CHAMBRE DES PAIRS

BIBLIOTHEQUE DU SENAT
SÉNAT
R.F.
S0000000134724
93B197

93 B197

COUR DES PAIRS.

AFFAIRE DU MOIS D'AVRIL 1834.

PROCEDURE.

DÉPOSITIONS DE TÉMOINS.

COUR DES PAIRS.

AFFAIRE DU MOIS D'AVRIL 1834.

PROCÉDURE.

DÉPOSITIONS DE TÉMOINS.

TOME DEUXIÈME.

COMPRENANT

LES FAITS DE SAINT-ÉTIENNE, GRENOBLE, CHALONS-SUR-SAONE, ARBOIS, BESANÇON, MARSEILLE, ÉPINAL ET LUNÉVILLE.



PARIS
IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXXV

COUR DES PAIRS.

AFFAIRE DU MOIS D'AVRIL 1834.

DÉPOSITIONS DE TÉMOINS.

SAINT-ÉTIENNE.

PREMIÈRE SÉRIE.

ÉVÉNEMENTS DE FÉVRIER.

DÉCLARATIONS CONCERNANT LES ACCUSÉS TIPHAINE ET CAUSSIDIÈRE (MARC).

867. — PAVILLET (François), *âgé de 36 ans, teneur de livres, demeurant à Saint-Étienne* (alors inculpé).

(Premier interrogatoire subi à Saint-Étienne, le 23 février 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge suppléant.)

D. Avez-vous eu connaissance du rassemblement qui s'est formé vendredi dernier, entre sept heures et demie et huit heures du soir, au devant de l'hôtel de ville?

R. Non, monsieur. Je n'ai eu connaissance de ce fâcheux événement qu'à huit heures et demie du soir, au café Rougier, rue Saint-Louis, par le récit qu'en a fait le docteur *Guyot*, qui avait vu le cadavre d'un agent de police.

D. Avez-vous eu connaissance de l'événement qui a eu lieu dans la même soirée au devant de la porte de la prison?

R. Je ne sais s'il y a eu un second événement; tout ce que je sais, je vous l'ai dit, ne m'a été appris que par le récit de M. *Guyot.*

D. Faites-vous partie d'une société politique?

R. Oui, monsieur, de la société des Droits de l'homme.

D. Le siége de cette société est-il dans cette ville?

R. Cette société, selon moi, car j'ignore quelles ramifications elle peut avoir au dehors, n'existe qu'imparfaitement dans cette ville.

D. Cette société a-t-elle des réunions dans cette ville?

R. J'en ai vu fort peu, et j'ai assisté à un très-petit nombre.

D. Dans quel local se réunissaient les membres de cette société?

R. Quelquefois dans le café de la Tribune. C'étaient plutôt de simples réunions d'amis que des réunions de membres d'une société politique.

D. Pourriez-vous nous dire si cette société a des statuts particuliers?

R. Je ne connais qu'un règlement, qui est celui *des Droits de l'homme :* il n'y est nullement question d'armes. Ce règlement n'a rien de contraire à l'ordre public; il aurait seulement pour but d'obtenir ce que nous voulions en juillet 1830, des libertés plus larges.

D. Prête-t-on un serment en se faisant recevoir dans cette réunion, et quel est ce serment?

R. Ce serment tend uniquement à se conformer aux statuts de la société et à la déclaration des droits de l'homme. J'offre d'ailleurs de communiquer cette déclaration, que je ne crois nullement contraire à l'ordre public.

D. Avez-vous connaissance d'une lettre signée *Nivôse?*

R. Je déclare que M. *Caussidière,* dans le courant de la semaine passée, m'a communiqué cette lettre, qu'il disait avoir reçue d'un de ses amis.

D. Que vous dit M. *Caussidière,* en vous la communiquant?

R. Il me répondit qu'elle traitait d'affaires politiques; il me répondit aussi qu'elle contenait des témoignages d'amitié.

D. Lui demandâtes-vous pourquoi elle était signée *Nivôse?*

R. Je demandai à M. *Caussidière* ce qu'était ce nom de *Nivôse,* qui semblait extraordinaire. Il me répondit : *Je vous le dirai tout à l'heure. Je ne peux pas vous le dire dans ce moment; je suis occupé d'affaires particulières.* Depuis je ne l'ai pas revu.

D. Avez-vous reconnu l'écriture de cette lettre?

R. Non, monsieur, je ne l'ai pas reconnue.

D. Avez-vous déjà été arrêté ou repris de justice ?

R. Non, monsieur.

(Deuxième interrogatoire subi, par le même inculpé, à Saint-Étienne, le 27 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

D. Vous étiez-vous trouvé avec le sieur *Caussidière* dans la journée du 21 février dernier ?

R. Non, monsieur, je ne l'avais pas vu depuis deux jours.

D. Étiez-vous allé au café de la Tribune, le jour dont il s'agit ?

R. Non, monsieur.

D. Vous êtes-vous trouvé dans les groupes qui ont chanté dans les rues, soit le 20, soit le 21 février ?

R. Non, monsieur, et ce n'est que le 21 que j'ai appris qu'on avait chanté le 20.

D. Indiquez-nous l'emploi de votre temps dans la soirée du 21.

R. J'ai resté dans l'étude de Me *Grubis,* depuis quatre jusqu'à sept heures, pour y passer l'acte d'acquisition du café Rougier; de là je me suis rendu au café *Gretu,* où j'ai pris une cruche de bierre avec un nommé *Bernard,* dessinateur; l'huissier *Mourgues* était présent. J'y passai une demi-heure et j'allai ensuite au café *Rougier,* rue Saint-Louis, et c'est là où j'appris de M. *Guyot,* médecin, ce qui venait de se passer vers la prison.

D. Ignoriez-vous que l'on dût chanter dans la soirée du 21 ?

R. Je l'ignorais entièrement; d'ailleurs j'avais passé toute cette journée très-occupé à me procurer des fonds pour l'acquisition de mon café.

D. Vous avez déclaré dans votre premier interrogatoire, en date du 23 février, que, dans le courant de la semaine passée, *Caussidière* vous avait communiqué une lettre signée *Nivôse,* qu'il disait avoir reçue d'un de ses amis. Cependant *Caussidière* n'a pu vous communiquer cette lettre que le 20, jour de sa réception, ou le 21 avant son arrestation, circonstance qui permettrait de conclure que vous l'aviez vu le 20 ou le 21 ?

R. Il est présumable que *Caussidière* m'a montré cette lettre le 20 au matin, avant mon départ pour Saint-Chamont et Saint-Paul, d'où je ne suis revenu que le soir du même jour. J'ai donc dit la vérité, en déclarant que je ne l'avais pas vu depuis deux jours.

D. Prîtes-vous lecture de la lettre dont il s'agit ?

R. Non, monsieur; je rencontrai *Caussidière* dans la rue, et c'est là qu'il me dit : « J'ai reçu une lettre qui me donne des nouvelles de Lyon. » Il me la

montra; je ne lus que la signature *Nivôse,* et lui ayant demandé quel était l'individu qui portait ce nom, il me répondit que c'était un de ses amis, sans m'en dire davantage: cette conversation ne dura qu'une minute tout au plus.

D. A quelle heure partîtes-vous de Saint-Étienne pour Saint-Chamont?

R. A dix heures environ.

D. Connaissez-vous *Tiphaine* et son écriture?

R. Je connaissais *Tiphaine* pour l'avoir vu à Saint-Étienne, il y a environ trois mois; mais je ne connaissais pas son écriture.

D. Reconnaissez-vous, pour l'avoir reçue, une lettre en date du 20 décembre dernier, à vous adressée par le sieur *Charollais?*

R. Oui, monsieur.

Et de suite le prévenu l'a paraphée avec nous et le greffier.

Il ajoute: Je n'ai vu ce *Charollais* qu'une seule fois à Saint-Étienne, quelques jours avant sa lettre.

D. Quel est le courrier de *Caussidière* dont il parle en marge?

R. Je n'ai pas connu ce courrier; je pense qu'on a voulu parler de celui de la poste.

(Dossier Pavillet, n° 199 du greffe, pièce 3e.)

868. — FERTON (Joseph), *âgé de 28 ans, gérant de* la Glaneuse, *demeurant à Lyon* (alors inculpé.)

(Interrogé à Saint-Étienne, le 7 mars 1834, par M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

D. Reconnaissez-vous avoir reçu une lettre datée de Saint-Étienne, le 29 janvier dernier, portant votre adresse et paraissant être de la main de *Caussidière?*

R. Oui, monsieur; mais j'ignore si elle est de la main de M. *Caussidière,* et je consens à la parapher. (Ce qu'il a fait aussitôt avec nous et le greffier.)

D. N'avez-vous pas déclaré à M. le juge d'instruction de Lyon que vous faisiez partie de la société des Droits de l'homme?

R. Oui, monsieur.

D. Êtes-vous membre du comité central?

R. Non, monsieur.

D. Quel est le but de l'association?

R. Ce but est d'instruire le peuple dans la connaissance de ses droits et de ses devoirs.

D. Votre association n'a-t-elle qu'un comité central?

R. Je ne connais que celui de Lyon.

D. Les membres de la société des Droits de l'homme, domiciliés, par exemple, à Saint-Étienne, sont-ils indépendants de ceux de Lyon?

R. Je l'ignore.

D. Avez-vous fait partie de la réunion qui a eu lieu, le 3 de ce mois, à la Croix-Rousse?

R. Non; j'ignore même s'il y a eu une réunion.

D. Vous savez sans doute qu'une circulaire, en date du 20 décembre dernier, a été adressée par le comité central aux sections lyonnaises de la société des Droits de l'homme?

R. Oui, monsieur.

D. Il paraît résulter de cette circulaire que le but d'association des Droits de l'homme serait de renverser le Gouvernement actuel et d'établir la république, puisqu'on y voit ces mots : *Nous réaliserons parmi nous ce gouvernement républicain seul capable d'améliorer notre sort.*

R. Je ne peux pas répondre à cette question, attendu qu'elle ne m'est pas purement personnelle.

D. Le sieur *Tiphaine* ne fait-il pas partie de votre association?

R. Je l'ignore.

D. Connaissez-vous M. *Napoléon Chancel?*

R. Non, monsieur.

D. Vous en avez entendu parler, sans doute, et vous pourriez me dire s'il n'a pas été envoyé à Saint-Étienne par le comité central, pour établir des rapports plus pressants et plus directs entre les comités républicains de Lyon et ceux de Saint-Étienne, afin de provoquer un mouvement simultané pour établir la république dans ces deux villes?

R. Je ne crois pas que la mission de M. *Chancel,* si toutefois il avait une mission, ait été celle dont vous parlez.

D. N'avez-vous pas entretenu une correspondance avec *Caussidière* et quelques autres républicains de Saint-Étienne, tels que *Bigot* et *Pavillet?*

R. J'ai correspondu avec *Caussidière* et *Bigot,* relativement à nos recouvrements.

D. Votre correspondance n'avait-elle nullement trait à la politique?

R. A cela je répondrai que je ne peux pas affirmer de n'avoir pas glissé quelquefois quelques mots relatifs à la politique.

D. Aviez-vous connaissance de la révolte qui devait éclater à Saint-Étienne, et qui a, en effet, éclaté le 21 du mois dernier?

R. Non, monsieur.

D. Il résulterait d'une lettre adressée au sieur *Caussidière*, sous la date du 19 février dernier, et signée *Nivôse*, lettre, au reste, reconnue par *Tiphaine* pour avoir été écrite par lui, que l'association des Droits de l'homme a provoqué les émeutes de Lyon.

R. Je fais partie, comme je l'ai dit plus haut, de cette société, et je puis affirmer que, loin de provoquer les émeutes, elle a fait tout son possible pour les empêcher.

D. Connaissez-vous un nommé *Marat*, de l'Ardèche?

R. Non, monsieur.

D. Il est impossible que les moyens employés à Lyon et à Saint-Étienne, pour opérer un mouvement séditieux, n'aient pas été concertés entre vous et les républicains de cette ville, puisque ces derniers vous consultaient, par l'organe de *Caussidière*, sur des intérêts moins importants, et qu'ils vous annonçaient la résolution de suivre en tous points votre marche.

R. Ne faisant pas partie du comité central, je ne puis pas répondre à cette question.

D. Dans tous les cas, il y avait, sinon concert, du moins unité, quant aux moyens principaux d'accélérer le mouvement. Ce moyen consistait à faire cesser le travail des ouvriers, dans l'espoir que la misère les porterait à des excès, et cet espoir se manifeste clairement par la réflexion suivante de la lettre signée *Nivôse* : *Encore quelques jours, et le besoin les guidera où le devoir et le patriotisme auraient dû les conduire.*

R. La cessation du travail n'a pas été provoquée, à Lyon, par aucune association politique, mais par celle des mutuellistes, qui est toute industrielle.

D. Persistez-vous à soutenir qu'il n'y a eu aucun concert entre les rédacteurs et gérants de *la Glaneuse* et les républicains de Saint-Étienne, pour opérer le mouvement qui a eu lieu le 21 février dernier?

R Oui, monsieur, je l'affirme.

(Dossier Ferton (*affaire de Saint-Étienne*), n° 199 du greffe, pièce 2e).

DÉCLARATIONS ET DÉPOSITIONS CONCERNANT LES ACCUSÉS CAUSSIDIÈRE (MARC,) NICOT ET ROSSARY.

(ENQUÊTE ANTÉRIEURE À LA DÉCLARATION DE NON-LIEU PRONONCÉE À L'ÉGARD DE NICOT.)

869. — BARRELON (Jean), *âgé de 15 ans 1/2, commis de rubans, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 22 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction).

Le vendredi 21 février courant, à sept heures du soir, je sortais de chez M. Varenne, Place du Palais de justice, où je suis employé; je vis huit ou dix individus, dont plus de la moitié avait des vestes, et le reste des habits ou des redingotes. Lorsque je les aperçus pour la première fois, ils quittaient la place du Palais de justice pour entrer dans la rue de la Loire; ils ne couraient pas, mais ils allaient d'un bon pas; je les suivis.

Un grand jeune homme, vêtu d'un habit noir ou bleu, que je connais de vue et que par conséquent je reconnaîtrais facilement s'il m'était présenté, dit : *Il faut y retourner, nous les écraserons tous*, un autre répondit à cet homme : *Il faut aller vous panser, et nous y retournerons.*

Arrivé vers la maison *Boggio*, toujours rue de la Loire, je vis un homme ramasser quelque chose que je ne pus distinguer, derrière le grand jeune homme, et le remettre à celui-ci; dans ce moment, un autre s'approcha du grand et lui dit : *Regarde ce que tu as fait.* Alors celui qui avait remis au grand la chose ramassée dans la rue s'approcha d'un magasin de la maison *Boggio*, regarda sa main à la lueur de la lumière qui était dans ce magasin, et la frotta avec l'autre comme pour l'essuyer. Comme cette troupe quittait la rue de la Loire, tournant dans la rue de la Bourse, un homme qui en faisait partie dit : *Il a été tapé d'aplomb.* Cet homme était à côté du grand; mais j'ignore si c'est à lui qu'il adressait ces mots. Le grand prit alors la parole, et dit : *Je suis fâché de n'avoir pas fait à l'autre comme j'ai fait à celui-ci.*

Un autre dit en montrant son genou : *J'ai reçu un coup de pierre au genou, et je ne sais si le coup est venu des autres ou d'un de nous.*

Ils approchaient de la fontaine qui se trouve sur la place Royale, jurant et marchant toujours d'un air très-animé, lorsqu'un homme portant une cruche fut accosté par un autre (un ouvrier), qui, après avoir entendu parler ceux de la bande, lui dit : *Il y aura quelque chose ce soir, il faudra y aller voir.*

Le grand s'est alors lavé la figure à la fontaine, et s'est ensuite dirigé avec les autres du côté de la rue Saint-Louis, où je ne les ai plus suivis.

Dans ce moment, ayant représenté au témoin le prévenu *Caussidière* avec interpellation de déclarer s'il le reconnaît pour le grand dont il a parlé dans sa déposition, le témoin déclare le reconnaître parfaitement pour celui dont il a parlé dans sa déposition, sous la désignation de grand.

Le témoin ajoute que, se retirant sur les dix heures du soir, il avait rencontré une vingtaine d'individus qui étaient arrêtés dans la rue Saint-Louis; un de ces individus dit aux autres: *Il faut aller chez Bigot, il sait tout.* Quatre de ces individus se détachèrent aussitôt et montèrent dans la rue Saint-Louis.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 1er témoin, page 1re.)

870. — LAIR (Jean-Charles), *âgé de 23 ans, soldat au 28e de ligne, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Etienne, le 22 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le vendredi 21 courant, entre sept et sept heures et demie du soir, chargé, avec sept autres militaires, de conduire quelques personnes en prison, nous arrivâmes à la porte de ladite prison sans difficulté; mais là, et même un peu auparavant, nous entendîmes crier autour de nous: *Vive la ligne! à bas la garde nationale!* Dans ce moment, on fit entrer les prisonniers, et on se hâta de le faire, attendu que l'on jetait des pierres.

Un agent de police (celui qui a été tué) ayant saisi un individu qui se trouvait à quatre ou cinq pas de la porte de la prison, un homme de haute taille, dont je ne peux me rappeler la mise, traversa la foule, passa derrière l'agent de police, et lui porta avec la main un coup dans le dos. J'ignore s'il avait quelque chose dans la main; mais je sais que l'agent tomba aussitôt en s'écriant: *Je suis mort;* il se releva cependant, mais il alla retomber à la porte de la prison. L'homme de haute taille dont je viens de parler traversa la foule une seconde fois, et je ne l'ai plus revu.

Dans ce moment, ayant représenté au témoin le sieur *Caussidière*, détenu, avec interpellation de déclarer s'il le reconnaît pour celui qu'il a désigné comme l'homme de haute taille, le témoin déclare que le prévenu à lui représenté ressemble, quant à la taille seulement, à l'homme de haute taille dont il a parlé et qui aurait frappé l'agent. Je ne veux pas dire par là, explique le témoin, que le prévenu n'ait que ce point de ressemblance avec l'individu que j'ai remarqué, mais c'est la seule ressemblance dont je peux témoigner; l'obscurité de la nuit et la rapidité de l'action ne m'ayant permis de distinguer ni le costume ni les traits de ce dernier.

Sur l'interpellation que nous avons faite au témoin de déclarer si l'homme saisi par *Eyraud* (l'agent tué), au moment où ce dernier a été frappé, était d'une haute taille, il répond qu'il pouvait avoir cinq pieds trois pouces.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 2e témoin, page 3.)

Autre déposition du même témoin, reçue le 28 mars 1834, par M. Fleury Dela, juge d'instruction.

Le 21 février, je faisais partie d'un piquet de gardes nationaux et de soldats

de la ligne chargés d'escorter les officiers de police qui conduisaient en prison quelques personnes arrêtées sur la place de l'Hôtel de ville, et nous approchions de la maison d'arrêt, lorsque j'aperçus un rassemblement nombreux. Au même instant les cris *Vive la ligne! A bas la garde nationale!* se firent entendre autour de nous, et des pierres nous furent lancées : on se hâta d'incarcérer les prisonniers.

Placé pour maintenir la foule de l'autre côte de la rue, en face de l'angle nord du corps de garde de la prison, j'entendis crier *à la garde!* quelques minutes après l'introduction des prisonniers. Je fis un demi-tour du côté d'où le cri était parti; j'avançai un peu, et j'aperçus à cinq pas environ de la porte de la prison (du côté de la place du Palais), un groupe de trois ou quatre personnes paraissant lutter ensemble, et parmi lesquelles se trouvait un homme très-grand qui donna à l'une d'elles un coup avec la main; je ne vis pas sur quelle partie du corps, mais je présumai que le coup porta dans le dos, parce que l'homme de haute taille dont je viens de parler leva le bras très-haut et qu'il était trop près de l'autre pour avoir pu le frapper à la poitrine.

L'individu frappé, que j'ai su depuis être l'agent de police *Eyraud*, tomba aussitôt en criant : *je suis mort;* il se releva cependant, porta ses mains à la figure, et alla en chancelant jusqu'à la porte de la prison, où il tomba de nouveau. Je ne remarquai pas ce qu'était devenu celui qui avait donné le coup, parce qu'alors mon attention était toute fixée sur le malheureux qui venait d'être frappé, et que je suivis des yeux jusqu'à la porte de la prison.

Lors de ma première déposition, on me représenta le sieur *Caussidière*, détenu; mais je ne pus affirmer que ce fût le même que celui qui avait porté le coup en ma présence, attendu que l'obscurité de la nuit ne m'avait pas permis de distinguer ni le costume, ni les traits de ce dernier; je déclarai seulement que le sieur *Caussidière* paraissait avoir la même taille.

J'explique qu'entre le groupe de deux ou trois personnes dont j'ai parlé plus haut et la prison, c'est-à-dire dans un espace de dix à douze pas, il n'y avait personne de la foule, attendu que deux de mes camarades, placés l'un à l'angle nord, l'autre à la porte de la prison, empêchaient les curieux ou les perturbateurs de passer.

Dans ce moment, et après lecture faite au témoin de sa première déposition du 22 février dernier; nous l'avons interpellé de s'expliquer sur les différences qu'elle paraît présenter avec celle qu'il vient de nous faire, et dont lecture lui a été également donnée.

Le témoin s'est borné à nous répondre qu'il avait été mal compris lors de sa première audition; que cela provenait sans doute de la confusion qu'avait dû apporter dans ses idées, et par suite dans son récit, l'ignorance où il était alors des noms et de la taille respective d'*Eyraud* et de *Caussidière*, et qu'au surplus la dernière rédaction était seule l'expression de sa pensée.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du gr. 57ᵉ pièce, 66ᵉ témoin, pag. 81.)

871. — JIQUEL (Jean-Marie), *âgé de 27 ans, grenadier au 28e régiment de ligne, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne le 22 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le vendredi 21 courant, à sept heures et demie du soir, je faisais partie d'un piquet de huit hommes chargés de conduire en prison quelques personnes que l'on avait arrêtées sur la place de l'Hôtel de ville.

Arrivé sur la place du Palais, j'entendis plusieurs personnes crier : *Vive la ligne! à bas la garde nationale!* Je restai sur cette place avec une partie de l'escorte, pour empêcher le peuple d'approcher de la prison. Des individus disaient : *On ne les mettra pas dans la prison!*

Un moment après, un agent de police saisit un grand jeune homme; dans la lutte ils tombèrent l'un et l'autre, et le jeune homme parvint à se sauver; mais je ne sus qu'après qu'un agent de police avait été tué.

La lutte dont je viens de parler entre l'agent de police et le jeune homme eut lieu à l'angle du mur de la prison et de la place du Palais.

Le témoin ne reconnaît pas le prévenu *Caussidière*, qui lui est représenté, pour le grand jeune homme dont il a parlé, attendu que la nuit ne lui a pas permis de le remarquer.

(Dossier Caussidière et Nicot, no 199 du greffe, pièce 57e, 3e témoin, page 4.)

872. — CHABASSIÉ (Jean), *âgé de 28 ans, voltigeur dans le 28e régiment de ligne, en garnison à Saint-Etienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 22 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le vendredi 21 du courant, entre sept et huit heures du soir, je fus chargé, avec sept autres militaires de la ligne, de conduire en prison quelques individus qu'on avait arrêtés sur la place de l'Hôtel de ville.

Arrivés sur celle du Palais de Justice, les officiers de police qui étaient avec nous, nous invitèrent à nous arrêter là, pour empêcher le peuple d'approcher pendant qu'on mettrait les prisonniers dans la maison d'arrêt.

Cependant deux de nos camarades, nommés *Bagad* et *Triou*, accompagnèrent les prisonniers jusqu'à la porte ; quant à moi, j'ai entendu crier : *Vive la ligne! à bas la garde nationale! On ne les mettra pas en prison!*

J'ai remarqué trois hommes qui se tenaient au collet, et l'un des trois qui disait : *Pourquoi voulez-vous me mettre en prison?* Je fis alors un demi-tour pour secourir le grenadier *Jiquel,* dont on avait fait tomber le shako d'un coup de pierre, et qui se baissait pour le ramasser: après avoir écarté la foule qui le pressait, je me retournai vers le groupe de trois personnes, mais je ne

le revis plus. Dans ce moment j'ai vu passer rapidement un homme de haute taille, qui tenait quelque chose à la main, que je n'ai pu remarquer. J'ajoute que des pierres m'ont été lancées comme je le poursuivais, ce qui m'a empêché de l'atteindre.

L'obscurité de la nuit a empêché le témoin de reconnaître le jeune homme de haute taille qu'il a poursuivi; ainsi, il ne peut affirmer qu'il soit le prévenu *Caussidière*, à lui représenté.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 4e témoin, page 6.)

873. — TRÉHIOU (François), *âgé de 26 ans, voltigeur dans le 28e régiment de ligne, en garnison à Saint-Etienne.*

(Entendu à Saint-Etienne, le 22 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le vendredi 21 du courant, sur les sept à huit heures du soir, je fus commandé, avec sept autres soldats, pour accompagner des officiers de police, qui conduisaient quelques individus en prison; au moment où nous reçûmes cet ordre, je vis un très-grand nombre de personnes se diriger du côté de la rue des Jardins, pour arriver avant nous à la prison.

Lorsque nous en fûmes près, nous fûmes assaillis à coups de pierres par un rassemblement très-nombreux, qui criait : *Vive la ligne! à bas la garde nationale! On ne les mettra pas en prison!*

Les prisonniers furent cependant incarcérés : je me trouvais alors près de la porte de la prison; je remarquai trois ou quatre personnes (sans pouvoir distinguer toutefois si c'étaient des bourgeois ou des agents de police) qui se battaient; au même instant, j'entendis crier *à la garde,* et ensuite : *il y a un homme de blessé!* Je m'approchai aussitôt pour écarter la foule; un homme refusa de s'éloigner, et après l'en avoir prié inutilement, je lui portai un coup du canon de mon fusil sur la tête, qui, je crois, le fit tomber; il fut aussitôt relevé par d'autres et il disparut.

J'entendis dire : *Il y a un homme de mort,* et après avoir fait quelques pas je remarquai en effet un homme étendu dans le ruisseau, à sept ou huit pas de la porte de la prison; mais je n'ai pas vu comment et par qui il a été tué. On n'eut pas plutôt annoncé la mort de cet homme, qui était un agent de police, que la foule se dispersa.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 5e témoin, page 7.)

874. — LAMOTTE (Pierre-François), *âgé de 39 ans, sergent de voltigeurs au 28e régiment de ligne, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 22 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le vendredi 21 du courant, à huit heures et quart environ du soir, j'étais

de garde à l'hôtel de ville, au bas de l'escalier: l'escorte qui avait accompagné les prisonniers était rentrée, je savais qu'un agent de police avait été assassiné, lorsqu'un nommé *Dormand,* qui avait servi dans notre régiment plusieurs années et qui l'avait quitté en 1826, actuellement passementier, demeurant, je crois, dans la rue de la Boucherie-Neuve, s'approcha de moi et me parla de l'événement qui venait d'avoir lieu. Il me dit : *Plusieurs bourgeois prétendent que l'agent de police tué l'a été par des soldats du 28e, mais ce n'est pas vrai; j'étais présent près de la porte de la prison et j'ai vu un garde national lui porter le coup.*» (Voir ci-après la déposition de Dormand, page 14.)

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 6e témoin, page 8.)

875. — BAGOD (Charles), *âgé de 27 ans, voltigeur au 28e régiment de ligne, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 22 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 du courant, à sept heures et demie environ du soir, je fus commandé avec sept autres militaires pour donner main-forte à des officiers de police qui conduisaient quelques individus en prison : arrivés vers la place du Palais, nous rencontrâmes un grand nombre de personnes qui criaient *Vive la ligne!* On me plaça à l'angle de la prison et de la place du Palais de Justice, pour empêcher d'approcher la foule qui se pressait autour de nous; je n'ai pas entendu crier *à bas la garde nationale!* et j'ignore ce qui s'est passé près de la porte de la prison. Je me rappelle seulement avoir vu mon camarade *Trehiou* porter un coup de canon de son fusil à un individu qu'il me serait impossible de reconnaître, et qui s'écria, en tombant sur les mains : *On m'assassine!* Dans ce moment, les officiers de police se jettèrent sur lui, une lutte s'engagea, mais je ne pus voir comment elle se termina; ce fut alors que je vis le commissaires de police, portant une écharpe; il disait : *On vient d'assassiner un agent de police.* Je m'approchai pour voir le corps de cet homme, mais on venait de le transporter dans la prison.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 7e témoin, page 9.)

876. — CHAPON (Jean-Baptiste), *âgé de 54 ans, commissaire de police, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 25 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 du courant, sur les sept heures du soir, me trouvant sur le perron de l'hôtel de ville, je vis arriver un groupe d'individus, dont il me fut impossible de calculer approximativement le nombre, attendu que beaucoup de curieux

se trouvaient alors sur la place; ces individus chantaient *la Marseillaise* et *la Carmagnole*. Je descendis de l'hôtel de ville, suivi de plusieurs agents de police; nous arrêtâmes le rassemblement à quelques pas de l'escalier, et je m'adressai d'abord à un grand jeune homme, qui paraissait conduire la bande, et que je pris pour *Caussidière*, en raison de sa haute taille : je le nommai même ainsi; mais il me dit : *Vous vous trompez, je ne suis pas Caussidière;* ce que je reconnus moi-même immédiatement. Ce jeune homme me parut vêtu d'un habit ou d'une redingote couleur olive-claire. Le groupe cherchait à se mettre en marche dans la direction de la rue de Paris; mais nous parvînmes à les arrêter vers la poste aux lettres, c'est-à-dire à l'entrée de ladite rue. Là, nous nous emparâmes des trois premiers, que nous jugeâmes être étrangers; nous les conduisîmes, avec beaucoup de peine, au bureau de police : à peine y étaient-ils, que le général arriva, et nous donna l'ordre de les conduire en prison. Je me disposais à le faire, et j'étais déjà près du trottoir qui longe les arbres de la place, lorsque plusieurs individus se mirent à pousser des cris de fureur, disant : *Vive la ligne! A bas la garde nationale! A bas la police!* Un jeune homme, vêtu de gris et en veste, s'approcha alors de moi, en criant : *A bas la police!* Je le saisis aussitôt au collet. Ses camarades voulurent l'arracher de mes mains; et dans la lutte nous tombâmes l'un et l'autre : du moins je tombai sur les genoux, et c'est dans cette position que je reçus par derrière, au-dessus de la fesse droite, près de la hanche, un coup d'un instrument tranchant, qui m'a blessé grièvement. Je me relevai alors sans rien dire et sans opposition; je me retirai à l'hôtel de ville.

J'ignore quel est l'auteur de ma blessure; et je n'ai pas vu *Caussidière* dans les rassemblements, quoiqu'on m'ait dit ensuite qu'il y était.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 58e pièce, 1er témoin, pag. 1re.)

877.—PONCEL (Adolphe), *âgé de 30 ans, employé des postes, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

J'étais dans le café *Maurin*, sur la place du Palais de Justice, le 21 du courant, sur les sept heures du soir; j'ai entendu pousser des cris : *Aux armes! aux armes!* que proféraient une foule de turbulents; je suis sorti rapidement du café; la foule de ces derniers encombrait tellement la rue, que je fus obligé de me tenir un moment sur le pas de la porte.

Je vis arriver alors les hommes qu'emmenaient la garde nationale et des militaires de la troupe de ligne, par la rue de la Paix; je les vis déboucher sur la place du Palais de Justice; je reconnus les officiers de police qui se dirigeaient vers la prison.

A l'angle de la maison *Bodet,* une tentative avait déjà été faite pour enlever les prisonniers; car j'entendis le commissaire de police *Dubost* dire au capitaine *Jamin,* de la garde nationale : *Faites avancer vos grenadiers!* Jai suivi le groupe, où j'ai remarqué beaucoup de confusion; cependant j'ai bien reconnu, parmi les turbulents, les sieurs *Rossary* et *Caussidière;* j'ai remarqué ce dernier se débattant avec un agent de police qui l'arrêtait, et qui est tombé avec lui; je n'ai pas vu relever celui-ci (l'agent de police), mais j'ai vu *Caussidière* se relever (pendant que *Caussidière* était par terre, il s'écria : *A moi! citoyens, délivrez-moi!*) après cette lutte, et faire une nouvelle résistance aux efforts d'un autre agent de police, qu'il a renversé; cet agent de police, qu'à ses cheveux blancs j'ai reconnu être *Dumas,* s'est relevé sans chapeau, et a crié : *Arrête-le! arrête-le!*

Un autre agent s'est élancé sur lui, l'a saisi; mais *Caussidière* est parvenu à se dégager, en frappant d'un coup de poing M. *Hippolyte Royet,* colonel de la garde nationale, et il s'est éloigné abandonnant son chapeau; je n'ai pas vu le poignard dont on prétend que *Caussidière* a menacé les agents de police qui voulaient l'arrêter.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 8e témoin, pag. 10.)

878. — DOREL (Gabriel), *âgé de 55 ans, rentier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 courant, à sept heures et demie environ du soir, j'étais au coin de la rue de la Loire et de la place du Palais, lorsque je vis passer devant moi le sieur *Caussidière,* que je connaissais de vue depuis quelque temps: il entrait dans la rue de la Loire, venant de la place du Palais de Justice, et marchait d'un bon pas, avec une vingtaine d'individus presque tous ouvriers, d'après leur mise; car sur ce nombre je n'en ai guère remarqué que six ayant des habits ou des redingotes. En passant devant moi, il dit : *Je regrette bien de n'avoir pas pu attraper l'autre;* mais j'ignore quel est l'individu qu'il désignait ainsi : je n'eus pas plutôt perdu de vue *Caussidière* et ceux de sa bande, que j'appris que l'agent de police *Eyraud* venait d'être tué.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 9e témoin, p. 12.)

879 — DORMAND (Hector), *âgé de 33 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Sur la question que nous avons faite au témoin, s'il n'a pas dit au

sergent des voltigeurs *Lamotte*, dans la soirée du 21 : *Plusieurs bourgeois prétendent que l'agent de police Eyraud a été tué par des soldats du 28e, mais ce n'est pas vrai; j'étais présent près de la porte de la prison, où j'ai vu un garde national lui porter le coup.*

Le témoin répond : J'ai seulement dit à ce sergent, ainsi qu'à M. *Hippolyte Royet*, colonel de la garde nationale, que j'avais vu tomber un homme devant un garde national ; mais je n'ai pas assuré que ce fût *Eyraud*. Aujourd'hui qu'il s'agit de dire la vérité, sous la foi du serment, j'explique que j'ai vu en effet tomber un homme sur la place du Palais, à l'angle de la prison, d'abord sur le derrière et ensuite sur le dos et les jambes en l'air : en face de lui se trouvait un homme armé d'un fusil, et vêtu d'un uniforme, mais je ne pus distinguer si c'était l'uniforme de la garde nationale ou de la troupe de ligne, ne m'étant pas approché. Dans tous les cas, j'ai pensé que l'homme renversé ne pouvait l'avoir été que par l'homme armé qui se trouvait devant lui; j'ai cru devoir dire qu'il avait été renversé par un garde national, et en cela mon intention était d'empêcher que le 28e de ligne, dans lequel j'avais servi, ne fût un objet d'animadversion pour le peuple.

Dans le moment où j'ai vu tomber l'individu dont je viens de parler, j'ai cru que ce pouvait être *Eyraud;* mais le lendemain, en recueillant mes souvenirs et en rapprochant les circonstances, j'ai acquis la conviction que cet homme ne pouvait être *Eyraud:* en effet, le 21, à sept heures et demie environ, j'étais au café Martinique, place du Marché, lorsque j'entendis dire que l'on criait *aux armes:* je sortis aussitôt, et je suivis la foule qui se dirigeait du côté de la prison. C'est lorsque je me trouvais au coin de la maison Bodet que je vis tomber l'homme dont je viens de parler ; et, sans m'arrêter, je fus jusque sur le seuil de la porte de la prison, et c'est alors que j'appris que le sieur *Eyraud* venait d'expirer dans la prison, où il avait été transporté.

Or, j'inférai de cette circonstance que l'homme que j'avais vu tomber d'abord ne pouvait être *Eyraud,* attendu qu'on n'aurait pas eu le temps de le transporter dans ladite prison.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 10e témoin, page 13.)

880.— DEMEURS (Jean-Pierre), *âgé de 39 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Je suis étonné qu'on m'ait indiqué comme témoin dans l'affaire qui eut lieu le 21 du courant, attendu que je n'étais pas présent à tout ce qui s'est passé; je sais seulement que *Caussidière* avait de l'animosité contre moi, parce que, le

mercredi précédent, dans le moment où nous nous trouvions au cimetière pour l'enterrement d'un passementier, j'exprimai mon mécontentement de voir parmi nous *Caussidière*, et quelques autres républicains qui ne sont pas passementiers.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 11e témoin, page 15.)

881. — DURANTON (Armand), *âgé de 36 ans, commis de rubans, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le vendredi 21 du courant, à dix heures du matin, ayant trouvé un homme que je ne connais que de vue, je lui dis : *Comment, vous voilà ? je vous croyais en cage.* Il me répondit : *Non, nous recommencerons ce soir de plus belle ; et s'ils veulent nous arrêter, ils verront comme ils la danseront !*

Dans ce moment ayant représenté au témoin les prévenus actuellement détenus dans la maison d'arrêt, avec interpellation de déclarer s'il reconnaît parmi eux l'individu avec lequel il a eu la conversation qu'il vient de rapporter, le témoin répond : *Je ne reconnais pas, parmi ces individus, celui dont j'ai parlé dans ma déposition.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 12e témoin, page 15.)

882. — COGNET (Antoine), *âgé de 44 ans, armurier, demeurant à Saint-Étienne, rue Saint-Louis.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 courant, j'étais de garde à l'hôtel de ville ; mes affaires m'ayant retenu jusqu'à huit heures environ du soir hors du corps de garde, c'est seulement en y rentrant que j'appris que le sieur *Eyraud*, agent de police, avait été assassiné : j'entendis dire par plusieurs de mes camarades que les sergents *Rachon* et *Cotte*, qui accompagnaient des prisonniers, avaient abandonné en route les gardes nationaux qu'ils commandaient, en disant : *Nous ne voulons pas nous battre contre des frères.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 13e témoin, page 16.

883.—DUBOST (Jean-Baptiste), *âgé de 38 ans, commissaire de police, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Jeudi soir, 20 février, à neuf heures et demie, un groupe d'individus d'environ cent ou cent cinquante, descendit par la rue de Foy; ils chantaient des chansons républicaines; ils firent le tour de l'hôtel de ville, où je me trouvais. Je crus de mon devoir de descendre et de leur enjoindre de cesser leurs chants. Dans le groupe que j'arrêtai à l'angle de la rue Gerentet, et qui se composait de huit à dix individus, je reconnus les nommés *Caussidière*, qui paraissait le chef, *Danis*, Clément *Journel*, qui me répondirent assez insolemment qu'ils chanteraient malgré moi; ce qu'ils firent, parce que j'étais seul.

Le lendemain, vendredi, nous étions tous à l'hôtel de ville, MM. *Chapon* et *Bedrines*, mes collègues, et les agents, lorsque vers les sept heures et demie quelques centaines d'individus, formant des sections, reparurent dans la rue de Foy, se dirigeant sur l'hôtel de ville, en chantant les mêmes chansons; nous descendîmes pour leur réitérer les défenses de la veille; mais nous fûmes environnés par un grand nombre d'individus parmi lesquels étaient plusieurs étrangers, dont nous voulûmes nous saisir, ce que nous aurions fait sans l'intervention des nommés *Danis*, Clément *Journel*, et autres habitants de la ville qui furent conduits à l'hôtel de ville pour y donner les noms de ces étrangers, qu'ils nous avaient enlevés. Au lieu de répondre, ils se répandirent en injures et menaces. M. le général commandant le département, qui était au bureau, donna l'ordre de les conduire au violon jusqu'au lendemain. MM. *Chapon* et *Bedrines* furent chargés de cette mission, et moi, dans l'intention de maintenir le reste du rassemblement, je fus au poste de la ligne, rue de Paris, toujours à l'hôtel de ville, pour y prendre six soldats afin de faire arrière-garde.

Comme nous sortions, j'entends des cris: *à bas la garde nationale! à bas la police! vive la ligne!* proférés par les mêmes individus. Je fis resserrer les rangs de mes six hommes, et j'arrêtai le rassemblement à l'entrée de la rue de la Paix, pour laisser plus de liberté à ceux qui conduisaient *Danis* et autres.

Cependant je ne pus empêcher *Caussidière* et *Rossary* de passer, et de nous accompagner en m'injuriant et annonçant que notre démarche accélérerait la révolution.

Pendant que nous nous rendions à la maison d'arrêt, les groupes se dirigeaient vers le même lieu par la rue des Jardins, en criant : *Aux armes! A mort!* et lorsque nous sortîmes par la rue du Palais de Justice, nous fûmes assaillis par ces cris et par une grêle de pierres, qui ne nous empêchèrent pas de déposer ceux que nous conduisions. Je demeurai le dernier à la porte, en invi-

tant les voltigeurs de la ligne à faire bonne contenance, ce qu'ils firent; car sans eux j'aurais été assassiné.

Caussidière et *Rossary*, qui m'avaient toujours accompagné, se joignirent aux assaillants, dès que nous fûmes en présence, en les traitant de lâches, criant : *Aux armes! A mort! Lâches, vous laissez emmener vos frères? A mort la police !*

Entré dans la maison d'arrêt, je donnai l'ordre au concierge de mettre les individus que nous avions conduits dans la salle du violon, et j'allais sortir lorsque l'agent de police *Eyraud* me retint et sortit avant moi pour rejoindre ses camarades, restés en dehors; à peine avait-on refermé la porte sur lui, que nous entendîmes ces cris : *Eyraud est assassiné!* Je me précipitai vers la porte que j'ouvris; *Eyraud* me tomba entre les jambes, couché sur le dos : il avait la bouche pleine de sang. Je le fis relever, mais il était mort. Je courus dans la rue pour saisir l'assassin; je demandai aux agents *Pinatel* et *Cadot* s'ils reconnaissaient l'assassin; le premier me dit que la clameur publique accusait *Caussidière*, qui fuyait sur la place du Palais. Nous le poursuivîmes, mais il s'arrêta à notre approche, et, armé d'un poignard ouvert et paraissant sanglant, il nous menaça de tuer le premier qui voudrait l'arrêter. Comme nous étions sans défense, je ne voulus pas exposer la vie d'une autre personne en persistant à le saisir. *Rossary*, qui se trouvait à la porte de la prison, fut de suite arrêté. Je me rendis à l'hôtel de ville prendre des mesures contre *Caussidière;* son arrestation a été faite quelques heures après par la gendarmerie.

J'avais toujours eu MM. *Chapon* et *Bredinès* devant, et ce n'est qu'en rentrant que j'ai appris que le premier avait reçu un coup de poignard devant l'hôtel de ville.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 58e pièce, 2e témoin, page 3.)

884. — PINATEL (Jean-Louis), *âgé de 47 ans, agent de police, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction délégué.)

J'ai su qu'un groupe de vingt à vingt-cinq personnes avait, le 20 février courant, chanté, sur la place de l'hôtel de ville, *la Marseille* et autres, telles que *: la république nous appelle;* que *Caussidière*, entre autres, avait fait partie de ce rassemblement; mais je n'ai pas une connaissance personnelle de ces faits, attendu que je n'étais pas présent lorsqu'ils se sont passés.

Le lendemain, vers sept heures du soir, j'étais à l'hôtel de ville avec MM. *Dubost* et *Chapon*, commissaires de police, lorsque des chants se sont fait entendre. M. *Dubost* nous commanda aussitôt de descendre sur la place avec lui; M. *Chapon* descendit également. Nous rencontrâmes près de l'hôtel de ville et de la rue de la Paix une bande d'individus qui se tenaient sous le bras.

marchant deux à deux, ou trois à trois, et qui faisaient entendre des chants dont je n'ai pas conservé le souvenir. M. *Dubost* les invita à se retirer et à cesser leurs chants; ils lui répondirent : *Cela ne te regarde pas*, et autres impertinences. Dans ce moment, une personne de la police, dont je ne me rappelle pas le nom, s'écria : *Il y a parmi ces individus des étrangers; il faut nous en assurer.* Nous nous sommes mis en devoir de le faire; mais nous avons éprouvé une vive opposition de la part de ceux avec qui ces étrangers se trouvaient, et, au lieu de ces derniers, nous avons arrêté quelques opposants, parmi lesquels j'ai remarqué *Journel*, *Bérardier* et *Danis*. Aidé d'un camarade et du sieur *Blanchet*, ferblantier, sergent-major de la garde nationale, je saisis *Bérardier*, qui a été déposé au bureau de police, où trois autres ont été également amenés. Ensuite, M. *Dubost* ayant donné ordre de les conduire à la maison d'arrêt, deux piquets, l'un de gardes nationaux, et l'autre de la ligne, formant ensemble le nombre de douze ou treize hommes, furent commandés pour nous assister. Nous remarquâmes, sur la place de l'hôtel de ville, un rassemblement nombreux. Les cris : *Vive la ligne! à bas la garde nationale! on ne les emmènera pas! à mort! à mort!* furent alors proférés. Comme nous allions entrer dans la rue de la Paix avec les prisonniers que nous conduisions, il est sorti d'un groupe plusieurs individus qui ont voulu nous barrer le passage. MM. *Dubost* et *Chapon* sont intervenus pour protéger notre marche. J'ai remarqué dans cet endroit *Caussidière;* il voulait parler aux prisonniers malgré nous; il leur offrait de l'argent. Il nous suivit ainsi, malgré les défenses réitérées de M. *Dubost*, jusqu'à l'entrée de la rue Mi-Carême, où il nous quitta pour nous devancer et aller diriger le rassemblement qui nous attendait à la porte de la prison, où, étant arrivés, nous avons été accueillis à coups de pierres et avec les cris sinistres que j'ai signalés plus haut. Je déposai à la maison d'arrêt *Danis*, qui était confié à ma garde, mais je n'y entrai pas. Quelques minutes après, *Eyraud* sortit de la prison, et je l'entendis bientôt jeter un cri; je crois qu'il prononça ces mots : *Je suis assassiné!* La voix sortait d'un groupe; j'y accourus et j'y trouvai *Caussidière :* il était aux prises avec *Dumas*, agent de police, et lui frappait la figure à coups de poing. Je le saisis, et dans la lutte qui s'engagea entre nous je tombai, et *Caussidière* ne tarda pas à être renversé par l'agent de police *Cadot*, qui était accouru à notre secours. Lorsque je me relevai, n'apercevant plus notre escorte et ayant à lutter contre un nombre trop inégal, nous cédâmes à la force, et *Caussidière* profita de cette occasion pour se séparer de la foule. M. *Dubost*, sortant de la prison, nous demanda alors qui avait frappé *Eyraud;* je lui répondis, comme je le pensais, que c'était *Caussidière.* M. *Dubost* nous donna l'ordre de l'arrêter, et alla avec moi à sa rencontre. Je marchais le premier : *Caussidière*, voyant que nous voulions nous emparer de lui, me cria : *Pinatel, retirez-vous! je suis armé d'un poignard.* Je remarquai, en effet, un poignard dans sa main gauche.

Dans ce moment, ayant représenté au témoin le poignard trouvé sur *Caussidière* lors de son arrestation, il déclare qu'il ne peut affirmer que ce soit le même, n'ayant vu que la lame.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 196 du greffe, 58e pièce, 3e témoin, page 6.)

885. — CADOT (Antoine), *âgé de 41 ans, agent de police, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 20 février, à huit heures environ du soir, je vis un rassemblement composé de vingt à trente individus qui chantaient *la Marseillaise* et le *Chant du départ*; on dit qu'ils ont également chanté *la Carmagnole* sur la place Royale, mais je ne l'ai pas entendu. Je remarquai en tête, parmi ces perturbateurs, *Caussidière* et *Journel*, se donnant le bras. M. *Dubost* leur défendit de chanter, et les invita à se retirer, mais *Journel* prétendit qu'il avait le droit de chanter et continua de le faire. Je me rappelle aussi que *Caussidière* intervint dans cette altercation ; mais je ne me souviens pas bien de ses paroles.

Le lendemain, à sept heures environ du soir, j'étais à l'hôtel de ville, lorsque j'aperçus, sur la place de l'hôtel de ville plusieurs groupes de perturbateurs se donnant le bras et chantant, sans que j'aie pu comprendre ce qu'ils chantaient. Nous descendîmes avec MM. les commissaires de police pour inviter ces gens à se retirer ; mais *Journel*, que je remarquai à la tête du rassemblement avec *Danis*, passa outre en disant : *Nous pouvons chanter; ce n'est pas une heure indue.* Quelques minutes après, ils furent arrêtés avec deux autres, et conduits à la salle de police : là nous reçûmes l'ordre de les mener en prison. Pendant le trajet, et comme nous allions entrer dans la rue de la Paix, je vis un groupe qui chantait *la Carmagnole*. J'aperçus aussi *Caussidière*, qui nous accompagna, malgré les défenses qui lui furent faites par M. *Dubost*, jusqu'à la rue Mi-Carême; du moins c'est là où je le perdis de vue; mais jusqu'à cet endroit il n'avait cessé de nous inquiéter dans notre marche, en cherchant à passer au milieu ou au devant de nous. Je l'entendis dire à *Journel: As-tu besoin d'argent? veux-tu faire dire quelque chose à ta femme ?* »

Nous arrivâmes près de la prison par la rue du Palais de Justice; nous entendîmes alors les cris : *Vive la ligne! A bas la garde nationale! On ne les emmènera pas!* Malgré ces cris, nous nous dirigeâmes vers la prison, où nous déposâmes les prisonniers, au milieu d'une grêle de pierres qu'on nous jetait. Nous entendîmes alors, de la prison, beaucoup de bruit, et, voyant que tous nos camarades n'étaient pas avec nous, nous craignîmes qu'on ne leur fît un mauvais parti, et nous fîmes ouvrir la porte pour aller à leur secours. *Eyraud*

sortit le premier; il se dirigea du côté d'en bas, c'est-à-dire, du côté de la place de Justice, et je le perdis de vue dans un groupe, où je remarquai beaucoup de mouvement, et où j'entendis *Eyraud* parler très-haut; j'accourus aussitôt vers ce groupe, où je ne trouvai que *Dumas* et *Pinatel*, aux prises avec *Caussidière*. Je saisis ce dernier, il tomba, et au même instant j'entendis *Eyraud* crier : *Je suis assassiné!* et je le vis sortir du groupe, remontant du côté de la prison. La lutte, dans laquelle je me trouvais engagé ne me permit pas de voir ce qu'il devint dans ce moment, et je ne le revis qu'après dans la prison où il avait été transporté. J'explique qu'au moment où j'abordai le groupe je ne vis pas d'abord *Eyraud*, qui probablement était alors à terre, déjà frappé du coup dont il est mort, et que ce n'est que lorsqu'il se serait relevé, pour aller tomber de nouveau vers la porte de la prison, que je l'ai vu sortir du groupe, et que je l'ai entendu crier: *Je suis assassiné!*

Caussidière, qui avait été renversé, comme je viens de le dire, par mon camarade *Pinatel* et moi, se releva et s'éloigna. Le trouble où nous avait jeté la mort d'*Eyraud* nous empêcha de le poursuivre; mais une minute après, *Pinatel* ayant dit, répondant à M. *Dubost*, « c'est *Caussidière* qui a tué « *Eyraud*, » nous nous élançâmes de nouveau à sa poursuite; et si nous ne l'arrêtâmes pas, c'est qu'il nous menaça de son poignard, qu'il tenait de la main gauche. Je crus remarquer, sur le milieu de la lame de ce poignard, une ligne noire qui me parut être du sang.

Je ne me rappelle pas si le réverbère qui est au coin de la prison était allumé; je sais seulement que la nuit n'était pas bien obscure.

Il me semble que le groupe où j'ai trouvé *Dumas* et *Pinatel* aux prises avec *Caussidière*, et d'où j'ai vu sortir *Eyraud*, se trouvait à peu près entre la porte de la prison et l'angle nord de cette prison.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 58e pièce, 4e témoin, page 9e.)

886. — DUMAS (André), *âgé de 59 ans, agent de police, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 du courant, à sept heures environ du soir, j'étais à l'hôtel de ville, lorsque je vis sur la place des groupes nombreux d'individus se tenant par le bras, et chantant *la Marseillaise* et *le Chant du départ*; les commissaires de police descendirent avec nous de l'hôtel de ville, et invitèrent ces perturbateurs à cesser leurs chants et le tapage qu'ils faisaient; ils n'eurent aucun égard à cette invitation, et, comme on voulait s'assurer de quelques étrangers que l'on crut reconnaître parmi eux, ils s'y opposèrent violemment; et alors on arrêta quelques-uns des opposants, parmi lesquels je ne remarquai que *Journel*

et *Danis*. On eut beaucoup de peine à les conduire à la salle de police, où nous reçûmes l'ordre de les transférer en prison, escortés d'un piquet composé de gardes nationaux et de soldats de la ligne. Au commencement de la rue de la Paix, j'aperçus *Caussidière* qui inquiétait notre marche, malgré les ordres réitérés de M. *Dubost*, commissaire de police. Il s'approcha plusieurs fois des prisonniers, et leur dit : *Avez-vous de l'argent?* Arrivés par la rue du Palais de Justice près de la prison, nous y déposâmes les personnes que nous conduisions, au milieu d'une grêle de pierres qu'on nous lançait de toutes parts. Je restai en dehors pour contenir la foule; lorsque je vis sortir *Eyraud* de la prison, je lui dis : «*Caussidière* est là, mettons-le dedans. » *Eyraud* s'élança aussitôt sur celui-ci, qui le frappa à coups de poing (je n'ai pas vu s'il tenait alors un poignard); je le saisis moi-même par derrière. Dans ce moment, *Eyraud* cria : *Je suis assassiné.* Mais je le perdis de vue, attendu que *Caussidière* se retourna aussitôt sur moi, et me frappa des deux mains à coups redoublés; je tombai étourdi de ces coups, et je ne vis pas ce qui se passa ensuite entre *Caussidière* et les agents *Pinatel* et *Cadot*, qui étaient accourus à mon secours.

J'explique que dans le moment où une lutte s'engagea entre *Caussidière*, *Eyraud* et moi, nous étions près du ruisseau, et sur un point à peu près intermédiaire entre la porte et l'angle nord de la prison.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 58e pièce, 5e témoin, page 12.)

887. — CHOMIER (Jacques-Pierre), *âgé de 23 ans, grenadier au 28e régiment de ligne, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 27 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 du courant, sur les sept heures et demie environ du soir, je fus commandé, avec six de mes camarades, pour escorter des individus que l'on conduisait en prison; arrivés sur la place du Palais, un garde national me dit : *N'avancez pas, les perturbateurs sont armés et prennent des pierres.* Je fis cependant encore quelques pas, et je me trouvai entre l'angle de la prison (du côté de la place) et la porte de la prison; c'est-à-dire à quinze pas environ de l'un et l'autre côté, lorsque je remarquai un agent de police, celui qui a été tué, voulant arrêter un grand jeune homme vêtu de brun; celui-ci lui disait : *Pourquoi voulez-vous m'arrêter, je n'ai rien fait.* Dans ce moment, je me retournai pour écarter la foule qui se pressait autour de moi; ce mouvement dura environ une demi-minute, et quand je voulus regarder de nouveau l'agent et le grand jeune homme que j'avais vus aux prises, je n'aperçus plus ce dernier, et je vis l'agent de police étendu sur le dos au travers du ruisseau. Le commissaire de police s'écria, quelques minutes après : *Ils ont tué Eyraud, un*

brave homme, et on le fit enlever de suite; nous nous retirâmes alors au poste de l'hôtel de ville, d'où nous étions partis.

J'ajoute qu'au moment où nous arrivâmes sur la place du Palais, nous entendîmes crier : *Vive la ligne! à bas la garde nationale!* On nous jeta plusieurs pierres dont je ne fus pas atteint.

Dans ce moment, ayant représenté au témoin le prévenu *Caussidière*, avec interpellation de déclarer s'il le reconnaît pour le grand jeune homme qu'il a vu aux prises avec l'agent de police tué :

Il répond : Que ce grand jeune homme était d'une taille à peu près semblable, vêtu de brun comme lui, mais que l'obscurité de la nuit et l'agitation de la foule ne lui ont pas permis de remarquer ses traits; que dès lors il ne peut affirmer avec certitude que ce soit le même dont il a parlé dans sa déposition.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 15e témoin, page 18.)

888. — DAVEZAC (Joseph), *âgé de 25 ans, grenadier du 28e régiment de ligne, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 27 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 du courant, à sept heures environ du soir, je faisais partie de l'escorte des soldats de la ligne qui conduisait des individus en prison; arrivés sur la place du Palais de Justice, les perturbateurs qui avaient fait un tour pour s'y trouver avant nous, se mirent à crier : *Vive la ligne! à bas la garde nationale!* et à jeter des pierres dont je ne fus pas atteint. Les personnes arrêtées furent introduites dans la prison; après leur introduction, j'entendis crier *à la garde!* l'agent de police qui a été tué; j'accourus à ses cris, ainsi que quelques camarades, et je le vis à égale distance de la porte de la prison, et de l'angle de ladite prison du côté de la place : il cherchait à arrêter un grand jeune homme, dont je n'ai pas remarqué la mise; celui-ci a levé le bras pour lui porter un coup, mais je ne sais si le coup a porté sur la tête de l'agent ou dans le dos; cependant j'ai cru dans le moment qu'il l'avait frappé à la tête, et deux secondes après j'ai vu l'agent de police tomber à la renverse au travers du ruisseau. Dans ce moment, la foule s'étant pressée autour de l'individu blessé, j'ai fait de nouveaux efforts pour l'écarter, et je n'ai pas vu si l'agent de police blessé s'est relevé lui-même ou si on l'a relevé.

Un moment après, nous nous sommes retirés à l'hôtel de ville, la foule s'étant dissipée à l'instant même.

Dans ce moment, ayant représenté au témoin le prévenu *Caussidière*, avec interpellation de déclarer s'il le reconnaît pour celui qu'il a vu aux prises avec l'agent de police *Eyrand*, et qui lui aurait porté un coup, le témoin déclare

qu'il a seulement remarqué que cet homme était plus grand que l'agent de police, mais qu'il ne peut dire que *Caussidière* soit le même dont il a parlé dans sa déposition.

Le témoin explique qu'*Eyraud*, l'agent tué, se trouvait devant le ruisseau, le dos tourné contre la prison et tant soit peu en contre-bas de celui qui l'a frappé, et qu'entre *Eyraud* et le mur de la prison il n'y avait personne de la foule, parce que les soldats *Tréhiou et Jiquel*, placés, l'un à l'angle nord, et l'autre à la porte de la prison, empêchaient la foule de passer de ce côté-là.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 16e témoin page 19.)

889. — TRÉMOLLET (Jean-Marie), *âgé de 28 ans, sommelier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 27 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le vendredi 21 du courant, à sept heures et demie environ du soir, je me promenais sur la place de l'hôtel de ville, lorsque je vis descendre dudit hôtel quelques personnes escortées par des gardes nationaux et des soldats de la ligne.

Je remarquai une certaine agitation dans la foule qui se trouvait sur la place, et j'entendis crier en même temps : *Vive la ligne! à bas la garde nationale! aux armes! etc... On ne les emmènera pas!* Je me retirai alors.

Sur la question que nous avons faite au témoin s'il n'a pas vu briller quelques poignards au moment de l'arrestation des perturbateurs.

Répond : « J'ai vu de loin briller quelque chose, mais j'ignore si c'étaient des baïonnettes ou des poignards. »

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 17e témoin page 21.)

890. — ROYET (Jean-François-Hippolyte), *âgé de 45 ans, négociant, colonel de la garde nationale, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 27 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le vendredi 21 du courant, sur les sept heures du soir, j'arrivais de la campagne, et je me trouvais sur la place de l'hôtel de ville, à l'angle nord du magasin servant au dépôt des armes d'artillerie, lorsque je vis dans la rue des Jardins, à deux pas de moi, une foule nombreuse allant très-vite; je la suivis : ayant aperçu au milieu d'elle un faible piquet de gardes nationaux, je craignis qu'il ne fût désarmé; je doublai le pas pour le rejoindre et soutenir son moral,

L'embarras de la foule ne me permit de l'atteindre qu'au moment où on introduisait dans la prison les personnes qu'on avait arrêtées.

Là j'entendis crier *vive la ligne!* et l'on me dit qu'on avait assailli à coups de pierres le piquet de la garde nationale; je remarquai dans la foule plusieurs personnes portant de petites moustaches, et reprochant aux gardes nationaux d'avoir croisé la baïonnette sur les citoyens. Je pris alors la parole et je reprochai à ces citoyens d'avoir fait violence à la garde nationale, chargée d'exécuter les lois. Au milieu de la discussion, je reçus un coup de poing qui ne paraissait pas m'être destiné; je me retournai et je vis *Caussidière* le bras levé : il était à côté de moi sans intermédiaire, ce qui me fit présumer que c'était lui qui m'avait porté le coup, dans ce moment il luttait avec *Cadot*, qui l'avait saisi au collet : je crus voir un garde national lui porter un coup de crosse à la jambe : un instant après, je le vis tomber dans un point à peu près intermédiaire entre la porte de la prison et l'angle nord de ladite prison; il se trouvait dans cette position au travers du ruisseau, son poignard (je n'ai pu voir s'il était ouvert ou fermé) était par terre à six pouces de lui, hors du ruisseau et sur un endroit sec. *Caussidière* le ramassa après s'être relevé, et je remarquai qu'il le ramassa avec beaucoup de promptitude : il se retirait assez lentement lorsque le bruit se répandit qu'on avait donné un coup de poignard à l'agent de police *Eyraud.*

Alors on signala *Caussidière* comme l'assassin; et l'ordre ayant été donné par le commissaire de police *Dubost* de l'arrêter, l'agent de police *Pinatel* se mit en devoir de l'arrêter; mais *Caussidière* se mit en attitude de défense et menaça de frapper de son poignard quiconque l'approcherait : à la faveur de cette démonstration, qui eut lieu sur la place du Palais, il parvint à s'échapper en se dirigeant du côté de la rue de la Loire. J'ajoute que dans ce moment je vis parfaitement le poignard ouvert dans sa main, et un instant après j'en signalai les dimensions à M. le maire et aux commmissaires de police présents.

Lors de l'arrestation de *Caussidière*, ce poignard trouvé sur lui, me fut présenté et je le reconnus positivement.

J'avais oublié de dire qu'au moment de la lutte avec *Cadot*, *Caussidière* a crié *aux armes!* et ce cri a été répété aussitôt par plusieurs personnes, et je sais qu'on s'est répandu ensuite dans divers quartiers de la ville en proférant le même cri.

Ayant demandé au témoin si sur le lieu de la scène il n'a pas entendu dire par un homme : *Plusieurs bourgeois prétendent que l'agent de police Eyraud a été tué par des soldats du 28e; mais ce n'est pas vrai, j'étais présent près de la porte de la prison et j'ai vu un garde national lui porter le coup.*

Il répond : J'ai entendu en effet quelques personnes dire autour de moi : *Eyraud a été tué d'un coup de baïonnette.* Alors je m'écriai : *Non, messieurs, Eyraud a été assassiné à coups de poignard.* Je parlais ainsi, parce que d'un côté je n'avais presque pas perdu de vue les baïonnettes; que de l'autre,

j'avais vu le poignard de *Caussidière,* et qu'enfin on était tellement pressé sur le lieu de l'assassinat qu'on n'aurait pu faire usage des baïonnettes.

Au surplus, je ne reconnaîtrais pas les personnes qui ont attribué devant moi la blessure d'*Eyraud* à un coup de baïonnette, et je ne connais pas le nommé *Dormand,* qui prétend m'avoir tenu un propos semblable. J'ajoute une réflexion : *Caussidière* m'a frappé au visage de la main droite, du moins je l'ai jugé ainsi, d'après la position respective où nous étions; or, s'il eût tenu son poignard de la main droite, il m'eût sans doute blessé; je n'avais reçu qu'une contusion qui m'avait fait saigner par le nez : cette circonstance me rendait inexplicable la manière dont il avait pu faire usage du poignard, que l'on tient ordinairement de la main droite; mais j'ai appris ensuite que ce jeune homme faisait des armes de la main gauche.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57ᵉ, 18ᵉ témoin, pag. 22.)

891. — VALANCOGNE (Jean), *âgé de 51 ans, rentier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 27 février 1834, devant M. Fleury-Dela, juge d'instruction.)

Je n'ai aucune connaissance personnelle des faits qui se sont passés le 21 du courant devant la prison de cette ville; ce n'est que le lendemain matin que j'ai su que l'agent de police *Eyraud* y avait été poignardé.

Je ne sais qu'une chose, c'est que le vendredi 21, dans la matinée, je vis deux ou trois personnes à moi inconnues se promener sur la place Marengo, et j'entendis l'une d'elles dire : *Hier on a chanté la république, et on doit recommencer ce soir.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57ᵉ, 19ᵉ témoin, page 25.)

892. — DUBET (Jean), *âgé de 24 ans, clerc de Palais, demeurant à Saint-Etienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 27 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 du courant, à sept heures et demie du soir, sortant de l'étude de M. *Mugnier,* je suivis la rue de Foix jusqu'à la place de l'Hôtel de ville, où étant arrivé, je vis dans la rue des Jardins un rassemblement très-nombreux qui criait : *Vive la république! Aux armes!* et qui se dirigeait du côté de la prison; on me dit alors que l'on conduisait dans la maison d'arrêt quelques personnes que l'on avait arrêtées sur la place. Je suivis à une assez grande distance le rassemblement, et lorsque j'arrivai sur la place du Palais, au coin de la rue Bodet, je vis, au milieu de la foule qui se pressait du côté de la porte de la

prison, un homme, qu'on me dit être l'agent *Eyraud*, tomber; mais je ne peux dire si c'est en avant ou à la renverse qu'il est tombé, parce que j'étais trop éloigné du lieu de sa chute; je le vis seulement disparaître au milieu de ceux qui l'entouraient: j'entendis dire en même temps que l'on venait de tuer l'agent de police *Eyraud*, et je remarquai un homme vêtu d'une veste marron, d'une taille moyenne, s'échapper des mains de deux agents qui voulaient l'arrêter, et se diriger du côté de la rue des Jardins.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 20e témoin, page 26.)

893. — JAMEN (Louis), *âgé de 32 ans, négociant, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 28 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le vendredi 21 du courant, à sept heures et demie environ du soir, je vis en rentrant chez moi, rue de Paris, maison de la poste aux lettres, quelques individus que l'on conduisait en prison; ils étaient escortés par un piquet composé de gardes nationaux et de soldats de la ligne.

Des groupes nombreux se dirigèrent aussitôt par la rue des Jardins, du côté de la prison, pour y arriver avant les prisonniers, conduits par la rue de la Paix. Je suivis ce rassemblement, et arrivé en face de la rue du Palais de Justice, au coin de la maison Bodet, je me hâtai d'annoncer à l'escorte qui débouchait par cette rue de ne pas avancer, attendu qu'un grand nombre de personnes l'attendait dans des vues qui paraissaient hostiles, car on criait de toutes parts: *Aux armes! vive la ligne! à bas la garde nationale!*

La première personne de l'escorte, je ne me rappelle pas quelle elle était, répondit: *Nous sommes trop avancés pour reculer,* et continua à marcher avec les prisonniers du côté de la prison; c'est alors que je vis *Caussidière;* il accompagnait l'escorte; je l'engageai à n'opposer aucune résistance, il ne fit aucune réponse.

Je me retirai alors par la rue qu'avait suivie l'escorte, pour me rendre à l'hôtel de ville et annoncer ce qui se passait; je n'ai donc pas vu ce qui est arrivé près de la porte de la prison, et je ne l'ai appris qu'un quart d'heure après.

J'ajoute qu'au moment du départ de l'escorte conduisant les prisonniers de l'hôtel de ville, j'ai entendu les mêmes cris que ceux qui ont été proférés un instant après vers la prison.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 21e témoin, page 27.)

894. — NICOLON-LEVANS (Pierre), *âgé de 43 ans, négociant, demeurant à Saint-Etienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 28 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 du courant, entre sept et huit heures du soir, j'arrivai sur la place de l'Hôtel de ville: on me dit qu'on venait d'arrêter et de conduire en prison plusieurs perturbateurs, et qu'on avait remarqué un jeune homme sur la place qui gesticulait d'un air très-animé, et qui criait: *Laissera-t-on arrêter nos frères?*

Au même instant, on me le fit remarquer dans la foule : il pouvait avoir de 20 à 22 ans, portant de petites moustaches; il était vêtu d'une redingote de couleur claire-jaunâtre; je m'attachai à ses pas : il passa sur la place du Marché, suivit la rue du Grand-Moulin et entra dans le café de la Tribune; dans ce moment j'étais avec le commandant *Dupré*.

Après son entrée au café, le commandant et moi nous regardâmes à travers les vitres dudit café, et nous étions dans cette position, lorsque *Caussidière*, accompagné de trois autres que je ne pus reconnaître, arrivant par la rue des Cavaliers, me prit sans doute, à la couleur de ma redingote, pour l'individu que nous venions de voir entrer dans le café, et m'appela par un nom que je ne me rappelle pas; voyant qu'ils se trompaient, ils entrèrent dans le café, et nous nous retirâmes.

Dans ce moment, ayant représenté au témoin le prévenu *Nicot*, avec interpellation de déclarer s'il le reconnaît pour celui dont il vient de parler, il répond : « Que le jeune homme à lui représenté est à peu près de l'âge « de celui qu'il a remarqué; il paraît avoir la même figure et la même taille; « mais l'autre était vêtu d'une redingote claire, comme il vient de le dire, et « portait de petites moustaches, tandis que le prévenu est vêtu aujourd'hui d'une « veste et n'a point de moustaches. »

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 22e témoin, page 28.)

Autre déposition du même témoin, reçue le 12 mars 1834, par M. Fleury Dela, juge d'instruction.

J'ai vu le prévenu *Nicot*, vêtu de la redingote qu'il prétend avoir portée le jour où l'agent de police fut tué, et qui ne put m'être représentée quand je fus entendu pour la première fois, attendu qu'elle se trouvait chez son oncle, à Saint-Étienne. Cette redingote me paraît d'une couleur plus brune que celle de la redingote que j'avais remarquée sur le jeune homme que j'avais suivi jusqu'au café de la Tribune, le 21 février dernier.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 39e témoin, page 51.)

895. — PAGAL (Eustache), *âgé de 46 ans, négociant, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 28 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21, à sept heures et demie environ du soir, j'étais au cercle lorsqu'on vint nous apprendre qu'on avait arrêté des perturbateurs sur la place de l'Hôtel de ville, et qu'on les conduisait en prison : je me rendis aussitôt sur la place, et on me répéta ce qu'on venait de me dire.

Je rentrai alors au cercle, je n'y fus pas plutôt qu'on nous annonça la mort d'*Eyraud*. Je me rendis de nouveau sur la place, où je vis beaucoup de mouvement; mais je ne remarquai rien qui puisse éclairer la justice.

J'ajoute que, le lendemain de l'événement, M. *Varennes*, négociant de cette ville, me dit qu'un de ses commis, nommé *Barrelon*, avait vu *Caussidière* au moment où il se retirait avec quelques autres, et lui avait entendu dire entre autres choses : *Je suis fâché de ne pas en avoir fait autant à l'autre.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 23e témoin, page 29.)

896. — BLANCHET (Antoine-Marie), *âgé de 33 ans, ferblantier, demeurant à Saint-Etienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 28 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 du courant, sur les sept heures et demie du soir, ma compagnie, dont je suis le sergent-major, était de garde; je profitai de cette circonstance pour faire douze heures de salle de police auxquelles j'avais été condamné par le conseil de discipline.

Je me rendais à cet effet à l'hôtel de ville, lorsque je remarquai sur la place plusieurs groupes d'individus chantant *la Marseillaise;* je vis aussitôt les commissaires de police descendre de l'hôtel de ville pour leur enjoindre de cesser leurs chants et de se retirer; ils continuèrent de plus belle, et alors on en arrêta trois ou quatre; j'aidai moi-même à les conduire à l'hôtel de ville et de là à la prison, armé d'un fusil que j'avais pris au corps de garde. L'escorte se composait de six gardes nationaux et de six ou sept militaires de la ligne : au moment où ces derniers se joignirent à nous, j'entendis crier *vive la ligne! à bas la garde nationale!* Nous passâmes par la rue de la Paix et nous débouchâmes sur la place du Palais par la rue portant le même nom.

Là, une personne que l'on m'a dit être M. *Larderet*, demeurant rue Gérentet, nous engagea à ne pas avancer, attendu que les perturbateurs nous attendaient armés de pierres; je répondis : *Nous les tenons, il faut qu'ils marchent:*

et nous les conduisîmes jusqu'à la prison, où l'on fit entrer précipitamment les individus arrêtés, parce qu'on jetait alors des pierres: un voltigeur reçut à cet instant un coup de pierre, et poursuivit dans la foule la baïonnette en avant celui qui la lui avait lancée; je suivis ce voltigeur, dans la crainte qu'il ne fût enveloppé, et c'est alors que *Caussidière* me dit : *Tu croises la baïonnette sur les citoyens!* Je lui répondis : *Je ne connais pas des citoyens qui jettent des pierres, il faut que la force reste à la loi!* Il me répondit : *Tu me la payeras!* et continua à vociférer.

Dans ce moment quelqu'un dit, en désignant *Caussidière : il faut l'arrêter! Eyraud* s'élança aussitôt sur lui, et le prit, je crois, à bras le corps; trois agents de police se réunirent à *Eyraud,* et presqu'aussitôt je vis sortir de ce groupe le dernier, en criant : *Je suis assassiné!* Je ne le vis pas tomber, soit en raison de la foule qui se pressait sur le lieu de la scène, soit parce que mon attention était fixée sur *Caussidière,* qui venait de tomber avec les agents dont je viens de parler, et qui s'étant relevé parvint à s'échapper.

Alors nous nous dirigeâmes vers la porte de la prison, pour voir le malheureux qui venait d'être tué, et quelqu'un s'écria : *C'est ce grand coquin qui l'a tué!* Un autre nomma *Caussidière. Rossary,* qui se trouvait présent, prit la défense de celui-ci, et dit . *ce n'est pas Caussidière ;* une voix s'éleva de la foule et cria : *arrêtez ce coquin!* en désignant *Rossary, il avait un poignard tout à l'heure ; Rossary* répondit : *Qu'on me fouille!* et la même personne qui venait d'accuser *Rossary,* cria de nouveau : *Il l'a jeté.*

Rossary fut alors mis en prison. La foule s'étant un peu dissipée, nous nous retirâmes à l'hôtel de ville, suivis d'un très-grand nombre d'individus.

J'ajoute que *Caussidière* nous avait suivis, malgré la défense qu'on lui en avait faite plusieurs fois, depuis la place de l'Hôtel de ville jusqu'à la prison.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 24e témoin, page 30.)

897. — DUPRÉ (Charles), *âgé de 59 ans, chef de bataillon retraité, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 1er mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 du courant, à sept heures et demie, huit heures du soir, étant au devant du café *Bassey,* sur la place Royale de cette ville, et me disposant à entrer dans ce café, je vis accourir à moi M. *Petrus-Micolon,* qui m'apprit les événements qui venaient de troubler la tranquillité de la ville, et l'assassinat de l'agent de police *Eyraud ;* et tout à coup, me désignant un jeune homme de taille moyenne et bien prise, porteur de petites moustaches et revêtu d'une lévite couleur gris-blanc, qui passait rapidement devant le café et se dirigeait vers la rue Saint-Louis, il me dit : *Tenez, voici un de ces républicains qui*

se rend au café de la Tribune, j'en suis sûr; je l'ai vu pérorer dans les groupes qui s'étaient formés : suivons-le.

Nous traversâmes la place, nous entrâmes dans la rue Saint-Louis, et, nous avançant vers le café de *la Tribune*, je le vis entrer dans cet établissement.

Alors *Micolon* se porta avec empressement vers les vitres du café, et regarda dans l'intérieur. Nous nous avançâmes ensuite dans la rue Saint-Louis, jusqu'à la boutique du sieur *Houlieurs*, coutelier.

Parvenus là, nous aperçûmes *Caussidière*, entouré de deux ou trois personnes, qui se tenait à l'angle de la rue Saint-André. Il avait remarqué sans doute la lévite dont *Micolon* était couvert, et qui était de la couleur de celle que portait le jeune homme que nous avions vu entrer dans le café de la Tribune, et le prenant pour lui, il l'appela, sans que je puisse me rappeler le nom qu'il a fait entendre.

Nous continuâmes notre route, et, nous étant retournés, nous vîmes *Caussidière* et les personnes qui l'entouraient entrer au café de la Tribune. De là, nous revînmes sur nos pas, et j'entrai au café *Bassey*.

Ayant, dans ce moment, représenté au témoin l'inculpé *Nicot*, que nous avons fait revêtir de la lévite dont on prétend qu'il était couvert dans la soirée du 21 de ce mois, il nous a déclaré qu'il ne reconnaissait pas dans cet individu la personne que M. *Micolon* lui avait montrée sur la place Royale; que la lévite n'était pas la même, et que l'homme aperçu le jour de l'événement lui paraissait plus âgé.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57ᵉ, 25ᵉ témoin, page 34.)

898. — REVEL (Pierre), *âgé de 28 ans, fabricant de rubans, demeurant à Saint-Étienne, rue Gérentet, n° 27.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 1ᵉʳ mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 du courant, à sept heures et demie environ du soir, j'étais dans mon magasin près de l'hôtel de ville, maison *Brossy*, lorsque j'entendis chanter *la Marseillaise*. Je descendis aussitôt sur la place, où j'arrivai au moment où M. *Chapon* venait d'être frappé je ne sais comment et par qui. Alors j'entendis une voix s'écrier : *Retirez-vous, gare les poignards!* Quelques personnes furent arrêtées.

Comme on les conduisait du bureau de la police à la prison, je remarquai un jeune homme vêtu d'une redingote gris-clair, qui me parut avoir 26 ou 30 ans, ayant une barbe dite de *jeune France*, bien fournie; il se donnait beaucoup de mouvement, et s'écriait, en s'adressant à ceux qui l'entouraient : *Serez-vous assez lâches pour les laisser emmener!*

Je le suivis jusqu'à la rue des Jardins, et lorsqu'il s'aperçut que personne

ne se disposait à délivrer les prisonniers, il témoigna une vive irritation et se dirigea du côté de la prison (toujours par la rue des Jardins). Quatre ou cinq minutes après, je vis revenir le même jeune homme sur la place vers l'hôtel de ville, seul et silencieux; je me rappelle avoir entendu crier: *Aux armes!* quand on a fait sortir du bureau de police les personnes arrêtées pour les conduire en prison. J'ai entendu dire aussi que les mêmes cris avaient été proférés près de la prison et dans la rue de la Croix.

En ce moment, nous avons représenté au témoin l'inculpé *Nicot*, revêtu de la lévite dont on prétend qu'il était couvert dans la soirée du 21 de ce mois. Il dit que celui qu'il a vu dans le rassemblement lui a paru un peu plus âgé et un peu plus grand que l'inculpé *Nicot*, qui aujourd'hui n'a pas la barbe et les favoris dont il a parlé; quant à la redingote, elle paraissait être de même couleur que celle dont *Nicot* est revêtu.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57ᵉ, 26ᵉ témoin, page 36.)

899. — DRUTEL (Clément), *âgé d'environ 32 ans, bronzeur, demeurant à Saint-Étienne, grande rue Saint-Jacques.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 3 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 du mois dernier, à sept heures et demie environ du soir, je fis partie de l'escorte chargée de conduire en prison quelques personnes qu'on venait d'arrêter sur la place de l'Hôtel de ville.

Nous passâmes par la rue de la Paix, et nous arrivâmes près de la prison par la rue du Palais de Justice. Là, nous trouvâmes deux *messieurs* qui nous dirent: *N'avancez pas, ils sont armés de pierres!* Nous n'en continuâmes pas moins notre route jusqu'à la maison d'arrêt, où les prisonniers furent immédiatement déposés; on lança des pierres dans ce moment, et le sieur *Caussidière* s'écria: *C'est indigne d'emprisonner de braves citoyens!*

A ces mots, l'agent de police *Eyraud* le saisit à bras le corps; et les autres agents; *Dumas*, *Pinatel*, étant intervenus dans la lutte, s'éloignèrent à quelques pas de la porte de la prison avec *Caussidière*, qu'ils avaient saisi. Un moment après, je vis *Eyraud* revenir, appelant d'une voix très-faible: *Philibert* (le concierge de la prison)! Il tomba le dos appuyé contre la porte, qui fut ouverte par M. *Dubost*, presque aussitôt; alors *Eyraud* tomba à la renverse et rendit beaucoup de sang par la bouche. Du reste, je n'ai pas vu porter le coup; je n'ai pas vu non plus si *Caussidière* avait un poignard à la main; je me rappelle seulement qu'un jeune homme, qu'on me dit être le maître du café de la Tribune, prit la défense de *Caussidière*, qu'on accusait généralement de l'assassinat, et s'écria: *Ce n'est pas Caussidière!* mais il n'eut pas plutôt prononcé ces mots, qu'il fut saisi et incarcéré.

J'ai entendu crier : *Vive la ligne !* mais je n'ai pas entendu crier : *A bas la garde nationale !* ni *aux armes !*

A notre retour de la prison, nous rencontrâmes sur la place de l'Hôtel de ville, près des *Limeries,* le nommé *Rachon,* sergent de notre compagnie ; un des nôtres, M. *Goutmann,* lui ayant dit : *Où allez-vous? Rachon* répondit d'un air de mauvaise humeur : *Lorsque l'on voit des choses illégales...* C'est tout ce que je retins de sa réponse.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 27e témoin, pag. 37.)

900. — ARNAUD (Antoine-Joseph-Philippe), *âgé de 27 ans, clerc de palais, demeurant à Saint-Etienne.*

(Entendu, à Saint-Étienne, le 3 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 du courant, à sept heures et demie environ du soir, je fus commandé, ainsi que cinq autres gardes nationaux, avec sept militaires de la ligne, pour accompagner un commissaire et des agents de police, qui conduisaient quelques personnes arrêtées sur la place de l'Hôtel de ville, et qui chantaient des chants républicains ; car j'ai bien distingué la *Marseillaise* et la *Carmagnole, dansons la Carmagnole !*

Nous passâmes par la rue de la Paix, et nous arrivâmes près de la prison par la place du Palais de Justice ; quelques personnes s'approchèrent alors de nous et nous dirent : *Prenez vos précautions, ils ont des pierres.*

Nous vîmes en effet un rassemblement assez nombreux, d'où sortirent ces cris : *Vive la ligne! à bas la garde nationale ! aux armes !*

On se hâta d'introduire dans la prison les personnes arrêtées, attendu que plusieurs pierres étaient lancées par les perturbateurs.

Après l'introduction des prisonniers, je me trouvai en face et à six pas environ de la porte de la prison, lorsque *Caussidière*, que j'avais vu un moment dans la rue de la Paix, s'écria qu'il était indigne d'agir ainsi ! Sur cette observation, l'agent de police *Eyraud* le saisit à bras le corps : ils étaient alors à cinq ou six pas de la porte de la prison, du côté de l'angle nord de la prison ; en luttant, ils descendirent encore de cinq pas environ. Un chapeau, appartenant à un agent de police ou à un commissaire, tomba alors à quelques pas de moi ; je le ramassai, et lorsque je me relevai, j'aperçus *Eyraud* jetant un cri de douleur et sortant du groupe formé par *Caussidière* et les autres agents de police ; il vint en chancelant jusqu'à la porte de la prison, où il tomba le dos appuyé contre cette porte.

La foule s'éloigna alors, et nous regagnâmes la place de l'Hôtel de ville par la rue des Jardins, sans rencontrer *Caussidière*, qu'on disait être l'auteur de l'assassinat. Nous rencontrâmes sur la place de l'Hôtel de ville le nommé *Ra-*

chon, sergent de notre compagnie; le sieur *Goutmann*, un des nôtres, lui ayant demandé où il allait avec ses armes, il répondit : *Je vais chez moi; le lieutenant m'a donné la permission.*

Je me rappelle qu'après l'assassinat, quelqu'un qui se trouvait près de la porte de la prison ayant dit : « C'est *Caussidière* qui a tué *Eyraud.* » *Rossary*, le maître de café de la Tribune, s'écria : « Ce n'est pas *Caussidière.* » Il n'eût pas plutôt prononcé ces mots, qu'il fut arrêté et incarcéré; il m'a semblé que d'autres personnes que *Caussidière* s'étaient mêlées au groupe d'où *Eyraud* est sorti blessé : cependant je ne puis l'affirmer avec certitude.

Je ne me rappelle pas si le réverbère placé à l'angle nord de la prison était allumé; cependant je ne le crois pas : la nuit, quoiqu'entièrement close, n'était pas très-obscure.

Du côté de la place du Palais de Justice, la foule se pressait immédiatement sur le groupe qui luttait contre *Caussidière*; il n'y avait là interposition ni de gardes nationaux, ni de soldats de la ligne.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57ᵉ, 28ᵉ témoin, page 39.)

901. — VOCANSON (Antoine), *âgé de 30 ans, négociant, demeurant à Saint-Etienne.*

(Entendu, à Saint-Etienne, le 3 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 du courant, sur les sept heures et demie du soir environ, je fus commandé pour accompagner des agents de police qui conduisaient à la prison quelques perturbateurs arrêtés : nous passâmes par la rue de la Paix, et nous débouchâmes près de la prison par la rue du Palais de Justice. C'est au coin de cette rue que je fus placé pour maintenir la foule.

En raison de l'éloignement où j'étais de la porte de la prison, je n'ai pas vu ce qui s'y est passé. Je crois seulement avoir remarqué *Caussidière* dans la foule; j'ai entendu seulement crier : *Vive la ligne!*

Je ne me rappelle pas si le réverbère placé au coin de la prison était allumé; je sais seulement que la nuit n'était pas très-obscure.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57ᵉ, 29ᵉ témoin, page 41.)

902. — COSTE (François-Philippe), *âgé de 29 ans, menuisier, demeurant à Saint-Étienne, grande rue Saint-Jacques.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 3 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Faisant partie de l'escorte chargée, le 21 du mois dernier, à sept heures et demie environ du soir, d'accompagner des agents de police conduisant à la

prison quelques perturbateurs, j'avais été placé de l'autre côté de la rue, sur un point un peu plus rapproché de la porte de la prison que de l'angle nord de cette prison.

Dans cette position, je n'ai pu voir lorsque *Eyraud* a saisi *Caussidière;* je sais seulement qu'une lutte s'est engagée entre ce dernier et quelques agents de police, et j'ai vu *Eyraud* sortir de ce groupe, crier : *Au secours! à l'assassin! je suis assassiné!* Ensuite je l'ai perdu de vue, ainsi que *Caussidière.* J'ai entendu un *monsieur*, qui fut arrêté aussitôt et incarcéré, crier : *Ce n'est pas lui!* parce que sans doute on avait accusé *Caussidière* d'être l'auteur de l'assassinat.

Les seuls cris que j'aie entendus sont : *Vive la ligne! à bas la garde nationale!* Je ne me rappelle pas si le réverbère qui est à l'angle de la prison était allumé ; mais je sais que la nuit n'était pas très-obscure ; la foule était beaucoup plus grande du côté d'en haut que du côté de la place du Palais.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 30e témoin, p. 42.)

903. — PEYRON (André), *âgé de 31 ans, fabricant d'armes, demeurant à Saint-Etienne, grande rue Saint-Jacques.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 4 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février dernier, à sept heures et demie environ du soir, je faisais partie de l'escorte chargée de conduire quelques perturbateurs arrêtés sur la place de l'Hôtel de ville. Nous passâmes par la rue de la Paix. A l'entrée de cette rue, en face de la maison *Fessy*, je vis *Caussidière*, qui parlait d'un air animé au commissaire de police *Dubost.*

Nous arrivâmes sur la place du Palais, par la rue du Palais de Justice. Un peu auparavant, nous fûmes prévenus, par MM. *Jamin* et *Larderet-Salomon*, que plusieurs personnes formant un attroupement vers la prison étaient armées de pierres. Nous n'avançâmes pas moins vers la prison, où les personnes arrêtées furent introduites, malgré les pierres qu'on nous lançait et dont je ne fus pas atteint. La porte de la prison se rouvrit bientôt, et j'en vis sortir l'agent de police *Eyraud*, qui s'élança sur la foule. Une lutte parut s'engager, mais je ne sais avec qui ; c'était à huit ou dix pas de la porte de la prison, du côté d'en-bas, c'est-à-dire de la place du Palais. Quelques minutes après, je vis *Eyraud* sortir du groupe que j'avais vu former, remonter du côté de la porte de la prison et tomber sur l'escalier.

Je ne me rappelle pas si le réverbère de la prison était allumé.

La foule se trouvait presque en contact avec les agents de police, qui ont lutté un instant, comme je viens de le dire, plus bas que la porte de la prison.

Nous n'étions pas assez nombreux pour faire un vide autour d'eux.

Je n'ai pas vu *Caussidière* près de la prison, ni sur la place du Palais de Justice. J'ai vu saisir *Rossary,* au moment où il disait quelque chose que je n'ai pas compris; il fut incarcéré immédiatement. Je n'ai pas entendu crier : *Aux armes!* mais, comme nous allions entrer dans la rue de la Paix pour conduire les prisonniers, quelques personnes crièrent : *Vive la ligne!* et sur l'observation que leur fit le commissaire *Dubost,* qu'ils prenaient la garde nationale pour la ligne, ils se mirent à crier : *A bas la garde nationale!*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 57e, 31e témoin, p. 43.)

904. — GUTTMANN (Henri), *âgé de 32 ans, maître tailleur, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 4 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février dernier, à 7 heures environ du soir, me trouvant de garde à l'hôtel de ville, je vis des groupes nombreux sur la place de l'Hôtel de ville, qui chantaient *la Marseillaise*; du moins je n'ai entendu que cette chanson. On fit des prisonniers, et je fis partie du piquet qui reçut l'ordre de les conduire dans la maison d'arrêt. Nous étions, tant gardes nationaux que soldats de la ligne, douze ou treize hommes. Comme nous allions entrer dans la rue de la Paix, je remarquai *Caussidière* et *Rossary,* qui nous ont accompagnés. Arrivés sur la place du Palais, j'ai entendu crier : *A bas la garde nationale! vive la ligne!* Ces cris avaient déjà été proférés sur la place de l'Hôtel de ville. On nous jeta des pierres; et, pour nous soustraire aux coups, nous nous empressâmes de déposer les prisonniers dans la maison d'arrêt. Je me retirai à quelque distance de la porte de la prison pour écarter la foule, et un moment après j'entendis dire que l'agent de police *Eyraud* avait été assassiné; mais je n'ai pas vu porter le coup, et je ne me rappelle pas même avoir vu *Eyraud* sur le lieu de la scène. Je me rappelle que *Caussidière* et *Rossary* s'étaient écriés à plusieurs reprises que la garde nationale ne devait pas prendre parti dans cette affaire. Je n'ai pas vu lorsque *Caussidière* s'est retiré, ni s'il a montré son poignard à l'agent *Pinatel.* Je me rappelle encore que *Caussidière*, au moment où on l'accusait d'être l'auteur de l'assassinat, s'est écrié : *Je suis innocent!*

Après l'événement, et comme je me retirais par la place de l'Hôtel de ville, j'ai rencontré *Bachon* et *Cotte*, sergents de la garde nationale, qui s'en allaient avec leurs fusils; et sur le reproche que je leur en fis, *Bachon* me dit : *Nous ne voulons pas faire cette partie.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 32e témoin, p. 45.)

905. — PIAUD (Hugues), *âgé de 48 ans, agent de police, demeurant à Saint-Etienne.*

(Entendu, à Saint-Étienne le 10 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 20 février dernier, m'étant retiré de bonne heure, je n'ai pas vu les groupes qui, dans la nuit, ont parcouru la ville en chantant la *Marseillaise*. Le lendemain 21, me trouvant sur la place de l'Hôtel de ville, j'ai vu plusieurs groupes de perturbateurs se donnant le bras; ceux qui étaient en tête chantaient *la Marseillaise*, et les plus éloignés criaient : *Vive la république! en avant!* Ils étaient arrivés en face de l'hôtel de ville, lorsque M. *Chapon*, commissaire de police, se présenta avec moi aux individus qui composaient le premier groupe, et les invita à se retirer et à cesser leurs chants, mais, sans égard à cette invitation, ils passèrent outre, se dirigeant du côté de la rue de Paris. Le nommé *Journel* reprit alors les chants que nous avions interrompus un instant par notre intervention, et son exemple fut suivi par les autres : on parvint à les arrêter vers la poste aux lettres, à l'entrée de la rue de Paris. Là on crut reconnaître parmi eux quelques étrangers; et comme on cherchait à s'en assurer en leur demandant leurs passe-ports, les nommés *Journel*, *Bérardier*, *Danis*, *Moulin*, *Charrey* dit *Barron*, *Clément*, dessinateur, ex-employé à la mairie, et quelques autres qui ne furent pas reconnus, se ruèrent sur les officiers de police, les culbutèrent et réussirent ainsi à soustraire à leurs recherches ces étrangers, dont la retraite fut ensuite protégée par ceux qui se trouvaient derrière. *Journel*, *Danis et Bérardier*, saisis au milieu de l'action, furent aussitôt conduits à la salle de police. On se disposait, sur l'ordre du général, à les emmener en prison avec une escorte composée de gardes nationaux et de soldats de la ligne, lorsque les cris : *A bas la garde nationale!* furent proférés par les perturbateurs qui cherchèrent à nous enlever les prisonniers. Il paraît que c'est alors que M. *Chapon* fut blessé, mais l'espèce de trouble dans lequel cette attaque m'avait jeté ne me permit pas de voir cette circonstance.

On allait entrer dans la rue de la Paix, lorsque j'aperçus *Caussidière*, mais je le perdis bientôt de vue. Plus loin, dans la rue du Palais de Justice, et comme nous approchions de la rue des Jardins, je crus reconnaître la voix de ce dernier, et l'entendre crier : *Tas de lâches ne laissez pas emmener vos frères, délivrez-les!* arrivés sur la place du Palais, j'ai entendu crier : *On ne les emmènera pas, il faut les délivrer!* et aussitôt des pierres furent lancées sur nous, et sans le sieur *Blanchet*, garde national, qui fit écarter la foule avec un courage et une présence d'esprit remarquables, on aurait eu de la peine à les introduire dans la maison d'arrêt. Je fus atteint dans ce moment d'une pierre. J'étais dans la prison lorsqu'*Eyraud* a été tué, et j'en sortais lorsque *Pinatel* a arrêté *Rossary*. J'ai oublié de dire que pendant qu'on conduisait

les prisonniers, j'ai entendu crier de loin, à plusieurs reprises : *Vive la république!* Plus tard, et lorsqu'on faisait charger les armes sur la place de l'Hôtel de ville, les mêmes cris ont été proférés par ceux des perturbateurs qui se trouvaient au bout de ladite place.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 58e pièce, 6e témoin, page 14e.)

906. — BEDRINES (Jean-Baptiste), *âgé de 50 ans, commissaire de police demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 10 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février dernier, sur les sept heures environ du soir, étant avec mes collègues, à mon poste, à l'Hôtel de ville, nous entendîmes dans la rue un grand tumulte, et *la Marseillaise* chantée par plusieurs voix. Nous sortîmes sur le péristyle, et nous vîmes une bande nombreuse qui se dirigeait vers la rue de Paris. Je descendis avec mes collègues, et nous fûmes au devant de ces attroupements, dont nous parvînmes à arrêter la marche en face la poste aux lettres. MM. *Chapon* et *Dubost*, qui étaient devant moi, invitèrent ces individus à cesser leurs chants et à se disperser. Les plus mutins répondirent que ce n'était pas une heure indue, et que la chanson qu'ils chantaient n'était pas défendue; ils ne tinrent aucun compte des observations que mes deux collègues leur firent sur les résultats fâcheux que pouvaient amener ces rassemblements, et ils voulurent continuer leur marche. On les invita de plus fort à se retirer. Ne pouvant rien obtenir, on se vit dans la nécessité de requérir main-forte. Je vins, à cet effet, appeler le poste de la mairie; ce que voyant les individus de ce rassemblement, ils crièrent : *A bas la police! A bas la garde nationale! Vive la ligne!*

Sur ces entrefaites, la force armée arriva, et trois individus furent arrêtés et conduits au bureau de la police. Pour lors l'attroupement se dispersa en remontant la rue par où il était venu, et en criant: *Aux armes! citoyens! On assassine nos frères!* Au moment où je me retirais pour aller à la mairie, je fus entraîné violemment sur la place, et placé au milieu d'un groupe considérable.

Je contins de mon mieux les personnes qui le composaient, et qui, toutefois, ne manifestaient aucune intention hostile contre ma personne. Je leur fis mes observations pour le maintien du bon ordre. Je parvins à les calmer, et ils commençaient à se disperser, lorsqu'ils se réunirent de nouveau, et de nouveau m'entraînèrent au milieu d'eux. Tous unanimenent me dirent, avec beaucoup d'humeur : *Voyez, messieurs, comme vous vous conduisez; vous emmenez de force nos compatriotes en prison; mais nous les aurons, oui nous les aurons!* Ne sachant à quoi attribuer ce nouveau rassemblement, j'en de-

mandai les motifs, et l'on me répondit : *Vous feignez de l'ignorer! Eh bien monsieur, ce sont nos amis que l'on conduit en prison.*

Je leur adressai de nouveau la parole; ils finirent par se disperser, du moins en partie; et comme je continuais à leur faire des observations, on vint me prévenir que l'un de mes collègues avait été blessé d'un coup de poignard, et qu'un agent avait été tué d'un pareil coup.

A cette nouvelle, j'invitai de nouveau les individus qui me tenaient au milieu d'eux à se retirer, et ils ne le firent qu'à la vue de la troupe, qui commença d'arriver. Je remontai à la mairie, d'où je descendis bientôt après, avec les ordres de l'autorité pour me mettre à la tête des troupes et faire les sommations voulues par la loi, en cas de résistance.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 58e pièce, 7e témoin, page 16.)

907. — PONSON (Claude), *âgé de 38 ans, négociant, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 12 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le vendredi 21 février, j'avais entendu parler de rassemblements qui devaient avoir lieu le soir, pour chanter et provoquer l'autorité (je ne puis me rappeler les personnes qui m'avaient dit cela, lorsque, sur les sept heures du soir environ, j'entendis de mon magasin, qui est sur la place, chanter *la Marseillaise*. Je sortis immédiatement avec MM. *Billon* et *Royet-Vernadet*. Dans ce moment, les groupes étaient en grande partie devant l'escalier de l'hôtel de ville, et nous aperçûmes M. *Caussidière* sous les arbres, près de l'hôtel de ville, entouré de huit à dix individus à moi inconnus. Bientôt après nous vîmes descendre de l'escalier de l'hôtel de ville un commissaire de police avec quatre grenadiers de la garde nationale; je présume qu'ils conduisaient quelqu'un, mais la foule ne me permit pas de le voir. Alors les groupes se mirent à crier : *Vive la ligne!* à plusieurs reprises : lorsque les quatre grenadiers dont je viens de parler furent en face de la poste, j'entendis crier : *A bas la garde nationale!* Ensuite un commissaire de police s'étant retourné vers les groupes, comme pour saisir quelqu'un, les perturbateurs crièrent : *Aux armes!*

J'avais oublié une circonstance, c'est qu'au moment où *Caussidière* arriva avec sa suite au bout de l'allée d'arbres, il leur dit : *Arrêtons-nous là.*

Je n'ai pas vu les événements qui ont suivi, attendu que je rentrai chez moi lorsque j'entendis crier : *Aux armes!*

(Dossier Caussidière et Nicod, n° 199 du greffe, 57e pièce, 33e témoin, page 47.)

908. — BILLON (Pierre-Marie), *âgé de 35 ans, négociant, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 12 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février dernier, à sept heures environ du soir, j'étais dans mon magasin, qui donne sur la place de l'Hôtel de ville, avec MM. *Bonson* et *Royet-Vernadet*, lorsque nous entendîmes chanter la *Marseillaise*, autant que je puis me le rappeler. Nous sortîmes tous les trois; j'arrivai près de l'hôtel de ville au moment où l'on conduisait en prison les personnes arrêtées. J'étais au bout de l'allée d'arbres, lorsque j'entendis une personne dire derrière moi: *Arrêtons-nous là*, ou *Restons là*. Je me retournai, et je reconnus *Caussidière*, entouré de huit ou dix individus à moi inconnus; ils restèrent là une minute tout au plus; mais voyant que l'on se disposait à conduire les prisonniers, ils s'écrièrent: *Vive la ligne! Aux armes!* Ces cris furent répétés par tous les groupes: ceux qui les composaient se divisèrent alors; les uns suivirent la rue de la Paix, et les autres prirent la rue des Jardins, en criant toujours: *Aux armes!*

Je rentrai alors, et je n'ai pas vu ce qui a suivi.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 34e témoin, page 48.)

909. — ROYET (Jean-Louis), *âgé de 35 ans, négociant, demeurant à Saint-Etienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 13 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février dernier, à sept heures et demie du soir, me trouvant dans le magasin de M. *Gireid* avec MM. *Ponson* et *Billon*, j'entendis l'air de *la Marseillaise*. Je sortis aussitôt avec ces messieurs, et je vis un rassemblement assez nombreux en face de l'hôtel de ville. Les chants avaient cessé; dans ce moment on me fit remarquer derrière moi *Caussidière;* il était sur le trottoir, à l'extrémité nord de l'allée d'arbres: il passa devant nous, se joignit au rassemblement, et je le perdis bientôt de vue. J'entendis crier: *Vive la ligne!* et je vis ensuite descendre de l'hôtel de ville un détachement de la garde nationale accompagnant quelques personnes; il se dirigea vers la rue de la Paix. Les cris: *A bas la garde nationale!* se firent alors entendre, et le commissaire de police *Chapon* s'élança au milieu du rassemblement, en s'écriant: « Quel est celui qui a crié *A bas la garde nationale!* » Personne ne répondit. Il vint alors rejoindre le détachement; je ne le revis plus, et les

groupes dans ce moment firent entendre simultanément les cris : *Aux armes!* et parurent se diriger vers la rue de Paris.

Je me retirai alors.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 40e témoin, page 52.)

910. — LARDERET (Gabriel), *âgé de 31 ans, négociant, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 13 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le vendredi 21 février dernier, sur les sept heures du soir, je me trouvais sur la place de l'Hôtel de ville, ou du moins j'y arrivais, lorsque j'aperçus un rassemblement qui me parut être d'une centaine d'individus. J'entendis crier : *Vive la ligne!* Je vis un détachement de militaires qui conduisait en prison quelques perturbateurs. On allait entrer dans la rue de la Paix, lorsque j'entendis crier : *A bas la garde nationale!* et *aux armes!* Au même instant, ceux qui faisaient partie des groupes s'élancèrent en grande partie du côté de la rue des Jardins qu'ils suivirent en courant et en continuant de crier : *Aux armes!* La curiosité m'entraîna sur leurs pas. Je rencontrai M. *Jamen*, et nous arrivâmes ensemble sur la place du Palais de Justice; et voyant l'escorte conduisant les prisonniers par la rue du même nom, nous nous empressâmes de les prévenir qu'ils avaient été devancés par les perturbateurs; qu'on les attendait avec des dispositions hostiles, et que dès lors il leur convenait de rétrograder. Ils se refusèrent à suivre ce conseil, et introduisirent dans la prison ceux qu'ils conduisaient. Il paraît que ce fut quelques minutes après que l'agent de police *Eyraud* reçut le coup dont il est mort; mais me trouvant placé au coin de la maison Bodet, à l'entrée de la rue du Palais de Justice, je me trouvai trop éloigné du lieu de la scène pour voir ce qui s'y passait.

J'ajoute que lorsque j'arrivai sur la place du Palais de Justice, et par conséquent avant que le coup eût été porté à *Eyraud*, je vis quelques personnes dépasser la prison, remonter la rue des Jardins, et crier : *Aux armes!*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 41e témoin, page 53.)

911. — JUBIN (Jean-Marie), *âgé de 30 ans, négociant, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 13 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février dernier, à neuf heures et demie environ du soir, j'étais à ma

fenêtre, dans la rue Gérentet, donnant sur la place Marengo, lorsque je vis trois ou quatre individus dont je ne pus distinguer la mise; ils débouchaient par la rue de Paris; ils passèrent derrière l'hôtel de ville, prirent la rue Gérentet et chantèrent une chanson dont le refrain était : *Aux armes! vengeons-nous!* Un d'eux cria ensuite : *Vive la république!* et ils se dirigèrent ensuite sur la place de l'Hôtel de ville. Je n'ai pas été témoin des scènes qui ont eu lieu sur la place de l'Hôtel de ville.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 42e témoin, page 55.)

912. — LYOTARD (Barthélemy), *âgé de 42 ans, coutelier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 13 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Dépose, sur la demande que nous avons faite au témoin de nous déclarer s'il reconnaît le couteau que nous lui représentons pour celui qu'il a vendu au sieur *Caussidière*, et dans ce cas, à quelle époque ce dernier lui aurait commandé ce couteau,

Et répond que le sieur *Caussidière* lui a commandé ce couteau il y a environ cinq à six mois, et qu'il le lui a livré il y a environ deux mois. Il ajoute que *Caussidière* ne voulait pas le recevoir, parce qu'il le lui avait fait attendre trop longtemps. En le commandant au témoin, il lui avait indiqué pour modèle un couteau d'un voyageur qu'on lui avait donné à aiguiser.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 43e témoin, page 55.)

913. — FAVRE (Étienne), *âgé de 27 ans, sculpteur, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 15 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Sur la question que nous avons faite au témoin, si le nommé *Berthéas*, sculpteur, rue des Fainéants, ne lui a pas dit, après l'événement du 21 février dernier : « Adieu; il vient de se commettre un crime, je m'en vais, vous « ne me reverrez plus. »

Le témoin répond : Je connais en effet le nommé *Berthéas*, mais je ne l'ai pas vu depuis environ un mois et demi, et conséquemment il n'a pu avoir avec moi la conversation dont vous parlez.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 49e témoin, page 60.)

914. — PALLE (Nicolas), *âgé de 38 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 15 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le jour de l'assassinat d'*Eyraud*, mon ouvrier, qui s'appelle, je crois, Martin *Bruyères*, quitta l'atelier à la tombée de la nuit : il revint chez moi entre huit heures et demie et neuf heures ; il nous dit qu'on venait d'assassiner l'agent de police *Eyraud ;* qu'un jeune homme avait été blessé de trois coups de baïonnette ; qu'il avait assisté au pansement de ce dernier, dans le café de la Tribune, et qu'il avait aidé à le transporter chez un monsieur de la ville dont il refusa de me dire le nom. Il ajouta : *C'est égal ; ils n'en sont pas quittes : dix-huit cents poignards ont été distribués, et il se prépare un mouvement, et nous enlèverons ceux qui sont en prison.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57ᵉ pièce, 50ᵉ témoin, page 61.)

915. — CHAUVE (Pierre), *âgé de 40 ans, instituteur, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Etienne, le 18 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Un restaurant, tenu par un homme dont je ne me rappelle pas le nom, a été établi, il y a environ cinq mois, dans la maison que j'habite ; une des pièces de ce restaurant se trouve dessous ma chambre, sur le derrière. Il paraît que cette pièce est destinée aux réunions d'une association politique ; car il m'est arrivé quelquefois d'entendre une personne de cette société faire prêter serment à ceux qui se présentaient pour en faire partie. J'ai entendu entre autre choses, ces mots : « Jurez, le glaive sur le cœur, d'être fidèle à la « république et de mourir pour elle ! « Je crois avoir entendu encore ces mots : « Haine aux rois ! » mais je ne puis l'affirmer avec certitude. Ce serment a été prêté par un très-grand nombre de personnes ; peut-être trois cents, autant que j'ai pu en juger par ce que j'ai entendu. Je n'ai vu entrer *Caussidière* qu'une fois dans ce restaurant ; quant à *Rossary*, je l'ai vu entrer deux ou trois fois et en ressortir presque aussitôt, et je n'ai su que c'était lui que parce qu'on me l'a dit, attendu que je ne le connaissais pas auparavant. Quelques jours avant l'événement du 21 février, j'entendis le maître du restaurant annoncer une personne de la manière suivante : « Je vous présente un frère « arrivant de Lyon, et qui vous donnera des détails sur ce qui s'est passé à « Lyon. » Cette personne prit alors la parole, et parla de la police, qui s'était servie de poignards contre les républicains ; elle ajouta qu'il fallait s'attendre aux persécutions, etc.

Le jour de l'assassinat d'*Eyraud*, j'entendis une personne demander si l'on pouvait entrer. Sur la réponse affirmative qu'on lui fit, il entra et rapporta quelque chose que je n'entendis pas. Mais la voix du maître du restaurant s'éleva bientôt; il s'écria : « Allez dans les cafés, rassemblez-vous; dussions-nous tous « aller en prison, il faut..... » Je ne pus comprendre la fin de la phrase.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57ᵉ pièce, 51ᵉ témoin, page 62.)

916. — Femme ROSSARY (Honorine BESSON), *âgée de 28 ans, son mari cafetier, demeurant à Saint-Étienne, rue Saint-Louis.*

(Entendue à Saint-Étienne, le 20 mars 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge suppléant.)

Dépose que le jour où les événements sont arrivés, c'est-à-dire le jour où l'agent de police *Eyraud* a été assassiné et *Chapon* blessé, j'ai vu M. *Nicot,* à environ sept heures du soir, dans le café que nous tenons rue Saint-Louis; qu'il a pris une tasse, et est ressorti de suite après avoir pris cette tasse, et que les personnes avec qui il se trouvait sont également sorties; que M. *Caussidière* se trouvait au nombre de ceux qui prenaient leur café avec *Nicot,* qui m'avait envoyé appeler *Caussidière* pour prendre une tasse; que dans le moment où il prenait la tasse, un individu est venu dans le café, en disant : *Venez donc voir, les cuisiniers dansent la Carmagnole.* Alors M. *Caussidière* dit : *Laissez-les chanter.* Que cependant, un instant après, l'un de ceux qui étaient à la table de *Caussidière* et de *Nicot* dit : *La vue ne coûte guère, allons voir;* et ils sortirent un moment après. Il était alors à peu près sept heures un quart.

Il y a trois mois environ, *Chevalier* vint dans mon café et déposa un poignard sur mon comptoir, qu'il reprit tout aussitôt. Un autre jour, quelque temps après, il revint chez moi, et en déposa deux autres qu'il oublia sur la table où il buvait; il sortit dans ce moment et revint de suite; me demanda deux couteaux ou coutelas qu'il avait laissés sur la table, et les remporta, les lui ayant remis moi-même après les avoir retirés. Un autre jour, il en a été déposé deux entre mes mains, avec manches bruts, que j'ai retirés dans mon tiroir, et deux autres qui ont été saisis le jour des événements. Ces deux derniers poignards, dont je n'ai pas vu la forme, m'ont été déposés par un jeune homme que je ne connais pas. Ils étaient alors bien ployés dans du papier: je ne savais si c'était réellement des poignards. On me dit : *Voici pour remettre à celui qui vous le demandera;* personne ne me les a réclamés.

Ajoute que *Caussidière* est rentré dans son café, sans pouvoir préciser l'heure. Il avait la figure ensanglantée; j'ai même aidé à le panser. Je n'ai remarqué personne, et pas même M. *Nicot,* que je connais, ne sachant s'il est alors rentré.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57ᵉ pièce, 56ᵉ témoin, pag. 68.)

917. — CHERBOUQUET (Joseph), *âgé de 24 ans, limonadier, demeurant à Lyon, rue Neuve de la Préfecture.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 21 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février dernier, je vins de Lyon avec M. Léon *Cavillion*, employé dans une maison de commerce à Lyon, et le sieur *Nicot*, actuellement détenu. Nous débarquâmes au bureau du chemin de fer, à cinq heures environ, et nous allâmes descendre à l'hôtel de la poste, avec l'omnibus qui fait le service de cet hôtel. Nous commandâmes aussitôt notre dîner, et nous fûmes en attendant nous promener pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure; après quoi nous vînmes dîner à table d'hôte à sept heures environ. Après notre dîner, à huit heures et demie environ, nous allâmes au café de la Tribune; là M. *Nicot* appela M. *Caussidière*, qui descendit de sa chambre. Nous sortîmes ensemble, et lorsque nous arrivâmes sur la place de l'Hôtel de ville, nous vîmes descendre quelques personnes que des militaires et agents conduisaient. Je perdis de vue alors les sieurs *Caussidière* et *Nicot*. Je revis le premier, après l'assassinat d'*Eyraud*, sur la place du Palais de Justice; il se retirait. Quant à *Nicot*, je ne l'ai plus revu. J'explique que je n'ai pas quitté *Nicot* depuis mon arrivée à Saint-Étienne jusqu'à ce que je l'aie perdu de vue sur la place de l'Hôtel de ville. Quand je suis arrivé près de la prison, il paraît que l'assassinat avait eu lieu; conséquemment je ne peux donner à cet égard aucun renseignement.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 53e témoin, page 64.)

918. — CAVILLON (Louis-Léon), *âgé de 25 ans, commis négociant dans la maison Hélène et Cie, imprimeurs dans les rubans, demeurant aux Brotteaux.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 21 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février dernier, j'arrivai de Lyon avec les sieurs *Cherbouquet* et *Nicot;* nous descendîmes à l'hôtel de la poste sur les cinq heures et demie, et nous commandâmes notre dîner. Nous fûmes nous promener en attendant pendant environ une demi-heure; nous dînâmes, et, après notre dîner, nous allâmes au café de la Tribune, entre sept et huit heures du soir. Nous y passâmes quelques minutes et nous en sortîmes avec M. *Caussidière,* qui se trouvait au café. Arrivés ensemble sur la place de l'Hôtel de ville, nous en vîmes descendre plusieurs personnes qui paraissaient conduire quelqu'un. Ces personnes se dirigèrent dans la rue qui est à gauche en entrant de l'hôtel de ville : dans ce moment nous perdîmes de vue *Caussidière* et *Nicot*. Nous n'avons

plus revu ce dernier, mais nous avons aperçu *Caussidière* sur la place du Palais, au moment où il s'échappait. Je n'avais pas quitté *Nicot* depuis notre arrivée à Saint-Étienne jusqu'au moment où je l'ai perdu de vue sur la place de l'Hôtel de ville.

Quant à ce qui s'est passé sur la place du Palais, je ne l'ai pas vu, étant arrivé après l'assassinat de l'agent *Eyraud.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 54e témoin, page 66.)

919. — BENY (André), *âgé de 32 ans, maître d'hôtel, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 21 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février, le sieur *Nicot*, détenu, et deux autres jeunes gens à moi inconnus, arrivant de Lyon par le chemin de fer, vinrent loger chez moi. Cependant le sieur *Nicot*, qui était revêtu d'une redingote couleur claire, m'annonça qu'il ne viendrait pas coucher, attendu qu'il avait un parent en ville. Ils commandèrent leur dîner, sortirent en attendant, et revinrent au bout d'un quart d'heure pour dîner. Il était à peu près sept heures quand ils se mirent à table, et ils en sortirent à huit heures environ.

Le témoin, sur notre interpellation, déclare qu'il ne se rappelle pas précisément à quelle heure il a appris l'assassinat d'*Eyraud;* cependant il présume que son domestique le lui a dit sur les sept heures.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 55e témoin, page 67.)

920. — Femme ROUCHOUZE (Marie NUARI), *âgée de 36 ans, revendeuse, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendue à Saint-Étienne, le 21 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février dernier, à cinq heures et demie du soir, la dame *Caussidière*, accompagnée de la dame *Rossary*, vint m'acheter deux carpes, en disant de me dépêcher, parce qu'elle devait donner à souper à quelqu'un le soir même. Je lui donnai ce qu'elle avait demandé, et elles se retirèrent. Dans ce moment, je vis huit hommes, vêtus soit avec des habits, soit avec des redingotes; ils allaient très-vite et se dirigeaient du côté de la rue Saint-Louis, en disant: *Allons chercher Caussidière.* Ils ne tardèrent pas à repasser, venant de la rue Saint-Louis, avec un autre homme. Trois d'entre eux s'écrièrent en passant devant moi : *Le b..... de lâche! de capon!* Un autre dit : *Il faut aller contrarier*

les chanteurs; mais un de ses camarades lui dit : *Tais-toi.* J'ai pensé qu'ils avaient voulu désigner *Caussidière* par les épithètes de lâche, parce que l'un d'eux avait dit : *Ce grand b.... de capon.* Au surplus, je ne le vis pas en leur compagnie, ni ailleurs dans la soirée. Je remarquai plusieurs personnes qui venaient acheter du poisson et qui paraissaient toutes très-pressées d'être servies, en disant qu'il arriverait quelque chose le soir. Je me retirai de bonne heure, et je remarquai, en passant dans la rue de la Ville, que plusieurs personnes fermaient leurs boutiques en manifestant les mêmes craintes; aussi, lorsque j'arrivai chez moi, j'engageai Mme *Bodet* à fermer les portes d'allée, en lui faisant part de ce que j'avais vu et entendu. Je m'étais à peine enfermée chez moi, que j'entendis crier : *Aux armes! à l'assassin!* A ces cris, je courus à ma fenêtre, d'où j'appelai la domestique de M. le procureur du Roi, pour lui dire de fermer la porte d'allée.

Le témoin ajoute qu'un mois avant l'assassinat d'*Eyraud,* un nommé *Beraud,* marchand, demeurant, je crois, ou aux Capucins, ou à la place Roannelle, faisait voir à un homme à moi inconnu, un poignard. Il disait : *Je me suis fait recevoir, je vais partir pour Grenoble.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 58e témoin, page 71.)

921. — BERTHIER (François), *âgé de 42 ans, cabaretier, demeurant à Bérard, commune d'Outrefurens.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 27 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Dépose, répondant à la question que nous lui avons faite, si le 21 février dernier il n'avait pas reçu dans son café les nommés *Journet, Danis, Huot, Rodde,* et un très-grand nombre d'autres personnes, entre cinq et six heures du soir,

Et répond qu'il ne connaît qu'*Huot* parmi les personnes que nous venons de lui indiquer, et que ce jour-là il n'y a pas eu chez lui de réunion extraordinaire; qu'en le désignant on s'est sans doute trompé, et qu'on a pris son café pour celui de *Linossier* ou *Liotier,* qui se trouvent presqu'en face de la cour du chemin de fer, surtout celui de *Liotier.* Je sais seulement, pour l'avoir entendu dire, que *Caussidière* se trouvait, au moment où les gendarmes ont paru pour l'arrêter, dans l'auberge de *Linossier,* et qu'il s'est sauvé par derrière.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 60e témoin, page 74.)

922. — LIOTIER (Jean-Jacques), *marchand de vin et limonadier, demeurant à Bérard, commune d'Outrefurens.*

(Entendu à Saint-Etienne, le 27 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Je demeure en face de la cour du chemin de fer, et le 21 février dernier, dix ou douze individus, parmi lesquels je n'ai reconnu que les sieurs *Drevard, Rodde,* officier de santé, et *Meunier,* dit *la Folie,* se rendirent, sur les cinq heures, dans mon café; ils burent quelques cruches de bierre, et chantèrent des chansons républicaines, entre autres *le Chant du départ.* Ils paraissaient attendre quelques personnes, et ils sortirent à diverses reprises pour s'assurer de l'arrivée des wagons. Je me rappelle que le sieur *Rodde* les engageait à chanter, c'est-à-dire que lorsqu'ils avaient fini il recommençait le refrain, et les autres continuaient. Je me rappelle également qu'il me dit: *La poitrine me fait mal à force de chanter, mais il faut que je les excite.*

Lorsque les wagons furent arrivés, ils sortirent aussitôt de mon café et ils ne sont pas revenus. Je n'ai pas remarqué que *Journet* ni *Rachou* fussent de ce nombre; quant à *Danis,* on m'a dit qu'il y était. J'ai entendu dire également que parmi les chanteurs se trouvait un étranger qu'on ne me fit point voir.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 61e témoin, page 75.)

923. — LINOSSIER (Jean-Pierre), *âgé de 40 ans, aubergiste, demeurant à La Montat.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 27 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février dernier, il ne s'est formé aucune réunion de républicains chez moi. Je sais seulement par ouï-dire qu'on avait chanté des chansons républicaines chez *Liotier,* mon voisin, au moment de l'arrivée des wagons.

Je ne me rappelle pas avoir vu ce jour-là *Rachou* chez moi; s'il y est venu, c'est sans doute pendant mon absence.

Le lendemain j'ai appris que *Caussidière* avait été arrêté derrière mon auberge, mais j'affirme qu'il n'y était pas entré.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 62e témoin, page 76.)

924. — VARENNES (Guillaume), *âgé de 39 ans, négociant, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 28 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février dernier, le nommé *Barrelon,* employé comme com-

mis chez moi, sortit à sept heures et demie environ du soir pour une commission : son absence dura une demi-heure à trois quarts d'heure; et lorsqu'il revint il me raconta, ainsi qu'à M. *Adolphe Teyter,* un de mes commis, qu'il avait vu sept ou huit personnes, venant de la place du Palais de Justice, entrer dans la rue de la Loire; qu'il avait remarqué parmi elles un jeune homme de très-haute taille, qu'il ne connaissait que de vue. Ces individus marchaient vite et d'un air très-animé. Un d'eux, je crois qu'il parla du grand, dit : *Il faut y retourner, nous les écraserons tous!* On lui répondit : *Avant, il faut aller te panser.* Le grand jeune homme tenait son mouchoir ensanglanté sur sa figure.

Quand ils furent en face de la maison *Boggio,* l'un d'eux laissa tomber un poignard; un homme le ramassa et leur demanda, en le leur présentant, s'il était à eux. Un autre le prit en le présentant au grand, et lui dit : *Vois-tu ce que tu avais fait!* Alors celui qui avait ramassé le poignard regarda à sa main, en s'approchant de la lumière d'une boutique, et l'essuya; ensuite un autre encore dit : *J'ai reçu un coup de caillou au genou, je ne sais si le coup est de l'un de nous ou des autres.—Barrelon* entendit un de ces hommes dire : *Il a été tapé d'aplomb; je suis fâché de ne pas avoir fait à l'autre comme j'ai fait à celui-ci.*

Ils se rendirent ensuite sur la place : le grand jeune homme se lava la figure, et *Barrelon* les perdit de vue dans la rue Saint-Louis.

Barrelon répéta ce qui précède à M. *Sourdillon,* qui vint dans mon magasin un instant après.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57ᵉ pièce, 63ᵉ témoin, page 78.)

925. — SOURDILLON (Antoine), *âgé de 42 ans, courtier en soie, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 28 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février, sur les sept heures et demie du soir, arrivant chez M. *Varrenne,* le nommé *Barrelon,* son commis, me raconta qu'étant sorti pour une commission, il venait de voir, dans la rue de la Loire, venant du côté de la place du Palais de Justice, plusieurs hommes (je ne me rappelle pas le nombre qu'il indiqua) marchant d'un air très-animé. Lorsqu'ils furent en face de la maison *Boggio,* un grand jeune homme qu'il avait remarqué parmi eux laissa tomber un poignard; un homme lui dit : *Vous avez laissé tomber quelque chose,* et le poignard fut ramassé aussitôt; mais je ne sais si ce fut par le grand jeune homme ou par un autre. Je crois aussi que *Barrelon* me répéta que l'une de ces personnes dit au grand jeune homme : *Allons d'abord te faire panser, ensuite nous y retournerons.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57ᵉ pièce, 64ᵉ témoin, page 78.)

926. TEYTER (Michel-Adolphe), *âgé de 27 ans, commis négociant, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 28 mars 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février dernier, sur les sept heures et demie du soir, j'étais chez *M. Varennes,* lorsque *Barrelon* rentrant nous annonça que les républicains se battaient. *M. Varennes* lui ayant demandé alors : « Comment connais-tu les républicains? » *Barrelon* répondit : « Il y avait parmi eux ce grand dessinateur de la rue Saint-Louis. » Je lui dis : « Est-ce *Caussidière?* » il me donna une réponse affirmative. Après cela il nous raconta qu'il avait vu une bande d'hommes au milieu desquels se trouvait *Caussidière,* qui allaient du palais de justice dans la rue de la Loire; ils marchaient en jurant et très-vite; l'un d'eux s'écria : « Il faut aller le panser, et nous y retournerons. » Alors *Caussidière,* qui tenait sur sa tête un mouchoir blanc ensanglanté, dit ; « Il faut les écraser tous. » Dans ce moment il laissa tomber un poignard, et fit quelques pas encore sans s'en apercevoir; une personne qui marchait derrière le ramassa, et le présentant à ceux de la bande leur dit : « N'est-ce pas à vous? » Quelqu'un le prit, et le remettant à *Caussidière,* lui dit : « Vois ce que tu as fait. »

Barrelon vit en même temps un homme de la bande s'approcher de la lumière d'une boutique, regarder, et essuyer sa main.

Quelques pas plus loin, *Barrelon* entendit encore un de ces hommes s'écrier : « Il a été tapé d'aplomb; » à quoi *Caussidière* répondit : « Je suis fâché de ne pas avoir frappé l'autre comme j'ai frappé celui-ci. »

Ces hommes allèrent jusqu'à la fontaine de la place Royale; *Caussidière* s'y lava et ils se dirigèrent du côté de la rue Saint-Louis, où *Barrelon* les perdit de vue. *Barrelon* ajouta encore que l'un de ces hommes se plaignit d'avoir reçu un coup au genou, en disant : « Je ne sais s'il est parti de notre côté ou du leur. »

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 57e pièce, 65e témoin, p. 79.)

927. JOURNET (Antoine), *âgé de 34 ans, brasseur, demeurant à Saint-Étienne* (alors inculpé).

(Premier interrogatoire subi à Saint-Étienne, le 22 février 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

D. Connaissez-vous la cause de votre arrestation?

R. Je me trouvais hier sur la place de l'Hôtel de ville, à sept heures du soir, et je m'approchai de cinq ou six individus qui chantaient *la Marseillaise,* lorsqu'on m'a arrêté, conduit à l'hôtel de ville, et de là à la maison d'arrêt; mais je déclare que je n'ai pas chanté et que je n'ai opposé aucune résistance à l'es-

corte qui me conduisait. J'annonce qu'on ne me retrouvera jamais avec les républicains ou autres perturbateurs; au reste, je n'ai pas remarqué ce qui s'est passé à la porte de la prison, attendu que j'y étais déjà lorsque la scène s'est passée.

D. Allez-vous habituellement au café de la Tribune?

R. J'y vais comme je vais dans les autres cafés pour y vendre de la bière.

D. *Rossary* vous doit-il quelque chose?

R. Oui monsieur; il me doit 80 francs.

D. Vous a-t-il parlé, lorsqu'on vous a conduit en prison?

R. Non, je ne l'ai pas vu.

D. Êtes-vous marié?

R. Oui, j'ai deux enfants.

D. Avez-vous déjà été arrêté ou repris de justice?

R. Non.

D. Savez-vous lire et écrire?

R. Oui, monsieur.

Plus n'a été interrogé.

Second interrogatoire, subi le 24 mars 1834, devant le même magistrat.

D. Comment et où s'est formé le groupe dont vous faisiez partie le 20 février dernier, veille de l'assasinat d'*Eyraud,* lorsque vous avez été vu donnant le bras à *Caussidière,* et chantant des chansons républicaines?

R. J'étais au café de la Tribune avec *Danis, Caussidière* et quelques autres que je ne me rappelle pas, lorsqu'à la tombée de la nuit on me proposa d'aller chanter *la Marseillaise;* nous sortîmes alors, *Danis, Caussidière* et moi, et nous parcourûmes plusieurs quartiers; et j'étais tellement ivre que je n'ai pas conservé le souvenir ni des rues que nous avons parcourues, ni de l'intervention de la police, et je n'ai connu ces circonstances que depuis ma détention.

D. Le 21 février dernier, dans l'après-midi, ne vous êtes vous pas trouvé au café *Berthier,* près le chemin de fer?

R. Non, monsieur; je ne me rappelle n'avoir été dans ce café qu'une seule fois pour allumer ma pipe, mais c'était avant le 21.

D. Il paraît cependant que vous y avez été le 21, et que vous auriez offert à boire au sieur *Rodde,* officier de santé?

R. C'est faux.

D. Cependant le sieur *Rodde* prétend vous avoir engagé, ainsi que ceux avec qui vous étiez dans dans ce café, à cesser vos chants, et à renoncer au projet que vous aviez formé d'aller sur la place de l'Hôtel de ville, pour y renouveler les scènes de la veille?

R. Je persiste à soutenir que je n'y étais pas.

D. Expliquez-moi comment vous avez passé la journée du 21 février dernier?

R. Le matin, je rencontrai un nommé *Midoit*, de Montbrison, beau-frère de *Gay*, menuisier; il arrivait de Lyon, je l'engageai à dîner avec moi chez *Legat*, à la Parcille : je fis la même invitation à *Danis*, et à un autre à moi inconnu qui se trouvait avec *Midoit*, nous nous mîmes à table à midi environ, et notre dîner terminé à deux heures, nous allâmes au café de la Tribune, où nous restâmes jusqu'au soir.

D. Êtes-vous sorti du café de la Tribune pour chanter des chansons républicaines?

R. Oui, monsieur; mais je n'en suis pas sorti pour chanter, mais pour voir ce qui se passait sur la place. Arrivé devant l'hôtel de ville, au pied de l'escalier, avec *Danis*, je me suis approché d'un groupe pour voir quels étaient ceux qui le composaient, lorsque j'ai été saisi et arrêté par la police.

D. Il paraît cependant que vous auriez été arrêté près de la poste, au moment où vous vous êtes opposé à ce que la police arrêtât des étrangers qui se trouvaient parmi vous?

R. Je soutiens que c'est au pied de l'escalier de l'hôtel de ville que j'ai été arrêté.

D. Étiez-vous nombreux lorsque vous êtes sortis du café de la Tribune, ou plutôt plusieurs personnes sont-elles sorties de ce café pour aller sur la place de l'Hôtel de ville?

R. Je sais que je suis sorti avec *Danis*, mais j'ignore si j'ai été suivi par d'autres.

D. Alliez-vous habituellement chez un nommé *Bouchardy*, rue Saint-Jacques?

R. J'y allais quelquefois pour lui vendre de la bière.

D. Faites-vous partie de la charbonnerie de Saint-Étienne, ou de quelqu'autre association politique, telle par exemple que celle dite des *Droits de l'homme.*

R. Je ne fais partie d'aucune société politique. Je sais qu'à la vérité on devait former une société des Droits de l'homme, mais elle n'a pas eu lieu.

D. N'avez-vous assisté à aucune réception dans la vente qui se tenait chez *Bouchardy?*

R. Non, monsieur.

D. Ne vous a-t-on fait prêter aucun serment?

R. Non, monsieur.

D. N'avez-vous jamais assisté aux séances de la vente dite *la Clairvoyante*, qui se tenait dans la rue des Prêtres, chez un nommé *Dauphinais*, sous la présidence d'un nommé *Bringard*, et la vice-présidence d'un sieur *Dupré* ou *Desprez?*

R. Non, monsieur; je me rappelle seulement avoir vu *Bringard* au café de la Tribune ou ailleurs.

D. Qui vous avait parlé de la lettre de *Nivôse?*

R. Je ne connais pas cette lettre.

D. Connaissez-vous *Berardier?*

R. Non, monsieur.

Plus n'a été interrogé.

Troisième interrogatoire, subi le 25 mars 1834, devant le même magistrat.

Devant nous, juge d'instruction susdit, dans la salle d'instruction où nous sommes assisté de notre greffier, a de nouveau été amené le prévenu *Journet*, que nous avons confronté avec le sieur *Rodde*, officier de santé, que nous avions fait appeler, et qui a prétendu lors de son interrogatoire du 25 février dernier avoir vu le sieur *Journet* dans un café en face du portail de la cour du chemin de fer; attendu que ce dernier dénie le fait, et soutient même n'avoir bu dans aucun café de la Montat, nous avons invité le sieur *Rodde* à déclarer s'il persiste dans sa première assertion relativement au fait dont il s'agit.

Il déclare y persister, après que nous lui avons donné lecture de son interrogatoire du 25 février.

Le sieur *Journet* de son côté persiste dans sa dénégation.

Nous avons adressé à *Journet* les questions suivantes.

D. Précisez-nous le moment où vous êtes sorti du café de la Tribune; et où vous êtes allé en sortant?

R. J'ai quitté le café de la Tribune à la tombée de la nuit, avec *Danis* seul, et me suis promené, toujours avec *Danis* seul, sur la place de l'Hôtel de ville, et notamment dans l'allée d'arbres qui longe la rue de Foy.

D. Avez-vous vu descendre par la rue de Foy une réunion d'individus chantant des chansons républicaines?

R. Non, monsieur, pas le 21; seulement je n'ai vu qu'un petit groupe au

pied de l'escalier de l'hôtel de ville, qui murmurait tout bas quelques mots : je pense que c'était une chanson, sans que j'en sois sûr; je n'ai pas vu où, quand et comment ils sont arrivés.

D. Aviez-vous entendu dire que l'on dût recommencer le 21 les chants de la veille?

R. Non, monsieur; j'ai seulement entendu dire au café de la Tribune que l'on allait chanter *la Marseillaise*, et alors je suis descendu avec *Danis* pour voir; nous nous sommes approchés avec *Danis* du pied de l'hôtel de ville, où se tenait le groupe, et au même instant j'ai été arrêté, sans avoir fait aucune résistance.

(Dossier Journet, n° 119 du greffe, pièce 2e.)

928. — MOULIN (Jacques), *âgé de 28 à 29 ans, ébéniste, demeurant à Saint-Étienne, rue Saint-Louis* (alors inculpé).

(Interrogé à Saint-Étienne, le 24 février 1834, par M. Roche-Lacombe, juge d'instruction.)

D. Avez-vous eu connaissance des événements qui ont troublé la ville dans la soirée de vendredi dernier, et des scènes déplorables qui ont eu lieu, soit devant l'hôtel de ville, soit devant la maison d'arrêt?

R. Oui, monsieur. Je sortis vendredi soir, vers sept heures, sept heures et demie, de chez moi pour aller me promener sur la place des Travaux, où j'arrivai directement. Là j'entendis crier sans distinguer les paroles que l'on proférait. La curiosité me porta à m'approcher, je vis une grande quantité de monde se ramasser, lorsque les commissaires s'approchaient et s'emparaient de trois individus; une lutte s'engagea alors entre la police et plusieurs des individus présents, qui s'opposaient à ce que le commissaire *Chapon* conduisît à la prison un des individus qu'il avait saisis, et que je crois reconnaître pour *Danis* fils, sans rien affirmer à cet égard.

D. Avez-vous remarqué le moment où le commissaire de police *Chapon* fut frappé, par derrière, d'un coup de poignard, et l'homme qui l'aurait frappé?

R. Je n'ai rien vu de cela.

D. Que devîntes-vous dans ce moment?

R. Je suivis la foule qui se portait du côté de la rue de Foy; je revins sur mes pas, traversai cette rue, la place Royale, la rue Saint-Louis et j'entrai dans le café de la Tribune, où je vis un individu, qui m'est inconnu, qui avait reçu dans cette affaire un coup de baïonnette, et pour lequel M. *Rigollot* m'envoya quérir, chez *Bastide*, du diapalme, afin de le panser. Je rapportai le

remède que m'avait demandé M. *Rigollot*, et j'assistai au pansement qui eut lieu de cet individu. Demi-heure après, je me retirai.

D. Avez-vous resté longtemps après ce pansement dans ce café?

R. Environ demi-heure. Dans cet intervalle, je vis *Caussidière* qui rentrait au café, qui avait la figure ensanglantée et qui se lava. Je le vis aussi sortir et monter dans sa chambre. Un instant après, Mme *Caussidière* vint demander 10 francs à la femme de *Rossary* qui était au comptoir. La clef était au pouvoir de *Rossary* qui n'était pas rentré. Alors on proposa de faire sauter le pêne de la serrure, et l'on prit 10 francs dans le tiroir, que je portai à M. *Caussidière*. Ce dernier n'était plus chez lui; je les remis à sa femme.

D. Avez-vous eu connaissance de l'événement de la prison, dans la même soirée?

R. J'en ai entendu parler dans la même soirée par les personnes qui fréquentaient le café, sur les neuf ou dix heures environ.

D. Êtes-vous affilié à quelques sociétés politiques?

R. Non, monsieur.

D. Trouvez-vous dans votre profession des ressources pour exister?

R. Oui, monsieur.

D. Êtes-vous marié?

R. Oui, monsieur.

D. Savez-vous lire et écrire?

R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous déjà été arrêté ou repris de justice?

R. Jamais.

(Dossier Moulin, n° 199 du greffe, 4e pièce.)

929. — BARET (Lambert), *âgé de 32 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne* (alors inculpé).

(Interrogé à Saint-Étienne, le 31 mars 1834, par M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

D. Avez-vous été présent à la scène qui a eu lieu devant la prison, le 21 février dernier, à sept heures environ du soir?

R. Oui, monsieur; je venais de la rue Neuve, je me rendais chez moi, rue de l'Éternité, en passant par la rue de Foy. Arrivé au coin de la rue des Jardins et de la place de l'Hôtel de ville. Je vis un très-grand nombre de personnes monter par ladite rue des Jardins, en criant: *On les emmène!* Je demandai ce dont il s'agissait, on me répondit: *Ce sont ceux qui chantaient qu'on emmène en prison.* Je les suivis par curiosité; et lorsque je fus sur la

place du Palais, en face de la maison de M. le procureur du Roi, j'entendis quelqu'un qui criait : *On m'assassine !* Je me dirigeai du côté d'où la voix était partie, et je trouvai, à peu près à l'angle nord de la prison, *Caussidière* étendu par terre et qui se relevait. Dans ce moment, j'entendis une personne s'écrier : *Il a un poignard.* Je ne vis pas ce poignard, mais je ramaissai un chapeau qui était tombé à quelque pas de *Caussidière*, et je le rendis à *Caussidière*, pensant qu'il lui appartenait. Je me retirai alors par la même rue que j'avais suivie pour aller à la prison, et quand j'arrivai sur la place de l'Hôtel de ville, je rencontrai le nommé *Jean Million*, domestique à l'hôtel de la poste; je me promenai un instant avec lui sur la place, et je me retirai avec lui.

D. Le sieur *Caussidière* prétend que vous lui avez montré son poignard, en lui disant : « Vous avez laissé tomber votre couteau, ramassez-le ? »

R. Je n'ai vu ni couteau ni poignard à terre, à côté de *Caussidière*, conséquemment je ne lui ai pas dit ce que vous venez de répéter : j'ai ramassé, comme je viens de le dire, son chapeau, et je le lui ai rendu, un moment après lui avoir entendu dire : « Ne m'assassinez pas ainsi, je m'en vais ; faites-« moi feu dessus ».

D. Le sieur *Caussidière* prétend encore que vous lui donniez le bras pendant qu'il se retirait ?

R. Le sieur *Caussidière* se trompe.

D. Il paraît, d'après les déclarations de *Caussidière*, que vous avez assisté à la scène de la prison dès le commencement, et que vous pourriez donner des renseignements à cet égard ?

R. J'ai indiqué tout ce que j'ai vu et entendu dans ce moment; il me serait impossible de donner d'autres renseignements, attendu que je n'étais arrivé qu'après l'introduction des prisonniers dans la maison d'arrêt.

D. Mais l'assassinat d'*Eyraud* n'a eu lieu qu'après le dépôt des prisonniers.

R. Je l'ignore; tout ce que je sais, c'est qu'arrivé sur la place de l'Hôtel de ville, j'ai entendu dire que cet homme était blessé, et ensuite, qu'il était mort.

Dans le moment, nous avons confronté le sieur *Baret* avec le sieur *Caussidière*, et nous avons interpellé ce dernier de nous dire s'il ne nous a pas déclaré dans ses interrogatoires : 1° Que le sieur *Baret*, au moment où lui, *Caussidière*, s'est relevé, lui avait montré son poignard à terre, en lui disant : « Vous avez laissé tomber votre couteau, ramassez-le » ; 2° Que ledit sieur *Baret* lui avait donné le bras pendant qu'il se retirait par le palais de justice et la rue de la Loire.

Le sieur *Caussidière* avoue, en effet, avoir fait ces déclarations.

Le sieur *Baret* persiste dans ses dénégations à cet égard.

Le sieur *Caussidière*, alors, tout en persistant à dire que ces déclarations sont conformes à la vérité, ajoute : Je sais qu'une personne m'a dit ce que j'ai répété; j'ai cru que cette personne était le sieur *Baret* lui-même, d'autant plus qu'il m'avait remis mon chapeau à l'instant même, fait qu'il avoue, d'ailleurs; mais il peut se faire que j'aie pris un autre pour le sieur *Baret*, quant aux deux circonstances dont il s'agit, en raison de l'état de trouble où je me trouvais, par suite des coups que j'avais reçus.

Nous avons demandé au sieur *Baret:*

D. Faites-vous partie de la société des Droits de l'homme?

R. Non, monsieur; je ne fais partie que de la société des maîtres-passementiers.

D. N'appartenez-vous pas à la charbonnerie de Saint-Étienne?

R. Non, monsieur.

D. Fréquentiez-vous le café de la Tribune?

R. Rarement; j'y suis allé quelquefois avec le sieur *Clément*, ex-employé de la mairie, avec lequel j'avais quelques rapports d'affaires.

D. Êtes-vous marié?

R. Je suis veuf avec quatre enfants.

D. Avez-vous subi des condamnations?

R. Non, monsieur.

(Dossier Baret, n° 199 du greffe, 2e pièce.)

930. — SEGUIN (Adolphe), *âgé de 23 ans, peintre-décorateur, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu le 18 juillet 1834, à Saint-Etienne, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Attiré par la curiosité, le jour de l'assassinat d'*Eyraud*, agent de police, je me transportai aux portes de la prison, où j'aperçus un groupe nombreux d'individus, au milieu duquel se trouvaient des agents de police, des gardes nationaux, ainsi que plusieurs bourgeois. Je vis arriver, dans ce moment, *Caussidière*, qui criait à la foule de se retirer; aussitôt, la troupe ou les agents, ce que je n'ai pas bien distingué, l'ont saisi et l'ont frappé d'un coup de crosse sur la tête, ce qui l'a renversé; je l'ai entendu alors s'écrier : *On m'assassine!* Je n'ai pas remarqué lorsque la lutte s'est engagée entre *Eyraud* et *Caussidière*, ni les autres faits qui se sont passés.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 58e *bis*, 1er témoin, p. 1re.)

931. — ROMAN (Fortuné), *âgé de 28 ans, peintre en bâtiments, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu le 18 juillet 1834, à Saint-Etienne, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Le jour où l'assassinat d'*Eyraud* a eu lieu, je me retirais, lorsque j'aperçus *Caussidière* au coin de la place du Palais qui débouche sur la rue de la Loire. Il avait du sang à la figure, et je lui demandai d'où cela provenait; il me dit : « J'ai reçu un coup de crosse sur la tête; ces malheureux ont cherché « à m'assassiner, et je n'avais rien pour me venger. »

J'ajoute que c'était après la scène qui avait eu lieu devant la porte de la prison.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 58e *bis*, 2e témoin, p. 2.)

932. — MICHALOND (Jean), *dit* MAYEUX, *âgé de 20 ans, armurier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu le 18 juillet 1834, à Saint-Étienne, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Le jour du malheureux événement qui a eu lieu devant la porte de la prison de Saint-Étienne, je venais de quitter mon travail, lorsque j'aperçus une foule de monde qui se dirigeait du côté de la prison. La curiosité me porta à venir voir ce qui s'y passait. M'étant placé à l'angle du mur de la prison, j'ai vu une grande foule qui se pressait, et j'ai aperçu en même temps *Caussidière,* que les agents de police ont saisi et terrassé, après avoir reçu sur la tête un coup de crosse, qui lui a été porté par un soldat. Pendant qu'on le tenait par terre, j'ai entendu *Eyraud* s'écrier : *Je suis assassiné!* Lorsque *Caussidière* a reçu le coup de crosse à la tête, il a prononcé ces mots : *Ce n'est pas ainsi qu'on traite les gens!* Je n'ai pas remarqué les autres circonstances qui ont eu lieu.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 58e *bis*, 4e témoin, p. 3.)

933. — COIGNET (Jean-Marie), *âgé de 20 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu le 18 juillet 1833, à Saint-Étienne, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Le jour où *Eyraud* fut assassiné, j'étais sur ma porte, rue de la Paix, lorsque je vis les agents et la troupe qui conduisaient plusieurs prisonniers. Je les suivis à quelques pas jusqu'à la porte de la prison; je remarquai un groupe

nombreux, au milieu duquel je vis briller quelques lames en l'air, sans savoir si c'était des baïonnettes ou des poignards; je crois cependant que c'était des poignards, parce que je vis des bras en l'air.

Un moment après, j'entendis *Eyraud* crier : *Je suis assassiné!* Je vis également *Caussidière* qui disait : *Ce n'est pas ainsi qu'on doit traiter un homme! Caussidière* était alors blessé.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 58 *bis*, 3e témoin, p.2.)

934. — GARREL (Louis), *cordonnier, âgé de 21 ans, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu le 18 juillet 1834, à Saint-Etienne, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Le jour de l'assassinat d'*Eyraud*, ayant vu conduire des prisonniers dans les prisons de la ville, et une grande foule qui les suivait, la curiosité me porta à me rendre sur la place du Palais de Justice. Je me suis collé contre les murs et à l'angle de la prison; de là j'ai vu qu'on lançait beaucoup de pierres, et les commissaires de police se saisir de *Caussidière* et le terrasser; il avait reçu un coup de crosse à la tête, et s'écriait, pendant qu'on le tenait renversé: *Ce n'est pas de la manière qu'on traite les gens!* Un petit instant après, j'ai entendu *Eyraud* qui a crié : *On m'a assassiné!* mais je ne l'ai pas vu dans ce moment. J'apercevais seulement des baïonnettes en l'air; il me semblait aussi qu'il y avait des poignards, parce qu'il y avait des bras tendus; mais je n'ai pas remarqué toutes les autres circonstances qui ont eu lieu.

(Dossier Causidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 58e *bis*, 5e témoin, p. 4.)

935. — CAVE (Jean-Marie), *âgé de 28 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu le 18 juillet 1834, à Saint-Étienne, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Le jour de l'assassinat du sieur *Eyraud*, la foule se dirigeant du côté des prisons, la curiosité m'y a également attiré. Un instant après mon arrivée, j'ai vu que des agents ont saisi *Caussidière* et qu'un militaire ou garde national lui a donné un coup de crosse sur la tête : *Caussidière* était par terre; il s'est relevé, et, une minute après, j'ai entendu une voix s'écrier : *Je suis assassiné!* Depuis, j'ai su que c'était *Eyraud* qui avait prononcé ces mots.

(Dossier Caussidère et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 58e *bis*, 6e témoin, p. 5.)

(ENQUÊTE POSTÉRIEURE A LA DÉCLARATION DE NON LIEU PRONONCÉE LE 25 JUILLET 1834, A L'ÉGARD DE NICOT.)

936. — FAVROT (Étienne), *âgé de 50 ans, concierge de la maison d'arrêt de l'hôtel de ville de Lyon, y demeurant.*

(Entendu à Lyon, le 29 août 1834, devant M. Populus, conseiller à la cour royale délégué.)

Il y a environ trois semaines, *Caussidière* père me demanda si je pourrais savoir si *Nicot* père et fils avaient pris un passe-port pour l'étranger. Je lui répondis de suite : « J'ai entendu parler de votre affaire; c'est pour *Nicot* fils que « votre fils est détenu. »—« Oui, me répondit-il; ce malheureux a compromis « mon fils, et maintenant il l'abandonne, quoiqu'il lui ait promis 40 francs. »

En effet, peu avant, le nommé *Mallet*, agent de police, m'avait dit qu'il serait possible de sauver *Caussidière;* que les père et mère n'avaient qu'à déclarer la vérité, et leur fils serait mis en liberté: car ils savent très-bien, ajoutait-il, que c'est *Nicot* qui a donné la mort à *Eyraud*, et m'engageait même à provoquer un aveu de la part des mariés *Caussidière ;* je m'y refusai, par le motif que *Caussidière* père étant détenu dans une prison dont je suis le concierge, je ne voulais en rien l'influencer.

J'ai fait part à M. *Prat,* commissaire central, de la première conversation que j'avais eue avec *Caussidière.*

Caussidière père m'a demandé deux fois si *Nicot* avait un passe-port à l'étranger : je n'ai pu là-dessus lui rendre aucune réponse satisfaisante, car je l'ignore encore.

Hier matin, les mariés *Caussidière* me montrèrent une lettre que leur fils adressait à *Nicot* père ; elle n'était pas cachetée : ils me la firent lire. Elle contenait entre autres choses des reproches sur la conduite de *Nicot* fils, qui, loin de lui envoyer des secours, lui faisait perdre encore 40 francs, valeur d'un pistolet qu'il lui avait prêté et qui ne lui avait pas été rendu ; que cependant il savait très-bien que lui, *Caussidière*, était en prison pour un fait dont il n'était pas coupable : il l'engageait, en finissant, à se rappeler le meurtre du malheureux *Eyraud.*

Je ne connais pas les nommés *Nicot;* j'ignore s'ils sont à Lyon : je sais seulement que la mère *Caussidière* est allée hier chez eux, et qu'elle n'a pu les rejoindre.

Ici est écrit : Vu la présente déposition, ordonnons que Mallet, agent de police, sera à l'instant même mandé auprès de nous pour recueillir sa déposition.

MALLET (Pierre), *âgé de 56 ans, agent de police, demeurant à Lyon, place Henri IV, n° 47.*

(Entendu, à Lyon, le 29 août 1834, devant M. Populus, conseiller à la cour royale, délégué.)

D. N'avez-vous pas dit à *Favrot*, concierge, que si les mariés *Caussidière* voulaient, ils pourraient obtenir la liberté de leur fils; qu'il était innocent du meurtre qu'on lui imputait, et qu'ils en connaissaient le véritable auteur?

R. Il y a environ quinze jours, je témoignai mon étonnement à *Favrot* de ce que Mme *Caussidière* mère laissait détenir son enfant en prison, lorsqu'elle déclarait à qui voulait l'entendre que c'était le nommé *Nicot* et non lui qui avait tué *Eyraud.*

D. Est-ce à vous que Mme *Caussidière* a fait cette déclaration?

R. Non, monsieur; je ne lui ai jamais parlé. Un soir, passant devant le café *Berthoux*, place des Célestins, j'entendis ces paroles: *La mère Caussidière prétend que* Nicot *est l'assassin d'*Eyraud.

D. Pourriez-vous reconnaître les personnes qui disaient cela?

R. Non.

D. Avez-vous quelquefois visité *Caussidière* dans sa prison?

R. Non; je ne le connais pas.

D. Avez-vous rendu compte de cette conversation que vous entendîtes à quelque commissaire de police?

R. Non, monsieur.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 60e pièce, 1er témoin, p. 1.)

937. — DURRIÈRE (Joseph), *âgé de 38 ans, ouvrier en soie, demeurant rue Bœuf, n° 6* (alors détenu dans la maison d'arrêt de l'hôtel de ville.)

(Entendu à Lyon, le 29 août 1834, devant M. Populus, conseiller à la cour royale, délégué.)

Je suis détenu avec *Caussidière* père; je lui ai entendu dire souvent que son fils était innocent du meurtre qu'on lui imputait; mais je ne lui ai jamais entendu nommer personne. Il ne m'a point dit que ce fût le nommé *Nicot*, mis en liberté par la Cour des Pairs, qui eût commis ce crime.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 60e pièce, 2e témoin, p. 5.)

938. — CLÉMENT (Pierre-François), *âgé de 28 ans, chef d'atelier, demeurant à Lyon, Grande-Côte, n° 11* (alors détenu dans la maison d'arrêt de l'hôtel de ville).

(Entendu à Lyon, le 29 août 1824, devant M. Populus, conseiller à la cour royale, délégué.)

Je connais *Caussidière* depuis que je suis détenu avec lui à l'hôtel de ville; je lui ai souvent entendu dire que son fils est innocent du meurtre d'*Eyraud;* j'ai même entendu dire, ou par lui ou par des étrangers qui venaient le voir, et dont je ne puis vous citer les noms, que c'est un nommé *Nicot* qui aurait commis ce crime.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 60e pièce, 3me témoin, p. 5.)

939. — CAUSSIDIÈRE (Jean), *âgé de 50 ans, commis libraire, demeurant rue des Trois-Carreaux, n° 13* (alors détenu dans la maison d'arrêt de l'hôtel de ville, maintenant accusé).

(Entendu à Lyon, le 29 août 1834, devant M. Populus, conseiller à la cour royale, délégué, sans prestation de serment, attendu sa parenté avec l'un des prévenus.)

D. Vous avez déclaré à plusieurs personnes que votre fils n'est pas l'auteur du meurtre d'*Eyraud;* que ce crime a été commis par un nommé *Nicot,* mis en liberté par ordonnance de la Cour des Pairs, et actuellement en pays étranger. Quelle preuve pourriez-vous fournir à l'appui de cette allégation?

R. A la fin de mars, je fus voir mon fils à Saint-Étienne; là, il me déclara ce que je savais déjà par sa mère à qui il en avait fait l'aveu, qu'il était détenu pour un fait dont il était innocent; que ce n'était pas lui qui avait donné la mort à *Eyraud,* mais bien le nommé *Nicot,* son co-accusé. *Nicot* lui-même avoua qu'il était bien l'auteur du meurtre; il m'engagea à faire mon possible pour obtenir sa mise en liberté, et qu'une fois libre, on pourrait faire connaître la vérité. Du reste, tous les habitants de Saint-Étienne et de Lyon sont intimement convaincus que *Nicot* est le seul coupable.

Avant-hier, j'ai reçu une lettre de mon fils, dans laquelle s'en trouvait une non cachetée, à l'adresse de *Nicot* père. Je l'ai lue, je l'ai fait copier et je vous en remettrai un double: je l'ai fait lire à *Favrot*, concierge de la prison.

Après avoir cacheté la lettre à l'adresse de *Nicot,* ma femme la lui a portée, mais il a été impossible de le trouver; ma femme a donc laissé la lettre à une des personnes au service de M. *Nicot,* avec recommandation de ne la remettre qu'à lui.

D. Pourquoi vous êtes-vous informé si *Nicot* fils était en pays étranger, avant de déclarer qu'il était l'auteur de la mort d'*Eyraud?*

R. Je n'avais pas besoin d'annoncer ce fait, car il était connu de toutes les personnes qui venaient me voir, et même rendu public bien avant le départ de *Nicot*.

D. *Nicot* vous a-t-il avoué être l'auteur du meurtre d'*Eyraud* en présence de quelques témoins?

R. Non; nous étions seuls.

D. Vous savez bien que *Nicot* fils est en pays étranger et que son père l'a accompagné jusqu'à Marseille?

R. Je l'ignore.

D. N'est-ce pas pour sauver votre fils que vous annoncez que *Nicot* est l'assassin d'*Eyraud?*

R. Non; c'est pour rendre hommage à la vérité.

A l'instant, *Caussidière* nous a présenté, pour être joint aux pièces de la procédure, un double de la lettre adressée par son fils à *Nicot* père. Nous l'avons signée et paraphée, et avons ordonné qu'elle sera jointe à la procédure.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 60e pièce, 4e témoin, page 6.)

940. — BICHAT (Hector), *âgé de 28 ans, gérant du journal* la Tribune, *demeurant à Paris rue Saint-Pierre-aux-Bœuf, n° 17.*

(Entendu à Paris, le 20 septembre 1834, devant M. de Malevile, conseiller-auditeur à la cour royale, délégué.)

D. Dans le numéro de *la Tribune,* en date du 19 septembre, est un article commençant par ces mots : *Les citoyens Caussidière, Rossary, etc.,* et finissant par ceux-ci : *procéder à la manière de la sainte inquisition.* L'auteur de cet article énonce que le véritable coupable du meurtre commis le 21 février à Saint-Étienne, sur la personne d'un agent de police, a été mis en liberté. Est-il à votre connaissance qu'il existe en effet contre l'individu désigné dans l'article en question des charges nouvelles qui pourraient motiver la reprise de poursuites criminelles à son égard?

R. Je ne suis pas l'auteur de l'article dont il s'agit; je ne l'ai même pas lu, étant revenu aujourd'hui seulement de la campagne : je présume, sans en être certain, que MM. *Sarrut* et *Boussi* pourront vous donner les renseignements que vous désirez avoir sur le fait énoncé dans cet article.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 61e pièce.)

941. — SARRUT (Germain), *âgé de 35 ans, homme de lettres, demeurant à Paris, rue Saint-Pierre-Montmartre, n° 17.*

(Entendu à Paris, le 22 septembre 1834, devant M. de Maleville, conseiller-auditeur à la cour royale, délégué.)

D. Dans un numéro de *la Tribune*, en date du 19 de ce mois, se trouve un article commençant par ces mots : *Les citoyens Caussidière, Rossary, etc.*, et finissant par ceux-ci : *procéder à la manière de la sainte inquisition.* Il est énoncé dans cet article que le véritable coupable du meurtre commis le 21 février à Saint-Étienne, sur la personne d'un agent de police, a été mis en liberté, et que les nommés *Caussidière, Rossary*, et autres, étrangers à ce meurtre, sont néanmoins détenus comme inculpés de s'en être rendus complices. Est-il à votre connaissance que des charges se soient en effet élevées contre l'individu que vous signalez comme le principal auteur du crime à l'occasion duquel une procédure est dans ce moment instruite?

R. Je ne vous reconnais pas le droit de m'adresser cette question, en ma qualité de rédacteur de *la Tribune*, pas plus que celui de m'avoir fait assigner à comparaître en cette qualité : si je suis donc venu, ce n'est pas pour obéir à votre mandat, mais bien, sachant le motif de votre appellation, pour donner loyalement à la justice les éclaircissements que j'ai en mon pouvoir. Je déclare donc, qu'il est arrivé à l'administration de *la Tribune*, une lettre, signée des sieurs *Caussidière, Rossary, Tiphaine, Danis, Journet et Berardier*, lettre dont ils sollicitaient l'insertion dans le journal; que des motifs de rédaction ont seuls empêché les directeurs du journal d'insérer textuellement la lettre, dont il n'a été donné qu'une simple analyse, dans l'intérêt des prisonniers : les directeurs de *la Tribune* n'ont point cru devoir livrer à la publicité l'expression littérale de leurs plaintes; c'est dans cette même pensée que je ne crois pas devoir donner, quant à présent, communication de cette lettre à la justice : mais j'affirme sur l'honneur et sous la foi des serments, que les détails contenus dans l'article susdésigné sont textuellement extraits de cette lettre.

D. Ce n'est point ici le lieu, du moins en ce qui me concerne, de discuter les principes que vous avez posés dans la réponse qui vient d'être dictée par vous. Je dois vous faire observer toutefois que ce n'est pas en votre qualité de rédacteur de *la Tribune* que je vous ai fait citer à comparaître comme témoin, à la requête du procureur général; c'est comme simple citoyen, et parce qu'il est dans le devoir de quiconque a personnellement connaissance de faits qui peuvent éclairer la justice et l'empêcher de s'égarer dans sa marche, d'en déposer devant les magistrats institués pour instruire. Si dans la citation qui vous a été remise se trouve, en ce qui vous concerne, la qualification de

rédacteur de *la Tribune*, cette qualification ne vous a été donnée que parce que, d'une part, vous n'avez jamais décliné le titre dont il s'agit, et en second lieu, parce que c'était un moyen certain d'établir clairement votre individualité. Je vous demande maintenant si l'énonciation qui se trouve dans l'article dont je vous ai donné lecture est appuyée sur d'autres documents que ceux que vous déclarez être émanés des inculpés eux-mêmes?

R. Je n'ai fait ma protestation que pour conserver intactes, autant qu'il sera en moi, toutes les prérogatives de la presse; aussi est-ce comme citoyen seulement que je me suis présenté à justice, déclarant n'avoir d'autres renseignements que celui susénoncé, qui me paraît bien suffisant puisque les six signataires de la lettre se portent accusateurs de leur ancien co-détenu.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 62e pièce.)

942. — ROMAN (Fortuné), *âgé de 29 ans, peintre en bâtiments, demeurant à Saint-Étienne, rue Royale, chez M. Ballan, peintre-décorateur.*

(Entendu le 25 septembre 1834, à Saint-Étienne, devant M. Richard, juge, délégué.)

Le 21 février dernier, à neuf heures du soir environ, j'étais dans la rue de la Loire; j'aperçus venir devant moi le sieur *Caussidière*, que je connaissais depuis quelque temps, et qui me parut être étourdi; il avait une trace de sang sur le visage. Je l'abordai et lui demandai ce qui lui était arrivé; il me répondit: « J'ai reçu un coup à la tête, je n'ai pas pu me venger; ce n'est rien: seulement je suis tout étourdi d'un coup de crosse de fusil que j'ai reçu à la tête « et qui m'a renversé. » Je proposai à *Caussidière* de lui donner le bras; il accepta, et lorsque nous fûmes près de la fontaine de la place Royale, je l'engageai à se laver le visage; de suite il me donna son mouchoir, que j'imbibai d'eau, et je le lavai. De là nous nous rendîmes au café de la Tribune, où il y avait beaucoup de monde, principalement dans le laboratoire. Parmi les personnes qui étaient là, était un jeune homme qui avait reçu un coup de baïonnette au bras. Un autre jeune homme, que je ne connaissais pas alors, et que j'ai su depuis être le nommé *Nicot*, m'engagea à l'accompagner chez un médecin, pour faire panser le jeune homme blessé; je déférai à sa demande, et nous amenâmes M. *Rigollot* oncle, qui le pansa. Rentré au café, le sieur *Caussidière* s'adressa à moi, et me demanda si je n'aurais pas une veste à lui prêter, en me faisant comprendre que c'était pour *Nicot*, présent; je répondis que oui, et je fus chercher la veste, et *Nicot* s'en revêtit, en me disant: *C'est un grand service que vous me rendez.* Plus tôt, *Nicot* portait une lévite en castorine, d'une couleur de bois jaunâtre; je n'aperçus point de sang sur la castorine. J'ignore tout ce qui est relatif à l'assassinat de l'agent de police *Eyraud;* seulement je me rappelle que, pendant notre course chez le médecin,

Nicot me dit : *Je me sens des frissons ;* et passant devant une boutique éclairée, il regardait rapidement diverses parties de sa lévite. Je ne sais pas d'ailleurs ce qu'est devenue cette lévite. Le jeune homme blessé, pour lequel je fus chercher un médecin, se nomme *Félix ;* il est passementier à Saint-Étienne, j'ignore dans quelle rue.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64e, 1er témoin, page 1re.)

943. — MERCIER (Joseph), *âgé de 32 ans, maître tailleur d'habits, demeurant à Saint-Étienne, rue de Lyon, n° 11.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 25 septembre 1834, devant M. Richard, juge, délégué.)

J'entrai le 21 février dernier, sur les neuf heures du soir environ, dans le café de la Tribune. Parmi les personnes qui se trouvaient dans le corridor du café était le sieur *Caussidière* et deux autres individus à moi inconnus, que j'ai su depuis être, l'un, le nommé *Nicot*, et l'autre, un peintre qu'on m'a dit depuis s'appeler *Fortuné ;* je m'aperçus que *Fortuné* présentait une veste à *Nicot*, qui se dépouilla de sa redingote couleur grise, qu'il portait, et endossa la veste que lui avait présentée *Fortuné*. On me demanda si je voulais recevoir la redingote, en ma qualité de tailleur ; j'y consentis, et l'emportai chez moi. Le lendemain, dans la matinée, *Fortuné* et le nommé *Seguin*, de Saint-Bonnet-le-Château, vinrent chez moi visiter la redingote, afin de reconnaître si elle avait des taches de sang : ils n'en trouvèrent point ; et, dans le fait, il n'y en avait pas, ainsi que je l'ai reconnu moi-même. Depuis, la famille *Nicot* a redemandé la redingote, et son père est venu la prendre chez moi.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64e, 2e témoin, page 2.)

944. — BESSON (Honorine), *âgée de 27 ans, brodeuse, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendue à Saint-Étienne, le 25 septembre 1834, devant M. Richard, juge, délégué.)

Je connais *Caussidière* depuis que j'habite Saint-Étienne ; il était logé au premier étage de la maison où est établi mon café. Le 21 février dernier, il vint au café, où je l'avais fait appeler de la part d'un étranger, que j'ai su depuis être M. *Nicot*, et qui était accompagné de deux autres étrangers ; je lui servis le café. *Nicot* proposait à *Caussidière* de sortir, ce dernier s'y refusait. Après le café, ils sortirent tous ; et quelque temps après, *Caussidière* rentra, la tête couverte de sang. M. *Nicot* revint ensuite ; il était essoufflé et parlait avec

désordre ; un jeune homme qui l'entendit, l'interrompit en lui disant : « Taisez-« vous, ne dites pas des choses comme cela. » M. *Nicot* était vêtu, lorsqu'il entra dans mon café, d'une redingotte couleur grise, fort longue, qu'il échangea à son retour contre une veste qui lui fut prêtée, et c'est un nommé *Mercier*, tailleur, qui emporta la redingote de M. *Nicot*.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64, 4e témoin, page 3e.)

945. — MOULIN (Jacques), *âgé de 29 ans, ébéniste, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 25 septembre 1834, devant M. Richard, juge, délégué.)

Me trouvant au café de la Tribune, dans la soirée du 21 février dernier, après l'événement de la prison, je vis un jeune homme que je ne connaissais pas alors, échanger une lévite longue, couleur grise, dont il était vêtu, contre une veste que portait sur lui le nommé *Fortuné*, peintre. Je fus arrêté et conduit en prison le lendemain ; j'y revis ce jeune homme, qui est M. *Nicot ;* j'étais placé dans la chambre qu'il occupait avec *Caussidière, Pavillet* et d'autres détenus par suite du même événement. Un soir, je m'étais couché avant eux, ils causaient ensemble assez bas, et je crus bien comprendre à leurs discours que M. *Nicot* était le meurtrier de l'agent de police *Eyraud*.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64e, 5e témoin, page 3e.)

946. — MERAZZY (Théodore), *âgé de 24 ans, commis de rubans, au service de MM. Féret père et fils, négociants à Saint-Étienne, où il demeure.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 25 septembre 1834, devant M. Richard, juge délégué.)

Au moment où l'agent de police *Eyraud* fut frappé, je me trouvais à peu de distance de lui, et je pouvais parfaitement distinguer les personnes. Je vis un jeune homme, vêtu d'une longue redingote, couleur grise, qui s'avança d'un pas ordinaire, du côté de la place de l'Hôtel de ville, s'approcha d'*Eyraud* et, levant le bras, lui porta un coup dans le dos, qui résonna comme un fort coup de poing ; aussitôt après, ce jeune homme prit la fuite dans la direction de la place de l'Hôtel de ville. On cria : *arrêtez !* et le jeune homme disparut ; je n'ai pas vu si la main qui a frappé était armée. Je ne vis pas non plus tomber *Eyraud*, m'étant retiré de suite. Je suis bien sûr que le jeune homme qui a frappé n'était pas *Caussidière*.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64, 6e témoin, page 4.)

947. — *CONFRONTATION de l'accusé* Nicot *avec le témoin* Merazzy, *le 11 novembre 1834, devant M.* Teyter, *président du tribunal de première instance de Saint-Étienne, délégué.*

Nous avons interpellé ce dernier (le sieur *Merazzy*), déjà entendu comme témoin, le 25 septembre dernier, de nous déclarer s'il persiste dans la déposition qu'il fit à cette époque, et s'il reconnaît le sieur *Nicot*, ici présent, pour être le jeune homme vêtu d'une longue redingote couleur grise, qui s'avança d'un pas ordinaire du côté de la place de l'Hôtel de ville, s'approcha d'*Eyraud*, et levant le bras lui porta un coup dans le dos qui résonna comme un fort coup de poing.

Le sieur *Merazzy* répond ainsi, après avoir prêté serment de dire toute la vérité et rien que la vérité : Je ne connais point le sieur *Nicot* que j'ai devant les yeux, pour être le jeune homme que je vis s'approcher de la foule, lever le bras et frapper quelqu'un et s'enfuir aussitôt. Je déclare même qu'aujourd'hui je ne reconnaîtrais pas cet individu s'il m'était représenté, à cause de l'obscurité qui régnait alors. Je déclare aussi que je n'ai point entendu dire dans ma déposition du 25 septembre, que j'avais vu ce jeune homme s'approcher de l'agent de police *Eyraud* et le frapper, mais bien levant le bras pour frapper quelqu'un. Je me trouvais alors placé à peu près devant la maison *Bodet* où la curiosité seule m'avait conduit, et c'est de là que je vis le jeune homme dont j'ai parlé et que je ne connais nullement, s'avancer vers la foule, lever le bras et frapper quelqu'un ; mais je croyais si peu avoir dit que j'avais vu frapper *Eyraud*, que je crus, ainsi que je l'avais ouï dire, que c'était *Pinatel* qui avait été frappé. Quant au sieur *Nicot*, je déclare formellement le voir ici pour la première fois.

Desquelles déclarations nous donnons acte au sieur *Merazzy*, qui persiste dans les déclarations ci-dessus.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 77e, page 12.)

948. — RACHOUX (Jean), *âgé de 34 ans, bottier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 25 septembre 1834, devant M. Richard, juge, délégué.)

Dans dans la soirée du 21 février, je me rendis dans l'auberge de *Tollet* où je mange ordinairement. Je venais de quitter mon poste à l'hôtel de ville, parce que j'avais manqué de résolution. Entré dans une des chambres de l'auberge, j'y vis *Caussidière* qui avait le visage ensanglanté et qui était avec un jeune homme que j'ai su depuis être *Nicot*, l'ayant vu en prison, qui

écrivait sur une table. Je ne saurais dire ce qu'il écrivait; et de là je fus me coucher, après être allé chercher ma clef au café de la Tribune.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64ᵉ, 7ᵉ témoin, page 4.)

949. — MOURGUE (Antoine), *âgé de 31 ans, ex-commis, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Etienne, le 25 septembre 1834, devant M. Richard, juge, délégué.)

Dans la soirée du 21 février, je me rendis dans l'auberge du nommé *Tollet*, rue Saint-François, où je mangeais alors. Entré dans une des chambres de l'auberge, je vis *Caussidière* qui avait reçu un coup sur la tête et dont le sang coulait sur son visage. Il était debout, et sur la table voisine était un jeune homme à moi inconnu, et que j'ai su depuis être *Nicot* qui écrivait une lettre. Après qu'il l'eût cachetée, on me demanda si je pourrais la lui porter chez un voiturier qui était chez *Coignet*, place Royale, et qui partait dans la soirée pour Lyon : j'y consentis et la portai moi-même au voiturier à qui je la remis en personne. J'ai su son nom que j'ai oublié. Au surplus, j'ai ignoré le contenu de cette lettre que j'ai su depuis être adressée à M. *Baune*, de Lyon. J'ai ouï dire par plusieurs personnes que celui qui avait frappé *Eyraud* mortellement était un étranger qui s'était sauvé après le coup.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64ᵉ, 8ᵉ témoin, page 4ᵉ.)

950. — TOLLET (André), *âgé de 35 ans, aubergiste, demeurant à Saint-Étienne, rue Saint-François.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 25 septembre 1834, devant M. Richard, juge, délégué.)

Le 21 février dernier, à nuit close, *Caussidière* et un jeune homme vêtu d'une longue redingote grise, de taille moyenne, et que je n'avais jamais vu jusqu'alors, demandèrent de l'eau-de-vie, qui leur fut servie dans la chambre. Ils en burent deux flacons, et le jeune homme vêtu d'une redingote grise demanda une écritoire qui lui fut portée dans la chambre. J'étais monté moi-même : je le vis écrire et je ne sais quoi.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64ᵉ, 9ᵉ témoin, page 5.)

951. — GENISSIEUX (Pierre), *âgé de 32 ans, fabricant d'armes, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Etienne, le 25 septembre 1835, devant M. Richard, juge, délégué.)

J'avais connu à Lyon le fils *Nicot*, quelque temps avant les événements du

21 février. Lorsque *Nicot* fut emprisonné, après ces événements, je fus lui faire une visite; et causant avec lui, je lui dis : « Tu as fait une fameuse bê-« tise! » à quoi il me répondit : « Enfin il est enfoncé. » En tenant ce langage, il entendait parler de la mort d'*Eyraud*. Après que *Nicot* eut été relâché de la prison, il me fit demander, après être venu chez moi sans m'avoir trouvé, pour aller lui parler dans un café en face la rue de l'Hôpital; je m'y rendis, et là, causant avec lui, il me dit entre autres choses : « Cinquante comme *Eyraud*, « je les enfoncerais encore! » Sur quoi je lui dis : « Tu es sorti de prison; ne « reste pas là; » à quoi il me répondit : « Je pars demain, et dans huit jours « je ne serai plus en France; je m'en irai en Espagne. » Depuis, je ne l'ai plus revu. Je connaissais le sieur *Caussidière*, mais je n'ai eu aucune relation avec lui.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 61e, 10e témoin, page 5.)

952. — MEUNIER (Pierre), *âgé de 35 ans, débitant d'eau-de-vie, demeurant à Saint-Etienne.*

(Entendu à Saint-Etienne, le 25 septembre 1834, devant M. Richard, juge, délégué.)

Le 21 février dernier, entre huit et neuf heures du soir, j'étais au café de la Tribune. Je vis entrer le sieur *Caussidière*, accompagné d'autres personnes, que je ne remarquai pas, et qui l'aidaient à marcher, étant étourdi par suite d'un coup qu'il avait reçu à la tête, d'où il découlait du sang. Je m'approchai de lui et lui demandai ce qu'il était arrivé; il me répondit qu'on lui avait porté un coup de crosse de fusil, sur la place des prisons, près la maison *Smith*. Quelques minutes après, un jeune homme que je ne connaissais pas alors, et que j'ai su depuis se nommer *Nicot*, entra dans le café, vêtu d'une redingote très-longue et de couleur grisâtre; il passa dans un appartement sur le derrière, et revint vêtu d'une veste verte. Quelques mois après, je fus arrêté et constitué prisonnier. Pendant mon séjour dans la prison, j'eus occasion de conférer quelquefois avec *Nicot*. Lorsqu'il avait bu un verre de vin de trop, il parlait très-souvent de la scène qui s'était passée devant la prison; et un jour qu'il avait reçu une lettre de son père, il s'écria : *Je le vois bien, je suis un homme perdu!*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64e, 11e témoin, page 6.)

953. — TIPHAINE (Laurent), *âgé de 30 ans, teneur de livres, demeurant ordinairement à Lyon* (alors détenu dans la maison d'arrêt de Saint-Étienne, maintenant accusé).

(Entendu à Saint-Etienne, le 25 septembre 1834, devant M. Richard, juge, délégué.)

Le 22 février dernier, à midi, sur la place des Célestins à Lyon, je fus

instruit par un nommé *Berlier*, marchand de vin, qu'une émeute avait eu lieu la veille à Saint-Étienne; qu'on avait voulu arrêter *Caussidière*, qui avait été maltraité par la police et les soldats du 28e; qu'un agent de police avait été frappé mortellement. Doutant de l'exactitude de ce rapport, j'en témoignai peu de confiance : on me répondit que celui qui avait frappé l'agent de police n'était pas *Caussidière*, comme on l'avait annoncé, mais bien le sieur *Nicot*, qui avait eu l'imprudence de l'écrire dans une lettre adressée au sieur *Gentelet*, marchand de meubles, rue Palais-Grillet, à Lyon. Je me transportai à l'instant auprès de ce dernier. Il était absent de son domicile : je demandai si une lettre n'avait pas été reçue par lui; une femme répondit affirmativement, qu'elle avait été apportée par le conducteur de la voiture de nuit de Saint-Étienne. Je demandai plusieurs autres renseignements sans que l'on pût me satisfaire. Étant à la recherche du sieur *Gentelet*, un citoyen m'annonça que la lettre dont je voulais prendre connaissance avait été portée au citoyen *Baune*. Je rencontrai ce dernier au café de la Colonne; et sur ma demande d'exhibition de cette lettre, il me répondit : « Quel est ce *Nicot*, que je ne « connais pas, et qui m'adresse une déclaration semblable? Il faut qu'il soit « bien imprudent, ou qu'il ait l'intention de nous compromettre. Je l'ai brûlée « moi-même en présence de tous mes amis, qui se trouvaient avec moi au « café dans le moment. »

Aussitôt mon arrivée à la prison de cette ville, je fis des reproches à *Nicot* sur sa conduite; il me répondit que, voyant assassiner *Caussidière*, et apercevant l'agent de police *Eyraud* armé d'une canne à épée, il sortit aussitôt son couteau, et l'en frappa dans les reins; ce qu'il a répété, non-seulement à moi, mais à bien d'autres. J'ajouterai, d'après les renseignements qui me sont parvenus, que ce crime a été commis sans aucune utilité pour la défense de *Caussidière;* qu'il était entouré d'agents de police et de baïonnettes, et qu'*Eyraud* a été frappé à quinze pas au moins du groupe, et qu'aussitôt cet assassinat commis, *Nicot* a pris la fuite sans s'occuper de ce que faisait *Caussidière*.

Nous avons demandé au témoin si, conjointement avec *Caussidière* et autres détenus, il n'a pas été écrit une lettre, d'eux signée, au rédacteur du *Précurseur* de Lyon, à la date du 15 de ce mois, lettre insérée dans la feuille du 19, à la fin de la seconde colonne et au commencement de la troisième; et si une pareille lettre n'a pas été aussi adressée au directeur de *la Tribune*, d'après laquelle il a inséré dans sa feuille du même jour 19 un article relatif, et avons demandé s'il paraphera les deux lettres dont nous venons de parler.

Le témoin déclare : Je reconnais la lettre insérée dans *le Précurseur*, et je parapherai la feuille; à l'égard de l'article consigné dans la feuille de *la Tribune*, comme notre lettre n'y est pas littéralement rapportée, je ne crois pas devoir parapher la feuille, quoique j'affirme qu'un duplicata de

la lettre insérée dans *le Précurseur* a été adressé à l'administration de *la Tribune.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64e, 12e témoin, page 7.)

954. — REVERCHON (Pierre), *âgé de 38 ans, mécanicien, demeurant à Saint-Étienne* (alors détenu dans la maison d'arrêt de Saint-Étienne, maintenant accusé).

(Interrogé à Saint-Étienne, le 25 septembre 1834, par M. Richard, juge, délégué.)

Le 21 février dernier, entre neuf et dix heures du soir, je fus instruit par l'une de mes sœurs qu'il y avait de la rumeur dans la ville; je me décidai à sortir, et j'allai au café de *la Tribune* demander *Caussidière;* on me dit qu'il était sorti pour aller faire panser un coup de crosse de fusil qu'il avait reçu à la tête; de là je me rendis dans la maison du nommé *Tollet,* restaurateur, rue Saint-François; j'y trouvai *Caussidière* dans une chambre au premier étage, et il me dit qu'il avait été blessé; avec lui était un jeune homme que je ne connaissais pas alors, et que j'ai su depuis se nommer *Nicot.* Ce jeune homme écrivit deux lettres; après les avoir cachetées, nous entrâmes en conversation, dans laquelle le jeune homme sortit de sa poche un couteau de la longueur d'environ un pied, n'ayant point de retenue au manche, et dont la lame était aiguisée sur le dos jusqu'à dix-huit ou vingt lignes de longueur; j'examinai le couteau, et je reconnus, quoiqu'il eût été lavé, qu'il restait sur les bords du manche des traces de sang; et ajouta : *Bien fin si celui qui en a été frappé en est revenu!* et ne nomma pas *Eyraud.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64e, 13e témoin, pag. 10.)

955. — *CONFRONTATION de l'accusé* NICOT *avec l'accusé* REVERCHON, *à Saint-Étienne, le 11 novembre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal de première instance, délégué.*

Nous lui avons demandé (à *Reverchon*) s'il reconnaît *Nicot* fils, ici présent; depuis combien de temps, et comment il a fait sa connaissance.

Répond ainsi : Je connais le sieur *Nicot,* ici présent; je l'ai vu pour la première fois le 21 février dernier, sur les neuf heures et demie du soir, dans la maison du sieur *Tollet,* aubergiste de cette ville, où je m'étais rendu pour y voir *Caussidière,* qu'on m'avait dit avoir été maltraité à coups de crosse de fusil; et que c'est là que je trouvai ledit *Caussidière, Nicot* fils, *Rachou* et *Michalon.*

Nous avons fait observer à *Reverchon* qu'il a déclaré dans sa déposition du 26 septembre dernier avoir vu dans les mains du sieur *Nicot* un couteau de la longueur d'environ un pied, aiguisé sur le dos à la pointe; que vous

examinâtes ce couteau, et reconnûtes que, quoiqu'il eût été lavé, il restait sur les bords du manche des traces de sang, et que *Nicot* vous aurait dit : *Bien fin si celui qui en a été frappé est revenu!* A lui demandé s'il persiste dans cette déclaration :

R. Je persiste dans tout ce que contient ma déposition, si ce n'est que je me suis mal expliqué ou que la dernière partie de ma déposition a été mal rendue. Je n'ai pas dit : *Bien fin si celui qui en a été frappé est revenu!* mais j'ai dit seulement : *Bien fin le b ..... s'il en arrêté un autre!* J'ajoute que *Nicot* ne prononça point le nom d'*Eyraud,* et que c'est moi qui dis que le sieur *Eyraud* avait été frappé.

Nicot a fait observer que les déclarations que vient de faire *Reverchon* sont inexactes; que s'il est vrai qu'il se rendit avec *Caussidière* chez *Tollet,* il n'y vit point le sieur *Reverchon,* ou ne se rappelle point l'y avoir vu; qu'il est de toute fausseté qu'il ait montré chez *Tollet* le couteau dont parle *Reverchon,* parce qu'il n'a jamais été porteur ni de ce couteau, ni d'aucune autre arme; qu'il est possible que *Reverchon* fasse erreur, et entende parler du poignard de *Caussidière,* que celui-ci avait posé sur une table; qu'il est également faux qu'il ait tenu les propos qui lui sont prêtés.

Le sieur *Reverchon* a persisté à soutenir que *Nicot* sortit de sa poche le couteau dont il vient de parler, qui n'était pas le poignard que *Caussidière* avait déposé sur la table, et qu'après l'avoir bien examiné il le rendit à *Nicot,* qui le mit dans sa poche.

Nicot répond que le fait est si faux, que lorsqu'il fut arrêté avec *Caussidière* ils furent fouillés l'un et l'autre par les gendarmes, qui se saisirent des différentes armes dont *Caussidière* était porteur, telles que pistolets et poignard, et n'en trouvèrent sur lui d'aucune espèce.

Les sieurs *Reverchon* et *Nicot* persistant, chacun à son égard, dans les déclarations ci-dessus, nous en avons dressé le présent procès-verbal, qui sera transmis à la Cour des Pairs.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 77ᵉ, 5ᵉ témoin, pag. 13.)

956. — ROSSARY (Pierre), *âgé de 29 ans, limonadier, demeurant à Saint-Étienne* (alors détenu dans la maison d'arrêt de Saint-Étienne, maintenant accusé.)

(Entendu à Saint-Étienne, le 25 septembre 1834, devant M. Richard, juge d'instruction, délégué).

Le 21 février, dans la soirée, je sortis de chez moi de très-bonne heure pour vaquer à mes affaires. Je ne sais point ce qui s'est passé dans mon café pendant mon absence. M'étant trouvé près de la place de l'Hôtel de ville au moment où l'on faisait les arrestations, un mouvement de curiosité me porta à

suivre l'escorte. Pendant le chemin de la place à la prison, j'appris que *Journet*, brasseur, était un des arrêtés : comme j'étais son débiteur, je voulus m'approcher près de lui pour lui offrir de l'argent; le sieur *Dubost*, commissaire de police, m'en empêcha, et quelques moments après je fus arrêté moi-même et constitué prisonnier. Je n'ai pas vu frapper *Eyraud*, j'ai seulement vu que le sieur *Caussidière* était maltraité par la police; il fut renversé par terre et je l'entendis crier : *On m'assassine !*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64e, 14e témoin, page 11.)

957. — BOURGET (Pierre), *âgé de 32 ans, ouvrier aux mines, demeurant à Saint-Étienne, quartier des Gans.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 25 septembre 1834, devant M. Richard, juge d'instruction, délégué.)

Me trouvant en prison avec *Nicot* et plusieurs autres détenus, je me prêtai à leur rendre des services pour les différents besoins qu'ils avaient. *Nicot* était vêtu d'une veste en drap vert très-foncé; lorsqu'il eut reçu sa malle de Lyon, et qu'il fut dans la possibilité de prendre un habit ou une redingote, n'ayant plus besoin de la veste, il m'en fit cadeau en reconnaissance des services que je lui avais rendus. Je représente cette veste, que j'ai fait dégraisser. Ayant examiné la veste, nous avons reconnu qu'elle est effectivement de la couleur indiquée par le témoin. Elle a été laissée à son pouvoir, à la charge par lui de la représenter à toute requisition.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64e, 15e témoin, page 12.)

958. — SEGUIN (Adolphe), *âgé de 23 ans, peintre décorateur, demeurant à Saint-Étienne, rue Royale, n° 39.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 septembre 1834, devant M. Richard, juge d'intruction, délégué.)

Un simple motif de curiosité m'avait conduit vers la prison de cette ville dans la soirée du 21 février : il y avait un rassemblement considérable; je me plaçai tout près de *l'anchant du mur* de la prison, du côté de la place du Palais de Justice, où j'étais à portée de voir tout ce qui se passait au devant de la prison. J'aperçus *Caussidière* qui se dirigeait du côté de la porte de la prison en criant au peuple : « Retirez-vous, ne faites pas de bruit, restez tranquilles ! » C'est alors que les agents de police l'ont assailli et qu'il reçut à la tête un coup de crosse de fusil qui le renversa; il cria : *On m'assassine !*

Une minute après environ, je vis un jeune homme vêtu d'une redingote

grise, très-longue, que l'on m'a dit depuis être *Nicot,* qui s'avança rapidement en venant du côté de la rue des Capucins, et se dirigeant sur la place de l'Hôtel de ville. Il s'arrêta au milieu de la rue qui regarde la place du Palais de Justice, et voyant plusieurs personnes qui se retiraient, il se retourna, et je vis qu'il avait dans sa main un instrument que je ne pus distinguer, et il fit un mouvement qui indiquait qu'il fermait quelque chose. Il remonta du côté de la prison et je le perdis de vue.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64e, 16e témoin, page 13.)

959. — *CONFRONTATION de l'accusé* NICOT *avec le témoin* SEGUIN, *à Saint-Étienne, le 13 novembre 1834, devant M.* TEYTER, *président du tribunal de première instance, délégué.*

D. Reconnaissez vous le sieur *Nicot,* ici présent, pour être l'individu dont vous avez parlé dans les dépositions que vous avez déjà faites devant les magistrats de cette ville, individu que vous avez déclaré avoir vu s'avançant rapidement en venant du côté de la rue des Capucins, et se dirigeant sur la place de l'Hôtel de ville; auquel vous auriez vu dans la main un instrument que vous ne pûtes distinguer, ajoutant que cet individu fit un mouvement qui indiquait qu'il fermait quelque chose?

R. Je ne connais pas le sieur *Nicot* pour être l'individu qui s'avançait de la rue des Capucins sur la place de l'Hôtel de ville. Cet individu était un jeune homme de plus haute taille et plus élancé que *Nicot* ici présent; il était vêtu d'une redingote d'un gris beaucoup plus clair que la redingote dont est actuellement revêtu *Nicot.* J'ajoute que je vis le sieur *Nicot,* le jour ou le lendemain de sa sortie, au café de la Comédie, où je me trouvais. Je ne le connaissais pas alors; mais il me fut désigné par quelqu'un qui me dit : Voilà *Nicot,* de Lyon, qui vient de sortir de prison. — Je le fixai, mais je ne le reconnus point pour être le jeune homme que j'avais vu dans les événements de février, et dont j'avais parlé dans mes dépositions.

Nous avons demandé au sieur *Nicot* s'il avait quelque observation ou objection à faire sur les déclarations du sieur *Seguin.*

Le sieur *Nicot* répond que non.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 77e, 6e témoin, page 15.)

960. — COIGNET (Jean-Marie), *âgé de 20 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne, rue de la Paix.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 septembre 1834, devant M. Richard, juge d'instruction, délégué.)

Le 21 février dernier, à l'entrée de la nuit, me trouvant sur la porte de mon

domicile, je vis passer des agents de police qui conduisaient des personnes en prison ; la curiosité me porta à suivre : et lorsque j'arrivai vers la rue des Jardins, près de la prison, je fus retenu par la force armée, qui faisait éloigner la foule qui s'y trouvait. Il y avait des rixes entre la police et plusieurs personnes; j'aperçus plusieurs bras en l'air qui agitaient des lames, que je crois être des lames de poignard. Presque aussitôt, j'entendis un cri : *« On m'assassine! »* Je ne saurais dire de quelle bouche il partit. J'ai ouï dire ensuite que c'était *Eyraud* qui criait. En me retirant, je vis *Caussidière* qui était poursuivi dans la rue, auprès de la prison et à quelques pas de distance, par des agents de la police; il était nu-tête, il tenait à la main son mouchoir, avec lequel je crus remarquer qu'il s'essuyait de temps en temps le visage. J'entendis quelqu'un dire: *Ce n'est pas ainsi qu'on traite un homme.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64e, 17e témoin, page 14.)

961. — DELUBAC (Denis), *âgé de 20 ans, ouvrier passementier, demeurant à Saint-Etienne, rue Saint-Jean.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 septembre 1834, devant M. Richard, juge d'instruction, délégué.)

Lorsqu'on fit des arrestations sur la place de l'Hôtel de ville, le 21 février au soir, je me rendis près de la prison avec le sieur *Caussidière* et le sieur *Rossary*. Il y avait près de la prison beaucoup de monde rassemblé; nous nous approchâmes le plus possible. Les agents de police voulurent arrêter Caussidière : ils lui tombèrent sur le corps, et dans les débats qui eurent lieu entre eux, *Caussidière* fut renversé. Le nommé *Cadot*, agent de police, le tenait à terre; j'entendis *Caussidière* dire : *Lâches, vous m'assassinez!* Je vis *Eyraud* au devant de la porte de la prison, et tandis que le sieur *Caussidière* était renversé, j'entendis la voix d'*Eyraud* qui cria : *Je suis assassiné!* Je ne vis pas porter de coup à *Eyraud*. Un instant après, j'aperçus un jeune homme, vêtu d'une redingote, dont je ne pus distinguer la couleur, très-longue, qui fuyait.

Caussidière se retira. Je me rendis au café de la Tribune, où il venait d'arriver : il avait le visage couvert de sang. On se préparait à le laver et à le panser, car il avait une plaie à la tête. Le jeune homme à redingote longue, dont je viens de parler, était aussi au café : j'ai su longtemps après qu'il s'appelait *Nicot*. Ce jeune homme quittait sa redingote, qu'il échangeait contre une veste; après quoi il dit à *Caussidière : Viens m'accompagner!* Et ils s'éloignèrent ensemble par l'escalier de derrière.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64e, 18e témoin, page 14.)

962. — FRAISSE (Julien), *âgé de 30 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne, quartier de l'Isle.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 septembre 1834, devant M. Richard, juge d'instruction, délégué.)

Étant à boire de la bière avec des amis au café de la Tribune, le 21 février au soir, je vis entrer dans ce café *Caussidière* et un jeune homme vêtu d'une redingote gris-foncé et longue, que j'ai su depuis s'appeler *Nicot*. *Caussidière* avait le visage couvert de sang, et il dit, les larmes aux yeux : *N'est-il pas malheureux pour moi, en séparant mes amis, n'étant coupable de rien, d'être traité de la sorte?* Le jeune homme *Nicot* paraissait furieux : il demanda une veste à des personnes qui étaient au café, et que je ne connais pas : on la lui prêta; il s'en vêtit après avoir quitté sa redingote; il sortit ensuite du café, et y rentra bientôt affublé de sa veste; il ressortit, et je ne l'ai plus revu.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64e, 19e témoin, page 15.)

963. — CAVE (Jean-Marie), *âgé de 28 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne, rue de l'Isle.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 septembre 1834, devant M. Richard, juge d'instruction délégué.)

Le 21 février dernier, à l'approche de la nuit, ayant ouï dire que l'on menait en prison des républicains, la curiosité me porta à aller voir ce qui se passait : lorsque j'arrivai à quelque distance de la prison, je vis *Caussidière*, que je connaissais de vue, aux prises avec plusieurs personnes. Je vis aussi qu'il lui fut porté sur la tête un coup de canon de fusil, qui le renversa par terre, où il fut retenu par quelqu'un. Pendant ce temps, j'entendis crier : *On m'assassine!* Depuis j'ai su que c'était *Eyraud* qui avait proféré le cri : je me retirai.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 64e, 20e témoin, page 16.)

964. — JANTELET (Étienne), *âgé de 33 ans, marchand de meubles, demeurant rue du Palais-Grillet, n° 19.*

(Entendu à Lyon, le 30 septembre 1834, devant M. Populus, conseiller à la cour royale, délégué.)

Avant les événements d'avril, je reçus du nommé *Nicot*, alors détenu dans les prisons de Saint-Étienne, une lettre dans laquelle il m'annonçait qu'un agent de police avait été tué; que *Caussidière* était accusé d'être l'auteur de ce meurtre; qu'ils avaient été arrêtés ensemble; qu'il était impos-

sible que *Caussidière* ait porté des coups à cet agent de police, puisqu'au moment où il a été frappé, *Caussidière* était déjà étendu à terre. Ni dans cette lettre, ni dans aucune autre à moi adressée, *Nicot* ne s'est déclaré être l'auteur du meurtre de cet agent de police, Mme *Caussidière* mère est venue chez moi plusieurs fois ; elle m'a demandé s'il n'était pas à ma connaissance que ce fût *Nicot* qui ait donné la mort à cet agent de police; que je pouvais maintenant avouer ce que je savais, puisqu'il l'avait lui-même confié à ses parents. Quant à moi, je persiste à vous dire que, ni par correspondance, ni verbalement, *Nicot* ne m'a fait une pareille confidence. Je ne l'ai pas vu pendant sa détention, ni depuis qu'il a été mis en liberté. Je n'ai confié à personne les lettres que j'ai reçues de *Nicot ;* comme à la suite de sa signature suivaient ceux de : *républicain pour la vie,* j'ai craint que ces lettres ne me compromissent; après les événements d'avril, je les ai brûlées. Je n'ai remis à *Baune,* détenu politique, aucune lettre de *Nicot.* Je n'ai pas pu les lui remettre, puisque je les ai brûlées.

D. Vous avez été en relation d'amitié avec *Nicot*: pensez-vous, d'après son caractère, qu'il ait pu donner la mort à quelqu'un?

R. Nicot était vif, violent même, mais bon et faible. Je ne crois pas que, même dans un moment de colère, il ait tenté de donner la mort à son semblable.

D. Les parents de *Caussidière* ont-ils fait quelque démarche auprès de vous, pour vous engager à dire que *Nicot* était auteur du meurtre de l'agent de police *Eyraud?*

R. Mme *Caussidière* est venue, comme je vous l'ai dit, plusieurs fois chez moi, et m'a seulement demandé si *Nicot* m'avait fait la confidence de ce meurtre; mais sur ma réponse négative, elle ne m'a pas engagé de déclarer, si j'étais appelé devant la justice, que cette confidence m'avait été réellement faite.

Je dois ajouter à ma déposition que, quelque temps avant les événements d'avril, le fils *Caussidière,* qui a succombé, m'a déclaré que se trouvant dans les prisons de Saint-Étienne, *Nicot* avoua, soit en sa présence, soit en celle de sa sœur et de Mme *Nicot,* que c'était lui qui avait frappé l'agent de police *Eyraud.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 65e.)

965. — CHAUVY, (Pierre-Paul), *âgé de 20 ans, soldat au 10e régiment d'infanterie légère, en garnison à Draguignan.*

(Entendu à Draguignan, le 7 octobre 1834, devant M. Lombard, juge au tribunal de 1re instance, délégué.)

Me trouvant détenu dans les prisons de Saint-Étienne pendant vingt-trois

jours, à dater du 13 avril dernier, j'y ai connu le nommé *Nicot,* jeune homme âgé d'environ 22 ans, que j'ai cru originaire de Lyon. Il me raconta l'événement du meurtre commis sur la personne du sieur *Eyraud,* agent de police à Saint-Étienne, en me disant que, se trouvant à quelques pas de la prison où l'on conduisait les individus arrêtés à cause de leurs chants, il vit renversé par terre le nommé *Caussidière,* et le dit sieur *Eyraud* prêt à le frapper avec une canne à lance; et à l'instant, voulant sauver son ami *Caussidière,* il s'élança sur le sieur *Eyraud,* en le frappant d'un coup qui lui donna la mort. *Nicot* ne m'a pas dit avec quel instrument il avait donné le coup meurtrier. mais on disait à Saint-Étienne qu'il s'était servi d'un poignard. *Nicot* a insisté, en me rapportant que *Caussidière* renversé par terre et frappé d'un coup de crosse de fusil à la tête, était dans l'impossibilité de se défendre contre le sieur *Eyraud.*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 66e.)

966. — BAUNE (Eugène), *âgé de 35 ans, directeur de l'école spéciale de commerce, demeurant à Lyon* (alors détenu dans la prison de Perrache, maintenant accusé).

(Interrogé à Lyon, le 13 octobre 1834, par M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

D. Le 22 février dernier, n'avez-vous pas reçu, par un voiturier de nuit de Saint-Étienne, une lettre de *Caussidière?*

R. Non, monsieur; je me rappelle seulement que le 22 février, c'est-à-dire le lendemain des événements de Saint-Étienne, à dix heures du matin, un nommé *Jantelet,* marchand de meubles, que je connaissais comme un ancien voisin, sachant que j'avais habité Saint-Étienne, vint chez moi me présenter une lettre qu'il me dit arrivée depuis peu d'instants de cette ville; je la pris et la lus moi-même, sans y voir aucune signature : en voici à peu près le contenu. La première partie de la lettre était fort insignifiante et semblait avoir été écrite dans un moment de trouble; je remarquai, à cause de l'importance du fait, la nouvelle donnée de la mort d'un agent de police qui aurait été tué par celui qui avait écrit la lettre, dans un combat livré par les soldats et les agents de police à des personnes réunies rue des Jardins, près la prison; j'ai vu dans cette lettre que ce meurtre ne pouvait pas être attribué à *Caussidière,* puisque la personne qui écrivait le citait comme ayant été blessé dans la mêlée : d'ailleurs j'aurais reconnu l'écriture de *Caussidière.*

D. Tiphaine prétend aussi que vous ayant demandé au café de la Colonne la représentation d'une lettre qu'on disait vous avoir été remise par *Jantelet,* à qui elle aurait été adressée, vous lui auriez répondu que vous l'aviez fait brûler au café en présence de vos amis.

R. Je me souviens, en effet, que *Tiphaine,* peu de jours après l'événement dont il s'agit, m'ayant demandé si on ne m'avait pas remis une lettre de *Nicot,* je lui répondis que j'avais pris connaissance d'une lettre dont je n'avais pas vu la signature, et que je l'avais fait brûler chez moi, et non au café de la Colonne, en présence de mes amis, comme ledit *Tiphaine*: je me rappelle avoir ajouté : « Quel est donc ce *Nicot* que je ne connais pas, qui a l'impru-« dence d'écrire de pareilles lettres ? »

D. Caussidière a déclaré n'avoir eu connaissance de cette lettre que par vous et le sieur *Chancel;* vous rappelez-vous lui en avoir parlé?

R. Lorsque j'en ai parlé à *Caussidière,* il en paraissait déja instruit, je présume, par *Chancel.*

D. Lorsque je vous ai interrogé, le 7 mars dernier, pourquoi ne m'avez-vous pas dit ce que vous saviez à la décharge de *Caussidière ?* L'amitié qui vous liait vous en faisait un devoir ?

R. L'amitié me faisait un devoir de ne pas devancer ses propres déclarations; et il m'aurait répugné de faire une déclaration de ce genre sur des renseignements aussi vagues, car j'ignorais de qui était la lettre : de plus, *Caussidière* m'avait fait dire lui-même que son innocence ne tarderait pas à être reconnue.

D. Comment se fait-il que *Jantelet* vous laissa cette lettre?

R. Je crois avoir brûlé cette lettre en sa présence, en lui disant : « Quel est « donc l'imprudent qui vous a adressé cette lettre? il faut la brûler de suite. »

D. Avez-vous reçu une lettre de *Caussidière,* le 23 février?

R. Non, monsieur; j'ai reçu, quelques jours après, une lettre de lui, dans laquelle il m'assurait qu'il était innocent du meurtre qu'on lui imputait, et qu'il le prouverait plus tard, lorsqu'il serait appelé devant la cour d'assises ou les tribunaux.

Nous devons faire observer, que lorsque nous avons donné à M. *Baune* la nouvelle de l'arrestation du sieur *Nicot,* il a témoigné la plus vive surprise, laquelle s'est manifestée par un changement de couleur très-remarquable, un mouvement de tête et une exclamation.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 67e.)

967. — CHERBOUQUET (Joseph), *âgé de 24 ans, cafetier, demeurant à Lyon, place des Célestins, maison du café Parisien.*

(Entendu à Lyon, le 14 octobre 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le 21 février dernier, je partis de Lyon pour Saint-Étienne, par le che-

min de fer, avec les sieurs *Cavillon*, commis, demeurant, je crois, chez son oncle, M. *Myèvre*, sur la place des Jacobins, *Corréard*, fils d'un fabricant de la rue Désirée. Nous rencontrâmes, à la Mulatière, un jeune homme nommé *Nicot*, que je connaissais pour l'avoir vu au café Parisien; il me dit qu'il allait voir un oncle à Saint-Étienne, et se plaça dans notre voiture, quoique sa place ait été retenue dans une autre. Nous arrivâmes à Saint-Étienne, au bureau du chemin de fer, avant la nuit, sans pouvoir me rappeler précisément l'heure, et un omnibus nous conduisit ensuite à l'hôtel de la poste. Le dîner n'était pas prêt; nous allâmes, en attendant, nous promener sur la place Royale. Au bout d'un quart d'heure nous rentrâmes à l'hôtel, où nous dînâmes aussitôt à table d'hôte. Après notre dîner, qui dura trois quarts d'heure environ, *Nicot* nous engagea à nous rendre au café de la Tribune, où il comptait, disait-il, trouver *Caussidière*, auquel il devait parler. Nous nous y rendîmes en effet, et là *Nicot* nous quitta un instant et se fit accompagner, par la maîtresse du café, dans la chambre de *Caussidière*. Cinq minutes après, il descendit avec ce dernier; nous prîmes alors le café. Dans ce moment, je remarquai quelques personnes qui vinrent parler à l'oreille de *Caussidière*, placé à notre table, et celui-ci nous dit : *On a chanté hier; je crois qu'on chantera aujourd'hui; allons voir s'il y aura du bruit.* Nous sortîmes tous les cinq; *Nicot* et *Caussidière* se donnaient le bras. Arrivés sur la place de l'Hôtel de ville, ils se trouvèrent devant nous; quelques personnes vinrent leur dire qu'on avait arrêté quelqu'un. *Caussidière* et *Nicot* nous quittèrent alors et se dirigèrent du côté d'un groupe placé près de l'hôtel de ville; nous les perdîmes bientôt de vue. Quant à nous, restés sur la place, à l'extrémité opposée à l'hôtel de ville, nous vîmes d'abord un homme qu'on faisait descendre dudit hôtel, et nous aperçûmes bientôt la foule, ou une partie de la foule, venir de notre côté et prendre une rue qui était à notre gauche et qui conduisait directement à la prison. Nous suivîmes lentement les autres par cette rue. Arrivé près de la maison d'arrêt, je vis *Caussidière*, entouré d'agents de police et de soldats, qui s'écriait : *Vous ne m'arrêterez pas!* Le col de sa chemise était déchiré et sa figure était ensanglantée. La foule qui se pressait autour de lui ne me permit pas de voir ce qu'il devint alors. Le meurtre de l'agent de police *Eyraud* venait d'avoir lieu; je l'appris par la rumeur publique. Quant à *Nicot*, je ne l'ai pas aperçu et même je ne l'ai pas revu depuis le moment où il nous a quittés sur la place de l'Hôtel de ville. Depuis mon arrivée à Saint-Étienne jusqu'au moment où j'ai perdu de vue ledit *Nicot*, j'explique que je ne l'avais pas quitté.

D. Avez-vous eu quelques relations politiques avec *Nicot?*

R. Non, monsieur, ni avec personne.

D. Vous ne faisiez pas partie de la réunion dite *la Prolétaire?*

R. Non, monsieur, ni d'aucune.

D. Connaissiez-vous *Baune, Caussidière* et *Tiphaine?*

R. Je connaissais *Tiphaine* et *Caussidière* depuis long-temps, pour les avoir vus souvent au café *Bardin*, sur le quai de la Saône. Je ne connaissais pas *Baune*.

D. Pour quel motif étiez-vous allé à Saint-Étienne?

R. Mon associé, nommé *Frachet*, s'était rendu, quelques jours avant, à Saint-Étienne, avec un nommé *Balan*, peintre, demeurant dans cette dernière ville, pour commander un fusil. A son retour, il me parla de l'agrément qu'il y avait à voyager par le chemin de fer, et m'engagea à faire ce voyage et à rapporter le fusil dont j'ai parlé. Mon voyage n'eut donc d'autre but que celui de voir le chemin de fer et de rapporter le fusil dont je parle.

D. Est-ce la première fois que vous êtes allé à Saint-Étienne?

R. Oui, monsieur.

D. Votre intention était-elle d'y rester longtemps?

R. Je devais partir le lendemain soir ou le surlendemain matin.

D. Qui avez-vous vu à Saint-Étienne pendant votre séjour, et combien de temps y êtes-vous resté?

R. Je partis de Saint-Étienne le surlendemain matin, après avoir vu seulement le sieur *Balan*, avec lequel j'ai passé toute la journée du 22.

D. Vous êtes-vous entretenu de politique avec *Nicot*, en route ou arrivé à Saint-Étienne, et avec *Caussidière* au café de la Tribune?

R. Non, monsieur.

D. Vous avez dit que *Nicot* vous avait dit qu'il venait voir un oncle; vous a-t-il dit quel était cet oncle, son nom et ce qu'il venait faire vers lui?

R. Non, monsieur.

D. Après le meurtre d'*Eyraud*, êtes-vous rentré à votre hôtel?

R. J'y rentrai à neuf heures du soir. Quant à *Cavillon* et *Corréard*, ils rencontrèrent des filles avec lesquelles ils passèrent la nuit. J'avais passé le temps qui s'est écoulé depuis le meurtre d'*Eyraud* jusqu'à neuf heures, d'abord dans un café situé au coin de la rue des Jardins et de la place de l'Hôtel de ville, et ensuite à nous promener avec *Cavillon* et *Corréard*. J'explique que dans la soirée j'allai aussi frapper chez *Balan*, que je ne trouvai pas.

D. Dans la soirée du 21, avez-vous revu *Nicot?*

R. Non, monsieur; nous avions même fait préparer son lit, pensant qu'il reviendrait; mais il ne revint pas, et le lendemain, j'appris qu'il avait été arrêté.

D. Dans la même soirée revîtes-vous *Caussidière?*

R. Non, monsieur.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 68e pièce, 1er témoin, page 1re.)

968. — JANTELET (Étienne), *âgé de 34 ans, marchand de meubles, demeurant à Lyon, rue du Palais-Grillet, n° 19.*

(Entendu à Lyon, le 14 octobre 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Quelques jours après le meurtre de l'agent de police *Eyraud*, à Saint-Étienne, je reçus de *Nicot* une lettre datée de la maison d'arrêt de cette dernière ville; je la reçus par la poste. Il me donnait, comme je l'ai déjà déclaré à M. *Populus*, quelques détails relatifs au meurtre d'*Eyraud*. Il me disait, entre autres, que *Caussidière* était accusé de ce meurtre, mais qu'il était impossible qu'il en fût l'auteur, attendu que, lorsque ledit agent de police a été frappé, *Caussidière* se trouvait étendu par terre.

Nous avons adressé au témoin les questions suivantes :

D. Dans cette lettre, *Nicot* vous disait-il qu'il fût l'auteur du meurtre dont il s'agit?

R. Non, monsieur; il ne l'a dit ni dans cette lettre ni aucune autre.

D. *Nicot* serait entré avec vous dans des détails relatifs au meurtre imputé à *Caussidière*, ce que probablement il n'eût pas fait si il eût été lui-même le meurtrier. Vous sentez, dès lors, de quelle importance serait pour sa défense la représentation de la lettre dont vous venez de parler?

R. Je ne peux pas malheureusement la représenter, l'ayant brûlée. J'ai craint que cette lettre ne me compromît lors des événements d'avril, parce qu'à la suite de sa signature, *Nicot* avait mis : *Républicain pour la vie.*

D. Connaissiez-vous le sieur *Baune*, et lui auriez-vous remis une lettre de *Nicot?*

R. Je connaissais le sieur *Baune*, mais je ne lui ai jamais remis de lettre; car, depuis l'arrestation de *Nicot* jusqu'aux événements d'avril, je ne l'ai pas vu, et depuis les événements d'avril il est en prison. Il m'a donc été impossible de ne lui avoir rien remis. Je ne l'ai pas vu, et je ne suis pas allé le voir en prison.

D. Dans tous les cas, avez-vous entendu dire que *Baune* ait reçu une lettre de *Nicot*, contenant l'aveu qu'il était l'auteur du meurtre dont il s'agit?

R. Non, monsieur, du tout.

D. *Tiphaine* ne s'est-il pas présenté chez vous le 22 février dernier, c'est-à-dire le lendemain du meurtre; et, ne vous trouvant pas, n'a-t-il pas demandé à votre femme si vous n'aviez pas reçu une lettre de *Nicot*, ce à quoi votre femme aurait répondu affirmativement, ajoûtant que cette lettre avait été apportée par le conducteur de nuit de Saint-Étienne?

R. Je n'avais pas vu *Tiphaine* depuis deux mois, avant les événements du

21 février; je ne pense pas qu'il se soit présenté, pendant mon absence, chez moi, parce que ma femme me l'aurait dit. Au surplus, elle n'aurait pas pu faire à *Tiphaine* la réponse qu'il place dans sa bouche, parce qu'elle serait entièrement contraire à la vérité. Le conducteur de la voiture de nuit ne m'a point apporté de lettre le lendemain du meurtre d'*Eyraud*, et la première lettre que j'ai reçue de *Nicot* n'était arrivée, comme je l'ai déjà dit, que par la poste et plusieurs jours après l'événement.

D. Cependant, M. *Baune*, interrogé hier, prétend que le lendemain des événements de Saint-Étienne, vous êtes venu chez lui, lui montrer une lettre qui arrivait de Saint-Étienne, qu'il l'a lue lui-même, et y a vu que celui qui écrivait la lettre disait qu'il avait tué un agent de police; que ce ne pouvait pas être *Caussidière*, qui était tombé dans la mêlée et avait reçu des coups à la tête?

R. Je n'ai point montré de lettre à M. *Baune* à cette époque; car alors j'étais malade chez moi. On m'avait mis la moutarde, les sangsues et les vésicatoires : il ne m'était pas possible de sortir. Tout ceci pourrait être attesté par M. *Imbert*, major à l'hospice de la Charité de Lyon, qui était mon médecin. Je me souviens que j'avais vu M. *Baune* huit ou quinze jours avant le 21 février, et que je ne l'ai pas revu depuis.

D. Dans ses lettres postérieures, *Nicot* vous faisait-il l'aveu de ce meurtre?

R. J'ai reçu une dixaine de lettres de *Nicot* pendant sa détention; mais, dans aucune, il ne m'a fait un aveu de ce genre. Il me parlait simplement de son père, de sa mère, de sa sœur, du désir qu'il avait que l'on fît des démarches pour obtenir sa liberté, et de l'ennui qu'il éprouvait en prison.

D. Y a-t-il plusieurs femmes dans votre maison?

R. Non, monsieur; je n'ai que ma femme, qui prend quelquefois une femme de ménage; je ne pense pas que cette dernière ait pu faire à *Tiphaine* la réponse qu'il allègue : c'est une supposition. Au surplus, ma femme ne décachète jamais mes lettres, et je ne lui aurais pas certainement montré une lettre semblable, si je l'avais reçue.

Nous avons donné lecture au sieur *Jantelet* de la déposition par lui faite, le 30 septembre dernier, devant M. *Populus*, conseiller à la cour royale, et lui avons demandé s'il y persiste. (Voir ci-dessus pag. 77.)

R. Oui, monsieur, j'y persiste.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 68ᵉ pièce, 2ᵉ témoin, page 3.)

969. — IMBERT (Fleury), *âgé de 38 ans, docteur-médecin, demeurant à l'hôpital de la Charité de Lyon.*

(Entendu à Lyon, le 15 octobre 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le 19 du mois de février dernier, je fus appelé par le sieur *Jantelet*, marchand de meubles, rue du Palais-Grillet, pour lui donner des soins; il était atteint d'un catarrhe pulmonaire et d'une angine très-intense, qui nécessitèrent plusieurs saignées et applications de sangsues. La maladie ne fut pas longue, car ma dernière visite fut le 22 du même mois, je crois l'après-dînée. Il ne me paraissait pas du tout être sorti le matin, et il n'était pas en état de le faire. Je pourrais même dire qu'il n'est pas sorti de la journée, car le lendemain je fus très-étonné de le rencontrer dans la rue, au devant de sa porte. Je lui dis qu'il y avait de l'imprudence de sa part à s'exposer à l'air; il me répondit qu'il était bien vêtu, et que du reste il rentrait chez lui. Si je lui fis ma dernière visite le 22, ce n'est pas que son état le permît : au contraire; mais c'est parce que le lendemain je le trouvai dans la rue. J'observe que, lorsque je fus appelé auprès de lui, je le trouvai délirant, ce qui dura pendant deux jours; je lui fis, outre les sangsues, appliquer de la moutarde. Il serait possible qu'il ait eu aussi un vésicatoire, mais je ne me le rappelle pas précisément. Au résumé, mon opinion est qu'il n'a pas pu sortir de chez lui du 19 au 22 février inclusivement.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 69e, 1er témoin, page 1re.)

970. — CAVILLON (Louis), *âgé de 26 ans, rentier, demeurant à Lyon, chez M. Myèvre, place de la Préfecture, n° 6.*

(Entendu à Lyon, le 15 octobre 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Ne connaissant pas le chemin de fer, nous fîmes le projet avec MM. *Corréard* et *Cherbouquet* d'aller, pour le voir, jusqu'à Saint-Étienne. En route nous trouvâmes M. *Nicot* qui vint avec nous dans cette dernière ville : avant dîner nous fîmes un petit tour, après lequel nous rentrâmes et nous dînâmes avec les conducteurs. Je ne peux pas assurer précisément si M. *Nicot* a dîné avec nous. C'était le 21 février dernier : lorsque nous arrivâmes à Saint-Étienne il pouvait être cinq heures et demie, et lorsque nous nous mîmes à table il pouvait être six heures, car notre promenade fut très-courte. Ne me rappelant pas bien si *Nicot* a dîné avec nous, ce jour là, je ne peux dire s'il est rentré pour nous engager à aller au café de la Tribune, mais ce que je peux affirmer, c'est que c'est sur son invitation que nous y sommes allés. Là j'ai vu, pour la première fois, un grand jeune homme qu'on m'a dit être le nommé *Caussidière*,

et qu'on me désigna comme un jeune homme turbulent. Il était de la connaissance de *Nicot;* au bout de vingt minutes, nous sortîmes avec ce *Caussidière.* Je me rappelle qu'un peu auparavant quelques personnes étaient venues lui parler et qu'il nous dit : *On a chanté hier, on chantera aujourd'hui; allons voir s'il y aura du bruit.* Lorsque nous quittâmes le café, j'étais avec *Cherbouquet* et *Corréard; Nicot* était avec *Caussidière.* Nous nous dirigeâmes sur la place de l'Hôtel de ville; ces deux derniers nous précédaient de quelques pas; lorsque nous arrivâmes sur cette place, nous vîmes beaucoup de monde près de l'hôtel de ville; nous remarquâmes sur l'escalier quelques personnes conduites par des militaires et des agents de police; nous ne nous avançâmes pas du côté de l'hôtel de ville, et nous perdîmes de vue *Nicot* et *Caussidière,* qui se mêlèrent dans la foule. Bientôt après, nous vîmes un très-grand nombre de personnes prendre une rue qui était à notre gauche; elles allaient très-vite : quant à nous, nous les suivîmes lentement. Au bout de cette rue, j'aperçus un homme se débattre au milieu des agents de police et des soldats qui l'entouraient : il était d'une taille élevée, et on me dit que c'était *Caussidière;* mais ne le connaissant pas assez, et me trouvant d'ailleurs, de nuit, séparé de lui par la foule, je n'étais pas sûr que ce fût lui. Quant à *Nicot,* je ne l'ai plus revu.

D. Connaissiez-vous *Nicot* auparavant, et aviez-vous eu quelques relations politiques avec lui?

R. Non, monsieur, jamais; je ne m'occupe pas moi-même de politique; je ne suis d'aucune association. Je connaissais *Tiphaine,* en raison seulement d'un emploi qu'il avait à la mairie, où j'en avais un aussi; je ne connais pas le sieur *Baune.* Je n'étais allé à Saint-Étienne que par une pure curiosité : jamais je n'y étais allé auparavant. *Cherbouquet* y connaissait un peintre. Je me rappelle y avoir vu l'enterrement de l'agent de police, le lendemain de l'événement, et nous partîmes le surlendemain.

D. Pendant le trajet de Lyon à Saint-Étienne, *Nicot* vous parla-t-il du but de son voyage?

R. Non, monsieur; d'ailleurs, ne connaissant que *Cherbouquet,* il ne s'adressait qu'à lui. *Nicot* ne rentra pas à l'hôtel le soir, et nous sûmes, je crois, par l'aubergiste, qu'il avait été arrêté.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 69ᵉ, 2ᵉ témoin, page 2.)

971. — CORRÉARD (Lucien), *âgé de 17 ans, commis chez son père, négociant à Lyon, rue Désirée, n° 6.*

(Entendu à Lyon, le 15 octobre 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 21 février, je fus à Saint-Étienne par partie de plaisir avec *Cavillon* et *Cherbouquet.* A la Mulâtière, nous rencontrâmes *Nicot,* qui fit le voyage

avec nous; il nous dit qu'il allait à Saint-Étienne voir un de ses oncles. Arrivés un peu avant la nuit, nous descendîmes à l'hôtel de la poste; le dîner n'étant pas prêt, nous fîmes un petit tour de promenade, après quoi nous rentrâmes et nous dînâmes avec les conducteurs. Après le dîner, qui dura une heure environ, nous nous rendîmes au café de la Tribune sur l'invitation de *Nicot;* là nous trouvâmes un grand jeune homme de sa connaissance, et qu'on me dit être *Caussidière.* Aussitôt après avoir pris le café, nous sortîmes avec ce dernier. Arrivés sur la place de l'Hôtel de ville, nous vîmes, près dudit hôtel, des groupes nombreux; *Cherbouquet, Cavillon* et moi, nous ne nous avançâmes pas sur la place, mais *Nicot* et *Caussidière* se mêlèrent dans la foule, et nous les perdîmes de vue: un peu après nous vîmes un grand nombre de personnes prendre, en courant, la rue à notre gauche; nous les suivîmes lentement et nous vîmes, sur une place où il y avait deux ou trois arbres, un homme que je ne pus reconnaître et qu'on prétendit être *Caussidière,* se débattre entre les mains de plusieurs agents de police et de soldats. La foule et la distance qui me séparaient de cet individu m'empêchèrent de le distinguer. Ce ne fut que le soir ou le lendemain, à l'hôtel, que j'appris qu'un agent de police avait été tué; du reste, je n'ai pas revu *Nicot* depuis le moment où je l'ai perdu de vue sur la place de l'Hôtel de ville. Je connaissais *Nicot* depuis trois ans environ; nous nous étions rencontrés dans un théâtre bourgeois, dont nous faisions partie tous deux. Quant à moi, je ne fais partie d'aucune association politique. Nous revînmes de Saint-Étienne le dimanche à midi. Pendant notre séjour à Saint-Étienne, nous allâmes voir ce qu'il y avait de curieux dans la ville.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 69e, 3e témoin, page 3.)

972. — RIGOLLET (Jean-Baptiste), *âgé de 22 ans, coloriste chez M.* Grangé Soiderfeult, *demeurant à Saint-Genis-Laval.*

(Entendu à Lyon, le 18 octobre 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction au tribunal civil, délégué.)

Peu de temps avant la mise en liberté du sieur *Nicot* fils, me trouvant chez le sieur *Jantelet,* marchand de meubles, à Lyon, rue Palais-Grillet, Mme *Caussidière*, en présence de ce dernier, de sa femme et de moi, engagea ledit *Jantelet* à faire des démarches auprès de M. *Nicot* père, pour que celui-ci obtînt la mise en liberté de son fils, le fit passer ensuite à l'étranger: elle ajouta qu'une fois en lieu de sûreté, il s'avouerait l'auteur du meurtre dont on accusait son fils. Je me rappelle très-positivement que je fis observer à Mme *Caussidière* que, *Nicot* fils étant innocent, ne pourrait s'avouer coupable; que si je le voyais, je lui empêcherais de faire un pareil aveu qui pouvait compromettre son avenir pour toujours. Mme *Caussidière* répondit à cela que *Nicot* fils ne s'exposerait à rien étant une fois en pays étranger; que d'ailleurs ce serait pour peu de temps, car les choses, disait-elle, ne veulent pas rester longtemps

comme cela, et il aura la satisfaction d'avoir sauvé un ami qui lui en saura bon gré toute la vie.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 70^c, 1er témoin.)

973. — BERTHAUD (Marianne), *âgée de 50 ans, revendeuse de fruits, demeurant à Lyon, rue des Farges.*

(Entendue à Lyon, le 18 octobre 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction au tribunal civil, délégué.)

Je vends près la maison *Nicot*, place du Petit-Change. Mme *Caussidière*, la mère, pensant dès lors que j'avais occasion de voir M. *Nicot* père, me dit un jour en passant qu'elle désirait bien que ce dernier fît mettre en liberté et passer à l'étranger son fils *Alexandre Nicot*, qui venait de sortir de la maison d'arrêt de Saint-Étienne, «*parce que*, disait-elle, *s'il était à l'étranger, je débarrasserais mon fils.* » Il y a quelques jours que la mère *Caussidière*, passant devant mon étalage, m'annonça l'arrestation du fils *Nicot* à Marseille; elle n'ajouta du reste aucune réflexion relative à cette circonstance.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 70^c, 2e témoin, page 20.)

374. — Femme JANTELET (Marie OFFROY), *âgée de 27 ans, marchande de meubles, demeurant à Lyon, rue du Palais-Grillet.*

(Entendue à Lyon, le 18 octobre 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction au tribunal civil, délégué.)

Fort peu de jours avant la mise en liberté du sieur *Nicot* fils, détenu alors à Saint-Étienne, Mme *Caussssidière*, mère du détenu de ce nom, vint nous voir. Un sieur *Rigollet*, coloriste à Saint-Genis-Laval, se trouvait alors chez moi : elle dit en présence de ce dernier qu'elle voudrait bien que mon mari engageât M. *Nicot* père à faire tous ses efforts pour faire sortir de prison *Nicot* fils. « Je désirerais, disait-elle, que M. *Nicot* fît sortir son fils le plus tôt possible, « parce qu'une fois que ce dernier serait dans l'étranger, il pourrait écrire une « lettre et dire que c'est lui qui a tué l'agent de police pour sauver mon fils qui « lui en saurait gré toute sa vie. » Le sieur *Rigollet* fit alors observer à Mme *Caussidière* que le sieur *Nicot*, pour obliger ainsi son fils, compromettrait son avenir pour toujours; qu'il ne pourrait jamais rentrer en France, et serait considéré comme un assassin. Il ajouta : « Si je pouvais le voir, je ne lui « donnerais jamais un conseil semblable; au contraire je le détournerais de cette « idée, parce que ni lui ni sa famille ne méritent pas une réputation de ce « genre. » Mme *Caussidière* lui répondit : « Il ne resterait pas longtemps à l'é- « tranger, parce que les choses ne peuvent pas rester longtemps comme cela;

« il arrivera un changement et il reviendra; il aura par là la satisfaction d'avoir « sauvé un ami qui lui en saura gré toute la vie. »

Mon mari ne peut guère se rappeler cette conversation, qu'il n'a pas pu suivre entièrement parce qu'il était occupé à vendre de la marchandise.

Nous avons adressé au témoin les questions suivantes :

D. Le lendemain des événements de Saint-Étienne, c'est-à-dire le 22 février dernier, avez-vous reçu par un conducteur de nuit d'une voiture de Saint-Étienne, une lettre de *Nicot* fils?

R. Non, Monsieur, la première lettre que nous avons reçue de lui était postérieure de huit ou dix jours aux événements du 22 février.

D. Dans les lettres que vous avez reçues de ce jeune homme, avouait-il être l'auteur du meurtre de l'agent de police *Eyraud*?

R. Non, monsieur, dans aucune; seulement il chargeait mon mari de quelques commissions, et lui parlait d'une somme que nous lui avions fait prêter.

D. Le sieur *Tiphaine* s'est-il présenté chez vous le vingt-deux février, et vous a-t-il demandé si vous aviez reçu, dans la matinée du même jour, une lettre de *Nicot?*

R. Je connais effectivement le sieur *Tiphaine;* mais je puis assurer qu'il n'a pas mis les pieds chez nous depuis quelque temps avant le jour de l'an. Il ne peut pas s'être adressé dans notre domicile à une autre femme qu'à moi, parce qu'à cette époque mon mari était malade, et je restais là pour le soigner.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 70e pièce, 3e témoin, page 3.)

975. — JANTELET (Étienne), *âgé de 34 ans, marchand de meubles, demeurant à Lyon, rue du Palais-Grillet.*

(Entendu à Lyon, le 18 octobre 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Quelques jours avant la mise en liberté de *Nicot* fils, Mme *Caussidière* la mère se présenta chez moi : un nommé *Rigollet,* alors notre voisin, actuellement coloriste à Saint-Genis-Laval, était là; elle dit, principalement à ma femme, car moi j'allais et je venais de la boutique à la chambre pour faire rentrer des meubles qu'on me rendait : « Qu'elle désirerait bien que j'engageasse « M. *Nicot* père à faire sortir de prison *Nicot* fils, pour le faire passer à « l'étranger, où il s'avouerait l'auteur du meurtre d'*Eyraud* pour sauver le fils « *Caussidière.* » Dans ce moment M. *Rigollet* se fâcha contre Mme *Caussidière,* et j'entendis qu'il lui dit : « Si je voyais *Nicot,* je lui empêcherais de « faire cela. » Mes occupations m'empêchèrent d'en entendre davantage. Au reste, Mme *Caussidière* s'était présentée fréquemment chez moi, et toujours pour me prier d'engager le père *Nicot* à faire sortir le fils *Nicot* de

prison, disant : « M. *Nicot* père ne veut donc faire aucun sacrifice pour faire « sortir son fils de prison; cela amènerait peut-être une fin et débarrasserait « les autres; du reste les choses ne pouvant pas rester longtemps ainsi, on « finirait par découvrir l'auteur du meurtre. »

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 70e pièce, 4e témoin, page 4.)

976. — BAUNE, *détenu politique à la maison de Perrache* (maintenant accusé).

(Interrogé à Lyon, le 24 octobre 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Une erreur que je dois réparer s'est glissée à mon insu dans la déposition que j'ai faite devant vous le 13 du courant (*voir ci-dessus page 79*) : le sieur *Jantelet* étant venu me voir postérieurement à ma déposition et m'ayant demandé si je persistais à dire qu'il m'avait apporté une lettre le lendemain du 21 février, en recueillant mes souvenirs, je crois que les choses se sont passées ainsi : le 23 février dernier, j'ai lu une lettre de Saint-Étienne, qui m'a été apportée par le sieur *Rey*, chef ouvrier, demeurant à Lyon, rue de l'Hôpital, n° 6 ou 10, et non par le sieur *Jantelet*, comme je l'avais cru d'abord, d'après ce que m'a dit le sieur *Jantelet* lui-même qu'il ignorait le contenu de cette lettre à l'époque où elle me fut confiée; et néanmoins elle lui était adressée, autant que je peux me le rappeler : cette lettre contenait ce que j'ai dit dans ma première déposition.

Nous avons fait à M. *Baune* la question suivante :

D. Connaissez-vous à Lyon un nommé *Berlier*, marchand de vins?

R. Non, Monsieur, je ne le connais pas.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 72e.)

977. — REY (Joseph), *âgé de 34 ans, imprimeur en taille-douce, demeurant à Lyon, rue de l'Hôpital, n° 10.*

(Entendu à Lyon, le 25 octobre 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Je venais d'apprendre, par les journaux, l'événement arrivé le 21 février à Saint-Étienne, lorsque je reçus par la poste une lettre sans signature et dont j'ignorais l'écriture, quoiqu'elle me fût adressée. La personne qui m'écrivait, après m'avoir qualifié de *cher ami*, me racontait l'événement du 21 février; il me disait entre autres : « Quelques jeunes gens se sont réunis « le soir pour chanter *la Marseillaise;* la police est arrivée avec la force

« armée, et, dans le tumulte, il y a eu un commissaire de police de blessé et « un agent de police de tué; il y a eu plusieurs citoyens d'arrêtés (c'était son « expression), entre autres le citoyen *Nicot* et le citoyen *Caussidière*. On « accuse ce dernier d'avoir poignardé l'agent de police, mais cela n'était pas « possible, parce que dans ce moment il était terrassé : la vérité sera connue « plus tard. » La lettre se terminait ainsi : « Je ne termine pas ma lettre, tu « me connaîtras plus tard. » J'allai montrer cette lettre à M. *Baune*, qui m'avait donné, il y a sept à huit ans, des leçons de grammaire, et que je savais être de Saint-Étienne : il prit la lettre, la lut, me dit qu'il ignorait de quelle personne elle était, et me conseilla de la brûler; je lui dis qu'elle ne pouvait pas me compromettre, je la mis dans ma poche et m'en allai. Je ne sais pas ce que cette lettre est devenue; je peux l'avoir égarée. Je me rappelle encore qu'elle était griffonnée, très-mal écrite; M. *Baune* remarqua aussi cette circonstance. J'ai tout lieu de croire que ce n'est pas la personne qui avait commis le meurtre qui m'a écrit cette lettre; car à la manière dont elle était conçue, la personne paraissait ne pas avoir même pris part aux événements.

D. Êtes-vous lié avec le fils *Nicot ?*

R. Je le connaissais à peine, pour l'avoir vu une ou deux fois chez M. *Jantelet*, dont je suis le voisin, et je n'ai jamais vu son écriture.

D. Fites-vous voir cette lettre à M. *Jantelet*.

R. Non, Monsieur, je crois qu'il était malade dans ce moment-là. J'explique encore que cette lettre était sous enveloppe, à mon adresse, et portait le timbre de la poste. Lorsque j'ai porté cette lettre à M. *Baune*, elle était dégarnie de son enveloppe.

D. Connaissiez-vous *Caussidière* et son écriture ?

R. Je connais M. *Caussidière* mieux que M. *Nicot;* je connais aussi son écriture, mais ce n'est pas lui qui m'a écrit cette lettre.

D. Vous m'avez dit que la lettre vous était adressée; cependant M. *Baune* prétend qu'elle était à l'adresse de *Jantelet ?*

R. M. *Baune* se trompe; car, lorsque je portai cette lettre à M. *Baune*, elle n'avait plus son enveloppe, qui contenait l'adresse.

D. M. *Baune* a prétendu d'abord que cette lettre lui avait été communiquée le 22, c'est-à-dire le lendemain de l'événement, et, plus tard, le 23. Quel jour prétendez-vous que cette lettre est arrivée?

R. Je suis certain que ce n'est pas le lendemain de l'événement; c'était sans doute deux ou trois jours après, puisque j'en avais déjà eu connaissance par les journaux

D. Avez-vous quelquefois parlé de cette lettre à M. *Jantelet?*

R. Non, Monsieur; il était malade, et j'ai à cette époque passé une quinzaine de jours sans le voir.

D. Avez-vous communiqué cette lettre à d'autres qu'à M. *Baune?*

R. Je ne l'ai communiquée qu'à M. *Baune;* cependant il est possible que j'en aie parlé à d'autres, ce que je ne puis toutefois affirmer.

D. La personne qui écrivait la lettre, et qui avait dit : « Tu me connaîtras plus tard », s'est-elle fait connaître?

R. Non, Monsieur; j'en ai même parlé à plusieurs personnes de Saint-Étienne, mais toutes m'ont dit qu'elles ne m'avaient pas écrit.

D. On a prétendu que la lettre communiquée à *Baune*, le lendemain ou le surlendemain des événements de Saint-Étienne, était de la main de *Nicot* lui-même, et contenait l'aveu qu'il avait frappé l'agent de police?

R. Je répète que celle que j'ai communiquée à M. *Baune* ne contenait rien de semblable. Elle était datée de Saint-Étienne, et ne contenait pas l'heure.

D. La lettre dont il s'agit devenait inutile, car on devait bien penser que vous seriez instruit ou par les journaux ou par la voix publique?

R. C'est vrai; mais j'ignore pourquoi elle m'a été écrite.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 73e pièce, 1er témoin, page 1.)

978. JANTELET (Étienne), *âgé de 24 ans, marchand de meubles, demeurant à Lyon, rue du Palais-Grillet.*

(Entendu à Lyon, le 25 octobre 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

D. Avez-vous vu *Baune* postérieurement à votre dernière déposition?

R. Oui, monsieur, je l'ai vu il y a quelques jours; je m'étais rendu à la prison de Perrache, pour voir le sieur *Ferton*. Je rencontrai *M. Baune*, qui entra en explication avec moi sur une lettre qui m'aurait été adressée le 22 février dernier par *Nicot*, et que j'aurais communiquée à lui-même. Je lui répondis, comme je vous l'ai déjà déclaré, que je n'avais reçu de lettre de *Nicot* que longtemps après l'événement de Saint-Étienne, et que je ne pouvais d'ailleurs lui en avoir communiqué une ni le 22 ni le 23, parce qu'alors j'étais malade; il me dit alors : « C'est sans doute *Rey* qui m'aura apporté cette lettre; « il me semblait et je croyais qu'elle venait de votre part. » Il ajouta : « Je suis « étonné qu'on ajoute tant d'importance à cette lettre, car elle ne contenait rien « qui pût faire planer quelques soupçons sur personne. » Le sieur *Rey* que je connais ne m'a d'ailleurs communiqué aucune lettre de *Nicot*, ni d'aucune autre personne de Saint-Étienne.

Je me rappelle que lorsque je reçus la première lettre de *Nicot*, longtemps après les événements, je la communiquai à plusieurs de mes amis, entre autres à *M. Rey*, qui me dit : « Il y a longtemps que nous connaissons tout cela par les « journaux. »

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 73e pièce, 2e témoin, p. 3.)

979. MICOLON-LEVANS (Pierre), *âgé de 43 ans, négociant, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 31 octobre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

Dans la soirée du 21 février dernier, et lorsqu'il était déjà nuit, informé de quelques scènes tumultueuses qui avaient eu lieu sur la place de l'Hôtel de ville, je m'y rendis par curiosité. J'abordai quelques amis, avec qui je causai et qui me firent part qu'on venait d'arrêter et de conduire en prison quelques vociférateurs. J'aperçus alors sur la place de l'Hôtel de ville le jeune *Nicot*, que j'avais vu précédemment, et que mes amis me dirent être un de ceux qui avaient vociféré au moment de l'arrestation qu'avait faite la police de quelques individus. Je suivis les pas de *Nicot* avec un de mes amis : il traversa la place du Marché, suivit la rue du Grand-Moulin, s'arrêta un instant au pied de la croix de mission pour satisfaire un besoin, de là suivit la place en longeant la maison *Royet*, passa devant le café *Basset*, où je rencontrai le commandant *Dupré*, que je priai de venir avec moi. Nous suivîmes ensemble *Nicot* jusqu'au café de la Tribune, où il entra.

J'étais devant ce café, à regarder à travers le vitrage, et j'observe que j'étais moi-même vêtu d'une lévite de couleur claire, à peu près comme celle que portait *Nicot*, ce qui me faisait craindre d'être pris pour lui : j'étais dans cette situation, lorsque *Caussidière*, suivi de trois autres personnes, arrivait par la rue des Cavaliers au café de la Tribune; et me prenant sans doute pour *Nicot*, à cause de la couleur de ma lévite, ils firent un cri comme pour m'appeler, et prononcèrent un mot que je ne compris pas. Alors le commandant *Dupré* et moi nous mîmes à l'écart, et nous vîmes entrer *Caussidière* et ses acolytes au café de la Tribune. J'observe que les événements de la prison venaient d'avoir lieu; ce qui me fait présumer que *Nicot* n'y a pris aucune part.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 74e pièce, 1er témoin, p. 1.)

980. GORRAND (Théodore-Jean-François), *âgé de 42 ans, entrepreneur de diligences, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 31 octobre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

Le 21 février au soir, j'entendis de mon comptoir beaucoup de bruit

des chansons, des vociférations et des cris. Je sortis, et je vis un nombreux rassemblement. La police était après arrêter probablement les chefs du mouvement. *Nicot* était alors sur le trottoir, tout près de l'arbre où est suspendu le réverbère. Je ne le connaissais pas alors par son nom, mais je l'entendis se plaindre des arrestations qu'on venait de faire, les taxant d'arbitraires, ce qui fixa mon attention sur cet individu. M. le préfet de la Loire s'approcha de lui et lui fit des observations pacifiques. *Nicot* se retira, traversa la place de l'Hôtel de ville, se dirigea du côté de mon bureau; de là, faisant un crochet, il traversa la place du Marché, la rue du Grand-Moulin, et je le suivis jusqu'auprès de la croix de mission, où je le quittai: mais j'ai su que *Micolon* (Pétrus) et d'autres personnes l'avaient suivi jusqu'au café de la Tribune, où ils l'avaient vu entrer. Je fais observer qu'à peine rentré dans mon bureau, arriva un commis qui m'apportait une lettre de commerce, et qui me dit qu'on venait d'assassiner l'agent de police *Eyraud* devant la prison. Depuis, j'ai entendu attribuer ce crime au sieur *Nicot*, et j'ai toujours fait observer que la chose était impossible, parce que j'avais toujours eu *Nicot* sous les yeux, et que je suis sûr qu'il n'avait pu se trouver devant la prison au moment de l'assassinat.

A l'instant, nous avons fait extraire *Nicot* de la maison d'arrêt, et l'ayant représenté au témoin, ce dernier a déclaré le reconnaître parfaitement pour l'homme dont il vient de nous parler.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 74e pièce, 2e témoin, page 2.)

981. DUMAS (Jean-Baptiste), *âgé de 32 ans, l'un des conducteurs du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 31 octobre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

Le 21 février dernier, *Nicot* fils, que je connais de vue, accompagné de trois autres individus que je ne connais pas, vinrent prendre place dans *l'Omnibus* que je dirige sur Saint-Étienne. Nous arrivâmes à Saint-Étienne à l'heure ordinaire, et la nuit n'était point encore tombée. *Nicot* et ses camarades m'abordèrent et me demandèrent où je mangeais; je leur répondis que c'était à l'hôtel de la poste, chez le sieur *Béni*. Alors ils me proposèrent de venir avec moi et de souper tous ensemble. Le souper ne fut servi que quelques moments après notre arrivée. Nous nous mîmes tous les cinq à la table où mangent différentes personnes et des conducteurs. Nous restâmes à table assez longtemps. Je ne me rappelle pas précisément à quelle heure nous en sortîmes. *Nicot* me dit qu'il voulait voir son oncle à Saint-Étienne, mais qu'il fallait aller au café de la Tribune pour en avoir l'adresse. Il m'offrit d'aller avec lui et ses amis y prendre du café; mais il ne connaissait pas la rue où était ce café, et je l'y conduisis avec ses camarades. *Nicot*, à peine entré au café, demanda son oncle: on lui répondit

qu'il était à Montbrison. On servit le café pour cinq personnes et le petit verre; et pendant que nous étions à prendre le café, je vis entrer un grand jeune homme que je ne connaissais pas et que j'entendis appeler du nom de *Caussidière*. Il aborda *Nicot* et causa familièrement avec lui. *Nicot* lui offrit du café, et *Caussidière* n'accepta qu'un petit verre. Après avoir pris l'eau-de-vie, *Caussidière* proposa à *Nicot* et aux autres de sortir et d'aller faire un tour sur la place. Ils sortirent tous les quatre et je les suivis. J'étais derrière eux, tenant mon manteau sous le bras, et je les suivis jusqu'à la place de l'Hôtel de ville, où, étant arrivé, je vis un grand rassemblement, des mouvements tumultueux, et des personnes arrêtées par la police, sortant de l'Hôtel de ville, pour être conduites en prison. C'est au milieu de ce tourbillon que je perdis *Caussidière*, *Nicot* et les autres individus qui étaient avec eux. Ne sachant ce qu'ils étaient devenus, un mouvement de curiosité me fit porter mes pas du côté de la prison; mais je pris une route différente de celle qu'on faisait suivre aux prisonniers. Je me plaçai dans un enfoncement près de la prison: je vis de là arriver les prisonniers suivis d'un grand nombre d'individus qui vociféraient en jetant des pierres. Néanmoins, on cheminait toujours vers la prison, devant laquelle j'aperçus du mouvement et surtout *Caussidière* qui discutait avec la garde, à laquelle il disait: « Vous « pouvez me tirer dessus, mais vous ne m'arrêterez pas! » Je n'ai aperçu dans le groupe formé devant la prison, ni *Nicot*, ni aucun des individus arrivés avec lui de Lyon. J'ignore ce qui s'est passé ensuite, parce que je me retirai, n'en voulant pas voir davantage.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 74e pièce, 4e témoin, page 3.)

982. — PAIGNARD (Jean-Claude), *âgé de 41 ans, gendarme à la résidence de Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 31 octobre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

J'assistais le maréchal des logis *Millot*, qui procéda à l'arrestation de *Caussidière*. *Nicot* était avec ce dernier; il était sans armes, et *Caussidière* était armé de deux longs pistolets et d'un couteau-poignard qu'il avait le long de son pantalon. Le maréchal des logis, qui n'avait ordre d'arrêter que *Caussidière*, engageait *Nicot* à se retirer; mais *Nicot* déclara qu'il voulait accompagner son ami. Alors le brigadier lui demanda d'où il était, et s'il avait des papiers. Sur sa réponse négative, le brigadier lui dit: «Vous nous suivrez» et il le fit conduire à l'Hôtel de ville avec *Caussidière*. Pendant le trajet, j'ai entendu *Caussidière*, s'adressant aux gendarmes, dire: « J'ai f.... un coup de « poing à *Eyraud*, qui est allé tomber à six pas de là et ne s'est pas relevé. »

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 74e pièce, 4e témoin, page 4.)

983. — RÉMY (Albert), *âgé de 33 ans, gendarme à la résidence de Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 31 octobre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien de tout ce qui s'est passé dans les événements du 21 février, si ce n'est qu'étant au nombre des gendarmes qui procédèrent à l'arrestation de *Caussidière* et de *Nicot*, nous vîmes *Caussidière* armé de deux longs pistolets et d'un poignard, *Nicot* n'avait aucune arme. Dans le trajet du lieu de l'arrestation à l'Hôtel de ville, j'entendis le maréchal des logis *Millot* dire à *Caussidière*: « On vous accuse d'être l'auteur de l'assassinat d'*Eyraud*. » *Caussidière* répondit: « Non; je lui ai seulement appliqué un coup de poing « qui l'a fait tomber à cinq ou six pas en arrière, et il ne s'est pas relevé. »

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 179 du greffe, 74e pièce, 5e témoin, page 5.)

984. — MONNET (François), *âgé de 33 ans, gendarme à la résidence de Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 31 octobre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

J'assistais le maréchal des logis *Millot*, chargé de l'arrestation de *Caussidière*; il était avec *Nicot* sur la route de Lyon. Nous ayant aperçus, l'un et l'autre quittèrent la route et se jetèrent dans un pré à droite : les autres gendarmes et moi les ayant atteints, *Caussidière*, qui était armé de deux longs pistolets, coucha en joue notre maréchal des logis, qui lui dit: « Si tu tires, « ne me manque pas, parce que je ne te manquerai pas. » Je couchai moi-même en joue *Caussidière*, et je dis à *Millot*: « S'il vous manque, je ne le man- « querai pas. » Alors *Caussidière* mit bas les armes et se rendit : *Nicot* n'était point armé. Le maréchal des logis engageait *Nicot* à se retirer; mais ce dernier lui dit qu'il voulait accompagner son camarade; et sur la demande que lui fit le brigadier, du lieu de sa naissance, et s'il était porteur de papiers, il dit ne pas en avoir, et le brigadier dit qu'il fallait aussi le conduire en prison. J'ai entendu *Caussidière* dire, dans le trajet: « J'ai donné à *Eyraud* un fa- « meux coup de poing qui l'a renvoyé et fait tomber à cinq ou six pas. »

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 64e pièce, 6e témoin, page 5.)

985. — VERNET (Jean-Pierre), *âgé de 52 ans, brigadier de gendarmerie, à la résidence de Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 31 octobre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

La brigade de gendarmerie étant à la poursuite de *Caussidière*, prit différentes positions pour chercher à s'en emparer. Le maréchal des logis *Millot* était en tête; je l'entendis crier : *A moi gendarmes!* j'approchai précipitamment : je vis *Caussidière* armé d'un long pistolet qu'il tenait en joue. Les autres gendarmes étant aussi accourus, et se trouvant derrière *Caussidière*, celui-ci, reconnaissant l'impuissance de se défendre, mit bas les armes et se rendit. *Nicot* était à côté de *Caussidière*, mais sans armes; il dit être l'ami de ce dernier, et venu avec lui pour l'accompagner; et, sur ce que le maréchal des logis l'engageait à se retirer, il dit qu'il n'avait rien à craindre, et voulait continuer d'accompagner son ami. Alors, je fis observer au maréchal des logis que ce jeune homme étant étranger et sans papiers, il fallait le conduire avec l'autre à l'Hôtel de ville, ce qui fut exécuté. Durant le trajet, j'entendis *Caussidière* dire : « Je pense qu'on ne m'arrête que parce que j'ai donné à *Eyraud* « un coup de poing qui l'a renversé par terre, et dont je pense qu'il ne se re- « lèvera pas. »

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 74e pièce, 7e témoin, page 6.)

986. — MOZIER (François), *âgé de 30 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne, rue de l'Isle.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 31 octobre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

Le 21 février dernier, vers sept heures ou sept heures et demie du soir environ, revenant de mon travail, je me rendis sur la place de l'Hôtel de ville, où je vis un grand rassemblement. Je demandai à l'une des personnes qui étaient à côté de moi ce que cela signifiait : elle me répondit que la police venait d'arrêter quelques individus qui chantaient et vociféraient et les avait conduits au bureau de la police. Presque au même instant, je vis la police et la force armée descendre l'escalier de l'Hôtel de ville, conduisant les personnes précédemment arrêtées, et qui paraissaient les conduire à la prison par la rue de la Paix. Mu par la curiosité, je me portai jusqu'à la rue des Jardins, pour, de là, me diriger vers la prison et voir ce qui s'y passerait. Arrivé trop tard devant la prison, les personnes qui y étaient conduites déjà y étaient entrées. Je ne vis donc rien de ce qui s'était passé devant la prison avant cette incarcération. Je vis

un groupe et du mouvement entre la police, les hommes armés et la populace. J'entendis distinctement la voix de *Caussidière* qui, s'adressant à un agent de police lui disait : *Cadot, vous voulez m'arrêter, je n'ai rien fait, laissez-moi.* Du groupe qui était là, j'entendis des voix s'échapper et disant, les uns : *Laissez-le s'échapper!* les autres : *Gardez-le, amenez-le!* L'agent *Cadot* le tenait au collet, et alors, je vis un coup, de je ne sais quel instrument, porté sur la tête de *Caussidière* qui s'assit à terre, y resta quelques instants, toujours en disant : *Laissez-moi en aller.* Puis, je vis un homme, pendant que ce dernier était dans cette position, qui se tenant la main sous l'aisselle, disait : *Je suis assassiné!* J'ai encore vu *Caussidière* qui disait à ceux qui l'entouraient : *Laissez-moi, je n'ai rien fait,* et alors on le laissa s'éloigner, ce que je vis. De là, je me retirai et n'en vis pas davantage.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 74e pièce, 8e témoin, page 8.)

987. — ROYET (Hippolyte), *âgé de 46 ans, négociant, demeurant à Saint-Etienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 31 octobre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

J'étais colonel de la garde nationale de Saint-Étienne lors des événements de février dernier. Je remplis les devoirs que ce grade m'imposait, et me trouvai devant la prison de Saint-Étienne, lorsque la police et la force armée y conduisaient des personnes arrêtées, suivies de groupes nombreux et tumultueux. Lorsque j'arrivai sur les lieux, on m'avertit que des vociférations avaient été proférées et des pierres lancées sur la force armée. Je vis la force armée s'élancer et charger à la baïonnette les individus qui leur avaient lancé des pierres. La nuit n'était pas assez obscure pour m'empêcher de reconnaître toutes les personnes que je connaissais déjà. Je distinguai parfaitement *Caussidière* qui me porta un coup de poing qui paraissait ne pas m'être adressé. Mais je puis assurer que je n'y ai point vu le fils *Nicot,* que je ne connaissais point alors, et que j'ai appris depuis à connaître, malgré que je me trouvasse sur le foyer même du désordre. Je déclare, au reste, pour le surplus des événements, persister dans ma déposition qui a été reçue par M. le juge d'instruction de Saint-Étienne, lors des événements dont il s'agit. J'ajouterai seulement qu'à peu près trois jours après l'élargissement de *Nicot,* au mois de juillet dernier, je l'ai vu venir au spectacle et dans la loge où je me trouvais, pour adresser des remerciments au procureur du Roi, qui n'y était pas. *Nicot* paraissait en état d'ivresse, et son abandon était tel qu'il ne m'a pas laissé la moindre idée qu'il fût capable du crime qui lui est imputé.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 74e pièce, 9e témoin, page 9.)

988. — CADOT (Antoine), *âgé de 42 ans, agent de police, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Etienne, le 31 octobre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

Je n'ai rien à ajouter ni à diminuer aux deux dépositions que j'ai déjà faites dans le cours de l'instruction. J'ai déjà déclaré que lorsque je pris *Caussidière* au collet, il se permettait des insultes et des voies de fait sur la personne de mon collègue *Dumas*. Étant tombé sur le revers du pavé, je le retins quelques moments par terre, mais j'assure qu'il ne lui fut porté aucun coup quand il fut dans cette position. Je déclare n'avoir pas vu *Nicot* sur le lieu de la scène et ne l'avoir vu, pour la première fois qu'à l'Hôtel de ville, la nuit, quand il fut amené avec *Caussidière*.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 74e pièce, 10e témoin, page 10.)

989. — DREVRARD (François), *âgé de 42 ans, cabaretier, demeurant à Saint-Étienne, place du Marché.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 31 octobre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

Le 21 février dernier, j'étais sur le devant de mon domicile, lorsque j'entendis crier : *Aux armes!* Je m'avançai jusqu'à la fontaine de la place de l'Hôtel de ville. Je vis des groupes nombreux qui se dirigeaient par la rue de la Paix, vers la prison. Mu par la curiosité, je me dirigeai, par la rue des Jardins, vers le même point, et je m'arrêtai à l'angle de la maison *Baudet*, et de là je vis conduire *Danis* et *Journet* en prison. Lorsqu'ils furent enfermés, je vis dans les groupes *Caussidière* en discussion avec des agents de police entourés de la troupe. *Caussidière*, dans cette discussion, fut frappé d'un coup de crosse ou d'un coup de canon de fusil, je ne saurais dire lequel, et tomba. Au même instant, on cria : *Eyraud est assassiné!* Quand ce cri fut poussé, j'ajoute que *Caussidière* était encore par terre. Je me retirai là dessus et n'en vis pas davantage.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 74e pièce, 14e témoin, page 7.)

990. — GROUSSON (Jean), *âgé de 38 ans, tailleur d'habits, demeurant à La Grange de l'Anon, commune de Valbenoite.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 31 octobre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai connu *Nicot* durant le séjour que nous avons fait ensemble dans la pri-

son de cette ville. Je ne sais rien de ce qui est relatif aux événements de février, ni ce qui est relatif à *Caussidière;* seulement, le 27 juillet dernier, lorsque *Nicot* fut mis en liberté, je le vis sautant dans la cour comme un fou, et l'entendis dire : « Cette f.... canaille de justice met le plus coupable en liberté; on vous f.... bien dehors plus tard. Dans cinq ou six jours, je passerai à l'étranger, et ils seront bien attrapés. »

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 74e pièce, 16e témoin, pag. 12.)

991. — CARRIER (Jean), *âgé de 49 ans, armurier et marchand de vin, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 31 octobre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien des événements de février, parce que je me trouvais alors à Montbrison; mais j'ai visité les prisonniers, au nombre desquels se trouvait le fils *Nicot,* auquel je portais à manger. Je restai moi-même en prison pendant sept ou huit jours, sur la dénonciation qu'avait faite le nommé *Chevalier,* d'une commission de poignards que je lui aurais donnée pour l'Espagne. Peu de moment après ma sortie de prison, *Caussidière* me dit : « Maintenant que « vous êtes libre, allez trouver le père *Nicot;* engagez-le à faire des démarches « actives pour arracher son fils, contre lequel ne pèse aucune charge. Une fois « en liberté, vous le conduirez en Suisse, et je pourrai alors diriger ma « défense de manière à sortir d'affaire. » Je ne fis à cette proposition d'autre réponse que celle-ci : « Je ne peux pas me mêler de cela. » La mère et la sœur de *Caussidière* m'ont fait à différentes reprises la même proposition, en ajoutant, ce que n'avait pas fait *Caussidière,* que *Nicot* était l'auteur de l'assassinat, qu'il fallait le conduire hors de France. Dans les divers entretiens que j'ai été dans le cas d'avoir avec le fils *Nicot,* j'ai cherché à obtenir de lui quelques révélations sur le véritable auteur du meurtre d'*Eyraud;* non-seulement il m'a toujours dit ne pas connaître le meurtrier, mais m'a encore témoigné l'impossibilité où il se trouvait d'avoir aucun renseignement à cet égard, puisque arrivé à Saint-Étienne pour la première fois, et depuis quelques moments seulement, il n'y connaissait aucune autre personne que *Caussidière;* qu'il ne connaissait non plus aucune des rues où se sont opérés les mouvements. Je connais, au surplus, le caractère doux et paisible du fils *Nicot,* qu'il est bien possible de séduire, mais qui est incapable de se livrer à l'acte de violence qui a eu lieu le 21 février.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 74e pièce, 17e témoin, pag. 13.)

992. — BERLIER (Mathieu), *âgé de 31 ans, propriétaire, demeurant à Montbrison.*

(Entendu à Montbrison, le 5 novembre 1834, devant M. Chetard, juge d'instruction, délégué.)

D. Étiez-vous à Saint-Étienne le jour du meurtre commis sur la personne de l'agent de police *Eyraud ?*

R. Non, Monsieur; j'étais à Montbrison.

D. Avez-vous quelque connaissance des faits qui sont relatifs à ce meurtre?

R. Je ne sais personnellement rien; mais j'ai su par le sieur *Carrier,* oncle de *Nicot,* qui a passé à Montbrison une dizaine de jours après le meurtre, que c'était son neveu *Nicot* qui avait fait le coup: lorsque je fus ensuite arrêté et transféré à Saint-Étienne, *Nicot* lui-même me dit, dans les prisons de cette ville, que c'était lui qui avait tué l'agent de police ***Eyraud.***

D. Connaissez-vous ce *Carrier* qui vous a donné ces renseignements, et qu'était-il venu faire à Montbrison?

R. Je connais ce *Carrier* pour l'avoir vu à Saint-Étienne, au café de la Tribune; je crois qu'il s'occupe de fournir et vendre des remplaçants aux jeunes soldats; lorsqu'il me fit cette confidence à Montbrison, il y était venu, en se rendant à Saint-Étienne-le-Molard, pour y toucher de l'argent. Je ne l'ai vu que deux fois avant mon arrestation; la première fois à Saint-Étienne, au café de la Tribune; et la seconde fois à Montbrison; lorsqu'il m'a fait cette révélation, il est même venu chez moi.

D. Connaissiez-vous *Caussidière* avant son arrestation?

R. Oui, Monsieur; nous avions des relations d'amitié.

D. Connaissiez-vous *Nicot ?*

R. Non, monsieur; je l'ai vu pour la première fois dans les prisons.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, 75ᵉ pièce.)

993. — NICOT père (Jean-Noël), *propriétaire rentier, demeurant à Lyon, place du Petit-Change, n° 166.*

Femme CAUSSIDIÈRE (Marguerite SAUNIER), *âgée de 52 ans, le mari employé à un cabinet littéraire, demeurant à Lyon, rue Trois-Carreaux, n° 13.*

(Entendus à Saint-Étienne, le 10 novembre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal de 1ʳᵉ instance, délégué.)

Nous avons demandé au sieur *Nicot* père s'il n'est pas à sa connaissance

qu'*Alexandre Nicot*, son fils, se trouvait à Saint-Étienne dans la soirée du 21 février dernier; s'il connaît le motif qui le détermina à faire ce voyage; si son fils, membre d'une société secrète, dite des *prolétaires*, avait reçu de cette société une mission qui se rattachât aux troubles qui éclatèrent dans cette même soirée; s'il croit que son fils soit l'auteur de l'assassinat commis sur la personne de l'agent de police *Eyraud*, ainsi que le prévenu *Caussidière* l'en a accusé; et enfin nous lui demandons de déclarer tout ce qu'il peut savoir de relatif à cet assassinat, circonstances et dépendances.

Le sieur *Nicot* répond ainsi : Mon fils, qui avait fait une assez longue maladie, n'en fut guéri que vers le commencement de cette année. Alors il fut convenu que je le mènerais à Rochemore, voir M. *Descombe*, son oncle; mais une construction à laquelle je m'étais livré, m'ayant retenu à ma campagne, je ne pus exécuter ce projet. Quinze jours ou trois semaines avant les événements de février, le sieur *Carrier*, armurier à Saint-Étienne, frère de ma seconde épouse, étant venu à Lyon, eut avec mon fils une conférence relativement à un fusil qu'il m'avait vendu et qui n'était pas bon, et lui proposa de venir à Saint-Étienne, qu'il changerait le fusil et feraient ensemble une partie de chasse dans le Forez. C'est par un pur hasard qu'il se trouva partir de Lyon, le 21 février, pour venir à Saint-Étienne. Je sais qu'en arrivant il se rendit au café de la Tribune, pour y demander l'adresse du sieur *Carrier*, qui se trouvait dans ce moment à Montbrison. Mon fils m'avait toujours laissé ignorer qu'il se fût laissé affilier à une société d'hommes turbulents. Il a été entraîné à cet acte par des jeunes gens dont il avait fait connaissance dans les cafés de Lyon; mais cette affiliation remontait tout au plus, ainsi que je l'ai appris depuis à Saint-Étienne, de la bouche même de M. le procureur du Roi, à moins d'un mois antérieurement aux événements de février. Mon fils m'a dit depuis avoir tout au plus assisté deux fois à cette société, qui conséquemment n'avait pu acquérir assez de confiance en lui pour lui confier une mission comme celle dont vous venez de parler. L'accusation portée par *Caussidière* contre mon fils est une infâme calomnie. Le caractère de mon fils le met à l'abri d'une pareille atrocité. C'est un jeune homme sans expérience, sans de trop grandes lumières, et de trop facile communication. Il a bien pu se laisser séduire pour faire partie d'une association dont on lui vantait l'utilité; mais il est incapable de l'assassinat qu'on lui prête. Mon fils m'a dit dans la prison, où il était encore détenu, environ quinze jours avant sa sortie, que les autres prévenus détenus avec lui l'engageaient à faire des démarches auprès de son père pour que je puisse l'arracher de la prison, attendu qu'il n'y avait pas de charges contre lui; qu'une fois sorti, il fallait qu'il passât en Suisse pour se mettre à l'abri des poursuites, et que son père était assez riche pour faire ce sacrifice; et qu'une fois à l'abri des autorités françaises, on agirait dans l'intérêt et de manière à sauver les autres prévenus. Ce fait est si vrai que Mme *Caussidière*, ici présente, est venue me trouver dans ma campagne, où j'étais occupé de constructions, et elle m'a

dit : « Il faut agir pour arracher votre fils de la prison. Vous êtes assez riche « pour pouvoir le faire passer dans l'étranger et l'y entretenir; ça ne peut pas « durer longtemps. » Apercevant le piège qu'on tendait à mon fils, je repoussai avec indignation la proposition de Mme *Caussidière*, et la priai de se retirer. Elle me répéta que ce qu'elle me demandait était dans l'intérêt des autres prévenus. Je déclare ne savoir autre chose de relatif à l'assassinat d'*Eyraud* que ce que j'ai pu en apprendre par le récit du public; mais j'ai la conviction pleine et entière que mon fils, qui se trouvait sur la place de l'Hôtel de ville au moment de l'arrestation de divers individus, au lieu de se rendre à la prison où ils étaient conduits et où fut commis l'assassinat d'*Eyraud*, prit le chemin diamétralement opposé, et se rendit au café de la Tribune, où il fut suivi par plusieurs personnes.

A l'instant nous avons interpellé la dame *Caussidière* de s'expliquer sur les déclarations que vient de faire le sieur *Nicot* père, et de nous déclarer s'il n'est pas vrai que, peu de moments avant l'arrêt de la cour qui prononça la liberté de *Nicot* fils, elle, son fils et d'autres détenus, n'avaient pas formé le projet d'engager *Nicot* père à faire d'actives démarches pour arracher son fils de la prison, et le faire ensuite passer sur le territoire étranger, afin de le mettre à l'abri de nouvelles poursuites, et qu'alors ils accuseraient *Nicot* fils d'être l'auteur de l'assassinat de l'agent de police *Eyraud*, crime jusqu'alors imputé au sieur *Caussidière*, son fils; si, pour l'exécution de ce projet, elle ne s'est pas rendue à la campagne du sieur *Nicot* père, auquel elle adressa des propositions analogues; si elle ne s'est pas rendue chez diverses personnes de Lyon qu'elle savait être liées avec le sieur *Nicot* père, pour qu'elles l'engageassent à consentir à se prêter à ce qu'on exigeait de lui pour sauver son fils, en ajoutant que *Nicot* fils se ferait des amis pour la vie.

La dame *Caussidière* répond: J'étais à Lyon lors des événements qui eurent lieu à Saint-Étienne en février; mais mon fils ayant été arrêté, je suis venue le voir quelquefois en prison. Mon fils m'a toujours dit qu'il n'était pas le meurtrier de l'agent de police *Eyraud;* qu'au moment où *Eyraud* fut frappé, il venait d'être terrassé et était maltraité par la force armée. Il ne m'a pas dit que *Nicot* fils fût coupable du crime; mais *Nicot* fils, dans le courant du mois de mars et dans une visite que je venais faire à mon fils, m'a dit que c'était lui *Nicot* qui avait frappé *Eyraud*, pendant que mon fils était terrassé. Sur la fin de juin, et voyant que la détention de mon fils se prolongeait trop, je vins le voir en prison et lui dis qu'il fallait qu'il fît incontinent des démarches pour en finir; que s'il n'en faisait pas, j'en entreprendrais moi-même. Mon fils me répondit que, tant que *Nicot* fils serait en prison, il ne voulait pas faire de démarches, étant bien décidé à ne pas se porter le délateur de ce prévenu. Je déclare qu'à cette même époque *Nicot* fils me dit en prison qu'il était décidé à passer dans l'étranger, si son père lui en fournissait les moyens; et c'est sur cette déclaration que je suis allé trouver M. *Nicot* père à sa campagne, et lui

proposai de faire les sacrifices qui convenaient pour entretenir son fils à l'étranger. M. *Nicot* père, repoussant cette proposition, je lui observai qu'il allait me mettre dans le cas de dire tout ce que je savais, c'est-à-dire l'aveu que m'avait fait *Nicot* fils, qu'il était le meurtrier d'*Eyraud*. Je fais observer qu'il ne s'agissait pas de complot ayant pour but de rendre le fils *Nicot* victime, car son père n'eût pas manqué de dévoiler plus tôt ce complot. Je conviens être allée chez la femme *Bertrand*, mais seulement pour la prier de m'indiquer le domicile de M. *Nicot* père, et lui demander si le sieur *Nicot* fils était dans l'appartement de son père, voulant lui parler relativement à un pistolet qui a été perdu. Je conviens aussi être allée chez M. *Jantelet*, et lui ai dit de dire à M. *Nicot* père que, s'il se refusait à laisser passer son fils dans l'étranger, je serais obligée de déclarer que son fils était l'assassin d'*Eyraud*, ainsi qu'il me l'avait déclaré au mois de mars dernier.

A l'instant nous avons ordonné l'extraction de la prison du sieur *Nicot* fils. Introduit auprès de nous, nous lui avons fait donner lecture, par le greffier-commis, des déclarations ci-dessus faites par Mme *Caussidière*, et l'avons interpellé de nous dire si ces déclarations sont sincères, et notamment s'il est vrai que dans le courant de mars dernier, il ait fait à la dame *Caussidière* ici présente l'aveu d'avoir frappé le sieur *Eyraud* du coup dont il mourut à l'instant.

Nicot fils répond ainsi : Non-seulement je n'ai point fait l'aveu mensonger que me prête Mme *Caussidière*, mais il était impossible que je le fisse, puisqu'au moment où le meurtre d'*Eyraud* a eu lieu j'étais rentré depuis longtemps au café de la Tribune qui se trouve fort éloigné de la prison devant laquelle la scène eut lieu. Mais ce fut à peu près vers le mois de mars ou d'avril que Mme *Caussidière* ici présente, et son fils détenu comme moi, me firent la première proposition, en présence je crois de M. *Carrier*, de passer à l'étranger; mais cette proposition n'eut pas alors grande suite. Il fut beaucoup question du meurtre d'*Eyraud*, que Mme *Caussidière* disait que la justice faisait peser sur son fils. Il est de toute fausseté que je lui aie fait alors l'aveu dont il a été parlé; ce n'est que vers la fin de juin que ce projet fut remis sur le tapis, et Mme *Caussidière*, étant revenue voir son fils, me pressait vigoureusement d'engager mon père à me faire passer dans l'étranger. Tous les prévenus qui se trouvaient présents se réunissaient à Mme *Caussidière* pour m'engager à ce sacrifice, en me disant que ça ne durerait pas longtemps. Je résistai toujours à ces propositions, en disant qu'il fallait que j'en parlasse à mon père, auquel j'en parlai effectivement, et qui me fit comprendre toutes les conséquences de la sottise que je faisais en me prêtant à l'exécution de cette espèce de complot. Ainsi mis en liberté par l'arrêt de la cour, je restai paisible chez mon père, jusqu'au moment où, comme je l'ai déjà déclaré dans mes interrogatoires, le hasard me conduisit à Marseille, où je fus arrêté dans le bureau du commissaire central de police où je venais faire viser mon passeport.

La dame *Caussidière* persiste à soutenir que *Nicot* lui a fait l'aveu dont il a

été parlé, et le sieur *Nicot* fils le nie de nouveau de la manière la plus formelle.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 77e, 1er 2e témoin page 5.)

994. — GENISSIEUX (Pierre), *âgé de 32 ans, fabricant d'armes, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 10 novembre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal de première instance, délégué.)

Nous avons demandé à Pierre *Genissieux* s'il reconnaît *Nicot* fils, ici présent: il a répondu le reconnaître d'abord pour l'avoir vu à Lyon, et ensuite pour lui avoir fait une visite dans les prisons de cette ville.

Connaissant aussi quelques autres détenus, je crus devoir leur payer à tous un dîner, qui fut préparé à la prison. Après être sortis de table, nous nous entretînmes, *Nicot* et moi, des événements qui avaient amené l'arrestation des détenus; ce fut fait en peu de paroles. *Nicot* me dit: *Enfin il est enfoncé!* Je pense qu'il me parlait d'*Eyraud*, parce que lui seul avait été tué; mais il ne me dit pas que ce fût lui qui l'avait enfoncé, et il ne me nomma personne autre; en sorte que je ne puis pas dire que *Nicot* soit l'assassin d'*Eyraud*. J'ajoute que, peu d'instants après sa sortie de prison, *Nicot* vint pour me voir dans mon domicile, mais je ne m'y trouvai pas. Il paraît qu'il se rendit dans le café qui était tenu autrefois par le sieur *Dumas*, dans la grande rue Saint-Jacques, en face celle de l'Hôpital, d'où il me fit appeler, et où je me rendis. J'y trouvai le sieur *Nicot* dans un état complet d'ivresse et balbutiant. Après une courte conversation, je lui fis comprendre que j'avais entendu dire qu'il était l'auteur du meurtre d'*Eyraud*, que, conséquemment, il était de son intérêt de ne pas demeurer plus longtemps dans cette ville, parce qu'il valait mieux être oiseau des champs qu'oiseau de cage. Je crois me rappeler qu'il me dit qu'il partirait le lendemain; et en causant avec lui de la mort d'*Eyraud*, je lui dis: *Ce pauvre diable n'en est pas moins enfoncé!* Sur quoi *Nicot* me répondit: *Cinquante comme ça, je les enfoncerais!*

Nicot, interpellé de s'expliquer sur les déclarations que vient de faire *Genissieux*, a dit:

Je me souviens qu'effectivement M. *Genissieux* vint me voir à la prison et qu'il nous paya à tous un dîner; je voulais partager les frais de ce repas, mais M. *Genissieux* voulut les supporter seul.

Je me souviens aussi qu'en nous quittant, j'accompagnai M. *Genissieux* jusque dans l'escalier, et qu'après une courte conversation sur la mort d'*Eyraud*, et le sieur *Genissieux* m'ayant dit qu'il aurait préféré me payer ce dîner en pleine liberté, je lui répondis: « Que voulez-vous, quand il y en a un d'en-

« foncé, les autres le sont aussi. » J'ai voulu dire qu'un homme ayant été tué dans une émeute, ceux qui ont été arrêtés à cause de cette émeute se trouvent aussi enfoncés. Quant aux derniers propos que m'impute M. *Genissieux,* auquel j'aurais dit : *Cinquante comme lui, je les enfoncerais,* je ne me les rappelle nullement. Si je les avais tenus effectivement, ce serait le vin qui aurait parlé, et ils s'appliqueraient d'autant moins au sieur *Eyraud,* que je ne l'ai jamais vu ni connu, et que je ne pouvais avoir aucun motif de haine contre lui.

Les sieurs *Genissieux* et *Nicot* persistant, chacun à leur égard, dans les explications qu'ils viennent de donner, nous avons du tout dressé le présent procès-verbal, etc.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 77e, 3e témoin, page 8.)

995. — *Veuve* EYRAUD (Rose ALLERONNE), *âgée d'environ 38 à 39 ans, le mari, en son vivant, agent de police, demeurant à Saint-Etienne.*

(Entendue à Saint-Étienne, le 10 novembre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal de première instance, délégué.)

Nous lui avons demandé si elle connaît la canne que son mari portait habituellement, et si à cette canne était ajustée une lance, pouvant servir d'arme offensive, l'interpellant de déposer cette canne au greffe, pour y rester en dépôt, et servir à ce que de raison.

Répond : Je connais la canne que portait habituellement mon mari; elle n'était point à lance, c'était un simple jonc, couronné d'un pommeau ordinaire en bois ou autre matière luisante. Je n'ai jamais connu à mon mari de canne à lance; et celle qu'il portait le jour de la malheureuse catastrophe qui l'a privé de la vie est demeurée à la prison et doit être dans les mains du concierge, d'où vous pouvez la faire retirer.

Je ne sais rien sur l'assassinat de mon mari, si ce n'est que quelque temps avant, et lorsqu'il s'agissait de la vente des meubles du nommé *Moulin,* il s'éleva entre *Caussidière,* qui assistait à cette vente, et mon mari, quelque discussion à la suite de laquelle *Caussidière,* en injuriant mon mari et lui faisant des menaces, lui dit : *Tu ne la porteras pas loin, tu me la payeras!*

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 77e, 4e témoin, page 10.)

996. — MILLOT (Pierre) *âgé de 35 ans, maréchal des logis de la gendarmerie, en résidence à Bourg-Argental, chevalier de la Légion d'honneur.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 13 novembre 1834, devant M. Teyter, président du tribunal civil de Saint-Étienne, délégué.)

Je ne sais rien de bien positif relativement aux événements de février. La

brigade de gendarmerie et moi étions à la caserne, vers les sept heures du soir, lorsque M. *Faucheux*, aujourd'hui capitaine de gendarmerie, vint me donner l'ordre, en qualité de maréchal des logis, de faire monter la brigade à cheval, et de faire marcher celle à pied; nous nous rendîmes tous sur la place de l'Hôtel de ville, où nous trouvâmes la troupe de ligne et la garde nationale rassemblées; c'est alors que j'appris de la bouche de mon chef l'assassinat de l'agent de police *Eyraud*, et du sieur *Chapon*, commissaire de police. Notre lieutenant nous recommanda de charger nos armes, et d'exercer une grande surveillance; au même instant, j'entendis de tous côtés, d'après les informations que je cherchais à prendre, répéter: *C'est Caussidière qui a fait le coup.* Il s'écoula quelques moments, lorsque je reçus l'ordre de mon chef de me mettre à la poursuite de *Caussidière*, contre lequel M. le procureur du Roi me dit qu'un mandat d'amener venait d'être lancé. Présumant que *Caussidière* avait pris la route de Lyon, où je me dirigeai avec mes hommes, j'aperçus effectivement deux individus, dont l'un d'eux me parut être *Caussidière*, qui quittaient la route pour se rendre dans un pré. Je disposai mes gendarmes de manière à pouvoir les arrêter. Je fondis sur ces deux individus, accompagné du gendarme *Monnet;* je leur criai, à la distance d'environ douze pas: *Arrêtez, qui que vous soyez!* — *Caussidière* me dit: *Que me voulez-vous?* Je lui répondis: *Je veux vous voir, et savoir si c'est vous qui êtes l'objet de mes recherches.* Sur quoi, me couchant en joue avec les deux pistolets qu'il tenait à chaque main, il me répondit: *N'avancez pas, ou vous êtes mort!* Je croisai alors la baïonnette, et malgré ses menaces, j'avançai sur *Caussidière*, en lui disant: *Ne me manques pas, sans quoi tu es mort!* Mais, au même instant, le gendarme *Monnet* le coucha en joue, ce qui détermina *Caussidière* à mettre bas les armes: les gendarmes qui m'accompagnaient accoururent, et nous arrêtâmes *Caussidière* et *Nicot* qui l'accompagnait. *Nicot* n'était porteur d'aucunes armes, et ne fit aucune résistance. Je lui demandais ce qu'il faisait là, et l'engageais à se retirer lorsque le brigadier m'observa qu'il était sans papiers, et qu'il n'y avait pas d'inconvénients à l'arrêter: je m'assurai des armes dont *Caussidière* était porteur, et nous le conduisîmes, ainsi que *Nicot*, à l'Hôtel de ville: là ils furent, l'un et l'autre fouillés: aucune arme ne fut trouvée sur *Nicot*, si ce n'est deux balles, qu'il remit lui-même; mais il fut trouvé dans le gousset gauche du pantalon de *Caussidière* un grand poignard en forme de couteau fermant.

Je tenais *Caussidiere* par le bras gauche, et, dans le trajet du lieu de l'arrestation à l'Hôtel de ville, je lui fis quelques observations sur ce qu'il s'était mis à la tête des révoltés, et sur ce qu'il était l'auteur du meurtre d'*Eyraud;* il me dit alors: « Vous voulez m'arracher le ver du nez, mais je n'ai assassiné per-« sonne; au surplus c'est aujourd'hui votre tour, demain ce sera le nôtre. » En parlant d'*Eyraud*, il me dit, de manière à être entendu de tous les assistants: « Je lui ai seulement donné un coup de poing qui l'a renvoyé à six pas de moi. » Je déclare enfin que, jusqu'à l'époque où les journaux ont parlé d'une déclaration

de *Caussidière* contre *Nicot*, aucune des informations que j'avais prises, ni des recherches que j'avais faites, en ma qualité de maréchal des logis, ne m'avait donné lieu de soupçonner que ce fût *Nicot* qui fût l'auteur de l'assassinat d'*Eyraud*. J'ajoute que je fus chargé de conduire *Caussidière* à la prison: je recommandai au geôlier de le placer dans un lieu où il serait seul, et, en me retirant, *Caussidière* me demanda de lui toucher la main, ce que je voulus bien faire, et, en me la serrant, il me dit: *A meilleure occasion*. Je ne sais trop quel sens attribuer à ces paroles, à moins de les considérer comme une menace.

(Dossier Caussidière et Nicot, n° 199 du greffe, pièce 78e.)

997. — CHAUVY (Pierre), *âgé de près de 21 ans, soldat au 10e régiment d'infanterie légère actuellement en Afrique, né à Saint-Étienne, où il exerçait la profession d'armurier avant son engagement.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 19 janvier 1835, devant M Teyter, président du tribunal civil, délégué.)

D. Vous étiez membre de la société des Droits de l'homme, section dite *la prolétaire*, établie à Saint-Étienne; vous dûtes connaître le mouvement insurrectionnel ou l'émeute qui éclata le 22 février de l'année dernière, pendant laquelle le malheureux *Eyraud* fut assassiné; il paraît même que vous participâtes à cette émeute, puisque vous fûtes l'un des individus arrêtés. Dites-nous franchement ce que vous savez relativement à l'émeute, aux hommes qui l'ont préparée et exécutée, et surtout relativement à l'assassinat d'*Eyraud*. L'auteur de ce crime vous est-il connu?

R. Je n'ai jamais été membre de la société des Droits de l'homme; je n'ai point participé aux événements de février, que je n'ai appris que le lendemain, par l'affiche que fit placarder M. le préfet de la Loire. Je n'appris aussi qu'à cette époque l'assassinat du sieur *Eyraud*, et je ne sais rien autre de relatif à cet assassinat que ce que j'en ai appris de la bouche du sieur *Nicot*, dans la prison de Saint-Étienne, où je fus jeté après les événements d'avril.

D. Si nos souvenirs sont fidèles, car la pièce est dans les mains de la Cour des Pairs (1), vous auriez déclaré au magistrat de la ville de Draguignan, chargé de vous interroger, que vous teniez de *Nicot* lui-même qu'il avait frappé et tué l'agent de police *Eyraud*. Persistez-vous dans cette déclaration? Nous vous engageons à mettre la main sur la conscience, afin qu'il ne sorte de votre bouche que l'exacte vérité?

R. Je persiste à soutenir que, dans la prison de cette ville, causant particulièrement avec *Nicot*, il me racontait les événements qui eurent lieu devant la

(1) Voir ci-dessus la déposition n° 965.

prison, et me dit qu'ayant vu *Caussidière* renversé par terre et *Eyraud* prêt à le frapper de sa canne à lance, il avait cherché à le sauver en frappant lui-même *Eyraud.*

D. Cette réponse peut paraître d'autant moins vraie que, dans un carnet trouvé sur vous, lors de votre arrestation à Alger, et que nous vous représentons, se trouve la note suivante :

Deux jours après la réception de ta lettre, j'ai été interrogé par le juge d'instruction en présence du procureur du Roi; je n'ai fait que dire la vérité.

Si le malheureux Nicot était pris, je ne sais ce que je deviendrais.

Expliquez-nous cette espèce d'énigme, et d'abord dites-nous à qui vous avez adressé la lettre dont les phrases ci-dessus paraissent une copie.

R. C'était une réponse que je faisais à la seconde lettre de *Rossary*, dans l'intérêt de *Caussidière*, que la justice accusait d'être l'auteur de l'assassinat d'*Eyraud;* et si j'ai noté sur mon carnet les inquiétudes que j'éprouverais dans le cas d'une seconde arrestation de *Nicot*, c'est que je craignais de paraître dénonciateur, rôle qu'il ne m'appartient pas de jouer. J'ai, au surplus, dit la vérité, et je l'ai fait dans l'intention de servir *Caussidière*, que je crois innocent de cet assassinat.

D. N'est-ce pas plutôt parce que vous n'avez pas dit la vérité au juge d'instruction, que vous manifestiez à l'ami auquel vous répondiez une espèce de remords de conscience?

R. Persiste à soutenir que ce n'est point un remords qui lui a dicté cette phrase, mais seulement la crainte de passer pour dénonciateur.

D. Vous avez reconnu et paraphé trois lettres saisies sur vous, ainsi que le carnet; l'une est signée *Rossary;* une seconde, sans signature, paraît être de même écriture, et la troisième est signée *Pichon.*

Ces deux amis vous donnent la certitude que *Nicot*, mis en liberté le 28 juillet, avait fui en Espagne, où il était en sûreté, et l'un d'eux vous engage à révéler tout ce que vous savez sur l'assassinat d'*Eyraud*, en ajoutant que ça fortifierait la déposition du témoin qui avait vu *Eyraud* frappé par *Nicot.*

Nous vous demandons si ce n'est pas sous l'inspiration de cette certitude mensongère, et pour obliger vos amis, prévenus eux-mêmes du crime dont il s'agit, que vous avez cru devoir faire une déclaration que votre conscience semble vous reprocher dans les lignes tracées sur le carnet?

R. Je réponds, comme je l'ai dit plus haut, que, m'étant intimement lié avec *Nicot* pendant mon séjour en prison, c'est-à-dire plus particulièrement qu'avec les autres prisonniers, je n'eusse rien dit contre lui si j'eusse cru qu'il fût arrêté.

A l'instant nous avons donné l'ordre aux gendarmes d'extraire et amener de la prison devant nous *Alexandre-Sigismond Nicot*, à l'effet de le confronter

avec *Chauvy*, faisant observer à *Nicot* que *Chauvy* vient de persister devant nous dans la déclaration qu'il avait déjà faite devant M. le juge d'instruction de Draguignan, ayant pour objet d'assurer que *Nicot* avait fait à *Chauvy* l'aveu qu'il avait frappé l'agent de police *Eyraud*, pour soustraire *Caussidière* aux coups de canne à lance que ce dernier allait porter à *Caussidière*.

Et *Chauvy*, interpellé de nouveau de déclarer s'il persiste à ce qu'il a dit, répond affirmativement.

Nicot a alors déclaré que l'affirmative de *Chauvy* n'était que le résultat de cette espèce de complot formé entre *Caussidière*, *Rossary* et lui, pour chercher à sauver ceux-ci et l'accabler ; que les uns et les autres ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour l'obliger à quitter la France, afin de pouvoir le charger ensuite de toutes les iniquités de l'affaire. Il fait observer et soutient à *Chauvy* que jamais il ne lui a fait la déclaration dont a parlé ce dernier ; que cela lui était d'autant plus impossible que d'abord il n'a jamais su si *Eyraud* était porteur d'une canne à lance ; qu'il n'a jamais su non plus si *Caussidière*, dans l'émeute, avait été renversé par terre, parce que dans ce moment il était fort éloigné du lieu de la scène, qu'il n'a jamais connue que par les rapports qui lui en ont été faits après son arrestation. Ajoute qu'il ne pouvait, d'après ce qu'il vient de nous dire, donner à *Chauvy* aucun renseignement de ce qui s'était passé relativement à l'assassinat d'*Eyraud* ; qu'il se rappelle seulement que, dans les conversations qu'il a pu avoir dans la prison, il lui a parlé du projet, formé par *Caussidière* et autres, d'engager lui *Nicot* à passer dans l'étranger, afin de pouvoir ensuite, lorsqu'il serait en sûreté, l'accuser sans danger.

Chauvy répond à cela qu'il persiste à sa première déclaration.

(Dossier Caussidière et Nicot, pièce 79e, page 2.)

DEUXIÈME SÉRIE.

ÉVÉNEMENTS D'AVRIL.

DÉCLARATIONS ET DÉPOSITIONS CONCERNANT LES FAITS GÉNÉRAUX.

998. — PERRELLON (Pierre), *âgé de 41 ans, passementier, président du syndicat de la société des passementiers, demeurant à Saint-Étienne, rue d'Annonay.*

(Entendu à Saint-Étienne, le devant M. le commissaire de police Dubost.)

La société générale avait pour but de former une caisse de secours et le maintien des prix de main-d'œuvre ou façons.

La société mutuelliste n'a d'autre but que de s'aider entre ouvriers de différents corps d'état, sous le rapport de l'industrie seulement.

Nos rapports avec la société de Saint-Chamond n'existent que pour nous entendre sur l'uniformité du prix des façons; ceux avec les Mutuellistes de Lyon sont purement amicaux et n'ont d'autres objets que de nous donner des renseignements respectifs sur l'industrie.

Les seuls rapports qui existaient entre nous et la société des ouvriers étaient la connaissance que nous leur donnions des décisions prises à l'égard de tels ou tels marchands qui ne payaient pas au cours. Nous n'avions aucune communication ni juridiction dans leurs réunions.

Nous avons eu connaissance des événements de Lyon, le jeudi matin 10 avril, par la voix publique; mais nous n'avons reçu aucune lettre ni avis de Lyon.

Le jeudi, de trois à quatre heures, nous nous réunîmes au nombre de six environ, chez *Massardier*, au Coin, *Porte, Chabany, Gonnet, Celle, Chalard, Fayard* et *Romier*, tous syndics, à l'effet d'aviser au moyen de donner des ordres pour qu'il n'y eût pas de rassemblement. Déjà, le 2 avril, lors du jugement du conseil des prud'hommes entre MM. *Baroulier* et *Parayon*, les ouvriers étaient venus en grand nombre pour nous demander notre avis sur la conduite qu'ils avaient à tenir; nous les engageâmes à se retirer et à prendre des arrangements amiables avec ces messieurs.

Lorsque nous étions chez *Massardier*, ils vinrent en si grand nombre pour nous demander des ordres de convocation générale, afin d'obtenir l'annulation de ce jugement, que nous crûmes devoir nous retirer, pour éviter une collision entre eux et nous.

Le vendredi, je me suis rendu le matin chez *Pervanchon*, huissier, rue Neuve, et je n'en suis sorti que le samedi. C'est dans son domicile que j'ai appris les événements du vendredi.

Le vendredi matin, étant chez *Pervanchon*, je crus devoir prévenir le général que nous n'avions pu retenir les sections, et que les affaires s'étant embrouillées, je m'étais retiré dans ce domicile; ce fut le clerc de *Pervanchon* qui fit la commission. Le général me fit dire de passer chez lui, mais je n'y fus pas.

Le jeudi, toutes les sections s'assemblèrent, mais sans ordre du syndicat, et j'ignore ce qu'il y fut décidé. Je crois cependant qu'il y fut question de renouveler tous les syndics.

(Information générale de Saint-Étienne, 1re pièce, 1er témoin, page 1.)

999. — CHABANY (Antoine), *âgé de 39 ans, passementier, demeurant à la Croix-de-Mission, commune de Montaud, syndic de la société générale des passementiers.*

(Entendu à Saint-Étienne, le devant M. le commissaire de police Dubost.)

Dès l'origine de la formation de notre société, nous n'avions d'autre butque celui de créer une caisse de secours pour soulager ceux qui seraient sans ouvrage. Plus tard, on organisa la société en syndicat, sections et comités. On forma 80 sections, compris le conseil des syndics. Chaque section avait ses comités, formés de dix-huit ou vingt membres; on décidait, dans ces réunions, du mérite des plaintes des ouvriers contre les marchands; la suspension ou l'interdiction était prononcée contre ceux qui ne payaient pas au cours.

Chaque sectionnaire versait une somme de 1 fr., par trimestre et par chaque métier, entre les mains du trésorier de sa section. Il y avait neuf trésoriers, dont les opérations étaient vérifiées par une commission prise dans le syndicat, à

laquelle on adjoignait deux membres de la *section à vérifier*. Compte était ensuite rendu à l'assemblée générale.

La société des Mutuellistes n'a point de but particulier; elle tend à soulager tous les malheureux, de quelque profession qu'ils soient; les versements ne sont pas obligatoires, et on ne tient point de notes des secours.

Nos rapports avec la société de Saint-Chamond sont absolument pour nous entendre sur les façons et que les prix ne varient pas plus chez eux que chez nous.

Nous n'avons aucuns engagements avec les Mutuellistes de Lyon; nous nous voyons comme frères, mais nos relations se bornent là.

Nous nous sommes engagés réciproquement avec les ouvriers à n'occuper que ceux qui font partie de la société et qui représentent le carnet délivré par les membres délégués : là se bornent nos relations.

J'ai entendu dire, avant le 10 avril, que *Porte* avait reçu une lettre de Lyon, par laquelle on engageait les Mutuellistes de Saint-Étienne à faire une protestation contre la loi sur les assocations; mais je n'en ai pas eu connaissance.

Je ne me rappelle pas du jour où nous avons appris les troubles de Lyon.

Dès le mercredi, 9 avril, les comités avaient mis en délibération la suspension générale des travaux, tant que le jugement obtenu par *Baroulier* et *Parayon* ne serait pas rapporté. Le conseil des syndics voulait payer pour les ouvriers condamnés; mais les sections et les comités tenaient absolument à l'annulation du jugement. On décida dans les assemblées générales du jeudi qu'une promenade aurait lieu vendredi, le matin seulement; mais à midi les syndics *Gonnet* et *Celle* étant venus avec MM. *Tezenas* et *Victor Girerd* pour prendre des arrangements avec *Baroulier* et *Parayon*, les sections demeurèrent en permanence jusqu'à deux heures environ, où l'on apporta le consentement de *Baroulier*. Les ordres furent donnés pour que chacun se retirât. J'étais chez *Massardier*, au Coin, avec *Chalard*, *Besson*, *Gonnet*, *Porte*, et autres syndics, pour y copier l'accommodement et le faire transmettre aux comités, lorsque nous fûmes débordés par plusieurs centaines d'individus, qui demandaient des ordres pour marcher. Quelques voix demandaient l'hôtel de ville, d'autres disaient : *Marchons sur Lyon défendre nos frères*. J'ai remarqué un individu parmi eux comme le plus emporté et demandant toujours à se battre; je crois qu'il se nomme *Brunet* et qu'il a été tué vendredi. Voyant que l'effervescense allait toujours croissant, nous nous retirâmes vers les cinq heures, non sans trouver quelque résistance de la part des ouvriers, pour obtenir des ordres.

Pendant que nous étions chez *Massardier*, un individu bien mis, qui se trouvait dans la foule, criait : *Que faites-vous là, lâches ? Il y a six cents ouvriers de Saint-Chamond à Chavanelle, avec un drapeau noir.*

Sur les six heures du soir du même jour, étant dans mon domicile, une vingtaine d'individus vinrent me demander si je n'allais pas à Chavanelle, et me

forcèrent, ainsi que *Martin*, mon voisin, à les suivre. En passant dans les prés de *Tardy*, nous avons trouvé trois individus qui revenaient de Chavanelle, après la fusillade, ce qui nous débarassa de ces factieux. J'étais tellement ému, que je n'ai connu personne. J'ai appris que *Martin* avait été poursuivi par six individus à coups de pierres. Je n'ai pas rentré dans mon domicile; j'ai été à la campagne avec mon beau-frère, la même soirée.

(Saint-Étienne, information générale, 1re pièce, 2e témoin, page 1.)

1000. — CHOSSEGROS (Jacques-Victor), *âgé de 25 ans, ouvrier passementier, chez Gaucher, à la Croix-de-Mission, commune de Montaud.*

(Entendu à Saint-Étienne, le , devant M. le commissaire de police Dubost.)

Il y a environ six mois que notre société a été formée; son but était le soulagement des ouvriers malheureux. A cet effet, une première mise de deux francs a été faite entre les mains d'un trésorier, et par suite un versement mensuel de 50 centimes. Aucun objet politique n'était discuté.

Ne voulant pas entrer dans la société des Mutuelliste ou dans celles des Ferrandiniers, nous avons peu de rapports avec les chefs d'ateliers; il était cependant convenu qu'ils ne prendraient pas d'ouvriers hors de notre société : cette condition a été souvent faussée.

Nous n'avons pas eu de liaison avec les ouvriers de Saint-Chamond, parce que les Ferrandiniers y avaient trop de membres et que nous ne comprenions rien à leurs statuts, qui sont une espèce de compagnonnage.

J'ai appris les événements de Lyon jeudi, en venant en ville; nous n'avons aucune relation à Lyon; par conséquent, nous n'avons pu recevoir d'avis.

Déjà le jugement obtenu par *Baroulier* et *Parayon* avait indisposé les ouvriers, et, sans convocation, il fut arrêté une promenade générale des ouvriers, qui eut lieu le vendredi matin. J'en fis un instant partie, mais je me retirai dans la rue *Poliguais*. Je suis allé chez *Sabattier*, où je ne me suis pas arrêté. Je fus plus tard chez *Massardier*, où je trouvai les syndics des chefs d'atelier. *Gonnet* et *Celle* apportèrent le traité avec *Baroulier* que l'on s'empressa de communiquer aux comités. Je tenais une copie à la main, lorsque quelques individus, qui faisaient partie d'un fort rassemblement qui s'était formé au devant de la porte, entrèrent et déchirèrent ces copies, en disant que c'étaient des *torche-cul*, et qu'ils voulaient des ordres et non des papiers. Il existait une grande fermentation au dehors; ces agitateurs cassèrent les écritoires, ce qui pouvait amener des scènes fâcheuses et m'engagea à me retirer. Je n'ai connu personne, tant j'étais troublé de leurs propos incendiaires. Pendant que j'étais chez *Massidier*, j'entendis au dehors des cris : « Il faut commencer par les syn-

« dics! Prenons l'Hôtel de ville! Nos frères de Lyon sont vainqueurs! Marchons « sur Lyon! » Il fut même tiré deux coups de pistolet en l'air.

Arrivé dans mon quartier, je donnai connaissance de l'acquiescement de *Baroulier :* je ne reconnus personne. On me força de me rendre à Chavanelle; je les accompagnai jusque dans la rue Neuve, où nous apprîmes la fusillade de Chavanelle; ce qui me débarrassa de ceux qui me forçaient de les suivre, et je me rendis chez mon oncle *Senard,* rue Tarantaize, où j'ai demeuré jusqu'au lendemain.

Les ouvriers se plaignaient de ce que nous étions vendus à l'autorité, ce qui nous empêchait de leur donner des ordres.

Si je n'ai reconnu personne dans toutes ces scènes, c'est l'état de malpropreté dans lequel ils se trouvaient, et je pense que ce n'étaient pas des passementiers.

(Saint-Étienne, information générale, 1re pièce, 3e témoin, page 5.)

Seconde déclaration du même témoin devant le même commissaire de police, le 2 mai 1834.

Est de nouveau comparu et a déposé une copie du règlement de la société des ouvriers passementiers, contenant trente-neuf articles, et écrite sur deux feuilles entières; nous avons paraphé cette copie avec lui.

Il a cru devoir ajouter à sa précédente déclaration quelques explications, et a dit :

Notre société est si peu politique que, croyant apercevoir dans le corps des Ferrandiniers, un esprit de parti, nous avons refusé de les recevoir. Le jour de l'enterrement de Jean *Denis,* le nommé *Caussidière* nous demanda la permission de lire un discours au cimetière, au nom d'un passementier; on lui répondit qu'on n'avait pas le droit de l'empêcher, mais, aux premières paroles de *Citoyen,* pensant qu'il s'agissait de politique, nous nous retirâmes. C'est de cette époque que les républicains ont tenté de s'introduire parmi nous, et même on m'a dit, sans savoir qui, que vendredi, 11 avril, un individu à moustaches et à casquette rouge et noire, étranger à notre société, avait prononcé un discours à Vardy, au moment des promenades.

(Saint-Étienne, information générale, 1re pièce, 9e témoin, page 13.)

1002. — WILLESME (Jacques-Auguste), *âgé de 20 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne, rue Tarantaize, secrétaire de la société des chefs d'atelier passementiers.*

(Entendu à Saint-Étienne, le , devant M. le commissaire de police Dubost.)

Déclare que, quelques jours après les premières réunions des chefs d'atelier

passementiers, il lui fut proposé d'être le secrétaire de la société, ce qu'il accepta, après avoir pris le conseil de ses amis; fonctions qu'il a remplies jusqu'au 11 de ce mois. Il n'avait pas voix délibérative, et n'était chargé que de tenir la plume.

Sur les diverses pièces relatives à ladite société que nous lui avons présentées, M. *Willesme* en a reconnu *trois* pour être de son écriture, ou de celle de son père, comme les ayant copiées pour lui rendre service, savoir : la *situation de la caisse,* et l'*esprit de la société,* et les a paraphées avec nous. Quant aux autres pièces, il pense qu'elles ont trait à la société, mais il ne les reconnaît pas pour émaner de lui.

Jeudi 10 avril, lorsque l'on eut connaissance des troubles de Lyon, la fermentation qui régnait parmi les ouvriers, à cause du jugement rendu par les prud'hommes en faveur de *Parayon* et *Baroulier*, le 2, fut si grande, que les syndics crurent devoir s'assembler pour aviser au moyen de les calmer. Ayant quitté l'assemblée avant qu'elle eût pris une détermination, il n'a pas su ce qui y avait été décidé. Le vendredi, il n'a pas assisté aux promenades générales, mais les a trouvées dans les rues et leur a recommandé la sagesse. A une heure après midi, il s'est rendu chez *Massardier,* où étaient *Ruard, Fayard, Chapelon* et autres syndics. Il y avait peu de monde. De quatre à cinq heures, il se forma un grand rassemblement devant la porte; on entendait des cris : « Marchons, « les syndics à la tête, à l'Hôtel-de-ville, à Chavanelle! » *Porte* descendit et adressa la parole aux perturbateurs, qui persistaient à crier : *Nous sommes trahis!* Il leur dit : « La force brutale n'aboutit à rien; d'ailleurs, vous n'avez pas d'armes. « Retirez-vous; laissez délibérer le conseil. » Alors, lui déclarant dit aux syndics : *Le poste n'est plus tenable;* et il se retira, en disant à ceux qui étaient dehors : *Je me rends dans une section.* Il fut effectivement chez *Gillier,* rue des Jardins, et de là à Chavanelle, avec *Badard,* en passant par la rue du Bois. C'est dans cette rue qu'il a entendu la fusillade; n'a pas entendu les sommations, étant trop éloigné. Il est rentré chez lui en longeant la rue Valbenoite, la place Royale, la rue de Foi, la rue de la Loire et la rue Tarantaize; n'a connu personne dans la rassemblement de Chavanelle; a vu des hommes armés de planches et de pierres.

(Saint-Étienne, information générale, 1re pièce, 4e témoin, page 7.)

1003. — MASSARDIER (Claude), *âgé de 34 ans, passementier et cabaretier, au lieu du Coin, commune de Montaud, sociétaire attaché à la 9e section.*

(Entendu à Saint-Étienne, devant M. le commissaire de police Dubost.)

Jeudi 10 avril, en rentrant chez moi, à trois heures après midi, j'y trouvai *cinq* syndics, *Perrelon, Chabany et Chalard;* je leur demandai ce qu'il y

avait de nouveau; ils me répondirent que les ouvriers ne voulaient pas travailler, qu'ils venaient pour trouver un moyen de calmer l'effervescence. Sur les cinq heures, un grand nombre d'individus mal vêtus vinrent au devant de mon domicile, en criant qu'ils voulaient des ordres; ils paraissaient furieux, et plusieurs d'entre eux avaient des pistolets et des poignards. Je n'ai reconnu dans le nombre qu'un nommé *Brunet*, tué à Chavanelle le vendredi. Un coup de pistolet fut même tiré dans la rue.

Je me trompe; cette scène n'a eu lieu que le vendredi. On entendait dans la foule des cris affreux; on criait: « Les syndics en avant, à l'Hôtel de ville! « Les syndics nous ont vendus! On les a payés! Il faut les pendre! » *Brunet* entra lorsque les syndics copiaient l'arrangement fait avec *Baroulier* et leur arracha ces pièces, qu'il déchira. Mon frère, présent, le mit à la porte. J'ai été menacé par ces forcenés, qui prétendaient que je leur cachais les syndics, que j'avais effectivement fait sortir sans être vus, pour les soustraire à leur fureur. Le tumulte était si grand, que j'ai eu grand'peine à faire vider ma maison. Je n'ai pas quitté mon domicile vendredi. Les syndics me dirent que s'ils venaient chez moi, c'était pour se débarrasser des importuns, qui les assaillaient chez *Sabattier*.

(Saint-Étienne, information générale, 1re pièce, 5e témoin, page 8.)

1004.— PEYRET (Jean-Pierre), *âgé de 47 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne, rue Tarantaize, sectionnaire de l'association générale des passementiers.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 1er mai 1835, devant M. le commissaire de police Dubost.)

Déclare que, jeudi 10 avril, dans l'assemblée de son comité, présidée par *Balladier*, vice-président, il fut décidé que les travaux seraient suspendus, et que l'on se promènerait, sans cependant y être forcé. La promenade eut lieu jusqu'à midi; à deux heures, on se rendit dans les comités.

Le déclarant a trouvé M. *Morel*, avocat, dans la rue des Jardins, ledit jour vendredi, entre une heure et deux, qui lui demanda ce que voulaient les ouvriers; il lui répondit que l'annulation du jugement obtenu par *Parayon* et *Baroulier* calmerait l'effervescence qui agitait les ouvriers. M. *Morel* lui dit alors de passer dans son cabinet dans une heure; mais ayant appris, avant de s'y rendre, que les sieurs *Parayon* et *Baroulier* avaient donné leur consentement à l'annulation demandée, il ne s'y rendit pas. A trois heures et demie, un groupe d'ouvriers, venant de la Pareille, le força, ainsi que d'autres, à les accompagner à Chavanelle, où il trouva *Badard*, son voisin. Voyant que la foule grossissait, et qu'il y avait des enfants et des personnes étrangères à la passementerie, il fut avec lui chez sa sœur *Testard*, cabaretière, rue Valbenoite, d'où ils ont entendu la fusillade, après laquelle ils se

retirèrent dans leurs domiciles. Il n'a connu personne dans le rassemblement de Chavanelle; n'a pas vu des armes entre leurs mains.

(Saint-Étienne, information générale, 1re pièce, 6e témoin, page 9.)

1005. — BAROULIER (Jean-Baptiste), *âgé de 32 ans, négociant, demeurant à Saint-Étienne, rue Gerentet, l'un des membres de la société de commerce* Parayon et Baroulier.

(Entendu à Saint-Etienne, le 2 mai 1834, devant M. le commissaire de police Dubost.)

Jeudi 3 avril, étant avec mon frère à regarder son cheval, je fus accosté par un individu que je ne connais pas, mais que je crois passementier, qui me proposa, après plusieurs phrases, l'annulation du jugement que nous avions obtenu aux prud'hommes la veille, en disant qu'un refus de ma part pouvait amener de grands malheurs. Je lui répondis que, si la société voulait ma vie, j'en ferais le sacrifice plutôt que de céder à la violence et de reconnaître un droit qui n'appartenait qu'à la loi. La même soirée, un autre individu se présenta à mon associé, et lui dit que, dans notre intérêt, il venait nous déclarer qu'il avait appris, par deux Ferrandiniers, que les ouvriers avaient l'intention de nous assassiner si nous sortions. Mon associé voulait retenir cet individu pour le connaître, mais il s'en défendit, en disant : « Vous me com-« promettriez. » Pendant plusieurs jours, nous avons été l'objet de menaces et de demandes d'annuler ce jugement. Lorsque ma plieuse coupait un chargement chez l'ouvrier *Mallet*, à Saint-Roch, un individu présent dit en se retirant : « Ils sont bien heureux qu'on leur laisse leurs têtes. »

Jeudi 10 avril, M. *Chapon*, commissaire de police, vint nous trouver pour nous engager à faire quelque concession, ou plutôt l'abandon de l'indemnité que nous allouait le jugement des prud'hommes, ajoutant que sa démarche lui était dictée par un motif d'intérêt général : je lui répondis que, ne me connaissant aucun tort, je n'avais aucune concession à faire.

Le vendredi, MM. *Girerd* et *Tezenas*, au nom des négociants, me prièrent de donner notre consentement à la remise de l'indemnité; ce que nous fîmes à leur prière, et pour éviter la collision prête à éclater, en laissant à leur charge les frais, pour notre honneur personnel et pour celui des prud'hommes, ainsi que ceux de l'exécution du jugement, et la remise des chargements non encore rentrés, qui devaient être remis au secrétariat des prud'hommes. Nous avions eu déjà plusieurs visites d'autres fabricants. La déclaration fut donnée en présence de six des syndics, maîtres ou ouvriers.

J'observe qu'avant de réclamer un jugement, j'ai épuisé tous les moyens de conciliation. Mais les menaces qui avaient été faites à ces ouvriers les ont

tenus dans l'indécision ; et ce n'est qu'alors que, mes chargements ne rentrant pas, j'ai pris ce parti.

(Saint-Étienne, information générale, 1re pièce, 7e témoin, page 10.)

1006. — RUARD (François-Jean-Marie), *âgé de 35 ans, passementier, demeurant à Montaud, secrétaire de section de la société des passementiers.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 2 mai 1834, devant M. le commissaire de police Dubost.)

L'interdit général des métiers prononcé le jeudi 10 avril ne l'a pas été par le syndicat ou conseil supérieur, mais bien par la masse des ouvriers, d'une manière spontanée, sans assemblée. Ce sont les événements de Lyon qui en sont la cause, qui furent connus, soit par les voyageurs venus de Lyon, soit par une affiche du préfet de la Loire. La promenade qui a eu lieu le vendredi a été également faite sans ordres et de la même manière. J'y ai assisté, parce que j'ai trouvé, en venant en ville, plusieurs groupes qui se promenaient déjà.

Après la promenade, je me rendis à une heure chez *Massardier,* avec les syndics *Chapelon* et *Chabany.* Plusieurs individus allaient et venaient au devant de ce domicile, en proférant des cris et des menaces. Un coup de pistolet fut même tiré en l'air. On criait : « Les syndics nous ont vendus; « il faut les pendre! »

Je dois observer que tout ce qui se passait était le résultat du jugement des prud'hommes rendu au profit de *Baroulier* et *Parayon,* et que nous avions la conviction que l'annulation de ce jugement ferait tout rentrer dans l'ordre.

A trois heures, on nous apporta le consentement de *Parayon* et *Baroulier,* et nous nous occupâmes de suite à le transcrire pour le communiquer aux sections et faire rentrer chacun dans ses ateliers; mais, comme nous étions occupés à ce travail, des individus que je ne connais pas entrèrent violemment dans la chambre, déchirèrent les papiers et brisèrent les écritoires. Les mêmes cris se faisaient entendre au dehors : « Pendons les syndics! « A l'Hôtel de ville! Coûte que coûte, si les syndics ne marchent pas à notre « tête, il faut en pendre un à la porte! » Ces rassemblements étaient formés d'invidus qui me paraissaient étrangers à notre corps d'état. Seulement alors nous avons reconnu que des malfaiteurs avaient profité de notre société pour organiser les désordres qui ont éclaté. J'ai demeuré chez *Massardier* jusqu'à six heures moins un quart, d'où je suis sorti avec *Garnier,* de Montaud. Nous sommes allés à Chavanelle, en passant par la rue Neuve; le rassemblement n'était pas considérable; nous sommes revenus avant les sommations.

J'ai quitté *Garnier* à la place Roannelle, et je me suis rendu chez moi. Ayant trouvé mon domicile fermé, je revins en ville chercher ma femme ; en passant rue de Lyon, je fus arrêté et relâché une heure après.

Si je suis allé à Chavanelle, c'est que j'avais entendu dire qu'il y avait huit cents ouvriers de Saint-Chamond avec un drapeau. Je n'ai jamais eu l'intention de partager la manière d'agir des insurgés : d'ailleurs, notre société s'y opposait.

Je dois ajouter que le nommé *Brunet,* ouvrier de Saint-Chamond, que l'on dit tué, a été reconnu pour faire partie des factieux qui se trouvaient devant le domicile de *Massardier.*

(Saint-Étienne, information générale, 1re pièce, 8e témoin, page 12.)

1007. — BAROULIER (Jean-Baptiste), *âgé de 32 ans, fabricant de rubans, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu, à Saint-Étienne, le 8 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégué.)

Quelques jours avant le 2 avril dernier, je fus prévenu par des ouvriers qui travaillent pour moi, que l'association des ouvriers se proposait de mettre ma maison en interdit ; que même on était disposé à laisser de côté la règle ordinaire, qui était que la supension fût proposée et accueillie trois lundis de suite, dans l'association. En effet, le premier avril le travail de mes métiers fut arrêté. Je ne ne puis expliquer le motif de cette mesure, que par l'intention où l'association était d'engager une lutte définitive avec les fabricants. La société me faisait avertir indirectement que mes ouvriers ne reprendraient leurs travaux qu'autant que j'afficherais à la porte extérieure de mon magasin : que désormais je reconnaîtrais l'autorité de l'association et me soumettrais à ses décisions. Si je me fusse soumis, d'autres maisons de commerce, qui étaient déjà désignées, devaient, dit-on, être mises également en interdit, jusqu'à ce qu'on fût arrivé ainsi à la soumission complète des fabricants, ou à une résistance qui amenât une collision dont le résultat paraissait assuré à la coalition.

Je me rendis chez mes ouvriers, et tous me témoignèrent leurs regrets de la mesure qui avait été prise, et ajoutèrent qu'ils n'oseraient s'y soustraire, par la crainte de voir leurs métiers brisés. Je pris alors le parti de les assigner devant le tribunal des prud'hommes. Quatre d'entre eux s'y étaient rendus, mais les syndics, qui les trouvèrent à l'entrée de l'Hôtel de ville, et auxquels ils annoncèrent qu'ils diraient aux prud'hommes qu'ils étaient disposés à reprendre leurs travaux, s'opposèrent à ce qu'ils entrassent. J'avais donné à mes ouvriers le choix, ou de me rendre mon ouvrage, ou de le continuer à leur choix ; il n'y avait entre nous aucune discussion sur le prix de la façon : l'intention avouée de l'association était donc nécessairement d'amener une soumission formelle.

Les jours suivants, nous fûmes menacés par de nombreux individus dont je ne saurais donner les noms. J'annonçai que je n'abandonnerais pas le jugement que j'avais obtenu, et que je ne me soumettrais point aux ordres de l'association. Lorsque Mme *Durbise,* ma maîtresse ourdisseuse, alla pour relever le chargement chez *Mallet,* elle entendit un individu qui disait : « Ils sont bien heureux, « ces messieurs, qu'on leur laisse leurs têtes. »

Le vendredi suivant, 11 avril, je fus sollicité par des négociants d'abandonner l'indemnité qui m'avait été allouée par le jugement, afin de calmer l'effervescence qui se manifestait parmi les ouvriers. Je le fis, à leurs sollicitations, et les syndics de la société vinrent recevoir ma déclaration à cet effet; j'exigeai cependant que les frais restassent à la charge des ouvriers.

Qui est tout ce qu'il a dit savoir.

Ajoute cependant qu'il lui est revenu, par des ouvriers qui travaillent pour lui, que, dans plusieurs sections de l'association, les chefs avaient fait diverses tentatives pour introduire des questions politiques et pour enrôler en faveur de la république, mais que ces tentatives avaient été repoussées.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 1er témoin, page 1.)

1008. — CHAVANON (Pierre) dit BLAISE, *âgé de 65 ans, maître passementier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 8 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégué.)

D. Étiez-vous de l'association?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous travailliez pour MM. *Baroulier* et *Parayon*?

R. Oui, Monsieur; nous avons suspendu le travail le 2 avril, sur les menaces de l'association; elles m'ont aussi empêché de me rendre au tribunal des prud'hommes. Je ne connais pas le motif de l'interdit jeté sur eux: je ne leur avais jamais adressé de plaintes.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 3e témoin, page 3.)

1009. — MALLET (Antoine), *âgé de 32 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne, grande rue Saint-Roch.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 8 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégué.)

D. Êtes-vous de l'association?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous travaillez pour MM. *Baroulier* et *Parayon*?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous suspendu vos travaux?

R. Oui, Monsieur, mais sur l'invitation de M. *Baroulier* lui-même; la défense de l'association n'est venue qu'ensuite. Elle m'a été apportée par M. *Cornillez*, président de ma section. J'ai voulu me rendre au bureau des prud'hommes, mais en chemin j'ai été menacé. Je n'avais point porté de plaintes à la société contre MM. *Baroulier* et *Parayon*. Je ne connais pas le motif pour lequel la suspension a été prononcée.

(Information générale, Saint-Étienne, pièce 11e, 4e témoin, page 4.)

1010. — CHABANY (Antoine), *âgé de 39 ans, maître passementier, demeurant en la commune de Montaud, quartier de la Croix-de-Mission.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 8 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégué.)

J'ai été président, puis syndic de l'association générale des passementiers; nous étions d'abord réunis en petit nombre, mais bientôt notre cercle s'étendit. On divisa la ville en neuf sections, qui se subdivisèrent en un nombre indéfini de comités. Chacun de ces comités nommait un candidat qui, réuni à tous ceux nommés par les comités de la section, élisait deux syndics. Ces syndics, ainsi réunis au nombre de dix-huit, nommaient un président et un secrétaire; ce secrétaire était salarié et recevait 240 fr. par an.

D. Comment se prenaient les délibérations de la société?

R. Quand une proposition était faite dans un comité et adoptée, le procès-verbal en était rédigé. Il était apporté au syndicat par le président. Là, il en était fait neuf exemplaires, que l'on adressait à chacune des sections. Chaque section en faisait autant d'exemplaires qu'elle avait de comités, et les leur adressait. La délibération prise dans chaque comité, procès-verbal en était adressé au syndicat, qui relevait les votes, brûlait tous les procès-verbaux, et transmettait les décisions aux neuf sections, qui les faisaient connaître à leur tour à leurs comités.

D. Comment se faisaient les recettes et s'ordonnaient les dépenses de la société?

R. Chaque comité avait un trésorier et un président qui percevaient, de chacun des membres, 20 sous par métier, tous les trois mois; ils versaient leurs recettes entre les mains du trésorier de la section. L'association avait aussi neuf caisses, une dans chaque section. Les dépenses étaient de même votées dans

le comité, approuvées par la section et par le conseil des syndics, qui délivrait les bons.

Nous avons représenté au témoin un état contenant la situation de la caisse pour le trimestre de septembre.

Le témoin l'a parfaitement reconnu.

D. Pouvez-vous m'expliquer ce que c'est que cette commission envoyée à Lyon, et dont les frais sont portés sur l'état?

R. Vers le mois de mai de l'année dernière, il fut proposé dans le syndicat d'envoyer une commission à Lyon, pour y étudier l'organisation des Mutuellistes. La proposition fut adoptée dans les comités et sections, et on nomma au scrutin six députés au nombre desquels je fus élu ainsi que *Perrelon*, *Sabatier* et *Gonnet*. Nous nous rendîmes à Lyon, où, après un serment de garder le secret, nous fûmes admis à connaître les statuts et affiliés. Le but de l'association nous sembla être de soulager les ouvriers de tous les métiers qui étaient dans l'infortune; nous ne crûmes y découvrir aucun but politique.

Je fais observer que la députation dont j'ai fait partie est la seconde dont les frais sont portés sur l'état. La première n'était composée que de deux autres personnes, avec lesquelles les Mutuellistes de Lyon ne voulurent pas entrer en rapport, attendu qu'elles n'avaient pas été nommées par élection.

Plus tard, une dizaine environ de membres de la société de Lyon vinrent pour nous aider à nous organiser; ce sont les frais de leur réception que vous voyez portés sur l'état. Parmi eux, je me rappelle que se trouvaient les deux frères *Drivon* ou *Drevon*, et un dessinateur nommé *Dufour;* c'était un homme âgé et qui me parut bien respectable.

D. S'occupait-on de politique dans le conseil du syndicat?

R. Il était interdit de parler politique dans les réunions de la société, et même dans celle des Mutuellistes; celui qui en parlait était puni de peines sévères. *Porte* était bien républicain, il me l'a dit; mais dans le comité il ne pouvait parler politique, car c'était défendu.

D. La suspension des travaux de MM. *Baroulier* et *Parayon* a-t-elle été arrêtée dans le comité?

R. Oui, Monsieur; il y avait beaucoup de plaintes contre eux. Quand cette maison fit assigner ses ouvriers devant les prud'hommes, ces ouvriers nous demandèrent s'ils devaient s'y rendre; et comme on délibérait là-dessus, le temps s'écoula, et quand ils s'y rendirent, la séance était levée. Les ouvriers condamnés revinrent fort mécontents auprès de nous. Nous leur proposâmes, pour les apaiser, de faire payer l'indemnité, à laquelle ils avaient été condamnés, par la société; et, en effet, nous rédigeâmes la proposition et l'adressâmes aux comités par la voie ordinaire; mais loin de recevoir l'approbation, les procès-verbaux qui nous furent renvoyés contenaient les propositions les plus vio-

lentes, comme d'attenter à la vie de MM. *Baroulier* et *Parayon*, de les interdire de père en fils ou pour cent ans, etc. Nous voulions alors donner notre démission, surtout parce que la suspension générale des travaux était universellement demandée. Cependant nous nous décidâmes à rester en fonctions, et nous arrêtâmes qu'il y aurait une promenade le lendemain. Nous espérions qu'elle intimiderait et amènerait une transaction ou le rapport du jugement des prud'hommes. En effet, deux d'entre nous s'adressèrent à MM. *Auguste Tezenas* et *Victor Girerd*, qui obtinrent de la maison *Baroulier* et *Parayon*, une renonciation à l'indemnité qui leur avait été accordée.

Quand cette déclaration nous fut apportée chez *Massardier*, nous allions la transmettre aux comités; mais plusieurs individus qui se trouvaient là déclarèrent qu'il ne s'agissait plus de cela, mais de voler au secours de nos frères de Lyon, de marcher, d'aller prendre les armes en dépôt à l'hôtel de ville et au grand magasin. Les individus qui s'adressaient ainsi à nous étaient évidemment des étrangers. Il y avait un nommé *Brunet*, de Saint-Chamond, qui a été tué à Chavanelle; un autre individu très-bien mis et une foule de compagnons ouvriers, plâtriers et autres, parmi lesquels je n'ai reconnu personne. Nous avons eu beaucoup de peine à nous soustraire à leur fureur.

Sur les six heures du soir, plusieurs individus à moi inconnus sont venus me prendre pour aller sur la place Chavanelle; je suis parvenu à leur échapper dans la rue des Coins, avant la place Roannelle.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 5e témoin, page 4.)

1011. — RUARD (François-Jean-Marie), *âgé de 35 ans, maître passementier, demeurant au pavillon Chinois, quartier et commune de Montaud.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 9 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégué.)

D. Faites-vous partie de l'association?

R. J'étais secrétaire de la neuvième section.

Le témoin explique l'organisation de la société de même que le précédent témoin, dont nous lui avons lu, en cette partie, la déposition, qu'il a dit être exacte.

D. Qui est-ce qui a amené la suspension des travaux de MM. *Baroulier* et *Parayon?*

R. Ce fut pour une diminution de prix et des propos tenus contre les membres de l'association.

D. Où étiez-vous le vendredi 11 avril?

R. J'étais chez *Massardier-Pichot*, où se réunissait ma section. Les syn-

dics s'y étaient rendus, et sur les quatre heures du soir nous arriva l'adhésion de MM. *Baroulier* et *Parayon* à l'abandon de l'indemnité. J'étais occupé à en faire les copies, lorsqu'une foule d'inconnus se précipita sur nous, disant que le syndicat trahissait les ouvriers, qu'il fallait pendre un syndic et marcher à Chavanelle. Nous reconnûmes alors qu'on avait profité de notre société, à notre insu, pour organiser les désordres qui ont éclaté.

Je suis allé à Chavanelle, mais je n'ai connu aucun de ceux qui y combattaient.

Indépendamment de ma participation à la société générale des ouvriers, j'ai été reçu, il y a environ trois mois, par M. *Chapuis*, membre de la société des Mutuellistes.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 6e témoin, page 8.)

1012. — WILLESME (Jacques-Auguste), *âgé de 20 ans, passementier, chef d'atelier, demeurant à Saint-Etienne, rue Tarentaize, maison Fossonne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 9 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégué.)

Je suis secrétaire de la société générale des ouvriers chefs d'atelier.

Le témoin explique l'organisation de la société de même que les deux précédents témoins, dont nous lui avons lu, en cette partie, la déposition, qu'il a dit être exacte.

Ajoute : Dans l'origine, les ouvriers n'avaient cru se réunir que temporairement; il n'y avait aucune organisation, mais plus tard on sentit la nécessité d'en adopter une; et comme on savait que les ouvriers de Lyon s'étaient associés, on envoya successivement deux députations pour s'informer du mode d'association des ouvriers de Lyon. A leur retour, on proposa à toutes les sections la réunion de l'association de Saint-Étienne à celle de Lyon : elle fut presqu'unanimement adoptée; et ce fut alors qu'environ huit sociétaires de Lyon vinrent pour nous communiquer leur nouveau mode d'association. A cette occasion il y eut un banquet chez *Massardier-Pichot*, où chaque section envoya des représentants. C'est ce qui causa la dépense qui figure dans l'état que vous me représentez et que j'ai déjà paraphé.

Le vendredi 11 avril, j'étais chez *Massardier-Pichot* avec les syndics, lorsque l'un d'eux apporta l'abandon de MM. *Parayon* et *Baroulier*. On s'empressa d'en faire des copies, espérant que par là tout serait apaisé; mais survint tout à coup une foule considérable d'individus qui criaient : *Marchons à l'Hôtel de ville, au secours de nos frères de Lyon!* Je m'approchai de la fenêtre, et je reconnus que cette foule était composée d'ouvriers dont la plupart me parurent complétement étrangers à notre profession. Les syndics furent

fort effrayés, et reconnurent alors qu'on cherchait à exploiter l'agitation des ouvriers dans l'intérêt d'un mouvement politique. Ils demandèrent une heure pour délibérer : on la leur accorda; mais à peine cinq minutes s'étaient-elles écoulées, que les cris recommencèrent. *Porte*, l'un des syndics, voulut leur donner des explications, mais sa voix fut étouffée par les cris : *Les syndics ont trahi! Ils ont reçu cent mille francs! Marchons à l'Hôtel de ville! Porte* leur dit : *Mais vous n'avez pas d'armes?* La foule s'écria : *Les soldats en ont!* La terreur des syndics augmentant toujours, on proposa de dire que chacun se retirait dans sa section. On profitait de cela pour s'évader, ce que je fis pour ma part. Je me rendis à la place Chavanelle, où il n'y avait pas encore beaucoup de monde, et de là je rentrai chez moi.

Je suis aussi membre de la société des Mutuellistes : j'ai été reçu par les ouvriers qui vinrent de Lyon et dont j'ai déjà parlé. La différence principale qui existe entre cette société et l'association générale, c'est qu'on y est plus difficile pour les conditions d'admission : on ne reçoit mutuelliste aucun individu qui ait subi une condamnation quelconque, et qui par sa conduite et ses mœurs ait donné un scandale public.

D. Connaissez-vous les motifs pour lesquels on a jeté l'interdit sur les métiers de MM. *Baroulier* et *Parayon ?*

R. Il y avait des plaintes nombreuses formées contre cette maison, tant pour injures envers les sociétaires que pour des erreurs sur l'aunage, au préjudice des ouvriers.

Nous avons représenté au témoin deux pièces par lui paraphées, à la date du 30 avril dernier. Il les a paraphées de nouveau avec nous et le greffier.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 7e témoin, page 9.)

1013. — PEYRET (Jean-Pierre), *âgé de 47 ans, maître passementier, demeurant à Saint-Étienne, rue Tarentaize.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 9 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégué.)

D. Faites-vous partie d'une association?

R. Oui, Monsieur; je suis de l'association générale et de celle des Mutuellistes. J'ai été reçu dans cette dernière, il y a environ six mois, par *Porte*.

Le vendredi 11 avril, je priai un avocat, que je rencontrai dans la rue, d'obtenir la rétractation du jugement qui prononçait des indemnités en faveur de MM. *Baroulier* et *Parayon*. Il me promit de s'en occuper; mais j'ai appris un instant après que MM. *Baroulier* et *Parayon* avaient signé un abandon; je ne m'en occupai plus. J'ai été entraîné par la foule à Chavanelle, mais je n'ai connu personne.

(Information générale de Saint-Etienne, pièce 11e, 8e témoin, page 11.)

1014. — PERRELLON (Pierre), *âgé de 41 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne, quartier de la Badouillère.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 9 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégué.)

D. Faites-vous partie de l'association?

R. Oui, Monsieur; je suis de l'association générale des ouvriers, dont je suis un des syndics. Je suis également de la société des Mutuellistes, dans laquelle j'ai été reçu lorsque je suis allé en députation à Lyon avec MM. *Chabany, Sabatier* et autres.

Le témoin donne, tant sur l'organisation de l'association des ouvriers que sur la députation envoyée à Lyon, les mêmes détails que le témoin *Chabany*, ci-dessus entendu. Après ces explications, nous lui avons donné lecture de ladite déposition, en cette partie. Il a reconnu, comme nous, une parfaite identité entre cette déposition et la sienne.

D. Savez-vous pour quel motif la maison *Baroulier* a été mise en interdit?

R. Il y avait de nombreuses plaintes contre eux; lorsque les ouvriers reçurent de sa part une assignation devant le bureau des prud'hommes, ils vinrent nous consulter. Surpris de ce qu'ils n'avaient pas reçu un avertissement préalable, conformément à l'usage, nous leur conseillâmes d'abord de ne pas s'y rendre; plus tard ils s'y décidèrent cependant, mais le jugement était rendu.

Le vendredi 11 avril, je fis prévenir le général que nous n'étions plus maîtres de diriger nos sections. Il me fit prier de passer chez lui; mais je crus prudent de n'en rien faire de peur d'exciter les soupçons.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 9e témoin, page 11.)

1015. — BAROULIER (Jean-Baptiste), *âgé de 32 ans, négociant, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 4 juillet 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Depuis que les Saints-Simoniens sont arrivés à Saint-Étienne, il y a environ un an, j'ai entendu des ouvriers dont j'ignore le nom dire, à différentes reprises, qu'ils avaient cru reconnaître que la coalition avait plutôt un but de république que de questions commerciales, et qu'à cause de cela, ils s'en étaient retirés ou avaient le projet de se retirer. Quelques jours avant les journées d'avril, j'ai encore entendu tenir les mêmes propos. Je leur ai entendu dire aussi que quelques chefs ouvriers faisaient des serments particuliers; mais je n'ai pas entendu prononcer des propos qui annonçassent qu'on faisait des ten-

tatives pour enrôler en faveur de la république : le but apparent était toujours relatif à la fabrique.

Quant aux propos qui m'auraient été rapportés par la femme Durbize : *Ils sont bien heureux, ces messieurs, qu'on leur laisse leur tête!* Elle ne m'a pas désigné quels étaient ces individus, ne les connaissant nullement. J'ai demandé aussi au sieur *Mallet*, passementier, chez qui ils auraient été tenus, s'il les connaissait, il m'a répondu qu'il ne s'était pas aperçu de cette circonstance, parce que les ouvriers ou l'ouvrier qui les a prononcés l'aurait fait en se retirant.

(Saint-Étienne. Information générale, pièce 12e.)

1016. — WILLESME (Jacques-Auguste), *âgé de 20 ans, clerc de notaire, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 21 juillet 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Il est à ma connaissance que la proposition pour l'interdiction de la maison *Baroulier* avait été faite, à différentes reprises, dans le commencement de février, et qu'elle fut renouvelée d'une manière sérieuse dans les assemblées, à peu près vers le 15 mars; qu'il suffisait pour qu'une proposition de cette nature fût mise à exécution, qu'elle fût agréée à la majorité absolue des voix, et qu'ordinairement elle entraînait un délai de trois semaines à un mois, pour donner le temps aux négociants de redresser les griefs qu'on était dans le cas de leur imputer.

J'ajoute qu'il n'est pas à ma connaissance et que je ne crois pas que jamais les syndics aient ordonné de se rendre à Chavanelle, le 11 avril, à 5 heures du soir. Je le crois d'autant moins, que je faisais partie du syndicat, et que nous nous occupions, peu de temps avant les troubles, de faire connaître aux ouvriers que l'affaire avec la maison *Baroulier* était arrangée. Nous étions même occupés de transcrire l'adhésion donnée par cette maison, pour la répandre parmi les ouvriers, et arrêter ainsi les désordres qui auraient pu arriver; mais une grande quantité d'individus étrangers au corps d'état s'étant mêlée de l'affaire, le syndicat fut bouleversé, et il lui fut impossible de paralyser les troubles.

(Saint-Étienne, information générale, pièce 14e, 1er témoin, page 1.)

1017. — PERRELLON (Pierre), *âgé de 42 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 21 juillet 1834, devant M Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Il y a fort longtemps que la proposition de l'interdiction de la maison *Ba-*

roulier avait été faite; c'est-à-dire, il y a à peu près sept mois à partir d'aujourd'hui. Elle fut renouvelée ensuite d'une manière un peu sérieuse un mois et demi environ avant le jugement. Il n'y avait pas de délai déterminé pour arrêter définitivement l'interdiction; seulement, on faisait la proposition à différentes reprises, ce qui pouvait entraîner un délai d'un mois à un mois et demi.

J'ajoute qu'il n'est pas à ma connaissance et que je suis sûr, puisque je faisais partie du syndicat, qu'il n'a pas ordonné aux ouvriers de se réunir le 11 avril, à cinq heures du soir, sur la place Chavanelle. Le rassemblement qui eut lieu sur cette place n'était point composé en majorité de passementiers; les syndics, d'ailleurs, ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour arrêter ce rassemblement, en annonçant l'adhésion de la maison *Baroulier.*

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 14e, 2e témoin, page 2.)

1018. — CHABANY (Antoine), *âgé de 40 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Etienne, le 21 juillet 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Il y a environ six mois qu'il fut vaguement question de mettre en interdiction la maison *Baroulier.* Ce ne fut qu'un mois à peu près avant les affaires que l'interdiction définitive de cette maison fut arrêtée, après que la proposition en eût été faite quatre ou cinq fois, par intervalle de huit jours; c'était ordinairement le samedi de chaque semaine.

J'ajoute que, bien loin que le syndicat eût donné des ordres aux ouvriers passementiers de se rendre, le 11 avril, sur la place Chavanelle, il a cherché au contraire à les en détourner, en leur faisant connaître que la maison *Baroulier* avait adhéré à leurs propositions; mais il paraît qu'une foule d'étrangers au corps d'état cherchait à pousser les passementiers à la révolte, en employant même la force, et que les syndics ont éprouvé, de la part de ces étrangers, des mauvais traitements; j'ai été moi-même maltraité.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 14e, 3e témoin, page 3.)

1019. — CHOSSEGROS (Jacques-Victor), *âgé de 25 ans, passementier, demeurant en la commune de Montaud.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 21 juillet 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Dans le courant de février dernier, un nommé *Jean-Baptiste Denis,* passementier, qui faisait partie de l'association, étant décédé, les syndics des diverses sociétés engagèrent tous les ouvriers à assister au convoi de *Denis,* en leur disant qu'il fallait saisir la circonstance de la présence du préfet à Saint-

Étienne, pour lui montrer qu'il y avait de l'ordre dans nos réunions. Chacun de nous se rendit dans le domicile du décédé, d'où nous partîmes, après nous être rangés sur quatre rangs, pour nous rendre à l'église. Pendant l'office, le corps des ouvriers s'aperçut que des républicains circulaient à l'extérieur pour rassembler les leurs, dans l'intention de se mêler dans nos rangs. Le service funèbre achevé, nous nous dirigeâmes vers le cimetière; pendant le trajet, je m'aperçus que plusieurs républicains suivaient le convoi, et j'entendis qu'un de nous, que je ne connais pas, disait : *Ollagnier, qui est républicain, est là.*

Arrivé au cimetière, le cortége, qui était nombreux, fit un cercle pour prendre place. A peine la tête fut-elle à moitié, que *Caussidière*, et quelques autres individus, se présenta, et, s'adressant principalement à ceux qui étaient des premiers, parce qu'ils étaient des syndics, leur demanda, après avoir fait l'éloge de la troupe sur son bon ordre, la permission de prononcer une oraison funèbre sur la tombe du défunt. Nous lui répondîmes que les chefs des ouvriers n'en avaient jamais fait; à quoi il répliqua que ce n'était pas une raison pour ne pas en faire, et il insista pour que ceux qui se trouvaient en tête l'entendissent, par la raison que c'étaient les chefs. Dans le moment, un de ceux qui étaient avec lui, portant de petites moustaches noires, que j'ai vu et qu'on m'a dit être le sieur *Ollagnier,* débita un discours en lisant un papier qu'il tenait à la main, ce qui nous fit penser qu'il lui avait été remis par *Caussidière.*

Un grand nombre de nous ayant remarqué qu'il y était qnestion de politique crièrent : *A bas!* et se retirèrent en masse et en bon ordre pour ne pas l'entendre; et, à peine sortis du cimetière, ils entendirent ceux qui entouraient *Ollagnier* l'applaudir fortement.

Je ne pourrais pas rendre raison du contenu de ce discours, ne l'ayant pas entendu à cause du bruit qui se fit dans le moment. Les ouvriers eurent quelques légères difficultés entre eux, en se faisant des reproches de ce qu'on avait permis à *Caussidière* de laisser prononcer une oraison où il était question de politique, avec d'autant plus de raison que, dans nos sociétés, toute question à cet égard avait été formellement prohibée par nos règlements.

Postérieurement à l'affaire du 21 février, les républicains, comptant sur le concours des ouvriers, leur auraient fait des reproches de ce qu'ils ne les avaient pas secondés dans leur mouvement; ils les auraient même menacés, en leur disant qu'ils s'en repentiraient plus tard. J'ai entendu dire aussi, par des individus que je ne connais pas, que, le vendredi 11 avril, un individu à moustaches noires, ayant une casquette rouge et noire, étranger à la ville, et qui n'était point *Ollagnier,* avait prononcé un discours à Tardy, après les *promenades.*

Peu d'instants avant l'affaire de Chavanelle, les syndics cherchaient à faire connaître aux ouvriers l'adhésion de la maison *Baroulier,* et répandaient des

écrits pour le leur annoncer, lorsque des individus qui paraissaient travestis, et qui étaient peut-être des forgerons que je ne connais pas, tous étrangers à notre corps d'état, arrêtèrent nos communications et bouleversèrent le bureau des syndics, maison *Massardier,* en menaçant de les frapper s'ils ne marchaient pas avec eux, disant : *Qu'il ne s'agissait pas de la maison Baroulier, qu'il fallait marcher.* C'est alors que je me retirai. On répandit aussi, sur ces entrefaites, le bruit que les syndics avaient donné l'ordre de marcher, quoique cela fût évidemment *faux.*

Pour toutes les autres circonstances, que je ne me rappelle pas parfaitement, je m'en réfère à celle faite précédemment devant le commissaire de police *Dubost.* (*Voir ci-dessus page 114.*)

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 14e, 4e témoin, page 4.)

1020. — SERS (Louis), *âgé de 43 ans, préfet du département de la Loire, demeurant à Montbrison.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 10 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégué.)

Averti par M. le lieutenant général, commandant à Lyon, que le mercredi, 9 avril, tout annonçait une collision entre les ouvriers et l'armée, je me rendis à Saint-Étienne, où j'arrivai le 8 au matin. J'étais assuré, d'ailleurs, par les dispositions dans lesquelles j'avais vu précédemment les ouvriers, que l'exécution de la loi sur les associations serait à Saint-Étienne une occasion de troubles. A mon arrivée, je trouvai tous les esprits occupés du procès élevé entre MM. *Baroulier* et *Parayon,* et un certain nombre de leurs ouvriers. On était disposé à faire à ces ouvriers des concessions que j'arrêtai, dès qu'elles me furent connues. Dès le lendemain 9, vers quatre heures du soir, des bruits sinistres sur ce qui se passait à Lyon se répandirent à Saint-Étienne. Le lendemain 10, la suspension des travaux et une promenade pour le vendredi 11 furent arrêtées par les comités d'ouvriers. Nous eûmes d'abord la pensée d'empêcher cette promenade; mais on me fit observer que déjà plusieurs fois des réunions pareilles avaient eu lieu, soit pour des enterrements, soit pour autre chose, sans qu'il en fût résulté rien de fâcheux. J'ajournai, d'ailleurs, autant que possible, l'emploi de la force, autant pour attendre des renforts que dans l'espérance que, le calme se rétablissant à Lyon, les troubles de Saint-Étienne s'apaiseraient d'eux-mêmes. Le soir, l'un des syndics de l'association, nommé *Perrellon,* me fit prévenir que le syndicat n'était plus maître de l'association, et qu'il avait dû se soustraire par la fuite au danger qui le menaçait. Le lendemain vendredi 11, eut lieu la promenade des ouvriers qui avait été arrêtée la veille; elle se composait évidemment d'ouvriers passementiers; ils chantaient *la Marseillaise,* et faisaient entendre les cris : *Vive la ligne! mort à la po-*

lice! Aussitôt après la promenade, ils se retirèrent dans leurs sections respectives. Vers les trois ou quatre heures du soir, plusieurs soldats furent arrêtés et désarmés dans divers quartiers. Ce fut alors que les dispositions militaires furent prises : il y eut successivement combat sur la place Chavanelle et sur la place Royale. Il y eut, le lendemain 12, une tentative sur l'Hôtel de ville, du côté de la place Marengo; il arriva, dans la matinée de ce jour, un renfort de deux cents hommes, et dès lors on procéda aux arrestations, ayant soin de ne jamais envoyer que des détachements nombreux, car à chaque instant on nous annonçait des attroupements armés sur divers points de la ville et de la banlieue.

Dès le 9, j'avais requis toute la gendarmerie du département de se rendre à Saint-Étienne; elle y fut réunie dans les vingt-quatre heures. Le 10, j'avais requis toutes les gardes nationales du département; celle de Saint-Étienne ne fournit guères qu'une centaine d'hommes; celle de Montbrison se rendit le 12 au soir, au nombre de cent dix hommes. Le 13, j'ordonnai la suspension et le désarmement provisoire de celle de Saint-Étienne et des trois communes de la banlieue.

Le 10, à deux heures du matin, j'avais entendu plusieurs coups de fusil qui me semblèrent partis de l'angle de la place Royale, du côté de la rue de la Ville, point duquel sont partis depuis plusieurs coups de feu sur les détachements militaires.

Je pense que le mouvement des ouvriers de Saint-Étienne a pris un caractère politique dès le moment où l'on a appris la lutte qui s'était engagée à Lyon. Il est remarquable en effet qu'ils n'ont pris des déterminations définitives que le 10, quand les événements de Lyon étaient parfaitement connus.

(Information générale, Saint-Étienne, pièce 11e, 13e témoin, page 16.)

1021. — FUMAT (Auguste), *âgé de 33 ans, capitaine de la gendarmerie du département de la Loire, demeurant à Montbrison.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 10 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégué.)

Je suis arrivé à Saint-Étienne le 8 avril. Je reçus, le 9, l'ordre de réunir toute ma compagnie à Saint-Étienne; elle y fut concentrée le 10 au soir. Le 11, nous nous établîmes sur la place de l'Hôtel de ville; sur les quatre heures du soir, je parcourus la ville à la tête de ma compagnie. Arrivé à la place Royale, je fus prévenu que les ouvriers s'étaient portés sur la manufacture d'armes pour s'en emparer. Je me dirigeai à l'instant de ce côté; arrivé à la place Chavanelle, je trouvai le commissaire de police faisant ses sommations. Nous nous mîmes au pas; nous fîmes, sans trouver aucun obstacle sérieux, mais cependant au milieu des injures de la foule, quelques mouvements pour

concerter mes opérations avec celles de la troupe de ligne ; ma compagnie avait le sabre dans le fourreau. Lorsqu'elle fut rangée en bataille, et au moment où je donnais le commandement de sabre à la main, nous fûmes assaillis d'une grêle de pierres : je fus atteint, ainsi que plusieurs de mes hommes. Je donnai alors le commandement de dissiper la foule ; on chargea dans toutes les directions de la place, et elle fut évacuée. Un instant après les assaillants reparurent sur les toîts et dans les allées, tirant quelques coups de fusil et lançant des pierres. Laissant un peloton sur cette place, pour appuyer au besoin l'infanterie, dont le feu avait fait taire celui des assaillants, je me rendis à la tête de ma compagnie à l'Hôtel de ville, pour maintenir les communications et demander du renfort. Dans ce trajet, nous fûmes constamment assaillis de coups de pierre, accompagnés des cris : *Aux barricades!* Arrivés à la place Royale, deux individus armés de fusils, dont l'un me parut simple et l'autre à deux coups, et de ces individus l'un petit et l'autre grand, le petit vêtu de noir et le grand couvert d'une veste couleur marron, et paraissant de trente-six à quarante ans, firent feu à quinze pas sur nous. Nous ne fûmes pas atteints; nous continuâmes notre route ; et arrivé à l'Hôtel de ville, je reçus l'ordre de retourner avec ma compagnie à la place Chavanelle.

A l'instant nous avons fait extraire de la maison d'arrêt l'inculpé *Martin* (Hugues); nous l'avons représenté au témoin, qui nous a déclaré que c'était bien là l'attitude, le costume, la taille, l'âge et même la figure de l'un des individus qui ont tiré sur lui; mais que ne l'ayant jamais vu avant les événements, il ne pourrait affirmer avec certitude que fût en effet lui.

Le témoin ajoute qu'il a adressé à la date du 20 avril dernier un rapport circonstancié sur tous les événements des 9, 10, 11 et 12 avril, et jours suivants, qui doit se trouver au dossier.

(Information générale, Saint-Étienne, pièce 11e, 14e témoin, page 18.)

1022.—FAUCHEUX (François), *âgé de 43 ans, lieutenant de gendarmerie, à la résidence de Saint-Etienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 16 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'intruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, passant sur les cinq heures du soir avec l'escadron de gendarmerie commandé par M. le capitaine *Fumat*, sur la place Royale, M. *Romain Depraudière* s'approcha de moi et me dit qu'on attaquait la manufacture d'armes. Je transmis aussitôt cet avis à M. *Fumat*, qui donna l'ordre de partir au grand trot ; nous allâmes ainsi jusqu'à la place Notre-Dame ; là nous nous mîmes au pas, attendu que cette place était encombrée par la foule, composée sur ce point d'un plus grand nombre de femmes que d'hommes. La compagnie du 28e, commandée par le capitaine *Duchesne*, barrait le passage

de la place Notre-Dame à la place Chavanelle. Elle ouvrit ses rangs pour nous laisser passer, et nous défilâmes le long de la manufacture d'armes jusque près de la rue du Bois. Cette manœuvre dégagea la compagnie du 16e, qui se trouvait pressée par le rassemblement. Le capitaine *Fumat* ordonna alors de former les pelotons et ensuite l'escadron, et commanda une conversion qui par son étendue déblaya entièrement la place, et fit en même temps le commandement de sabre à la main. Notre conversion était à peine terminée, que nous fûmes assaillis de tous côtés d'une grêle de pierre; c'est alors que la gendarmerie, chargeant dans toutes les directions, refoula le rassemblement dans les rues adjacentes. Le capitaine revint alors à l'Hôtel de ville et me laissa avec le premier peloton pour appuyer l'infanterie. Dans ce moment nous fûmes assaillis de nouveau par des pierres, et on nous provoqua par les injures les plus grossières; je n'y répondis qu'en les engageant à se retirer.

Je vis former une barricade dans la rue du Bois, mais mon ordre étant de garder la manufacture, je ne crus pas devoir m'y opposer. Je vis en même temps quatre à cinq individus qui s'occupaient à couvrir de pierres la toiture de la maison faisant l'angle de la place et de la rue du Bois. Je n'ai remarqué, parmi les assaillants, que deux individus, dont l'un pouvait être âgé de 30 ans, coiffé d'un chapeau blanc, vêtu d'une veste grise; l'autre, plus jeune, 20 ans environ, était en manches de chemise et portait une ceinture rouge. Dans ce moment, ayant représenté Jean *Merley*, détenu, au témoin, nous l'avons interpellé de déclarer s'il le reconnaît pour l'un des assaillants dont il vient de parler.

Le témoin déclare que c'est bien l'âge, la taille et la corpulence du jeune homme de 20 ans dont il a parlé, mais qu'il ne peut affirmer avec certitude que ce soit le même.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 28e témoin, page 36.)

1023. — DUCHESNE (Pierre-Fidèle), *âgé de 46 ans, capitaine au 28e régiment de ligne, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 9 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégué.)

Le vendredi 11 avril, vers les quatre heures du soir, je reçus l'ordre de marcher à la tête de ma compagnie et d'une compagnie du 16e léger sur la place Chavanelle, pour protéger la manufacture d'armes. Je plaçai la compagnie du 16e contre le mur de la manufacture, et je disposai la mienne en travers de la rue Notre-Dame. Comme on me fit observer que la porte de la manufacture était en dehors de ma ligne, je fis croiser la baïonnette pour regagner du terrain et la placer derrière moi. Je ne le fis qu'après avoir essayé de tous les moyens de persuasion pour engager la foule à se retirer. Je

m'adressai spécialement à un nommé *Chovet*, armurier, lui disant qu'il avait l'air d'avoir de l'influence par son âge sur l'attroupement, et je ne pus rien obtenir de lui. Je m'adressai également à *Rocher*, tailleur, qui me parut un peu pris de vin, et à *Vacher*, qui me paraissait le plus animé. Comme la gendarmerie avait un instant auparavant déblayé la place, la foule s'était retirée dans les rues; il y eut un moment de suspension, mais lorsque la foule se fut réorganisée à l'issue de toutes les rues qui aboutissent à Chavanelle, il s'éleva du côté des barricades placées à l'entrée de la rue du Bois un hourra ou signal auquel répondit *Vacher*, en criant à ceux qui me faisaient face : *En avant!*... Aussitôt une grêle de pierres, dont les assaillants s'étaient munis dans le cimetière qui est proche, et dans lequel des démolitions de muraille se trouvaient amoncelées, tomba sur ma compagnie; j'eus plusieurs hommes blessés. J'entendis au même instant les coups de feu tirés de la barricade; je fus obligé d'ordonner le feu. Lorsque la foule fut un peu dissipée, je cessai le feu. Les nommés *Vacher*, *Rocher* et *Chovet* étaient au premier rang des assaillants; *Vacher* était le plus ardent, et lorsque je fus contraint de faire croiser la baïonnette, il m'accabla d'invectives. Dans le même instant où je fus obligé d'ordonner le feu, la compagnie du 16e le fit également du côté des barricades; l'officier qui la commandait avait été mis hors de combat par un coup de feu, et je le fis remplacer par mon sous-lieutenant. Nous avons ensuite occupé militairement la place.

A l'instant nous avons fait extraire de la maison d'arrêt les inculpés *Chovet*, *Vacher* et *Rocher*, et nous les avons représentés au témoin, qui les a parfaitement reconnus pour les trois assaillants qu'il a désignés dans sa déposition. Il a rappelé à *Chovet* qu'il l'avait supplié, en lui prenant les mains et presque les larmes aux yeux, d'user de son influence sur la foule pour l'engager à s'éloigner. *Chovet* et *Rocher* ont déclaré qu'ils reconnaissaient en effet le témoin pour l'avoir vu à la tête de sa compagnie à la place Chavanelle, mais *Vacher* a nié l'avoir vu au même endroit. Le témoin a persisté à le reconnaître parfaitement.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 10e témoin, page 12.)

1024. — CARRON (Louis-Julien), *âgé de 36 ans, lieutenant au 16e léger, en garnison à Saint-Etienne.*

(Entendu à Saint-Etienne, le 17 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, à cinq heures environ du soir, un rassemblement s'étant formé au devant de la manufacture d'armes, deux compagnies, l'une du 16e léger et l'autre du 28e de ligne, furent commandées pour aller dégager la manufacture d'armes; je commandais la première, qui déboucha par la

rue Notre-Dame; nous étions précédés d'un commissaire de police en écharpe. Il engagea la foule à se retirer; mais cette invitation ayant été inutile, je plaçai ma compagnie, la droite appuyée à la manufacture, et la gauche à la fontaine. Je parvins de cette manière à dégager la place. Bientôt après l'escadron de gendarmerie arriva et contribua à faire évacuer entièrement la place; c'est alors qu'on fit pleuvoir sur la gendarmerie et sur nous une grêle de pierres. Nous supportâmes longtemps cette attaque sans faire usage de nos armes; mais l'audace des insurgés ne faisant qu'augmenter, nous nous trouvâmes dans la nécessité de faire feu, deux de mes hommes ayant été blessés et les insurgés s'approchant de plus en plus de la manufacture. Dans ce moment la gendarmerie chargea et la place fut de nouveau déblayée.

Les insurgés se retirèrent alors dans les rues adjacentes, où ils formèrent des barricades, du moins nous en jugeâmes d'après le bruit qu'ils faisaient, car nous ne pouvions les voir. Le capitaine commandant l'escadron de la gendarmerie quitta alors la place, laissant un peloton, et se retira à l'hôtel de ville; il ne tarda pas à envoyer chercher son peloton. Restés seuls sur la place, nous y fûmes une demi-heure tranquilles; mais la nuit arrivant, les insurgés brisèrent les réverbères, montèrent sur les toits et tirèrent sur nous.

Comme je me disposais à donner l'ordre à ma compagnie de se porter en avant pour s'emparer de la barricade de la rue du Bois, je fus atteint à la poitrine d'un coup de feu. Ne pouvant plus commander et me trouvant sans officier, je me rendis vers la compagnie du 28me pour demander un officier pour commander ma compagnie. J'avais alors perdu mes forces, et deux officiers d'artillerie me prenant sous les bras, me conduisirent dans une chambre de la manufacture, où j'ai reçu jusqu'à ce jour les soins qu'exigeait mon état.

Etant étranger à Saint-Etienne, où je n'étais arrivé que de la veille, et tout occupé du commandement de ma compagnie, il m'a été impossible de reconnaître aucun des assaillants.

[Information générale de Saint-Etienne, pièce 11e, 29e témoin, page 38.)

1025. — ROUSTAN (Louis), *sergent-major au 1er bataillon du 28e de ligne, en garnison à Saint-Etienne.*

(Entendu à Saint-Etienne, le 10 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégné.)

Ma compagnie était placée, le vendredi 11 avril dernier, à la place Chavanelle, en haut de la rue Notre-Dame. Nous avions en face de nous une foule qui vociférait. On nous ordonna de croiser la baïonnette pour la faire retirer, ce qui se fit sans difficulté; mais un instant après, un coup de fusil s'étant fait entendre du côté de la rue du Bois, une grêle de pierres tomba aussitôt sur notre compagnie : ce fut alors qu'on nous ordonna de faire feu.

J'avais remarqué particulièrement dans la foule un individu qui paraissait

des plus animés, et qui eut une discussion avec le fourrier de notre compagnie. J'ai rencontré cet individu depuis dans la rue, mais je ne sais pas son nom.

A l'instant nous avons fait extraire de la maison d'arrêt les détenus *Chovet* et *Vacher*, que nous avons représentés au témoin. Ce dernier a déclaré reconnaître *Vacher* pour l'un de ceux qui étaient à la tête du rassemblement; il lui a rappelé qu'il était placé devant un petit café, qui se trouve à droite en entrant dans la rue par la place Chavanelle; quant à *Chovet*, le témoin ne peut pas assurer l'avoir vu.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 11e témoin, page 15.)

1026. — PECHIE (Alexandre-Joseph), *sous-lieutenant au 28e régiment de ligne, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu le 10 mai 1834, à Saint-Étienne, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale, délégué.)

J'étais avec ma compagnie, le 11 avril dernier, sur les cinq heures du soir, à l'entrée de la place Chavanelle, par la rue Notre-Dame. Nous avions en face une foule qui vociférait. Nous fûmes d'abord obligés de faire croiser la baïonnette pour gagner du terrain, mais un instant après ils nous ont jeté des pierres. C'est alors qu'on nous a commandé de faire feu; nous avions épuisé tous les moyens de persuasion pour les engager à se retirer.

A l'instant nous avons représenté les inculpés *Vacher* et *Chovet* au témoin, qui ne les a pas reconnus.

Il ajoute que ce fut lui qui prit le commandement de la compagnie du 16e, dont le lieutenant avait été mis hors de combat dès les premiers coups de feu. Quand il le prit, la compagnie avait déjà fait feu; elle marcha alors sur la barricade de la rue du Bois, dont elle s'empara.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 12e témoin, page 15.)

1027. MITTENHOFF (Amable), *âgé de 24 ans, fourrier au 1er bataillon du 28e de ligne, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 13 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, sur les cinq heures du soir, j'étais placé avec ma compagnie dans la rue Notre-Dame, pour empêcher les factieux de pénétrer sur la place Chavanelle. Nous avions en face de nous une foule nombreuse qui paraissait très-animée. Je remarquai trois hommes : l'un pouvait avoir vingt-trois ou vingt-quatre ans, cinq pieds un pouce; il avait un chapeau noir et une veste ronde; le second, âgé d'environ trente-huit ans, avait cinq pieds trois pouces environ; il était vêtu d'un gilet de tricot gris blanc et en casquette; enfin le troisième pouvait avoir vingt-huit ans, et cinq pieds cinq pouces; il

avait les favoris noirs, le visage blême : ils cherchèrent à passer malgré moi, mais je les forçai de se retirer. Alors le premier, que j'avais remarqué le matin à dix heures sur la place de l'Hôtel de ville, au moment où il voulait encore forcer la consigne, me parut le plus ardent; il me dit entre autres choses que j'avais le toupet d'un fourrier, mais que je ne le porterais pas loin, attendu qu'il connaissait le lieu habituel de mes promenades : les deux autres paraissaient appuyer celui dont je viens de parler et approuver ce qu'il disait. Quant au second, c'est-à-dire celui de trente-huit ans, il fut blessé à la poitrine lorsqu'on nous commanda de croiser la baïonnette pour éloigner les insurgés, auprès desquels le capitaine *Duchesne* avait épuisé tous les moyens de persuasion. Cinq minutes après, j'aperçus de nouveau cet homme; il était dans la petite rue Neuve; il découvrit sa poitrine qui paraissait ensanglantée et s'écria : *Lâches, tirez! Achevez moi!* Il tomba un peu plus loin, sans que personne eût tiré sur lui après ses vociférations, et il fut enlevé par deux femmes. J'ai vu, il y a deux ou trois jours, le troisième individu dont je viens de parler; il se promenait sur la place Royale, il me regarda d'un air farouche et se retira.

J'explique qu'un peu après qu'on nous eut ordonné de croiser la baïonnette, un coup de fusil s'était fait entendre du côté de la rue du Bois et des pierres furent lancées sur notre compagnie. Ce ne fut qu'après ces deux attaques que ma compagnie reçut l'ordre de faire feu.

A l'instant nous avons fait extraire de la maison d'arrêt les inculpés *Vacher, Chauvet et Rocher,* que nous avons représentés au témoin. Celui-ci a déclaré reconnaître *Rocher* pour un individu qui avait causé d'un air très-animé avec le capitaine *Duchesne* et qui paraissait un peu ivre. Quant à *Chauvet* et à *Vacher,* le témoin déclare ne pas les reconnaître, et fait observer qu'il était assez éloigné du capitaine, qui était en tête de sa compagnie, tandis que lui, étant placé en serre-file, se trouvait derrière.

Qui est tout ce qu'il a dit savoir; ajoutant qu'après avoir visité la prison il y a peu d'instants, et examiné tous les prisonniers qui y sont renfermés, il n'a pas reconnu l'homme dont il vient de nous donner le signalement, qui lui aurait adressé des menaces dans la soirée du 11 avril.

(Saint-Étienne, information générale, pièce 2e, 8e témoin, page 9.)

1028. — BÉDRINES (Jean-Baptiste), *âgé de 51 ans, commissaire de police, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu le 11 mai 1834, à Saint-Étienne, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le 11 avril dernier, vers les cinq heures et demie du matin, on vint me rapporter qu'une bande d'ouvriers avait, dans la nuit précédente, résolu de s'emparer de l'hôtel de ville. Ne pouvant quitter mon poste, je conférai de l'avis qui venait de m'être donné avec M. *Hocé,* capitaine des voltigeurs du 28e

de ligne, qui était de garde à l'hôtel de la mairie. Cet officier s'empressa de faire prévenir le général commandant le département. De mon côté, j'eus des communications à ce sujet avec M. *Royet*, colonel de la garde nationale, qui se rendit aussitôt chez M. le préfet. Je fus averti en même temps qu'à huit heures les insurgés devaient défiler devant l'hôtel de ville, et que leur projet était de tenter un coup de main pour s'emparer des armes.

A huit heures, en effet, les insurgés parurent dans la rue de Paris, au nombre de mille à douze cents; ils défilèrent sur la place de l'Hôtel de ville sans se permettre aucune provocation, et se rendirent dans d'autres quartiers. Toutes les autorités arrivèrent à dix heures. Les factieux défilèrent de nouveau sur la place de l'Hôtel de ville en criant : *Vive la ligne! à bas la police!* La troupe fut impassible. A quatre heures du soir, on donna avis à l'autorité supérieure qu'un rassemblement s'opérait sur la place Chavanelle. Je reçus aussitôt l'ordre de m'y porter pour le disperser. On mit à ma disposition une compagnie du 28e régiment, commandée par M. le capitaine *Duchesne*, une compagnie du 16e léger, commandée par le lieutenant *Carron*, et cinq gendarmes à pied. J'étais assisté des agents *Pinatel, Piaud, Meunier, Hunkler* et *Abrial*. Arrivé dans la rue Notre-Dame, je remarquai une grande foule qui se dissipa momentanément sur mes invitations, et je continuai à me diriger sur la place Chavanelle, où je trouvai une réunion de plus de trois mille individus paraissant avoir des intentions hostiles. La troupe fut mise en bataille devant la manufacture d'armes. Je me portai en avant et j'invitai les factieux à se disperser. Il me fut répondu qu'on ne se retirerait pas. Je crus qu'il était de la prudence de s'en tenir aux invitations pour le moment, et je les réitérai. On y répondit par les mots suivants : « Ce ne sont pas des invitations qu'il nous « faut, mais bien des sommations. Vous en avez fait une, il nous en faut trois. » Le fait est que je n'avais point encore fait de sommations proprement dites. Je persistai encore dans mon système de modération, lorsque la gendarmerie à cheval arriva au galop, au nombre de quatre-vingts hommes environ, commandés par le capitaine *Fumat* et le lieutenant *Faucheux*. En un instant la place fut balayée, mais une grêle de pierres tomba sur nous des maisons qui entouraient la place et des rues adjacentes. La gendarmerie fit alors une décharge de pistolets; les insurgés, qui avaient formé une barricade dans la rue du Bois, firent, de ce retranchement, une décharge sur la gendarmerie et sur l'infanterie. Le lieutenant *Carron*, ainsi que trois hommes de sa compagnie, furent blessés. Le feu s'engagea. Je fis conduire M. *Carron* chez M. *Jovin*, entrepreneur de la manufacture d'armes, où il reçut les soins du docteur *Viol*, que M. *Régnault*, commandant d'artillerie, avait envoyé chercher. Le rassemblement en face de l'église et de l'ancien cimetière Notre-Dame s'augmenta considérablement. Tandis que les insurgés continuaient leur feu de la barricade, et que le sous-lieutenant qui remplaçait M. *Carron* marchait du côté de cette barricade, le capitaine *Duchesne* se porta du côté du rassemblement dont je viens

de parler, qui consistait, en grande partie, en femmes et enfants. Je m'y rendis moi-même pour les inviter à se retirer, mais nous fûmes assaillis presque aussitôt à coups de pierres; le capitaine fit tirer haut, pour épargner cette foule égarée. Le rassemblement se dispersa alors. Les insurgés débouchèrent en partie par la rue Neuve et parurent presque à l'entrée de la rue Notre-Dame. Là, je les invitai encore à se retirer; mais cette voie de prudence et d'humanité n'ayant eu aucun résultat, je fis les sommations: elles furent suivies d'une décharge commandée par le capitaine *Duchesne*. Alors le feu s'engagea sur plusieurs points à la fois, mais il se ralentit bientôt et devint partiel. La gendarmerie évacua la place Chavanelle pour battre les rues adjacentes. La compagnie du 16e s'était emparée de la barricade dans la rue du Bois, où elle s'était établie en partie. La maison de M. *Jovin* fut attaquée par la rue Valbenoite et défendue par un piquet. La position devint de nouveau critique. On travaillait à d'autres barricades; la gendarmerie n'était pas encore revenue. Je suis averti que les cartouches vont manquer; j'en donne aussitôt avis à un capitaine d'artillerie, qui m'en fit remettre et en envoya à la compagnie du 16e. Le général envoya à notre secours une compagnie de plus, protégée par la gendarmerie. La fusillade cessa sur les points que nous occupions, mais elle continua dans les rues éloignées. Je me retirai alors, accompagné seulement de mes cinq agents.

Dans ce moment, nous nous sommes transportés à la maison d'arrêt avec le témoin, auquel nous avons fait représenter tous les prévenus qui y sont renfermés à l'occasion de l'insurrection d'avril. Le témoin n'a reconnu parmi eux que l'inculpé *Rocher*, qu'il se rappelle avoir entendu parler au capitaine *Duchesne*, et lui dire: « Je sais, capitaine, que vous êtes un bon enfant et que « vous ne voudriez pas faire du mal. » Le témoin ajoute que cet homme paraissait ivre.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 20e témoin, page 24.)

1029. — PINATEL (Jean-Louis), *âgé de 47 ans, agent de police, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu le 14 mai 1834, à Saint-Étienne, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le 11 avril dernier, à quatre heures environ de l'après-midi, M. *Bédrines*, commissaire de police, ayant reçu ordre de se rendre sur la place Chavanelle, pour disperser un rassemblement qui venait de s'y former, je l'accompagnai avec les agents *Piaud*, *Meunier*, *Hunkler* et *Abrial*. Deux compagnies, l'une du 28e et l'autre du 16e, se rendirent avec nous sur les lieux. Nous trouvâmes une réunion nombreuse d'individus dont l'air paraissait très-hostile. La troupe fut mise en bataille devant la manufacture d'armes, et M. *Bédrines* se porta en avant et invita les séditieux à se retirer. Alors un individu, que je crois être le

détenu *Vacher*, sans toutefois pouvoir l'affirmer avec certitude, répondit: « Ce « ne sont pas des invitations qu'il nous faut, mais des sommations. » Un autre dit à M. *Duchesne*, capitaine : « Faites mettre bas les armes à vos soldats. » Un moment après, quelques pierres furent lancées sur la troupe, de la brèche pratiquée dans le mur de l'ancien cimetière. Le capitaine fit croiser les armes, après avoir tenté vainement tous les moyens de persuasion. Plus tard il fit faire une décharge, et j'ai pensé qu'elle avait eu lieu en l'air. La place Chavanelle venait d'être évacuée à la suite d'une charge faite par l'escadron de gendarmerie commandé par le capitaine *Fumat* et le lieutenant *Faucheux*. Cette charge avait été provoquée par une grêle de pierres. Bientôt après, une décharge fut faite par les insurgés, sur la gendarmerie et l'infanterie, de la barricade qu'ils avaient formée dans la rue du Bois. Un officier et quelques hommes de la troupe furent blessés. Le feu s'engagea sur divers points, et nous profitâmes d'un moment où il avait cessé pour nous retirer à l'hôtel de ville, à six heures environ du soir. Parmi les insurgés j'ai remarqué le nommé *Vacher*, détenu, comme le plus ardent : il paraissait exciter les autres, et se répandait en invectives contre la force publique. Je crois avoir vu aussi *Chovet* sur la place Chavanelle.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 21e témoin, page 28.)

1030. — PIAUD (Hugues), *âgé de 48 ans, agent de police, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 14 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 du mois d'avril dernier, j'assistais, avec les agents *Pinatel*, *Meunier*, *Hunkler*, *Abrial*, M. le commissaire de police *Bédrines*, qui s'était transporté, sur les quatre heures du soir, sur la place Chavanelle, pour dissiper un rassemblement. Deux compagnies, l'une du 28e et l'autre du 16e, s'y étaient portées également et s'étaient rangées en bataille devant la manufacture d'armes. Je m'avançai vers le rassemblement et invitai quelques-uns de ceux qui en faisaient partie à se retirer. Mais, loin de le faire, ils me répondirent : « Nous voulons des armes pour nous faire rendre justice; nous sommes trompés « par nos syndics. » Ces propos me furent tenus par *Merley* père, dit *Tiby*, armurier et passementier, *aux Trois coins*. Au même instant, je remarquai plusieurs individus tenant des pierres. La foule se pressa alors vers la troupe qui défendait la manufacture d'armes, et le capitaine *Duchesne* fut obligé de faire croiser la baïonnette pour la faire reculer; mais elle se retirait très-lentement et d'un air toujours très-hostile, lorsque l'escadron de gendarmerie arriva au galop et fit évacuer la place. Au même instant, des pierres furent lancées de toutes parts sur la gendarmerie et la troupe de ligne, et les coups de fusil furent tirés de la barricade formée par les insurgés dans la rue du Bois. Avant la

charge dont je viens de parler, les insurgés avaient jeté des pierres contre le portail de la manufacture d'armes, et avaient commencé la barricade dans la rue du Bois. Il est à ma connaissance que M. *Bédrines*, le capitaine *Duchesne* et les autres officiers ont épuisé toutes les voies de persuasion avant de faire croiser les baïonnettes.

Parmi les insurgés, j'ai reconnu positivement les nommés *Chovet*, *Vacher*, *Rocher* et *Charreyron*. C'était avant la fusillade; ils paraissaient sans armes et excitaient les citoyens à la révolte et surtout à désarmer la troupe. *Vacher* était le plus ardent et semblait commander les insurgés. *Charreyron* me parut également très-animé. Quant à *Chovet* et à *Rocher*, je crois qu'ils étaient ivres.

Plus tard, et lorsque le feu fut engagé, j'ai remarqué *Salichon*, *Reverchon* cadet, *Bayle*, dit *Chambonnaire*. Ils étaient armés et tiraient sur la troupe, de l'angle de la rue du Bois.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 22e témoin, page 29.)

1031. — HUNKLER (Gaspard), *âgé de 52 ans, agent de police, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 14 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Je me trouvais, le vendredi 11 avril dernier, sur la place Chavanelle, avec M. *Bédrines* et quelques agents de police, qui avaient reçu l'ordre de s'y rendre pour dissiper un rassemblement. A cinq heures environ du soir, je vis le sieur *Vacher*, l'un des détenus, qui se promenait devant la troupe, rangée en bataille devant la manufacture d'armes. Il s'approcha des militaires et leur dit : « Je ne « craindrais pas cinquante mille baïonnettes. » M. *Bédrines* alors m'ordonna de dire au capitaine de gendarmerie, qui venait d'arriver avec son escadron sur la place, de disperser la foule qui se pressait sur les militaires. Cet officier commanda aussitôt la charge à son escadron et fit évacuer la place. Après cela, il rangea de nouveau sa troupe en bataille, en face de la manufacture, et c'est alors qu'il fut assailli par une grêle de pierres. Il fut obligé de poursuivre de nouveau les séditieux et de tirer sur eux des coups de pistolet. Avant la première fusillade, M. le commissaire de police *Bédrines* et M. le capitaine *Duchesne* avaient employé tous les moyens de persuasion pour engager les séditieux à se retirer. Je me rappelle que *Vacher*, invité par M. *Bédrines* à s'éloigner, répondit : « Ce ne sont pas des invitations qu'il nous faut, mais bien des somma- « tions. » Avant la fusillade, j'ai vu *Chovet* et *Rocher* dans la rue Notre-Dame, à l'angle de la petite rue Neuve; ils paraissaient ivres. Je les invitai à se retirer : alors *Chovet* me dit « qu'on leur promettait de l'ouvrage depuis longtemps, que « la patience commençait à lui manquer et qu'il était temps que cela finît. »

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 24e témoin, page 32.)

1032. — ABRIAL (Mathieu), *âgé de 47 ans, agent de police, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 14 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, sur les cinq heures du soir, étant arrivé sur la place Chavanelle avec M. le commissaire de police *Bédrines* et quelques-uns de mes camarades, je remarquai avant la fusillade les nommés *Vacher, Chovet, Rocher* et *Rousset.* Le premier avait un air provocateur et paraissait commander les séditieux. Il dit à M. *Bédrines,* qui l'invitait à se retirer, « qu'il ne lui fallait pas des invitations, mais des sommations; qu'il se moquait « de la force armée, et que cinquante mille baïonnettes ne lui feraient pas trop « peur. » Le second, c'est-à-dire *Chovet,* s'écria « qu'il perdait patience, que « l'ouvrage qu'on lui avait promis n'arrivait pas, et qu'il fallait que cela finît. » *Rocher* était à côté de lui, paraissant approuver ce qu'il disait. Il ajouta même qu'il avait cinq ou six ouvriers qui se trouvaient sans ouvrage. Quant à *Rousset,* il dit qu'il voulait du pain ou du travail.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 25e témoin, page 33.)

1033. — ROYET (Jean-François-Hypolite), *âgé de 45 ans, chevalier de la Légion-d'honneur, négociant, ancien colonel de la garde nationale de Saint-Étienne, y demeurant.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 8 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégué.)

J'étais colonel de la garde nationale de Saint-Étienne; j'y suis arrivé le jeudi 10, à quatre heures du matin. Je me suis rendu à dix heures à l'hôtel de ville, que je n'ai plus quitté. Le jeudi je commandai quatre compagnies de la garde nationale, pour le service extraordinaire qu'exigeaient les circonstances; à peine cinquante hommes se rendirent à leur poste. Le lendemain toute la garde nationale fut commandée; environ cent-cinquante hommes se rendirent à l'appel. Quelques patrouilles accompagnèrent les détachements de troupes de ligne; le reste demeura au quartier-général de l'hôtel de ville. Je n'ai reçu aucun rapport officiel ni autre sur des faits particuliers.

J'ai su qu'après la promenade faite par les ouvriers, le vendredi, ils reçurent l'ordre de se rendre à leurs sections, d'y attendre les communications du syndicat, qui, en effet, leur ordonna, sur les cinq heures du soir, de se rendre tous à la place Chavanelle.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 2e témoin, page 3.)

1034. — SUBRIN (Étienne), *âgé de 46 ans, teinturier, demeurant à Saint-Étienne, rue du Haut-Vernay.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 10 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Vendredi 11 avril dernier, à quatres heures environ de l'après-midi, j'étais chez moi à boire une bouteille de vin avec les sieurs *Servanton*, rentier, demeurant rue du Haut-Vernay, et *Faure-Dupré*, hacheur de bois pour la teinture, demeurant rue Saint-Louis, et *Sauvignet*, marchand tailleur, demeurant rue Neuve, lorsque des individus, au nombre de quatorze ou quinze, vinrent me demander les fusils que je pouvais avoir comme capitaine de la garde nationale. Ils étaient suivis d'une foule nombreuse; je pensai dès lors que toute résistance serait inutile, et je remis à un nommé *Petit-Faure*, tailleur de pierres, qui se trouvait à la tête des séditieux, un sabre à la main, les deux fusils que j'avais alors, et qui appartenaient, l'un à Jean-Baptiste *David*, et l'autre au nommé *Darcher*, lesquels avaient quitté ma compagnie.

Dans le nombre de ces perturbateurs j'en remarquai un qui avait une blessure à la cuisse ou à la jambe. Tout cela se passait après la première fusillade à Chavanelle. Lorsque ces hommes furent partis, étant à ma fenêtre, je vis dans la rue *Ollagnier*, passementier, qui demeurait alors au Sablier, maison *Meynard;* il marchait suivi de quelques jeunes gens; il était armé d'un fusil simple à piston, qu'il remit à l'un de ces derniers, pour s'armer d'un fusil de guerre, que lui donna une femme que je ne connais pas.

J'appelai alors *Faure-Dupré*, pour lui faire voir *Ollagnier*. Je remarquai encore un jeune homme parmi ceux de la première bande; il pouvait avoir seize ou dix-sept ans; il était d'une taille élevée; il avait une casquette en drap, couleur marron; je n'ai pu distinguer la couleur de sa veste, mais je me rappelle qu'il était armé d'une baïonnette.

Celui qui était blessé à la cuisse ou à la jambe avait tout au plus la taille de cinq pieds, et paraissait âgé de vingt-quatre ans.

(Saint-Étienne, information générale, pièce 10e, 1er témoin, page 1re.)

1035. — SAUVIGNET (Joseph), *âgé de 53 ans, marchand tailleur, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 12 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi, 11 avril dernier, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, après la première fusillade de Chavanelle, je me trouvais chez *Subrin* avec *Servanton* et *Faure-Dupré*, lorsque plusieurs individus à moi inconnus

vinrent demander à *Subrin* les fusils qu'il pouvait avoir en sa qualité de capitaine de la garde nationale; ils annoncèrent qu'ils se présentaient de la part du passementier *Salichon*, qui leur avait indiqué *Subrin* comme dépositaire de quelques armes. Mon beau-frère *Faure-Dupré* répondit à ces hommes qu'il n'y avait point d'armes chez *Subrin;* mais celui qui le premier avait porté la parole, qu'on m'a dit depuis être un nommé *Petit-Faure*, et qui était armé d'un sabre, s'écria, en montrant deux fusils placés près de la cheminée: *Les voilà, les armes!* J'engageai alors *Subrin*, qui était malade, et paraissait très-inquiet, à céder ces deux fusils, s'il connaissait celui à qui il les remettrait. Il les donna en effet au nommé *Petit-Faure*, dont je viens de parler, et qu'il me dit connaître. Je remarquai parmi les insurgés un homme blessé à la jambe ou à la cuisse; ils n'étaient entrés que quatre, mais en comptant ceux qui étaient dans l'escalier, ils pouvaient être au nombre de dix environ. Les individus de cette bande n'étaient armés qu'en partie, les uns avec des sabres, les autres avec des baïonnettes. Je crois même que quelques-uns avaient des pistolets, mais je ne puis l'affirmer avec certitude. Du reste, je n'en ai reconnu aucun parmi eux.

J'ajoute qu'après être resté un quart d'heure chez *Subrin*, pour laisser à ces perturbateurs le temps de se retirer, je sortis; et, au moment où je voulus rentrer chez moi, je fus assailli par huit ou dix hommes, armés de morceaux de planches, qui me dirent: *Marchez à notre tête!* Mais je parvins à m'échapper de leurs mains, et, étant entré dans l'allée de la maison que j'habite, j'en fermai aussitôt la porte au verrou. Ces individus me nommèrent, mais cependant je ne les reconnus pas. Je ne ressortis pas de chez moi de toute la soirée.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 10e, 10e témoin, page 9.)

1036. — CAVE (Jean-Louis), *âgé de 39 ans, chef d'atelier, pour la quincaillerie, demeurant à Saint-Étienne, rue Sainte-Barbe.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 15 mai 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Dans la journée du 11 avril dernier, sur les quatre heures du soir, dans le moment où l'on commençait l'affaire de Chavanelle, j'étais sur le seuil de ma porte, qui donne sur la rue Sainte-Barbe; j'aperçus plusieurs individus armés, au nombre d'une soixantaine. Dans ce moment survint M. *Manaud*, marchand quincailler, rue de la Paix; je l'engageai aussitôt à rentrer chez moi, de crainte qu'il ne lui arrivât quelque chose, et je fermai immédiatement les portes; j'entendis même, de l'intérieur de ma maison, qu'on disait: *Il y a là des gardes nationaux, il faut les désarmer!* Les gens armés que j'avais vus étant allés plus loin, M. *Manaud* me témoigna le désir de s'en aller chez lui, en passant par une porte qui donne sur la rue Saint-Marc; je l'accompagnai jusqu'à la vieille prison. Pendant le trajet, j'ai remarqué deux individus qui por-

taient de la viande, qu'on m'a dit avoir été enlevée à des militaires de la garnison. Ces deux individus étaient les nommés *Drague,* et François *Royet,* militaires en permission. J'ajoute que je n'ai pas fait attention à la manière dont ils portaient cette viande, ni quels étaient les individus que j'avais vus auparavant armés de fusils, étant effrayé, et m'étant empressé de fermer les portes de ma maison.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 10e, 18e témoin, page 20.)

1037. — BACHE (Jacques), *âgé de 33 ans, armurier, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 29 juillet 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Pendant qu'on se battait sur la place Chavanelle, dans la soirée du 11 avril dernier, j'ai vu un individu qui a tiré deux coups de pistolets dans la serrure de l'allée de *Faure*, armurier, mon voisin ; par ce moyen, il a enfoncé la porte de cette allée. Dans ce moment, j'ai vu entrer plusieurs hommes dans le magasin du sieur *Faure*, que je n'ai pas connus. Je n'ai pas remarqué si l'individu qui avait tiré les deux coups de pistolets était entré lui-même. J'ai entendu plusieurs personnes qui désignaient l'individu qui avait tiré pour *Reverchon* cadet, que je ne connais pas, non plus que les personnes qui l'ont désigné.

Dans le moment où l'on a enfoncé la porte, il tenait à la main un paquet de poudre, et il en distribuait à quelques individus qui l'entouraient. Je n'ai entendu personne commander le pillage dans le magasin de *Faure*. J'ai remarqué encore que l'individu qu'on a appelé *Reverchon* avait plusieurs pistolets sur lui.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 15e, 1er témoin, page 1re.)

1038. — MAGNIN (Benoît), *âgé de 52 ans, orfèvre, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 29 juillet 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Dans la soirée du 11 avril dernier, immédiatement après les affaires de Chavanelle, je vis trois ou quatre étrangers bien vêtus, ayant des redingotes, sur la place Royale ; ils donnaient l'ordre aux insurgés d'enfoncer les portes d'allées, ordre que j'ai entendu prononcer très-distinctement. Je n'ai nullement connu ces individus ; je les ai vu entrer chez *Gilly,* aubergiste, dans la soirée, après avoir donné l'ordre d'enfoncer les portes. Après les désordres de Chavanelle, j'ai aperçu aussi ces mêmes individus qui ont accosté sur la place un capitaine d'infanterie, qui était en ce moment en garnison à Saint-Étienne, et l'ont amené avec eux chez *Gilly.*

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 15e, 4e témoin, page 3.)

1039. — GILLY (Antoine), *âgé de 46 ans, aubergiste, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 29 juillet 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Je n'ai logé, dans la journée du 11 avril dernier, d'autres personnes que *MM. Girerd,* notaire à Saint-Héand, son frère, qui a une chambre garnie dans la maison, et deux autres personnes de leur connaissance, qui n'ont pas couché à la maison; mais je puis affirmer que ces messieurs, qui sont bien connus dans le pays, et qui jouissent d'une bonne réputation, n'ont pris aucune part aux troubles de Saint-Étienne: je suis vraiment étonné qu'on ait dit que j'avais logé quatre étrangers qui avaient commandé l'insurrection, puisque, je le répète, je n'ai logé le 11 avril, ou les autres jours où il y a eu des troubles, aucun étranger.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 15e, 3e témoin, page 2.)

1040. — MERLEY-DUON (Augustin), *âgé de 45 ans, éprouveur des armes bourgeoises, demeurant à Saint-Étienne, place Chavanelle.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 16 mai 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

J'habite sur la place Chavanelle; j'ai bien vu et entendu, lorsque l'affaire s'est engagée sur cette place dans le courant de l'après-midi, mais je n'ai connu personne, m'étant fermé chez moi, dans la crainte que quelqu'un ne s'y introduisît. Tout ce que je sais, c'est que j'ai entendu dire que des insurgés étaient montés sur le toit de la maison *Beryer,* qui est mon voisin, sur le toit de laquelle on peut monter sans entrer chez ceux qui l'habitent, et que de là ils tiraient des coups de fusil sur la troupe et lançaient des pierres. J'ai ouï dire aussi par le fils de la veuve *Piette,* ma voisine, qu'ils ont forcé sa mère à leur livrer des meubles pour former la barricade de la rue du Bois. Quant à *Rocher,* j'affirme que ce jour-là je ne l'ai pas vu, et que je ne crois pas qu'il soit venu chez moi pour chercher de l'argent.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 10e, 22e témoin, page 24.)

1041. — COGNET (Charles), *âgé de 34 ans, boucher, demeurant à Saint-Étienne, place Grenette.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 29 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, au moment où la gendarmerie traversa la place,

venant par la rue Neuve, je remarquai sept ou huit individus armés de fusils de munition. Comme je rentrai chez moi aussitôt, je ne pus voir ce qu'ils allaient faire. Je remarquai sur la place un homme de 50 ans environ, de petite taille, que je ne connaissais que de vue; il avait des pierres à la main et criait: « C'est « à présent qu'il faut marcher! » Dans les derniers jours du mois d'avril, je le rencontrai sur la place Chavanelle, et je lui dis: « Tu mériterais bien que je te « fisse connaître! » Il me répondit: « Je ne serais pas plus malheureux, quand « même on me mettrait en prison; au moins j'aurais du pain. »

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 38e témoin, p. 48.)

1042. — LINOSSIER (Benoît-Joseph), *âgé de 48 ans, marchand armurier, rue Valbenoite, à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Etienne, le 5 mai 1834, devant M. le commissaire de police Dubost.)

Vendredi 11 avril, après la fusillade de la place Chavanelle, j'étais à ma fenêtre, lorsque je vis Étienne *Meyrieux* sortir d'une allée traversière de la maison *Piaud*, suivi de plusieurs individus mal vêtus, et armés en partie de mauvais fusils qui ne pouvaient faire feu. Ils descendirent jusqu'à la manufacture et remontèrent dans la rue. *Meyrieux* était dans un état d'exaspération tel, qu'il ressemblait à un fou. Je ne puis indiquer l'arme qu'il avait dans les mains.

Cet attroupement vint à ma porte; mais, l'ayant trouvée fermée, ils se retirèrent en disant des injures. Le piquet d'infanterie, qui se trouvait au rez-de-chaussée de la maison que j'habite, faisait feu sur les insurgés, qui étaient embusqués dans les allées et qui les tiraillaient. J'ai connu quelques individus de vue; mais je ne puis indiquer que *Meyrieux*, toujours sans pouvoir affirmer ce qu'il avait dans les mains. Je ne l'ai pas vu faire feu. J'ajoute que, lorsque *Meyrieux* passait et repassait dans la rue, je lui criai: « Viens donc « enfoncer ma porte! » Mais il ne m'entendit pas.

(Saint-Étienne, information générale; 1re pièce, 38e témoin, 31e page.)

1043. — COIGNET (Jean-Baptiste), *âgé de 39 ans, droguiste, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 29 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Dans la soirée du vendredi 11 avril dernier, sur les cinq heures du soir, j'ai vu un militaire assailli par plusieurs individus venant de la rue des Ursules sur la place Royale; on lui enleva son fusil et son sabre, et on le laissa aller

sans le maltraiter. Un moment après, cinq ou six insurgés se jetèrent sur le domestique du commandant *Cavalier*, et lui enlevèrent le manteau qu'il portait et qu'ils déchirèrent aussitôt pour s'en distribuer les morceaux. A six heures environ, les gendarmes à cheval débouchèrent par la rue Neuve et se rangèrent en bataille devant le café *Bestu*, sur la place Royale; ils y restèrent trois ou quatre minutes, pendant lesquelles on leur tira deux coups de fusil, de derrière la baraque aux poids et mesures, qui se trouve sur le pont du Bien. Les gendarmes se retirèrent alors au galop, par la rue de Foy. Parmi ceux qui ont tiré sur la gendarmerie, c'est-à-dire parmi quatre individus, je n'ai reconnu personne. Je n'ai pas reconnu davantage, soit ceux qui ont désarmé le militaire, soit ceux qui ont enlevé le manteau du commandant.

D. Avez-vous vu deux hommes, embusqués derrière la fontaine neuve de la place Royale, tirer sur la gendarmerie?

R. Non, monsieur. Mais à dire vrai, la gendarmerie a passé plusieurs fois sur la place Royale, sans que j'y fisse attention.

Dans ce moment, le témoin, confronté avec *Hugues-Martin*, *Paret*, *Baret*, *Durieux* et les autres prisonniers, déclare n'en reconnaître aucun pour l'avoir vu figurer dans les différentes scènes dont il vient de parler.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11ᵉ, 35ᵉ témoin, page 45.)

1044. — CHAUVE (Pierre), *âgé de 40 ans, instituteur, demeurant à Saint-Etienne, rue Saint-Jacques.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 5 mai 1834, devant M. le commissaire de police Dubost.)

Déclare qu'après la fusillade il entendit un individu crier dans la rue : « Faisons comme à Lyon! Laissez vos portes ouvertes! Du courage! mes « amis! du courage! » Il a cru reconnaître le nommé *Barracand*, crieur public. Il descendit, après l'événement, chez madame *Faverjon*, qui lui dit que c'était bien *Barracand*, et qu'il disait : « Faisons comme à Lyon, cassons « les vitres si on ferme les portes ! »

Il a vu l'individu dont il parle dans la rue; mais comme son logement est au second étage, il l'a plutôt connu à sa voix qu'à son costume.

(Information générale de Saint-Étienne, 1ʳᵉ pièce, 39ᵉ témoin, 31ᵉ page.)

1045. — BERTHON (Jérôme), *âgé de 52 ans, fabricant d'armes de luxe, rue Notre-Dame, à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 5 mai 1834, devant M. le commissaire de police Dubost.)

Vendredi 11 avril, après la fusillade de la place Chavanelle, j'avais fermé

mes portes, lorsque j'entendis un individu crier dans la rue : « Ouvrez vos « portes ! Faites comme à Lyon et à Paris, pour retirer les braves gens ! » Ayant ouvert ma porte, je vis un individu que je ne connus pas; mais, dans le quartier, on dit que c'était l'ancien crieur de journaux de Lyon. Cet individu était petit.

(Saint-Étienne, information générale, 1re pièce, 41e témoin, page 32.)

1046. — LINOSSIER (Benoît-Joseph), *âgé de 48 ans, marchand, demeurant à Saint-Étienne, rue Valbenoite.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 13 mai 1834, devant M. Devienne, conseiller à la Cour royale de Lyon, délégué.)

Je demeure rue Valbenoite. En face, à quelque distance, est une allée qui traverse et qui conduit à la place Chavanelle. Le vendredi 11 du mois dernier, après les premières décharges sur la place Chavanelle, je vis arriver près l'allée dont j'ai parlé le nommé Étienne *Meyrieux,* au milieu d'un groupe qu'il avait l'air de commander. Il portait à la main un instrument que je ne distinguai pas bien; il avait l'air effaré, et disait : *Avançons!* Il se présenta à la porte de la maison que j'habite, où sont déposés les fusils n° 1 appartenant à la manufacture; mais, la porte se trouvant fermée, il porta ses regards sur la fenêtre où j'étais placé. Comme j'étais armé de mon fusil, je lui dis en le menaçant : *Essaie d'entrer!* Je ne sais s'il m'entendit, ou si plutôt la vue du poste qui était placé au bas de la rue, à l'angle de la rue Neuve, l'effraya, mais il se retira avec la foule qui le suivait. Je cessai de regarder dans ce moment, la fusillade se faisant entendre dans la rue.

La foule qui le suivait était composée de jeunes gens mal vêtus : quatre ou cinq seulement portaient de mauvais fusils; je les ai vus un instant après tenter d'enfoncer le magasin de M. *Prost-Ducoin,* armurier, mon voisin. Ils étaient cinq ou six cents, je n'ai pas distingué alors si *Meyrieux* était encore parmi eux.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 2e, 2e témoin.)

1047. — RIGAUD (Michel), *âgé de 56 ans, marchand de grains, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 13 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, j'étais fermé chez moi, lorsque j'entendis du bruit dans la rue. J'entr'ouvris ma porte pour voir ce qui se passait. Au même instant j'aperçus plusieurs gendarmes à cheval, dont un laissa tomber son chapeau. Je voulus le ramasser, mais Étienne *Meyrieux,* qui était là avec cinq ou six individus à moi inconnus, me prévint, et élevant le chapeau il s'écria, en

s'adressant aux gendarmes : « Lâches, venez donc chercher votre chapeau ! » après cela il le déchira et en laissa les pièces dans la rue. Les faits que je viens de signaler se passèrent si vite qu'il me fut impossible de remarquer si *Meyrieux* était armé.

J'ajoute que, dans l'après-midi du vendredi 11, j'avais remarqué un homme, âgé d'environ 40 ans, de la taille d'environ 5 pieds 2 pouces, vêtu d'une veste ronde grise. Je l'ai vu entrer plusieurs fois dans la maison *Meyrieux ;* il paraissait se cacher, car aussitôt que des officiers de police ou les gendarmes passaïent dans la rue, il se retirait dans la maison dont je viens de parler : il fit cela pendeux ou trois jours encore après le vendredi 11.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 2e, 3e témoin, page 3.)

1048. — Femme JOURJON (Jacques), née Louise BERTASSON, *le mari, passementier, elle, âgée de 30 ans, demeurant à Saint-Roch, commune de Valbenoite.*

(Entendue à Saint-Étienne, le 15 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, dans la matinée, *Gauthier* et *Verney* père vinrent engager mon mari à descendre en ville pour se promener avec les ouvriers : ils insistèrent beaucoup pour cela. Mon mari, qui n'a jamais été de l'association des ouvriers passementiers, refusait de se rendre à leur invitation, lorsque le nommé *Thomas,* passementier, et sa femme, demeurant rue Saint-Roch, accompagnés de plusieurs hommes et femmes, vinrent menacer mon mari de l'assommer s'il ne se réunissait aux autres. La femme *Thomas* paraissait furieuse; elle me dit : « Tu verras aujourd'hui ce que tu n'as jamais vu; « il faudra bien que tu viennes avec les autres ! »

Mon mari, effrayé de ces menaces, consentit à aller se promener avec les autres; mais il ne tarda pas à s'échapper, et, après s'être retiré chez une de ses sœurs pendant quelques heures, il rentra chez lui, d'où il sortit à trois heures pour aller se cacher hors de la ville. Il ne revint que le lendemain, à six heures du soir, et c'est alors que je lui dis ce dont j'avais été témoin pendant son absence.

Je lui rapportai que la veille (le vendredi), après la fusillade de Chavanelle, les nommés *Gauthier, Verney* père, dit *Peyron* et un nommé *Fayet,* qu'on dit être fou, étaient venus chez nous et avaient pris son fusil, comme ils s'étaient emparés un moment auparavant de celui de *Marcellier,* dont ils avaient enfoncé la porte. Je n'ai pas été témoin de ce dernier fait, attendu que je me trouvais alors chez ma voisine, la femme *Berthes :* j'ai seulement entendu le bruit que l'on faisait pour enfoncer la porte.

J'ai parfaitement reconnu *Gauthier* et *Verney* père; quant à *Fayet,* je ne

l'ai pas connu dans le moment; mais les voisins m'ayant dit quelques jours après que ce jeune homme était devenu fou à la suite des événements de Saint-Étienne, je le revis dans la rue et je le reconnus alors pour celui qui avait accompagné *Gauthier* et *Verney* père chez moi.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 2e, 14e témoin, page 15.)

1049. — COURBON (Antoine), *âgé de 63 ans, passementier, demeurant en la commune de Montaud.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 26 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, dans la matinée et pendant mon absence, cinq à six individus se présentèrent chez moi : ils s'emparèrent de mon fusil de munition et de ma poire à poudre ; ils montèrent ensuite dans mon atelier pour voir si mes métiers battaient, et dans ce cas les arrêter. Mais je les avais prévenus et mon atelier était désert.

A mon retour, ma femme, me parlant de ce fait, m'assura qu'elle n'avait reconnu personne parmi ces individus, qui étaient tous des jeunes gens. Dans la nuit précédente, on m'avait cassé plusieurs vitres. J'attribuai la cause de ces dégâts au refus que j'avais fait de faire partie de l'association des maîtres-ouvriers.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 30e témoin, page 41.)

1050. — JOUVE (Jean-Bruno), *âgé de 35 ans, employé à l'octroi de la ville de Saint-Étienne, y demeurant, rue du Treuil, maison Berthon.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 13 mai 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, je me rendais sur les neuf heures et demie dans mon bureau de l'octroi, situé à la Badouillière, sur la nouvelle route d'Annonay; j'étais avec mon camarade *Baron*.

Lorsque nous fûmes arrivés au devant de la porte, j'aperçus que le réverbère qui est à côté avait été cassé, que la guérite où se tient ordinairement un factionnaire avait été renversée par terre.

Dans cet instant, je voulus frapper à la porte du bureau, mais, personne ne m'ayant ouvert, je me couchai dans la guérite, et mon camarade se colla contre la porte du bureau : un instant après, j'entendis la marche de plusieurs hommes qui venaient de la route d'Annonay en ville; lorsqu'ils furent arrivés en face du bureau, ils crièrent, en apercevant l'employé qui était debout contre la porte: *Qui vive!* Nous ne répondîmes pas à ce cri; alors ils s'approchèrent

davantage et demandèrent : *Qui est là ?* Je me relevai aussitôt, en leur disant : *C'est moi.* Plusieurs d'entre eux m'apercevant alors avec mon camarade, demandèrent à leur capitaine ce qu'il fallait faire de nous. Le capitaine s'approcha et nous fit diverses questions ; après lui avoir dit qui nous étions, il nous donna des éloges de ce que nous étions à notre poste, en nous faisant connaître, quant à lui, qu'il combattait pour la liberté.

J'ajoute que cette troupe était toute armée de fusils, de sabres, de pistolets, et même de quelques lances, à ce qu'il m'a paru. Je n'ai connu d'ailleurs aucun de ces individus, qui étaient vêtus, les uns avec des habits bourgeois, d'autres avec des vestes ; ils portaient également des chapeaux ronds et des casquettes.

Après ce qui venait de se passer, je me rendis sur la place Royale, où je trouvai le capitaine de la gendarmerie, auquel j'en fis mon rapport.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 10e, 14e témoin, page 14.)

1051. — BARON (Jean-François), *employé à l'octroi de cette ville, y demeurant, rue des Gris, maison Caire.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 13 mai 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 du mois d'avril dernier, sur les neuf heures et demie du soir, je me rendais avec mon camarade *Jouve* au bureau de l'octroi qui est situé à la Badouillère, sur la nouvelle route d'Annonay. Arrivé vers la porte du bureau, nous aperçûmes que le réverbère qui est en face avait été cassé, et que la guérite où se tenait ordinairement le factionnaire avait été renversée par terre ; nous frappâmes à la porte du bureau, mais personne ne nous ayant ouvert, je me collai contre ladite porte et mon camarade se coucha dans la guérite. Quelques instants après, nous entendîmes le bruit qu'occasionnait la marche de plusieurs individus, qui venaient sur la route et se dirigeaient en ville : lorsqu'ils furent arrivés au devant du bureau de l'octroi, il m'aperçurent et me crièrent : *Qui vive !* Je ne répondis pas au premier abord ; ils s'approchèrent ensuite de nous, et nous leur dîmes que nous étions des employés de l'octroi. Ils nous demandèrent si nous n'avions pas vu de la troupe dans l'endroit où nous étions : leur ayant répondu négativement, quelques-uns d'entre eux demandèrent à leur capitaine ce qu'il fallait faire de nous. Ce dernier parut au même moment et engagea les gens qu'il commandait à nous laisser tranquilles, attendu que nous étions des employés qui remplissions notre devoir, et de suite ils continuèrent à se diriger vers la place Royale : celui qu'on désignait comme capitaine était un homme très-grand, c'est-à-dire d'une taille de cinq pieds dix pouces ; il était armé d'un fusil de munition, portait

un chapeau gancé et était vêtu d'une veste ronde; il paraissait âgé d'environ 30 à 35 ans.

J'ajoute que je n'ai connu aucun de ces individus, qui étaient au nombre de vingt-cinq à trente, et qui étaient armés pour la plupart de fusils de munition qui paraissaient en fort bon état : ils étaient vêtus en vestes ou en habits, portant la plupart des chapeaux ronds. J'ajoute encore que le nommé Antoine *Fournion,* aubergiste rue des Croses, m'a dit, il y a une quinzaine de jours « qu'il avait vu le nommé *Valerin* autour de la guérite et de l'enseigne « du bureau des Roches, auxquelles on avait mis le feu, danser et sauter pen- « dant que ces objets brûlaient. »

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 10e, 15e témoin, page 16.)

1052. — CLÉMENT (Jean-Jacques), *âgé de 32 ans, receveur d'octroi, demeurant à Saint-Étienne, à la Barouillière.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 10 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 du mois d'avril dernier, sur les neuf heures du soir, une bande composée de vingt-cinq ou trente hommes se porta sur mon bureau, que je venais de quitter; j'étais placé à cinquante pas environ, derrière la maison de *Lustic,* brasseur de bière. De cette position je vis ce qui se passait. Ces individus brisèrent d'abord le réverbère, ensuite ils essayèrent de faire tomber l'enseigne de l'octroi à coups de pierres; ne pouvant y réussir, ils jetèrent par terre la guérite de la sentinelle et la brisèrent, après quoi ils cherchèrent vainement à enfoncer la porte de mon bureau. Un instant ils se dirigèrent vers la maison de M. *Lustic,* qu'ils appelèrent en lui disant d'ouvrir. Je ne sais ce qu'ils firent alors, attendu que je m'éloignai en voyant trois de ces individus, armés de fusils, qui se portaient de mon côté.

Les employés *Jouve* et *Baron,* d'après ce que m'a rapporté un nommé *Lafond,* cabaretier, à la Badouillière, furent rencontrés par cette bande; j'ignore s'ils en ont éprouvé quelques mauvais traitements, mais, dans tous les cas, ils pourraient donner des renseignements et avoir reconnu quelques-uns des séditieux.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 10e, 6e témoin, page 5.)

1053. — Femme FRAISSE (née Claudine PINATEL), *âgée de 33 ans, charbonnière, demeurant à Saint-Étienne, rue du Haut-Treuil, maison Lyonnard.*

(Entendue à Saint-Étienne, le 16 mai 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Comme j'habite tout près du bureau de l'octroi, situé au Treuil, j'ai vu

quand on a abattu l'enseigne de ce bureau et renversé la guérite qui servait au factionnaire. J'ai reconnu le nommé Jean-Marie *Porte* dit *Valerin*, c'était lui qui a abattu l'enseigne et renversé la guérite; de jeunes enfants y ont ensuite mis le feu. J'ai vu tout cela, je crois, le vendredi, jour des événements qui sont arrivés à Saint-Étienne, sans pouvoir bien préciser le jour. C'était environ trois heures de l'après-midi.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 10e, 24e témoin, page 26.)

1054. — Veuve PIETTE (née Élisabeth BRISCAUD), *âgée de 66 ans, revendeuse, demeurant à Sainte-Étienne, rue du Bois.*

(Entendue à Saint-Étienne, le 28 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, dans l'après-midi, avant que la troupe fût arrivée sur la place Chavanelle, je vis accourir, du côté de la rue Saint-Roch, une foule très-nombreuse, composée en grande partie d'enfants et de personnes à moi inconnues; j'eus peur et je me sauvai chez mon fils, à Saint-Roch. Dans ma frayeur, je ne me rappelais pas si j'avais fermé ma porte et je revenais pour m'en assurer, lorsque je la trouvai enfoncée et une partie de mes meubles enlevée pour faire la barricade de la rue *du Bois*. Après avoir fermé de nouveau ma porte, je me rendis chez mon fils; je n'ai reconnu personne parmi les insurgés qui m'ont paru tous étrangers au quartier.

Le témoin, confronté avec les prisonniers, n'en a reconnu aucun pour les avoir vus figurer dans ce rassemblement.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 34e témoin, page 44.)

1055. — PIAUD (Hugues), *âgé de 48 ans, agent de police, propriétaire, demeurant à Saint-Étienne, rue Notre-Dame.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 16 mai 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, pendant que j'étais de service, je m'étais dirigé du côté de la place Notre-Dame; sur les sept heures moins un quart de cette soirée j'aperçus le nommé *Rocher*, sur ladite place. Il était furieux de ce qui venait de se passer sur la place Chavanelle, il tenait toutes sortes de propos séditieux et cherchait à exciter à la révolte les personnes qui l'entouraient, et les engageait à marcher contre la force publique. J'ai vu également le nommé *Chauvet*, sur la même place, qui disait qu'il fallait en finir avec le Gouvernement actuel parce qu'on méprisait les ouvriers; il cherchait à exciter

le peuple à se porter sur la manufacture d'armes : il était ivre et paraissait beaucoup moins furieux que *Rocher*.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 10e, 20e témoin, page 22.)

1056. — PONCET (Jean), *âgé de 25 ans, grenadier au 1er bataillon du 28e régiment de ligne, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu le 7 juin 1834, à Saint-Étienne, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

Dans la soirée du vendredi 11 avril dernier, j'allais à l'hôpital où l'on envoie ordinairement les militaires malades et où j'étais de planton, pour y reprendre mon poste, que j'avais quitté pour aller souper. Sur la petite place Neuve, où il existe une fontaine, j'ai été arrêté par une cinquantaine d'insurgés armés de pierres et de bâtons : ils m'ont arraché mon sabre-poignard, et délibéraient sur ce qu'ils feraient de moi; les uns disaient qu'il fallait me faire prisonnier, et les autres me poignarder, lorsqu'un jeune homme qui se trouvait parmi eux les a fortement engagés à me rendre mon arme et à me laisser en liberté; mais les insurgés persistant à me maltraiter, ce jeune homme m'a pris par le bras et m'a conduit aussitôt chez M. *Travers*, qui habite la même place, pour me soustraire à la fureur de ces forcenés, et il est ressorti de suite. Il voulait même m'accompagner dans mon quartier; mais sur les observations que lui ont faites les personnes de la maison, il m'a laissé entre leurs mains, en me recommandant; j'ai attendu la nuit pour pouvoir rentrer à l'hôpital où j'étais de planton.

A l'instant, ayant fait extraire de la maison d'arrêt et conduire devant nous le nommé Antoine *Vacher*, afin de savoir si le déposant reconnaîtrait cet individu pour être celui qui lui a sauvé la vie, il l'a parfaitement reconnu, et l'a embrassé par un mouvement spontané.

(Information générale de Saint-Étienne, 3e pièce, 11e témoin, page 9.)

1057. — MOREAU (Henri), *âgé de 26 ans, sergent-fourrier de carabiniers au 3e bataillon du 16e léger, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 19 avril 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 11 de ce mois, à huit heures et demie du soir, j'étais avec ma compagnie sur la place Royale, près de la Croix-de-Mission, lorsque je vis amener par le soldat *Jaumet* un homme d'une trentaine d'années; il fut fouillé, et on trouva sur lui un poignard grossièrement emmanché, avec une lame d'environ huit pouces, une paire de pistolets de poche, à balles forcées, armés et chargés;

on trouva également sur lui un moule à balles; il fut conduit à l'hôtel de ville.

Dans ce moment, ayant représenté au témoin l'inculpé *Chabron,* il a déclaré le reconnaître positivement; il a reconnu également les deux pistolets, le poignard et le moule à balles saisis sur lui.

(Information générale de Saint-Etienne, pièce 4e, 2e témoin, page 2.)

1058. — ROSELOT (Antoine), *âgé de 37 ans, soldat au 16e léger, 3e compagnie, 3e bataillon, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 19 avril 1834, devant M. Dubois, juge suppléant.)

Le 11 de ce mois, sur les cinq heures et demie du soir, j'étais sur la place Chavanelle, de service avec ma compagnie : une foule d'individus, assez mal vêtus pour la plupart, étaient tumultueusement rassemblés sur cette place; nous fûmes assaillis de coups de pierres, nous répondîmes par des coups de fusil; dans le désordre, j'ai remarqué la personne que vous me représentez sous le nom d'Adolphe *Farkassen* et que je reconnais parfaitement. Cet individu criait : *Vive la ligne! A bas les gendarmes! Vive la république!* Je l'ai vu entrer dans une allée d'où sont immédiatement partis deux coups de fusil; j'ajoute que *Farkassen* n'avait pas ce jour-là le même costume qu'il porte aujourd'hui. J'ai cru voir sur sa tête une casquette de couleur jaunâtre; il m'a semblé aussi qu'il était revêtu d'une veste brune ronde et d'une ceinture rouge.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 5e, 1er témoin, page 1re.)

1059. — MARTIN (Dominique), *âgé de 27 ans, voltigeur au 3e bataillon du 16e léger, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu, le 19 avril 1834, à Saint-Étienne, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction.)

Le vendredi 11 avril, entre dix et onze heures du soir, j'étais en vedette sur la place Royale, lorsque j'ai aperçu un individu qui venait à moi; je l'ai laissé approcher à la distance de huit à dix pas; alors j'ai crié : *Qui vive!* Il a répondu : *Ami!* et a continué à marcher; aussitôt qu'il a été près de moi, je l'ai sommé de s'arrêter et je lui ai demandé s'il n'était pas porteur d'armes; il m'a répondu *non.* Ne m'étant pas rapporté à sa réponse, je l'ai fouillé et j'ai trouvé sur lui le pistolet que vous me représentez; il avait alors la main dessus. Je lui ai serré la main et me suis emparé de son arme. Je l'ai aussitôt conduit à l'hôtel de ville, devant M. le juge d'instruction. J'observe que le pistolet était à l'arrêt.

Dans ce moment, ayant représenté au témoin le prévenu *Grausson,*

avec interpellation de déclarer s'il le reconnaît pour celui dont il vient de parler,

Le témoin déclare le reconnaître positivement pour l'individu dont il a parlé dans sa déposition.

Il ajoute qu'au moment où il a arrêté *Grausson,* il y avait à côté de lui un autre factionnaire, voltigeur du 16e, de sa compagnie, qu'il a appelé au moment même où il l'a fouillé; mais il n'a pas remarqué quel était ce factionnaire.

(Information générale de Saint-Étienne, 6e pièce, 1er témoin, page 1re.)

1060. — FOURNIER (Joseph-François), *âgé de 23 ans, voltigeur de la 3e compagnie du 16e léger, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu, le 19 avril 1834, à Saint-Étienne, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction.)

Le vendredi 11 avril, entre huit et neuf heures du soir, j'avais été placé, après avoir enlevé les barricades qui étaient dans la rue de Foy, en faction sur la place Royale, au débouché de la rue Mercière, lorsque j'aperçus un individu qui descendait par cette rue et venait à moi. Aussitôt je lui ai crié : *Qui vive!* Il a répondu : *Ami,* et a continué à s'avancer. Arrivé à moi, je l'ai fouillé, et j'ai trouvé sur lui un couteau de table qui ne fermait pas, ayant un manche en buis.

Au même moment, ayant représenté au témoin le couteau de table déposé au greffe, pièce de conviction contre *Gallot,*

Il déclare qu'il croit que le couteau est le même; néanmoins il ajoute que le couteau par lui saisi lui avait paru avoir le manche un peu plus court et la lame plus longue.

A l'instant ayant confronté le témoin avec le prévenu Claude *Gallot,*

Il déclare ne pas pouvoir affirmer positivement que ce soit le même, n'ayant pas fait trop d'attention à l'individu qu'il a arrêté.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 6e, 2e témoin, page 2.)

1061. — REYMOND (Prosper), *âgé de 27 ans, voltigeur au 16e régiment léger, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 19 avril 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction.)

Le vendredi 11 avril, entre huit et neuf heures, j'étais en faction sur la place Royale avec le nommé Fournier, de ma compagnie, lorsque je vis venir vers moi un individu; je lui criai : *Qui vive!* il répondit : *Ami!* il continua de s'avancer, et je lui demandai s'il n'avait pas d'armes sur lui; il répondit qu'il n'en avait pas. Ne me fiant pas à sa réponse, je le fouillai, et je trouvai, le

long de son pantalon, le petit sabre que vous me représentez; je m'en saisis et je conduisis cet homme à l'hôtel de ville, devant le M. juge d'instruction.

Dans ce moment, nous avons représenté au témoin le prévenu Charles *Morier*, avec interpellation de déclarer s'il le reconnaît pour celui sur qui il a saisi le petit sabre dont il s'agit.

Il déclare le reconnaître pour être le même sur lequel il a saisi le petit sabre. Il ajoute qu'il conduisit cet homme à l'hôtel de ville, avec le sergent *Richon*, du 16e.

Nous avons de nouveau fait venir le voltigeur *Fournier*, précédemment entendu, qui nous a déclaré qu'il était avec *Reymond* lorsqu'ils ont arrêté un individu, le vendredi, porteur du petit sabre que nous lui représentons, et qui, après avoir été confronté avec Charles *Morier*, a dit positivement le reconnaître pour l'individu sur lequel ils ont saisi le sabre dont il a parlé.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 6e, 3e témoin, page 3.)

1062. — RICHON (François), *âgé de 40 ans, sergent de voltigeurs, au 16e régiment d'infanterie légère, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 19 avril, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction.)

Le vendredi 11 avril, onze heures du soir, j'avais été commandé pour me porter en avant avec huit hommes du côté de la Badouillère pour aller à la découverte, lorsque nous aperçûmes à la sortie de la ville deux individus qui venaient à nous; arrivés à la distance de douze à quinze pas, je criai: *Qui vive! halte-là!* Je m'avançai aussitôt, et je m'aperçus qu'ils étaient porteurs, l'un et l'autre, des deux madriers que vous me représentez: l'homme le plus grand avait le madrier le plus fort. Je leur demandai alors ce qu'ils voulaient faire avec de pareilles armes; ils me répondirent que c'était pour leur défense. Nous nous saisîmes de ces deux individus, que nous conduisîmes à l'hôtel de ville.

Représentation faite au témoin des nommés *Gallot* et *Dumont*, détenus, avec interpellation de déclarer s'il les reconnaît pour les deux individus dont il vient de parler, porteurs des deux madriers,

Il déclare les reconnaître positivement pour les deux individus dont il vient de parler.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 6e, 4e témoin, page 5.)

1063. — FAVRÉAUX (Jean-Jacques-Napoléon), *sous-lieutenant au 16e régiment d'infanterie légère, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 19 avril 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction.)

Lundi 14, me trouvant au poste qui m'avait été assigné à l'angle de la rue

de la Paix et de la rue de la Bourse, j'entendis mon factionnaire *Hurtin*, qui était rue de la Bourse, crier : *Qui vive!* Il était alors onze heures du soir. Ces deux individus répondirent : *Citoyens!* ils vinrent de mon côté et paraissaient se diriger sur la place Marengo. Aussitôt que je les aperçus, j'ordonnai à ma troupe de les arrêter, ce qui fut fait, et je m'approchai. J'ordonnai de les fouiller ; j'en fouillai moi-même un, et je trouvai, le long de son pantalon et en dedans, le couteau de chasse que vous me représentez. Je les conduisis aussitôt à l'hôtel de ville, suivi de quatre hommes.

Dans ce moment, ayant confronté le témoin avec les deux frères *Romier*, détenus, avec interpellation de déclarer s'il les reconnaît pour les deux individus dont il vient de parler,

Il déclare les reconnaître pour ceux qu'il a arrêtés, expliquant que c'est le plus jeune et le plus petit qui était porteur du couteau de chasse.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 6e, 6e témoin, page 6.)

1064. — HURTIN (Étienne), *âgé de 29 ans, chasseur de la 6e compagnie du 16e léger, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 19 avril 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction.)

Le lundi 14, j'étais placé en faction dans la rue de la Bourse, sur les onze heures du soir. J'aperçus deux individus qui se dirigeaient de mon côté. Je leur criai : *Halte-là! qui vive!* Ils répondirent : *Citoyens!* Je leur défendis de passer ; mais ils me dirent qu'ils avaient des affaires pressantes à l'hôtel de ville : je les laissai passer. Un des deux, passant près de moi, fit le geste de porter la main sur la cuisse gauche. Je les avais laissés passer sur l'invitation du sergent, qui me dit : « Nous verrons ce que c'est. » Ces deux individus furent arrêtés par le sous-lieutenant, et on trouva sur l'un d'eux un couteau-poignard ; c'est ce que l'on me dit après ma faction. Je ne pourrais pas reconnaître ces deux individus, n'ayant pu les remarquer à cause de l'obscurité de la nuit.

(Saint-Étienne, information générale, pièce 6e, 7e témoin, page 7.)

1065. — VILLEMEJEANNE (Philippe), *âgé de 43 ans, capitaine des voltigeurs du 3e bataillon du 16e léger, en garnison à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 19 avril 1834, devant M. Vitat Dubois, juge suppléant.)

Le 11, à neuf heures et demie du soir environ, j'étais placé près de l'église Saint-Louis, avec ma compagnie. L'individu que vous me représentez sous le nom de François *Desprez*, que je reconnais parfaitement, fut arrêté par deux de mes soldats que je ne pourrais désigner. On me l'amena et l'on me présenta

un poignard, qui est celui que vous me représentez, que le sergent *Richon* me dit avoir été trouvé aux pieds du prévenu.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 7e, 1er témoin, page 1re.)

1066. — MURAT (Claude), *âgé de 25 ans, voltigeur au 3e bataillon du 16e léger, en garnison à Saint-Etienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 19 avril 1834, devant M. Vital Dubois, juge suppléant.)

Le 11, sur les neuf heures du soir, j'étais en faction à un des angles de la rue Royale; là, j'ai arrêté l'individu que vous me représentez sous le nom de Jacques *Chausson*, et que je reconnais parfaitement, ainsi que les balles que j'ai trouvées sur lui, qui sont les mêmes que vous me représentez. Lorsqu'il se sentit pris, il essaya de faire disparaître les balles qu'il avait dans la poche droite de son pantalon; j'en ai ramassé plusieurs par terre; je lui en ai enlevé une seule des mains.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 8e.)

1067. — BENAUD (Louis-Joseph), *âgé de 61 ans, commissaire de police, demeurant à Rive-de-Gier.*

(Entendu le 12 mai 1834, à Saint-Étienne, devant M. Devienne, conseiller à la cour royale de Lyon.)

Le 15 avril dernier, sur les onze heures du matin, on conduisit devant moi deux individus. L'un d'eux, Julien *Mavel*, était parfaitement maître de lui et ne paraissait en aucune manière pris de vin. Je l'interrogai et pris des notes pour en rédiger procès-verbal. Le lendemain, je le fis extraire de la prison, lui lus ce procès-verbal, qu'il signa après l'avoir attentivement écouté. Il me dit même, avant de signer : « Je n'aurais rien à craindre, si ce n'était cette affaire « de république. »

Dans l'interrogatoire que je lui avais fait subir, il m'avait dit qu'il se faisait gloire d'avoir été à la tête des insurgés de Saint-Étienne; qu'ils auraient été vainqueurs sans la lâcheté de leurs chefs; que les soldats avaient reçu 18,000 fr. pour passer de leur côté; qu'il était président d'une des sections de la société des Droits de l'homme et du citoyen, Il indiqua le lieu des réunions. Il me parla de *Caussidière*, en me disant que c'était lui qui l'avait initié, que c'était son père; en même temps il s'exaltait, me répondait directement, et parfois même adroitement à mes questions.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 16e témoin, page 21.)

1068.—RONAT (Louis), *âgé de 44 ans, adjoint à la mairie de Rive-de-Gier, y demeurant.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 16 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction.)

Le 15 du mois d'avril dernier, me trouvant à la mairie, on amena devant moi deux individus, dont l'un, nommé Julien *Mavel,* fit des réponses remarquables au commissaire de police *Benaud,* qui l'interrogeait. Il dit, entre autres choses, qu'il était président d'une des sections de la société des Droits de l'homme; qu'il s'était trouvé à la tête des rassemblements qui avaient eu lieu à Saint-Étienne quelques jours auparavant, et surtout le vendredi 11 avril; que si ses camarades avaient voulu l'en croire, s'ils n'eussent pas été des lâches, ils seraient tombés sur la troupe et l'auraient désarmée, et au lieu d'avoir été dispersés comme ils l'avaient été, ils auraient été vainqueurs. Il ajouta que les soldats avaient reçu 18,000 fr.; mais je ne me rappelle pas précisément quel motif il donnait à ce don. Il dit encore qu'il connaissait *Caussidière,* qu'il le regardait comme son père.

Julien *Mavel*, au reste, ne me parut pas ivre; mais il était très-exalté.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 11e, 27e témoin, pag. 35.)

DÉCLARATIONS ET DÉPOSITIONS CONCERNANT L'ACCUSÉ REVERCHON CADET.

1069. — FAURE (Antoine), *âgé de 44 ans, marchand et fabricant d'armes de luxe, demeurant à Saint-Étienne, grande rue Saint-Roch.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 16 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Déclare que le vendredi 11 avril, il a demeuré à l'hôtel de ville, comme garde national, depuis midi jusqu'au samedi matin. En rentrant dans son domicile, il a vu les portes brisées, et a trouvé le nommé Claude *Gras*, ouvrier monteur de fusils, qui gardait la maison. Son épouse, qu'il avait laissée la veille, avait pris la fuite, pour se soustraire à la fureur des insurgés.

Il a reconnu que la porte d'entrée, celle du magasin et celle de la cour ont été forcées en brisant les serrures. Le nommé *François,* son ouvrier, n'a pas abandonné la maison, et lui a rapporté que vendredi, à cinq heures et demie, environ trois cents individus sont venus demander l'ouverture des portes, et

que, les trouvant fermées, ils les ont brisées à coups de pistolet et à coups de pierres. Parvenus dans la maison, ils ont enlevé huit fusils à un coup, bruts et sans être pistonés; un fusil à un coup, à pierre, achevé, batterie non trempée; un petit fusil cadet, canon rubans, le chien cassé; un fusil à deux coups, canon damassé; trois à rubans, plaques à nécessaires bruts; deux paires de pistolets à pierres à deux coups; une paire à un coup, canons damassés, pris dans la commode où sont les habits; deux fusils, canons tordus, sans être pistonés, à l'un il manque une platine; trois canons à un coup pimpans; un canon à deux coups et à rubans, sans bascule; deux canons à deux coups tordus, et à bascule à grande queue.

François lui a dit que ces insurgés étaient venus trois fois, mais qu'il n'avait connu personne, seulement qu'il croit qu'il y avait beaucoup de montagnards.

On a dit au déclarant que *Reverchon* cadet faisait partie de ces bandes.

(Voir plus loin, n° 1079, une autre déposition du même témoin.)

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 1re, 10e témoin, pag. 17.)

1070. — MAGUIN (Claude), *âgé de 34 ans, marchand armurier, demeurant à Saint-Étienne, grande rue Saint-Roch.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 2 mai 1834, devant M. le commissaire de police Dubost.)

Déclare que le vendredi 11 avril, dans la soirée, après les premiers coups de fusil tirés sur la place de Chavanelle, plusieurs centaines d'individus, partie armés de sabres, sont venus chez lui; après avoir forcé la porte, lui ont demandé des armes, en le menaçant de la mort: ils ont enlevé plusieurs fusils. Il n'a connu personne. Pendant quatre fois on est entré chez lui pour y prendre des armes; il n'a connu que *Reverchon* cadet, qui a pris quatre fusils, et *Joany* deux: ils lui ont donné un reçu qu'il a déposé à la mairie.

On lui a volé en tout:

Huit fusils doubles à chambre, douze doubles ordinaires, cinq à un coup, vingt-huit pimpans à piston, deux pimpans à pierre, et son fusil de garde national.

Joany était blessé à la jambe et disait à *Reverchon :* « Je suis blessé; mais « je veux me venger. » Il n'a connu personne que ces deux derniers. La femme *Poyet,* cafetière, peut donner des renseignements.

(Saint-Étienne, information générale, pièce 1re, 11e témoin, page 18.)

1071. — JAVELLE (Joseph-Martin), *âgé de 32 ans, boulanger, demeurant à Saint-Étienne, grande rue Saint-Roch, n° 16.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 2 mai 1834, devant M. le commissaire de police Dubost.)

Déclare que, le vendredi 11 avril, sa boutique a été remplie de femmes et

d'enfants qui venaient pour se cacher, voyant les rassemblements qui se formaient dans la rue et sur la place Saint-Roch. Mme *Faure* était de ce nombre; elle est sortie à quatre heures. Dans ce même moment, plusieurs centaines d'individus parcouraient cette rue. Il a entendu frapper très-fort à la porte de *Faure :* il apprit dans le même instant que les portes avaient été forcées et qu'on avait enlevé les fusils qui se trouvaient dans la maison. Plus tard, il a vu *Reverchon* cadet, *Moulin,* ébéniste, et un jeune homme en lévite, brisant les réverbères: ils étaient seuls; *Moulin* avait une espèce d'épée sous sa lévite, et le jeune homme avait un grand sabre. Après ces scènes, Claude *Gras,* ouvrier armurier, fut garder le domicile de *Faure.*

Plusieurs personnes qu'il ne connaît pas sont venues chez lui, dans la même soirée, pour lui demander son fusil; il leur répondit qu'il l'avait déjà donné. Il n'a connu personne.

(Saint-Étienne, information générale, pièce 1re, 13e témoin, page 19.)

1072. — Femme POYET (Marie MAS), *âgée de 36 ans, son mari cafetier, demeurant à Saint-Étienne, grande rue Saint-Roch.*

(Entendue à Saint-Étienne, le 2 mai 1834, devant M. le commissaire de police Dubost.)

Vendredi 11 avril, après la fusillade de la place Chavanelle, une bande d'individus, partie armés de fusils, de sabres, de barres de fer, sont venus à plusieurs reprises dans le domicile de *Maguin,* marchand armurier, son voisin, et y ont enlevé toutes les armes qu'ils y ont trouvées. Elle n'a reconnu que *Reverchon* cadet; il était sans armes. Un individu, grand, mal habillé, porteur d'une épée, vint chez nous demander les armes de mon mari; il le força même à monter au second étage. Plus tard, elle a vu *Reverchon* passer à la tête d'une bande d'individus armés; il paraissait furieux.

Elle n'a pas vu *Moulin,* et n'a connu personne autre que *Reverchon.*

(Saint-Étienne, information générale, pièce 1re, 14e témoin, page 20.)

1073. — BACHE (Jacques), *âgé de 33 ans, monteur de fusils, demeurant à Saint-Étienne, grande rue Saint-Roch.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 2 mai 1834, devant M. le commissaire de police Dubost.)

Déclare que, le vendredi 11 avril, après la fusillade de Chavanelle, il a vu une bande de factieux venir au domicile de M. *Faure.* Celui qui commandait avait une lévite et une casquette; on lui a dit que c'était *Reverchon* cadet. Il tira deux coups de pistolet dans la serrure, et ils entrèrent dans les magasins,

d'où ils sortirent porteurs de fusils qui n'étaient pas tous achevés. On avait déjà cassé les réverbères. Ces mêmes bandes sont venues plusieurs fois. *Reverchon* distribuait la poudre ; il avait plusieurs pistolets.

Il n'a connu personne que *Reverchon*, qui était signalé par tout le monde.

(Saint-Étienne, information générale, pièce 1re, 15e témoin, page 21.)

1074. — CHABANE (François), *âgé de 39 ans, boulanger, demeurant à Saint-Étienne, place Saint-Roch.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 3 mai 1834, devant M. le commissaire de police Dubost.)

Vendredi 11 avril, à cinq heures du soir, je revenais de la rivière chercher du linge, lorsque j'entendis la fusillade de Chavanelle. Je me hâtai de rentrer chez moi, parce que plusieurs individus couraient en criant : *Aux armes!* Je reconnus *Reverchon* cadet, qui commandait le rassemblement armé au devant de ma porte ; il avait deux pistolets ; il les mettait en bataille. *Salichon*, qui faisait partie de ce rassemblement, était armé d'un fusil, qu'il tira en l'air et rechargea avec une cartouche. Michel *Jour*, qui venait de la rue du Verney, se joignit à eux ; il était armé d'un fusil.

J'étais avec *Basson*, armurier, grande rue Saint-Roch.

(Saint-Étienne, information générale, 1re pièce, 27e témoin, page 26.)

1075. — BASSON (Jean), *âgé de 39 ans, passementier, demeurant à Saint-Étienne, grande rue Saint-Roch.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 5 mai 1834, devant M. le commissaire de police Dubost.)

Vendredi 11 avril, au moment de la fusillade de la place Chavanelle, occupé à donner des soins à mon épouse, pendant le pillage des magasins de *Maguin* et de *Faure*, j'étais toujours fermé : je n'ai absolument rien vu ; j'ai seulement entendu dire que *Reverchon* cadet était du nombre des pillards.

(Saint-Étienne, information générale, 1re pièce, 33e témoin, page 29.)

1076. — CHABANE (François), *âgé de 39 ans, boulanger, demeurant à Saint-Etienne, grande rue Saint-Roch.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 13 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Vendredi 11 avril dernier, à cinq heures du soir, je revenais de la rivière, où ma femme faisait laver son linge, lorsque j'entendis le bruit d'une détona-

tion sur la place Chavanelle. Je rentrai chez moi en toute hâte. Plusieurs individus couraient en criant : *Aux armes!* Je remarquai *Reverchon* cadet, qui commandait une bande armée d'environ cent hommes; il la rangeait en bataille devant ma porte; il avait deux pistolets à la main; je ne lui ai pas vu d'autres armes. *Salichon*, placé dans ce rassemblement, était armé d'un fusil qu'il tira en l'air et rechargea avec une cartouche. Il paraît qu'il en avait plusieurs, car je le vis en remettre à un des séditieux. Au même instant, je vis Michel *Jour*, qui arrivait par la rue du Verney; il était armé d'un fusil et se joignit à ceux de la bande.

Je causai un instant avec *Basson*, passementier, grande rue Saint-Roch; mais comme il se retira promptement, j'ignore s'il a remarqué *Reverchon* et *Salichon*.

(Saint-Étienne, information générale, pièce 2e, 9e témoin, page 11.)

1077. — LUSTIG (Joseph), *âgé de 35 ans, brasseur de bière, demeurant à Saint-Etienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 12 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 du mois dernier, quelques instants avant la première fusillade de Chavanelle, je vis de chez moi environ deux cents ouvriers réunis dans une serre située sous la terrasse de la salle Gayet, appartenant au brasseur de bière *Dussuel*.

Dès que la première décharge se fut fait entendre à Chavanelle, ces ouvriers sortirent avec précipitation, se dirigeant de ce côté. Je remarquai quelques armes parmi eux, et j'appris par deux hommes qui passaient près de chez nous que *Reverchon* cadet commandait cette bande.

Le soir, entre huit et neuf heures, plusieurs individus armés, mais que je n'aurais pu reconnaître en raison de l'obscurité de la nuit, se portèrent sur le bureau de l'octroi de la Badouillère, et brisèrent la guérite et le réverbère · après avoir essayé vainement d'enfoncer la porte de l'octroi et d'en briser l'enseigne, ils vinrent frapper à ma porte et s'établirent ensuite sur la route, où ils placèrent des sentinelles; ils se retirèrent, au bout d'une demi-heure, devant les gendarmes, qui poussèrent une reconnaissance jusque-là.

(Information générale de Saint-Étienne, pièce 10e, 13e témoin, page 13.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Saint-Étienne, le 31 mai 1834, par M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.

Pendant la dernière insurrection, et quelques instants avant que le feu eût commencé à Chavanelle, je vis de mon domicile environ deux cents individus

réunis dans une serre située sous la terrasse de la salle Gayet; dès que la première décharge se fut fait entendre à Chavanelle, ces individus quittèrent avec précipitation le lieu de leur rassemblement, se dirigeant de ce côté: je remarquai parmi eux quatre ou cinq individus armés de fusils, et j'appris par deux hommes qui passaient près de chez moi que *Reverchon* cadet commandait cette bande.

Entre huit et neuf heures du soir, plusieurs insurgés armés, dont l'obscurité de la nuit ne me permit de voir ni les traits ni le costume, s'étant portés sur le bureau de l'octroi de la Badouillère, en brisèrent la guérite et le réverbère. Après avoir essayé vainement d'enfoncer la porte de l'octroi et d'en casser l'enseigne, ils vinrent frapper à ma porte et se placèrent sur la route, où ils posèrent des sentinelles. Une demi-heure après, la gendarmerie ayant poussé une reconnaissance jusque-là, ils se retirèrent devant elle.

J'ai entendu dire dans le temps, mais je ne me rappelle pas par qui, qu'*Olanier,* actuellement détenu, se trouvait parmi les insurgés qui s'étaient rassemblés dès le matin, au nombre de deux ou trois mille, dans un pré situé derrière l'étang de Tardy; on ajouta qu'il leur avait fait un discours.

(Dossier Olanier, n° 619 du greffe, pièce 13e, 1er témoin, page 1.)

Autre déposition du même témoin, reçue le 6 septembre 1834, par M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.

D. Lors de votre déposition relative aux troubles d'avril, vous avez déclaré que, quelques instants avant que le feu eût commencé à Chavanelle, vous aviez vu de votre domicile environ deux cents individus réunis dans une serre située sous la terrasse de la salle Gayet; que, dès que la première décharge se fut fait entendre à Chavanelle, ces individus avaient quitté précipitamment le lieu du rassemblement pour se diriger du côté où le feu s'était fait entendre; que vous aviez remarqué parmi eux quatre ou cinq individus armés de fusils, et appris par deux hommes qui passaient près de votre maison que *Reverchon* cadet commandait cette bande.

Persistez-vous dans votre déposition?

R. Oui, monsieur.

D. Connaissez-vous les deux hommes qui vous auraient dit que *Reverchon* commandait la bande dont vous avez parlé?

R. Non, monsieur.

D. Avez-vous ou pourriez-vous reconnaître quelqu'un de ceux qui composaient la bande?

R. Non; c'était trop éloigné de mon domicile.

D. Les deux hommes qui vous dirent que *Reverchon* commandait les

insurgés dont vous avez parlé dans votre déposition, vous désignèrent-ils si c'était *Reverchon* cadet?

R. Non, monsieur; ils dirent seulement que c'était *Reverchon*, sans aucune autre désignation.

A l'instant, nous avons fait représenter au témoin le sieur *Reverchon*, détenu, pour savoir s'il le reconnaîtrait pour avoir fait partie du rassemblement dont il a parlé.

Le témoin déclare ne pas le reconnaître.

(Dossier Reverchon cadet, n° 641 du greffe, pièce 9e, 1er témoin, page 1re.)

1079. — FAURE-VEYRON (Antoine), *âgé de 44 ans, armurier, demeurant à Saint-Étienne, grande rue Saint-Roch.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 21 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, pendant que j'étais de garde à l'hôtel de ville, mes portes ont été brisées et mon magasin pillé, c'est-à-dire, seize fusils, trois paires de pistolets et six canons m'ont été enlevés. Le lendemain, samedi, lorsque je rentrai chez moi, le nommé *Gras*, mon voisin, et qui avait gardé ma maison, me rapporta ce qui était arrivé. Il me dit que le vendredi, à cinq heures et demie environ, un très-grand nombre d'individus, trouvant ma porte fermée, l'avaient brisée à coups de pistolet et de pierres, et avaient ensuite enlevé les objets ci-dessus mentionnés. Cet homme me dit qu'il n'avait reconnu personne parmi les insurgés; mais on me dit ensuite que le nommé *Bacher*, armurier, demeurant dans ma rue, avait reconnu *Reverchon* cadet, qui commandait la bande; on ajouta même qu'il avait tiré des coups de pistolet pour faire sauter la serrure.

(Dossier Olanier, n° 619 du greffe, pièce 13e, 4e témoin, page 4.)

1080. — MAGUIN (Claude), *âgé de 35 ans, armurier, demeurant à Saint-Étienne, grande rue Saint-Roch.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 31 mai 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, dans la soirée, après les premiers coups de fusil tirés sur la place Chavanelle, un très-grand nombre d'individus, armés en partie de sabres, se portèrent chez moi, et, après avoir enfoncé ma porte, m'ont demandé des armes en me menaçant de la mort : ne pouvant opposer de résistance, ils m'enlevèrent cinquante-sept fusils, y compris mon fusil de garde national. Je n'ai reconnu parmi les insurgés que *Reverchon* cadet, qui a pris quatre fusils, dont il m'a donné un reçu que j'ai déposé à

la mairie, et qui était aussi signé par un homme qu'on a dit s'appeler *Joany,* et qui a pris deux fusils. Ce dernier était blessé à la jambe, et disait à *Reverchon :* « Capitaine, je suis blessé, mais je veux me venger. »

Dans ce moment, ayant représenté au témoin un bon de quatre fusils, signé *Reverchon* et *Joany,* nous l'avons interpellé de déclarer s'il le reconnaît pour celui qu'il a déposé à la mairie; il répond affirmativement, et il l'a à l'instant paraphé avec nous et le greffier.

Dans ce moment, ayant fait représenter au témoin les prisonniers, il déclare n'en reconnaître aucun.

(Dossier Olanier, n° 619 du greffe, pièce 13e, 5e témoin, page 5.)

1081. — Femme POYET (Marie MAS), *âgée de 36 ans, limonadière, demeurant à Saint-Étienne, rue Saint-Roch.*

(Entendue à Saint-Étienne, le 2 juin 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, à quatre heures et demie environ du soir, je remarquai un rassemblement très-nombreux qui se porta chez mon voisin *Maguin,* armurier. On pénétra de vive force dans son magasin, et on enleva les armes qui s'y trouvaient. J'aperçus dans ce moment *Reverchon* cadet; il était sans armes apparentes et tenait à la main un papier; il était vêtu d'une redingote, dont je ne me rappelle pas la couleur; quant à sa coiffure, je n'en ai pas conservé le souvenir. Un moment après le départ de ces hommes, ayant entendu tirer sur la place Chavanelle, je me mis à la fenêtre et je vis de nouveau *Reverchon* cadet revenant du côté de Chavanelle. Il parla à un grand nombre d'individus qui venaient en toute hâte du même côté que lui, après quoi il se dirigea avec eux du côté du clos Pellissier.

Un individu d'une taille assez élevée, mal vêtu, ayant une mouche ou royale au menton, armé d'une épée rouillée, vint demander dans ce moment les armes de mon mari. Celui-ci lui ayant dit qu'il n'en avait pas, l'autre ne persista pas moins à vouloir s'en assurer par lui-même, et alla fouiller dans une armoire.

Ayant confronté le témoin avec les prisonniers, il déclare n'en reconnaître aucun.

(Dossier Olanier, n° 619 du greffe, pièce 13e, 9e témoin, page 9.)

1082. — FAYARD (Barthélemy), *âgé de 32 ans, armurier, demeurant à Saint-Étienne, rue Saint-Roch.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 2 juin 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, entre quatre et cinq heures du soir, après la

première fusillade de Chavanelle, un très-grand nombre d'individus, parmi lesquels je n'ai reconnu que *Reverchon*, se portèrent chez le sieur *Faure*, armurier, mon voisin; ils enfoncèrent ses portes et pillèrent son magasin d'armes.

J'ai remarqué, parmi les séditieux, un homme de 35 ans environ, grand et assez gros, vêtu d'une redingote (elle était, je crois, bleue). Il paraissait modérer les pillards, et je vis qu'il faisait laisser plusieurs fusils qui n'étaient pas achevés.

Ayant fait représenter au témoin les prisonniers, il déclare n'en reconnaître aucun.

(Dossier Olanier, n° 619 du greffe, pièce 13e, 6e témoin, page 7.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Saint-Étienne, le 6 septembre 1834 par M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.

D. Lors de votre déposition relative aux troubles d'avril, vous avez déclaré que, entre quatre et cinq heures du soir, après la première fusillade de Chavanelle, un très-grand nombre d'individus, parmi lesquels vous n'aviez reconnu que *Reverchon*, se portèrent chez le sieur *Faure*, armurier, votre voisin; qu'ils enfoncèrent les portes et pillèrent son magasin d'armes.

Persistez-vous dans votre déposition, et ne voulez-vous rien y ajouter ?

R. J'y persiste, et j'ajoute que j'ai entendu tirer un coup de pistolet à la porte d'allée du sieur *Faure*, mais je n'ai pu remarquer qui est-ce qui l'a tiré. J'ajoute encore qu'en parlant de *Reverchon* dans ma déposition, j'ai entendu désigner *Reverchon* cadet, que je connais depuis longtemps, actuellement détenu.

(Dossier Reverchon cadet, n° 641 du greffe, pièce 9e, 3e témoin, page 3.)

1083. — GRAS (Claude), *âgé de 36 ans, armurier, demeurant à Saint-Étienne, grande rue Saint-Roch.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 2 juin 1834, devant M. Fleury Dela, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, entre quatre et cinq heures du soir, un très-grand nombre d'insurgés s'étant portés au domicile de M. *Faure*, armurier, mon voisin, enfoncèrent plusieurs de ses portes, pénétrèrent dans son magasin et en enlevèrent plusieurs fusils.

On m'a dit que le nommé *Reverchon* cadet faisait partie de cette bande d'insurgés; mais ne le connaissant pas, c'est un fait que je ne peux pas affirmer. Dans tous les cas, j'ai vu deux hommes qui paraissaient commander les autres: l'un en veste et l'autre en redingote; ils paraissaient à peu près du même âge, c'est-à-dire avoir de 30 à 35 ans.

Les prisonniers représentés au témoin, celui-ci déclare n'en reconnaître aucun.

(Dossier Olanier, n° 619 du greffe, pièce 13e, 7e témoin, page 8.)

1084. — BACHE (Jacques), *âgé de 33 ans, monteur de fusils, demeurant à Saint-Étienne.*

(Entendu à Saint-Étienne, le 6 septembre 1834, devant M. Roche-Lacombe, juge d'instruction, délégué.)

D. Vous avez déclaré, lors de votre déposition relative aux troubles d'avril, que, pendant que l'on se battait dans la soirée du 11 avril, vous aviez vu un individu qui avait tiré deux coups de pistolet dans la serrure de l'allée de *Faure,* votre voisin; que par ce moyen il avait enfoncé la porte de cette allée; qu'alors vous aviez vu entrer plusieurs hommes dans le magasin du sieur *Faure,* que vous n'aviez pas connus; que vous n'aviez pas fait attention si celui qui avait tiré les deux coups de pistolet était entré lui-même; vous avez déclaré aussi que plusieurs personnes disaient que l'individu qui avait tiré était *Reverchon* cadet, que vous ne connaissiez pas, non plus que les personnes qui l'avaient désigné; que, dans le moment où la porte a été enfoncée, il tenait à la main un paquet de poudre; qu'il en distribuait à quelques individus qui l'entouraient; que vous aviez remarqué encore que l'individu qu'on avait appelé *Reverchon* avait plusieurs pistolets sur lui.

Persistez-vous dans votre déposition?

R. Oui, monsieur; seulement j'ajoute que j'ai entendu qu'on désignait l'individu qui avait tiré les deux coups de pistolet par *Reverchon* seulement, sans y ajouter la qualité de *cadet.*

Ayant demandé au témoin s'il reconnaîtrait la personne qu'il a vu tirer à la porte de *Faure,* il nous a répondu que, n'y ayant pas fait assez attention, il ne pourrait pas la reconnaître.

A l'instant nous lui avons représenté le sieur *Reverchon,* détenu.

Il a déclaré ne pas le reconnaître.

(Dossier Reverchon cadet, n° 641 du greffe, pièce 9e, 2e témoin, page 2.)

GRENOBLE.

INFORMATION

CONCERNANT LES FAITS GÉNÉRAUX QUI SE SONT PASSÉS DANS CETTE VILLE ET LES ACCUSÉS RIBAN FILS, PIRODON ET CHANCEL.

1085. — POTTON (Henri), *âgé de 22 ans, bijoutier, demeurant à Grenoble rue de Créqui, n° 8.*

(Entendu à Grenoble, le 18 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

J'ai loué, dans la rue de Créqui, n° 8, une chambre du sieur *Fras :* il est très-vrai qu'avant et depuis les événements de Lyon, plusieurs réunions de la société des Droits de l'homme, dont je fais partie, ont eu lieu dans ma chambre; mais dans ces réunions il n'y a jamais été question que de maintenir la tranquillité publique. Je ne sais si dans d'autres sections il a été question de prendre les armes, mais je puis assurer qu'il n'en a jamais été question dans la mienne.

D. Quel était le nombre des personnes qui composaient votre section?

R. Quatorze.

D. Quels sont les noms des individus qui la composent?

R. M. *Eymard,* président, qui est parti le jeudi 10 pour Chambéry; un sieur *Berri,* tailleur. Je ne puis me rappeler que de ces deux noms.

Nous avons fait observer au témoin que, sur quatorze personnes qui se rendaient chez lui, il était plus qu'étonnant qu'il ne se rappelât que deux noms.

Le témoin persiste à soutenir qu'il ne se rappelle que ces deux noms, et que même le sieur *Berri* demeure avec lui; que sa section ne se compose

même que de huit personnes, et que souvent il venait dans leur réunion des députés des autres sections qu'il ne connaissait pas.

D. Nommez-moi au moins ces huit personnes ; il est impossible que vous ne les connaissiez pas?

R. Je ne me rappelle pas leurs noms.

D. Dans une de vos réunions, n'a-t-il pas été question d'envoyer un député à Lyon, pour connaître ce qui s'y passait?

R. Non.

(Information générale de Grenoble, pièce 5e, 8e témoin, page 9.)

Autre déposition du même témoin, reçue par le même magistrat, le 24 avril 1834.

D. Des réunions de la société des Droits de l'homme ont-elles eu lieu chez vous depuis le jeudi 17 avril?

R. Nous n'avons point eu de réunion depuis cette époque, et même depuis les affaires de Grenoble.

D. Est-il à votre connaissance que d'autres sections que la vôtre se soient réunies?

R. Non.

D. La société des Droits de l'homme existe-t-elle toujours?

R. Je n'en ai pas eu de nouvelles depuis nos dernières réunions, à l'époque des événements de Grenoble; j'ignore si elle est dissoute.

D. Quel est le sieur *Eymard,* président de votre section?

R. C'est M. Amédée *Eymard* fils, gantier, demeurant à Grenoble, rue du Bœuf.

D. Depuis que vous avez déjà paru comme témoin, vous êtes-vous rappelé les noms de quelques membres de votre section, et vous les rappelez-vous?

R. Je ne m'en suis plus occupé, et je ne me rappelle aucun nom.

(Information générale de Grenoble, pièce 8e, 11e témoin, pag. 14.)

ROCHAS (Henri-Charles), *âgé de 49 ans, ex-notaire, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 16 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à à la cour royale.)

Le jeudi 10 de ce mois, dans la soirée, je revenais de la campagne, et je

m'aperçus qu'une réunion assez nombreuse avait lieu dans le bureau du journal *le Dauphinois*, et qu'on me dit, le lendemain, être composée des officiers de la garde nationale. Le vendredi 11, il y eut une semblable réunion, dont quelques membres se rendirent à la préfecture : au retour de cette députation dans les bureaux du *Dauphinois*, elle fut accompagnée par un rassemblement assez nombreux, qui resta sur la place Claveyson. Bientôt après, j'entendis quelques cris : *Aux armes! au tocsin! à la citadelle!* et *à l'arsenal!* Ce rassemblement se dispersa presque aussitôt, en se dirigeant de divers côtés; bientôt après j'entendis sonner le tocsin à Saint-André.

(Information générale de Grenoble, 3e pièce, 10e témoin, page 17.)

1087. SAINT-ROMME (Henri-François-Silvestre), *âgé de 37 ans, avocat, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 18 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Dépose : Que les réunions qui ont eu lieu au *Dauphinois*, les jeudi soir et vendredi matin, étaient des réunions d'officiers de la garde nationale. A la nouvelle des événements de Lyon, ils avaient jugé urgent de demander la convocation de cette garde, pour prévenir des désordres que, dans leur opinion, la troupe de ligne n'aurait pu que réprimer; ces officiers nommèrent une députation composée de cinq d'entre eux, et desquels le déposant faisait partie. Cette députation s'adjoignit le colonel de la garde nationale; tous six se rendirent auprès de M. le maire, qui les accompagna chez M. le préfet. M. le maire se rendit d'abord dans les appartements de M. le préfet avec M. le colonel; ils lui firent part de la présence de la députation de la garde nationale, et lui dirent qu'elle demandait à être introduite auprès de lui, pour obtenir, dans les graves circonstances qui se présentaient, l'exécution de la loi relativement à l'organisation de la garde nationale et son armement. M. le préfet fit réponse qu'il n'accorderait pas cette demande; que l'ordre serait maintenu sans le secours de la garde nationale, et que des mesures militaires seraient prises. La députation insista pour être au moins reçue par M. le préfet, quelque réponse qu'il fît; elle pria M. le maire de lui représenter qu'un refus qui serait pris peut-être pour un affront ne pouvait qu'accroître l'irritation, et il était importantde la calmer : M. le préfet ne se rendit pas à cette raison. La députation exprima ses craintes à M. le maire sur les malheurs qu'elle redoutait, et celui-ci pria les membres de la députation de faire tous leurs efforts pour les prévenir.

Les officiers de la garde nationale avaient attendu le retour de leurs députés dans le local du *Dauphinois*, et non sur la place, pour ne pas attirer la foule; mais quand cette députation sortit de la préfecture, une foule d'hommes et

d'enfants se mirent à sa suite et entrèrent avec elle au bureau du journal. Quand la députation eut fait connaître la réponse de M. le préfet, toute cette foule s'écoula, et ce fut seulement sur la place Claveyson que le cri *Aux armes!* fut répété par des voix d'enfants. Tous les officiers de la garde nationale coururent alors pour prévenir un mouvement. Le déposant ayant demandé au rédacteur du *Dauphinois*, le jeudi soir, si les officiers de la garde nationale se réunissaient à son bureau, le rédacteur lui répondit: « Ce que je sais de plus « clair, c'est que cela m'empêchera de faire mon journal. » Le déposant a vu, au commencement de la réunion du jeudi soir, M. *Crépu* écrire quelques mots à une petite table, puis ressortir presque aussitôt, et avant que les officiers eussent résolu leur démarche; il affirme que M. *Crépu* n'a nullement paru à la réunion du vendredi matin : il n'y a pas eu au bureau du journal d'autre réunion que celle-là, sauf (et il y a de cela déjà longtemps) des réunions de la Société de la presse. Le samedi soir, lorsqu'on apprit l'accident arrivé dans la rue Pérollerie, M. *Crépu* dit, en présence de plusieurs personnes, parmi lesquelles le déposant croit que se trouvait M. *Bruneb*, juge de paix : « Nous étions parvenus à calmer les esprits, et ce s..... coup de fusil va tout « détruire. » Le déposant a vu constamment M. *Crépu* pendant les journées de jeudi, vendredi, samedi et dimanche; il a été témoin qu'il a constamment fait ses efforts pour calmer l'irritation et prévenir une collision qui n'eût pu être qu'un malheur épouvantable pour la ville et les opinions politiques qu'il défend. Le déposant ajoute que plusieurs fois il a été dans le cas, ainsi que d'autres, d'appeler M. *Crépu* pour calmer l'effervescence.

(Information générale de Grenoble, pièce 5e, 10e témoin, page 11.)

1088. GIROUD (Michel-Benoist), *âgé de 55 ans, notaire, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 23 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Aux réunions qui eurent lieu les 10 et 11 de ce mois, je ne me suis pas aperçu qu'elles fussent composées d'autres personnes que des officiers de la garde nationale.

D. N'avez-vous pas employé toute votre influence pour vous opposer aux mouvements qui ont eu lieu à Grenoble, dans les journées des 10, 11, 12 et 13 de ce mois, et pour empêcher toute collision entre les citoyens et les militaires?

R. Il est très-vrai que j'ai fait tous mes efforts pour empêcher une collision dont les résultats, à mon avis, ne pouvaient être que nuisibles à la ville de Grenoble : les personnes que j'ai été à même de voir à cette époque m'ont toutes paru être dans les mêmes dispositions, notamment MM. *Saint-Romme*,

Bertrand, *Gouroux*, et *Crépu*, et en général tous les officiers de la garde nationale : du reste, j'ai ouï dire que, dans les associations qui existent à Grenoble, et dont je ne fais point partie, on a été unanimement d'avis de prendre toutes les mesures et d'user de toute l'influence qui pourraient assurer la tranquillité de la ville. En général, je n'ai vu dans les attroupements qui se sont formés sur divers points que des enfants ou des personnes qui me sont tout à fait inconnues, et que je n'ai jamais aperçues que dans des moments de trouble.

(Information générale de Grenoble, 7e pièce, 8e témoin, page 10.)

1089. — FLAVIZET FILS (François-Joseph-Étienne), *âgé de 49 ans, négociant, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 23 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Pendant toutes les journées des événements de Lyon, j'ai usé de toute mon influence pour maintenir la tranquillité, et toutes les personnes à qui je me suis adressé partageaient en général la même opinion que moi. J'ai bien ouï dire depuis qu'on me traitait de peureux, et j'ignore qui a pu tenir un semblable propos. Dans la société des Droits de l'homme, dont je faisais partie, et que j'ai quittée depuis les événements de Lyon, je puis assurer qu'on a toujours été unanimement d'avis d'empêcher toute collision et d'éviter la guerre civile.

(Information générale de Grenoble, 7e pièce, 9e témoin, page 11.)

1090. — THÉVENEL (Michel-Augustin), *âgé de 43 ans, négociant, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 23 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

D. Dans les circonstances qui viennent de se passer, n'avez-vous pas été obligé d'employer toute votre influence pour empêcher une collision entre le peuple et les militaires, et pour vous opposer à des mouvements insurrectionnels ?

R. Il est très-vrai que tous mes efforts ont tendu à maintenir la tranquillité ; je ne sais pas même jusqu'à quel point ils étaient nécessaires : je dois dire que j'ai été secondé par tous mes amis, entre autres par M. *Crépu*.

D. Pourriez-vous me citer quelques-unes des personnes dont vous avez cru devoir calmer l'irritation ?

R. Je ne me rappelle pas leurs noms, et si je me les rappelais je ne les nommerais pas.

D. N'avez-vous pas été l'objet de reproches de la part de ces personnes, à raison des discours que vous leur teniez ?

R. On me l'a dit, mais je ne m'en suis pas aperçu.

D. N'avez-vous pas dit à quelques personnes qu'il était à votre connaissance que quelques chefs d'association avaient fait beaucoup de mal en excitant les ouvriers ?

R. Je n'ai pu dire cela à personne, parce que je suis convaincu du contraire.

Le témoin ajoute qu'il n'y a pas eu au bureau du *Dauphinois* d'autre réunion que celles des officiers de la garde nationale, réunions qui eurent lieu les 10 et 11 de ce mois; que, si dans ces réunions il y avait quelques personnes étrangères à la garde nationale, et entre autres M. *Piot*, il déclare ne les avoir point vues.

Il ajoute encore que, pour prouver tout le désir qu'il avait d'empêcher une collision, et convaincu qu'il était que la présence du commissaire de police *Vidal* dans les rues était un motif d'irritation, il se rendit dans la soirée du samedi 12, et à la suite des événements de la rue Pérolerie, auprès de M. le maire, pour l'engager à ne plus laisser sortir le sieur *Vidal*, qui serait un motif de désordre. Cette demande fut faite en présence du sieur *Vidal* lui-même, et renouvelée plus tard auprès du commandant de la place. Le témoin observe que M. *Crépu* n'a point assisté aux réunions qui eurent lieu dans le bureau du *Dauphinois*.

(Information générale de Grenoble, 7e pièce, 10e témoin, page 12.)

1091.— ROUDET-CORNEILLE aîné (Pierre), *âgé de 46 ans, pépiniériste, demeurant à la Tronche.*

(Entendu à Grenoble, le 21 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Le jeudi 10 du courant, ou le vendredi 11, sans pouvoir préciser le jour, j'étais, sur les une heure de l'après-midi, sur la terrasse de mon jardin, qui longe la grande route, avec Mme *Parceval*, femme de l'inspecteur des douanes, qui loge chez moi. J'aperçus alors quatre hommes, dont la mise propre dénotait des ouvriers aisés; ces individus me fixèrent en passant et s'arrêtèrent ensuite en face de mon portail; ils se concertèrent un instant, et l'un d'eux revenant sur ses pas, me demanda si je n'étais pas M. *Roudet?* Lui ayant répondu que oui, il me dit qu'il désirait me parler et me pria de descendre. Me trouvant alors devant mon portail, ils s'approchèrent tous les quatre de moi, et le même qui m'avait déjà parlé, me dit : *Vous connaissez sans doute les événements ? — J'ai entendu dire*, répondis-je, *que l'on se battait à Lyon*

et qu'il y avait des troubles à Grenoble. — Cela est positif, me dirent-ils; *nous avons l'intention d'attaquer ce soir Grenoble, et si vous entendiez du bruit, le tocsin ou des coups de fusil de cette ville, vous viendrez à notre secours.* Dans cette circonstance, je me trouvai embarrassé de ma réponse, et ne répondant rien, ils ajoutèrent : *Pouvons-nous compter sur vous et sur la garde nationale de la Tronche?* Effrayé par l'exaltation qui se peignait sur la figure de ces individus en me parlant, je jugeai convenable de leur faire une réponse évasive, et je leur dis alors que cela méritait réflexion, et qu'au reste je consulterais les autres officiers de la garde nationale de la Tronche. Ils me dirent alors qu'ils allaient continuer leur route pour engager les gardes nationales des autres communes de cette rive de l'Isère à se joindre à eux; que d'autres commissaires avaient été envoyés sur l'autre rive pour le même objet, et qu'ils savaient positivement que la garde nationale de Domène et d'autres communes devait descendre en masse; et ils me quittèrent alors. J'ai ouï dire, sans pouvoir désigner par quelles personnes, que ces quatre individus avaient repassé dans la même soirée, armés de fusils à deux coups. Je déclare, sur mon honneur et sous la foi du serment que j'ai prêté, que je ne connais aucun de ces quatre individus.

(Information générale de Grenoble, pièce 6e, 2e témoin, page 4.)

1092. BERTIER (Gaspard-Jean), *propriétaire, juge de paix du canton de Grenoble, demeurant à Cozeu.*

(Entendu à Grenoble, le 1er mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la conr royale, délégué.)

Le 11 avril dernier, se rendant chez *Mme Gariod*, sa nièce, qui habite sur la place Grenette, ancienne maison *Bougi*, et passant dans la Grande-Rue vers le débouché de la place Claveyson, un peu avant dix heures du matin, il a vu quelques jeunes gens sortir d'un rassemblement assez nombreux formé sur cette place, courir, les uns vers la place Saint-André, les autres le long de la Grande-Rue en criant : *Aux armes!* Le témoin continuant sa route dans la Grande-Rue, a vu tous les magasins se fermer, leurs habitants demeurer tranquilles chez eux; et avant d'être parvenu à l'extrémité de la Grande-Rue, il n'entendait plus le cri *Aux armes!* Le témoin, quoiqu'en relation habituelle avec les ouvriers de toute espèce qui habitent son canton, n'a connu aucun des individus qui criaient aux armes, et ne pourrait point en reconnaître. Le déposant n'a rien vu de remarquable dans la journée du 12; mais dans la soirée du 13, il a vu de chez lui quelque agitation sur la place Saint-André; et immédiatement après, un certain nombre de jeunes hommes, précédés de deux ou trois jeunes gens qu'il croit étrangers à cette ville, et qui, par intervalle, criaient : *Vive la république!* Cette troupe s'est dirigée du côté de la préfecture, et quelques minutes

après, elle est revenue sans que son nombre ait paru augmenté, et elle s'est dissipée vers le milieu de la place, sans doute parce que ses cris n'avaient produit aucune émotion parmi le grand nombre de promeneurs qui occupaient la place. Et les jeunes gens qui semblaient être les chefs de cette troupe s'en allèrent par la ruelle, derrière l'église Saint-André.

(Information générale de Grenoble, 11e pièce, 2e témoin, page 2.)

1093. DECHAMP (Louis-Joseph), *âgé de 51 ans, sonneur de l'église de Saint-Louis, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 17 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale, délégué.)

Le vendredi 11 avril, sur les neuf heures et demie du matin, j'étais dans l'église de Saint-Louis pour y faire mon service, lorsque j'y vis entrer une troupe de jeunes gens : je leur demandai ce qu'ils voulaient, ils me dirent qu'ils venaient pour sonner le tocsin : *F... moi le camp bien vite!* leur dis-je, et ils se retirèrent. J'allai me saisir des clefs dans la sacristie, et après avoir fait évacuer l'église aux personnes qui entendaient la messe, j'en fermai toutes les portes.

(Information générale de Grenoble, pièce 4e, 6e témoin, page 10.)

1094. ROYON (Joseph), *âgé de 38 ans, sonneur des cloches de Notre-Dame, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 17 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale, délégué.)

Vendredi 11 du courant, sur les neuf heures et demie du matin, étant chez moi sur la place Notre-Dame, j'entendis ces cris : *Aux armes!* Je me rendis de suite à l'église Notre-Dame : entendant sonner le tocsin, et pour arriver au clocher, je passai par la maison où demeure M. le chanoine *Gigard*, qui, de ses appartements, a une porte de communication avec le clocher : en entrant dans ce dernier lieu, j'aperçus une douzaine d'individus, tous hommes faits, qui sonnaient le tocsin. Je n'ai reconnu aucun d'eux ; ils avaient pénétré dans le clocher en enfonçant la porte et forçant la loquetière qui s'ouvre avec une clef de l'intérieur de l'église : la crainte que m'inspiraient ces individus m'empêcha de leur faire des observations pour cesser cette sonnerie, et je quittai le clocher. Dans ce moment-là ils cessèrent de sonner et me suivirent. Voyant que le clocher était libre, j'en fermai la porte en-dedans aux verrous et je sortis par la porte de *M. Gigard ;* mais ces individus revinrent à la charge et enfoncèrent de nouveau la porte et les verrous ; ils sonnèrent de nouveau. La sonnerie, dans les deux

différentes fois, a duré dix minutes, et tout ce que je viens de déposer s'est passé dans l'intervalle d'un quart d'heure.

(Information générale de Grenoble, pièce 4e, 8e témoin, page 12.)

1095. GATEL (Louis-Nicolas), *âgé de 35 ans, concierge de la cathédrale, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 17 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale, délégué.)

Vendredi 11 de ce mois, sur les neuf heures et demie ou dix heures du matin, environ douze à quinze jeunes gens entrèrent dans l'église de Notre-Dame et se dirigèrent vers le clocher. En ayant trouvé la porte fermée, ils firent sauter la loquetière qui, de l'intérieur de l'église s'ouvre avec une clef: je les entendis sonner pendant environ huit minutes en deux différentes fois. J'étais occupé dans ce moment à fermer les objets précieux qui se trouvent dans la sacristie, et lorsque je me disposais à fermer l'église, ces jeunes gens avaient abandonné le clocher.

(Information générale de Grenoble, pièce 4e, 7e témoin, page 11.)

1096. — BERNARD (Julien), *âgé de 45 ans, sacristain de l'église Saint-André, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 26 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, sur les neuf heures et demie du matin environ, j'étais à la maison curiale, qui se trouve très-rapprochée de l'église Saint-André, lorsque j'entendis sonner les cloches: ne sachant ce que c'était, je me rendis de suite à l'église et là j'aperçus une dizaine de jeunes gens ouvriers qui faisaient tinter les cloches. Je m'approchai alors d'eux, en les priant de cesser : qu'ils allaient donner l'épouvante dans la ville; ils me répondirent que c'était dans cet objet qu'ils voulaient sonner. Je sortis alors pour rendre compte à la police de ce qui se passait, lorsqu'au même moment j'aperçus le commissaire de police qui entrait dans l'église. Je fais observer que ces jeunes gens ne montèrent point dans le clocher pour sonner, mais qu'ils se servaient des cordes qui correspondent du clocher à l'intérieur de l'église : je n'ai connu aucun de ces individus.

(Information générale de Grenoble, 15e pièce, 9e témoin, page 8.)

1097. MASSE (Pierre), *âgé de 58 ans, cabaretier, demeurant à Grenoble, rue de la Madeleine.*

(Entendu à Grenoble, le 21 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Le vendredi, au moment où l'on sonnait le tocsin à Saint-André, ou à

Notre-Dame, je vis un jeune homme se jeter sur un militaire et s'emparer de son fusil : après avoir fait ce coup il se sauva du côté de la rue Chenoise; cette voie de fait eut lieu sur la place des Cordeliers.

Je ne connais point ce jeune homme.

(Information générale de Grenoble, pièce 6e, 5e témoin, page 8.)

1098. — Femme PERRIN (Jeanneton PIOT), *bouchère, âgé de 70 ans, demeurant à Grenoble.*

(Entendue à Grenoble, le 21 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Le vendredi 11, pendant qu'on sonnait le tocsin à Saint-André, je vis sur la place des Cordeliers deux militaires suivis d'une troupe de monde; un jeune homme que je ne connais pas, et que je n'ai même jamais vu, s'empara du fusil d'un de ces militaires et se sauva ensuite; je rentrai de suite chez moi.

(Information générale de Grenoble, pièce 6e, 7e témoin, page 10.)

1099. — VERVEAU (Louis), *âgé de 23 ans, fusilier au 15e régiment de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 24 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Dépose : que, le vendredi 11 du courant, étant de garde à la porte de France, il fut chargé d'accompagner cinq voltigeurs du 11e de ligne au bureau de la place à la citadelle; qu'arrivé sur la place Notre-Dame sur les dix heures environ du matin, il entendit sonner le tocsin, et continua son chemin; qu'arrivé dans la rue de la Saulée, il fut accosté par sept ou huit jeunes gens qui lui dirent de leur remettre son fusil; qu'il serra alors fortement son arme contre lui de ses deux mains, en leur répondant qu'ils auraient plutôt sa vie; qu'alors ces jeunes gens se jetèrent sur lui par devant et par derrière, s'emparèrent de son fusil et se sauvèrent ensuite dans la foule qui les suivait; que l'un de ces jeunes gens avait un habit ou une veste de couleur grise et qu'il croit qu'il le reconnaîtrait, surtout s'il était vêtu de la même manière; le fusil fut rapporté le lendemain au bureau de la place. Il ajoute qu'il ne s'est pas aperçu que celui qui lui a enlevé son fusil se fût blessé en le prenant, ayant sa baïonnette dans le fourreau.

(Information générale de Grenoble, pièce 8e, 8e témoin, page 10.)

1100. — FOURGOUS (Benoît), *âgé de 23 ans, fusilier au 15e régiment de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 24 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Le vendredi 10 de ce mois, sur les dix heures du matin, je conduisais des militaires de la porte de France où j'étais de garde, au bureau de la place. Je portais mon fusil sur l'épaule, lorsqu'arrivé à la place des Cordeliers, j'aperçus un rassemblement : un homme se jeta sur mon fusil par derrière, lui fit faire la bascule, et le tirant avec force m'obligea à le lâcher; je me retournai de suite pour le reprendre, et je vis cet individu qui me tenait en joue. J'étais tellement ému, que je ne puis donner aucun détail sur son signalement, et que si je le voyais je ne le reconnaîtrais pas.

(Information générale de Grenoble, pièce 8e, 9e témoin, page 11.)

1101. — MICHEL (Pierre), dit BARON, *conducteur de la diligence de Valence à Grenoble, âgé de 47 ans, demeurant à Valence.*

(Entendu à Grenoble, le 17 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Le vendredi 11 avril, je partis de Valence avec la diligence qui se rendait à Grenoble. Au moment de me mettre en route, deux personnes, que j'ai su depuis être les sieurs *Chancel* et *Vasseur* cadet, demandèrent à occuper les places du coupé. M. *Vasseur* avait un carnier et un fusil de chasse à deux coups; M. *Chancel* était également porteur d'un fusil de chasse à deux coups. Arrivé à Roman, je fis porter ces messieurs sur la feuille, et l'un d'eux désigna seulement le nom de *Louis* pour deux places qu'il retint seulement jusqu'à la Buisserate. Je fais observer que je connaissais ces deux messieurs de vue, mais que, ne pouvant pas appliquer leurs noms à leurs figures, je ne fis aucune difficulté de les inscrire sous le nom de *Louis* pour les deux places. Dans la route, je sus plus positivement que les deux particuliers qui occupaient le coupé étaient le sieur *Chancel* et le sieur *Vasseur* cadet: je connais même particulièrement M. *Chancel.* La diligence arrivée à la Buisserate, ces deux messieurs me dirent qu'ils ne descendraient qu'à la montée de Saint-Martin, ce qu'ils firent effectivement; je ne les ai pas vus depuis. M. *Loguier,* directeur du bureau de la diligence, m'a fait plus tard des reproches sur ce que j'avais souffert que des fusils chargés fussent mis dans la diligence. Je conviens que, conduisant souvent des personnes ou des chasseurs porteurs de fusils, je ne me suis jamais informé s'ils étaient ou non chargés; et je n'aurais pas connu cette dernière circonstance sans les reproches de M. *Loguier.*

(Information générale de Grenoble, pièce 4e, 1er témoin, 2e page.)

1102. — LOGUIER (Antoine), *âgé de 58 ans, directeur de la diligence de Grenoble à Valence, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 17 avril 1834, devant M. Thénard, conseiller à la cour royale.)

Le 11 du courant, la diligence de Valence arriva à Grenoble entre cinq et six heures du soir. Parmi les effets qui furent déposés au bureau, se trouvaient deux fusils de chasse à deux coups; par précaution je voulus m'assurer s'ils n'étaient point chargés, et, à cet effet, je mis la baguette des deux fusils dans les canons : ces baguettes sortaient des canons d'environ quatre doigts, et j'eus l'intime conviction, sans m'en assurer davantage, que ces fusils étaient chargés. Sur les sept heures, M. *Vasseur* se présenta à mon bureau, accompagné d'un autre jeune homme que je ne reconnus pas pour être *Chancel;* en lui remettant ses effets, je lui fis observer qu'il était imprudent à lui de voyager avec des armes chargées; il me dit qu'elles ne l'étaient point; je lui observai de nouveau que je m'en étais assuré en mettant les baguettes dans les fusils, et le sieur *Vasseur* se retira sans rien ajouter. Plus tard, lorsque le conducteur rentra à mon bureau, je lui témoignai mon étonnement de ce que les sieurs *Vasseur* n'étaient pas portés sur la feuille, croyant que c'étaient les deux frères qui arrivaient de Valence. Il me répondit que c'était un des sieurs *Vasseur* et *Chancel* qui occupaient les places du coupé, et qui s'étaient fait inscrire sous le nom de *Louis.* Je fis également de vifs reproches à mon conducteur sur ce qu'il avait souffert que des armes chargées fussent mises dans la voiture. Je fais observer que j'ai vu encore reparaître le nom de *Louis* sur la feuille de départ de Grenoble à Valence, en date du 14 ou du 15 de ce mois, et ce dont je vous justifierai en vous envoyant dans cette journée le double de cette feuille. J'ai su par le sieur *Baron* fils aîné, conducteur de la diligence, que ce même *Louis* était encore le sieur *Vasseur*, qui, le 14 ou le 15, avait pris la diligence hors la porte de France, et avait été porté sur la feuille à Saint-Marcelin ou à Roman.

(Information générale de Grenoble, pièce 4e, 2e témoin, page 4.)

1103. — DELIMOSIN DE SAINT-MICHEL (Marc-Antoine-Alexandre), *âgé de 54 ans, maréchal de camp, commandant le département de l'Isère, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 17 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Je crois me rappeler que le vendredi 11 de ce mois, sur les cinq heures et demie du soir, me trouvant devant la préfecture, un individu que je ne connais pas, et qui faisait partie d'un rassemblement assez nombreux, s'adressa à moi en me demandant des nouvelles : *Nous voulons avoir des nouvelles!*

Je lui répondis que je n'en avais point à lui donner; et, pour finir toute discussion, je fis prendre les armes au poste de la préfecture. Ce rassemblement se dispersa.

(Information générale de Grenoble, pièce 4e, 10e témoin, page 15.)

1104. — GUTTIN (Pierre), *âgé de 37 ans, agent de police, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 17 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Le vendredi 11 du courant, j'ai aperçu devant la préfecture le nommé *Barthélemy,* huissier à Grenoble, faisant partie d'un rassemblement assez nombreux. C'était au moment de l'arrivée du courrier; et, sur l'observation que quelqu'un fit qu'il n'était pas arrivé de nouvelles de Lyon, plusieurs personnes, parmi lesquelles je remarquai le sieur *Barthélemy,* se mirent à crier : *Aux armes!* J'ai encore vu le sieur *Barthélemy,* le dimanche 13, sur la place Grenete, à l'époque de l'arrivée du courrier de Vienne, faire partie d'un groupe qui criait : *Vive la république! On se bat toujours de même à Lyon! allons à la préfecture!* Je dois cependant dire que je n'ai point vu moi-même le sieur *Barthélemy,* mais qu'il m'a été désigné par mon collègue *Mollet.* C'est dans le même moment, à l'arrivée du courrier de Vienne, que j'ai vu le sieur *Michel,* fabricant de chandelles, demeurant place Claveyron, monter sur le timon de la voiture et crier : *Vive la république!* Ce cri fut répété par le sieur *Vasseur* cadet et *Michel* (Étienne), fils du médecin. J'ai également su du sieur *Cambier,* cafetier, que ce même jour, dimanche 13 du courant, plusieurs individus armés de fusils étaient venus boire chez lui, mais qu'il ne les connaissait pas. Le dimanche soir, sur les huit heures un quart, me trouvant à la porte de Bone, au moment où un rassemblement nombreux s'était formé, le sieur *Coche,* cafetier sur le quai, et le sieur *Jean Ribau,* cordonnier, rue Montorge, me firent remarquer un homme qui cherchait une hache, disant qu'il voulait enfoncer la porte de Bone, pour faire passage à ses camarades qui étaient de l'autre côté. J'ai entendu désigner cet homme sous le nom d'*Auguste;* mais je ne le connais pas.

(Information générale de Grenoble, pièce 4e, 12e témoin, page 18.)

1105. — BOUMET (Maxime), *sous-inspecteur des forêts, à la résidence de Vizille.*

(Entendu à Grenoble, le 16 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale, délégué.)

Le vendredi, 11 avril dernier, je me trouvais à Vizille, au café Clermont,

lorsque j'y vis entrer deux jeunes gens qu'à leur mise je pris pour des étudiants en droit. On leur demanda des nouvelles de Grenoble; ils répondirent que, dans la matinée de ce même jour, on y avait sonné le tocsin; que les nouvelles de Lyon annonçaient que le parti républicain était maître de la ville; que le 7e régiment d'infanterie légère faisait cause commune avec lui, et que c'était le moment où les bons citoyens devaient se montrer; que l'opinion des habitants de Vizille étant la même que celle des habitants de Grenoble, ils espéraient qu'ils agiraient de concert. Ces jeunes gens demandèrent ensuite où demeurait le colonel de la garde nationale de Vizille, et sur la réponse qui leur fut faite que le colonel Brun demeurait à Vaulnaveys, ils me parurent embarrassés. Je me retirai alors, et j'ai pensé (sans en avoir toutefois de certitude) que ces jeunes gens étaient venus pour sonder le terrain. J'ajoute qu'aux nouvelles que ces messieurs donnaient, ils annonçaient que Marseille et Avignon étaient en insurrection. J'ignore si, le lendemain, ces jeunes gens sont allés parler au colonel de la garde nationale.

Je ne puis me rappeler quelles étaient les personnes présentes dans le café lorsque cette conversation a eu lieu.

(Information générale de Grenoble, pièce 12e, 3e témoin, page 5.)

1106. — BOURLIER (Jean), *âgé de 56 ans, capitaine, commandant la 3e compagnie d'ouvriers, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 5 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Le samedi 12 du mois d'avril dernier, je me trouvais, sur les onze heures environ du matin, sur la place Grenete, où je m'étais rendu pour savoir des nouvelles. J'y fus accosté par M. *Raimond,* avocat de cette ville, que je connais depuis plusieurs années. Par suite de la conversation que nous eûmes ensemble, à laquelle plusieurs autres personnes prirent part, et qui roulait sur la présence des troupes et sur la fermentation qui paraissait régner dans la ville, ainsi que sur ce qui se passait à Lyon, M. *Raimond* me demanda si l'artillerie de Grenoble ferait feu. « Certainement, lui répondis-je; elle le ferait avec d'autant plus « de raison, que nous sommes convaincus que nos balles n'atteindraient aucun « honnête homme, parce que nous ne tirerions qu'à mitraille. » Je dois expliquer que j'entrai dans ce détail auprès de M. *Raimond* et des personnes qui m'écoutaient, parce que j'avais entendu dire, vaguement il est vrai, qu'on avait répandu le bruit dans la ville que les artilleurs ne feraient pas feu, et que les mécontents avaient envoyé du vin à nos ouvriers; ce qui est un fait entièrement faux. Je fais observer que, dans la conversation que nous eûmes, je dis que, pour éviter cependant toutes collisions, qui sont toujours fâcheuses, et pour que la troupe n'eût rien à se reprocher, nous ne tirerions jamais les premiers. La

conversation en resta ensuite là sur ce sujet, et peu d'instants après je me retirai.

D. Pour expliquer votre déposition, pourriez-vous me dire, d'une manière positive, si M. *Raimond* vous demanda : *Tireriez-vous sur nous?* ou s'il parla d'une manière générale : *Tireriez-vous?*

R. Je crois pouvoir assurer qu'il demanda seulement d'une manière générale : *Tireriez-vous?*

D. Quelle impression morale vous a paru produire, sur M. *Raimond* et sur les autres personnes qui vous entouraient, la réponse que vous avez faite?

R. Je crois qu'il fut peu satisfait, car il me répondit que j'avais la conscience large.

D. Connaîtriez-vous quelques-unes des personnes qui étaient avec M. *Raimond?*

R. M. *Valet Desrives*, capitaine d'artillerie, était auprès de moi dans ce moment, et je crois qu'auprès de M. *Raimond* se trouvait un des MM. *Vasseur*, sans toutefois pouvoir l'assurer. Je n'ai reconnu aucune autre personne.

(Information générale de Grenoble, 11e pièce, 9e témoin, page 13.)

1107. — VALET DESRIVES (Théodore-Paul), *âgé de 30 ans, capitaine d'artillerie, en garnison à Metz, actuellement en congé à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 6 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Samedi 12 du courant, je me trouvais effectivement avec M. *Bourlier* lorsqu'il fut abordé par quelques personnes que je ne connais pas; l'une de ces personnes me fut désignée plus tard pour être le Sr *Raimond*. J'ignore comment la conversation s'engagea : j'y prêtai peu d'attention; seulement je fus frappé du propos de M. *Bourlier*, qui dit, aux personnes qui l'entouraient : « Certaine« ment l'artillerie ferait feu à Grenoble, et avec d'autant plus de raison que nos « balles n'atteindraient le cœur d'aucun honnête homme, quoique nous tiras« sions à mitraille. » Je me retirai avec M. *Bourlier*, et j'ignore quelle est la réponse qui lui fut faite et l'impression qu'a pu produire le propos de M. *Bourlier* sur M. *Raimond*, que je remarquai d'autant moins que je ne le connaissais pas du tout.

(Information générale de Grenoble, 11e pièce, 10e témoin, page 16.)

1108. — MANGIN (Anatole), *âgé de 45 ans, colonel du 15e régiment de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 17 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Samedi 12 du courant, sur les cinq heures et trois quarts de l'après-midi, je sortais de la préfecture, et je vis un rassemblement d'environ cinquante personnes. En m'apercevant, et s'adressant à moi, ils s'écrièrent : *Des nouvelles! Nous voulons des nouvelles!* Je leur répondis que le courrier n'en ayant pas apporté, je ne pouvais leur en donner. Alors l'un d'eux, qui me parut un grand jeune homme à figure pâle, et qu'on m'a dit plus tard être le sieur *Barthélemy*, quoique je ne le connaisse pas, s'écria : *Puisqu'il n'y a pas de nouvelles, aux armes!* Ce cri fut répété par plusieurs individus qui l'entouraient. Je me rendis ensuite à la tête des troupes qui stationnaient sur la place Saint-André, où je fus suivi par une partie de cette foule.

(Information générale de Grenoble, pièce 4e, 11e témoin, page 16.)

1109. — GACHET (Claude), *âgé de 50 ans, marchand quincailler, demeurant à Grenoble, place Grenete, tenant le bureau de la diligence de Vienne.*

(Entendu à Grenoble, le 25 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

D. Le samedi 12 du courant, au moment de l'arrivée de la diligence de Vienne, n'avez-vous pas vu un jeune homme monter sur le devant de la voiture et crier : *Vive la république!* N'avez-vous pas vu également un rassemblement qui s'était formé autour de la diligence répondre à ce cri?

R. Comme la voiture était en retard ce jour-là, je pris de suite les dépêches pour les porter à la poste aux lettres, et même avant que les chevaux fussent dételés.

Je n'ai donc point pu voir le jeune homme dont vous me parlez monter sur la voiture. Étant seulement au bout de la place Grenete et près de la voûte de la Halle, j'entendis des cris, mais sans pouvoir distinguer ce qu'on criait. A mon retour de l'hôtel de la poste, on m'apprit qu'un jeune homme était monté sur la diligence, et avait crié : *Vive la république!* que plusieurs personnes qui entouraient la voiture avait fait chorus. On ne m'a point nommé ce jeune homme, et je ne sais qui ça peut être.

D. Désignez-moi les personnes auxquelles vous avez entendu raconter ce qui s'était passé?

R. Comme il y avait beaucoup de monde, je n'ai remarqué personne que

je puisse vous désigner, étant d'ailleurs occupé à ranger les effets qui se trouvaient dans le bureau de la diligence.

(Information générale de Grenoble, pièce 9e, 4e témoin, page 4.)

1110. — MONET (Jean-Joseph), *âgé de 50 ans, chapelier, demeurant à Grenoble, rue du Saut.*

(Entendu à Grenoble, le 24 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Le samedi 12 du courant, je me trouvais sur la place Grenete à l'arrivée de la diligence : il se forma devant le bureau un rassemblement assez considérable, dont faisaient partie les sieurs *Paillasse*, courtier de remplacement, et *Bernard*, qui est, je crois, peigneur de chanvre. J'ignore quelles nouvelles furent données aux personnes qui composaient ce rassemblement; mais il en partit des cris de *vive la république!* Je ne puis pas assurer que les sieurs *Paillasse* et *Bernard* aient ou non crié, ne les regardant pas dans ce moment; je sais seulement, par ouï dire, que ce sont de mauvais sujets.

Le dimanche 13, sur les huit heures du soir, étant chez moi, j'entendis du bruit causé par un rassemblement assez nombreux qui s'était formé devant la porte du sieur *Fillot*, armurier, qui demeure rue du Saut, presque vis-à-vis chez moi. On frappait avec force à sa porte; lorsque *Fillot* ouvrit et demanda ce qu'on lui voulait : *Des armes!* dit-on. *Fillot* répondit qu'il n'avait que trois mauvais fusils qui n'avaient pas de chien. Une discussion assez vive s'engagea entre eux; et je ne doute pas qu'ils ne fussent entrés de force dans la boutique si, dans le même moment, une patrouille ne fût arrivée, qui dispersa cet attroupement. Un poste resta même établi devant la porte et près de la boutique de *Fillot*.

(Information générale de Grenoble, pièce 8e, 5e témoin, page 6.)

1111. — AVIENY (Valentin), *âgé de 48 ans, lieutenant au 21e de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 23 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Dépose : que le samedi 12 du courant, vers les six heures du soir, il fut chargé, avec la compagnie dont il est lieutenant, d'escorter le commissaire de police *Vidal* jusqu'à la préfecture, pour le protéger contre les insultes et les cris d'un rassemblement très-considérable; qu'étant arrivé dans la rue Pérolerie, un peu plus haut que la rue des Clercs, un des hommes de sa section fut enlevé des rangs par la populace, et désarmé; que pour arriver à lui enlever son fusil, il fut couché à terre, et foulé aux pieds; qu'il tient ces détails de ce militaire, qui est dans les cadres de sa compagnie, et qui s'appelle *Brunet;* qu'il

n'a pas eu personnellement connaissance de ces circonstances, étant étourdi par le bruit et les cris de la foule qui le suivait; que, dans le même moment, des pierres, des débris de vaisselle et des cruchons de bierre, furent jetés sur la troupe, et que lui-même fut atteint de trois coups; mais qu'il ne quitta point les rangs, étant occupé à protéger le sieur *Vidal*, continuellement injurié et menacé par ce rassemblement; que, parvenu un peu plus avant dans la rue Pérolerie, il entendit un coup de fusil, et qu'il ne put se rendre compte alors d'où provenait cette détonation; qu'ensuite il entendit un second coup qui fut tiré par un militaire de sa compagnie, qu'on voulait également désarmer; il ajoute que les renseignements qu'il a pris par la suite lui font penser que le premier coup de fusil avait été tiré d'une des maisons de la rue Pérolerie, sans pouvoir la désigner; que peu d'instants avant d'entendre cette première détonation, il vit une dame qui était à une des fenêtres de cette rue, faire un mouvement d'effroi, qu'il a attribué depuis à l'acte d'hostilité commis sur la troupe; que le détachement dont il faisait partie, arrivé sur la place aux Herbes, se mit en bataille contre la maison Jayet, pour se tenir sur la défensive, et que la foule ne les ayant pas suivis sur cette place, ils accompagnèrent ensuite le commissaire *Vidal* jusqu'à la préfecture, et que, de là, ils regagnèrent leur bataillon, stationné sur la place Grenete.

(Information générale de Grenoble, pièce 7e, 1er témoin, page 1.)

1113. —ODET (Jean-Baptiste), *âgé de 31 ans, fusilier au 21e régiment de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 24 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Dépose: qu'il faisait partie de la compagnie qui accompagnait M. *Vidal* le samedi soir, 12 du courant; qu'arrivé au bout de la rue Pérolerie, très-près de la place aux Herbes, il entendit un de ses camarades crier au secours; il retourna sur ses pas, et qu'après avoir passé le détour de la rue, il vit *Brunet* couché dans le ruisseau, assailli par plusieurs personnes; qu'il courait pour le défendre, que les assaillants prirent la fuite, et que, s'étant aperçu alors qu'on emportait le fusil de *Brunet*, il tira son coup de fusil.

(Information générale de Grenoble, pièce 8e, 12e témoin, page 15.)

1114. —BRUNET (Jean-François), *âgé de 24 ans, fusilier au 21e régiment de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 24 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Je faisais partie du détachement qui accompagnait le commissaire de police

Vidal. Arrivé dans la rue Pérolerie, nous marchions par sections, et, comme la rue est très-étroite, il y avait une file en arrière: je m'aperçus que mon camarade de droite n'était pas à côté de moi; je me retournai, et le vis, la baïonnette croisée sur la foule qui nous tourmentait. On se jeta alors sur mon fusil pour me désarmer; une lutte s'engagea, on me saisit par derrière, et on me jeta à terre; c'est alors qu'on me foula aux pieds: dans ce moment, le fusil du camarade qui était avec moi partit, et il alla aussitôt chercher du secours; aussitôt arrivèrent de la place aux Herbes plusieurs de mes camarades, dont l'un d'eux tira encore un coup de fusil, qui éloigna les personnes qui me frappaient; je me relevai et allai rejoindre ma compagnie. On m'a pris mon fusil et mon shako.

(Information générale de Grenoble, pièce 8e, 10e témoin, page 12.)

1115. — FAUQUET (Pierre), *âgé de 23 ans, fusilier au 21e régiment de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 23 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Le samedi 12 du courant, sur les cinq heures et demie ou six heures du soir, faisant partie du détachement qui accompagnait le commissaire de police *Vidal,* il vit à une des croisées de la maison n° 1er, de la rue Pérolerie (maison située à gauche en se rendant de la rue des Clercs à la place aux Herbes), un homme ayant à la main un fusil bronzé à un coup; que cet individu se mit une première fois en joue sans tirer, et que se mettant une seconde fois en joue, il tira (son fusil dirigé sur la troupe) sans cependant toucher personne : il ajoute que les nommés *Odile* et *Ducouvert,* soldats dans la même compagnie que lui, ont également vu tirer; que, passant très-rapidement dans la rue, il ne peut donner aucun renseignement sur le signalement de l'individu qui a tiré, n'ayant fait que l'entrevoir, cet individu étant d'ailleurs placé à une des croisées du second étage.

(Information générale de Grenoble, pièce 7e, 2e témoin, page 3.)

1116. — SCHLENZENGER (Jean-François), *âgé de 26 ans, fusilier au 21e régiment de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 23 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Dépose : que le samedi 12 du courant, faisant partie du détachement qui accompagnait le commissaire de police *Vidal,* étant arrivé dans la rue Pérolerie, il reçut sur son sac un coup de pierre, et que levant la tête il aperçut à une

des croisées du second étage de la maison n° 1, un homme tenant à la main un fusil bronzé à un coup, qu'il mettait en joue, et que presque aussitôt il entendit une détonation qui ne toucha cependant personne; qu'il ne peut donner aucun renseignement sur l'homme qu'il a aperçu, n'ayant fait que l'entrevoir, et étant obligé de serrer les rangs, à cause de la foule qui les suivait et qui avait déjà enlevé un de leurs camarades.

(Information générale de Grenoble, pièce 7e, 3e témoin, page 5.)

1117. — DUCOUVERT (Honoré), *fusilier au 21e régiment de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 25 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Dépose : qu'il faisait partie du détachement qui accompagnait le commissaire de police *Vidal* le samedi 12 du courant; qu'il aperçut à une fenêtre du second étage de la maison n° 1 de la rue Pérolerie, un homme tenant à la main un fusil, qu'il croit être à un coup; qu'un moment après il entendit une détonation moins forte que celle de leur fusil de munition; qu'il ne reconnaîtrait pas l'individu, n'ayant même bien aperçu que ses mains et le fusil.

(Information générale de Grenoble, pièce 9e, 7e témoin, page 8.)

1118. — ODILE (Joseph), *âgé de 25 ans, fusilier au 21e régiment de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 25 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Le samedi 12 du courant, je faisais partie du détachement qui accompagnait le sieur *Vidal*. Arrivé dans la rue Pérolerie, je vis à une des fenêtres de la maison n° 1, au second étage, un homme tenant un fusil à la main se mettre en joue une première fois sans tirer; je l'aperçus une seconde fois et presque aussitôt j'entendis une détonation : je ne pourrais reconnaître l'individu qui a tiré, étant dans ce moment tout ému d'un coup de pierre que je venais de recevoir derrière la tête; je n'ai point vu frapper la balle contre le mur en face, mais mon sergent-major, qui s'appelle *Sauvaget*, m'a dit qu'il croyait l'avoir vue frapper non loin de lui.

(Information générale de Grenoble, pièce 9e, 8e témoin, page 8.)

1119. — MICHEL (Jean), *âgé de 22 ans, soldat au 21e de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 26 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Je faisais partie du détachement qui accompagnait M. *Vidal,* le samedi 12. Arrivés dans la rue Pérolerie, nous marchions l'arme au bras, et je me trouvais à la dernière file contre le mur à droite. Un individu saisit mon fusil par le canon et le tira avec force: je faisais mes efforts pour le retenir, j'appelai même au secours; mais le bruit qui se faisait autour de moi empêcha mes camarades de m'entendre. Plusieurs personnes s'étaient jointes au premier individu pour me désarmer; et, me voyant seul, pendant la lutte, j'armai mon fusil et fis partir la détente. Mon coup de fusil m'ayant débarrassé des assaillants, j'allai rejoindre ma compagnie: j'ai entendu dire depuis que la balle avait percé le bras de celui qui cherchait à me désarmer, et il y avait tant de foule autour de moi que je ne le reconnaîtrais même pas si je le voyais.

(Information générale de Grenoble, pièce 10e, 3e témoin, page 3.)

1120. — SAUVAGET (Maximin), *âgé de 23 ans, sergent-major au 21e de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 28 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la cour royale.)

Le samedi 12, je faisais partie du détachement qui accompagnait le sieur *Vidal,* commissaire de police. Arrivé dans la rue Pérolerie, j'ai entendu une détonation beaucoup moins forte que celle d'un fusil de munition : j'ignore d'où elle partait; j'ai seulement entendu dire que c'était du second étage d'une des maisons de la rue Pérolerie. Je n'ai point vu frapper la balle provenant de cette détonation, ni contre le mur, ni contre le pavé.

D. Pourriez-vous me donner quelques renseignements précis sur le nombre de coups de fusil tirés dans la rue Pérolerie?

R. Je n'ai bien positivement entendu que deux détonations de fusil de munition, plus la détonation dont j'ai parlé plus haut, et qui, d'après mon sentiment, était celle d'un fusil de chasse ou d'un pistolet.

D. Est-il à votre connaissance que des pierres aient été jetées sur la troupe?

R. Oui, j'en ai vu tomber plusieurs, et même une a atteint mon shako.

(Information générale de Grenoble, pièce 10e, 8e témoin, page 9.)

1121. — POTIER (Louis-Alfred), *âgé de 35 ans, teneur de livres dans la maison Mounier, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 4 juin 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Le samedi 12 avril dernier, je me trouvais dans la rue Pérolerie au moment où un détachement du 21ᵉ de ligne accompagnait le sieur *Vidal*, commissaire de police; j'entendis des cris : *A bas l'Espagnol! vive la ligne!* (Par *l'Espagnol*, on voulait désigner le commissaire de police *Vidal.*) Le détachement continua à se diriger du côté de la place aux Herbes; mais après avoir dépassé la petite place où se trouve l'auberge du sieur *Bressan*, comme la rue devient très-étroite et que ce détachement marchait par section, je remarquai qu'une file ou deux de la dernière section se mirent en arrière, de manière que les soldats de ces files se trouvaient confondus avec la foule qui les suivait. Peu de temps après, je m'aperçus qu'un militaire luttait avec un individu, et j'entendis presque au même moment partir un coup de fusil. J'ignore si cette détonation fut le résultat de la volonté de ce militaire, ou une suite de la lutte qui s'était engagée : je vis ensuite ce militaire à terre, et une personne lui donner deux coups de pied à la figure; je remarquai que plusieurs individus portèrent du secours à ce soldat, et qu'on l'aida même à se relever. C'est dans ce moment, ou du moins peu de temps après, que j'aperçus deux militaires, débouchant de la place aux Herbes, se mettre en joue, et j'entendis une détonation au moment où la foule s'était même dispersée : je n'ai entendu que la détonation de deux coups de fusil, et je rentrai à la pension où je prends ordinairement mes repas. Je n'ai reconnu aucun des individus qui faisaient partie du rassemblement dont j'ai parlé plus haut. J'ai suivi la marche du détachement du 21ᵉ de ligne jusqu'à l'extrémité de la rue Pérolerie, du côté de la place aux Herbes, et je n'ai pas remarqué qu'un coup de fusil soit parti d'une fenêtre de cette rue.

(Information générale de Grenoble, 15ᵉ pièce, 15ᵉ témoin, page 15.)

1122. — MOUSSIN (François), *âgé de 18 ans, ouvrier tailleur, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 30 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Samedi 12 du courant, je travaillais de mon état chez le sieur *Portas*, tailleur, rue des Clercs; j'avais fini ma journée et je descendis à la rue; j'aperçus alors le commissaire de police *Vidal*, accompagné d'un détachement qui était suivi par une grande foule prononçant des injures contre le commissaire de police, et je vis même jeter des pierres. Arrivé dans la rue Pérolerie, où j'avais

suivi le détachement, je vis une lutte s'établir entre des jeunes gens et des militaires; on cherchait à désarmer ces derniers; je m'aperçus que l'un de ces militaires, pour se défendre, se disposait à tirer un coup de fusil sur ces jeunes gens : je saisis alors la baïonnette du fusil de la main gauche, et le canon de la main droite, pour détourner l'arme; c'est dans ce moment que le coup partit et me perça le bras gauche. C'est par suite de cette blessure qu'on a été obligé de me faire l'amputation du poignet; et aussitôt que je me sentis blessé, je me retirai et vins à l'hôpital pour me faire panser.

D. Connaissez-vous quelqu'un des individus qui poursuivaient le détachement ou de ceux qui ont cherché à désarmer les militaires?

R. Je n'ai connu personne.

D. N'avez-vous pas dit à quelques personnes, lorsque vous avez été blessé, que vous n'aviez que ce que vous aviez mérité?

R. Il est possible que je l'aie dit, à cause de ma curiosité.

(Information générale de Grenoble, pièce 10e, 12e témoin, page 16.)

1123. — Femme MAMIOT (Claire LAMARRE), *âgée de 38 ans, demeurant à Grenoble, rue Pérolerie, n° 1.*

(Entendue à Grenoble, le 24 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Dépose que, le samedi 12 du courant, elle entendit un grand bruit dans la rue; que, s'étant mise à sa fenêtre, elle vit une foule immense qui suivait un détachement de la ligne, au milieu duquel se trouvait le sieur *Vidal*, commissaire de police; que, parmi les cris que poussait la foule, elle distingua principalement ceux-ci : *A bas l'Espagnol!* que, presque dans le même moment, elle vit plusieurs individus saisir par derrière deux des militaires qui faisaient partie du détachement; tous les deux se retournèrent pour se défendre des attaques dirigées contre eux; mais l'un d'eux fut aussitôt foulé aux pieds par la populace, et l'autre en se dégageant fit partir son fusil; qu'elle ignore si le coup atteignit quelqu'un. Elle ajoute qu'elle ne s'est point aperçue qu'un coup de fusil fût parti du second étage de la maison qu'elle habite; qu'elle a vu seulement tomber dans la rue des débris de bouteilles, mais qu'elle ne sait d'où ils venaient; que le soldat qui était à terre ne fut dégagé que par l'arrivée de plusieurs de ses camarades qui se mirent en joue sur ceux qui le frappaient, qui prirent la fuite en emportant le fusil de ce militaire.

(Information générale de Grenoble, pièce 8e, 1er témoin, page 1.)

1124. — Femme CASSIEN (Victoire GUILLOT), *âgée de 38 ans, épicière, demeurant à Grenoble.*

(Entendue à Grenoble, le 24 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Le samedi 12 du courant, sur les six heures du soir environ, je vis passer devant chez moi un détachement de troupes de ligne, qui était suivi par un rassemblement très-considérable qui poussait des cris que je n'ai pu distinguer. Un moment après, j'entendis un coup de fusil et vis la fumée sortir du milieu de la foule, et presque aussitôt je vis un soldat à terre qu'on foulait aux pieds. Je m'empressai de fermer ma boutique, et je n'ai plus rien vu. Je n'ai point connaissance qu'un coup de fusil ait été tiré d'une des fenêtres de la rue Pérolerie.

(Information générale de Grenoble, pièce 8e, 2e témoin, page 2.)

1125. — CASSIEN (Guillaume), *âgé de 38 ans, marchand épicier, demeurant à Grenoble, rue Pérolerie.*

(Entendu à Grenoble, le 24 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Le samedi 12 du courant, entre cinq et six heures du soir, j'entendis un grand bruit du côté de la rue des Clercs; je me disposais à fermer mon magasin, lorsqu'un coup de fusil partit près de moi du milieu de la foule. Un moment après, j'entendis un coup de fusil dans la partie de la rue plus rapprochée de la place aux Herbes, et presque aussitôt je vis un militaire étendu dans la rue, qui était traîné par la populace. Je fermai aussitôt mes volets et me retirai sur le derrière de mon magasin, craignant qu'un combat ne s'engageât devant chez moi.

D. Est-il à votre connaissance qu'un coup de fusil ait été tiré sur la troupe d'une des fenêtres de la rue Pérolerie?

R. Je puis certifier que je ne l'ai point vu, et que même je ne l'ai pas entendu dire.

(Information générale de Grenoble, pièce 8e, 3e témoin, page 3.)

1126. — Femme GUIAMIER (Françoise GALINO), *âgée de 29 ans, demeurant à Grenoble, rue Pérolerie, n° 2.*

(Entendue à Grenoble, le 24 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Le samedi 12 du courant, j'étais à ma fenêtre sur les six heures du soir: je

vis un soldat qui était par terre et qui était entouré d'une grande foule qui paraissait le maltraiter. Je n'ai pas pu bien distinguer ce qu'on lui faisait, parce que je demeure au 4e étage; j'appelai au secours, et dans le même moment je vis deux soldats à l'entrée de la rue Pérolerie, du côté de la place aux Herbes, qui me parurent faire feu sur le rasssemblement. Je crois pouvoir assurer que du point que je viens de désigner il partit deux coups de fusil. Je n'ai point entendu ni vu de fusil partir de l'une des fenêtres de la rue Pérolerie.

(Information générale de Grenoble, 8e pièce, 4e témoin, page 5.)

1127. — Femme PARADÈS (Marie CHAPUI), *âgée de 42 ans, revendeuse, demeurant à Grenoble.*

(Entendue à Grenoble, le 24 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Dépose que, le samedi soir 12 du courant, elle vit M. *Vidal,* qui marchait à la tête d'une compagnie de militaires, mais assez éloigné d'eux; entendant beaucoup de bruit du côté de la rue Pérolerie, elle lui recommanda de ne pas s'éloigner de la troupe, craignant qu'il ne lui en mésarrivât : qu'elle a bien entendu des coups de fusil du côté de la rue Pérolerie; mais qu'elle n'en a connu ni les motifs, ni le résultat; qu'elle a vu un militaire tête nue qui criait : *A la garde!* qu'un peu plus tard, lorsque la tranquillité parut rétablie, elle a entendu dire à la femme *Jalut* que *Bernard* et *Paillasse* étaient cause de tout le bruit qui se faisait; qu'elle lui fit l'observation que, n'en sachant rien, elle ne devait pas dire cela, et qu'on ne devait dire que ce qu'on avait vu. Elle ajoute que cette conversation avait lieu entre elle, la femme *Jalut,* la nommée Marie *Josserand,* revendeuse à la place aux Herbes, et une autre femme dont elle ne se rappelle pas le nom.

(Information générale de Grenoble, pièce 8e, 6e témoin, page 7.)

1128. — JOSSERAND (Marie), *âgée de 32 ans, marchande de légumes, demeurant à Grenoble, place aux Herbes.*

(Entendue à Grenoble, le 28 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Le samedi 12 du courant, sur les six heures du soir environ, j'étais dans la cave où je ferme mes légumes, quand j'entendis tirer des coups de fusil du côté de la rue Pérolerie: la frayeur m'empêcha de sortir; mais quand je vis le calme se rétablir, j'allai sur la place et m'approchai de la femme *Jalut,* pour lui demander ce qui s'était passé. La femme *Jalut* était dans ce moment avec la femme *Paradis* et une autre personne que je ne me remets pas; elle me raconta alors que *Bernard* et *Paillasse* avaient attaqué la troupe dans la rue

Pérolerie; que l'un d'eux (sans le désigner) avait tiré un coup de pistolet sur les soldats, et que l'autre avait jeté des pierres qui avaient atteint un militaire, mais qu'elles étaient destinées au commissaire de police *Vidal:* je rentrai ensuite chez moi.

(Information générale de Grenoble, pièce 10e, 6e témoin, page 7.)

1129. — LEFONDEUR (Jules), *âgé de 16 ans, ouvrier en peignes de corne, chez le sieur Tramus, demeurant à Grenoble, rue Saint-Laurent.*

(Entendu à Grenoble, le 30 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

D. D'où provient la blessure que vous avez à la main droite?

R. Le samedi 12 du courant, vers les deux heures de l'après-midi, je quittai ma boutique avec le sieur *Guichard* et un autre Lyonnais, *Chatain,* âgé de 22 ans, qui loge avec moi chez la mère *Vial,* rue Saint-Laurent, pour me rendre sur la place Grenete, où l'on nous avait dit qu'il devait y avoir du bruit : sur les six heures environ du soir, nous vîmes partir le commissaire de police *Vidal*, accompagné d'un détachement de militaires, qui était suivi d'une grande foule; j'entendis les cris : *A bas l'Espagnol!* et j'ai entendu dire qu'on avait jeté des pierres à la troupe; arrivé dans la rue Pérolerie, on tira des coups de fusils, et une balle vint m'atteindre au bras droit lorsque j'étais à une distance d'environ quinze pas de la troupe.

D. N'est-ce point plutôt en cherchant à désarmer un militaire que vous avez reçu cette blessure?

R. Non.

D. Auriez-vous reconnu quelques-unes des personnes qui faisaient partie du rassemblement que vous suiviez?

R. Non.

D. Vos deux camarades étaient-ils auprès de vous, lorsque vous avez été blessé?

R. Je n'y ai pas fait attention.

(Information générale de Grenoble, pièce 10e, 13e témoin, page 17.)

1130. — GARCIN (Jean-Baptiste), *âgé de 38 ans, sous-lieutenant au 15e de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 26 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Dépose : Le samedi 12 du mois d'avril dernier, j'étais de garde à la porte de Bone; et dans la soirée je tenais la porte fermée, conformément aux ordres

qui m'avaient été donnés par le commandant de la place : sur les huit heures du soir environ, un individu que je ne connais pas s'approcha de moi et me demanda si je ne pourrais pas faire ouvrir la porte pour une personne qui désirait de sortir : je refusai et je présume que cette demande était faite pour le sieur *Pirodon*, que je connais de vue et que j'avais entrevu quelque temps avant. Il n'a été fait à moi ou à la troupe sous mes ordres aucune autre demande, ni aucune autre proposition.

(Information générale de Grenoble, 15e pièce, 8e témoin, page 7.)

1131. — CHAIX (Étienne), *âgé de 50 ans, voiturier, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 18 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Le samedi 12 du courant, me trouvant dans mon écurie située en face de la citadelle, je vis un soldat sans fusil annoncer à un officier de la place qu'il venait d'être désarmé sur la place Notre-Dame.

(Information générale de Grenoble, pièce 5e, 9e témoin, page 10.)

1132. — MOLLIÈRE (Joseph), *âgé de 47 ans, curé de Saint-Joseph, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 16 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Samedi 12, entre cinq et six heures du soir, plusieurs individus se présentèrent devant la cure et devant l'église Saint-Joseph, en demandant les clefs du clocher et annonçant qu'ils voulaient sonner le tocsin. Je me présentai à eux, et sur le refus que je fis de leur livrer les clefs, et sur mes observations sur les conséquences que pourrait avoir un pareil fait, ils se retirèrent et se dirigèrent vers un cabaret de Saint-Joseph. Ce rassemblement m'a paru composé, en grande partie, de jeunes gens étrangers au faubourg et que je dus prendre à leur tournure et à leur mise pour des décroteurs de la ville. Le dimanche 13 avril, la journée fut très-tranquille dans le faubourg; toutefois, sur les cinq heures et demie environ, il commença à y régner de l'agitation : j'étais, dans ce moment-là, dans les appartements de la cure, quand j'entendis frapper avec violence à la porte de la cour; je me suis même aperçu depuis que les efforts qu'on avait faits pour l'ouvrir en avaient brisé le loquet; je fais observer qu'à ce loquet la partie extérieure ne s'ouvre qu'avec une clef. De ma fenêtre je vis alors un rassemblement considérable se diriger vers la porte de la maison de la cure : ce rassemblement était composé, en partie, de femmes et de curieux parmi lesquels je remarquai quelques individus armés. On commença

à frapper avec force à la porte de ma maison, et, peu d'instants après, on frappa avec force à la croisée d'un petit salon qui se trouve au rez-de-chaussée, et j'entendis tomber les vitres avec fracas; j'ai remarqué depuis qu'une faible partie du bois près de la poignée de l'espagnolette avait été brisée et que le crochet de l'espagnolette dans la base avait été brisé, la seule partie du haut ayant résisté: je fais remarquer qu'il y a eu douze carreaux de vitre cassés.

Je me déterminai alors à descendre et à ouvrir la porte, et aussitôt j'aperçus deux ou trois hommes armés dans l'intérieur de la cour, qui me demandèrent les clefs de l'église ; je leur dis que je n'avais point de clef à leur donner. Aussitôt plusieurs voix s'écrièrent: *Il faut les clefs! il faut les clefs!* et dans le même moment j'aperçus la femme *Poncet* qui accourait tout effrayée, en s'écriant : *Vous qui êtes de la paroisse, vous savez que c'est nous qui avons les clefs; ne faites point de mal à M. le curé, les voilà!* Je crois qu'elle nomma le nom de M. *Pirodon,* mais je n'en suis pas assez sûr pour pouvoir l'affirmer. Ces individus, munis des clefs, se dirigèrent vers l'église et peu d'instants après j'entendis sonner le tocsin; je me présentai au même moment, et quand on ouvrait les portes, les habitants du faubourg, et même les personnes armées qui entraient dans l'église, m'invitèrent à me retirer, ce que je fis.

Quelque temps après, voulant empêcher toute sorte de profanation dans l'église, je me présentai devant la porte où je trouvai un homme armé d'un fusil, faisant sentinelle; cet individu me refusa l'entrée de l'église; plusieurs individus armés, qui étaient en face de la porte, s'approchèrent de moi, en criant: *Retirez-vous, retirez-vous! c'est un moment d'insurrection!* Je les priai de m'écouter un instant et je leur observai que, craignant les profanations, je désirais entrer dans l'église pour en ôter le saint-sacrement. A l'instant, se présenta un individu assez bien mis, qui me dit, en élevant la voix : *M. Mollière, soyez tranquille, je suis le citoyen Pirodon, et je vous réponds sur ma tête que tout sera respecté dans l'église ; on me passerait plutôt sur le ventre, que de souffrir qu'il y eût la moindre profanation.* Je lui dis alors que, d'après une telle promesse, je n'insistais pas pour entrer dans l'église et je me retirai plus tranquille : rentré chez moi, j'y restai jusqu'à huit heures et demie environ, moment où l'on cessa de sonner le tocsin. Deux messieurs se présentèrent à ma porte en m'invitant à faire fermer l'église ; ils m'annoncèrent qu'il était possible qu'ils revinssent le lendemain. Je leur répondis qu'à la force je ne pouvais pas résister, mais que c'était à eux à examiner les conséquences d'une telle conduite, et l'un d'eux s'écria : *C'est une cause si belle et si sainte!* Ces deux individus, que je ne reconnus pas, m'ont été désignés plus tard pour être les sieurs *Pirodon* et *Chancel.* Ils m'engagèrent à me rendre à l'église, pour m'assurer que tout y avait été respecté; je m'y rendis en effet, et j'aperçus devant la porte un groupe dont quelques-uns avaient des fusils : je m'assurai que tout était en ordre dans l'église; je rentrai chez moi, et le reste de la nuit se passa tran-

quille. Il est à ma connaissance que le tocsin avait attiré peu de monde, dont la plupart étaient des curieux ; on a parlé seulement de cinq ou six individus qui sont venus armés à Saint-Joseph, du faubourg Très-Cloître, encore ne sont-ce que des propos vagues qui m'ont été rapportés.

J'ai encore entendu dire, sans pouvoir l'affirmer, que des réunions auraient eu lieu, il y a environ un mois, dans la maison du sieur *Blondon,* située à Saint-Joseph et au dessus du cabaret d'un sieur *Rochas,* et ces réunions avaient pour objet, dit-on, une souscription pour la liberté de la presse.

(Information générale de Grenoble, pièce 3e, 1er témoin, page 1re.)

1133. — PONCET (Jérôme), *âgé de 52 ans, sacristain, demeurant à Grenoble, faubourg Saint-Joseph.*

(Entendu à Grenoble, le 14 avril 1834, devant M. Bardousse, vice-président du tribunal de 1re instance.)

Dépose qu'hier, sur les six heures du soir, une troupe d'environ vingt personnes, dont plusieurs étaient armées de fusils, se sont présentées à la cure pour avoir les clefs du clocher; que la première porte d'entrée étant fermée, et personne du dedans n'ayant voulu ouvrir, elles ont forcé la porte en frappant à coups redoublés, ce qui a fait casser le pêne du loquet; qu'entrées dans la basse-cour, elles ont à coups de crosses de fusil cassé les vitres de la croisée; que le témoin est survenu sur ce bruit, a été entouré des personnes qui formaient l'attroupement; qu'elles lui ont demandé les clefs de l'église; que, craignant l'effet de la violence que l'on paraissait vouloir exercer sur sa personne, il a remis les clefs ; qu'alors on s'est porté au clocher, qu'on a sonné le tocsin pendant environ deux heures; qu'il a remarqué sur la voie publique beaucoup de personnes que la curiosité avait attirées; qu'il n'a pas vu que le nombre des personnes agissantes se soit augmenté ; qu'il a remarqué et reconnu parmi les personnes armées le sieur *Pirodon,* fabricant de chandelles, demeurant dans ce faubourg, qu'il y a vu aussi un grand jeune homme à cheveux longs, et la barbe formant le collier, qu'on lui a dit être le sieur *Chancel.* Les autres personnes ne lui sont pas connues : c'est celui qu'on lui a dit se nommer *Chancel* qui a frappé à coups de crosse de fusil contre la croisée.

(Information générale de Grenoble, 1re pièce, 1er témoin, 2e page.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Grenoble, le 23 avril 1834, par M. Bernard, conseiller à la Cour royale.

Je persiste dans ma première déposition, dont vous venez de me donner lecture : je déclare que je n'ai reconnu que les deux personnes que j'ai déjà désignées, et que toutes les autres m'étaient inconnues; je ne sais pas quelles sont celles qui ont sonné le tocsin.

(Information générale de Grenoble, 7e pièce, 4e témoin, page 6.)

1134. — COMBALOT (Polixène), *âgé de 18 ans, étudiant au petit-séminaire, à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 17 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Dépose que le dimanche 13 avril dernier, il se trouvait à Saint-Joseph, chez M. le curé; qu'ayant entendu dire qu'il y avait du bruit à la porte de Bone, la curiosité lui fit porter ses pas de ce côté; que sur sa route il aperçut deux hommes armés qui se dirigeaient du côté de l'église, et qu'il croit être les sieurs *Pirodon et Chancel;* qu'alors il retourna sur ses pas, et qu'arrivé à quelque distance de la porte de la cour de la cure, il aperçut un gros homme, en blouse bleue, qui enfonça cette porte d'un coup de pied.

Nous, juge d'instruction, avons fait alors extraire de la maison d'arrêt de cette ville et conduire en notre cabinet le nommé *Prudhomme*, pour être représenté au témoin, et savoir de lui s'il le reconnaîtrait. Le témoin nous a déclaré que celui qui avait enfoncé la porte, avait une blouse en meilleur état, et qu'il ne reconnaissait pas l'individu qui lui était représenté pour être l'auteur de cette effraction.

(Information générale de Grenoble, 12e pièce, 6e témoin, page 9.)

1135. — Femme PONCET (Marguerite LAMBERT), *âgée de 46 ans, demeurant à Grenoble, faubourg Saint-Joseph.*

(Entendue à Grenoble, le 14 avril 1834, devant M. Bardousse, vice-président du tribunal de première instance.)

Dépose qu'hier, à six heures du soir, après quelques coups de fusil tirés à la porte de Bone, une foule de personnes armées se sont rendues à la cure de Saint-Joseph, ont ouvert de force la porte de la basse-cour, et frappé à coups de crosse de fusil contre la croisée; que, dans ce moment, quelqu'un a crié de la rue : *Poncet, porte les clefs! on tue M. le curé!* qu'alors le témoin est sorti de chez elle et s'est rendue à la cure, en s'écriant : *Ne faites point de mal à M. le curé! on va vous donner les clefs;* que le sieur *Pirodon,* armé d'un fusil à deux coups, est venu à elle, en lui disant pourquoi elle n'avait pas remis les clefs la veille, lorsqu'on les lui avait demandées; qu'elle répondit que les clefs étaient à la mairie, qu'on ne les avait rendues que le matin, pour le service divin; que le mari de la témoin étant survenu, *Pirodon* lui dit : *Vous voilà, Poncet! ouvrez l'église, et rien ne vous arrivera.* Les clefs furent remises, et le tocsin fut sonné. Qu'elle n'a connu personne de l'attroupement, que le sieur *Pirodon* et le nommé *Chancel,* qu'elle connaît pour les avoir vus souvent passer dans le faubourg; que c'est ce dernier qui a frappé contre la croisée avec la crosse de son fusil; que cette scène a duré jus-

qu'à huit heures; que, dans l'intervalle, nombre de coups de fusil ont été tirés sur le chemin, et dans plusieurs directions, sans qu'elle se soit aperçue que personne du faubourg se soit réuni aux agitateurs, qui paraissaient être au nombre de plus de vingt.

(Information générale de Grenoble, 1re pièce, 2e témoin, page 4.)

1136. — PONCET (Jérôme), *fils, âgé de 24 ans, demeurant à Grenoble, faubourg Saint-Joseph.*

(Entendu à Grenoble, le 14 avril 1834, devant M. Bardousse, vice-président du tribunal de première instance.)

Dépose que, se trouvant couché parce qu'il était indisposé, il se leva au bruit qu'il entendit, sur les six heures du soir, et vint à la cure, où il vit *Pirodon*, et un grand jeune homme, que l'on dit se nommer *Chancel*, ayant les cheveux longs, bouclés, et la barbe qui lui forme un collier, qui demandaient à son père les clefs de l'église. Il vit aussi un troisième individu, mal mis et armé, qu'il ne connut pas.

Comme le témoin n'avait pas ses habits, qu'il était encore souffrant, il se hâta de rentrer chez lui et de se remettre au lit.

(Information générale de Grenoble, 1re pièce, 4e témoin, page 7.)

1137. — COUTURIER (Jean), *âgé de 36 ans, marchand épicier, demeurant à Grenoble, faubourg Saint-Joseph, n° 2.*

(Entendu à Grenoble, le 14 avril 1834, devant M. Bardousse, vice-président du tribunal de première instance.)

Dépose qu'hier soir, lorsqu'il entendit du tumulte, il s'occupa de faire fermer, et chez lui, et chez tous ses locataires; qu'apercevant la femme *Poncet* devant la porte de l'église, qui paraissait être en crainte, il fut à elle; qu'alors cette femme demanda à *Pirodon*, qui était là, de permettre que lui, *Couturier*, entrât dans l'église, pour protéger son mari; que *Pirodon* dit alors qu'il pouvait entrer; mais qu'il n'en fit rien et retourna chez lui pour achever de faire fermer les portes; qu'il vit cinq ou six personnes qui avaient des armes, qu'il ne connut pas, rentra chez lui, et n'en sortit plus que sur les dix heures du soir, où il vint sur le chemin regarder s'il y avait encore du monde; il ne vit plus personne. Le matin, à son lever, sur les six heures, il a vu un jeune homme de 20 à 22 ans, couvert d'une casquette, et en veste, armé d'un fusil de munition, qui était en sentinelle à l'angle du chemin faisant face à l'église, lequel s'est ensuite dirigé vers la demi-lune de Bone, où on l'a vu pendant quelque temps; qu'il n'a pas connu cet individu.

(Information générale de Grenoble, 1re pièce, 5e témoin, page 8.)

1138. — SPINOLA (Alexandre), *âgé de 54 ans, garde champêtre, demeurant à Saint-Joseph-lès-Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 23 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Dépose qu'ayant été chargé par le commissaire de police *Vidal,* de la police des faubourgs Très-Cloître et Saint-Joseph, le samedi 12 du courant dans l'après-midi, il faisait sa tournée du côté de Très-Cloître quand on vint lui annoncer que des individus cherchaient à sonner le tocsin; qu'il se rendit de suite à Saint-Joseph, et qu'y étant arrivé, ces individus en étaient déjà partis, en annonçant toutefois qu'ils reviendraient le lendemain; que le dimanche il ne quitta point le faubourg Saint-Joseph, et que dans la soirée, étant chez lui, il entendit des coups de fusil partir du côté de la porte de Bone; que peu d'instants après il entendit du tumulte dans le faubourg même; qu'il se disposait à descendre lorsqu'il en fut empêché par plusieurs personnes qui l'arrêtèrent, en lui disant que s'il se montrait sa vie serait en danger, et qu'alors il se décida à rester chez lui, sa présence au milieu d'un rassemblement armé ne pouvant suffire pour ramener l'ordre; qu'il a entendu désigner, sans pouvoir dire par qui, que les sieurs *Pirodon* et *Chancel* étaient ceux qui avaient tiré des coups de fusil à la porte de Bone et que, sans *Chancel,* le faubourg serait resté tranquille.

Interpellé par nous de nous désigner quelles étaient les personnes qui faisaient partie du rassemblement armé qui se trouvait à Saint-Joseph, que depuis le dimanche ses fonctions lui avaient fait un devoir de prendre tous les renseignements nécessaires pour mettre la justice sur la trace des coupables, le témoin nous a répondu qu'il ne savait rien que des propos vagues dont il n'a pas même voulu nous rendre compte.

(Information générale de Grenoble, pièce 7e, 7e témoin, page 8.)

1139. — BOIS (Jean-Claude), *âgé de 48 ans, cabaretier, demeurant à Grenoble, au faubourg Saint-Joseph, lieu dit* à la Capuche.

(Entendu à Grenoble, le 9 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Je ne connais aucun détail relatif aux événements de Saint-Joseph, dans la journée et dans la soirée du 13 avril dernier, et aux personnes qui ont pu y prendre part. Aussitôt que j'ai entendu sonner le tocsin, j'ai fermé les portes de ma maison, et je n'en suis sorti que sur les neuf heures du soir, pour faire une tournée et m'assurer que tout était tranquille.

D. Quand vous entendîtes sonner le tocsin, y avait-il beaucoup de monde chez vous?

R. Je crois qu'il n'y avait qu'un homme et une femme âgés, qui buvaient ensemble.

D. Dans la journée ou dans la soirée, ne s'est-il présenté aucune personne armée?

R. Non; je n'ai vu personne armé, et depuis que je tiens mon cabaret je n'ai jamais eu moins de monde que ce jour-là.

D. Dans la journée du dimanche 13 avril, six jeunes gens ne sont-ils pas allés dîner chez vous; à quelle heure y sont-ils arrivés, et à quelle heure en sont-ils sortis?

R. Il est effectivement venu ce jour-là six jeunes gens pour dîner chez moi; ils y sont arrivés à deux heures de l'après-midi environ, et en sont sortis sur les quatre heures, quatre heures et demie. Je suis bien sûr que leur départ a eu lieu avant qu'on sonnât le tocsin, et je pus d'autant plus facilement le remarquer, que je n'avais chez moi qu'eux et les deux personnes que j'ai désignées plus haut Je me rappelle fort bien que ce n'est qu'une heure ou trois quarts d'heure après leur départ que j'ai entendu la cloche de Saint-Joseph.

D. Ces jeunes gens étaient-ils pris de vin lorsqu'ils sont sortis de chez vous, ou paraissaient-ils même être en train?

R. Je ne m'en suis pas aperçu, et je ne le crois même pas; car ils ont à peine bu une bouteille de vin de pays chacun, et leur dépense s'est, je crois, élevée à seize ou dix-huit sous par tête.

D. Vous êtes-vous aperçu que ces six jeunes gens fussent venus à Saint-Joseph dans l'intention de se joindre à l'émeute?

R. Non; je ne m'en suis pas aperçu, et je n'ai même entendu aucun propos qui pût me le faire croire.

(Information générale de Grenoble, 11e pièce, 14e témoin, page 22.)

1140. — JAYET (Jean), *âgé de 19 ans, peintre en bâtiments, demeurant à Grenoble* (alors inculpé).

(Interrogé à Grenoble, le 9 mai 1834, par M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

D. Le dimanche 13 avril dernier, ne vous trouviez-vous pas à Saint-Joseph, au moment où un rassemblement s'était formé devant l'église et où l'on sonnait le tocsin, et n'en avez-vous pas fait partie?

R. Le dimanche 13 avril, nous allâmes effectivement dîner à l'auberge de

la Capuche, avec cinq de mes camarades; nous en sortîmes sur les six heures environ. Comme nous nous dirigions du côté de la porte, pour entrer en ville, nous entendîmes tirer des coups de fusils; dans le même moment, nous vîmes venir à nous plusieurs hommes armés, parmi lesquels étaient MM. *Pirodon* et *Chancel*. En nous apercevant, ils nous crièrent : *Aux armes!* et nous leur répondîmes que nous n'en avions pas, et que nous ne savions où en prendre. Ils nous forcèrent à rétrograder avec eux, en criant : *Aux armes! au tocsin!* et nous arrivâmes ainsi devant l'église de Saint-Joseph, où je restai avec mes camarades.

D. Lorsque vous étiez devant l'église, vous avez été vu armé d'un fusil de de chasse à un coup; où l'aviez-vous pris?

R. Il est vrai que j'avais un fusil à la main, mais je ne sais comment il est venu.

D. Aviez-vous aussi des cartouches?

R. Non.

D. Vos autres camarades étaient-ils armés?

R. *Moyet* avait aussi un fusil; mais je ne pourrais dire si c'est un fusil de chasse ou un fusil de munition.

D. Êtes-vous entré dans l'église de Saint-Joseph?

R. Oui, j'y suis entré; mais j'en suis sorti presque aussitôt.

D. Ne seriez-vous pas plutôt allé cherché le fusil que vous aviez chez votre beau-père, qui demeure à Saint-Joseph?

R. Non.

D. Outre *Pirodon* et *Chancel*, auriez-vous reconnu quelques autres personnes?

R. J'ai reconnu, comme faisant partie des personnes qui étaient avec *Pirodon*, un nommé *Prudhomme*, qui est (je crois) frère d'un commissaire de police; c'est un gros homme qui était vêtu d'une blouse et armé d'une grosse trique : j'ai aperçu cet individu deux fois, d'abord près de la porte de Bone, et ensuite dans la cour de la cure de Saint-Joseph, et il paraissait être un de ceux qui faisaient le plus d'embarras.

D. *Moyet* a-t-il toujours resté avec vous devant l'église?

R. Non; il se promenait avec les autres, et il entra (je crois) dans la cour de la cure; cependant je ne l'ai pas vu.

D. A quelle heure avez-vous quitté le faubourg Saint-Joseph?

R. Il était nuit close, et je ne puis pas préciser l'heure, parce qu'on avait fait apporter du vin, et nous étions presque tous ivres.

D. Lorsque vous vous retirâtes le soir, où allâtes-vous?

R. Nous allâmes avec trois de mes camarades et un individu que nous rencontrâmes, et qui voulait nous emmener coucher chez lui, au cabaret du sieur *Rastel.*

D. Dans ce cabaret, n'eûtes-vous pas une dispute avec *Rastel,* qui voulait vous empêcher de charger votre fusil?

R. Cette dispute n'a pu avoir lieu, puisque je n'avais pas de cartouche.

D. Pendant que vous étiez à Saint-Joseph, que faisaient *Brisard, Deschamps, Promanet* et *Reymond?*

R. Brisard et *Deschamps* nous avaient quittés dans la soirée, et je ne les ai plus revus; je présume qu'ils s'étaient en allés. Quant à *Reymond* et *Promanet,* je les ai vus entrer dans l'église, où ils sont restés longtemps; je les ai ensuite vu ressortir. Un moment avant qu'on rendît les clefs au curé, on m'a dit qu'ils s'étaient vantés à leurs camarades d'être de ceux qui avaient sonné le tocsin.

D. En sortant du cabaret de *Rastel,* où êtes-vous allé coucher?

R. Je suis allé coucher avec *Reymond,* dans une remise, près de la porte de la Graille.

D. Reymond n'avait-il pas, dans ce moment, le fusil de munition que *Moyet* avait à Saint-Joseph?

R. Je crois que oui; il avait quelque chose à la main; je crois bien que c'était un fusil : j'étais tellement ivre, que je ne sais pas ce qu'est devenu le mien : j'ignore aussi ce qu'est devenu celui qu'avait *Reymond.*

D. Comment, lorsque vous étiez à Saint-Joseph, ne vous êtes-vous pas retiré avec *Brisard* et *Deschamps?*

R. Ils nous avaient déjà quittés lorsqu'on nous donna des fusils; mais, dans un moment où je me trouvais dans la cour de la cure, je me disposais à m'en aller, quand je fus arrêté par *Pirodon* et *Chancel,* qui s'y opposèrent.

D. Êtes-vous membre de la société des Droits de l'homme?

R. Non; je ne sais pas même ce que c'est.

(Dossier Piot et autres, n° 362 du greffe, pièce 27e.)

1141. — REYMOND (Jean-Ambroise), *âgé de 16 ans, marchand quincaillier, demeurant à Grenoble* (alors inculpé).

(Interrogé à Grenoble, le 9 mai 1834, par M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

D. Le dimanche 13 avril, ne faisiez-vous pas partie du rassemblement

armé qui s'est formé à Saint-Joseph, qui a sonné le tocsin, et qui a proclamé la république ?

R. Non ; je n'en ai pas fait partie.

D. N'avez-vous pas été à Saint-Joseph, dans la journée?

R. Oui, je suis allé à Saint-Joseph avec cinq jeunes gens, parmi lesquels je n'en connaissais que deux, les nommés *Jayet* et *Moyet.*

D. A quelle heure êtes-vous entré au cabaret de la Capuche, et à quelle heure en êtes-vous sorti?

R. Nous y sommes entrés sur les trois heures, et en sommes sortis sur les quatre heures et demie.

D. Lorsque vous êtes sorti de ce cabaret, étiez-vous ivre?

R. Non ; nous n'avions bu que cinq ou six bouteilles de vin.

D. En sortant de la Capuche, à quatre heures et demie, où êtes-vous allé?

R. Nous sommes venus tous les six dans un cabaret qui se trouve vis-à-vis la porte.

D. Dites-moi le nom du cabaretier, ou indiquez-moi ce cabaret d'une manière précise?

R. Je ne sais pas le nom du cabaretier ; je ne sais pas même bien si c'est un cabaret ou un café ; et si l'on m'y conduisait, peut-être même ne le retrouverais-je pas.

D. Combien avez-vous bu de bouteilles de vin dans ce cabaret?

R. Trois ou quatre bouteilles, qui nous ont été servies par une femme qui est, je crois, la cabaretière.

D. En sortant de là où êtes-vous allé? et à quelle heure êtes-vous sorti de ce cabaret?

R. Il était environ dix heures, et nous sommes allés à un autre cabaret situé près le pont de fer.

D. Êtes-vous allés tous les six dans ce dernier cabaret?

R. Non ; nous n'y sommes allés que quatre, parce que deux nous avaient quittés en sortant du cabaret.

D. Où avez-vous rencontré un nommé Antoine *Frier?*

R. Nous l'avons rencontré sur le chemin qui conduit au pont de fer, lorsque nous sommes sortis du second cabaret : il était environ dix heures du soir.

D. Lorsque vous avez rencontré cet Antoine *Frier,* n'étiez-vous pas porteur d'un fusil de munition?

R. Non, je portais dans ce moment un fusil de chasse.

D. Où aviez-vous pris ce fusil?

R. C'est *Jayet,* mon camarade, qui me l'avait remis, pour un moment seulement.

D. Quel était celui qui avait un fusil de munition?

R. Je crois que c'est *Moyet.*

D. Vous m'avez dit que vous n'aviez pas quitté vos camarades; qui vous avait remis ces fusils, et pour quel objet?

R. *Jayet* était allé prendre ce fusil chez son beau-père, qui demeure à Saint-Joseph. Quant au fusil de munition, il avait été remis à *Moyet* par M. *Pirodon,* dans un moment où il nous avait quittés.

D. Puisque vous m'avez dit plus haut que vous n'aviez pas quitté vos camarades, racontez-moi donc ce qui s'est passé?

R. Eh bien! je vais vous dire la vérité. Un moment après être sortis de la Capuche, nous entendîmes sonner le tocsin; nous nous rendîmes tous les six près de l'église, et là nous aperçûmes un rassemblement d'hommes armés. J'aperçus M. *Pirodon,* qui criait aux curieux qui l'entouraient : *Donnez-moi vos armes, puisque vous ne voulez pas vous en servir et que vous êtes des lâches! Si vous ne voulez pas les donner de bonne volonté, nous enfoncerons vos portes, et nous saurons bien les prendre!* — *Pirodon* était armé d'un fusil de chasse à deux coups; il avait auprès de lui *Chancel,* qui était également armé, et on les désignait pour les deux chefs. *Pirodon* dit alors qu'il allait chercher des fusils; *Moyet* et plusieurs autres personnes l'accompagnèrent, et je vis, un moment après, revenir *Moyet* avec un fusil de munition. *Jayet* n'accompagna point M. *Pirodon,* en disant qu'il savait où prendre un fusil. Il alla effectivement en chercher un (à ce que je crois) chez son beau-père, et revint se joindre aux autres personnes qui étaient armées. Quant à moi, je restai devant l'église à regarder avec *Promanet* et *Brisard. Deschamps* nous avait quittés au moment où on alla chercher des fusils : je ne l'ai plus revu depuis. Si j'avais même su qu'il s'en allait, je l'aurais suivi. Nous restâmes environ jusqu'à dix heures devant l'église, et c'est en nous retirant, que nous rencontrâmes le nommé Antoine *Frier.*

D. Parmi les personnes qui formaient la bande de *Pirodon,* en avez-vous connu quelques-unes?

R. Non; j'ai seulement remarqué un individu coiffé d'une casquette rouge avec une redingote brune; il était armé d'un fusil de munition, et on me dit qu'il était un des chefs, et qu'il s'appelait *Riban.*

D. Connaissez-vous quelques-uns de ceux qui ont sonné le tocsin?

R. Non.

D. Après avoir rencontré Antoine *Frier,* que fîtes-vous?

R. Il voulait nous mener coucher chez lui; mais en passant devant un cabaret qui se trouve sur le chemin du pont de fer, nous nous y arrêtâmes. Il y eut même une dispute entre le cabaretier et *Jayet*, qui voulait charger son fusil.

D. N'est-ce pas vous qui alors étiez porteur d'un fusil de munition?

R. Non; c'est *Moyet* qui l'a toujours gardé; j'ai même entendu dire que, ce même soir, il l'avait caché, et que le lendemain matin il alla le chercher et le démonta pour l'emporter chez lui.

D. Où allâtes-vous coucher ce soir-là?

R. Je fus coucher avec *Jayet,* dans la remise de madame *Brun*, voiturière, qui demeure vis-à-vis la porte de la Graille.

D. Savez-vous d'où provenaient les cartouches qu'on a vues à *Jayet?* et *Moyet* en avait-il?

R. C'était *Pirodon et Chancel* qui en avaient donné à tous les deux.

D. N'y eût-il pas un de vous qui, dans le cabaret de *Rastel,* fit brûler un morceau de cierge? Savez-vous où il l'avait pris?

R. Oui; c'est *Moyet* qui en fit brûler un morceau, et il l'avait pris, ou dans l'église, ou à la porte de l'église, où on avait éclairé une certaine quantité de cierges, à raison de l'obscurité.

D. Lorsque vous êtes allés à Saint-Joseph, saviez-vous qu'il dût y avoir du bruit?

R. Non, nous n'en savions rien; et nous nous disposions à rentrer en ville, lorsque nous trouvâmes les portes fermées, et c'est ce qui nous fit revenir devant l'église.

D. Jayet et Moyet étaient-ils déjà armés lorsqu'on tira des coups de fusil à la porte de Bone? Est-il à votre connaissance que l'un ou l'autre ait tiré des coups de fusil?

R. Non; ils n'ont été armés qu'après ce qui s'est passé à la porte, et ni l'un ni l'autre, à ma connaissance, n'ont tiré aucun coup de fusil. Je me trouvais même auprès de *Moyet* lorsqu'il fit l'inspection de son arme pour voir si elle était en état, et il me fit remarquer qu'elle avait une pierre de bois.

(Dossier Piot et autres, n° 362 du greffe, pièce 34e.)

1142. — DESCHAMPS (Auguste), *âgé de 17 ans, demeurant à Grenoble* (alors inculpé).

(Interrogé à Grenoble, le 12 mai 1834, par M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

D. Dimanche 13 avril, n'étiez-vous pas à Saint-Joseph avec *Moyet, Jayet* et trois autres jeunes gens?

R. Oui; j'allai dîner, ce jour-là, à la Capuche, avec les personnes dont vous me parlez; nous sortîmes du cabaret environ sur les cinq heures et demie, et nous nous dirigeâmes vers la porte de Bone pour entrer en ville; nous étions arrivés à peu près à hauteur de la demi-lune de la porte de Bone, lorsque nous entendîmes tirer des coups de fusil; mes camarades se mirent à courir de ce côté, et je restai seul; je ne suis pas même retourné devant l'église de Saint-Joseph, et je ne sais pas ce que mes camarades sont devenus dans cette soirée. Voyant que je ne pouvais pas rentrer en ville, j'allai coucher aux Granges, chez le fermier de M. Silvi, où j'arrivai sur les six heures et demie ou sept heures.

D. Vos camarades étaient-ils ivres en sortant de la Capuche?

R. Non; ils étaient seulement un peu en gaieté.

D. Avez-vous revu vos camarades après la journée du dimanche 13 avril, et vous ont-ils raconté ce qui s'était passé à Saint-Joseph?

R. Oui, je les revis le lendemain; ils me racontèrent qu'après m'avoir quitté ils rencontrèrent *Pirodon* et sa bande; qu'ils retournèrent à Saint-Joseph avec lui; qu'arrivés devant l'église, *Pirodon* força les uns à prendre les armes et les autres à sonner le tocsin; que *Jayet* et *Moyet* prirent des fusils, et que *Raimond* et *Promanet* étaient dans le clocher. Ces détails m'ont été donnés par *Jayet* et *Moyet*, qui me les ont racontés en présence de *Buissière*, perruquier, rue de France, et plusieurs autres personnes que je ne connais pas; j'ai aussi entendu dire que *Brisard* avait quitté mes autres camarades et était rentré en ville en montant par les remparts.

(Dossier Piot et autres, n° 362 du greffe, pièce 18e.)

1143. — PRUDHOMME (Louis-Joseph), *âgé de 18 ans, journalier, demeurant à Grenoble* (alors inculpé).

(Interrogé à Grenoble, le 10 mai 1834, par M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

D. Le dimanche 13 avril, ne vous trouviez-vous pas au faubourg Saint-Joseph?

R. Je m'y trouvais dès le matin, à cinq heures, et j'ai quitté le faubourg à cinq heures du soir.

D. N'y êtes-vous pas retourné dans la soirée?

R. Non.

D. Qu'y avez-vous fait toute la journée?

R. J'ai travaillé aux fortifications pour le compte de M. *Riban.*

D. En quittant le travail qu'avez-vous fait?

R. Je suis allé souper, et ensuite, en me retirant, j'ai passé devant l'église; là j'ai vu qu'on sonnait le tocsin; *Pirodon* et deux autres messieurs étaient armés; *Pirodon* me dit d'aller chercher du vin, ce que je fis.

D. A quelle heure êtes-vous rentré en ville?

R. Il pouvait être sept heures ou sept heures et demie; je rentrai par la porte de la Graille, en escaladant les palissades; avant de rentrer chez moi, je pris une bouteille de vin chez une nommée *Berthe*, marchande de vin, à la Perrière.

D. N'étiez-vous pas avec *Pirodon*, à la porte de Bone, lorsqu'on tira des coups de fusil?

R. Non.

D. Comment étiez-vous habillé ce jour-là?

R. Comme je le suis maintenant, avec ma blouse et ma casquette.

D. N'aviez-vous pas à la main une grosse canne?

R. Non.

D. Ne vous êtes-vous pas mis en faction à la porte de l'église lorsqu'on sonnait le tocsin?

R. Non.

D. Persistez-vous à soutenir que vous n'aviez pas à la main un énorme bâton?

R. Oui, je persiste à soutenir que je n'en avais pas.

D. N'êtes-vous pas entré avec *Pirodon* dans la cour de la cure?

R. Non.

D. N'êtes-vous pas un de ceux qui ont sonné le tocsin?

R. Non.

D. Avez-vous connu quelques-uns des individus qui étaient avec *Pirodon?*

R. Je n'ai connu que *Chancel* qui vint avec nous chercher du vin.

D. Avez-vous entendu ce que *Pirodon* et *Chancel* disaient à ceux qui les entouraient?

R. « Courage, mes amis ! les bourgeois se battent avec la troupe ; il faut leur « porter secours ! »

D. Ainsi vous persistez à soutenir que vous n'avez, en aucune manière, fait partie de la bande de *Pirodon ?*

R. Oui, je persiste.

(Dossier Piot et autres, n° 362 du greffe, pièce 62e.)

1114. — FRIER (Antoine), *âgé de 35 ans, ouvrier gantier, demeurant à Grenoble, rue du Bœuf, n° 18* (alors inculpé).

(Interrogé à Grenoble, le 6 mai 1834, par M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

D. Rendez-moi compte de l'emploi de votre journée et de la soirée du dimanche 13 avril ?

R. Le dimanche 13 avril, je suis parti de Seissinet, sur les dix heures du matin, pour venir à Grenoble : arrivé dans cette ville, je m'occupai, jusqu'à environ une heure après midi, à rendre mes gants et à prendre de l'ouvrage pour le reste de la semaine. M. *Doron*, mon bourgeois, qui demeure rue Bayard, me remit même à cet effet une certaine quantité de peaux. En sortant de chez mon bourgeois, je fus chez M. *François*, marchand de vin, rue des Beaux-Tailleurs, chez lequel je demeurai une partie de l'après-midi : je n'en suis sorti qu'une seule fois, environ pendant une heure : il était encore jour à cette époque. Je rentrai ensuite chez le sieur *François*, et j'y restai environ jusqu'entre neuf et dix heures du soir.

D. Lorsque vous sortîtes la première fois de chez *François*, où allâtes-vous ?

R. J'allai de chez lui chez M. *Doron*, mon bourgeois, chercher les peaux qu'il m'avait promises ; lorsque j'y allai le matin, en sortant de chez lui, je rencontrai un nommé *Alexandre*, cordonnier, qui demeure rue du Bœuf, et qui travaille ordinairement au coin de la rue du Chapelet : il était environ cinq heures, lorsque je le rencontrai ; il me proposa d'aller boire une bouteille de vin avec lui, ce que j'acceptai. Nous allâmes ensemble chez un nommé *Blanc*, cabaretier, qui demeure dans la rue du Chapelet : nous restâmes environ un quart d'heure ensemble, et lorsque je le quittai, j'allai chez M. *Lucqua*, épicier, qui demeure dans la rue de Bone, qui me servit lui-même quelques provisions dont j'avais besoin, telles que sel, huile, etc. Je trouvai chez M. *Lucqua* le sieur *Poireau*, ouvrier gantier, dont j'ignore la demeure, mais qui travaille pour le sieur *Doron*. Ce *Poireau* m'annonça alors qu'on venait de tirer des coups de fusil à la porte de Bone, et il me montra même une balle qu'il tenait dans la main et qu'il avait ramassée : je ne puis pas préciser l'heure qu'il était

dans ce moment-là. En quittant *Poireau*, je retournai chez *François* rejoindre ma sœur et mon beau-frère qui y étaient, et j'y restai, comme je l'ai dit plus haut, jusqu'à environ dix heures du soir.

D. Comment appelez-vous votre beau-frère?

R. Pierre *Gerente*, ouvrier cordonnier, demeurant rue des Beaux-Tailleurs.

D. Y avait-il chez *François* d'autres personnes que votre sœur et votre beau-frère?

R. Oui; il y avait beaucoup de monde: plusieurs ouvriers qui y mangent habituellement et un sapeur du 21e.

D. Connaissez-vous quelques uns des ouvriers qui y étaient?

R. Je ne les connais pas.

D. Tâchez de me préciser l'heure à laquelle vous êtes rentré chez *François?*

R. Je ne puis pas indiquer l'heure, mais je sais qu'il était jour.

D. Quand vous êtes sorti, sur les dix heures, où êtes-vous allé?

R. Je suis sorti avec mon beau-frère, pour retourner à Seissinet, où j'habitais alors : il m'accompagna jusqu'à la porte de Bone, et comme nous la trouvâmes fermée, nous prîmes un verre d'eau-de-vie chez le sieur *Drier*, marchand épicier, qui demeure dans la rue des Casernes de Bone ; cette eau-de-vie nous fut servie par la dame *Drier*.

D. Passâtes-vous le reste de la nuit en ville?

R. Non; lorsque la porte fut ouverte, je m'en allai. Arrivé près du Champ-de-Mars, j'aperçus quatre individus, dont deux étaient armés de fusils, et qui me crièrent : *Qui vive!* Je leur répondis : *Ami!* et m'approchai d'eux : je leur témoignai mon étonnement d'en voir deux d'entre eux armés; ils me répondirent alors qu'ils venaient de Saint-Joseph, qu'ils y avaient sonné le tocsin; que M. *Pirodon* était avec eux; et que le lendemain on devait leur délivrer des armes à tous.

D. Connaissez-vous ces jeunes gens?

R. Non : je ne connaissais aucun d'eux; mais depuis que je suis de retour en ville, j'en ai vu un qui travaillait chez un menuisier qui demeure près la place Notre-Dame et dans la rue qui conduit à la Saulée : je pourrais facilement le désigner si on m'accompagnait jusqu'à la boutique où je l'ai aperçu.

D. Quittâtes-vous ensuite ces jeunes gens?

R. Non; comme j'étais un peu pris de vin, je leur proposai de venir coucher chez moi à Seissinet : nous nous mîmes en route tous les cinq à cet effet;

mais arrivés à un des cabarets qui sont près du pont de fer, du côté de Grenoble, nous nous y arrêtâmes : là nous nous mîmes encore à boire. L'un de ces jeunes gens chargea son fusil avec des cartouches qu'il avait sur lui; le cabaretier voulut même s'y opposer, mais il ne put y réusssir. Un autre, et c'est celui que je pourrais faire connaître, nous montra un morceau de cierge, sans nous dire d'où il provenait ; il parla seulement qu'on avait sonné le tocsin. Comme la nuit était avancée, nous nous décidâmes ensuite à coucher dans ce cabaret, et je couchai avec un nommé *Ravet*, natif de Seissinet, et qui est employé à décharger de la gueuse sur le quai de la Graille.

(Dossier Piot et autres, n° 362 du greffe, pièce 21e.)

1145. — BENOIT (Pierre), *âgé de 57 ans, demeurant à Grenoble, faubourg Saint-Joseph.*

(Entendu à Grenoble, le 14 avril 1834, devant M. Bardousse, vice-président du tribunal de 1re instance.)

Dépose qu'hier, à la tombée de la nuit, un jeune homme d'environ seize ou dix-huit ans se présenta chez lui pour lui demander un marteau; ce qu'il refusa, et se disposait à fermer les portes de son magasin, lorsque cinq autres personnes, dont deux armées de fusils, arrivèrent et lui empêchèrent de fermer, lui demandèrent de nouveau un marteau en offrant de le payer; et sur son refus, les trois personnes non armées entrèrent chez lui, pendant que les deux autres gardaient la porte, et se saisirent d'un marteau qu'ils emportèrent pour frapper sur la cloche. Le témoin n'a connu aucune des personnes qui se sont présentées chez lui, et, s'étant enfermé aussitôt, il n'a rien vu de ce qui s'est passé.

(Information générale de Grenoble, 1re pièce, 3e temoin, page 6.)

Autre déposition du même témoin, reçue le 23 avril 1834, par M. Bernard, conseiller à la Cour royale.

Dépose qu'il persiste dans sa première déposition, et que depuis il n'a eu aucun renseignement qui puisse lui faire connaître les individus qui sont venus chez lui, ou qui faisaient partie du rassemblement de Saint-Joseph. Le marteau pris chez lui n'a point été retrouvé dans le clocher.

(Information générale de Grenoble, pièce 7e, 6e témoin, page 7.)

1146. — GAMON (Jean), *âgé de 29 ans, cultivateur, demeurant à Fontaine.*

(Entendu à Grenoble, le 26 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Dépose que, dans les premiers jours de la semaine qui suivit les événe-

ments de Saint-Joseph, il entra avec quelques personnes dans le cabaret du sieur *Achard,* situé dans la commune de Fontaine, près le pont du Drac, à l'entrée des Balmes; que là il s'est trouvé à la même table qu'un sieur Antoine *Frier,* gantier, qui demeurait chez le sieur *Frier,* propriétaire au quartier des Iles, commune de Seissinet, et qui depuis quelques jours, à ce qu'il lui a été dit, est venu se fixer à Grenoble; que la conversation s'engagea sur les affaires de Grenoble, et que le sieur Antoine *Frier* dit alors qu'il avait pris une part active aux événements de Saint-Joseph; qu'il leur apprit qu'on y avait sonné le tocsin; qu'il faisait partie de la compagnie du sieur *Pirodon;* qu'il y avait beaucoup de fusils chez le sieur *Pirodon,* et qu'on les avait cachés lorsque la troupe y était arrivée.

D. Quelles étaient les personnes qui étaient avec vous dans le cabaret du sieur *Achard?*

R. Il y avait un nommé *Laucalon,* cultivateur, demeurant dans la commune de Fontaine, près de la fabrique de M. Henri *Gautier;* il y avait également le sieur *Achard,* cabaretier, et son cuisinier, qui s'appelle *Giroud.*

(Information générale de Grenoble, pièce 10e, 1er témoin, page 1re.)

1147. — CAMBIER (François), *âgé de 33 ans, cafetier, demeurant à Grenoble, près de la halle.*

(Entendu à Grenoble, le 25 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

D. Dans la soirée du samedi ou du dimanche n'est-il pas entré chez vous plusieurs individus armés de fusils?

R. Oui; un de ces deux jours, sans pouvoir préciser lequel, il est entré dans mon café trois individus armés de fusils, qui se firent servir de l'eau-de-vie.

D. Le sieur *Chancel* faisait-il partie de ces individus?

R. C'est possible, mais je ne le connais pas même de vue; je n'ai pas connu non plus les deux autres individus, et sans leurs armes je n'aurais pas fait attention à eux, ayant ce jour-là beaucoup de monde dans mon café.

D. Connaissez-vous un nommé Antoine *Vitrier,* et, un des deux jours que je vous ai désignés plus haut, ne l'avez-vous pas vu entrer chez vous avec des armes?

R. Je connais beaucoup le nommé Antoine *Vitrier,* qui fréquente mon café; je ne lui ai point vu des armes apparentes; s'il en avait, elles étaient cachées.

D. Connaissez-vous un nommé *Tierbot,* charron?

R. Je ne le connais pas.

D. Reconnaîtriez-vous les individus qui sont allés chez vous, porteurs de fusils, s'ils vous étaient représentés ?

R. Je crois que je les reconnaîtrais, et principalement deux d'entre eux : lorsqu'ils sont entrés chez moi, il pouvait être entre six à sept heures du soir ; l'un de ces individus avait une blouse, les deux autres avaient des habits-vestes ; je ne me rappelle pas de la couleur.

D. L'un d'eux n'avait-il pas des cheveux bouclés et de grands favoris ?

R. Je n'y ai pas fait attention.

(Information générale de Grenoble, pièce 9e, 3e témoin, page 3.)

1148. — Femme DESCHAMPS (Anne BELMAIN), *âgée de 50 ans, limonadière, demeurant à Grenoble, au Jardin de ville.*

(Entendue à Grenoble, le 25 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

D. Le dimanche 13 du courant, sur les cinq heures et demie environ, n'avez-vous pas vu passer plusieurs individus allant de la place Grenete à la préfecture, et poussant des cris de : *Vive la république !* et auriez-vous reconnu quelques-uns de ces individus ?

R. J'ai effectivement vu au jour et à l'heure que vous m'indiquez plusieurs personnes qui couraient du côté de la préfecture, en poussant des cris de : *Vive la république !* J'ai fermé de suite ma boutique, sans faire attention à elles, et je ne puis en préciser le nombre.

D. Connaissez-vous de vue le sieur *Vasseur* cadet ?

R. Je ne le connais pas.

(Information générale de Grenoble, pièce 9e, 2e témoin, page 3.)

1149. — Veuve LEFEVRE (Adeline BRUNET), *âgée de 40 ans, libraire, demeurant à Grenoble, au Jardin de ville.*

(Entendue à Grenoble, le 25 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

D. Dans la journée du dimanche 13, et vers les cinq heures du soir environ, ne vous êtes-vous pas aperçue qu'un nombreux rassemblement avait passé devant votre magasin, en criant : *Vive la république !* et se rendant du côté de la préfecture ?

R. J'ai vu effectivement ce jour-là, sans pouvoir en préciser l'heure, une douzaine d'individus, suivis de plusieurs enfants de douze à quatorze ans, qui, venant de la place Grenete, couraient du côté de la préfecture ; mais je n'ai distingué aucune espèce de cri ; je n'ai reconnu aucun de ces individus, et je

crois pouvoir assurer que M. *Vasseur* cadet, que je connais de vue, ne faisait pas partie de ces rassemblements. J'ai fermé de suite mon magasin, et je rentrai chez moi.

(Information générale de Grenoble, pièce 9e, 1er témoin, page 1.)

1150. — JASSERAND (Joseph-Henri), *âgé de 17 ans, élève en pharmacie, demeurant à Grenoble, chez M.* Savoye.

(Entendu à Grenoble, le 16 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Le dimanche 13 avril, je vis un rassemblement assez nombreux se former sur la place Sainte-Claire, sur les huit heures du soir; je m'en approchai, et je vis qu'il était principalement composé de jeunes gens qui proféraient ces seuls mots : *Hardi! marche!* et paraissaient s'exciter les uns et les autres; je rentrai ensuite chez M. *Savoye,* avant qu'ils eussent quitté la place Sainte-Claire. Je n'ai reconnu aucun des individus qui faisaient partie de ce rassemblement.

(Information générale de Grenoble, 3e pièce, 8e témoin, page 15.)

1151. — VALET-DESRIVES (Théodore-Paul), *âgé de 30 ans, capitaine d'artillerie, en garnison à Metz, actuellement en congé à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble le 3 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Le dimanche 13, me trouvant sur la place Grenete sur les cinq heures du soir, je rencontrai M. *Chancel,* une de mes anciennnes connaissances, que je n'avais pas vu depuis plusieurs années, et dans la famille duquel j'avais été accueilli lors de mon séjour à Valence; nous entrâmes ensemble au café *Malbaux*. Comme je savais qu'il avait été compromis dans quelque affaire, je craignais quelque imprudence de sa part; et, par amitié pour lui et par considération pour sa famille, je l'engageai à rester tranquille. Du reste, je ne sache pas qu'il m'ait tenu aucun propos qui dénotât de sa part des intentions de trouble. Je crois me rappeler que c'est moi-même qui ai pris l'initiative dans la discussion politique qui s'est établie entre nous, et dont plus de vingt personnes ont été témoins. Je cherchais uniquement à prévenir chez lui toute fantaisie de prendre part aux collisions qui semblaient se préparer. Parmi les personnes qui assistaient à notre conversation, se trouvait M. *Bertrand* fils; il y a pris si peu de part, que je ne me souviens pas des propos qu'il peut avoir tenus.

(Information générale de Grenoble, 11e pièce, 7e témoin, page 10.)

1152. — FILIOZ (André-Honoré), *âgé de 44 ans, armurier, demeurant à Grenoble, rue du Saut.*

(Entendu à Grenoble, le 23 mai 1834, devant M. Bontoux, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Dimanche 13 avril, dans la soirée, j'étais hors de chez moi; mais ayant entendu dire qu'il y avait du bruit à la porte de Bone, et qu'on y avait tiré trois coups de fusil, je jugeai à propos de rentrer chez moi. J'étais depuis à à peine un quart d'heure dans mon magasin, que j'avais fermé soigneusement, lorsque j'entendis beaucoup de bruit à ma porte; on la frappait avec des pierres, en criant d'ouvrir, et que l'on voulait des armes. Craignant que la porte ne cédât à leurs efforts, je pris le parti de sortir par le derrière et de venir me mêler avec ceux qui la frappaient, pour tâcher de les détourner de leur projet. En arrivant au milieu d'eux, je remarquai que le rassemblement se composait d'environ dix à douze personnes de vingt à trente ans, et d'une multitude d'enfants de douze à quinze ans. Les grandes personnes me parurent être des ouvriers. Je n'ai reconnu personne parmi eux. Je leur dis qu'ils avaient tort d'attaquer cette boutique, et qu'ils n'y trouveraient que quelques armes en mauvais état : venez avec moi, nous irons en chercher ailleurs. Ils se décidèrent à me suivre; et nous avions déjà fait une cinquantaine de pas, lorsque me voyant un peu embarrassé pour savoir où je les mènerais, ils m'accusèrent d'être un espion; et comme je me vis sur le point d'être battu, je m'échappai de leurs mains, et me réfugiai au poste de la porte de Bone. Parmi les cris : *Aux armes!* que j'ai entendus, j'entendis aussi plusieurs de ces personnes dire qu'elles voulaient sortir de la ville.

(Information générale de Grenoble, 14e pièce, 11e pièce, 6e témoin, page 6.)

1153. — BRUN (Étienne-René), *armurier, demeurant à Grenoble, grande rue Neuve.*

(Entendu à Grenoble, le 15 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Le dimanche 13 de ce mois, jour de la tentative qui a eu lieu sur les huit heures du soir pour piller mon magasin, je n'étais point chez moi; je sus seulement quelque temps après que cette tentative avait eu lieu, par *M. Rif,* négociant dans la Grande-Rue, qui, s'étant trouvé sur les lieux, me raconta qu'effectivement trente ou quarante personnes, dont la mise annonçait des ouvriers et des décroteurs, avaient cherché à enfoncer mon magasin d'armes; il me dit qu'il s'était rendu de suite sur la place Grenete, et que c'était sur son invitation qu'une compagnie s'était dirigée vers la rue Neuve, et que sa seule apparition

avait mis en fuite toute cette bande. Les gens de ma maison m'ont dit qu'on avait également cherché à pénétrer dans mon magasin par la porte des bains, qui donne dans la rue des Mûriers. Mon beau-père *Richard* n'était point dans le magasin, mais dans le salon des bains, auprès de ma mère ; il m'a bien dit avoir cru reconnaître la voix de quelqu'un sans cependant en être sûr; et au milieu du bruit qui se faisait au moment où le groupe était dans la rue, il me paraît impossible que cette reconnaissance ait pu avoir lieu : c'est pourquoi je crois devoir me dispenser, malgré vos instances, de nommer cette personne. En rentrant chez moi, peu de temps après la scène qui eut lieu devant ma maison, je trouvai la rue entièrement déblayée; seulement la guérite du factionnaire près de la poste était renversée et brisée, et j'appris du factionnaire lui-même que des violences avaient été exercées contre lui par cette bande. On m'a dit que, pour enfoncer ma porte, quelques-uns de ces individus s'étaient présentés chez le boucher de la rue de la Halle, qu'on m'a dit s'appeler *Brun,* pour demander une hache pour enfoncer la porte.

(Information générale de Grenoble, pièce 2e, 2e témoin, page 2.)

1154. — GONTIER (Joseph), *âgé de 34 ans, concierge du cercle de la rue Neuve, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 15 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Le dimanche 13 de ce mois, sur les huit heures et demie du soir, j'étais sur la porte du cercle de la rue Neuve, lorsque j'aperçus un groupe considérable se présenter à la grille qui ferme la cour de l'hôtel de la poste; dans le même moment je vis le factionnaire qui se trouve placé près la boîte aux lettres se replier dans la cour, poursuivi par quelques-uns de ces individus, qui criaient : *Il faut le tuer! il faut le désarmer! prenons son fusil!* Je fis entrer ce militaire dans le cercle, dont je fermai aussitôt la porte à double tour. Nous ne fûmes pas plutôt entrés qu'une grêle de pierres vint frapper contre la porte, et le factionnaire m'assura même en avoir reçu une dans sa retraite précipitée. J'entendis ensuite ces individus crier : *Il nous faut des armes!* et faire tous leurs efforts pour enfoncer le magasin du sieur *Brun,* armurier; et ils auraient réussi à enfoncer les portes, si une patrouille ne les avait pas mis en fuite. La guérite du factionnaire avait été renversée et brisée: pendant le reste de la nuit aucune autre tentative de ce genre n'a eu lieu, parce que l'autorité militaire avait fait placer un poste près du magasin d'armes du sieur *Brun.* Je n'ai reconnu aucun individu faisant partie de ce rassemblement. J'ajoute qu'une grande partie de la soirée, j'ai entendu sonner le tocsin au faubourg Saint-Joseph, et tirer quelques coups de fusil; j'ignore s'ils partaient de l'intérieur ou de l'extérieur de la ville.

(Information générale de Grenoble, pièce 2e, 4e témoin, page 4.)

1155. — RICHARD (Pierre), *âgé de 65 ans, armurier, demeurant à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 16 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Dépose : Que dimanche 13, le sieur *Brun,* son gendre, l'engagea à fermer la boutique de meilleure heure qu'à l'ordinaire, parce qu'on devait chercher à s'emparer, dans la soirée, des armes qui y étaient déposées; qu'il l'invita même à ne pas rester dans la boutique et à se tenir dans le salon des bains; il se conforma à ces instructions. Vers les huit heures et demie environ, il entendit un grand bruit dans la rue et à la porte de sa boutique, qu'on cherchait à forcer; plusieurs individus faisant partie de ce rassemblement se présentèrent également pour pénétrer dans la boutique, à la porte qui donne sur la rue des Mûriers. Qu'un moment après il entendit tomber avec fracas la guérite qui sert au factionnaire de la poste; que plus tard il s'est aperçu que le couvert de cette guérite avait été enlevé, et que les planches avaient servi à faire aigres pour fracturer les portes de la boutique; que peu d'instants après le bruit cessa, grâce à l'arrivée d'une patrouille venue de la place Grenete : il déclare, sous la foi du serment qu'il a prêté, qu'il n'a reconnu aucune voix et n'a entendu que des bruits confus.

(Information générale de Grenoble, pièce 3e, 4e témoin, page 10.)

1156. — RASTEL (Jean-André), *âgé de 34 ans, cabaretier, demeurant commune de Seissinet, près le chemin du pont de fer.*

(Entendu à Grenoble, le 9 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Le dimanche 13 avril, sur les neuf heures et demie du soir environ, je vis entrer dans mon cabaret quatre ou cinq personnes, sans pouvoir en préciser le chiffre. Deux de ces individus étaient armés, l'un d'un fusil de chasse à un coup, et l'autre d'un fusil de munition garni de sa baïonnette. Ces individus criaient qu'ils voulaient proclamer les droits de l'homme, et le plus enragé m'a paru être un petit noiraud qui avait le fusil de chasse. Comme je me disposais à les mettre dehors, le noiraud dont je viens de parler prit une cartouche et chargea son fusil. Comme je craignais cependant que leur parti ne réussît, et qu'ils ne revinssent plus tard chez moi en plus grand nombre, je n'insistai pas pour les faire sortir et leur servis à boire, après avoir hésité pendant longtemps. L'un deux, que je ne puis désigner, éclaira sur la table un morceau de cierge très-gros, qui me parut provenir d'un cierge pascal. En buvant, ils disaient qu'*à l'avenir les ouvriers seraient heureux; qu'ils gagneraient de bonnes journées; qu'en travaillant deux jours par semaine, ce serait assez, et qu'on allait proclamer la république; et que ceux qui les désarmeraient se-*

raient malheureux. Ces individus, après avoir bu leur bouteille, se retirèrent ensuite, et je ne sais où ils sont allés.

D. Avez-vous remarqué quels sont ceux qui tenaient les propos que vous venez de raconter?

R. Je ne puis pas vous le dire, parce que j'étais occupé à servir les autres personnes qui étaient chez moi. Mais le plus méchant m'a paru être celui qui tenait le fusil de chasse.

D. Le lendemain, lundi 14, ne revîtes-vous pas un de ces individus qui s'appelle Antoine *Frier*, et à qui vous reprochâtes sa conduite de la veille, et d'avoir fait brûler un cierge pascal?

R. Oui, il est vrai que les choses se sont ainsi passées; mais cet individu me dit qu'il ne connaissait pas les personnes avec lesquelles il était, et qu'il les avait rencontrées seulement le dimanche à neuf heures et demie.

D. Quelles étaient les personnes qui étaient dans votre cabaret, et qui ont été témoins de ce qui s'y est passé?

R. Il y avait entre autres le sieur *Barthélemy* père, fermier de M. *Jolifiez*, au moulin du canal; *Chabert*, marbrier, qui travaille sur le quai; un nommé *Ora*, commis de M. *Lafargue*, au pont de fer; je ne me rappelle pas des autres personnes. Le témoin ajoute qu'il ne s'est pas aperçu que ces personnes fussent bien ivres, et qu'il les reconnaîtrait si on les lui représentait.

(Information générale de Grenoble, 11ᵉ pièce, 15ᵉ témoin, page 24.)

1157. — Veuve LEGRAND (Clémence LAVANDEN), *âgée de 79 ans, débitante de tabac, demeurant à Grenoble, rue de Bone, n° 3.*

(Entendue à Grenoble, le 28 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

D. Dans la soirée du dimanche 13 du courant, plusieurs individus n'ont-ils pas fait ouvrir la porte de l'allée de la maison que vous habitez, et ne vous ont-ils pas sommé de la laisser ouverte pendant toute la soirée?

R. Dans la soirée du dimanche 13, et sur les sept heures et demie environ, j'aperçus effectivement trois individus qui cherchaient, au moyen d'une clef, à ouvrir la porte de l'allée de ma maison. Je leur demandai ce qu'ils voulaient, et comme ils me dirent qu'ils habitaient la maison, j'ouvris la porte, n'en connaissant pas parfaitement les locataires. Ces individus n'entrèrent cependant pas dans l'allée, et comme je me disposais à fermer la porte, ils m'engagèrent à la laisser ouverte. Sur l'observation que je leur fis, que, dans ces moments de trouble, il serait plus prudent de tenir la porte fermée, ils insistèrent, quoique poliment, pour qu'elle restât ouverte; ce que je fis. Un moment après, M. *Buis-*

sière, mon propriétaire, étant descendu, je lui racontai ce qui s'était passé, et alors il ferma lui-même la porte aux verroux.

D. Quelle était la mise de ces individus?

R. J'ai remarqué qu'il y en avait deux en habit; je n'ai pas fait attention à la mise du troisième.

D. Connaissez-vous un ou plusieurs de ces individus, et plus tard avez-vous entendu dire qui ce pouvait être?

R. Non.

D. Si ces individus vous étaient représentés, les reconnaîtriez-vous?

R. Je ne le crois pas, parce que je ne les ai pas assez remarqués.

(Information générale de Grenoble, pièce 10e, 5e témoin, page 5.)

1158. — PAPAQUER (Laurent), *âgé de 26 ans, voltigeur au 21e régiment de ligne en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 21 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Dimanche, 13 du courant, sur les huit heures et demie environ du soir, j'étais en faction devant l'hôtel de la poste aux lettres, lorsque je vis venir dans la rue Neuve, du côté opposé à la place Grenete, une bande d'individus poussant des cris affreux. Je me rapprochai alors de ma guérite, et cette bande s'arrêta à côté de moi, devant le magasin de l'armurier. L'un de ces individus, qui portait un bâton et était vêtu d'une blouse d'une couleur brune (sans pouvoir désigner précisément s'il avait un chapeau ou une casquette), s'approcha de moi en me disant de lui remettre mon fusil. J'avais alors la baïonnette croisée, et je lui répondis que je préférerais d'être tué que de rendre mon fusil. Comme je m'aperçus que plusieurs individus de cette bande se disposaient à se jeter sur moi, je me repliai dans la cour de l'hôtel de la poste, et le concierge du cercle, voyant que j'étais vivement assailli par cette bande de forcenés, me fit entrer dans le cercle. Dans ce moment, je fus assailli d'une grêle de pierres, dont une atteignit mon shako, et une autre me frisa l'épaule. Je crois que je reconnaîtrais l'individu qui était porteur d'une blouse et armé d'un bâton, s'il m'était représenté.

Nous, juge d'instruction, avons ensuite invité le témoin à se retirer dans une des salles du palais, en attendant que nous le fissions appeler, et avons en même temps donné l'ordre d'extraire de la maison d'arrêt le nommé *François Titaud*, prévenu d'être l'un des auteurs des voies de fait commises envers le factionnaire et de la tentative d'enlèvement des armes du sieur *Brun*, armurier, pour être représenté audit témoin, et nous avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'interrogatoire du nommé *François-Achille Titaud*, amené devant nous.

D. Persistez-vous à soutenir que vous n'êtes pas l'auteur des voies de fait commises envers un factionnaire et de la tentative d'enlèvement d'armes appartenant au sieur *Brun*, dans la soirée du dimanche 13?

R. Je persiste à dire que je suis innocent de ces faits.

D. Le dimanche 13 et les jours précédents, ne portiez-vous pas habituellement un bâton?

R. Je n'ai jamais eu de bâton avant le lundi 14; il m'a été donné par un voyageur dont je ne me rappelle pas le nom.

D. Comment étiez-vous vêtu et coiffé le dimanche 13?

R. Tel que je suis actuellement, avec ma blouse et ma casquette.

D'après cet interrogatoire, nous avons fait entrer le témoin *Papaquer*, qui a cru reconnaître le prévenu *Titaud*, après l'avoir examiné attentivement, sans pouvoir cependant le certifier; mais le prévenu, ayant voulu faire quelques observations au témoin sur les suites de cette reconnaissance, le témoin a déclaré de suite qu'il reconnaissait son son de voix et son grassayement.

(Information générale de Grenoble, pièce 6e, 1er témoin, page 1.)

1159. — Femme FUZIER (Marie PONCET), *âgée de 45 ans, le mari, tailleur, demeurant à Grenoble.*

(Entendue à Grenoble, le 17 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

J'habite la maison située dans la rue de Bone, n° 9. Dans la soirée du dimanche 13 du courant, j'entendis plusieurs hommes (sans pouvoir en désigner le nombre) qui se dirigeaient vers les galetas de la maison. Un moment après, j'entendis briser la porte; mais je ne sortis point de chez moi, retenue par la frayeur. Le lendemain, je montai au galetas; je vis une des portes enfoncée et un trou fait au toit, assez grand pour qu'un homme puisse y passer.

(Information générale de Grenoble, pièce 4e, 3e témoin, page 7.)

1160. — QUERNÉ (François), *âgé de 36 ans, sous-lieutenant au 15e régiment de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 15 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Je persiste dans le rapport que j'ai rédigé et signé, le 14 de ce mois, dont vous venez de me donner lecture, et dont une copie, certifiée conforme par

M. le préfet de l'Isère, se trouve jointe à la procédure (1). J'ajoute que les militaires sous mes ordres m'ont dit qu'un individu avait tiré trois coups de fusil sur moi et que son fusil avait raté. J'avais aussi aperçu cet individu, qu'on m'a dit être le nommé *Pirodon*, et que je reconnaîtrais si je le voyais. Ces coups partaient de l'extérieur de la porte. Dans l'intérieur de la ville et autour de mon poste, le rassemblement était très-nombreux et principalement composé d'ouvriers. Ils paraissaient cependant avoir pour chefs deux individus assez bien mis : l'un d'eux avait un habit noir et de gros favoris noirs faisant le collier autour du cou; l'autre, d'une figure maigre, avec des favoris rouges. Je ne connais point ces individus; mais cependant, si je les rencontrais, je les reconnaîtrais facilement.

(Information générale de Grenoble, pièce 2e, 3e témoin, page 4.)

1161. — ROSTAING (Jean-Baptiste), *âgé de 64 ans, portier-consigne à la porte de Bone de Grenoble, y demeurant.*

(Entendu à Grenoble, le 15 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Le dimanche 13 de ce mois, sur les cinq heures et demie ou six heures du soir, j'aperçus quelques individus armés de fusils à baïonnette, se diriger vers la porte de Bone; sur l'ordre que j'en avais reçu, je fermai de suite la porte, et dans ce moment là trois ou quatre coups de fusil partis du groupe que j'avais remarqué furent tirés; une balle vint par ricochet me frapper à l'épaule, ce qui m'occasionna une légère contusion : je montai chez moi pour

(1) Voici la teneur de ce rapport :

POSTE DE LA PORTE DE BONE.

Rapport du 13 au 14 avril 1834.

Vers les six heures vingt minutes du soir, mon poste fut attaqué par huit ou dix individus armés de fusils; ils étaient embusqués dans la ruelle, près le bureau de l'octroi et derrière le groupe de maisons auquel est adossé l'établissement des bains du sieur *Sorlin;* ils avancèrent jusqu'à l'entrée du pont, la garde prit aussitôt les armes. Le portier qui, dans ce moment, se promenait devant le corps de garde, reçut, en fermant la porte, une balle qui, partie du groupe de ces malfaiteurs, l'atteignit à l'épaule gauche et lui fit une forte contusion; trois autres coups de fusil suivirent immédiatement le premier et vinrent frapper dans la porte. Je fis aussitôt placer six hommes sur les remparts de gauche, afin de pouvoir riposter et d'empêcher l'enfoncement de la porte dont ils nous menaçaient.

Au même instant, un attroupement de plus de deux cents hommes arrivait sur mon poste et en courant, comme si c'était un signal donné; il était composé d'hommes de fort mauvaise mine, qui cherchèrent à gagner la garde par la douceur, disant que dans trois jours la république serait proclamée dans toute la France, et que si elle voulait faire comme eux elle serait heureuse, etc. Je leur déclarai que je commandais la garde et que je les engageais à se retirer. Voyant aussi le calme des soldats, ils se mirent à crier : *Désarmons-les! désarmons-les! Ils sont si peu de monde, qu'ils n'oseront pas se défendre, nous pouvons les massacrer, et nous aurons bientôt enfoncé la porte; d'ailleurs, nous avons en dehors plus de six mille camarades avec des armes*

me faire panser, et je ne sais pas ce qui se passa dans la partie intérieure de la ville qui se trouve près de la porte, je n'ai reconnu aucun des individus faisant partie du rassemblement dont je viens de parler.

(Information générale de Grenoble, pièce 2e, 5e témoin, page 5.)

1162. — FUZIER (Joseph), *âgé de 43 ans, ouvrier tailleur, demeurant à Grenoble, rue de Bone.*

(Entendu à Grenoble, le 17 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à à la Cour royale.)

Le dimanche 13 de ce mois, dans la soirée, et au moment où l'on fermait la porte de Bone, étant à ma fenêtre, j'entendis plusieurs personnes crier: *Aux armes! aux tuiles! montons sur les toits.* Quelque temps après, j'entendis plusieurs individus, sans pouvoir en préciser le nombre, se diriger vers les galetas de ma maison; l'un d'eux redescendit en portant une brassée de briques qui se trouvaient sur le pallier de l'escalier du galetas; les autres enfoncèrent une des portes des galetas et pénétrèrent sur les toits par l'enlèvement de planches. Je n'ai point entendu descendre ces hommes; j'ignore s'ils ont repris la même route; je déclare que je n'ai vu ni parlé à aucun de ces individus, n'étant pas sorti de chez moi.

(Information générale de Grenoble, pièce 4e, 4e témoin, page 8.)

1163. — MICHALET (Joseph), *âgé de 38 ans, propriétaire, demeurant à Grenoble, rue de Bone, n° 1.*

(Entendu à Grenoble, le 1er mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Dans la soirée du 13 avril dernier, m'étant aperçu du mouvement qui avait lieu près de la porte de Bonne, par précaution je fermai la porte de mon allée et j'en fixai la loquetière avec un clou. Quelque temps après, j'entendis frapper à la porte, et m'étant mis à la fenêtre, je demandai qui c'était? Une fille,

---

pour nous attendre. J'avais disposé ma garde sur deux rangs et je puis assurer que tous les hommes ont montré une fermeté admirable, dans la position difficile où nous nous sommes trouvés.

Voyant que le rassemblement grossissait considérablement et qu'un autre s'était formé sur les remparts, autour de mes factionnaires, menaçant aussi de les désarmer, je fis alors prévenir l'autorité, qui m'a envoyé main-forte et j'ai été dégagé de ce mauvais pas.

Plusieurs coups de fusil ont été tirés sur les factionnaires placés sur les remparts, de 8 à 11 heures. Ces coups partis toujours de l'extérieur, n'ont blessé personne.

Grenoble, le 14 avril 1834.

Le chef du poste,

Signé QUERNÉ, sous-lieutenant au 15e régiment de ligne.

(Information générale de Grenoble, pièce 2e.)

portant un falot, me pria alors de venir lui ouvrir. Je descendis, à cet effet, et je n'eus pas plutôt ouvert la porte de l'allée qu'environ douze individus y pénétrèrent; l'un d'eux m'engagea à laisser la porte ouverte, et l'un de ces individus en costume d'ouvrier, chercha alors à arracher le loquet; il ne put pas y parvenir, mais je m'aperçus qu'il l'avait entièrement faussé, de manière qu'il ne pouvait plus fermer sans réparation. Je me retirai alors, et, le lendemain, je me suis aperçu qu'on avait enlevé la porte de ses gonds. Je ne pourrais reconnaître aucun de ces individus, parce qu'il faisait très-obscur. En général ils m'ont paru bien mis et en habit. La fille qui me fit ouvrir la porte, est la domestique de Mme veuve *Gutin*, qui demeure rue Saint-Jacques, et qui venait dans la maison chercher sa maîtresse, chez Mme veuve *Bernard*, sa sœur.

(Information générale de Grenoble, 11e pièce, 1er témoin, page 1.)

1164. — POIROT (Joseph), *âgé de 21 ans, ouvrier gantier, demeurant à Grenoble, chez le sieur Dozon, place Grenete.*

(Entendu à Grenoble, le 9 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Le dimanche 13 du courant, sur les sept heures du soir, j'entendis, de mon logement, situé rue des casernes de Bone, du bruit du côté de la porte; je descendis pour voir ce que c'était, et l'on me dit qu'on avait tiré des coups de fusil de la partie extérieure de la porte, et qu'une balle était même venue frapper contre le mur, dans une partie qu'on me désigna. Je me mis à la chercher, et je trouvai effectivement la balle que je vous représente; je remontai ensuite chez moi après l'avoir montrée à plusieurs personnes; c'est dans ce moment que je rencontrai *Antoine Frier*, près de M. *Lucquas*, épicier, qui ne put pas sortir pour aller chez lui à Seyssinet, parce que la porte était fermée. Je n'ai reconnu aucune des personnes qui pouvaient avoir fait du bruit.

Lecture faite au témoin de sa déposition, il a déclaré qu'elle contient vérité, qu'il n'y veut ajouter ni diminuer, qu'il y persiste, et a signé avec nous et le commis-greffier, et de son consentement nous avons gardé, pour être déposée au greffe comme pièce de conviction, la balle trouvée par lui, à la porte de Bone, le 13 avril dernier.

(Information générale de Grenoble, 11e pièce, 16e témoin, page 27.)

1165. — GÉRARD (Pierre), *âgé de 27 ans, sergent au 15e régiment de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 22 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Le dimanche 13 avril dernier, j'étais de garde à la porte de Bone, lorsque,

sur les six heures et demie du soir environ, le clairon qui était de service à notre poste me dit qu'il croyait qu'il y aurait bientôt du bruit. Comme toute la journée avait été assez calme, je pensai qu'il se trompait, quand peu de moments après j'entendis partir deux coups de fusil de la partie extérieure de la porte, qu'on ferma aussitôt, et c'est alors que le portier-consigne fut blessé légèrement à l'épaule. Je montai alors sur le rempart pour pouvoir mieux juger de ce qui se passait. Les personnes qui nous attaquaient étaient déjà retirées derrière les maisons qui se trouvent vis-à-vis la porte, et je n'aperçus qu'un seul d'entre eux qui était armé d'un fusil. Cet individu était coiffé d'une casquette grise et vêtu d'une blouse; il m'a paru bel homme et avoir de gros favoris. Ce sont les seuls renseignements que je puisse donner sur son signalement. Si je le voyais, je crois que je le reconnaîtrais. Il a été tiré, à ma connaissance, quatre ou cinq coups de fusil. Dans l'intérieur de la ville il se forma un rassemblement assez considérable, au moment où l'on entendit tirer les coups de fusil. Je remarquai entre autres un homme de très-mauvaise mine et très-mal vêtu, qui engageait la troupe à se joindre aux insurgés, en lui disant qu'on allait proclamer la république. Comme j'étais sous les armes, je n'ai pas fait grande attention aux autres faits qui ont pu se passer, ni aux personnes qui faisaient partie de ces rassemblements.

(Information générale de Grenoble, 13e pièce, 4e témoin, page 3.)

1166. — SALAFAU (Jean), *âgé de 22 ans, caporal de voltigeurs, au 3e bataillon du 15e de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 22 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

J'étais de garde à la porte de Bone, le 13 avril dernier, lorsqu'on tira des coups de fusil de la partie extérieure; je me trouvais même près du portier-consigne, lorsqu'il fut blessé à l'épaule. Aussitôt que la porte fut fermée, le lieutenant, chef du poste, me donna l'ordre d'aller placer quatre factionnaires de plus sur le rempart, et c'est pendant que je m'occupais à placer mes hommes, que je fus mis en joue par un des individus qui tiraient sur nous. J'ai aperçu trois de ces individus armés, dont l'un me fut désigné par des femmes qui étaient à la fenêtre derrière moi, pour être le sieur *Pirodon*. Il était coiffé d'une casquette et vêtu d'une blouse grise. Si je le voyais, je crois que je le reconnaîtrais. Après être descendu au poste, je rendis compte à mon lieutenant de ce que j'avais vu : nous remontâmes ensemble sur le rempart; je vis le même individu qui m'avait mis en joue, viser mon lieutenant; et ce dernier, qui s'était une seconde fois approché du rempart sans moi, me dit qu'on l'avait encore mis en joue. Il y avait sur le rempart un grand nombre d'individus qui menaçaient la troupe, et l'un d'eux, armé d'une pierre dans une main et d'un morceau de fer dans l'autre, m'injuria et voulut m'empêcher

de faire mon service. Rentré au poste, je reçus l'ordre d'aller chercher du renfort, et j'entendis alors beaucoup de cris de : *Vive la république !*

(Information générale de Grenoble, 13e pièce, 5e témoin, page 5.)

1167. — HUPIN (François), *âgé de 26 ans, soldat au 15e de ligne, compagnie hors rang, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 1er mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Dépose : Que, le dimanche 13 avril, il entendit, de la caserne de Bone, tirer un coup de fusil qui paraissait venir du dehors; qu'il monta de suite sur les remparts, et qu'il aperçut alors de l'autre côté de la porte de Bone, un individu tenant un fusil à la main; qu'il ne peut donner aucun renseignement sur son signalement ni sur ses vêtements, sinon qu'il avait une coiffure rouge.

(Information générale de Genoble, 11e pièce, 5e témoin, page 5.)

Autre déposition du même témoin reçue à Grenoble, le 4 mai 1834, devant M. Bontoux, conseiller à la Cour royale, délégué.

Je persiste dans ma première déposition, ajoutant seulement que l'homme que j'ai signalé avait une coiffure rouge.

Sur votre interpellation, je déclare que je ne connais pas de vue le sieur *Pirodon.*

(Information générale de Grenoble, 15e pièce, 5e témoin, page 3.)

1168. — GOURLAND (Jean-Théophile), *âgé de 28 ans, clairon dans le 15e de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 22 mars 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Le dimanche 13 avril, étant de garde à la porte de Bone, et me promenant sur le pont, j'aperçus cinq individus armés qui venaient du côté de Saint-Joseph : d'après quelques propos que j'avais entendus, je me doutai qu'on venait attaquer notre poste; et aussitôt que j'aperçus ces individus, je prévins de prendre les armes; j'entendis alors tirer des coups de fusil, et on ferma de suite la porte. Si j'étais mis en présence de ces individus, je crois que je les reconnaîtrais. L'un d'eux, et celui qui m'a le plus frappé, me faisait l'effet d'avoir une perruque et une fausse barbe.

(Information générale de Grenoble, 13e pièce, 6e témoin, page 6.)

1169. — SIMONNEAU (Jean-François), *âgé de 22 ans, voltigeur au 15e de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 22 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Le 13 avril dernier, dans la soirée, j'étais en faction sur les remparts qui avoisinent la porte de Bone; je vis sur le pont-levis de cette porte trois individus armés, et l'un d'eux tira son coup de fusil. C'était un grand brun, avec favoris et moustaches; il était vêtu d'une redingote brune, et coiffé d'une casquette de la même couleur. Je n'ai pas bien remarqué les deux autres.

(Information générale de Grenoble, 13e pièce, 7e témoin, page 8.)

1170. — LAROCHE (Pierre), *âgé de 23 ans, fusilier au 15e de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 22 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Le 13 avril dernier, je fus placé en faction sur le rempart; au moment où l'on venait de tirer des coups de fusil contre la porte, j'ai vu trois individus armés qui se dirigeaient du côté du faubourg Saint-Joseph. Autour de moi j'entendais crier : « Il faut désarmer les factionnaires; il faut les jeter par-dessus « le rempart. » Comme nous nous tenions sur nos gardes, personne ne s'est cependant approché de nous. Hors de la porte, j'ai aperçu plusieurs individus qui criaient qu'il fallait l'enfoncer, et à cet effet ils voulaient se servir d'une roue de voiture de roulier. J'ai remarqué un individu qui avait une casquette dont la visière était couverte de plâtre, et je le reconnaîtrais si je le voyais.

(Information générale de Grenoble, 13e pièce, 8e témoin, page 8.)

1171. — LEROUX (Jean), *âgé de 27 ans, fusilier au 15e de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 22 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Le 13 avril dernier, sur les huit heures environ du soir, j'étais en faction sur les remparts près de la porte de Bone; j'étais entouré d'une foule considérable qui criait : « Il faut leur casser la gueule, les jeter en bas. » Je m'aperçus même qu'on m'avait passé une corde autour du col. Comme il était nuit et qu'il pleuvait, je n'ai reconnu personne.

(Information générale de Grenoble, 13e pièce, 9e témoin, page 7.)

1172. — BOUFIER (Jean), *âgé de 23 ans, fusilier au 15e de ligne, en garnison à Grenoble.*

(Entendu à Grenoble, le 22 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Le 13 avril, étant de garde sur les remparts, je vis hors la porte trois individus armés qui se dirigeaient du côté du faubourg Saint-Joseph, et une femme, qui était à une croisée sur les remparts, tout près de moi, désigna ces trois individus pour être *Pirodon,* capitaine de la garde nationale, *Chancel* et *Riban.* On a tiré à peu près cinq ou six coups de fusil contre la porte, et, dans la soirée, on en a tiré à peu près autant du faubourg Saint-Joseph.

(Information générale de Grenoble, 13e pièce, 10e témoin, page 8.)

1173. — BLANC (Antoine), *âgé de 41 ans, cabaretier, demeurant à Grenoble, rue du Chapelet.*

(Entendu à Grenoble, le 16 avril 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale.)

Il est vrai que j'avais sur la porte de mon cabaret un petit drapeau rouge que j'avais mis à mon cabaret, pour enseigne, sans malice; personne ne m'avait conseillé de le faire.

Information générale de Grenoble, 3e pièce, 9e témoin, page 16.)

1174. — Femme VIEUX (Marguerite FAURE), *âgée de 50 ans, boulangère, demeurant à la Graille.*

(Entendue à Grenoble, le 17 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Dépose : Que, le lundi 14 avril dernier, elle vit entrer chez elle, sur les six heures du matin, trois individus qui lui demandèrent à boire; qu'en les servant elle leur témoigna son étonnement sur ce que les portes étaient déjà ouvertes, et qu'ils lui répondirent alors qu'ils venaient de sonner le tocsin à Saint-Joseph, et pour preuve de ce qu'ils disaient, l'un d'eux lui montra un morceau de cierge. Le témoin ajoute : Qu'elle ne fit pas grande attention à ces individus, dont deux paraissaient jeunes et l'autre plus âgé, et qu'elle croit qu'elle ne les reconnaîtrait pas.

(Information générale de Grenoble, pièce 12e, 7e témoin, page 11.)

1175. — GRENET (Jean), *âgé de 49 ans, sous-lieutenant au 21e de ligne, en garnison au fort Barraux.*

(Entendu à Barraux, le 2 mai 1834, devant M. Brison, juge de paix du canton du Tournet, délégué.)

Dépose : Que, le 16 avril dernier, veille du départ de sa compagnie de Grenoble où une portion de la garnison du fort avait été appelée par suite des craintes du mouvement dans cette ville, étant à causer avec Mme *Bijourdate*, aubergiste dans la rue Très-Cloître, n° 28, où il avait été logé, Mme *Bijourdate* lui dit : « Vous avez été bien heureux que le mouvement de Grenoble n'ait pas éclaté, « car vous auriez certainement été égorgé. N'avez-vous pas entendu, toute la « nuit, des gens monter et descendre les escaliers? Ils ont réuni des armes et « des munitions dans la partie supérieure de la maison, pour, des fenêtres, « tirer sur les troupes de garde au poste qui est vis-à-vis la maison. » Le déposant ayant témoigné à Mme *Bijourdate* sa surprise de ce qu'elle ne l'avait pas prévenu avant le jour auquel ce complot devait s'exécuter, elle lui répondit, d'une manière vague et par forme d'excuse, qu'elle ne l'avait pas su plutôt. Observant, cependant, le déposant, que la veille Mme *Bijourdate* lui aurait dit, en lui parlant des troubles que l'on craignait, que ceux qui avaient projet de former l'émeute étaient régulièrement organisés par compagnie et par bataillon, qu'ils avaient leurs chefs. A quoi le déposant aurait répondu, par forme de plaisanterie : S'ils sont organisés ils ne sont pas disciplinés, par conséquent nous ne les craignons guère. Observant, encore, le déposant, sur le premier chef de réponse, que la dame *Bijourdate* lui ayant demandé s'il n'avait pas entendu les allées et les venues qui avaient eu lieu pendant la nuit; à quoi M. *Grenet* aurait répondu qu'il avait passé la majeure partie de cette nuit au bivouac avec sa compagnie; que cependant s'étant retiré entre minuit et une heure, il ne s'était aperçu d'aucun mouvement extraordinaire dans la montée; qu'à la vérité, harassé de fatigue, s'étant jeté sur son lit, il s'y était endormi d'un profond sommeil et n'avait rien entendu. Qui est tout ce qu'il a dit savoir. Ajoutant cependant, le témoin, que son intention avait été d'aller à la police pour faire part de la conversation qu'il avait eue avec Mme *Bijourdate*, mais qu'ayant eu occasion de rencontrer, dans la rue vis-à-vis l'évêché, un agent de la police qu'il reconnut pour l'avoir vu à la tête des compagnies qui avaient été chargées de protéger le commissaire lors des fouilles et visites qui avaient été faites dans le faubourg Saint-Joseph, il s'adressa à cet agent et lui fit part de sa conversation avec Mme *Bijourdate*. Que cet agent vint, peu de temps après, à son domicile, pour s'informer de son nom et de ses qualités.

(Information générale de Grenoble, 11e pièce, 6e témoin, page 7.)

1176. — Veuve BIJOURDATE (Catherine REY), *aubergiste, demeurant à Grenoble, rue Très-Cloître, n° 28.*

(Entendue à Grenoble, le 6 mai 1834, devant M. Bernard, conseiller à la Cour royale, délégué.)

D. N'avez-vous pas eu avec le sieur *Grenet,* sous-lieutenant au 21ᵉ de ligne, une conversation dont vous voudrez bien me rendre compte?

R. A l'époque des troubles de Grenoble, un sous-lieutenant au 21ᵉ de ligne, qui était logé chez moi par billet de logement, et dont je ne sais pas le nom, étant rentré assez tard dans la soirée, me fit des excuses de m'avoir fait veiller. Je lui répondis qu'étant très-peureuse, depuis deux jours je ne m'étais pas couchée. *Vous avez tort d'avoir peur,* me dit-il, *car tout est tranquille dans la ville, et la preuve en est que les troupes sont rentrées dans leurs casernes.*

D. Ne lui avez vous pas dit, le 16 avril dernier, qu'il était bien heureux que le mouvement de Grenoble n'eût pas éclaté, car il aurait été certainement égorgé; que vous aviez entendu des gens monter et descendre les escaliers; qu'ils avaient réuni des armes et des munitions dans la partie supérieure de la maison, pour, de la fenêtre, tirer sur les troupes qui étaient de garde?

R. Je n'ai point tenu les propos dont vous me parlez; il est possible qu'une autre personne lui ait raconté ces faits, mais c'est par méprise qu'il m'a désignée.

D. Est-il à votre connaissance que des individus soient montés dans votre maison ou dans les maisons à côté de la vôtre, avec des armes et des munitions pour tirer sur la troupe?

R. Non, ces faits ne sont point à ma connaissance, et je n'en ai pas même entendu parler. Comme je suis très-près de l'arsenal, dans les conversations que nous avons eues avec les voisins, nous disions que s'il y avait un mouvement à Grenoble, et que le peuple voulût s'emparer des armes, nous étions bien mal placés.

D. N'auriez-vous pas fait part à cet officier, ou à toute autre personne, du bruit qui se serait fait la nuit, soit dans votre allée, soit dans la rue, pendant les journées de trouble à Grenoble?

R. Je ne sais si j'ai parlé de cette circonstance, mais ce qu'il y a de positif, pendant les troubles de Grenoble, j'ai fait l'observation que notre rue était plus bruyante qu'à l'ordinaire.

(Information générale de Grenoble, 11ᵉ pièce, 11ᵉ témoin, page 17.)

CHÂLONS-SUR-SAÔNE.

INFORMATION

CONCERNANT LES FAITS QUI SE SONT PASSÉS DANS CETTE VILLE.

DÉPOSITIONS CONCERNANT LES FAITS GÉNÉRAUX.

1177. — PELLIAT (Pierre-Louis), *âgé de 37 ans, capitaine adjudant-major au 2e bataillon du 7e de ligne, en garnison à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 13 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Vendredi dernier, 11 de ce mois, vers neuf heures et demie du matin, je fus appelé à la mairie, comme commandant momentanément la place, ainsi que mon commandant, pour y assister à une délibération qui s'y tenait, entre M. le sous-préfet, M. le maire et différentes autres personnes, au sujet des canons qui se trouvent à la place de Beaune et des fusils qui se trouvent encore déposés à la mairie. Nous ne fîmes que nous présenter en cet endroit, et nous y arrivâmes pour apprendre la détermination qui venait d'être arrêtée. En conséquence, nous retournions à la caserne, faubourg Saint-Laurent, lorsque, avant même que nous fussions arrivés sur le quai, un homme vint nous avertir qu'on élevait une barricade sur le pont. Je pressai le pas, laissant en arrière mon commandant, qui éprouvait quelque embarras à marcher. Le pont était déjà embarrassé, en effet, de quelques voitures renversées et démontées, et quelques personnes travaillaient à le barricader. Toutefois, le passage était encore possible sur le trottoir, et, en escaladant quelques légers obstacles, il m'avait été facile de parvenir aux trois quarts du pont. Mais, arrivé en cet endroit, les individus qui faisaient la barricade voulurent m'empêcher de continuer : plusieurs se précipitèrent sur moi, voulant m'arracher mon sabre, que je dé-

fendais de mon mieux. Mais je fus bientôt obligé de céder au nombre : ils parlaient même de me jeter en Saône, et peut-être ils y seraient parvenus, si d'autres individus n'étaient survenus, qui prirent ma défense et finirent par m'arracher de leurs mains. Ils avaient arraché mon sabre de son fourreau, ainsi que mon épaulette gauche; la visière de mon shako, déchirée pendant la lutte, était tombée sur ma figure et y avait fait une écorchure qui saignait. Les personnes qui m'avaient tiré des mains de ces furieux me conduisirent dans un café voisin du pont, où tous les soins me furent prodigués. M. *Bourgeat*, de cette ville, étant entré bientôt dans le café, m'offrit de m'accompagner jusqu'à la caserne; mais nous n'allâmes pas si loin, parce que nous rencontrâmes sur le pont deux compagnies de mon régiment, au milieu desquelles il me laissa. Hier matin, vers dix heures, étant à la caserne avec un autre officier, le maître du café où j'avais été conduit la veille vint me rapporter mon épaulette, en me disant qu'elle avait été trouvée en la possession d'un enfant de 15 à 16 ans, qu'il n'a pas nommé : mon sabre m'avait été rapporté au café, avant que j'en sortisse avec M. *Bourgeat*.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 9e témoin, page 7.)

1178. — SAUMON (Frédéric-Adolphe), *âgé de 38 ans, commissaire de police, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 19 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Le vendredi 11 de ce mois, vers dix heures du matin, on fut averti à la mairie qu'une barricade venait de se former sur le pont de Saint-Laurent, pour empêcher le départ des dragons qui devaient se rendre à Lyon, et qu'un rassemblement armé venait également de se former au bas de ce pont. D'après l'ordre de M. le maire et de M. le sous-préfet, je requis au corps-de-garde de la mairie une compagnie de voltigeurs, avec laquelle je me rendis vers la barricade, pour la détruire. Sur notre chemin nous rencontrions des hommes armés qui se dirigeaient vers le pont; nous voyions les boutiques se fermer, les femmes s'enfuir; nous entendions le tocsin sonner aux deux églises. En débouchant dans la rue du pont, éloignée d'une centaine de pas environ de la barricade, nous aperçûmes, à quarante ou cinquante pas de nous, un rassemblement armé, qui nous cria d'arrêter et nous mit en joue. Nous continuâmes notre marche, sans tenir compte de cette menace. Ceux-ci, nous voyant arriver auprès d'eux, relevèrent alors leurs fusils, se mirent à crier : *Vive la ligne!* et cherchèrent à capter les soldats que je conduisais; nous nous trouvâmes ainsi un moment séparés. Dans ce désordre, un homme que je ne connais pas, m'appliquant son pistolet sur la poitrine, me dit : *Gredin, tu n'en feras plus d'autres!* Mais, soit que son pistolet ne fût pas chargé, soit que l'arme ait raté sous sa main, le

coup ne partit pas et je parvins à me dégager. Les voltigeurs aussi se débarrassèrent de leur côté, et nous marchâmes droit à la barricade, dont nous nous rendîmes maîtres sans difficulté. Jugeant alors, à la manière dont cette barricade était construite, que les soldats que j'avais avec moi étaient en trop petit nombre pour pouvoir la détruire, je l'escaladai, courus à la caserne de l'autre côté du pont, et en ramenai deux compagnies, sous le commandement d'un capitaine de carabiniers. Le passage fut ainsi promptement rétabli, et je songeai alors à dissiper l'attroupement par les voies légales. A la première sommation, deux coups de feu partirent, mais sans qu'il nous ait été possible de savoir dans quelle direction ni contre qui ils étaient dirigés, attendu qu'on n'a vu ni entendu siffler aucune balle. Les voltigeurs cependant qui me suivaient se disposaient à faire feu; mais aux cris : *Ce n'est rien! ce n'est rien!* que j'entendis de tous les côtés, dans la foule qui était devant moi, je me retournai pour empêcher ceux-ci de ne rien faire.

Ma première sommation avait produit peu d'effet; à la seconde, la presque totalité du rassemblement se dispersa, et il ne resta plus qu'une poignée de forcenés. Le passage étant ainsi ouvert, les dragons purent passer pour se rendre à Lyon, et moi-même j'avais voulu profiter de la présence de la troupe, qui se trouvait rangée sur le quai, pour me rendre de suite à la mairie. Toutefois, à peine me trouvai-je sorti du pont, que plusieurs pavés furent dirigés contre moi, et qu'un d'eux même faillit me tuer et m'atteindre à la tête. Je ne m'en étais pas aperçu; mais les quatre ou cinq carabiniers qui m'escortaient m'en avertirent, et j'eus beaucoup de peine à les empêcher de faire usage de leurs armes. Il était onze heures, à peu près, quand nous rentrâmes à la mairie.

D. Avez-vous reconnu dans ces scènes de désordre quelques coupables que vous puissiez nous signaler?

R. Étranger à la ville de Châlons, je n'ai pu reconnaître les coupables, à l'exception cependant d'un nommé *Galand,* qui a été agent de police sous mes ordres, et qui faisait partie du rassemblement qui nous a mis en joue : et cependant, je dois ajouter qu'au moment où nous nous sommes trouvés entièrement rapprochés, je ne lui ai pas vu d'armes dans les mains.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3ᵉ, 29ᵉ témoin, page 22.)

1179. — BOITEUX (Antoine), *âgé de 51 ans, négociant, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 14 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Vendredi dernier, vers neuf à dix heures du matin, ayant à envoyer différents objets à la campagne, je les avais fait charger sur une voiture que mon domestique devait conduire; et comme j'appris au moment de son départ qu'il

y avait beaucoup de monde rassemblé du côté du quai, je voulus l'accompagner jusqu'à ce qu'il eût traversé la foule : nous étions à peine arrivés à la deuxième arche du pont, que plusieurs individus se jetèrent sur mon domestique, et qu'un d'eux lui asséna un coup de poing. L'individu, s'emparant en même temps de la voiture, voulait la renverser pour en faire une barricade. Je les priai de me permettre au moins de dételer mon cheval, ce que je n'obtins pas sans difficulté. Toutefois, un officier étant venu à passer sur le pont, les individus qui s'étaient jetés sur ma voiture coururent presque tous vers lui, et je pus ainsi enlever de ma voiture les malles et paquets qui y étaient chargés, et que je fis rapporter chez moi à dos d'hommes. Je n'ai pu reconnaître personne dans la foule qui m'entourait; seulement j'ai conservé un souvenir très-précis du physique de celui qui a donné un coup de poing à mon domestique : jeune homme d'assez haute taille, blond, vêtu d'un habit-veste bleu, et portant un chapeau rond. J'ai également remarqué un autre particulier, auquel je dus même la faculté qui me fut accordée de dételer mon cheval : c'était un homme de taille moyenne, vêtu d'une blouse bleue, et portant un bonnet de laine, appelé *bonnet de courrier,* ayant le teint très-brun et la figure marquée de petite vérole. Déjà même, avant que j'eusse quitté ma maison, et pendant que je faisais charger ma voiture, stationnée devant ma porte, cet individu était passé dans ma rue, criant : *Des fusils! des fusils!* et voyant ma voiture prête à partir, il dit : *Voilà une voiture qui nous servira à faire des barricades!* propos auquel je n'avais pas d'abord attaché une grande attention, mais qui m'est revenu depuis à l'esprit.

Je vis aussi sur le trottoir du pont, à l'entrée du côté de l'hôpital, un homme d'assez haute taille, portant un chapeau rond et un habit veste de couleur foncée, qui se promenait, ayant à la main une lance qui avait été prise à un des lanciers; mais je ne le reconnus pas plus que les autres individus, et même c'est à peine si je pourrais le reconnaître quand on me le présenterait.

J'ajouterai que, pendant que j'étais sur le pont, j'entendis la détonation d'une arme à feu.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3ᵉ, 12ᵉ témoin, page 11.)

1180. — DEMOLOMBE (Michel), dit PLAISIR, *âgé de 43 ans, tonnelier, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 14 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Vendredi dernier, dans la matinée, m'étant dirigé, accompagné d'un chargeur, le nommé François *Vaunier,* demeurant rue de l'Obélisque, du côté de l'hôpital, où j'allais chercher deux duelles, je trouvai le pont barricadé, ce qui ne m'empêchait pas de passer; lorsqu'étant arrivé au milieu à peu près, je

vis une foule se jeter sur deux lanciers, à l'extrémité du pont, du côté de Saint-Laurent : on leur prit leurs lances; on força l'un d'eux à descendre de cheval, et l'autre s'en retourna du côté de Saint-Laurent. Je rebroussai moi-même chemin pour rentrer avec mon porteur. Un autre spectacle s'offrit à ma vue : un officier venait d'être saisi par différentes personnes qui se trouvaient au milieu du pont; on lui ôta son sabre; des voix mêmes criaient : *Il faut le jeter en Saône!* sur quoi je ne pus retenir mon indignation, et adressai quelques reproches à ceux qui étaient le plus près de moi. Du reste, au milieu de cette foule et dans l'agitation où j'étais moi-même, j'ai eu à peine la faculté de voir les figures de personne.

D. N'avez-vous pas reconnu dans le groupe le nommé *Choublan?*

R. Je me rappelle l'avoir vu traversant le pont et se rendant du côté où étaient les lanciers; j'ai même entendu crier un moment après qu'il avait pris la lance d'un des lanciers, mais je ne l'ai pas vu par moi-même.

D. N'avez-vous pas vu aussi le nommé *Roth,* chapelier?

R. Si, monsieur; c'est lui-même qui a forcé le premier le lancier à descendre de cheval, ce dont j'ai été témoin; j'ai entendu dire ensuite qu'il l'aurait frappé, mais je ne l'ai pas vu.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 13e témoin, page 12.)

1181. — DESARBRES (Charles), *âgé de 48 ans, militaire retraité, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 19 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

D. Vous avez été indiqué comme ayant été atteint d'une pierre au moment de l'émeute qui a eu lieu vendredi dernier àChâlons : avez-vous des explications à donner à ce sujet à la justice?

R. Sortant de la mairie, je m'étais dirigé vers le pont où avait été faite la barricade, et j'entrai d'abord au café de la Société Patriotique, qui se trouve presqu'en face de ce pont, pour me mettre plus au courant de ce qui s'était passé; j'y trouvai l'adjudant-major qui y avait été conduit après avoir été désarmé sur le pont, et je me joignis aux autres personnes qui le reconduisaient à son poste. Arrivés ensemble au milieu du pont, nous rencontrâmes un peloton de carabiniers. Nous allâmes au devant de lui; nous témoignâmes au capitaine combien nous étions désolés de l'aggression que quelques forcenés s'étaient permise contre l'adjudant-major. Nous le priâmes de surseoir à toute espèce de mesure hostile, lui garantissant que nous allions nous employer pour faire cesser le désordre : nous laissâmes l'adjudant sous sa protection, et

nous revînmes dans la foule qui était au bas du pont, où nous fîmes, pour dissiper l'émeute, des efforts qui ne furent pas tous infructueux.

Quelques hommes armés consentirent à se retirer sur nos vives instances.

C'est à ce moment, que M. le commissaire de police arrivant avec quelques soldats, plusieurs cris que je ne pus distinguer se firent entendre, et qu'une pierre, dirigée sans doute contre lui, vint m'atteindre moi-même; mais je ne pus distinguer la personne qui me l'avait jetée, parce qu'elle était cachée à mes yeux par un groupe de soldats, et que d'ailleurs, à la distance où elle se trouvait, ma vue est trop faible pour que je pusse la reconnaître. Nous nous dirigeâmes cependant vers le groupe d'où était partie la pierre : nous interpellâmes même un particulier qui nous était signalé comme ayant jeté la pierre, mais il nous répondit que ce n'était pas lui; et comme nous étions sans moyen de vérifier le fait, nous ne nous en occupâmes pas davantage.

D. N'avez-vous reconnu, parmi les gens armés qui se trouvaient encore là, personne que vous puissiez signaler à la justice?

R. Non, monsieur; je n'arrivai là, comme je l'ai déjà dit, que lorsque déjà le plus fort de l'émeute était passé, et il ne restait plus en fait de gens armés que quelques hommes de la dernière classe du peuple, que je ne connaissais pas.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3ᵉ, 28ᵉ témoin, page 21.)

1182. — BOURGEAT (Benoît-Auguste), *âgé de 45 ans, capitaine en retraite, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 19 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Je ne suis arrivé sur le pont qu'au moment où la barricade était déjà détruite. J'entrai alors au cassino qui est au bas du pont, et j'y vis l'adjudant-major qu'on avait désarmé sur le pont, à qui on prodiguait des soins. Comprenant tout de suite le danger qu'il pouvait y avoir à conserver plus longtemps parmi nous cet officier, que ses soldats ne pouvaient manquer de venir réclamer avec irritation, je lui offris mon bras pour le reconduire, en lui témoignant combien nous étions désolés de ce qui lui était arrivé. Je rencontrai M. *Desarbres* sur le pont, qui nous accompagna, et nous remîmes l'adjudant-major au capitaine et au commandant des carabiniers qui se trouvaient de l'autre côté du pont. Déjà même ces messieurs commandaient le mouvement *en avant!* mais M. *Desarbres* et moi intercédâmes pour qu'ils suspendissent encore quelques instants leur marche, leur promettant que nos efforts suffiraient sans doute à dissoudre promptement le rassemblement, et nous nous rendîmes au milieu de la foule, à laquelle nous nous efforçâmes de faire entendre raison.

M. le commissaire de police, dans ce moment, étant venu à passer à la tête

d'une patrouille de cinq ou six carabiniers, un gros caillou lui fut lancé; et comme j'avais cru distinguer celui qui l'avait jeté, je courus à lui sur-le-champ pour lui faire des reproches, mais il prétendit n'avoir pas jeté la pierre. D'autres personnes à côté de lui prirent aussi son parti, et, n'étant pas assez sûr du fait, je fus obligé de le laisser aller.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 30e témoin, page 24.)

1183. — MASSON (Denis-Charles-Eugène), *âgé de 34 ans, notaire, à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 14 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Au moment de l'effervescence occasionnée par la barricade du pont, je me mis à l'une des croisées de mon appartement, qui donne sur la rue du Pont, et au milieu du mouvement qui se manifestait dans la rue, je distinguai positivement différentes personnes armées de fusils : le nommé *Morand,* fils du cafetier, un chapelier demeurant dans la Grande-Rue, au coin de la rue Saint-Antoine, que je crois s'appeler *Halée,* et un homme d'assez grande taille, vêtu d'une blouse bleue, qui m'a paru et qu'on m'a dit être un marchand de charbon. Au moment de l'arrivée de la première patrouille, plusieurs personnes armées de fusils, mais autres que celles que je viens de désigner, firent quelques démonstrations comme pour s'opposer à leur passage; mais d'autres intervinrent en disant de ne pas tirer, et en effet, à l'approche de la patrouille, plusieurs s'approchèrent en criant : *Vive la ligne!* paraissant chercher à se la rendre favorable.

J'ai entendu dire postérieurement qu'un nommé *Perraton* avait arrêté le sieur *Letoie* dans la Grande-Rue et l'avait vivement apostrophé, en lui reprochant de ne pas être venu se mettre à leur tête.

J'ajouterai à ma déposition, et en la rectifiant, que les trois personnes que j'ai vues, par ma croisée, armées de fusils, et que j'ai désignées ci-dessus, portaient leurs armes d'une manière inoffensive et sans qu'on pût penser qu'elles voulussent en faire usage dans ce moment; l'arme même du fils *Morand* était un vieux fusil rouillé.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 10e témoin, page 9.)

1184. — SASSIER (Claude), *âgé de 43 ans, médecin, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 14 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

J'ai été présent à l'émeute de vendredi dernier, depuis le commencement

jusqu'à la fin ; mais, dans l'agitation générale et dans la vive émotion que j'éprouvais moi-même, je n'ai reconnu aucun individu que je puisse signaler aujourd'hui à la justice. Voici cependant quelques faits qui doivent fixer son attention.

Deux coups de fusil furent tirés, un des deux notamment à l'arrivée de la compagnie qui devait défaire la barricade. Les différents individus armés qui faisaient cette émeute entraient et sortaient continuellement du cassino et y déposaient leurs armes, quoique je ne les ai pas reconnues pour être des habitués de ce café. Plusieurs personnes parcouraient le quai en criant *aux armes!* Un d'eux même, jeune homme boiteux, que je ne connaissais pas, criait avec une telle action, que je ne pus m'empêcher de le prendre au collet et de lui reprocher sa conduite. Quelques personnes, à qui j'en parlai un peu plus tard, me dirent que ce jeune homme boiteux ne pouvait être que *Morand* fils, et que, probablement, au moment où je l'avais arrêté, il allait sonner le tocsin à Saint-Pierre; mais je répète que je ne le connaissaispas personnellement; et il y a plus : passant le lendemain devant le café *Morand,* j'entendis appeler ce nom, et je me retournai pour voir si je reconnaîtrais mon individu de la veille, et je dois dire qu'il ne m'a pas paru être le même individu, qu'il boitait beaucoup moins.

Enfin, j'ai vu également jeter au commissaire de police un assez gros pavé qui passa très-près de son épaule, et qui, je crois, a atteint M. *Desarbres;* mais je ne connais pas la personne qui a jeté ce pavé, quoique je l'aie vue très-distinctement : c'était un jeune homme blond, de moyenne taille, portant une casquette, un habit-veste marron, et qui pouvait avoir de 28 à 30 ans. Ses mains étaient remarquablement noires.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 11e témoin, page 10.)

1185. — JOUY (François), *âgé de 60 ans, maître d'italien, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 15 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

J'étais sur le quai, au moment de l'émeute du 11 ; mais, quoique habitant Châlons depuis longues années, je n'ai reconnu aucun des fauteurs du désordre, parce qu'ils n'appartiennent pas à ma société.

D. Expliquez-vous sur ce que vous auriez raconté, dans un café, d'une réunion qui aurait eu lieu le jeudi soir sur un des remparts de la ville, et dans laquelle un sieur *Junier* aurait annoncé que le mouvement devait avoir lieu le lendemain, et aurait tenu tous les discours les plus propres à exciter l'exaltation de ses auditeurs.

R. J'ai parlé de ce fait pour l'avoir moi-même entendu dire; mais je ne puis l'attester autrement, n'en ayant pas été témoin. La personne qui en a parlé

devant moi est une femme ouvrière, dont je ne connais ni le nom, ni la demeure.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 15e témoin, page 14.)

1185. — GARLENT (Pierre-Jacques-Alexandre), *âgé de 45 ans, marchand mercier, demeurant à Saint-Laurent.*

(Entendu à Châlons, le 15 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Le vendredi 11 de ce mois, ayant entendu du tumulte dans la rue, et voyant un de mes voisins qui fermait sa boutique, je me mis en mesure de fermer moi-même la mienne. J'avais à peine placé quelques planches, que le sieur *Roux,* tonnelier, qui reste vis-à-vis de moi, sortit de sa maison, armé d'un fusil double, et disant aux voisins : *Allons, venez-vous, vous autres? c'est le moment!* Quelques instants après, je vis passer devant ma porte, et armés de fusils, un sieur *Bayonnet,* serrurier, et de la compagnie des pompiers, et un nommé *Peutot,* garde-pêche.

Enfin, un instant après, on me dit que le nommé *Bonhomme* venait de s'efforcer d'entraîner avec lui un manœuvre nommé *Brunet,* qui reste vis-à-vis de chez moi, pour l'aider à travailler à la barricade du pont. Je me fis confirmer la vérité de ce récit par mon neveu, qui était resté dans la rue, et qui me l'a raconté.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 16e témoin, page 14.)

1186. — DÉBOST (Pierre), *âgé de 63 ans, propriétaire, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 16 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

J'étais à déjeûner au moment de l'émeute de vendredi, et je quittai la table en entendant le cri : *Aux armes!* qui se faisait entendre sur le pont. Je me mis à ma croisée, et je vis ramener l'adjudant-major qui avait été insulté sur le pont, ainsi que les autres détails de cette émeute; mais étranger à la ville, je n'ai pu reconnaître dans tout le monde que le fils *Morand,* mon voisin, qui criait d'abord : *Aux armes!* et qui ensuite s'est remontré sur le pont, armé d'un fusil. J'ai aussi remarqué un charbonnier de grande taille, portant un bonnet de courrier, qui passe chaque jour sous mes fenêtres, mais dont je ne sais pas le nom; ce dernier est venu armé d'un fusil, mais n'a point crié aux armes.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 19e témoin, page 16.)

1187. — MUGNIER (Antoine), *âgé de 43 ans, menuisier, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 16 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Je revenais de déjeûner, vendredi dernier, lorsque, passant vis-à-vis le café des républicains, je fus frappé du bruit qu'on y entendait: je m'arrêtai quelques instants, et bientôt je vis sortir de ce café une quantité considérable de jeunes gens, qui se précipitèrent sur le pont, en disant qu'on se barricadait. L'effroi me saisit à ce spectacle, et je redescendis sur le quai, pour voir la chose de plus loin, ce qui m'a mis dans l'impossibilité de reconnaître personne.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 21e témoin, page 17.)

1188. — PÉRUSSON (Jean-Baptiste-Paul-Émile), *âgé de 40 ans, avocat, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 21 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Ayant entendu sonner le tocsin dans la ville, et appris qu'une barricade venait de se former sur le pont de Saint-Laurent, j'y courus avec d'autant plus d'empressement, qu'en ma qualité de membre de la société des Droits de l'homme, je savais qu'aucun ordre semblable n'était émané de la société; et j'avais à cœur de prévenir toute collision, soit entre les citoyens, soit entre ceux-ci et l'armée. Au moment où j'arrivai près du quai, je vis une trentaine de jeunes gens qui venaient au-devant d'un peloton de ligne, mais qui portaient la crosse de leurs fusils en l'air, criaient: *Vive la ligne!* et cherchaient à fraterniser avec elle. Quoique assurément je ne visse rien de coupable dans cette action, j'en redoutai les suites; et, m'adressant à ceux de ces jeunes gens que je connaissais, je les engageai de toutes mes forces à se retirer, et je parvins à décider plusieurs d'entre eux, qui entrèrent au café de la société et y déposèrent leurs armes, ne voulant pas plus longtemps s'en montrer porteurs dans la rue. Il est bien vrai que dans cette foule, où se trouvaient plusieurs individus exaspérés, quelques paroles insultantes m'ont été adressées; mais j'y pris peu d'attention, et je n'ai point connu les personnes qui les ont proférées.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 45e témoin, page 32.)

1189. — JUNIER (Jean-Marie), *âgé de 40 ans, commis négociant, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 6 mai 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction, délégué.)

Nous avons représenté au témoin la lettre saisie par nous chez le sieur *Tardif Giroux*, datée du 17 octobre 1833, commençant par ces mots : *Citoyen Junier, je reçois aujourd'hui*, etc., et finissant par ceux-ci : *la chûte prochaine des tyrans et l'avénement prochain de la république.* Nous lui avons demandé s'il reconnaissait cette lettre et s'il voulait nous en signaler l'auteur.

R. Je reconnais cette lettre comme étant une copie extraite d'une lettre plus considérable, qui m'avait été en effet adressée de Paris, comme j'étais président d'une section de la société des Droits de l'homme. Je trouvai la partie politique de cette lettre digne d'intérêt; plusieurs copies en furent faites et distribuées aux membres de la société; c'est une de ces copies que vous avez entre les mains: quant à l'auteur de la lettre, je ne le fais pas connaître, parce que je ne veux pas être un dénonciateur.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 69e temoin, page 49.)

1190. — MAGNIEN (Joseph), *âgé de 49 ans, vinaigrier-tonnelier, demeurant à Saint-Laurent.*

(Entendu à Châlons, le 16 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

J'étais à déjeûner au moment où l'émeute a commencé; on vint même me dire que ma charrette avait été prise pour faire une barricade sur le pont, ce qui me détermina à y courir sur-le-champ. Je vis qu'on s'était trompé en me donnant cette nouvelle; mais je ne m'en revins pas de suite, parce que mon voisin, M. *Boiteux*, dont la voiture venait d'être saisie par les faiseurs de barricades, me demanda de l'aider à enlever les effets qu'il avait sur cette charrette: j'étais encore sur le pont au moment où l'adjudant-major y a été assailli par quelques furieux; je me précipitai à son secours, et contribuai à le débarrasser. Je ne pus reconnaître dans cette lutte qu'un seul des assaillants, que j'avais repoussé assez rudement, et qui releva la figure pour me considérer; je lui dis : *Vous êtes des malheureux de vous réunir à plusieurs contre un seul homme!* Ils persistaient à vouloir l'empêcher de passer; et bientôt, en effet, d'autres particuliers vinrent prendre l'officier, et l'emmenèrent à leur cassino, en l'assurant qu'ils ne lui voulaient point faire de mal, et qu'ils étaient bons républicains. Le particulier que j'ai reconnu est le nommé *Roth*, chapelier.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 24e témoin, page 19.)

1191. — DUQUESNE (Pierre-Albert), *âgé de 52 ans, receveur de l'octroi, demeurant à Châlons, barrière de Saint-Laurent.*

(Entendu à Châlons, le 19 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Je demeure en face du nommé *Peutot*. Le vendredi 11 de ce mois, au moment de l'émeute, je le vis sortir, ayant son fusil double et un carnier sur le dos, et tenant en outre dans sa main une carabine. Je ne le vis rentrer que dans l'après-midi, vers quatre heures; il avait encor son carnier et son fusil, mais plus de carabine.

Avant qu'il ne fût rentré chez lui, un soldat du 7ᵉ léger, en faction auprès de chez moi, et dont je ne sais pas le nom, me l'avait signalé, en m'indiquant sa demeure, comme ayant tiré un coup de fusil sur le pont, quoique sans le diriger contre personne, et ayant en outre poussé le cri : *Aux armes!*

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3ᵉ, 37ᵉ témoin, page 28.)

1192. — MENETRIER (Jean-Nicolas), *âgé de 38 ans, instituteur, demeurant à Saint-Côme.*

(Entendu à Châlons, le 21 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Vendredi dernier, entre neuf heures et demie et dix heures, et au moment même où on fermait les barrières de Châlons, un attroupement de jeunes gens vinrent à moi au milieu de la rue, et en ma qualité de secrétaire de la mairie, m'en demandèrent les clefs pour y prendre les fusils. Je leur répondis que ces clefs n'étaient pas en ma possession, et ils annoncèrent l'intention d'enfoncer la porte: je les engageai à n'en rien faire, leur disant que j'allais chercher M. *Guichard*, capitaine de la garde nationale, qui avait ces clefs, comme en effet je m'y rendis sur-le-champ; mais ils ne voulurent pas nous attendre, et quand nous arrivâmes, M. *Guichard* et moi, nous les vîmes emportant les fusils de la mairie, où ils étaient entrés en brisant la porte et les croisées.

Étranger au pays, que je n'habite que depuis peu de temps, je n'ai reconnu aucun de ces jeunes gens.

D. Les fusils ont-ils été rétablis depuis au poste de la mairie?

R. Non monsieur; ils avaient été entreposés pendant la journée dans une salle de bal du quartier de Saint-Remi, où je crois qu'ils sont restés, et qu'on appelle le Point-du-Jour.

D Quel était le nombre de ces fusils?

R. Il y en avait vingt en bon état et un sans batterie.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3ᵉ, 39ᵉ témoin, page 29.)

1193. — GUILLIARME (Philibert), *âgé de 40 ans, employé à l'octroi de Châlons, y demeurant.*

(Entendu à Châlons, le 19 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Vendredi 11 de ce mois, vers dix heures, un individu, qui était suivi de plusieurs autres qui gardaient le silence, vint demander d'un ton d'autorité les clefs de la barrière : je lui demandai un ordre de M. le maire; il n'en avait pas, et il n'en persista pas moins à exiger la remise des clefs. J'en référai au receveur, M. *Bonneau*, qui me dit de les remettre, et qu'il allait prévenir le contrôleur; quand je descendis pour les remettre, les clefs avaient déja été prises.

Je fus ensuite chargé, par M. *Bonneau*, d'aller annoncer cette nouvelle à M. *Simonot*, qui me demanda le nom du particulier qui était venu demander les clefs; je lui dis que c'était le boulanger *Seves*. De suite, il me donna une lettre pour ce particulier; et quand je la lui eus remise, il me dit que les clefs avaient été envoyées par lui à la Colombière : je revins au bureau de l'octroi, et j'y trouvai les clefs qui avaient déjà été rapportées de la Colombière.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 38e témoin, page 28.)

1194. — BONNEAU (Louis), *âgé de 38 ans, receveur de l'octroi de la citadelle, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 19 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Vendredi 11 du courant, vers dix heures, un préposé de l'octroi vint m'annoncer qu'on exigeait les clefs de la barrière; et comme je connaissais l'exaltation d'une partie des habitants depuis le matin, quoique j'ignorasse encore l'émeute, j'ordonnai qu'on les laissât prendre et en avertis en même temps le contrôleur, pour qu'il eût lui-même à en prévenir l'autorité : la barrière fut ainsi fermée pendant une demi-heure environ; le passage ne fut plus possible qu'aux piétons, par une petite porte latérale. Au bout d'une demi-heure, les clefs me furent rapportées par Madame *André*, belle-mère de M. *Bartez*, receveur du bureau de la Colombière.

D. Avez-vous su au moins le nom de la personne à qui les clefs étaient si facilement abandonnées?

R. Non monsieur; c'est le préposé *Guilliarme* qui doit le savoir.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 35e témoin, page 26.)

1195. — SIMONOT (Barthélemy), *âgé de 53 ans, contrôleur de l'octroi, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 19 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Vendredi 11 de ce mois, à midi et demi environ, tandis que j'étais à déjeûner, un des préposés du bureau de l'octroi de la citadelle, le sieur *Guilliarme*, vint m'annoncer qu'un attroupement s'était présenté au bureau de l'octroi de la citadelle, et s'était fait remettre les clés de la barrière; que les employés n'étant pas en force avaient été obligés de céder, et qu'on croyait que les clés étaient entre les mains d'un nomme *Seves*, boulanger à Saint-Jean-de-Maïzel. J'écrivis de suite à ce dernier, et par l'entremise dudit *Guilliarme*, une lettre par laquelle je lui réclamais ces clés, en lui exposant combien il se compromettait par une action de ce genre. Les clés furent presque aussitôt rendues, et j'en prévins l'autorité. J'ai su plus tard que les clés de la barrière de la Colombière avaient aussi été enlevées et rapportées par une femme, qui les a mises elle-même dans le trou de la serrure.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 34e témoin, page 25.)

1196. — BREITMAYER (John), *âgé de 29 ans, entrepreneur des transports militaires, demeurant à Châlons-sur-Saône.*

(Entendu à Châlons, le 19 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Pendant la journée du 12 de ce mois, plusieurs avis m'avaient été donnés à différentes reprises, par des jeunes gens qui travaillent chez moi, et qui certainement venaient de la société patriotique, par lesquels on me pressait de ne pas fournir mes bateaux pour conduire les troupes à Lyon. Des menaces même me furent transmises, qui m'annonçaient l'incendie de mes bateaux, si je ne m'engageais pas sur l'honneur à ne pas les livrer pour le transport des troupes. Vers les 10 à 11 heures du soir, un quinzième ou vingtième avis m'étant de nouveau parvenu, qui m'annonçait l'incendie de mes bateaux, si je ne me décidais pas, j'écrivis à M. le sous-préfet, pour lui demander main-forte; et comme M. le sous-préfet n'avait pas de soldats à sa disposition, il me conseillait de les faire sortir immédiatement de Châlons, ce que j'aurais fait, si cela n'eût été impossible à cause de l'obscurité de la nuit.

Dans cette circonstance, je pris la détermination de passer la nuit à bord avec tous mes mariniers et tous mes équipages; mais tandis que je m'embarquais sur une rive pour aller à la rive opposée, où étaient mes bateaux, de ce côté-là même, six ou huit individus, dont le bas de la figure était recouvert de

mouchoirs jusqu'aux yeux, venaient à bord de la gondole *le Mercure,* sommer Guillaume *Hall,* mon mécanicien, et *Chambellant,* un des patrons, de leur remettre les pièces les plus essentielles de la vapeur, afin qu'il fût impossible de la faire partir; et tout en parlant, ces individus s'étaient emparés de Guillaume *Hall,* qu'ils tenaient aux deux côtés de son habit. Celui-ci, qui se voyait surpris à l'improviste, feignit de consentir à leur demande, rentra dans sa chambre, comme pour aller chercher les pièces qu'il devait livrer; mais, en revenant bientôt, armé de deux pistolets et accompagné du patron *Chambellant,* il declara que c'était là les seules pièces qu'il avait à remettre, et menaça les individus qui ne sortiraient pas immédiatement de son bateau de faire feu sur eux : le bateau fut aussitôt évacué.

Cette nouvelle, que j'appris en arrivant quelques instants après, nous fit faire une surveillance encore plus exacte pendant la nuit: vers une heure du matin, on aperçut de nouveau, sur le quai, des individus qui paraissaient vouloir s'approcher des bateaux. On leur cria de se retirer; on leur tira même un coup de feu, et cela n'eut pas d'autre suite.

D. Quelles sont les personnes qui vous ont donné les avis dont vous avez parlé ci-dessus?

R. Je vous nommerai mon caissier *Buisson,* deux autres employés encore, *Biat* et *Voillery,* chargeurs.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 36e témoin, page 26.)

1197.—HALL (William), *âgé de 29 ans, mécanicien sur les bateaux à vapeur dits* les Gondoles, *à Châlons.*

(Entendu à Châlons-sur-Saône, le 28 mai 1834, devant M. Lebon, juge d'instruction.)

Dans la soirée du samedi 12 au dimanche 13 avril dernier, si ma mémoire est fidèle, vers dix heures du soir et au moment où je me disposais à me coucher, j'entendis marcher sur le bateau, et je sortis immédiatement pour voir qui était là : j'appelai une première fois, personne ne me répondit; j'appelai une seconde fois, et en même temps j'aperçus deux individus qui semblaient marcher accroupis et cherchant le moyen de s'introduire quelque part. Je leur criai : *Qui va là?* ils me répondirent : *Amis,* vinrent à moi, et, me saisissant par les deux bretelles, me dirent : *Nous ne vous voulons aucun mal; mais il faut que vous nous livriez les pièces les plus essentielles de votre machine à vapeur, afin que le bateau ne parte pas.* Ces deux hommes avaient tout le bas de la figure enveloppé de linge, en sorte qu'il me fut impossible de les reconnaître. Comme je résistais à leur demande, ils me dirent qu'ils étaient douze, armés jusqu'aux dents, et que toute résistance de ma part serait inutile. Ayant obtenu alors qu'ils me laissassent libre un instant, comme pour aller chercher

ce qu'ils désiraient, j'entrai dans ma chambre, j'y pris mes deux pistolets et je les leur présentai en revenant, et ils s'en furent aussitôt.

Craignant, néanmoins, qu'ils ne se représentassent dans la nuit, je fis monter la garde par un marinier; mais on ne remarqua plus rien.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 4e, 5e témoin, page 9.)

1198. — CHAMBELLANT (Claude-Denis), *âgé de 31 ans, marinier aux Gondoles, à Châlons.*

(Entendu à Châlons-sur-Saône, le 28 mai 1834, devant M. Lebon, juge d'instruction, délégué.)

Je venais de rentrer sur le bateau à vapeur, et je buvais un verre d'eau-de-vie avec M. *Hall*, le mécanicien, avant de nous coucher, lorsque nous entendîmes du bruit sur le pont du bateau : j'y montai sur-le-champ, et vis deux hommes enveloppés de carricks, et dont le bas de la figure était également masqué par des cravates noires; ils vinrent à moi, et, me frappant sur l'épaule, me demandèrent si je n'étais pas le mécanicien. *Non*, leur répondis-je; *qu'y a t-il pour votre service ? il est en bas ;* et aussitôt ils descendirent pour aller trouver le sieur *Hall* dans sa chambre. Pour moi, je restai au bas de l'escalier, et je les entendis qui demandaient à M. *Hall* les pièces essentielles de la mécanique, pour que le bateau, qui devait emmener les troupes à Lyon, ne partît pas. *Nous sommes en nombre*, disaient-ils; et en effet, j'en voyais six autres à la proue du bateau : néanmoins, après un moment d'intervalle, ils remontèrent l'escalier et sortirent sur-le-champ. M. *Hall* m'appela et me donna un fusil chargé, en me disant de m'en servir si on venait nous attaquer; puis il descendit dans un barcot et traversa la Saône, pour aller prévenir M. *Breitmayer* de ce qui venait de lui arriver.

D. Vous n'avez pas su, même depuis, quels étaient les auteurs de cette tentative?

R. Non, monsieur; c'étaient des bourgeois.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 4e, 6e témoin, page 9.)

1199.—COULLET (Henri), *âgé de 41 ans, fermier des Abeilles, demeurant à Lyon, quai Saint-Vincent, n° 58.*

(Entendu à Châlons-sur-Saône, le 29 mai 1834, devant M. Lebon, juge d'instruction, délégué.)

Je suis parti de Châlons dans la pensée que j'arriverais, sinon à Lyon, du moins à Fontaine, comme j'avais fait les jours précédents; mais à un petit quart de lieue de Fontaine, à un village nommé Saint-Romain, nous fûmes ar-

rêtés par un rassemblement d'ouvriers, qui nous crièrent d'aborder, en nous mettant en joue et en nous menaçant de faire feu si nous n'arrêtions pas. Je fis immédiatement arrêter, je mis pied à terre, et après moi deux autres personnes: je demandai le chef du rassemblement pour m'expliquer avec lui; il s'en présenta deux, qui me demandèrent des nouvelles de ce qui se faisait à Châlons et à Mâcon; si l'on s'y insurgeait; s'il leur arrivait des renforts. Mes réponses ayant été négatives, ils me demandèrent si j'avais des armes et des munitions: à quoi je leur répondis qu'ils n'avaient qu'à visiter mon bateau, et ils y montèrent en effet; et après avoir parlé avec les différentes personnes qui s'y trouvaient, ils nous laissèrent maîtres de continuer notre route. J'allai jusqu'à Fontaine, où je déposai une partie de mes voyageurs, et je ramenai à Neuville, où nous couchâmes, le reste des voyageurs.

D. Lorsque vous descendîtes du bateau, à Saint-Romain, n'avez-vous pas vu une des deux personnes qui vous ont suivi remettre à l'un des deux chefs du rassemblement un papier qu'il présentait à titre de passe?

R. Non, monsieur; je ne l'ai point vu, et je n'ai entendu parler de rien de semblable, même après avoir quitté Saint-Romain.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 4e, 7e témoin, page 11.)

1200. — PRAT (Jean-Baptiste), *âgé de 62 ans, propriétaire, demeurant à Givry, et maire de ladite commune.*

(Entendu à Givry, le 12 avril 1834, par M. Émile Lebon, juge d'instruction au tribunal civil de Châlons-sur-Saône.)

Hier matin, vers onze heures, un habitant de cette ville (le sieur Jean-Pierre-Denis *Idt*), se présenta chez moi d'un air effaré; je lui demandai quelle était la cause de son agitation, et il me dit qu'un jeune homme de cette ville, Zacharie *Romand-Lacroix*, venait d'arriver de Châlons et parcourait les rues de Givry en criant: *Aux armes! on assassine nos frères de Lyon!* J'appelai sur-le-champ l'officier de police *Chaumont*, que je chargeai d'aller voir l'effet que produisaient ces provocations. Ce dernier ne tarda pas à rentrer, en m'annonçant qu'elles étaient heureusement restées sans succès; qu'on ne voyait que quelques femmes rassemblées dans la rue, sans qu'un seul homme se fût montré.

J'étais pleinement rassuré par ce récit, quand on entendit tout à coup les trois cloches de l'église sonner à la fois et à toutes volées. M. le curé vint me demander si c'était par mes ordres: je m'empressai de l'assurer du contraire, et ayant fait appeler le marguillier *Dury*, je l'engageai à aller faire cesser sur-le-champ cette sonnerie, qui était terminée avant qu'il pût arriver à l'église.

Vers deux heures et demie, comme je sortais de chez moi pour aller à la

maison commune, je vis arriver de loin, et encore dans la campagne, une bande d'hommes armés qui chantaient *la Marseillaise*, et qu'on me dit arriver de Saint-Jean-de-Vaux et de Saint-Marc; j'étais trop éloigné pour pouvoir les reconnaître, mais le général *Daumas* me dit que le nommé *Guillemain*, de Saint-Marc, était à leur tête. Ils se rendirent au club des Amis des Droits de l'homme, où ils passèrent, dit-on, la journée à boire et à chanter, et ils s'en retournèrent dans la soirée, sans se livrer à aucune autre manifestation séditieuse.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 18e témoin, page 1re.)

1201.—DAUMAS (Marie-Guillaume), *âgé de 70 ans, maréchal-de-camp en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, demeurant à Givry.*

(Entendu à Givry, le 12 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction au tribunal civil de Châlons-sur-Saône.)

Hier matin, au sortir de mon déjeûner, ma domestique, rentrant de faire une commission, m'annonça avec tous les signes d'un grand effroi que tout paraissait bouleversé à Châlons; qu'un homme qui en arrivait venait de le déclarer et disait même que les portes étaient fermées, et que les républicains de Lyon avaient eu le dessous; à quoi je m'empressai de répondre: tant mieux! Presqu'au même instant, j'entendis sonner les trois cloches de l'église; et comme c'est là une chose inusitée à cette heure-là, j'envoyai quelqu'un dehors pour savoir quelle en était la cause, et j'appris que c'étaient des factieux, et que M. le vicaire avait été maltraité par eux en voulant les en empêcher. Voyant que du trouble se préparait dans notre ville, je m'empressai de faire dire à M. le maire qu'en ma qualité de conseiller municipal j'étais à sa disposition, et que, malgré mes infirmités, je me transporterais à la maison commune s'il le jugeait convenable; ce que je fis en effet.

Vers deux heures et demie, étant rentré chez moi avec M. *Sordet*, qui a la bonté de me donner le bras pour sortir, nous entendîmes un grand bruit de chants et de vociférations au dehors: nous nous aprochâmes de la croisée, et nous vîmes une bande armée, d'une quinzaine d'hommes environ, passant devant chez moi pour se rendre à Givry, et arrivant des Veaux. Je reconnus en tête le sieur *Guillemain*, habitant de Saint-Marc, et que je connais parfaitement: cette troupe entra en ville, et je n'en ai pas vu davantage.

(Information générale de Châlons-sur-Sâone, 3e pièce, 2e témoin, page 2.)

1202. —SORDET (Louis), *âgé de 54 ans, officier retraité, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Givry.*

(Entendu à Givry, le 12 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction près le tribunal civil de Châlons-sur-Saône.)

Hier matin, sur les dix heures environ, étant à causer auprès de la halle avec

M. *Idt*, habitant de cette ville, nous vîmes tout à coup descendre de la voiture qui arrivait de Châlons un jeune homme, le sieur Zacharie *Romand-Lacroix*, qui se mit à crier de toutes ses forces et à plusieurs reprises : *Aux armes, citoyens! On égorge nos frères de Lyon! Châlons est barricadé et les portes sont fermées!* Nous nous empressâmes, mon camarade et moi, de courir à la maison de ville, pour en informer M. le maire.

J'étais avec le général *Daumas*, dans sa maison, lorsque la bande armée arrivant des Veaux a passé vis à vis chez lui, vers deux heures et demie environ. Je l'ai vue, et j'ai entendu *la Marseillaise;* mais je ne connaissais pas assez le sieur *Guillemain* pour l'avoir reconnu.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 3e témoin, page 3.)

1203. — IDT (Jean-Pierre-Denis), *âgé de 35 ans, propriétaire, demeurant à Sauge, commune de Givry.*

(Entendu à Givry, le 12 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction près le tribunal civil de Châlons-sur-Saône.)

Hier matin, vers dix heures, étant au café Bridault, je vis arriver dans la grande rue de Givry le sieur Zacharie *Romand-Lacroix*, dont la figure portait l'empreinte d'une grande agitation. Je lui demandai ce qu'il y avait de nouveau à Châlons; et lui, sans me répondre, se mit à crier : *Aux armes citoyens! On égorge nos frères de Lyon* ou *de Châlons*, je ne me rappelle plus précisément; *le peuple est maître de Lyon! On a pris quarante pièces de canon!* Et se retournant ensuite dans la rue, et s'adressant à la population, muette de terreur et d'étonnement, il ajouta : *Il est du devoir de tout bon citoyen de s'armer!* Je rentrai immédiatement, sans voir ce qu'il devenait.

Je viens de déposer les faits tels que je me les rappelais, mais le sieur *Romand-Lacroix*, que je quitte à l'instant, m'a dit qu'il avait demandé où était le maire, où était le commandant de la garde nationale, et que je devais me le rappeler: sur ce point, je dois dire que la chose n'est pas impossible; que j'en ai même un souvenir confus, mais que je ne pourrais pas l'affirmer sous la foi du serment.

Au surplus, je déclare que ce jeune homme a la tête extrêmement faible.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 6e témoin, page 5.)

1204. — CHAUSSARD (Lazare), *âgé de 28 ans, vicaire, demeurant à Givry.*

(Entendu à Givry, le 12 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction près le tribunal civil de Châlons-sur-Saône.)

Hier matin, étant au confessionnal, j'entendis un grand bruit de cloches,

auquel je fis d'abord peu d'attention, pensant que c'était le marguillier qui sonnait le midi. Ce bruit se prolongeant cependant, je compris qu'il devait avoir une autre cause, et je me dirigeai vers le clocher, pour voir quelles personnes y étaient. On avait fini de sonner au moment où j'arrivai, et même on paraissait se retirer; mais deux personnes revinrent, et comme elles recommençaient de nouveau à sonner, je leur demandai quelle était la cause qui les faisait agir ainsi. Un d'eux, qu'on m'a dit depuis être le père *Pelissier*, me répondit que c'était pour réunir les citoyens. Pour moi, je ne puis attester que le propos, sans pouvoir dire par qui il a été tenu. Il paraît certain, au surplus, que ce sieur *Pelissier* était une des personnes présentes : l'autre personne m'est demeurée inconnue.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 4e témoin, page 4.)

1205. — DURY (Claude), *âgé de 60 ans, marguillier de la paroisse de Givry, y demeurant.*

(Entendu à Givry, le 12 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction près le tribunal civil de Châlons-sur-Saône.)

Hier matin, sortant de chez moi pour faire une commission, je vis tout-à-coup une foule de monde descendre la rue de l'Horloge, et dire : *On va sonner! mon Dieu! on va sonner!* Et en effet, j'étais à peine rentré chez moi, que j'entendis les cloches de l'église, qu'on sonnait avec violence. Je voulais m'y rendre de suite; mais ma femme, effrayée, s'y opposa et finit même par avoir une sorte de défaillance, ce qui m'empêcha de sortir. Ce bruit de cloches ne dura au surplus que quelques minutes, et bientôt après le calme se rétablit; mais on vint chez moi pour me demander les clefs du clocher, dans lequel on prétendait entrer. Trois jeunes gens, dont la figure était entièrement renversée par l'émotion qu'ils éprouvaient, s'adressèrent à moi et je les renvoyai à l'autorité; et après plusieurs instances inutiles, ils finirent par dire qu'ils allaient en effet s'adresser à l'autorité. Je n'ai pu reconnaître aucun de ces jeunes gens; mais plusieurs femmes qui étaient auprès de ma maison m'ont dit que le nommé *Demortière* fils était parmi eux.

En même temps que ces jeunes gens s'adressaient à moi, un quatrième, le nommé François *Armanjeon*, fils de Claude, faisait la même demande à ma femme, qui le repoussa avec indignation. Je ne l'ai pas vu, mais ma femme me l'a dit.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 5e témoin, page 4.)

1206. — CHAUMONT (Antoine), *âgé de 49 ans, garde-champêtre, agent de police à Givry, y demeurant.*

(Entendu à Givry, le 12 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction près le tribunal civil de Châlons-sur-Saône.)

J'ai passé hier presque toute la journée en course dans la ville et au dehors, dans l'exercice de mes fonctions. Vers une heure ou deux, comme je rentrais à Givry, j'ai vu une bande de gens armés qui y arrivaient également, venant de Saint-Marc-de-Vaux, chantant *la Marseillaise*. J'en ai compté jusqu'à douze, et d'autres personnes m'ont assuré qu'il y en avait dix-huit. Leurs armes étaient des fusils de munition.

D. N'étiez-vous pas à Givry au moment où on a sonné au clocher?

R. J'étais à peu près à deux portées de fusil de Givry, et j'entendis les cloches; mais je n'y fis point attention, pensant que c'était ou le catéchisme ou une messe qu'on sonnait. Ce n'est que quand je suis rentré que j'ai su qu'on avait voulu sonner le tocsin; et, d'après les renseignements que je me suis procuré depuis, notamment d'après la déclaration que m'en a fait la dame *Charbonnier,* qui demeure auprès de l'église, les auteurs de cette sonnerie sont trois personnes de la ville, les nommés *Pelissier* père, *Armanjeon* et *Demortière* fils.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 7e témoin, page 6.)

1207. — ROUSSOT-MENAND (Philibert), *âgé de 52 ans, cultivateur et maire de la commune de Saint-Jean-de-Vaux, y demeurant.*

(Entendu à Châlons, le 30 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

C'est vers deux heures environ que se rassemblèrent dans ma commune les individus qui en sortirent pour se rendre à Givry; j'étais absent alors, et ils étaient partis quand je rentrai vers deux heures et demie. J'ai su qu'ils avaient été provoqués par deux jeunes gens de Givry, les nommés *Bourgeois* fils, fondrier, et le fils *Mandet,* tailleur de pierres, restant près du sieur *Fousquet,* huilier, et porteurs d'une lettre du président de la société des Droits de l'homme de Givry, le sieur *Gaudry.*

D. Comment les habitants de votre commune se sont-ils trouvés armés de fusils?

R. Quelques-uns d'eux font partie de la garde nationale et avaient leurs fusils, qui leur appartiennent à ce titre. Je ne sais comment les autres s'étaient armés.

En rentrant dans ma commune, je vis le sieur *Guillemain* qui revenait de Châlons, et qui me dit qu'il venait donner contre-ordre au départ.

D. Votre déposition paraît contradictoire avec d'autres dépositions précédemment reçues, d'après lesquelles le sieur *Guillemain* aurait été vu à la tête du rassemblement au moment où il entrait à Givry.

R. Je ne puis dire que ce que j'ai vu. Je ne sais pas du reste ce qu'est devenu le sieur *Guillemain* après m'avoir parlé, car il ne s'est pas arrêté auprès de moi.

D. Était-il armé?

R. Non, monsieur.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3ᵉ, 55ᵉ témoin, page 40.)

1208. — GAILLARD (Émiland), *âgé de 64 ans, propriétaire et maire à Saint-Dézert, y demeurant.*

(Entendu à Châlons, le 26 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Quoique maire de la commune de Saint-Dézert, mon habitation est assez éloignée du village. Le vendredi 11 de ce mois, étant descendu dans la commune, vers onze heures du matin, j'y rencontrai deux individus que je reconnus pour être des habitants de Givry, quoique je ne sache pas leurs noms, qui m'annoncèrent qu'il y avait du trouble à Châlons, et qui entrèrent immédiatement dans la maison du sieur *Lagrange*, qui est en même temps boulanger et cabaretier.

Je n'avais pas attaché une grande importance à leurs propos, et j'étais rentré chez moi sans m'en occuper davantage. Quelque temps après, cependant, on me dit que ces deux mêmes individus étaient montés jusqu'à Moroges, d'où quatre particuliers ne tardèrent pas à descendre, en passant vis-à-vis chez moi. Je redescendis de nouveau à Saint-Dézert, où je vis quelques individus qui prenaient également la route de Givry; mais aucun d'eux, pas plus que les habitants de Moroges, n'étaient armés. Il n'y eut pas d'autre trouble dans ma commune.

D. Quels étaient les particuliers que vous avez vus descendre de Moroges?

R. Je ne reconnus parmi eux que les nommés *Vachet* et *Raquillet;* encore ce dernier, qui était malade, me dit-il qu'il ne pensait pas aller plus loin que Saint-Dezert, et qu'il ne savait pas pourquoi on l'appelait.

D. Avez-vous reconnu les habitants de votre commune qui se sont rendus à Givry?

R. Non, monsieur; je ne les ai vus que de loin.

D. N'était-on pas venu, dès la veille, annoncer aux habitants de Saint-Dezert qu'il fallait qu'ils se tinssent prêts?

R. Je n'en ai aucune connaissance.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3ᵉ, 49ᵉ témoin, page 36.)

1209. — JUILLET (Benigne), *âgé de 66 ans, propriétaire, demeurant à Jambles.*

(Entendu à Châlons, le 25 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Il y a quinze jours, le vendredi 11 de ce mois, je vins à Châlons, comme c'est mon habitude tous les vendredis, à cause du marché : je fus frappé, en arrivant sur le quai, du grand mouvement qui s'y faisait. J'appris qu'on faisait une barricade. Je vis même plusieurs mauvais sujets qui criaient: *Il faut les tuer, ces scélérats! il ne faut pas les laisser aller!* Je m'approchai d'eux et me joignis à un habitant de cette ville, M. *Bidreman,* pour les engager à rentrer dans l'ordre. Ayant, quelques moments après, rencontré M. *Lardet,* de Givry, nous causâmes quelque temps ensemble, et nous avions même projeté de nous en retourner également ensemble à trois heures; mais mes affaires m'ayant retenu plus longtemps, je ne me trouvai pas au rendez-vous. Je revins seul à Givry, vers six heures et demie: à peine entrais-je en ville, que des femmes stationnées à la petite halle me dirent : *Tenez, voilà les gens de votre village qui passent;* et en même temps je vis un groupe d'individus qui sortaient du café Bourgeois et paraissaient disposés à retourner à Jambles. Je m'en approchai, et je vis que c'étaient pour la plupart des gardes nationaux de Jambles, avec leurs fusils. M. *Parize,* qui était avec eux, mais sans armes, me dit que M. *Lardet* leur ayant annoncé que Châlons était tranquille, ils s'en retournaient chez eux. Je leur demandai s'il ne restait aucun fusil en arrière, et comme on s'aperçut qu'il en manquait un, je l'allai chercher moi-même au café Bourgeois, dans la crainte que tout autre qui y serait retourné ne fût retenu.

D. M. *Parize* continua-t-il de marcher avec eux?

R. Oui, monsieur; et je le retrouvai encore avec eux quand je revins avec le fusil.

D. M. *Parize* était-il venu de Jambles avec eux?

R. Oui, monsieur; mais il paraît qu'on s'était arrêté fort peu de temps à Givry, parce qu'on s'en est retourné aussitôt l'avis de M. *Lardet.*

D. Pouvez-vous nommer d'autres individus que M. *Parize?*

R. Cela me serait impossible; j'étais tellement agité, que je n'ai remarqué que M. *Parize.*

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3ᵉ, 46ᵉ témoin, page 33.)

1210. — BOURGEOIS (Jean-Baptiste), *âgé de 24 ans, fondrier, demeurant à Givry.*

(Entendu à Châlons, le 5 mai 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction, délégué.)

J'étais à mon ouvrage, le vendredi 11 de ce mois, lorsque, entre dix heures et midi, le nommé *Gaudry* fils vint m'appeler, en me disant qu'on avait besoin de moi à la maison : je m'y rendis, et la trouvant pleine de monde je me mis à servir à boire, comme les autres personnes de ma famille. *Gaudry* fils survint quelques instants après, porteur d'une lettre qu'il voulait faire porter à Saint-Jean-de-Vaux par un nommé *Mandet*. Celui-ci paraissait ne pas vouloir se charger de la commission; mais ayant fini par y consentir, je lui proposai de l'accompagner moi-même, parce que j'avais affaire, dans ce village de Saint-Jean-de-Vaux, au nommé *Maréchal*, charpentier, qui nous devait de l'argent pour du bois vendu depuis quelques mois. Nous n'avions pas vu le contenu de la lettre : nous la portâmes chez le sieur *Pillot*, à qui on nous avait adressés en premier lieu, et qui lui-même nous conduisit chez le sieur *Prieur*. Ce dernier, prenant lecture de la lettre devant nous, prononça à haute voix les mots : *Aux armes ! nous savons ce que c'est.* On nous fit boire un verre de vin; après quoi nous les quittâmes pour vaquer à ma propre affaire, et nous revînmes seuls à Givry, vers trois heures, avant l'arrivée des habitants de Saint-Jean-de-Vaux.

D. Prieur ne lut-il pas aussi devant vous les signatures de la lettre?

R. Je me rappelle avoir entendu *Gaudry*.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 61e témoin, page 44.)

1211. — Femme GRILLOT (Madeleine TERLET), *âgée de 48 ans, journalière à Saint-Côme, y demeurant.*

(Entendue à Châlons, le 5 mai 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction, délégué.)

Vendredi 11 avril, dans la matinée, plusieurs personnes armées de fusils arrivèrent du faubourg Saint-Côme à l'église, et essayèrent d'en ouvrir la porte, que je venais de fermer, sur la nouvelle des troubles qui avaient lieu à Châlons. Je m'approchai d'eux et leur demandai ce qu'ils voulaient faire dans l'église : ils me dirent qu'ils voulaient sonner la cloche et m'ordonnèrent d'ouvrir la porte. Je refusai, en leur disant qne je n'avais point d'ordre pour cela; mais ils menacèrent alors d'enfoncer la porte à coups de crosse de fusil, et pour éviter ce scandale, je la leur ouvris moi-même. Ils sonnèrent avec tant de violencequ'ils brisèrent la corde, et quand elle fut cassée ils montèrent au clocher,

où ils continuèrent à sonner pendant près d'une demi-heure. M. le curé vint au bruit, leur fit des observations qu'ils n'écoutèrent pas, et retourna chez lui. Je ne connais, quant à moi, aucun de ces individus.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 64e témoin, page 46.)

1212. — LESPAGNIOL (Pierre), *âgé de 39 ans, propriétaire, demeurant à Chassogne.*

(Entendu à Châlons-sur-Saône, le 28 mai 1834, devant M. Lebon, juge d'instruction, délégué.)

Ayant ma femme et ma fille à Lyon, je me déterminai à les aller chercher à la nouvelle des événements dont cette ville était le théâtre. M. *Champenois,* qui était chez moi à la campagne, et dont la famille habite également Lyon, se décida à m'accompagner; nous vînmes à Chagny prendre des passe-ports, et bientôt M. *Husson* et M. *Gauthereau* nous proposèrent de faire le voyage avec nous. Étant au café, en attendant le moment du départ, on me plaisantait sur la précaution extraordinaire que nous prenions de nous munir de passe-ports, tandis qu'on voyage ordinairement de Chagny à Lyon sans y avoir recours; et une personne qui se trouvait-là me dit : « Malgré tous vos soins, « vous pourriez bien n'avoir pas pris toutes les précautions nécessaires, et vous « feriez bien de joindre au passe-port que vous avez pris de l'autorité un autre « passe-port du parti opposé. » La conversation se continuant ainsi sur un ton moitié sérieux, moitié plaisant, la personne qui m'avait adressé la parole écrivit quelques lignes sur un papier qu'elle me remit, en me disant qu'il me servirait au besoin.

Étant parti presque immédiatement après pour Lyon, nous fûmes arrêtés le lendemain à Fontaine, par un rassemblement de gens armés, ayant un drapeau rouge et noir, et dont le chef avait une ceinture rouge et noire : inquiets de ce qui pouvait nous arriver dans cette circonstance, et voyant M. *Husson*, l'un de nous, qui descendait à terre avec le capitaine, je lui remis cette passe, et une demi-heure après environ il nous fut permis de quitter Fontaine et de remonter jusqu'à Neuville, où nous couchâmes.

D. Cette passe ne vous fut-elle pas remise ensuite?

R. Oui, monsieur, quand le chef entra sur le bateau.

D. Qu'en avez-vous fait?

R. Je l'ai brûlée à Neuville.

D. Portait-elle un timbre?

R. Non, monsieur.

D. Comment aurait-elle pu avoir aucune valeur à une si grande distance, si elle n'avait pas été revêtue d'un signe caractéristique?

R. Je persiste à déclarer que c'était un simple écrit sur un papier ordinaire.

D. En quels termes était-elle conçue?

R. Elle était adressée *aux citoyens Lyonnais,* et renfermait l'invitation d'être utile *au citoyen Lespagniol, qui se rendait à Lyon pour chercher sa famille.*

D. Voulez-vous nommer la personne qui vous a donné cette passe?

R. La délicatesse me le défend; cet homme s'est compromis pour moi, même dans son parti : je ne puis le nommer.

Sur quoi nous avons rappelé au témoin la disposition de l'article 80 du code d'instruction criminelle, en lui faisant connaître la peine à laquelle il s'exposait; et attendu néanmoins l'absence d'un ministère public constitué vis-à-vis de nous, en notre qualité de commissaire de la Cour des Pairs, nous avons déclaré qu'il était, quant à présent, sursis à statuer à cet égard.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 4e, 4e témoin, page 7.)

DÉPOSITIONS CONCERNANT L'ACCUSÉ MENAND.

1213. — TUPINIER (Jean), *âgé de 48 ans, maréchal, demeurant à Saint-Dézert.*

(Entendu à Châlons, le 10 mai 1834, devant M. Lebon, juge d'instruction, délégué.)

Le jeudi 10 avril, vers six heures du soir, M. *Menand,* qui allait à sa campagne de Sainte-Hélène, me proposa de ferrer son cheval. Je lui répondis qu'il était la nuit, que j'avais d'ailleurs deux autres chevaux à ferrer : il me répondit que cela ne pressait pas et continua son chemin. Il était accompagné du sieur *Vitteaut;* il ne fut question d'aucune autre chose entre nous. Je ne m'occupe d'ailleurs que de mes affaires personnelles.

Quant à ce qui s'est passé dans la journée du vendredi, je n'en pourrais donner aucun renseignement précis. J'ai bien su que plusieurs personnes qui sont passées successivement à Saint-Dézert, et dont quelques-unes sont entrées dans le cabaret tenu par ma femme, y avaient annoncé que le tocsin sonnait à Givry et que le feu y était; que plusieurs personnes même de Saint-Dézert y sont allées; mais je n'en ai rien vu par moi-même.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 71e témoin, page 51.)

1214.— ROCAULT (Jean-Baptiste), *âgé de 48 ans, propriétaire, demeurant à Sainte-Sabine.*

(Entendu à Châlons, le 30 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Je n'étais pas à Saint-Dézert, le vendredi 11 de ce mois, mais y étant allé le dimanche suivant, chez mon père, j'y vis les deux MM. *Vitteaut,* l'un maire et l'autre commandant de la garde nationale de Rozey, qui me déclarèrent savoir que, dans la nuit du jeudi au vendredi, le sieur *Menand* serait arrivé à Saint-Dézert, y aurait réuni les membres de la société des Droits de l'homme, y serait resté deux heures avec eux, leur aurait recommandé de se tenir prêts pour le lendemain; qu'ils se réuniraient aux sociétaires de Jambles et de Moroges, passeraient à Givry et delà à Châlons. Ils devaient tous s'emparer des armes de la garde nationale de Givry; mais ce plan a échoué, parce qu'en arrivant à Givry, ils ont trouvé la garde nationale sous les armes.

D. Savez-vous dans quelle maison aurait eu lieu à Saint-Dézert la réunion où le sieur *Menand* a assisté?

R. Non, monsieur; elle n'a pas été nommée devant moi.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 58e témoin, page 42.)

1215. — VITTEAUT (Guillaume) *âgé de 28 ans, propriétaire et maire de la commune de Rozey, y demeurant.*

(Entendu à Châlons, le 3 mai 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril dernier, étant à dîner chez M. *Rocault,* de Saint-Dézert, chez qui se trouvait également M. *Rocault* cadet, son frère, et M. *Simonot Coquard*, la domestique vint tout-à-coup nous annoncer qu'il y avait du trouble à Châlons, et que deux républicains venaient d'arriver à Saint-Dézert pour engager les républicains de Saint-Dézert à s'y rendre; et sur cette nouvelle, M. *Simonot* nous dit que cela ne le surprenait pas, et qu'on lui avait dit que la veille, dans la soirée, le sieur *Menand* était venu à Saint-Dézert et y avait entretenu quelques membres de la société des Droits de l'homme.

Nous ne quittâmes pas la table sur la nouvelle que nous avait donnée la domestique, et nous n'avons par conséquent pas vu partir les républicains de Saint-Dézert; mais j'ai entendu dire depuis que, tant de Saint-Dézert que de Moroges, ils pouvaient être une soixantaine. Je n'ai pas entendu dire qu'ils fussent armés. Il était midi quand nous nous sommes mis à table chez M. *Rocault.*

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 59e témoin, page 43.)

1216. — VITTEAUT (Claude), *âgé de 25 ans, propriétaire, commandant de la garde nationale de Rozey, y demeurant.*

(Entendu à Châlons, le 3 mai 1834, devant M Émile Lebon, juge d'instruction, délégué.)

J'étais à Rozey le jour des troubles qui se sont manifestés à Châlons et Saint-Dézert, et je n'ai aucun renseignement à donner à la justice sur ce point.

D. N'en avez-vous pas parlé, postérieurement au 11, à M. *Rocault,* de Sainte-Sabine?

R. Il est vrai, monsieur, que m'étant trouvé avec M. *Rocault,* de Sainte-Sabine, le dimanche qui suivit la journée du 11, autant que je puisse me le rappeler, je causai avec lui de ce qui s'était passé, tant à Saint-Dézert qu'à Châlons, et qu'à ce sujet je lui rappelai un *on dit* qui m'était arrivé à moi-même de plusieurs personnes, sans que je puisse cependant en préciser aucune aujourd'hui. D'après cet *on dit,* M. *Menand* serait passé à Saint-Dézert dans la soirée du 10 au 11, et y aurait eu un entretien avec différents habitants du pays; mais je répète que je n'ai, quant à moi, aucune connaissance personnelle de ce fait; et je crois même, en y réfléchissant, que je n'en ai entendu parler que par mon frère, qui l'avait appris à un dîner chez M. *Rocault* père, à Saint-Dézert.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 60e témoin, page 44.)

1217. — SIMONNOT-COQUARD (Jacques), *âgé de 63 ans, propriétaire, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 6 mai 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction, délégué.)

Il est possible, quoique je ne me le rappelle pas bien positivement, que j'aie parlé, le 11 avril, en dînant chez M. *Rocault,* du passage du sieur *Menand* à Saint-Dézert dans la soirée de la veille; mais c'est au reste un fait certain et dont personne ne doute à Saint-Dézert. Il m'a été rapporté à moi par différentes personnes, qui m'ont dit également qu'il avait conféré avec différents membres de la société des Droits de l'homme de Saint-Dézert. Il allait à sa campagne de Sainte-Hélène; et le lendemain, 11 avril, il a encore repassé par Saint-Dézert, en revenant de Sainte-Hélène, entre neuf et dix heures du matin. Je ne le vis pas plus cette fois que la première; mais j'arrivais à Saint-Dézert au moment où il venait de passer.

D. Pouvez-vous citer les personnes à qui vous avez entendu parler de son passage de la veille?

R. Je ne puis préciser personne, parce qu'il régnait tant d'agitation dans ce moment, que j'ai parlé à tout le monde sans pouvoir me rappeler personne en particulier.

(Information de Châlons-sur-Saône, 3e pièce, 67e témoin, page 48.)

1218. — VITTEAUT (Benoît), *âge de 30 ans, tonnelier, demeurant à Saint-Dézert.*

(Entendu à Châlons, le 10 mai 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction, délégué.)

Le jeudi 10 du mois d'avril, revenant à Saint-Dézert, où je demeure, du village de Barizey, où j'avais des ouvriers, je rencontrai, vers quatre heures, le sieur *Menand,* qui arrivait à Saint-Dézert par la route de Châlons; il était à pied et suivi d'un char-à-bancs. Je l'accostai et lui demandai de ses nouvelles, avec d'autant plus d'empressement que le bruit avait couru ici qu'il avait été tué à Paris. Je l'accompagnai en traversant le village, et même au-delà. Nous rencontrâmes d'abord le nommé *Beulin,* plâtrier, à qui le sieur *Menand* recommanda de venir le lendemain matin à Sainte-Hélène, pour y mettre des carreaux de vitre, pendant qu'il y serait. Un moment après, passant vis-à-vis le maréchal *Tupinier,* il lui dit qu'il avait à faire ferrer son cheval; qu'au surplus cela ne pressait pas; et qu'il l'amènerait à un autre moment.

Avant de quitter le sieur *Menand,* je lui demandai ce que l'on faisait à Paris, et il me répondit que tout était tranquille.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 70e témoin, page 50.)

1219. — ROCAULT (Vivand), cadet, *âgé de 71 ans, rentier, demeurant à Saint-Dézert.*

(Entendu à Châlons, le 6 mai 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction, délégué.)

Je n'ai aucun souvenir de ce qui a pu être dit au dîner chez mon frère, le 11 avril dernier, et je ne sais pas même si j'y assistai; mais voici ce que je puis dire au sujet du sieur *Menand.*

Le vendredi 11, entre neuf et dix heures du matin, je vis par la croisée de mon appartement, qui est au rez-de-chaussée, le sieur *Menand,* qui revenait de Sainte-Hélène en cabriolet et se rendait à Châlons.

Vers les onze heures, mon fermier, qui revenait de Châlons, où il n'avait pu entrer parce que les portes étaient fermées, me dit, qu'à une lieue de Châlons environ, auprès du moulin Madame, il avait vu un cavalier accourant à toute bride de Châlons vers Saint-Dézert, qui avait arrêté le sieur *Menand,*

qui arrivait lui-même de Saint-Dézert en cabriolet; que ledit sieur *Menand* était descendu lui-même de ce cabriolet, était monté sur le cheval du cavalier, et avait continué sa route vers Châlons au galop. Le cabriolet, conduit par le cavalier, avait également suivi la direction de Châlons, mais moins vîte.

Mon fermier se nomme Jean *Baudot* et reste chez moi, à Saint-Dézert.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 68e témoin, page 48.)

1220. — BAUDOT (Jean), *âgé de 58 ans, fermier de M. Rocault, demeurant à Saint-Dézert.*

(Entendu à Châlons, le 10 mai 1834, devant M. Lebon, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 avril, étant venu à Châlons pour mes affaires, je trouvai la barrière fermée en arrivant, vers dix heures du matin, et j'appris qu'il y avait du trouble en ville. Je repris la route de Saint-Dézert, et à une demi-lieue de Châlons environ, je rencontrai la voiture de M. *Menand*, arrivant de Saint-Dézert, et dans laquelle ce sieur *Menand* se trouvait avec une autre personne; derrière moi accourait au grand galop un cavalier, qui s'arrêta en voyant la voiture de M. *Menand*, et descendit de cheval pour causer avec lui. Je continuai ma route sans y faire autrement attention. Cependant, m'étant retourné après avoir fait une cinquantaine de pas environ, je vis un cavalier qui quittait la grande route et traversait les terres.

D. La direction que prenait ce cavalier ne devait-elle pas toujours le conduire à Châlons, mais en arrivant par Saint-Côme et la route de Bourgneuf?

R. Il pouvait en effet arriver à Châlons de cette manière, mais je ne l'ai pas vu.

D. Dans quelle direction a marché la voiture où était le sieur *Menand?*

R. Elle a continué dans la direction de Châlons, sur la grande route.

D. Avez-vous vu le sieur *Menand* descendre aussi de sa voiture?

R. Oui, monsieur; je l'avais vu aussi descendre de sa voiture, mais je ne l'ai pas vu monter à cheval.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 76e témoin, page 52.)

1221. — RENAUD (Claude), *âgé de 40 ans, vigneron, demeurant à Chamirey, commune de Touches.*

(Entendu à Châlons, le 30 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Vendredi 11 de ce mois, sortant vers dix heures de chez M. *Boisserand*

mon propriétaire, je fus averti qu'on se battait au bas du pont et qu'on fermait les barrières. Ne voulant pas être enfermé à Châlons, je m'empressai de sortir de la ville, et m'arrêtai à peu de distance, au cabaret de la veuve *Nivet*, où je bus quelques verres de vin avec quelques-uns de mes amis; étant ensuite sorti, et me tenant avec eux sur la grande route, nous vîmes un individu arrivant du côté du Bourgneuf, à cheval et d'un pas fort précipité, qui passa vis-à-vis de nous et nous dit, sans s'arrêter : *Mes amis, ne vous en allez pas, nous avons besoin de vous tous!* Je ne connaissais pas cet individu; les personnes qui étaient à côté de moi me dirent que c'était M. *Menand.*

Nous attendîmes encore là une heure environ, jusqu'à ce qu'on vint nous annoncer que les barrières étaient rouvertes : je voulus alors rentrer de nouveau à Châlons, et, en approchant de la barrière, je vis le cheval sur lequel était monté l'individu qui nous avait parlé, qu'un enfant amenait en ville par la bride. Ce cheval sortait de la maison de la Colombière.

D. Combien étiez-vous de personnes vis-à-vis le cabaret de la veuve *Nivet?*

R. Je n'avais guère que cinq à six amis avec moi; mais à côté de nous il y avait bien une quarantaine de personnes, que je ne connaissais pas.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 54e témoin, page 39.)

1222. — Veuve NIVET (Marie PIOT), *âgée de 62 ans, cabaretière, demeurant à Saint-Côme.*

(Entendue à Châlons, le 30 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Le vendredi 11 de ce mois, par suite de l'émeute qui éclatait à Châlons, une réunion assez considérable d'habitants de la campagne s'était rendue dans mon cabaret et vis-à-vis la porte de ma maison; pendant qu'ils y étaient, un particulier, arrivant au galop par la route du Bourgneuf, passa vis-à-vis par chez moi, et s'adressant aux individus dont j'ai parlé ci-dessus, leur dit, en continuant toujours son chemin : *Allons, enfants, ce n'est pas là qu'il faut regarder, entrez en ville!* J'ai vu ce cavalier, et je l'ai entendu moi-même : je ne le connaissais pas, mais de toutes parts autour de moi on a dit que c'était M. *Menand.*

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 56e témoin, page 41.)

1223. — BONNEMAIN (Germain), *âgé de 62 ans, employé au pont à bascule de Saint-Côme, y demeurant.*

(Entendu à Châlons, le 5 mai 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction, délégué.)

Je n'ai été témoin d'aucune des scènes de désordre qui ont eu lieu à Saint-

Côme, dans la journée du vendredi 11 avril dernier : j'ai bien entendu sonner le tocsin, mais je présume que ceux qui l'ont sonné se sont rendus à l'église par les prés; je suis du reste étranger à ce pays et ne connais personne.

D. De la maison que vous habitez, n'avez-vous pas vu le sieur *Menand*, avocat, arriver à Châlons dans la matinée de ce même jour 11 avril?

R. Étant dans ma maison, j'entendis plusieurs voix qui annonçaient l'arrivée de M. *Menand;* je sortis pour voir ce monsieur, que je ne connaissais pas; mais quand j'arrivai à ma porte il était déjà passé, et je ne le vis que par derrière : du reste je ne l'ai pas vu parler à personne.

D. A quelle distance votre maison se trouve-t-elle du cabaret tenu à Saint-Côme par la femme *Nivet?*

R. A environ cinquante pas en avant, sur la route.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 62e témoin, page 45.)

1224. — BOISSERAND (Prosper-Nicolas), *âgé de 45 ans, propriétaire, demeurant à Châlons.*

(Entendu à Châlons, le 26 avril 1834, devant M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

Je n'ai rien vu par moi-même des événements qui ont eu lieu dans la matinée du 11 de ce mois, à Châlons, m'étant empressé d'aller chercher mon fils à l'école, aussitôt que je vis que le désordre commençait, et n'étant revenu chez moi que quand tout était fini.

D. Veuillez vous expliquer au sujet d'une particularité qui vous aurait été rapportée par votre vigneron, et dont vous même auriez eu occasion de parler publiquement.

R. Ce vigneron, nommé Claude *Renaud,* de Chamirey, commune de Touches, était venu pour me voir dans la matinée du vendredi, précisément au moment où j'étais sorti de chez moi : ayant ensuite appris qu'on fermait les barrières, il s'était hâté de sortir de Châlons, pour ne pas y être enfermé; mais en même temps, désirant connaître le résultat de l'émeute avant de retourner à son village, il s'était arrêté devant le cabaret de la veuve *Nivet*, sur la commune de Saint-Côme, avec une trentaine d'autres paysans arrêtés pour le même motif que lui. Peu de temps après son arrivée dans cet endroit, un homme à cheval, qu'il ne connaissait pas et qui arrivait par la route du Bourgneuf, s'arrêta au cabaret de la femme *Nivet*, où il laissa son cheval, et s'adressant au groupe de paysans dont Claude *Renaud* faisait partie, il leur dit : *Ne vous en allez pas, mes amis, nous pourrons avoir besoin de vous!*

Ce particulier, que Claude *Renaud* ne connaissait pas, lui fut signalé par ceux avec qui il se trouvait pour être le sieur *Menand*, avocat.

Claude *Renaud,* étant rentré en ville dans la journée, vint chez moi et me fit part de cette circonstance, dont je n'ai parlé publiquement que pour constater la présence de M. *Menand* à Châlons, dont on paraissait douter.

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 48e témoin, page 35.)

1225. — ROUGEOT (Guillaume), *âgé de 27 ans, cultivateur, demeurant à Saint-Dézert.*

(Entendu à Châlons, le 10 mai 1834, devant M. Lebon, juge d'instruction, délégué.)

Le vendredi 11 de ce mois, j'ai été en course pour mes affaires jusqu'à trois heures de l'après-midi environ. Rentré chez moi à trois heures, ma sœur me dit qu'on avait sonné le tocsin à Givry, que le feu y était et que plusieurs habitants de Saint-Dézert y étaient allés. Je sortis de la maison pour m'informer plus exactement de ce qui s'était passé. Ayant rencontré d'autres habitants de Saint-Dézert qui se rendaient à Givry, je les accompagnai. Nous vîmes à Givry un nombreux rassemblement vis-à-vis le café Bourgeois, mais tout était du reste tranquille, et quand nous sûmes qu'il n'y avait eu aucun incendie, nous retournâmes à Saint-Dézert.

D. N'avez-vous pas vu le sieur *Menand* le jeudi, la veille?

R. Je ne l'ai pas vu ; mais j'ai su qu'il y était passé et qu'il avait parlé aux sieurs *Vitteaut, Beulin* et *Tupinier.*

(Information générale de Châlons-sur-Saône, pièce 3e, 72e témoin, page 51.)

1226. — PETOT (Jean-Claude), *âgé de 42 ans, garde-pêche, demeurant à Châlons* (alors inculpé).

(Interrogé à Châlons, le 16 avril 1834, par M. Émile Lebon, juge d'instruction.)

D. Vous êtes un des individus les plus signalés pour avoir pris part à l'émeute de vendredi?

R. J'étais sorti de chez moi pour aller en ville ; mais arrivé auprès du pont, voyant qu'une barricade était formée, la frayeur me prit qu'on ne vînt chez moi s'emparer de mon fusil et d'une carabine que j'avais à M. *Beaumé,* fils du directeur des messageries. Je courus de suite à la maison : j'y pris mes deux fusils et mon carnier et me remis en route, voulant aller rendre de suite à M. *Beaumé* sa carabine, et, quant à moi, faire ma tournée de garde-pêche ; mais j'étais à peine arrivé à la barricade, que le nommé *Choublanc* s'est emparé de ma carabine, sans autre explication ; et quelques pas plus loin, mais toujours sur le parapet, un jeune homme portant moustache, et dont je

ne sais pas le nom, vint aussi m'arracher mon fusil. Pendant que je voulais retenir ce fusil, un coup de pistolet me partit juste au-dessus de la tête, et je me trouvai entièrement désarmé.

Comme le jeune homme qui m'arrachait mon fusil m'avait dit qu'il était de la société des Droits de l'homme, j'allai au Casino pour faire ma réclamation au sieur *Menand,* qui n'y était pas; on ne me laissa même pas entrer; mais à une seconde tentative, je trouvai M. *Menand,* qui me fit rendre mon fusil, qu'on avait déposé dans un coin du café, et on m'expliqua qu'on ne me l'avait pris que parce que, sur mon costume de garde, on m'avait considéré comme un ennemi; quand mon fusil me fut rendu, je me rendis chez moi et j'y suis resté.

D. On prétend vous avoir vu sur le pont des Chavannes criant *aux armes* et proférant des menaces de pillage?

R. Cela est absolument faux; on peut entendre toutes les personnes qui sont dans le voisinage du pont, elles attesteront le contraire.

D. Vous avez également apostrophé le nommé *Brunet,* manœuvre de Saint-Laurent, du nom de *lâche,* parce qu'il n'allait pas à la barricade.

R. Je n'ai aucune connaissance de ce fait; je ne connais pas même le manœuvre *Brunet.*

D. Vous avez d'autant plus tort de nier votre conduite, le jour des barricades, que vous vous en êtes vanté auprès du sieur *Petetin,* avec qui vous avez même eu, à ce sujet, la dispute la plus violente.

R. Je me suis disputé avec M. *Petetin* parce qu'il m'a dit que j'avais été payé.

D. N'avez-vous pas pris part à l'aggression contre l'adjudant et les lanciers?

R. Non; je n'y ai pris aucune part: les lanciers étaient même désarmés quand je suis arrivé, car *Choublanc* faisait déjà faction près des barricades avec une des lances.

(Dossier Petot, n° 307 du greffe, pièce 3e.)

ARBOIS.

INFORMATION

CONCERNANT LES FAITS QUI SE SONT PASSÉS A ARBOIS ET DANS LES COMMUNES ENVIRONNANTES.

DÉPOSITIONS CONCERNANT LES FAITS GÉNÉRAUX D'ARBOIS, ET LES ACCUSÉS REGNAUD DÉPERCY, FROIDEVAUX, CARREY ET GOUDOT.

1227. — PARANDIER (Pierre-Charles), *âgé de 61 ans, maire de la ville d'Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 15 avril 1834, devant M. Laurençot, juge d'instruction.)

Depuis que les événements de Lyon ont été connus, l'effervescence s'était manifestée dans l'esprit de quelques habitants, qui se réunissaient sur la place publique, lors de l'arrivée du courrier : ils y étaient en assez grand nombre, le 13 du courant, sur les neuf ou dix heures du soir. J'ai ouï dire qu'un voyageur qui arrivait dans cette voiture avait répandu le bruit que l'insurrection était générale sur toute la route et que la république était proclamée dans toutes les villes qu'il venait de traverser. A l'instant même ils ont suivi la voiture jusqu'au bas de la ville et, en remontant, ce qu'ils firent aussitôt, ce rassemblement tumultueux cria : *Vive la république!* Ce cri a été répété par nombre de personnes.

Je me rendis alors à la mairie ou se trouvaient, ou plutôt sont entrés en même temps que moi, M. le procureur du Roi et son substitut. Le rassemblement, dont j'ai parlé, était revenu en face de l'hôtel de ville; il s'était approché du corps de garde, et le poste qui était sorti avait été entouré par la

multitude qui s'est elle-même emparée du corps de garde. Peu de temps après, les agents de police qui étaient devant la porte vinrent nous prévenir que le poste avait été désarmé. J'ai entendu dans cet instant tirer quelques coups de fusil. Nous avions fermé la porte de l'hôtel de ville; bientôt ce rassemblement tumultueux demanda l'ouverture de la porte en frappant de grands coups de crosse de fusil. Comme ils étaient au moment de forcer la porte, je la fis ouvrir. Ils sont alors entrés en grand nombre, les uns armés, les autres sans armes. Un individu de petite taille, de vingt à trente ans, que les agents de police *Potard* et *Gauthier* m'ont dit par la suite être le frère de l'aveugle *Carrey* d'Arbois, m'a donné une bourrade contre l'épaule gauche, puis s'étant retiré de deux pas en arrière, croisa la baïonnette sur moi, en faisant menace de me percer et en proférant des jurements; mais l'agent de police *Gauthier*, ainsi qu'il me l'a dit lui-même, a détourné l'arme. J'ai reconnu aussi dans ce rassemblement une femme qu'on m'a dit être la femme de Jean-Louis *Brody*: peu de temps après, Eugène *Regnaud Dépercy* s'est fait jour à travers la foule qui encombrait les portes de l'hôtel de ville, et, après avoir pénétré dans le vestibule, a dit d'une voix forte et élevée, en levant sa canne au-dessus de sa tête : *L'insurrection est proclamée! il nous faut des armes! M. le maire, je vous somme au nom de l'insurrection de me livrer les armes qui sont à l'hôtel de ville.* Des cris : *Aux armes! aux armes!* se sont fait entendre alors de toutes parts; la foule est alors entrée dans les pièces de l'hôtel de ville et s'est emparée des soixante et quelques fusils qui s'y trouvaient. Je me trouvais un instant après dans la salle du secrétariat, lorsque le même individu qui m'avait menacé d'abord avec sa baïonnette, fit encore le même geste contre moi. Eugène *Regnaud Dépercy*, qui se trouvait présent près de moi, détourna le fusil et empêcha de cette manière que j'aie été frappé de la baïonnette. Je dois dire en sa faveur qu'il réprimanda sévèrement la personne qui s'était portée à cet excès envers moi, et qu'il recommanda aux personnes qui l'entouraient de ne se livrer à aucun excès. Voyant que je ne pouvais maîtriser le mouvement dont M. *Dépercy* était le chef, je l'engageai à user de l'influence qu'il pouvait avoir pour empêcher autant que possible le désordre et les excès; il me répondit : *Soyez tranquille, j'ai donné mes ordres en conséquence et je réponds de tout.* J'ai quitté alors la mairie et suis rentré chez moi, accompagné de deux agents de police qui m'ont escorté jusqu'à ma porte.

Étant rentré chez moi, sur les dix heures et demie ou onze heures du soir, j'entendis un coup de pierre casser un carreau dans ma salle à manger et bientôt le tocsin sonna de toutes parts. Les cloches ont été continuellement en mouvement depuis les 11 heures du soir jusqu'à 8 ou 9 heures du matin, et ont repris plusieurs fois par intervalles dans le cours de ce jour. J'étais rentré chez moi lorsque, vers une heure du matin, un coup de fusil chargé à balle a été tiré dans la croisée de la fenêtre de mon cabinet, et la balle, après avoir cassé l'un des bois, s'est perdue dans le plafond.

Le lendemain, vers six heures du matin, les insurgés ont battu le rappel, et un détachement de cent hommes environ est parti pour Poligny, afin de chercher de la poudre et est arrivé quelque temps après sans en rapporter. Dans le courant de la même soirée, voyant passer depuis chez moi, derrière mes croisées, les insurgés qui rentraient en ville, et m'attachant particulièrement à connaître les chefs, j'ai reconnu hors ligne du détachement et à gauche, portant l'arme en sous-officier, Nicolas *Billecard* fils, d'Arbois, et *Lambert*, arpenteur, à Grozon : ce détachement était armé; Eugène *Dépercy* suivait le détachement, armé d'un fusil double.

(Information générale d'Arbois, pièce 21e, 1er témoin, page 1re.)

1228. — GRIFFOND (Antoine-Auguste-Marie), *âgé de 32 ans, secrétaire en chef de la mairie d'Arbois, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 18 avril 1834, devant M. Navaud, conseiller à la cour royale de Besançon.)

Le 13 de ce mois, environ les dix heures moins un quart du soir, la malle-poste de Lyon arriva à Arbois. Je me rendis immédiatement au bureau de la poste aux lettres. La voiture du courrier était arrêtée devant ce bureau; elle était entourée par une grande foule. Peu de temps après moi, arrivèrent au bureau de la poste M. le procureur du Roi, son substitut et M. le maire. Le directeur de la poste me remit les dépêches qui étaient adressées à M. le maire. Ces dépêches consistaient en des proclamations du préfet du Jura qui donnaient des nouvelles sur les événements de Lyon. Je remis trois de ces proclamations à M. le maire, et j'en portai une à la chambre de société. Quand je sortis du bureau, la voiture du courrier était descendue vers la poste aux chevaux; une partie du rassemblement qui s'était formé dans la rue avait suivi la voiture. J'entendis dire qu'un voyageur qui était dans cette voiture avait insulté le maréchal des logis de gendarmerie. J'entendis, pendant que la malle-poste était devant le bureau de la poste aux lettres, un cri de *vive la république!* qui partait du groupe qui était autour de la voiture. Je rentrai chez moi vers les dix heures et demie, et je crois qu'il y avait un grand rassemblement sur la place au devant de l'hôtel de ville. Quelques instants après, je me mis à ma fenêtre et je vis des groupes qui parcouraient la ville, en chantant des chansons républicaines. Vers les onze heures et demie, j'entendis dire par des personnes qui passaient dans la rue, sous mes fenêtres, qu'on venait d'enfoncer le clocher. Un instant après, j'entendis sonner le tocsin. Plus tard, j'entendis dans la rue le bruit d'une batterie de fusil, je vis le feu que produisit la pierre, mais je n'entendis pas de détonation.

Le lendemain, environ les dix heures du matin, me trouvant chez Mme *Maizières,* je vis arriver sur le Champ-de-Mars le détachement d'insurgés qui était

allé à Poligny; mais, comme j'étais éloigné, je ne reconnus aucun des individus qui composaient cette troupe.

Dans le courant de la même journée, 14 avril, j'ai vu dans la rue les nommés *Sauvageot, Goudot, Papillard,* qui était armés de fusils. Je vis aussi Eugène *Regnaud Dépercy* en armes, qui était en tête d'un détachement armé. J'ai bien entendu dire que les insurgés avaient fabriqué des cartouches dans la salle du conseil municipal, dans le courant de la journée du 14, mais je n'ai pas vu ces individus, parce que ce jour-là je n'allai pas au bureau de la mairie.

Dans le courant de la même journée, 14 avril, je témoignai à M. *Laurençot* (Claude-Étienne-Désiré) les craintes que j'avais que les insurgés ne détruisissent des papiers importants à la mairie, et notamment les registres des délibérations. M. *Laurençot* me dit qu'il y enverrait le nommé *Loriot,* qui pouvait avoir de l'influence sur les insurgés et qui était un très-brave homme, afin qu'il veillât à ce qu'on ne touchât rien à la mairie. En effet, *Loriot* est resté, à ce qu'on m'a dit, pendant une partie de la journée à la mairie, pour surveiller et empêcher qu'on ne fît du mal.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 17e témoin, page 75.)

1229. — MARCHAND (Jean-Antoine-Iréné), *âgé de 31 ans, secrétaire de la mairie d'Arbois, demeurant en ladite ville.*

(Entendu à Arbois, le 17 avril 1834, devant M. Navaud, conseiller à la cour royale de Besançon.)

Entre dix heures et onze heures du soir, étant au devant de l'hôtel de ville, j'ai vu deux individus se dirigeant vers la porte de l'hôtel de ville, où étant arrivés, ils ont frappé deux coups de baïonnette contre la porte; à l'instant-même, la porte s'est ouverte : je me suis introduit dans l'hôtel de ville, où j'ai trouvé M. le procureur du Roi, son substitut, M. le maire, un agent de police et le concierge. De suite, je me suis placé sur la porte du secrétariat, pour en garantir l'entrée; les deux individus qui, les premiers, étaient entrés, sont venus me demander l'entrée et la visite du secrétariat; je leur demandai ce qu'ils voulaient; ils me répondirent qu'ils voulaient avoir des armes. Je les fis entrer au secrétariat et ils purent s'assurer par eux-mêmes qu'il n'y existait point d'armes; puis l'un d'eux me demanda à voir la correspondance : je la lui fis voir; après avoir vu la correspondance, il ressortit. Je vis M. Eugène *Dépercy* qui perça la foule et qui dit, en s'adressant à M. le maire: *L'insurrection est proclamée! Je vous somme de me remettre les armes qui sont déposées à l'hôtel de ville!* J'étais trop éloigné de M. le maire, pour entendre ce que celui-ci lui répondit, à raison du bruit qui se faisait. J'entendis aussi M. *Dépercy* faire de vives représentations

à l'individu qui m'avait demandé à voir la correspondance; il lui dit : *Vous n'êtes pas ici pour des affaires particulières.* La foule se répandit dans l'hôtel de ville, et les insurgés s'emparèrent des armes qui y étaient déposées. Je restai toute la nuit au bureau de la mairie; M. Eugène *Dépercy* y resta aussi une grande partie de la nuit: il allait et venait; je lui remis, sur sa demande, les plumes et le papier pour faire sa correspondance. Dans la même nuit, quatre individus s'occupèrent à fabriquer des cartouches dans la salle du conseil qui est derrière le bureau. Je pense que c'est M. *Dépercy* qui a donné des ordres à ces gens-là; je n'ai connu aucun de ces individus, qui, je crois, étaient tous étrangers à la ville; je leur ai fourni, sur leur demande, de mauvais papiers pour la fabrication des cartouches; je veillai à ce qu'ils ne touchassent pas aux papiers importants qui étaient à la mairie, déposés dans la salle où ils travaillaient; M. *Dépercy* surveillait la fabrication des cartouches. Dans le courant de la journée du 14, je vis plusieurs individus venir chercher des cartouches dans la salle où l'on en fabriquait; quelques-uns venaient aussi chercher des armes qu'Eugène *Dépercy* avait fait déposer dans la salle du conseil; je n'ai connu aucun de ces individus. Il y avait dans une pièce de l'hôtel de ville des habits et des schakos de la garde nationale, qui y avaient été déposés lors de son désarmement; je vis, dans le courant de la journée du 14, qu'on distribuait aux insurgés ces habits et ces schakos; je remarquai aussi qu'on leur distribuait des gibernes qui étaient déposées dans une autre pièce.

Dans la même journée, environ midi, la femme du concierge de la maison d'arrêt vint dire à M. *Dépercy* que les prisonniers s'insurgeaient; M. *Dépercy* mit quatre hommes à la disposition du concierge, pour faire rentrer les prisonniers dans l'ordre. Parmi les individus qui sont venus à l'hôtel de ville, dans la journée du 14, je n'ai connu que le nommé *Loriot;* cet homme n'était pas en armes: il est venu me demander un mandat pour de l'ouvrage qu'il avait fait précédemment pour la commune; ce mandat était, autant que je puis me le rappeler, de la somme de 193 francs; je lui remis son mandat, qui n'était pas encore signé, en lui disant de le faire signer par M. *Parandier*, maire d'Arbois.

Dans le courant de la même journée, je reçus un acte de naissance d'une fille de Jean-Charles *Perrin;* cet acte fut rédigé au nom de M. *Barochin,* adjoint délégué par M. le maire pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil. A neuf heures et demie du même jour, une vingtaine d'individus, parmi lesquels se trouvait M. *Dépercy,* se réunirent sans armes, dans la salle du conseil, où ils s'enfermèrent; leurs démarches m'annonçaient qu'ils allaient prendre une délibération; je n'ai connu aucun de ces individus. Il est probable que l'objet de leur délibération était d'abandonner leurs projets et de faire déposer les armes. En effet, de dix heures du soir jusqu'à minuit, il se présenta plusieurs individus au bureau de la mairie qui déposèrent les

armes qu'ils avaient : je n'ai connu aucun de ces individus, parce que, quand ils venaient, je tournais le dos pour ne les pas voir.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 10e témoin, page 55.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Arbois, le 14 mai 1834, par M. Monnot-Arbilleur, président de la cour royale de Besançon, délégué.

Nous avons représenté au témoin un acte ainsi conçu :

Le Maire de la commune de Grozon est requis de remettre au chef commandant le détachement, porteur du présent, les 20 fusils qui sont en votre pouvoir.

Arbois, le 14 avril 1834. *Pour le maire empêché :*

Signé Eugène DÉPERCY.

En marge le sceau de la mairie d'Arbois.

Au bas : *Le chef commandant déclare n'en avoir reçu que seize.*

Pour copie conforme le....

Et nous avons demandé au témoin si cette réquisition était signée du sieur Eugène *Dépercy*, si c'était lui qui avait écrit le corps de ladite réquisition jusques et compris ces mots : *pour le maire empêché.*

R. M. Eugène *Dépercy* a signé cette réquisition en ma présence, et c'est moi qui ai écrit toute la réquisition jusques et compris les mots : *pour le maire empêché.*

Entre neuf et dix heures du matin, du 14 avril, un homme d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces, portant des moustaches noires, coupées à moitié, vêtu d'une blouse bleue, autant que je puis me le rappeler, est venu au secrétariat de l'hôtel de ville, me sommer d'écrire une réquisition au maire de Grozon d'avoir à remettre vingt fusils au porteur commandant du détachement. Je lui ai dit que cela ne me regardait pas, et que je ne voulais pas m'en mêler. M'ayant sommé de nouveau avec plus d'instance et plus de force, je cédai, j'écrivis la sommation, j'écrivis *pour le maire empêché ;* parce que Eugène *Dépercy* étant membre du conseil municipal, j'ai pensé qu'il pouvait signer pour le maire : *Mettez le sceau*, a ajouté l'individu qui m'avait fait la sommation, *car la signature sans le sceau ne serait rien.*

Instamment nous avons fait signer par le témoin la pièce ci-dessus indiquée, et elle a été aussi signée par nous, juge d'instruction, et par notre greffier.

D. A quelle heure a-t-on commencé, et à quelle heure a-t-on cessé de fabriquer des cartouches dans la salle de l'hôtel de ville?

R. La fabrication des cartouches a commencé entre minuit et une heure du 14 avril, et n'a cessé qu'à cinq heures du soir du même jour 14. Quatre ou cinq hommes ont été employés en même temps à cette fabrication; trois ou quatre de ces hommes étaient vêtus comme des cultivateurs; le quatrième ou

le cinquième avait une veste ronde, petit uniforme d'infanterie légère, coiffé d'un bonnet de police. Je les reconnaîtrais s'ils m'étaient représentés.

D. Nous avons de nouveau fait donner lecture au témoin de sa déposition du 17 avril dernier, nous l'avons invité à recueillir ses souvenirs, et nous lui avons fait observer que sa déposition ne nous semblait pas contenir le récit exact de tous les faits dont il a été témoin ; qu'en sa qualité de secrétaire de la mairie de la ville, il ne pouvait et ne devait agir que dans l'intérêt légal.

R. Que tous les faits rappelés dans sa première déposition sont les seuls dont il ait souvenir, et que cette déposition est faite d'après son honneur et sa conscience, d'ailleurs sous la foi du serment.

Ajoute le témoin : que depuis les dix heures du soir du dimanche 13 avril jusqu'au mardi 15, une ou deux heures de l'après midi, je ne suis pas sorti de l'hôtel de ville, pas même pour entrer chez le concierge, et y prendre mes repas.

(Information générale d'Arbois, 26e pièce, 1er témoin, page 3.)

1230. — BIEHLER (Eugène), *âgé de 19 ans, employé dans les ponts et chaussées, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 14 mai 1834, devant M. Monnot-Arbilleur, président à la cour royale de Besançon, délégué.)

Aussitôt que la foule a envahi la mairie, à dix heures et quart environ, je me suis rendu au pied de l'escalier, une lumière à la main : après l'ouverture de la porte, après qu'Eugène *Dépercy* eut demandé des armes au nom de l'insurrection qu'il venait de proclamer, j'ai obéi à M. le maire *Parandier*, en ouvrant la porte du dépôt d'armes. Le lundi 14, entre cinq et six heures du matin, *Dépercy* a exigé de moi la clef du dépôt d'habits et de schakos de gardes nationaux. Mon père n'a point livré la clef du dépôt de poudre de la mairie, et je lui ai entendu dire que les révoltés n'avaient point enlevé de cette poudre pour fabriquer des cartouches. Depuis minuit, une heure du 14, jusqu'à environ les trois heures et demie, autant que je puis me le rappeler, trois au moins ont fabriqué des cartouches dans la salle du conseil de l'hôtel de ville; l'un d'eux était vêtu d'une veste ronde et d'un bonnet de police d'infanterie.

Je ne me rappelle pas avoir ouï dire au secrétariat de la mairie, le lundi 14, à neuf heures et demie du soir, devant *Marchand* et *Potard*, par le commissaire de police *Michel*: « Il paraît que ces messieurs sont las de faire la guerre, ils rap- « portent leurs armes, » ni *Marchand* répliquer : « Vous n'avez pas besoin de crier si fort! c'est reculer pour mieux sauter! » ni d'autres expressions que le témoin *Michel* n'a pu rapporter mot à mot, mais qui donnaient à entendre qu'on aurait la république plus tard.

J'ajoute que, voyant faire des cartouches, j'ai voulu m'assurer si les révoltés

s'étaient emparés des poudres de l'hôtel de ville; j'ai reveillé mon père qui m'a dit n'avoir point livré la clef. Mon père me dit que cette clef était encore dans son secrétaire : je me suis assuré sur-le-champ que la porte du dépôt n'avait point été enfoncée. Je n'ai point vu apporter la poudre ni les balles, non plus que les mandrins. Environ les quatre heures de l'après-midi du 14, j'ai vu un homme âgé d'environ 55 ans, vêtu comme un vigneron, coiffé d'un bonnet, emporter un hotte pleine de cartouches, autant que je puis le penser. C'était au moment du départ du détachement pour le pré Peigne.

(Information général d'Arbois, 26e pièce, 3e témoin, page 7.)

1231. — BIEHELER (Louis-Annibal), *âgé de 65 ans, capitaine retraité, concierge de l'hôtel de ville d'Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 14 mai 1834, devant M. Monnot-Arbilleur, président à la cour royale de Besançon, délégué.)

Environ le midi du 14 avril, je suis entré à la salle du conseil pour surveiller; j'y ai vu trois hommes fabriquant alors des cartouches, l'un en veste militaire, les deux autres en habits de gens de la campagne. J'ai cherché à les faire parler, mais ils ne répondaient pas. Je crois qu'un agent de police m'a dit qu'ils étaient de Pupillin. Je me suis assuré que la poudre appartenant à la ville n'avait été ni prise, ni employée par les révoltés. C'est le mardi matin 15, que j'ai trouvé dans la salle du conseil le grand sac à poudre marqué *P. S.* 1830; les trois petits sacs en toile, à balles; sept mandrins, sept paquets de cartouches garnies de balles et douze balles. J'étais couché, et mon fils veillait à la garde de l'hôtel, lorsque, environ à une heure après minuit, on a commencé à fabriquer des cartouches.

L'effroi que m'ont inspiré tous les désordres dont j'ai été témoin, et la nécessité de veiller à la garde de l'hôtel de ville, m'ont mis dans l'impossibilité de donner plus de renseignements.

(Information générale d'Arbois, 26e pièce, 4e témoin, page 9.)

1232. — ROBERT (Charles-Henri-François), *âgé de 38 ans, procureur du Roi près le tribunal de première instance, à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 15 avril 1834, devant M. Navaud, conseiller à la cour royale de Besançon.)

Vendredi dernier, 11 avril courant, je fus informé par la gendarmerie que la voiture portant les dépêches de Lyon n'était point arrivée; que l'on présumait qu'une insurrection avait eu lieu dans cette ville. Le soir de ce même jour, je me rendis au bureau des postes à dix heures du soir, où j'appris que

cette voiture venait d'arriver, mais qu'elle n'était partie que de Mirbel, et qu'elle n'avait apporté aucune dépêche de Lyon. Le lendemain, toujours point de dépêches de cette dernière ville : une foule de personnes que je jugeai peu disposées au maintien de l'ordre par l'exaspération que je remarquai, annonçait que l'on se battait à Lyon. Le surlendemain, à la même heure, j'aperçus toujours la même exaspération exprimée par un nombre de quarante personnes environ. La voiture partie du bureau, où le directeur avait annoncé hautement à la populace qu'aucune dépêche n'était venue, ces personnes exaspérées proféraient des cris que je ne pus entendre, parce qu'elles suivaient la voiture qui s'éloignait de moi. Je me rendis alors, avec mon substitut et M. le maire, à la mairie, pour attendre l'issue des événements que je prévoyais. Nous nous y trouvions depuis un quart d'heure environ, avec la police et la gendarmerie, lorsque des cris répétés de toutes parts de *Vive la république!* se firent entendre dans la Grande-Rue. J'envoyai la police juger par aperçu du nombre des personnes qui criaient; et, d'après ses rapports, je dus croire qu'elles étaient au nombre de deux à trois cents. L'exaspération, un moment après, me parut à son comble. La police vint m'informer que le capitaine commandant le poste qui touche la porte de la mairie, et qui n'était composé que de vingt-huit hommes d'une des compagnies du centre du 2e régiment de ligne, venait de faire croiser la baïonnette sur ces perturbateurs; que ceux-ci, en s'avançant, avaient saisi les armes, et qu'ils se trouvaient pêle-mêle dans le corps de garde avec les soldats : ils ne tardèrent pas à s'emparer de toutes leurs armes. Peu de temps après, la dépêche que j'avais cru devoir adresser à M. le procureur-général, pour l'informer de l'état critique où nous nous trouvions, venait d'être remise à la gendarmerie pour la porter à l'instant à ce magistrat. J'entendis des vociférations réitérées de *Vive la république! aux armes!* et des coups violents portés contre la porte de la mairie. Ces coups étaient réitérés, ce qui détermina à ouvrir cette porte. A l'instant, dix ou douze personnes entrèrent en se précipitant, quelques-unes armées de fusils, et criant : *Vive la république! aux armes!* Je m'avançai avec mon substitut, M. le maire, le commissaire de police et ses trois agents, dans le vestibule; je les engageai à ne pas forcer la mairie, que les conséquences en seraient funestes pour les habitants; mais ils ne répondirent que par les cris de *Vive la république!* et *aux armes!* Ces individus étaient furieux; ils avaient la figure écumante, et me parurent, pour la plupart, pris de vin. L'un d'eux, que l'on m'a dit être un nommé *Carrey,* frère de l'aveugle, porta un coup de poing sur M. le maire. Un instant après, un autre de ces forcenés, que l'on m'a dit se nommer *Fumey* (Philippe), dit *Bouvard,* un fusil à la main gauche, me porta la main droite contre la figure, et assez près, en me disant : *Grand gredin!* et ajouta, sans pouvoir garantir les expressions : *Notre tour arrive!*

Au même instant *Dépercy* (Eugène) franchit le seuil de la mairie, en criant d'une voix forte : *L'insurrection est proclamée! plus de gouver-*

nement de Louis-Philippe (ou *Votre Louis-Philippe a cessé de régner*) ! Puis dirigeant sa main droite du côté de M. le maire : *Je vous somme, au nom de l'insurrection, de nous livrer les armes qui sont à la mairie; des armes! des armes!* Aussitôt tous ces forcenés crièrent : *Des armes! des armes! vive la république!* Les violences exercées sur la personne de M. le maire, et les menaces qui venaient de m'être faites, me portèrent à engager *Dépercy* à user de son influence pour empêcher des malheurs; mais il me répondit d'un ton animé, après avoir crié : *Point de violence! que l'on n'exerce aucune violence! — Voilà les conséquences du mauvais gouvernement que vous avez voulu soutenir!* Voyant que nous ne pouvions rien sur ces forcenés, j'emmenai mon substitut, ainsi que le commissaire de police qui était également menacé. Pour sortir, je traversai une foule immense, mais aucune des personnes qui la composait ne m'adressèrent les moindres paroles. Il était onze heures quand cette scène arriva (onze heures du soir). Je me rendis alors à la gendarmerie, où par un second rapport j'informai M. le procureur général que le désordre était à son comble, et que nous avions tout à craindre.

J'engageai la gendarmerie à veiller toute la nuit, mais sans sortir de la caserne, et qu'elle ait à me prévenir de tout ce qu'elle apprendrait; moi-même je ne me couchai pas. A minuit, le maréchal des logis vint me prévenir que des groupes parcouraient la ville; j'appris également par M. *Bourson* que les forcenés, pendant que j'étais à la mairie, s'étaient rendus en masse près de l'habitation du receveur des impôts indirects; qu'ils avaient cherché à en enfoncer la porte à coups de pierres, en criant : *A bas les rats!* Que leurs efforts ayant été infructueux, ils s'étaient rendus à la caserne de la gendarmerie, en criant : *A bas la gendarmerie!*

A minuit environ, j'entendis sonner le tocsin dans la ville, et j'ai appris depuis que ces forcenés étaient montés en foule, après avoir fracturé des fenêtres et des portes, au clocher de la paroisse, ainsi que nous nous en sommes assurés, M. le juge d'instruction et moi, en nous transportant sur les lieux dans la matinée de ce jour. Ce tocsin fut sonné sans interruption depuis l'heure de minuit du 13 courant, jusqu'à six heures et demie du lendemain 14. Un instant après, j'entendis depuis chez moi deux tambours battre le rappel; je me mis à ma fenêtre et je remarquai par la buffleterie qu'ils étaient porteurs des deux tambours de la compagnie qui nous avait été envoyée. Je me suis assuré que ces deux tambours étaient les nommés *Vuillermot* (Ferdinand) et *Viennet* (Victor). Ils parcoururent ainsi toute la ville.

A dix ou onze heures du matin dudit jour 14, je vis arriver et passer devant chez moi ces deux mêmes tambours, suivis d'une centaine d'hommes, tous armés, les uns vêtus d'habits de garde national, et les autres en bourgeois. On me dit qu'ils arrivaient de Poligny, où ils s'étaient rendus pour saisir la poudre qu'ils pensaient devoir se trouver dans le magasin de cette ville. J'ignore ce qui s'est passé à Poligny.

Plus tard, j'entendis sonner le tocsin; il était alors une heure ou deux de l'après-midi, et les personnes que j'avais chargées de me tenir au courant de ce qui se passait vinrent me dire qu'un sieur *Renaud*, chef de section à Poligny (association républicaine), était venu informer les insurgés d'Arbois que des troupes allaient arriver de Poligny avec MM. le préfet et le maréchal de camp commandant le département. J'appris bientôt après que des associés de Montigny, de Villette, de Pupillin et autres villages voisins s'étaient rendus en armes à Arbois.

A cinq heures du soir environ, je vis passer devant chez moi, toujours avec les deux tambours en tête, tous les associés réunis, soit d'Arbois, soit des environs. Je les jugeai au nombre de deux à trois cents; ils étaient en armes presque tous, avec des fusils ayant baïonnettes; quelques-uns armés de perches surmontées de grosses serpes, d'autres de fourches en fer. J'aperçus l'un d'eux ayant au bout de son canon de fusil un drapeau rouge; on m'a dit qu'il portait le surnom de *Grand Billet*, originaire de Vadam, marié à Montigny. Cette troupe se rendit sur le Champ-de-Mars, où elle ne resta qu'un instant, et se dispersa. J'appris par les personnes que j'avais chargées de me tenir au courant des événements qu'Eugène *Regnaud Dépercy* leur avait adressé une allocution dont le sens était : « Cette nuit vous laisserez dormir en repos les habitants « d'Arbois; le courrier des dépêches de Lyon à Besançon arrivera de neuf à dix « heures du soir; vous détournerez les barricades pour le laisser passer libre- « ment; vous les replacerez immédiatement après; vous battrez le rappel de- « main à six heures du matin, et je me trouverai à votre tête. »

A huit heures du soir, je fus prévenu que *Dépercy* avait reçu des nouvelles de Lyon peu favorables à la révolte qu'il avait proclamée; que ses parents l'avaient déterminé à s'enfuir; qu'il y était déterminé; qu'un nommé *Loriot* (Jean-Baptiste), charpentier à Arbois, chef après ledit sieur *Dépercy*, de l'association républicaine, s'apercevant qu'il avait été trompé, devait, dans la soirée même, rassembler les chefs de section et déclarer l'association dissoute. On me rendit compte, à dix heures du soir, que cette réunion avait effectivement eu lieu; que la dissolution de l'association avait été prononcée, et que *Dépercy*, à neuf heures et demie, s'était dirigé sur la Suisse, où il devait être rendu le lendemain matin.

Les révoltés ne sont restés maîtres de la ville que depuis les dix heures et demie du soir du 13, jusqu'à huit à dix heures du 14. Je me suis assuré qu'aucun acte d'administration n'avait été fait par eux; que seulement un nommé *Goudot*, cordonnier en cette ville, avait été vu une partie de la journée d'hier ayant l'air de surveiller et de commander ce qui se faisait à la mairie. Il s'y était fabriqué des cartouches, et quatre hommes de Pupillin, m'a-t-on assuré, sans qu'on ait pu m'indiquer leurs noms jusqu'à ce moment, y avaient été employés à la fabrication de ces cartouches, qui toutes furent distribuées, puisque pas une seule n'est restée à la mairie, m'a-t-on dit.

Le 13 au soir, le gendarme qui avait été envoyé en ordonnance à M. le sous-préfet de Poligny, pour l'informer des désordres dont Arbois était le théâtre, revenant de cette ville avec une dépêche de M. le sous-préfet, fut arrêté sur la route, par un poste de révoltés qui l'amenèrent au corps de garde devant le nommé *Dépercy*, qui lui prit cette dépêche, l'ouvrit, la lut et lui dit : « Si on vous demande ce qu'elle est devenue, vous répondrez que c'est « moi qui m'en suis emparé. » Cette dépêche était adressée à M. le maire, et ce gendarme se nomme *Humbert;* il est de résidence en cette ville.

Parmi les associés qui se sont rendus en armes de Montigny à Arbois le 14, a été remarqué spécialement un nommé Étienne *Pirotet;* celui-ci se rendit, lorsque le tocsin fut sonné dans la journée dudit jour, chez un nommé *Puffeney* (Jean-Baptiste), demeurant à la Grange de Rosière, commune de Montigny, qu'il savait avoir deux fusils de munition : il les lui demanda, et sur le refus de celui-ci, il le menaça de le maltraiter; alors ces armes lui furent délivrées, et il vint à Arbois, où il fut aperçu par le même *Puffeney*, traversant les rues l'arme au bras. Ces circonstances m'ont été rapportées par *Puffency* lui-même.

Parmi les personnes qui ont envahi la mairie le 13 au soir, étaient, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, en outre des nommés *Dépercy*, *Carrey* et *Fumey*, ci-dessus dénommés, *Gerbet* (Denis-François-Victor), *Ladernier* (Claude), *Bourdon* (Jean-Charles), *Bouilleret* (Jean-François). Parmi ceux de ces insurgés qui m'ont été indiqués comme ayant parcouru en armes les rues dans la journée du 14, sont les nommés *Sauvageot* (Hypolite), membre du conseil municipal; *Faivre* (Jean-Pierre) dit *Lajoie*, arpenteur; *Rousseau* (Étienne-Joseph); *Rousseau* (Jean-François-Philippe); *Fayon* (Remi); *Goudot*, cordonnier, chef de section, *Billecard* fils, chef de section; *Gremeau* (Arsène), plâtrier; *Médard*, *Perrin*, *Perroux*, ancien garde forestier; *Papillard* (Jean-Denis.)

J'ajoute que, pendant que j'étais à la mairie occupé à écrire ma dépêche pour M. le procureur général, j'ai entendu au moins deux détonations d'armes à feu, qui me parurent partir du milieu de la rue.

Ce matin, à cinq heures et demie, lorsque je fus assuré que les autorités pouvaient reprendre leurs fonctions, je m'informai si les chefs de l'association qui avaient figuré dans l'insurrection étaient encore à Arbois, pour que je me misse en mesure de les faire arrêter; mais on m'assura que tous avaient pris la fuite dans la nuit.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 2e témoin, page 7.)

1233. — BLANC (Jules-Emmanuel), *âgé de 24 ans, substitut de M. le procureur du Roi près le tribunal de première instance d'Arbois, demeurant dans ladite ville.*

(Entendu à Arbois, le 15 avril 1834, devant M. Navaud, conseiller à la cour royale de Besançon.)

Dans la soirée du dimanche 13 avril courant, environ sur les dix heures et demie, je me rendis avec M. le procureur du Roi chez le directeur des postes de la ville, afin de connaître les dépêches qui devaient être arrivées de Lyon. En arrivant devant le bureau des postes, nous trouvâmes la malle entourée d'une foule qui poussait des cris, parmi lesquels on remarquait ceux : *Aux armes! Vive la république!* J'appris qu'un homme qui se trouvait dans la malle, et qui avait pris les devants, avait annoncé aux personnes accourues pour prendre des renseignements, que les troupes avaient succombé à Lyon; que la république y était proclamée, et qu'elle l'était également dans toutes les villes que la malle avait traversées. Ces rapports mensongers étaient la cause de l'effervescence dont je viens de parler. Aussitôt nous nous rendîmes, M. le maire d'Arbois, M. le procureur du Roi et moi, dans une des salles de la mairie, afin d'aviser aux moyens de préserver la ville des désordres qui la menaçaient. Arrivés devant la mairie, nous trouvâmes le poste sous les armes, entouré d'une foule immense menaçant de le désarmer. Peu de temps après, un agent de police vint nous annoncer que ce projet était effectué et que les insurgés étaient maîtres du poste. Le commissaire de police et ses agents, ainsi que le maréchal des logis de gendarmerie vinrent chercher refuge auprès de nous et nous annoncer également que l'autorité était impuissante pour maintenir l'ordre. Au même instant, les vitres des fenêtres de la salle occupée par nous furent brisées à coups de baïonnettes; plusieurs coups de fusils se firent entendre au dehors; le cri : *Vive la république!* retentit de toutes parts, et la porte principale de la mairie fut assaillie à coups de crosses de fusils ou à coups de pierres. Il fut alors résolu que cette porte serait ouverte et qu'on essaierait de persuader aux insurgés de respecter les archives de la mairie : en effet, la porte fut ouverte, et à l'instant une foule d'hommes ivres et furieux s'y précipita, armés de fusils et de bâtons. Un instant après, M. Eugène *Dépercy,* chef de cette bande, se fit jour à travers la foule, se présenta à nous, et levant sa canne au-dessus de sa tête, il nous dit : *L'insurrection est proclamée! il nous faut des armes!* et élevant encore la voix, il s'écria d'un air menaçant : *Des armes! des armes!* Ce cri fut répété par les hommes qui l'entouraient. S'adressant plus particulièrement à M. le maire, il lui dit : *Monsieur le maire, au nom de l'insurrection, je vous somme de nous remettre les armes renfermées dans les bâtiments de la mairie;* et sur quelques observations que nous crûmes devoir lui faire, il ajouta : *Voilà, Messieurs, quelles sont les conséquences d'un mauvais gouvernement!*

Je dois ajouter cependant que M. *Dépercy*, dans toute cette scène, a constamment employé toute son influence pour prévenir les excès que l'effervescence des insurgés pouvait entraîner; qu'ainsi, je l'ai vu retenant un homme qui menaçait M. le maire de sa baïonnette, en lui disant: *Pas d'excès!*

Voyant que tous nos efforts étaient inutiles, et nous trouvant acculés contre le mur par la foule qui se pressait dans le vestibule de la mairie, nous prîmes le parti de laisser la place aux factieux et de nous retirer.

Après être sorti, j'accompagnai M. le procureur du Roi jusqu'à la gendarmerie, puis je revins devant la mairie où je vis le poste de la ligne remplacé par un poste de révoltés, et une foule d'hommes sans armes, criant: *Aux armes! Aux barricades!* Bientôt le tocsin sonna et la ville tout entière fut en proie au désordre.

Le lendemain, à six heures du matin, sur l'invitation de M. le procureur du Roi, je me rendis au parquet afin d'y prendre plusieurs papiers qu'il était important de soustraire à la connaissance des insurgés. Je trouvai la porte occupée par deux factionnaires en armes qui, aussitôt qu'ils eurent connu ma qualité de magistrat, que je leur déclinai, me laissèrent entrer. Je sortis muni de ces différents papiers, et je rencontrai M. *Dépercy* (Eugène), vêtu d'une blouse bleue, coiffé d'un bonnet rouge et armé d'un fusil à deux coups: il allait prendre le commandement de la bande qui se rendit à Poligny pour chercher de la poudre et autres munitions de guerre. Je le vis également plusieurs fois, dans la même journée, marchant à la tête des différentes bandes armées qui parcoururent la ville. Je le vis notamment ce même jour, à onze heures environ du matin, venant d'haranguer ses troupes sur le Champ-de-Mars, vêtu de la manière indiquée ci-dessus et donnant le bras à un jeune homme sans armes, qu'on me dit être un nommé *Lamy*, de Poligny.

Dans la soirée d'hier, environ huit heures et demie, on vint annoncer à M. le procureur du Roi, de la part du sous-chef de l'association, que les chefs des différentes sections étaient réunis pour délibérer sur la question de savoir si l'insurrection devait continuer ou bien si l'association devait se dissoudre. Ce même sous-chef nous fit prévenir que M. *Dépercy* avait le projet de s'enfuir pendant la nuit, et que, devenant alors chef de l'association, il la déclarerait dissoute et relèverait tous les membres de leur serment.

A dix heures et demie environ, la même personne vint nous annoncer la fuite de M. *Dépercy* et la dissolution définitive de l'association: dès lors, la plus parfaite tranquillité succéda au désordre, et le calme n'a pas cessé jusqu'à l'arrivée des troupes, c'est-à-dire à dix heures du mardi 15 avril courant.

D. Parmi les insurgés n'avez-vous connu qu'Eugène *Regnaud Dépercy?*

R. Je n'ai pas connu d'autres personnes, à raison du peu de temps que j'ai habité cette ville, et ensuite du peu de rapports que ma fortune me mettait à même d'avoir avec la classe d'hommes qui composaient le rassemblement.

D. Il paraîtrait, d'après votre déposition, qu'Eugène *Regnaud-Dépercy* était le principal chef de l'insurrection qui a éclaté dans cette ville?

R. Eugène *Regnaud-Dépercy* était le chef suprême de l'association républicaine d'Arbois: de fréquentes réunions de l'association avaient lieu chez lui; il n'est donc pas étonnant que la conduite qu'il a tenue dans cette circonstance, l'ait fait considérer par tout le monde comme étant le chef de l'insurrection.

D. Les insurgés n'avaient-ils pas établi des barricades sur les différentes routes qui arrivent à la ville?

R. Oui, monsieur; je crois que toutes ces barricades furent élevées dans la nuit du 13 au 14 avril courant. Au surplus, M. le juge d'instruction a dressé un procès-verbal descriptif des lieux, qui donne des détails suffisants, soit quant aux barricades qui avaient été élevées, soit quant à la destruction du petit pont qui se trouvait sur la route de Besançon, en face de Montigny, et qui avait été opérée par les insurgés.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 1er témoin, page 2.)

1234. — MICHEL (Claude-François), *âgé de 38 ans, commissaire de police, à Arbois, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 16 avril 1834, devant M. Navaud, conseiller à la cour royale de Besançon.)

Dans la journée du dimanche 13 avril, je remarquai qu'il se formait, dans les rues d'Arbois, des groupes assez nombreux. Déjà, le jour précédent, à l'arrivée du courrier de Lyon, il s'était rassemblé autour de la voiture un assez grand nombre de personnes, afin de savoir ce qui se passait dans cette dernière ville. Le dimanche, les groupes nombreux que j'avais remarqués me firent penser qu'il pourrait y avoir un mouvement dans la soirée; j'en parlai à M. le maire. Je lui dis que je craignais bien que, si on ne recevait pas de bonnes nouvelles de Lyon dans la soirée, il n'y eût du bruit. Environ les dix heures du soir du même jour, la voiture de Lyon arriva; elle fut entourée d'une grande foule. Un voyageur, qui était dans la voiture, mit la tête à la portière et dit à la populace qui était rassemblée : *Les affaires de Lyon vont bien, nous aurons bientôt la république!* Alors j'entendis les personnes qui entouraient la voiture qui criaient : *Tant mieux! tant mieux!* Le même voyageur demanda aux personnes qui entouraient la voiture, s'il n'y avait pas à Arbois un maréchal des logis nommé *Germain.* On lui répondit que oui; alors cet individu dit : *Vous avez là un joli moineau! c'est un gueux!* Quand j'entendis ces propos, j'appelai le maréchal des logis *Germain,* qui était au bureau de la poste, et je lui dis qu'il y avait dans la voiture un voyageur, qui le traitait de *gueux.* Je revins auprès de la voiture avec lui, afin de voir ce voyageur,

mais celui-ci, quand il nous vit, se retira dans l'intérieur de la voiture, de manière que nous ne pûmes pas distinguer sa figure. A l'instant la voiture partit; nous la suivîmes vers le bas de la ville, où le courrier devait changer de chevaux. La voiture étant arrêtée, nous nous en approchâmes pour savoir si le voyageur dont je viens de parler était encore dedans, mais il n'y était plus; il était sans doute descendu pour prendre les devants; nous ne le revîmes pas. Ce que ce voyageur avait dit avait exalté la populace. Il me parut qu'il y avait une grande effervescence dans la foule qui avait suivi la voiture. Les groupes, en remontant la rue, se mirent à pousser les cris de *Vive la république!* Je revins avec le maréchal de logis. On entendait autour de nous : *A bas la gendarmerie! Vive la république!* Je dis au maréchal des logis qu'il fallait nous rendre à la mairie, et que nous ferions mettre le poste de troupes de ligne qui était à l'hôtel de ville sous les armes, afin de pouvoir opérer l'arrestation des individus qui criaient: *Vive la république!* Arrivé à l'hôtel de ville, je dis au chef de poste de mettre ses hommes sous les armes; il les fit sortir du corps de garde et ranger en ligne dans la rue; alors le rassemblement était très-considérable : le poste était composé de vingt-huit hommes; je pensai bien que cette force était insuffisante pour résister à la populace, qui paraissait très-animée. Je quittai le chef de poste, en lui disant que j'allais prendre des ordres de M. le maire ou de M. le procureur du Roi. Je me rendis où le maréchal des logis était déjà entré avec deux gendarmes (à la mairie). J'y trouvai M. le procureur du Roi, M. le substitut et M. le maire. Le maréchal des logis dit à M. le maire que, n'étant pas assez fort avec ses deux gendarmes pour résister à la populace, il croyait devoir se retirer. M. le maire l'invita à rester à la mairie; mais, malgré les observations de M. le maire, M. le maréchal des logis se retira avec ses deux gendarmes. Quand les gendarmes furent sortis, les trois agents de police vinrent à la mairie, et après leur entrée, M. le maire fit fermer la porte du vestibule de l'hôtel de ville. Il y avait devant l'hôtel de ville un grand rassemblement qui criait : *Vive la république! Aux armes! aux armes!* A l'instant, des carreaux de vitre de la fenêtre de la mairie furent brisés de l'extérieur, ou à coups de baïonnettes, ou avec le bout d'un canon de fusil. Un moment après, on entendit de grands coups de crosses de fusil portés contre la porte du vestibule de l'hôtel de ville. La foule menaçait d'enfoncer la porte, si on ne l'ouvrait pas. Nous nous concertâmes pour savoir si nous devions ouvrir la porte de l'hôtel de ville. M. le maire pensa qu'il était convenable de l'ouvrir, et que peut-être, en faisant des observations à cette populace furieuse, on parviendrait à la calmer. M. le maire ouvrit la porte; à l'instant une foule considérable se précipita dans l'intérieur. Déjà quelques hommes étaient armés de fusils qu'ils avaient enlevés aux soldats du poste. Ils s'avancèrent la baïonnette en avant. Eugène *Regnaud-Dépercy*, qui était à la tête du rassemblement, s'adressa à M. le maire, et lui dit : *L'insurrection est proclamée, il nous faut des armes!* puis il s'écria :

Aux armes! aux armes! en faisant signe à la foule qui le suivait d'entrer à l'hôtel de ville. M. le maire lui fit observer que les armes de la garde nationale avaient été envoyées à Lons-le-Saulnier et qu'il ne pouvait pas lui en remettre. Alors *Regnaud-Dépercy* lui répondit : Si vous ne voulez pas me remettre les armes, nous les trouverons bien. Puis il ajouta : *L'insurrection est proclamée, il nous faut des armes! Le gouvernement de Louis-Philippe est détruit!* et, s'adressant à M. le procureur du Roi, il lui dit: *Et vous qui avez soutenu ce mauvais gouvernement, c'est à votre tour!*

Pendant ce colloque, je vis un des hommes armés, qui était à ce que je crois, armé d'un fusil, porter un coup de poing à M. le maire. Un autre des insurgés, présentant le poing à M. le procureur du Roi, dit au magistrat : *Grand gredin! coquin que tu es! nous allons t'arranger!* M. le procureur du Roi fit un mouvement pour éviter d'être frappé. Je n'ai pas connu ces deux individus, parce qu'il n'y a que fort peu de temps que je suis à Arbois. Voyant que toute résistance était impossible contre cette populace ameutée, M. le maire et M. le procureur du Roi pensèrent qu'il fallait laisser la place libre aux insurgés. En conséquence, nous nous retirâmes de l'hôtel de ville. M. le maire rentra chez lui, et moi j'allai avec M. le procureur du Roi à la gendarmerie, d'où M. le procureur du Roi expédia des dépêches. M. le procureur du Roi, M. le maréchal des logis de la gendarmerie et moi, nous nous retirâmes chez M. *Bousson*, où nous restâmes jusqu'à six heures du matin. Entre onze heures et minuit, nous entendîmes sonner le tocsin au clocher de la paroisse d'Arbois; nous entendions les groupes qui passaient dans la rue en criant : *Vive la république!* On sonna le tocsin toute la nuit et une partie du lendemain.

Le 14 au matin, je sortis de chez M. *Bousson* pour me rendre chez moi. Je rencontrai dans la rue un grand nombre d'insurgés : les uns étaient armés; quelques-uns de ceux qui ne l'étaient pas entraient dans les maisons, et demandaient des armes. Dans la même journée, j'allai sur la route de Poligny et sur celle de Mesnay, et je m'assurai que, sur ces deux routes, les insurgés avaient élevé des barricades. Je ne suis pas allé sur les autres routes. En passant devant l'hôtel de ville, je remarquai qu'un des insurgés faisait faction devant la porte. On me dit que dans l'intérieur il y avait des insurgés qui fabriquaient des cartouches.

Environ les sept heures et demie du même jour 14, je vis sur la place une centaine d'hommes armés qui se réunissaient pour se rendre à Poligny, où ils avaient l'intention d'enlever de la poudre.

Environ midi, je vis rentrer à Arbois le détachement qui était allé à Poligny; Eugène *Regnaud-Dépercy* était à la tête. Il conduisit sa troupe sur le Champ-de-Mars, où il fit rompre les rangs. Il portait un fusil double en sautoir et une gibecière; il était vêtu d'une blouse bleue et coiffé d'un bonnet à poil à flamme rouge. Entre les trois et quatre heures du soir, les insurgés se réunirent au Champ-de-Mars, après que leurs tambours eurent battu le rappel dans toute la

ville d'Arbois. J'ai entendu dire qu'Eugène *Regnaud-Dépercy* adressa une allocution aux insurgés qui étaient rassemblés au Champ-de-Mars; qu'il leur dit : *Cette nuit vous serez tranquilles : quand la malle de Lyon arrivera, vous irez défaire la barricade qui est sur la route de Besançon, pour la laisser passer; puis ensuite vous relèverez cette barricade. Demain matin on battra le rappel; vous vous réunirez, et je me trouverai à votre tête.* Depuis ce moment là, les insurgés se dispersèrent et la ville fut calme. Ils abandonnèrent le poste de l'hôtel de ville, environ les huit à neuf heures du soir. Ce soir là, je soupais chez M. le procureur du Roi : on vint dire à celui-ci que, d'après les nouvelles qu'on avait reçues de Lyon, l'association républicaine d'Arbois était dissoute, et qu'Eugène *Regnaud-Dépercy* partait pour la Suisse.

Je remarquai, dans la journée du 14, que le bois de la fenêtre de M. le maire et deux vitres avaient été fracturés; on me dit que c'était le résultat d'un coup de fusil chargé à balle. J'ai vu, au plafond de la chambre de M. le maire, le trou que la balle y avait fait. Dans la même journée, je remarquai aussi, aux volets du magasin de M. *Dorgeon*, le trou qu'avait fait une balle, par suite d'un coup de fusil tiré en cet endroit, depuis la rue. J'ai assisté hier aux différentes reconnaissances qui ont été faites par M. le juge d'instruction, et dont il a dressé procès-verbal, relativement aux barricades qui avaient été élevées par les insurgés et aux effractions que ceux-ci avaient commises au clocher de la ville.

D. Dans quel moment le poste de la troupe de ligne qui était de garde à l'hôtel de ville a-t-il été désarmé?

R. Je vous ai dit que j'avais quitté le chef du poste pour entrer à l'hôtel de ville, où était M. le maire. C'est pendant que nous étions à la mairie que ce poste fut désarmé.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 4e témoin, page 20.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Arbois, le 14 mai 1834, devant M. Monnot Arbilleur, président de la cour royale de Besançon, délégué.

Je suis sorti de l'hôtel de la mairie avec le procureur du Roi et son substitut, le 13, vers les onze heures du soir, lorsque l'hôtel de ville a été envahi par les révoltés. Je n'y suis rentré que le lendemain 14, environ les neuf heures et demie du soir; j'ai trouvé M. *Marchand*, secrétaire de la ville, et l'agent de police *Potard*. On avait déjà rapporté une vingtaine de fusils, et ils étaient déposés dans la salle du conseil. Je souhaitai le bonsoir à *Marchand* et à *Potard;* ils ne me répondirent rien. Il me semble me rappeler que, dans cette pièce, où soupaient *Marchand* et *Potard*, il y avait plusieurs de ces armes rapportées et notamment une hallebarde. Faisant allusion aux armes rapportées, je dis : *Il paraît que ces messieurs sont las de faire la guerre; ils rapportent déjà leurs armes. Marchand*, prenant la parole, me dit : *Vous n'avez pas*

besoin de crier si fort; c'est reculer pour mieux sauter! Il ajouta d'autres expressions que je ne puis pas me rappeler mot pour mot, mais qui me donnaient à entendre qu'on aurait la république plus tard.

Le fils aîné du sieur *Bichler,* concierge de l'hôtel de ville, était dans la chambre où soupaient *Marchand* et *Potard;* il a entendu ce que j'ai dit et la réflexion de *Marchand.* Le mardi 15 avril, dans le cours de la matinée, c'est *Bichler* père, concierge, qui m'a représenté un grand sac tout noirci de poudre; j'en ai encore fait tomber en le secouant. En me le montrant, il me dit : « Voilà le sac qu'ont apporté les républicains, » et il me parlait ainsi parce que la veille j'avais dit à son fils qu'on avait eu tort de délivrer la poudre de la mairie.

J'ai ouï dire que l'on avait fabriqué des cartouches depuis environ une heure après minuit du 14 jusqu'à cinq heures du soir du même jour; que cinq personnes y avaient travaillé, deux de Pupillin, et les trois autres encore inconnues. Je n'ai pas encore pu découvrir qui avait fourni la poudre et les balles. Le concierge de la mairie m'a affirmé que les révoltés n'avaient pas fait emploi de la poudre déposée à la mairie.

(Information générale d'Arbois, pièce 26e, 2e témoin, page 6.)

1235. — MARCHAND (Jean-Antoine-Irénée), *âgé de 31 ans, secrétaire de la mairie d'Arbois, demeurant en ladite ville.*

(Entendu à Arbois, le 14 mai 1834, devant M. Monnot-Arbilleur, président à la cour royale de Besançon, délégué.)

Déjà entendu ce matin, lequel, après avoir ouï la lecture de la déposition du sieur *Michel,* commissaire de police de ladite ville, et notamment du propos qui lui est attribué par ledit sieur *Michel,* savoir : que sur les dires de *Michel,* qu'il paraissait que les insurgés étaient las de faire la guerre; qu'ils rapportaient déjà leurs armes, *Marchand* aurait répondu : *Vous n'avez pas besoin de crier si fort, c'est reculer pour mieux sauter!* a nié le propos ci-dessus, et a déclaré qu'il en était incapable. Il a ajouté que, lors de l'arrivée du sieur *Michel* au secrétariat, il y avait l'agent de police *Potard,* le jeune *Bichler,* fils du concierge, le sieur Stanislas *Plumey,* fabricant de vins, demeurant tous à Arbois.

Ensuite de cette dénégation, sur notre invitation, est comparu de nouveau le sieur *Michel,* commissaire de police d'Arbois; lequel a persisté à soutenir que M. *Marchand* avait tenu ce propos tel qu'il l'a rapporté dans sa déposition du matin.

De son côté, M. *Marchand* a persisté dans sa dénégation, même que le sieur *Michel* eût dit : *Il paraît que ces messieurs sont las de faire la guerre; ils rapportent déjà leurs armes.*

(Information générale d'Arbois, 26e pièce, 8e témoin, page 15.)

1236. — POTARD (Jean-Claude), *âgé de 36 ans, agent de police de la ville d'Arbois, demeurant en cette ville.*

(Entendu à Arbois, le 16 avril 1834, devant M. Navaud, conseiller à la cour royale de Besançon.)

Le 13 de ce mois, environ les dix heures du soir, la malle de Lyon arriva à Arbois. M. le commissaire de police, mes deux confrères et moi, nous nous rendîmes au bureau de la poste aux lettres; la voiture était entourée par une grande foule; un voyageur qui était dans l'intérieur de la voiture dit aux personnes qui étaient rassemblées : *Vous avez ici Germain pour maréchal des logis! c'est un vilain gas, un vilain moineau!* Comme je me trouvais dans ce moment-là devant la porte du bureau de la poste, le commissaire de police me dit d'appeler le maréchal des logis, qui se trouvait au bureau : ce que je fis; le maréchal des logis sortit et je restai au bureau où était M. le maire. Le commissaire de police et le maréchal des logis descendirent après la voiture jusqu'à la poste aux chevaux. M. le maire, mes deux confrères et moi, nous remontâmes la rue et nous vînmes sur la place; nous quittâmes M. le maire devant chez lui. Nous nous promenâmes sur la place, où il y avait beaucoup de monde. Vers les dix heures du soir, il se forma au devant de l'hôtel de ville un grand rassemblement. Un instant après, le commissaire de police et le maréchal des logis de gendarmerie arrivèrent près du corps de garde où nous étions. Ils nous dirent de rester là, qu'ils allaient appeler M. le maire et M. le procureur du Roi, pour faire des sommations, afin de dissiper le rassemblement, qui devenait de plus en plus considérable. Ce rassemblement s'approcha insensiblement contre les soldats du poste, qui étaient rangés en ligne devant le corps de garde. Le capitaine, qui voyait que le groupe s'avançait toujours contre eux, nous dit d'aller voir si le maire et le procureur du Roi ne venaient pas pour lui donner des ordres; que le temps pressait. Alors j'allai à la mairie, et je dis à ces messieurs que le capitaine attendait des ordres. Ces messieurs me chargèrent d'aller dire au capitaine de se rendre auprès d'eux. Je voulus retourner près du capitaine, mais je ne pus arriver jusqu'à lui; il était entouré par plusieurs individus qui lui disaient : *Nous voulons monter la garde avec vous!* d'autres disaient aux soldats : *Citoyens, rendez les armes!* Je vis alors plusieurs individus qui entraient au corps de garde. J'allai dire à ces messieurs que le corps de garde était pris; qu'on désarmait la garde. Je restai à la mairie. On ferma la porte d'entrée de l'hôtel de ville. Un moment après, deux carreaux de vitres de la fenêtre de la mairie furent brisés depuis la rue avec des baïonnettes, à ce que je présume. On entendit ensuite qu'on frappait de grands coups à la porte d'entrée. Ces messieurs se déterminèrent à ouvrir la porte : alors la foule se précipita dans la cour de l'hôtel de ville. Le premier qui parut était le nommé *Carrez* : il

était armé d'un fusil; il s'avança la baïonnette en avant. On entendit les cris : *Aux armes! aux armes! il nous faut des armes!* Je vis M. *Dépercy* percer la foule et arriver jusqu'auprès de M. le maire et de M. le procureur du Roi. Il dit à ces messieurs : *Nous sommes en insurrection; il nous faut des armes! Nous ne voulons plus du gouvernement de Louis-Philippe!* M. le maire lui fit observer qu'il n'y avait point d'armes à la mairie. Alors quelques individus de la foule crièrent : *Il y en a! nous savons qu'il y en a! nous les trouverons bien!* Les insurgés qui avaient envahi l'hôtel de ville se répandirent dans l'intérieur. Ils cherchèrent dans les armoires pour savoir s'il y avait des armes. Comme il était impossible de résister à cette populace, M. le maire, le procureur du Roi, le commissaire de police et nous, nous laissâmes la place libre et nous sortîmes de l'hôtel de ville. Quand nous sortions, j'entendis M. *Dépercy* qui disait : *Le premier qui fait main basse, on le fusille!* Il dit cela après les observations que le maire lui fit d'user de son influence pour empêcher qu'on nous fît du mal. Mon confrère *Gauthier* et moi, nous accompagnâmes M. le maire jusque chez lui; nous traversâmes le rassemblement, et personne ne nous dit rien. *Gauthier* et moi, nous nous retirâmes ensuite chacun chez nous. On entendait de toutes parts dans les rues : *Vive la république!*

D. Au nombre des insurgés qui ont envahi l'hôtel de ville, n'avez-vous reconnu que le nommé *Carrez* et M. *Dépercy?*

R. Je connus encore le nommé *Fayon-Rémi*, mais je ne pourrais pas dire si celui-ci était armé quand il entra à l'hôtel de ville. Le témoin a ajouté : Le lendemain 14 avril, environ les huit heures du matin, j'allai à l'hôtel de ville, mais j'y trouvai un factionnaire des insurgés qui m'empêcha d'abord d'entrer. Le nommé *Marchand*, secrétaire de la mairie, se trouva dans ce moment-là à l'hôtel de ville; il me fit signe d'entrer. Alors je dis au factionnaire, qui était un homme de la campagne que je n'ai pas connu, de me laisser entrer pour parler au secrétaire de la mairie. Le factionnaire me laissa entrer. *Marchand* me dit qu'il me fallait rester auprès de lui pour lui aider à surveiller, afin qu'on n'enlevât rien de la mairie. Derrière le bureau du secrétaire se trouve une grande salle où le conseil municipal tient ses séances; dans ce moment-là, je vis dans cette salle quatre individus qui étaient occupés à fabriquer des cartouches. De ces quatre individus, il y en avait deux, à ce que je crois, qui sont de Pupillin, et les deux autres sont des villages voisins. Je ne connais aucun de ces individus par leurs noms; ils étaient tout mâchurés par la poudre; je crois que je pourrais en reconnaître deux s'ils m'étaient représentés. Pendant que je restai au bureau du secrétaire, je vis les nommés *Goudot*, cordonnier, le fils *Billecard* et le nommé *Touret*, tous d'Arbois, aller parler plusieurs fois à ceux qui fabriquaient les cartouches; j'ai vu aussi, dans le même temps, le nommé *Loriot*, d'Arbois, qui est venu apporter des mandrins à ceux qui étaient

chargés de la fabrication des cartouches. J'ai aperçu aussi M. *Dépercy* dans la salle où l'on fabriquait les cartouches. Je restai au bureau du secrétaire jusqu'à six heures du soir : environ les quatre heures, je vis le nommé *Livonge* qui venait de la salle où l'on fabriquait les cartouches et qui en emportait plein une hotte. Comme les insurgés avaient élevé des barricades et qu'on ne pouvait pas passer, un monsieur qui voulait partir d'Arbois, fit demander un sauf-conduit par M. l'imprimeur *Javel*. M. *Javel* vint au bureau de la mairie avec *Goudot*, et celui-ci signa le sauf-conduit que M. *Javel* demandait. Vers les onze heures et demie du même jour, un jeune homme que je ne connais pas vint parler plusieurs fois à M. *Dépercy* qui se trouvait au bureau de la mairie. J'entendis ce jeune homme dire à M. *Dépercy : Il faut absolument aller chercher les armes de Grozon! je prendrai douze hommes, et Billecard viendra avec moi! mais il faut que vous me donniez une réquisition écrite pour M. le maire de Grozon.* Je ne sais pas si M. *Dépercy* donna à ce jeune homme la réquisition écrite qu'il demandait.

D. N'avez-vous pas vu, dans la journée du 14, plusieurs groupes d'insurgés parcourir les rues d'Arbois, en armes?

R. Oui, monsieur.

D. Au nombre des hommes qui composaient ces groupes, en avez-vous reconnu quelques-uns?

R. J'ai connu les nommés *Fourneret* (Joseph-Bonaventure), *Grillon* (Jean-Étienne), *Ladernier* (Théodore), fils du marchand de vin; *Bournin-Gerbet* (Auguste), *Montenet, Brody* (Jean-Baptiste), *Sigonney* (François-Marie-Victor), *Billiot* (Antoine), *Faivre* (Jean-Pierre), dit *la Joie; Fumey*, ancien militaire; *Petetin*, tous demeurant à Arbois; j'ai reconnu aussi un nommé *Bressand* de Montigny; je l'ai vu monter la garde devant l'hôtel de ville. Dans le courant de la journée du 14, j'ai vu plusieurs fois le nommé *Fumey* venir dans la salle où l'on fabriquait des cartouches; on lui en remettait qu'il emportait pour distribuer. J'ai même entendu qu'il se plaignait qu'on ne lui en remettait pas assez. Je me rappelle que dans la matinée du 14, je vis entrer au corps de garde de l'hôtel de ville le nommé *Barbier*. Il était vêtu de ses habits de garde national, mais il n'avait point d'armes : je ne l'ai pas aperçu dans les groupes.

(Information générale d'Arbois, 22e pièce, 7e témoin, page 37.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Arbois, le 14 mai 1834, par M. Monnot-Arbilleur, président à la cour royale de Besançon, délégué.

D. Le lundi 14 avril, environ neuf heures et demie du soir, n'étiez-vous pas à souper avec M. *Marchand*, secrétaire de la ville, dans l'une des pièces du secrétariat, lorsqu'est entré le commissaire de police *Michel*? Celui-ci n'a-t-il pas dit, faisant allusion aux fusils déjà rapportés par les révoltés : *Il paraît que*

ces messieurs sont déjà las de faire la guerre; ils rapportent déjà leurs armes. A quoi *Marchand* répliqua : *Vous n'avez pas besoin de tant crier; c'est reculer pour mieux sauter?*

R. J'ai soupé chez M. *Dorgeon*, membre du conseil municipal et négociant; j'en suis sorti à dix heures sonnées; je suis entré au secrétariat de la mairie, où j'ai trouvé le sieur *Marchand*, commis de la mairie; le fils *Bichler; Plumey* (Stanislas), propriétaire à Arbois; enfin le commissaire de police *Michel.* Autant que je puis me le rappeler, je suis sorti avec le commissaire *Michel; Gauthier*, agent de police n'y était pas. Le propos que vous venez de rapporter et la réplique qu'aurait faite le sieur *Marchand* n'ont point eu lieu en ma présence; c'est la première fois que j'en entends parler.

D. Quelle démarche avez-vous faite pour connaître le nom des hommes qui, depuis environ une heure après minuit du 14, jusqu'à quatre ou cinq heures de l'après-midi du même jour, ont fabriqué des cartouches dans la salle du conseil de l'hôtel de ville?

R. A neuf heures du matin du 14 avril, j'ai vu quatre personnes fabriquant des cartouches dans la salle du conseil de l'hôtel de ville; ils étaient âgés de 30 et quelques années, vêtus en habits de campagne; ils m'ont paru des militaires venant de finir leur congé.

Je persiste dans ma déposition du 16 avril, en ce qui concerne le nommé *Fumey* (François Nicolas), d'Arbois; c'est un autre individu que celui signalé dans la procédure sous les noms de Philippe *Bouvard* dit *Fumey*, âgé de 41 ans, tisserand demeurant à Arbois. J'ai vu ledit *Fumey* venir plusieurs fois dans la journée du 14 à la salle du conseil de l'hôtel de ville; on lui remettait des cartouches qu'il emportait pour distribuer, et il se plaignait de ce qu'on ne lui en remettait pas assez. Il n'est pas à ma connaissance que ledit *Fumey* ait pris part à d'autres actes pendant la durée de la révolte.

D. Quelle recherche avez-vous faite pour découvrir les personnes qui ont fourni la poudre et les balles pour fabriquer des cartouches?

R. Depuis que les mandats d'amener ont été décernés, j'ai ouï dire à plusieurs femmes des inculpés qu'une partie des balles avait été fondue chez le co-inculpé Jean-Baptiste *Loriot*, charpentier à Arbois; elles se répandaient en plaintes contre ledit *Loriot*, qui, disaient-elles, avait entraîné leurs maris. Quant à la poudre, elle provenait de la Suisse, autant que je le puis présumer, et qu'elle avait été amassée par petite quantité par des membres de l'association républicaine, et notamment par son chef, le sieur Eugène *Dépercy.*

Environ sur les dix heures du matin du 14, *Loriot* (Jean-Baptiste) est venu à l'hôtel de ville apporter des mandrins à fabriquer des cartouches; il dit: *On fera mieux avec ceux-ci.* Puis après il passa dans la salle du conseil où l'on fabriquait.

Sur interpellation, le témoin dépose que le 14, environ sur les onze heures du matin, il était au secrétariat; un homme d'environ cinq pieds cinq à six pouces, d'environ 30 ans, dit au sieur *Marchand*, commis de la mairie, de lui faire une réquisition d'armes pour en obtenir vingt du maire de Grozon; que, sur le refus de *Marchand*, il insista, disant: *Je vous l'ordonne, Dépercy le signera!* qu'alors *Marchand* écrivit la réquisition; qu'en effet *Dépercy* était en ce moment en la chambre du conseil.

(Information générale d'Arbois, 26e pièce, 5e témoin, page 10.)

1237. — GAUTHIER (Étienne-François-Xavier), *âgé de 47 ans, agent de police de la ville d'Arbois, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 16 avril 1834, devant M. Navaud, conseiller à la cour royale de Besançon, délégué.)

Le 13 avril courant, environ les neuf heures et demie du soir, la malle de Lyon arriva à Arbois. Le commissaire de police, mes deux confrères et moi, nous nous rendîmes près du bureau de la poste aux lettres. Un grand nombre de personnes étaient réunies dans la rue autour de la voiture. Un voyageur qui était dans cette voiture mit la tête à la fenêtre et dit à la populace qui était là rassemblée: « Comment vous n'êtes pas encore en république! A Lyon, on a « jeté dans le Rhône un régiment de dragons et un régiment d'infanterie; il « n'en est pas resté un! Cela va bien à Lyon! le peuple est le maître. » Après ces propos, ce voyageur ajouta: « Navez-vous pas ici un nommé *Germain*, « brigadier de gendarmerie? c'est un vilain moineau! un mauvais gueux! » M. le commissaire de police dit alors à mon confrère *Potard* d'appeler M. le maréchal des logis, qui était au bureau de la poste. M. le maréchal des logis vint et dit à ce voyageur: *Qui êtes-vous? pourquoi m'insultez-vous?* Dans ce moment, la populace cria: *Ce n'est pas vrai! ce n'est pas vrai!* La voiture partit, de manière que M. le maréchal des logis ne put pas avoir des explications avec ce voyageur: la voiture descendit jusqu'à la poste aux chevaux, où elle s'arrêta. Mes deux confrères et moi, nous remontâmes la rue avec M. le maire, que nous quittâmes devant chez lui; nous fîmes deux tours sur la place; puis, ensuite, nous entrâmes au bureau de la mairie, où M. le commissaire de police nous avait dit de l'attendre. M. le commissaire de police et le maréchal des logis vinrent nous y trouver. Environ les dix heures et quart ou dix heures et demie, il se forma un grand rassemblement au devant de l'hôtel de ville, et surtout du corps de garde. Nous entendîmes qu'on poussait dans la rue les cris de: *Vive la république!* On chantait aussi des chansons républicaines. Quand on entendit ce tumulte, on fit appeler M. le maire et M. le procureur du Roi, qui ne tardèrent pas à arriver à la mairie. M. le substitut du procureur

du Roi, M. *Blanc*, s'y rendit aussi. Au moment où M. le maire et M. le procureur du Roi se sont rendus à la mairie, mes deux confrères et moi, ainsi que M. le commissaire de police, nous étions dans la rue, à côté des soldats du poste, qui étaient sortis du corps de garde et qui étaient en ligne au devant, l'arme au bras. Le rassemblement grossissait toujours de plus en plus; on entendait les cris de: *Vive la république!* M. le commissaire de police retourna à la mairie, pour avoir les ordres de M. le maire et de M. le procureur du Roi. Nous l'attendions; mais il ne revint pas auprès de nous. Je dis à mon collègue *Monnoyeur* d'aller voir si M. le commissaire de police avait des ordres à nous donner. *Monnoyeur* revint me dire que ces messieurs étaient en discussion; alors, mes deux confrères et moi, ne sachant que faire, nous allâmes au bureau de la mairie: un instant après que nous fûmes entrés, on entendit du bruit au corps de garde; je sortis pour savoir ce que c'était, et je vis que plusieurs des individus qui composaient le rassemblement étaient entrés au corps de garde; je rentrai immédiatement. Mon confrère *Potard* sortit après moi et revint tout de suite; il nous dit: *On désarme la garde!* M. le maire ou M. le procureur du Roi firent fermer la porte de l'hôtel de ville; bientôt on entendit briser deux carreaux de vitres de la fenêtre du bureau de la mairie. On frappait de grands coups à la porte d'entrée. Craignant que les insurgés ne brisassent la porte, M. le maire la fit ouvrir. Alors la foule se précipita dans le vestibule de l'hôtel de ville. Le premier que je vis entrer était un nommé *Carrez*, qui était était armé d'un fusil; il s'avança contre le maire, en présentant la baïonnette et en disant: *Te voilà b. . . . . de Tiercelet!* en faisant la menace de lui planter sa baïonnette au ventre; je détournai moi-même la baïonnette de *Carrez*. Dans ce moment là, M. le maire se trouvait entre la porte d'entrée de l'hôtel de ville et la porte de la mairie. Je le fis rentrer dans le bureau, quand je vis que *Carrez* le menaçait. Celui-ci entra au bureau de la mairie, et dit à M. le maire, en le menaçant: *Tu es un coquin! tu as volé 25 louis à mon père!* Je vis aussi le nommé *Fumey*, dit *Bouvard*, qui était aussi armé d'un fusil. Il menaça de frapper avec la main M. le procureur du Roi, qui se trouvait près de la porte d'entrée. Dans le même moment, M. *Dépercy* perça la foule, et dit aux insurgés: *Ne frappez pas et ne faites pas d'insultes!* puis, s'adressant ensuite à M. le maire, il lui dit: *Nous sommes en insurrection! il nous faut des armes! nous voulons des armes!* M. le maire lui répondit qu'il n'en avait point à lui remettre; puis il l'engagea de dire à ses gens de ne point frapper. *Ne craignez rien, M. le maire!* dit M. *Dépercy; aucun mal ne vous sera fait, mais il nous faut des armes!* Parmi ceux qui envahirent l'hôtel de ville, je reconnus encore le nommé Charles *Bourdon;* il était armé d'un fusil simple de chasse; je remarquai qu'il chercha dans un placard s'il y avait des armes; je reconnus encore le nommé Auguste *Gerbet*, qui était armé d'un fusil de guerre. Pendant que la foule se répandait dans la cour de l'hôtel de ville, nous sortîmes, mon confrère et moi, avec M. le maire, que nous accompagnâmes

jusque chez lui, et de là nous rentrâmes chacun chez nous. Je ne me suis pas aperçu dans quel moment M. le procureur du Roi et son substitut sortirent : chacun se sauva de son côté; on laissa la place libre aux insurgés. Le tocsin commença à sonner à minuit; il sonnait encore à cinq heures du matin du lendemain.

Le 14, à six heures du matin, j'allai à l'hôtel de ville, mais je trouvai à la porte le nommé *Froidevaux* (Auguste), qui faisait faction et qui m'empêcha d'entrer. Je lui demandai si M. *Marchand*, secrétaire de la mairie, était au bureau; il me répondit que oui. Je lui dis de le faire appeler, que j'avais à lui parler; M. *Marchand* vint sur la porte et me fit entrer. Je restai environ une heure au bureau de la mairie, avec M. *Marchand*. Il y a derrière le bureau du secrétaire une grande salle où le conseil municipal tient ses séances; je remarquai qu'il y avait, dans cette salle, quatre ou cinq individus qui fabriquaient des cartouches. Je n'y ai pas connu ces particuliers; mais, pendant le temps que je restai au bureau de la mairie avec le secrétaire, je vis les nommés *Goudot*, *Billecard* fils et *Touret* qui donnaient des ordres à ceux qui fabriquaient les cartouches. A une heure et demie après midi, je retournai au bureau de la mairie, où se trouvaient le secrétaire et mon confrère *Potard*. Je n'y restai cette fois qu'environ une demi-heure. Pendant ce temps, je vis le nommé *Livonge* qui emportait une hotte pleine de cartouches, et je remarquai qu'il se dirigea du côté du faubourg de Pharamond; je vis aussi un nommé *Fumey*, ancien militaire, qui emporta des cartouches dans un mouchoir. En sortant du bureau de la mairie, pour retourner chez moi, je vis devant l'hôtel de ville le nommé *Jacquot* (Jean-Claude), qui chargeait un fusil de chasse. Dans ce moment-là, le tocsin sonnait.

D. Dans le courant de la journée du 14 avril, plusieurs groupes d'insurgés armés ont parcouru les rues d'Arbois. Quels sont les individus que vous auriez reconnus parmi ceux qui composaient ces groupes?

R. J'ai reconnu les nommés Jean-Baptiste *Brody*, dit *le Pointu*, *Foumeret*, *Grillon* (Jean-Étienne), Auguste *Gerbet*, *Sigonney*, *Billiot*, *Faivre*, dit *la Joie*, *Petetin*, tous demeurant à Arbois. J'ai reconnu aussi un particulier de Montigny, mais dont je ne sais pas le nom, qui portait un petit drapeau rouge au bout de son fusil : ce drapeau consistait en un mouchoir rouge attaché à un bâton qui était dans le canon du fusil. J'ai vu aussi en armes les deux frères *Rousseau*, les plus jeunes.

D. Quels étaient les chefs de l'association républicaine d'Arbois?

R. M. *Dépercy* passait pour être le chef principal. Les nommés *Goudot*, *Billecard* fils, *Perrin* (Médard), passaient pour être des chefs de section.

D. N'y avait-il pas, dans la salle du conseil municipal d'Arbois, le buste du Roi?

R. Oui, monsieur; mais quand, le 14 au matin, je me rendis au bureau de la mairie, je trouvai dans ce bureau, sur le plancher, à côté du poêle, des

morceaux du buste du Roi, qui avait été brisé. Je ne sais pas par qui ce buste a été cassé.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 8e témoin, page 43.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Arbois, le 14 mai 1834, par M. Monnot-Arbilleur, président à la cour royale de Besançon, délégué.

J'ai cherché à découvrir les personnes qui ont fourni la poudre qui a servi à fabriquer les cartouches, pendant la nuit et la journée du 14. Jusqu'à présent mes recherches n'ont produit aucun résultat positif. J'ai lieu de présumer que cettte poudre a été fournie par Eugène *Dépercy,* chef de l'association républicaine d'Arbois. Quant aux balles, elles ont été coulées à la mairie, dans la chambre du conseil; je m'en suis assuré le lundi 14, entre sept et huit heures du matin, pour avoir vu couler le plomb dans les moules; j'en ai vu environ deux à trois cents sur la table; il y avait à peu près même quantité de cartouches fabriquées. Les quatre hommes occupés à la fabrication avaient les mains et la face noircies de poudre.

J'ajoute que mes recherches ne m'ont pas fait obtenir de nouveaux renseignements sur les désordres qui ont précédé, accompagné et suivi l'attentat des 13 et 14 avril dernier. Je poursuivrai mes recherches.

(Information générale d'Arbois, 26e pièce, 7e témoin, page 14.)

1238. — MONNOYEUR (Jean-Antoine), *âgé de 47 ans, agent de police de la ville d'Arbois, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 17 avril 1834, devant M. Navaud, conseiller à la cour royale, délégué.)

Le 13 de ce mois, environ sur les dix heures du soir, la malle-poste de Lyon arriva à Arbois; M. le commissaire de police, mes deux confrères et moi, nous allâmes au bureau de la poste aux lettres. La voiture était arrêtée devant ce bureau; il y avait dans la rue et autour de la voiture un grand rassemblement. Un voyageur qui était dans la voiture parla de soldats et de république; je ne puis pas rapporter les propos qu'il tint, parce que j'étais dans l'allée du bureau de la poste, qu'une foule entourait la voiture, et qu'on faisait beaucoup de bruit dans la rue. Quand la voiture fut descendue jusque vers la poste aux chevaux, mes deux confrères et moi nous remontâmes la rue avec M. le maire, que nous quittâmes devant chez lui, et de là, nous nous rendîmes vers le corps de garde, qui était à l'hôtel de ville. Il y avait dans la rue des groupes nombreux. Le rassemblement était considérable; on entendait chanter des chansons républicaines; on entendait déjà quelques cris de : *Vive la république!* Les soldats du poste étaient sous les armes, devant le corps de garde; j'entendis

quelques-uns des perturbateurs qui disaient : *Que la garde rentre! que la garde rentre!* Le rassemblement se rapprochait toujours de plus en plus des soldats qui étaient sous les armes. Comme nous ne savions pas ce que nous devions faire dans cette circonstance, puisque nous n'avions pas encore reçu d'ordre de M. le commissaire de police, si ce n'était celui de rester près de la garde, et voyant que le tumulte allait toujours en augmentant, je me rendis au bureau de la mairie, pour savoir ce que nous avions à faire. J'ai trouvé M. le commissaire de police, M. le maire, M. le procureur du Roi et son substitut, M. le maréchal des logis de gendarmerie et deux gendarmes. Je dis à M. le commissaire de police : *Qu'avons-nous à faire?* Il me répondit : *Que voulez-vous faire contre une masse de monde? il vous faut rentrer.* Alors, j'allai dire à mes deux confrères de venir au bureau de la mairie, où nous entrâmes tous trois. Au moment où nous entrâmes au bureau de la mairie, le rassemblement commençait à entourer la garde; les hommes qui composaient ce rassemblement étaient déjà très-près des soldats. Un instant après, je sortis sur la porte, et je remarquai que le corps de garde venait d'être envahi par les insurgés; c'est dans ce moment-là que ceux-ci opéraient le désarmement de la troupe. Je dis alors à M. le maire : *Veux-je fermer la porte?* M. le maire me répondit qu'il fallait la fermer, et je la fermai effectivement à la clef. Aussitôt que j'eus fermé la porte, les insurgés l'assaillirent à grands coups de crosses de fusil; alors je demandai à M. le procureur du Roi s'il fallait rouvrir la porte; il me dit que oui, et je la rouvris; c'est alors que les insurgés envahirent l'hôtel de ville. Le premier qui entra est un nommé *Bouilleret;* il était armé d'un fusil; il frappait le pavé de sa crosse de fusil, en demandant des armes. Je lui dis : *Il n'y a point d'armes. — Je sais bien la chambre où elles sont,* me répondit *Bouilleret.* Les nommés *Carrey, Fumey* dit *Bouvard, Bourdon* et *Laderrier* (Claude), entrèrent à l'hôtel de ville en même temps que *Bouilleret. Carrey, Fumey* et *Laderhier* étaient armés chacun d'un fusil de munition; *Bourdon* portait un fusil de chasse en sautoir. Je vis un homme, mais que je ne connais pas, qui porta un coup de poing à M. le procureur du Roi, qui fit un mouvement pour l'éviter. Je vis ensuite M. *Dépercy* arriver à l'hôtel de ville; j'entendis qu'il disait : *La ville d'Arbois est ce soir en insurrection, il nous faut des armes! Aux armes, citoyens!* Alors toute la foule a crié : *Aux armes! aux armes!* Comme je me trouvais vers la porte d'entrée de l'hôtel de ville au moment où il fut envahi, je fus ensuite poussé par la foule jusqu'au bureau de la mairie. Ce fut là que le nommé *Carrey* me saisit au collet, et me dit : *Grand cochon, depuis que je t'en veux tu m'as dénoncé au procureur du Roi!* Il était très-animé; il proférait des jurements; enfin, je parvins à me dégager de ses mains. Alors il me dit : *Ma première balle de demain est pour toi!* Comme nous ne pouvions opposer aucune résistance efficace à la populace ameutée, nous abandonnâmes la mairie : mes deux confrères accompagnèrent M. le maire jusque chez

lui; quant à moi, je sortis de l'hôtel de ville, en passant par les jardins qui sont derrière. M. l'avocat *Sebille* était avec moi; mon frère sortit aussi avec nous. Nous allâmes chez M. *Sebille*, avocat, où nous passâmes la nuit et une partie de la journée du lendemain. Peu de temps après que l'hôtel de ville fut envahi par les insurgés, on entendit sonner le tocsin au clocher de la paroisse d'Arbois; un homme, avec le porte-voix qui est au clocher, criait: *Vive la république!*

Le 14 avril, dans la matinée, environ les dix heures, j'allai au bureau de la mairie, où je trouvai le secrétaire et mes deux collègues, *Potard* et *Gauthier;* je remarquai alors qu'il y avait, dans la salle où le conseil municipal tient ses séances, quatre individus qui fabriquaient des cartouches; je reconnus le nommé Nicolas *Fumey*, d'Arbois; il demanda un tire-bourre, pour décharger un fusil où il y avait trois cartouches; quant aux trois autres individus, je ne sais pas leurs noms; ils ne sont pas d'Arbois: je crois bien qu'il y en a deux qui sont de Pupillin. Je remarquai encore, sur le plancher de la mairie et auprès du poêle, des morceaux du buste du Roi, qui avait été brisé; quand je vis cela, je me retirai de la mairie, où je ne restai qu'environ un quart d'heure; je retournai chez moi. Dans la matinée du même jour, j'ai vu trois fois le nommé *Goudot* entrer dans l'hôtel de ville; j'ai vu aussi, dans le courant de la même journée, les nommés *Faivre*, dit *la Joie*, *Billecard* fils, *Bonnin*, *Grillon*, *Fayon* (Remi), *Billiot*, plâtrier, Auguste *Gerbet*, *Brody* (Jean-Baptiste), *Sigonney*, *Petetin* d'Arbois, et le nommé *Guyat*, de Pupillin, qui faisaient partie des rassemblements armés qui parcouraient les rues d'Arbois, tambour en tête: tous les individus que je viens de nommer étaient en armes.

D. Savez-vous qui a brisé le buste du Roi?

R. Non, monsieur, il a été brisé dans la nuit, par les factieux; mais je ne sais pas quels sont ceux qui l'ont cassé.

(Information générale d'Arbois, 22ᵉ pièce, 9ᵉ témoin, page 50.)

1239. — GERMAIN (Philippe-Georges), *âgé de 35 ans, maréchal des logis de la gendarmerie d'Arbois, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 16 avril 1834, devant M. Navaud, conseiller à la cour royale de Besançon.)

Le 13 avril courant, dans la journée, je remarquai qu'il y avait beaucoup d'effervescence parmi les républicains d'Arbois; il se formait dans les rues des groupes plus considérables que d'habitude. Craignant qu'il arrivât quelques désordres, je surveillai les démarches de tous ces gens-là, afin de prendre des mesures convenables pour prévenir des excès. La voiture de Lyon arriva environ les dix heures du soir; je me rendis immédiatement au bureau de la poste aux lettres, afin de savoir s'il était arrivé quelques nouvelles des événements qui se passaient à Lyon : une foule considérable entourait la voiture.

J'étais encore dans l'intérieur du bureau, lorsque le commissaire de police vint nous dire qu'il y avait dans la voiture un voyageur qui parlait de moi et me traitait de *mauvais geux*. Je sortis, et m'étant approché de la portière de la voiture, je dis, en m'adressant aux personnes qui étaient dans l'intérieur : *Quel est celui qui parle de moi?* M. le commissaire de police me le désigna du doigt, en disant : *Tenez, le voilà!* en me montrant un homme qui avait un foulard à la tête. Je demandai à ce voyageur ce qu'il avait dit de moi et pourquoi il en parlait, il me répondit : *Moi, je ne vous connais pas, je n'ai rien dit de vous!* Alors j'entendis, dans la foule qui était autour de moi, plusieurs individus qui disaient : *Il n'a rien dit! il n'a rien dit!* Je rentrai au bureau de la poste; la voiture descendit jusqu'à la poste aux chevaux, où elle s'arrête habituellement pour changer de chevaux. Voulant savoir quel était le voyageur, je descendis avec le commissaire de police jusqu'à la poste aux chevaux, afin de faire examiner les passe-ports des voyageurs qui pouvaient se trouver dans la voiture. Quand je fus là, je m'assurai que le voyageur qui avait parlé de moi n'était plus dans la voiture; je ne sais s'il était descendu pour prendre les devants, ou pour se mêler aux groupes qui entouraient la voiture. On m'a rapporté que ce même voyageur, lorsque la voiture était encore devant la poste aux lettres, avait dit à la populace assemblée : *Les affaires de Lyon vont bien; nous aurons bientôt la république!* Il paraît que ces propos avaient exalté l'esprit des perturbateurs, car plusieurs personnes m'ont dit qu'elles croyaient que ces propos avaient été la cause des désordres qui suivirent bientôt. Lorsque j'eus quitté la voiture qui était à la poste aux chevaux, je remontai la rue avec le commissaire de police; il y avait un grand rassemblement dans la rue. Immédiatement après le départ de la voiture de Lyon, on entendit les cris de : *Vive la république! à bas Louis-Philippe!* quelques-uns des perturbateurs se mirent à chanter *la Parisienne*. Voyant que l'effervescence augmentait et prévoyant des désordres, je me rendis avec le commissaire de police à la mairie, afin de prendre des ordres de M. le maire ou de M. le procureur du Roi; deux de mes gendarmes vinrent nous rejoindre à la mairie où se trouvaient M. le maire, M. le procureur du Roi, son substitut, M. l'avocat *Sebille* et les trois agents de police. Il se forma devant l'hôtel de ville un grand rassemblement; j'écrivis, à la mairie, un rapport au lieutenant de gendarmerie, à Poligny, et un autre rapport au colonel, à Besançon; je rendis compte à mes chefs de tout ce qui se passait alors à Arbois. M. le procureur du Roi écrivit à M. le procureur général, et à M. le maire et à M. le sous-préfet. Quand toutes ces dépêches furent faites, et voyant que toute résistance de notre part était inutile contre une populace nombreuse et ameutée, je pensai qu'il était convenable de me retirer avec mes gendarmes; je pris les dépêches de M. le procureur du Roi, de M. le maire, et je sortis de l'hôtel de ville avec mes trois gendarmes, car un troisième était veuu nous rejoindre à la mairie. Nous traversâmes la foule qui était sur la place; on ne nous dit rien. Les cris de : *Vive la république!*

se faisaient entendre. On m'a rapporté que c'était au moment où nous sortions de l'hôtel de ville que les insurgés étaient occupés à opérer le désarmement des soldats qui se trouvaient au corps de garde; on m'a dit qu'ils avaient enlevé toutes les armes de ces militaires, et qu'un lieutenant de grenadiers qui se trouvait au poste avait été blessé à la main et à la poitrine. Nous rentrâmes à la caserne. Un moment après que je fus rentré, M. le procureur du Roi vint chez moi et écrivit une seconde lettre qu'il joignit à sa dépêche; après avoir fait partir toutes nos dépêches par ordonnance, et après qu'on eut commencé à sonner le tocsin, je me rendis chez M. Bousson, où se trouvaient M. le procureur du Roi, le juge d'instruction et le commissaire de police. Les insurgés sonnèrent le tocsin toute la nuit; le tocsin fut aussi sonné dans les communes de Montigny, Pupillin, Vadans et Mesnay. Dans cette même nuit les insurgés élevèrent des barricades sur les différentes routes qui arrivent à la ville et coupèrent le pont qui se trouve sur la route de Besançon, entre Arbois et Montigny : nous restâmes chez M. Bousson jusqu'au jour. Le 14, environ les quatre heures et demie du matin, je rentrai chez moi; les gendarmes et moi nous restâmes à la caserne. Entre six et sept heures du matin du même jour j'entendis battre le rappel par deux tambours des insurgés; je vis aussi plusieurs individus armés de fusils, qui se dirigeaient du côté de la place; vers les onze heures et demie du matin, je revis passer sous mes fenêtres ces individus armés, qui pouvaient être au nombre d'une soixantaine et qui allèrent se ranger en bataille au Champ-de-Mars, où ils rompirent les rangs.

Dans la matinée du même jour, le gendarme *Humbert*, que j'avais envoyé à Poligny porter ma dépêche au lieutenant, étant de retour, vint me trouver et me dit que lorsqu'il était arrivé à Pupillin il avait été arrêté par un poste d'insurgés; mais que, comme il se trouvait parmi eux quelques individus qui le connaissaient, on l'avait laissé passer; qu'ayant continué sa route il avait encore trouvé, à quelque distance de Pupillin, un autre poste d'insurgés qui l'avaient arrêté, mais qui l'avaient ensuite laissé passer, parce que quelques-uns des hommes du poste le connaissaient; qu'étant arrivé au faubourg Pharamond de cette ville, il avait encore été arrêté par un troisième poste d'insurgés; que deux de ces hommes prirent son cheval par la bride et lui firent mettre pied à terre; qu'ensuite quatre hommes de ce poste l'avaient amené jusqu'au corps de garde de cette ville, où se trouvait M. Eugène *Regnaud Dépercy;* que celui-ci lui avait demandé d'où il venait et ce qu'il portait; qu'il avait répondu à M. *Dépercy,* qu'il venait de Poligny où il avait porté une dépêche, et qu'il apportait le reçu de cette dépêche; qu'alors M. *Dépercy* lui avait dit, *Montrez-moi votre reçu;* que, comme il n'était point porteur d'un reçu et qu'il ne pouvait en conséquence satisfaire au désir de M. *Dépercy,* celui-ci était sur le point de le fouiller, lorsqu'il lui dit, « Ce n'est pas un reçu que je « porte, mais une lettre; » qu'alors M. *Dépercy* se fit remettre cette lettre, et aussitôt qu'il l'eut il en brisa le cachet, ouvrit la lettre et en prit lecture :

cette lettre était adressée par M. le sous-préfet à M. le maire d'Arbois; qu'ayant demandé à M. *Dépercy* de lui rendre cette lettre, celui-ci lui aurait répondu : « *Si quelqu'un vous la demande, vous direz qu'on vous l'a prise;* qu'enfin M. *Dépercy* avait gardé cette lettre et n'avait pas voulu la lui remettre. A quatre heures après midi les insurgés ayant été instruits que deux compagnies d'infanterie qui étaient à Poligny devaient marcher sur Arbois, ils sonnèrent de nouveau le tocsin dans cette ville. On m'a rapporté qu'ils s'étaient alors réunis dans un pré qui est à la sortie de la ville par le faubourg Pharamond. Comme ils s'étaient réunis en armes, il est à croire que, dans ce moment-là, ils étaient dans l'intention d'opposer quelque résistance. Vers les six heures je vis passer sous mes fenêtres deux groupes considérables d'insurgés qui marchaient en ordre, ayant le tambour en tête. Les uns étaient armés de fusils de guerre, d'autres n'avaient que des fusils de chasse, quelques-uns avaient des sabres-briquets, d'autres des sabres-poignards; plusieurs étaient armés de fourches ou tridents; il y en avait un qui avait une hallebarde. Il y en avait qui portaient des bâtons au bout desquels étaient emmanchés des lames de couteau, des serpes, des piques en fer : dans le second détachement se trouvait un individu qui portait un drapeau rouge au bout d'une perche. On m'a rapporté que ces deux groupes d'insurgés s'étaient réunis au Champ-de-Mars où ils avaient été harangués par M. *Dépercy.* On m'a fait rapport que celui-ci, dans son allocution, leur avait dit : *Mes amis, pour ce soir, il faut cesser de faire du bruit; il faut laisser dormir en paix les habitants d'Arbois; quand la malle de Lyon arrivera, vous ouvrirez les barricades pour la laisser passer, puis vous les refermerez ensuite : il faut respecter les personnes et les propriétés. Demain, à six heures du matin, on battra le rappel, et je me trouverai à votre tête.*

Dans la soirée on m'assura que le sous-chef de l'association, un nommé *Loriot,* avait réuni les chefs de sections, et que la dissolution de l'association républicaine d'Arbois avait été proclamée; que, depuis ce moment-là, les insurgés qui étaient au corps de garde de l'hôtel de ville avaient abandonné ce poste en y laissant leurs fusils.

J'ai assisté aux différentes reconnaissances qui ont été faites par M. le juge d'instruction, relativement aux barricades qui avaient été élevées par les insurgés, et dont M. le juge d'instruction a dressé un procès-verbal.

D. Parmi les insurgés qui composaient les deux détachements que vous vîtes passer sous vos fenêtres le 14, à six heures du soir, et qui se rendaient au Champ-de-Mars, avez-vous reconnu quelques individus dont vous puissiez nous donner les noms?

R. Dans le premier détachement j'ai reconnu les deux frères *Prost,* charpentiers, et le nommé *Gremeau;* ces trois individus étaient armés de fusils. Je n'en ai point connu dans le second détachement, ce qui me fait penser qu'il était composé principalement des gens de la campagne. A quatre heures du

soir du même jour, pendant qu'on sonnait le tocsin, je vis le nommé *Sauvageot*, membre du conseil municipal d'Arbois, qui, armé d'un fusil, passait dans la rue et se dirigeait du côté de la place.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 6e témoin, pag. 29.)

HUMBERT (Hippolyte) *âgé de 53 ans, gendarme, de résidence à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 17 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon.)

Le 13 avril courant, environ les dix heures et demie du soir, je fus chargé, par notre maréchal des logis, de porter à Poligny deux dépêches : l'une pour le sous-lieutenant de gendarmerie, l'autre pour le sous-préfet. Au moment où je partis d'Arbois ; il y régnait déjà un grand désordre ; dans la ville des groupes nombreux parcouraient les rues. Je cherchai à les éviter ; je traversai la rivière, et ayant remarqué que quelques-uns des perturbateurs s'étaient mis à ma poursuite (sans doute pour m'empêcher de sortir d'Arbois), je piquai mon cheval et je leur échappai. En revenant de Poligny, je fus arrêté par un poste qui était placé tout près de Pupillin ; ce poste était composé d'une vingtaine d'hommes armés. Ils me crièrent : *Halte là !* en croisant la baïonnette sur moi. Quelqu'un d'entre eux ayant dit, *C'est le père Humbert, ne lui faites pas de mal !* ils me laissèrent continuer mon chemin ; mais trois ou quatre d'entre eux me suivirent. A l'entrée de la ville je rencontrai un second poste qui m'arrêta : ce poste était composé de sept ou huit hommes armés. Un d'eux ayant dit, *Laissez-le passer,* je continuai mon chemin ; mais je fus suivi par les hommes de ce poste. Quand je fus sur la place Pharamond je mis mon cheval au trot pour traverser la rivière au même endroit où je l'avais passée en partant. Alors, quand ces individus virent cela, ils se mirent à courir en criant : *Arrête !* Plusieurs autres individus s'étant trouvés sur le bord de la rivière où j'abordai, croisèrent la baïonnette pour m'empêcher de passer. Deux d'entre eux saisirent mon cheval par la bride et dirent : *Il faut venir au corps de garde ; nous avons la consigne de vous y conduire.* Ils me conduisirent en effet au devant de l'hôtel de ville. A la descente de la rue de Bourgogne je mis pied à terre et ces individus m'escortèrent jusqu'au devant de l'hôtel de ville M. Eugène *Dépercy,* se trouvant sur la porte du corps de garde, s'approcha de moi et dit : *Entrez au corps de garde.* J'y entrai ; alors M. *Dépercy* me demanda d'où je venais et ce que je portais. Je lui dis que je revenais de Poligny, où j'avais été en ordonnance, et que je rapportais le reçu de la dépêche que j'y avais portée. *Donnez-moi ce reçu,* dit M. *Dépercy.* — *Je ne l'ai pas sur moi,* lui répondis-je ; *il est sur mon cheval.* Je croyais en disant cela que je pourrais être dispensé de faire voir la dépêche que je portais et qui était adressée à M. le maire. Alors M. *Dépercy* me dit : ***Venez me donner ce reçu.*** Nou-

sommes sortis du corps de garde; et voyant que si je ne remettais pas volontairement la dépêche que je portais, on me l'enlèverait de force, je l'ai remise à M. *Dépercy*. Nous rentrâmes au corps de garde, et M. *Dépercy* voyant que cette dépêche était une lettre adressée à M. le maire, en rompit le cachet et en prit lecture. Après avoir lu ce que contenait cette lettre, il la cacha dans sa poche, puis il me dit : *A présent vous pouvez vous en aller. — Et ma dépêche? — Vous direz qu'on vous l'a prise*, m'a-t-il répondu. Voyant qu'il ne voulait pas me rendre cette dépêche, je me retirai; et il donna l'ordre de me rendre mon cheval, qui était retenu par quelques-uns des perturbateurs, et de ne point me faire de mal. Alors je rentrai à la caserne, et je rendis compte au maréchal des logis de ce qui était arrivé. Au moment où M. *Dépercy* me fit entrer au corps de garde, la rue était pleine de monde; il y avait deux ou trois cents personnes, dont plusieurs étaient armées. Je ne sais pas les noms des particuliers qui m'ont arrêté aux différents postes que j'ai traversés. Je reconnaîtrais bien quelques-uns de ceux qui m'ont arrêté, s'ils m'étaient représentés. Quand M. *Dépercy* me fit entrer au corps de garde, j'ai reconnu les nommés *Goudot* et *Billecard*, qui y étaient; quant aux autres qui étaient dans la rue, je n'ai pu les reconnaître, à cause de l'obscurité de la nuit.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 13e témoin, page 66)

1241. — Femme VERRENY (Marguerite PERRETUIS), *âgée de 52 ans, propriétaire, demeurant à Clairvaux.*

(Entendue à Lons-le-Saunier, le 2 juin 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le dimanche 13 avril dernier, je montai dans la malle-poste à Lons-le-Saulnier, vers trois heures après midi, pour aller à Besançon déposer devant M. le juge d'instruction; il n'y avait dans la voiture avec moi qu'un jeune homme dont je ne sais pas le nom. Nous arrivâmes à Arbois vers les dix heures du soir. La voiture s'arrêta devant le bureau de la poste aux lettres; alors ce jeune homme, dont je viens de parler, se mit à la portière, et adressant la parole aux personnes qui, en grand nombre, entouraient la voiture, leur dit : « Vous « êtes tous de braves gens, de braves Jurassons; je vois qu'on vous a donné des « militaires pour vous garder, mais vous n'en aviez pas besoin, tout le monde « est bien tranquille ici. »

Un des hommes qui se trouvait dans la foule lui demanda des nouvelles de Lyon. Il répondit que les barricades empêchaient les voitures de passer, et que, d'après les dernières nouvelles, on se battait très-fort dans cette ville; que les insurgés reprenaient le dessus; qu'ils avaient jeté à l'eau une compagnie de dragons et qu'ils s'étaient retirés dans une église. Puis, il ajouta : *Vous avez ici*

un maréchal des logis de gendarmerie qui est un vilain bougre! A quoi les habitants répondaient : *Oui, c'est vrai!* Presque au même instant le maréchal des logis sortit du bureau de la poste et vint demander à ce jeune homme pourquoi il le traitait ainsi, et s'il avait des papiers. Le jeune homme répondit qu'il n'avait rien dit. Aussitôt la foule répéta : *Non, il n'a rien dit! non, il n'a rien dit!* et s'opposa à ce que le maréchal des logis pût le faire descendre de voiture. Alors le rassemblement s'est augmenté encore et le bruit s'est accru à proportion.

Un jeune homme d'Arbois, que je ne connais pas, s'est approché de la portière, du côté opposé à celui où était le gendarme ; il l'a ouverte et a dit à mon compagnon de voyage : *Descendez de suite, je vous parle en ami, il vous arrivera quelque accident.* Alors il est descendu et je ne l'ai revu que après qu'on a eu changé de chevaux. Le même jeune homme l'a ramené à un demi-quart de lieue de la ville à peu près, en lui disant : *Vous vous souviendrez que c'est Dépercy qui vous a sauvé du danger.* Dans le moment dont je vous parle le bruit était augmenté considérablement; on poussait des cris de toutes parts; mais il m'a été impossible de distinguer ce qu'on criait. Cela a été au point qu'en rentrant dans la voiture ce jeune homme m'a dit qu'il se repentait bien de leur avoir parlé, qu'il était cause de bien du mal. A quoi j'ajoutai : « Vous deviez bien rester tranquille ; dans des moments « comme ceux-ci on ne dit rien. »

J'ajoute sur votre interpellation : 1° que c'est mon compagnon de voyage qui, le premier, a parlé du maréchal des logis de gendarmerie; 2° qu'il n'a pas dit s'il venait de Lons-le-Saulnier ou de Lyon ; 3° que je ne lui ai pas entendu parler de république; qu'au surplus, je ne sais rien de ce qui s'est dit et passé dans l'intervalle de temps écoulé depuis l'ouverture de la portière par l'étranger dont je vous ai parlé, jusqu'au moment où il est rentré dans la voiture, accompagné de M. *Dépercy,* espace de temps que je puis évaluer à une demi-heure. J'ajoute encore que lorsque nous entrâmes à Besançon et qu'on nous demanda nos passe-ports, le jeune homme dont je vous parle, et qui était avec moi dans la voiture, a déclaré s'appeler *Girard :* je le reconnaîtrais bien s'il m'était représenté.

(Information générale d'Arbois, 39e pièce.)

1242. — GIROUD, et non GIROD (François), *âgé de 25 ans et demi, chandelier, demeurant à Miribel.*

(Entendu à Montluel, le 16 mai 1834, devant M. Belin, juge de paix, délégué.)

C'est bien moi qui conduisais la malle-poste de Lyon quand elle traversa la ville d'Arbois dans la soirée du 13 avril dernier, entre neuf et dix heures.

Je n'avais que deux voyageurs, placés dans l'intérieur de la voiture, que j'avais pris à Lons-le-Saulnier : 1° un jeune homme, qui m'a paru être âgé de vingt-cinq à vingt-huit ans, et qui me dit qu'il était clerc d'avoué à Lons-le-Saulnier; 2° une femme qui m'a paru être âgée d'environ cinquante ans. Je ne connais point les noms de ces deux voyageurs, mais ils sont portés sur la feuille de route, et il sera facile, je crois, de connaître ces noms au bureau de Lons-le-Saulnier, sur le registre destiné à les inscrire.

Je n'ai point entendu les nouvelles que l'on dit avoir été débitées par mon voyageur, au groupe qui circonvenait ma voiture, relativement à l'issue des événements de Lyon et de la proclamation de la république. J'étais, dans ce moment, au bureau de la poste, où j'avais porté mes dépêches. Par la même raison de mon absence momentanée, je n'ai point entendu l'altercation que l'on dit s'être engagée entre mon voyageur et le maréchal des logis de la gendarmerie d'Arbois; seulement, rentré à mon poste dans la voiture, mon postillon, ou une autre personne, sans que je puisse affirmer laquelle, m'a dit que cette altercation avait eu lieu.

Ces voyageurs sont venus avec moi jusqu'à Besançon, où je les ai déposés; et, à la porte de cette ville, je crois avoir remarqué qu'on demanda l'exhibition des papiers de ces voyageurs. Le jeune homme répondit aux employés: *Je suis appele comme témoin à Besançon même, dans une affaire.* Je me rappelle encore que ce jeune homme était vêtu assez décemment. J'ajoute que le postillon, que j'ai pris à Mantry et qui est attaché au service du maître de poste à Arbois, est un homme âgé d'environ soixante ans et boiteux; qu'il serait possible qu'il eût entendu et les propos du voyageur et l'altercation qui aurait eu lieu entre lui et le maréchal des logis. Je ne sais pas le nom du postillon, mais il sera facile de se le procurer chez M. *Verlin*, maître de postes à Arbois.

(Information générale d'Arbois, 32e pièce.)

1243. — JAVEL (Désiré), *âgé de 26 ans, praticien, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 7 juin 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Dans la soirée du 13 avril dernier je me trouvais près du bureau de la poste lorsque la malle de Lyon y arriva. Je vis un jeune homme mettre la tête à la portière et s'adresser à la foule qui entourait la voiture; mais il m'a été impossible de distinguer ses paroles, à cause du bruit que l'on faisait en ce moment; seulement j'ai pensé qu'il annonçait quelque chose de favorable à la révolte, car, aussitôt qu'il eut parlé, un grand enthousiasme se manifesta, et la foule poussa de bruyantes acclamations en montant la rue. Je n'ai pu distinguer si l'on criait *aux armes!* ou *vive la république!*

J'ajoute, sur votre interpellation, que je me rappelle parfaitement à présent, que le voyageur dont il est question, ayant mis la tête à la portière, a dit : *Comment, la ville d'Arbois est en retard, on n'est pas encore en république ?* ou quelque chose de synonyme, dont je ne puis rapporter au juste les expressions. C'est alors que commencèrent l'enthousiasme et le bruit.

(Information générale d'Arbois, 38e pièce, 2e témoin, page 2.)

1244. — CARREY (Ignace), *âgé de 36 ans, sans profession, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 7 juin 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Je suis frère de l'inculpé Carrey.

Je suis aveugle de naissance, par conséquent je n'ai rien pu voir; mais j'étais près du bureau de la poste, le dimanche 13 avril, à dix heures du soir, lorsque la voiture du courrier est arrivée. J'ai très-bien entendu un voyageur, qui était dans cette voiture, dire à haute voix : *C'est ici la ville d'Arbois, où il y a beaucoup de républicains; la république est déjà proclamée, et vous êtes encore en retard?* Cet homme a une voix douce et agréable et parle un peu gras. Je suis très-sûr d'avoir entendu ce que je viens de vous répéter, car je dis même à une personne, qui était près de moi, qu'il ne fallait pas écouter cet homme, qui cherchait peut-être à nous mettre dans l'embarras.

Ce fut après que le même voyageur dit : *Vous avez ici un nommé Germain, qui est maréchal des logis de gendarmerie : c'est un fameux bougre ;* et chacun répondit en riant.

(Information générale d'Arbois, 38e pièce, 13e témoin, page 13.)

1245. — ROUSSEAU (Joseph), *âgé de 33 ans, propriétaire, cultivateur, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 7 juin 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

J'étais près du bureau de la poste, dans la soirée du 13 avril dernier, lorsque la malle de Lyon y arriva. J'ai vu un jeune homme qui était dans la voiture mettre la tête à la portière et demander ce que c'était que tout ce monde qui entourait la malle-poste et s'il n'était pas à Salins. On lui répondit que c'étaient des personnes qui demandaient des nouvelles de Lyon, et que la ville où il se trouvait s'appelait Arbois. Alors il dit qu'il y avait longtemps qu'il entendait parler des Arboisiens, que ce sont de bons patriotes, que quant aux nouvelles de Lyon il ne savait que ce qu'il avait entendu dire à Lons-le-Saulnier, d'où

il venait; que les ouvriers avaient fait la révolution; qu'ils étaient les maîtres, et qu'ils avaient jeté dans le Rhône un escadron de dragons. Je ne lui ai pas entendu dire autre chose, et je ne l'ai pas vu descendre de voiture. Je n'ai revu ce voyageur qu'après qu'on a eu changé de chevaux. Je le trouvai qui se promenait hors de la ville en attendant la voiture. Il me prit pour un agent de police, et me dit de lui dire à qui il avait à faire. Je lui répondis qu'il n'avait rien à craindre de moi, que je n'étais pas homme à lui faire de la peine, que je venais de le voir au bureau de la poste, et que je ne pensais pas qu'il eût dit quelque chose qui fût dans le cas de le compromettre. Alors il me demanda mon nom, en me disant qu'en cas de poursuites il serait bien aise de trouver des gens qui pussent dire comment les choses se sont passées. Alors je lui dis mon nom, et il remonta en voiture.

(Information générale d'Arbois, 38e pièce, 3e témoin, page 3.)

1246. — MICHEL (Claude-François), *âgé de 38 ans, commissaire de police de la ville d'Arbois, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 7 juin 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Je persiste dans la première déposition que j'ai portée par devant M. Navaud; j'ajoute même que je suis sûr que le jeune homme dont j'ai parlé, et à qui j'ai moi-même adressé la parole, a dit: *Comment, l'insurrection n'est pas encore proclamée ici, tout est fini à Lyon et partout!* Voilà, sinon les propres paroles de ce jeune homme, au moins le sens très-exact de ce que je lui ai entendu dire. J'affirme de nouveau, et sur la foi du serment, que ma première déposition, comme-celle-ci, ne contient que l'exacte vérité.

J'ajoute qu'il était de notoriété publique, dans la ville d'Arbois que ce jeune homme avait annoncé que la république et l'insurrection avaient été proclamées à Lyon.

(Information générale d'Arbois, 38e pièce, 1er témoin, page 1.)

1247. — GAUTHIER (Étienne-François-Xavier), *âgé de 47 ans, agent de police de la ville d'Arbois, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 7 juin 1884, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Je persiste dans la déposition que j'ai faite devant M. le conseiller Navand. J'affirme de nouveau que le voyageur qui était dans la malle-poste, le 13 avril au soir, a dit en s'adressant à la populace qui entourait la voiture: *Comment, Arboisiens! vous n'êtes pas encore en république! Partout où j'ai passé, c'est une affaire finie. A Lyon on a jeté dans le Rhône un régiment de dragons et un régiment d'infanterie qui voulaient se révolter contre la*

peuple, il n'en est pas resté un. Alors la populace a répondu *bravo,* en applaudissant. C'est en ce moment qu'il a dit : *Vous avez ici un brigadier Germain, qui est un vilain gars, un vilain moineau.* M. le commissaire de police l'entendit, car il chargea de suite mon confrère *Potard* d'aller chercher le maréchal des logis *Germain* qui se trouvait au bureau de la poste. Je suis bien certain de tout ce que je viens de vous dire, car je n'ai pas quitté la portière de la malle-poste, tant qu'elle a stationné devant le bureau.

J'affirme, sur votre interpellation, qu'il est faux que le voyageur dont il est question ait parlé de Salins ni de Lons-le-Saulnier; il n'a point non plus été interrogé sur les nouvelles de Lyon ; c'est lui qui en a parlé le premier, avant qu'on lui eût rien demandé à cet égard. Ce n'est qu'après les applaudissements dont je vous ai parlé, qu'il a tenu le propos contre le maréchal des logis *Germain.*

J'affirme de nouveau, sur votre interpellation, que j'ai vu le lundi 14 avril, à cinq heures du matin, le nommé Victor *Viennet* battre le rappel; je l'ai revu vers les huit heures, qui était les bras croisés, près de la guérite, au-devant de l'hôtel de ville.

Il était vêtu de sa petite veste ronde de pompier, et coiffé d'un bonnet de police. Je suis très-sûr que c'est lui que j'ai vu dans les deux circonstances dont je viens de parler; je ne puis pas me tromper, car je connais *Viennet* parfaitement.

Dès la matinée du mardi 15 j'ai donné ces renseignements à M. le procureur du roi.

J'étais fâché d'être obligé de parler de *Viennet* qui passe pour un brave homme et n'a jamais fait partie d'aucune association républicaine.

(Information générale d'Arbois, 38e pièce, 4e témoin, page 5.)

1248. — PARANDIER (Pierre-Charles), *âgé de 61 ans, maire de la ville d'Arbois, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 7 juin 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Je persiste dans la déposition que j'ai portée devant M. le juge d'instruction. J'ajoute, sur votre interpellation,

1° Que je n'ai su les détails sur les propos tenus par le voyageur qui était dans la malle-poste que par l'agent de police *Gauthier,* lorsque je manifestai en sa présence mon étonnement sur l'espèce d'exaspération qui avait éclaté pour ainsi dire tout d'un coup, et dont les suites ont été si violentes ; ce fut alors que *Gauthier* dit que la cause de cette insurrection devait être principalement attribuée aux provocations directes de ce voyageur;

2° Que j'ai entendu rapporter ces propos par un grand nombre de personnes

qui, sans être parfaitement d'accord sur les paroles prononcées par le voyageur, convenaient toutes que ces paroles avaient excité le bruit et en étaient la principale cause. Mon opinion particulière est parfaitement conforme à l'opinion générale sur ce point; je suis convaincu que, sans les provocations de cet étranger, l'affaire d'Arbois se serait terminée par quelques cris séditieux.

Je dois ajouter encore que, le lundi 14 avril, vers les dix heures du matin, l'inculpé *Loriot* (Jean-Baptiste) vint chez moi me dire que M. *Laurençot*, membre du conseil, l'aurait chargé d'aller à la mairie, et qu'il venait me demander mon autorisation à cet égard, que je m'empressai de lui accorder, et qu'il ajouta, autant que je puis me le rappeler, que tout cela n'aurait pas eu lieu sans l'imprudence d'un voyageur qui avait tenu des propos sur les événements de Lyon.

(Information générale d'Arbois, 38e pièce, 5e témoin, page 6.)

1249. — Fe FARCONET (Louise-Caroline LAROCHIE), *directrice des postes à Arbois, y demeurant.*

(Entendue à Arbois, le 16 mai 1834, devant M. Monnot-Arbilleur, président de chambre à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le lundi 14 avril dernier, environ les six heures du matin, le courrier de la malle de Lyon arriva à Arbois. La petite voiture découverte, envoyée exprès de Lyon, était entourée d'une foule d'environ deux cents personnes. M. *Dépercy* (Eugène) entra dans le bureau, à l'instant où je recevais la dépêche des mains du courrier. J'avais quatre paquets de Lyon, dont trois courriers étaient néant; le quatrième paquet renfermait peu de lettres, dont une, à l'adresse de M. *Dépercy* (Eugène), était timbrée de Villefranche; cette lettre, taxée 40 centimes. Mon mari a timbré cette lettre du jour de la remise, et l'a donnée à M. *Dépercy* (Eugène). Cette lettre était timbrée de Villefranche, en date du 12 ou du 13. Il ouvrit cette lettre, et la lut sous mes yeux. Après avoir lu la lettre, il dit tout haut : *Oh! les malheureux, ils se sont trop lancés; s'ils m'eussent écouté! La pierre est lancée, il faut voir où elle s'arrêtera!*

J'ai lieu de penser qu'il faisait allusion à notre malheureuse nuit.

(Information générale d'Arbois, 31e pièce, 10e témoin, page 14.)

(Autre déposition du même témoin, reçue à Arbois, le 21 mai 1834, par M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon.

Je persiste dans la première déposition que j'ai portée devant M. *Monnot-Arbilleur*, président à la cour royale de Besançon; j'y ajoute seulement que la lettre dont j'ai parlé, et qui a été reçue, le 14 avril, à six heures du matin, par M. *Dépercy* (Eugène), était lithographiée. Je l'avais déjà remarqué soit au

format, soit à la couleur du papier, qui n'était pas ordinaire pour les lettres écrites; mais j'en ai eu la certitude, lorsque, ayant dit à mon mari que cette lettre semblait affecter beaucoup M. *Dépercy*, il me répondit : *Ce n'est cependant pas une lettre bien particulière, car elle est lithographiée.* De suite nous avons tous deux présumé que c'était une circulaire de quelque association du midi de la France.

(Information générale d'Arbois, 36e pièce, 10e témoin, page 10.)

1250. — SEBILE (Marie-François-Joseph), *avocat, âgé de 33 ans, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 16 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon.)

Je me suis rendu, le 13 avril courant, environ vers les dix heures du soir, à la mairie, où j'ai rencontré M. le maire, M. le procureur du roi, son substitut, le commissaire de police et ses agents, ainsi que la gendarmerie. Je m'informai si quelques mesures de précaution avaient été prises; et la gendarmerie venait de se retirer, lorsque deux carreaux furent brisés et que des coups, frappés à la porte d'entrée, nous indiquèrent que la foule ameutée se portait sur la mairie. La résistance était inutile, et M. le procureur du roi, ou son substitut, ordonna à un agent de police d'ouvrir la porte. On se précipita en foule; et, dans ce moment, un nommé *Monnoyeur,* le frère de l'agent de police, me conseilla de me retirer chez le concierge, et m'y conduisit; mais je revins un instant après, et remarquai M. *Dépercy,* qui, au milieu des personnes qui avaient déjà envahi l'hôtel de ville, mais qui, je crois, n'avaient point encore pénétré dans la salle, demandait, au nom de l'insurrection, les armes et les munitions qui pouvaient être déposées. Parmi les vociférations qui se sont fait entendre dans la nuit, j'ai très distinctement entendu ces mots ou ces cris : *Au pillage!* On sonna le tocsin toute la nuit; les groupes qui parcouraient les rues poussaient les cris de : *A bas les carlistes! à bas le juste-milieu!*

Le lendemain, environ les trois heures de l'après-midi, le tocsin se fit entendre de nouveau; à l'aide du porte-voix on criait : *Aux armes! aux armes!* On accourait de toutes parts, et j'ai remarqué notamment M. *Sauvageot* (Hippolyte). Je fus tellement étonné de le voir figurer dans ce rassemblement tumultueux, que j'en fis la remarque aux personnes avec lesquelles je me promenais alors, et notamment à l'avoué *Javel,* connaissant M. *Sauvageot* comme un homme honnête et incapable de se livrer aux moindres excès. J'ai reconnu aussi *Billecard* fils, qui parcourait les rues en armes avec les autres insurgés, ayant le tambour en tête.

(Information générale d'Arbois, 22e pièce, 5e témoin, page 27.)

1251. — MAIRE (François), *âgé de 41 ans, bedeau de la paroisse de Saint-Just, d'Arbois, demeurant en ladite ville.*

(Entendu à Arbois, le 17 avril 1824, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon.)

Je couche dans une chambre qui est au-dessus de la sacristie. Le sacristain, qui est François-Xavier *Ruty*, couche dans la même chambre.

Le 13 de ce mois, environ les onze heures du soir, nous entendîmes des personnes qui criaient sous notre fenêtre: *Ruty! Ruty! les clefs pour aller au clocher.* Ruty se leva le premier, ouvrit la fenêtre et dit aux personnes qui étaient à la fenêtre: *Je n'ai point de clefs pour aller au clocher; appelez les sonneurs, ce sont eux qui ont les clefs.* Alors ces personnes rassemblées se mirent à crier de nouveau: *Tout de suite les clefs! ou l'on vous tue; si vous nous les donnez, on ne vous fera pas de mal.* Ruty referma la fenêtre: à peine l'avait-il fermée, qu'on jeta contre, depuis la rue, une bûche, à ce que je crois, qui cassa quatre carreaux. Quand nous vîmes cela, Ruty et moi, nous nous sauvâmes en passant par l'église; je n'ai reconnu aucune des personnes qui formaient le rassemblement dont j'ai parlé. Quand nous rentrâmes dans notre chambre, le lendemain, nous reconnûmes que la porte était ouverte; qu'on en avait cassé un panneau et qu'on avait arraché la serrure. Nous reconnûmes aussi qu'on avait arraché la serrure de la porte de la sacristie, et encore la serrure de la porte des cloches.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 14e témoin, page 69.)

1252. — MARTIN (Henri), *âgé de 29 ans, sonneur de la paroisse d'Arbois, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 17 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon.)

Jean-Louis *Jouvenot* et moi nous sommes les sonneurs de la paroisse; nous couchons tous les deux au clocher.

Le 13 de ce mois, environ les onze heures et demie du soir, il se forma un grand rassemblement au pied du clocher; déjà, vers les dix heures et demie, j'avais entendu pousser les cris, *Aux armes!* dans le faubourg de Pharamond; aussi avais-je dit à mon confrère qu'il ne fallait pas se coucher cette nuit; qu'il y aurait du train. Nous étions donc sur les margelles du clocher, quand le groupe qui était au pied du clocher a commencé à frapper à la porte. Nous entendîmes les cris: *Sonneurs! sonneurs! les clefs!* Nous ne bougeâmes pas; nous eûmes même la précaution de mettre à l'écart une lumière que nous avions, afin que les personnes qui étaient à la rue ne l'aperçussent pas. La porte du clocher fut

forcée, et une foule monta au clocher. Parmi les personnes qui montèrent au clocher j'ai reconnu le nommé *Gremeau*, ainsi que les nommés *Cornu* et *Brégand*. *Brégand* prit le porte-voix et monta aux carillons; un instant après *Gremeau* entra dans notre chambre et me demanda encore le porte-voix : il me prit par mon habit, en me disant : *Où est donc le porte-voix? donne-le donc.* Je lui dis que son camarade, qui était monté aux carillons, l'avait déjà pris. *Cornu* sonna le tocsin depuis notre chambre; enfin, la foule qui monta au clocher sonna le tocsin jusqu'au jour; celui qui se servait du porte-voix criait : *Vive la république!* Je sortis du clocher, environ les cinq heures du matin; dans ce moment-là il y avait encore bien des personnes qui montaient au clocher. Je ne suis pas rentré au clocher dans la journée du 14.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 15e témoin, page 71.)

1253. — JOUVENOT (Jean-Louis), *âgé de 39 ans, sonneur de la paroisse d'Arbois, demeurant en ladite ville.*

(Entendu à Arbois, le 17 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon.)

Le 13 de ce mois, après que nous eûmes sonné la retraite, nous fîmes, comme de coutume, le tour du clocher, mon confrère Martin et moi; nous entendîmes du bruit dans la rue, nous rentrâmes dans notre chambre; *Martin* dit qu'il ne fallait pas nous coucher, nous fîmes la prière. Il pouvait être environ dix heures et demie du soir lorsque nous entendîmes un plus grand bruit au pied du clocher : on entendait qu'on frappait à la porte : un quart d'heure après le clocher fut envahi. Il se présenta à la porte de notre chambre le nommé *Gremeau*, qui demanda à mon confrère *Martin* les clefs des carillons et le porte-voix. J'entendis *Martin* qui lui répondit : *Nous n'avons ni les clefs des carillons, ni le porte-voix.* Dans ce moment-là il y avait déjà du monde aux carillons; aussi *Martin* ajouta-t-il à *Gremeau* : *Le porte-voix est déjà là-haut.* Alors *Gremeau* dit à *Martin* : *Viens voir s'il est là-haut.* Je crois que *Gremeau* était porteur d'un fusil; cependant je ne pourrais pas l'affirmer. Le nommé *Cornu* entra aussi dans notre chambre, et y resta jusque vers les trois ou quatre heures du matin; ce ne fut que longtemps après qu'il fut entré, qu'il se mit à sonner la cloche depuis notre chambre : il y avait déjà longtemps qu'on sonnait le carillon. La foule, qui envahit cette nuit-là le clocher, sonna le tocsin toute la nuit. Je n'ai point connu d'autres individus que *Gremeau* et *Cornu*, parce que j'ai toujours resté dans notre chambre.

La foule, pour pénétrer au clocher, en avait forcé la porte d'entrée. Les personnes, qui se servirent du porte-voix, criaient : *Vive la république!*

(Information générale d'Arbois 22e piece, 16e témoin, page 72.)

1254. — Veuve MICHAUD (Anne-Xavière TISSOT), *aubergiste, demeurant à Arbois.*

(Entendue à Arbois, le 16 mai 1834, devant M. Monnot-Arbilleur, président de chambre à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le dimanche 13 avril dernier au soir, on sonnait déjà le tocsin, lorsque le nommé *Froidevaux* (Auguste), qui logeait et mangeait chez moi, entra dans ma cuisine; il tenait un fusil à la main. Il passa dans la chambre voisine dite *le poêle*, où était le sieur *Jennet*, clerc de l'avoué *Bryon*, et encore le nommé *Baillot*, autre clerc, autant que je puis me ressouvenir; mais j'affirme que le premier y était. Il resta bien peu de temps dans cette chambre, et repassa par la cuisine; je lui fis des représentations, et il répliqua qu'il faisait comme les autres. Cette chambre a deux lits et est destinée aux étrangers. Le sieur *Froidevaux* couchait à la cuisine; il n'est pas à ma connaissance qu'il y ait eu des balles déposées dans cette chambre. Je ne puis affirmer ni infirmer qu'il soit venu dans cette chambre pour se munir de balles.

Je suis veuve, j'ai trois enfants en bas âge, qui me retiennent constamment à la maison, et je n'ai aucun renseignement à fournir sur les excès des 13 et 14 avril dernier. Je dois ajouter que le sieur *Jennet* mange habituellement chez moi.

(Information générale d'Arbois, 31e pièce, 11e témoin, page 15.)

1255. — BRYON (Félix), *âgé de 41 ans, avoué au tribunal d'Arbois, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 19 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon.)

Dans la soirée du 13 au 14 avril courant, environ sur les dix heures, j'entendis, dans une maison particulière où j'étais, des cris de *Vive la république!* et le chant de la *Marseillaise*. J'appris en même temps que des groupes assez nombreux se formaient et que la tranquillité publique paraissait menacée. Je me rendis chez moi en toute hâte, et, en passant sur la place, j'entendis des cris dans la rue du Roi-citoyen et le bruit que faisaient des coups frappés contre une porte, qui me parut être celle de l'hôtel de ville. Quand j'eus pris chez moi quelques précautions relatives à ma famille, je revins sur le lieu de la scène, et je remarquai qu'on s'était emparé du corps de garde, que la garde avait été désarmée, que plusieurs personnes que je ne connus pas avaient les armes des soldats. Je vis notamment des femmes qui avaient autour de leur corps des sabres et des gibernes. On criait alors : *Allons au clocher! allons sonner le tocsin!* Je retournai chez les personnes que j'avais quittées au commencement de la scène. Je redescendis l'arcade un instant après, et le tocsin a commencé à sonner. Au premier coup je vis passer assez près de moi un homme d'assez

haute taille, portant un bonnet blanc. Ne sachant pourquoi il courait, je le suivis d'assez près; il s'arrêta devant la maison du nommé *Michaud*, horloger, contre la porte duquel il frappa trois ou quatre coups si violents, que je crus qu'il l'avait enfoncée. On m'a dit, le lendemain, que cet homme était un nommé *Conquet*, que je crus effectivement avoir reconnu pour tel.

Le bruit s'est continué pendant toute la nuit, surtout le tocsin, qui n'a cessé qu'à six heures et demie ou sept heures. J'appris que M. *Regnauld Dépercy* était le chef de cette insurrection, et deux de mes clercs, les nommés *Baillaud* et *Jannet*, me dirent, dans la nuit, que ce sieur *Dépercy* avait harangué le peuple, et engagé les insurgés à prendre leurs pioches pour aller faire les barricades. L'un de ces clercs, et peut-être même tous les deux, me racontèrent aussi que, dans le commencement de l'affaire, le nommé Auguste *Froidevaux*, commis écrivain, était entré dans l'auberge de la veuve *Michaud*, où il paraît qu'il loge, et y avait pris des balles d'un air assez colère et déterminé.

Le lendemain, pendant une grande partie de la journée, je fus à même de voir ce qui se passait. Je vis arriver dans la matinée, à neuf heures environ, des hommes armés qui montaient la grande rue, et dont la plupart me parurent être de Montigny; ils marchaient en rang, et l'un des premiers était un homme d'une taille assez élevée, et portant une épaisse barbe sous le menton. Je ne connais pas autrement que de vue ces individus; je peux seulement affirmer que celui dont je viens de parler était de Montigny.

On montait la garde devant la porte de l'hôtel de ville: je voulus aller au greffe dans l'après-midi; le factionnaire m'en empêcha, en croisant la baïonnette. Cet homme était étranger à la ville, et je ne le connais pas.

Dans l'après-midi de la même journée, 14 avril, vers les trois ou quatre heures, je vis arriver, comme de Poligny, ou venant de ce côté, un homme à cheval et au grand trot: j'étais alors devant l'hôtel de ville. Je reconnus ce cavalier pour être M. *Renauld*, amodiataire de l'octroi de Poligny. Son cheval voulait entrer dans l'auberge du sieur *Léman;* il poussa plus loin, et je crois qu'il descendit à l'hôtel de la Pomme-d'or. M. *Renauld* revint un instant après; il avait ses éperons, une capote, sous laquelle je remarquai un sabre, pendu au côté gauche. Il se dirigea, en traversant le pont de nouveau, du côté où s'étaient dirigés, quelques instants auparavant, les hommes armés qui, au son du tocsin, étaient allés, disait-on, au Prépeigne, pour y attendre les soldats que l'on croyait devoir arriver de Poligny. M. *Renauld* revint encore un instant après; il entra plusieurs fois au corps de garde, et se promena dans la rue du Roi-citoyen. J'eus occasion de le rencontrer et de lui parler; il me dit: *Chacun, ici, observe à sa manière.* Il me parla ensuite de papiers d'octroi, qu'il disait vouloir envoyer au préfet, et il ajouta ces expressions: *Il est bien probable que ce ne sera pas le même préfet qu'aujourd'hui.*

Je vis ensuite revenir les hommes armés qui s'étaient portés au Prépeigne; ils s'arrêtèrent devant l'hôtel de ville. M. *Regnauld Dépercy*, qui avait passé par une autre rue, vint les y rejoindre. Voici l'indication des personnes que

j'ai reconnues alors : 1° Le sieur *Billecard* fils, orfèvre, qui était devant les rangs et portait l'arme en sous-officier; 2° un des fils *Rousseau* (ce n'est pas l'aîné); 3° le nommé *Fayon* (Remi), dit *le Rebont*, qui était en uniforme de garde national; 4° le nommé *Bonzon*, dit *le grand Baillot* ou *le grand Bonzon*; 5° le nommé *Petetin*, pompier, fabricant de cordes, qui avait un bonnet de police et une veste ronde de pompier, et qui était le premier du rang, à la file gauche; 6° le fils aîné du sieur *Legendre*, perruquier : tous avaient des fusils de munition ou des fusils de chasse. Je crois aussi avoir remarqué dans les rangs, et entre les deux files, le nommé *Goudot*, cordonnier, qui portait un fusil de chasse en bandoulière, le canon en l'air. *Rousseau* avait un fusil double de chasse, porté de la même manière. J'ai vu, dans la même journée, allant et venant devant l'hôtel de ville, Médard *Perrin*, ce même *Goudot*, *Sauvageot* (Hippolyte), et je crois, *Faivre* dit *la Joie*.

Je sais, pour l'avoir ouï dire par un grand nombre de personnes, que M. *Dépercy* a dit plusieurs fois qu'il défendait expressément qu'on pillât ou qu'on insultât les citoyens, et qu'il ferait fusiller sur-le-champ quiconque contreviendrait à cette défense. Je sais même que, soit d'office, soit sur la demande du sacristain, il a placé un factionnaire devant le tabernacle, pour empêcher qu'on ne volât les vases sacrés.

Sur votre interpellation, je réponds que, dans le public, M. *Renauld*, de Poligny, passait pour être l'un des membres de l'association républicaine.

Je sais aussi, par moi-même et par ce que j'ai vu il y a environ un an, une liste écrite de la main du sieur *Billecard* fils, que ce dernier était l'un des chefs de section, dans la même association.

Nous avons fait extraire de la maison d'arrêt Jean-Étienne *Piroutet*, de Montigny, l'un des prévenus, et nous l'avons représenté au témoin.

Nous avons demandé au témoin s'il reconnaissait ledit *Piroutet* pour être l'individu qu'il vit à la tête du détachement qui venait de Montigny dans la matinée du 14 de ce mois.

Le témoin a répondu qu'il ne reconnaissait pas *Piroutet* pour être l'individu qu'il a signalé comme étant à la tête du détachement de Montigny.

Il a même ajouté que c'était la première fois qu'il voyait le prévenu.

Après cette confrontation, nous avons fait reconduire le prévenu en prison.

Le témoin a ajouté, sur notre interpellation, que, dans la nuit du 13 au 14 avril, il avait entendu plusieurs fois crier dans les rues, *A bas Louis-Philippe! à bas le juste-milieu!* quelquefois, *A bas le général Delort!* une ou deux fois, *A bas les carlistes!* et, dans la journée, quelquefois un de ces cris s'est répété dans le porte-voix.

D. De combien d'hommes était composé le détachement d'insurgés que vous vîtes revenir du Prépeigne dans l'après-midi du 14 avril?

R. Je ne les ai pas comptés, mais j'estime qu'il pouvait y en avoir cent, tout au plus.

(Information générale d'Arbois, 24ᵉ pièce, 1ᵉʳ témoin, page 2.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Arbois, le 16 mai 1834, par M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.

Je persiste dans la déposition que j'ai faite par devant M. *Navand*, conseiller; j'ajouterai seulement :

1° Que c'est dans la soirée du 13, que mes clercs, *Jennet* et *Baillaud*, ont vu *Froidevaux* aller chercher des balles chez la veuve *Michaud*, aubergiste en cette ville;

2° Que le sieur *Pyanet*, qui reste au prieuré, m'a dit avoir vu le serrurier *Tabey* en armes, soit au Prépeigne, soit ailleurs.

3° Parmi les hommes qui revenaient du Prépeigne j'ai remarqué le nommé *Grand* (Antoine), d'Arbois, qui était armé.

4° Le sieur *Griffon*, secrétaire de la mairie, m'a dit avoir rencontré, le matin, à cinq heures, du 14 avril, un nommé *Prost*, décoré de juillet, portant une poutre pour servir à une barricade, et que l'autre bout de la poutre était porté par un nommé Charles *Prost*, de Ver, oncle dudit *Prost*, et qui probablement avait été convoqué ici par les associés.

(Information générale d'Arbois, 30e pièce, 4e témoin, page 8.)

1256. — LAURENCEOT (Claude-Étienne-Désiré), *âgé de 47 ans, officier de marine, en retraite.*

(Entendu à Arbois, le 18 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon.)

Dès le samedi soir 12 avril, occupant le nommé *Loriot* et ses ouvriers, pour le compte de la ville, dans la maison où sont établis les frères de la doctrine chrétienne, je lui dis un mot de la position dans laquelle il se trouvait, comme un des chefs de l'association républicaine d'Arbois, à laquelle la fin prochaine des événements de Lyon devait porter un coup de mort. Il me répondit que depuis quelque temps il s'était bien aperçu qu'on voulait abuser de leurs bonnes intentions, mais qu'il n'avait jamais osé s'en ouvrir à moi et me demander des conseils; qu'au surplus il me priait de le recevoir le lendemain matin. Il vint en effet chez moi, le 13, entre sept et huit heures du matin, me répéta les mêmes choses que la veille, ajoutant que ne voyant dans l'association aucune personne dont la position sociale ou l'instruction pussent faire présumer que son but était réellement utile et avantageux au pays, il était déterminé à s'en retirer et à la dissoudre par tous les moyens en son pouvoir, sans cependant vouloir jamais trahir ses associés. Il me dit encore que, dans le cas probable où les sectionnaires recevraient dans la journée l'ordre de marcher sur Lyon, rien au monde ne pourrait l'y déterminer, et qu'il partirait sur-le-champ

pour la campagne de ma sœur, où il devait, la semaine suivante, commencer un bâtiment. Je l'engageai à persister dans ses bonnes résolutions, mais à ne pas s'absenter d'Arbois, tant que les républicains y resteraient et qu'il pourrait, par l'influence qu'il avait sur eux, arrêter les désordres auxquels ils se livreraient probablement.

Le 14 avril, à minuit et demi, je fus réveillé par ma femme, et j'entendis le tocsin qui continua jusqu'au jour. Je ne sortis de chez moi que vers les six heures du matin; des groupes nombreux couvraient la place; je m'approchai du plus près de chez moi; j'appris que le bruit général était que l'insurrection lyonnaise avait triomphé et s'était propagée tout autour; que les villes de Salins, Poligny, Lons-le-Saulnier et Dôle, étaient également en insurrection, et que Besançon même avait fermé ses portes, à quatre heures du soir. Peu de temps après, je vis arrêté devant l'hôtel de ville un groupe très-nombreux qui entourait une voiture paraissant venir de Poligny. On dit que c'était un courrier, et immédiatement ce courrier descendit la place, entouré toujours de la même foule, sur la tête de laquelle dominaient quelques baïonnettes. Il fut conduit au bureau de la poste, alors je m'en retournai chez moi. Vers les neuf heures environ du matin du même jour, *Loriot* revint chez moi dans un état d'agitation extraordinaire; il m'apprit en masse les événements de la nuit; me dit qu'il n'avait rien pu prendre; qu'à quatre heures du matin les frères de la doctrine chrétienne, chez lesquels il s'était présenté pour les rassurer, lui avaient donné une légère goutte d'eau-de-vie qui lui avait fait mal. Je fus dans la chambre de ma femme, où se trouvait le juge *Laurenceot*, y prendre du sucre et de la fleur d'orange pour remettre *Loriot*. Il put alors préciser les faits, et me dit que, se promenant sur la route de Poligny, à neuf heures du soir du 13 avril, avec sa femme, ils virent passer le courrier; que la curiosité de connaître des détails sur les événements de Lyon, les engagea à descendre au bureau de la poste aux lettres; qu'il vit autour de la voiture une immense foule, paraissant très-agitée, entourant et poussant de côté et d'autre le piquet de troupe de ligne qui du corps de garde avait escorté la malle jusqu'au bureau; qu'il s'approcha de plusieurs soldats; qu'il les supplia, avec les plus vives instances, de ne pas croire qu'on voulût leur faire le moindre mal; qu'ils voyaient bien que c'était l'empressement de savoir des nouvelles qui attirait cette foule; que dans ce lieu et dans ce moment il n'y avait eu aucun tapage, et qu'il était remonté reconduire sa femme chez lui. *Loriot* m'apprit que, rentré chez lui, il entendit dire qu'une famille de ses voisins, reconnus pour carlistes prononcés, était dans une mortelle inquiétude; il fut chez eux, se nomma à travers la porte, l'engagea à l'ouvrir, lui promettant qu'il ne souffrirait jamais qu'on lui fît le moindre mal. Bien connu qu'il était dans son quartier, la porte fut débarricadée sur-le-champ et il resta chez le nommé *Roland* pour les rassurer, jusqu'à ce que sa femme vînt l'avertir que le bruit courait qu'on s'égorgeait devant le corps de garde.

Un nombreux rassemblement était devant la porte de *Loriot* avant qu'il n'entrât chez les *Roland*, ou lorsqu'il en sortit. Il s'avança au milieu et dit vivement à ces gens : que le premier qui se permettrait la moindre violence, soit contre les personnes, soit contre les propriétés, aurait à faire à lui, et qu'il ne laisserait toucher à qui ou quoi que ce fût, avant qu'on ne l'eût assassiné. Arrivé devant le corps de garde, il vit les habitants qui y étaient entrés, et les soldats qui y restaient, bras dessus et bras dessous, et dansant ensemble. *Loriot* m'a dit encore, qu'à une heure plus avancée de la nuit, se trouvant dans la rue de Courcelle, il aperçut une douzaine d'individus, armés de pioches, qu'il présume être étrangers à la ville d'Arbois, se disposant à enfoncer la porte du nommé *Nicolle*, pour désarmer les soldats qu'on disait logés chez lui. Dans l'impuissance de les en empêcher, *Loriot* a appelé le propriétaire, lui a dit d'allumer le plus grand nombre de lumières possible dans sa maison, et d'en ouvrir la porte pour éviter quelques malheurs. Il est lui-même monté et a, le premier, prié les soldats de ne pas opposer une résistance impossible et dangereuse. Les inconnus se sont emparés des armes et d'une caisse de tambour des soldats. *Loriot*, pour éviter en remontant la ville, de se retrouver dans une position aussi fâcheuse, a passé le long de la rivière; il y rencontra quatre soldats armés qui paraissaient se cacher en l'entendant approcher; il les rassura de son mieux, leur indiqua l'endroit où ils pourraient traverser à gué la rivière, leur conseilla de gravir la côte de vignes en face d'eux et de ne pas suivre le sentier; mais il paraît que la difficulté du chemin les rebuta; qu'ils redescendirent au bord de l'eau et qu'ils furent désarmés un peu plus bas, comme *Loriot* les en avait prévenus. C'est immédiatement après que *Loriot*, passant devant la maison des frères de la doctrine chrétienne, sonna et monta chez eux pour les rassurer. Les insurgés s'étant décidés à marcher sur Poligny pour s'emparer de la poudre qui pourrait y être, *Loriot* fut commandé pour cette expédition à laquelle il se refusa d'abord; mais, craignant qu'un refus prolongé davantage ne le mît trop à l'œil de ses associés, et surtout dans l'espérance de faire le bien là comme ailleurs, il se détermina à marcher. Peu de temps après être sortie d'Arbois, la troupe rencontra un courrier arrivant de Lyon, et, pour lui éviter toute espèce de crainte et de désagrément, *Loriot* se mit à la tête du piquet qui l'escorta jusqu'à l'hôtel de ville, où il le remit à M. *Dépercy* (Eugène). Lui, *Loriot*, resta à l'hôtel de ville ou devant, jusqu'au moment où il vint chez moi m'apprendre où en étaient les choses, et me demander mes conseils. Je l'engageai à retourner au secrétariat de la mairie, à s'en absenter le moins possible, à veiller à ce qu'aucun désordre n'eût lieu, ni aucun papier dérangé, surtout pendant l'absence de M. *Dépercy* (Eugène), qu'on m'avait appris être parti à cheval pour Poligny, quelque temps après la bande. Je recommandai surtout à *Loriot* de s'entendre avec le secrétaire *Marchand* pour mettre à l'abri les papiers les plus précieux, et notamment le registre des délibérations du conseil municipal. Je sais qu'il insista fortement sur ce dernier

article, et que bien que *Marchand* l'eût assuré que ce registre ne courait aucun risque, il voulut le voir déposer dans une armoire fermant à clef. *Loriot* me manifesta toujours l'envie bien prononcée de se retirer de l'association, mais surtout de la faire dissoudre dans le jour même, me protestant, dans son langage énergique, qu'il se ferait hacher ou qu'il y réussirait, espérant, d'ailleurs, éclairer ceux de ses confrères qui avaient quelque bon sens et qui devaient voir, comme lui, qu'on les menait à leur perte, sous le prétexte du bien du pays; mais il ajouta qu'aucune considération possible ne pourrait le déterminer à agir envers eux en traître, et qu'on n'obtiendrait de lui aucune révélation qui intéresserait sa religion politique ou qui pourrait compromettre les individus de son parti auxquels on n'aurait aucun attentat contre les personnes ou contre les choses à reprocher; que, pour ceux qui se permettraient la moindre violence, non-seulement il les contiendrait de tout son pouvoir, mais irait même jusqu'à les punir de sa main. Je l'engageai donc à retourner à l'hôtel de ville, lui promettant que je donnerais connaissance de cette déclaration, et lorsqu'il en serait temps, au maire, aux adjoints et aux autres membres les plus influents de l'administration; je le dis même, peu d'instants après, au juge de paix et au juge *Laurenceot*, qui se trouvaient chez moi, afin qu'ils pussent rassurer leur famille fort inquiète des événements de Lyon, car *Loriot* m'avait appris qu'accompagnant le courrier il lui avait entendu dire que les événements de Lyon tiraient à leur fin, et que lui était d'autant plus porté à le croire, que M. *Dépercy* (Eugène) avait refusé de leur parler du contenu d'une lettre qu'il venait de recevoir.

Il est à ma connaissance personnelle que, quelque temps après être sorti de chez moi, *Loriot*, à qui le commis de la mairie avait remis un mandat délivré à son profit pour ouvrages faits antérieurement pour le compte de la ville, se rendit chez le maire pour le faire signer; qu'il rendit compte à ce magistrat du conseil que je lui avais donné de se tenir le plus possible au secrétariat, et que M. *Parandier*, maire d'Arbois, lui intima l'ordre de s'en absenter le moins possible, et seulement quand il y serait obligé. Vers les sept heures et demie du soir dudit jour 14 je me rendis chez *Loriot* pour avoir quelques nouvelles de ce qui s'était passé et être informé des projets ultérieurs des associés et surtout savoir à quoi m'en tenir sur la dissolution de l'association. *Loriot* était avec deux ou trois individus que l'obscurité ne me permit pas de distinguer. Je lui parlai simplement de clous et matériaux que je devais envoyer le lendemain matin à la campagne; il m'accompagna jusque devant sa porte, me dit que plusieurs des chefs de sections étaient déjà chez lui; qu'il attendait les autres; que bien probablement tous seraient bien de son avis, mais qu'il me réitérait la promesse que l'association serait dissoute le soir même, ou qu'il périrait à la peine. Il m'autorisa même, pour rassurer la population, d'en répandre le bruit, et je le dis, sans nommer personne, mais comme une chose prochaine, à la chambre de la société. A neuf heures la femme de *Loriot* vint

me prévenir, de la part de son mari, que tout était terminé; que les chefs de section avaient rompu le pacte, et que M. *Dépercy* (Eugène) venait de partir. Je fus sur-le-champ en rendre compte à M. le procureur du roi, chez qui se trouvait le commissaire de police et le brigadier de gendarmerie. Je le dis, au même moment, au juge d'instruction, qui habite la même maison.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 18e témoin, page 77.)

Autre déposition du même temoin, reçue à Arbois, le 16 mai 1834, par M. Monnot-Arbilleur, président de la Cour royale de Besançon, délégué.

Le samedi 12 avril dernier, *Loriot* me manifesta l'intention bien prononcée, non-seulement de se retirer de l'association républicaine, mais même de faire tout ce qui était en lui pour la dissoudre, s'obligeant, pour ainsi dire, à y réussir. Il me dit aussi, et en présence du frère supérieur de la doctrine chrétienne, qu'il était fermement résolu à ne pas suivre les associés, si on les appelait à sortir d'Arbois pour marcher au secours de l'insurrection de Lyon ou toute autre. Le dimanche 13, à sept heures du matin, d'après la demande qu'il m'en avait faite la veille, il vint chez moi me donner les mêmes assurances et me promettre que je serais instruit sur-le-champ de tous les événements qui pourraient intéresser la tranquillité publique et des résolutions de l'association, m'autorisant même, au besoin, à en faire part aux maire, adjoints et autres personnes que je jugerais à propos, m'observant toutefois que, dans son intérêt et celui de tous, il était nécessaire que cette résolution de sa part n'eût pas trop de publicité parce cela lui ferait perdre la confiance de ses associés, et qu'il ne se trouverait plus à même de tenir la promesse qu'il me fesait de dissoudre l'association à tout prix.

(Information générale d'Arbois, 31e pièce, 7e témoin, page 9.)

1257. DORGEON (Louis-Auguste), *âgé de 34 ans, marchand, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 18 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon.)

Le 13 avril courant, entre onze heures et minuit, j'étais couché lorsque j'entendis sonner le tocsin. Je me levai, et depuis chez moi j'entendis un grand bruit dans la rue; on criait: *Aux barricades, sur le port de Conturelle! Vive la République!* Ne sachant ce qui pouvait arriver, je descendis dans ma boutique pour y prendre mes livres de commerce et de l'argent que j'y avais. Dans ce moment j'entendis deux détonations d'armes à feu sur la place; je remontai aussi près de ma femme pour la rassurer. A peine étais-je remonté que j'entendis qu'on tirait un coup de fusil sous mes fenêtres. *Ah! mon Dieu!* dit ma femme,

on frappe chez nous. Ce ne fut que le lendemain matin que je reconnus que ce coup de fusil avait été tiré contre ma boutique. La balle avait traversé le volet et brisé deux carreaux de vitres ; j'ai retrouvé cette balle au milieu de porte-mouchettes. Je vous la représente.

Immédiatement nous avons saisi ladite balle comme pièce de conviction, l'avons renfermée dans une demi-feuille de papier à laquelle nous avons annexé une bande qui a été scellée de notre sceau et signée par nous, conseiller-commissaire, par M. l'avocat général *Fourriex*, notre commis greffier, et ledit *Dorgeon*.

D. Connaissez-vous la personne qui aurait tiré ce coup de fusil contre votre boutique?

R. Non, monsieur; je ne crois pas même qu'on ait tiré ce coup de fusil par vengeance.

Le témoin a ajouté : Dans la journée du 14, environ les deux heures après midi, au moment où les factieux avaient recommencé à sonner le tocsin, deux enfants vinrent dans ma boutique demander si l'on vendait des balles et des capsules; je fis sortir ces enfants de ma boutique, en leur disant que, s'ils ne se retiraient pas, j'allais les corriger. Sans doute que ces enfants avaient été envoyés par quelqu'un, mais je ne sais par qui. Dans ce même moment j'ai vu passer devant chez moi plusieurs hommes en armes; mais je ne les ai pas connus. Je suis resté chez moi, parce que ma femme m'avait défendu de sortir.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 19e témoin, page 87.)

1258. — AGARD (Jean), *âgé de 46 ans, capitaine de la 6e compagnie, 3e bataillon, 2e régiment de ligne, en garnison au fort de Saint-André, à Salins.*

(Entendu à Arbois, le 3 mai 1834, devant M. Laurenceot, juge d'instruction.)

Je reçus un ordre du commandant du fort, sur une demande de M. le maire d'Arbois, de me rendre dans cette ville avec une compagnie ; j'y arrivai le 12 au matin, sans instructions; seulement je devais, d'après ce que m'a dit M. le maire, mettre ma compagnie sous ses ordres. Mes soldats furent logés chez le bourgeois faute de caserne; je fus logé moi-même au bas du faubourg de Courcelles à une grande distance du corps de garde. Au lieu de mettre huit hommes au corps de garde, comme j'en avais reçu l'ordre, je mis dix hommes, un sergent et un caporal. Le soir du jour de mon arrivée, je renforçai le poste par un piquet de vingt hommes et un tambour : la première nuit se passa tranquillement, sauf un peu d'agitation à l'arrivée du courrier, ce que j'attribuai à un mouvement de curiosité.

Le lendemain 13, jour de dimanche, la journée se passa dans le plus grand calme ; je composai le poste comme la veille, mais je crus devoir par prudence envoyer le poste de renfort de vingt hommes dès les trois heures après midi.

Le reste de la soirée fut également tranquille jusqu'à l'arrivée du courrier, qui eut lieu à dix heures moins un quart environ.

J'étais alors au café qui joint presque immédiatement le corps de garde, où je faisais une partie avec mon lieutenant. Je sortis aussitôt lorsque j'entendis la voiture; huit hommes, d'après mes ordres, s'étaient détachés du corps de garde pour accompagner le courrier jusqu'au bureau, pour empêcher la foule qui l'escortait comme la veille de trop s'approcher. J'entrai au bureau, où se trouvaient quelques fonctionnaires de la ville. J'entendis une lecture d'une dépêche du préfet du Jura, qui annonçait que les troupes étaient victorieuses sur tous les points, à Lyon. J'entendis alors un grand bruit au dehors : je sortis pour en connaître la cause; on me dit alors qu'un jeune homme, qui se trouvait dans le courrier avait insulté le maréchal des logis de gendarmerie, et que ce jeune homme avait dit que la république était proclamée dans toutes les villes où il avait passé. Je descendis de suite dans mon logement pour prendre mon hausse-col, et revins de suite au corps de garde, où étant arrivé je fis prendre les armes au poste qui était dans l'intérieur du corps de garde. Une autre partie, composée de dix ou douze hommes environ, était déjà sous les armes, et un agent de police avec eux.

Il y avait beaucoup de monde rassemblé en avant du corps de garde, ce rassemblement était plus nombreux que la veille : j'en fis l'observation à l'agent de police et lui demandai où était le maire; il me répondit que, tous les dimanches, des rassemblements pareils se formaient, et que le maire lui avait dit qu'il reviendrait bientôt.

Je lui enjoignis de le faire appeler de suite; mais jusque-là ce rassemblement était inoffensif, et je n'ai pas remarqué d'armes. J'entendis alors dans la foule quelques cris de *Vive la république!* je m'avançai en avant du poste, pour engager la multitude à se retirer, en leur disant : Qu'on les trompait, qu'ils ne devaient pas écouter les rapports mensongers qu'on leur faisait. Dans ce moment, je fus entouré spontanément et sans que je m'y attendisse, et à l'instant même le corps de garde fut envahi de toute part par la multitude dont une grande partie était ivre, et sans que mes soldats qui étaient alors sans méfiance, aient pu empêcher le mouvement qu'ils ne prévoyaient pas. Tout le poste, qui était alors de trente-deux hommes et un tambour a été désarmé, malgré la résistance que les soldats ont opposée pour conserver leurs armes. Mon lieutenant et moi n'étions pas compris dans le nombre des trente-deux ci-dessus indiqué, nous n'avons été désarmés ni l'un ni l'autre. Mon lieutenant, qui accourait au corps de garde pendant que j'étais retenu par la foule, reçut deux coups de baïonnette, l'un dans la main, et l'autre dans sa capote sur la poitrine : un monsieur qui se trouvait présent, et qu'on m'a dit être M. *Dépercy,* voyant le danger que courait mon lieutenant, le prit à bras-le-corps pour le faire sortir, et au moment où il descendait le perron, mon lieutenant reçut par derrière sur le cou un coup de crosse de fusil, à ce que je crois, qui l'étendit à

terre; il fut porté dans une maison voisine, où il resta plusieurs heures sans connaissance. Ce fut dans ce moment que je parvins à me débarrasser de la foule qui me retenait; je m'élançai au corps de garde d'où on me fit sortir deux fois en m'engageant à me retirer et à sortir de la ville, où ma présence pouvait attirer de grands malheurs. Je fis alors appeler M. *Dépercy*, qui m'avait été désigné comme le chef de l'insurrection, et le priai en grâce de faire rendre les armes à mes soldats, en lui observant encore qu'il avait été trompé. M. *Dépercy* me répondit qu'il était loin de s'opposer à ce qu'on rendît les armes à mes soldats, mais qu'il ne pouvait pas forcer à ce qu'on les rendît; qu'il était plus fâché que moi de ce qui venait d'arriver, mais qu'il n'avait pas été le maître de l'empêcher; il m'assura qu'il ferait tous ses efforts pour qu'il n'y eût pas de sang répandu, et m'engagea de nouveau à sortir de la ville: dès lors je m'esquivai avec mon lieutenant.

J'étais arrivé à Arbois avec soixante-dix-neuf hommes, dont partie recrues de ce pays, sous-officiers, soldats et tambours, commandés seulement par moi et mon lieutenant. Les trente-deux hommes qui étaient au poste ont été désarmés, quelques-uns de ceux qui étaient logés chez le bourgeois ont été également désarmés à domicile; je ne pourrais en indiquer le nombre. D'autres ont été désarmés en sortant de leurs logements et cherchant à s'échapper; je ne pourrais non plus en fixer le nombre, je sais seulement en masse que cinquante-huit fusils ont été pris, ainsi que deux sabres; un troisième sabre a été cassé. Quelques gibernes et autres effets d'équipements, dont le nombre est constaté par procès-verbal ont également été enlevés. Tous ces effets ont été rendus à ma compagnie, excepté seize fusils, deux sabres, dix ou onze gibernes, et autres effets d'équipement; une caisse m'a été rendue brisée. Je ne connais aucun des auteurs des scènes dont je viens de rendre compte, je ne peux désigner que M. *Dépercy* à qui j'ai parlé, et que je ne reconnaîtrais même pas.

J'observe qu'aussitôt arrivé à Arbois je me rendis chez M. le maire pour lui demander des renseignements sur l'état de la ville; je lui parlai même du nommé *Dépercy* qu'on m'avait désigné comme chef de parti; M. le maire me répondit qu'il n'y avait rien à craindre, que quelles que fussent les opinions de M. *Dépercy* il voulait l'ordre, et que s'il eût été présent la veille, ou l'avant-veille, lorsqu'un homme ivre avait crié *Vive la république,* il aurait été le premier à le faire arrêter.

(Information générale d'Arbois, 25ᵉ pièce, 10ᵉ témoin, page 14.)

1259. — De Chambarlhac (André-Louis-Antoine), *âgé de 32 ans, lieutenant à la 3ᵉ compagnie de grenadiers, 2ᵉ régiment de ligne.*

(Entendu à Arbois, le 19 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale.)

Le 12 de ce mois, dans la journée, j'arrivai à Arbois avec la 6ᵉ compagnie

du 3e bataillon détaché à Salins, et envoyée à Arbois par un ordre de M. *Charpentier,* commandant le fort de Salins. A notre arrivée dans la ville d'Arbois, la compagnie reçut des billets de logement pour être placée de deux en deux chez les habitants de cette ville. Le soir, à l'arrivée du courrier de Lyon, le capitaine de la compagnie se transporta avec huit hommes et un caporal vers le bureau de la poste aux lettres; il était alors entre neuf et dix heures du soir. Ces hommes rentrèrent un instant après au corps de garde, où j'étais resté pendant leur absence, et je me retirai dans mon logement. Le lendemain dimanche 13, la compagnie prit les armes à trois heures de l'après-dînée; le capitaine et moi, nous en passâmes la revue, l'inspection des armes; nous fîmes défaire un paquet de cartouches dans les gibernes; le capitaine détacha au poste de la mairie un sergent, un caporal et vingt hommes pour y renforcer, à titre de piquet, la garde qui s'y trouvait déjà, forte elle-même d'un sergent, un caporal et huit hommes. Nous passâmes toute l'après-dînée, le capitaine et moi, aux environs du poste; la ville n'offrait rien qui pût faire suspecter le moindre trouble. Mon capitaine m'avait même assuré que les autorités de la ville l'avaient confirmé dans cette idée. Entre neuf et dix heures du soir, l'état de la ville était le même, si ce n'est qu'il y avait dans les rues un assez grand nombre de personnes, comme on le voit ordinairement les dimanches. Au moment où la malle de Lyon arriva, nous sortîmes, le capitaine et moi, du café du Jura, voisin de l'hôtel de ville; le capitaine se transporta sur-le-champ au bureau de la poste; moi-même, accompagné d'un de mes camarades, officier au même régiment, en permission à Arbois, j'allai jusque sur la place; nous y trouvâmes beaucoup de monde qui revenait du courrier, et qui annonçait qu'il n'était encore rien arrivé. Ne pouvant présumer, d'après la tranquillité qui avait régné jusqu'alors, aucun mouvement qui pût nécessiter ma présence au poste, j'entrai avec cet officier dans une maison particulière où je restai environ un quart d'heure Ayant entendu une femme entrer dans la chambre où je me trouvais et parler, à voix basse, de bruit, je sortis. A mon arrivée dans la rue, j'aperçus tous les abords du corps de garde occupés par un rassemblement considérable et jetant des cris. J'eus toutes les peines du monde à me faire un chemin pour y pénétrer. A mon entrée au corps de garde, je fus entouré par les gens qui s'y trouvaient et qui demandaient en criant que l'on fît remettre la baïonnette. Dans ce moment, les hommes du poste avaient été forcés de se retirer sur le lit de camp, sur les tables et bancs qui entouraient le corps de garde. J'essayai de me faire entendre; mais il me fut impossible, les cris de tout ce qui m'environnait couvrant ma voix. Dans ce moment j'aperçus des hommes dans un état d'ivresse complet, armés de fusils, de pistolets, entrer derrière moi. Un d'eux m'envoya un coup de baïonnette qui m'atteignit la main gauche au moment où je relevai l'arme, qui me déchira ma capote sur la poitrine; dès lors il n'y avait plus possibilité de rejoindre les hommes. Un individu couvert

d'une casquette en peau noire surmontée de rouge, et que depuis j'ai entendu désigner sous le nom de M. *Dépercy*, m'étreignit à bras-le-corps, me suppliant de quitter le corps de garde. De ses bras je passai dans ceux de quelques individus qui m'enlevèrent du corps de garde; à la sortie sur l'escalier, je me sentis donner sur le cou un coup que je ne pourrais désigner. Environ une heure après je me trouvai dans mon lit, soigné par le sergent-major de la compagnie et deux bourgeois qui, dit-on, m'avaient transporté jusque chez moi. Le capitaine y arriva un instant après et m'annonça que nos hommes avaient été désarmés. N'entrevoyant aucune possibilité de pouvoir réunir quelques hommes armés, sans les exposer à être désarmés ou assassinés à la sortie de leur logement, par cette populace parcourant les rues en chantant des chansons républicaines et en tirant des coups de fusil, le capitaine et moi décidâmes qu'il fallait, de quelque manière que ce fût, sortir de la ville. Le sergent-major se chargea, ainsi qu'un caporal et un soldat, de prévenir leurs camarades de notre projet, et de l'intention que nous avions de les attendre à quelque distance de la ville. Nous sortîmes, le capitaine et moi, avec un soldat qui lui-même était venu prévenir le capitaine qu'on le cherchait avec l'intention de le tuer; et, guidés par un bourgeois, nous sortîmes d'Arbois à quelques pas d'une barricade que les insurgés faisaient auprès du pont.

Après avoir attendu quelque temps les hommes que nous supposions avoir pu sortir de la ville, au moyen du guide que nous avions renvoyé, et qui m'avait promis de faire tout son possible pour tirer, autant que faire se pourrait, nos soldats de l'affreuse position où nous les laissions, nous retournâmes à Salins, où nous arrivâmes, le capitaine, dix hommes et moi. Le reste de la compagnie arrivait à Salins au moment où j'en partais pour rentrer à Besançon, où j'avais reçu l'ordre de me rendre. Quand je partis de Salins, il était midi environ, 14 avril.

D. Fûtes-vous désarmé par les insurgés qui pénétrèrent au corps de garde?

R. Non, monsieur.

D. Pourriez-vous nous dire combien de vos soldats furent désarmés?

R. Il y en eut plusieurs, mais je ne peux vous indiquer le nombre.

D. Les armes qui ont été enlevées à vos soldats ont-elles été rendues?

R. On en a déjà retrouvé une partie : on a encore trouvé aujourd'hui un fusil derrière un mur de vigne. Je crois qu'il pourrait encore manquer actuellement quinze ou seize fusils.

(Information générale d'Arbois, 24e pièce, 2e témoin, page 8.)

1250 — LAUGIER (Pierre-André), *âgé de 25 ans, soldat au 2e régiment de ligne, actuellement en garnison au fort Saint-André à Salins.*

(Entendu à Arbois, le 20 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le dimanche soir 13 avril j'étais de garde au poste de l'hôtel de ville

d'Arbois, lorsque, vers les dix heures et demie, on vint envahir le corps de garde. J'ai vu sur la porte un petit homme maigre, portant des favoris jusque sous le menton, vêtu d'une veste ronde couleur de bois et coiffé d'une casquette pointue en forme de pain de sucre, qui est venu sur la porte en criant : *Au nom de la république, rendez vos armes!* Nous avons croisé la baïonnette et il s'est retiré; puis, lorsque la foule est entrée au corps de garde, il y est encore venu et m'a sommé jusqu'à deux fois de lui rendre mon fusil, ce que j'ai refusé. Le même individu a craché dans ses mains pour effacer le nom de *Louis-Philippe* qui était inscrit au corps de garde. Aussitôt s'est précipité sur moi un homme plus grand, maigre de figure, ayant des favoris noirs, et il m'a pris, de vive force, le fusil dont j'étais porteur. Ce fusil portait le n° 2,755.

Et de suite, nous avons représenté au témoin le fusil que nous avions saisi à Poligny le 14 de ce mois, et qui y avait été laissé par l'inculpé *Bouvard*. Le témoin l'a parfaitement reconnu pour être le sien. Effectivement ce fusil porte le n° 2,755, tel qu'il l'avait annoncé.

Le témoin ajoute, sur interpellation : 1° qu'il avait vu passer, à peu près dans le même moment, un petit jeune homme sans barbe, portant une marque de cicatrice sur une des joues, et qui criait : *Aux barricades! aux barricades!* 2° que le petit homme qui s'était présenté le premier pour s'emparer des armes paraissait très-échauffé, mais n'était pas ivre.

(Information générale d'Arbois, 35e pièce, 1er témoin, page 2.)

1261. — COL (François), *âgé de 22 ans, soldat au 2e régiment de ligne, en garnison au fort Saint-André de Salins.*

(Entendu à Arbois, le 20 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le dimanche soir 13 avril, vers les dix heures, nous étions au corps de garde, lorsqu'on est venu pour s'emparer du poste. J'ai remarqué entre autres un jeune homme de petite taille, maigre de figure, ayant des favoris qui lui venaient jusque sous le menton, vêtu d'une veste ronde de couleur jaunâtre, et coiffé d'une casquette en forme de pain de sucre. (C'est lui qui le premier a crié : *Au nom de la république, il nous faut des armes ou vos vies! Si vous ne rendez pas de suite les armes, nous voici tous décidés à vous abîmer!*) Il ajoutait qu'il s'était déjà trouvé à Paris dans des révolutions, et que c'était toujours lui qui, le premier, a planté les drapeaux; au même instant il s'avança contre le buste de *Louis-Philippe*, qui était au corps de garde; il cracha dessus à plusieurs reprises, ensuite il crachait dans ses mains pour effacer le nom de *Louis-Philippe*, qui était au bas; puis aussitôt il prit les deux drapeaux trico-

lores placés en sautoir au-dessus de la tête du buste du Roi, et les jeta au feu. Je reconnaîtrais ce jeune homme s'il m'était représenté.

(Information générale d'Arbois, pièce 35e, 2e témoin, page 3.)

1262. — GIBOUDOT (Gabriel), *âgé de 21 ans, soldat au 2e régiment de ligne, en garnison au fort de Salins.*

(Entendu à Arbois, le 20 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

J'étais présent au corps de garde lorsque le jeune homme dont a parlé le précédent témoin a arraché les drapeaux tricolores et les a mis dans le poêle; puis il crachait dans ses mains et effaçait le nom de *Louis-Philippe*, qui était inscrit au corps de garde, en disant : *Louis file vite! Louis file vite!* C'est le même qui disait : *Nous sommes tous républicains! vous êtes tous les enfants de la république.*

Ce n'est pas lui qui m'a désarmé, je l'ai été par deux individus dont je vais vous donner le signalement le plus exactement possible. L'un était jeune, âgé au plus de dix-huit à dix-neuf ans, sans barbe, taille d'environ cinq pieds ou cinq pieds un pouce, ayant, je crois bien, une cicatrice sur une joue; l'autre est plus âgé, il a au moins vingt-huit ans, il est gros, haut tout au plus de cinq pieds, a des favoris rouges très-fournis, fort mal vêtu, coiffé d'un chapeau rond. Tous deux se sont mis après moi pour me tordre les bras et m'arracher mon fusil, et c'est le plus âgé, le dernier dont je viens de parler qui s'en est emparé et s'en est allé avec.

(Information générale d'Arbois, pièce 35e, 3e témoin, page 4.)

Confrontation de l'accusé Froidevaux avec les trois témoins précédents.

Et de suite nous avons fait extraire de la maison d'arrêt le nommé *Froidevaux*, et l'avons représenté aux trois témoins précédents, les sieurs *Laugier*, *Col* et *Giboudot*, qui tous trois ont déclaré le reconnaître parfaitement pour l'individu dont ils ont parlé dans leurs dépositions, qui le premier s'est présenté au corps de garde pour s'emparer des armes, qui a craché sur le buste du Roi, et qui a jeté au feu les deux drapeaux tricolores.

(Information générale d'Arbois, pièce 35e.)

1263. — DOMERC (François), *âgé de 24 ans, soldat au 2e régiment de ligne, en garnison au fort de Salins.*

(Entendu à Arbois, le 20 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

J'étais de garde au poste de l'hôtel de ville, le dimanche 13 avril dernier, et

j'étais de faction, lorsque la malle-poste a passé. Quelques instants après on a commencé à nous pousser; j'ai dit, *Laissez-moi tranquille;* mais bientôt et presque subitement la foule est devenue si considérable qu'il n'était plus possible de résister. Le premier qui s'est emparé de mon fusil est un homme d'environ trente à trente-cinq ans, taille de cinq pieds un pouce, figure maigre, brun et de petits favoris qui lui viennent un peu sur la joue, vêtu d'une veste vert foncé, coiffé d'un bonnet blanc aplati; il a fait des efforts considérables pour m'arracher mon fusil; mais n'ayant pu en venir à bout, ils s'y sont mis au moins une dizaine.

Le même individu disait qu'il tuerait le capitaine s'il le trouvait; c'est aussi lui qui a porté un coup de baïonnette à la main du lieutenant, et qui l'a fait tomber en lui donnant une bourrade. Je ne peux pas dire le nom de cet individu; mais je le reconnaîtrais parfaitement s'il m'était représenté.

J'ajoute que je viens de voir passer l'inculpé *Froidevaux,* que vous avez fait paraître devant mes camarades; je l'ai parfaitement reconnu pour un des premiers qui sont entrés au corps de garde. C'était de tous le plus enragé; il montait sur les tables, prenait les fusils; enfin il mettait tout en jeu dès l'instant où l'on a crié: *Vive la république!* J'ajoute qu'un des plus acharnés était aussi un petit jeune homme, de cinq pieds à peu près, maigre, faible, vêtu d'une petite redingote bleue ou noire, coiffé d'un chapeau noir: il avait aussi un gilet noir ou bleu foncé. Il ne pouvait pas s'emparer des fusils, parce qu'il n'en avait pas la force; mais il frappait sur le poêle en criant, *Vive la république!* que nous allions vivre sans impôts, et payer le vin trois sous la pinte.

(Information générale d'Arbois, pièce 35e, 7e témoin, page 11.)

1264. — LIEUMOND (François), *âgé de 23 ans, soldat au 2e régiment de ligne, en garnison au fort Saint-André, à Salins.*

(Entendu à Arbois, le 21 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

J'étais de garde au poste de l'hôtel de ville, le dimanche soir 13 avril dernier; c'est là que j'ai été désarmé. Une douzaine d'hommes se sont précipités sur moi; je ne sais pas leurs noms, et je ne pourrais reconnaître que celui qui était le premier, homme de cinquante ans environ, ayant la figure un peu noire, maigre, portant des favoris; il était vêtu d'une veste couleur foncée; il était coiffé d'un chapeau à trois cornes En avançant, il m'a dit: *Au nom de la république, rendez vos armes!*

(Information générale d'Arbois, 36e pièce, 4e témoin, page 5.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Arbois, le 22 mai 1834, par le même magistrat.

L'homme que vous me représentez sous le nom de Denis *Chatenet* est

bien celui dont je vous ai parlé hier dans ma déposition, et qui est entré le premier au corps de garde de l'hôtel de ville sur moi, en criant : *Au nom de la république, rendez-nous vos armes!* J'affirme, sous la foi du serment, que je le reconnais parfaitement, et il n'y a aucun doute dans mon esprit que c'est celui-là.

(Information générale d'Arbois, 37e pièce, 1er témoin, page 2.)

1265. — AUBÉ (Constant-Nicolas), *âgé de 24 ans, tambour au 2e régiment de ligne, en garnison au fort Saint-André à Salins.*

(Entendu à Arbois, le 20 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

J'étais à minuit au poste de l'hôtel de ville; j'avais encore ma caisse, lorsque s'est présenté devant moi un homme d'environ cinq pieds, assez gros, plus fort et plus robuste que moi, bien pris dans sa taille, des favoris blonds bien fournis, vêtu d'une veste courte, coiffé d'une casquette; je suis sûr de le reconnaître s'il m'était représenté. Cet homme m'aborde en me disant : *Rends-moi ta caisse! je suis tambour comme toi et je l'ai été.* Au refus que je lui ai fait de livrer ma caisse, plus de dix des révoltés se sont jetés sur moi; j'ai été obligé de céder au nombre.

(Information générale d'Arbois, 35e pièce, 8e témoin, page 12.)

1266. — SATURNIN, *âgé de 23 ans, soldat au 2e regiment de ligne, en garnison au fort Saint-André, à Salins.*

(Entendu à Arbois, le 20 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

J'étais de garde le dimanche soir, mais je n'ai pas été désarmé, parce que j'étais du nombre des dix hommes qui faisaient patrouille; j'étais logé chez un vigneron, rue de Courcelle, n° 38, avec le soldat *Col.* Le lundi 14 avril, à huit heures du matin, j'étais dans la cuisine qui est au rez-de-chaussée, et nous avions laissé nos fusils dans la chambre du haut, où nous avions couché, lorsque quatre individus se présentent pour nous désarmer; l'un d'eux, que je reconnaîtrais bien s'il m'était représenté, me dit : *Il nous faut vos armes!* Comme ils étaient quatre contre moi, je n'ai pu résister, et je leur ai dit qu'elles étaient dans la chambre du haut. Alors trois de ces hommes montèrent pour les prendre, tandis que celui dont j'ai déjà parlé me retenait dans le bas; c'est un homme d'environ cinq pieds deux pouces, assez gros, la figure ronde, un peu noire, les cheveux, la barbe et les favoris noirs. Lorsqu'il m'observait, il me dit qu'il était cantonnier, et j'ai appris depuis, par un de mes camarades, qu'il

avait été révoqué, pour avoir pris part aux événements des 13 et 14 avril dernier.

(Information générale d'Arbois, 35e pièce, 5e témoin, page 8.)

1267. ROUSTANT (Jules-Joseph), *âgé de 24 ans, sergent au 2e régiment de ligne, en garnison au fort Saint-André, à Salins.*

(Entendu à Arbois, le 20 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Vers les 11 heures du soir, du dimanche 13 avril, je n'étais pas encore couché, lorsque mon sergent-major vint me trouver à mon logement, rue de Courcelle, n° 42, et me dit : *Sergent, rassemblez vos hommes de suite!* Je pris mon fourniment et je sortis avec lui. En montant la rue nous rencontrâmes des soldats désarmés qui nous dirent qu'on venait de désarmer le poste et de l'envahir. Alors mon sergent-major me dit qu'il était inutile d'aller et nous nous en retournâmes. Je rentrai dans mon logement; c'est alors que *Guy* vint causer avec moi, qu'il me dit qu'il s'appelait ainsi, qu'il était de Salins et qu'il exerçait à Arbois le métier de gypseur; il se vantait d'être l'un des plus forts de la ville. C'est un homme gravé de la petite-vérole, que je reconnaîtrais parfaitement s'il m'était représenté. Avec lui était un de ses voisins, homme assez gros, blond, la figure blanche et le teint coloré. Je ne sais pas son nom; il est un peu plus grand que *Guy*, et dans ce moment il demeurait à l'étage au-dessous de *Guy* et dans la même maison. Je le reconnaîtrais aussi s'il m'était représenté. Ils me parlèrent tous deux de la république, disant que c'était le gouvernement qu'il leur fallait, et autres choses semblables, qui me firent présumer qu'ils avaient été gagnés par quelqu'un. C'est dans ce moment-là que *Guy* se vanta à moi d'avoir concouru au désarmement du corps de garde, d'avoir enfoncé la porte de l'hôtel de ville, d'avoir distribué des armes aux révoltés, d'avoir enfoncé une fenêtre du clocher, qui était défendue par un sacristain qui lui avait porté sur la tête un coup dont il me montra encore les traces. Bientôt après on a entendu crier : *Aux barricades!* La femme de *Guy* est montée près de nous en disant qu'on avait déjà coupé un arbre. Alors l'homme blond dont je viens de parler est descendu, puis est remonté de suite une hache à la main, puis enfin est ressorti avec cette hache, accompagné de *Guy*. Je me suis couché et je ne sais ce qui s'est passé le reste de la nuit. Le lendemain vers les quatre heures du matin, quatre hommes entrèrent dans ma chambre. Je n'ai reconnu que *Guy* et l'homme blond dont je viens de parler. C'est *Guy* qui a porté la parole et m'a dit : *Il nous faut vos armes!* J'étais à moitié endormi, je me suis réveillé en sursaut et je leur ai demandé ce qu'ils voulaient faire de mes armes. *Il est inutile de résister*, m'a-t-il dit, *parce nous sommes en force*. Laissez-moi au moins mon sabre, leur ai-je crié. *Non*, me

répondit *Guy, cela est inutile.* Alors il s'est emparé de mes armes et les a distribuées aux trois hommes qui l'accompagnaient. Je suis sûr que l'homme blond dont je vous ai parlé, et qui était déjà la veille avec *Guy,* a pris une partie de mon armement; mais je ne pourrais pas dire laquelle c'est.

Et instamment, d'après les renseignements que nous avons fait prendre de suite sur l'individu signalé par le précédent témoin, comme auteur ou complice de son désarmement à domicile, nous avons fait paraître le nommé *Melecot* (Jean-François), voiturier, demeurant à Arbois, lequel s'est présenté volontairement et a été parfaitement reconnu par le témoin *Roustant* pour être l'homme blond dont il a parlé dans sa déposition: et a ledit témoin signé cette confrontation après lecture. Le témoin ajoute, sur notre interpellation, que le soldat *Magnenot* de sa compagnie a été aussi témoin de son désarmement et que les mêmes individus l'ont aussi désarmé.

(Information générale d'Arbois, 35ᵉ pièce, 4ᵉ témoin, page 5.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Arbois, le 20 mai 1834, par le même magistrat.

Je persiste dans la déposition que j'ai portée hier par devant vous. J'y ajoute que je suis plus sûr qu'un des individus entrés dans ma chambre, à quatre heures du matin, avec *Guy,* était celui que vous avez fait paraître hier devant moi, et que vous m'avez dit s'appeler *Melecot.* J'affirme qu'il est un de ceux à qui le nommé *Guy* a remis une partie de mon armement. J'en suis d'autant plus sûr que j'avais passé plus de deux heures avec *Melecot* dans la soirée précédente, et que sa figure m'était encore présente.

(Information générale d'Arbois, 35ᵉ pièce, 10ᵉ témoin, page 13.)

1268. — MAGNENOT (Jean-Claude), *âgé de 22 ans, soldat au 2ᵉ régiment de ligne, en garnison au fort Saint-André, à Salins.*

(Entendu à Arbois, le 21 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

J'étais logé avec le sergent *Roustant,* et c'est à quatre heures du matin du lundi 14 avril, que nous avons été désarmés l'un et l'autre par trois ou quatre hommes qui sont entrés dans notre chambre. On ne voyait pas très-clair, je n'avais d'ailleurs jamais vu ces hommes, c'est ce qui fait qu'il me serait impossible de vous donner leur signalement et même de les reconnaître s'ils m'étaient représentés.

(Information générale d'Arbois, 36ᵉ pièce, 2ᵉ témoin, page 3.)

1269. Femme GUY (Jeanne-Françoise VUILLET), *âgé de 25 ans, tailleuse, demeurant à Arbois.*

(Entendue à Arbois, le 21 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

J'ai vu hier mon mari, qui m'a affirmé très-positivement que *Melecot* n'était point avec lui lorsqu'il est entré le lundi matin dans la chambre du sergent *Roustant*. C'était un nommé *Rahon* que le sergent a pris pour *Melecot*, parce qu'il lui ressemble beaucoup et est de la même taille. La preuve que c'est bien *Rahon* qui y était, c'est que c'est derrière sa maison, dans le jardin de mademoiselle *Foumeret*, qu'on a retrouvé le sabre du sergent, et c'est moi-même qui le lui ai rapporté.

D. Le dimanche soir, entre dix et onze heures, *Melecot* n'était-il pas avec le sergent *Roustant* et votre mari chez vous?

R. Oui, il y était.

D. *Melecot* n'est-il pas sorti avec votre mari, tenant une hache à la main, lorsque vous leur avez annoncé qu'on faisait des barricades et qu'on avait déjà abattu un noyer?

R. Je ne me rappelle pas si je leur ai annoncé cela; mais je crois être sûre que mon mari est sorti seul et que *Melecot* n'est sorti que pour aller chercher ses voitures, et il n'est pas rentré chez nous.

D. Il résulte cependant de l'interrogatoire de *Melecot* que c'est après avoir retrouvé sa voiture qu'il est allé chez vous, et qu'il a bu avec le sergent *Roustant* et votre mari?

R. *Melecot* se trompe; il n'est pas rentré chez moi après avoir retrouvé sa voiture.

(Information générale d'Arbois, 36e pièce, 1er témoin, page 2.)

1270. — RIMONENQ (Jean-Louis), *âgé de 25 ans, soldat au 2e régiment de ligne, en garnison au fort Saint-André, de Salins.*

(Entendu à Arbois, le 20 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le lundi 14 avril dernier, vers les sept heures et demie du matin, j'avais bu avec mon camarade *Saturnin* et un homme dont je vais vous donner le signalement. C'est un homme de cinq pieds deux pouces, assez gros, noir de figure, les cheveux et les favoris noirs très-épais, nez petit. Il nous dit qu'il avait été cantonnier et qu'il avait été chassé au changement du gouvernement, et que maintenant il était au service en qualité de domestique. Il demanda à *Saturnin* s'il serait disposé à lui remettre son fusil : *Saturnin* répondit que le premier qui voudrait lui prendre son fusil, il lui f..... sa baïonnette dans le ventre. Cet

homme, voyant que nous n'étions pas disposés à nous laisser désarmer, nous quitta pour aller en chercher deux ou trois autres, et ils revinrent un instant après. Ce fut alors que cet homme dont je viens de parler resta dans le bas près de *Saturnin*, tandis que les trois autres montèrent en haut pour s'emparer des armes.

J'ajoute que le même cantonnier avait déjà pris un fusil à six heures du matin à un de mes camarades nommé *Pernis*, qui était ivre, et le cantonnier me dit même que c'était le militaire qui lui avait remis son fusil, parce qu'il ne pouvait plus le tenir. Je n'en crus rien, et je suis encore bien convaincu qu'il n'était pas assez ivre pour ne pas pouvoir tenir son fusil. J'étais logé près de la promenade, dans une maison isolée qui porte le n° 1, chez un homme qui m'a dit s'appeler Legendre. Le lundi matin 14 avril, je remarquai que son pantalon et ses souliers étaient tout pleins de terre; il avait l'air lui-même très-fatigué; il buvait et riait avec plusieurs autres hommes, mais, comme il ne pensait guère dans le moment que je le vendrais dans la suite, il m'a raconté tout ce qu'il avait fait pendant la nuit; il me dit qu'il avait travaillé comme quinze, qu'il avait abattu la voûte dans trois heures de temps et qu'il avait coupé un noyer. Je le revis le lendemain matin mardi, et il me dit : « Si vous voulez des fusils à présent, « il vous en donneront; » à quoi je répondis : « Pourquoi donc? a-t-on reçu de « nouveaux ordres? » — « Oh! me dit-il, il arrive de la troupe, il y a déjà trois « pièces de canon à Mouchard. Le chef de l'association nous a quittés et nous « sommes tous rendus. »

(Information générale d'Arbois, 35e pièce, 6e témoin, page 9.)

Autre déposition du même témoin reçue à Arbois, le 22 mai 1834, par le même magistrat.

Je reconnais très-bien l'homme que vous me représentez sous le nom de *Chatenet*, pour l'avoir vu le dimanche 13 avril, vers les dix heures du soir, devant le corps de garde de l'hôtel-de-ville d'Arbois. Je l'ai vu prendre notre capitaine par le bras, et je l'ai entendu lui dire : *Demain! nous ferons la fête ensemble!* à quoi le capitaine lui répondit : *Laissez-moi tranquille, je ne suis pas des vôtres.*

Je ne peux rien dire de la part qu'aurait prise au désarmement le nommé *Chatenet*, parce que, comme je vous l'ai déjà dit dans ma première déposition, j'étais en patrouille tandis qu'on désarmait le corps de garde.

J'affirme de nouveau, après avoir bien examiné le nommé *Chatenet*, que c'est bien lui que j'ai vu devant le corps de garde, et prendre le capitaine par le bras.

(Information générale d'Arbois, 37e pièce, 2e témoin, page 3.)

1271. — BIGOU (Joseph-Étienne-Marie-Napoléon), *âgé de 25 ans, tambour au 2e régiment de ligne, en garnison au fort Saint-André à Salins.*

(Entendu à Arbois, le 20 mai 1834, devant M. Béchet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

J'étais logé chez le nommé *Nicolle*, lorsque le lundi, 14 avril, vers les cinq heures du matin, plusieurs individus se sont présentés dans mon logement, pour me demander ma caisse et mes armes. A leur tête était un homme d'environ 30 à 35 ans, taille cinq pieds cinq à six pouces, cheveux et favoris châtains, petites moustaches quoique longues, belle figure, nez long; c'est lui qui m'a sommé, au nom de la république, de lui donner mes armes. Je lui ai répondu que les bourgeois ne pouvaient pas prendre les armes, et qu'il y aurait des soldats sous la république, si elle venait. Alors il s'est emparé de ma caisse, en me disant : qu'il avait servi et qu'il était militaire.

J'ajoute, sur votre interpellation, que je reconnaîtrais bien cet individu s'il m'était représenté.

(Information générale d'Arbois, 35e pièce, 9e témoin, page 13.)

1272. — BUISSON (*Jean-Étienne*), *âgé de 29 ans, soldat au 2e régiment de ligne, en garnison au fort Saint-André, à Salins.*

(Entendu à Arbois, le 21 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

J'étais logé chez le nommé *Nicolle*, lorsque, le lundi 14 avril, vers les quatre heures du matin, une douzaine d'individus au moins sont venus pour nous désarmer, et nous ont demandé nos armes au nom de la république. Ces individus ont frappé à la porte; c'est le sieur *Nicolle* lui-même qui est allé leur ouvrir. Nous avons fait la réflexion que, si *Nicolle* avait été bien intentionné, au lieu de leur ouvrir de suite comme il l'a fait, il aurait pu leur dire que nous avions déjà été désarmés, ou que nous étions partis, car il était déjà grand jour; mais cela ne m'a pas étonné de sa part, car, la veille au soir, causant avec moi, il me dit que je devrais signer l'association républicaine; qu'il était républicain, qu'il n'y avait rien de plus beau; qu'il avait un fils soldat, et que, s'il le fallait, il se battrait contre lui, comme contre un autre, A la tête des hommes qui sont venus nous désarmer, était un homme d'environ trente à trente-cinq ans, vêtu d'une veste ronde, portant sur la tête un chapeau rond, des cheveux noirs, et des moustaches noires ainsi que les favoris; il a un grand nez facile à reconnaître, et si je le voyais je le reconnaîtrais parfaitement.

Cet homme, en redescendant de ma chambre, a dit à *Nicolle* de donner des

verres d'eau-de-vie à ses compagnons, qu'il lui payerait cela avec ce qu'il lui devait déjà. *Nicolle* a dit : *C'est bon*; et il a donné l'eau-de-vie.

(Information générale d'Arbois, 36e pièce, 3e témoin, page 3.)

1273. — NICOLLE (Pierre-Joseph), *âgé de 47 ans, cabaretier, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 3 mai 1834, devant M. Laurençeot, juge d'instruction.)

Dans la nuit du 13 au 14 avril dernier, j'avais six militaires du détachement d'Arbois logés chez moi. Sur les dix heures du soir ou dix heures et demie, un fourrier vint les prévenir de sortir. Ils le firent de suite avec leurs armes. Ces six militaires revinrent environ une heure après, et se couchèrent. Je ne me rappelle pas si parmi eux il se trouvait un tambour; je ne le crois pas. Ces militaires étaient recouchés depuis peu de temps, lorsque j'entendis frapper à la porte; à l'instant même je fus entouré par une douzaine de personnes environ, qui entrèrent dans ma chambre. L'une d'elles, que je ne connais pas, me dit : *Vous avez des militaires logés chez vous, nous voulons avoir leurs armes!* Je leur répondis que cela était impossible, que ces militaires venaient de se coucher et dormaient, que je ne voulais pas qu'on les dérangeât. Je demandai à une des personnes qui composaient cet attroupement, et que je ne connais pas davantage, quel était celui qui m'avait demandé les armes. Cette personne me répondit : c'est *Laurenceot*, dit *Coillon*. Mais comme je ne connaissais pas cet homme, je ne sais si l'indication qui en a été faite est juste : les personnes ainsi entrées chez moi n'insistèrent pas davantage pour avoir les armes, et se retirèrent presque aussitôt.

Sur les quatre heures du matin, je fus réveillé de nouveau par du bruit à ma porte. Je me hâtai d'allumer la chandelle pour aller ouvrir, et savoir ce que l'on voulait. A peine eus-je ouvert la porte, qu'ils dirent qu'ils voulaient absolument les armes des militaires qui étaient logés chez moi. Je crois que celui qui m'a tenu ce propos était encore le même que celui qui l'avait tenu la première fois, et qui m'a été désigné comme *Laurenceot*, dit *Coillon* : je ne pourrais cependant pas l'affirmer. Ils sont entrés en foule, avec la chandelle qu'ils m'avaient arrachée des mains, dans la chambre haute où étaient les militaires, qui étaient alors couchés. Ils ont tous été désarmés, à l'exception d'un qui avait eu la précaution de cacher son fusil entre le châssis de son lit et le cache-paille. Cet attroupement est sorti un instant après, emportant les fusils et les gibernes qu'ils avaient pris à ces militaires. Ils n'ont d'ailleurs commis à mon préjudice aucune dégradation, ni dommage. Comme il n'y avait pas de tambour logé chez moi, aucune caisse n'a été enlevée; du moins je n'en ai aucune connaissance.

J'affirme de nouveau que je n'ai connu aucune des personnes qui composaient les deux attroupements qui se sont introduits chez moi; que seulement l'une d'elles m'a été désignée par un inconnu comme étant un nommé *Laurenceot* dit *Coillon*. Quant à Jean-Baptiste *Loriot*, je le connais parfaitement bien, et je puis affirmer que je ne l'ai pas remarqué dans ces divers attroupements, sans cependant pouvoir assurer qu'il n'en faisait pas partie.

(Information générale d'Arbois, 25e pièce, 2e témoin, page 4.)

1274. NODIER (Claude-François), *âgé de 33 ans, soldat au 2e régiment de ligne, en garnison au fort Saint-André, à Salins.*

(Entendu à Arbois, le 21 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

J'étais logé chez le nommé *Letievant* ou *Thievant*, Grande-Rue, n° 15. Je m'étais couché le dimanche 13 avril, environ les dix heures du soir. Le lendemain, dès les trois heures et demie du matin, on vint dans ma chambre pour s'emparer de mon fusil : c'étaient deux hommes, dont l'un, petit de taille, portait des favoris; l'autre, plus grand, était coiffé d'une toque rouge. Au surplus, je crois que je les reconnaîtrais s'ils m'étaient représentés. La fille de la maison ou la bouchère qui reste en bas, me dirent dans la matinée : « Ne vous tourmentez « pas, on vous rendra votre fusil, car la femme de celui qui vous a pris votre fu- « sil est là qui pleure, et elle vous le fera rendre. »

(Information générale d'Arbois, pièce 36e, 5e témoin, page 5.)

1275. THIVANT (Martin), *âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 21 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le soldat *Nodier* était logé chez nous les 13 et 14 avril dernier. C'est vers les six heures du matin du 14 qu'il a été désarmé; mais il m'est impossible de dire par qui, parce que c'est par des gens étrangers à la ville, ou au moins au quartier que nous habitons. Lorsque je l'ai vu en colère d'avoir été désarmé, je lui ai dit qu'on avait désarmé tout le corps de garde et qu'il y en avait bien d'autres que lui; mais je ne lui ai point parlé d'une femme qui aurait pleuré, et je puis affirmer que personne de la maison ne lui en a parlé.

(Information générale d'Arbois, pièce 36e, 7e témoin, page 6.)

1276. MONNOYEUR (Jean-Antoine), *âgé de 47 ans, agent de police, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 21 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

D'après les différents signalements qui ont été donnés par les militaires que vous avez entendus comme témoins relativement au désarmement, soit à domicile, soit au corps de garde, signalements dont je viens de prendre lecture, je crois pouvoir dire les noms de plusieurs des personnes signalées, sans cependant donner mes présomptions pour l'entière certitude.

1° L'individu dont parlent le témoin *Laugier* et le soldat *Col*, 1er et 2e témoins de l'enquête du 20 mai courant, lequel porterait à la joue la marque d'une cicatrice, serait jeune et sans barbe, me paraît évidemment être le nommé *Gerbet*, aujourd'hui détenu à Besançon. Il sera facile de se convaincre que ces signes particuliers du signalement s'appliquent à lui.

2° L'individu signalé par les soldats *Saturnin* et *Rimonenq*, 5e et 6e témoins de l'enquête, comme ayant coopéré au désarmement de ces deux militaires, dans la matinée du 14 avril dernier, me paraît être le nommé Jean-Pierre *Guyat*, demeurant actuellement dans une maison isolée près de Villette. En effet, cet homme a été cantonnier; il y a dix-huit mois qu'il n'y est plus; il est de la taille et de la tournure énoncées dans les signalements.

3° Celui qui est signalé par *Domerc*, comme s'étant le premier emparé de son fusil, me paraît être évidemment le nommé Philippe *Bouvard;* deux seulement de ceux qui sont entrés au corps de garde étaient coiffés de bonnets blancs, c'étaient *Bouvard* et *Carrey;* or, le signalement donné par *Domerc* ne peut pas s'appliquer à *Carrey*, qui n'est pas maigre et qui n'était point habillé de vert; au contraire, *Bouvard* est maigre, et il avait ce jour-là une veste foncée dans le genre de celle dont il est parlé.

4° Le signalement donné par Nicolas *Aubé*, 8e témoin de l'enquête, me semble devoir se rapporter à *Vuillemot.* En effet, il y a ici quatre ou cinq tambours, mais aucun n'a été tambour dans un régiment, si ce n'est *Vuillemot;* lui seul aussi est gros, robuste, et de la taille énoncée au signalement.

5° Je crois bien que l'individu signalé par le soldat *Lieumond*, 4e témoin de la présente enquête, est le nommé *Chatenet*, demeurant à Champerroux. Le signalement lui convient, et il est toujours coiffé d'un chapeau à trois cornes.

Je ne puis rien dire sur les autres indications données par les militaires, elles sont trop vagues pour que je puisse les rattacher à des individus. Je vous ai dit, dans mes premières déclarations, que, parmi les quatre hommes qui fabriquaient des cartouches à l'Hôtel-de-ville, se trouvaient deux particuliers de Pupillin, dont la figure m'est parfaitement connue, mais dont je ne pouvais pas me rappeler les noms. Depuis, et d'après des informations certaines, je me suis

assuré positivement que ces deux particuliers étaient Paul et Jean-Pierre *Bouilleret.* Effectivement, depuis qu'ils ont su que vous étiez ici pour informer, ils se sont tous cachés et la justice n'a pas encore pu les atteindre.

(Information générale d'Arbois, pièce 36e, 8e témoin, page 7.)

1277. — MICHEL (François-Augustin), dit TOUT-CRU, *cultivateur, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 16 mai 1834, devant M. Monnot-Arbilleur, président de chambre à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le samedi 12 avril dernier, j'ai logé, par ordre de M. le maire, deux militaires faisant partie du détachement envoyé à Arbois, depuis Salins. Environ deux heures après minuit du 14, ces deux militaires sont sortis de chez moi sans leurs armes. A leur demande, je les ai accompagnés jusqu'au corps de garde. Ces militaires, après s'être assurés qu'il n'était plus occupé par la troupe de ligne, sont rentrés chez moi pour prendre leurs armes et se rendre à Salins. Je les ai encore accompagnés jusque vers chez le nommé *Vercey,* où nous avons trouvé une barricade établie, ce qui m'a déterminé à leur indiquer un autre chemin pour s'en retourner à Salins. Je leur ai indiqué la petite rue Jallerey qu'ils ont prise et qui a favorisé leur entrée à Salins. Ils sont revenus le mardi 15 avec les troupes, et j'ai appris d'eux qu'ils avaient été désarmés à peu de distance d'Arbois. Je ne puis donner d'autres renseignements sur tous les désordres du 13 et du 14 avril.

(Information générale d'Arbois, 31e pièce, 6e témoin, page 8.)

1278. — CORNU (Xavier), *âgé de 31 ans, cultivateur-jardinier, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 16 mai 1834, devant M. Monnot-Arbilleur, président de chambre, à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le samedi 12 avril, j'ai logé, ensuite d'ordre de la mairie, deux militaires du détachement arrivé de Salins, environ les une ou deux heures de l'après-midi du 13; ils me dirent que s'il y avait du tumulte, si l'on battait la générale, de les éveiller. Après la retraite, à sept heures du soir, ils se sont couchés; ils se sont levés à trois heures du matin, ils étaient prêts à se rendre à l'appel du tambour. A six heures du matin, l'un d'eux est sorti; après une demi-heure, il est rentré, disant à son camarade qu'on désarmait les militaires qui paraissaient en armes dans les rues; puis tous deux m'ont demandé de cacher leurs fusils et leurs gibernes, ce que j'ai fait devant eux. Ils sont partis pour Salins; ils sont revenus le mardi quinze, avec les troupes, et alors je leur ai remis leurs armes.

Je ne suis sorti de chez moi, ni le 13 ni le 14; je ne puis fournir aucun renseignement.

(Information générale d'Arbois, 31e pièce, 1er témoin, page 2.)

1279. — HUGUENET (Jean-Baptiste), *âgé de 54 ans, sabotier, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 19 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale.)

Je n'ai rien vu de ce qui s'est passé dans la soirée et dans la nuit du 13 au 14 avril courant. Je ne sortis pas de chez moi, quoique j'entendisse sonner le tocsin. Je restai au milieu de ma famille. Il y avait deux soldats qui étaient logés chez moi, qui ne sortirent pas non plus. Environ sur les cinq heures du matin du 14, trois particuliers d'Arbois, dont je ne connus que le nommé Joseph *Guy*, plâtrier, demeurant à Arbois, vinrent chez moi et demandèrent aux deux soldats qui y étaient logés de leur remettre leurs armes. Les soldats leur répondirent qu'ils n'avaient point d'ordre de leur donner leurs armes, et qu'ils ne voulaient pas les leur remettre. Les trois particuliers insistèrent pour les avoir; ils dirent aux soldats : *Remettez-nous vos armes, ou sinon!* L'un des soldats qui faisait le plus de résistance, parce qu'il ne voulait pas absolument remettre son fusil, fut poussé contre le mur de la chambre où il était, et l'un de ces trois individus, c'était le plus grand, qui déjà était armé d'un fusil, prit la baïonnette et la porta contre la poitrine du soldat en disant : *Remettez votre fusil, ou sinon!* Cette menace n'effraya pas le soldat; alors les trois particuliers dirent à nos deux soldats : *Il est inutile que vous fassiez résistance; vos camarades sont déjà tous désarmés; vous n'avez qu'à sortir et vous le verrez.* Alors un des soldats sortit; étant rentré un instant après, il dit à son camarade : *Les autres sont désarmés, nous ne pouvons pas résister contre la force.* Dans ce moment, nos deux soldats remirent leurs fusils, ainsi que la moitié de leurs cartouches, aux trois particuliers qui étaient venus chez nous pour les désarmer.

(Information générale d'Arbois, pièce 24e, 3e témoin, page 12.)

1280. — FONTENU (Jean-Louis), *âgé de 34 ans, cordonnier, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 21 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Je suis membre de la compagnie des pompiers et, en cette qualité, j'ai chez moi un fusil de munition. Dans la nuit du 13 au 14 avril, le nommé *Péclet* (Joseph), qui était dans ce temps-là mon ouvrier, est venu se présenter à minuit à la porte de ma boutique donnant sur la rue Notre-Dame; là il cherchait à réveiller les ouvriers qui y couchent, mais il n'a pas pu entrer. Il a frappé à coups redoublés contre les volets, sans néanmoins les briser; mais une vitre qui se

trouvait derrière, a été cassée par le contre-coup; alors il a fait le tour et est venu dans la Grande-Rue, à la porte de la chambre que j'occupe; il a frappé de nouveau, j'ai ouvert de suite, et il s'est écrié: *Il me faut votre fusil!* Je lui ai répondu : « Tu ne l'auras pas, tu es trop ivre; et quand tu ne le serais pas, je te le refuserais également, parce que tu n'es pas fait pour le manier. » Deux ouvriers menuisiers, les sieurs *Loye* et *Marcelin,* qui passaient là dans ce moment, et que je connais assez particulièrement, m'ayant vu très-exaspéré contre *Péclet,* m'ont retenu, crainte que je ne le misse de force à la porte. Je n'ai revu *Péclet* que le mardi matin; il venait pour travailler, mais je l'ai reçu comme il le méritait : je lui ai fait son compte et je l'ai renvoyé.

(Information générale d'Arbois, 36e pièce, 9e témoin, page 9.)

1281. — BICHLER (Eugène), *âgé de 19 ans, employé chez M. Parandier, ingénieur, à Besançon, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 7 juin 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

J'ai passé presque toute la journée du lundi 14 avril à la mairie; j'y étais déjà demeuré presque toute la nuit précédente. J'ai vu, vers les cinq heures du matin, Ferdinand *Vuillermot* rapporter une caisse à large buffleterie, que j'ai prise pour une caisse de régiment: il ressortait, lorsque M. *Dépercy* m'a dit : *Donne donc une caisse à Vuillermot;* alors *Vuillermot* est venu choisir une caisse dans les magasins d'armes et d'habillement de la garde nationale; il l'a prise et emportée.

J'ajoute, sur votre interpellation, que *Vuillermot* n'avait point de caisse chez lui, parce qu'on n'avait laissé que celle des pompiers, depuis le licenciement de la garde nationale, et c'est ce qui m'avait fait penser que la caisse qu'il rapportait à la mairie appartenait au régiment.

(Information générale d'Arbois, 38e pièce, 7e témoin, page 8.)

1282. — TOURAISIN (Pierre-Auguste), *âgé de 12 ans, cultivateur, à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 19 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale.)

Le 13 avril courant, environ sur les dix heures et quart du soir, je sortais de chez madame *Michaud,* où j'étais allé jouer du violon, et je m'en retournais chez mon père, lorsque je trouvai dans la rue un grand rassemblement de monde qui poussait des cris; j'eus peur, et je cherchai à me cacher le long des murs des maisons : quand je fus arrivé près des arcades, vis-à-vis la maison Berdotte, j'entendis l'explosion d'une arme à feu,

et je me sentis blessé à la tête. C'est le médecin *Dumont* qui m'a traité pour ma blessure, qui n'a pas été dangereuse, car ce médecin a dit qu'il n'y avait rien dans la tête : je crois que c'est une balle qui, après avoir frappé contre un mur, m'a ensuite atteint légèrement à la tête. Le coup m'étourdit un peu, mais cela ne m'empêcha pas de retourner chez mon père. Je ne connais pas la personne qui a tiré le coup de fusil dont j'ai été blessé. Un moment après que je fus blessé, j'entendis encore tirer quelques coups de fusil : on tirait en l'air; je ne pense pas que celui qui a tiré le coup de fusil qui m'a blessé ait eu l'intention de me tuer.

(Information générale d'Arbois, 24e pièce, 7e témoin, page 18.)

1283. — GREMAUD (Justin-Arsène), *âgé de 35 ans, peintre en bâtiments, demeurant à Arbois* (alors inculpé).

(Interrogé à Besançon, le 23 juin 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale, délégué.)

D. Êtes-vous marié et père de famille?

R. Oui, je suis marié et père de deux enfants.

D. Avez-vous fait des études?

R. J'ai appris à lire, à écrire et à calculer.

D. Faisiez-vous partie de l'association républicaine d'Arbois?

R. Il y a à peu près un an que j'y suis entré; je ne suis allé qu'à deux ou trois réunions : c'est M. Eugène *Dépercy* qui m'avait engagé à m'y enrôler; mais dès lors, comme on faisait des discours qui ne me convenaient pas, j'ai cessé d'en faire partie.

D. Qu'avez-vous fait dans la nuit du 13 au 14 avril dernier?

R. Je suis sorti de chez moi vers les dix heures du soir : lorsque je suis arrivé près du corps de garde, il était déjà désarmé; ma femme étant indisposée, je suis rentré chez moi, et n'en suis pas sorti de toute la nuit.

D. Dans la journée du 14 avril, quelle part avez-vous prise à l'insurrection?

R. Je suis sorti de chez moi comme à l'ordinaire, vers les six heures du matin; les insurgés m'ont proposé d'aller à Poligny; j'ai refusé, donnant pour raison que ma femme était malade et que je ne pouvais pas la quitter.

D. A quelle heure avez-vous pris les armes?

R. C'est entre deux et trois heures : j'avais un fusil chez moi, en ma qualité de pompier; on me le demandait : alors j'ai préféré le prendre moi-même, et je suis allé au Prépeigne, où je ne suis resté qu'un quart d'heure, parce que

j'y avais froid; alors je suis rentré chez moi avec mon fusil; voilà toute la part que j'ai prise à l'insurrection.

D. Avez-vous été repris de justice?

R. Non, monsieur.

(Dossier Aviet et autres, n° 395 du greffe, pièce 55e.)

1284. — PATORNAY (Jacques-Alexis-François), *âgé de 62 ans, propriétaire-rentier, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 3 mai 1834, devant M. Laurençot, juge d'instruction.)

J'ai été réveillé, dans la nuit du 13 au 14 avril dernier, par un bruit très-fort que j'ai entendu sur le pont de Changin. M'étant levé à la hâte, ayant mis la tête à la fenêtre, j'ai vu une foule de monde sur le pont de Changin, avec des lumières, qui cherchaient à enlever ce pont ou plutôt à le détruire. Étant sorti de ma chambre, j'ai trouvé mon domestique qui était déjà levé et qui avait été s'informer chez Charles *Duboz*, un de mes voisins, pour savoir ce qui se passait; il me répondit qu'il lui avait dit que la ville était en insurrection, que la république y avait été proclamée, et qu'une foule de monde se trouvait sur la route, coupant un noyer à moi, et démolissant mes murs pour établir des barricades. Pendant le temps que l'on faisait ces barricades sur la route, il me fut dit par mon domestique qu'un nommé François *Aviet* dit *Moncet*, d'Arbois, avec un nommé *Liévaux*, de ladite ville, démolissaient un mur que je venais de faire construire vis-à-vis la maison d'*Aviet;* j'ai vu et entendu détruire le mur; mais, ne m'étant point approché, je ne puis dire avoir vu réellement les individus qui l'ont démoli, qui d'ailleurs, dans cette affaire, paraissent avoir profité de la circonstance pour exercer une vengeance dans un intérêt particulier. Il paraît aussi qu'un nommé Joseph *Perroux* était présent à cette démolition, et éclairait ceux qui le démolissaient.

Lorsque les barricades furent faites sur la route, je crus que tout était fini en ce qui me regardait; mais un instant après j'entendis frapper fortement aux deux portes en bois qui donnent sur le derrière de ma maison; alors, croyant que c'était à moi qu'on en voulait, je me réfugiai dans une maison à moi appartenant, amodiée à Charles *Duboz*, par une communication intérieure, dans laquelle je suis resté jusqu'à quatre heures et demie du matin. Je priai ledit *Duboz* de sortir en cachette de chez lui, d'aller aux écoutes, de voir ce qui se passait, et de venir me rapporter si je courais des risques personnels. Il y fut et vint me rendre compte qu'on avait mis en pièces la petite porte de mon jardin, abattu des murs vis-à-vis l'usine de Lacroix, et qu'on abattait l'un de mes grands peupliers, qui se trouve près de cet endroit dans l'intérieur, que je vis effectivement tomber d'une des fenêtres de la maison quelque

temps après. Le jour étant arrrivé, tout le monde se retira. Je fus moi-même à la pointe du jour constater les dégâts que j'avais éprouvés, et outre ceux que je viens d'indiquer, comme abattis d'arbre et destruction de murs, je reconnus qu'on avait enlevé la serrure, les verroux et tous les ferrements de la porte qu'on avait cassée.

J'ai interpellé dans ce moment-là, et plus tard encore, Charles *Duboz* sur les auteurs de tous ces dégâts: il m'en a désigné plusieurs qu'il a reconnus, et même auxquels il a parlé; mais comme tous ces gens me sont inconnus personnellement, et que moi-même je ne les ai pas vus, je ne puis que l'indiquer, lui, sa femme et son enfant aîné, ainsi que mon domestique, comme pouvant indiquer les noms de plusieurs de ces individus, ainsi qu'un nommé *Perroux*, dit *Le Draquier*, qui même a été battu dans cette circonstance. Il m'a été dit, par *Duboz*, que l'on voulait casser ma grille en fer, comme on avait déjà commencé à casser la petite porte en bois qui est à côté, mais que M. Eugène *Dépercy* l'avait empêché. Jean-Claude *Roussel*, jardinier chez madame *Domet*, m'a dit que Nicolas *Billecard* était allé lui dire, vers minuit du 13 au 14, d'aller prévenir madame *Domet* de cacher quelque chose si elle le croyait convenable. Ce même *Roussel* me dit qu'il supposait que, si *Billecard* ne s'était pas absenté, j'aurais éprouvé moins de dommage. J'ai cru devoir rendre compte de ces détails dans l'intérêt des prévenus et de la vérité.

Sur interpellation : Un individu est venu m'avouer qu'il avait pris part à l'abattage du noyer qui a servi de barricade, et m'a demandé à prendre des arrangements à cet égard, en me priant en grâce de ne point trahir la confidence qu'il me faisait : par cette raison, je ne crois pas pouvoir le nommer. *Duboz* pourra l'indiquer.

(Information générale d'Arbois, pièce 25e, 1er témoin, page 1re.)

1285. — DUBOZ (Jean-Charles), *âgé de 43 ans, propriétaire cultivateur, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 3 mai 1834, devant M. Laurençot, juge d'instruction.)

A minuit, du 13 au 14 avril dernier, le domestique de M. *Patornay* vint m'éveiller en m'annonçant qu'on sonnait le tocsin. Je me levai à la hâte. A peine étais-je levé, que François *Aviet*, dit *Moncet*, me voyant sur ma porte, me demanda, en me parlant de sa fenêtre, de lui prêter une échelle pour descendre; j'ai pensé, sans qu'il me l'ait dit cependant, que c'était dans l'intention de démolir le mur que M. *Patornay* venait de faire construire au-devant des fenêtres dudit *Aviet*.

Par cette raison, je ne voulus pas lui prêter l'échelle qu'il me demandait. Il me répondit alors que, s'il n'avait pas la mienne, il en trouverait une autre.

Effectivement, environ une demi-heure après, j'ai parfaitement reconnu ledit François *Aviet* et Victor *Liévaux,* qui, montés sur ledit mur, le démolissaient. Joseph *Penoux,* dit *le Grebot,* était près d'eux, mais je ne sais s'il a contribué à la démolition de ce mur. Je pense, au surplus, que la démolition de ce mur, qui ne donne pas sur la voie publique, ne pouvait avoir aucun trait à la politique, et que seulement les auteurs de ce dégât n'ont profité de cette circonstance que pour satisfaire une vengeance particulière.

J'ai entendu jeter des pierres contre la porte en bois, à droite de la grille; une voix a crié: *Silence!* Je soupçonne que c'est la voix d'Eugène *Dépercy,* mais sans pouvoir l'assurer.

J'ai également vu faire, pendant la même nuit, une barricade à la tête du pont de Changin. Cette barricade se composait d'un plot de noyer et d'un amas de pierres entassées les unes sur les autres; mais je n'ai connu aucun des auteurs de cette barricade.

J'ai également vu construire, presque dans le même moment, une autre barricade à quelques pas plus loin. Elle se composait d'un gros noyer coupé et abattu en travers de la route. Ma maison est très-voisine de l'endroit où était cet arbre.

Je me suis caché dans ma cour pour observer ce qui se passait; j'ai parfaitement reconnu François *Aviet,* dit *Moncet,* qui montait sur le noyer pour attacher la corde dont on s'est servi pour tirer l'arbre en bas. J'ai très-bien reconnu aussi la voix de *Perroux,* dit *Grebot,* qui, lorsque l'arbre tombait, disait: *Il vient! il vient!* Il y avait autour de cet arbre une foule de monde, parmi laquelle j'ai encore parfaitement reconnu Victor *Liévaux,* d'Arbois, qui coupait ledit noyer avec sa hache. Je ne sais si d'autres personnes l'ont aidé à couper cet arbre; mais je n'ai connu que les personnes ci-dessus désignées pour avoir participé à cet abattis.

Alexandre *Robardet,* menuisier, m'a dit, le lendemain matin, en présence de Jean-Louis *Genoux,* qu'il avait vu passer *Perroux,* dit *le Grebot,* se dirigeant vers le noyer, portant des cordes. Il me dit également que son ouvrier, qui avait la clef de son atelier dans sa poche, avait à son insu (*de Robardet*) donné les haches qui ont servi à abattre le noyer, ce qui lui faisait bien de la peine.

J'ai vu tomber le grand peuplier qui a été abattu dans le jardin de M. *Patornay* pendant ladite nuit.

J'étais chez moi, mais je n'ai pas vu les personnes qui commettaient ce délit. Je n'ai non plus aucune connaissance personnelle, ni par ouï-dire, des auteurs des dégradations commises au préjudice de M. *Patornay.* Seulement le surlendemain, à ce que je crois, le fils de *Michel,* dit *Tout-cru,* vint chez moi et me dit qu'il avait participé à abattre le noyer de M. *Patornay,* qu'il avait été entraîné avec les autres, qu'il s'en repentait, et qu'il était disposé à prendre, à

cet égard, tous les arrangements qu'on pourrait désirer. Cet aveu m'a été fait en présence de Jean-Louis *Perroux*.

Comme je ne suis pas sorti de la maison dans le moment du tumulte, je n'ai aucune connaissance de ce qui a pu se passer ailleurs que près de chez moi.

(Information générale d'Arbois, 25ᵉ pièce, 6ᵉ témoin, page 10.)

1286. — Femme DUBOZ (Simonne PERROUX), *âgée de 43 ans, demeurant à Arbois.*

(Entendue à Arbois, le 15 mai 1834, devant M. Monnot-Arbilleur, président de chambre à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Environ minuit de la nuit du 13 au 14 avril dernier, mon mari et moi nous fûmes éveillés par le domestique de M. de *Patornay*, qui nous dit qu'on sonnait le tocsin. Nous nous levâmes : mon mari ouvrit la porte; en même temps, François *Aviet*, dit *Moncet*, ouvrit sa croisée et dit à mon mari : *Donnez-moi vite une échelle, voici la liberté!* Mon mari, présumant qu'*Aviet* faisait cette demande pour abattre un mur qu'a fait élever M. de *Patornay*, depuis deux mois environ, et qui n'est qu'à huit ou dix pieds de la maison d'*Aviet*, referma sa porte, après avoir répondu à *Aviet* : *Reste tranquille, crois-moi.* Peu d'instants après, *Aviet*, à l'aide d'une échelle qu'il a introduite depuis sa fenêtre, est descendu dans un petit espace de terrain entre sa maison et le mur récemment construit. *Perroux* et *Liéveaux* étaient à la fenêtre lorsqu'*Aviet* a demandé une échelle à mon mari, mais je ne puis affirmer que *Perroux* ait travaillé à la démolition du mur. Quant à François *Aviet* et à *Liéveaux*, charpentier, j'affirme qu'ils se sont mis à démolir le mur; ils y ont été occupés environ une demi-heure. J'ai lieu de penser qu'*Aviet* ne s'est livré à cet acte que par suite de l'humeur que lui avait donnée la construction de ce mur, élevé d'au moins dix pieds au-dessus du sol. Quant à *Liéveaux*, qui n'est point copropriétaire de la maison d'*Aviet*, j'ai lieu de penser qu'il n'avait aucun motif d'intérêt en aidant *Aviet*. J'ajoute que les matériaux du mur démoli sont restés sur place, qu'ils n'ont point été employés à faire des barricades, et qu'ils ne pouvaient pas être employés à cet objet, parce que le mur a été laissé entier jusqu'à la hauteur de deux pieds et demi à trois pieds au-dessus du sol, et qu'ils étaient enfermés dans un petit espace clos par les vestiges du mur et par la maison de François *Aviet*. Je ne sais pas comment *Aviet* et *Liéveaux* sont sortis. M. de *Patornay* a rétabli son mur, et les maçons ont retrouvé sous les déblais l'échelle dont s'étaient servis *Aviet* et *Liéveaux*, pour descendre de la fenêtre dans ce petit espace clos.

Après la destruction du mur, de ma cuisine où je m'étais retirée, j'ai reconnu à la voix François *Aviet;* il était au-dessus du noyer abattu devant la maison de M. de *Patornay;* il attachait une corde à la cime de l'arbre. *Elle*

est attachée, disait-il. *Perroux* était sur le chemin et tirait à la corde, en disant : *Il y est! il y est!* L'arbre est tombé. Alors j'ai entendu la voix d'un inconnu qui disait à *Perroux : Il faut retourner au tien.* Je le veux bien, répliqua *Perroux;* cependant l'arbre n'a pas été abattu. Je ne puis donner d'autres renseignements.

(Information générale d'Arbois, 28e pièce, 5e témoin, page 7.)

1287. — GERBET (Joseph), *âgé de 19 ans, apprenti charpentier, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 15 mai 1834, devant M. Monnot-Arbilleur, président de chambre à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Je loge et je suis nourri chez le sieur Alexandre *Robardet,* où je travaille habituellement de ma profession de charpentier. Pendant la nuit du 13 au 14 avril dernier, je suis sorti de la maison de *Robardet,* à raison du tumulte que j'entendais sur le chemin de Changin. J'étais au devant de l'atelier de mon maître, où je vis environ une quarantaine de personnes; tous menaçaient d'enfoncer les portes : je leur fis toutes les représentations en mon pouvoir, elles furent inutiles; alors je me déterminai à les leur ouvrir. J'avais cette clef, parce qu'à raison de mon âge et d'apprenti, c'est moi qui ouvre et ferme l'atelier; je remis deux haches; elles me furent enlevées, elles passèrent de mains en mains, je ne puis dire à qui. Je me suis assuré qu'on les a employées à abattre le noyer de M. de *Patornay;* j'ai été témoin de sa chute. J'ai vu un homme attachant une corde à la cime du noyer, un autre tenant le bout de la corde pour déterminer la chute, et deux autres abattant l'arbre par le pied avec des haches. Je ne connais ni les nommés François *Aviet,* dit *Moncet,* ni *Perroux,* ni *Liéveaux.* L'obscurité de la nuit m'a empêché de m'assurer de leurs traits et m'a même mis hors d'état de les reconnaître s'ils m'étaient représentés. Après l'abattage du noyer, je suis rentré chez *Robardet,* qui m'a renvoyé sur le terrain pour reprendre les haches. Je suis revenu et je les ai reprises au pied du noyer. Je n'ai aucun autre renseignement à fournir.

(Information générale d'Arbois, 28e pièce, 7e témoin, page 1

DÉPOSITIONS CONCERNANT PLUS SPÉCIALEMENT L'ACCUSÉ FROIDEVAUX.

1288. — COMBETTE (Jules), *âgé de 38 ans, greffier en chef du tribunal d'Arbois, demeurant en ladite ville.*

(Entendu à Arbois, le 19 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Il y a à peu près trois mois qu'Auguste *Froidevaux* se présenta à moi pour travailler dans mon greffe; je l'y admis aux appointements de 20 francs par mois. Je savais qu'il avait été compromis dans les événements de Paris des 5 et 6 juin; on disait même, sans que je puisse l'affirmer, qu'il avait été pendant six mois à Sainte-Pélagie. Aussi, en l'agréant à cause de sa fâcheuse position de fortune, je lui recommandai beaucoup de prudence, et je l'avertis qu'à la première démarche inconsidérée de sa part, il serait exclus.

Je dois ajouter que *Froidevaux* n'était que simple expéditionnaire, et que j'avais donné des ordres pour qu'il ne restât jamais seul. Lorsqu'on apprit les événements de Lyon, craignant déjà quelque chose pour Arbois, je renouvelai mes recommandations à *Froidevaux;* mes deux commis-greffiers, MM. *Courtoy* et *Renaud,* lui ont répété la même chose. C'est alors qu'il dit qu'il avait été six mois à Sainte-Pélagie, qu'il ne voulait pas recommencer : malgré ses protestations, j'appris, dès le 15 avril, qu'il avait pris une part active aux événements qui ont eu lieu à Arbois, les 13 et 14 du même mois, et alors je n'hésitai pas à lui faire son compte et à le congédier.

(Information générale d'Arbois, pièce 34e, 1er témoin, page 2.)

1289. — COURTOY (Anatole-Victor), *âgé de 34 ans, commis greffier au tribunal de 1re instance séant à Arbois, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 19 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

J'avais déjà vu quelquefois le jeune *Froidevaux,* lorsque dernièrement, il y a environ trois mois, il vint travailler au greffe, où je suis commis assermenté.

Je savais qu'il avait été compromis dans les affaires des 5 et 6 juin 1832; il m'a dit lui-même qu'il avait été en prison cinq ou six mois à Sainte-Pélagie, à Paris; mais il ajouta qu'il n'avait jamais subi de condamnation, et qu'il avait été renvoyé sans avoir été mis en jugement.

Lorsque nous apprîmes la nouvelle des troubles de Lyon, nous en parlions

au greffe avec *Froidevaux*, à qui nous recommandions d'être prudent. Il m'avait déjà dit qu'il ne voulait se mêler de rien et qu'il arriverait bien des révolutions avant qu'il y prît part; à quoi j'ajoutai, en plaisantant, qu'il avait raison, et qu'il aurait toujours le temps de se dire républicain lorsque la république serait venue.

C'est le samedi 12 avril que nous avions ensemble cette conversation, et dès le lundi 14, j'appris qu'il avait eu une part active aux événements qui avaient eu lieu depuis, la veille, à Arbois.

Plusieurs personnes disaient qu'il disait, au moment où on assiégeait le corps de garde : *Comment, on ne peut pas prendre ce poste! Quatre hommes comme moi, et nous allons l'enlever!*

Je dois ajouter qu'on disait qu'il était ivre lorsqu'il a tenu ce propos. J'ai appris depuis, toujours par ouï-dire, que *Froidevaux*, montant la garde devant l'hôtel de ville, en avait refusé l'entrée à deux avoués. Je ne revis *Froidevaux* que le mardi matin, au greffe; alors je lui adressai des reproches sur sa conduite, si opposée aux sentiments qu'il nous avait manifestés, et j'ajoutai qu'il ne serait pas étonnant qu'il fût arrêté; à quoi il me répondit : *Que voulez-vous? il y en aura bien d'autres.*

(Information générale d'Arbois, pièce 34e, 2e témoin, page 3.)

1290. — JEUNET (Louis-Joseph), *âgé de 24 ans, praticien, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 16 mai 1834, devant M. Monnot-Arbilleur, président de chambre à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Entre dix et onze heures du soir, du 13 avril dernier, je buvais une bouteille avec le jeune *Baillaud*, autre clerc de M. *Bryon*, avoué; Lucien *Gindre*, clerc du notaire *Chauvin*, et le nommé *Laurenceot*, dit *Coillon*. Le nommé Auguste *Froidevaux*, autre pensionnaire de la veuve *Michaud*, entra dans la chambre : il chantait et paraissait exalté; il rapporta d'une chambre où il couche habituellement un schako; il puisa trois fois dans ce schako des poignées de balles, qu'il mit avec affectation dans sa poche, puis il sortit en chantant. A quatre heures du matin, j'ai rencontré *Froidevaux* marchant seul dans la Grande Rue, armé d'un fusil. A quatre heures un quart environ, je l'ai vu chez la veuve *Michaud*, où il s'est couché. Entre huit et dix heures du matin du même jour lundi 14, je l'ai encore vu montant la garde à l'hôtel de ville. J'ai ouï dire, mais vaguement, que le nommé *Laurenceot*, dit *Coillon*, avait désarmé des soldats, sans pouvoir dire si c'est à l'hôtel ou dans leur logement. Je ne suis à Arbois que depuis moins de cinq mois. Je ne puis dès lors donner les noms des personnes que j'ai vues, soit au poste de l'hôtel de ville, soit dans les rues.

J'étais devant le corps de garde de l'hôtel de ville, lorsqu'un individu parla en particulier au sieur Eugène *Déperey ;* j'ai entendu celui-ci dire tout haut : *Eh bien, il faut partir.* J'ai lieu de penser qu'on lui annonçait l'arrivée de troupes de ligne de Poligny.

(Information générale d'Arbois, 31e pièce, 12e témoin, page 16.)

1291. — BAILLAUD (Joseph-Victor-Félix), *âgé de 18 ans, praticien à Arbois, domicilié à Mesnay.*

(Entendu à Arbois, le 16 mai 1834, devant M. Monnot-Arbilleur, président de chambre à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Environ dix heures et demie du soir du dimanche 13 avril dernier, j'étais à boire chez la veuve *Michaud,* avec *Jeunet*, autre clerc de l'avoué *Bryon; Gindre*, clerc du notaire *Chauvin, Laurenceot*, dit *Coillon.* Mme *Michaud* et sa famille étaient à la cuisine, et le nommé Auguste *Froidevaux* a passé dans la chambre qu'il occupe dans l'auberge ; puis il est rentré, apportant un schako, où il a puisé trois à quatre poignées de balles qu'il a mises dans sa poche, sans mot dire. Il paraissait avoir beaucoup bu et il chantait. Il sortit aussitôt après. Peu de temps avant qu'on sonnât le tocsin devant l'hôtel de ville, j'ai revu Auguste *Froidevaux*, armé d'un fusil. *Que fais-tu là?* lui ai-je dit : *Je fais comme les autres*, m'a-t-il dit. Je palpai la poche où je lui avais vu mettre des balles chez la veuve *Michaud.* Il pouvait y en avoir de trente à quarante. Je lui ai demandé ce qu'il avait dans sa poche : *C'est ce que j'ai pris là-bas*, répliqua-t-il. Il fesait allusion aux balles dont il s'était muni en ma présence, chez la veuve *Michaud.* Environ les quatre heures du matin, j'étais chez la veuve *Michaud*, lorsque *Froidevaux* est rentré, apportant son fusil. Il a passé dans sa chambre, où je l'ai vu se coucher. *Froidevaux* est sorti à sept heures et demie de l'auberge de la veuve *Michaud*, prenant le chemin du corps de garde, sans pouvoir assurer qu'il y soit entré. Dans la nuit du 13 au 14, *Froidevaux* m'a dit qu'on était entré par force chez *Groslambert*, rue Mercière, et qu'on y avait pris du plomb, que payerait M. Eugène *Dépercy.*

(Information générale d'Arbois, 31e pièce, 13e témoin, page 17.)

1292. — GIROD (Victor-Flavien), *âgé de 27 ans, avoué au tribunal d'Arbois, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 19 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Je ne sais de rien relatif à l'inculpé *Froidevaux*, si ce n'est que, passant le lundi 14 avril, vers les sept heures du matin, devant l'hôtel de ville, je l'ai vu

monter la garde avec un fusil de munition; mais il ne m'a pas refusé l'entrée de l'hôtel de ville, parce que je n'ai pas demandé à y entrer.

(Information générale d'Arbois, pièce 34e, 4e témoin, page 5.)

1293. — ROCH (François-Emmanuel), *âgé de 46 ans, marchand, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 22 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Je me rappelle que, dans la matinée du lundi 14 avril, quelqu'un est venu me demander du plomb à acheter. Je ne suis pas bien sûr de me rappeler qui c'est; cependant, en recueillant mes souvenirs, je crois que c'est le petit *Froidevaux*. Je n'ai pas voulu en vendre, parce qu'il me dit que c'était pour la république. Il ajouta que, s'il était sûr que j'en eusse, il me forcerait à lui en donner; cependant, il n'a pas insisté, et il s'est retiré.

Dans la même matinée du lundi, je me trouvais au café Perrin : le père *Chatenet,* de Champerroux, s'y trouvait également; il buvait à une table avec des soldats. Une querelle s'éleva entre eux; *Chatenet* frappait les soldats; il avait un sabre au côté, mais il ne l'a pas tiré. Alors le cafetier, craignant que le bruit n'augmentât, les fit tous sortir.

(Information générale d'Arbois, pièce 37e, 3e témoin, page 3.)

1294. — GAUTHIER (Étienne-François-Xavier), *âgé de 48 ans, agent de police, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 19 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Je persiste dans la déposition que j'ai faite par devant M. le conseiller *Navand*, le 16 du mois d'avril dernier; j'ajoute, sur votre interpellation, 1° que je ne pourrais assurer si c'est à six heures ou à sept heures du matin que j'ai trouvé *Froidevaux* en faction devant l'hôtel de ville; 2° que c'était pour mon service que je m'y présentais; 3° que *Froidevaux* me connaissait très-bien pour être agent de police, et qu'il a persisté à me refuser l'entrée de la porte, lors même que je lui ai dit que c'était ma semaine de service. Ce n'est que lorsque j'ai demandé M. *Marchand* qu'il m'a laissé passer, car il était directement à l'entrée de la porte.

(Information générale d'Arbois, pièce 34e, 3e témoin, page 5.)

DÉPOSITIONS CONCERNANT PLUS SPÉCIALEMENT L'ACCUSE CARREY.

1295. — DEHY (Jean-Claude), *âgé de 40 ans, cultivateur, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 18 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Je ne peux vous donner aucun renseignement sur ce qui s'est passé à Arbois, dans la nuit du 13 au 14 de ce mois, car je ne sortis pas de chez moi. J'entendis bien qu'on sonnait le tocsin; j'entendis, sur la place de Pharamond, des détonations d'armes à feu; les cris *aux armes! aux pioches! vive la république!* se faisaient entendre dans la rue.

Dans la matinée du lendemain 14 avril, je vis passer dans la rue plusieurs individus qui étaient armés de fusils : parmi ces individus armés, je reconnus les nommés *Carrey, Faivre* dit *la Joie, Perrin* (Jean-Jacques), *Médard, Papillard* (Jean-Denis), *Gerbet* (Auguste).

Je vis dans la même journée, environ les deux heures après midi, quand le tocsin recommença à sonner, un groupe considérable d'hommes armés, qui se réunirent au Prépeigne, sur la route de Poligny, où ils restèrent environ deux heures. En quittant le Prépeigne, ce détachement se rendit au Champ-de-Mars; c'est là qu'ils rompirent les rangs. Au moment où les insurgés se réunirent sur la route de Poligny au Prépeigne, j'avais entendu crier : *Aux armes! voici la troupe!*

(Information générale d'Arbois, pièce 23ᶜ, 4ᵉ témoin, page 9.)

1296. — CARREY (Thibaud), *âgé de 49 ans, cultivateur, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 19 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale.)

Dans la soirée du 13 avril, entre onze heures et minuit, j'entendis sonner le tocsin. Je sortis sur ma porte; je trouvai le nommé Jean-Denis *Papillard*, qui demeure dans la même maison que moi, et je lui demandai ce qu'il y avait. Il m'a répondu : *Cela ne te regarde pas.* Je rentrai chez moi, et je n'en ressortis pas pendant la nuit.

Le lendemain 14, entre six et sept heures du matin, je vins sur la place, où il y avait beaucoup d'hommes armés rassemblés. Le nommé Jean-Anatole

Carrey, qui est malheureusement mon cousin, s'y trouvait; il était armé d'un fusil. Il vint à moi en me menaçant et en me disant : *Grand cochon, grand lâche! tu veux m'usurper un droit de chemin; f..... la journée n'est pas encore passée!* Je lui répondis : *Malheureux! est-ce le moment de parler de chemin?* et je me retirai. Jean-Denis *Papillard* et mon cousin *Carrey* passaient pour être les chefs de l'association républicaine. Quant à moi, je n'en ai jamais fait partie.

(Information générale d'Arbois, pièce 24e, 6e témoin, page 17.)

DÉPOSITION CONCERNANT PLUS SPÉCIALEMENT L'ACCUSÉ GOUDOT.

1297. — JAVEL (Philippe-Auguste), *âgé de 27 ans, imprimeur, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 19 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale.)

Le 14 avril courant, ma femme, ma belle-sœur et ma belle-mère devaient partir pour aller à Versen-Montagne. Mon beau-père me fit observer que, comme les insurgés avaient élevé des barricades et y avaient placé des factionnaires, il serait peut-être à propos que je prisse un permis de passer, afin qu'on n'arrêtât pas la voiture de ces dames: environ à midi et demi je me rendis à la mairie pour demander une permission de passer; je trouvai le nommé *Goudot*, en y allant, et je lui dis d'y venir avec moi pour me donner un sauf-conduit pour ma femme. Il y consentit, et vint avec moi. Quand nous fûmes au bureau de la mairie, *Goudot*, qui était embarrassé pour écrire ce sauf-conduit, me pria de l'écrire moi-même, en me disant qu'il prenait sur lui de me donner le permis que je demandais. J'allais l'écrire, lorsque M. *Dépercy* (Eugène) arriva, et celui-ci m'ayant dit que ma femme pourrait passer avec la voiture par la rue Dessous, parce qu'il n'y avait pas de barricades, alors je m'en retournai sans sauf-conduit; il n'en fut point écrit. M. *Dépercy* était dans l'erreur quand il me disait qu'il n'y avait point de barricades sur le chemin qu'il m'indiquait; il y en avait une. Mon beau-père, qui accompagnait ces dames, fut obligé de détourner des pièces de bois et autres matériaux qui formaient la barricade, pour pouvoir passer; seulement il n'y avait plus de factionnaire.

Quand je parlai à *Goudot*, pour me remettre un sauf-conduit, celui-ci me dit d'un ton ému, les larmes à l'œil : « Quelques dégâts ont déjà été commis; « nous voudrions bien avoir le concours de quelques bons citoyens, pour pré- « venir tous les désordres. »

Le témoin a ajouté : Le dimanche 13 avril, dans la journée, j'eus occasion de voir *Dépercy* (Eugène); je lui dis que je croyais être sûr que la nouvelle de l'insurrection de Lyon avait mis une grande partie des membres de l'association dans un état d'exaspération que lui, *Dépercy*, ne soupçonnait peut-être pas, et dont il serait alarmé comme moi s'il le connaissait. *Dépercy* me dit : « Qu'étant chargé de la correspondance, et d'ailleurs sûr des dispositions des « membres de l'association, il ne doutait pas que l'on ne fît rien sans le con- « sulter, et que cela le tranquillisait. »

Je fus donc persuadé que *Dépercy* n'a pu connaître qu'au moment où les troubles ont éclaté les dispositions de ceux qui y ont pris part, et qu'il s'est mis en tête de l'insurrection d'abord, parce qu'il y avait été comme contraint, et ensuite dans l'espoir d'éviter de grands malheurs.

(Information générale d'Arbois, pièce 24e, 5e témoin, page 15.)

DÉPOSITIONS CONCERNANT LES FAITS GÉNÉRAUX DE POLIGNY ET L'ACCUSÉ BOUVARD.

1298. — CARISEY (François-Thérèse), *âgé de 47 ans, sous-préfet de l'arrondissement de Poligny, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 15 avril 1834, devant M. Laurençot, juge d'instruction.)

J'ai appris, par une ordonnance qui m'a été dépêchée par M. le maire d'Arbois, qu'une insurrection avait éclaté dans cette ville, dans la nuit du 13 au 14 du courant. Je fis dès lors observer la route d'Arbois, dans la crainte d'une surprise, n'ayant que trente hommes de garnison qui m'avaient été envoyés pour garder les poudres. J'appris, sur les sept heures et demie du matin, que cent hommes environ, armés, quelques-uns portant l'habit de garde national, se dirigeaient sur Poligny, dont ils étaient alors distants d'une demi-lieue environ.

Je fis battre alors la générale, pour réunir le plus grand nombre de gardes nationaux possible, dans l'intention de repousser les insurgés et de défendre la ville du pillage dont on nous avait menacé; mais je ne pus réunir pour le moment que trop peu de monde pour les mettre en présence. Je me déterminai alors de m'approcher de ce corps armé, qui entrait en ville tambour battant; j'étais accompagné d'un tambour et de l'adjudant-major de la garde nationale de Poligny. Je rencontrai le détachement dans la Grande-Rue, vis-à-vis la maison de M. *Goy :* j'avais ceint mon écharpe; je fis signe aux tambours de la main de cesser de battre; ils cessèrent aussitôt, et la troupe s'arrêta.

Je reconnus que le détachement était commandé par un homme vêtu d'un habit de garde national, ayant des galons en laine sur le bras. Je lui demandai s'il était le chef de la troupe : il me répondit qu'ils étaient tous chefs ; mais qu'en qualité d'ancien militaire, il avait été chargé du commandement. M'adressant alors à tous, je leur demandai ce qu'ils voulaient : ils me répondirent qu'ils venaient chercher de la poudre dont ils avaient besoin. Je leur répondis que j'avais fait expédier la poudre depuis deux heures pour Lons-le-Saulnier, et qu'il n'y en avait plus dans les magasins. Je leur fis sentir toute l'inconséquence de leurs démarches, et les dangers auxquels ils s'exposaient. Ils me répondirent qu'ils étaient tous républicains ; que je l'étais comme eux ; que la république était proclamée à Paris.

Sur mes observations qu'il n'y avait pas de poudre, ils se décidèrent, quelques-uns à regret à la vérité, à rebrousser chemin, et descendirent la ville, tambour battant ; je les accompagnai, pensant par ma présence éviter du désordre. Arrivés à l'intersection des routes de Dôle et d'Arbois, ils prirent la première de ces routes, et allèrent faire halte près du Jardin des Capucins. Je fus encore en pourparler quelques instants avec eux, pour les engager à reprendre la route d'Arbois ; c'est alors qu'ils parurent douter de l'assertion que je leur avais donnée sur le départ des poudres, et qu'ils manifestèrent l'intention de s'en assurer par eux-mêmes, en me disant que dans le cas où il y en aurait, et si je ne voulais pas leur en livrer, ils reviendraient en plus grande force dans l'après-midi. Ils me proposèrent alors de me donner quatre hommes, qui m'accompagneraient jusqu'au dépôt de poudre, pour s'assurer ce qu'il en était. J'y consentis, pour éviter une collision entre eux et des habitants de Poligny, sous la condition que ces quatre individus déposeraient leurs armes, ce qu'ils firent avec quelque répugnance ; ils se mirent sous ma sauve-garde, que je leur promis de mon côté, et visitèrent le dépôt de poudre qu'ils trouvèrent vide. Je les reconduisis jusqu'au bas de la ville, et les remis au détachement qui était en position sur la première hauteur de la route d'Arbois. Je n'ai connu aucune des personnes composant ce détachement ; M. le lieutenant de la gendarmerie qui a habité Arbois pendant longtemps, pourra peut-être en connaître quelques-uns.

(Information générale d'Arbois, pièce 21e, 2e témoin, page 4e.)

1299. — MÉA (Joseph), *âgé de 35 ans, sous-lieutenant de gendarmerie, à la résidence de Poligny.*

(Entendu à Arbois, le 17 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le 13 avril courant, environ minuit moins un quart, je reçus par ordonnance une dépêche du maréchal des logis d'Arbois, dans laquelle celui-ci nous

rendait compte qu'une insurrection avait éclaté à Arbois à l'arrivée du courrier de Lyon; qu'on criait : *Vive la république!* que le poste d'infanterie avait été forcé par les insurgés; enfin, qu'un grand tumulte régnait à Arbois, et qu'on craignait un désordre grave. Je prévins aussitôt, par une ordonnance, le capitaine de gendarmerie de Lons-le-Saulnier de tout ce que venait de m'apprendre la dépêche du maréchal des logis de la gendarmerie d'Arbois. J'allai ensuite trouver M. le sous-préfet, et nous nous rendîmes de suite à la mairie. M. le sous-préfet jugea convenable, dans la circonstance, de faire réunir la garde nationale. On battit la générale, une grande partie de la compagnie de pompiers se rendit à l'appel; on craignait que des insurgés d'Arbois ne vinssent à Poligny pour y faire faire un mouvement. J'envoyai le gendarme *Malfroy* en observation, afin qu'il pût nous prévenir dans le cas où les gens d'Arbois se dirigeraient sur Poligny. Ce gendarme vint jusqu'à Pupillin, et quand il fut de retour à Poligny, environ les deux heures et demie après minuit, il me fit rapport qu'il avait rencontré à Pupillin un poste d'insurgés, qui lui avait demandé s'il ne portait rien contre la république; il me dit que ce poste était composé de vingt à vingt-quatre hommes en armes et en uniforme, et qu'il avait reconnu parmi eux le nommé *Guyat*, de Pupillin. Il m'ajouta que ces individus lui avaient dit que la république était proclamée en France; qu'il pouvait aller à Arbois, s'il voulait mieux s'en assurer; que ces hommes lui dirent encore que leur intention n'était pas de leur faire du mal; qu'ils ne voulaient ni piller, ni incendier, mais qu'ils voulaient leurs droits. Ce fut après s'être entretenu un moment avec ces individus, que le gendarme *Malfroy* revint à Poligny nous rendre compte de ce qu'il avait vu ou entendu. Il nous rapporta encore qu'en revenant il avait trouvé sur son chemin un monsieur de Poligny, qui venait à Arbois chercher sa demoiselle qui était au couvent; que ce monsieur lui dit : « Vous feriez bien de prévenir M. le sous-préfet de faire enlever « le dépôt de poudre qui est à Poligny », parce qu'on pouvait craindre que des gens d'Arbois ou des environs pourraient chercher à s'en emparer. M. le sous-préfet avait déjà l'intention de faire transporter à Lons-le-Saulnier la poudre qui se trouvait dans les magasins à Poligny : ce que nous rapporta le gendarme *Malfroy* le détermina à prendre cette mesure. En effet, vers les six heures du matin du 14 avril, M. le sous-préfet fit évacuer sur Lons-le-Saulnier la poudre qui se trouvait dans les magasins de Poligny.Environ les sept heures et demie du matin, autant que je puis me le rappeler, je fus prévenu qu'une bande d'une centaine d'hommes, venant du côté d'Arbois, se dirigeait sur Poligny : j'en prévins immédiatement M. le sous-préfet; celui-ci, avec le capitaine adjudant-major de la garde nationale (M. *Lamy*) allèrent parler à cette bande d'hommes, qui venaient d'arriver à Poligny. Comme j'étais resté à la mairie, je ne vis pas les individus qui étaient venus d'Arbois dans l'intention, à ce qu'on m'a rapporté, d'enlever la poudre qui devait se trouver dans les magasins. Je ne sais pas quel est celui qui commandait le détachement qui se rendit d'Arbois à Poligny.

Hier, le nommé *Outhier* (Nicolas), maréchal-ferrant à Poligny, voisin de la caserne, me dit qu'il avait connu plusieurs des gens d'Arbois dans la journée du 14, qui s'étaient rendus à Poligny, et notammment un nommé *Gerbet.* Il ajouta que sa femme, qui est d'Arbois, en avait aussi connu beaucoup, et que tous ces gens-là étaient peu de chose. J'ajoute qu'on m'a rapporté hier que le même voyageur qui, dans la soirée du 13 avril, avait dit, à son passage à Arbois, que la république était proclamée sur toute la route qu'il venait de parcourir, avait tenu à peu près les mêmes propos à son passage à Poligny.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 12e témoin, page 63.)

1300. — LECLAIR (Pierre-François), *âgé de 42 ans, maréchal des logis de gendarmerie à la résidence de Poligny.*

(Entendu à Arbois, le 15 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Dans la nuit de dimanche dernier, on fut informé à Poligny, par une ordonnance de la gendarmerie d'Arbois, que des désordres avaient lieu dans cette dernière ville; un moment après qu'on eut reçu cette nouvelle, on vit plusieurs particuliers courir dans les rues; deux de mes confrères me dirent que ces particuliers criaient: *Au clocher!* Je rencontrai le nommé *Peley,* sergent de la compagnie de grenadiers à Poligny, qui courait; je lui demandai où il allait, il me répondit: « Nous ne voulons pas nous laisser écraser, et je vais à Arbois. »

Nous pensâmes qu'à raison des désordres qui venaient d'éclater à Arbois, il était nécessaire de prendre des mesures, pour empêcher, autant que cela serait possible, que des membres de l'association républicaine d'Arbois ne vinssent mettre en mouvement ceux de l'association républicaine de Poligny. Le poste de la garde nationale fut doublé, et M. le sous-préfet écrivit immédiatement à Lons-le-Saulnier pour qu'on envoyât des troupes.

Hier au matin, je fus informé que des insurgés d'Arbois devaient venir à Poligny pour y enlever de la poudre: j'en instruisis sur-le-champ M. le sous-préfet. Vers les huit heures du matin, nous vîmes arriver une centaine d'hommes qui étaient armés et qui venaient d'Arbois: on prévint M. le sous-préfet de l'arrivée de ces hommes; il se rendit auprès d'eux et les engagea à se retirer. D'après le rapport que j'ai entendu faire à M. le sous-préfet, ces hommes d'Arbois lui dirent qu'ils étaient venus pour savoir s'il n'y avait pas encore de la poudre dans les magasins. M. le sous-préfet leur répondit qu'il n'y en avait plus; qu'au surplus, s'ils voulaient s'en assurer, ils n'avaient qu'à déposer leurs armes et qu'il leur ouvrirait le magasin. M. le sous-préfet leur fit ouvrir les portes du magasin, et ils s'assurèrent ainsi qu'il n'y avait plus de poudre; dès qu'ils eurent cette assurance, ils repartirent de suite pour Arbois. Pendant le

temps que ces rebelles sont restés à Poligny, ils y ont été accompagnés par les nommés *Ronaud* et *Lamy*, tous deux chefs de section de l'association républicaine de la ville de Poligny.

Hier, environ les trois heures après midi, le bruit se répandit à Poligny que les gens d'Arbois voulaient encore y revenir; j'en prévins M. le sous-préfet et M. le maréchal de camp commandant le département, qui étaient arrivés à Poligny; celui-ci m'engagea à venir en découverte jusqu'à Pupillin, afin de m'informer de ce qui se passait à Arbois. Quand je fus arrivé à un endroit appelé des Fers Martin, à la distance d'environ deux portées de fusil de Pupillin, je rencontrai le nommé *Peley* de Poligny, qui passe aussi pour être un chef de l'association républicaine à Poligny; je lui demandai où il allait et d'où il venait, il me répondit qu'il venait d'Arbois; à son tour, il me demanda où j'allais: « A Arbois. — Vous ne passerez pas, reprit-il. — Eh ! « pourquoi, lui dis-je ? — Parce qu'il y a un poste qui ne vous laissera pas pas- « ser; vous ne pourriez pas d'ailleurs entrer à Arbois, parce qu'il y a des bar- « ricades. Si vous voulez, m'ajouta-t-il, je vais avertir ces gens-là, afin qu'il ne vous « arrive rien. » Je le laissai marcher devant moi; j'étais à quelque à distance de lui; à quelques pas de là, il me fit signe d'aller à lui; j'allai et je trouvai qu'il y avait un poste composé d'une vingtaine d'hommes armés de fusils, la baïonnette au bout. Parmi ces vingt hommes, je reconnus l'un des frères *Jacottin* d'Arbois. Ces hommes m'escortèrent jusque près de la montée de Pupillin, et là, il me dirent de rester un instant : qu'ils allaient chercher M. *Dépercy* qui était leur chef. Un instant après M. *Dépercy* arriva; il me demanda ce que je désirais: je lui répondis que je venais de la part de M. le général pour savoir si, comme on l'avait dit, les Arboisiens voulaient retourner à Poligny. Il me dit que telle n'était point l'intention des gens d'Arbois, et que je pouvais être assuré qu'il n'en retournerait point à Poligny; qu'à la vérité les Arboisiens étaient difficiles à conduire : que c'étaient des hommes encore à demi sauvages et que, s'ils l'eussent cru, ils seraient restés tranquilles, et n'auraient commencé leur affaire que sur des ordres plus précis. Je demandai à M. *Dépercy* si je pouvais me retirer avec sécurité, il me répondit que oui; que d'ailleurs *Peley* remonterait avec moi. En effet, *Peley* revint avec moi jusqu'à Pupillin; là, je trouvai encore dix ou douze hommes armés qui avaient monté la côte devant moi: je crois que ces hommes venaient d'Arbois pour relever un poste à Pupillin. Ces hommes entrèrent dans une maison de Pupillin dont je ne connais pas le propriétaire; au nombre de ces hommes j'ai reconnu un nommé *Guyat* de Pupillin; tous ces individus étaient armés de fusils. Une partie des hommes qui composaient le premier poste que je rencontrai en venant, étaient placés près la maison d'un nommé *Girod* de Pupillin; quant aux autres hommes du même poste, ils m'escortèrent, comme je l'ai dit, jusqu'au pied du mont.

Il était environ quatre heures et demie du soir, quand j'eus avec M. *Dépercy*,

l'entretien dont je viens de vous parler. Je remarquai qu'il n'avait pas l'air d'être bien gai; il était pensif.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 3e témoin, page 15.)

1301. — JOUVENOT (Jean-Baptiste), *âgé de 45 ans, cultivateur et garde champêtre, demeurant dans la commune de Mesnay.*

(Entendu à Arbois, le 18 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Je ne sais rien personnellement des faits qui se sont passés à Arbois dans la nuit du 13 au 14 de ce mois, car je ne m'y suis pas trouvé cette nuit-là.

Dans le courant de la journée du lendemain 14, j'ai vu plusieurs groupes armés qui parcouraient les rues d'Arbois. Je vis notamment les insurgés quand ils se rendirent au Prépeigne, sur la route de Poligny, entre les deux et trois heures de l'après-midi : ils étaient allés sur ce point, parce qu'ils avaient dit que les troupes arrivaient. Parmi les hommes en armes que j'avais vu dans les rues d'Arbois, j'ai connu Eugène *Dépercy*, *Esselinger*, dit le grand *Billet*. Vers les quatre heures de l'après-midi du même jour, M. le maréchal des logis de gendarmerie d'Arbois me confia une dépêche pour la porter au général commandant le département, qui se trouvait à Poligny. En me rendant en cette ville, je rencontrai à Pupillin un poste d'hommes armés; celui qui faisait faction ne voulut pas me laisser passer. Vainement lui dis-je que je n'étais pas étranger à Arbois et que j'allais voir si, comme on le disait, les troupes arrivaient. Il me répondit : *J'ai ordre de ne laisser passer personne.* Je n'ai pas connu cet individu. Pour éviter ce poste et afin de pouvoir continuer mon chemin, je pris un petit sentier détourné. Quand les hommes de ce poste eurent remarqué que j'avais pris ce sentier, ils me coururent après, mais ils ne purent pas m'atteindre. Je n'arrivai à Poligny qu'à sept heures du soir, où je remis au général la dépêche que j'avais pour lui. En revenant de Poligny, je fus arrêté par le poste d'insurgés qui se trouvait à Pupillin; ils me firent entrer dans leur corps de garde, où ils me retinrent environ deux heures. Je ne fus de retour à Arbois qu'à minuit.

Dans la journée du 14 avril courant, vers les dix heures du matin, je rencontrai sur la place le nommé François *Laurenceot*, d'Arbois, qui me dit qu'il avait désarmé vingt-cinq soldats; qu'il leur avait pris deux sabres, un poignard, l'épée de l'officier, et deux caisses de tambour, qu'il avait remis à M. Eugène *Dépercy*.

D. Vous demeurez à Mesnay; dans la nuit du 13 au 14 avril, ne sonna-t-on pas le tocsin dans le village?

R. Vers les trois heures du matin du 14 avril, on entendit sonner les cloches à Mesnay, mais on ne ne les sonna que fort peu de temps. M. l'adjoint et moi nous allâmes pour voir qui sonnait : quand nous arrivâmes, nous ne trou-

vâmes plus de sonneurs. Le maître d'école doit connaître les personnes qui ont sonné, car c'est lui qui avait les clefs de l'église.

(Information générale d'Arbois, 23e pièce, 5e témoin, page 11.)

1302. — BRUET (François-Athalin), *âgé de 27 ans, tisserand, demeurant à Poligny.*

(Entendu à Poligny, le 14 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le lundi 14 avril dernier, lorsque le groupe des insurgés d'Arbois est entré dans la ville de Poligny, je suis allé comme tout le monde pour les voir passer, mais alors je n'en ai connu aucun; c'est ensuite que, redescendant la Grande Rue, je rencontrai un de ces révoltés qui était armé d'un fusil et d'une giberne; c'était un fusil de munition, qui était chargé et amorcé. Cet homme, dont je ne sais pas le nom, mais que je connais très-bien pour un tisserand qui demeure dans la rue de Courcelles, près de la promenade à Arbois, me demanda si je ne voulais rien payer en ma qualité de confrère tisserand; je lui répondis qu'il pouvait venir chez moi, que nous boirions une bouteille; il y vint effectivement et nous bûmes avec mon beau-frère. Ayant une commission à faire, il sortit quelques instants après, laissant chez nous son fusil et sa giberne, et lorsqu'il revint les reprendre pour s'en retourner à Arbois, il ne trouva personne à la maison: ce qui fit que le fusil et la giberne sont restés en ma possession jusqu'au lendemain mardi, où je les ai remis au secrétaire de la mairie de Poligny. L'individu dont je viens de parler est âgé d'environ 40 ans, de la taille de cinq pieds trois pouces, maigre de figure, les cheveux bruns, il est marié et père de trois ou quatre enfants. (*Voir plus loin la confrontation avec l'accusé Bouvard.*)

(Information générale d'Arbois, 27e pièce, 6e témoin, page 4.)

1303. — LAROUE (Jean-Baptiste), *âgé de 55 ans, secrétaire en chef de la mairie de la ville de Poligny.*

(Entendu à Poligny, le 14 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Mardi 15 avril dernier, le sieur François-Athalin *Bruet,* tisserand, demeurant en cette ville, est venu m'apporter au bureau de la mairie un fusil et une giberne, qu'il m'a dit avoir été laissés chez lui la veille par un des révoltés d'Arbois, qui étaient venus à Poligny en armes.

Bruet n'a pas pu me dire le nom de cet homme. J'ai reçu de lui le fusil et la giberne, et je vous les remets comme pouvant vous servir de pièces de conviction.

De suite nous avons fait placer deux bandelettes, l'une au fusil, l'autre à la

giberne, pour en constater la saisie, bandelettes que nous avons scellées du sceau de la mairie de Poligny, n'ayant pas le nôtre avec nous, et sur lesquelles nous, notre greffier, le sieur *Laroue*, et le témoin *Bruet*, avons apposé nos signatures, après que l'identité des objets a été parfaitement constatée par lesdits *Laroue* et *Bruet*.

Confrontation de l'accusé Bouvard avec le témoin Bruet.

Est comparu de nouveau ledit *Bruet*, témoin précédemment entendu, lequel nous a déclaré qu'il se rappelait à l'instant du nom de celui qui avait laissé son fusil et sa giberne : il s'appelle *Bouvard*. Persistant au surplus dans toute sa déposition, ledit *Bruet* a signé cette addition avec nous et le greffier.

(Information générale d'Arbois, pièce 27e, 7e témoin, page 5.)

1304. — MILAIR (André-François), *âgé de 49 ans, demeurant à Arbois.*

(Entendu à Arbois, le 15 mai 1834, devant M. Monnot-Arbilleur, président de chambre à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Dans la nuit du 13 au 14 avril dernier, entre minuit et une heure, les nommés *Petetin*, fabricant de cordes, et *Bouvard*, tisserand, domiciliés à Arbois, faisant partie de la compagnie de pompiers de cette ville, sont venus chez moi et ont exigé deux lanternes de grande dimension, à deux chandelles, enmanchées, destinées à éclairer les pompiers lorsque, dans les incendies, on fait usage des pompes. *Sergent*, me dit *Petetin, nous venons chercher les lanternes de la part de M. Dépercy, pour les travaux.* Je ne voulus pas leur confier la clef du dépôt, et je ne leur confiai que deux des quatre lanternes; j'ai cédé à la force en les leur remettant : ils ne me dirent point que c'était pour abattre les ponts et renverser les clôtures; ils n'employèrent pas d'autres expressions que celle que je viens de rapporter : *Pour les travaux.*

D. Savez-vous qui a fourni la poudre et le plomb pour fabriquer les cartouches ?

R. Non, Monsieur. Dans la matinée du 14, passant sous les fenêtres de la chambre du conseil, dont les croisées étaient ouvertes, j'ai vu deux hommes, la face noircie, qui m'ont paru fabriquer des cartouches. Je ne sais rien plus.

(Information générale d'Arbois, 28e pièce, 3e témoin, page 5.)

1305. — OUTHIER (Nicolas-Joseph), *âgé de 55 ans, maréchal-ferrant, demeurant à Poligny.*

(Entendu à Arbois, le 3 mai 1834, devant M. Laurençot, juge d'instruction.)

Le 14 avril dernier, sur les huit heures du matin, je vis arriver à Poligny

un détachement des insurgés d'Arbois ou des villages voisins, qui venaient, disait-on, à Poligny pour y chercher de la poudre.

Il y a trente ans que j'ai quitté Arbois, où je n'avais resté que huit ans. J'y suis bien retourné quelquefois par intervalle, pour y voir les parents de ma femme, qui est d'Arbois; mais je n'y ai jamais fait de séjour prolongé. Lorsque j'ai vu passer le détachement, soit en allant, soit en revenant, j'étais à ma croisée à l'étage. J'ai bien reconnu que la plupart des individus qui composaient ce détachement étaient d'Arbois; mais il me serait impossible de dire le nom d'aucun d'eux. Seulement, lorsque le détachement redescendait la ville sous la conduite de M. le sous-préfet de Poligny, j'ai reconnu le sieur Paul-Émile *Renaud* et le fils du sieur *Lamy,* conducteur des ponts et chaussées, qui marchaient, le premier à côté et le second derrière M. le sous-préfet, mais sans armes : ces deux derniers sont de Poligny.

Instamment, et pour raviver la mémoire du témoin, nous lui avons donné connaissance du nom des trente-quatre prévenus indiqués dans la commission rogatoire que nous exécutons.

Sur interpellation, le témoin a déclaré qu'il n'en avait connu aucun, à l'exception du sieur *Renaud,* et dans la circonstance dont il vient de rendre compte. Le témoin a ajouté que personne ne lui avait même indiqué le nom des personnes qui composaient ce détachement; il a encore ajouté qu'il n'avait parlé à aucune d'elles.

(Information générale d'Arbois, 25ᵉ pièce, 4ᵉ témoin, page 7.)

1306. — Femme OUTHIER (Marie-Victorine-BOUILLE), *âgée de 50 ans, demeurant à Poligny.*

(Entendue à Arbois, le 3 mai 1834, devant M. Laurençot, juge d'instruction.)

J'étais à ma croisée, dans la matinée du 14 avril dernier, lorsque j'ai vu arriver à Poligny le détachement qui venait d'Arbois pour chercher de la poudre au nom des insurgés. Ce détachement montait la ville tambour battant, et était composé au moins de cent hommes armés. Peu de temps après, ce détachement a descendu la ville, ayant avec lui M. le sous-préfet, mais je n'ai pas remarqué si les sieurs *Renaud* et *Lamy,* de Poligny, l'accompagnaient. J'étais à ma croisée à l'étage lors de ce double passage, je n'ai par conséquent parlé à aucune des personnes qui composaient ce détachement, et comme il y a trente ans que j'ai quitté Arbois pour aller à Poligny, et que j'ai conservé peu de relations avec la première de ces villes, je n'ai reconnu personne individuellement, quoique cependant j'aie bien connu quelques-uns d'entre eux pour être d'Arbois.

Instamment nous avons donné lecture au témoin des noms des trente-quatre prévenus désignés dans la commission rogatoire dont il s'agit.

Sur interpellation, le témoin a déclaré qu'il n'en a reconnu aucun, en observant qu'il portait plus particulièrement son attention pour chercher à connaître si quelques-uns de ses parents d'Arbois n'étaient pas compromis dans cette affaire, et affirmant de nouveau qu'il n'a pas connu une seule personne dans tout ce détachement.

(Information générale d'Arbois, 25e pièce, 5e témoin, page 9.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Poligny, le 14 mai 1834, par M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.

Je persiste dans ma première déposition, et je déclare de nouveau n'avoir connu personne parmi les révoltés d'Arbois que j'ai vus entrer à Poligny dans la matinée du 14 avril dernier.

(Information générale d'Arbois, pièce 27e, 2e témoin, page 2.)

1307. — MAGNARD (François-Xavier-Thomas), *âgé de 54 ans, aubergiste, demeurant à Poligny.*

(Entendu à Poligny, le 14 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le 14 avril dernier, vers les huit heures du matin, j'étais sur ma porte, lorsque je vis arriver le groupe des révoltés d'Arbois, qui pouvaient bien être une centaine; je n'ai connu aucun de ceux qui étaient armés : cinq minutes avant leur arrivée, ils ont été précédés par un nommé *Sigonney*, d'Arbois, qui est entré dans la ville en courant, coiffé d'un bonnet blanc; je l'ai entendu crier devant moi : *Vive la république! ordonnance d'Arbois! les voici, les voici!* Je n'y ai pas fait grande attention, parce que je regarde comme un fou ce *Sigonney*, qui peut avoir une trentaine d'années.

(Information générale d'Arbois, pièce 27e 4e témoin, page 3.)

DÉPOSITIONS CONCERNANT LES FAITS GÉNÉRAUX DE GROZON ET L'ACCUSÉ LAMBERT.

1308. — PANSARD (Antoine), *âgé de 53 ans, propriétaire et maire de la commune de Grozon, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 18 avril 1834, devaut M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon.)

Le 14 avril courant, environ les trois heures de l'après-midi, je rentrai au

village de Grozon. L'instituteur est venu à ma rencontre et m'a dit que des particuliers d'Arbois venaient d'arriver dans la commune et s'étaient déjà emparés de seize fusils de la garde nationale, et que dans ce même moment ils se disposaient à enfoncer les portes de l'église *pour sonner le tocsin.* J'allai auprès de ces individus, et je leur dis : *Que demandez-vous? — Nous voulons deux coups de cloche,* me répondirent-ils. Je leur fis observer qu'ils n'avaient rien à regarder dans la commune de Grozon; qu'au surplus, s'il ne leur fallait que deux coups de cloche pour les contenter, j'allais dire au maître d'école de leur ouvrir la porte de l'église : en effet, pour éviter tout malheur, je dis au maître de leur ouvrir la porte de l'église. Une partie de ces gens-là monta au clocher: le maître d'école sonna lui-même la cloche pendant environ cinq minutes pour contenter ces gens-là. Je demandai à ces particuliers pourquoi ils étaient venus désarmer les gardes nationaux de Grozon : l'un d'eux, que j'ai reconnu pour être le nommé Auguste *Renaud*, menuisier, demeurant à Mathenay, me dit qu'ils étaient venus sur les ordres du maire d'Arbois et il me remit, à l'instant même, une réquisition écrite datée d'Arbois le 14 avril 1834, et signée Eug. *Dépercy, pour le maire empêché,* par laquelle j'étais invité à remettre à ces gens-là vingt fusils.

Je vous représente cette réquisition, elle porte le timbre du cachet de la mairie d'Arbois.

Attendu que cette pièce peut servir à conviction, nous avons déclaré au témoin que nous en faisions la saisie pour la joindre aux pièces de la procédure que nous instruisons ; en conséquence, elle a été signée par le témoin, nous conseiller-commissaire et notre greffier.

Le témoin a ajouté : Je fis mettre au bas de cette réquisition, par Auguste *Renaud* qui me la présenta, le reçu des seize fusils que les gens d'Arbois venaient de se faire remettre par plusieurs gardes nationaux de Grozon. Ce n'est qu'après que *Renaud* m'eut remis le reçu qu'il avait écrit au bas de la réquisition, que je m'aperçus qu'il n'avait pas signé ce reçu.

Nous avons remarqué effectivement qu'au bas de la réquisition dont on vient de parler, on trouve un reçu conçu en ces termes : « *Le chef commandant déclare n'en avoir reçu que seize.*

Dans la même journée, environ minuit, on a rapporté chez moi les seize fusils que le détachement d'Arbois avait emporté. Ce fut le nommé *Lambert*, lieutenant ou sous-lieutenant de la garde nationale de Grozon qui, accompagné de plusieurs autres particuliers, m'en fit la remise. Je n'ai pas connu les particuliers qui étaient avec lui.

(Information générale d'Arbois, 23e pièce, 2e témoin, page 5.)

1309. — VIONNET (Jean-Denis), *âgé de 30 ans, instituteur, demeurant à Grozon.*

(Entendu à Arbois, le 18 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon.)

Le 14 avril courant, environ les deux heures et demie de l'après-midi, j'étais dans ma classe, lorsque j'entendis du bruit dans la rue. Je m'avançai vers la fenêtre pour savoir ce que c'était; alors je vis passer *Lambert*, co-prévenu, avec un individu que je ne connus pas. Tous deux, ils montaient le village. Environ sept à huit minutes après, je vis ces deux mêmes individus qui revenaient du haut du village, et qui étaient précédés par le tambour de la garde nationale de Grozon qui battait la caisse. Environ un quart-d'heure après, je vis une bande composée d'environ vingt à trente hommes dont la plus grande partie étaient armés. Je ne reconnus dans cettebande que les nommés *Renaud*, menuisier, et *Lambert*, dont j'ai parlé. Il me parut que ces deux individus étaient commandants de la bande, puisqu'ils marchaient en tête du détachement comme des officiers. Cette bande fit halte vis-à-vis la maison de Claude-François *Routy*, le vieux; un instant après, le détachement continua son chemin en se dirigeant vers le haut du village. Je remarquai que *Renaud* était armé d'un sabre; *Lambert* était sans arme, à ce que je crois, lorsque le détachement monta le village. Environ un quart-d'heure après, je vis *Lambert* qui se dirigeait du côté de chez nous. Ma mère vint me dire que ce particulier demandait les clefs de l'église, mais qu'elle lui avait dit que je ne voulais pas les donner sans les ordres de M. le maire ou de M. l'adjoint. Je continuai ma classe, et je vis *Lambert* qui remontait le village. Un instant après, la bande que j'avais vue monter le village, le redescendit; je remarquai qu'alors tous les hommes qui composaient ce détachement étaient armés de fusils; je vis que dans ce moment-là *Lambert* portait un vieux sabre. Cette bande s'arrêta près de l'église. Un instant après ma mère vint encore me dire que *Lambert*, accompagné de *Renaud* et d'un autre individu, était allé de nouveau lui demander les clefs de l'église. Un instant après je vis M. le maire qui descendait le village. Alors j'allai à sa rencontre, et je lui dis que la bande qui était venue d'Arbois demandait les clefs de l'église pour sonner la cloche. Je lui demandai si je devais leur donner les clefs. Il me répondit que s'ils ne voulaient sonner qu'un coup, je pouvais leur ouvrir l'église pour les contenter. M. le maire et moi nous allâmes vers cette troupe. Le nommé *Raynaud* s'approcha et dit à M. le maire qu'il fallait qu'on ouvrît l'église, parce qu'il fallait sonner. D'après ce que me dit M. le maire, j'ouvris l'église et je montai au clocher, où je fus accompagné par trois jeunes hommes que je ne connus pas. Mais avant d'ouvrir l'église j'avais remarqué qu'on avait fait introduire un enfant dans le clocher par une petite fenêtre qui y est pratiquée, et que cet enfant avait déjà

commencé à tinter la cloche. Comme il est de coutume à Grozon, lorsqu'on sonne pour un baptême ou pour une fête, de commencer d'abord par sonner à la volée et de carillonner ensuite, pour ne pas faire croire que c'est au feu; je demandai aux trois jeunes hommes qui m'avaient accompagné au clocher de me laisser sonner d'abord à grande volée, ce qu'ils me permirent de faire; puis ensuite ils se mirent à carillonner eux-mêmes pendant trois à quatre minutes. J'appris, après que le détachement eut quitté Grozon, que les hommes qui le composaient avaient emporté la plus grande partie des fusils de Grozon.

(Information générale d'Arbois, 23e pièce, 8e témoin, page 17.)

1310.—ROUTY (Claude-François), *âgé de 38 ans, cultivateur, demeurant à Grozon.*

(Entendu à Arbois, le 18 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale.)

Le 14 avril courant, entre les trois et quatre heures de l'après-midi, je me trouvais à la carrière, près de mes ouvriers, lorsque je vis venir à moi le nommé *Lambert* (Jean-Joseph), lieutenant ou sous-lieutenant de la garde nationale de Grozon. Je suis capitaine de l'une des compagnies de cette garde. *Lambert* m'appela et me fit signe d'aller à lui. Quand je fus près de lui il me dit: « Il te faut remettre tes fusils de suite. » Je lui répondis que je n'avais pas d'ordre ni du maire, ni de M. le sous-préfet, pour faire la remise des fusils de la garde nationale qui pouvaient être déposés chez moi. Dans ce moment-là arrivèrent près de nous les nommés *Billecard* et *Raynaud*, qui me dirent que je pouvais remettre les fusils en toute sûreté; qu'ils étaient porteurs d'un ordre de M. le maire provisoire d'Arbois; ils me firent voir une réquisition écrite, signée de M. *Dépercy*, et portant l'empreinte du cachet de la mairie d'Arbois; ils me lurent cette réquisition. Je leur demandai de me faire un état des fusils, mais ils ne voulurent pas m'en faire, en disant qu'ils prendraient les numéros des fusils, et qu'ils les renverraient à M. le maire; que je pouvais être tranquille. *Billecard* et *Raynaud*, ainsi qu'un militaire qui était avec eux et qui avait une giberne au flanc, entrèrent chez moi; je les conduisis dans la chambre où étaient déposés les fusils: il y en avait sept que je leur remis. Le détachement qui était venu d'Arbois pour se faire remettre les fusils de la garde nationale de Grozon était composé de dix à quinze hommes armés. *Lambert* n'entra pas chez moi avec eux; il disparut et je ne le revis pas. J'ai entendu dire qu'il était allé dans ce moment-là pour sonner le tocsin. Je fis boire un coup à *Billecard* et à *Raynaud*, ainsi qu'au militaire qui était avec eux. *Raynaud* et *Billecard* me dirent que la république était partout, qu'un courrier l'avait annoncé. Quand ils se furent raffraîchis, ils sortirent de chez moi et allèrent au village de Grozon. Quelques instants après qu'ils se furent retirés, j'entendis tinter et sonner la

cloche de l'église. On ne sonna pas long-temps. Le détachement qui était venu d'Arbois pour chercher les fusils de la garde nationale de Grozon, en a emporté seize. Je leur en remis sept. Quant aux neuf autres, je pense qu'il les ramassèrent chez les gardes nationaux par le village. Le lendemain, M. le maire de Grozon me dit qu'on avait rapporté les fusils chez lui dans la nuit.

Nous avons représenté au témoin la réquisition écrite qui nous a été remise par M. le maire de Grozon, comme pièce de conviction. Le témoin a déclaré que c'était bien cette réquisition-là que *Raynaud* et *Billecard* lui avaient fait voir pour obtenir de lui la remise des fusils, et le témoin a signé et paraphé ladite pièce.

(Information générale d'Arbois, 23e pièce, 6e témoin, page 13.)

1311.—Femme SIGONNEY (Émilie VOITOUX), *âgée de 24 ans, son mari, cultivateur, demeurant à Grozon.*

(Entendue à Arbois, le 18 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon.)

Dans l'après-midi du 14 avril courant, entre les trois et quatre heures, une troupe d'une vingtaine d'hommes, venant d'Arbois, arriva à Grozon; quelques-uns de ces hommes étaient armés de fusils. Dans ce moment-là, *Lambert*, co-prévenu, étant passé devant chez nous, où je me trouvais avec ma belle-sœur, me dit : *Vous avez un fusil?* Je savais bien que mon mari en avait un, mais je répondis à *Lambert* qu'il n'y en avait point à la maison : je vis qu'il allait auprès de la troupe qui venait d'arriver d'Arbois. Ma belle-sœur et moi, nous allâmes nous cacher dans la grange de notre voisin, pour voir passer cette troupe, qui montait le village. J'avais fermé notre porte d'entrée; je vis, lorsque la troupe passa devant chez nous, que quelqu'un de cette bande ticlota à notre porte pour savoir si elle était fermée; comme ils la trouvèrent fermée, la bande continua son chemin. Cette troupe redescendit ensuite le village. *Lambert* et le nommé *Raynaud* s'en détachèrent pour venir chez nous avec un autre individu que je ne connus pas. Auguste *Raynaud* me dit : *Vous avez un fusil, il faut nous le donner.* Je répondis à *Raynaud* que nous n'avions point de fusil. Je sortis sur notre porte, et ma belle-sœur resta dans la chambre où était le fusil de mon mari; ce fut elle qui remit ce fusil à *Raynaud* et au jeune homme qui était avec lui, et que je ne connus pas. *Raynaud* et *Lambert* étaient avec la bande d'Arbois, et je présume que ce sont eux qui indiquaient les maisons de Grozon où il y avait des fusils, puisque c'est *Lambert* qui, le premier, nous a demandé si nous en avions un.

(Information générale d'Arbois, 23e pièce, 7e témoin, page 15.)

1312. — Veuve OUDANS (Claudine MOREAU), *âgée de 42 ans, demeurant à Grozon.*

(Entendue à Grozon, le 15 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le 14 avril dernier, vers les deux heures après midi, les révoltés d'Arbois sont venus chez mon frère, capitaine de la garde nationale, où je demeure, pour demander les fusils qui pouvaient être déposés chez lui; il y en avait trois. J'ai refusé d'abord de les livrer, mais ensuite je n'ai pas osé résister à leurs instances, et ils se sont emparés de ces trois fusils. Au nombre de ces révoltés était le nommé *Raynaud*, qui m'a demandé un mouchoir rouge pour mettre en porte-enseigne, pour aller jusqu'à Arbois : je répondis que je n'en avais pas; alors il insista, disant qu'il savait bien que j'en avais un, et je leur remis un mouchoir de barrège rouge-foncé, déjà un peu passé. J'ai demandé 36 sous pour le prix de ce mouchoir; ils me les ont payés en se cotisant tous ensemble. J'ai entendu dire, depuis, que *Billecard* était du nombre de ceux qui se sont présentés chez moi.

J'ajoute, sur votre interpellation, que je ne sais pas si c'est *Billecard* ou un autre qui m'a compté l'argent.

(Information générale d'Arbois, 29e pièce, 3e témoin, page 5.)

1314. — MOREAU (Jean-François), *âgé de 39 ans, fabricant de gypse, capitaine de la garde nationale, demeurant à Grozon.*

(Entendu à Grozon, le 15 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le lundi 14 avril, j'étais au marché de Poligny lorsque les révoltés d'Arbois sont venus dans la commune de Grozon. J'avais chez moi trois fusils appartenant à la garde nationale, qui ont été livrés par les personnes qui gardaient ma maison, et sans mon aveu, aux révoltés, au nombre desquels était le nommé *Raynaud*, menuisier, habitant la commune de Mathenay, qui avait travaillé ici pendant l'hiver. On m'a dit aussi que *Billecard* était au nombre de ceux qui sont venus demander les fusils, et ma sœur m'a rapporté que l'un d'eux lui avait demandé un mouchoir rouge pour faire une enseigne. Au surplus, je ne puis rien vous dire de certain à cet égard, n'ayant rien su que par ouï-dire.

(Information générale d'Arbois, 29e pièce, 2e témoin, page 4.)

1315. — RAYNAUD (Jules-Auguste), *âgé de 27 ans, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Mathenay.*

(Interrogé à Besançon, le 13 juillet 1834, par M. Bechet, conseiller à la Cour royale, délégué.)

D. Dans l'interrogatoire que vous avez subi le 21 juin dernier, vous nous avez dit que vous étiez allé à Grozon dans la journée du 14 avril, principalement pour maintenir l'ordre et user de l'influence que vous aviez dans ce village; il résulte cependant de l'instruction que, dans la matinée du 14 avril, vous auriez dit à *Dépercy : Il faut absolument aller chercher les armes de Grozon; je prendrai douze hommes, et* Billecard *viendra avec moi!*

R. Je nie avoir tenu ce propos; et il est d'autant plus invraisemblable, que lorsque je suis arrivé à Arbois, le projet d'aller à Grozon était déjà fait, ou du moins lorsque je suis arrivé au corps de garde.

D. N'est-ce pas vous qui avez sollicité de *Dépercy* un ordre pour enlever les fusils de Grozon?

R. Non. Cet ordre a été remis par *Dépercy* à un sapeur pompier, qui ensuite me l'a remis. Je reconnais cet ordre dans celui que vous me représentez, daté à Arbois du 14 avril 1834 et signé d'Eugène *Dépercy*, pour le maire empêché. Je reconnais également que les mots écrits au bas de cet ordre : *Le chef commandant déclare n'en avoir reçu que seize*, sont de ma main.

Je ne pris ce billet que dans l'intention de me faire remettre les armes à moi-même, parce que je connaissais le maire de Grozon, et afin de les faire serrer à l'hôtel de ville et que personne ne pût s'en servir : c'est effectivement ce qui est arrivé.

D. On voit que d'autres mots étaient écrits encore après et qu'on a coupé le papier pour les faire disparaître: pourriez-vous me dire ce qui était écrit?

R. Je n'en sais rien, et il n'y avait rien de plus d'écrit; car s'il y avait eu autre chose, je ne vous aurais pas assuré que c'était mon écriture.

D. Consentez-vous à parapher le billet dont je vous parle et que je vous représente?

R. Je consens à parapher ce billet.

D. N'est-ce pas vous qui avez insisté près de la veuve *Oudans* pour vous vendre le mouchoir rouge dont il a été déjà question dans votre premier interrogatoire?

R. Non. Lorsque je suis arrivé, il était déjà question d'acheter ce mouchoir, et plusieurs de ceux qui étaient là se cotisaient pour le payer.

(Dossier Raynaud, n° 395 du greffe, pièce 12e.)

DÉPOSITIONS CONCERNANT LES FAITS QUI SE SONT PASSÉS DANS LES COMMUNES DE VILLETTE, MONTIGNY, MATHENAY.

1316. — TREUVEY (Anatole), *âgé de 40 ans, cultivateur et maire de la commune de Villette, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 16 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Dans la nuit du 13 au 14 avril dernier, entre onze heures et minuit, je fus réveillé par mon voisin *Nicolet,* qui me dit qu'on sonnait le tocsin à Arbois. Je lui demandai si c'était le feu ; il me répondit que non, mais que c'était *pour la république.* Alors je me levai ; j'allai autour de ma maison et j'y rentrai un instant après. Une demi-heure s'était à peine écoulée que trois hommes armés, venant d'Arbois, vinrent frapper à ma porte. Il pouvait être alors minuit et quelques minutes. Je leur demandai ce qu'ils me voulaient ; ils me répondirent que la république était proclamée, qu'on sonnait le tocsin à Arbois, et qu'il y avait ordre de le sonner partout ; que j'eusse à leur donner de suite les clefs du clocher, afin d'aller sonner le tocsin. Sur ma réponse négative, ils me dirent que si je ne leur donnais pas de suite, ils briseraient les portes, comme on avait brisé celles du clocher d'Arbois. Alors voyant que je ne pouvais résister, et pour éviter un plus grand mal, je leur livrai les clefs du clocher où ils montèrent. Ils sonnèrent pendant environ un demi-quart d'heure et me rapportèrent les clefs. Ils étaient toujours armés et au nombre de trois, lorsque l'un d'eux, m'adressant la parole, me dit : *N'avez-vous pas une garde nationale ici?* Sur ma réponse affirmative, il ajouta : *Je vous somme, au nom de la république, de nous livrer les vingt fusils qui sont en votre possession.* Je leur répondis que je n'en avais que dix et que je ne pouvais les leur livrer qu'autant qu'ils m'apporteraient un ordre de leur chef ; alors ils se retirèrent en me disant que sous peu je recevrais cet ordre.

J'ajoute, sur votre interpellation, que j'ai entendu dire qu'au nombre de ces trois révoltés se trouvaient un nommé *Tabey,* d'Arbois, qui a déjà subi une condamnation.

Vers les quatre heures du matin, deux hommes armés chacun d'un fusil sont venus d'Arbois pour réclamer les fusils que j'avais refusés dans la nuit ; ils étaient porteurs d'une lettre dont je me rappelle très-bien le contenu qui était conçu en ces termes :

AU MAIRE DE VILLETTE.

« Je vous invite à livrer à Remy Treuvey les dix fusils de votre garde nationale.
« En cas de refus de votre part, vous assumez une grande responsabilité sur

« votre personne. Mais votre patriotisme m'est garant que vous obtempérerez « à ma demande. Salut et fraternité. *Signé* Eug. Dépercy. »

Remy *Treuvey* accompagnait ces deux hommes, mais il n'était pas armé et ne m'a rien dit.

Je leur répondis, après avoir lu cette lettre, que je ne remettrais les fusils qu'à deux conditions : la première, c'est qu'ils me feraient un reçu ; la seconde, que je garderais la lettre *Dépercy* pour me servir de justification en cas de besoin. Je dictai moi-même le reçu à un de ces révoltés, mais il ne voulut pas l'écrire, et je l'écrivis ; alors il y apposa sa signature : *Gardet.* J'ai reconnu à leur patois que ces deux hommes étaient de Pupillin, et j'ai conclu de ce que je viens de vous dire que l'un deux s'appelait *Gardet* ; il portait un uniforme de voltigeur et un bonnet de police. Lorsqu'il eut signé le reçu dont je viens de parler, j'exigeai la lettre de *Dépercy,* ils s'y refusèrent ; alors de mon côté je refusai de livrer les fusils. Les deux révoltés voyant qu'ils n'étaient pas en force, gardèrent la lettre de *Depercy* et se retirèrent en disant : *Nous ne pouvons pas toujours courir après vous comme cela ; nous reviendrons nous emparer de force de vos fusils, sans lettres, ni ordre, ni récépissé.* J'avais déchiré celui qu'ils venaient de me faire.

J'ajoute sur votre interpellation, que la raison qu'ils me donnaient pour ne pas me livrer la lettre de *Dépercy* était que cette lettre devait servir dans plusieurs communes, à quoi je leur fis observer qu'elle n'était adressée qu'au maire de Villette.

(Information générale d'Arbois, 30e pièce, 2e témoin, page 3.)

1317. — TREUVEY (Remy), *âgé de 49 ans, cultivateur et ancien adjoint au maire de Villette, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 16 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Dans la nuit du 13 au 14 avril dernier, à minuit environ, je fus réveillé par trois hommes armés qui venaient d'Arbois, et me dirent que la république était proclamée, qu'il fallait me lever et aller avec eux au clocher pour sonner le tocsin. Je m'habillai à la hâte, et j'allai avec eux chez le maire, où ils demandèrent les clefs du clocher. Après quelques observations et quelque résistance, le maire livra les clefs de crainte qu'ils n'allassent enfoncer les portes, et ils allèrent sonner. J'allai avec le maire chez le curé pour le rassurer, puis un instant après j'allai à l'église pour les faire cesser de sonner. En effet ils descendirent et sommèrent, en ma présence, au nom de la république, le maire de leur livrer les fusils de la garde nationale.

J'ai parfaitement reconnu parmi les trois insurgés que je viens de signaler, le nommé François *Tabey* qui demeure à Arbois dans l'ancienne maison du prieuré, et qui a déjà subi une condamnation ; je ne peux pas me tromper à son égard, parce que j'ai fait plusieurs fois des marchés avec lui. Quant aux deux autres je ne les connais pas de nom ; seulement je sais qu'ils sont d'Arbois et

qu'ils habitent le faubourg Pharamond. Quand le maire leur eut refusé les fusils de la garde nationale, par le motif qu'ils n'avaient point d'ordre de leur chef; ils m'entraînèrent à Arbois; il était à peu près une heure du matin; ils me conduisirent devant Eugène *Dépercy*, à l'hôtel de ville. Celui-ci me demanda pourquoi je n'avais pas livré les fusils. Je répondis qu'ils n'étaient point en mon pouvoir, qu'on pouvait s'adresser au maire et au capitaine de la garde nationale. En effet on renvoya avec moi deux autres révoltés qui étaient également armés de fusils et porteurs d'une lettre de *Dépercy* pour le maire de Villette. Je ne connais pas ces deux hommes; je sais seulement qu'ils sont de Pupillin, et que l'un d'eux, qui portait l'uniforme de voltigeur et un bonnet de police, s'appelle *Gardet*. Après quelques débats avec M. le maire, ils finirent par ne pas s'entendre et le maire n'a pas livré les fusils. Ils partirent en disant qu'ils reviendraient bientôt pour s'en emparer de vive force. Dès lors je suis revenu à Arbois où j'ai passé une partie de la journée; mais je ne pourrais rien dire de particulier de ce qui est arrivé.

J'ajoute, sur votre interpellation, que les deux révoltés qui accompagnaient *Tabey*, et dont je ne sais pas les noms, paraissaient beaucoup plus jeunes que lui, que c'est lui qui paraissait être le chef et qui portait la parole.

(Information générale d'Arbois, 30e pièce, 3e témoin, page 6.)

1318. — GIBEY (Claude-François), *âgé de 40 ans, cultivateur, capitaine de la garde nationale à Villette, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 16 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le dimanche 13 avril, au soir, j'étais au café à Arbois, vers les dix heures, lorsqu'on dit qu'il y avait du bruit sur la place; je dis que cela ne me regardait pas. Un instant après on rapporta que les pertubateurs allaient à Villette pour s'emparer des fusils de la garde nationale. Alors je me levai pour me rendre chez moi en disant qu'ils ne les auraient pas. J'arrivai à Villette vers les deux heures et demie du matin. J'appris que les révoltés y étaient déjà venus pour sonner le tocsin; et Remy *Treuvey*, mon cousin, ancien adjoint, me dit qu'au nombre de ceux qui étaient montés au clocher, se trouvait un nommé *Tabey*, d'Arbois, membre de l'association, homme d'une mauvaise réputation et déjà repris de justice.

J'étais couché il y avait environ une heure, lorsque le maire vint me dire que deux hommes, de Pupillin, venaient demander les fusils de la garde nationale; ils étaient munis d'un ordre écrit et signé : Eugène *Dépercy*. Je dis au maire qu'il ne fallait pas remettre les fusils. Il me répondit qu'il ne le remettrait qu'à la force; que, dans tous les cas, il voulait qu'on lui laissât la lettre signée *Dépercy* et un reçu. Ceux qui réclamaient les fusils et qui étaient déjà armés de chacun un, déclarèrent qu'ils ne laisseraient pas la lettre, parce

qu'elle devait servir pour plusieurs communes. Le maire l'examina et ayant vu qu'elle n'était faite que pour Villette, il persista dans sa première réponse. C'est alors que les insurgés sortirent en déclarant qu'ils reviendraient pour s'emparer de force des fusils qu'on n'avait pas voulu leur livrer.

Je réponds sur votre interpellation que les deux hommes dont je viens de parler ont déclaré eux-mêmes qu'ils étaient de Pupillin. Je crois bien que l'un d'eux portait un habit de voltigeur, et qu'ils s'appelle *Gardet*.

Dès lors je suis resté chez moi, et je n'ai plus rien su de ce qui s'était passé.

(Information générale d'Arbois, 30e pièce, 1er témoin, page 1re.)

1319. PUFFENEY (Adrien), *âgé de 63 ans, maire de la commune de Montigny, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 17 avril 1834, devant M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le 14 avril courant, à minuit et demi ou une heure du matin, une troupe de galopins d'Arbois se rendirent chez moi; ils y entrèrent aisément, parce que la porte de la cuisine n'était pas bien fermée. J'étais couché, j'entendis qu'ils criaient: *Allons, Monsieur le maire, levez-vous! dépêchez-vous!* Je leur demandai ce qu'ils voulaient; ils me dirent: « Qu'ils voulaient avoir la clef du « clocher; que si je ne la leur remettais pas, ils enfonceraient les portes et qu'il « y aurait tout à l'heure cent hommes chez moi. » Je leur fis observer que je n'avais pas la clef du clocher, puis je leur ajoutai: *Que voulez-vous en faire?* Ils me répondirent qu'ils voulaient sonner le tocsin; puis ils ajoutèrent: *N'avez-vous pas entendu à Arbois?* Je leur demandai si le feu était à Arbois. — *Ce n'est pas le feu, c'est la république que nous voulons sonner!* répliquèrent-ils. Je leur répétai que je n'avais pas la clef du clocher. — *Le curé n'en a-t-il pas une?* — Je leur répondis: *Oui;* alors ils me dirent: *Il faut que vous veniez nous la faire donner, ou nous enfonçons ses portes!* Je me levai et j'allai à la cure; je sonnai à la porte de M. le curé, ce fut sa fille qui vint voir ce qu'on demandait; je lui dis: » Voici des messieurs d'Arbois qui veulent avoir la clef du « clocher; » elle me répondit que cette clef était à l'église. Alors les individus d'Arbois, qui étaient venus, crièrent: *Qu'on nous donne les clefs de l'église!* La fille de M. le curé me remit la clef de l'église; M. le curé m'indiqua l'endroit où était la clef du clocher. J'allai ouvrir l'église, je pris la clef du clocher et je la remis à ces individus, qui entrèrent de suite au clocher, où ils sonnèrent le tocsin. Ils sonnèrent pendant environ un quart d'heure et me rapportèrent la clef du clocher. Je n'ai connu aucun de ces individus; j'entendis seulement quelques-uns qui disaient à l'un d'eux: *Gabet, ne fais pas tant de train.* Ces individus étaient au nombre d'environ huit ou dix: l'un d'eux portait un gros marteau de maçon et d'autres portaient des pioches.

Le même jour, 14 avril, à huit heures du matin, une dixaine de particuliers de la commune de Montigny se rendaient à Arbois; quelques-uns de ces individus étaient déjà armés de fusils. Je me trouvais sur ma porte quand ils passèrent devant chez moi; ils me demandèrent si je n'avais pas de fusils appartenant à la garde nationale: je leur répondis que non; ils me dirent: *Nous savons bien que vous en avez.* Je persistai à leur soutenir que je n'en avais point, quoique cependant j'en eusse encore cinq. Alors ils me dirent: *Nous savons où il y en a encore, nous allons les prendre.* Ils passèrent leur chemin: ils allèrent chez mes neveux, à la Grange de Rosière, où ils demandèrent qu'on leur remît les armes qui appartenaient à la garde nationale. L'un de mes neveux vint alors chez moi, pour me demander s'ils devaient remettre les fusils qu'ils avaient. Je lui dis: *A la force il n'y a point de résistance, vous pouvez les remettre.* J'ai su en effet que mes neveux avaient remis à ces individus les deux fusils qu'ils avaient. Au nombre de ces individus se trouvaient Jean Étienne *Piroutet,* co-prévenu, chef de section, à ce que j'ai entendu dire; *Panier,* Jean-Denis; *Esselinger,* Jean-Dominique; et *Bressand,* Claude-François ou Claude-Joseph: c'étaient principalement ces quatre là qui portaient la parole. Je crois me rappeler que *Piroutet* n'avait point encore d'armes, mais que les trois autres portaient des fusils.

Le même jour, entre six et sept heures du soir, Jean-Denis *Panier,* que je viens de nommer, se rendit chez le tambour de la garde nationale de Montigny et demanda en mon nom, portant un billet à la main, qu'on lui remît la caisse, il disait que le billet qu'il portait était un ordre de moi. La femme du tambour ne voulut pas la lui remettre. Cette femme vint me prévenir; je lui dis de ne pas remettre la caisse, et en effet elle ne la remit pas à *Panier.*

J'ai entendu dire que le même individu, Jean-Denis *Panier,* était allé, dans la soirée du 14, chez des particuliers de Rosières, pour leur demander les fusils de la garde nationale qu'ils pouvaient avoir. Ils portaient aussi un billet disant que c'était un ordre émané de moi, pour leur faire remettre les armes.

(Information générale d'Arbois, pièce 22e, 11e témoin, page 59.)

1320. — GIBOUDEAU (Claude-Marie), *âgé de 45 ans, cultivateur et maire de Mathenay, y demeurant.*

(Entendu à Mathenay, le 15 mai 1834, devant M. Bechet, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Il y a environ vingt mois que le nommé *Raynaud* est venu s'établir dans notre commune; il travaillait, soit dans la commune, soit dans celles voisines, de son métier de menuisier. Lorsqu'il est arrivé, il était porteur d'un passe-port en règle, mais je ne pourrais pas dire où il lui avait été délivré. J'ai entendu dire plusieurs fois que *Raynaud* avait des relations avec les membres de l'association

républicaine d'Arbois, qu'il se réunissait à eux lors de leurs rassemblements à l'Hermitage ou ailleurs: il a même été question un jour de venir se réunir à Mathenay, mais ils n'y sont pas venus. C'était je crois, le 9 mars, jour de la dernière réunion de l'association, et ce même jour j'ai vu *Raynaud* vers les huit heures du soir reconduire deux hommes d'Arbois, dont l'un était Thiébaud *Melecot,* et l'autre m'était inconnu; j'ajoute même qu'en les voyant passer, nous avions envie de leur crier : *A bas la république!* J'ai entendu dire aussi qu'il enrôlait ceux qui voulaient se mettre de l'association, et qu'il était même parvenu à enrôler le fils de Claude-François *Gallois*, jeune homme de dix-sept ans, mais que son père a retiré peu de temps après: c'est du père *Gallois* que je tiens cela.

Ce n'est que le lundi 14 avril, de très-grand matin, qu'il est parti d'ici pour Arbois; je ne sais pas ce qu'il est devenu pendant toute cette journée. Le lendemain mardi, dès les quatre heures et demie du matin, il vint me trouver pour me demander un certificat constatant qu'il avait habité notre commune pendant vingt mois, sans reproches. Je lui demandai ce qu'il voulait faire de ce certificat, il me répondit que les républicains étaient les maîtres à Arbois, que tout y était désormais tranquille, et qu'ils allaient marcher sur Besançon. J'hésitai pour lui donner ce qu'il me demandait, j'allai consulter mon adjoint, il nous sembla que *Raynaud* ayant habité la commune sans qu'on pût lui faire de reproches sur sa conduite, je pouvais, sans inconvénient, lui délivrer le certificat qu'il réclamait; c'est ce que je fis.

J'ajoute, sur votre interpellation, qu'on appelait *Raynaud le Parisien*, parce qu'il disait avoir servi dans la garde royale, et avoir été licencié à la révolution de juillet, mais je ne puis rien dire de certain, ni sur le lieu de son origine, ni sur celui d'où il sortait, lorsqu'il est venu s'établir ici.

(Information générale d'Arbois, 29e pièce, 1er témoin, page 1.)

1321. — CHARPENTIER, (Christophe-Antoine), *âgé de 58 ans, commandant du fort Saint-André à Salins, y demeurant.*

(Entendu à Arbois, le 15 mai 1834, devant Monnot-Arbilleur, président de chambre à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Le samedi 12 avril dernier, dans le cours de la matinée, un homme demanda à visiter le fort Saint-André, que je commande. La sentinelle répondit que l'entrée du fort était interdite sans mon autorisation. Cette sentinelle appela son caporal, qui amena chez moi cet étranger; il était âgé de 30 à 35 ans, taille d'environ cinq pieds 4 pouces, bien vêtu, avec des formes polies; il me demanda à visiter le fort, nous causâmes; il m'entretint des événements de Lyon, par forme de conversation, me disant que ces événements n'étaient pas aussi sérieux qu'on le disait; il me parla d'Arbois, que les têtes étaient volca-

nisées, et que, dans tous les cas, si l'on venait, comme on le disait, au fort Saint-André, je pouvais être tranquille, qu'on ne me ferait pas de mal, que je conserverais le commandement du fort; il entendait parler des Arboisiens. Comme il semblait parler d'un ton léger, je crus devoir lui répondre sur le même ton, et je lui dis que si les Arboisiens faisaient une visite au fort Saint-André de Salins, je les recevrais d'une manière digne d'eux et de moi, et que ce jour-là les casquettes et les chapeaux seraient à bon compte à Salins. Sur ce, ce monsieur se retira en riant et en me demandant des excuses; à la manière dont il m'a parlé d'Arbois et des environs de Salins, j'ai lieu de penser qu'il est du département du Jura; après avoir parcouru le fort, il se retira. La plupart des étrangers viennent visiter le fort de Salins, et sans l'attentat qui a été commis à Arbois dans la nuit du 13 au 14 avril, les faits dont je viens de rendre compte ne seraient pas restés dans ma mémoire.

J'ajoute que je n'ai reçu d'Arbois, les 13 et 14 avril, ni lettre, ni envoyé d'Arbois, ni d'aucune autre part, pour fournir des armes et des munitions; je n'entends pas parler des ordres légaux que j'ai reçus de M. le maréchal de camp commandant la division.

(Information générale d'Arbois, pièce 28e, 1er témoin, page 2.)

BESANÇON.

INFORMATION

CONCERNANT LES FAITS QUI SE SONT PASSÉS DANS CETTE VILLE ET L'ACCUSÉ GILBERT, DIT MIRAN.

1322. — BODIN (Jean-Charles), *âgé de 45 ans, cordonnier, demeurant à Besançon.*

(Entendu à Besançon, le 9 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale, délégué.)

D. N'avez-vous pas fait partie de l'association républicaine établie à Besançon, lors du passage de M. *GarnierPagès* en cette ville, au mois d'octobre ou de novembre dernier?

R. Oui; à cette époque, j'ai consenti à être membre de l'association pour la défense de la liberté de la presse, mais qui ne portait point le titre d'association républicaine.

D. Nous avons représenté au témoin, la copie d'un règlement, en trente-huit articles, déjà paraphé par nous, au désir de notre procès-verbal du 7 mai courant; l'avons invité à en prendre connaissance, et à nous dire si ce n'est pas là le règlement qui lui fut proposé lors de son affiliation.

R. Qu'il ne lui a point été présenté de règlement, pas plus celui-là qu'un autre; du reste, il ne sait pas si cette association avait un réglement.

D. Vous avez cependant été chef de la section *des barricades*, faisant partie de l'association; en cette qualité, vous avez dû connaître son règlement et être dépositaire des registres de la section et de ses procès-verbaux?

R. Je n'ai point été chef de section : je répète que je n'ai connaissance d'au-

cun règlement, et que je n'ai jamais été dépositaire de registres ni de procès-verbaux?

D. Quels étaient les jours de réunion de l'association, et notamment de la section à laquelle vous apparteniez?

R. Je ne conaissais point de jours fixes pour les réunions; je me suis quelquefois rencontré chez le sieur *Miran,* pour prendre lecture des journaux; il y avait quelquefois quelques personnes que je ne connaissais même pas.

D. Le 14 avril dernier, n'y a-t-il pas eu une réunion des membres de l'association, convoquée sur le boulevart d'Arènes, et ne vous y êtes-vous pas trouvé?

R. Je n'ai point eu connaissance de convocation ni de réunion pareille, et ne m'y suis point trouvé.

D. Au lieu de ce que vous venez de me dire, ne serait-il pas vrai qu'à cette réunion il fut proposé de marcher à Arbois, au secours des insurgés, avec les armes qu'on pourrait se procurer, et que vous fûtes un de ceux qui n'adoptèrent pas cette proposition?

R. Je persiste à dire que je n'ai point eu connaissance d'une réunion pareille; que je ne m'y suis point trouvé et que, par conséquent, j'ignore ce qu'on y a fait.

D. Savez-vous si l'association est dissoute en ce moment, et ce que sont devenus les papiers et les registres des sections?

R. Je n'en sais rien.

(Information générale de Besançon, pièce 37e.)

1323. — LIPPMAN (Edmond), *âgé de 17 ans, propriétaire, demeurant à Besançon.*

(Entendu à Besançon le 17 avril 1834, devant M. Cuënot, juge d'instruction.)

J'ai fait partie de l'association républicaine de Besançon, jusqu'au moment où cette association a cessé d'exister; je faisais partie de la section dite *de Saint-Méry;* nous nous rassemblions tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, sans avoir du reste aucune organisation fixe. Dans nos réunions nous parlions politique, mais jamais nous n'avons formé le complot de renverser le Gouvernement. Les sections de l'association républicaine ne se sont jamais réunies en masse. du moins je l'ai constamment ignoré. Si j'ai fait partie de l'association, c'est que je l'ai demandé, et que j'ai désiré en être. J'ai distribué il est vrai à différentes personnes de Besançon plusieurs écrits qui m'avaient été remis par des personnes, que je ne veux pas nommer, entre autres un, portant pour titre: *Moyens*

d'améliorer l'état des ouvriers, et un autre intitulé : *Discours des citoyens d'Argenson*, etc. Je n'ai jamais eu entre les mains l'écrit que vous me représentez et qui a pour titre : *Protestation des Sous-officiers de l'armée*. Je n'ai par conséquent contribué à aucune manière à la distribution de cet écrit.

Les sections de l'association républicaine de laquelle je faisais partie ont cessé de se réunir depuis une quinzaine de jours.

(Information générale de Besançon pièce 32e.)

1324. — GIRARD (Victor), *âgé de 32 ans, compositeur d'imprimerie, demeurant à Besançon.*

(Entendu à Besançon, le 9 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Je suis compositeur attaché à l'imprimerie de M. *Deïs;* c'est en cette qualité que j'ai eu des rapports avec *Miran*, pour la composition de son journal, qui s'imprimait chez M. *Deïs*, et je n'ai jamais eu d'autre rapport avec *Miran.*

D. N'avez-vous pas fait partie de l'association républicaine organisée à Besançon, sous la direction de M. *Miran?*

R. Lors du banquet qui fut donné à M. *Garnier-Pagès*, à son passage à Besançon, au mois d'octobre ou de novembre dernier, je m'affiliai à une association pour la liberté de la presse, dont je n'ai plus entendu parler depuis.

D. Au lieu de cela, cette association n'a-t-elle pas subsisté à Besançon, divisée en sections, dont l'une, sous le nom de section de *la Montagne*, était présidée par vous-même? Ces sections ne se réuuissaient-elles pas chez leurs chefs, et n'y avait-il pas un comité central composé de tous les chefs de sections?

R. Non, Monsieur.

D. Si je vous représentais le règlement de l'association, ne le reconnaîtriez-vous pas?

R. Je n'ai jamais su que cette association eût de règlement, et je ne le connaissais pas.

D. Le 14 avril dernier, à la nouvelle des événements d'Arbois, n'y eût-il pas une convocation de tous les membres de l'association sur les glacis d'Arènes, et une réunion à laquelle vous assistâtes et où était le sieur *Miran?*

R. Ce jour-là j'allai sur le soir pour me promener au jardin de mon père, sur les glacis d'Arènes; je rencontrai le sieur *Miran*, qui vint avec moi; et quelques autres personnes, qui se promenaient aussi, causèrent avec

nous des événements qui se passaient alors; mais il n'y avait point eu de convocation, et ce n'était qu'une rencontre fortuite.

D. Ne fut-il pas proposé par quelques personnes, et particulièrement par le sieur *Miran*, de marcher au secours des insurgés d'Arbois, avec les armes qu'on pourrait se procurer? Ne délibéra-t-on pas sur cette proposition, et vous-même ne fûtes-vous pas de cet avis?

R. Il ne fut point question entre les personnes qui se trouvaient là de pareilles propositions, et je n'aurais pas été assez fou pour l'adopter.

D. Savez-vous ce que sont devenus les registres et les autres papiers de la section que vous présidiez?

R. Je ne présidais point de section; je ne connais pas et je ne sais pas si elles ont eu jamais des registres ou autres papiers.

(Information générale de Besançon, pièce 38e.)

1325. — FAIVRE (Pierre-Antoine), *âgé de 43 ans, cultivateur, demeurant à Saint-Ferjeux.*

(Entendu à Besançon, le 13 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale, délégué.)

J'ai fait partie de l'association républicaine établie à Besançon; j'y ai été présenté par le sieur Jean-Marie *Florin*, j'ai assisté cinq à six fois à la réunion de la section qui était présidée par le sieur *Miran;* je n'y ai point rempli de fonctions; la dernière réunion à laquelle j'ai assisté a eu lieu le 7 avril dernier, chez le sieur *Miran*. Lors de mon affiliation, il m'a été donné lecture d'un réglement dont je reconnais les dispositions dans les articles dont vous venez de me donner lecture, mais comme je ne sais ni lire ni écrire, je ne puis déférer à votre réquisition de le parapher. J'ai su que, le 14 du même mois d'avril, à la nouvelle des événements d'Arbois, il y avait eu convocation des sociétaires, pour se réunir sur le glacis d'Arènes; je ne m'y suis pas rendu, mais le même soir, le sieur *Florin* est venu me raconter que cette réunion avait eu lieu; qu'ils s'y étaient trouvés au nombre de trente à quarante; que, entre autres sociétaires présents, il y avait trois des chefs des sections présents : *Bodin, Girard* et *Miran*; que là on délibéra si on ne marcherait pas au secours des Arboisiens; que cette proposition, appuyée par quelques-uns, fut rejetée par d'autres. On se retira en laissant chacun libre d'y aller ou de ne pas y aller, mais en convenant que ceux qui voudraient y aller, se rencontreraient dans la soirée à la côte de Beurre : il ne me donna pas d'autres détails; il ajouta seulement que des mesures étaient prises de la part de l'autorité, pour s'opposer à cette entreprise.

Le témoin ajoute que, à la dernière réunion à laquelle il a assisté, le 7 avril,

le sieur *Miran* qui, déja d'autres fois leur en avait fait la recommandation, réitéra plus formellement à tous les sociétaires l'invitation de se procurer des armes et des munitions, autant que chacun le pourrait, parce que incessamment on aurait des coups de fusil à tirer.

(Information générale de Besançon, 39e pièce, 1er témoin, page 1.)

1326. — JOURDAIN (Étienne), *âgé de 27 ans, praticien, demeurant à Besançon.*

(Entendu à Besançon, le 16 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale.)

J'ai fait, dans un temps, partie de l'association républicaine qui a existé à Besançon, et qui est dissoute depuis le moment où la loi sur les associations a passé à la chambre des députés. Depuis lors au moins je n'ai assisté à aucune réunion. Je ne crois pas que les sections eussent des noms qui les distinguassent; je ne reconnais pas le règlement que vous me représentez, en trente-huit articles, pour être celui de l'association : elle avait pour but principal, autant que je l'ai pu reconnaître, le maintien de la liberté de la presse; elle fût formée à Besançon au banquet qui eut lieu lors du passage de M. *Garnier-Pagès.*

Je n'avais point été convoqué pour une réunion qui aurait eu lieu, comme vous me le dites, le 14 avril dernier, sur les glacis d'Arènes, et ne m'y suis point trouvé par conséquent. J'ai bien entendu qu'on en parlait quelques jours après; je m'en suis informé de différentes personnes, qui avaient comme moi fait partie de l'association, et elles m'ont dit qu'elles n'en savaient pas plus que moi. La veille de l'arrestation du sieur *Miran*, par conséquent, autant que je puis m'en souvenir, le lundi 14 avril, je l'ai aperçu dans la matinée dans la rue des Granges, sans m'être arrêté avec lui, et ne l'ai revu que le soir chez lui, sur les huit heures environ. J'y allais pour m'informer des nouvelles; il était alors à table, et il se coucha immédiatement après son souper; je ne me suis pas autrement rencontré avec lui dans la journée. Je me rappelle qu'il était déjà au lit lorsque, m'ayant fait passer dans sa chambre, il me dit qu'il était décidé à renoncer à la rédaction de son journal, dont il ne laisserait plus paraître sous son nom qu'un seul numéro; en sorte que je ne sais rien de ce qu'a pu faire le sieur Miran dans le reste de la journée, ni de ce qui a pu être dit et proposé dans cette réunion du 14 avril dont vous me parlez, si toutefois elle a eu lieu. Du reste, je ne me suis jamais aperçu que, dans les réunions qui ont eu lieu et auxquelles j'ai assisté, il se soit jamais manifesté de vues hostiles au gouvernement, et ne me suis point aperçu particulièrement qu'il y eût aucun dessein d'assister les insurgés d'Arbois, de Lyon où d'autres.

(Information générale de Besançon, pièce 40e.)

1327. — FLORIN (Jean-Marie), *âgé de 32 ans, agent d'affaires, demeurant à Saint-Ferjeux, banlieue de Besançon.*

(Entendu à Besançon, le 17 avril 1834, devant M. Cuënot, juge d'instruction.)

J'ai fait partie de l'association républicaine de Besançon pendant à peu près deux mois : cette association était divisée en sections. (J'étais dans celle de la Liberté, présidée par *Miran.*)

La dernière réunion de cette section a eu lieu le 7 avril courant. Cette réunion avait lieu chez *Miran*, les lundi de chaque semaine; j'ignore ce qui se passait dans les autres sections : chaque section était régie par un règlement commun à l'association générale; chaque section avait aussi son registre, sur lequel étaient inscrits les procès-verbaux des séances : ces registres étaient déposés chez chaque chef de section. Dans nos réunions on discutait sur la marche du gouvernement et on parlait des moyens propres à changer ce gouvernement en république : *Miran* était un des plus exagérés pour ce changement. Lorsque les événements d'Arbois ont été connus, on a convoqué toutes les sections de l'association : ces sections devaient se réunir sur le glacis d'Arènes; lundi dernier, 14 avril, était le jour fixé pour la réunion. Convoqué verbalement, je me suis rendu au lieu indiqué, entre cinq et six heures du soir. Nous nous sommes trouvés là environ trente à quarante; *Miran* était du nombre; on s'est occupé des affaires d'Arbois. *Miran* et *Pérard*, ce dernier, chef de la section de la Montagne, ont agité la question de savoir si on ne devait pas se rendre à Arbois au secours des républicains de cette ville. On s'est quitté sans avoir pris de détermination fixe, *Miran* ayant ajouté : « Ce n'est pas ici une « obligation, c'est une affaire de dévouement : chacun est libre; ceux qui vou- « dront partir se trouveront à Beurre, à neuf heures. » *Miran* était du nombre de ceux qui étaient d'avis du voyage d'Arbois, et qui voulaient partir. J'ignore si l'association républicaine de Besançon était affiliée aux associations des autres villes de France : c'est probable; mais les sections n'en étaient pas prévenues; la correspondance regardait exclusivement le comité central, qui était composé de tous les chefs de section.

(Information générale de Besançon, pièce 33e.)

1328. — *Autre déposition du même témoin, reçue à Besançon, le 7 mai 1834, par M.* Nourrisson, *conseiller à la Cour royale, délégué.*

Nous avons représenté au témoin une feuille intitulée : *Règlement*, consistant en 38 articles, et lui avons demandé s'il reconnaissait là le règlement qu'il

a dit, dans sa précédente interrogation, être celui de l'association générale de Besançon.

Le témoin en ayant pris lecture, a dit qu'en effet ce sont là les articles du règlement dont il lui a été donné connaissance, lors de son affiliation à ladite association.

Le témoin, invité par nous à parapher ladite feuille avec nous, y a consenti; ce qui a eu lieu en effet, et elle a été signée par nous, ledit témoin et notre greffier.

D. Pourriez-vous nous donner le nom des chefs de sections dont était composée l'association à Besançon?

R. C'étaient, pour la section de l'Union, le sieur *Vernerey-Duret;* pour celle de l'Égalité, le sieur *Billotet;* pour celle de Saint-Méry, le sieur *Jourdain;* pour celle du Peuple, le sieur *Grenier;* pour celle du Prolétaire, le sieur *Poignand;* pour celle des Barricades, le sieur *Bodin;* pour celle de la Montagne, le sieur *Gérard;* pour celle du Progrès, le sieur *Tisserandot;* pour celle Lafayette, le sieur *Demesmay;* et pour celle de la Liberté, dont je faisais partie, le sieur *Miran.*

D. Vous avez dit, dans votre première déclaration, que l'association ayant été convoquée verbalement pour le 14, sur le glacis d'Arènes, elle s'était réunie dans la soirée, au nombre de trente à quarante seulement; les chefs de section y assistaient-ils?

R. Ils n'y étaient pas tous; je ne me rappelle que de trois d'entre eux, les nommés *Miran, Gérard* et *Bodin.*

D. Quel était précisément le but de cette réunion? De quoi y fut-il question? et quel en fut le résultat?

R. C'est la nouvelle des événements d'Arbois qui motiva la convocation: on nous proposa de marcher au secours des insurgés; cette proposition éprouva de l'opposition, notamment de la part du sieur *Bodin;* elle fut appuyée par *Miran* et *Gérard,* en sorte qu'il n'y eut point de parti pris; seulement on convint que ceux qui consentiraient à faire partie de cette expédition, se trouveraient, le même soir, à neuf heures, au haut de la côte de Beurre, avec les armes cachées que chacun pourrait se procurer. Il m'a paru que, sans en avoir précisément arrêté la résolution, on espérait pouvoir se procurer des fusils et des munitions dans les communes rurales de la route. Je ne crois pas que personne se soit trouvé à ce dernier rendez-vous.

(Information générale de Besançon, 36e pièce.)

1329. — *Autre déposition du même témoin, reçue à Besançon le 17 mai 1834, par M.* Nourrisson, *conseiller à la Cour royale, délégué.*

D. Vous avez dit, dans votre précédente déclaration, en date du 7 de ce

mois, que les différents membres de l'association républicaine qui s'étaient trouvés à la réunion du 14 avril dernier, et qui avaient consenti à se trouver au rendez-vous assigné pour le soir à la côte de Beurre, ne s'y étaient probablement pas trouvés; pourriez-vous dire ce que vous croyez qui les en empêcha?

R. Une demi-heure ou trois quarts d'heure après que j'eus quitté la réunion sur le glacis, j'allai avertir M. le préfet de ce dont j'avais été témoin et de ce que j'avais entendu proposer à cette réunion, et c'est ce qui m'autorise à penser que des mesures furent prises par l'autorité pour empêcher qu'aucun des membres de l'association se portât au lieu du rendez-vous. Du moins, j'ai été confirmé dans cette idée lorsque, le lendemain, étant venu à Besançon, je sus que la justice, assistée de la police, avait fait des perquisitions et des arrestations.

Après lecture faite, le témoin a ajouté qu'aux différentes réunions de l'association auxquelles il a assisté on recommandait aux sectionnaires d'être munis d'armes et de munitions, autant qu'ils le pourraient, pour quand il faudrait descendre sur la place publique; que le sieur *Miran* l'a engagé personnellement à tenir à la disposition des sociétaires les armes dont il pourrait disposer comme capitaine de la garde nationale. Cette recommandation de se procurer des armes à tous les sociétaires fut faite plus particulièrement par le sieur *Miran*, lors des dernières réunions, dont le témoin ne peut pas se rappeler la date.

(Information générale de Besançon, pièce 41e.)

1330. — PERRET-GENTIL (Adolphe), *âgé de 25 ans, horloger, demeurant à Besançon, Grande-Rue, n° 80.*

(Entendu à Besançon, le 13 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Je ne suis point membre de l'association républicaine établie à Besançon, ni d'aucune autre société, je ne connais ni leurs règlements, ni leur organisation, ni le but de leur institution. Le lundi 14 avril dernier, entre six et sept heures du soir, revenant de Saint-Ferjeux, je vis sur le glacis d'Arènes, dans un sentier entre des vignes, une réunion d'une trentaine de personnes qui avaient l'air de causer ensemble. Je n'y fis pas autrement attention, sinon que, voyant quelques-unes de ces personnes coiffées de casquettes rouges, je dis à la personne que j'accompagnais : *Voilà une réunion de républicains.* En ce moment, quelques-uns d'eux s'approchèrent de nous, au nombre desquels je ne reconnus que le sieur *Girard*, parce qu'il s'approcha de plus près. D'autres, en même temps, s'éloignaient dans diverses directions. Cette rencontre du sieur *Girard* me confirma dans l'idée que c'était une réunion de républicains. Du reste, ayant continué ma promenade, je n'ai point eu occasion de savoir l'objet de cette réunion, ni ce qui s'y était dit.

(Information générale de Besançon, pièce 39e, 2e témoin, page 3.)

1331. — *Autre déposition du même témoin, reçue à Besançon le 23 mai 1834, par M.* Nourrisson, *conseiller à la Cour royale, délégué.*

Sur les interpellations que vous me faites, je déclare n'avoir connu que le sieur *Girard,* imprimeur, parmi les personnes que je vis réunies, le 14 avril dernier, sur le glacis d'Arènes. Je déclare encore n'avoir point su et ne pas savoir si les mêmes personnes se sont réunies de nouveau depuis cette époque, là ou ailleurs, ni même dans une maison de Battant.

(Information générale de Besançon, pièce 42e, 2e témoin, page 2.)

1332. — GALLIOT (Jean-Pierre), *âgé de 30 ans, commis négociant, demeurant à Besançon, chez MM. Bretegnier frères.*

(Entendu à Besançon, le 14 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Je ne suis point membre de la société républicaine dont vous me parlez; je n'ai jamais assisté à aucune de ses réunions. Seulement, lundi 14 avril dernier, sur le soir, me promenant sur les glacis d'Arènes, j'y ai rencontré le sieur *Girard,* officier de la garde nationale, avec lequel j'entrai dans un jardin. Le sieur *Miran* y était, avec d'autres personnes que je ne connais pas, au nombre de vingt à vingt-cinq. On y parla des événements de Lyon et d'Arbois; mais je ne me souviens pas s'il y eut des propositions faites pour marcher sur Arbois. Je n'ai pas entendu, au reste, tout ce qui a été dit, parce que les personnes présentes là se promenaient dans le jardin, en différents groupes. On se sépara une demi-heure après que je fus arrivé.

(Information générale de Besançon, pièce 39e, 3e témoin, page 3.)

1333. — Femme VIOLET (Marguerite KATTENBACH), *âgée de 35 ans, tailleuse, demeurant à Besançon, rue Battant, n° 53.*

(Entendue à Besançon, le 22 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale.)

Le lundi 14 avril dernier, revenant de Saint-Ferjeux avec le sieur *Perret,* horloger en cette ville, sur les six ou sept heures du soir, et passant sur le glacis d'Arènes, je vis, partie dans le chemin à côté, partie sur la hauteur, partie dans un jardin près de là, différents groupes de personnes qui causaient ensemble, et qui pouvaient être au nombre d'une trentaine; le sieur *Perret* en les voyant me dit : *Voilà une réunion de mauvais sujets; si j'avais quelque autorité,*

je les ferais tous arrêter. Je n'ai connu aucune de ces personnes, parce qu'en continuant notre promenade nous nous éloignions. Cependant quelques-unes d'elles s'étaient approchées de nous, et j'ai su ensuite du sieur *Perret* qu'il avait reconnu entre autres le sieur *Girard*, imprimeur. Du reste, je ne sais rien de ce qui s'est fait et dit dans cette réunion.

J'ai entendu dire, qu'un jour de la semaine dernière, il y avait encore eu, dans la maison des petits Carmes, rue Battant, maison où demeure le sieur *Billotet*, une réunion de plusieurs des membres de la société qu'on dit républicaine. Le sieur *Perret* pourra vous en dire davantage.

(Information générale de Besançon, pièce 42e, 1er témoin, page 1.)

1334. — BESSAC (Jacques-Antoine), *âgé de 23 ans, tambour-major au 2e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Besançon.*

(Entendu à Besançon, le 15 avril 1834, devant M. Cuënot, juge d'instruction.)

Il y a huit à dix jours, un soir, j'étais au café Sterky ou au café Vuillemin, je regardais jouer au billard : un jeune homme que je ne connaissais pas, et qui n'est pas le sieur *Miran,* que vous venez de faire paraître devant moi, s'approcha et engagea avec moi la conversation. Il me parla d'associations républicaines, en me disant que si je voulais en faire partie j'y trouverais des avantages et de l'avancement. Je répondis que dans ma position je ne pouvais faire partie d'aucune association. Sachant du reste que l'association dans laquelle on me proposait d'entrer avait pour but de renverser le gouvernement, je sortis du café et allai là où mon service m'appelait. Je crois que je reconnoîtrais bien celui qui m'a tenu les propos que je viens de vous raconter. Si jamais je le rencontre dans la ville, je vous l'amènerai.

(Information générale de Besançon, 29e pièce, 1er témoin, page 2.)

1335. — BAULLER (Adolphe), *âgé de 22 ans, chef de musique au 2e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Besançon.*

(Entendu à Besançon, le 16 avril 1834, devant M. Cuënot, juge d'instruction.)

Il y a environ un mois, je me trouvais au café Sterky : plusieurs jeunes gens qui étaient là s'approchèrent de moi et me parlèrent d'associations républicaines. Ils me dirent que je ferais bien de faire partie de la société à laquelle ils appartenaient. Que le chef de musique du 56e en faisait partie ; que j'y trouverais des avantages. Je refusai de souscrire à leurs engagements, en répondant que je me trouvais bien comme j'étais et que je ne voulais rien de mieux. Ils insistèrent en ajoutant que l'on n'en saurait rien. Je refusai de nouveau, et

ils me laissèrent, en ayant l'air de se moquer de moi et de me traiter de *juste-milieu*. Depuis, on ne m'a plus fait de propositions de cette nature. Je ne connais pas, et comme c'est le soir que je les ai vus, je ne pourrais pas reconnaître les jeunes gens dont je viens de vous parler; ce que je sais, c'est que le sieur *Miran*, rédacteur du *Patriote*, n'était pas au nombre de ces jeunes gens.

(Information générale de Besançon, 30e pièce, 1er témoin, page 2.)

1336. — KARTNER (Bernard-Marie-François), *âgé de 48 ans, coutelier, demeurant à Besançon, Grande-Rue, n° 24.*

(Entendu à Besançon, le 18 avril 1834, devant M. Cuënot, juge d'instruction.)

On vous a mal instruit lorsqu'on vous a dit que j'avais vendu et que l'on m'avait commandé dernièrement des poignards. Je n'ai jamais vendu, depuis que je suis coutelier, des poignards proprement dits, et je ne me rappelle pas que l'on m'en ait commandé. Il y a à peu près un an, et même je crois qu'il y a près de deux ans que j'ai vendu deux couteaux fermants, garnis en argent et à manche en forme de manche à poignard; l'un à M. *Bonzon*, que vous connaissez de vue, et l'autre à M. *Devingy*, ancien aide-de-camp du général *Morand*.

(Information générale de Besançon, pièce 34e.)

1337. — LABOURET (Jean-Baptiste), *âgé de 33 ans, marchand cordonnier, demeurant à Besançon, Grande-Rue, n° 38.*

(Entendu à Besançon, le 21 avril 1834, devant M. Cuënot, juge d'instruction.)

Il y a quinze ou dix-huit mois, le sieur *Maquignon*, qui travaillait alors chez le coutelier *Kartner*, est venu me commander à diverses reprises, pour le compte de son maître, cinq à six fourreaux de poignard. Depuis cette époque on ne m'a plus fait de commandes de cette nature.

En faisant mon compte avec le père *Kartner*, j'ai porté les cinq ou six fourreaux de poignard dont je viens de parler, et le prix m'en a été payé. Je n'ai jamais fait que les cinq ou six fourreaux de poignard dont il vient d'être question. C'est moi qui dirige l'atelier de mon beau-père *Fleig*, et depuis nombre d'années, il ne se mêle plus de rien.

(Information générale de Besançon, pièce 35.)

1338. — FOURNOT (Jean-Baptiste), *âgé de 31 ans, greffier de la justice de paix de Marnay, y demeurant.*

(Entendu à Besançon, le 23 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale, délégué.)

J'ai été chargé par M. le juge de paix de prendre quelques renseignements

sur un repas républicain, que j'avais appris avoir eu lieu le 3 août dernier à Marnay, et dont je lui avais rendu compte dès le lendemain. Je me suis informé auprès de M. le maire, qui m'a dit qu'en effet ce repas avait eu lieu, comme je l'avais appris, chez l'aubergiste *Glauron*, entre le sieur *Miran* et une autre personne de Besançon qu'il ne me nomma pas, et les sieurs *Lemaire*, de Marnay; *Garniron* fils et *Willemot*, de Chanevrey; que le soir du même jour, faisant sa ronde dans les cafés, il trouva à onze heures ces cinq personnes dans le café du sieur *Larue*, il ne me dit pas s'il y en avait d'autres avec elles.

Je suis fondé à croire que, depuis lors, il n'y a pas eu d'autres réunions, tout comme il n'y a pas eu à Marnay de démonstration républicaine, et je n'ai pas appris que personne se soit disposé à y arborer le drapeau rouge.

(Information générale de Besançon, 43e pièce, 3e témoin, page 4.)

1339. — COLIN (Pierre), *âgé de 59 ans, secrétaire de la mairie de Marnay, y demeurant.*

(Entendu à Besançon, le 23 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Le jeudi 3 avril dernier, je vis, dans l'après-midi, se promenant dans Marnay, deux particuliers que je ne connaissais pas; je sus bientôt que l'un d'eux était le sieur *Miran*, rédacteur du journal *le Patriote*: je ne sais pas encore quel est l'autre. Lorsqu'on eut appris, par un numéro de ce journal, qu'il y avait eu ce jour-là un dîner républicain, je m'informai, et je sus qu'en effet *Miran* et son compagnon avaient dîné chez l'aubergiste *Glauron* avec le sieur *Lemaire* (Pierre-Ultraine), de Marnay, et les sieurs *Garniron* fils, ancien garde du corps, et *Vuillemot*, médecin de Chenevrey; que dans l'après-midi ces cinq messieurs s'étaient réunis avec quelques autres au café du sieur *Larue*; que *Miran* et son camarade avaient couché chez *Glauron*, et étaient repartis le lendemain matin, et je ne sais rien de positif sur l'objet de ces réunions. Après l'événement d'Arbois, on a supposé qu'il avait pu y être question des projets de la république; mais ce ne sont que des *on dit*. Par exemple, le garde champêtre *Vuillemot* (Jean-François) m'a dit tenir de quelqu'un, dont il ne se rappelait plus le nom, que le sieur *Lemaire* se proposait, dès que la république serait proclamée, d'arborer un drapeau rouge sur la pompe au milieu de la place, en remplacement du drapeau tricolore. On m'a dit aussi que le sieur *Copineau* (Nicolas), ancien employé de l'administration de l'enregistrement, est un de ceux qui se sont trouvés avec ces messieurs au café *Larue*.

(Information générale de Besançon, 43e pièce, 2e témoin, page 2.)

1340. — MAIRE, dit LEMAIRE (Pierre-Ultraine), *âgé de 35 ans, agent principal de la compagnie d'assurance mutuelle, demeurant à Marnay.*

(Entendu à Besançon, le 23 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale de Besançon, délégué.)

Je fus averti, ainsi que quelques personnes de ma connaissance, que le sieur *Miran*, rédacteur du *Patriote*, devait venir chercher son beau-fils à Chenevrey, le 3 avril dernier. Deux de mes amis et moi nous proposâmes de dîner avec lui à son passage. En conséquence, nous commandâmes à dîner pour cinq à six personnes, chez l'aubergiste *Glauron*, chez qui il nous arrive assez souvent de dîner. *Miran* arriva par la diligence avec le sieur *Lantemier*, que je crois être marchand de planches ou de bois. Ces deux messieurs dînèrent avec moi et les sieurs *Garniron* fils et *Vuillemot*, de Chenevrey. Nous passâmes le reste de la soirée ensemble, dont une partie au café de *Larue*. Il fut question pendant tout ce temps de tout autre chose que de politique. Le sieur *Miran*, particulièrement, fut très-silencieux; ainsi il n'y eut aucune espèce de proposition d'association républicaine, à plus forte raison de mouvements insurrectionnels. Nous nous séparâmes entre neuf et dix heures. J'ai su que les sieurs *Miran* et *Lantemier* avaient couché chez *Glauron*, et que le lendemain matin le sieur *Miran* était allé à Chenevrey; car je le vis à trois heures de l'après-midi monter en voiture pour retourner de Marnay à Besançon. Il n'est point vrai, ou du moins je n'ai aucun souvenir d'avoir parlé de drapeau rouge à arborer sur la place de Marnay; ce qu'il y a de certain, c'est que je n'en ai point, et que je ne suis affilié à aucune société républicaine.

(Information générale de Besançon, 43e pièce, page 5.)

1341. — GARNIRON (Claude-Augustin-Baptiste), *âge de 35 ans, cultivateur, demeurant à Chenevrey, et ancien garde du corps.*

(Entendu à Besançon, le 23 mai 1834, devant M. Nourrisson conseiller à la Cour royale, délégué.)

Je ne connaissais pas le sieur *Miran* autrement que de nom et comme rédacteur du journal *le Patriote*, et je ne m'étais jamais rencontré avec lui, lorsque, sachant qu'il devait venir à Chenevrey, qui est le pays de sa femme, je le fis engager avec un ou deux de mes amis à dîner avec nous à Marnay: effectivement il y vint le 3 avril dernier, avec une autre personne de Besançon que je ne connaissais pas, et que j'ai appris ensuite s'appeler *Lantemier;* nous y dînâmes à l'auberge du sieur Glauron avec le sieur *Maire* ou *Lemaire*, de Marnay, et le sieur *Vuillemot*, médecin à Chenevrey. Nous passâmes ensemble le reste de la journée et la soirée au café du sieur *Larue*. La conversation

tomba bien de temps en temps sur la politique, on put bien dire qu'il serait possible qu'il y eût bientôt des mouvements; mais il ne fut aucunement question de proposition faite pour y prendre part. Il ne fut point non plus question de former à Marnay une association républicaine, ni sous aucune autre dénomination. Le sieur *Miran* me parut très-modeste et ne cherchant point à se faire valoir. Il coucha à Marnay chez le sieur *Glauron*: le lendemain matin il vint à Chenevrey chercher un de ses beaux-fils chez le beau-père de sa femme; il y déjeûna chez moi et je l'accompagnai à Marnay, où il prit la voiture pour revenir à Besançon. Je n'ai jamais eu d'autre rapport avec le sieur *Miran*. Je ne sache pas qu'il y ait à Marnay personne qui ait des intentions et des projets hostiles au gouvernement, qu'il y ait été fait aucun préparatif, ni que le sieur *Lemaire* particulièrement ait en son pouvoir un drapeau rouge destiné à être substitué au drapeau tricolore, ni qu'il y ait personne à Marnay ou dans le canton affiliée à une société républicaine.

(Information générale de Besançon, 43e pièce, 6e témoin, page 7.)

1342. — GARNIRON (Claude-François), *âgé de 68 ans, propriétaire, suppléant du juge de paix, demeurant à Marnay.*

(Entendu à Besançon, le 23 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Je ne connais le sieur *Miran*, rédacteur du *Patriote*, que comme ayant épousé une femme qui est ma cousine issue de germaine. Je ne l'avais vu encore qu'une seule fois, pour des renseignements sur les propriétés de sa femme, qu'il était venu me demander, lorsqu'un des premiers jours du mois d'avril dernier, étant venu à Chenevrey, chez le beau-père de sa femme, il fut invité à déjeuner par mon fils. Je sus que la veille mon fils avait dîné à Marnay avec quelques amis. Je ne m'informai pas si le sieur *Miran* en était, et je ne sais nullement ce dont il put être question à ce dîner. Au déjeuner chez moi, tout comme lorsqu'il me demanda ces renseignements, il ne fut point question de politique: à plus forte raison n'y eut-il pas de proposition d'association républicaine. Je ne sais pas, au reste, et je ne crois pas qu'il y ait d'association pareille dans le canton de Marnay, ni personne qui soit affilié à aucune.

Lecture faite au témoin de sa déclaration, il a rectifié ce que dessus, en disant qu'il s'est sans doute mal expliqué; mais qu'il n'a vu le sieur *Miran* qu'une seule fois, le jour où il a déjeuné chez lui, qui est le même où il lui a parlé des propriétés de sa femme; au surplus, il a déclaré persister dans sa déposition, etc.

(Information générale de Besançon, 43e pièce, 7e témoin, page 8.)

1343. — VUILLEMOT (Claude), *âgé de 40 ans, officier de santé, demeurant à Chenevrey.*

(Entendu à Besançon, le 23 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Je me suis trouvé, le jeudi 3 avril dernier, à un dîner chez M. *Glauron,* aubergiste, avec le sieur *Lemaire,* de Marnay, et le sieur *Garniron* fils, de Chenevrey. Le sieur *Miran* et une autre personne que je ne connaissais pas, y avaient été invités. Il paraît que cette invitation avait eu lieu à l'occasion d'un voyage que le sieur *Miran* faisait alors à Chenevrey, pays de sa femme.

J'ai su, en effet, qu'il y était allé le lendemain; car, ce jour-là, nous avons passé ensemble le reste de la journée. Il fut bien, par intervalle, question des affaires publiques : je me rappelle que *Miran* dit qu'il était probable que la république arriverait, et plus tôt qu'on ne pensait; mais il ne nous proposa point d'organiser de société républicaine, ni surtout de prendre aucune part à un mouvement insurrectionnel. Je n'ai pas entendu dire qu'à Marnay, ou aux environs, il y ait personne qu'on puisse en accuser.

(Information générale de Besançon, 43e pièce, 8e témoin, page 9.)

1344. — RIDUET (Édouard), *âgé de 35 ans, notaire et suppléant de la justice de paix du canton de Marnay, demeurant à Arrigny.*

(Entendu à Besançon, le 23 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Je ne connais aucunement le sieur *Miran :* au commencement du mois d'avril dernier, ou à la fin de mars, j'avais été invité par le sieur *Garniron* fils à dîner chez lui pour le jour de Pâques. Sa lettre m'engageait aussi à me trouver le jeudi suivant à Marnay, pour dîner avec quelques amis. Il ne me parlait point du sieur *Miran.* Je n'ai pu me rendre, à raison de mes affaires, ni à l'une ni à l'autre de ces invitations. J'ai su ensuite qu'on avait beaucoup parlé de ce dîner du jeudi, où s'est en effet trouvé le sieur *Miran,* qui venait à cette époque-là chez le beau-père de sa femme, à Chenevrey. Je n'ai point entendu dire qu'il y ait été fait, par le sieur *Miran* ni par d'autres, des propositions d'association républicaine, et ne sais pas, au surplus, s'il y a été question de politique.

Je ne pense pas, au reste, que personne à Marnay ou dans le canton soit disposé à prendre part à aucun mouvement insurrectionnel.

(Information générale de Besançon, 43e pièce, 9e témoin, page 10.)

1345. — Femme GLAURON (Marguerite REMY), *âgée de 54 ans, aubergiste, demeurant à Marnay.*

(Entendue à Besançon, le 23 mai 1834, devant M. Nourrisson, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Le jeudi 3 avril dernier, il y eut chez moi un dîner qui m'avait été commandé la veille, par le sieur *Lemaire,* de Marnay, pour six personnes. Dans le milieu du jour, je vis arriver chez moi, par la diligence de Besançon, deux personnes, dont l'une, ainsi que je l'ai su après, était le sieur *Miran,* que je ne connaissais pas; je n'ai pas su non plus quelle est l'autre personne. Ils furent rejoints par le sieur *Lemaire*, par le sieur *Garniron* fils, de Chenevrey, et par le sieur *Vuillemot,* médecin au même lieu. Ces cinq personnes dînèrent ensemble, puis sortirent après dîner. Le sieur *Miran* et son compagnon de voyage couchèrent chez moi, et reprirent, le lendemain matin, la route de Besançon. Je ne sais ce dont il fut question entre ces cinq personnes pendant le dîner, qui eut lieu dans une chambre particulière, ni ce que ces messieurs ont fait et dit quand ils ont été sortis de chez moi. Rien ne m'avait paru suspect dans cette réunion, voyant souvent venir chez moi les sieurs *Lemaire, Garniron* et *Vuillemot,* et ayant su ensuite que le sieur *Miran* avait épousé une parente de ces deux derniers. Au reste, je n'ai point entendu dire qu'il y ait eu à Marnay aucun projet de proclamer la république.

(Information générale de Besançon, 43e pièce, 1er témoin, page 1re.)

1346. — GUIGNARD (Paul), *âgé de 30 ans, huissier de la justice de paix de Marnay, y demeurant.*

(Entendu à Besançon, le 23 mai 1834, devant M. Nourrison, conseiller à la Cour royale, délégué.)

Le 3 avril dernier, je n'étais pas à Marnay; je rentrai un peu tard chez moi, et j'appris alors que le sieur *Miran* et une autre personne de Besançon étaient à Marnay; qu'il y avait dîné avec deux ou trois autres personnes de Marnay et des environs, dont l'une d'elles était le sieur *Lemaire.* Cette réunion paraissait avoir fait quelque sensation dans le public; mais je n'ai point su ce qui s'y était fait et dit. Douze à quinze jours après, le jour même qu'on eut nouvelle à Marnay des troubles d'Arbois, le sieur *Lemaire* vint chez moi pour une affaire à la justice de paix : on causa de cet événement d'Arbois. Comme il y avait chez moi d'autres personnes, je ne me rappelle pas et ne fis pas grande attention à ce qu'il dit; seulement je me souviens que le sieur *Lemaire* disait qu'il avait un drapeau rouge : moi, j'étais occupé, je ne l'interrogeai pas là-dessus.

(Information générale d'Arbois, 43e pièce, 4e témoin, page 4.)

MARSEILLE.

INFORMATION

CONCERNANT LES FAITS QUI SE SONT PASSÉS DANS CETTE VILLE, ET LES ACCUSÉS IMBERT ET MAILLEFER.

1347. — THOMAS (Joseph-Antoine-Moustiers), *âgé de 57 ans, conseiller d'État, préfet des Bouches-du-Rhône, demeurant à Marseille, à l'hôtel de la préfecture.*

(Entendu à Marseille, le 9 juillet 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Vers la fin de mars et dans les premiers jours d'avril, mes informations m'apprirent que les affiliés à l'association des Droits de l'homme se réunissaient fréquemment et annonçaient un prochain mouvement insurrectionnel pour la proclamation de la république.

Deux comités qui avaient publié chacun leur manifeste étaient à la tête de l'association.

J'appris que, pour mettre plus d'unité dans la direction et la conduite de cette association, un comité unique devait être nommé.

Et en effet je fus instruit, le 9 avril au matin, que dans la nuit les députés de cinquante-six sections s'étaient réunis, au nombre de deux députés par section, dans un cabaret tenu par le nommé *Michel,* dans la rue Bernard-du-Bois, et avaient nommé un comité unique de onze individus, pour prendre la direction des sections et leur donner des ordres.

Dès le 9 avril on disait à Marseille que des troubles sérieux étaient sur le point d'éclater à Lyon, et que la république y serait proclamée.

Les républicains marseillais annonçaient un prochain changement de gouvernement, et l'intention de proclamer la république à Marseille aussitôt après qu'elle aurait été proclamée à Lyon.

La situation de Marseille devenait critique.

Les nouvelles qui parvinrent de Lyon annoncèrent que les hostilités avaient commencé dans la journée du 9 avril; et quoique l'avantage fût resté aux troupes de la garnison contre les insurgés, néanmoins la malveillance se plaisait à répandre le bruit que ceux-ci étaient triomphants; que l'insurrection avait éclaté à Grenoble, à Saint-Étienne et dans plusieurs villes voisines de Lyon, et que la république avait été proclamée dans ces diverses localités.

Le journal *le Peuple souverain*, connu par ses principes républicains, annonçait un prochain changement de gouvernement et un mouvement insurrectionnel à Paris.

La tranquillité publique de Marseille se trouvait fortement menacée. Les informations de la police portaient que les sectionnaires avaient reçu l'ordre de se tenir prêts: qu'ils se réunissaient habituellement, et que la plupart avaient des armes et des munitions.

Il importait de prendre des mesures de sûreté pour prévenir toute atteinte à l'ordre public; elles devenaient d'autant plus urgentes que les communications avec Lyon se trouvèrent interrompues pendant quelques jours.

Les mesures à prendre furent concertées entre M. le lieutenant général commandant de la division, M. le maire de Marseille et moi. Chacun de nous s'occupa des dispositions qui étaient plus particulièrement dans ses attributions. MM. les officiers supérieurs de la garde nationale furent réunis, et cette garde fut appelée à faire momentanément un service régulier. Une partie de la garnison fut tenue sous les armes jour et nuit; des patrouilles nombreuses circulèrent pendant la nuit; les armes qui se trouvaient dans les magasins des arquebusiers et dans les entrepôts des négociants commissionnaires furent portées dans un des forts de la place; des agents de surveillance furent chargés de parcourir la ville pendant la nuit, etc., etc.

Cet état de crise dura depuis le 10 jusqu'au 14 avril.

Pendant ce temps, le bureau du journal *le Peuple souverain*, rue de la Darce, était fréquenté par un grand nombre d'individus connus pour être des républicains exaltés. Le cercle dit *Pithéas*, rue Saint-Ferréol, fixa également l'attention de la police par le nombre de ses habitués et la turbulence de leurs opinions.

Beaucoup d'étrangers à figures sinistres et à propos menaçants arrivèrent en même temps à Marseille.

Les dépêches imprimées par l'ordre de l'autorité, les proclamations qu'elle faisait pour rassurer les bons citoyens, étaient traitées d'imposture par les malveillants.

Le calme ne se rétablit que lorsque l'arrivée du courrier eut repris son cours ordinaire, et que la défaite complète des insurgés de Lyon ne put plus être révoquée en doute.

Les rapports qui me parvenaient à la même époque de différentes parties du département me faisaient connaître que la même fermentation se manifestait partout où la faction républicaine était formée.

J'ajoute que les bruits les plus sinistres avaient circulé dans tous les ports de l'Italie.

Les lettres que j'ai reçues de MM. les ambassadeurs de France à Naples et à Rome, et des consuls à Gênes et à Livourne, m'ont fait connaître qu'ils avaient été, pendant plusieurs jours, dans un état de pénible anxiété, par suite des nouvelles qui avaient circulé dans ces villes sur la situation de Marseille.

(Information générale de Marseille, pièce 5e, 2e témoin, pag. 6.)

1348. — CONSOLAT (Maximin-Dominique), *âgé de 49 ans, chevalier de la Légion-d'honneur, maire de Marseille, y demeurant, cours Bonaparte, n° 29.*

(Entendu à Marseille, le 9 juillet 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Le jeudi 10 avril, les événements de Lyon commencèrent à être connus à Marseille. Dès que la nouvelle s'en répandit, une grande fermentation se manifesta dans la ville : les républicains, qui depuis longtemps se préparaient à un mouvement, proclamèrent hautement leurs projets et leurs espérances.

La police nous instruisit que des émissaires avaient été immédiatement envoyés dans toutes les directions pour attirer à Marseille les membres de la société des Droits de l'homme : en effet, on ne tarda pas à voir nos rues parcourues par une foule d'étrangers à figure sinistre, dont la présence ne fit qu'augmenter l'effroi et la consternation. Déjà, le 11, se trouvaient parmi ces étrangers de cent à cent cinquante membres de la société républicaine d'Aix, dite la *Congourde*. La terreur que cette soudaine apparition inspira à la population paisible fut telle, qu'un grand nombre d'habitants de la vieille ville se hâtèrent de faire des provisions de toute espèce et enlevèrent successivement tout le pain fabriqué par les boulangers, tant la guerre civile parut imminente.

L'agitation fut croissant dans les journées des 11, 12 et 13 : des nouvelles fabriquées à dessein circulaient presque sans interruption, dans le but, d'une part, de présenter le succès de la révolte de Lyon comme infaillible, et de l'autre d'accuser d'imposture les avis rassurants donnés par l'autorité. La malle-poste n'arriva pas le 11, et ne parut que le 12, à trois heures de l'après-midi, sans apporter les dépêches de Paris : cette circonstance servit à augmenter l'audace des factieux.

Le 11 au matin, les sections de la société des Droits de l'homme furent constituées en permanence, et les plus fougueux anarchistes de Marseille, secondés par les étrangers, demandaient à grands cris le commencement de l'attaque.

Les chefs ne voulaient en donner le signal que sur l'avis d'un succès positif

obtenu par les insurgés de Lyon : ils attendaient ces avis avec une grande confiance ; car ils disaient, et c'était leur conviction, que de nombreuses cohortes républicaines accouraient de toutes parts au secours de leurs frères de Lyon ; ils comptaient en outre sur la défection de l'armée.

Les meneurs de la conspiration étaient établis, une partie, au bureau du journal *le Peuple souverain*, rue de la Darce, n° 22 ; l'autre fraction occupait le cercle Pithéas, rue Saint-Féréol, n° 38 ; la haute direction et les nouvelles partaient de la rue de la Darce ; le cercle Pithéas plus particulièrement affecté aux chefs des sections et aux agents en sous-ordre chargés de mettre les sectionnaires en action. Des vedettes républicaines furent placées, dès le 11, dans toutes les rues de la nouvelle ville, pour épier tous les mouvements de l'autorité et de la police, et rendre compte des mesures prises par elles. Cette disposition fut maintenue pendant trois jours : c'était un camp ennemi établi en face de l'autorité, ayant pris toutes ses dispositions, préparé ses moyens d'attaque et épiant le moment favorable pour l'exécuter.

Le 12, de dix à onze heures du soir, le soulèvement parut décidé : des communications très-actives et tout à fait extraordinaires s'établirent entre les chefs et les sectionnaires ; une grande partie des chefs avaient endossé une espèce d'uniforme de combat, semblable à l'habit de marin ; et réunis à une foule de sectionnaires dans le cercle Pithéas, et devant l'entrée de ce cercle ils firent entendre plusieurs fois le cri : *Aux armes!* Les mêmes apprêts d'insurrection continuèrent le lendemain 13 avril, au point que l'autorité jugea nécessaire de donner plus de développement et d'apparat à ses mesures de précaution et de défense.

Cependant l'issue des événements de Lyon n'était plus douteuse dès le 12. Les chefs de l'insurrection ne l'ignoraient pas ; de là l'hésitation qui s'empara d'eux ; il y eut même démission donnée de leur part. Cette démarche ne dissipa point l'illusion de la tourbe républicaine ; elle s'en montra plus furieuse ; mais, perdant son centre d'action, elle en fut réduite à exhaler sa rage par de vaines clameurs.

Les nouvelles de Paris, arrivées le 14, achevèrent de dissiper le danger.

Tel est l'ensemble des faits dont j'ai eu connaissance : l'intention bien prononcée des républicains d'opérer un soulèvement à Marseille, au moment où la révolte de Lyon leur fut connue ; leurs dispositions, leurs préparatifs, leurs mouvements continuels des lieux où les chefs se tenaient rassemblés aux sections, et de celles-ci à ces mêmes lieux ; tout cela s'est passé au grand jour, à la face de la population entière ; il n'est donc pas un habitant qui n'en ait la conscience.

(Information générale de Marseille, pièce 5e, 3e témoin, page 9.)

1349. — Comte de DAMREMONT (Charles-Marie-Denis), *âgé de 50 ans, lieutenant général, commandant la 8e division militaire, demeurant à Marseille, rue de l'Arménie, hôtel du quartier-général.*

(Entendu à Marseille, le 9 juillet 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Dès le mois de mars, l'attention de l'autorité fut éveillée par un redoublement d'activité dans les intrigues du parti républicain, et par une organisation plus compacte donnée à la société des Droits de l'homme.

Cette société fit, en peu de jours, de grands progrès; ses principaux chefs paraissaient n'attendre qu'un signal pour imiter l'exemple donné dans le département de Saône-et-Loire, d'une protestation contre la loi sur les associations.

Les réunions des affiliés étaient devenues plus fréquentes et plus nombreuses; tout annonçait que la faction républicaine se préparait à de nouvelles tentatives de désordre.

Les premières nouvelles des troubles qui éclatèrent à Lyon le 9 avril, et qui furent connus le 10 à Marseille, répandirent une vive agitation dans ce parti, qui, dès ce moment, ne dissimula plus ni ses projets ni ses espérances.

Le départ d'Avignon du 21e régiment d'infanterie légère, que je dirigeai sur Lyon, à marche forcée, aussitôt que je fus informé du commencement des hostilités entre les ouvriers et les troupes de la garnison; l'interruption des nouvelles, causée par la destruction du télégraphe de Fourvières, ajoutèrent à l'audace des républicains marseillais, en leur persuadant que la position de Lyon était devenue plus critique.

Le 10 avril, le danger devint assez imminent pour que je dusse prendre mes dispositions, afin d'être en mesure de combattre l'insurrection, quand elle se montrerait.

Les armes qui se trouvaient chez les arquebusiers, ou dans les entrepôts de la douane, furent enlevées et déposées dans le fort Saint-Nicolas.

Les troupes furent consignées dans les casernes; de nombreuses patrouilles sillonnèrent les rues; les postes furent doublés et des cartouches distribuées.

Des piquets furent commandés, et la garnison d'Aix reçut l'ordre de se tenir prête à se diriger sur Marseille.

Le brick *la Mésange* fut embossé au Cul-de-Bœuf, de manière à balayer la Canebière.

Le 11, les sections de la société des Droits de l'homme se déclarèrent en permanence, et les plus actives communications s'établirent entre le cercle Py

théas, où se trouvaient réunis les chefs de section, et les bureaux du journal *le Peuple Souverain*, quartier-général des républicains.

En vain, l'autorité s'efforçait de calmer l'anxiété de la population, en annonçant le triomphe des lois à Lyon; les émissaires du parti repoussaient, avec la plus tenace incrédulité, toutes les communications officieuses, et leur opposaient les bruits les plus alarmants sur les progrès de la révolte dans les villes de Grenoble, Saint-Étienne, Mâcon, etc.

Le 12 avril, le sous-préfet d'Aix ayant été prévenu que des affiliés de la société des Droits de l'homme devaient se porter à Lambesc, et y arrêter le courrier, deux compagnies du 55e de ligne furent dirigées sur ce point, pour y maintenir l'ordre et assurer le service de la malle-poste.

Cette même journée du 12 vit redoubler les efforts et l'audace des factieux; l'attitude énergique de la garnison de Marseille ne les avait que faiblement intimidés.

Ils publiaient qu'un régiment était dévoué à leur cause, et cette calomnie avait trouvé accès auprès de quelques esprits crédules, bien qu'elle fût énergiquement démentie par la conduite de ce corps, qui rivalisait de zèle et de dévouement avec les autres troupes de la garnison.

Les soldats, à leurs bivouacs, se montraient animés d'un tel esprit d'ordre et de patriotisme, que les chefs républicains ne tardèrent pas à reconnaître l'inutilité de leurs coupables tentatives pour les écarter de la ligne de leurs devoirs, et ils sentirent la nécessité de ne commencer l'attaque que sur l'avis certain d'un succès obtenu par les insurgés de Lyon.

L'absence de la malle-poste pendant les journées des 11 et 12 avril fut aux chefs des républicains d'un puissant secours pour jeter l'épouvante parmi les habitants paisibles, et porter à son comble l'exaltation de leur parti; cependant, soit par incertitude ou par prudence, ils n'osèrent pas donner le signal, malgré les provocations violentes d'une foule d'hommes à figures sinistres, qui étaient accourus des villes voisines.

L'autorité opposa à ces graves symptômes d'un danger imminent les mesures les plus énergiques.

La garnison entière était sous les armes; des bataillons prirent position aux débouchés des principales rues, sur les points qui devaient être les premiers menacés, et se tinrent prêts à accepter le combat.

Ils étaient appuyés par l'artillerie de la garde nationale, qui se montra, dans cette circonstance, animée du meilleur esprit.

L'infanterie de cette même garde fut convoquée, et répondit noblement à l'appel fait à son patriotisme.

La journée du 13 avril s'écoula dans la plus vive anxiété : enfin une dépêche télégraphique, datée de ce jour, et annonçant le succès obtenu par la garnison de Lyon sur les ouvriers révoltés, fit cesser cet état de crise et de malaise, qui se serait infailliblement terminé par une collision sanglante, si, pendant la durée

de ces jours d'angoisses, l'autorité n'avait pas contenu les factieux et rassuré les bons citoyens, autant par ses dispositions pour maintenir l'ordre que par la franchise sans réserve qu'elle mit dans la communication des nouvelles qui lui parvenaient sur les événements de Lyon.

(Information générale de Marseille, pièce 5e, 1er témoin, page 2.)

1350. — LE TERRIER (Louis-Antoine), *âgé de 34 ans, commissionnaire, demeurant à Marseille, rue Sainte, n° 4.*

(Entendu à Marseille, le 25 avril 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

J'ai fait partie de la société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, et comme membre du comité central j'ai été attaché à la commission de correspondance en qualité de secrétaire-général. La société étant aujourd'hui dissoute, j'ai cessé de faire partie et du comité et de la société. Le but et les actes de cette société étaient uniquement l'éducation politique du peuple. Les diverses commissions qui existaient dans son sein n'avaient de rapports qu'entre elles et non au dehors; elles ne correspondaient avec personne. La société marseillaise a été tout à fait indépendante, pendant tout le temps de son existence, des autres associations de même nature qui pouvaient exister en France. Elle ne cherchait qu'à propager les lumières : les membres de la société n'étaient reçus que lorsqu'on était sûr de leur probité; ils ne contractaient point d'engagement et ils n'étaient soumis à aucun serment; tout se bornait à une simple promesse d'être honnête homme.

Quant aux complot et attentat mentionnés au réquisitoire de M. le procureur du Roi, je n'en ai eu aucune connaissance et je ne puis par conséquent en désigner les chefs. La société marseillaise des Droits de l'homme n'y a pris, dans tous les cas, aucune part, et ses principes étaient opposés à tout acte de violence; elle a, au contraire, toujours cherché à faire comprendre à ses membres la nécessité de maintenir l'ordre.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 1er témoin, page 1.)

1351. — GILLET (Pierre-Antoine-Marie-Gaspard-François), *âgé de 34 ans, docteur en médecine, demeurant à Marseille, rue d'Aubagne, n° 37.*

(Entendu à Marseille, le 25 avril 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

J'ai été membre de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, et j'ai fait partie du comité central attaché à la commission de propagande. Cette propagande était toute morale, et la société marseillaise n'a jamais eu d'autre but que l'éducation morale du peuple; elle n'entretenait pa

de correspondance au dehors, et la commission de correspondance n'était instituée que pour le rapport des membres entre eux. Les membres étaient reçus sans solennité; ils ne prêtaient pas de serment et ils s'engageaient seulement à vivre en hommes d'honneur.

Répondant à vos interpellations, je déclare que je n'ai pas eu connaissance d'un complot ni d'un attentat à Marseille, ainsi que l'énonce le réquisitoire de M. le procureur du Roi. La société marseillaise des Droits de l'homme était tout à fait indépendante; elle n'aurait consenti à recevoir l'impulsion de personne; et elle ne l'a pas reçue. J'étais absent de Marseille le 8 de ce mois, et ce n'est qu'à mon retour, le lendemain, que j'ai appris que j'avais été élu membre d'un nouveau comité par les délégués des sections. Je ne m'informai pas du lieu où les délégués s'étaient réuni. Je n'ai fait moi-même partie, depuis cette époque, d'aucune réunion. J'ai passé plusieurs jours à Saint-Zacharie, auprès de mon père malade, pendant les événements de Lyon.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 2e témoin, page 3.)

1352. — LAGET (Joseph-Antoine), *âgé de 23 ans, agent d'affaires, demeurant à Marseille, rue Croix de Regnier, n° 4.*

(Entendu à Marseille, le 25 avril 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

J'ai fait partie de la commission de réception du comité central de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen. Indépendamment de cette société, il existait sous le même titre une autre association à Marseille, mais tout à fait distincte de la nôtre; elle avait été formée postérieurement à la fondation du journal *le Peuple souverain*, et elle était connue sous le même nom que la nôtre, ainsi que je l'ai déjà dit. Au commencement du présent mois d'avril, les deux sociétés se réunirent, et leurs délégués, qui s'assemblèrent du côté de la rue Bernard-du-Bois, sans que je puisse désigner le nom de la rue et du propriétaire de la maison, choisirent un nouveau comité, duquel je ne fis pas partie. J'étais à cette réunion, composée de cent douze délégués, dont la plupart m'étaient tout à fait inconnus. Chaque section avait délégué deux membres. Depuis cette époque je cessai toute relation avec la société et je n'ai fait partie d'aucune section.

Répondant à votre demande, j'affirme que je n'ai jamais eu connaissance d'aucun complot ou attentat politique à Marseille, et je ne puis, à plus forte raison, en désigner les chefs. L'association marseillaise n'avait qu'un but moral et n'était pas société d'action.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 3e témoin, page 4.)

1353. — GIBERT (Joseph-Étienne-Michel), *âgé de 22 ans, officier de santé, demeurant à Marseille, rue Petites-Maries, n° 5.*

(Entendu à Marseille, le 30 avril 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

J'ai fait partie du comité central de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, et j'étais attaché à la commission de correspondance et à celle de la liberté individuelle et de la liberté de la presse. Lors de la dernière réunion des délégués des sections, j'ai été réélu membre du comité central, mais je n'en ai pas exercé les fonctions; je n'ai point assisté à cette réunion, qui n'était composée que des délégués des sections. La société s'étant dissoute dès la promulgation de la loi, je n'ai plus fait partie du comité. Je n'ai assisté à aucune réunion pendant les événements de Lyon et je n'ai eu connaissance d'aucun complot à Marseille ou ailleurs La société marseillaise des Droits de l'homme n'avait pour but que l'instruction morale du peuple et elle ne correspondait pas au dehors.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 12e témoin, page 13.)

1354. — SECOND (Nicolas), *âgé de 40 ans, voyageur de commerce, demeurant à Marseille, rue de Rome, n° 13.*

(Entendu à Marseille, le 16 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

Comme membre de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, j'ai fait partie du comité central, et j'ai été réélu membre de ce comité lorsque les deux fractions de cette société se sont réunies dans le commencement du mois d'avril dernier. L'assemblée eut lieu du côté du boulevard de la Paix, mais je ne puis désigner ni le nom de la rue, ni celui du propriétaire de la maison.

La réunion des sections pendant les derniers événements de Lyon n'a eu d'autre but que celui d'éviter tout prétexte à des collisions, et le comité n'a donné aucun ordre à cet égard. J'ignore d'après quel ordre les sections ont été réunies.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 27e témoin, page 31.)

1355. — CARPENTRAS (Joseph-Paul), *âgé de 38 ans, peintre décorateur, demeurant à Marseille, rue Sainte, n° 1.*

(Entendu à Marseille, le 2 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

J'ai été membre de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du

citoyen, et j'ai fait partie du comité central du démembrement de cette société, qui s'était formée en société indépendante après la création du journal *le Peuple souverain*. Lorsque, dans les premiers jours du mois d'avril dernier, les délégués des deux sociétés se sont réunis au cul-de-sac de la rue Bernard-du-Bois, pour procéder à la réélection d'un comité central, par suite de la fusion qui venait de s'opérer, j'ai été élu membre de ce nouveau comité. J'ai assisté à cette élection, mais je n'y ai pas pris part, parce que je n'étais pas l'un des délégués des sections. Dans la soirée du 9 du même mois d'avril, le nouveau comité s'assembla, sans que je puisse me souvenir dans quelle maison, et s'occupa des moyens à prendre pour que les sectionnaires ne se portassent pas sur la place publique, afin de ne pas donner prétexte à des provocations. En effet, pendant les derniers événements de Lyon, les sections ayant été réunies, toujours dans le même but de prudence, toute collision a été prévenue. Il n'a d'ailleurs existé aucun complot contre le gouvernement, et la société marseillaise des Droits de l'homme ne dépendait de personne et ne correspondait pas au dehors : le but de son institution n'était que l'instruction morale du peuple. Je n'ai été astreint à aucun serment, et les affiliés n'étaient tenus à en prêter aucun.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 13e témoin, page 14.)

1356. — TEMPIER (Noël-François), *âgé de 30 ans, entrepreneur des travaux publics, demeurant à Marseille, rue de l'Évêché, n° 15.*

(Entendu à Marseille, le 2 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

Successivement membre du premier comité central de l'e-xsociété marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, et du nouveau comité qui fut élu dans les premiers jours du mois d'avril dernier, après la fusion des deux fractions de la société, je ne me suis jamais occupé que de l'instruction morale du peuple, suivant le but même de l'institution. Je n'ai donc eu connaissance d'aucun complot contre le gouvernement. Il n'y a pas eu de réunion extraordinaire des sections pendant les derniers événements de Lyon, et elles ne se sont assemblées que pour nos travaux habituels.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 14e témoin, page 15.)

1357. — WEICK (Jean-Amédée), *âgé de 23 ans, fileur de coton, demeurant à Marseille, rue Baussenque, n° 34.*

(Entendu à Marseille, le 2 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

Je n'ai eu aucune connaissance d'un complot à Marseille contre le gouver-

vernement, et l'ex-société marseillaise des droits de l'homme n'y aurait, dans tous les cas, pris aucune part. Cette société n'avait été instituée que pour l'instruction du peuple, et elle est aujourd'hui dissoute. J'ai été membre d'abord de l'ancien comité central, et en dernier lieu du nouveau comité qui fut organisé après la fusion des deux fractions de la société.

(Information generale de Marseille, 2e pièce, 15e témoin, page 16.)

1358. —RAMAGNI (Simon), *âgé de 27 ans, expéditionnaire des navires, demeurant à Marseille, quai du Canal n° 20.*

(Entendu à Marseille, le 5 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

J'ai fait partie de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, et du premier comité central du démembrement de cette société. Je ne suis cependant entré dans la société qu'au commencement de cette année. Je n'ai pas été réélu membre du comité central, lors de la fusion des deux fractions de la société. Je n'ai assisté à aucune réunion pendant les derniers événements de Lyon, et je n'ai eu aucune connaissance d'un complot contre le gouvernement.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 18e témoin, page 19.)

1359. — REYBAUD (Pierre), *âgé de 34 ans, maître tailleur d'habits, demeurant à Marseille, place Royale n° 51.*

(Entendu à Marseille, le 25 avril 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

J'ai fait partie de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen; et, en ma qualité de président de la section du Volcan, j'assistai à la dernière assemblée des délégués des sections, qui a eu lieu dans les premiers jours de ce mois, du côté de la rue Bernard-du-Bois. Depuis cette dernière époque, j'ai cessé de prendre part à toute association, et pendant les derniers événements de Lyon je me suis constamment tenu chez moi. Je ne puis donc connaître les chefs d'un complot dont je n'ai pas eu la moindre idée.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 4e témoin, page 5.)

1360. — LARDIER (Joseph-Alexandre), *âgé de 42 ans, homme de lettres, et l'un des rédacteurs du journal le* Peuple souverain, *demeurant à Marseille, rue des Minimes, n° 45.*

(Entendu à Marseille, le 25 avril 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

J'ai été membre du comité de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, et j'avais donné ma démission lors de la dernière assemblée gé-

nérale qui a eu lieu dans les premiers jours de ce mois, au cul-de-sac de la rue Bernard-du-Bois, pour le rapprochement des deux démembrements de la société. Je ne fus pas réélu lors de cette dernière réunion, et je demeurai seulement chef d'une série. Si la société avait eu un autre but que celui de l'instruction du peuple, je me serais abstenu d'en faire partie. Je n'ai eu connaissance d'aucun complot, et bien loin que la société des Droits de l'homme de Marseille ait voulu profiter des derniers événements de Lyon, tous ses chefs se sont efforcés de maintenir le calme dans les esprits. Les sections n'ont même été assemblées que pour les contenir plus facilement, et pour ôter tout prétexte à une collision.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 5e témoin, page 6.)

1361. — MEYNIER (Joseph-Achille), *âgé de 30 ans, docteur en médecine, demeurant à Marseille, rue première Calade, n° 24.*

(Entendu à Marseille, le 25 avril 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

J'ai été membre de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, et j'ai fait partie du comité central attaché aux commissions de correspondance et de propagande. Cette association n'avait d'autre but que l'instruction morale du peuple; elle n'avait pas de correspondance hors de Marseille, et les sectionnaires n'étaient astreints qu'au serment prescrit par l'article 15 du règlement imprimé. J'ai d'abord été président de la principale association, j'ai été ensuite élu président dans les premiers jours de ce mois, lors de la fusion qui s'opéra des deux démembrements de la société, et dans la réunion qui eut lieu dans une impasse de la rue Bernard-du-Bois. Pendant les événements de Lyon, la société n'a réuni ses sections que pour éviter toute collision; mais les sectionnaires n'étaient point armés, et nous nous serions opposés à tout acte de violence qui eût été contraire au but de notre institution. Il n'a existé, à ma connaissance aucun complot à Marseille, et je ne puis, par conséquent, en désigner les chefs.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 6e témoin, page 7.)

1362. — BIOTTOT (Émile), *natif d'Auxerre, âgé de 21 ans, ouvrier armurier, travaillant chez M.* Salles, *et demeurant rue Neuve-des-Augustins, n° 13, au troisième* (alors inculpé).

(Interrogé à Marseille, le 19 avril 1834, par M. Marlot, commissaire central de police.)

D. N'êtes-vous pas allé, samedi dernier 12 avril, chez M. *Garnero,* ar-

murier, rue Belzunce, pour lui acheter des armes consistant en trente-six carabines et huit fusils, et ne vous y êtes-vous pas annoncé comme étant envoyé par votre maître, M. *Salles?*

R. Je me suis présenté en effet samedi dernier chez M. *Garnero;* je lui ai demandé simplement une carabine d'artillerie, que j'ai choisie pour un de mes amis, qui est artilleur de la garde nationale de cette ville. Je n'ai point dit à M. *Garnero* que j'allais au nom de M. *Salles.*

D. Vous êtes cependant entré en discussion du prix pour la totalité de ces armes, puisque ce prix avait été arrêté entre vous et M. *Garnero* à 14 fr. la pièce?

R. Cela est faux, pour la totalité : je lui ai seulement dit que s'il vendait le tout, il le vendrait à un prix bien inférieur à celui qu'il exigeait de la carabine que je lui marchandais.

D. Quel est le nom de l'artilleur de la garde nationale pour lequel vous avez acheté cette carabine?

R. C'est un nommé *Perry,* porte-faix, qui demeure sur une petite place sur laquelle vient aboutir la rue des Templiers.

D. N'étiez-vous pas accompagné, lorsque vous vous êtes présenté chez M. *Garnero?*

R. Oui, j'étais accompagné de ce même *Perry* et de *Giraud,* aussi porte-faix, qui demeure avec lui.

D. En sortant de chez l'armurier *Garnero*, où êtes-vous allé?

R. Je suis allé souper seul à ma pension, rue d'Aubagne, n° 6, et j'ai quitté mes deux camarades tout en sortant de chez *Garnero.*

D. Avez-vous reparu chez M. *Salles* le même soir?

R. Le magasin était fermé à l'heure à laquelle j'aurais pu y reparaître; je n'y suis pas allé.

D. Vous avez fait une absence de trois jours sans paraître chez M. *Salles;* où les avez-vous passés?

R. Je n'ai manqué que le dimanche et le lundi : je me suis remis à l'ouvrage le mardi matin, dans l'atelier de M. *Salles.*

D. Qu'avez-vous fait dimanche et lundi?

R. J'ai passé ces deux jours au café et à ma pension, attendant, comme les autres, les nouvelles que devait apporter le courrier.

D. Ne faites-vous pas partie d'une section républicaine?

R. Oui, j'en fais partie, c'est-à-dire de la société des Droits de l'homme.

D. Puisque vous appartenez à cette société, vous devez connaître vos chefs; nommez-les-nous?

R. Il n'y a pas de chefs permanents : à chaque fois qu'on s'assemble, ceux qui sont présents nomment un président de section.

D. Où vous êtes-vous assemblés à la dernière séance?

R. Chez un nommé *Chiquelle*, rue Thiars.

D. Quel était à peu près votre nombre?

R. Nous étions de douze à quatorze personnes.

D. Lorsque vous avez paru chez M. *Salles*, le samedi 12 avril, et que vous l'avez vu emballer toutes ses armes, que lui avez-vous dit?

R. Je ne me le rappelle pas.

D. N'avez-vous pas été surpris de ce qu'il encaissait toutes ses carabines, et ne lui avez-vous pas dit : *Quoi! vous faites enlever jusqu'à vos carabines?*

R. Je n'ai pas parlé de cela.

D. Étiez-vous prévenu que les républicains avaient le projet de faire une émeute dans la ville, dans le cas où les nouvelles de Lyon eussent été fâcheuses?

R. Non, je ne savais rien.

D. Pourquoi avez-vous dit à M. *Salles* que vous viendriez le prévenir s'il y avait du danger?

R. J'entendais dire par là que, si la ville était en mouvement, je viendrais en donner avis à M. *Salles*.

D. Vous venez de nous dire que la carabine que vous avez achetée était pour votre camarade *Perry*. S'il est canonnier de la garde nationale, il doit avoir son arme fournie par la ville, et la vôtre lui devenait superflue.

R. Comme il était de garde, et qu'il désirait ne pas gâter sa carabine, il voulait en avoir une seconde pour faire son service.

D. Pouvez-vous me nommer les individus qui composaient votre réunion de la rue Thiars?

R. C'étaient mes amis, que je ne crois pas devoir nommer.

D. Persistez-vous à dire qu'étant dans le magasin de M. *Garnero* vous ne lui avez pas marchandé ses carabines pour le compte de M. *Salles*, et en vous y annonçant comme étant envoyé par ce dernier pour traiter de la totalité de ces armes?

R. M. *Garnero* a pu le croire, parce que j'y suis allé plusieurs autres fois au nom de M. *Salles;* mais, pour celle-ci, je n'ai demandé que la seule carabine qu'il m'a vendue 15 francs, et que je lui ai payée sur-le-champ.

D. Nous vous observons que vous êtes entré en marché, selon M. *Garnero;* qu'il a d'abord demandé 18 francs de chaque arme, et qu'il s'est restreint à 14 francs, si M. *Salles* prenait le tout.

R. Lorsque M. *Garnero* m'a demandé 18 francs, je lui ai fait l'observation que M. *Salles* ne lui en avait payé de pareilles que 7 à 8 francs, et que la disproportion était trop grande. Ce fut alors que je fis choix de la carabine qu'il m'a laissée pour 15 francs.

D. M. *Garnero* était tellement convaincu que vous traitiez pour la totalité de ses armes, c'est-à-dire trente-six carabines et huit fusils que vous lui aviez comptés, qu'après votre départ il a envoyé chez M. *Salles* demander s'il tenait au marché conclu, et, dans l'affirmative, d'envoyer chercher ses armes.

R. J'ai fait comme tous les acheteurs, qui se présentent en paraissant avoir besoin d'une forte partie, afin de connaître les prix, et qui terminent par ne prendre que ce qui leur convient.

Et plus n'a été interrogé.

(Dossier Biottot, n° 320 du greffe, pièce 3e.)

Autre interrogatoire du même inculpé, subi à Marseille, le 29 avril 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.

J'ai fait partie de la section de Washington de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, mais je n'avais aucun grade. La section de Washington était d'ailleurs à peu près dissoute lors des derniers événements de Lyon, et elle ne s'est assemblée qu'une seule fois pendant ces événements, le vendredi 11 du présent mois d'avril, dans la soirée, à la rue Thiars n° 30, chez *Kella*, cabaretier. Cette réunion n'avait pas de but déterminé, et l'on s'y borna à lire à haute voix, pour ceux qui ne savaient pas lire, le journal *le Peuple souverain*, et les brochures que l'on publie le dimanche à Marseille.

Répondant à vos interpellations, je déclare que je n'ai pas connu l'existence d'un complot contre le gouvernement, et que je n'ai pas su qu'un enlèvement d'armes dût avoir lieu chez M. *Salles*, armurier, chez qui je travaille. Je m'en rapporte sur ce dernier point à mes réponses faites devant M. le commissaire central de police le 19 de ce mois. Je n'avais prêté aucun serment lorsque je fus reçu dans la société des Droits de l'homme, qui ne s'occupait, à ma connaissance, que de l'instruction morale du peuple.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 8e témoin, page 9.)

1363. — SABATIER (Joseph), *âgé de 60 ans, cordonnier, demeurant à Marseille, rue Neuve, n° 3.*

(Entendu à Marseille, le 5 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

J'ai fait partie de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du ci-

toyen, section du Vingt-neuf Juillet, mais je n'ai eu aucune connaissance d'un complot contre le gouvernement; et pendant les derniers événements de Lyon, je ne suis pas sorti de chez moi.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 17e témoin, page 18.)

1364. — DROUIGNON (Jean-Baptiste), *âgé de 20 ans, ouvrier cordonnier, demeurant à Marseille, rue Corneille, n° 4.*

(Entendu à Marseille, le 5 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

J'ai fait partie de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen. La section de Granet, dont j'étais vice-président, ne s'est pas réunie pendant les derniers événements de Lyon, et je n'ai eu aucune connaissance d'un complot contre le gouvernement.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 19e témoin, page 19.)

1365. — BOYER (Jean-Baptiste), *âgé de 35 ans, perruquier, demeurant à Marseille, rue Grand-Chemin-de-Rome, n° 84.*

(Entendu à Marseille, le 16 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

J'ai fait partie de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen; mais des malheurs domestiques m'avaient éloigné de ses réunions depuis plus de deux mois, et je ne sais même pas le nom de la section de laquelle je faisais partie. Membre de la garde nationale de Marseille, depuis 1830, promu au grade de sergent depuis dix-huit mois, je n'étais entré dans la société des Droits de l'homme, ainsi que beaucoup d'autres personnes, que parce que nous croyions nous opposer ainsi aux carlistes, et nous n'avions nullement l'intention d'attaquer le gouvernement, que j'aurais au contraire défendu, comme je le défendrais encore.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 29e témoin, page 33.)

1366. — BLANC (Louis), *âgé de 31 ans, ouvrier cordonnier, demeurant à Marseille, rue Thiars, n° 21.*

(Entendu à Marseille, le 23 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

J'ai été chef d'un dédoublement de la section dite de Manuel, de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, dans laquelle j'avais été admis quinze jours environ avant les derniers événements de Lyon. J'aurais dû

assister à la réunion des délégués qui nommèrent un comité central, lors de la fusion des deux fractions de la société, mais je ne m'y rendis pas. J'étais reçu depuis peu de temps, et je n'étais point encore au fait de tous les usages. Je ne fus élu chef d'un dédoublement de section que provisoirement et parce que la société de laquelle je faisais partie avait voulu obtenir un plus grand nombre de délégués à opposer, lors des votes, à la société du journal *le Peuple souverain*. Le local de ma section était dans un cabaret du côté de Saint-Charles; j'ignore si elle a été assemblée pendant les derniers événements de Lyon; je n'ai fréquenté à cette époque que le café du sieur *Combes*, rue Molière, où j'ai ouï dire, sans pouvoir le justifier, que deux sections étaient assemblées; j'avais effectivement remarqué plus de monde qu'à l'ordinaire dans ce café. Je n'ai jamais su que l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme fût autre chose qu'une association de secours mutuels, avec l'avantage de pouvoir obtenir des consultations gratuites dans les discussions de famille et les secours de la médecine. J'avais ouï dire que la société avait un mot d'ordre, mais il ne m'a point été confié.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 33e témoin, page 36.)

1367. — MAZUY (François-Bernard), *âgé de 21 ans, ouvrier cordonnier, demeurant à Marseille, rue Vacon, n° 3.*

(Entendu à Marseille, le 23 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Comme membre de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, section dite du Quatorze Juillet, de laquelle j'étais chef, je ne me suis jamais occupé que d'objets relatifs à l'instruction du peuple; mais je n'ignorais pas plus que tout le monde, que le but de cette association était de remplacer le gouvernement actuel par la république. Les sections ont été en permanence pendant les derniers événements de Lyon, depuis la soirée du vendredi 11 avril jusqu'à l'arrivée du courier le lundi 14. J'ignore dans quel but nous étions en permanence, l'ordre nous en ayant été donné, sans explication, par le comité : nous n'étions point armés. Je n'ai point assisté, pour cause de maladie, à l'assemblée générale des délégués des sections, qui eut lieu le 8 avril dernier, lors de la fusion de la société principale avec celle du journal *le Peuple souverain*, et je me bornai à envoyer mon vote par écrit. J'avais assisté précédemment à une réunion au Cheval-Marin, dans laquelle M. *Leterrier* lut des lettres de Paris, de Lyon et de Grenoble : j'ai oublié le contenu de ces lettres, mais je me souviens qu'elles étaient écrites par MM. *Cavaignac*, de Paris; *Sylvain Court*, de Lyon, et *Navelle* de Grenoble. J'ai vu ces lettres, qui avaient le timbre de la poste. Cette réunion du Cheval-Marin, qui était présidée par M. *Meynier*, eut lieu le dimanche de la Passion de cette année; son but avait été de nous prouver l'existence de la correspondance, parce que les personnes

du journal *le Peuple souverain* faisaient courir le bruit que ces correspondances n'existaient pas.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 24e témoin, page 37.)

1368. — MAZUY (Jean-Joseph-Marie), *âgé de 25 ans, ouvrier cordonnier, demeurant à Marseille, rue Vacon, n° 3.*

(Entendu à Marseille, le 23 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

J'ai été vice-président de la section du Tonnerre de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, qui n'avait à ma connaissance d'autre but que l'instruction populaire. Notre section étant assemblée le vendredi 11 avril, jour ordinaire de ses séances, il fut dit de se réunir le lendemain, ce qui eut lieu en partie; mais le surlendemain, jour de dimanche, j'allai à la campagne. Nous n'avions point d'armes.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 35e témoin, page 39.)

1369. — DUCOUSIN (Jean-Adolphe), *âgé de 23 ans, clerc chez M. Chaudon, notaire, demeurant à Marseille, rue Neuve-des-Augustins, n° 13.*

(Entendu à Marseille, le 29 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

J'ai fait partie de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, et j'ai même présidé momentanément la section de Guillaume Tell, qui s'est assemblée deux fois seulement avant les événements de Lyon, dans mon appartement, au troisième étage de la maison rue Neuve-des-Augustins, n° 13. Ayant quitté Marseille le 25 mars dernier, et n'y étant retourné que le 11 mai, j'ignore ce qu'ont fait les sections pendant le mois d'avril. Le sieur Émile *Biottot* occupait mon appartement pendant mon absence, et il a quitté Marseille le jour même de mon retour.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 54e témoin, page 56.)

1370. — CORDEIL (Vital), *âgé de 35 ans, chapelier, demeurant à Marseille, rue Cannebière, n° 31.*

(Entendu à Marseille, le 29 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

N'ayant qu'un entrepôt au premier étage de la maison rue Neuve-des-Augustin, n° 13, je ne puis savoir ce qui se passe dans cette maison, surtout pendant la soirée.

Je me souviens cependant qu'à l'époque des derniers événements de Lyon, j'aperçus sur la porte d'entrée de cette maison, à la nuit, un individu porteur d'un sac, qui paraissait contenir plusieurs fusils; mais je ne puis dire si cet homme venait de l'intérieur de la maison, ou s'il se reposait seulement sur le seuil de la porte. Quoi qu'il en soit, un autre individu qui était dans la rue indiqua au porteur du sac de se diriger du côté de la place Saint-Michel.

Étant moi-même entré dans la maison, j'ignore ce que ces deux hommes devinrent.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 53e témoin, page 55.)

1371. — BRUNY (Joseph), *âgé de 28 ans, marchand de vin et tambour-major de la garde nationale, demeurant à Marseille, place Castellane, n° 8.*

(Entendu à Marseille, le 13 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

J'affirme que je n'ai jamais fait partie de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, et la proposition ne m'a même jamais été faite d'entrer dans cette société. Quinze jours environ avant les derniers événements de Lyon, je m'étais aperçu que des individus, au nombre tantôt de dix, tantôt de douze, tantôt en nombre inférieur, se réunissaient dans une salle du premier étage de ma guinguette, pour y être seuls, et j'avais reconnu qu'ils appartenaient à l'opinion républicaine. Je présumai qu'ils étaient sectionnaires des Droits de l'homme; mais comme, à cette époque, les chants républicains se faisaient entendre journellement dans la ville, je ne m'arrêtai point à ce qui se passait chez moi.

Le samedi 12 avril dernier, mon cabaret n'offrit rien d'extraordinaire; mais le lendemain, dimanche 13 avril, des hommes que je ne connais que de vue, et qui appartiennent au parti républicain, se réunirent au premier étage, au nombre de cinquante, plus ou moins; ils passèrent la journée à s'amuser entre eux, et se retirèrent avant la nuit. Je n'ai vu d'armes apparentes à aucun de ces hommes, que j'ai cru être des sectionnaires des Droits de l'homme, sans pouvoir toutefois en fournir la preuve. Ce qui m'a confirmé dans cette idée, c'est que quelques-uns des mêmes individus étant retournés à mon cabaret après l'issue des événements de Lyon, dirent : *A présent, nous sommes enfoncés!* Depuis la même époque, les réunions républicaines ont cessé chez moi. Une seule fois, avant les événements de Lyon, trois messieurs, que je ne pourrais reconnaître, et dont l'un avait des papiers sous le bras, montèrent dans une salle du premier étage, à huit ou neuf heures du soir, et, comme je leur servais de la bière, je vis qu'ils s'entretinrent avec les autres personnes qui étaient

dans la même salle, et que je prenais pour des sectionnaires. J'avais remarqué que tous ces hommes qui fréquentaient ainsi mon établissement étaient étrangers au quartier. Je n'ai d'ailleurs jamais été témoin de leur conversation, me retirant dès qu'ils étaient dans leur salle, et ayant reçu d'eux l'avis de ne monter que lorsqu'on m'en donnerait ordre, en frappant du pied sur le pavé.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 20e témoin, page 20.)

1372. — MICHEL (Louis-Joseph), *âgé de 51 ans, cabaretier, demeurant à Marseille, cul-de-sac boulevart de la Paix, n° 22.*

(Entendu à Marseille, le 13 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

J'étais cabaretier à Cereste (arrondissement de Forcalquier, Basses-Alpes), et je suis venu m'établir à Marseille en la même qualité, au commencement du mois d'avril dernier. J'ai ouvert mon cabaret le lundi 7 avril, et je dois dire qu'au premier étage se trouve une salle spacieuse, et c'est à cette circonstance que j'attribue ce qui m'est arrivé le lendemain mardi 8 avril.

Un monsieur, conduisant un enfant par la main, se présenta ce jour-là chez moi, et me demanda ma salle pour une assemblée qui avait des comptes à régler : il était alors dix ou onze heures du matin. Dans la même soirée, je vis arriver dans mon cabaret un grand nombre d'individus, vêtus, les uns en messieurs, les autres en ouvriers; tous se rendirent à la salle du premier, et leur réunion, très-nombreuse, ne fut complète qu'à huit heures et demie du soir. Ils s'emparèrent en maîtres de ma maison; ils en gardèrent les portes, ils en interdirent l'entrée, et ils s'opposèrent à la sortie de deux ouvriers menuisiers qui furent obligés de coucher chez moi. Je fus fort surpris de tout cela, et il ne me fut pas difficile de reconnaître que j'avais été trompé, et qu'il s'agissait, dans cette réunion, de tout autre chose que d'un règlement de comptes. Il me fut cependant impossible de savoir dans quel but un si grand nombre de personnes étaient ainsi clandestinement rassemblées. Elles se tinrent renfermées dans la salle, où je vis du papier, des plumes et de l'encre. Elles avaient placé des sentinelles aux portes, et je ne pus rien voir ni rien entendre. La réunion se dispersa à deux heures environ du matin. Quelques jours après, un monsieur, autre que celui qui m'avait parlé le premier, vint me payer la dépense, qui ne consistait qu'au prix de quelques bouteilles de vin, et me remit un écu de cinq francs pour étrennes.

Je ne pourrais reconnaître aucun de tous ces individus, dont la présence m'avait fort effrayé. Je ne pus les compter, mais ils étaient fort nombreux, et cent environ. Ils remplissaient toute la salle, et ils étaient obligés de se tenir debout à cause de leur nombre. L'un des ouvriers menuisiers qui ne purent

sortir est le nommé *Dubuis*, qui loge chez moi : je ne sais pas le nom de l'autre.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 21e témoin, page 22.)

1373. — DUBUIS (Adolphe-César-Joseph), *âgé de 26 ans, ouvrier menuisier, demeurant à Marseille, cul-de-sac du boulevart de la Paix, n° 22.*

(Entendu à Marseille, le 13 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Sorti du 62e de ligne le 1er avril dernier, j'allai loger, le 8 du même mois, chez le sieur *Michel*, cabaretier, cul-de-sac du boulevart de la Paix, n° 22. Dans la soirée dudit jour, le nommé *Adolphe*, ouvrier menuisier, dont je ne puis indiquer la demeure, vint boire bouteille avec moi chez le sieur *Michel*. Pendant que nous étions au rez-de-chaussée, une nombreuse réunion était dans la salle du premier étage. A dix heures du soir, environ, mon camarade *Adolphe*, ayant voulu sortir, trouva les portes fermées et il coucha avec moi. J'ignore par qui la porte de la rue avait été fermée : je n'eus pas l'idée de questionner le sieur *Michel* à ce sujet; et, comme j'avais un peu bu, je ne fis aucune attention à ce qui se passait dans la maison. Je n'ai pas su dans quel but étaient réunies les personnes qui se trouvaient au premier étage, et je n'ai pas entendu leur conversation : je ne fis point assez attention à elles pour me souvenir si elles avaient fait garder la porte de la maison. Je n'ai pas vu *Adolphe* depuis environ quinze jours; je ne sais où il travaille; mais son témoignage serait inutile, car il était pris de vin.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 22e témoin, page 24.)

1374. — GARNERO (François), *âgé de 66 ans, armurier et balancier, demeurant à Marseille, rue Belzunce, n° 9.*

(Entendu à Marseille, le 14 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Le samedi 12 avril dernier, à l'entrée de la nuit, un jeune ouvrier armurier dont je ne connais pas le nom, et qui travaille chez M. *Salles*, mon collègue, se présenta chez moi, accompagné de deux autres individus qui me sont inconnus, me demanda, de la part de son maître, combien j'avais de carabines à vendre, et traita le prix de trente-six de ces armes qui étaient en mon pouvoir. Ce jeune ouvrier ayant ensuite quitté mon atelier ainsi que ses deux compagnons, revint seul bientôt après, acheta une seule carabine et se retira. Les informa-

tions que je fis prendre auprès de M. *Salles* m'apprirent qu'il n'avait donné aucun ordre à son ouvrier, que je n'ai plus revu.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 24e témoin, page 27.)

1375. — SALLES (Joseph), *âgé de 34 ans, armurier, demeurant à Marseille, rue Vacon, n° 54.*

(Entendu à Marseille, le 14 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Au commencement du mois d'avril, j'avais dans mes ateliers environ deux cent quatre-vingts armes à feu de tout calibre, non compris cent paires de pistolets; j'avais de plus environ cent trente armes blanches. Ces circonstances étaient connues par le nommé Émile *Biottot,* mon ouvrier, qui m'inspirait depuis quelque temps de la méfiance, à cause de ses opinions républicaines exagérées. La conduite de cet ouvrier dans les temps critiques où Marseille s'est trouvé pendant les événements de Lyon redoubla mes inquiétudes et me fit craindre que mon atelier ne fût incessamment livré au pillage. Émile *Biottot* reçut en effet de très-nombreuses visites pendant la journée du vendredi 11 avril, mais je gardais le silence pour ne pas me compromettre.

Je crus prudent, dès le lendemain samedi de grand matin, de mettre en caisse mes fusils de prix, d'autant plus que, dans des conversations antérieures, Émile *Biottot* m'en avait donné le conseil sans s'expliquer davantage. Tout en cherchant à préserver mes armes de prix, j'eus soin de placer d'autres armes à mes rateliers pour ne pas effaroucher *Biottot,* dont l'anxiété me frappa lorsqu'il s'aperçut des précautions que je prenais. Dans l'après-midi du même jour, samedi 12 avril, M. le maire m'ayant donné l'ordre de faire porter mes armes aux forts, je m'occupai de ce travail et *Biottot,* qui ne me donna aucun aide, et à qui je communiquai l'ordre de M. le maire, s'écria : *Et les carabines aussi!* — *Oui tout!* répondis-je. Il ne répliqua rien, parut contrarié, travailla pendant une demi-heure et sortit. Il m'avait demandé une carabine, que je consentis à lui remettre après de longues observations, pour ne pas m'exposer à des vengeances, et je ne le revis plus jusques au mardi suivant. A son retour à l'atelier, *Biottot* avait calmé son exaltation; il montra beaucoup de repentir, et j'entendis qu'il disait à des personnes présentes dans le magasin : « Qu'il était fâché de s'être « jeté dans un parti composé de gens si dangereux, et qu'il s'en était retiré. » Il n'a pourtant jamais osé avouer qu'il eût eu le projet de faciliter l'entrée de mon magasin à des insurgés, et je me suis abstenu de le questionner sur ce point. Il a dit à la nommée *Marianne,* ma domestique, que : « Dans son exal- « tation, il m'aurait méconnu et il aurait tiré sur moi comme sur tout autre, sans « ménagement. » Le nommé Auguste *Bernard,* que j'emploie pour mes recettes, m'a dit avoir vu des balles dans le tiroir de *Biottot,* qui a pris chez moi

deux moules à balles; ce que j'ai du moins supposé, parce qu'à son retour, le mardi, je retrouvai ces deux moules sur l'établi, à côté de la carabine qu'il avait rapportée. *Biottot* est un ouvrier adroit; il a quitté mon atelier depuis dimanche dernier 11 mai, sous prétexte d'affaires de famille, et il s'est rendu à Paris auprès de son frère, qui est je crois dans un régiment d'artillerie. Il est probable qu'il ira de Paris à Auxerre, son pays natal.

Répondant à votre demande, je déclare que c'est à tort que l'on a prétendu que, pendant les derniers événements de Lyon, on m'avait donné le conseil d'inventorier mes armes, pour en réclamer la valeur de la commune, au cas de force majeure. Il est probable que ce renseignement se rapporte au fait suivant: causant, il y a huit à neuf mois, avec une personne qui était venue dans mon atelier, elle me dit que si un mouvement républicain réussissait et que mes armes eussent été enlevées, on me les payerait sur le pied de l'inventaire; propos bien antérieur aux événements de Lyon. D'après votre réquisition expresse, je déclare que j'ai eu cette conversation avec M. *Segond,* commis-voyageur.

Répondant enfin à votre interpellation, je déclare que je n'avais donné aucun ordre au sieur Émile *Biottot* pour aller marchander des carabines chez M. François *Garnero,* armurier, rue Belzunce n° 9, le samedi 12 avril dernier, ni à toute autre époque.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 25e témoin, page 27.)

1376. — Fille CHRISTOPHE (Marianne), *âgée de 25 ans, domestique, demeurant à Marseille, rue Vacon, n° 54.*

(Entendue à Marseille, le 15 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Comme je suis au service de M. *Salles,* armurier rue Vacon, je me trouvais dans son atelier dans l'après-dîner du mardi 14 avril dernier. Les soupirs du sieur Émile *Biottot,* ouvrier de M. *Salles,* et qui était seul dans l'atelier avec moi, m'engagèrent à lui demander la cause de son chagrin. *Je suis malheureux,* me répondit-il. *Pourquoi?* répliquais-je. *Vous savez bien,* reprit le sieur *Biottot, la révolution de samedi dernier* (mot à mot de la déposition), *j'aurais pu tuer M. Salles et M. Maron* (ami de M. *Salles*), *et j'en aurais été bien fâché.* Notre conversation se borna à ce peu de mots et je quittai l'atelier, dans lequel je n'avais pas paru les jours précédents.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 26e témoin, page 30.)

1377. — BERNARD (Auguste-Marguerite), *âgé de 30 ans, commis, demeurant à Marseille, rue Sainte-Barbe, n° 30.*

(Entendu à Marseille, le 16 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Le mardi 15 avril dernier, me trouvant dans l'atelier de M. *Salles*, armurier, qui m'emploie pour ses recettes, j'aperçus environ trois livres de balles de calibre dans le tiroir de l'établi du nommé *Émile*, que je ne connaissais que sous ce prénom. Sur l'observation que je fis à cet ouvrier qu'il n'aurait pas fait bon usage de ces balles, il exprima ses regrets de s'être laissé entraîner par le parti républicain, lors des derniers événements de Lyon, et il avoua qu'il se serait volontiers battu. Le sieur *Émile* ajouta qu'il avait reconnu les mauvaises intentions de ceux qui l'avaient entraîné, et dont un grand nombre ne voulait que le pillage. Je n'avais pas paru dans l'atelier pendant les derniers événements de Lyon.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 31e témoin, page 34.)

1378. — Femme OLIVE (Euphrosine-Honorée MABILLY), *âgée de 42 ans, débitante de tabac, demeurant à Marseille, Grande-Rue, n° 6.*

(Entendue à Marseille, le 28 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Pendant les derniers événements de Lyon, et le samedi 12 avril, autant que je puis m'en souvenir, cinq jeunes ouvriers, qui m'étaient inconnus, s'étant présentés dans la soirée à mon débit de poudre et de plomb de chasse, me demandèrent si j'avais de la poudre à vendre; sur ma réponse que je n'en avais pas pour le moment, ces jeunes gens répliquèrent : « Dites plutôt qu'on » vous a défendu d'en délivrer. » Après ces paroles prononcées d'un ton brusque, ces jeunes gens se retirèrent et je ne les ai pas revus. Je n'ai pas d'autres faits de même nature à rapporter.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 43e témoin, page 47.)

1379. — COMMEGLISE (Rose-Françoise-Geneviève-Marie), *âgée de 43 ans, demeurant à Marseille, place Castellane, n° 11.*

(Entendue à Marseille, le 28 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'intruction, délégué.)

Je suis attachée à l'exploitation du débit de tabac et de poudre dont Mme Perron, ma sœur, est titulaire. Dans la soirée du jeudi 10 avril dernier, si ma mémoire est fidèle, mais je ne me tromperais dans tous les cas que d'un

jour, deux ouvriers à moi inconnus entrèrent dans le magasin pour acheter des cigares; l'un d'eux ayant aperçu des paquets de poudre à travers un vitrage, dit à l'autre : « Il y a de la poudre ici ; » à quoi l'autre répondit : « Ce n'est point « encore le moment. » Le lendemain, toujours dans la soirée, deux autres ouvriers vinrent chercher de la poudre; mais je refusai de leur en livrer, d'après les ordres que nous avions reçus. Je tus pourtant cette dernière circonstance à ces ouvriers, et je me bornai à leur dire que nous n'avions pas de poudre; ils sortirent alors en disant, sur le ton de la menace, que nous l'avions probablement cachée, mais qu'ils sauraient la trouver. Le débit de poudre ayant été interdit pendant les derniers événements de Lyon, je n'ai pu satisfaire aux nombreuses demandes qui m'en ont été faites à cette époque et qui ont cessé dès le rétablissement de la tranquillité publique.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 45e témoin, page 48.)

1380. — Femme PISANI (Marguerite GONDRAN), *âgée de 31 ans, son mari porte-faix, débitante de tabac et de poudre, demeurant à Marseille, rue d'Aix, n° 11.*

(Entendue à Marseille, le 28 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Pendant les derniers événements de Lyon, je n'avais pas de poudre dans mon débit, parce que la chasse n'était point ouverte; je ne pus donc en livrer à diverses personnes qui vinrent m'en demander à cette époque, ce qui me surprit.

Ces demandes cessèrent après la réception des nouvelles de Lyon.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 46e témoin, page 49.)

1381. — BELLIER (Paul-Jean-Baptiste), se disant FAURE (François-Édouard), *âgé de 50 ans, ancien tailleur, gérant du débit de tabac du sieur* François-Édouard FAURE, *demeurant à Marseille, rue Sainte-Barbe, n° 1.*

(Entendu à Marseille, le 28 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Au commencement du mois d'avril dernier, sans pouvoir mieux préciser la date, quelques individus vinrent me demander de la poudre, que je ne pus leur livrer, parce que je n'en avais pas, la chasse étant encore fermée; l'un d'eux me demanda même des balles, mais je répondis, que les débitants de tabac ne vendaient que du plomb de chasse. Ces diverses personnes ne tinrent aucun propos que je puisse signaler.

Au moment de la signature, nous dit juge délégué, ayant cru reconnaître

que le témoin ne porte pas le nom de *Faure,* nous l'avons de nouveau interpellé sur ce point. Le témoin a en effet déclaré, sur nos nouvelles demandes, s'appeler *Bellier* (Paul-Jean-Baptiste), âgé de 50 ans, ancien tailleur, gérant du débit de tabac du sieur François-Edouard *Faure,* né à Tullard (Hautes-Alpes), demeurant à Marseille, rue Sainte-Barbe, n° 1. Après quoi, lecture ayant été faite au témoin, une seconde fois, de sa déposition, il a déclaré y persister et a signé avec nous et notre greffier, s'excusant de s'être présenté sous le nom du sieur *Faure,* parce qu'il croyait en avoir le droit sans blesser la loi.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 47e témoin, page 50.)

1382. — BOUCHET (Jean-Casimir), *âgé de 62 ans, marchand de grenailles et débitant de poudre, demeurant à Marseille, rue du Pin, n° 5.*

(Entendu à Marseille, le 28 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Pendant les derniers événements de Lyon, je n'ai pas remarqué que l'on m'ait demandé de la poudre plus qu'à l'ordinaire. Quelques personnes se sont, à la vérité, informées, s'il était vrai que la vente de la poudre eût été suspendue; mais je suis sûr que cette question n'a eu d'autre but que la chasse, lorsqu'elle serait ouverte.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 48e témoin, page 51.)

1383. — VASSELON (Jean-Claude-Louis-Étienne-Aimé), *âgé de 34 ans, armurier et débitant de poudre, demeurant à Marseille, rue Pierre-qui-Rage, n° 24.*

(Entendu à Marseille, le 28 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

A l'époque des derniers événements de Lyon, huit ou dix personnes différentes, que je ne connais pas, et parmi lesquelles je ne comprends pas les chasseurs, m'ont demandé de la poudre, que j'ai cru devoir leur refuser. Deux ou trois individus m'ont aussi demandé des pistolets, mais mes armes étaient déposées aux forts.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 49e témoin, page 52.)

1384. — MARTINY (Jean-Marius-Charles), *âgé de 39 ans, armurier, demeurant à Marseille, rue Nicolas, n° 6.*

(Entendu à Marseille, le 29 mai 1834, devant M Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Il est vrai que dix mille cartouches ont été confectionnées dans mon établis-

sement, mais elles n'étaient nullement destinées pour favoriser une insurrection en France. Ces cartouches, aujourd'hui détériorées, m'avaient été commandées au mois de janvier dernier par un réfugié piémontais, nommé *Ardouiny*, pour lequel j'avais aussi fait confectionner chez moi deux cents cocardes aux couleurs constitutionnelles piémontaises, et deux cents ceintures à cartouches. Le sieur *Ardouiny* n'a pas pris livraison de ces objets, et je ne sais ce qu'il est devenu. Les cartouches que j'avais confectionnées n'existaient plus plusieurs jours, et même un mois avant les derniers événements de Lyon. Si ces munitions eussent été encore en mon pouvoir à cette époque, j'aurais pris les précautions nécessaires pour les préserver d'un coup de main. Je suis prêt à livrer les cocardes et les ceintures à cartouches, à la première réquisition de l'autorité.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 55e témoin, page 57.)

1385.—LETERRIER (Louis-Antoine), *âgé de 34 ans, commissionnaire, demeurant à Marseille, rue Sainte, n° 4.*

(Entendu à Marseille, le 14 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Répondant à votre interpellation, je déclare que, dans la matinée du 12 avril dernier, me trouvant dans les bureaux du *Peuple souverain*, avec beaucoup d'autres personnes qui y étaient venues comme moi à la recherche des nouvelles, le bruit circula qu'une irritation assez légère se manifestait au sein d'une section assemblée du côté de la plaine, et qu'un bonnet rouge avait été placé sur une table au milieu de la salle. Une des personnes présentes, mais que je ne pourrais désigner, fut détachée pour se rendre auprès de cette section, et elle revint bientôt après, sans avoir pu réussir dans sa mission. C'est alors que quelqu'un eut l'idée de mander un des sectionnaires influents, qui se rendit en effet dans les bureaux du journal. Cet homme, que je reconnaîtrais peut-être, mais dont le nom m'est inconnu, écouta les conseils qui lui furent donnés, et qui tendaient à éviter tout prétexte de troubles; il se rendit auprès de sa section, que je crois être celle que l'on dénommait *le Volcan*, et, à son retour, il annonça qu'on avait fait disparaître le bonnet rouge, et que les sectionnaires s'étaient dispersés. Je quittai ensuite les bureaux du journal, et il ne fut plus question de cette scène.

(Information générale de Marseille, 2e pièce, 23e témoin, page 25.)

1386. — VITON (Claude-Pierre), *âgé de 33 ans, maître porte-faix, demeurant à Marseille, quai du Canal, n° 19.*

(Entendu à Marseille, le 9 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

J'ai été élu membre du conseil d'administration du journal *le Peuple sou-*

verain par l'assemblée des sectionnaires, qui a élu, en la même qualité, MM. *Barthélemy*, *Baux*, *Ollivier* et *Agenon*.

Je ne m'occupe cependant ni de la rédaction, ni du matériel de l'impression du journal. Je n'ai connu le *post-scriptum* extraordinaire de lundi 14 avril que par sa lecture dans ce numéro.

J'avais passé la journée du dimanche à la campagne, et je n'avais pas paru au bureau du journal. Je n'ai su que plus tard, par la lecture du journal, que M. *Bérard* avait été arrêté, comme étant l'auteur de ce *post-scriptum*.

(Information générale de Marseille, 3e pièce, 4e témoin, page 4.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Marseille, le 26 mai 1834, par le même magistrat.

Répondant à vos interpellations, je déclare, en premier lieu, que l'administration du journal *le Peuple souverain*, de laquelle je fais partie, a été étrangère, notamment pendant les événements de Lyon du mois d'avril dernier, à la rédaction et à l'insertion des articles, nouvelles, annonces, renfermés dans le journal; en second lieu, que je n'ai pas connu les rapports de ce journal avec une fraction de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen.

Quant au registre contenant les noms de dix sections des Droits de l'homme, qui a été saisi dans les bureaux du journal, j'ignore à qui il appartient.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 39e témoin, page 41.)

1388. — AGENON (Antoine), *âgé de 34 ans, négociant, demeurant à Marseille, rue du Tapis-Vert, n° 35.*

(Entendu à Marseille, le 9 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Quoique l'un des administrateurs du journal *le Peuple souverain*, je n'avais pas vu la minute de l'article qui a été inséré au numéro du 14 avril, sous le titre de *post-scriptum* extraordinaire. Je n'ai su que M. *Bérard* était l'auteur de cet article que par sa déclaration après les poursuites.

(Information générale de Marseille, 3e pièce, 5e témoin, page 4.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Marseille, le 26 mai 1834, par le même magistrat.

Répondant à vos interpellations, je déclare, en premier lieu, que la commission d'administration du journal *le Peuple souverain*, de laquelle je fais partie, ne s'occupait de la rédaction, avant comme pendant les événements de Lyon, qu'en ce qui concerne la ligne politique à suivre; mais qu'aucun de ses

membres n'était chargé de surveiller les nouvelles locales ou étrangères, insérées le plus souvent sur les correspondances reçues par des personnes de la ville, qui les portaient elles-mêmes à l'imprimerie, nouvelles qui n'étaient point ensuite revues ni même connues des rédacteurs; ce qui a lieu dans tous les journaux. J'affirme ensuite que l'administration du journal n'avait aucun rapport avec l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen; et je ne puis expliquer comment un carnet contenant les noms des dix sections a été trouvé dans les bureaux du journal, lors des perquisitions. Je ne connais pas l'écriture de ce carnet.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 40e témoin, page 42.)

1390. — BAUX (Jean-Élisée), *âgé de 37 ans, négociant, demeurant à Marseille, rue Thiars, n° 26.*

(Entendu à Marseille, le 9 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Je n'ai pas paru dans les bureaux du journal *le Peuple souverain* dans la journée du dimanche 13 avril dernier, et je n'ai eu connaissance de l'article intitulé : *Post-scriptum extraordinaire*, que par la lecture de la feuille imprimée du lendemain 14. Je ne puis préciser de qui j'ai appris plus tard, dans les bureaux du journal, que M. *Bérard* s'était déclaré l'auteur de cet article; mais je me souviens que M. *Maillefer,* dès la publication du numéro du 14 avril, m'a dit qu'il n'en était pas lui-même l'auteur. J'affirme, d'après la connaissance du caractère de M. *Maillefer,* que s'il avait été l'auteur du *Post-scriptum,* il me l'aurait déclaré.

(Information générale de Marseille, 3e pièce, 6e témoin, page 5.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Marseille, le 26 mai 1834, par le même magistrat.

En ma qualité de membre de l'administration du journal *le Peuple souverain,* je réponds à vos demandes: en premier lieu, que le conseil d'administration, étranger aux détails quotidiens du journal, ne surveillait pas habituellement l'insertion des nouvelles locales et étrangères, puisées le plus souvent, et surtout pendant les événements de Lyon, sur des correspondances apportées par le premier venu. Cette irrégularité ne peut être corrigée par le rédacteur, qui ne s'occupait que des articles de fond; en second lieu, le journal *le Peuple souverain* n'a eu, à ma connaissance, aucun rapport avec tout ou partie de l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, et je ne sais comment le carnet contenant les noms des dix sections a été trouvé dans les bureaux du journal. Je ne connais pas l'écriture de ce carnet.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 41e témoin, page 43.)

1391. — OLLIVIER (Démosthène), *âgé de 34 ans, négociant, demeurant à Marseille, rue Mission de France, n° 1er.*

(Entendu à Marseille, le 26 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Comme membre de l'administration du journal *le Peuple souverain*, je réponds aux questions que vous m'adressez, que personne, dans l'administration ni dans la rédaction, n'était spécialement chargé de la surveillance des insertions qui avaient rapport aux nouvelles locales et étrangères; ces nouvelles sont insérées la plupart du temps sur des correspondances ou des notes apportées par le premier venu, et à l'insu de l'administration et de la rédaction. Cela a surtout eu lieu pendant l'anxiété causée par les derniers événements de Lyon. Je crois pouvoir affirmer, et j'affirme même, que le journal *le Peuple souverain* n'a eu aucun rapport avec l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen; et quant au carnet qui a été trouvé dans les bureaux du journal lors des perquisitions, et qui contient les noms de dix sections, je ne puis donner aucune explication sur ce fait. Je ne connais pas l'écriture de ce carnet.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, 42e témoin, page 44.)

1392. — BARTHÉLEMY (Emmanuel-Paul-Gabriel-Joseph), *âgé de 29 ans, courtier royal, demeurant à Marseille, rue Molière, n° 11* (alors inculpé).

(Interrogé à Marseille, le 26 mai 1834, par M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

D. L'administration du *Peuple souverain* surveillait-elle l'insertion au journal des articles, et notamment des nouvelles locales ou étrangères? Cette surveillance a-t-elle eu lieu pendant les événements de Lyon?

R. Cette surveillance n'a point été exercée par l'administration, surtout pendant les derniers événements de Lyon; chacun se présentait alors plus que jamais avec des nouvelles, insérées ensuite le plus souvent à l'insu de l'administration comme des rédacteurs.

D. Le journal *le Peuple souverain* entretenait-il des rapports avec l'ex-société marseillaise des Droits de l'homme et du citoyen, ou avec une fraction de cette société?

R. Non, Monsieur.

D. Pouvez-vous expliquer la présence dans les bureaux du journal d'un carnet contenant les noms de dix sections, et en reconnaissez-vous l'écriture?

R. Je ne comprends pas comment ce carnet a pu se trouver dans nos bureaux, et je n'en connais pas l'écriture.

(Information générale de Marseille, pièce 2e, page 45.)

1393. — ACHARD (Honoré), *âgé de 36 ans, maître de pension, demeurant à Marseille, cité Bergère.*

(Entendu à Marseille, le 9 mai 1834, devant MM. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Étranger à tout ce qui se fait au *Peuple souverain* depuis le 1er janvier dernier, époque à laquelle j'ai cessé d'être l'un des gérants responsables du journal, je n'ai point eu connaissance du post-scriptum extraordinaire qui a été inséré au numéro 240, en date du 14 avril dernier. J'ai lu comme tout le monde ce post-scriptum dans la feuille imprimée; je n'en connais pas l'auteur.

(Information générale de Marseille, 3e pièce, 12e témoin, page 11.)

1394. — LARDIER (Joseph-Alexandre), *âgé de 42 ans, homme de lettres, demeurant à Marseille, rue des Minimes, n° 45.*

(Entendu à Marseille, le 9 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Je suis chargé au journal du matériel de la rédaction, c'est-à-dire d'extraire les nouvelles des autres journaux et de la correspondance, et de corriger les articles portés de la ville. Le dimanche 13 avril dernier, je corrigeai divers articles, parmi lesquels ne figurait pas celui qui a été inséré dans la feuille du lendemain, sous le titre de : *Post-scriptum extraordinaire.* Dans la soirée du même jour dimanche 13 avril, je me rendis à l'imprimerie, à neuf heures, pour corriger les épreuves, et le post-scriptum n'existait point encore; le journal n'était point en pages lorsque je quittai l'imprimerie.

Le lendemain lundi 14 avril, le journal ayant été saisi, je m'informai du motif de cette mesure, et j'appris qu'elle avait été prise à l'occasion d'un post-scriptum extraordinaire, que je lus alors pour la première fois. Les imprimeurs ayant été mandés au palais dans l'après-dînée, l'un d'eux revint au bureau du journal, et annonça que la justice voulait connaître l'auteur de cet article. En l'absence du rédacteur en chef que je n'avais pas vu de la journée, et du gérant qui était à Paris, désirant rendre la liberté aux imprimeurs, pour que le journal pût paraître le lendemain, et pensant d'ailleurs qu'il ne s'agissait que d'un simple délit de presse, j'autorisai le sieur *Senès* à me nommer. Les réflexions que je fis bientôt, et les prières de ma famille me firent revenir de cette détermination. Dès le lendemain, je signifiai aux imprimeurs que je ne voulais pas assumer la responsabilité d'un article dont je n'étais pas l'auteur. J'appris le même jour que M. *Bérard* avait écrit qu'il était l'auteur de cet article.

(Information générale de Marseille, 3e pièce, 7e témoin, page 6.)

1395. — OLLIVIER (Démosthène), *âgé de 35 ans, négociant, demeurant à Marseille, rue Mission de France, n° 1er.*

(Entendu à Marseille, le 9 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Dans la soirée du dimanche 13 avril dernier, sans pouvoir préciser l'heure, j'ai vu dans les bureaux du journal *le Peuple souverain* le manuscrit d'un article offrant un pari sur les événements du jour. Cet article étranger à la rédaction habituelle a dû être copié pour l'imprimerie suivant l'usage. Je retrouvai le lendemain dans le journal cet article, dont M. *Bérard* est l'auteur.

Répondant à vos interpellations, je déclare que j'ai eu la confirmation de ce dernier fait, le lendemain de la publication, par M. *Bérard* lui-même, dont je ne connaissais pas l'écriture; je lus d'ailleurs trop rapidement la minute de l'article pour reconnaître aujourd'hui cette écriture. Je crois me souvenir, sans pouvoir l'affirmer, que la minute était en forme de lettre. Je dois dire que je n'attachai aucune importance à ce pari, que je n'ai jamais regardé que comme une plaisanterie.

(Information générale de Marseille, 3e pièce, 3e témoin, page 3.)

1396. — VITALIS (Frédéric-Henri), *âgé de 21 ans, employé au bureau du* Peuple souverain, *demeurant à Marseille, rue Sainte-Barbe, n° 56.*

(Entendu à Marseille, le 9 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Il n'y a pas d'autres employés subalternes dans les bureau du *Peuple souverain* que le sieur *Combes,* garçon de recette, et moi. Des lettres adressées au rédacteur sont habituellement remises au bureau par un si grand nombre de personnes différentes, qu'il m'est impossible de me rappeler si M. Constant *Bérard,* que je connais de vue, en a apporté une dans la soirée du dimanche 13 avril dernier. Je n'ai pourtant aucun souvenir de ce fait. Lorsque le numéro du lendemain 14, contenant le post-scriptum extraordinaire, fut saisi, il ne fut pas question devant moi de M. *Bérard* ou de tout autre dans les bureaux; je ne m'occupe au reste que de mon travail, qui consiste à expédier les journaux au dehors.

Répondant à votre interpellation, je déclare qu'il n'a jamais été question de M. *Bérard* devant moi; mais j'ignore ce qui se passe habituellement dans les bureaux.

(Information générale de Marseille, 3e pièce, 1er témoin, page 1.)

1397. — COMBES (Augustin), *âgé de 40 ans, garçon de recette aux bureaux du journal* le Peuple souverain, *demeurant à Marseille, rue de la Loge, n° 16.*

(Entendu à Marseille, le 9 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Comme je quitte tous les jours les bureaux du journal avant deux ou trois heures de l'après-dînée, il m'est impossible de savoir si M. Constant *Bérard*, que je ne connais pas même de vue, a remis une lettre au bureau du journal dans la soirée du dimanche 13 avril dernier.

Il n'y a pas d'autres employés dans ces bureaux que le sieur *Vitalis* et moi.

(Information générale de Marseille, 3e pièce, 2e témoin, page 2.)

1398. — DUPLAN (Louis), *âgé de 19 ans, ouvrier imprimeur, demeurant à Marseille, rue Aubagne, n° 103.*

(Entendu à Marseille, le 16 avril 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

J'ai composé, comme ouvrier imprimeur, le corps de l'article institulé : *post-scriptum extraordinaire* du *Peuple souverain*, dont la note manuscrite m'avait été remise par M. *Calmé*, dans la nuit du dimanche à lundi. Je ne vis pas la personne qui a pu apporter cette note à l'imprimerie, ne m'occupant que de mon travail, sans faire attention aux personnes qui y entrent. Il n'y avait pendant cette nuit dans l'imprimerie que M. *Calmé*, prote, et M. *Fantapié*, compositeur comme moi. MM. *Mille* et *Senés* avaient quitté depuis quelques temps l'atelier, lorsque M. *Calmé* m'a remis le manuscrit du post-scriptum.

(Information générale de Marseille, 1re pièce, 3e témoin, page 3.)

1399. — FANTAPIÉ (Joseph-Marie), *âgé de 34 ans, ouvrier imprimeur, demeurant à Marseille, rue Lamerie, n° 79.*

(Entendu à Marseille, le 16 avril 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

J'ignore par qui la minute de l'article intitulé : *Post-scriptum extraordinaire* du *Peuple souverain*, inséré au n° 240 de ce journal, publié avant-hier, a été apporté à l'imprimerie de MM. *Mille* et *Senés*, pendant la nuit qui a précédé la publication. La place que j'occupe dans l'atelier de cette imprimerie est au fond de la salle, et je ne puis voir les personnes qui y entrent. J'ai composé seulement le titre du post-scriptum, dont le sieur *Louis*, mon camarade,

me dicta la composition ; il était alors plus de minuit. MM. *Mille* et *Senés* n'étaient plus à l'imprimerie.

(Information générale de Marseille, 1re pièce, 1er témoin, page 1.)

1400. — CALMÉ (Jean-Pierre), *âgé de 34 ans, prote de l'imprimerie de MM.* Mille *et* Senés, *demeurant à Marseille, rue du Poids de la Farine, n° 11.*

(Entendu à Marseille, le 16 avril 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

Étant attaché comme ouvrier prote à l'impression du *Peuple souverain*, j'ai reçu, pendant la nuit du 13 au 14, plusieurs épreuves volantes, parmi lesquelles se trouvait la note manuscrite ayant pour titre : *Post-scriptum extraordinaire* du *Peuple souverain*. Cette note manuscrite était avec d'autres épreuves volantes, et le tout fut remis par cinq ou six personnes, parmi lesquelles je crois me rappeler avoir reconnu MM. *Barthelemy, Courtier, Richard,* décoré de juillet, et *Maillefer ;* j'ai corrigé plus tard l'épreuve du *Post-scriptum* qui n'a été revue que par moi. MM. *Mille* et *Senés* n'étaient plus depuis longtemps à l'imprimerie. J'ignore ce qui s'y est passé le lendemain matin, parce que je ne me rends à l'atelier que dans l'après-midi.

Répondant à vos interpellations, je déclare que la note du post-scriptum extraordinaire ne s'est plus trouvée le lendemain : le soin de rassembler les copies est habituellement confié à un jeune apprenti, âgé d'environ dix ans, qui les remet ensuite à M. *Mille.*

(Information générale de Marseille, 1re pièce, 2e témoin, page 2.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Marseille, le 9 mai 1834, par le même magistrat.

Je persiste dans la première déposition que j'ai faite lors des premières poursuites qui ont eu lieu à l'occasion du post-scriptum extraordinaire du journal *le Peuple souverain,* en date du 14 avril dernier.

Répondant à vos interpellations, je déclare en premier lieu : qu'il est vrai que je fis déplacer un article des nouvelles étrangères, pour l'insertion du post-scriptum ; en second lieu, qu'il m'a été impossible de me souvenir par qui me fut remise la minute du post-scriptum, laquelle se trouvait parmi d'autres épreuves, ainsi que je l'ai déjà dit ; en troisième lieu, que je ne me souviens pas si M. *Maillefer,* qui était présent, m'a donné verbalement l'ordre d'insérer le post-scriptum extraordinaire : ajoutant que la minute de ce post-scriptum étant avec d'autres épreuves, j'ai dû la faire composer suivant l'usage établi pour tous les journaux ; en quatrième lieu, que MM. *Maillefer, Richard* et *Barthélemy* sont les seules personnes desquelles je me rappelle la présence.

(Information générale de Marseille, 3e pièce, 14 témoin, 12e page)

1401. — TAVAILLON (Jean-Étienne-Alexandre-Noël), *âgé de 24 ans, ouvrier imprimeur, demeurant à Marseille, rue Thiars, n° 14.*

(Entendu à Marseille, le 10 avril 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

En ma qualité d'ouvrier pressier, je travaillais à l'impression du n° du *Peuple souverain* qui a été publié lundi dernier; il était alors environ six heures du matin et déjà la distribution du journal était faite en ville; il ne restait donc à imprimer que les autres. M. *Mille* étant survenu et ayant lu le journal, nous enleva les feuilles non imprimées, en nous disant de discontinuer le tirage. Il ne me fit pas connaître le motif de cet ordre. M. *Senés* n'était point encore venu à l'imprimerie.

(Information générale de Marseille, 1re pièce, 4e témoin, page 4.)

1402. — CAYOL (Pierre), *âgé de 35 ans, ouvrier imprimeur, demeurant à Marseille, rue des Auffiers, n° 5.*

(Entendu à Marseille, le 16 avril 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction.)

Dans la matinée de lundi dernier, à six heures environ, M. *Mille* est arrivé à l'atelier pendant que j'étais aux presses du *Peuple souverain* avec mon camarade *Tavaillon*. M. *Mille*, ayant parcouru le journal, nous donna l'ordre de cesser le tirage sans en expliquer le motif. Déjà les feuilles qui devaient être distribuées en ville avaient été remises aux porteurs. M. *Senés* n'arriva que quelque temps après.

(Information générale de Marseille, 1re pièce, 5e témoin, page 5.)

1403. — GUERRINI (Pierre), *âgé de 66 ans, raffineur de sucre, demeurant à Marseille, place de la porte d'Aix, n° 18.*

(Entendu à Marseille, le 9 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Ayant lu, dans le journal *le Peuple souverain* du 14 avril dernier, le postscriptum extraordinaire qui a donné lieu à la saisie de ce journal, je crus devoir accepter le pari offert. Je déposai en conséquence vingt-cinq louis chez M. *Floret*, mon notaire, et j'écrivis au gérant du *Peuple souverain* une lettre d'acceptation du pari; cette lettre était terminée par la formule suivante : *Je suis avec les sentiments que vous m'inspirez.* Je reçus le même jour une réponse des membres de l'administration du journal; mais comme ces mes-

sieurs éludaient le pari et paraissaient vouloir me provoquer en duel, je crus devoir m'abstenir de me rendre auprès d'eux.

Je dépose sur votre bureau la lettre du conseil d'administration.

Cette affaire n'eut pas d'autres suites, et il est bien entendu que je n'entendis plus parler de pari.

Répondant à votre interpellation, je déclare que M. Constant *Bérard*, que je connais de vue, est demeuré étranger à ce pari; qu'il n'a fait aucune démarche auprès de moi, et que ce n'est que plusieurs jours après que j'ai appris qu'il prétendait être l'auteur du post-scriptum extraordinaire, et qu'il avait été arrêté à cette occasion.

(Information générale de Marseille, 3e pièce, 9e témoin, page 8.)

1404. — COURTY (Jean-Louis), *âgé de 34 ans, restaurateur, demeurant à Marseille, rue Thubaneau, n° 4.*

(Entendu à Marseille, le 9 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Répondant à votre demande, je déclare que M. Constant *Bérard* a dîné à mon restaurant le dimanche 13 avril dernier, de onze heures du matin à une heure de l'après-midi; sa dépense s'est élevée, d'après mon cahier de notes, à 4 francs 60 centimes.

M. *Bérard* ne vint pas au restaurant dans la soirée, et j'ignore s'il a fait ou non un pari à l'issue du repas qu'il prit chez moi.

M. *Bérard* dîna seul, et je ne fus témoin d'aucune conversation entre lui et les autres personnes qui se trouvaient dans la salle.

(Information générale de Marseille, 3e pièce, 8e témoin, page 7.)

1405. — REMUZAT (Jean-Joseph), *âgé de 33 ans, garçon de restaurant, demeurant à Marseille, rue Thubaneau, n° 4.*

(Entendu à Marseille, le 9 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Je ne puis me rappeler si M. Constant *Bérard* est venu au restaurant de M. *Courty* dans la journée du dimanche 13 avril dernier; je n'ai pas entendu parler d'un pari qu'il aurait fait au sujet des événements de Lyon et de Paris, et je ne puis donner aucun renseignement à ce sujet. Il n'y avait à cette époque chez M. *Courty* que le nommé *Vachier* et moi comme garçons, et *Vachier* a quitté la maison depuis plusieurs jours pour cause de maladie. Je ne le crois pas à Marseille, et j'ignore s'il est retourné dans la Bourgogne, son pays natal.

(Information générale de Marseille, 3e pièce, 11e témoin, page 10.)

1406. — RIGOZZI (Charles), *âgé de 27 ans, cafetier et chocolatier, demeurant à Marseille, rue Paradis, n° 7.*

(Entendu à Marseille, le 9 mai 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Il m'est impossible de me souvenir si M. Constant *Bérard*, qui fréquente habituellement mon café, y est venu dans la journée ou dans la soirée du dimanche 13 avril dernier, et je n'ai pas ouï dire qu'il ait ouvert un pari dans mon café au sujet des événements qui préoccupaient alors tous les esprits.

(Information générale de Marseille, 3e pièce, 10e témoin, page 9.)

1407. — CHATEAUNEUF (Alphonse), *âgé de 30 ans, commissionnaire de transports maritimes, demeurant à Marseille, place du Cul-de-Bœuf, n° 5.*

(Entendu à Marseille, le 25 juin 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Atteint depuis plusieurs années d'une maladie grave, et qui a résisté aux efforts de la médecine, je me décidai, à l'époque des derniers événements de Lyon, sans que je puisse mieux préciser le jour, à aller consulter une dame *Chabaud*, qui traite les maladies au moyen du magnétisme. Je trouvai dans sa chambre plusieurs personnes, parmi lesquelles je reconnus MM. *Ledru*, *Jobin* et *Frand*, ainsi que Mlle *Lange* aînée. A mon arrivée, la dame *Chabaud* était endormie et était mise en rapport avec la demoiselle *Lange*. Après la consultation donnée à celle-ci pour sa sœur, vint le tour de M. *Jobin*. Quelques personnes qui s'entretenaient des événements du jour, eurent ensuite l'idée de demander au sieur *Chabaud*, qui était présent, si sa femme pourrait se mettre en rapport avec Lyon et Paris, ce qui eut en effet lieu. A peine la dame *Chabaud* se fut-elle mise en communication avec ces deux villes, qu'elle éprouva une vive agitation, pendant laquelle elle proféra à peu près les paroles suivantes en idiome provençal : « Je suis à Lyon, mon Dieu ! mon Dieu ! « comme ils sont méchants ! ils se tirent des coups de fusils !... La troupe est « avec le peuple.... Je vois beaucoup de feu et de choses qui brûlent. Le télé« graphe est abattu.... Il vient beaucoup de monde de la campagne..... » S'occupant ensuite de Paris : « Je vois le roi dans un grand palais entouré de « troupes.... Il y a des barricades dans les rues et beaucoup de monde dans l'a« gitation. » Une personne ayant demandé s'il y avait des dames avec le roi, la dame *Chabaud* répondit : « Je ne vois pas de robes. » La dame *Chabaud* ajouta que les communications paraissaient coupées et que le roi était fort triste.

Ce sont là toutes les paroles que j'ai retenues.

Répondant à votre interpellation, je déclare que la femme *Chabaud* n'a pas dit que l'exaspération du peuple fût à son comble à Paris, que Louis-Philippe fût assiégé dans les Tuileries, et que la reine et ses filles se fussent évadées; elle n'a pas dit non plus que les troupes sympathisaient avec le peuple.

Lorsque le post-scriptum extraordinaire du *Peuple souverain*, du 14 avril, fut publié, je crus y reconnaître quelques-unes des nouvelles précédemment données par la dame *Chabaud*, et que je n'avais communiquées à personne. J'ignore si l'administration du journal avait eu connaissance des faits sur lesquels je viens de déposer.

(Information générale de Marseille, pièce 4e, 1er témoin, page 1.)

1408. — Demoiselle LANGE (Marie-Anne), *âgée de 35 ans, propriétaire, demeurant à Marseille, allée de Meilhau, n° 46.*

(Entendue à Marseille, le 5 juin 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Ma sœur cadette étant dangereusement malade depuis quatre ans, et à peu près abandonnée des médecins, nous nous sommes décidées, quoique à regret, à consulter la dame *Chabaud*, qui traite les maladies par le magnétisme. Pendant les derniers événements de Lyon, j'allai chez la dame *Chabaud*, que je trouvai déjà endormie; je mis dans ses mains des cheveux de ma sœur, et j'écoutai la consultation. La dame *Chabaud* fut mise ensuite en rapport avec un monsieur, et après cette seconde consultation, elle parla des événements de Lyon et de Paris. J'ignore pourtant si elle fut interpellée à ce sujet et par qui. Je demeurai dans l'appartement pour pouvoir vérifier si ce que disait la dame *Chabaud* serait reconnu exact par la suite, ce qui m'aurait rassuré sur la bonté de son procédé. J'entendis donc les paroles suivantes : « Je vois que « l'on se bat à Lyon et à Paris; qu'il y a des barricades, des fusils, des choses « longues et pointues.... Il y a du sang.... Le télégraphe est par terre. » Telles ont été à peu près les expressions de la dame *Chabaud*, et lorsque je l'eus quittée, j'entrai chez M. François *Fournier*, ami de notre maison, et je lui racontai ce que je venais d'entendre.

Répondant à votre interpellation, je déclare que je n'ai point entendu que la femme *Chabaud* ait dit que l'exaspération du peuple de Paris fût à son comble, que Louis Philippe fût assiégé dans les Tuileries, d'où sa femme et ses filles étaient parvenues à s'évader.

Depuis plus d'un an ma sœur n'a pas quitté sa chambre; elle ne peut se passer de mes soins, et elle succomberait à ses maux si elle en était privée, ne fût-ce que pour quelques jours.

(Information générale de Marseille, pièce 4e, 2e témoin, page 4.)

1409. — FOURNIER (Marie-François), *âgé de 44 ans, négociant et membre du conseil municipal, demeurant à Marseille, île des Allées, n° 10.*

(Entendu à Marseille, le 5 juin 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Lié depuis longtemps avec la famille *Lange*, je connais et la maladie de Mlle *Lange* cadette et le dévouement fraternel de sa sœur aînée, qui ne s'est adressée à la dame *Chabaud* que dans le désespoir d'obtenir par les moyens ordinaires la guérison de sa sœur. A l'époque des derniers événements de Lyon et de Paris, et le dimanche 13 avril, autant que je puis m'en souvenir, Mlle *Lange* aînée vint chez moi fort émue, et me raconta qu'elle venait de voir la dame *Chabaud* et d'entendre de sa bouche des détails sur Paris et Lyon. Voici l'analyse du récit de Mlle *Lange*. La dame *Chabaud* avait vu à Lyon les citoyens et les soldats en armes; beaucoup de sang répandu; les télégraphes coupés; le peuple maître de la ville, et les troupes refoulées de l'autre côté de l'eau. A Paris, la dame *Chabaud* avait vu des rassemblements tumultueux; le Roi dans son palais et des barricades élevées. La dame *Chabaud* avait répondu à la demande qui lui en fut faite, qu'elle ne voyait pas de dames dans le palais.

Répondant à votre interpellation, je déclare que Mlle *Lange* ne m'a pas rapporté que la dame *Chabaud* eût dit que l'exaspération du peuple fût à son comble à Paris; que *Louis-Philippe* fût assiégé dans les Tuileries, d'où sa femme et ses filles étaient parvenues à s'évader.

Je ne parlai à personne de la confidence que j'avais reçue de Mlle *Lange*, et j'ignore si les discours de la dame *Chabaud* ont ou non donné lieu au po-scriptum extraordinaire du 14 avril du *Peuple souverain*.

(Information générale de Marseille, pièce 4e, 3e témoin, page 5.)

4410. — LEDRU (Hector), *âgé de 32 ans, négociant, demeurant à Marseille, rue Beauveau, n° 11.*

(Entendu à Marseille, le 5 juin 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Atteint depuis plusieurs années d'une maladie chronique que la médecine n'avait pu vaincre, j'ai trouvé ma guérison dans les conseils de la dame *Chabaud*, qui traite à Marseille les maladies par le magnétisme. Étant chez elle à l'époque des derniers événements de Lyon, et le dimanche 13 avril, autant que je puis m'en souvenir, une des personnes présentes, mais que je ne puis désigner, eut l'idée de l'interpeller pendant son sommeil sur la situation de Lyon et de Paris. Il me fut difficile de suivre les réponses, parce que je ne comprends pas l'idiome provençal qu'elle employait, et voici celles que je pus

recueillir. La dame *Chabaud* parla d'abord de Lyon : elle y vit beaucoup d'exaspération, des troupes sur des ponts et le long de l'eau, des ouvriers qui se parlaient entre eux et qui étaient acharnés contre la troupe, le télégraphe détruit. A Paris, la dame *Chabaud* vit des barricades, mais beaucoup moins d'exaspération qu'à Lyon; le Roi dans son palais et paraissant soucieux. Elle répondit qu'il n'y avait pas de dame dans le palais, qui était entouré de troupes. Elle n'ajouta pas que *Louis-Philippe* était assiégé dans les Tuileries, d'où sa femme et ses filles étaient parvenues à s'évader, ou du moins je ne l'ai pas compris.

Étant allé, dans la soirée du même jour, dimanche 13 avril, au café Français, rue Beauveau, je communiquai au cafetier *Matherou* le récit de la dame *Chabaud*, mais je ne crois pas en avoir parlé à d'autres personnes. Je suis sûr de n'avoir pas fait part de ce récit aux rédacteurs ou aux administrateurs du *Peuple souverain*.

(Information générale de Marseille, pièce 4e, 4e témoin, page 7.)

1411.— JOBIN (Jean-Joseph-François-Augustin), *âgé de 37 ans, premier clerc de notaire, demeurant à Marseille, rue des Feuillants, n° 18.*

(Entendu à Marseille, le 5 juin 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Abandonné des médecins, à raison d'une maladie chronique qui date de quatre ans, j'ai eu recours à la dame *Chabaud*, dont les conseils, donnés pendant le sommeil magnétique, m'ont été jusqu'à ce jour d'une grande utilité. Me trouvant chez elle pendant les derniers événements de Lyon, sans que je puisse préciser le jour, les personnes présentes et que je ne connaissais pas eurent l'idée de l'interroger sur ce qui se passait à Lyon et à Paris. La dame *Chabaud*, faisant d'abord le tableau de la situation de Lyon, vit des troupes au bord d'une rivière et elle dit à son mari : « *Chabaud! Chabaud!* « tu sais ces longues choses, comme il y en a sur les remparts de Toulon, il y a « des hommes qui sont devant et qui les bourrent; d'autres de ces choses font : « *Poun! poun!* Je ne vois pas dans Lyon de ceux qui ont des choses rouges sur « les épaules. Il vient beaucoup de monde de dehors, les soldats s'opposent à « l'entrée de ceux qui se présentent, mais ils sont repoussés. Le télégraphe est « détruit. Il y a beaucoup de sang répandu. » La dame *Chabaud* s'occupant ensuite de Paris, dit que le Roi était dans un grand palais, qu'il était entouré de gens à épaulettes, qu'elle ne voyait pas de robes auprès de lui.

La dame *Chabaud* n'a pas dit devant moi que l'exaspération du peuple de Paris fût à son comble, que *Louis-Philippe* était assiégé dans les Tuileries, d'où sa femme et ses filles étaient parvenues à s'évader. Elle parla, je crois, de barricades élevées dans les rues. Cette femme s'exprima toujours en idiome

provençal, en accompagnant ses récits de gestes qui annonçaient une grande agitation, surtout lorsqu'il s'agissait de Lyon.

J'affirme que j'ai gardé le plus grand silence, jusqu'à ce jour, sur ce que je viens de raconter. Je ne connais ni les rédacteurs, ni les administrateurs du journal *le Peuple souverain*.

(Information générale de Marseille, pièce 4e, 5e témoin, page 8.)

1412. —Femme CHABAUD (Victorine-Christine MAUNIER), *âgée de 32 ans, couturière, demeurant à Marseille, rue Fontaine de l'Armeny, n° 4.*

(Entendue à Marseille, le 5 juin 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Il est vrai que je traite les maladies à l'aide des remèdes qui me sont indiqués dans des sommeils magnétiques; j'ai reçu cette vertu à la suite d'une blessure qui me fut faite à la tête dans mon enfance, par la chute d'une table à pain. Les leçons de magnétisme m'ont été données par le vieux M. *Desbief*, dit *le Magnétiseur*, il y a déjà plusieurs années. Je ne conserve jamais le souvenir de ce que je dis pendant mes sommeils magnétiques; je ne puis donc savoir si, à l'époque des derniers événements de Lyon, j'ai été interpellée sur la situation de cette dernière ville et sur celle de Paris, et ce que j'ai pu répondre.

D. Si vous ne pouvez vous souvenir de ce que vous dites pendant vos sommeils, il ne serait pas impossible que votre mari ou d'autres personnes, vous eussent rapporté, à votre reveil, les détails que vous veniez de donner sur Paris et sur Lyon.

R. Cela est contraire aux usages du magnétisme, et jamais on ne me parle de ce que j'ai pu répondre. Ce n'est que plusieurs jours après qu'un paysan du hameau de Château-Gombert, qui me consulte pour sa mère et que je rencontrai dans les rues, me parlant des troubles de Marseille, ajouta : « Cela ne sera « rien, vous l'avez dit ainsi. » Mais il ne s'expliqua pas davantage.

D. Pouvez-vous indiquer la demeure des sieurs *Rollandin* et *Frand,* qui paraissent être au nombre de vos clients?

R. Non, Monsieur; ces renseignements pourront vous être donnés par mon mari.

(Information générale de Marseille, pièce 4e, 6e témoin, page 9.)

1413. — CHABAUD (Jean-Baptiste), *âgé de 25 ans, précédemment ouvrier cordonnier, aujourd'hui sans profession, demeurant à Marseille, rue Fontaine de l'Armeny, n° 4.*

(Entendu à Marseille, le 5 juin 1834, devant M. Merendol, juge d'instruction, délégué.)

Je ne suis marié que depuis environ quatre ans, et ma femme traite les

maladies par le magnétisme. Pendant les derniers événements de Lyon, et le dimanche 13 avril, autant qu'il m'en souvient, dans l'après-dînée, plusieurs malades, que je viens de voir dans la salle des témoins, et parmi lesquels il ne manque que le sieur *Rollandin,* cultivateur au territoire de Château-Gombert, et le sieur *Frand,* entrepreneur, demeurant à La Ciotat, étaient réunis chez moi. Je procurai à ma femme le sommeil magnétique, et, dans le cours des consultations, quelques-uns des assistants eurent l'idée de l'interpeller sur la situation de Lyon et de Paris. J'eus quelque répugnance à y consentir; mais je m'y décidai, et ma femme, ayant aussi donné son consentement pendant son sommeil, communiqua à l'assemblée le résultat de ce qu'elle voyait. Elle dépeignit la situation de Lyon comme beaucoup plus grave que celle de Paris; elle aperçut à Lyon de grands désordres, beaucoup de morts, des pièces de canon qu'elle décrivit par gestes, et que l'on bourrait pendant que d'autres faisaient feu. Elle annonça que le télégraphe était détruit; qu'il y avait beaucoup de sang; que les troupes étaient d'un côté de l'eau et le peuple de l'autre. Quant à Paris, ma femme dit seulement que le Roi était dans son palais, entouré de troupes; qu'il y avait des barricades dans les rues; et, sur la demande qui lui en fut faite, elle ajouta qu'il n'y avait pas de dames auprès du Roi. Pendant cette séance, qui fatigua beaucoup ma femme, elle ne dit pas que l'exaspération du peuple de Paris fût à son comble; que Louis-Philippe était assiégé dans les Tuileries, d'où sa femme et ses filles étaient parvenues à s'évader, et que les troupes commençaient à sympathiser avec le peuple.

J'affirme que je ne communiquai à personne les détails de cette séance. Je ne connais ni les rédacteurs ni les administrateurs du *Peuple souverain,* et je n'ai jamais parlé à M. Constant *Bérard,* que je connais à peine de vue. Je n'ai pas vu qu'on ait copié chez moi, au crayon ou autrement, les réponses de ma femme.

(Information générale de Marseille, pièce 4e, 7e témoin, page 11.)

ÉPINAL.

INFORMATION

CONCERNANT L'ACCUSÉ MATHIEU.

1414. — MASCARÈNE (Louis-Justin), *âgé de 24 ans, maréchal des logis au 11e régiment de dragons, en garnison à Épinal.*

(Entendu, comme témoin, à Épinal, le 25 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

Je suis arrivé à Épinal avec le 7e régiment de dragons, dans lequel j'occupais déjà le grade de maréchal des logis. Pendant mon séjour en cette ville, j'eus des relations avec MM. *Mathieu*, aujourd'hui prévenu, et *Gerbaut*, ancien notaire. Cependant, j'ai vu très-rarement ce dernier, qui alors était presque toujours à Strasbourg : je ne me suis rencontré que quatre ou cinq fois avec lui. Mes relations avec M. *Mathieu* avaient pour fondement l'amitié, et non la politique, dont il n'était pas même question dans nos premiers rapports. Ce ne fut que deux ou trois jours avant le départ du régiment, qui eut lieu en novembre 1832, que nous formâmes, entre quatre ou cinq personnes, une association qui n'avait aucune sorte de correspondance à l'extérieur, aucun but déterminé, ni même aucun principe arrêté, et n'imposait à aucun de ses membres aucune cotisation volontaire. Ce n'était, à proprement dire, qu'une réunion d'amis, dont faisaient partie *Trinocq, Crozel, Hane, Bourdonneau, Chabaud, Renard*, sous-officiers de mon régiment, et *Mathieu*, qui seul d'entre nous n'était pas militaire, et qui cependant fut, en quelque sorte, l'organisateur de la société.

Je partis d'Épinal avec le régiment; mais, à mon arrivée à Besançon, un ordre arriva de m'envoyer avec mon grade dans le 11e régiment de dragons.

Par le même ordre, *Hane* fut envoyé dans le 1er et *Crozel* dans le 4e de la même arme. C'est par suite de cet ordre que je revins à Épinal avec le nouveau régiment dont je faisais partie. Mes relations avec *Mathieu* recommencèrent; elles prirent une couleur plus politique, sans qu'il y eut de projet arrêté. Il y a environ dix mois, *Mathieu* me proposa d'entrer dans la société des carbonari, et me reçut en cette qualité quand on lui eût adressé de Lyon les formules et les signes; mais il ne me délivra aucun titre pour constater mon affiliation. Je ne me rappelle pas si d'autres personnes avaient déjà été reçues à cette époque; mais, depuis, quelques habitants de la ville furent aussi initiés, ainsi que le maréchal des logis *Cavalié*, de mon régiment. Parmi les personnes initiées à la société des carbonari, et habitant la ville d'Épinal, je ne me rappelle que les noms des sieurs *Lesergent*, *Fray*, *Coquet*, *Drouot*, *Duplessy* et *Meunier*. *Jouve* en avait fait partie d'abord; mais, une réorganisation ayant eu lieu pour mettre l'association en rapport avec celle de Lyon, où *Mathieu* s'était rendu à cette époque, et d'où il avait rapporté des instructions, il cessa d'en faire partie. Le maréchal des logis *Camée*, qui avait été reçu à Vienne, se mit aussi en rapport avec notre association; mais aucun autre sous-officier du régiment n'y prit part.

Au commencement du mois de mars dernier, *Mathieu* et le jeune *Ballon*, qui était aussi carbonari, organisèrent une société des Droits de l'homme, dont le premier fut président et *Ballon* secrétaire. Tous les carbonari firent aussi partie de cette société, ainsi que *Martel* et *Thierry*, qui n'étaient pas carbonari, et *Crouvisier*, qui avait été initié en cette qualité. Les premières réunions se tinrent chez *Mathieu* et chez *Girodot*, mais il n'est pas à ma connaissance que ce dernier en ait fait partie. Je n'y ai jamais vu non plus *Jouve*, *Favre*, *Gerbaut*, *Nicolas*, *Maurice* ni *Petot*. Chaque fois que j'y suis allé, ça été à la suite d'une convocation verbale, mais non écrite. Je ne sais si les autres étaient invités par écrit. Quand la loi sur les associations fut soumise aux Chambres, *Mathieu* annonça qu'il faudrait se réunir lors même qu'elle serait promulguée, parce que, disait-il, la France ne laisserait pas passer une pareille loi, et qu'elle y résisterait. Une protestation fut rédigée et signée par *Mathieu*, en qualité de président, et par *Ballon*, en qualité de secrétaire. Aucun autre, à ma connaissance, n'y apposa sa signature. Elle fut envoyée à *la Tribune* : je ne sais si elle y a paru.

Avant le départ de *Mathieu* pour Lyon, il annonça dans une réunion de la société des Carbonari que, si une révolution éclatait à Lyon pendant qu'il s'y trouverait, que si on proclamait la république et si on y formait un gouvernement provisoire, il reviendrait en poste à Épinal pour purger la ville; qu'il ferait arrêter le général, le préfet et toutes les autorités; et il commença alors à me proposer, ainsi qu'à *Camée* et *Cavalié*, de tâcher de lui amener dans ce cas des hommes du régiment. *Camée* laissa entrevoir qu'il essaierait d'amener son peloton et qu'il pensait qu'il le suivrait. *Cavalié* ni moi ne promîmes rien.

A son retour de Lyon, *Mathieu* annonça, dans une nouvelle réunion, que l'affaire éclaterait un peu plus tard, sans en fixer l'époque, mais en ajoutant que cela ne pouvait pas tarder, et qu'alors nous aurions à enlever le régiment ou au moins ce que nous pourrions. Il recommanda à chaque membre de préparer des cartouches.

Quelque temps auparavant, il avait fait revenir deux poignards, mais il y a un peu de temps que je ne les ai vus. Il m'a dit à cet égard qu'ils ne lui convenaient pas et qu'il tâcherait de les faire prendre par d'autres membres.

Depuis le voyage de *Mathieu* à Lyon, les réunions qui avaient lieu, tant chez lui que chez *Girodot*, ont été plus fréquentes. Dans une des dernières auxquelles j'ai assisté, *Mathieu* proposa de rédiger un projet pour l'exécution du mouvement et de le soumettre à la délibération de tous les membres, et dans lequel devait se trouver la proposition, que fit *Mathieu* dans la même réunion, de ne pas se borner à arrêter le général, mais de lui brûler la cervelle. Il se chargeait de rédiger ce projet, mais je ne sais pas s'il fut rédigé : car depuis cette époque je cessai de m'y trouver, parce que, voyant qu'il s'agissait de prendre les armes contre mes supérieurs et mes camarades, je ne voulus pas manquer à mes devoirs. Je ne fis pas connaître ma détermination; aussi je fus convoqué encore aux deux réunions qui eurent lieu au café des Forts, mais je ne m'y rendis pas. Je crois qu'elles ont eu lieu en l'absence de *Mathieu*, et que la dernière a été tenue la veille ou l'avant-veille de son arrestation; j'ignore quels membres s'y sont rendus, ni en quel nombre ils étaient.

La proposition d'enlever une partie du régiment m'a été faite à plusieurs reprises par *Mathieu*, soit dans les réunions, soit en particulier. Lorsqu'on fut informé des événements de Lyon, *Mathieu* annonçait le projet de se rendre à Lunéville pour s'entendre avec les sous-officiers des trois régiments de cuirassiers qui y étaient en garnison. Pour l'en détourner, je feignis de vouloir y aller moi-même, en lui disant qu'ils auraient plus de confiance dans un sous-officier que dans un bourgeois, et que je demanderais une permission pour m'y rendre : cela fut convenu, mais je ne demandai pas de permission, parce que mon but n'avait été que d'empêcher cette communication.

Je n'avais eu aucun avis de *Mathieu* sur le voyage qu'il a fait dernièrement à Nancy, et qui a eu lieu depuis l'entretien dont je viens de parler relativement à Lunéville. J'ignore quel était le but de ce voyage. Je me suis trouvé chez lui avec *Viriot* et le petit domestique de *Mathieu*, le jour qu'il est revenu de Nancy. Il ne me parla pas de son voyage. Il parla des événements, dit que l'armée était infâme d'avoir marché contre les citoyens à Lyon et à Paris, et ajouta qu'il ne se laisserait pas abattre pour cela; qu'il avait la tristesse dans l'âme, mais pas la mort. En ce moment on lui apporta un paquet couvert d'une toile cirée; il l'ouvrit et jeta un coup d'œil dessus sans rien lire : j'en vis cependant assez pour être sûr que cela concernait le carbonarisme. Je distinguai, parmi ces pièces un diplôme, une note de signes et une lettre signée *Jean*, qui sont bien

les pièces saisies et cotées sous les numéros 7, 5 et 2. Je reconnais aussi l'enveloppe en toile cirée et la petite note numéro 1. Il mit tous ces papiers dans un tiroir de son secrétaire en disant : *cela n'y passera pas la nuit.* Je sais que toutes les autres pièces qu'il possédait relativement à la charbonnerie avaient été remises à *Duplessy* avant le voyage de Nancy, mais j'ignore où elles ont été placées.

Le jour d'une des réunions au café des Forts, je me trouvais dans une maison voisine; *Drouot* vint m'appeler; je sortis et je causai sur les Forts avec lui, *Lesergent* et *Duplessy*, et ce dernier me raconta qu'ils avaient à peu près six mille cartouches cachées en différents endroits, mais qu'on ne pourrait pas les trouver. J'ignore s'ils avaient réuni des armes; mais chacun possédait des armes de chasse ou des fusils de la garde nationale. *Crouvisier* avait dit antérieurement qu'il avait deux fusils de chasse et deux fusils de munition. *Mathieu,* avant son départ pour Lyon, m'a dit aussi qu'on avait fondu chez lui plusieurs livres de plomb pour faire des balles.

Je me suis trouvé à ces réunions tant que la loi ne les a pas défendues, et tant qu'il n'y a eu ni exécution ni commencement d'exécution; mais dès que les choses m'ont paru devenir plus graves, je m'en suis retiré. Ce qui le prouve, c'est que je n'ai pas assisté aux dernières réunions qui ont eu lieu, et que je n'ai fait aucune ouverture ni à mes camarades ni aux dragons du régiment.

Le même témoin entendu de nouveau le même jour, dépose :

Je persiste dans la déclaration que j'ai faite ce matin, et dont vous venez de me donner une nouvelle lecture. J'ajoute, sur votre demande, que dans une des dernières réunions de la société des carbonari il fut question d'établir une cotisation d'un franc par mois et un droit de réception. J'ignore s'il en a été payé : pour mon compte je n'ai rien versé. J'ajoute qu'il est à ma connaissance que *Mathieu* a fait un emprunt d'une vingtaine de francs près de *Crouvisier,* pour acquitter le prix des décorations qu'il avait apportées de Lyon.

D. L'association d'Épinal avait-elle des relations avec d'autres associations du même genre existant, soit à Lyon, soit dans d'autres villes?

R. M. *Mathieu* avait dans le principe une correspondance avec Lyon, et c'était avec un sieur *Socrate.* Cette correspondance était d'abord signée du nom *Socrate,* qui était le nom adopté, à ce que je crois, par un réfugié espagnol qui quitta Lyon. Elle fut ensuite signée par *Lucullus,* mais après son voyage à Lyon. En effet, quoique ce *Socrate* lui eût annoncé que ce *Lucullus* entretiendrait la correspondance, *Mathieu* n'en eut pas de réponse, et à son voyage à Lyon, ce *Lucullus,* qui était le sieur *Lortay,* lui annonça que c'était à Paris que devaient correspondre les sociétés des départements de l'Est. Aussi je ne crois pas qu'il ait reçu aucune lettre signée *Lucullus;* mais je crois que le paquet arrivé le 19 était le premier envoi de Paris, qu'il recevait par suite de l'avis qui lui avait été donné à Lyon par *Lortay,* qui y exerce la médecine. Il

avait aussi, dès son voyage à Lyon, reçu avis qu'il devait s'entendre à Besançon avec un sieur *Convert*, commandant d'une batterie de l'artillerie de la garde nationale, parce que Besançon était le centre de la division dont les Vosges faisaient partie; mais, à son passage à Besançon, il ne trouva pas le sieur *Convert*, et d'un autre côté son intention était de correspondre directement avec Paris. Il n'est pas à ma connaissance qu'il ait eu des correspondances avec Lunéville ou Nancy.

D. Le chef de l'association d'Épinal n'était-il pas dans la confidence des promoteurs de l'insurrection de Lyon, et ne devait-il pas concourir à la favoriser, soit par une diversion, soit autrement?

R. Je ne crois pas qu'il sût exactement ce qui devait se passer à Lyon; cependant il en avait été instruit jusqu'à un certain point, ainsi que je l'ai expliqué dans la partie de ma déposition qui est relative à son voyage de Lyon. S'il avait pu, à l'aide des sous-officiers, enlever une partie du régiment, son but aurait été, après avoir agi à Épinal, de le porter, soit à Lyon, soit sur tout autre point où l'insurrection se serait manifestée.

D. Mathieu ne possédait-il pas une canne à épée?

R. Je lui en ai vu une, mais je ne sais ce qu'elle était devenue.

D. Mathieu avait-il une liste des membres de la société des Carbonari, et de ceux de la société des Droits de l'homme?

R. Je n'ai jamais vu de liste des carbonari : je n'en ai point signé, mais je crois qu'il y avait une liste signée par les membres de la société des Droits de l'homme.

D. Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur le lieu où sont cachés ceux des papiers du sieur *Mathieu* que la justice n'a pas trouvés chez lui?

R. Duplessy m'a dit qu'ils étaient cachés dans un mur, mais il ne m'a pas dit à quel endroit.

D. Quel était le but de la société des Carbonari?

R. Dans le principe, c'était l'affranchissement des peuples, le maintien de la liberté et la résistance à l'oppression. Plus tard, il a été question, comme je l'ai dit, de résister à la loi sur les associations, et de seconder les attaques dirigées contre le Gouvernement : c'est à ce moment que je me suis abstenu de paraître aux réunions.

D. Dans la réunion où *Mathieu* proposa de ne pas se borner, en cas de soulèvement, à arrêter le général, mais de lui brûler la cervelle, cette motion fut-elle appuyée?

R. Personne ne prit la parole, ni pour l'appuyer, ni pour la combattre.

D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, il devait rédiger un plan d'exécution et le soumettre à l'approbation des membres.

D. Dès avant son voyage de Nancy, *Mathieu* n'avait-il pas quelque inquiétude d'être arrêté ?

R. Il s'attendait à l'être, ou au moins à ce qu'on fît des perquisitions chez lui.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, 21e pièce, 13e témoin, page 9.)

Interrogatoire subi à Paris, par le même sous-officier (alors inculpé), le 21 mai 1834, devant M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs.

D. Dans la perquisition qui a été faite chez vous, on a trouvé un ruban à trois couleurs, noir, bleu et rouge ; expliquez-nous comment *cet objet* est venu en votre possession?

R. Il y a environ un an que le sieur *Mathieu,* avocat à Epinal, me reçut carbonaro; il ne me donna aucun titre constatant cette réception, mais ayant fait depuis un voyage à Lyon, il en rapporta une décoration, et c'est sur cette décoration que j'ai fait faire celle que vous me représentez. Je lui ai rendu le modèle qu'il m'avait prêté.

D. En présence de qui vous reçut-il carbonaro ?

R. Nous étions seuls; il ne m'a fait prêter aucun serment; il m'a seulement donné les signes et les mots.

D. Quels étaient les signes et les mots?

R. Ils consistaient d'abord, pour saluer, à prendre le chapeau avec la main droite, le pouce sous l'aîle, et les quatre doigts dessus; porter le chapeau un peu horizontalement à droite, et le descendre avec rapidité, croiser ensuite les bras sur la poitrine, la main droite sur le bras gauche, frapper deux petits coups avec la main droite. Le carbonaro qui veut se faire reconnaître s'approche en passant deux fois la main droite sur l'œil droit, alors on se donne la main, on la prend à pleine main, et on frappe un petit coup avec le majeur; l'autre y répond par le même signe, et celui qui a salué le premier demande à l'autre : *Donne-moi le mot sacré;* l'autre répond : *Si tu me donnes le premier, je te donnerai le second.* Le premier, *amitié,* le deuxième *fraternité,* et tous deux ensemble *bienfaisance.* Je sais que, depuis, ces signes ont été changés, mais je ne me rappelle pas les nouveaux.

D. Avez-vous assisté à la réception d'autres carbonari?

R. Oui, monsieur, j'ai assisté à la réception des nommés *Frey, Duplessis, Drouot, Lesergent, Crouvisier, Coquet;* je ne me rappelle pas au juste si j'ai assisté à leur réception, mais je sais que je les ai vus plus tard dans les réunions.

D. Où se tenaient ces réunions?

R. Elles se tenaient ordinairement chez *Mathieu;* on en a tenu quelques-unes plus tard chez *Girodeau*, aubergiste; on y soupait, les jours de réunion: il y a eu une dernière réunion ou café des Forts, mais je n'y ai pas assisté; j'ignore si cette réunion était nombreuse et ce qui y a été dit; je crois même qu'il y a eu plusieurs réunions.

D. Quels étaient les projets de cette société?

R. Il n'a pas d'abord été question d'aucun projet politique; mais, lorsque *Mathieu* est revenu de Lyon, il a dit que bientôt il éclaterait une révolution à Lyon, que lorsque ce moment serait arrivé, il ferait arrêter les autorités d'Epinal et qu'il marcherait sur Lyon ou sur tout autre lieu où l'insurrection se manifesterait, suivi du régiment ou d'une partie qu'il m'engageait à tâcher de gagner. Quelques jours après, il a dit qu'il ne se bornerait pas à faire arrêter le général comte de Venevelles, mais qu'il lui brûlerait la cervelle. Deux sous-officiers de mon régiment, *Camet* et *Cavalyer,* assistaient à une des réunions; l'un d'eux, *Camet,* avait été reçu carbonaro à Vienne; je n'ai pas vu recevoir l'autre; ils ont été tous les deux envoyés à Alger. *Mathieu* les a engagés à gagner leur régiment. *Camet* a promis d'amener son peloton, mais *Cavalyer* n'a pas promis. *Mathieu* m'a même demandé si je voulais prendre le commandement du régiment dans ce moment-là. Dans ma première déclaration, je n'ai pas parlé de cette circonstance, parce qu'elle n'est pas venue à ma pensée. Lorsque *Mathieu* me fit cette proposition, je lui répondis que je ne le pourrais pas, et il m'a dit qu'on tâcherait de trouver un autre sous-officier qui aurait plus d'influence que moi dans le régiment. J'ai parlé avec *Mathieu* des affaires de Lunéville, et il me dit qu'il irait s'entendre avec les sous-officiers des régiments de cette garnison. Désirant l'empêcher de se mettre en communication avec eux, je lui ai dit que les sous-officiers de Lunéville préféreraient sans doute avoir affaire à un autre sous-officier qu'à un bourgeois, et que je demanderais une permission pour y aller. Il m'a engagé alors à le faire, mais je n'ai fait aucune démarche pour cela.

D. Lors de votre passage à Nancy, avez-vous vu les sous-officiers de Lunéville qui y sont détenus?

R. Non, Monsieur, j'ai été placé dans une chambre seul, et je n'en ai vu aucun.

(Dossier Mascarène, n° 234 du greffe, pièce 5e.)

Autre interrogatoire subi à Paris, par le même inculpé, le 4 juin 1834, devant M. le duc Decazes, Pair de France.

D. Persistez-vous à soutenir que la décoration de carbonaro qui a été trouvée

chez vous a été commandée par vous sur le modèle d'une décoration semblable qui vous a été communiquée par *Mathieu?*

R. Oui, monsieur; je persiste à dire qu'à son retour de Lyon *Mathieu* me confia cette décoration, pour je m'en fisse faire une semblable, en me disant qu'il l'avait apportée de Lyon, sans me dire de qui il l'avait reçue.

D. Quel était le serment que l'on faisait prêter aux récipiendaires de la société des *Droits de l'homme?*

R. N'ayant pas fait partie de cette société, je ne peux dire quel était ce serment. Je ne me rappelle pas textuellement les termes du serment qu'on faisait prêter au récipiendaire carbonaro; je sais seulement qu'il était question de la défense de la liberté. Du reste, lorsque j'ai été reçu carbonaro, on ne m'a pas fait prêter de serment : ce que j'en dis, ce n'est que par ouï-dire de ceux qui ont été reçus devant moi.

(Dossier Mascarène, n° 234 du greffe, 6e pièce.)

Autre interrogatoire subi à Paris, par le même inculpé, le 1er juillet 1834, devant M. le duc Decazes, Pair de France.

D. Persistez-vous à déclarer que lorsque *Mathieu* est revenu de Lyon, il vous a fait les diverses déclarations et propositions contenues dans votre interrogatoire du 21 mai dernier?

R. Oui, monsieur, j'y persiste.

D. Étiez-vous présent lorsque *Mathieu* a engagé les deux officiers *Camet* et *Cavalyer* à gagner leur régiment pour les porter à la révolte, et vous rappelez-vous le jour où cette provocation a été faite par lui?

R. Oui, monsieur; j'étais présent à cette provocation; je ne peux pas fixer le jour où elle a eu lieu; je sais que c'est depuis son voyage à Lyon, dix ou douze jours environ avant les événements de Lyon.

D. D'autres personnes étaient-elles présentes à cet entretien?

R. Oui, monsieur.

D. Quelles étaient ces personnes?

R. Les nommés *Drouot, Frey* et plusieurs autres dont je ne me rappelle pas les noms.

D. Entendirent-ils la provocation faite par *Mathieu* à ces deux sous-officiers?

R. Je pense qu'ils l'ont entendue, et je ne me rappelle pas s'ils ont fait quelques observations à ce sujet.

D. Persistez-vous à soutenir que *Mathieu* proposa, dans une des réunions de la société des Carbonari, de rédiger un projet pour l'exécution du mouvement, projet qui devait être soumis à la délibération de tous les membres et dans lequel

devait se trouver la proposition qu'aurait faite *Mathieu*, dans la même réunion, de ne pas se borner à arrêter le général, mais de lui brûler la cervelle?

R. Oui, monsieur, j'y persiste, mais je ne sais pas si le projet a été présenté à la délibération de la socitété, ayant cessé d'assister aux réunions depuis cette époque, ainsi que je l'ai déclaré devant M. le juge d'instruction d'Épinal.

(Dossier Mascarène, n° 234 du greffe, pièce 7e.)

Autre interrogatoire subi à Paris, par le même inculpé, le 21 juillet 1834, devant M. Miller, président à la cour royale, délégué.

D. Avez-vous connu le nommé *Thomas*, maintenant âgé de 25 ans, étudiant en droit, demeurant maintenant à Paris, et né à Nancy, où il a demeuré?

R. Non, monsieur.

D. N'auriez-vous pas été chargé par *Mathieu*, à une époque que je ne puis vous préciser, mais dans le mois de juin de l'année 1832 ou 1833, de remettre une lettre à Nancy, à un jeune homme demeurant dans cette ville, rue Saint-Dizier?

R. Je me rappelle maintenant être allé, à ce que je crois en 1833, à Nancy, rue Saint-Dizier, voir un jeune homme dont je ne me rappelle pas le nom, de la part de M. *Mathieu*; je ne me souviens pas si celui-ci m'avait remis une lettre, ou m'avait simplement dit d'aller voir le jeune homme.

D. Vous souvenez-vous pour quel objet *Mathieu* vous avait dit d'aller voir ce jeune homme?

R. Je ne puis pas m'expliquer d'une manière précise; mes souvenirs ne sont pas assez présents, puisqu'il s'est déjà écoulé plus d'un an.

D. Puisque vous parlez d'une année, pouvez-vous maintenant assurer que ce n'est point en 1832, mais bien en 1833?

R. Oui, monsieur, je me rappelle parfaitement que c'est en juin 1833, puisque je suis arrivé à Epinal le 31 décembre 1832, et que c'est postérieurement que j'ai été voir ce jeune homme à Nancy.

D. Je vous représente une lettre datée du 26 juin, adressée à *Thomas*, rue Saint-Dizier, à Nancy, commençant par ces mots : *Mon cher citoyen*, et finissant par ceux-ci : *salut et fraternité*. Reconnaissez-vous l'écriture de cette lettre?

R. Je ne peux pas affirmer, mais je crois qu'elle est de l'écriture de *Mathieu;* je ne puis ni contester ni reconnaître que cette lettre m'ait été remise, parce que mes souvenirs ne sont pas assez sûrs.

D. A l'époque de votre départ pour Nancy, n'étiez-vous pas, depuis un cer-

tain temps, en rapport avec *Mathieu*, notamment relativement à ses associations?

R. J'avais déjà été initié par lui, sans avoir aucun titre dans l'association, ainsi que je l'ai déjà déclaré.

D. Vous rappelez-vous si, à la même époque, vous avez été chargé par *Mathieu* de donner et si vous avez donné des renseignements sur une société de Lyon?

R. *Mathieu* m'avait donné l'adresse d'un lithographe de Lyon, chez lequel les correspondances étaient adressées. Un individu dont je ne me rappelle pas le nom, et qui était commissaire spécial, allait sans doute prendre la correspondance chez ce lithographe.

D. Vous rappelez-vous si, après être allé à Nancy, vous deviez aller et si vous êtes allé à Metz?

R. Oui, monsieur, je suis allé à Metz. Le jeune homme auquel j'avais été adressé rue Saint-Dizier, à Nancy, m'avait donné verbalement l'adresse à Metz d'un avocat dont je ne me rappelle pas le nom, que je n'ai pas trouvé chez lui et que je n'ai pas vu.

D. Que s'est-il passé entre vous et le jeune homme de Nancy?

R. Nous avons probablement parlé politique, mais je ne puis préciser sur quoi a roulé la conversation : je crois lui avoir remis l'adresse du lithographe dont je vous ai parlé. J'ai reçu de lui verbalement celle de l'avocat de Metz. Nous sommes allés dîner ensemble à l'auberge de la Providence. Il est parti après le dîner, pour aller conduire une de ses sœurs à la campagne, et moi, je suis parti pour Metz, le lendemain, à trois heures du matin.

D. *Thomas* a déclaré que la lettre que je viens de vous représenter était de juin 1832, persistez-vous à déclarer que c'est en 1833 que vous avez été voir un jeune homme, rue Saint-Dizier, à Nancy?

R. Oui, monsieur; je me rappelle bien aussi le nom de la rue Saint-Dizier : en partant de la place Stanislas, la rue Saint-Dizier, où je suis allé chez le jeune homme dont il s'agit, traverse la rue qui conduit directement à l'hôpital militaire. Il y avait, autant que ma mémoire peut me le rappeler, un tailleur au rez-de-chaussée de la maison habitée par ce jeune homme.

D. Consentez-vous à signer et parapher la pièce que je viens de vous représenter?

R. Oui, monsieur.

(*Ce qui a été fait à l'instant.*)

D. A-t-il été question, entre ce jeune homme et vous, d'association?

R. Je suis persuadé que oui, mais je ne puis me rappeler ce que nous avons

pu dire à cet égard. Du reste, je crois bien que ce jeune homme, lors de mon arrivée, n'était initié à rien.

(Dossier Mascarène, n° 234 du greffe, pièce 8e.)

Autre interrogatoire subi à Paris, par le même, le 18 octobre 1834, devant M. de Maleville, conseiller-auditeur à la cour royale, délégué.

D. Je vous représente une lettre datée de Besançon le 29 janvier 1833, laquelle porte la signature Georges *Hane,* et vous est adressée; cette lettre, dont je viens de vous donner lecture, a été saisie au domicile de l'avocat *Mathieu.* A quelle époque et dans quelles circonstances la lui avez-vous remise?

R. Dans ladite lettre, *Hane* me faisant savoir qu'il avait écrit précédemment à *Mathieu,* j'en ai donné communication à celui-ci, et je n'ai pas songé à retirer la lettre de ses mains.

D. Quelle était la société dont *Hane* vous parle dans sa lettre, société dans laquelle, suivant ses expressions, vous vous étiez engagés l'un et l'autre par un serment qui ne pouvait être rompu sans forfaiture?

R. Cette société était sans nom : c'est celle dont j'ai entendu parler dans mon premier interrogatoire devant M. le juge d'instruction d'Épinal; elle ne se composait que de quelques sous-officiers du 7e régiment, et de *Mathieu,* qui seul n'était pas militaire. Nous ne nous sommes réunis qu'une seule fois, au nombre de cinq ou six, deux ou trois jours avant notre départ d'Épinal, c'est-à-dire au mois de novembre 1832.

D. A quel titre *Mathieu* faisait-il partie de cette société? N'était-ce pas lui qui en avait été l'organisateur et qui vous avait engagé à en faire partie avec lui?

R. Je ne puis me rappeler que très-imparfaitement comment les choses se sont passées; je ne puis donc pas dire si la première idée de l'association appartenait à *Mathieu:* je sais seulement que c'est lui qui fut, en quelque sorte, l'organisateur de cette société, laquelle, au surplus, n'avait aucun but déterminé, ni aucun lien avec aucune autre association.

D. Dans la lettre de *Hane* déjà citée, celui-ci vous fait connaître qu'il a écrit à *Mathieu, pour lui demander quelques renseignements, afin de pouvoir, au besoin, se faire reconnaître;* était-ce comme membre de l'association dont vous venez de parler qu'il écrivait ainsi, et les expressions que je viens de rapporter s'adressaient-elles à *Mathieu* en sa qualité de membre de cette même association?

R. Je ne puis répondre avec certitude à ces questions; cependant je présume que *Hane* n'écrivait à *Mathieu* que parce que l'association dont nous avions fait partie n'ayant aucun signe de reconnaissance ou de ralliement, il espérait que *Mathieu* pourrait lui en donner.

Lecture faite, a persisté et signé avec nous et le greffier. Et avant de signer, nous avons demandé au comparant si, dans l'association dont il vient de parler, le petit nombre des membres qui la composaient s'étaient engagés par un serment?

R. Non, monsieur.

D. Cependant *Hane*, dans sa lettre, parle d'un serment que vous auriez prêté, ainsi que lui, dans la société à laquelle vous auriez appartenu l'un et l'autre : si cette société n'était point celle dont vous avez parlé vous-même, n'était-ce point l'association des carbonari que *Hane* voulait désigner?

R. Je ne m'explique pas en effet le mot *serment* employé par *Hane*. Ce n'est qu'en 1833, je ne sais dans quel mois, que j'ai été reçu carbonaro à Épinal. D'un autre côté, je n'ai jamais fait partie de la société des Droits de l'homme; je dois donc croire que *Hane* s'est trompé, en me rappelant un serment que je n'avais pas prêté.

(Dossier Mascarène, n° 234 du greffe, pièce 9e.)

1415. — GUARY (Léon), *âgé de 26 ans, né à Colmar (Haut-Rhin), maréchal des logis au 7e de dragons, en garnison à Lyon* (alors inculpé).

(Interrogé à Paris, le 26 mai 1834, par M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs.)

D. A quelle époque avez-vous quitté Lyon?

R. J'ai quitté cette ville le 3 avril dernier.

D. Rendez-moi compte de l'emploi de votre temps, depuis cette époque jusqu'au 16 du même mois?

R. En quittant Lyon, j'ai laissé la route que je devais suivre pour me rendre chez moi, et je suis allé directement à Épinal.

D. Quelles sont les personnes que vous avez vues à Épinal? et ne vous y êtes-vous pas occupé d'affaires politiques?

R. J'ai vu *Mathieu, Mascarène*, fourrier au 11e régiment de dragons; et c'est ce dernier qui m'a conduit chez *Mathieu*, que je lui ai demandé à voir, le connaissant antérieurement, depuis l'époque où mon régiment a été en garnison à Épinal.

R. Ne l'avez-vous pas vu en qualité de carbonaro, et n'avez-vous pas assisté à des réunions d'affiliés chez lui?

R. J'étais en effet carbonaro, ayant été reçu à Vienne chez les frères *Plantier*. Depuis six mois tout avait changé, et c'est pour cela qu'ils n'ont pas voulu me recevoir dans leur réunion à Épinal; mais j'ai su qu'on avait

fait deux réceptions le même soir : c'étaient celles de *Régnier* et de *Coquet*. Pendant cette réception, j'étais dans un café, et comme il y a eu un souper, *Mascarène* est venu me chercher à ce café; un sous-officier que *Mascarène* connaît y assistait; plusieurs autres en faisaient partie.

D. Êtes-vous sûr que ce fût la société des carbonari, et non celle des Droits de l'homme?

R. Je suis certain que c'était la société des carbonari; car on devait brûler la cervelle au général et s'emparer et garrotter le colonel et les officiers supérieurs; les laisser à la garde des carbonari. On devait mettre un carbonaro à la tête de chaque section de la société des Droits de l'homme, s'il arrivait quelque chose.

D Combien de temps êtes-vous resté à Épinal, et où êtes-vous allé ensuite?

R. J'y suis resté deux jours; de là je suis passé par Lunéville et suis allé à Benaménil, voir un nommé *Renard*, sous-officier du 7ᵉ de dragons, et qui est également carbonaro, mais entièrement étranger au complot. J'étais accompagné par *Chaumont*, maréchal des logis. Étant revenu le lendemain avec *Renard*, nous avons retrouvé *Chaumont*, qui nous a fait connaître *Thomas*, au café d'Orléans, dit café Suisse. *Chaumont*, *Thomas*, *Renard* et moi, nous sommes allés dans une cour de derrière; là, *Thomas* nous a dit que leur projet était d'enlever les trois régiments en garnison à Lunéville, dont ils étaient sûrs; de marcher sur Nancy, où le régiment qui y tenait garnison les attendait; de là marcher sur Metz et ensuite sur Paris. *Thomas* me dit également qu'il avait vu à Nancy, quelque temps avant, M. *de Ludre*, qui était venu de Paris, et qu'ils étaient convenus ensemble du mouvement à faire faire aux régiments, et qu'ayant dit à M. *de Ludre* que, pour avoir un point de ralliement, il faudrait avoir un chapeau brodé, M. *de Ludre* lui avait répondu qu'il en parlerait au général *Clausel*. *Renard* était également présent à cette conversation. C'était le 9 ou le 10 avril que cette conversation a eu lieu entre nous.

D. Vous ont-ils dit s'ils avaient des officiers avec eux?

R. Ils ne m'en ont pas parlé.

D. Connaissez-vous le nommé *Tricotel*?

R. Non, monsieur.

D. *Thomas* vous a-t-il dit combien de temps il était resté à Nancy?

R. Non, monsieur; mais il aura sans doute été obligé de retourner le même soir, puisqu'il m'a dit qu'il s'était absenté sans permission. La veille, quand *Chaumont* m'a accompagné chez *Renard*, à Benaménil, sur mon observation : s'il ne craignait pas d'être puni, il me répondit que tous les

adjudants étaient comme eux, et qu'on ne faisait pas de contre-appel au régiment.

D. Connaissez-vous le nommé *Bourdonneau*, fourrier au 7ᵉ régiment?

R. Oui, monsieur; mais il n'était pas dans le complot.

(Dossier Guary, nº 250 du greffe, pièce 7ᵉ.)

1416. — DELAPORTE (Jacques-Henri), *âgé de 57 ans, colonel au 11ᵉ régiment de dragons, en garnison à Épinal.*

(Entendu à Épinal, le 9 juin 1834, devant M. Vosgien, président du tribunal civil, délégué.)

Vers le 12 avril dernier, j'ai rencontré dans les rues d'Épinal un maréchal des logis portant l'uniforme du 7ᵉ régiment de dragons, accompagné du nommé *Mascarène*, maréchal des logis de mon régiment, et sortant du 7ᵉ régiment de dragons, pour cause d'opinions politiques: cet homme me parut suspect, à cause de ses relations avec *Mascarène*, et je le fis surveiller; je défendis même de le laisser entrer au quartier. J'appris qu'il se nommait *Guary*, et qu'après avoir passé deux jours à Épinal, il se rendait à Lunéville; et deux jours après on me rendit compte, au rapport du matin, que, de retour de Lunéville, il venait d'arriver à Épinal. Je donnai aussitôt l'ordre, à l'un des chefs d'escadrons de mon régiment, nommé *Maire*, commandant de la place, de le faire arrêter et de lui demander ses papiers. Cet ordre ayant été exécuté, le commandant *Maire* en rendit compte au général, qui le fit conduire en prison. Ses papiers prouvèrent qu'il n'était pas sur la route qui lui était tracée par sa feuille de route; en effet, il venait de Lyon, et devait se rendre à Colmar directement. Dès lors, j'augurai que l'intention de cet homme avait été d'établir des relations entre les sous-officiers de mon régiment et ceux des régiments en garnison à Lunéville; mais, depuis, les informations que j'ai prises m'ont prouvé qu'il n'y avait pas réussi.

Je n'ai rien appris de positif relativement au nommé *Thomas*, maréchal des logis chef au 9ᵉ régiment de cuirassiers, non plus que sur le compte du nommé *Renard*, sous-officier au 7ᵉ régiment de dragons.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 11ᵉ, 1ᵉʳ témoin, page 1.)

1417. — DOUCET (Jules), *âgé de 34 ans, capitaine, faisant les fonctions d'adjudant-major au 11ᵉ régiment de dragons, en garnison à Epinal.*

(Entendu à Épinal, le 9 juin 1834, devant M. Vosgien, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne connais personnellement ni les nommés *Thomas* et *Guary*, ni *Renard*.

Au moment où *Guary* a été arrêté à Épinal, j'ai ouï dire vaguement qu'il s'était rendu à Lunéville dans le but d'établir des relations entre quelques-uns des sous-officiers du 11ᵉ de dragons et les sous-officiers des régiments en garnison à Lunéville.

Je ne sais rien autre chose qui ait rapport aux événements qui ont eu lieu, soit à Lyon, soit à Paris, soit à Lunéville.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 11ᵉ, 2ᵉ témoin, page 2.)

1418. — BERGER DE CASTELLAN (Eugène), *âgé de 30 ans, capitaine adjudant-major au 11ᵉ régiment de dragons, en garnison à Épinal.*

(Entendu à Épinal, le 9 juin 1834, devant M. Vosgien, président du tribunal civil, délégué.)

Lorsqu'on vit, à Épinal, le nommé *Guary,* sous-officier au 7ᵉ de dragons, sa présence et ses relations avec *Mascarène,* sous-officier du 11ᵉ, firent soupçonner qu'il cherchait à établir des relations suspectes avec les sous-officiers. Le colonel me donna même l'ordre de lui faire interdire l'entrée du quartier. On sut aussi qu'il s'était rendu à Lunéville, et qu'il en était revenu quelques jours après, ce qui fit penser qu'il avait fait ce voyage pour tâcher d'établir des rapports entre les sous-officiers des régiments en garnison à Lunéville et quelques-uns de ceux du 11ᵉ régiment de dragons. Il n'est pas à ma connaissance qu'il y soit parvenu.

Je n'ai rien à dire de *Thomas* ni de *Renard,* dont je n'ai jamais ouï parler, et c'est là tout ce qui est à ma connaissance relativement aux événements qui ont eu lieu.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 11ᵉ, 3ᵉ témoin, page 3.)

1419. — DUCHESNEAU (Louis-Bernard-Simon-Gustave), *âgé de 23 ans, maréchal des logis au 11ᵉ régiment de dragons, en garnison à Épinal.*

(Entendu à Épinal, le 9 juin 1834, devant M. Vosgien, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne connais ni *Thomas* ni *Renard,* cependant je me rappelle avoir vu quelquefois ce dernier à l'école de Saumur; mais, depuis trois ans, je n'en ai pas eu de nouvelles. Quant à *Guary,* je l'ai vu, à son passage ici, dans un bal; nous avons même bu la bierre ensemble. C'était la première fois que je le voyais, et nous ne sommes restés qu'une demi-heure ensemble. Il ne m'a parlé de rien et ne m'a fait aucune proposition suspecte. Il était à peu près minuit lorsqu'il a quitté le bal, en me disant qu'il allait partir à l'instant pour Lunéville. Quel-

ques jours après, j'ai su qu'il était revenu à Épinal, et qu'il y avait été arrêté; mais je ne l'ai pas revu.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 11e, 4e témoin, page 3.)

1120. — CAILLET (Augustin-Théodore), *âgé de 30 ans, maréchal des logis au 11e régiment de dragons, en garnison à Épinal.*

(Entendu à Épinal, le 9 juin 1834, devant M. Vosgien, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien de relatif aux complots qui ont eu pour but de renverser le Gouvernement. Je ne connais pas le nommé *Thomas*, maréchal des logis chef au 9e de cuirassiers, ni aucun autre sous-officier de ce régiment. Je ne connais pas davantage *Renard*, sous-officier au 7e de dragons. Quant à *Guary*, je l'ai aperçu une seule fois, il y a quelques mois, dans la cour du quartier où il était avec *Mascarène;* mais je ne lui ai pas parlé, et n'ai eu aucune relation avec lui : seulement j'ai ouï dire que le colonel lui avait fait interdire l'entrée du quartier.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 11e, 5e témoin, page 4.)

1121. — BOSAREL (Pierre-Henri), *âgé de 25 ans, maréchal des logis au 11e régiment de dragons, en garnison à Épinal.*

(Entendu à Épinal, le 9 juin 1834, devant M. Vosgien, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai connu, à l'école de Saumur, le nommé *Renard*, sous-officier au 7e de dragons; mais, depuis quatre ans que j'ai quitté l'école, je n'ai plus ouï parler de lui. Quant à *Guary*, je l'ai aperçu il y a quelques mois avec *Mascarène*, mais nous ne nous sommes pas trouvés ensemble. J'ignore quel était le but de son voyage à Épinal; je sais seulement qu'il y a été mis en prison, par l'ordre du général.

Je n'ai jamais ouï parler de *Thomas*, maréchal des logis chef au 9e de cuirassiers, et je ne sais absolument rien du complot qui a pu avoir lieu pour renverser le Gouvernement.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 11e, 6e témoin, page 4.)

1422. — GRANDCHAMP (Joseph-Camille), *âgé de 24 ans, maréchal des logis au 11e régiment de dragons, en garnison à Épinal.*

(Entendu à Épinal, le 9 juin 1834, devant M. Vosgien, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne connais pas *Thomas*, du 9e de cuirassiers. Il y a quelques mois, j'ai aperçu avec *Mascarène* un sous-officier du 7e de dragons, que l'on m'a dit se nommer *Guary;* mais je n'ai eu aucune relation avec lui, et ne lui ai jamais parlé. Quant à *Renard*, je l'ai connu à l'école de Saumur, et depuis dix-huit mois qu'il en est sorti, je n'en ai plus ouï parler.

Je ne sais rien non plus des événements de Lyon, de Lunéville et de Paris, sinon ce qu'en ont dit les journaux.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 11e, 7e témoin, page 5.)

1423. — LEFROU (Jacques-François-Félix), *âgé de 26 ans, maréchal des logis chef au 11e régiment de dragons, en garnison à Épinal.*

(Entendu à Épinal, le 9 juin 1834, devant M. Vosgien, président du tribunal civil, délégué.)

Il y a environ deux mois, le fourrier *Mascarène* amena dîner avec nous le sous-officier *Guary*, du 7e de dragons. Je n'ai vu *Guary* que cette seule fois, et la conversation qui a eu lieu pendant le repas n'a pas du tout roulé sur la politique. *Guary* avait l'air abattu et fatigué du voyage qu'il venait de faire.

J'ai connu *Renard* à l'école de Saumur, mais depuis que j'en suis sorti je ne l'ai plus revu.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 11e, 8e témoin, page 5.)

1424. — ARMBRUSTER (Jean-Baptiste), *âgé de 26 ans, brigadier-trompette au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 27 mai 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Je n'ai eu aucune connaissance des auteurs du complot qui a eu lieu à Lunéville, entre des sous-officiers de la garnison, ni de ceux qui y ont pris part. Je suis rentré au quartier sur les 10 heures du soir du 16 avril dernier; j'ai trouvé, devant la porte, le colonel du régiment, qui était seul. Je suis entré et je suis allé me coucher; tout était tranquille dans la chambre où je couchais, et

je n'ai entendu aucun bruit dans le quartier. Je n'ai vu aucun préparatif de départ.

J'étais à la cantine du 10e régiment de cuirassiers, le 8 ou le 9 avril dernier, lorsque le nommé *Guary*, maréchal des logis au 7e régiment de dragons, qui est du même pays que moi, et avec qui j'ai été à l'école, vint dans cette cantine avec le sieur *Chaumont*, maréchal des logis chef au 10e régiment de cuirassiers. Nous bûmes ensemble la goutte, et ce fut *Chaumont* qui la prit à son compte. De là, nous fûmes au café, à l'invitation de *Guary*; nous y prîmes chacun une tasse de café : je ne me rappelle pas si c'est *Chaumont* ou *Guary* qui paya. Après cela, *Guary* me dit qu'il désirait que je me retirasse, parce qu'il avait quelque chose à dire à *Chaumont*. *Chaumont* dit que je pouvais rester. Cependant, *Guary* me prit par-dessous le bras et me conduisit hors du café, où il rentra, et moi je rentrai au quartier. Une heure et demie après ou environ, *Guary* et *Chaumont* revinrent au quartier où j'étais, et m'envoyèrent chercher pour déjeûner avec eux à la pension de *Chaumont*, chez le brigadier-trompette. J'y allai et déjeûnai avec eux. Le déjeûner a duré environ une demi-heure, pendant laquelle on a parlé d'affaires indifférentes, sans parler aucunement de politique. Après le déjeûner, nous sommes retournés au même café, où nous avons pris chacun une tasse de café et un verre d'eau de cerise, avec un adjudant et un autre maréchal des logis chef, venus à l'invitation de *Chaumont*. J'ignore qui a payé la dépense. Il n'a été non plus question, alors, que de choses indifférentes et nullement de politique. Sur les 11 heures du matin, nous avons quitté le café. *Guary* a dit qu'il allait à trois lieues de là, chercher 100 francs qui lui étaient dus par un homme qui avait été maréchal des logis avec lui, et il est parti avec *Chaumont*, qui l'a accompagné. Le lendemain matin, sur les six heures, j'ai vu *Chaumont*, qui était couché dans son lit; il m'a dit être revenu tout seul, et que *Guary* était resté dans l'endroit où ils étaient allés ensemble; que s'il était de retour à Lunéville, il devait être logé à l'auberge du Faisan; que si j'allais le voir je lui dirais que lui, *Chaumont*, ne pouvait y aller, parce qu'il avait à faire chez son capitaine. Je suis allé en effet à l'auberge du Faisan, vers sept heures du matin; j'y ai trouvé *Guary*, qui déjeûnait avec le particulier chez qui il était allé la veille chercher les 100 francs qu'il disait lui être dus. J'étais avec mon frère, canonnier dans le 9e régiment d'artillerie, qui allait en congé chez nos parents. J'ai fait venir une bouteille de vin que nous avons bue entre les quatre. Mon frère a proposé à *Guary*, comme étant du même pays, de s'en aller ensemble; *Guary* a répondu qu'il ne voulait pas aller chez ses parents et il a dit à mon frère que lorsqu'il serait arrivé, il ne dise pas à sa mère qu'il l'avait vu.

Je ne sais pas d'où est venue la connaissance de *Chaumont* avec *Guary*. Je ne les ai jamais entendus parler politique entre eux. J'ignore ce que *Guary* est devenu dès lors.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 2e, 13e témoin, page 19.)

1425. — RENARD (Charles), *âgé de 23 ans, maréchal des logis au 7e dragons, en congé illimité, demeurant à Bénaménil, arrondissement de Lunéville* (alors inculpé).

(Interrogé à Lunéville, le 21 mai 1834, par M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

D. Connaissez-vous *Guary*, maréchal des logis au 7e dragons?

R. Oui.

D. Le 10 avril dernier, *Guary* ne s'est-il pas rendu chez vous avec le maréchal des logis chef *Chaumont*, du 10e cuirassiers?

R. Ces messieurs sont venus chez moi le 9.

D. Quel était l'objet de leur visite?

R. Lorsque j'ai quitté le régiment à Lyon, *Guary* m'a promis de venir me voir: ayant obtenu un congé provisoire, il s'est rendu à Épinal, où il avait des connaissances, et, comme je lui devais cent francs, il est venu à Bénaménil; il était accompagné de *Chaumont*, que j'avais rencontré plusieurs fois, mais auquel je n'avais jamais adressé la parole; je les ai invités à dîner. Vers cinq heures, *Chaumont* a pris une place dans le courrier de Blamont et est retourné à Lunéville; *Guary* est resté avec moi et a occupé un lit dans ma chambre.

D. Le lendemain, n'êtes-vous pas venu avec *Guary* à Lunéville?

R. Oui; nous sommes partis de Bénaménil à deux heures de l'après-midi.

D. N'avez-vous pas recherché *Chaumont*, et n'avez-vous pas passé la soirée avec lui, au café d'Orléans?

R. En arrivant à Lunéville, je suis allé chez les dames *Grandeau*, dont l'une est ma marraine; *Guary* a été dîner avec *Chaumont;* pendant la soirée, je suis allé rejoindre *Guary* au café d'Orléans, où il m'avait donné rendez-vous. Ce n'est pas *Chaumont*, mais *Guary* que je voulais rejoindre dans ce café.

D. N'êtes vous pas restés ensemble jusqu'à dix heures du soir?

R. Je suis resté au café jusqu'à cette heure là.

D. N'êtes-vous pas du moins sortis ensemble et ne vous êtes-vous pas rendus, tous trois, vers l'hôtel du Faisan?

R. Oui, *Chaumont* nous a accompagnés jusqu'à cet hôtel.

D. Ne l'avez-vous pas pressé de passer la nuit avec vous et de coucher dans la même chambre que vous?

R. Cela est vrai.

D. Sur sa réponse négative, ne lui avez-vous pas dit, vous ou *Guary*, que vous aviez quelque chose à lui communiquer?

R. Je ne me rappelle pas lui avoir dit cela, et j'ignore si *Guary* le lui a dit.

D. N'avez-vous pas invité *Chaumont* à déjeuner pour le lendemain, en lui disant de ne pas manquer de venir pour recevoir votre communication?

R. Je l'ai invité à déjeuner, mais je n'avais rien à lui communiquer.

D. Chaumont ne venant pas à l'heure du déjeuner, ne l'avez-vous pas envoyé chercher à deux reprises différentes au quartier de l'Orangerie?

R. Je n'ai pas envoyé chercher *Chaumont*, et je ne pense pas que *Guary* l'ait envoyé chercher.

D. Guary est-il resté longtemps à Lunéville?

R. Il est parti le matin même par la voiture d'Épinal.

D. N'a-t-il pas été arrêté à Épinal?

R. Il m'a dit qu'il avait été arrêté à Épinal, pour s'être écarté de la route qui lui avait été tracée.

D. Vous l'avez donc revu depuis?

R. Oui; le 8 mai, il est arrivé à Bénaménil.

D. Que venait-il faire à Bénaménil?

R. Il venait chercher le restant de la somme que je lui devais.

D. L'avez-vous revu depuis?

R. Non : il est parti, le 9 par le courrier de Blamont à Lunéville.

D. Les différents voyages de *Guary* n'ont-ils pas eu pour objet réel de vous réunir à lui pour établir des liaisons criminelles entre les militaires de la garnison d'Épinal et ceux de la garnison de Lunéville?

R. Non.

D. Ne faites-vous pas, l'un et l'autre partie, d'une association politique?

R. Pendant que le régiment était en garnison à Vienne (Isère), *Guary* et moi avons été reçus dans une société, qui avait pour objet de payer les amendes politiques. Cette société s'est dissoute d'elle-même, et *Guary* et moi n'avons assisté que deux fois à ses séances, qui étaient plutôt publiques que secrètes. Ceci étant venu à la connaissance de mon colonel, est une des causes qui m'ont fait quitter le régiment, et depuis, je n'ai eu aucune relation ni aucune correspondance relativement à cela.

D. Ne faites-vous pas partie en ce moment de la société des Droits de l'homme?

R. Non. Je ne connais cette société que de nom.

D. Lorsque vous avez appris l'arrestation de *Chaumont*, n'avez-vous pas dit que vous auriez vengeance de celui qui l'avait fait opérer?

R. Chaumont a toujours attribué son arrestation à *Guary* : j'ai dit que si cela était, j'en tirerais vengeance.

D. Quel intérêt prenez-vous à *Chaumont?*

R. Je ne prends aucun intérêt particulier à *Chaumont.*

D. Le livret qui a été saisi dans votre malle, et qui porte, sur l'une des couvertures : *Charles Renard, M. D. logis au 7e dragons, 11 avril 1833*, est-il à vous? a-t-il été écrit et chiffré par vous?

R. Oui.

D. Consentez-vous à faire connaître la clef du chiffre dont vous vous êtes servi?

R. Oui; ce chiffre a été imaginé par moi pour écrire mes affaires particulières; il comprend neuf lettres seulement, qui sont : *a, e, i, o, u, l, m, n, r.* Ces lettres sont représentées par les chiffres suivants.

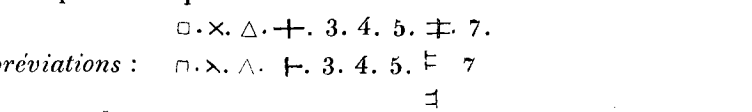

D. Persistez-vous dans vos réponses?

R. Oui, monsieur.

Second interrogatoire, subi par le même inculpé, le 29 mai 1834, devant le même magistrat.

D. Le 9 ou le 10 avril dernier, n'étiez-vous pas au café d'Orléans, avec *Chaumont* et *Guary*, lorsque ce dernier a fait connaissance avec *Thomas?*

R. Ce jour, je me suis trouvé au café avec *Guary* et *Chaumont*; j'ai vu le premier qui parlait avec *Thomas,* mais j'ignore le sujet de leur conversation.

D. N'avez-vous pas vu *Thomas, Guary et Chaumont* se retirer dans une cour de derrière de ce café, et n'y êtes-vous pas allé vous-même?

D. Je me rappelle que, ce jour, *Thomas et Guary* se sont retirés dans la cour dont vous me parlez; j'y ai également vu *Chaumont.*

D. Avez-vous entendu que *Thomas* ait dit à *Guary* qu'il avait le projet d'enlever les trois régiments en garnison à Lunéville, dont il était sûr; de marcher sur Nancy, où le régiment qui y tenait garnison les attendait; de là marcher sur Metz, et ensuite sur Paris?

R. J'ai entendu que *Thomas* a dit à *Guary* que, s'il était sûr que le mécontentement qui régnait dans la garnison de Lunéville était partagé par les régiments des garnisons voisines, lui et plusieurs autres sous-officiers se mettraient à la tête d'un mouvement insurrectionnel.

D. Avez-vous entendu que *Thomas* ait ajouté qu'il avait vu à Nancy, quelque tems auparavant, M. *de Ludre*, qui était venu de Paris, et qu'ils étaient convenus ensemble du mouvement à faire faire aux régiments; qu'ayant dit à M. *de Ludre* que pour avoir un point de ralliement, il faudrait avoir un chapeau brodé, M. *de Ludre* lui avait répondu qu'il en parlerait au général Clauzel?

R. Je n'ai entendu prononcer ni le nom de M. *de Ludre,* ni celui de M. *Clauzel;* il n'a pas été question non plus de point de ralliement.

D. Thomas a-t-il manifesté à *Guary* le désir de se mettre en relation avec des sous-officiers de la garnison d'Épinal?

R. Je n'ai rien entendu à ce sujet; seulement le soir, quand je me suis retiré avec *Guary*, du café d'Orléans, pour aller coucher à l'hôtel du Faisan, *Guary* m'a dit qu'il était chargé par *Thomas* de lui faire connaître si le mécontentement était le même à Épinal qu'à Lunéville.

D. Guary n'a-t-il pas ajouté qu'il devait envoyer un ou plusieurs sous-officiers de la garnison d'Épinal pour se mettre en rapport avec *Thomas ?*

R. Il ne m'en a rien dit.

D. Chaumont était-il présent à la conversation qui a eu lieu entre *Thomas* et *Guary*, dans la cour du café d'Orléans?

R. Je ne me rappelle pas avoir vu ces trois personnes ensemble, quoique je les aie vues toutes trois dans cette cour.

D. Pensez-vous que *Chaumont* ait pu entendre la conversation qui a eu lieu entre *Thomas* et *Guary ?*

R. Je n'en sais rien; je ne le pense pas: au surplus, je ne suis pas resté longtemps dans cette cour.

D. Avez-vous pris part à cette conversation ?

R. Non.

D. Guary ne vous a-t-il pas confié qu'il avait été chargé d'établir des intelligences entre la garnison de Lunéville et un comité existant à Épinal, et présidé par M. *Mathieu*, avocat?

R. Il ne m'a rien confié à ce sujet.

D. Vous-même, avez-vous eu des relations avec ce comité ?

R. Jamais, du moins depuis vingt mois que j'ai quitté la garnison d'Épinal: j'ajoute que depuis longtemps, j'ai pris la résolution de ne plus figurer dans l'association à laquelle ce comité se rattache.

D. Quel est le but réel de l'association dont vous avez fait partie ?

R. Le but de cette association était de parvenir, progressivement, à établir en France un gouvernement purement démocratique.

D. Les membres de l'association ne se liaient-ils pas par un serment, et ne promettaient-ils pas de faire abnégation de leurs propres volontés pour n'obéir qu'aux ordres d'un président ?

R. On promettait par serment de sacrifier sa vie et sa fortune, lorsque les différents présidents des ventes auraient jugé le moment opportun pour réaliser le but de l'association.

D. Vous avez été reçu à Vienne, d'après votre premier interrogatoire: le comité existant à Épinal dépend-il de la même association ?

R. Je le crois sans pouvoir l'affirmer: je fonde ma présomption à cet égard sur ce que dans un compte rendu du nombre des ventes, il était dit qu'il y en avait deux dans le département des Vosges.

D. Le sieur *Mathieu*, ou d'autres personnes de l'association d'Épinal, vous ont-ils engagé à en faire partie?

R. Il y a dix-huit mois que je n'ai reçu aucune nouvelle d'Épinal.

D. Connaissez-vous les sous-officiers *Mascarène*, *Duchesneau* et *Cavayé*, du 11e dragons?

R. Je ne connais que *Mascarène*, qui sort de mon régiment.

D. A-t-il été reçu, comme vous, membre de l'association de Vienne?

R. Je ne le crois pas; car il n'est pas à ma connaissance que *Mascarène* ait été à Vienne.

D. Persistez-vous à soutenir que vous n'avez pris part en aucune manière au complot formé par les sous-officiers en garnison à Lunéville?

R. Je persiste à le soutenir : on a pu me voir avec des sous-officiers de la garnison, mais en cela il n'y a rien d'étonnant; j'étais sous-officier moi-même, je pouvais entretenir des relations d'amitié avec d'anciens camarades que j'avais connus à l'école de Saumur, sans pour cela tremper dans un complot.

D. *Mascarène* n'était-il pas en relation avec vous?

R. Je n'ai pas vu *Mascarène* depuis un an, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis cette époque; je n'entretiens aucune relation avec lui.

Troisième interrogatoire, subi par le même inculpé, le 2 juin 1834, devant le même magistrat.

D. Je vous ai invité, il y a quelques instants, à traduire une partie du journal en chiffres qui a été saisi sur vous, au moment de votre arrestation. Et ayant quelque chose à chercher au greffe, je vous ai laissé pendant quelques minutes avec M. *Guibaut*, commis greffier, à la chambre du conseil : à ma rentrée, j'ai été informé que vous avez profité de trois ou quatre minutes d'absence pour raturer six mots de votre journal, qui se rapportent aux 11 et 12 avril dernier.

Je vous interpelle de déclarer ce qui vous a porté à effacer ces mots, et à me faire connaître ce qu'ils renfermaient?

R. Lorsque vous m'avez dit que je venais de raturer des mots, je vous ai répondu qu'ils étaient déjà raturés depuis quelque temps, et je vous ai fait remarquer que, sous l'encre fraîche, il y en avait de la plus ancienne.

D. Votre remarque n'était pas exacte; il est vrai que le premier mot raturé à la dix-septième ligne laisse voir l'empreinte d'une encre ancienne sous l'encre nouvelle, mais quand aux autres mots, je n'ai aperçu aucune trace d'encre ancienne, et l'encre nouvelle n'est pas encore sèche, le papier est humide et le sable que vous avez mis sur les raies nouvellement tracées est encor mouillé.

R Je soutiens que les cinq autres mots étaient raturés quand vous m'avez confié, il y a un instant, le journal.

D. Vous n'avez pas répondu à ce que je vous ai demandé, lorsque je vous ai interpellé de déclarer ce que renfermaient les mots raturés?

R. Ces mots renfermaient les noms de sous-officiers qui se trouvaient avec moi au café Suisse, le 12 avril dernier : je les ai effacés lorsque j'ai appris par M. *Édouard May*, qu'il y avait eu un complot. M. *Poirel*, mon beau-frère,

qui est percepteur des contributions, venait d'avoir un entretien avec M. le sous-préfet de Lunéville. Ce magistrat lui avait dit que j'étais signalé comme ayant des relations avec des sous-officiers de la garnison. Sachant cela, et craignant que mon beau-frère ne vît ces noms sur mon journal, j'ai cru devoir les effacer.

D. Quels étaient ces noms?

R. Ceux de *Bith* et *Sillègue,* dont j'ai rafraîchi la rature; je crois que les autres étaient *Sebire, Lainé* et *Bernard.*

D. Si vous n'avez pas eu de relations répréhensibles avec ces personnes, pourquoi avoir effacé leurs noms?

R. Je l'ai déjà dit, c'était pour que mon beau-frère ne les vît pas.

Quatrième interrogatoire, subi par le même inculpé, le 8 juillet 1834, devant le même magistrat.

D. Je vous demanderai encore une fois, pourquoi vous avez raturé cinq mots dans votre journal écrit en chiffres?

R. Comme je vous l'ai déclaré, dans mon dernier interrogatoire, je craignais que mon beau-frère, en voyant sur mon journal des noms de sous-officiers, ne pensât que je me fusse compromis avec eux dans l'affaire du complot. La vérité est que je n'y étais pour rien.

D. Comme vous fréquentiez le café d'Orléans et que vous y rencontriez des sous-officiers des différents régiments, et notamment ceux qui sont aujourd'hui en état d'arrestation, vous avez dû entendre parler du complot: expliquez-vous, et rapportez ce qui est à votre connaissance à cet égard.

R. J'ai entendu des paroles de mécontentement, des critiques sur les ordres du jour, des plaisanteries sur la république, mais rien qui eût directement trait au complot. Je dois d'ailleurs faire observer que je ne fréquentais pas habituellement le café d'Orléans, que j'allais plus souvent et même presque exclusivement au café de la Réunion.

D. Guary, avec lequel, à ce qu'il paraît, vous étiez intimement lié, a dû vous faire connaître la nature de ses rapports avec *Thomas* et *Chaumont:* ces rapports n'avaient-ils pas pour objet le complot?

R. Il ne m'a rien dit qui puisse me faire penser que *Chaumont* ait été du complot; quant à *Thomas,* il m'a dit que, d'après les conversations qu'il avait eues avec lui, c'était un homme résolu à tout, et même à se mettre à la tête d'un mouvement, s'il en éclatait un. Du reste, je suis convaincu que *Guary,* qui était étranger à Lunéville, ne m'a recherché que pour obtenir la confiance des sous-officiers en garnison dans cette ville, dont plusieurs me connaissaient pour avoir été avec moi à l'école de Saumur.

Lorsqu'il est venu me voir, je lui ai fait connaître que mon projet était d'entrer dans le commerce et de quitter la carrière militaire; c'est peut-être un des motifs pour qu'on ne m'ait pas fait d'ouvertures relativement au complot qui se tramait, et auquel, je le répète, je suis resté étranger.

D. Antérieurement au 16 avril, saviez-vous qu'il y avait des réunions de sous-officiers?

R. Non.

D. Aviez-vous entendu parler, soit par *Guary*, soit par d'autres, de M. *de Ludre* ou de M. *Béchet*, de Nancy, comme ayant des relations avec les sous-officiers ou devant leur prêter leur appui?

R. Je n'ai entendu parler de M. *de Ludre* que par la rumeur publique.

D. Que disait la rumeur publique concernant M. *de Ludre?*

R. La rumeur publique l'accusait d'avoir demandé à la Chambre un congé de quinze jours, pour venir préparer un soulèvement; quant à M. *Béchet*, je ne le connais pas.

D. Avez-vous eu personnellement des relations avec M. *de Ludre?*

R. Jamais.

D. *Guary* vous a-t-il dit que lui-même ou *Thomas* avaient eu des relations avec M. *de Ludre?*

R. Non.

D. Savez-vous si M. *de Ludre* a cherché à établir, dans le pays, des relations dans le sens d'un mouvement à opérer?

R. Je n'ai jamais rien appris qui eût rapport à cela.

D. Dans votre journal, à l'article du lundi 17 mars, on lit ces mots: « J'at-« tends des nouvelles; j'agirai après; refus positif du lieutenant-colonel *La-« burthe;* » et à l'article du mardi 18 mars, ces autres mots: « Je suis resté « toute la journée prêt à aller à Lunéville. »

Je vous invite à me donner quelques explications qui puissent faire connaître le sens de ces annotations?

R. J'avais demandé, par l'intermédiaire de M. *de l'Épée*, député, à reprendre du service; on m'a fait réponse que je ne pouvais entrer que dans le 2e ou 9e de cuirassiers, et avec le consentement du colonel du corps. M. *de Laburthe*, qui commandait le 9e, déclara qu'il ne pouvait me recevoir. Des habitants notables de Lunéville avaient promis de s'intéresser en ma faveur; j'attendais de leurs nouvelles pour savoir s'ils avaient réussi et me transporter moi-même à Lunéville. En cas de non réussite, mon projet était d'entrer dans le commerce; voilà ce qui explique les annotations rapportées dans votre question.

D. Plus bas, et à l'article du 29 mars, on lit ces mots: « *Demange* m'a « dit qu'il avait le billet d'Épinal. » Quel est ce billet?

R. Ce billet est une obligation de 200 francs que j'avais souscrite au profit de Mme *Poirson*, limonadière à Épinal. *Demange*, conducteur du courrier, avait été chargé par cette dame de présenter ce billet à mon père.

D. A l'article du 13 avril, on voit : *Frayeur de Poirel !* M. *Poirel* est votre beau-frère : quel est le sujet de la frayeur qu'il a éprouvée?

R. La frayeur dont il s'agit est le résultat d'un entretien que mon beau-frère avait eu avec le sous-préfet de Lunéville, et qui est rapporté dans mon précédent interrogatoire.

D. A l'article du dimanche 20 avril, on voit : « Je viens de recevoir une « lettre de *May :* il a reçu des nouvelles ; on dit que *Guary* est arrêté. » Quelles sont les nouvelles que M. *May* avait reçues?

R. May m'a écrit deux fois; la première fois, pour m'annoncer l'avortement du complot et l'arrestation de plusieurs sous-officiers, dont il ne m'indiquait pas les noms; la seconde fois, pour me faire connaître les noms, qu'il s'était procurés depuis.

D. A l'article du 23 avril, on voit : « *Fanfan* m'a rapporté des nouvelles « sinistres. » Quelles sont ces nouvelles?

R. M. *Adrian,* désigné sous le nom de *Fanfan,* m'a appris, en revenant de Lunéville, que le général *Gusler* avait des soupçons sur moi et voulait me faire arrêter.

D. Plus bas encore, on lit : « J'ai écrit à Bar-le-Duc ; j'ai reçu des lettres ; « j'ai appris l'arrestation de *Chaumont ;* j'ai reçu une lettre de *Hanne,* qui « m'engage à aller le voir à Saint-Dié. » Comment expliquez-vous ces mots?

R. Les lettres dont il est question étaient relatives à mon entrée dans une maison de commerce de Bar-le-Duc ; j'ai été informé de l'arrestation de *Chaumont*, par le courrier de Blamont à Lunéville ; *Hanne* est un sous-officier du 1er régiment de dragons, qui, venant de Belfort et se rendant à Joigny avec son régiment, m'engagea à aller le voir à Saint-Dié, qui est l'étape la plus prochaine de ma résidence.

D. Pendant que *Guary* était chez vous, à Bénaménil, vous lui avez remis une somme d'argent : pourquoi cette remise?

R. Je lui devais cette somme depuis environ un an, pour de l'argent qu'il m'avait prêté pendant que j'étais en garnison avec lui à Vienne.

D. Vous persistez à soutenir que vous n'avez pris aucune part au complot qui a dû éclater le 16 avril?

R. Oui; et de plus je déclare que, sachant qu'il y avait du mécontentement, j'ai cherché à éviter toute espèce de confidence.

(Dossier Renard, n° 394 du greffe, pièce 7e.)

Déposition du même, entendu comme témoin à Nancy, le 31 octobre 1834, par M. Lamoureux, juge d'instruction, délégué.

D. Pendant combien de temps et à quelle époque avez-vous été en garnison à Épinal?

R. J'ai été envoyé de l'école de Saumur à Épinal, comme sous-officier dans le 7e régiment de dragons, le 23 novembre 1831. Le régiment a quitté Épinal, le 26 novembre de l'année suivante, pour aller tenir garnison à Lyon.

D. Avez-vous connu, à Épinal, le sieur *Mathieu*, avocat et rédacteur d'un journal?

R. Oui, monsieur.

D. Le même *Mathieu* n'était-il pas lié assez particulièrement avec *Mascarène*, alors sous-officier dans votre régiment?

R. Je l'ignore, ou du moins je ne connais pas le degré d'intimité qui existait entre eux.

D. *Mathieu* n'a-t-il pas admis, dans une société qu'il présidait, plusieurs sous-officiers, et entre autres, *Hane, Crozel, Chabaud, Bourdonneau, Guary* et *Trinoq?*

R. Il n'est pas à ma connaissance qu'une société de ce genre ait existé à Épinal; ainsi je ne puis vous dire si ces sous-officiers en faisaient partie, ni quel était le but de cette association, si elle a existé.

D. Du moins, à cette époque, *Mathieu* n'était-il pas carbonaro?

R. Je puis d'autant moins vous le dire que, dans ce temps-là même, le nom de *carbonaro* et sa signification m'étaient inconnus.

D. *Mathieu* n'aurait-il pas cherché à faire des prosélytes, pour les engager dans toute autre association du même genre?

R. Cela n'est pas à ma connaissance.

D. *Hane* n'était-il pas engagé dans quelque autre association secrète?

R. J'étais intimement lié avec *Hane,* et je puis assurer que, pendant tout le temps de notre séjour à Épinal, il n'a fait partie d'aucune association secrète.

D. Ce qui porte à croire que *Mathieu* et *Hane* étaient carbonari, c'est que, le 29 janvier 1833, *Hane* écrivait à *Mascarène : Tu sais pourtant que les nœuds secrets qui lient notre société ne sont pas seulement ceux d'une simple connaissance; que notre serment ne peut pas être rompu sans forfaiture :*

j'ai écrit aussi à Mathieu, *pour lui demander des renseignements pour pouvoir, au besoin, me faire reconnaître.* Chabaud *et* Renard *au moins ne m'ont pas oublié.* Il résulte de ces expressions que, dès le mois de janvier 1833, *Hane* était engagé dans une société secrète, qu'il était lié par un serment, et qu'il s'adressait à *Mathieu* pour obtenir de lui les signes et les mots de reconnaissance. Or, *Hane* a avoué depuis qu'il était carbonaro.

R. Je vous prie de remarquer que la date de la lettre qui aurait été écrite par *Hane* à *Mascarène* est bien postérieure à notre départ d'Épinal, ce qui confirme les déclarations que je viens de vous faire.

D. Pouvez-vous me donner des explications sur le passage de cette lettre où il est question de vous, en ces termes : Chabaud *et* Renard *au moins ne m'ont pas oublié?*

R. Lorsque *Hane* eut quitté le régiment, nous nous écrivîmes quelques lettres; ainsi, quand il mandait à *Mascarène* que je ne l'avais point oublié, cette énonciation de sa part n'avait aucun rapport au carbonarisme.

D. Où avez-vous été reçu carbonaro?

R. J'ai été reçu carbonaro à Vienne, dans le courant de janvier 1833.

D. Connaissez-vous les frères *Plantier,* de Vienne, dont l'un est avocat et l'autre horloger?

R. Oui.

D. Connaissez-vous également les sieurs *Roujat,* avocat; *Cléret,* capitaine de l'artillerie de la garde nationale de Vienne; Jules *Chorrier,* et *Munier* frères?

R. Je les connais également.

D. Ne sont-ils pas tous carbonari?

R. Je puis d'autant moins répondre à cette question, que je n'ai assisté qu'à une seule séance, celle de ma réception, et que, peu de temps après, je suis entré à l'hôpital pour cause de maladie, et y ai fait un assez long séjour, au bout duquel temps le dépôt du 7e dragons, dont je faisais partie, a quitté Vienne, pour aller tenir garnison à Pierre-Bénite.

D. Quels sont ceux des individus que je viens de vous nommer qui, à votre connaissance, faisaient partie de l'association des carbonari?

R. Quoique je sois persuadé que ma déclaration ne pourrait nuire aux personnes dont vous me demandez les noms, je crois ne pas pouvoir déférer à l'invitation itérative que vous m'adressez de vous les faire connaître.

D. N'avez-vous pas assisté à d'autres réunions carboniques dans la maison *Plantier?*

R. Je vous répète que je n'ai assisté qu'à une seule réunion carbonique, pour ma réception; mais je ne puis vous désigner la maison où elle a eu lieu.

D. Avez-vous assisté à la réception de *Guary* comme carbonaro?

R. Non.

D. Est-il à votre connaissance que *Chabaud, Bourdonneau, Roujat, Clairet* et Jules *Chorrier,* y aient assisté?

R. Je l'ignore.

D. Où et quand ces mêmes individus ont-ils été reçus carbonari?

R. Même réponse.

D. Les sous-officiers *de Latour, Violot* et *Lerat,* ainsi que les brigadiers *Dagier* et *Moreau de Charny,* n'ont-ils pas été reçus carbonari, pendant leur séjour à Vienne?

R. Même réponse.

D. Quel était le cérémonial de la réception? Ne s'assemblait-on pas d'abord au café Minerve? De là, ne se rendait-on pas dans la maison *Plantier?* Ne bandait-on pas les yeux aux récipiendaires? Ne les interrogeait-on pas sur leurs noms, leur âge et leur profession?

R. Je ne puis vous faire connaître autre chose, sinon que le cérémonial de la réception des carbonari était le même que celui qui est usité dans la franche-maçonnerie; la seule différence consiste en ce qu'on ne soumettait le récipiendaire qu'à des épreuves morales et non physiques.

D. Celui qui présidait ne faisait-il pas connaître le but de l'association?

R. Oui.

D. Ne présentait-il pas un poignard, et n'adressait-il pas une allocution au récipiendaire?

R. Oui.

D. Quel était le but de l'association, et dans quel sens était conçue l'allocution?

R. Le premier but de l'association était de maintenir l'égalité et la fraternité entre tous ses membres, qui devaient se secourir mutuellement; le second était relatif à l'expulsion perpétuelle des Bourbons de la branche aînée; le troisième était d'établir progressivement, dans toute l'Europe, des gouvernements purement démocratiques. Le sens de l'allocution du président consistait, autant que je me le rappelle, à engager le récipiendaire à persévérer dans les idées pour le triomphe desquelles l'association était instituée.

D. Le président ne faisait-il pas prêter un serment au récipiendaire, et quel était ce serment?

R. Oui; le récipiendaire jurait de consacrer sa vie et sa fortune au triomphe de l'association, aussitôt qu'il en serait requis par le président, autorisé lui-même par la vente nationale.

D. Ne lisait-on pas la formule du serment dans un livre? Quel était ce livre?

R. La formule du serment se lisait dans un livre que je crois imprimé, mais je ne l'ai pas vu et ne le connais pas.

D. Le serment étant prêté, ne débandait-on pas les yeux au récipiendaire?

R. Oui.

D. Les assistants ne se rangeaient-ils pas en cercle, et le président, se plaçant au centre, ne communiquait-il pas les signes de reconnaissance et les mots de semestre?

R. Oui.

D. Quels était ces signes et ces mots?

R. Je ne puis pas répondre à cette question.

D. Faites attention que vous avez non-seulement juré de dire la vérité, mais *toute la vérité;* qu'ainsi une réticence de votre part serait la violation de votre serment.

R. Je regarderais comme un acte de trahison de révéler certains faits qui ne m'ont été confiés que sous la foi du serment, serment qui subsistait avant celui que je viens de prêter entre vos mains; au surplus, les signes de reconnaissance et les mots de semestre que vous cherchez à connaître, étaient changés tous les trois mois, et plus souvent si on le jugeait nécessaire.

D. Ne délivrait-on pas une carte au récipiendaire?

R. Oui.

D. Quels emblêmes portait cette carte?

R. Je ne puis vous le dire, attendu que je n'ai pas reçu ma carte; on n'était d'ailleurs pas dans l'habitude d'en délivrer aux militaires.

D. N'auriez-vous pas vu de ces cartes entre les mains d'autres carbonari?

R. Oui. Ces cartes étaient blanches; des chaînes brisées y figuraient avec cette inscription: *Quand il le veut, un peuple est libre.* Les couleurs rouge, noire et bleue y étaient disposées par bandes au milieu d'un triangle.

D. Le récipiendaire ne prenait-il pas un nom supposé ou de guerre?

R. Oui.

D. Quel nom avez-vous reçu?

R. Je ne puis le dire.

D. Quels étaient ceux de *Guary, Bourdonneau, Chabaud, Hane* et *Latour?*

R. Je ne puis me rappeler celui de *Guary:* je n'ai pas connu les autres.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, pièce 26.)

Autre déposition du même, reçue à Nancy, le 2 novembre 1834, par M. Lamoureux, juge d'instruction, délégué.

D. Plantier, l'horloger, ne portait-il pas le nom de *Danton?*

R. Je l'ignore.

D. L'avocat *Roujat* ne remplissait-il pas les fonctions de président?

R. Je ne puis répondre à cette question.

D. Quel était le dépositaire du livre sacré?

R. J'ignore s'il y avait un livre sacré.

D. Lors de votre arrestation, il a été saisi sur vous une lettre, en date du 25 mars dernier; elle est écrite par *Guary:* au bas se trouvent quelques lignes de *Plantier,* l'horloger. On y lit ces mots, tracés de la main de *Guary:* « Je « suis aujourd'hui au centre de nos amis et c. (charbonniers), » et ces autres mots, écrits par *Plantier:* « Nous avons le plaisir d'avoir pour quelque temps « l'ami *Guary;* tous les amis se portent bien et vous saluent: nous sommes tou- « jours les mêmes. » Veuillez faire connaître quels sont les amis et c..... dont parlent *Guary* et *Plantier,* et en quel sens ces amis *étaient toujours les mêmes?*

R. J'ai pensé, en effet, que *Guary* et *Plantier,* en parlant de nos amis et c...., avaient eu l'intention de désigner les autres associés carbonari, et qu'en ajoutant que ces amis *étaient toujours les mêmes,* ils voulaient sans doute dire qu'ils persistaient dans les mêmes sentiments. Au surplus, je n'attachais alors, comme aujourd'hui, aucune importance à ce que pouvait dire ou écrire *Guary.*

D. Dans vos interrogatoires des 21 et 29 mai, vous avez dit que vous pensiez que les comités de Vienne et d'Épinal dépendaient de la même association Ayant habité ces deux villes, et y ayant connu des membres des deux sociétés, vous devez savoir au juste à quoi vous en tenir à cet égard. Veuillez vous expliquer d'une manière formelle?

R. Je ne puis que vous répéter ici ce que j'ai dit dans les interrogatoires dont vous parlez. Ayant entendu lire, dans la séance où j'ai été reçu, un bulletin qui annonçait que deux ventes de carbonari venaient d'être établies dans le département des Vosges, sans désignation de lieux, je pensai qu'une d'elles devait avoir été créée à Épinal; mais je n'ai pas dit qu'elles dépendissent de la même association. Je n'ai su que par M. le président du tribunal de Lunéville, qui m'a interrogé que les deux comités des Vosges étaient établis à Épinal et à Saint-Dié.

Je ne puis vous donner d'autres explications à ce sujet, et encore moins vous faire connaître si les comités de Vienne et des Vosges étaient en relation entre eux.

D. Puisque vous avez ignoré l'existence du comité d'Épinal, pourrez-vous me dire au moins si celui de Vienne était en relation avec un comité supérieur siégeant à Paris ou à Lyon?

R. Il est à ma connaissance que le comité de Vienne correspondait avec celui de Lyon, par l'entremise de son président.

D. Pourriez-vous me donner quelques renseignements sur l'objet et le mode de cette correspondance?

R. L'existence de ces relations ne m'étant connue que d'une manière générale, je ne puis vous donner à cet égard aucun renseignement.

D. A Lyon, a-t-on cherché à affilier des sous-officiers à des sociétés secrètes?

R. Ayant toujours été au dépôt, soit à Vienne, soit à Pierre-Bénite, et n'ayant fait que passer à Lyon pour recevoir un congé de convalescence, et ensuite un congé illimité, j'ignore absolument et n'ai pu apprendre si l'on a cherché à affilier des sous-officiers à des sociétés secrètes.

D. Connaissez-vous *Lortet,* médecin, et *Chenay,* avocat, demeurant à Lyon?

R. Je ne les connais pas.

D. L'un et l'autre ne faisaient-ils pas partie de l'association?

R. Je ne puis répondre à cette question.

D. Lorsque le régiment est parti d'Épinal, a-t-on remis à des sous-officiers des lettres de recommandation ou de reconnaissance, soit pour des comités, soit pour des membres de sociétés secrètes?

R. Cela n'est pas à ma connaissance.

D. N'avez-vous pas eu en votre possession un poignard et un livre sacré?

R. Jamais.

Et avant de clore le présent, nous avons de nouveau invité le déposant à revenir sur le système de réticence qu'il paraît avoir adopté relativement à plusieurs questions que nous lui avons adressées; sur quoi le témoin a persisté, en observant qu'il se croyait lié d'honneur à ne pas faire de révélations qui pourraient compromettre des tiers, et en ajoutant que ces révélations n'auraient aucun but d'utilité, même pour le maintien de l'ordre, puisque l'association des carbonari s'est dissoute volontairement, même avant la loi qui prohibe les associations secrètes.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, pièce 26.)

1426. — ADRIAN (Louis), *âgé de 31 ans, aubergiste à Bénaménil, y demeurant.*

(Entendu à Lunéville, le 5 juin 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai servi avec *Chaumont* dans la garde royale. Il y a à peu près sept semaines qu'il est venu à Bénaménil, accompagnant *Guary*, maréchal des logis au 7e régiment de dragons. Ce dernier venait visiter *Renard*, sous-officier au même régiment, qui est en congé illimité chez son père. Comme j'avais été dans le même régiment que *Chaumont*, il est venu chez moi avec *Guary* et *Renard*, et ils ont demandé de la bière, que je leur ai fait servir; ils sont restés pendant à peu près une demi-heure, après quoi *Chaumont*, voyant passer le courrier de Blamont à Lunéville, a demandé s'il pouvait y avoir une place; le conducteur a répondu que oui : *Chaumont* est parti, et je ne l'ai pas revu depuis.

Pendant tout le temps que ces messieurs sont restés chez moi, il n'a pas été question de politique.

Depuis, *Guary* est revenu à Bénaménil, mais je ne lui ai pas parlé.

(Information générale de l'affaire militaire, 4e pièce, 29e témoin, page 47.)

1427. — Femme ROBERT (Sophie PIERROU), *âgée de 25 ans, tenant l'auberge du Faisan, à Lunéville.*

(Entendue à Lunéville, le 21 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Le 10 avril dernier, *Renard*, sous-officier de dragons, a logé dans mon hôtel avec un autre sous-officier, que je crois être du même régiment; ils sont arrivés vers la nuit tombante, sont sortis quelques temps après et rentrés fort tard; ils ont couché dans la même chambre.

Le lendemain matin, ils ont déjeuné; puis ils sont partis.

D. Pendant qu'ils ont logé chez vous, ont-ils eu quelques relations avec des sous-officiers de cuirassiers?

R. Non, ou du moins je n'ai pas vu de sous-officiers.

D. Avaient-ils invité quelqu'un à déjeuner?

R. Ils ne m'ont rien dit.

D. Ont-ils envoyé quelqu'un de votre maison à la caserne de l'Orangerie, pour inviter le maréchal des logis chef *Chaumont*, du 10e cuirassiers, à venir les voir?

R. D'après votre désir, j'ai pris des informations près de mes domestiques, et aucun d'eux n'a été chargé de cette commission.

(Information générale de l'affaire militaire, 3e pièce, 12e témoin, page 11.)

1428. — HANE (Georges), *âgé de 25 ans, maréchal des logis au 1er régiment de dragons, en garnison à Joigny* (alors inculpé).

(Interrogé à Paris, le 7 juin 1834, par M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la cour des Pairs.)

D. Reconnaissez-vous la pièce que je vous représente, commençant par ces mots : *J'avais écrit*, et signée *G. Hane?*

R. Oui, monsieur; elle est de moi.

D. Ne faites-vous point partie de la société des carbonari?

R. J'en ai fait partie.

D. Avez-vous cessé d'en faire partie?

R. Oui, monsieur; j'ai cessé d'en faire partie par le fait, n'ayant jamais correspondu avec la société.

D. Où avez-vous été reçu membre de cette société?

R. Dans mon premier interrogatoire, j'ai refusé de répondre, dans la crainte de compromettre quelques personnes; j'observerai la même réserve.

D. A quelle époque avez-vous été reçu?

R. Je refuse de répondre à cette question, par le motif que j'ai dit précédemment. Je répondrai avec beaucoup de franchise sur tout ce qui me touche; mais je ne ferai aucune réponse qui puisse compromettre d'autres personnes.

D. Comment pensez-vous que d'indiquer l'époque et le lieu de votre réception puisse compromettre des personnes que vous seriez libre, dans tous les cas, de ne pas nommer?

R. C'est une chose que moi seul puis apprécier.

D. Votre refus de répondre sur ces deux faits porte à croire que vous avez été reçu nouvellement, et dans le lieu où se trouve votre régiment en garnison: est-ce la crainte de faire supposer que vos camarades faisaient partie de la société qui vous empêche de répondre?

R. Je n'ai pas été reçu dans un lieu où mon régiment fût en garnison; pas un de mes camarades ne fait partie de la société, du moins à ma connaissance, et tout le monde ignorait, dans le régiment, que j'en fusse membre.

D. Quel est le serment qu'on vous a fait prêter?

R. Vous savez qu'il y a des serments à toutes les sociétés secrètes; c'est une chose qui ne se révèle pas : du reste, nous jurions d'être fidèles à notre cause, et de ne pas nous trahir mutuellement.

D. Quelle était cette cause?

R. Nous sommes républicains, nos opinions sont connues.

D. Quel était le but de la société?

R. Le but de la société était de répandre les lumières dans toutes les classes de la société, afin d'arriver par progrès à notre but.

D. Ce but n'était-il pas le renversement du gouvernement monarchique et l'établissement d'un gouvernement républicain?

R. Notre but était la république : nous étions républicains; mais nous voulions y arriver par le progrès.

D. Dans la lettre que nous venons de vous représenter, après ces expressions : *Les destinées d'un peuple ne sont-elles pas écrites comme celles d'un homme*, je remarque ces mots : *Mais en ajoutant foi au fatalisme, n'oublions pas le vieux proverbe : Aide-toi, le ciel t'aidera.* Quel sens attachez-vous à ces dernières paroles, et n'indiquent-elles pas l'intention d'agir ouvertement et par des faits, quand l'occasion s'en présenterait, pour arriver au renversement du Gouvernement et au rétablissement du gouvernement républicain?

R. Je suis soldat de juillet, et si le Gouvernement a faussé ses promesses, il me semble que la résistance serait au moins aussi légale qu'en 1830.

D. Est-ce là ce que vous entendiez par les expressions qui suivent: *Et si le doigt de Dieu a marqué l'heure qui doit sonner notre régénération, ressouvenons-nous qu'il se sert des bras du peuple.*

R. C'était ma pensée.

D. Militaire, comment avez-vous pu penser que chaque soldat fût juge des actes du Gouvernement et eût pu s'armer contre lui, en violant ses serments, toutes les fois qu'il jugerait ses actes répréhensibles?

R. Comme soldat, me trouvant dans les rangs, j'aurais obéi; on ne discute pas les ordres qu'on vous donne lorsqu'on est sous les armes; mais, comme homme, on a le droit d'avoir ses opinions et de les exprimer dans le secret de l'amitié; c'est ce que j'ai fait, en écrivant à mon ami *Chabaud*, ne croyant pas que jamais ma lettre pût être connue d'autres que de lui.

D. Je vous fais remarquer qu'il ne s'agit pas seulement de manifestation d'opinion privée d'ami à ami; mais du but, que vous venez de faire connaître vous-même, d'une société secrète dont vous faisiez partie.

R. Ce n'est pas ici une proclamation que je faisais pour le public, mais un épanchement d'amitié qui devait rester secret. Quant au but de la société, j'ai dit qu'il était d'arriver à un résultat qu'elle souhaitait par la propagation des lumières : la marche du Gouvernement n'était pas celle que nous pensions qu'il devait suivre.

D. Ce but n'était-il pas la substitution du gouvernement républicain au gouvernement monarchique? Il ne s'agissait pas alors seulement de faire chan-

ger le Gouvernement de marche; mais de le changer lui-même et de le renverser.

R. Les hommes passent et les gouvernements se suivent. L'accusation ne peut porter que sur des faits et non sur des pensées; nous avons espéré, mais nous n'avons pas agi.

D. N'avez-vous pas prêté sur un poignard le serment qu'on vous a fait prêter en vous recevant carbonaro?

R. Le serment est une chose sacrée, et quel qu'il soit, je ne le révélerai pas.

D. Vous pourriez croire, quoiqu'à tort, que le serment lui-même fût sacré; mais la circonstance de la forme dans laquelle il a été prêté pourrait ne pas vous paraître avoir ce caractère?

R. C'est un secret, et tout ce qui se passe dans la société ne peut pas être révélé. D'ailleurs, puisqu'il y avait des traîtres dans la société, le Gouvernement est sans doute aussi bien informé que moi.

D. Comment pouvez-vous croire qu'un serment contraire à vos devoirs et à votre serment de soldat puisse être sacré?

R. J'ai prêté serment de fidélité au Roi et d'obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume; et comme le peuple n'aurait repris ses droits que si le pacte avait été violé, j'aurais été affranchi de mon serment. Lorsqu'une des parties viole le contrat, l'autre n'est plus liée.

D. Mais le serment que vous avez prêté comme carbonaro n'était pas conditionnel?

R. Comme j'ai refusé de dire en quoi consistait ce serment, et que je crois devoir persister dans ce refus, je ne dois pas dire s'il était conditionnel ou s'il ne l'était pas.

D. Le but de la société n'était-il pas la substitution immédiate de la république au gouvernement monarchique?

R. Comme républicain, je le désirais; mais comme soldat, je me trouvais dans l'impossibilité d'agir.

D. La société des Carbonari n'étant pas retenue par les liens militaires, comme vous, n'avait-elle pas le but et l'intention d'agir immédiatement?

R. Je n'ai assisté à la société qu'une seule fois, en qualité de récipiendiaire; la séance a duré trois quarts d'heure; depuis lors, je ne me suis trouvé, avec quelques-uns des membres de la société, qu'en relations d'amitié.

D. Il est impossible que dans cette séance on ne vous ait pas fait connaître le but de la société; vous-même avez dû l'exiger, avant de prêter le serment

qui, probablement, expliquait lui-même ce but, ainsi que cela a lieu ordinairement.

R. J'ai déjà dit que le but de la société était de répandre l'instruction et le progrès politiques.

D. En refusant de faire connaître le serment prêté par les membres de la société, vous donnez lieu de soupçonner que ce dernier était coupable et contraire à vos devoirs.

R. Du moment que ce serment a été fait sous la promesse du secret, quel qu'il soit, je ne dois pas le dévoiler.

D. Le maréchal des logis *Chabaud* ne faisait-il pas, comme vous, partie de cette société?

R. C'est une question à laquelle lui seul doit répondre.

D. Connaissez-vous le maréchal des logis *Renard?*

R. Oui, monsieur; nous étions dans le même régiment.

D. N'était-il pas présent à votre réception?

R. Il n'y était pas.

D. Une carte portant un nom de guerre ne vous fut-elle pas remise, lors de votre réception?

R. Non, monsieur.

D. Ne vous a-t-on pas donné un nom de guerre et quel est-il?

R. On m'en a donné un, mais je ne me le rappelle pas, n'ayant conservé aucune relation avec la société.

D. Les nommés *Violot*, *Delatour*, *Dagier*, *Lerat* ne faisaient-ils pas partie de la même société?

R. Il ne m'appartient pas de répondre à cet égard.

D. Connaissez-vous les sieurs *Plantier*, l'un avocat, l'autre horloger, à Vienne, département de l'Isère?

R. Je ne les connais pas, à moins qu'ils ne fassent partie de l'association où j'aurais pu les voir sans les connaître; je ne suis resté à Vienne que deux jours.

D. N'y avez-vous pas connu M. *Clairet*, propriétaire dans cette ville?

R. Non, monsieur; je n'ai eu de rapports avec les membres de la société qu'au moment de ma réception, sans savoir leurs noms, et je ne pourrais, aujourd'hui, les reconnaître.

D. Vous ne connaissez pas par conséquent M. *Cholier* et MM. *Meunier*, de cette ville?

R. Je n'en connais aucun.

D. N'est-ce pas à Vienne que vous avez été reçu?

R. C'est une question à laquelle j'ai déjà refusé de répondre.

D. Je vous fais remarquer qu'il résulte implicitement des réponses que vous venez de faire au sujet des personnes que je viens de vous nommer, que c'est en effet à Vienne que votre réception a eu lieu.

R. Il pourrait se faire que ces messieurs fissent partie d'une autre société que celle de Vienne, et qu'ils fussent présents à la séance de celle où j'ai été reçu; voilà pourquoi j'ai répondu à votre question : si je connaissais ces messieurs? Que je ne les avais jamais vus, à moins qu'ils ne fissent partie de la société et qu'ils ne fussent présents à ma réception.

D. N'êtes-vous pas allé, à Vienne, au café Minerve?

R. Je suis allé au café qui était près de la promenade; je ne sais pas son nom.

D. Le serment qu'on vous a fait prêter ne porte-t-il pas l'engagement d'être fidèle à la république?

R. J'ai déjà dit que je me crois obligé de garder le secret pour tout ce qui est relatif au serment.

D. Ne contenait-il pas aussi la promesse d'essayer d'enlever les soldats pour le rétablissement de la république et le renversement du Gouvernement, lorsque le moment d'agir serait venu, et de résister aux ordres contraires qui vous seraient donnés par vos chefs?

R. Je n'ai jamais eu de rapports avec les soldats que ceux de mon état; je ne les ai jamais entretenus de politique. Quand je suis arrivé au régiment, j'ai promis à mon colonel de ne pas chercher à faire de propagande, et j'ai tenu ma promesse; le secret de ma position n'était connu que de moi.

D. Connaissez-vous le nom de la personne dans la maison de laquelle vous avez été reçu carbonaro?

R. Je ne connais ni le nom de la personne, ni même la maison dans laquelle j'ai été reçu, et je serais fort embarrassé pour la reconnaître.

D. N'a-t-on pas lu dans un livre la formule du serment qu'on vous a fait prêter? et le président n'était-il pas entouré d'une espèce de tribunal?

R. Nous étions dans l'obscurité.

D. Était ce parce que vous aviez les yeux bandés ou qu'il n'y avait pas de lumière?

R. Il n'y avait pas de lumière.

D. Le maréchal des logis *Guary* n'a-t-il pas été reçu en même temps que vous?

R. Non, monsieur; j'étais seul récipiendaire.

D. N'a-t-il pas assisté, du moins, à votre réception?

R. Non, monsieur.

D. N'est-il pas à votre connaissance qu'il fît partie de la société?

R. C'est une question à laquelle il a déjà dû répondre lui-même.

(Dossier Hane, n° 324 du greffe, pièce 3e.)

1429. — PLANTIER (François), *âgé de 35 ans, avocat, demeurant à Vienne* (alors inculpé).

(Interrogé à Vienne, le 15 mai 1834, par M. Vatin, président au tribunal de première instance, délégué.)

D. Reconnaissez-vous le livre de charbonnerie que je vous représente?

R. Lorsque ce livre a été saisi chez moi, j'ai regretté, en y réfléchissant depuis, de ne pas vous avoir donné des explications qui auraient pu dissiper de suite les impressions défavorables pouvant s'élever contre moi à ce sujet, ainsi qu'à celui du poignard : ce livre est un livre ancien; je le possédais sous la restauration, depuis 1824 ou 1825, époque du renouvellement de la société des Carbonari. J'en étais le possesseur, parce que c'était moi qui l'avais écrit. Il a été vu et possédé par plusieurs personnes, et notamment par MM. *Delorme*, avocat; *Couturier* de Royac; *Grenier* fils; *Robert* et *Couturier*, député; par MM. *Villars*, *Megnon*, *Faugier*, et bien d'autres que je pourrais nommer; il en est de même du poignard.

D. Il serait possible cependant que, quoique ce livre fût ancien, il vous eût servi postérieurement, pour reformer, surtout à l'époque signalée, en 1833, une nouvelle société de charbonnerie?

R. Je conviens que cela pourrait être, mais ça n'est pas.

D. Connaissez-vous le nommé *Guary?*

R. J'ai connu *Guary;* je ne sais pas à quel régiment il appartient, et je me rappelle plus particulièrement son nom, parce qu'il y a deux mois environ, étant revenu en garnison à Vienne, il a eu un duel avec l'un de ses camarades.

D. Ne l'avez-vous pas connu en janvier 1833, et n'a-t-il pas été, à cette époque, affilié à la société de Charbonnerie dont vous auriez fait partie?

R. Je ne me rappelle pas précisément l'époque à laquelle je l'ai connu; mais je n'ai jamais affilié cet individu à aucune société.

D. Cependant il prétend avoir été reçu chez vous carbonaro, et avoir prêté serment de renverser le gouvernement actuel et d'établir la république; il désigne même assez exactement les localités de votre appartement?

R. Peut-être est-il venu chez moi avec d'autres camarades que je connaissais; mais le reste de sa déclaration est faux.

D. D'où viennent les brochures qui ont été saisies chez vous?

R. Quelques-unes m'ont été données à Vienne. Celle intitulée *le Compte rendu*, m'a été envoyée par la société Aide-toi, je t'aiderai.

(Dossier Plantier et autres, n° 325 du greffe, pièce 5e.)

1430. — PLANTIER (Étienne), *âgé de 37 ans, horloger, demeurant à Vienne* (alors inculpé).

(Interrogé à Vienne, le 24 mai 1834, par M. Vatin, président du tribunal civil, délégué.)

D. N'avez-vous pas des relations assez intimes avec le sieur *Guary*, sous-officier au 7e dragons?

R. Oui; j'ai connu *Guary* parce que j'ai fait des armes avec lui au quartier; je suis même maintenant en relation avec lui par suite de quelques dettes qu'il a laissées à Vienne. Dans sa correspondance, il ne s'agit nullement de politique, et pour vous le prouver, je dépose les différentes lettres que *Guary* ou *Renard* m'ont adressées relativement à leurs affaires particulières.

D. N'auriez-vous point écrit une lettre récente à *Guary*, et ne l'auriez vous pas entretenu des événements de Lyon?

R. Oui; par sa lettre du 24 avril 1834, que je dépose entre vos mains, *Guary* me demande des détails sur les événements de Lyon, et je lui en ai donné.

D. N'auriez-vous pas dit que *Lerat* s'était battu contre les troupes?

R. *Lerat*, ex-fourrier du 7e dragons, et qui maintenant est dans une maison de commerce, était venu à Vienne, quelques jours après les événements de Lyon; il m'avait raconté qu'il s'était trouvé dans la bagarre et qu'il avait été bloqué dans une rue; mais je ne me souviens pas qu'il m'ait dit qu'il s'était battu. Au surplus, je ne me rappelle pas ce que j'ai pu dire à *Guary*.

D. N'auriez-vous pas eu, parmi les sous-officiers ou d'autres personnes, le surnom de *Danton?*

R. Je crois bien qu'en plaisantant on a pu me nommer ainsi; il me semble même que *Guary* particulièrement me donnait quelquefois ce nom, mais sans y attacher aucune importance.

D. N'était-ce pas au contraire un nom de carbonaro?

R. Il y a longtemps que nous ne nous mêlions plus de ça.

(Dossier Plantier et autres, n° 325 du greffe, pièce 21e.)

1431. — MEUNIER (Thomas), *âgé de 23 ans, propriétaire, demeurant à Vienne* (alors inculpé).

(Interrogé à Vienne, le 15 mai 1834, par M. Vatin, président du tribunal de première instance, délégué.)

D. N'auriez-vous pas connu, à Vienne, en 1833, *Renard*, maréchal des logis au 7e dragons, *Chabaud*, maréchal des logis au même régiment, et *Bourdonneau*, fourrier?

R. J'ai connu les sieurs *Renard* et *Chabaud;* il est bien possible que j'aie connu aussi *Bourdonneau;* mais sans me le rappeler aussi précisément que les autres. J'avais fait connaissance de *Renard* et de *Chabaud* dans les cafés; ils vinrent ensuite chez moi, pour voir un beau cheval dont j'étais possesseur.

D. Ne vous êtes-vous pas réuni plusieurs fois avec ces militaires, chez les frères *Plantier?*

R. Jamais.

D. N'auriez-vous pas connu également, à Vienne, un sieur *Guary?*

R. Il me semble que ce nom-là ne m'est pas inconnu.

D. N'auriez-vous jamais été chez les frères *Plantier?*

R. Ce sont mes parents, et, toutes les fois que je viens en ville, je vais chez l'horloger. Je consulte aussi souvent, pour mes affaires, l'avocat.

D. N'auriez-vous pas assisté, chez l'avocat, à des réunions politiques?

R. Jamais je n'ai assisté chez lui à aucune réunion politique, ni à d'autres.

D. Cependant vous êtes signalé comme ayant assisté à une réception de serment, en janvier 1833?

R. Cela n'est pas; je ne faisais partie que de la société pour la liberté de la presse, et ce n'était pas chez le sieur *Plantier* que nous nous réunissions; par conséquent, je n'ai assisté à la réception d'aucun serment.

D. N'êtes-vous pas affilié à une société de Carbonari?

R. Non; j'ai entendu parler de cette société; mais je pensais que, depuis la révolution de juillet, cette société n'existait plus.

D. Connaissez-vous ce poignard, qui a été saisi chez le sieur *Plantier?*

R. Non, monsieur.

D. Connaissez-vous ce livre de carbonarisme, qui a été saisi chez le sieur *Plantier?*

R. Non, monsieur.

D. Connaissez-vous *Violo*, *Latour*, *Moro*, *Decharny*, *Dagière* et *Laurat?*

R. Je connais *Violo*, et je dois dire que j'en ai connu plusieurs; ils m'ont coûté quelques bouteilles de vin blanc. Un seul de ces militaires, une fois introduit chez moi, en attirait plusieurs autres. J'ai même prêté de l'argent au sieur *Violo*.

Au surplus, le sieur *Meunier*, après avoir signé l'interrogatoire, a ajouté qu'il n'avait jamais prétendu conspirer contre le Gouvernement, qu'il entendait observer les lois, et s'y soumettre, addition qu'il a également signée.

(Dossier Plantier et autres, n° 325 du greffe, 6e pièce.)

1432. — MEUNIER (Eustache), *âgé de 21 ans, propriétaire, demeurant à Vienne, faubourg Saint-Martin* (alors inculpé).

(Interrogé à Vienne, le 15 mai 1834, par M. Vatin, président du tribunal civil, délégué.)

D. Connaissez-vous des sous-officiers de dragons, appartenant au 7e régiment, que vous auriez fréquentés, et avec lesquels vous auriez eu des réunions chez les frères *Plantier?*

R. Je n'ai jamais fréquenté des dragons. C'est probablement par erreur que mon nom est mis dans cette affaire-là.

D. Ne seriez-vous pas affilié à une société de carbonari?

R. Je ne connais pas même ce nom-là; je m'occupe de mon moulin; je vais quelquefois en ville, et je ne m'occupe pas de pareilles affaires.

D. Connaissez-vous un militaire nommé *Guary*, et n'avez-vous pas assisté chez les frères *Plantier* à une réception de serment?

R. Il y a plus de quatre ans que je ne suis entré chez M. *Plantier*, l'avocat; je n'ai pas assisté à la réception de serment dont vous me parlez; je ne sais pas même ce que c'est.

D. Ne faites-vous pas partie de la société pour la liberté de la presse?

R. Je ne fais partie d'aucune association; je ne me mêle pas de ces affaires-là; je ne lis pas même les journaux, et, si l'on me met républicain, on a bien tort.

Représentation faite du poignard et du livre saisis chez le sieur *Plantier*, avocat, le sieur *Meunier* a déclaré qu'il ne les connaissait pas, et que c'était pour la première fois qu'il les voyait.

(Dossier Plantier et autres, n° 325 du greffe, 7e pièce.)

1431. — SAINT-PIERRE (Jean-François-Anne), *âgé de 38 ans, avocat, demeurant à Vienne.*

(Entendu à Paris, le 22 mai 1834, devant M. Vatin, président du tribunal civil, délégué.)

Antérieurement à la révolution de juillet, étant chez M. *Plantier,* je vis sur son bureau, ou sur sa cheminée, un poignard, que j'examinai, et que je reconnais pour être celui que vous me représentez. Quant au livre que vous me représentez également, il m'est entièrement inconnu.

(Dossier Plantier et autres, n° 325 du greffe, 11e pièce, 9e témoin.)

1434. — ANIN (Louis), *âgé de 36 ans, receveur de la loterie, demeurant à Vienne.*

(Entendu à Vienne, le 21 mai 1834, devant M. Vatin, président du tribunal civil, délégué.)

Je reconnais parfaitement le poignard, ainsi que le livre que vous me représentez. Ils servaient à des réceptions de carbonari, avant la révolution de juillet. J'ai même fait une copie du livre, que j'ai vainement recherchée. Ce livre est entièrement écrit de la main de M. *Plantier;* mais il ne restait pas toujours entre ses mains: depuis 1827 la charbonnerie a été laissée de côté.

(Dossier Plantier et autres, n° 325 du greffe, pièce 11e, 5e témoin.)

1435. — PARENT (Hippolyte), *âgé de 44 ans, négociant, demeurant à Vienne.*

(Entendu à Vienne, le 21 mai 1834, devant M. Vatin, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai vu, dans plusieurs réunions de carbonari où j'ai assisté, un poignard; mais je ne pourrais pas dire précisément si c'est celui que vous me représentez. Je dois dire cependant que j'ai vu un poignard dans une réunion présidée par M. *Plantier;* c'était à l'époque de 1823. Quant au livre que vous me représentez également, il n'y a pas à s'y tromper. Je l'ai vu à cette époque chez M. *Plantier,* et même dans d'autres réunions.

(Dossier Plantier et autres, n° 325 du greffe, pièce 11e, 4e témoin.)

1436. — VILLARS (Félix), *âgé de 33 ans, propriétaire, demeurant à Vienne.*

(Entendu à Vienne, le 21 mai 1834, devant M. Vatin, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai assisté, de 1823 à 1827, à plusieurs réunions de la société de carbona-

risme, dont je faisais partie; on se servait généralement d'un poignard pour les réceptions. Je crois que celui que vous me représentez était celui dont on se servait; c'est bien sa forme et sa longueur: quant au livre que vous me représentez également, je l'ai vu à cette époque; je reconnais son format; l'écriture est de M. *Plantier*, et même je me rappelle avoir lu les différentes dispositions du règlement que je parcours actuellement.

D'après mon opinion personnelle, je ne pense pas qu'il y ait eu à Vienne de société secrète depuis 1827, et j'ai été très-étonné d'en entendre parler encore.

J'ai causé souvent politique avec M. *Plantier;* je lui ai entendu manifester des opinions libérales et désirer des améliorations, mais toujours par une voie pacifique et non jamais par celle de l'insurrection.

(Dossier Plantier et autres, n° 325 du greffe, pièce 11e, 3e témoin.)

1437. — DELORME (Thomas-Claude), *âgé de 46 ans, avocat, demeurant à Vienne.*

(Entendu à Vienne, le 21 mai 1834, devant M. Vatin, président du tribunal civil, délégué.)

Je faisais partie de la charbonnerie dès l'origine de cette société; nous procédions aux réceptions sans poignard et sans livre, de sorte que je ne connais ni le poignard ni le livre que vous me représentez. J'ai entendu dire seulement que M. *Plantier* avait un poignard et un livre qui servaient pour les réceptions; il est possible que j'aie assisté à quelques réunions où l'on se serait servi de ce poignard et de ce livre, mais je ne m'en souviens pas précisément. Depuis 1826, je n'ai plus entendu parler de la charbonnerie.

(Dossier Plantier et autres, n° 325 du greffe, pièce 11e, 2e témoin.)

1438. — CHOLLIER (Antoine-Jean-Baptiste-Just), *âgé de 22 ans, demeurant chez son père, à Villefontaine* (alors inculpé).

(Interrogé à Vienne, le 21 mai 1834, par M. Vatin, président du tribunal de première instance, délégué.)

D. Ne connaissez-vous pas des sous-officiers du 7e régiment de dragons, et notamment *Renard, Chabaud* et *Bourdonneau?*

R. J'ai connu ces sous-officiers; je les ai vus pour la première fois à un bal donné par les artilleurs, et depuis je les ai vus assez souvent au tir du pistolet.

D. Connaissez-vous *Guary?*

R. Je le connais également, et l'ai vu quelquefois avec les sous-officiers dont je viens de vous parler.

D. N'avez-vous pas assisté, avec ces sous-officiers, à des réunions politiques chez les frères *Plantier,* en janvier 1833?

R. Non ; je suis allé chez *Plantier,* avocat; mais je n'ai jamais assisté à aucune réunion politique.

D. Cependant il paraîtrait que vous seriez désigné comme ayant assisté à une réunion où des sous-officiers auraient prêté serment de renverser le gouvernement actuel et d'établir la république?

R. Cela, en ce qui me concerne, est entièrement faux, et je n'ai jamais entendu dire qu'il y eût eu aucune réunion semblable chez *Plantier.*

D. N'êtes-vous point affilié au carbonarisme?

R. Non, pas plus qu'à d'autres sociétés secrètes; je ne fais enfin partie d'aucune association, si ce n'est pour celle relative à la liberté de la presse qui n'était point secrète : maintenant cette société est dissoute.

D. Connaissez-vous ce poignard et ce livre, qui ont été trouvés chez le sieur *Plantier?*

R. Je n'ai jamais vu ce poignard ni ce livre chez le sieur *Plantier.*

(Dossier Plantier et autres, n° 325 du greffe, pièce 10e.)

1439. — GERBAUT (Louis), *âgé de 24 ans, fabricant de papier, demeurant à Archettes* (alors inculpé).

(Premier interrogatoire, subi à Épinal, le 20 avril 1834, devant M Demengeot, juge, délégué.)

D. Depuis combien de temps habitez-vous Archettes?

R. Depuis les premiers jours du mois de mai 1833.

D. Avant cette époque, n'habitiez-vous pas chez votre cousin *Gerbaut,* ancien notaire à Épinal?

R. J'ai habité pendant cinq ans environ à Épinal, chez mon cousin *Gerbaut.*

D. Pendant ce temps, et durant l'existence d'un journal intitulé *la Sentinelle des Vosges,* qui avait pour gérant votre cousin, et pour rédacteur habituel le sieur *Mathieu,* avocat, ce dernier n'habitait-il pas la maison dudit *Gerbaut,* et ne mangeait-il pas chez votre cousin?

R. Oui; il a logé et mangé chez mon cousin environ quinze mois.

D. Pendant ces quinze mois, votre cousin et *Mathieu* ne recevaient-ils pas chez eux les sous-officiers du 7e dragons et ensuite ceux du 11e?

R. Lorsque le 11e régiment de dragons est venu en garnison à Épinal, le sieur *Mathieu* ne logeait plus chez mon cousin *Gerbaut,* à ce que je crois; quant aux sous-officiers du 7e, quelques-uns sont venus faire visite à *Mathieu;* mais ils ne sont jamais venus voir directement mon cousin.

D. Ne fréquentiez-vous pas vous-même des sous-officiers, soit du 7e, soit du 11e dragons?

R. Je n'en connaissais particulièrement qu'un, le sieur *Renard,* maréchal des logis au 7e, avec lequel je suis allé en classe à Charmes; et au surplus je n'ai eu aucunes relations avec les sous-officiers de ces deux régiments: depuis le départ du 7e, je n'ai reçu aucunes nouvelles de *Renard.*

D. N'avez-vous pas assisté à des dîners que *Mathieu* et *Gerbaut,* votre cousin, donnaient à des sous-officiers de ces deux régiments?

R. Non.

D. Ne vous êtes-vous pas trouvé chez votre cousin dans des réunions composées de bourgeois et de militaires, et qui avaient un but politique?

R. Non, monsieur; et je dois même dire que, pendant toute l'existence du journal *la Sentinelle des Vosges,* j'ai toujours désapprouvé hautement mon cousin d'avoir entrepris la publication de cette feuille.

D. Il résulte des lettres saisies à votre domicile, et qui toutes, sauf une seule, vous sont adressées par votre cousin *Gerbaut,* qu'il vous considère comme un républicain, et par conséquent intéressé au renversement du gouvernement actuel; qui peut lui avoir donné cette idée de vous?

R. Je ne sais ce qui peut avoir donné l'idée à mon parent que j'étais républicain, ne lui ayant jamais témoigné aucune opinion, et ne m'étant jamais intéressé aux affaires de l'État; d'ailleurs mes occupations personnelles occupant tous mes moments, ne m'ont jamais laissé le temps de m'occuper de politique. Mon cousin a la malheureuse habitude de mêler ses opinions politiques à tout ce qu'il fait, et il n'est pas étonnant que, dans toutes les lettres que vous avez, il se trouve des passages traitant du républicanisme mêlés avec des affaires d'intérêt.

D. Il existe dans les lettres saisies une lettre adressée à M. *Mathieu,* sans date ni signature, où celui qui l'a écrite, en regrettant que les Vosgiens, et en particulier les républicains d'Épinal, n'eussent pas suivi l'exemple de ceux de Paris aux 5 et 6 juin 1832, donne l'assurance que les sous-officiers du régiment en garnison à Épinal sont tous disposés à seconder un mouvement républicain. Qui a écrit cette lettre? comment se trouve-t-elle en votre possession, et pourquoi l'avez-vous conservée jusqu'à ce moment?

R. J'ignore qui a écrit cette lettre; et comme je suis possesseur de tous les papiers qui appartiennent à mon cousin et à la rédaction de *la Sentinelle des*

Vosges, à laquelle travaillait *Mathieu,* il n'est pas étonnant qu'on ait trouvé cette pièce chez moi.

D. Une lettre, datée de Kehl, vous adresse le nommé André *Vichard;* votre cousin, qui l'a écrite, vous dit que cet individu vous dira de vive voix tout ce qu'il lui a communiqué, et fait entrevoir qu'il craint de confier ses pensées au papier; au dos de la lettre existent ces mots écrits de la main de *Vichard: Laisser passer le fils adoptif de l'expatrié Gerbaut.* N'est-ce pas une passe donnée par un chef de section de société politique, et ne comptiez-vous pas vous en servir dans des temps de trouble pour vous faire reconnaître comme affilié?

R. Ce sieur *Vichard* m'apporta cette lettre à Épinal; il me communiqua ses pensées sur les affaires civiles de mon cousin; je partis quelques jours après pour aller à Kehl chercher mon cousin. Quant au laissez-passer signé *Vichard,* il m'a été donné par lui comme étudiant en médecine, afin de pouvoir pénétrer à Kehl, où l'on pensait que je ne pourrais me rendre sans cette formalité, à raison du choléra qui règnait alors en France.

D. Comment pensiez-vous que sur une signature non légalisée, à la suite de laquelle *Vichard* n'avait même pas ajouté sa qualité d'élève en médecine, vous pourriez franchir la frontière d'un pays qui voulait se préserver du choléra?

R. Le sieur *Vichard,* connaissant le docteur en médecine de Kehl, m'a dit que je passerais librement avec sa signature.

D. D'où vous proviennent les armes saisies en votre domicile?

R. Les deux fusils de calibre m'ont été donnés, ainsi qu'à *Poirel,* comme gardes nationaux; les deux fusils de chasse appartiennent à mon cousin *Gerbaut;* le sabre de cavalerie m'a été donné comme garde à cheval; les deux sabres-briquets appartiennent à mon cousin et à moi, j'ai acheté l'un lorsque j'étais voltigeur, et mon parent, en sa qualité d'officier, a acheté l'autre: quant aux deux cannes, celle à dard m'appartient, je l'ai depuis un an environ; je ne sais à qui appartient l'autre; le pistolet de poche appartient à mon cousin; la petite boîte et la poudrière sont à moi.

D. Vous êtes prévenu de faire partie, soit d'une association de plus de vingt personnes, dont le centre serait à Épinal; soit d'une portion d'association moindre de vingt personnes, qui aurait son centre à Paris ou à Lyon, ou dans d'autres lieux; soit encore d'une section qui surpasserait le nombre vingt, et qui serait affiliée à la société des Droits de l'homme ou à toute autre, ayant toutes pour but le renversement du gouvernement actuel et l'établissement de la république; qu'avez-vous à répondre?

R. Je ne fais et je n'ai jamais fait partie d'aucune société ou association quelconque.

D. Ne savez-vous pas s'il existe de pareilles associations à Épinal, et si

elles ne se sont pas mises en rapport avec les insurgés de Lyon, de Paris ou de Saint-Étienne?

R. Je l'ignore entièrement.

Deuxième interrogatoire, subi à Épinal par le même inculpé, le 21 avril 1834, devant le même magistrat.

D. Je vous représente une affiche annonçant le spectacle d'Épinal du dimanche 13 avril 1834, qui contient au dos une liste de dix-huit personnes, au nombre desquelles se trouve un nommé *Gerbaut;* cette pièce, saisie au domicile de *Mathieu*, ferait présumer qu'il existe à Épinal une association dont vous feriez partie.

R. Je ne sais comment mon nom figure sur cette liste; je n'ai jamais eu de rapport avec le sieur *Mathieu* touchant les affaires politiques, et si je suis allé une ou deux fois chez lui, c'était pour traiter d'intérêts concernant la fabrication de papier, dans laquelle il entrait pour un tiers.

D. Je vous représente le brouillon d'une circulaire saisie au domicile de *Mathieu*, et qui est ainsi conçue : « Cejourd'hui mardi, citoyen, vous êtes « invité à vous trouver ce soir à huit heures précises au café des Forts. Il est « urgent que vous y paraissiez; dans les circonstances actuelles votre défaut « de présence entraverait les décisions que l'on peut avoir à prendre dans « l'intérêt de notre société. Salut et fraternité. » Je vous demande, si vous avez eu connaissance de cette circulaire, et si vous en avez reçu une semblable ?

R. Je n'ai pas eu connaissance de cette circulaire et n'en ai pas reçu de copie; je la vois pour la première fois.

(Dossier Gerbaut, n° 312 du greffe, pièce 6e.)

Autre interrogatoire, subi par le même inculpé, à Épinal, le 7 juillet 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction, délégué.)

D. Avez-vous fait partie de la société des Droits de l'homme, à Epinal?

R. Non, monsieur; et si mon nom a été porté sur quelques listes, c'est à mon insu et sans ma participation.

D. Savez-vous si les membres de cette société étaient convoqués par un billet, dont je vous représente la copie ?

R. Je n'ai pas vu de billet semblable à celui que vous me montrez, et je n'en ai reçu aucun.

D. Avez-vous eu connaissance de la dernière réunion et de l'époque à laquelle elle a eu lieu?

R. Je n'en ai eu aucune connaissance ; d'ailleurs je viens assez rarement à Épinal, mon domicile se trouvant éloigné de deux lieues de cette ville.

D. Vous ne savez donc pas si dans la dernière séance de cette société on en aurait prononcé la dissolution, et par qui elle aurait été proposée ?

R. Non, monsieur; je l'ignore absolument.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, 25e pièce, 2e témoin.)

1440. — BOURDONNAU (Pierre-Claude), *âgé de 25 ans, fourrier au 7e régiment de dragons, en garnison à Lyon* (alors inculpé).

(Interrogé à Lyon, le 12 juillet 1834, par M. Achard-James, président à la cour royale, délégué.)

D. Avez-vous déjà subi des condamnations?

R. Non, monsieur.

D. Appartenez-vous à quelque société politique?

R. Non, monsieur.

D. Vous avez été en garnison à Épinal?

R. Oui, monsieur.

D. Pendant votre séjour dans cette ville, n'avez-vous pas connu les nommés *Mathieu*, avocat, et *Gerbaut*, l'un et l'autre rédacteurs de *la Sentinelle des Vosges ?*

R. Oui; j'ai connu *Mathieu* au café, comme tous les sous-officiers ont pu le faire. Quant à *Gerbaut*, je ne l'ai pas connu et ne lui ai jamais parlé.

D. Ne vous a-t-on pas défendu, ainsi qu'à tous les sous-officiers de votre corps, de fréquenter ces deux individus; et quel était le motif de cette défense?

R. Cette défense nous a été faite, et elle avait pour motif, soit un article inséré dans le journal *la Sentinelle des Vosges* contre un chef d'escadron du régiment, soit l'opinion républicaine de ces messieurs; et, depuis cette défense, je n'ai plus revu *Mathieu.*

D. L'avez-vous vu à son passage à Lyon?

R. Non; j'ai su qu'il y avait passé, mais je me trouvais alors en semestre à Paris.

D. Par qui avez-vous su qu'il y avait passé?

R. Par le major et les sous-officiers du régiment : le major me fit même la recommandation de ne pas fréquenter le fourrier *Lerat,* qui avait eu des relations avec lui.

D. Avez-vous, depuis lors, vu le fourrier *Lerat?*

R. Je l'ai rencontré une fois ou deux sur le quai de la Saône, où est situé son magasin, et n'ai eu que de très-passagers entretiens avec lui.

D. On a saisi sur vous trois lettres : dans l'une, se trouvent exprimées des opinions politiques condamnables, surtout dans un sous-officier au service du Roi; et, dans la seconde, se trouvait la date de germinal et la terminaison : *salut et fraternité;* expliquez-vous sur le contenu de ces lettres, et dites-nous si ce n'est pas par suite de la conformité de vos opinions politiques avec celles des personnes qui les ont écrites, que ces lettres se trouvent en votre possession?

R. Ma première lettre saisie, celle dans laquelle se trouve l'expression d'opinions politiques blâmables, ne m'était pas adressée; j'avais connu le sous-officier *Hane,* et c'est par ce motif que *Chabaud* me la communiqua, et j'avais omis de la lui rendre; quant à la seconde, c'est une lettre d'un de mes amis, datée de 1828, et les mots : *germinal, salut et fraternité,* n'ont pu y être placés que comme une plaisanterie.

D. Avez-vous été en garnison à Vienne?

R. Oui, monsieur.

D. Pendant votre séjour dans cette ville, ne vous y êtes-vous pas fait agréger à une société politique?

R. Non, monsieur.

D. Ne fréquentiez-vous pas la maison *Plantier* et le café de la Minerve?

R. Non, monsieur.

D. En janvier 1833, n'avez-vous pas fait recevoir un sous-officier dans une société de Carbonari, chez les frères *Plantier,* à Vienne?

R. Non, monsieur.

D. Ainsi, vous niez avoir participé à la réception d'un sous-officier de votre régiment, dans la société des Carbonari, et à sa présentation dans cette société?

R. Non, monsieur, je n'ai point fait recevoir ni présenté.

D. Ainsi, vous n'étiez pas présent lorsque le carbonaro président annonça qu'on était réuni pour conspirer dans le but de renverser le gouvernement royal de juillet, et fonder la république; lorsqu'un poignard fut présenté au récipiendaire et que le président lui dit : *Si tu es fidèle, le fer te protégera; si tu es traître, cinquante poignards semblables seront levés sur toi;* lorsqu'on lut sur un livre une formule de serment qui consistait à être fidèle à la république et à la promesse d'enlever les soldats, pour le service de cette même république, de résister aux ordres contraires qui seraient donnés par les chefs; et lorsque, après ce serment prêté, on débanda les yeux du récipiendaire, que tous les

membres présents formèrent un cercle et que le président lui fit alors connaître le mot de semestre?

R. Je ne me suis jamais occupé de politique : ma conduite au régiment en est la preuve, et j'ignore tous les détails dont vous me parlez; j'ajoute même que, dans les événements d'avril, je me suis conduit de manière à ne permettre aucun soupçon.

(Dossier Bourdonnau et autres, n° 319 du greffe, pièce 10e.)

1441. — CHABAUD (Barthélemy-Antony), *maréchal des logis au 7e régiment de dragons, en garnison à Lyon* (alors inculpé).

(Interrogé à Lyon, le 11 juillet 1834, par M. Achard-James, président à la cour royale, délégué.)

D. Avez-vous déjà subi des condamnations?

R. Non, monsieur.

D. Vous êtes en correspondance avec le nommé Georges *Hane*, maréchal des logis au même régiment?

R. Oui, monsieur.

D. Reconnaissez-vous, pour vous avoir été adressée, une lettre signée *G. Hane*, datée de Neufbrisac, et qui a été saisie dans le porte-manteau de *Bourdonnau?*

R. Oui, monsieur.

D. Comment se trouvait-elle dans le porte-manteau de *Bourdonnau*, et pour quel motif la lui aviez-vous communiquée?

R. *Bourdonnau* était, comme moi, lié avec *Hane;* je lui avais communiqué cette lettre pour lui donner des nouvelles de notre ancien ami.

D. Cette communication n'avait-elle pas eu pour objet de faire connaître à *Bourdonnau* les opinions politiques qui s'y trouvaient exprimées, et qui paraissent, à en juger par les expressions qui commencent le deuxième paragraphe de cette lettre, vous être communes avec celui qui l'écrivait?

R. Je n'avais d'autre objet que de faire savoir à *Bourdonnau* que notre ami commun se portait bien.

D. Le paragraphe qui commence par ces mots : *que penses-tu de nouveau sur la politique*, et dans lequel on annonce que le moment de la crise approche, est écrit dans un esprit d'hostilité coupable; *Hane* y témoigne le regret d'avoir à servir de rempart à ce qu'il appelle la tyrannie, et de ce que la balle qu'il désigne sous la dénomination de *patriotique, viendra peut-être percer un cœur brûlant de civisme;* et toute sa lettre laisse penser que vous

partagiez ses opinions sur la politique, puisqu'il vous y demande si vos rêves, si grands et si beaux, n'auraient été que des rêves?

R. J'ai pu recevoir une lettre dans laquelle se trouvaient exprimés des sentiments et des opinions exaltés, sans les partager moi-même.

D. Appartenez-vous à la société des Carbonari?

R. Non, monsieur.

D. Connaissez-vous le nommé *Plantier,* de Vienne?

R. Non, monsieur.

D. Faisant partie de la société des Carbonari, et en cette qualité, n'auriez-vous pas présenté et fait recevoir dans cette société plusieurs individus?

R. N'en faisant pas partie moi-même, je n'ai pu présenter et faire recevoir personne.

D. Saviez-vous qu'il existât une société de ce nom à Vienne, dans la maison des frères *Plantier* ou ailleurs?

R. Non, monsieur.

D. Étiez-vous en garnison à Vienne, en janvier 1833?

R. Je m'y trouvais en garnison, à cette époque, mais je n'y suis resté que dix-huit jours.

D. Il paraît que la société des Carbonari donnait un mot d'ordre; l'avez-vous reçu?

R. Non, monsieur.

D. Savez-vous si quelques-uns de vos camarades se sont fait agréger à cette société?

R. Je l'ignore.

D. Avez-vous connu, à Épinal, un sieur *Mathieu*, avocat?

R. Oui; j'ai fait sa connaissance au café de la Colonne, à Épinal.

D. Depuis que vous avez quitté Épinal, le sieur *Mathieu* a-t-il correspondu avec vous, et lui avez-vous écrit?

R. Non, monsieur; je n'ai reçu aucune lettre et n'en ai point écrit.

D. Avez-vous su que *Mathieu* ait fait un voyage à Lyon, et l'y avez-vous vu?

R. J'ai ouï dire qu'il avait fait un voyage; mais je ne l'ai pas vu.

D. Pendant votre séjour à Lyon, avez-vous eu des rapports politiques avec des personnes étrangères à votre régiment?

R. Je voyais beaucoup ma famille, et ne m'occupais pas de politique.

(Dossier Bourdonnau et autres, n° 319 du greffe, pièce 8e.)

1442. — MOREAU DE CHARNY, *âgé de 24 ans, brigadier au 7e régiment de dragons, en garnison à Lyon* (alors inculpé).

(Interrogé à Lyon, le 12 juillet 1834, par M. Achard-James, président à la cour royale, délégué.)

D. Avez-vous déjà subi des condamnations?

R. Non, monsieur.

D. Appartenez-vous à quelque société politique?

R. Non, monsieur.

D. Avez-vous été en garnison à Vienne?

R. Oui, monsieur.

D. Pendant votre séjour dans cette ville, n'avez-vous pas été reçu dans une société dite de Carbonari?

R. Non, monsieur.

D. Avez-vous eu des relations avec le nommé *Mathieu*, avocat à Épinal, pendant que vous étiez en garnison dans cette ville?

R. Non, monsieur; je ne le connais pas.

D. Avez-vous conservé des relations avec un nommé *Lerat*, ex-sous-officier dans votre régiment?

R. J'étais en semestre lorsqu'il a quitté le régiment et je ne l'ai pas revu depuis.

D. Êtes-vous allé dans la maison *Plantier*, à Vienne?

R. Jamais, monsieur.

D. Avez-vous su qu'une société de Carbonari se réunissait dans cette maison?

R. Non, monsieur.

(Dossier Bourdonnau et autres, n° 319 du greffe, pièce 9e.)

1443. — DAGIER (Jean-Baptiste-Pierre), *âgé de 29 ans, brigadier au 7e dragons, en garnison à Lyon* (alors inculpé).

(Interrogé à Lyon, le 11 juillet 1834, par M. Achard-James, président à la cour royale, délégué.)

D. Avez-vous déja subi des condamnations?

R. Non, monsieur.

D. Pendant que vous étiez en garnison à Épinal, avez-vous connu les nommés *Gerbaut* et *Mathieu?*

R. Je n'ai parlé, dans aucun temps, à l'un ni à l'autre. *Mathieu* était un homme connu du régiment; j'ai entendu parler de lui; on avait défendu aux sous-officiers de le fréquenter, parce que, disait-on, il avait des opinions républicaines.

D. Avez-vous su que *Mathieu* ait fait un voyage à Lyon et l'avez-vous vu?

R. Non, monsieur; je ne l'ai su, ni ne l'ai vu.

D. Comment expliquez-vous la liaison intime qui paraît exister entre vous, *Chabaud, Bourdonnau* et *Moreau de Charny?*

R. *Chabaud* étant Lyonnais, notre liaison a son principe dans cette circonstance. Quant à *Bourdonnau,* ayant fait les fonctions de fourrier à l'état-major, j'ai trouvé là l'occasion de me lier avec lui, ainsi qu'avec *Moreau de Charny,* avec qui j'étais brigadier au même escadron.

D. Avez-vous conservé des correspondances avec Épinal?

R. Non, monsieur.

D. Appartenez-vous à quelque société politique ou secrète?

R. Je suis franc-maçon; mais depuis que je suis au régiment, je n'ai assisté à aucune réunion.

D. Qu'avez-vous fait pendant les six jours qu'a duré l'insurrection ?

R. Je n'ai pas quitté mon régiment; j'ai fait avec lui trois charges sur les insurgés, et j'ai rempli les fonctions de maréchal des logis, en l'absence du titulaire, tombé de cheval.

(Dossier Bourdonnau et autres, n° 319 du greffe, pièce 7e.)

1444. — CAVAYÉ (Jean-Baptiste), *âgé de 28 ans, maréchal des logis au 11e régiment de dragons, en semestre à Toulon* (alors inculpé).

(Interrogé à Toulon, le 4 juin 1834, par M. Reymonenq, juge d'instruction, délégué.)

D. A l'époque où vous teniez garnison à Épinal, avez-vous connu Joseph *Mathieu,* de cette ville?

R. Oui, monsieur; mais fort peu.

D. Quelles ont été vos relations avec lui?

R. Je n'en ai eu aucune; je l'ai seulement rencontré quelquefois au théâtre et dans les cafés.

D. N'avait-il pas fait des démarches auprès de vous pour vous entraîner dans une société secrète dont il était le président?

R. Non, monsieur; il ne m'a jamais dit un mot de cela.

D. Ne vous a-t-il pas fait des propositions d'embauchage?

R. Non, monsieur, jamais. Je connaissais fort peu cet individu, et lorsque je le voyais, soit au théâtre, soit dans les cafés, c'était par hasard, et il ne s'est jamais établi entre nous la moindre intimité. Il aurait été mal accueilli s'il m'avait fait les propositions dont vous avez parlé plus haut.

D. N'est-il pas à votre connaissance qu'il existât, à Épinal, des sociétés secrètes et hostiles au Gouvernement?

R. Non, monsieur; je n'en ai jamais entendu parler.

(Dossier Camet et Cavayé, n° 738 du greffe, 2e témoin, 6e pièce.)

1445. — CAMET (Antoine), *âgé de 30 ans, ancien maréchal des logis au 11e régiment de dragons, en semestre à Toulon* (alors inculpé).

(Interrogé à Toulon, le 4 juin 1834, par M. Reymonenq, juge d'instruction, délégué.)

D. Pendant que vous teniez garnison à Épinal, avez-vous connu le nommé Joseph *Mathieu*, de cette ville?

R. Oui, monsieur; j'ai connu cet individu.

D. Quelles ont été vos relations avec cet individu?

R. Je n'ai pas eu de relations intimes avec lui; je l'ai vu seulement au théâtre, au bal et dans les cafés.

D. Ce Joseph *Mathieu* n'avait-il pas fait des démarches auprès de vous pour vous entraîner dans une société dont il était le président?

R. Non, monsieur; il ne m'a jamais dit un mot de cela, je n'ai même jamais causé politique avec lui.

D. Ne saviez-vous pas qu'il existait à Épinal des sociétés secrètes et hostiles au Gouvernement?

R. Je n'en ai jamais entendu parler.

D. Joseph *Mathieu* ne vous a-t-il jamais fait des propositions d'embauchage?

R. Non, monsieur; comme je vous l'ai déjà déclaré, le hasard me le faisait rencontrer quelquefois dans le monde, et je n'ai jamais eu avec lui la moindre relation. S'il lui était venu dans la pensée de m'entraîner dans

quelque société hostile au Gouvernement ou de me faire des propositions d'embauchage, je l'aurais mal accueilli.

(Dossier Camet et Cavayé, n° 738 du greffe, 1er témoin, pièce 6e.)

1446. — BOUDRET (Auguste-Eugène), *âgé de 20 ans, élève fourrier au 11e régiment de dragons, en garnison à Epinal.*

(Entendu à Epinal, le 26 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

Il y a environ trois semaines, un dimanche soir, j'étais au spectacle à côté du maréchal des logis *Camet,* au parquet de la salle. Le sieur *Mathieu,* qui était du côté opposé, quitta sa place et vint se mettre devant nous. Il offrit du tabac à *Camet*, mais je n'ai pas remarqué qu'il ait causé avec lui. Je n'ai jamais eu aucune relation avec M. *Mathieu.*

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, 21e pièce, 19e témoin, page 22.)

1447. — DULET (Jean-François), *âgé de 32 ans, maréchal des logis au 11e régiment de dragons, en garnison à Epinal.*

(Entendu à Épinal, le 26 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

Je ne connais que très-peu M. *Mathieu,* et seulement pour m'être rencontré avec lui, d'abord dans le courant de novembre. Un jour que je me promenais sur la place avec le maréchal des logis *Camet, Mathieu* nous aborda et lui dit quelques mots, en ayant l'air de se gêner de moi; leur conversation ne dura qu'une minute, et quand il fut parti, je demandai à *Camet* qui c'était ; il me répondit que c'était un de ses compatriotes : *Camet* est du Dauphiné. Je partis à la fin de novembre et je revins au mois de mars. Depuis cette époque, et lorsque j'étais en compagnie de *Camet*, je rencontrai deux ou trois fois M. *Mathieu*, soit au café de la Colonne, soit au café Renner : dans une de ces occasions, je remarquai qu'il parlait à l'oreille de *Camet*, mais cela ne dura qu'un instant. Pour moi, mes rapports avec lui se sont bornés à quelques saluts, un bon jour et un bon soir. Jamais *Camet* ne m'a fait confidence de ses rapports avec M. *Mathieu*, et ni l'un ni l'autre ne m'ont fait de propositions contraires à mes devoirs.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, 21e pièce, 17e témoin, page 21.)

1448. — FRAY (François), *âgé de 38 ans, bandagiste, demeurant à Epinal* (alors inculpé).

(Interrogé à Épinal, le 20 avril 1834, par M. Vosgien, juge d'instruction.)

D. Avez-vous fait partie d'une association politique, et notamment de la société des Droits de l'homme?

R. Non, monsieur.

D. D'où vous vient la brochure intitulée : *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen?*

R. Cette brochure m'a été prêtée par M. *Mathieu,* avocat à Épinal, qui était mon voisin, et chez lequel j'allais assez souvent lire ou emprunter des journaux.

D. M. *Mathieu* vous a-t-il proposé de faire partie d'une association quelconque?

R. Non, monsieur.

D. N'avez-vous pas vu chez lui des listes portant les noms des associés?

R. Non, monsieur, je n'en ai jamais vu.

D. D'où vous vient le petit volume intitulé : *Crimes de Robespierre,* tome Ier?

R. C'est aussi M. *Mathieu* qui me l'a prêté, sur la demande que je lui en ai faite, en voyant cet ouvrage sur sa cheminée.

D. D'où vous provient le mousqueton garni d'une baïonnette, ainsi que le glaive saisis hier à votre domicile?

R. Ces armes m'ont été fournies par la mairie d'Épinal, parce que je fais partie de la compagnie d'artillerie de la garde nationale de cette ville, dans laquelle j'ai le grade de maréchal des logis.

D. D'où vous provient le sabre de cavalerie légère qui a aussi été saisi à votre domicile?

R. Je l'ai acheté du sieur *Verdot,* coutelier à Épinal, pour la somme de 12 francs : il provenait de la succession de M. *Van Robais,* officier retraité à Épinal. Cette arme m'était nécessaire pour mon service de sous-officier de l'artillerie.

D. D'où vous proviennent les deux sabres-briquets et l'épée également saisis à votre domicile?

R. J'ai vendu et échangé des sabres-briquets pour l'armement de la garde nationale. Les deux qui ont été saisis me sont restés; l'un provient de fabrique,

et l'autre d'un échange contre un baudrier, que j'ai fait, il y a deux ans, avec le sieur *Barnel,* tailleur d'habits, à Épinal. Quant à l'épée, elle m'a été donnée par la dame veuve *Regnier,* qui demeure rue de l'Abreuvoir, à Metz. Elle m'en a fait cadeau lorsque j'habitais encore Metz, parce que j'étais déjà sous-officier dans l'artillerie de la garde nationale de Metz. Cette dame est ma tante : ces armes étaient exposées en vente dans mon magasin.

D. D'où vous provient le fusil de chasse saisi également à votre domicile?

R. Il m'a été prêté par M. *Giraudot,* tailleur d'habits, à Épinal, pour aller tirer des oiseaux dans mon jardin. Il est encore chargé de cendrée depuis plus de huit jours.

Et à l'instant, nous avons fait décharger le fusil dont il s'agit, et nous nous sommes assurés qu'il n'était effectivement chargé que de cendrée et d'une très-petite quantité de poudre.

D. D'où vous proviennent les cartouches à poudre et sans balles qui ont été saisies dans votre domicile?

R. Elles m'ont été données, il y a environ dix-huit mois, au départ du 7ᵉ régiment de dragons, par un sous-officier de ce régiment qui me redevait trente-six sous, et par des soldats. J'en ai aussi trouvé quelques-unes dans les chambrées, après le départ du régiment, en aidant M. *Collé,* garde du génie, mon oncle, dans les opérations du casernement.

D. N'avez-vous pas eu des relations avec le sieur *Camet,* maréchal des logis au 11ᵉ régiment de dragons?

R. Oui, monsieur; ces relations ont tenu à ce que j'étais chargé de la fourniture des gants, masques et plastrons de la salle d'armes du régiment, dont le sieur *Camet* était premier maître. Mais ces relations, quoique assez fréquentes, n'ont jamais eu d'autre cause ni d'autre objet. Au moment de la visite faite chez moi, il y avait encore à la cave des gants coupés pour lui être fournis.

D. Avez-vous déjà été repris de justice?

R. Non, monsieur.

(Dossier Fray, nº 313 de greffe, pièce 5ᵉ.)

Autre interrogatoire subi à Épinal par le même inculpé, le 21 avril 1834, devant le même magistrat.

D. Vous nous avez dit, hier, que vous n'aviez fait partie d'aucune association politique. Persistez-vous dans cette déclaration?

R. Oui, monsieur.

D. Ne vous êtes-vous pas trouvé cependant à des réunions de la société des Droits de l'homme, au café des Forts?

R. Il y a environ dix ou douze jours, M. *Mathieu* m'engagea à aller le soir à ce café : j'y consentis et je m'y rendis seul, vers huit heures. J'y trouvai les sieurs *Martel, Mathieu* et un gros dont je ne sais pas le nom. J'y bus la bierre avec *Mathieu.* Je n'y ai pas vu d'autres personnes, si ce n'est *Thierry,* le marchand de bois, qui est arrivé après moi. Il n'a été nullement question de politique ni d'association. J'en suis sorti vers neuf heures un quart.

D. N'avez-vous pas inscrit ou fait inscrire votre nom sur quelque liste déposée entre les mains de M. *Mathieu?*

R. Il y a environ trois semaines, M. *Mathieu* me proposa de m'abonner à la brochure intitulée : *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, et à *la Glaneuse*, de Lyon. Je consentis à m'abonner à la brochure, et je lui donnai ma signature sur une liste en papier blanc, où se trouvaient déjà d'autres signatures, notamment celles de *Thierry*, *Martel,* et autres. Ce fut chez M. *Mathieu* que cette proposition me fut faite et que je signai.

D. Je vous représente une liste de dix-huit noms, parmi lesquels se trouve le vôtre, et je vous demande de me faire connaître l'objet de cette liste, qui est inscrite au dos de l'affiche du spectacle du 13 du courant.

R. Je ne connais nullement cette liste, ni l'écriture des noms qui y sont inscrits, et parmi lesquels se trouve le mien. Je n'ai autorisé personne à l'y inscrire.

D. Avez-vous jamais reçu des convocations écrites semblables à celle que je vous représente, et qui forme la pièce 25e de celles saisies chez le sieur *Mathieu?*

R. Non, monsieur.

D. Persistez-vous à soutenir que vous n'aviez des relations dans le régiment qu'avec les deux maîtres d'armes, et à raison des besoins de leurs salles?

R. Oui, monsieur; et personne ne peut dire qu'on m'ait vu causer avec d'autres sous-officiers. Je répète que je n'ai eu d'autres rapports avec *Camet,* premier maître et *Roger,* second maître, que pour les fournitures des salles.

(Dossier Fray, n^{e} 313 du greffe, pièce 6e.)

1449. — BELHOMME (Henri), *âgé de 34 ans, marchand à Épinal, y demeurant.*

(Entendu à Épinal, le 21 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

A l'époque du départ du 7e régiment de dragons, le sieur *Fray,* qui loge vis-à-vis chez moi, me montra une certaine quantité de cartouches qu'il me dit lui avoir été données par des sous-officiers. Il fut convenu que je chercherais une occasion de les vendre à des ouvriers pour les employer à des travaux de

carrières. Il me dit que quelques-unes avaient été trouvées dans les chambrées du régiment. Je n'ai pas trouvé l'occasion de les lui placer.

Il y a eu hier huit jours, il m'apporta environ huit ou dix balles, que je lui échangeai contre du plomb d'oiseaux.

Nous avons représenté au témoin les cartouches saisies avant-hier au domicile du sieur *Fray*, et nous l'avons interpellé de nous déclarer si la quantité lui paraît la même que celle que le sieur *Fray* lui a montrée lors du départ du 7ᵉ dragons.

Le témoin nous a répondu que la quantité lui paraît être la même.

(Dossier Mathieu, nº 235 du greffe, pièce 21ᵉ, 4ᵉ témoin, page 3.)

1450. — DROUOT (Amand-Constant), *âgé de 26 ans, tanneur, demeurant à Golbey.*

(Entendu à Épinal, le 26 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

J'ai fréquenté M. *Mathieu* comme d'autres jeunes gens de la même ville; il me prêtait quelquefois des livres, et, en sa qualité d'avocat, il me donnait des conseils pour mes affaires particulières. Il ne me proposa jamais de faire partie ni de la société des Carbonari, ni de celle des Droits de l'homme. J'ignorais l'existence de ces sociétés à Épinal, et je ne me suis jamais trouvé à leurs réunions. Cependant, mercredi 16 du courant, je me rendis au café des Forts, vers huit heures et demie du soir, avec *Lesergent* et *Duplécy*, qui m'avaient précédé. *Duplécy* resta sur la porte; *Lesergent* était dans le café; j'y entrai et je ressortis avec lui. Je quittai les deux autres pour appeler *Mascarène*, qui était dans une maison voisine, habitée par une veuve *Maurice*, qu'il fréquente. Il sortit; il avait un habit noir; il est venu causer avec nous, mais l'entretien ne dura qu'un instant. J'avais une commission pour lui dont je lui fis part; les autres s'approchèrent et causèrent avec nous, mais seulement un instant. *Mascarène* nous quitta; je rentrai dans le café avec *Lesergent*, qui reprit son bâton, et je partis sans l'attendre, et en passant je souhaitai le bonsoir à *Duplécy*, qui était resté devant la porte. Dans l'entretien que nous eûmes tous quatre ensemble, j'étais près de *Lesergent*, qui parlait de ses chansons, et je n'ai pas entendu que *Duplécy* parlât à *Mascarène*, ni de cartouches, ni de papiers cachés dans un mur.

D. Vous avez dit que vous n'étiez pas membre de la société des Carbonari, ni de celle des Droits de l'homme; cependant un témoin, qui en faisait partie, vous a désigné comme ayant été reçu dans toutes les deux?

R. Je persiste à dire que je n'ai pas fait partie de ces deux sociétés; quoique, il y a environ trois mois, *Mathieu* et *Mascarène* m'eussent parlé d'une société qu'ils ne m'ont pas nommée, en me disant que j'en ferais partie plus tard.

D. Si vous n'avez pas fait partie de ces sociétés, expliquez-nous comment votre nom se trouve compris dans une liste qui est inscrite au dos d'une affiche de spectacle, du dimanche 13 avril dernier?

R. C'est à mon insu et sans mon consentement que mon nom y a été porté : je ne connais pas cette liste, ni l'écriture qui s'y trouve.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, 21e pièce, page 19, 15e témoin.)

1451. — LESERGENT (Jean-Joseph), *âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à Aydoiles* (alors inculpé).

(Interrogé à Épinal, le 21 avril 1834, par M. Demengeot, juge d'instruction.)

D. A quelle époque avez-vous concouru, conjointement avec M. *Mathieu,* avocat, à la rédaction du journal intitulé *la Sentinelle des Vosges*, et combien de temps êtes-vous resté attaché à l'administration de ce journal?

R. J'ai concouru à cette rédaction dans le courant du mois de janvier 1833, jusqu'au mois de mai suivant. Pendant mon administration, M. *Mathieu* n'y a aucunement figuré; il avait même cessé deux mois avant mon entrée.

D. Connaissez-vous le nommé *Trinocq*, ex-maréchal des logis au 7e dragons.

R. Je connais peu cet individu, qui s'est adressé à moi pour avoir une recommandation près de M. Albert *Montémont*, homme de lettres, à Paris.

D. Avez-vous conservé des relations avec le même *Trinocq* depuis son départ pour Paris?

R. Non, monsieur; j'ignore même s'il est allé voir M. *Montémont.*

D. Pourquoi, si, ainsi que vous le dites, vous n'avez pas conservé de relations avec *Trinocq,* existe-t-il dans vos papiers une lettre lithographiée, datée d'Épinal le 1er janvier 1833, contenant un tableau de chiffres pour établir des correspondances, avec la manière de s'en servir?

R. Trinocq m'a donné cette lettre, pour me faire voir, ainsi qu'il le disait, sa nouvelle manière d'écrire; mais je n'en ai pas profité pour correspondre avec lui, n'y ayant même rien compris.

D. Contrairement à ce que vous nous dites, cette lettre n'est-elle pas au contraire un moyen sûr de correspondre entre les affiliés d'une société ayant pour but le renversement du gouvernement actuel, puisqu'on remarque, à la fin, ces mots : « La clef pouvant être saisie par une circonstance quelconque, « il importe essentiellement, pour n'être pas compris et dévoilé ultérieurement, « de la changer souvent et quand on le juge convenable, à peu près comme un « mot d'ordre. Voilà, mon cher camarade, ce que j'ai imaginé pour nous

« soustraire à l'inquisition des postes: je pense que ce ne sera pas sans utilité « pour notre cause. Votre frère et ami. Signé *Trinocq*, ex-maréchal des « logis? »

R. Il m'a remis, comme à beaucoup d'autres, cette circulaire, que j'ai lue une fois et jetée dans mes papiers sans y faire attention.

D. Il est étonnant que vous, dirigeant un journal dont le but était le triomphe des principes républicains, vous n'ayez pas fait attention à cette circulaire de *Trinocq*, qui vous mettait à même de correspondre avec lui d'une manière sûre et sans crainte. Nous ne devons pas non plus vous cacher qu'il est à croire que Camille *Trinocq*, ainsi que vous, êtes affiliés à des sociétés républicaines, et que cette circulaire n'est qu'un moyen pour vous de correspondre, par l'intermédiaire de *Trinocq*, avec ces sociétés?

R. Je n'ai jamais fait partie de sociétés politiques et n'ai eu aucune relation avec *Trinocq*, ne sachant même où il est.

D. Il résulte de l'ensemble des pièces que nous avons saisies que votre intention est de faire triompher la cause de la républiqne; cela résulte particulièrement de lettres reçues et écrites par vous à M. *Cabet*, lorsque vous dirigiez *la Sentinelle des Vosges*, et de différentes pièces adressées à M. *d'Argenson*, l'un des chefs de la société des Droits de l'homme?

R. Je suis républicain, dans le sens que je préfère à toutes les constitutions celle des États-Unis d'Amérique.

D. D'où proviennent les armes et autres objets saisis en votre domicile?

R. Ainsi que je l'ai déclaré en votre procès-verbal, l'un des fusils simples appartient à mon oncle, l'autre à mon père; l'épée m'appartient; le pistolet d'arçon, la poudrière et le sac à plomb appartiennent à mon père.

D. Vous êtes prévenu de faire partie, soit d'une association de plus de vingt personnes, dont le centre serait à Épinal; soit d'une portion d'association, moindre de vingt personnes, qui aurait son centre à Paris ou à Lyon, ou en d'autres lieux; soit encore d'une section qui surpasserait le nombre vingt, et qui serait affiliée à la société des Droits de l'homme ou à toute autre, ayant toutes pour but le renversement du gouvernement actuel et l'établissement de la république: qu'avez vous à répondre?

R. Je n'ai jamais fait partie d'aucune association et n'en ferai jamais partie.

D. Je vous représente le brouillon d'une circulaire saisie au domicile de M. *Mathieu*, et qui est ainsi conçue: « Cejourd'hui mardi, citoyen, vous « êtes invité à vous trouver ce soir, à huit heures précises, au café des Forts. Il « est urgent que vous y paraissiez. Dans les circonstances actuelles, votre défaut « de présence entraverait les décisions que l'on peut avoir à prendre dans l'in-

« térêt de notre société. Salut et fraternité. » Je vous demande si vous avez connaissance de cette circulaire, si vous en avez reçu une semblable?

R. Je n'ai pas eu connaissance de cette circulaire, et n'en ai pas reçu.

D. Ne savez-vous pas s'il existe des associations politiques à Épinal ou aux environs, et si elles ne sont pas pas mises en rapport avec les insurgés de Lyon, de Paris ou de Saint-Étienne?

R. J'ai ouï dire, mercredi dernier, je crois, par M. *Évon*, qu'on voulait en former une à Épinal: ce n'est pas par M. *Évon* que j'ai ouï parler de ce fait, mais par un nommé *Colin*, manœuvre à Aydoiles. Mais je ne sais s'il existe de ces associations à Épinal.

(Dossier Lesergent, n° 311 du greffe, 7e pièce.)

1452. — DUPLÉCY (Jean-François), *âgé de 37 ans, commis à Épinal, y demeurant.*

(Entendu à Épinal, le 25 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

D. N'avez-vous pas été initié dans l'association des Carbonari, à Épinal?

R. Non, monsieur; je n'en ai pas fait partie.

D. N'avez-vous pas assisté à plusieurs réunions de cette société, soit chez *Mathieu*, soit chez le sieur *Girodot*?

R. Non, monsieur. Je suis allé une fois chez *Girodot*, il y a environ un mois, avec *Coquet*, *Drouot*, *Mathieu* et *Crouvisier*. Nous y avons goûté, et il n'a pas été question d'association. *Mathieu* ne m'en a jamais parlé.

D. Avez-vous fait partie de la société des Droits de l'homme et du citoyen?

R. Je n'en ai fait partie en aucune façon. Je dois dire cependant qu'il y a environ trois semaines, étant allé au café Josset, j'y ai trouvé douze ou quinze personnes réunies, qui ne m'ont cependant pas paru rassemblées dans un but politique. Il y avait *Thierry*, *Mathieu*, *Coquet*, *Martel*, *Grandjean*, *Crouvisier*; je ne me rappelle pas les autres. Il n'y fut pas question de la société des Droits de l'homme d'Épinal. Je n'y ai pas vu de sous-officiers.

D. Quand la loi sur les associations fut soumise aux Chambres, *Mathieu* n'a-t-il pas annoncé qu'il faudrait se réunir pour résister à son exécution, lors même qu'elle serait promulguée, parce que, disait-il, la France ne laisserait pas passer une pareille loi?

R. Je n'ai pas ouï ces paroles sortir de la bouche de *Mathieu*. J'ai seulement ouï parler, dans le café Josset, dans l'occasion que j'ai citée, d'une protestation contre cette loi; mais je ne l'ai ni lue, ni vue, et je ne sais pas qui l'a signée.

D. *Mathieu* vous avait-il prévenu de son voyage à Lyon?

R. Non, monsieur. La veille de son départ, le voyant faire sa malle, je lui demandai où il allait. Il me répondit qu'il partait pour Nancy. Deux ou trois jours après, j'appris, sans que je puisse me rappeler par qui, qu'il n'allait pas à Nancy, mais à Lyon. A son retour, il ne fut pas question de ce voyage entre nous; mais, quelque temps après, étant au café Josset, je l'entendis dire qu'il y était allé.

D. N'est-ce pas alors qu'il fit des propositions à plusieurs sous-officiers pour les engager à soulever au moins une partie du régiment?

R. Je n'ai jamais vu de sous-officiers ni chez *Josset*, ni chez *Girodot*. J'en ai rencontré un, il y a deux ou trois mois, chez *Mathieu;* je crois que c'était le maréchal des logis *Camet*. Au reste, je n'ai pas ouï parler de propositions semblables.

D. N'est-il pas à votre connaissance que *Mathieu* ait recommandé à chaque membre de préparer des cartouches?

R. Non, monsieur.

D. *Mathieu* n'avait-il pas fait venir des poignards?

R. Je l'ignore; je n'en ai jamais vu qu'un entre les mains de *Crouvisier*, qui m'a dit l'avoir acheté pour vingt francs chez le coutelier *Verdot*. C'était une espèce de couteau à manche et fermant, dont la lame était tranchante des deux côtés de la pointe. Il était garni d'un tire-bouchon.

D. Dans une des dernières réunions, qui avaient lieu tantôt chez *Mathieu*, tantôt chez *Girodot*, *Mathieu* n'a-t-il pas proposé de rédiger un projet pour l'exécution du mouvement qui devait avoir lieu à Épinal? Le projet ne devait-il pas être soumis à la délibération de tous les membres, et *Mathieu*, qui se chargeait de le rédiger, ne proposa-t-il pas d'y insérer un article portant qu'on ne se bornerait pas à arrêter le général, mais qu'on lui brûlerait la cervelle?

R. Je n'ai jamais ouï proférer de pareilles horreurs, et celui qui m'aurait fait une proposition semblable aurait été fort mal reçu.

D. Quand les événements de Lyon ont été connus, *Mathieu* n'a-t-il pas annoncé le projet de se rendre à Lunéville, pour s'entendre avec les sous-officiers des trois régiments qui y tiennent garnison?

R. Je n'en ai pas eu connaissance; mais je sais qu'il est parti pour Nancy avec le plus grand des deux frères *Bolmont*, de la Croisette, et pour les affaires de celui-ci. Je le tiens de ce *Bolmont*, qui me le raconta à son retour de Nancy, et qui vint chez moi le samedi matin, et me dit qu'il attendait *Mathieu*, qui était allé à Nancy pour les affaires de lui *Bolmont*.

D. Dans une dernière réunion au café des Forts, n'avez-vous pas rencontré *Drouot*, sergent, et un maréchal des logis, et n'avez-vous pas causé avec eux?

R. Je ne suis pas entré ce jour-là au café des Forts; mais il est vrai qu'étant avec *Lesergent*, qui était ivre, et qui avait voulu me conduire dans ce café, ce que j'avais refusé, je rencontrai, à l'extrémité des forts, devant la maison du sieur *Ponton*, *Drouot* qui était ivre aussi, et une autre personne que je reconnus pour un maréchal des logis, parce que *Drouot* lui demanda pourquoi il était en bourgeois. Nous causâmes quelques instants ensemble. Le sous-officier nous quitta le premier, et nous quittâmes *Drouot* à l'autre bout des forts, et ensuite je laissai *Lesergent* sur la place où je l'avais rencontré d'abord : j'avais essayé de l'engager à retourner chez lui. Il était alors huit ou neuf heures du soir.

D. Dans cet entretien, n'avez-vous pas dit que vous aviez à peu près six mille cartouches bien cachées en différents endroits, et qu'on ne pourrait pas les trouver?

R. Je nie formellement avoir dit cela; je n'ai jamais eu une once de poudre à ma disposition.

D. Savez-vous si l'association d'Épinal était en correspondance avec d'autres associations du même genre, soit à Lyon, soit dans d'autres villes?

R. Je n'en sais rien; *Mathieu* ne m'en a jamais parlé.

D. Avant son départ pour Nancy, *Mathieu* ne vous a-t-il pas confié différents papiers, que vous avez dû mettre à l'abri de toutes recherches?

R. Non, monsieur; jamais.

D. Cependant vous avez dit positivement que vous aviez caché ces papiers dans un mur; voulez-vous nous apprendre dans quel lieu?

R. Je n'ai jamais parlé de cela à personne, et je n'ai caché aucun papier.

Attendu la contrariété qui existe entre cette déclaration et celle du sieur *Mascarène*, entendu précédemment, ce dernier a été mis en présence du sieur *Duplécy;* et après avoir persisté l'un et l'autre dans leurs déclarations, il leur a été adressé les interpellations suivantes :

Au sieur *Mascarène.*

D. Persistez-vous à soutenir que vous avez vu *Duplécy* dans les réunions des carbonari, et qu'il était revêtu du collier de cette société?

R. Oui, monsieur.

Au sieur *Duplécy.*

D. Persistez-vous à soutenir le contraire?

R. Oui, monsieur.

Au sieur *Mascarène.*

D. Connaissez-vous *Duplécy?*

R, Oui, monsieur.

Au sieur *Duplécy*.

D. Connaissez-vous le sieur *Mascarène ?*

R. Oui, monsieur; parce que le sieur *Mascarène* a été plus particulièrement remarqué comme ayant été renvoyé du 7ᵉ dragons, à raison de ce qu'il faisait partie d'une association secrète.

Au sieur *Mascarène*.

D. Est-ce bien à vous que le sieur *Duplécy* a dit qu'il avait caché les papiers du sieur *Mathieu* dans un mur? Y avait-il des témoins présents?

R. C'est bien à moi qu'il l'a dit, lorsque je l'ai rencontré sur les forts, la veille ou l'avant-veille de l'arrestation de *Mathieu*. *Lesergent* et *Drouot* étaient présents; mais je ne sais pas s'ils ont entendu.

Au sieur *Duplécy*.

D. Persistez-vous à soutenir que vous n'avez pas dit cela?

R. Oui, monsieur; je soutiens n'avoir pas dit cela.

Au sieur *Mascarène*.

D. Persistez-vous à soutenir que, dans la même rencontre, *Duplécy* vous a dit qu'il avait environ six mille cartouches cachées en différents endroits?

R. Oui, monsieur: *Lesergent* et *Drouot* étaient présents; je ne sais s'ils ont entendu.

Au sieur *Duplécy*.

D. Persistez-vous à soutenir le contraire?

R. Oui, monsieur; je n'ai pas dit cela.

Au sieur *Mascarène*.

D. A quel propos le sieur *Duplécy* vous aurait-il fait cette double confidence?

R. J'ignore ce qui l'a engagé à me la faire. Nous venions de parler un instant des affaires de Lyon et de Paris.

Au sieur *Duplécy*.

D. Pour quel motif le sieur *Mascarène* ferait-il une semblable déposition contre vous, si elle n'était pas conforme à la vérité?

R. Je l'ignore; à moins que ce ne soit pour se laver des soupçons qui pourraient s'élever contre lui.

(Dossier Mathieu, nº 235 du greffe, 21ᵉ pièce, 14ᵉ témoin, page 15.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Epinal, le 7 juillet 1834, par M. Vosgien, juge d'instruction, délégué.

D. Vous rappelez-vous à quelle époque précise a eu lieu la dernière réunion de la société des Droits de l'homme, à Épinal?

R. Je crois avoir ouï dire que cette réunion a eu lieu huit ou dix jours avant l'arrestation de *Mathieu;* mais je n'en faisais point partie : je n'ai jamais reçu aucune convocation pour m'y trouver; et je n'ai jamais réellement été membre de la société des Droits de l'homme, quoiqu'on m'ait dit, depuis, qu'on avait trouvé une liste sur laquelle mon nom était porté.

D. Avez-vous appris de quoi il a été question dans la dernière réunion de cette société?

R. Je n'y étais pas, et je n'en ai rien ouï dire.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, 25e pièce, 1er témoin.)

1453. — DE GONDRECOURT (René), *âgé de 24 ans, maréchal des logis au 11e régiment de dragons, en garnison à Épinal.*

(Entendu à Épinal, le 26 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

J'ai connu M. *Mathieu* dans le principe, parce que je l'ai rencontré plusieurs fois chez un maréchal des logis de mon régiment, nommé *Calot,* qui a eu son congé à Épinal, et y est resté pendant quelque temps avec l'intention de s'y livrer au commerce du kirch. A cette époque, je mangeai pendant huit ou dix jours, avec *Mathieu* et *Calot,* dans la même pension, chez mademoiselle *Marguerite;* mais étant parti pour aller en semestre, où je suis resté pendant près de huit mois, je n'ai plus revu, que quelques jours après mon retour, M. *Mathieu,* que je rencontrai sur la place : je l'abordai, pour lui demander des nouvelles de sa santé; mais, comme je causais avec lui, un capitaine de mon régiment vint à passer. *Mathieu* me dit aussitôt : *Voilà votre colonel! partez, partez! parce, que s'il vous voyait avec moi, cela vous compromettrait : on me regarde comme un gueux.* Je lui demandai pourquoi, parce que j'ignorais complètement ce qui s'était passé. Il me répondit : *Allez-vous-en! ce n'est pas pour moi que je le fais, c'est pour vous; et il me quitta.*

Jamais M. *Mathieu* ne m'a fait de propositions contraires à mes devoirs; et j'ajoute que lorsque je mangeais avec lui, il y a huit mois, il ne fut pas même question de politique.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, 21e pièce, 18e témoin, page 21.)

1454. — BERNIER (Pierre-Olivier), *âgé de 23 ans, maréchal des logis au 11e régiment de dragons, en garnison à Épinal.*

(Entendu à Épinal, le 26 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

Il y a à peu près quatre ou cinq mois, je désirais me procurer l'emblême

des fleurs qui se trouve dans les *Méditations sur la Nature*, par *Bernard Saint-Just;* je n'avais pu me procurer cet ouvrage, lorsque j'appris que M. *Mathieu* possédait ce que je cherchais: je m'adressai à lui, et il me prêta la copie qu'il avait faite de cet emblême, et me fit alors des offres de politesse et d'obligeance. J'ai même encore cette copie en ma possession, parce qu'à la suite des dernières circonstances, j'ai cru convenable de ne pas me présenter chez lui : c'est le seul rapport que j'aie eu avec lui. Je me suis encore rencontré avec lui au café et au spectacle; mais, dans aucune circonstance, il ne m'a fait des propositions contraires à mes devoirs.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, 21e pièce, 16e témoin, page 20.)

1455. — VIRIOT (Nicolas), *âgé de 22 ans, rentier, demeurant à Épinal.*

(Entendu à Épinal, le 12 mai 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction, délégué.)

Je connais M. *Mathieu* depuis longtemps, parce que nous sommes de la même ville, et je le voyais souvent; mais jamais il ne m'a parlé, ni de faire partie de la société des Carbonari, ni de celle des Droits de l'homme, et je n'en ai jamais été membre. Il est vrai que je fréquente le café Josset; je suis allé aussi une fois au café des Forts, avec le sieur *Meunier,* brasseur, qui voulait faire un marché de bière avec le cafetier, mais *Mathieu* n'était pas avec nous : je n'ai pas fréquenté le cabaret du sieur *Giraudot.*

Je me suis trouvé chez *Mathieu,* le samedi soir, vers dix heures, lorsqu'on lui apporta un paquet couvert d'une toile cirée: il l'ouvrit en ma présence, en disant que c'étaient des pièces de procédure; mais il n'a pas dit devant moi que ce paquet ne passerait pas la nuit chez lui; du moins je ne l'ai pas entendu: il a mis ce paquet dans son secrétaire.

Il y avait alors dans la chambre un jeune homme que *Mathieu* emploie comme domestique, et le sous-officier *Mascarène.* Je ne sais si ce dernier, qui était venu chez *Mathieu* après moi, est sorti avant moi. Je suis parti seul, après être resté à peu près un demi-quart d'heure.

Il n'a pas été question des affaires de Lyon devant moi : j'ai vu plusieurs fois *Mascarène* chez *Mathieu*, il y allait souvent, presque tous les soirs, pour changer d'habits et se mettre en bourgeois; il y entrait même quand *Mathieu* n'y était pas: car un jour, étant allé pour voir ce dernier, je trouvai *Mascarène* seul dans la chambre. Je n'ai pas vu d'autres sous-officiers chez *Mathieu.*

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, 24e pièce, 2e témoin.)

1456. — VENNER (Jacques-Frédéric), *âgé de 33 ans, pâtissier, demeurant à Épinal.*

(Entendu à Épinal, le 21 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

Deux ou trois jours avant le baptême de ma petite fille, qui a eu lieu le 3 du courant, ma femme me donna lecture d'une lettre qu'elle venait de recevoir pour moi, et qui lui avait été apportée par un jeune garçon qui distribuait autrefois les numéros de *la Sentinelle des Vosges*. Cette lettre était à peu près conçue ainsi : « Citoyen Venner, nous vous avons jugé digne de faire partie « de la société des Droits de l'homme. Je vous prie de vous trouver (le jour et « l'heure étaient indiqués, mais je les ai oubliés) dans la salle haute du café de « la Réunion. » Cette lettre était signée : *Mathieu,* avocat. Ma femme m'engagea à ne pas y aller, et j'y étais bien décidé; mais le jour indiqué, qui était précisément celui du baptême, me trouvant un peu enivré par l'effet du souper que j'avais donné aux époux *Duon,* à la sage-femme et à d'autres personnes, je sortis, pendant environ une demi-heure, vers huit heures et demie ou neuf heures, et je me rendis au lieu indiqué. Il y avait environ une vingtaine de personnes, parmi lesquelles je reconnus le sieur *Mathieu*, plusieurs autres que je ne me rappelle pas, et d'autres enfin que je n'avais jamais vues. Je ne remarquai à aucune de ces personnes ni emblèmes ni décorations. M. *Mathieu* me fit asseoir au bout d'une table, et me présenta à signer une feuille de papier blanc, sur laquelle il y avait deux ou trois lignes d'écrites, mais aucune autre signature : je signai, mais je ne puis dire ce que contenaient ces lignes. Il serait possible qu'elles m'aient été lues, mais je ne m'en souviens pas. Après avoir signé, je sortis pour ne pas faire attendre les personnes qui étaient chez moi, malgré l'invitation qu'on me fit de rester pour assister à des lectures d'écrits et de règlements. Avant ma sortie, M. *Mathieu* me remit une petite brochure de cinq ou six feuillets, intitulée : *Règlement de la société des Droits de l'homme et du citoyen du département du Rhône.* Le soir, ma femme, que ma sortie avait inquiétée, me fit des questions, et je lui racontai ce qui s'était passé : elle m'engagea fortement à retirer ma signature, et je n'hésitai pas à m'y résoudre. Deux ou trois jours après, revenant de voyage, j'écrivis à M *Mathieu* de venir me trouver; et quand il fut chez moi, je lui dis que je voulais absolument me retirer de l'association et qu'il eût à me rendre ma signature. Il me le promit, en m'engageant à venir m'assurer qu'il le ferait. J'y fus en effet; mais ne l'ayant pas trouvé, je me rendis devant le café Josset, avec le sieur *Duon,* à qui j'avais fait confidence de cette affaire. Quand *Mathieu* sortit, je l'abordai, et il me répondit que j'étais rayé, que je l'étais de droit, puisque je ne m'étais plus présenté aux réunions. Le lendemain, pour être plus sûr de ma radiation, je suis allé chez *Grandjean* pour savoir de *Martel* s'il était vrai que j'étais

rayé. *Martel* n'y était pas; mais *Grandjean* m'a assuré depuis que *Martel* lui avait affirmé que j'étais rayé de la liste.

Quant à la brochure, avant même de l'avoir lue, je l'ai brûlée, en présence de ma femme et du sieur *Duon*. Quant à la lettre, je crois que je l'ai rendue à *Mathieu;* je l'ai en effet cherchée à la maison sans pouvoir l'y retrouver.

Ce sont les seules relations que j'aie jamais eues avec *Mathieu*.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, pièce 21e, 5e témoin, page 4.)

1457. — DUON (Michel-Joseph), *âgé de 44 ans, arquebusier, domicilié à Épinal.*

(Entendu à Épinal, le 21 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

Il y a eu jeudi quinze jours, c'est-à-dire le 3 du courant, j'ai été parrain d'un enfant du sieur *Venner*, pâtissier à Épinal, qui nous a réunis à un souper, moi, ma femme, *Adrian* et sa sœur, et la sage-femme. Pendant ce souper, sur la fin du repas, *Venner* est sorti : il resta absent pendant environ une demi-heure, et à son retour il répondit aux questions de sa femme qu'il avait été absent pour préparer du punch. Deux ou trois jours après, il vint me trouver en me disant qu'il avait fait une bêtise dont il avait le plus grand regret, et il me raconta que, la veille du souper auquel il m'avait invité, il avait reçu une lettre du sieur *Mathieu,* qui lui apprenait qu'on l'avait jugé digne de faire partie de l'association et qu'on l'invitait à se rendre à la chambre haute du café de la Réunion, tenu par le sieur *Josset;* que c'était là qu'il s'était rendu pendant qu'il avait quitté notre souper; qu'il y avait trouvé *Mathieu, Thierry, Martel* et d'autres; que, ne sachant pas trop ce qu'il faisait, il avait donné sa signature en tête d'une liste qu'on lui avait présentée; qu'il ne savait pas ce que c'était que cette liste, et qu'il n'était resté là que le temps de signer. Il me raconta aussi qu'ayant fait part à sa femme de ce qui s'était passé, elle en avait éprouvé un vif mécontentement, et qu'il était décidé à faire rayer son nom de cette liste. Je l'ai engagé fortement à suivre cette détermination, dans laquelle il persistait, et je me mis avec lui à la recherche du sieur *Mathieu,* que nous finîmes par rencontrer, et qui lui donna sa parole qu'il était rayé, que d'ailleurs il le serait de droit comme ayant manqué à toutes les réunions, et qu'au surplus la liste était en lieu de sûreté. Je sais que *Venner* a fait de nombreuses démarches pour faire rayer son nom de cette liste, et j'ajoute qu'il m'avait prié de parler de cette affaire au maréchal des logis de gendarmerie *Geoffroy,* pour qu'il contraignît *Mathieu* à le rayer de cette liste. *Venner* était profondément affligé de l'imprudence qu'il avait commise.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, pièce 21e, 2e témoin, page 3.)

1458. — CORNEILLE (Claude-Rite), *âgé de 29 ans, adjudant au 11e régiment de dragons, actuellement en garnison à Épinal.*

(Entendu à Épinal, le 21 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

Il y a environ cinq jours, le sieur *Husson*, qui tient le café de la Colonne, à Épinal, me prit à l'écart et me raconta que, mercredi dernier, son beau-frère *Verdot*, étant dans les latrines, entendit une conversation entre le sieur *Martel*, le sieur *Jullien* et un troisième dont je ne me rappelle pas le nom. Ils disaient entre eux : *Il n'y aura pas réunion ce soir, parce que Mathieu n'est pas ici; mais il revient vendredi, on se réunira ce jour-là. Martel* ajouta : *Je suis décidé à tout faire pour vendredi; je suis prêt à agir.*

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, pièce 21, page 1re, 1er témoin.)

1459. — VERDOT (François), *âgé de 29 ans, coutelier à Épinal, y demeurant.*

(Entendu à Épinal, le 21 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

Mercredi dernier, vers quatre heures de l'après-midi, étant à mes latrines, j'entendis une conversation entre les sieurs *Martel, Jullien* et *Thierry*. Un d'entre eux, sans que je puisse dire lequel, dit aux autres : « Nous réunissons-« nous ? » *Thierry* répondit : « Nous ne le pouvons pas : *Mathieu* n'est pas « revenu. » C'est tout ce que j'ai entendu.

D. Avez-vous ouï que *Martel* ait ajouté : « Je suis décidé à tout faire pour « vendredi; je suis prêt à agir ? »

R. Je me rappelle seulement que *Martel* a dit : *Je suis prêt*, et que *Thierry* lui a répondu : *Nous ne le pouvons pas; ce sera pour vendredi.*

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, pièce 21e, 2e témoin, page 2.)

1460. — BOLMONT (Joseph), *âgé de 44 ans, cultivateur, demeurant à la Croisette, commune de Valdajol.*

(Entendu à Épinal, le 12 mai 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction, délégué.)

J'ai eu un procès avec le sieur Louis *Rothéissen*, alors directeur de la société de prêts mutuels à Épinal, et maintenant en état de faillite. Ce procès commença à la fin de 1832, et ce fut M. *Mathieu*, avocat à Épinal, que je chargeai de mes intérêts dans cette affaire. Au mois de juillet 1833, une trans-

action intervint, mais elle laissait encore quelques difficultés à régler; et dans le courant d'avril dernier, ayant appris que M. *Mathieu* devait aller à Nancy pour les intérêts du sieur *Bolmont*, habitant de Girmont, commune du Valdajol, et du sieur Jean-Nicolas *Deschaînes*, qui habite comme moi la Croisette, je résolus d'accompagner mon avocat, afin de consulter à Nancy sur cette transaction. Nous partîmes tous deux par la diligence, le mercredi 16 avril dernier, si toutefois ma mémoire ne me trompe pas. Nous arrivâmes à Nancy entre midi et une heure, et nous descendîmes ensemble à l'auberge du sieur *Thomassin*, au faubourg Saint-Pierre. Après avoir dîné, nous nous rendîmes chez M. *Fleury*, avoué à Nancy, place Carrière, que nous ne trouvâmes pas chez lui, et chez M. *Chardin*, notaire, rue des Carmes. Après avoir fait ces courses ensemble, nous nous quittâmes vers l'entrée de la nuit, après avoir décidé que nous nous rejoindrions le lendemain matin à un café, sur la place Royale. Je me rendis à mon auberge, et je ne sais pas où M. *Mathieu* alla coucher: je ne crois pas qu'il soit revenu chez *Thomassin*, parce que je l'y aurais retrouvé le matin, tandis que je ne le rejoignis qu'au café qu'il m'avait désigné la veille.

Nous fîmes encore différentes courses, chez le sieur *Fleury* et chez le sieur *Chardin*. A l'heure du dîner nous nous quittâmes: je revins chez *Thomassin*, mais je ne sais pas où *Mathieu* se rendit pour dîner. Nous nous rejoignîmes ensuite au même café, et nous restâmes ensemble jusqu'à six heures du soir. Il me quitta alors pour aller souper chez M. *Fleury*, qui m'avait aussi invité; mais je ne crus pas devoir me rendre à cette invitation, parce que c'était la première fois que je le voyais. Je ne revis plus M. *Mathieu*, parce que le lendemain je repartis dès le matin: j'allai coucher, à moitié chemin d'Épinal, dans un village dont je ne me rappelle pas le nom, et le samedi j'arrivai à Épinal, vers midi. Je vins alors chez M. *Mathieu*, pour savoir s'il était arrivé, parce qu'il m'avait dit qu'il partirait le vendredi; ayant appris qu'il ne l'était pas, quoiqu'il eût assuré sa place et donné des arrhes pour le vendredi, je résolus de l'attendre à la diligence, pour lui demander des notes dont j'avais besoin. A son arrivée, je l'accompagnai chez lui, et il me dit qu'il n'était pas parti le vendredi, parce qu'il n'avait pas été éveillé pour l'heure du départ de la diligence. Après un quart d'heure d'entretien avec lui, je repartis pour retourner au Valdajol.

Pendant tout le temps que j'ai été avec le sieur *Mathieu* à Nancy, je ne l'ai vu s'entretenir avec aucune personne qui me fût inconnue, si ce n'est la seconde fois que nous nous sommes trouvés ensemble au café: un monsieur vint lui parler de son voyage, et *Mathieu* lui raconta qu'il était à Nancy pour des affaires qui se rattachaient à la faillite du sieur *Rotheïssen*; mais il ne fut nullement question de politique. Je n'ai vu aucun militaire s'entretenir avec le sieur *Mathieu*.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, pièce 24e, 1er témoin.)

1461. — JOSSET (Melchior), *âgé de 30 ans, cafetier, à Épinal, y demeurant.*

(Entendu à Épinal, le 25 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

M. *Mathieu* avait l'habitude de venir dans mon établissement prendre le café ou la bière; depuis plus de six mois, il y venait presque tous les jours. M. *Duplécy* y venait aussi quelquefois; MM. *Viriot* et *Drouot* le fréquentaient d'habitude. Il arrivait souvent que quelques-uns de ces messieurs, comme d'autres personnes, me demandaient la salle d'en haut, que je n'hésitais pas à ouvrir, parce que, l'autre étant assez petite, celle-là est aussi destinée aux personnes qui fréquentent mon café. Quand des consommateurs se trouvaient dans cette salle, moi ou ma domestique nous y montions de temps en temps pour le service. Je n'y ai jamais vu plus de dix personnes à la fois; cela n'est même arrivé qu'une fois, il y a plus de deux mois. MM. *Grandjean, Martel, Meunier,* et autres dont je ne me souviens pas, y ont goûté après la partie de billard; le sieur *Georget* y était aussi. Comme je ne me mêlais pas à leurs conversations, je ne sais ce qui a pu se dire dans cette réunion ni dans leurs rencontres chez moi; je dois même dire que toutes ces rencontres m'ont paru accidentelles. Cependant, il y a environ trois semaines ou un mois, je les engageai à ne plus monter dans la salle d'en haut, parce que leur consommation ne couvrait pas les frais de l'éclairage.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, pièce 21e, 12e témoin, page 8.)

1462. — FOHRENBACH (Michel), *âgé de 33 ans, propriétaire du café des Forts, à Epinal, y demeurant.*

(Entendu à Épinal, le 21 avril 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction.)

Depuis l'été dernier, le sieur *Mathieu* n'est venu qu'une seule fois dans mon café, vers sept heures et demie du soir. Il y avait là cinq ou six personnes que je ne connais pas, et avec lesquelles *Mathieu* a bu la bière. Ils ont causé ensemble environ trois quarts d'heure; puis ils sont sortis, et je n'ai rien ouï dire de ce qu'ils ont pu dire entre eux. Il y a de cela environ dix à douze jours, et c'est la seule fois que je les ai vus.

D. Je vous représente deux billets d'invitation pour une réunion qui devait avoir lieu dans votre café, et je vous demande si vous en avez eu connaissance et si c'est de votre aveu qu'ils ont été donnés?

R. Je n'en ai aucune connaissance, et c'est à mon insu que ces convocations ont été faites.

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, pièce 21e, 6e témoin, page 5.)

1463. — GIRAUDOT (Claude), *âgé de 40 ans, débitant à Epinal, y demeurant.*

(Entendu à Épinal, le 9 mai 1834, devant M. Vosgien, juge d'instruction, délégué.)

Je tiens un débit de boissons qui est fréquenté par des bourgeois et des militaires, et il arrive souvent que la salle d'en bas, qui est fort petite, étant remplie ou occupée par des personnes avec lesquelles les arrivants ne veulent pas rester, ceux-ci montent dans la salle d'en haut où on leur sert ce qu'ils demandent; comme je suis toujours occupé du service, je ne sais jamais quel est l'objet des conversations de mes pratiques.

Dans le courant de cette année, le sieur *Mathieu* est venu une ou deux fois chez moi, et il est monté dans la salle d'en haut; mais je ne me rappelle pas avec qui il est venu. Je crois même qu'il est venu seul, mais je ne puis dire avec qui il s'est trouvé chez moi, ni le nombre des personnes qui s'y sont rencontrées avec lui.

Je ne puis fournir aucun renseignement à l'égard du sieur *Mathieu.*

(Dossier Mathieu, n° 235 du greffe, pièce 23e, 5e témoin.)

1464. — Femme LEMAIRE (Catherine-Joséphine), *âgée de 36 ans, sans état, demeurant aux Batignolles-Monceaux, rue Capron, n° 1er.* (Alors inculpée.)

(Interrogée à Paris, le 22 octobre 1334, par M. de Malleville, conseiller-auditeur à la cour royale, délégué.)

D. Pourriez-vous faire connaître par qui a été déposée, à votre domicile, une pierre lithographique que je vous représente, et sur laquelle sont tracés divers signes, emblêmes ou caractères, paraissant se rattacher à l'existence de quelque association secrète?

R. Cette pierre était chez moi au fond d'une armoire, où je ne l'avais qu'imparfaitement aperçue, supposant même qu'elle était le résultat d'une inégalité dans le sol; quand je suis venue occuper, il y a quinze mois, le logement que j'habite en ce moment, cette pierre était déjà au fond de l'armoire où elle a été saisie plus tard. Ne l'ayant jamais examinée, j'ignorais que quelque chose fût gravé sur cette pierre. Je ne puis pas dire par qui elle a pu être déposée au fond de l'armoire dont j'ai parlé.

D. Parmi les pièces saisies à votre domicile, se trouve celle que je vous représente, cotée n° 8, en tête de laquelle sont tracés les mots : *Quand il le veut un peuple est libre,* avec des emblêmes qui appartiennent à la charbonnerie. D'où provient cette pièce?

R. Je ne puis le dire; peut-être mon fils aura-t-il ramassé cela quelque part.

D. Une lettre, signée *Jean*, a été adressée à un sieur *Eugène* d'Épinal, et trouvée en la possession du sieur *Mathieu*, avocat dans la même ville; dans cette lettre, on prie le destinataire de répondre à une adresse qui est indiquée de la manière suivante : *à Mme Lemaire, pour remettre à M. Roc* (ou *Ros*), *rue Capron, n° 1er, aux Batignolles-Monceaux, près Paris.* Il semble résulter de cette lettre et de l'adresse y incluse, que vous devez en connaître l'auteur, qui vous a choisie pour intermédiaire?

R. Je ne le connais pas.

D. Je vous représente un diplôme de *Charbonnier*, envoyé à la même personne que la lettre que je viens de vous représenter, et en tête duquel sont tracés les mêmes signes et caractères que ceux qui se trouvent sur la pièce n° 8, qui a été saisie à votre domicile : pourriez-vous donner quelques explications relativement à ce diplôme, qui porte la signature *Augustin*, et connaissez-vous quelque personne qui ait adopté ledit nom d'*Augustin*, qui paraît être le nom de guerre d'un charbonnier?

R. Je ne sais pas tout ce que cela signifie.

D. Consentez-vous à signer et parapher la pièce cotée n° 8, qui a été saisie à votre domicile?

R. J'y consens, en faisant observer toutefois que je ne me rappelle pas d'avoir vu cette pièce chez moi.

Le témoin, se reprenant, a déclaré qu'il ne pouvait signer, ne reconnaissant pas la pièce. (Nous avons signé et paraphé cette pièce avec le greffier.)

D. Parmi les pièces saisies à votre domicile, et qui toutes ont trait à la politique, se trouve un grand nombre d'exemplaires d'une brochure ayant pour titre : *Procès politique du citoyen Raspail*, ainsi que plusieurs d'une autre brochure intitulée : *Conspiration républicaine*. N'aviez-vous pas été chargée de faire la distribution de ces écrits, et qui vous en avait chargée?

R. Je refuse de désigner la personne qui m'avait donné cette commission; j'observe d'ailleurs que ces brochures se sont vendues publiquement.

D. Connaissez-vous l'auteur d'une brochure dont une épreuve a été saisie chez vous et qui a pour titre : *Vie politique de Marie-Paul-Jean-Roch-Yves-Gilbert-Moitié, marquis de Lafayette?*

R. Je ne le connais pas.

D. D'où provient le petit bonnet phrygien que je vous représente comme ayant été saisi chez vous?

R. C'est mon fils, âgé de dix ans et demi, qui s'est amusé à faire cela.

D. Comment avez-vous en votre possession le moule à balles que je vous représente ?

R. Peut-être m'aura-t-il été laissé par mon père qui est mort, il y a plusieurs années.

D. Demeurez-vous seule dans votre logement?

R. Je demeure avec mon fils.

D. Quel est le propriétaire de la maison?

R. M. *Capron,* commandant de la garde nationale, demeurant grande rue des Batignolles.

D. Connaissez-vous le sieur *Mathieu,* d'Épinal?

R. Non, monsieur.

Et, de suite, avons fait entrer dans notre cabinet l'enfant de la dame *Lemaire,* lequel attendait dans une pièce voisine.

Nous l'avons entendu sans prestation de serment, attendu son âge, et il a dit, sur nos interpellations :

Je me nomme Charles-Adolphe *Lemaire,* âgé de 10 ans et demi, sans état, demeurant chez ma mère.

Nous avons représenté au comparant la pièce cotée n° 8, saisie au domicile de la dame *Lemaire,* et nous lui avons demandé s'il la reconnaissait pour l'avoir eue précédemment entre ses mains ; il a répondu négativement.

Et, au moment de signer, le comparant a dit : Il est possible que j'aie trouvé cette pièce quelque part, mais je ne me le rappelle pas.

(Dossier Lemaire, n° 235 du greffe, pièce 14e.)

LUNÉVILLE.

INFORMATION

CONCERNANT LES FAITS QUI SE SONT PASSÉS DANS CETTE VILLE.

DÉPOSITIONS ET DÉCLARATIONS RELATIVES AUX FAITS GÉNÉRAUX, OU COMMUNES À PLUSIEURS ACCUSÉS.

1465. — DE LABACHELERIE (Jacques-Guillaume-Frédéric), *âgé de 51 ans, colonel du 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 17 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril dernier, vers huit heures du soir, M. *Couanon,* faisant les fonctions d'adjudant-major au 4e de cuirassiers, vint me prévenir qu'il y avait une réunion des sous-officiers de la garnison de Lunéville, dans l'endroit nommé *Leparcy,* pour faire le complot de faire monter les régiments à dix heures et demie. J'eus du mal à croire ce que cet officier me disait, à cause du calme et de la tranquillité qui régnaient dans le régiment que je commande; cependant je me décidai à en rendre compte au général *Gusler,* qui commandait la brigade, et je rencontrai, chemin faisant, le général qui se rendait chez moi pour me parler du complot dont moi même j'allais lui rendre compte : il m'ordonna aussitôt de faire les dispositions nécessaires pour arrêter ce complot. Alors je me rendis au quartier, et je donnai l'ordre à tous les officiers d'y venir en armes; je fis en même temps commander un capitaine de service, M. *Dervieu,* et cinquante hommes. Lorsque les officiers et les cinquante hommes furent réunis, j'ordonnai un contre-appel pour m'assurer que tout le monde était rentré. Quand j'eus la certitude que personne ne manquait, j'ordonnai que l'on fît descendre tous les sous-officiers dans la cour du quartier, et par une courte allocution, étant tous réunis, je leur demandai si je pouvais compter sur eux : ils gardèrent le plus profond silence, à l'exception de l'adjudant sous-officier *Delaplace,* qui me répondit à haute et intelligible voix : *Oui, mon colonel!* Alors je m'adressai à chaque sous-officier, en lui demandant : *et vous, un tel, puis-je compter sur*

vous ? Ils me répondirent *oui*, mais faiblement et avec réticence. Je fis rompre le cercle et j'ordonnai qu'ils se rendissent dans leurs chambres; je pris enfin toutes les mesures nécessaires pour faire échouer le complot, et entre autres, il me vint dans l'idée de parcourir les cantines, pour savoir ce qui s'y passait et s'y disait. Arrivé chez le cantinier *Cotty*, où se trouvait le nommé *Charles*, brigadier au régiment et attaché à la musique, je leur demandai ce qu'ils faisaient là et pourquoi la cantine n'était pas fermée. Ils me dirent qu'ils se concertaient sur les bruits de départ : j'ordonnai alors à *Charles* de rentrer chez lui. Alors j'interrogeai *Cotty* et il me fit l'aveu que les maréchaux des logis *de Regnier*, *Caillé* et *Cailleux* l'avaient prévenu de se tenir prêt à sonner à cheval, lorsqu'il en recevrait l'ordre. Je revins dans la cour du quartier, et j'ordonnai à messieurs les officiers de se rendre chacun dans leur escadron, et d'y exercer la plus grande surveillance, pendant toute la nuit. Je me rendis ensuite, avec les officiers d'état-major, dans la chambre de l'adjudant, et après quelques instants de réflexion, je me décidai à faire des investigations. J'appris de *Cotty* et du trompette-major *Benoît* que *de Regnier*, *Caillé* et *Cailleux* avaient parlé du projet de monter à cheval : je les fis arrêter et conduire à la prison de la ville, ainsi que *Lecointre* et *Ruault*, qui avaient été aperçus par l'adjudant *Couanon*, revenant, dans la nuit du 16, de la réunion des sous-officiers : je fis arrêter aussi le maréchal des logis chef *Bernard*, ayant appris qu'il avait fait acheter la veille de l'eau-de-vie chez un épicier. Avant, je le fis venir chez moi, pour lui demander la cause pour laquelle il avait acheté cette eau-de-vie; il déclara que c'était pour payer sa bien-venue, ce qui n'était pas probable, parce qu'il était dans l'escadron depuis longtemps. Je lui demandai si son capitaine en était informé, et je fis en même temps prévenir le capitaine, qui me dit qu'il l'ignorait; je dis alors à ce sous-officier, qu'il se rendrait à la salle de police, jusqu'à plus ample information. Il me dit alors avec beaucoup d'aigreur que je commettais à son égard un acte illégal; je le fis alors conduire à la prison de ville. Par suite des investigations prises par le major, je fis arrêter six autres sous-officiers, savoir : *Delissalde*, *Tricotel*, *de Berot*, *de Chartogne*, *Lapotaire* et *Guibout;* un septième, le nommé *Boissier*, qui devait être arrêté, a déserté.

Lecture faite à M. le colonel de sa déposition, il déclare qu'elle contient la vérité; ajoutant que, depuis cette époque, le plus grand calme a régné dans son régiment.

(Information générale de l'affaire militaire, 5ᵉ pièce, 1ᵉʳ témoin, page 1.)

1466. — MAYOL DE LEYRÉ (Jacques-Joseph-Marie-Zéphirin), *âgé de 50 ans, lieutenant colonel au 4ᵉ régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 17 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril dernier, à neuf heures du soir, le colonel me fit venir chez

lui, et me dit que les sous-officiers avaient le projet de soulever le régiment, et qu'on les avait vus, au champ de manœuvres, dans une réunion pour former ce projet. Je me rendis alors avec le colonel au quartier, où tous les officiers étaient réunis; le colonel fit réunir les sous-officiers et leur dit qu'il pensait que l'on pouvait compter sur eux; aucun ne répondit, excepté l'adjudant *Laplace*, qui déclara que l'on pouvait compter sur lui. Le colonel fut mandé chez le général, et je restai au quartier, où rien ne se passa d'extraordinaire; les sous-officiers furent renvoyés chacun à leur escadron. Lorsque le colonel revint de chez le général, les maréchaux des logis *Lecointre* et *Ruault* furent mandés au corps de garde et conduits de suite à la prison de la ville; le colonel se rendit chez lui, et par les renseignements qu'il prit pendant la nuit, aidé de M. le major, le 17, à cinq heures du matin, les maréchaux des logis *Cailleux*, *Regnier* et *Caillé*, et un peu plus tard le maréchal des logis chef *Bernard*, furent arrêtés et conduits à la prison de ville.

Le lendemain 17, vers onze heures du matin, je fis appeler chez moi un maréchal des logis chef nommé *Lemuec*, duquel je voulais savoir s'il s'était fourvoyé dans ce complot; là, je le pressai de questions et voici ce qu'il me répondit : « Je suis allé à la réunion du 16, au champ de manœuvres; « là, nous étions convenus de monter à cheval et d'enlever les régiments, « de nous diriger sur Nancy. » Sur l'observation que je lui fis qu'ils n'auraient probablement point été accueillis, il me dit qu'on les attendait à bras ouverts. Le maréchal des logis chef *Tricotel* ne s'était pas trouvé à la réunion ordonnée la veille au quartier par le colonel; je lui demandai s'il n'était pas allé à Nancy. Il m'avoua que oui. Je lui demandai si le but de son voyage avait rapport au complot, et il m'avoua que oui, qu'il était allé là pour y initier le 1er de cuirassier; pressé de différentes autres questions, il me dit qu'entre eux les maréchaux des logis *de Regnier* et *de Bérot* étaient délégués pour être les chefs des régiments. Je le pressai de plusieurs autres questions sur ce qui avait pu se passer à la réunion du 16 au champ de manœuvres : il me déclara qu'il y avait eu hésitation de la part des sous-officiers du 10e cuirassiers, et que c'était la cause que le complot n'avait point éclaté la veille; que même, ce jour-là, ils avaient déclaré qu'ils ne prendraient point l'initiative de monter à cheval, mais que si les autres régiments y montaient, ils les suivraient. Je lui demandai s'il n'y avait point d'officiers avec eux : il me répondit qu'un s'était présenté en bourgeois et leur avait dit : *L'affaire est manquée, vous vous perdez!* Pressé de me dire le nom de cet officier, et son régiment, il me déclara ne pas le savoir. Je lui demandai s'il pensait que cet officier se fût trouvé là par hasard et qu'il voulût leur donner un conseil, ou bien s'il était du complot : il me répondit qu'il le croyait du complot. Dès ce moment, il me donna sa parole d'honneur qu'il se retirait tout à fait, mais me priant de ne pas perdre ses camarades; et il m'ajouta : « Les esprits sont très-agités, « et s'il était fait de nouvelles arrestations, on est disposé à se défendre. »

Mon devoir m'obligeant de rendre compte de tout ce que j'avais recueilli de ce sous-officier, je fus donner tous ces détails au général *Gusler,* puis à mon colonel: le général m'engagea d'en dire un mot au major qui faisait l'enquête. Je lui demandai comment ils auraient fait pour prévenir le 10e, qui les avait laissés dans l'incertitude : il me déclara qu'aussitôt que les 4e et 9e auraient été à cheval, il aurait été envoyé un escadron de chaque régiment au quartier de l'Orangerie, pour protéger le mouvement du 10e. Je l'interpellai de nouveau sur le voyage de *Tricotel* à Nancy : il me fit la même déclaration, sans me dire qui il avait pu voir des sous-officiers du 1er cuirassiers; mais il m'ajouta que *Tricotel* avait fait d'autres voyages à Nancy pour le même motif. Un peu plus tard, je ne puis fixer aujourd'hui l'époque, je fis revenir *Lemuec* chez moi et lui posai à peu près les mêmes questions que les précédentes : ses réponses furent les mêmes; seulement, il me donna le signalement de l'individu qu'il m'avait déclaré être un officier, et m'ajouta qu'il était officier payeur d'un des régiments de la garnison; qu'il était accompagné d'un autre individu qui était officier, mais dont il ne pouvait me donner le signalement; que ces deux messieurs étaient venus auprès des sous-officiers du 4e cuirassiers, accompagnés des maréchaux des logis chefs *Albouy* et *Chaumont,* du 10e cuirassiers; il m'ajouta que ces officiers l'emportèrent avec beaucoup de verve, en leur annonçant que tout était manqué, que l'affaire était vendue. Pressé de mes questions sur le compte d'*Albouy* et *Chaumont,* il me fit entendre que c'était eux qui étaient à la tête de l'affaire dans ce régiment-là, et que c'était eux qui avaient été cause de toutes les hésitations. Lui reparlant du voyage du maréchal des logis chef *Tricotel,* le 16, et des circonstances qui l'avaient suivi, il ne me dit rien de plus; seulement, il me dit que *Tricotel,* de retour dans la matinée du 17, craignant d'être arrêté, s'était caché dans sa chambre, à lui *Lemuec,* et n'en était sorti que vers une heure après-midi; je n'ai rien pu savoir de leur conversation pendant ce temps-là. J'ai également rendu compte au général et au colonel de ce second entretien.

(Information générale de l'affaire militaire, 5e pièce, 2e témoin, page 4.)

1467. — BOULY (Jean-Gabriel), *âgé de 42 ans, capitaine adjudant-major au 4e régiment de cuirassiers, présentement en congé à Saint-Loup.*

(Entendu à Saint-Loup, le 11 juillet 1834, devant M. Robert, juge de paix du canton, délégué.)

Il y a environ quatre mois, je rendis compte au colonel que j'avais appris par une personne, dont je ne me rappelle pas le nom, qu'un voyageur cherchant à faire des prosélytes, soi-disant pour le parti républicain, avait passé à Lunéville, où il avait vu plusieurs sous-officiers de la garnison, dont on ne m'a pas décliné les noms.

J'ajoute à ma déposition, que je n'ai pas vu sans étonnement les sous-officiers du régiment se rengager au 1er avril dernier, nonobstant leur mécontentement; j'appris indirectement que des sous-officiers de la garnison avaient tenu des propos contre le Roi, dans le courant de mars dernier, au café d'Orléans à Lunéville, où se trouvait le maréchal des logis chef *Tricotel*: cet événement, que je connaissais déjà, me fut transmis par l'adjudant de la place, le mardi 15 avril dernier, et au moment où je lui recommandais une surveillance spéciale sur tous les sous-officiers; que j'étais informé que le maréchal des logis *de Bérot* avait tenu des propos infâmes contre le Roi, le 13 avril dernier, au même café d'Orléans, au sortir d'un dîner donné par le maréchal des logis chef *Bernard,* chez le sieur *Hachette,* restaurateur à Lunéville, auquel il avait invité le maréchal des logis chef *Thomas,* du 9e, et les maréchaux des logis *de Regnier, de Bérot, de Sillègues* et quatre autres sous-officiers, tous du 4e, dont je ne me rappelle pas les noms.

Le 16 avril dernier, un peu avant l'appel du soir, au moment où je me promenais devant le quartier avec le capitaine *Dervieux-Duvillars,* nous rencontrâmes M. *Couanon,* lieutenant en premier, faisant fonction d'adjudant-major, qui nous informa qu'on venait de l'avertir que les sous-officiers étaient réunis au Bosquet, à l'effet d'aviser au moyen d'enlever les régiments dans la nuit, et qu'il allait prévenir le colonel. J'allai de suite au quartier, et immédiatement après que l'appel me fut rendu, je me rendis près du colonel, qui me donna les ordres que les circonstances exigeaient pour le maintien de la sûreté publique qui allait évidemment être troublée; de là, je dirigeai mes pas au corps de garde du quartier, et, à dix heures quelques minutes, tous les sous-officiers, dont les noms suivent, rentrèrent.

1° *Miramont,* brigadier fourrier; 2° *Lecointre,* maréchal des logis, les deux en escaladant les murs du quartier; 3° *de Sillègues;* 4° *Kim,* maréchal des logis; 5° *Lapalisse,* fourrier; 6° *Guerrechaux;* 7° *de Regnier;* 8° *Caillé,* maréchaux des logis; 9° *Bernard,* maréchal des logis chef; 10° *Thétu,* fourrier; 11° *Hermel,* maréchal des logis; *Bouchut,* brigadier fourrier; *Boissie,* maréchal des logis chef; *Lapotaire, Moulin, Delavigne,* maréchaux des logis, et *Lemuec,* maréchal des logis chef.

Je remarquai que, parmi ces sous-officiers, plusieurs avaient l'air préoccupé notamment le maréchal des logis *Lecointre,* qui vint chercher son manteau au corps de garde, où il l'avait oublié en descendant la garde.

Un instant après, et vers les dix heures et demie du soir, le colonel me fit réunir les sous-officiers dans la cour du quartier, et à cet endroit le colonel leur adressa une allocution à laquelle aucun ne répondit; puis il interpella le sous-officier *Bernard* et lui dit: *Si j'avais besoin de vous, pourrais-je compter sur vous?* Ce sous-officier lui répondit faiblement *oui,* ainsi que quatre ou cinq autres sous-officiers, dont je ne me rappelle pas les noms, qui avaient été également interpellés par le colonel. Ce manque d'empressement de la part des sous-officiers à répondre à l'allocution du colonel, me fit conclure qu'ils avaient

formé un infâme projet : aussitôt après, je réunis à la même cour du quartier un piquet de cinquante hommes à pied, qui avaient été commandés; et après la réunion faite, j'en remis le commandement au capitaine *Dervieux-Duvillars;* ensuite le colonel me donna l'ordre de faire prévenir les officiers que nous coucherions tous au quartier.

Le lendemain 17, au moment où les officiers de semaine se réunissaient au cercle, après le pansage du matin, le maréchal des logis *Nicolas* vint me rendre compte que le brigadier *Matz* était dans l'écurie des chevaux neufs, ayant son pistolet chargé, dans le but, disait-il, d'aller délivrer les sous-officiers qu'on avait fait mettre en prison la nuit; qu'il brûlerait la cervelle au premier venu qui voudrait s'opposer à son projet; aussitôt le cercle rompu, le même sous-officier *Nicolas* vint de nouveau m'avertir que ce brigadier *Matz* s'était évadé. Je sortis de suite du quartier et j'aperçus M. *L'Héritier* qui courait après ce brigadier; j'y courus aussi, et un instant après que cet officier l'eut laissé aller en ville, après lui avoir parlé, je saisis ce brigadier par derrière, je lui arrachai son pistolet des mains, à l'aide du cuirassier *Viney* qui se trouvait là. Sur l'ordre du lieutenant colonel, je fouillai ce brigadier; je lui trouvai dans la poche de son gilet d'écurie une cartouche dans laquelle il n'y avait point de balle.

Vers midi du même jour, en me rendant au quartier, mon collègue, M. *Rouverol,* me prévint que le maréchal des logis *Lapotaire* voulait faire monter le 5ᵉ escadron à cheval. Je me rendis de suite à cet escadron où effectivement je remarquai que l'ordre était troublé et je vis le maréchal des logis *Lapotaire* courant d'un escalier à un autre et très-agité; je remarquai en outre que plusieurs cuirassiers voulaient monter à cheval, et notamment le nommé *Radet,* que j'envoyai coucher, aidé de ses camarades qui se rendirent tous à mes ordres; ce cuirassier *Radet* avait bu.

Je déclare aussi que le maréchal des logis chef *Lemuec* m'a avoué le 17, au moment de la garde montante, qu'il avait fait partie de la réunion des sous-officiers au bosquet, et qu'il avait fait comme ses camarades.

Le même jour, et vers les sept heures du soir, il m'a été rendu compte que beaucoup de cuirassiers du 5ᵉ escadron, étaient allés sur la route de Nancy où le colonel avait envoyé l'adjudant *Sébire* à cheval, et que ce dernier ayant rencontré ces cuirassiers au nombre d'environ trente ou quarante, il les avait invités à rentrer au quartier, ce qu'ils exécutèrent de suite. On supposait que cette démarche de la part des cuirassiers avait pour but d'aller délivrer les sous-officiers qu'on avait emmenés.

J'ajoute que, pendant les quatre jours que les officiers ont couché au quartier, je n'ai vu aucun sous-officier de ceux qu'on peut soupçonner avoir pris part au complot, témoigner aucune surprise sur les mesures de sûreté publique exécutées à leur égard; leur consternation ne me prouva que trop leur criminelle culpabilité; mais que, relativement aux moteurs de ce complot, tout me porte à désigner le maréchal des logis chef *Bernard,* et comme ses complices les plus ardents, les maréchaux des logis chefs *Tricotel, Boissié* et *Le-*

mucc; les maréchaux des logis *de Regnier, Lapotaire, de Chartogne, de Bérot, Delissalde, Ruault, Lecointre* et *Guibout.* Quant aux instigateurs de ce complot, on doit nécessairement en supposer; car je suis convaincu que jamais ces malheureux sous-officiers, abandonnés à eux-mêmes, n'auraient formé seuls un semblable projet de conspiration. J'ajoute en outre que tout ce qui se passait dans la garnison depuis quelque temps, sans néanmoins pouvoir préciser aucun fait, me porte à croire que le projet de conspiration tendait au renversement du gouvernement établi et au rétablissement de *la branche aînée des Bourbons,* mais avec un drapeau aux trois couleurs. Le parti appelé *carliste,* par conséquent, jouait le plus grand rôle, tandis que le parti républicain n'y était presque pour rien.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 20e.)

1468. — DEFLANDRE (Auguste), *âgé de 38 ans, capitaine en second au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 17 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribnal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril, vers huit heures du soir, je rencontrai, sur la place des Carmes, M. *Couanon,* faisant fonction d'adjudant-major, qui me dit que les sous-officiers devaient faire enlever le régiment cette nuit. Je lui demandai de qui il tenait cela; il me répondit que c'était d'une femme, dont il ne n'a pas dit le nom : sur ma demande s'il en avait prévenu le colonel, il me répondit que oui. Je rentrai chez moi; quelque temps après, le colonel vint avec l'adjudant-major *Bouly,* et me demanda si je savais ce qui se passait : à quoi je répondis que j'avais entendu parler du complot par M. *Couanon.* Il me dit que M. *Couanon* étant allé seul pour voir ce qui se passait à la réunion du bosquet, je ferais bien d'aller l'y rejoindre. Je me mis en bourgeois; étant arrivé au premier pont, à côté de la place des Carmes, j'ai rencontré les maréchaux des logis *Lecointe* et *Ruault,* qui dirent en passant, à voix basse : Voilà le capitaine *Deflandre!* En tournant la rue, je rencontrai l'adjudant *Couanon* qui revenait, qui me dit avoir rencontré les deux sous-officiers *Lecointe* et *Ruault,* qui lui avaient demandé l'heure; à quoi il avait répondu, en déguisant sa voix, qu'il était neuf heures. Je ne fus pas plus loin, et revins avec *Couanon,* qui me dit avoir entendu plusieurs sous-officiers se sauver dans le bosquet. Nous avons rejoint le colonel sur la place des Carmes, où nous nous promenâmes avec lui pendant quelque temps; j'ai remarqué que des sous-officiers rentraient dans le quartier, plusieurs ensemble, en gagnant l'ombre, pour qu'on ne les aperçût pas. Le colonel fit alors ordonner à tous les officiers de se rendre en tenue au quartier; étant réunis au quartier, il donna l'ordre au capitaine commandant de faire descendre tous les sous-officiers, et de les réunir dans la cour. Les sous-officiers

étant tous descendus, le colonel les fit ranger en cercle, et, placé au milieu d'eux, leur demanda s'il pouvait compter sur eux ; pas un ne répondit : j'ai entendu dire cependant qu'un seul avait répondu. Le colonel nous donna l'ordre de coucher au quartier, et de nous assurer si les selles étaient à leur place. A onze heures du soir, je fis un tour dans les chambres de mon escadron ; j'aperçus quelques porte-manteaux de faits : en ayant demandé la cause, et qui avait donné l'ordre de les faire, les cuirassiers ne voulurent pas me dire de qui ils tenaient cet ordre, et que l'on s'attendait toujours à monter à cheval, à cause des troubles de Lyon. Le 17, ayant appris que l'on faisait du tapage dans mon escadron, je fus au quartier ; je trouvai quelques hommes gris, et les fis coucher : ayant appris que l'on avait crié : *A cheval!* dans le corridor, je n'en ai pas connu l'auteur. Le 18, j'étais de garde au quartier, avec cinquante hommes ; le cuirassier *Chivet*, du 4e escadron, dit : *C'est bien embêtant de monter la garde pour des conspirateurs comme cela ; sans eux, nous serions tranquilles.* Je demandai à des cuirassiers de mon escadron s'ils savaient qui avait crié : *A cheval!* ils me répondirent que non ; mais *Chivet* dit : « Je sais bien « qui a crié : c'est le maréchal des logis *Lapotaire*, qui, dans l'escalier, a crié « plusieurs fois : *A cheval! à cheval! laisserons-nous enlever nos camarades?* » et, dans ce moment, passait une voiture escortée par la gendarmerie, dans laquelle étaient des sous-officiers que l'on dirigeait sur Nancy. *Chivet* ajouta : « Que « le maréchal des logis *Charton*, qui maltraite les cuirassiers, ne vienne pas « m'appointer de garde d'écurie, ou me punir, parce que je n'obéirai pas à un « conspirateur : car c'est lui qui est venu, le 16 au soir, donner l'ordre, dans « son peloton, de faire les porte-manteaux, en disant d'abord de ne pas mettre « les bottes ; qui remonta de nouveau en donnant l'ordre de mettre les bottes sous les couvercles des porte-manteaux, et de mettre les pierres à feu aux pis- « tolets. » J'ai rendu compte de ces propos au colonel et au major qui instruisait l'affaire, et ces deux sous-officiers furent arrêtés. Je ne connais pas les fauteurs du complot ; mais je pense que presque tous les sous-officiers du régiment y ont trempé.

(Information générale de l'affaire militaire, 5e pièce, 6e témoin, page 11.)

1469. — ROUVEROL (Jean), *âgé de 36 ans, capitaine adjudant-major au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 17 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

J'arrivais de semestre, le 15 avril dernier, au soir ; le lendemain soir, vers dix à onze heures, je fus éveillé par M. *Boutaney*, sous-lieutenant au même régiment que moi, qui me dit que tous les officiers avaient ordre de se rendre au quartier en tenue ; je m'y suis rendu. Là, j'ai trouvé le colonel, qui était au

milieu des officiers ; il fit faire le cercle, et me donna l'ordre de faire descendre les sous-officiers dans la cour du quartier. Leur adressant la parole, il leur demanda s'il pouvait compter sur eux ; tous gardèrent le silence, à l'exception de deux ou trois voix, qui répondirent affirmativement. Le colonel ayant ordonné aux sous-officiers de se retirer dans leurs chambres, il m'ordonna de faire arrêter le fourrier *Lecointre,* et le maréchal des logis *Ruault;* je les conduisis de suite à la prison de la ville. Le lendemain, étant dans ma chambre, j'aperçus beaucoup de mouvement dans la cour du quartier ; j'en demandai la cause au cuirassier *Hercle*, mon ordonnance : il me dit que c'était le maréchal des logis *Lapotaire* qui poussait les cuirassiers à monter à cheval. J'en prévins M. *Bouly,* adjudant-major de semaine, qui s'y rendit de suite ; il me dit qu'en effet *Lapotaire* excitait les cuirassiers à monter à cheval. Je n'ai pas su pour quelle cause : j'eus ordre d'arrêter *Lapotaire,* ce que j'exécutai.

Interpellé de déclarer s'il connaît les auteurs du complot, a dit que non ; qu'il avait passé du temps en semestre ; et qu'en revenant au régiment, il n'avait entendu parler du complot que vaguement, et sans qu'on eût désigné les chefs.

(Information générale de l'affaire militaire, 5e pièce, 3e témoin, page. 7.)

1470. — COUANON (Jean-Joseph), *âgé de 40 ans, lieutenant au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 17 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril, vers sept heures du soir, est venu chez moi un individu qui me prévint que, sur les dix heures, on devait faire monter les régiments à cheval et les enlever, et m'engagea à ne pas sortir, parce que l'on devait tuer tous les officiers qui se présenteraient au quartier pour empêcher l'exécution du complot. Cet individu me dit qu'étant à une boutique qui se trouve au bas du parapet, près du château, il avait entendu deux sous-officiers qu'il ne connaît pas, et un bourgeois qu'il ne connaît pas non plus, tenir ces propos : « Hier, nous « nous sommes assemblés au Champ-de-Mars ; ce soir, nous nous réunissons au « Bosquet pour la dernière fois, et en sortant de là, nous enlèverons les régi- « ments, et nous tuerons tous ceux qui s'opposeront à l'exécution de ce projet. » Je fus de suite chez le colonel, il pouvait être huit heures, pour lui faire part de la déclaration qui venait de m'être faite. Il m'ordonna de me mettre en bourgeois, et d'aller voir ce qui se passait au Bosquet. J'exécutai son ordre, et lorsque je fus près de la planche qui conduit au Bosquet, j'entendis du bruit, et je vis des hommes armés qui se séparaient et allaient de différents côtés ; deux de ces individus passèrent près de moi, et un d'eux me dit : *Bourgeois, est-il bientôt dix heures ?* A quoi je répondis, en déguisant ma voix : *Pas encore.* J'ai parfaitement reconnu le maréchal des logis *Ruault,* qui m'a demandé

l'heure; quant au second, j'ai pensé que ce pouvait être le maréchal des logis *Lecointre,* mais sans en avoir une parfaite certitude. Le capitaine *Deflandre*, qui avait été envoyé par le colonel vers le même lieu, m'a dit avoir rencontré les mêmes hommes, et que c'était effectivement *Ruault* et *Lecointre*. Je vis cinq ou six sous-officiers qui, en quittant le Bosquet, franchirent le fossé, qui était à sec, pour gagner le quartier du château; tous étaient en armes. Je rendis compte au colonel de ce que je venais de voir, et les deux sous-officiers furent arrêtés une demi-heure après.

Interpellé de nous déclarer d'une façon positive quel est l'individu qui lui a fait les révélations importantes dont il vient de parler, M. *Couanon* a déclaré ne pouvoir le nommer, parce qu'il a juré de ne pas le faire.

(Information générale de l'affaire militaire, 5e pièce, 7e témoin, page 13.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Aire, le 31 juillet 1834, par M. d'Assenoy, juge de paix, délégué.

D. Vous êtes appelé ici comme témoin pour compléter la déposition que vous avez faite devant M. le président du tribunal de Saint-Omer : M. le président de la Cour des Pairs vous fait entendre de nouveau, afin d'obtenir de vous le nom du bourgeois qui, selon vous, a tenu conversation avec deux sous-officiers, et celui de la personne, si ce n'est pas la même, qui le 16 avril dernier est venue vous prévenir, à sept heures du soir, que le complot recevrait son exécution à dix heures de la même soirée.

R. Dans ma déposition devant M. le président du tribunal de Saint-Omer, j'ai rapporté que je tenais d'un tiers (qui m'a fait jurer de ne point le nommer, et que par conséquent je ne puis nommer non plus ici, malgré le serment que je viens de faire), j'ai, dis-je, déposé que ce tiers m'avait raconté que, le 16 avril dernier, étant à Lunéville, il avait entendu un bourgeois causant avec deux sous-officiers dans la rue, sur un pont.

Ces derniers disaient au bourgeois, qu'à dix heures du soir, les soldats monteraient à cheval, et tueraient tous ceux qui s'opposeraient à eux.

Ce tiers m'a assuré qu'on n'avait pu reconnaître ni le bourgeois ni les deux sous-officiers. La justice ne serait donc point plus avancée, si je lui nommais l'individu par lequel j'ai été mis à même d'empêcher l'exécution du complot, et quoique l'on m'ait dit que par cette réticence je pouvais moi-même me compromettre, je n'en tairai pas moins le nom de mon révélateur. J'entends par ces mots *que les soldats tueraient tous ceux qui s'opposeraient à eux*, que c'étaient les sous-officiers qui s'engageaient à massacrer tous les officiers qui donneraient des ordres contraires aux leurs. J'ai d'ailleurs explicitement parlé de ces faits dans ma première déposition. Aussi j'ai désigné sur quel pont la conversation avait été tenue, et autres circonstances, que le tiers a détaillées ou plutôt que j'ai découvertes.

D. Cet individu que vous ne nommez pas appartient-il au civil ou au militaire?

R. Il appartient au civil, et c'est parce qu'il me connaissait particulièrement qu'il s'est adressé à moi, plutôt qu'au colonel qu'il ne connaissait pas, pour faire sa révélation.

D. C'est donc la même personne qui, le 16 avril, serait venue vous prévenir, à sept heures du soir, que le complot recevrait son exécution à dix heures de la même soirée.

R. Oui, c'est cette même personne, que je ne veux point nommer, qui m'a rapporté avoir entendu cela, de la bouche des sous-officiers.

D. Vous savez que la loi soumet à l'amende le témoin qui refuse de répondre à une question que les magistrats lui adressent?

R. Je ne le savais pas, mais je tiens de même à honneur de garder le silence sur le nom du révélateur.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 16e.)

1471. — ANTOINE (Joseph), *âgé de 55 ans, marchand épicier, demeurant à Lunéville.*

(Entendu à Lunéville, le 5 juillet 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien relativement au complot. Je tiens la boutique qui se trouve au bas du parapet près du château. Je n'ai pas entendu la conversation qui est rapportée dans la déposition de M. *Couanon* et dont vous venez de me donner lecture. Mon fils, que j'ai questionné à ce sujet, ne l'a pas entendue non plus.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 29e, 6e témoin, page 8.)

1472. — DELABURTHE (Jean-Pierre-Léon), *âgé de 47 ans, lieutenant-colonel du 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 4 juin 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Depuis quelque temps, je m'étais aperçu que les sous-officiers du régiment tenaient des propos qui manifestaient leur mécontentement, surtout depuis la suppression du 6e escadron. J'en rendis compte au maréchal de camp *Gusler*, commandant la brigade, et de mon côté je mis plus de surveillance que de coutume à l'égard des sous-officiers, et je fis employer par les adjudants-majors et les capitaines une surveillance plus stricte. Mais, le 15 avril au matin, à cinq heures et demie, M. le capitaine *Dornant* vint chez moi me dire que M. le ma-

réchal de camp *Gusler* me faisait dire de me rendre chez lui à six heures et demie du soir, avec lui, capitaine *Dornant,* et le maréchal des logis chef *Thomas.* Étant là réunis, le général nous lut un rapport venant du général *Venevelles,* commandant le département des Vosges, lequel rapport lui avait été adressé par le général *Hulot,* commandant la 3ᵉ division militaire, dans lequel un maréchal des logis du 11ᵉ régiment de dragons, en garnison à Épinal, et qui avait été arrêté en cette ville, avait déclaré être venu à Lunéville, y avoir vu le maréchal des logis chef *Thomas,* et lui avoir parlé au sujet d'un soulèvement qui devait avoir lieu parmi les sous-officiers de la garnison de Lunéville, et a déclaré (ce maréchal des logis des dragons) que le maréchal des logis chef *Thomas* devait se mettre à la tête desdits sous-officiers et les commander. Le général *Gusler* a interrogé le maréchal des logis chef *Thomas* sur ces différentes imputations, et celui-ci a nié avoir fait partie d'aucune espèce d'association ; mais qu'il était bien possible qu'il eût plus crié qu'un autre, à cause de la suppression du 6ᵉ escadron, son avancement se trouvant par là tout à fait perdu.

Le 16 avril, à neuf heures du soir, le maréchal de camp *Gusler* vint chez moi, et me donna l'ordre de me rendre de suite au quartier, en me prévenant qu'il venait d'être averti que les sous-officiers de la garnison étaient réunis sur le terrain de manœuvres, et qu'ils venaient de décider de faire monter les régiments à cheval, à minuit. Il me donna alors l'ordre de faire commander de suite cinquante hommes de piquet, commandés par un capitaine, et de rassembler, à l'instant même, les officiers au quartier. Aussitôt qu'ils y furent rendus, je les réunis dans la salle d'enseignement mutuel, et leur fis part de ce que venait de me dire cet officier général. J'ordonnai à tous les officiers de passer de suite dans leurs escadrons, pour voir s'il n'y avait point de préparatifs faits pour monter à cheval, et de m'en rendre compte. Pendant ce temps, je me rendis chez le général *Gusler,* pour lui faire part des mesures que je venais de prendre, et le général m'ordonna de faire arrêter le maréchal des logis chef *Thomas* et le maréchal des logis *Hatton,* le premier comme étant le chef de la révolte, et le second, d'après un rapport que j'avais fait quelques jours auparavant, consistant en ce que ce sous-officier avait dîné avec M. *Bailly,* officier renvoyé du régiment pour inconduite, et ce, par décision du Ministre de la guerre. Le lendemain, j'ai fait des reproches à ce sous-officier de ce qu'il avait tenu des propos et témoigné beaucoup de mécontentement contre le gouvernement, en lui disant que j'avais appris que l'on travaillait l'esprit des sous-officiers, mais que j'avais lieu de croire que, d'après les bontés que le colonel et moi avions eues pour lui, s'il y avait quelque chose parmi les sous-officiers, il m'en instruirait à l'instant. Alors le maréchal des logis *Hatton* me répondit : *Ah ! si c'était dans l'intérêt général, je ne le ferais pas !*

Rentré au quartier, le capitaine *Bazire,* commandant le peloton hors rang, me rendit compte que le fourrier *Bith* avait préparé dans sa chambre tous ses effets pour monter à cheval, qu'il avait même arrêté tous ses comptes, et avait

eu l'air de trouver extraordinaire que le capitaine fût venu, vers dix heures, dans sa chambre. Je le fis appeler, et lui demandai comment il se faisait que ses effets fussent prêts pour monter à cheval, tandis que lui, fourrier hors rang, n'avait point de cheval, et ne devait, par conséquent, pouvoir monter à cheval. Il me répondit que, d'après les événements de Lyon et de Paris, il avait cru devoir préparer ses effets, pensant qu'on pouvait recevoir l'ordre, la nuit, de se porter sur l'un de ces points, et, comme le plus ancien fourrier du régiment, il devait me demander à lui donner un cheval. Lui ayant dit qu'il n'en aurait pas eu dans aucun cas, il me répondit : *C'est ce que nous aurions vu!* J'ai donné l'ordre qu'on le mît à la salle de police de suite ; et, en me quittant, il me dit, d'un ton insolent : *Eh bien! soit!*

Ce sous-officier avait déjà été compromis, en 1831, dans la conspiration de Saumur; et, pour ce fait, il a été envoyé de l'école au régiment comme simple soldat. D'après mon rapport, le général ordonna de suite qu'on le mît à la prison de la ville. *Thomas* et *Hatton* y avaient été précédemment conduits.

Le capitaine *Dornant,* commandant le 2e escadron, m'a rendu compte que le peloton du maréchal des logis *Farolet* était tout prêt à monter à cheval, et que des brigadiers et cuirassiers de ce peloton lui avaient dit que le maréchal des logis *Farolet,* quoique de garde, était venu à son peloton à huit heures du soir, et leur avait ordonné de se tenir prêts à monter à cheval dans la nuit, mais surtout de garder le plus grand secret. Je fis venir *Farolet* devant moi, et lui demandai qui lui avait donné l'ordre de monter à cheval dans la nuit. Il me répondit : «Personne ; mais ayant vu un aide-de-camp du général « *Gusler* venir au quartier dans la journée (chose qui n'a pas eu lieu), il avait « pensé qu'il y aurait une alerte, et que, comme pendant le temps du camp, il « voulait que son peloton fût le premier à cheval. » Différentes autres questions lui ayant été adressées, et y ayant répondu d'une manière évasive, ce sous-officier d'ailleurs ayant déjà quitté les drapeaux lors des événements de juillet 1830, il ne m'est resté aucun doute que ce sous-officier ne fût instruit de ce qui devait avoir lieu. Je le fis mettre à la salle de police ; j'en rendis compte au général *Gusler,* qui m'ordonna de l'envoyer à la prison de la ville.

Le capitaine *Veytard,* commandant le 1er escadron, me rendit compte que le peloton du maréchal des logis *Roustan* avait tout préparé dans la chambre pour monter à cheval dans la nuit, et cela d'après l'ordre que ce sous officier leur avait donné ; que même le trompette *Rifflard* avait sa selle paquetée, et avait été trouvé habillé sur son lit. Je fis venir le maréchal des logis *Roustan,* et lui demandai de qui il avait reçu l'ordre de faire préparer son peloton ; il me répondit : « Mon colonel, en cela j'ai suivi l'impulsion de mes camarades. » — « Comment, lui dis-je, l'impulsion de vos camarades ! vous êtes le seul de « votre escadron qui ayez donné cet ordre-là ! » — « Eh bien ! mon colonel, s'ils « ne l'ont pas fait, ils devaient le faire ; car c'était convenu. » Je le fis mettre à la

salle de police: j'en rendis compte au général, qui m'a ordonné de le faire conduire à la prison de la ville.

Le 16 avril, le capitaine *Clément,* commandant le 5e escadron, me rendit compte que le peloton, dont le maréchal des logis *Coudreau* est le chef, était prêt pour monter à cheval; je fis venir ce sous-officier, et lui dis : « *Coudreau,* « qui vous a donné l'ordre de faire préparer votre peloton? » Il me répondit : « Mon colonel, quand vous êtes venu au quartier, et lorsque vous avez donné « l'ordre de commander un piquet de cinquante hommes, et que les officiers « vinssent en armes au quartier, j'ai pensé qu'il pourrait arriver quelque chose « d'extraordinaire, et j'ai prévenu, à cet instant, mon peloton. » Je le fis mettre à la salle de police; mais ayant pensé que s'il n'avait donné l'ordre réellement qu'après mon arrivée au quartier, il ne devait point être compris dans le nombre des coupables, je fis appeler de nouveau le capitaine *Clément,* et lui dis : « Capitaine, vous allez de nouveau vous assurer de l'heure à laquelle *Cou-* « *dreau* a donné l'ordre à son peloton, faisant une grande différence entre celui « qui l'aurait donné à huit heures et celui qui ne l'eût donné qu'après mon arrivée « au quartier. » Peu temps après, le capitaine *Clément* me rendit compte que *Coudreau* avait donné l'ordre à l'instant où il avait commandé les hommes de piquet. D'après cette affirmation, je fis sortir *Coudreau* de la salle de police, et le renvoyai à la chambre. Plus tard, et par suite des dépositions faites au conseil d'enquête établi à Lunéville, je reçus l'ordre du général de faire arrêter ce sous-officier, et de l'envoyer à la prison de la ville, à Lunéville.

Quant à *Mercier,* maréchal des logis chef, il a avoué qu'il serait monté à cheval comme ses camarades; mais je crois qu'il n'était pas un des meneurs et qu'il n'était qu'entraîné. Cependant, le lendemain de l'arrestation de ses camarades, il a témoigné du mécontentement à l'occasion de ces arrestations. Le jour d'après, il fut trouver le capitaine *Weytar,* et lui témoigna des regrets de sa conduite dans cette circonstance. Il fit demander à me parler; étant devant moi, il me demanda pardon et me donna sa parole de ne plus penser à ce projet insensé.

Quant aux autres sous-officiers arrêtés, je ne sais rien de positif sur leur compte; mais l'on dit que *Bourdais,* maréchal des logis, était du nombre des sous-officiers qui devaient faire le mouvement, et que même il avait été désigné par ses camarades pour être placé à la grille, un pistolet au poing, pour recevoir ceux qui voudraient entrer.

J'ai ouï dire que le fourrier *Pelletier* (mais je ne saurais dire par qui) avait témoigné, le lendemain de l'affaire, beaucoup de mécontentement de la manière dont on conduisait à Metz les sous-officiers arrêtés.

Quant aux sous-officiers *Vergues* et *Stiller,* je ne sais rien sur leur compte. Je sais seulement que le premier était à l'infirmerie régimentaire, et le second en permission à Nancy.

Je fais observer que, visite faite du secrétaire du fourrier *Bith*, il y a été trouvé vingt balles et un paquet de poudre.

M. *Vautravers*, sous-lieutenant adjoint à l'officier payeur, a été arrêté à Avesnes, par ordre du Ministre, à notre passage dans cette ville. Il a été interrogé dans cette ville par le chef d'escadron de gendarmerie venu de Lille; cet officier m'a fait voir cet interrogatoire, dans lequel M. *Vautravers* disait avoir assisté, en bourgeois, à la réunion des sous-officiers qui a eu lieu le 16, et qu'ils les avait engagés à renoncer à leur projet. Je répète aujourd'hui ce que j'ai certifié au bas de son interrogatoire : que cet officier ne m'avait pas révélé ce qu'il savait; mais qu'il ne m'a pas quitté d'un instant pendant tout le temps de l'événement; qu'il a même fait les plaintes et les rapports contre les sous-officiers déjà arrêtés, et que ce même officier servait avec beaucoup de zèle.

(Information générale de l'affaire militaire, 1re pièce, 14e témoin, page 27.)

1473. — GUILLEMIN (Claude-Joseph-Libert), *âgé de 40 ans, capitaine adjudant-major au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 31 mai 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Depuis quelques jours, il nous était recommandé de redoubler de surveillance, parce que nous avions remarqué qu'on travaillait les sous-officiers de la garnison. Le 16 avril, vers neuf heures du soir, le lieutenant-colonel fut informé qu'il y avait réunion des sous-officiers au Bosquet; il me fit appeler et me donna l'ordre d'aller voir ce qui s'y passait. Je me rendis vers le Bosquet, et je n'aperçus que trois sous-officiers du 10e, qui entrèrent dans un cabaret. Le jardin du Bosquet étant fermé, et trouvant le quartier tranquille, je retournai à la caserne. Le colonel fit commander un piquet de cinquante hommes; je lui indiquai le capitaine qui devait être de service. Le général ayant donné l'ordre au colonel de rassembler les officiers au quartier en tenue, je les fis convoquer, et, pendant ce temps, le colonel alla prendre les ordres du général. A son retour, il me dit de faire arrêter le maréchal des logis chef *Thomas* et le maréchal des logis *Hatton* : j'exécutai ces ordres et les fis conduire à la maison de ville. Lorsque les officiers furent assemblés au quartier, on visita les chambrées et l'on trouva qu'un certain nombre de porte-manteaux étaient préparés pour monter à cheval. Après cette visite, le colonel me donna l'ordre de faire arrêter les maréchaux des logis *Roustan* et *Farolet*, et le fourrier *Bith*. Les officiers reçurent l'ordre de coucher au quartier pendant plusieurs nuits, et moi de ne pas le quitter sous aucun prétexte.

Quand au complot, je ne puis donner aucun renseignement bien positif. Nous nous apercevions qu'il y avait de l'exaltation parmi les sous-officiers et surtout au moment où on a licencié le 6e escadron; qu'ils faisaient plus de

dépenses qu'à l'ordinaire. D'après leur manière d'être, on concevait des inquiétudes sur leurs dispositions en cas d'événement.

(Information générale de l'affaire militaire, 1re pièce, 1re témoin, page 1.)

1474. — De Waldener (Édouard), *âgé de 45 ans, colonel du 10e régiment de cuirassiers, officier de la Légion-d'honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, de seconde classe; en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 27 mai 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Je n'étais à Lunéville que depuis deux jours, lorsque le complot du 16 avril dernier a éclaté; j'étais allé, sur les huit heures du soir, faire une visite au colonel du 4e régiment de cuirassiers, lorsqu'un officier de son régiment vint le prévenir que des sous-officiers des régiments de la garnison se rassemblaient dans le jardin appelé *le Bosquet,* peu distant de la caserne. Je rentrai ensuite chez moi; une demi-heure après, le colonel vint me trouver et me dire que cette réunion de sous-officiers tramait quelque complot; que déjà ils s'étaient rassemblés deux fois auparavant, dans un endroit du champ de manœuvres, où le terrain est enfoncé, et qu'on appelle *la Sablière.* Aussitôt, nous nous mîmes en devoir d'aller rendre compte de ce qui passait au général *Gusler,* qui commandait la brigade de cuirassiers, en garnison à Lunéville. Ce général venait lui-même nous avertir de ce qui se passait, et qu'il se préparait un soulèvement pour la nuit prochaine. Aussitôt, je me suis rendu au quartier où était logé mon régiment, et j'ai envoyé les officiers vérifier dans les logements des escadrons ce qui s'y passait. Les officiers que j'avais envoyés m'ont rapporté que tout était parfaitement tranquille dans la caserne, et qu'ils n'y avaient aperçu rien qui indiquât un mouvement. Je me suis transporté à l'entrée du quartier, pour voir les sous-officiers qui rentraient après l'heure à laquelle ils doivent le faire: ils sont tous rentrés à l'heure qui leur est prescrite par le règlement, sans témoigner aucune agitation; seulement, en me voyant à la porte du quartier, ils se disaient tous bas: *voilà le colonel!* Ils se sont couchés de suite: je suis resté avec mes officiers, pendant la nuit, au quartier. J'avais fait vérifier auparavant si, dans les chambres, on avait fait les porte-manteaux et si l'on avait tiré les selles des chambres où elles sont renfermées, afin de m'assurer s'il y avait quelque projet de monter à cheval pendant la nuit. Les officiers m'ont rapporté qu'ils n'avaient point trouvé de porte-manteaux faits, ni de selles tirées de la sellerie, et que tout était dans l'état ordinaire.

Je ne sais rien au surplus par moi-même sur les causes de ce mouvement,

sur les auteurs et instigateurs, ni sur le but que se proposaient les militaires; je n'en sais rien que par ouï dire.

(Information générale de l'affaire militaire, 2e pièce, 1er témoin.)

1475. — CREVEAUX (Nicolas-Joseph), *âgé de 51 ans, chef d'escadron au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 7 juin 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai commandé le 10e régiment de cuirassiers, alors en garnison à Lunéville, depuis le 13 décembre jusqu'au 13 avril dernier, jour de l'arrivée du colonel *Waldener*. Je n'ai eu aucune connaissance du complot qui a éclaté dans la soirée du 16 avril dernier, formé par des militaires de la garnison. J'ai passé cette soirée en société, dans une maison particulière, voisine du quartier, sans avoir aucune notion du complot. J'ai été averti de la part du colonel, sur les dix heures et demie, de me rendre de suite au quartier : je m'y suis rendu de suite. J'ai rencontré en chemin deux officiers du régiment, qui m'ont dit avoir appris d'un habitant de la ville qu'il s'était formé un complot contre le gouvernement parmi des sous-officiers de la garnison, réunis au champ de manœuvres. Arrivé au quartier, j'y ai trouvé le colonel et la majeure partie des officiers réunis; j'ai appris d'eux qu'il s'était formé un complot parmi des sous-officiers de la garnison pour faire monter à cheval les trois régiments qui la composent, sans savoir quelle direction ils devaient prendre. Alors le colonel a fait commander une garde de sûreté de cinquante hommes, et a ordonné que les officiers fissent la visite des chambres, pour s'assurer si tout était tranquille. Les officiers, après avoir fait la visite des chambres, ont rapporté que tout y était tranquille et dans le plus grand ordre, qu'ils n'y avaient reconnu aucun apprêt pour monter à cheval, et que toutes les selles étaient dans le local destiné à les renfermer.

Je n'ai connaissance des auteurs ni des complices du complot dont il s'agit, ni du but qu'ils se proposaient, si ce n'est par ouï dire et après l'événement.

J'ai à m'applaudir de la conduite du 10e de cuirassiers pendant que je l'ai commandé, et de l'opinion publique où l'on est à Lunéville que ce régiment n'est entré pour rien dans le complot qui s'est formé. La même voix publique m'a appris que les auteurs de l'insurrection se proposaient d'arrêter les officiers qui se présenteraient au quartier, et au besoin d'employer les armes contre eux, même contre moi personnellement; mais j'avais tant de confiance dans le bon esprit et le respect pour leurs chefs du régiment dont je venais de quitter le commandement, que je n'aurais pas hésité, quand même j'aurais été instruit de leur dessein, de me présenter au quartier du 10e de cuirassiers, persuadé que je n'aurais point eu à souffrir d'eux.

J'ignore si ce projet d'insurrection a été fomenté par des malveillants: j'ai seulement ouï dire que M. *de Ludre*, membre de la Chambre des députés, était venu depuis peu à Nancy, et qu'il avait cherché à influencer l'opinion publique contre le gouvernement.

Je sais aussi par moi-même que M. *Lefer*, ancien capitaine au 10ᵉ régiment de cuirassiers, a des opinions très-exaltées contre le gouvernement, en faveur de la famille déchue; mais je n'ai pas connaissance qu'il ait cherché à avoir de l'influence parmi des militaires de la garnison de Lunéville.

J'ai appris, le jour et le lendemain de l'arrestation de M. *Noël*, lieutenant au 10ᵉ cuirassiers, que, sortant de se promener au Bosquet avec M. *Vautravers*, il avait été rencontré par des sous-officiers du même corps, qui l'avaient engagé à se diriger vers une réunion qui était alors au champ de manœuvres, pour les engager à se séparer et à renoncer à l'exécution du complot qu'ils avaient formé; que M. *Noël* et M. *Vautravers*, qui était avec lui, s'étaient portés vers cette réunion, et que M. *Noël* avait remontré avec chaleur aux sous-officiers réunis la témérité et la folie de leur projet, et qu'il les avait engagés à y renoncer.

C'est tout ce que je sais sur les faits et circonstances, les auteurs et complices du complot dont il s'agit, et sur les autres faits nombreux sur lesquels vous m'avez adressé des questions.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 13ᵉ, 1ᵉʳ témoin, page 1ʳᵉ.)

1476. — ROPPER (Louis-Théodore-François), *âgé de 51 ans, major au 10ᵉ régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 27 mai 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien que par ouï dire, concernant le complot dont il s'agit, ni sur ceux qui en sont les auteurs ou instigateurs, ni sur le but qu'ils se proposaient; seulement j'ai été averti, vers dix heures du soir du 16 avril, que les officiers du 10ᵉ cuirassiers étaient mandés au quartier. Je m'y suis rendu sur-le-champ. J'y ai trouvé le colonel, et une partie des officiers; les autres sont arrivés presque aussitôt. Le colonel nous a tous réunis en cercle, et nous a informés du mouvement qui semblait se préparer pour la nuit, parmi les sous-officiers de la garnison. Les officiers de chaque escadron ont été envoyés dans les chambrées, pour vérifier s'il n'y avait pas quelques préparatifs de départ: les officiers, après avoir fait leur visite, ont rapporté que tout était dans l'ordre accoutumé, qu'ils n'avaient trouvé aucun porte-manteau fait, ni aucune selle sortie de la chambre où elles sont enfermées.

J'ajoute que M. *Noël*, avec qui j'avais des relations assez fréquentes, m'a toujours paru un bon officier, très-moral et très-zélé pour le service. Je n'ai pas eu occasion de connaître personnellement ses opinions politiques; j'ai seu-

lement appris, depuis son arrestation, qu'il avait manifesté des opinions républicaines, mais je n'ai aucune connaissance qu'il ait trempé dans le complot.

(Information générale de l'affaire militaire, 2e pièce, 2e témoin, page 3.)

1477. — HEYSCH (Jean-Baptiste), *âgé de 47 ans, capitaine adjudant-major au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 27 mai 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Environ un mois avant le 16 avril dernier, ayant vu des sous-officiers de la garnison de Lunéville se promener avec des bourgeois, et ayant appris que, dans un café où se réunissaient beaucoup de sous-officiers, il avait été chanté des chansons républicaines, je conçus quelques soupçons qu'il y avait du danger pour les sous-officiers de la garnison d'être entraînés dans quelques démarches contraires à leur devoir. J'en fis part au chef d'escadron qui commandait alors le 10e régiment de cuirassiers, et l'invitai à en donner avis au général *Gusler,* commandant à Lunéville. Ce commandant, quelques jours après, me recommanda la surveillance sur les sous-officiers du régiment, pour prévenir tout désordre de leur part; ce que j'ai fait. Je n'avais pas le moindre soupçon du complot qui se formait, dans la soirée du 16 avril, par des sous-officiers de la garnison réunis au champ de manœuvres, et j'étais couché dans mon lit lorsque, sur les dix heures du soir, le colonel m'envoya avertir, ainsi que les autres officiers du régiment, de me rendre au quartier. Je m'y rendis de suite et j'y trouvai le colonel qui était seul et qui me prévint de ce qui se passait. Il m'ordonna de faire venir les officiers au quartier, ce que j'ai fait. Il les envoya visiter les logements, pour voir si l'on y avait fait des préparatifs de départ. Les officiers, après en avoir fait visite, rapportèrent que tout était dans l'ordre accoutumé; qu'ils n'avaient remarqué aucun préparatif de départ, aucun portemanteau fait, aucune selle sortie de la sellerie, où elles étaient renfermées.

Je ne sais rien de plus, si ce n'est par ouï dire.

(Information générale de l'affaire militaire, 2e pièce, 3e témoin, page 4.)

1478. — LAPALISSE (Jean), *âgé de 47 ans, adjudant-major au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 27 mai 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

J'étais couché dans mon lit, le 16 avril dernier, lorsque, sur les dix heures et demie du soir, le colonel m'a envoyé avertir de me rendre au quartier. Je m'y suis rendu de suite; j'y ai trouvé le colonel, qui m'a fait donner l'ordre de faire prévenir tous les officiers du corps de se rendre au quartier, et de commander un service de sûreté de cinquante hommes, pour la garde de police; ce que j'ai fait de suite. Les officiers sont venus promptement, et, à leur arrivée,

le colonel leur a ordonné de faire, chacun dans les chambres de leur escadron, la visite, pour savoir si l'on n'y faisait point de préparatifs pour monter à cheval. Les officiers ont fait de suite la visite des chambres, et ont rapporté que que tout y était dans l'ordre accoutumé; que les soldats étaient couchés dans leurs lits; qu'il n'y avait point de porte-manteau de faits, point de selles préparées, et qu'elles étaient toutes dans les chambres qui sont destinées à les renfermer. Je n'ai pas connaissance qu'aucun militaire du 10ᵉ régiment de cuirassiers, ni des autres régiments de la garnison, ait pris part au complot dont il s'agit, ni des auteurs, instigateurs de ce complot, si ce n'est par ouï dire.

(Information générale de l'affaire militaire, 2ᵉ pièce, 5ᵉ témoin, page 5.)

1479. — MÉRIENNE (Jacques), *âgé de 42 ans, capitaine au 10ᵉ régiment de cuirassiers, officier d'ordonnance du général Gusler, demeurant en ce moment à Lunéville.*

(Entendu à Lunéville, le 14 juin 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, j'étais déjà au lit quand le général *Gusler* vint chez moi, vers neuf heures et un quart, et me dit de me lever; qu'il venait d'apprendre que les sous-officiers étaient réunis au Champ-de-Mars; qu'il avait des ordres à me donner. Je me levai, et le général me chargea de me rendre dans le quartier du château des Carmes et de l'Orangerie, pour voir ce qui s'y passait, et donner l'ordre aux colonels de réunir les officiers, et de commander une garde de cinquante hommes par régiment: je m'acquittai de cette mission, puis je vins en rendre compte au général.

Un instant après, le général m'envoya de nouveau dans les quartiers pour voir si les ordres étaient exécutés, et pour inviter les colonels à se transporter chez lui.

Cela fut fait : les colonels étant arrivés, et le général ayant entendu leurs rapports, ordonna l'arrestation immédiate de *Thomas, Hatton, Ruault* et *Lecointre;* et, après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir l'effet du complot dans sa brigade, il me fit partir, à trois heures du matin, en poste, pour Metz, afin de rendre compte à M. le lieutenant général de ce qui s'était passé.

D. Êtes-vous allé extraordinairement, pendant la journée du 16 avril, au quartier du Château, où logeait le 9ᵉ régiment de cuirassiers?

R. Non, monsieur : le maréchal des logis de planton du général se tient au corps de garde de la place, qui est dans la cour du quartier du Château; je m'y rends, chaque jour, plusieurs fois pour y porter des ordres; il n'est donc pas étonnant que j'y sois allé le 16.

D. Votre présence au quartier, dans la journée du 16, a-t-elle pu faire croire aux sous-officiers qu'il y aurait une alerte pendant la nuit?

R. Non, car ils m'y voyaient tous les jours; et si j'avais eu des ordres à porter aux colonels pour monter à cheval, je me serais rendu chez eux et non au quartier.

D. Depuis la dissolution du camp, c'est-à-dire, depuis la mi-octobre, y a-t-il eu souvent des alertes, soit de jour soit de nuit?

R. Aucune.

D. Le général se proposait-il de passer la revue le 17?

R. Non; le général n'a jamais passé de revue à cheval que les dimanches et jours de fêtes.

(Information générale de l'affaire militaire, 4e pièce, 32e témoin, page 52.)

1480. — PHILIPPE (Jean), *âgé de 47 ans, brigadier au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 24 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Je n'ai aucune espèce de connaissance du complot qui s'est formé à Lunéville ni de ses auteurs. Je n'ai assisté à aucune réunion qui avait ce complot pour but. Je n'entre jamais dans les cafés. M. *Meunier,* sous-lieutenant, qui était revenu de semestre le 15 avril, me chargea le 16 de faire prendre et apporter chez lui sa malle, qui était chez le sieur *Benoit,* aubergiste; je remplis cette commission : le reste du temps, je l'employai à faire mon service, et à conduire à l'hôpital le cuirassier *Pesez,* qui était malade. Je sortis de chez le cabaretier *Poiret,* où je me suis amusé à boire une bouteille avec des camarades, pour l'appel de huit heures, moment ou je suis rentré au quartier. J'y vis beaucoup de mouvement; les porte-manteaux étaient faits dans beaucoup de chambrées. Je demandai qui en avait donné l'ordre, je ne pus le savoir : on me repondit que l'ordre avait été donné dans la cour. Je cherchai dans la chambre après les maréchaux des logis et maréchal des logis chef, pour recevoir des ordres; je ne les trouvai point. Je passai dans différentes chambres, où je vis qu'on avait fait les porte-manteaux; on me dit même qu'on avait paqueté les selles, dans le 3e escadron. Partout on me disait qu'on devait monter à cheval à onze heures; alors, croyant effectivement qu'on devait le faire, comme au mois de juillet 1830, je me décidai à faire le mien. Le capitaine *Poulard* passa dans ma chambre, entre dix et onze heures, avec le maréchal des logis chef *Boissier;* il me demanda qui avait donné l'ordre de faire mon porte-manteau : je lui répondis que je ne l'avais reçu de personne, et que j'avais fait comme les autres.

(Information générale de l'affaire militaire, 5e pièce, 37e témoin, page 44.)

1481. — VEYTARD (Eugène), *âgé de 38 ans, capitaine au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 31 mai 1834, devant M. Poyart, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien sur le complot imputé aux sous-officiers du régiment, j'étais en semestre; j'arrivai le 15 avril au soir, et je ne pris mon commandement que le 16.

Ce jour-là, entre neuf et dix heures du soir, je fus averti par le maréchal des logis de semaine que le colonel me demandait au quartier; je m'y rendis de suite en tenue, ainsi qu'il m'était recommandé : j'y trouvai le lieutenant-colonel avec plusieurs officiers qui étaient déjà arrivés. Le lieutenant-colonel me dit : *Prenez vos officiers, et rendez-vous de suite à votre quartier. Un complot doit éclater à minuit : ce complot est organisé par les sous-officiers, qui veulent faire monter à cheval; assurez-vous de la sellerie, des écuries, et veillez à ce que tout reste dans l'ordre.* J'exécutai les ordres du lieutenant-colonel; je trouvai le maréchal des logis chef *Mercier* assis sur son lit, et l'un des fourriers travaillant; je leur dis de se coucher et de laisser la chandelle allumée et la porte de leur chambre ouverte, parce que, devant passer la nuit au quartier, je viendrais dans leur chambre pour me reposer ou m'amuser à lire : une demi-heure après, je les trouvai couchés.

Une heure environ après mon arrivée dans mon quartier, je reçus l'ordre du colonel de visiter les selles et les porte-manteaux, afin de m'assurer si des dispositions avaient été faites pour monter à cheval, et de lui rendre compte du résultat de ma visite.

Dans le premier peloton, commandé par le maréchal des logis *Roustan*, je trouvai dix selles paquetées, une partie des porte-manteaux étaient faits; mais tous les hommes étaient couchés. Je descendis et fis appeler le brigadier *Biodel* et un cuirassier de confiance; je les interrogeai à part, et leur demandai qui avait donné l'ordre de se tenir prêts à monter à cheval : ils me répondirent « que « personne n'avait donné cet ordre, qu'ayant appris, par des cuirassiers qui ve- « naient du dehors, qu'on allait chercher les officiers pour se rendre à la caserne, « ils avaient pensé qu'une alerte devait avoir lieu, et qu'ils avaient pris leurs pré- « cautions pour être prêts à tout événement; que d'ailleurs on leur avait dit que « ces mêmes dispositions étaient prises dans les autres escadrons. » En visitant la chambre du même peloton, je trouvai l'élève trompette *Rifflard* couché sur son lit, en partie habillé.

J'envoyai un officier rendre compte au lieutenant-colonel de ce que j'avais découvert; il me fit réponse par le même officier, en m'ordonnant de lui envoyer *Roustan* et *Rifflard*. Ils furent tous deux interrogés; j'ai appris depuis que *Rifflard* avait aussi répondu qu'il était resté habillé pour être plus tôt prêt

à monter à cheval, en cas d'alerte; qu'il n'avait reçu aucun ordre, et que, comme les autres, il avait été informé qu'on allait en ville dire aux officiers de se rendre à la caserne.

D'après le dire de *Biodel* et de plusieurs cuirassiers, les selles n'ont été paquetées et les porte-manteaux faits qu'à l'appel du soir.

(Information générale de l'affaire militaire, 1re pièce, 3e témoin, page 6.)

1482. — DORNANT (Marie-Henri-Ovide), *âgé de 46 ans, capitaine au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 31 mai 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Dans la soirée du 16 avril, le maréchal des logis *Wilhem* vint me dire : *Mon capitaine, de suite au quartier, le colonel vous y attend.* Je m'y rendis, et je trouvai dans la cour le lieutenant-colonel, qui me dit : *Vous ne savez pas ce qui se passe! Le régiment doit monter à cheval à minuit, par ordre des sous-officiers, qui veulent proclamer la république : vous êtes de garde ici avec 50 hommes.* Sur les dix heures du soir, le maréchal des logis chef *Thomas* rentrant au quartier, le colonel, ayant des soupçons sur lui, le fit arrêter. Je fus dans la chambre de ce maréchal des logis, pour m'assurer s'il n'y avait pas quelques papiers relatifs à ce soulèvement; je ne trouvai rien qui le compromît. Je fus de là dans la chambre du premier peloton : je m'aperçus que les porte-manteaux étaient prêts à être mis sur les chevaux; je réveillai un de ces cuirassiers, à qui je demandai pourquoi son porte-manteau était fait; il me dit qu'il en avait reçu l'ordre de son brigadier; je fus réveiller un autre cuirassier, qui me fit la même réponse. Je réveillai également le brigadier; je lui demandai pourquoi il avait donné un pareil ordre aux cuirassiers de sa chambrée; il me dit : *Mon capitaine, j'ai reçu cet ordre du maréchal des logis Farolet; que les hommes de son peloton devaient se tenir prêts à monter à cheval au premier coup de trompette, de garder le plus grand secret; que le premier qui oserait en parler serait mis à la salle de police : j'ai cru, mon capitaine, que cet ordre venait de vous.*

De là, je fus dans la chambre des sous-officiers, où je trouvai les porte-manteaux également faits. Je les réveillai, leur demandant pourquoi leurs porte-manteaux étaient faits; le maréchal des logis *Michéa* me répondit : *Mon capitaine, nos porte-manteaux sont toujours faits depuis que nous sommes au camp.*

Je me rendis à mon poste, où je fis mon rapport à mon commandant. Il fit arrêter sur-le-champ le maréchal des logis *Farolet,* qui fut conduit de suite devant le lieutenant-colonel, qui lui demanda pourquoi son peloton était prêt à monter à cheval; j'entendis le maréchal des logis lui répondre qu'il avait l'ha-

bitude de donner chaque soir l'ordre à ses hommes d'être prêts à monter à cheval.

Je n'ai aucun renseignement positif à donner sur le complot; je suis bien certain que les brigadiers et les cuirassiers étaient tout à fait étrangers à ce soulèvement.

Je dois ajouter que je dis au maréchal des logis *Farolet,* lorsqu'il répondit au lieutenant-colonel que, chaque soir, depuis qu'il était au camp, il donnait l'ordre de se tenir prêt à monter à cheval : *Vous en imposez; car pendant tout le temps du camp vous avez été à l'hôpital.*

(Information générale de l'affaire militaire, 1re pièce, 2e témoin, page 3.)

1483. — CLÉMENT (Aimé-Henri-Alexis), *âgé de 35 ans, capitaine au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 31 mai 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne puis donner aucun renseignement relativement au rassemblement qui aurait eu lieu parmi les sous-officiers. Nous remarquions, surtout depuis le licenciement du 6e escadron, beaucoup de mouvement parmi eux, et que souvent ils étaient ensemble; ils se plaignaient même, sans en faire mystère, que leur avancement était perdu. Le bruit a même couru dans notre pension que M. *de Ludre* était venu à Lunéville, et avait assisté à un rassemblement de sous-officiers dans une prairie.

Le 16, vers neuf heures et demie du soir, le maréchal des logis *Coudreau* vint me dire que le colonel me demandait au quartier, et qu'il fallait m'y rendre en tenue. J'étais couché et occupé à lire. Cet ordre, à pareille heure, excita mon étonnement. Je lui demandai s'il savait pourquoi le colonel me faisait appeler : il me répondit qu'il l'ignorait; mais son air, son ton, me parurent si extraordinaires, que je lui renouvelai la même question, et il me répondit de nouveau qu'il n'en savait rien. Cela me fit penser qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire. Je me levai et me munis de mes pistolets. Arrivé au quartier, j'y trouvai le colonel, qui me dit : « Il ne s'agit rien moins que de nous coffrer « et faire monter le régiment à cheval. »

Il me donna l'ordre de me rendre à mon escadron, et de visiter les selles et les porte-manteaux. Je trouvai dans l'escadron environ une trentaine de porte-manteaux faits. Je questionnai plusieurs brigadiers, qui me dirent que l'ordre de préparer les porte-manteaux leur avait été donné par le maréchal des logis *Coudreau.* J'interrogeai *Coudreau* à son tour; il me répondit qu'il n'avait donné cet ordre-là que parce qu'il avait vu les postes du quartier doublés et les officiers rassemblés. Je lui fis remarquer que je l'avais questionné plusieurs fois, lorsqu'il était venu me chercher, sur le motif qui me faisait appeler par le

colonel, et qu'il m'avait toujours dit qu'il ne le savait pas; il me répondit qu'il n'y avait pas pensé. Je lui fis observer qu'il me devait son avancement, qu'il aurait dû m'avertir que le colonel était au milieu des officiers, et que lui-même avait donné l'ordre de monter à cheval; il me répondit : *Soyez bien persuadé que les officiers n'y étaient pour rien, sans cela je vous aurais prévenu.*

Ayant pris de nouvelles informations auprès des brigadiers, j'ai appris que l'ordre de monter à cheval avait été donné par *Coudreau,* à huit heures et demie du soir, immédiatement après l'appel.

Jusqu'alors, la conduite de *Coudreau* avait été très-régulière; je pense qu'il a suivi l'impulsion de ses camarades, parce qu'il n'avait aucune opinion politique bien prononcée.

(Information générale de l'affaire militaire, 1re pièce, 4e témoin, page 9.)

1484. — BAZIRE (Jean-Louis), *âgé de 38 ans, capitaine d'habillement au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 31 mai 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien sur le complot imputé aux sous-officiers. Je savais, comme tout le monde, qu'il y avait de la fermentation parmi eux, et qu'ils faisaient des dépenses; c'était même là le sujet de nos conversations journalières. J'ai même appris du capitaine *Guillemin* que le maréchal des logis chef *Mercier* s'était plaint à lui de ce qu'on envoyait encore de jeunes officiers dans les régiments; qu'à la première révolution ce ne serait pas de même; que le capitaine lui ayant répondu : *Comment! il y en aura donc encore une? A quelle époque? Mercier* lui dit : *Mais oui; pour le mois de septembre.*

Le 16 avril, à neuf heures du soir, le capitaine *Dornant,* avec qui je demeurais, fut commandé de garde au quartier; ce service extraordinaire me fit penser qu'il était occasionné par le complot attribué aux sous-officiers, et dont on parlait depuis la veille. Je me rendis à la caserne, où je trouvai le capitaine adjudant-major. Le lieutenant-colonel arriva un instant après, et lorsque tous les officiers furent réunis, il donna l'ordre de visiter les chambrées, ordre qui fut exécuté par eux. Je me rendis de mon côté à la chambre du fourrier *Bith,* qui venait de rentrer avec le maréchal des logis *Thomas:* je le trouvai couché, mais une veilleuse était allumée et placée près du poêle; son porte-manteau était fait, ses bottes placées et la cuirasse graissée; la besace était également préparée, et cependant, en raison de ses fonctions, ce sous-officier n'est jamais appelé à monter à cheval. Le lieutenant-colonel le fit arrêter et conduire à la prison de ville. Le lendemain, à cinq heures, j'envoyai chercher sa clef, et en entrant dans sa chambre, je trouvai ses malles faites et deux cents francs, montant du prêt d'avance, avec la note exacte de tout ce qu'il devait et de tout ce qui lui était

dû. J'ai aussi examiné ses papiers, par ordre du colonel, ainsi que ses malles, et je n'y ai rien trouvé de relatif au complot. Interrogé par le lieutenant-colonel sur ses préparatifs de départ, il donna pour raison qu'il pensait qu'on pourrait monter à cheval, et, comme le plus ancien fourrier du régiment, il voulait réclamer le droit de partir. Du reste, comme il venait de rentrer avec le maréchal des logis *Thomas*, il est impossible qu'il ait pu disposer son porte-manteau et ses malles dans l'intervalle qui s'est écoulé entre sa rentrée et le moment où je suis monté dans sa chambre. Il m'avait demandé la veille une permission de huit jours pour aller à Metz, où il avait, disait-il, un compatriote à voir ; je la lui refusai.

(Information générale de l'affaire militaire, 1re pièce, 5e témoin, page 12.)

1485. — BLONDIN (Alexandre-Joseph-Eugène), *âgé de 30 ans, adjudant sous-officier au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 27 mai 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Je n'ai eu aucune connaissance du complot des militaires de la garnison de Lunéville, qui a éclaté le 16 avril dernier, qu'au moment de l'événement, et où j'ai été averti, environ neuf heures et demie du soir, de me rendre au quartier, de la part du colonel, que j'ai trouvé dans la cour, et qui a fait aussi avertir les autres officiers du régiment de s'y rendre près de lui. M. le colonel a envoyé ces officiers, chacun dans les chambres de leur escadron, pour savoir ce qui s'y passait et si l'on n'y faisait pas des préparatifs de départ. J'ai su que les officiers, après avoir fait leur visite, avaient rapporté au colonel qu'ils ne se faisait dans les chambres aucun préparatif de départ, que seulement les soldats, étonnés de voir à cette heure-là les officiers dans les chambres et une garde extraordinaire de cinquante hommes commandés pour la sûreté du quartier, témoignaient de l'inquiétude et demandaient s'il fallait se préparer à monter à cheval; que les soldats, rassurés par les officiers, qui leur avaient dit de demeurer tranquilles, avaient éteint leurs lumières et s'étaient recouchés.

Je ne connais au surplus aucun des auteurs, provocateurs ou autres qui aient participé au complot dont il s'agit.

(Information générale de l'affaire militaire, 2e pièce, 9e témoin, page 13.)

1486. — VEYER (Antoine), *âgé de 49 ans, capitaine au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 27 mai 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien sur les auteurs et instigateurs du mouvement qui a eu lieu

à Lunéville, parmi les militaires de sa garnison, dans la soirée du 16 avril dernier. J'ai été averti, sur les dix heures du soir, de me rendre au quartier; je m'y suis rendu de suite : j'y ai trouvé le colonel et les officiers du régiment, qui, comme moi, y avaient été mandés. Le colonel nous a ordonné de faire la visite des chambres, pour savoir si l'on n'y avait pas fait des préparatifs de départ. J'y suis allé et les autres officiers aussi, et nous avons tous trouvé les soldats couchés dans leurs lits, aucun porte-manteau fait, aucune selle sortie des chambres où elles sont renfermées, rien enfin qui annonçât des dispositions à un mouvement.

Je ne sais rien au surplus, que par ouï dire, de ce qui a suivi cet événement.

(Information générale de l'affaire militaire, 2e pièce, 4e témoin, page 6.)

1487. — OLIVIER (Hippolyte), *âgé de 40 ans, capitaine commandant au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 27 mai 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, étant couché dans mon lit, j'ai été appelé, sur les onze heures du soir, pour me rendre au quartier du régiment avec les autres officiers du corps. J'y suis allé aussitôt, et les autres officiers du corps y sont venus aussi. Le colonel nous a envoyé faire la visite des chambres, pour savoir si l'on n'y aurait pas fait des préparatifs pour monter à cheval. Je suis allé dans les chambres de mon escadron et je n'y ai rien trouvé qui annonçât des préparatifs de départ, point de porte-manteaux faits, ni de selles hors de la sellerie, où elles étaient placées; seulement les soldats étaient étonnés de voir à cette heure-là, leurs officiers dans leurs chambres. Quelques-uns s'étaient levés, imaginant qu'on allait partir pour Lyon, à cause des événements qui venaient d'y avoir lieu.

Je ne sais rien, au surplus, sur les auteurs, instigateurs du complot qui a eu lieu parmi des militaires de la garnison, le soir dudit jour 16 avril, ni sur ceux qui y ont pris part, si ce n'est pas ouï dire.

(Information générale de l'affaire militaire, 2e pièce, 6e témoin, page 8.)

1488. — LABLANCHE (François-Étienne), *âgé de 43 ans, lieutenant au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 27 mai 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Je n'ai eu aucune connaissance du complot formé par des militaires de la

garnison de Lunéville, que le 16 avril, environ dix heures moins un quart, que je fus averti, par ordre du colonel, de me rendre au quartier. Je m'y rendis aussitôt, et j'y trouvai le colonel avec quelques officiers; il me fit part du sujet pour lequel j'étais appelé, ainsi que les autres officiers du régiment. Lorsque tous furent réunis, le colonel nous donna l'ordre d'aller chacun dans les chambres de son escadron, pour savoir si l'on y faisait des préparatifs de départ. Je fis la visite des chambres de l'escadron dont je fais partie : j'y trouvai les soldats inquiets de voir leurs officiers dans leurs chambres à cette heure-là, croyant qu'on allait les commander pour monter à cheval, et probablement les diriger sur Lyon, à cause des événements qui s'y passaient alors. Je trouvai deux soldats seulement qui, dans cette opinion, commençaient à faire leurs porte-manteaux; mais leur ayant dit, ainsi qu'aux autres, qu'il n'y avait point d'ordre semblable, ils restèrent tranquilles. Je n'ai vu, non plus, aucune selle préparée pour monter à cheval, elles étaient toutes dans la chambre où on les place ordinairement.

Je n'ai aucune connaissance des auteurs du complot dont il s'agit, ni de ceux qui y auraient participé; tout ce que j'en ai appris n'est que par ouï dire, après l'événement.

(Information générale de l'affaire militaire, 2e pièce, 8e témoin, page 11.)

1489. — JARLIER (Joseph-Aimé), *âgé de 24 ans, maréchal des logis au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 8 juin 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai passé la soirée du 16 avril dernier chez une femme de ma connaissance; j'en suis sorti à dix heures et suis rentré au quartier. J'ai trouvé devant la porte du quartier le colonel et beaucoup d'officiers du 10e de cuirassiers, qui étaient réunis. Tout était fort tranquille dans le quartier, si ce n'est que l'on commandait une garde de cinquante hommes, ce qui causait de l'étonnement aux soldats, qui n'en savaient pas le sujet. Les officiers ont fait ensuite la visite des chambres: le capitaine est passé dans celle où j'étais couché; il avait traversé précédemment les chambres des soldats de notre escadron, et il avait trouvé dans l'une de ces chambres une selle sur le lit d'un soldat qui était couché; cette selle n'était point paquetée. Le capitaine l'a fait reporter de suite à la sellerie. Je sais qu'il n'y avait point de porte-manteaux faits ni de selles paquetées dans les chambres de l'escadron dont je fais partie : je n'ai pas appris qu'on en ait trouvé dans les autres chambres. J'ai su le lendemain que des sous-officiers du 4e régiment de cuirassiers avaient été arrêtés, et la rumeur publique en assignait pour cause une réunion de sous-officiers de la garnison, qui avait eu lieu au champ de manœuvre, dans la soirée du 16. Je n'ai aucune connais-

sance de ceux qui ont provoqué cette réunion, ni de ceux qui y ont assisté, ni de ce qui y a été dit ou fait, non plus que des autres objets sur lesquels vous m'avez adressé des questions.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 13e, 10e témoin, page 18.)

1490. — FRANCONAL (Jean-Antoine), *âgé de 23 ans, maréchal des logis au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 7 juin 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai passé la soirée du 16 avril dernier au quartier; j'en suis sorti sur les huit heures un quart pour aller au rendez-vous qui m'avait été donné par une femme de la ville; je suis revenu au quartier sur les neuf heures un quart, et je me suis couché de suite. Tout était alors tranquille dans le quartier. Environ une demi-heure après, un adjudant est venu appeler le maréchal des logis de semaine, pour lui commander d'avertir les officiers de se réunir de suite au quartier et commander dix hommes de garde dans son escadron, sans dire pour quel sujet. Environ à dix heures et demie, les officiers sont venus faire la visite des chambres, pour savoir si tout était tranquille. Le capitaine *Fougère* a dit, en rentrant dans la chambre où j'étais couché, qu'il avait trouvé une selle sur le lit d'un cuirassier du deuxième peloton, qu'il n'a pas nommé, et il a commandé d'enlever cette selle et de la porter à la sellerie; ce qui a été fait aussitôt. J'ignore le nom du cuirassier sur le lit duquel la selle a été trouvée.

J'ai ouï dire par la voix publique, le jour où l'on a fait les arrestations d'un certain nombre de sous-officiers de la garnison, que ces arrestations avaient eu lieu au sujet d'un complot formé contre le gouvernement: je n'en connais ni les auteurs, ni les complices, ni les faits qui se sont passés dans la réunion où il a été formé.

Je ne sais rien de plus sur ces faits ni sur ceux sur lesquels vous m'avez adressé des questions.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 13e, 4e témoin, page 7.)

1491. — HIESC (Victor), *âgé de 28 ans, maréchal des logis au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 5 juillet 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, j'ai passé la soirée à la promenade au faubourg Vilé, à Lunéville; je suis rentré au quartier vers les dix heures. J'ai été surpris de voir dans la cour du quartier le colonel et les officiers: j'en ai demandé la cause à

mes camarades, qui n'ont pu me la dire. Tout alors était fort tranquille au quartier. Un quart d'heure après on a commandé une garde de cinquante hommes pour le quartier, et des officiers sont venus dans les chambres des soldats. Je n'ai pas su qu'il ait été fait, parmi ceux du régiment, des préparatifs de départ relatifs au complot qui donne lieu à l'information; seulement j'ai su qu'on avait trouvé un ou deux porte-manteaux faits par des cuirassiers, qui croyaient qu'on allait commander de monter à cheval, comme il arrivait fréquemment pendant que le camp tenait à Lunéville, et qui pensaient que ce mouvement pouvait avoir pour cause les événements qui se passaient alors à Lyon. Je n'ai pas appris qu'il y ait eu d'autres préparatifs de départ; tout a été tranquille pendant la nuit. Je n'ai appris que le lendemain qu'il y avait eu des sous-officiers de la garnison arrêtés pour avoir voulu faire monter les régiments à cheval, mais j'ignore dans quel but ils avaient provoqué ce mouvement.

Il n'est point vrai que le maréchal des logis chef *Denevers*, du 10ᵉ de cuirasssiers, m'ait proposé d'aller à la réunion de sous-officiers qui a eu lieu au champ de manœuvre, dans la soirée du 16 avril dernier, ni qu'il m'ait conseillé ensuite de ne pas m'y rendre.

Je ne connais ni les auteurs, ni les complices du complot dont il s'agit; j'ai seulement ouï dire, quelques jours après, que les maréchaux des logis *Thomas* et *Bernard* avaient voulu proclamer la république.

(Information générale de l'affaire militaire, 26ᵉ pièce, 4ᵉ témoin, page 4.)

1492. — VOISIN (Louis-Antoine), *âgé de 25 ans, maréchal des logis au 10ᵉ régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 7 juin 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Je n'ai pas fait partie de la réunion qui a eu lieu à la Sablonière, au Champ-de-Mars, à Lunéville, dans la soirée du 16 avril dernier. Ce soir-là je me suis occupé au quartier des détails de mon service, jusque vers sept heures du soir, heure à laquelle je suis allé au café Charles, comme j'en ai l'habitude. J'y ai trouvé mon élève-fourrier, nommé *Briclout*, et un maréchal des logis de mes camarades, nommé *Arnaud*, et encore, si je ne me trompe, un maréchal des logis nommé *Euchêne*. J'ai resté dans ce café jusque vers les huit heures et demie, que je suis allé me promener dans le faubourg dit de Nancy. Je suis revenu sur les neuf heures un quart au quartier, après m'être arrêté environ un quart d'heure dans une petite auberge tenue par le nommé *Jacquot*, à proximité du quartier, où j'ai trouvé mon élève-fourrier *Briclout;* nous sommes ensuite rentrés ensemble au quartier, sur le pas de la porte duquel nous avons trouvé notre colonel, avec deux ou trois officiers, et la garde sous les armes. La présence du colonel nous a surpris; nous avons pensé qu'il venait s'assurer par lui-même de la régularité du service, et nous sommes allés de suite nous cou-

cher. Il n'y avait pas de chandelle allumée dans notre chambre; je ne me rappelle pas s'il y en avait dans les autres. Il n'y avait dans notre chambre aucun préparatif pour monter à cheval, et je suis persuadé qu'il n'y en avait pas dans les autres chambres. Il y avait environ vingt minutes que nous étions couchés, lorsque le maréchal des logis chef *Bourgogne* est venu donner l'ordre de nous lever promptement et d'aller avertir les officiers de l'escadron de se rendre au quartier. Je me suis levé et habillé de suite, et j'ai fait ce qui m'était commandé. J'ai soupçonné qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire, mais je n'ai pas su de quoi il s'agissait; ce n'est que le lendemain matin que j'ai appris par la rumeur publique qu'il avait été formé, dans la soirée du 16, un complot contre le gouvernement, qu'on se proposait de renverser pour établir une république. Cette même rumeur publique proclamait les maréchaux des logis chefs *Thomas* et *Bernard*, des 9ᵉ et 4ᵉ cuirassiers, comme auteurs du complot; on publiait même qu'ils l'avaient fomenté dans des vues opposées: l'un d'eux, *Thomas*, voulant la république, et *Bernard*, le rétablissement de la dynastie déchue.

C'est tout ce que je sais, et je ne connais ni les auteurs, ni les complices du complot, ni ce qui y a été dit ou fait, que par la voix publique, de même que sur les autres questions que vous m'avez adressées.

(Information générale de l'affaire militaire, 14ᵉ pièce, 2ᵉ témoin, page 3.)

1493. — ARNAUD (Frédéric), *âgé de 21 ans, maréchal des logis au 10ᵉ régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 7 juin 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien sur les auteurs ou complices du complot qui a été formé à Lunéville, dans la soirée du 16 avril dernier, contre le gouvernement du Roi, ni sur ce qui a été dit ou fait dans cette réunion. Je n'ai connaissance non plus d'aucun préparatif pour monter à cheval dans le quartier du 10ᵉ régiment de cuirassiers, dans la soirée du même jour. Ce n'est que le lendemain que j'ai appris par la rumeur publique qu'il y avait eu un rassemblement de sous-officiers de la garnison de Lunéville au Champ-de-Mars, et que plusieurs de ces sous-officiers avaient été arrêtés. J'ai appris aussi par la même voix publique, que le but de cette réunion était de faire monter à cheval les trois régiments de la garnison de Lunéville, de se diriger sur Nancy et sur Metz, et de là sur Paris, pour proclamer la république, suivant les uns, et pour rétablir l'ancien gouvernement, suivant les autres. Je n'ai connaissance d'aucun préparatif fait dans le quartier du 10ᵉ régiment, ni dans ceux des deux autres, pour monter à cheval dans la nuit du 16 au 17 avril, ni qu'il ait été fait dans les chambres des porte-manteaux et préparé des selles.

Je n'ai nulle connaissance non plus des autres faits nombreux sur lesquels vous m'avez interrogé.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 14ᵉ, 4ᵉ témoin, page 6.)

1494. — PETIT-MANGIN (Pierre-François), *âgé de 27 ans, maréchal des logis au 10ᵉ régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 7 juin 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien, ni par moi-même ni par ceux qui y auraient assisté, de la réunion qui a eu lieu au Champ-de-Mars à Lunéville, dans la soirée du 16 avril dernier. J'ai resté au quartier ce soir-là jusque vers huit heures un quart; j'en suis sorti pour aller à un rendez-vous que m'avait donné une femme de la ville; j'y suis resté jusque vers neuf heures un quart. Je suis entré avec le fourrier *Frémont* dans une auberge ayant pour enseigne le Mouton-Noir, pour prendre chacun un petit verre d'eau-de-vie, après quoi nous sommes rentrés ensemble au quartier. Il était alors tout au plus neuf heures et demie; je me suis couché de suite. Mon maréchal des logis chef est rentré peu après moi et a envoyé avertir les officiers de l'escadron de se réunir au quartier, sans savoir le motif de cette réunion; ensuite il a été commandé une garde de cinquante hommes, sans en dire non plus l'objet. Peu après, les officiers de l'escadron sont venus dans la chambre où j'étais couché, pour faire faire la visite des chambres des soldats, afin de savoir si tout était tranquille. La visite faite, on a rapporté que les soldats étaient couchés, les lumières éteintes et que tout était dans l'ordre.

Je n'ai pas connaissance qu'on ait trouvé dans les chambres ni porte-manteaux faits, ni selles préparées; les selles étaient dans le local qui leur était destiné, et dont la porte ferme à clef. Le capitaine l'a fait fermer de suite et s'en est fait remettre la clef, qu'il a remise à l'adjudant-major.

Ce n'est que le lendemain que j'ai su qu'il y avait eu un complot pour faire monter à cheval.

Je persiste à dire que je ne connais pas, même par ouï dire, ni les auteurs ni les complices du complot dont il s'agit, ni ceux qui y ont assisté, ni ce qui s'y est passé, et que je n'ai aucune connaissance des autres faits sur lesquels vous m'avez adressé des questions.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 13ᵉ, 2ᵉ témoin, page 4.)

1495. — HACHETTE (François-Marie), *âgé de 24 ans, traiteur et restaurateur, demeurant à Lunéville.*

(Entendu à Lunéville, le 31 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien relativement au complot. Je tiens un restaurant, connu vulgai-

rement sous le nom du Petit-Joseph, et dans lequel des militaires de tous grades viennent habituellement prendre des repas : je sais, d'après une vérification que j'ai faite sur mon registre, que le 25 mars dernier, le maréchal des logis *de Regnier* a déjeuné et dîné avec trois personnes ; que, le 11 avril suivant, *Caillé* a donné à déjeuner à *Thomas* et trois autres, dont je ne me rappelle pas les noms ; que, le 13 avril, *Bernard* a donné à dîner à neuf personnes, parmi lesquelles étaient *Thomas, de Regnier, Tricotel, Vimy* et *Caillé.* Pendant tout ces repas je n'ai pas entendu que l'on ait parlé de politique, ni de rien qui soit relatif au complot, quoique je sois entré plusieurs fois dans la chambre où ils avaient lieu.

Ce sont particulièrement les sous-officiers du 4ᵉ qui mangeaient chez moi, et pendant les derniers temps, *Thomas, Hatton* et *Bith,* du 9ᵉ, ont été invités à manger avec eux.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4ᵉ, 12ᵉ témoin, page 15.)

1496. — WIMY (Jean-Pierre-François), *âgé de 20 ans, brigadier-fourrier au 4ᵉ régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 26 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Je n'ai eu connaissance du complot ni avant ni après ; je ne connais pas non plus ceux qui ont pu le former. Je n'ai assisté à aucune réunion qui eût rapport à ce complot. Le dimanche 13, j'ai bien dîné au Petit-Chasseur avec *Bernard, Thomas, Tricotel,* maréchaux des logis chefs ; *de Sillègue, de Bérot, de Regnier, Caillié,* maréchaux des logis ; *Hemmeric*, fourrier et moi. Mais dans ce dîner, que nous donnait *Bernard,* il n'a été question ni de complot ni de politique ; mais la conversation a particulièrement roulé sur la force physique des sieurs *Dumortier*, adjudant sous-officier au 4ᵉ cuirassier, et *Everguet,* maréchal des logis au 9ᵉ cuirassiers. Ce dîner fut tranquille et on n'y but pas. En se levant de table, on se rendit au café d'Orléans. J'y restai peu, et après avoir bu ma tasse, je me rendis chez le sieur *Haloche*, jardinier à Lunéville, faubourg Ménil. J'y restai jusqu'à dix heures, que je revins au café d'Orléans, où j'ai retrouvé *Bernard* et *Caillié,* jouant aux cartes. Je quittai ce café pour me rendre au quartier, vers minuit. J'en avais obtenu la permission du colonel, par l'intermédiaire du capitaine *Bournel.* Je ne sais pas ce qui s'est passé dans la journée du 16 avril. Je n'étais pas à la réunion du champ de manœuvres, et j'ignore quels sont ceux qui y sont allés. Je ne connais pas les personnes qui ont ordonné de faire les porte-manteaux. Comme fourrier, je couche dans la chambre du maréchal des logis chef, et par conséquent je n'ai aucun rapport avec les cuirassiers. Mon maréchal des logis chef n'est rentré qu'à

dix heures, comme d'habitude, s'est couché et est ensuite descendu dans la cour du quartier quand les sous-officiers y furent appelés par l'ordre du colonel.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 48e témoin, page 53.)

1497. — EMMERICH (Henri-Auguste), *âgé de 26 ans, maréchal des logis fourrier au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 10 juillet 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil, délégué.)

D. Faites-moi connaître les paroles proférées par *de Berot*, au café d'Orléans, après le repas du Petit-Joseph?

R. Je ne les ai pas entendues et je ne puis les faire connaître.

D. Si vous ne les avez pas entendues par vous-même, n'avez-vous pas su, par vos camarades, quels étaient ces propos?

R. J'ai entendu dire, par mes camarades, sans pouvoir les nommer, qu'à la sortie du dîner au Petit-Chasseur, qui a eu lieu le dimanche qui a précédé le 16 avril, *de Berot*, qui était un peu pris de boisson, avait tenu, au café d'Orléans, des propos contre le gouvernement.

D. Quels sont ces propos?

R. Je les ignore.

D. Avez-vous été du dîner du Petit-Chasseur, et avec qui y étiez-vous?

R. Oui. J'y ai dîné avec les maréchaux des logis chefs *Bernard* et *Tricotel*, les maréchaux des logis *de Sillègue*, *de Bérot*, *Caillié*, *de Regnier*, le fourrier *Wimy*, tous du 4e, et *Thomas*, maréchal des logis chef au 9e.

D. Sur quel sujet a roulé la conversation pendant le repas?

R. Particulièrement sur la force physique de l'adjudant *Dumortier*, du 4e, et du maréchal des logis *Verguet*, du 9e, et sur d'autres objets de nulle importance.

D. Avez-vous participé aux frais de ce repas?

R. Non. J'y ai été engagé par mon maréchal des logis chef *Bernard*, et c'est lui qui a fait les frais du dîner. Il est venu, le jour même, me dire que le dîner se faisait au Petit-Chasseur, et qu'on se réunirait au café d'Orléans, au lieu de le faire, comme il l'avait dit d'abord, chez *Marchal*, marchand de liqueurs près du quartier.

D. Avez-vous assisté à la réunion de la Sablonnière, le 16 avril?

R. Non.

D. Avez-vous assisté à d'autres réunions, soit au Champ-de-Mars, soit au café du Bosquet, soit au café d'Orléans?

R. Non; je n'ai assisté à aucune de ces réunions.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 23e, 9e témoin, page 13.)

1498. — Fille MARCHALLE (Marie), *âgée de 17 ans, demeurant chez son père, restaurateur à Lunéville.*

(Entendue à Lunéville, le 1er juin 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien relativement au complot. Dans la matinée du 16 avril dernier, *Bernard, Thomas, Tricotel, Bith, Regnier,* ont déjeuné en notre restaurant : un sixième sous-officier est venu près d'eux; il a pris un verre de vin ; c'est un maréchal des logis du 4e, qu'on m'a dit s'appeler *Poirel.* L'un des convives, je ne sais lequel, a chargé ce maréchal des logis d'aller chercher d'autres personnes, dont je ne me rappelle pas les noms; il est sorti et est revenu un instant après dire qu'il n'avait trouvé aucune de ces personnes. Ces messieurs sont restés à la maison environ une demi-heure; en sortant ils sont allés au café d'Orléans.

D. Pendant le déjeuner, a-t-il été question d'un voyage que *Tricotel* devait faire à Nancy?

R. Je n'ai rien entendu; je ne faisais qu'apporter les plats et je sortais à l'instant; personne autre que moi n'a servi.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 23e témoin, page 40.)

1499. — SUISSE (Nicolas), *âgé de 44 ans, propriétaire du café d'Orléans, demeurant à Lunéville.*

(Entendu à Lunéville, le 17 avril 1834, devant M. Ouchard, juge d'instruction.)

Je ne sais rien des faits sur lesquels vous m'interpellez, et je puis vous assurer que je n'ai jamais vu dans mon café aucun indice de complot tendant au renversement du gouvernement établi : hier, à neuf heures et demie, mon café était fermé, et je n'ai eu aucune connaissance de ce qui a pu se faire pendant la nuit; je dois ajouter que, contre l'ordinaire, aucun sous-officier n'était venu hier au soir dans mon café, ce qui m'a fait croire qu'ils étaient consignés.

Dimanche dernier, néanmoins, un maréchal des logis du 4e, que je ne connais pas, est venu, en état d'ivresse, vers huit heures du soir, dans mon café, et y a proféré quelques propos dont le sens était à peu près qu'une république

vaudrait mieux que le gouvernement actuel; mais d'autres sous-officiers, dont je ne sais pas non plus les noms, l'ont engagé à se taire et à se retirer; ce qu'il n'a pas tardé à faire, lorsque déjà je n'étais plus là, après avoir, m'a-t-on dit, été se dégriser dans la cour. On a trouvé si peu d'importance à ce qu'il avait dit, qu'on m'a rapporté, sans que je sache qui, que le colonel l'avait fait venir le lendemain et s'était borné à le consigner.

Cependant, le commissaire de police est venu chez moi, hier matin, me questionner comme vous venez de le faire, me demandant même si on n'avait pas cassé chez moi un buste du Roi; à quoi je lui ai répondu négativement, comme à vous, d'autant plus que je n'ai jamais eu chez moi le buste d'aucun souverain, et que, s'il y en eût eu un du Roi, en ma qualité d'officier de la garde nationale, je n'aurais pas souffert qu'on y portât atteinte.

Ce qui est tout ce qu'il a dit savoir.

(Information particulière de Lunéville, pièce 1re, page 1.)

Autre déposition du même témoin reçue à Lunéville, le 31 mai 1834, par M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.

Je persiste dans la déposition que j'ai faite devant M. *Ouchard*, juge d'instruction, et je déclare n'avoir rien à y ajouter.

D. Votre café n'était-il pas fréquenté par un grand nombre de sous-officiers des trois régiments de cuirassiers formant la garnison de Lunéville?

R. Il était fréquenté principalement par des adjudants et des maréchaux des logis chefs. Les sous-officiers du 10e étaient les plus nombreux; ceux du 4e l'étaient beaucoup moins.

D. Quels sont les officiers qui fréquentaient habituellement votre café?

R. Aucun officier ne venait habituellement chez moi; M. *Lapalisse*, du 4e, y venait quelquefois.

D. Depuis que l'ordonnance portant suppression des 6es escadrons avait paru, les sous-officiers n'ont-ils pas manifesté publiquement leur mécontentement?

R. Oui, monsieur; depuis cette suppression, j'ai entendu quelquefois des paroles de mécontentement.

D. Ces paroles ne sont-elles pas allé jusqu'à l'outrage envers la personne du Roi, et la menace du renversement du gouvernement existant?

R. Non, monsieur; on a pu parler avec plus ou moins de vivacité de l'administration des ministres; mais on a respecté la personne du Roi.

D. Le dimanche 13 avril, le maréchal des logis *de Bérot* n'a-t-il pas proféré à

haute voix des paroles outrageantes envers le Roi; dites-nous quelles sont ces paroles?

R. *De Bérot* était en état d'ivresse; je n'ai pas entendu tout ce qu'il a pu dire; mais je me rappelle qu'il a proféré : « Qu'une république vaudrait mieux que « le règne actuel. »

D. Ne s'est-il pas écrié : *A bas Louis-Philippe! vive la république?*

R. Je n'ai pas entendu ces mots.

D. *Thomas* fréquentait-il habituellement votre café?

R. Il y est venu fort souvent dans les derniers temps.

D. Le 9 et le 10 avril, ne l'avez-vous pas vu chez vous, en même temps que *Chaumont* et deux sous-officiers du 7ᵉ de dragons, nommés *Guary* et *Renard?*

R. Le 9 et le 10 avril, j'étais absent de Lunéville; j'avais été appelé à Metz comme témoin dans une affaire poursuivie devant le conseil de guerre.

D. Lors ou depuis votre retour, avez-vous su que *Guary* avait été chez vous avec les personnes nommées dans ma question précédente?

R. J'ai su qu'il était venu; on ne m'a pas dit avec qui il était.

D. Depuis n'avez-vous pas vu *Guary?*

R. Oui.

D. Qu'est-il allé faire chez vous? et que vous a-t-il dit?

R. Vers le 7 ou le 8 de ce mois, *Guary* est venu chez moi: je ne le connaissais pas; il m'a demandé un verre d'eau-de-vie, puis il m'a fait entendre qu'il voulait me parler en particulier. Je me suis retiré avec lui dans la pièce voisine; là, il s'est fait connaître, et m'a demandé s'il ne pouvait pas voir *Chaumont,* qui était arrêté; je lui répondis que cela n'était guère possible; que d'ailleurs sa demande m'étonnait, parce que, d'après ce qui m'avait été rapporté, c'était lui qui avait compromis *Chaumont.* Je lui demandai ensuite comment il se faisait qu'il était en liberté; il me dit qu'il avait été arrêté, mais qu'il avait obtenu sa liberté par l'entremise d'un colonel qui était son parent, et qu'il se proposait de passer en Suisse : je lui représentai qu'il ne prenait point le chemin de ce pays en venant à Lunéville; puis, lui ayant parlé des sous-officiers, de leur projet, de leur but, et du peu de chances de réussite que ce projet présentait, et lui ayant fait observer qu'il fallait absolument qu'ils eussent un chef, il me répondit que c'était un projet de jeunes gens; qu'ils voulaient marcher sur Paris, et qu'ils avaient été poussés à cela par un député, par M. *de Ludre.*

Après cet entretien, j'ai quitté *Guary,* pour retourner à mon comptoir, et depuis je ne l'ai plus revu.

D. Guary vous a-t-il parlé de sous-officiers qui auraient eu des relations avec M. *de Ludre?*

R. Non.

D. Est-il à votre connaissance que des sous-officiers de la garnison, et principalement *Thomas*, aient eu des relations avec cet ancien député? *Thomas* n'a-t-il pas fait à cet effet un voyage à Nancy?

R. Je ne sais rien à cet égard; *Thomas* a fait un voyage à Nancy, mais quelque temps avant l'événement.

D. Les sous-officiers restaient ordinairement dans votre café jusqu'à la retraite de dix heures: dans les soirées des 15 et 16 avril, n'avez-vous pas été frappé de la circonstance que votre café se dégarnissait de sous-officiers vers huit heures et demie du soir?

R. Je n'ai rien remarqué pour la soirée du 15; mais, pour celle du 16, j'ai été réellement frappé de voir mon établissement presque désert.

D. Dans la matinée du 16, *Thomas*, *Bernard*, *Bith*, *de Regnier* et *Tricotel*, n'ont-ils pas déjeûné ensemble chez vous?

R. Non.

D. Pendant cette matinée, n'avez-vous pas vu ces sous-officiers dans votre établissement, avec *Lolliot*, *Bourgogne*, *Denevers*, *Hatton*, *Caillé*, *Roustan*, etc.?

R. Je ne me le rappelle pas.

D. Soit dans cette journée, soit dans les journées précédentes, n'avez-vous rien entendu ou su qui ait du rapport avec le complot?

R. Non.

D. Dans la première quinzaine du mois d'avril, n'avez-vous pas vu dans votre café des personnes étrangères à la ville de Lunéville, qui aient cherché à se mettre en rapport avec les sous-officiers de la garnison?

R. Je n'ai vu personne.

D. Renard venait-il souvent chez vous, et qui fréquentait-il habituellement?

R. Je n'ai vu *Renard* que deux fois: je ne me rappelle pas quels sont les sous-officiers avec lesquels il parlait.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 14e témoin, page 18.)

1500. — Autre déposition du même témoin, reçue à Lunéville, le 16 juin 1834, par le même magistrat.

Je persiste dans ma déposition précédente.

D. Quels sont les sous-officiers qui ne fréquentaient pas habituellement votre café, qui y sont venus plus souvent dans la première quinzaine d'avril, et notamment dans les huit derniers jours de cette quinzaine?

R. Les sous-officiers *Thomas, Bernard, de Regnier, Caillé, Stiller, Guibout* et *Sillègue* sont venus plus souvent chez moi dans les derniers temps qu'auparavant.

D. Votre café n'était-il pas presque exclusivement fréquenté par les adjudants et les maréchaux des logis chefs, et n'est-ce pas dans les derniers temps seulement que des maréchaux des logis et des fourriers y sont venus fréquemment?

R. Oui, monsieur; j'ajoute que *Guibout* n'est venu qu'au mois de mars, *Caillé, de Lissade,* au mois d'avril; *de Regnier,* à peu près à la même époque.

D. Avez-vous remarqué que, dans les derniers temps, *Thomas* et *Bernard, Bith, Tricotel, Stiller,* aient réuni autour d'eux d'autres sous-officiers, et leur aient parlé avec mystère?

R. Non; seulement j'ai remarqué que *Thomas*, dans les derniers temps, avait l'air très-occupé, et semblait communiquer quelque chose aux uns et aux autres.

D. Dans la matinée du 16, *Thomas, Bernard, Bith, Tricotel, Lolliot* et *Bourgogne* n'étaient-ils pas réunis dans une salle de votre café, et *de Regnier* se trouvait-il avec eux?

R. Je ne puis pas me le rappeler.

D. Soit ce jour-là, soit avant, avez-vous entendu parler du complot dans votre café?

R. Non, monsieur.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 33e témoin, page 55.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Lunéville, le 5 juillet 1834, par le même magistrat.

Je n'ai rien à ajouter à ma précédente déposition.

D. Dans la soirée du 15 avril, n'y a-t-il pas eu un rassemblement extraordinaire de sous-officiers dans votre café?

R. Oui; ce soir-là, il y en avait plus que de coutume.

D. Pouvez-vous désigner ceux qui étaient là?

R. Non; parce qu'il s'est écoulé trop de temps depuis lors, et que je craindrais de me tromper.

D. Connaissez-vous le motif qui a donné lieu à ce rassemblement extraordinaire?

R. Non.

D. Cette réunion n'avait-elle pas pour objet de s'entretenir du complot qui devait recevoir son exécution ce soir-là même, et qui n'a été remise au lendemain que parce que tout le monde n'avait pas été prévenu à temps?

D. Je n'ai pas connu et je ne connais pas encore le motif de cette réunion.

D. Thomas, Bernard, l'adjudant *Quesnel, Chaumont, Albouy, Denevers, Lolliot, de Bourgogne, Bith, Tricotel, de Regnier* n'en faisaient-il pas partie?

R. Je ne pourrais pas le dire. Les personnes que vous venez de nommer venaient habituellement chez moi.

D. Depuis quelque temps, *Thomas, Bernard* et d'autres sous-officiers ne se réunissaient-ils pas dans une chambre de derrière de votre établissement?

R. Au moment, ou pour mieux dire, quelques jours avant l'événement du 16 avril, on a fait des réparations dans les salles de mon café; c'est ce qui m'a mis dans le cas de fournir à mes habitués une chambre de derrière; mais je ferai observer que cette chambre était fréquentée, non-seulement par les sous-officiers, mais encore par les bourgeois.

D. Les sous-officiers vous ont-ils demandé une chambre particulière pour s'y rassembler.

R. Jamais.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 29e, 4e témoin, pag. 4.)

1501. — BRUANT (Charles), *âgé de 19 ans, garçon limonadier chez le sieur Suisse, limonadier au café d'Orléans, demeurant à Lunéville.*

(Entendu à Lunéville, le 17 avril 1834, devant M. Ouchard, juge d'instruction, délégué.)

Dimanche dernier, vers huit heures du soir, ou du moins vers sept heures, un maréchal des logis du 4e régiment est entré au café dans un état d'ivresse, et vers neuf heures, comme je passais près de lui, je lui ai entendu parler de république, sans faire grande attention à ce qu'il disait, parce que j'étais occupé au billard; cependant j'ai entendu que, de dix ou onze autres sous-officiers qui étaient tant au café qu'au billard, quelques-uns lui ont imposé silence; mais à sa table il n'y en avait que deux ou trois avec lui. C'est un grand brun

âgé d'environ trente-deux ans, maréchal des logis simple, et que je voyais seulement pour la seconde fois chez nous, depuis l'arrivée des régiments.

A dix heures moins un quart, il est sorti, après avoir été rendre dans la cour, car il était bien ivre; et le lendemain, j'ai entendu dire que son colonel l'avait su.

Quant à ce qui s'est passé cette nuit, ou à des propos ou actes antérieurs, je n'en ai aucune connaissance.

(Information particulière de Lunéville, pièce 1re, 2e témoin, page 3.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Lunéville, le 1er juin 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.

Le dimanche qui a précédé l'arrestation des sous-officiers, le maréchal des logis *Berraut* était au café d'Orléans : il était en état d'ivresse. J'ai entendu qu'il a dit *qu'il aimerait mieux la république;* mais je n'ai pu comprendre les paroles qui ont précédé ou suivi celles-là, parce que j'étais occupé au billard à marquer le jeu : je sais seulement que M. *Suisse* s'est approché de lui et l'a fait taire. Le 16 avril au soir, il n'y a eu au café, de huit à neuf heures, que deux adjudants et deux chefs ouvriers, tandis que précédemment il y avait plus de monde : seulement depuis quelque temps, tous les soirs, nous remarquions moins de fréquentation de la part des sous-officiers, et surtout, les 14 et 15, le café était à peu près désert.

D. Savez-vous quels sont les sous-officiers qui ont déjeuné dans la matinée du 16, chez *Marchal,* traiteur, votre voisin?

R. Oui, monsieur; ce sont *Thomas, Bernard, Tricotel, de Regnier, Bith* et *Poirel.*

D. Étiez-vous au café lorsque *Guary* et *Renard,* sous-officiers au 7e dragons, y sont venus avec *Chaumont?*

R. Non; j'étais absent.

D. Thomas fréquentait-il souvent le café?

R. Non; il n'y est venu fréquemment que dans les derniers jours. Je ne lui ai rien entendu dire qui fût relatif au complot.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 22e témoin, page 39.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Lunéville, le 14 juin 1834, par M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.

Je persiste dans ma dernière déposition, et je n'ai rien à y ajouter.

D. Quels sont les sous-officiers qui, vers la fin de mars et dans les derniers jours d'avril, fréquentaient le plus votre café?

R. Thomas, Bernard, Bith, Stiller, Tricotel, Lolliot, Denevers, Bourgogne.

D. Quels sont ceux qui n'y venaient que depuis quelque temps?

R. *Thomas* et *Bernard.*

D. Ces sous-officiers ne cherchaient-ils pas à en réunir d'autres autour d'eux ?

R. Je n'en sais rien.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 31e témoin, page 51.)

1502. — BORELVIVIER (Léon), *âgé de 29 ans, sous-lieutenant au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu de nouveau à Cambrai, le 5 juillet 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

A l'époque des événements de Lyon, les salles de devant du café d'Orléans étaient en réparation. Le cafetier, pour ne pas perdre ses pratiques, fit disposer des tables dans une chambre de derrière. J'y suis allé plusieurs fois avec l'adjudant *Gauffre* et le maréchal des logis chef *Lanes.* On s'y est entretenu des événements de Lyon; mais comme tout le monde s'y réunissait, militaires de la garnison et bourgeois, je n'ai pas remarqué que cette chambre servît de lieu de réunion à telle opinion politique plutôt qu'à telle autre.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 28e, 8e témoin, page 12.)

1503. — GAUFFRE (Étienne), *âgé de 38 ans, adjudant sous-officier au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu de nouveau à Cambrai, le 5 juillet 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Dans la soirée du 15 avril dernier, je me suis trouvé au café d'Orléans. J'y ai vu une réunion de sous-officiers du 10e, du 9e et du 4e de cuirassiers. J'y ai vu le sieur *Quénel,* adjudant sous-officier au 10e, le sieur *Chaumont,* maréchal des logis chef au 10e, le sieur *Albouy,* maréchal des logis chef au 10e, le sieur *Denevers,* maréchal des logis chef au 10e, le sieur *Bernard,* aussi maréchal des logis chef au 4e; le sieur *Thomas,* maréchal des logis chef au 9e, le sieur *Tricotel,* maréchal des logis chef au 4e. Je ne connais pas *Lemuec.*

Je ne sais si ces sous-officiers étaient réunis pour parler du complot.

Je ne sais si *Thomas* et *Bernard* ont demandé à *Chaumont* et à *Albouy* si l'on pouvait compter sur les sous-officiers et soldats du 10e.

Je n'ai aucunement remarqué qu'il fut question de complot.

A l'époque des événements de Lyon et de Paris, je me suis trouvé plusieurs

fois au café d'Orléans avec les sieurs *Borelvivier* et *Lanes*. Les salles du devant étant en réparation, nous avons bu notre café dans une salle de derrière. Je n'ai pas remarqué que cette salle servît de lieu de réunion à telle opinion plutôt qu'à telle autre.

Tout le monde s'y réunissait, militaires comme bourgeois; je m'y suis trouvé moi-même avec les personnes dont je viens de parler, et je ne me suis pas aperçu qu'il y fût question de complot.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 28e, 10e témoin, page 14.)

1501. — LANES (Jacques-François), *âgé de 36 ans, maréchal des logis chef au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 20 juin 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril, à cinq heures, je suis allé dîner. Après le dîner, je suis allé au café, selon mon habitude, jusqu'à sept heures du soir. Alors, je rentrai au quartier pour faire l'appel, et, l'appel terminé, je me retirai dans ma chambre, d'où je ne sortis plus.

Pendant les événements de Lyon, plusieurs sous-officiers des 4e, 9e et 10e régiments de cuirassiers se réunissaient au café dit d'Orléans. Ils causaient ensemble, soit dans la cour de cet établissement, soit dans une salle sur le derrière. Je lisais d'habitude *le Constitutionnel;* on me reprochait de lire un journal vendu au ministère, et on m'engageait à lire *le Patriote de la Meurthe.* Je leur répondis que chacun était libre de lire le journal qu'il lui plaisait; que, quant à moi, celui-là me convenait le plus; que d'ailleurs, je n'étais point partisan de la république, qui n'aurait pu nous amener que la guerre étrangère et la guerre civile.

Le 16, vers neuf heures, l'adjudant sous-officier vint voir si j'étais dans la chambre, ainsi que mon fourrier; il nous y trouva couchés dans nos lits. Un instant après, le capitaine et les autres officiers vinrent visiter notre chambre. Nos porte-manteaux n'étaient point faits: j'ignorais que l'on dût monter à cheval. C'est le capitaine qui m'apprit ce qui se passait.

Sur autre interpellation, le témoin dit:

Les sous-officiers dont j'ai parlé plus haut, qui causaient ensemble au café d'Orléans sur les événements de Lyon, et qui me reprochaient de lire *le Constitutionnel* au lieu de lire *le Patriote de la Meurthe*, étaient les sieurs *Thomas, Bernard, Bith* et *Tricotel.*

Sur autre interpellation, il dit:

Il ne m'a pas été fait de confidence ni de proposition. Ces messieurs donnaient des repas entre eux, mais je n'y ai jamais assisté.

J'étais lié avec *Thomas:* nous sortions journellement ensemble; mais jamais

il ne m'a fait de proposition, parce que mon opinion lui était bien connue. Il me reprochait d'être du système des trembleurs.

(Information générale de l'affaire militaire, 7e pièce, 5e témoin, page 8.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Cambrai, le 5 juillet 1834, par le même magistrat.

Lorsque je n'étais pas occupé au quartier, j'allais habituellement au café d'Orléans. J'y allais avec l'adjudant *Gauffre*, quelquefois avec M. *Borelvivier*, alors maréchal des logis chef. La salle ordinaire du café étant en réparation, beaucoup de personnes se retiraient dans une salle de derrière. Je ne puis désigner l'un plutôt que l'autre. Ce n'était pas un endroit de réunion appartenant à une opinion plutôt qu'à une autre : nous y avons été plusieurs fois nous-mêmes. Notre opinion étant connue, on ne nous a jamais parlé de complot. Comme toutes les opinions indifféremment s'y réunissaient, il m'est impossible de dire les noms des personnes qui s'y rassemblaient. Comme tous s'y réunissaient en masse, adjudants et maréchaux des logis chefs des trois régiments en garnison, je ne puis désigner tel, plutôt que je ne me désignerais moi-même.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 28e, 7e témoin, page 10.)

1505. — PEYREBÈRE (François), *âgé de 30 ans, vaguemestre au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Quelques jours avant le 16 avril dernier, sortant de la poste aux lettres, j'appelai *Tricotel*, qui entrait au café d'Orléans, et lui demandai s'il voulait se charger d'une lettre pour *de Regnier;* il me dit qu'il allait arriver. J'entrai au café d'Orléans, à deux heures un quart, et j'y trouvai *Caillié*, maréchal des logis; *Tricotel*, maréchal des logis; *Guibout*, aussi maréchal des logis, et d'autres sous-officiers : *Caillié* me proposa de jouer le dîner; je refusai et sortis. Le soir, à sept heures, je retournai au même café; je fis une partie de cartes avec M. *Sebire*, sous-lieutenant : je remarquai alors dans ce café une dixaine de sous-officiers, qui avaient réuni deux tables et se faisaient servir du café et de la liqueur; les têtes étaient échauffées; j'ai entendu *de Bérot*, maréchal des logis, qui tenait un papier en main, crier : *Vive la république ! A bas la tête de Louis-Philippe !*

Le 16 avril, à sept heures du soir, j'entrai également au même café; j'y vis les mêmes sous-officiers que le dimanche, et beaucoup d'autres : ils s'approchaient les uns des autres et parlaient avec mystère. Vers huit heures ils partirent tous,

les uns par une porte et les autres par une autre; il n'en resta pas un seul dans le café. Plusieurs fois, le maréchal des logis chef *Lanes*, du 9e, me dit, en parlant de *Bernard*, maréchal des logis chef du 4e, et de *Thomas*, maréchal des logis chef du 9e, qui étaient presque toujours ensemble, qu'on ferait bien de les pincer, parce que c'étaient des républicains, qui faisaient les quatre-cents coups, parce qu'ils n'étaient pas encore officiers.

Interpellé de déclarer s'il connaît les principaux chefs du complot, a répondu que non; mais que *Thomas* et *Bernard* passent pour être les plus coupables de ce complot.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 27e témoin, page 32.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Saint-Omer, le 10 juillet 1834, devant le même magistrat.

D. Faites-moi connaître les noms des sous-officiers qui, dans la soirée du 15 avril, se trouvaient au café d'Orléans?

R. *Gosse*, adjudant sous-officier du 9e; *Thomas* et *Lanes*, maréchaux des logis chefs du 9e; *Bith*, fourrier du 9e; *Bernard* et *Tricotel*, maréchaux des logis chefs du 4e; *Caillié*, maréchal des logis du 4e; et d'autres, de divers régiments, dont je ne me rappelle pas les noms: en ce moment, je me rappelle encore *Stiller*, du 9e.

D. Quelles étaient les personnes qui parlaient bas avec *Thomas*, *Bernard*, *Tricotel* et *Bith?*

R. Je n'ai vu personne parler bas avec lesdits individus; mais j'ai remarqué que *Thomas* et *Bernard* étaient continuellement ensemble, parlaient bas, se retiraient dans un coin du café pour le faire, et il paraissait qu'il y avait du mystère entre eux. Souvent ils se plaignaient de ce qu'il n'y avait pas d'avancement, parlaient de la république; leur conduite était remarquée par toutes les personnes qui fréquentaient le café: le maréchal des logis chef *Lanes* me les fit souvent remarquer. « Ils se plaignent, disait-il, de n'avoir point « d'avancement; ils semblent n'être arrivés au régiment que pour recevoir les « épaulettes d'officier. Il n'y a que quatre ou cinq ans qu'ils servent, et moi qui « ai douze ans de services et neuf ans de grade de sous-officier, je ne me plains « pas, quoique je mérite bien de passer avant eux. Ce sont, ajoutait-il, deux « républicains qu'on ferait bien de *pincer*. »

Je fais observer que *Bernard*, qui travaillait chez le trésorier, eut ordre de rentrer dans son escadron; c'est depuis cette époque qu'il eut de l'humeur et fréquenta particulièrement *Thomas*. Je pense que ce sont eux qui, dans leurs régiments respectifs, ont fomenté le complot qui devait éclater le 16 avril dernier.

D. Et, dans la soirée du 16 avril, quelles étaient les personnes qui se trouvaient dans ledit café?

R. Les mêmes que j'ai ci-dessus signalées. J'ai remarqué seulement qu'ils se parlaient avec plus de mystère que les autres jours. Ils sortirent du café pour se rendre sur la terrasse du même café. Plusieurs sous-officiers, que je ne puis désigner, les y suivirent. Un moment après, le café se trouva vide, ce qui était extraordinaire, parce qu'il y avait toujours quelque sous-officier qui restait, tandis qu'il n'y en avait plus un seul que moi. Trois chefs ouvriers des régiments de la garnison entrèrent : c'étaient MM. *Salerin*, maître sellier au 4e ; *Lambert*, maître sellier au 9e ; et *Prat*, maître bottier au 9e : ils me proposèrent de prendre un verre de bierre ; je refusai et me retirai au quartier.

D. Avez-vous assisté à la réunion de la Sablonnière, le 16 avril dernier ?

R. Non.

D. Savez-vous ce qui s'y est passé ?

R. Non.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 23e, 5e témoin, page 8.)

1506. — SEBIRE (Charles Rémond), *âgé de 30 ans, sous-lieutenant au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril dernier, vers six heures du soir, j'entrai au café Suisse avec le maréchal des logis *Peyrebère :* je fus étonné d'y voir des sous-officiers, qui étaient réunis plusieurs ensemble, qui parlaient bas et avec mystère; cela me parut extraordinaire, ces messieurs ne s'étaient jamais défié de moi. Dix minutes après mon arrivée dans le café, tous les sous-officiers quittèrent le café et s'en allèrent par petites divisions de deux ou trois à la fois. Je quittai moi-même le café, et y revins vers les neuf heures ; je n'y trouvai aucun sous-officier, ce qui était extraordinaire et contre leur coutume : j'en parlai au cafetier qui me dit n'en pas savoir la cause. Le lendemain 17, je fus chargé par le colonel de prendre des renseignements sur ce qui était relatif au complot des sous-officiers, et j'appris que le maréchal des logis chef *Bernard* avait acheté huit bouteilles d'eau-de-vie chez le nommé *Mercier*, épicier à Lunéville; je n'ai pas su quel était l'objet de cet achat, mais j'ai présumé que c'était pour donner aux cuirassiers et leur monter la tête. J'ai appris que les sous-officiers avaient quitté le café Suisse, pour se réunir au champ de manœuvres; j'ignore ce qui s'y est passé. Le dimanche qui a précédé le 16 avril, il y avait eu un dîner de plusieurs sous-officiers chez le nommé *Hachette*, traiteur à Lunéville : en sortant de là, ils se sont rendus au café Suisse ; j'arrivai moi-même vers les sept heures; les têtes étaient fortement échauffées, et surtout celle du maréchal des logis *de Bérot*, dont l'état tenait de l'ivresse. « Il dit qu'il se chargeait, lui, d'aller prendre

« le chapeau de Louis-Philippe, et de l'apporter sur la place des Carmes, à Luné-«ville. » Je lui fis des observations sur ces propos insurrectionnels; je lui déclarai que j'en parlerais au colonel, ce que je fis en effet le lendemain ou le surlendemain. Je ne connais pas les auteurs primitifs du complot : le sieur *Éverard* fils, propriétaire à Lunéville, place des Carmes, m'a dit qu'un ancien capitaine de la garde royale, demeurant dans les environs de Lunéville, passait pour un instigateur de troubles. On regarde comme les plus coupables, parmi les auteurs du complot, les nommés *Bernard,* du 4me, et *Thomas,* du 9me cuirassiers.

(Information générale de l'affaire militaire, 5e pièce, 15e témoin, page 19.)

1507. — DENEVERS (Jean-Baptiste-Adolphe), *âgé de 30 ans, ex-maréchal des logis chef au 19e régiment de cuirassiers, en ce moment en subsistance au 1er régiment de la même arme, en garnison à Nancy.*

(Entendu à Lunéville, le 28 juillet 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Depuis quelque temps, un certain mécontentement se manifestait dans les régiments de la garnison de Lunéville : je pensais qu'il pourrait donner lieu à une espèce d'insurrection militaire, mais j'étais loin de croire qu'il se formait un complot contre le gouvernement.

Le 15 avril dernier, vers six à sept heures du soir, je me trouvais au café d'Orléans, où il y avait quelques sous-officiers, quand je fus accosté par le maréchal de logis chef *Thomas* et par *Bernard.* Le premier, m'adressant la parole, me dit : *Eh bien! c'est ce soir que nous montons à cheval.* Je lui demandai pourquoi faire; il me répondit qu'il s'agissait d'enlever le régiment, et il n'entra dans aucun détail. Je lui représentai que c'était une folie de vouloir enlever les régiments; que, quant à moi, je ne ferais rien dans ce but, et qu'au contraire je m'y opposerais de tout mon pouvoir. *Chaumont,* qui était présent, parla dans le même sens. *Thomas,* voyant notre résolution, nous dit : *Eh bien! c'est ajourné!* Il ne fut plus question de ce projet ce soir-là; mais le lendemain 16, me trouvant au même café d'Orléans, je fus étonné quand *Thomas,* m'abordant, me dit qu'il y aurait une réunion de sous-officiers pendant la soirée, et m'engagea à m'y trouver, et à en prévenir les sous-officiers de mon escadron. Je prévins effectivement ces derniers, c'est-à-dire les maréchaux des logis *Simonin* et *Heiche;* mais ayant su depuis, et avant l'heure de la réunion, de quoi il y serait question, je crus devoir dire au maréchal des logis *Heiche* que je connaissais le but qu'on se proposait, et que dès lors je lui conseillais de ne pas y aller et d'engager ses camarades à en faire de même. Je sortis du quartier à huit heures et demie du soir, j'étais seul; je pris la direction du Champ-de-Mars, et, parvenu à l'emplacement de la Sablonnière, je trouvai les sous-officiers placés par régiments. *Thomas* parlait, et disait que le général *Gusler* l'avait mandé; qu'il se doutait

du complot; qu'il n'y avait plus à reculer; que, sans cela, *Tricotel* et lui étaient perdus. Il proposa de proclamer la république, parce que, disait-il, le gouvernement actuel ne pouvait ni ne voulait le bonheur de la France. Personne ne combattit la proposition. *Bernard* prit ensuite la parole, et parlant au nom de son régiment, il dit quels moyens on emploierait pour s'emparer du colonel et des officiers. Il paraissait avoir la tête fort échauffée, et parlait avec véhémence. Les choses en étaient là et personne ne réclamait, quand le fourrier *Bith* m'appela par mon nom et proféra ces mots : *Écoutons parler M. Denevers!* Je répondis à cette interpellation, que l'on ne devait pas compter sur le 10e régiment; qu'il ne sortirait pas du quartier. Une voix s'écria : *Eh bien! nous y mettrons le feu!* mais elle fut couverte. Le maréchal des logis chef *Bernard* me répondit : *Ne dégoûtez personne, le 10e suivra l'élan.* Les sous-officiers, qui s'étaient dispersés, s'étant encore réunis par régiments, décidèrent que l'on monterait à cheval à minuit, et arrêtèrent entre eux les mesures d'exécution que l'on emploierait.

Les 4e et 9e régiments paraissaient résolus à agir : on gardait le silence dans le 10e, où l'on remarquait beaucoup d'hésitation. On se quitta, en disant : *A minuit!* Je revins seul, en suivant la direction du faubourg d'Alsace, et à l'entrée de ce faubourg je fus rejoint par *Lolliot* et *Bourgogne*, qui marchaient derrière moi : nous entrâmes dans le café des Quatre-Auberges pour y boire la bierre, puis nous nous rendîmes au quartier, où tout était tranquille.

D. N'avez-vous pas assisté à des réunions antérieures, entre autres à une où se trouvait un docteur de Nancy, du nom de *Béchet?*

R. Non.

D. Cependant il résulte de la dernière déposition de *Lolliot* que vous aviez assisté à une de ces réunions?

R. Je déments formellement ce sous-officier.

D. A la réunion de la Sablonnière, *Lolliot* et *Bourgogne* n'étaient-ils pas d'un avis opposé au vôtre?

R. Ces sous-officiers n'ont pas marqué d'opposition aux propositions faites par *Thomas* et *Bernard.*

D. A cette réunion, a-t-il été question de M. *de Ludre?*

R. Je n'ai pas entendu prononcer son nom; mais *Thomas* a parlé d'un député, qu'il n'a pas nommé, et qui devait seconder le mouvement.

D. A-t-il été question du parti républicain de Nancy?

R. Non.

D. A-t-on parlé des garnisons des villes voisines?

R. *Thomas* a dit que les garnisons de Toul et de Nancy avaient connaissance de son projet.

D. Dans votre intime conviction, le complot était-il concentré dans la garnison de Lunéville, ou bien y avait-il des affiliations en dehors de la garnison? Pour mieux rendre ma pensée, ceux qui agissaient dans le sens du complot comptaient-ils sur le secours de citoyens appartenant à la classe civile?

R. D'après ce qu'a dit *Thomas*, je dois croire qu'il comptait sur le concours des garnisons voisines et du parti républicain.

D. Dans votre intime conviction encore, les intelligences qui ont pu exister avec le parti républicain ont-elles été provoquées par ce dernier, ou bien sont-ce ceux qui étaient à la tête du mouvement militaire, c'est-à-dire *Thomas* et ses adhérents, qui ont recherché l'appui ou le concours de ce parti?

R. Je pense que c'est *Thomas* et ses adhérents qui ont recherché l'appui de ce parti; toutefois je ne puis rien affirmer à ce sujet.

D. Avez-vous des motifs de croire que ces intelligences étaient réelles et sérieuses?

R. D'après ce que j'ai entendu dire, je pense que ces intelligences étaient réelles et sérieuses.

D. Est-il venu à votre connaissance que pour établir et entretenir ces intelligences, il y ait eu des entrevues, soit à Lunéville, soit ailleurs, de la part de *Thomas* ou d'autres sous-officiers, avec des citoyens appartenant à la classe civile?

R. Depuis mon arrestation, j'ai entendu dire qu'il y avait eu des entrevues avec des bourgeois, mais je n'en sais rien personnellement.

D. Savez-vous s'il est arrivé à Lunéville des émissaires chargés de propager des doctrines républicaines, ou d'engager les militaires à entrer dans un complot?

R. Non.

D. D'après l'idée générale que vous avez du complot, et qui est basée sur ce que vous avez pu entendre dire soit avant, soit après votre arrestation, pensez-vous que le mouvement se serait borné à la garnison de Lunéville, ou bien que, d'après les dispositions prises, il serait devenu général dans cette partie de la Lorraine, c'est-à-dire qu'il aurait été suivi d'une adhésion immédiate et d'un concours actif de la part de plusieurs autres régiments et d'un certain nombre de bourgeois?

R. Je le crois, c'est-à-dire qu'il serait devenu général.

D. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre déposition?

R. Non.

(Information générale de l'affaire militaire, 17ᵉ pièce.)

1508. — ÉRARD fils (Claude-François), *âgé de 26 ans, propriétaire, demeurant à Lunéville, place des Carmes.*

(Entendu à Lunéville, le 5 juillet 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien relativement au complot, si ce n'est qu'un soir, après le 16 avril, je me trouvais au café d'Orléans, et que là j'ai entendu le maréchal des logis chef *Denevers*, qui était placé non loin de moi, dire à d'autres sous-officiers « qu'il avait fait tout ce qui dépendait de lui pour empêcher que le « complot fût mis à exécution; qu'il avait même déclaré qu'on ne devait pas « compter sur le 10e. »

D. N'avez-vous pas dit à M. *Sébire* qu'un ancien capitaine de la garde royale, demeurant dans les environs de Lunéville, passait pour un instigateur de troubles?

R. J'ai pu lui parler de M. *Lefer*, ancien capitaine de cuirassiers, qui demeurait alors dans les environs de Lunéville, et qui est connu par ses opinions exaltées. La rumeur publique le signalait comme n'étant pas étranger au complot. Du reste, je ne me rappelle pas avoir eu cette conversation avec M. *Sébire*.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 29e, 3e témoin, page 3.)

1509. — LOLLIOT (Philippe-Rodolphe), *âgé de 27 ans, maréchal des logis chef au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Lunéville, le 31 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, à cinq heures et demie du soir, je me suis rendu au café d'Orléans où je trouvai un assez grand nombre de sous officiers, et parmi eux *Thomas*, qui me dit que le soir même, après l'appel, il y aurait une réunion au Champ-de-Mars, et m'engagea dans les termes les plus pressants à y assister, sans toutefois me communiquer ou me laisser entrevoir l'objet de la réunion. A huit heures ou huit heures un quart, je pris avec mon camarade *Bourgogne* le chemin du Champ-de-Mars, et étant parvenus dans le fond près de la carrière de la sablonnière, j'aperçus une réunion de sous-officiers qui s'augmenta en peu d'instants et se porta à environ soixante personnes ou plus. Après quelques pourparlers particuliers, *Thomas* prit la parole, et il exposa « que la « France était mal gouvernée; que nous ne devions plus espérer dorénavant « d'avancement; que notre carrière était perdue pour toujours; qu'un change- « ment de gouvernement seul pouvait un jour nous faire obtenir un état, parce « que nécessairement il amènerait la guerre, et que nous pourrions espérer de

« faire notre chemin. » Il proposa alors de faire monter à cheval les trois régiments, pour marcher sur Nancy, et entraîner les troupes qui se trouvaient dans cette ville, de là sur Metz et ensuite sur Paris.

Cette proposition, qui pour beaucoup des assistants était inattendue, fut suivie d'un silence général et d'une espèce de stupéfaction. Immédiatement après, *Bernard* prit la parole, à peu près dans le même sens que *Thomas*. *Denevers* parla après *Bernard;* mais au lieu d'appuyer les propositions qui venaient d'être faites, il les combattit, en faisant ressortir toute l'imprudence, toute la folie d'un pareil projet : « Je ne sais pas à quoi vous pensez, messieurs, « s'écria-t-il ; c'est une échauffourée de collégiens ; ne comptez pas sur le 10e, « n'y comptez jamais ! » Moi-même, effrayé de ce que j'avais entendu, je serrai le bras de *Bourgogne*, je lui dis : *Partons, ne nous mêlons pas de cela; n'abandonnons pas notre étendard, et personne ne pourra jamais rien nous reprocher :* au même instant, je quittai la réunion avec *Bourgogne*, et nous prîmes le chemin du faubourg d'Alsace. Cependant, voulant connaître le résultat de la réunion, nous restâmes pendant une demi-heure dans ce faubourg, où nous pensions voir arriver quelqu'un de ceux qui y avaient assisté. *Denevers*, étant venu vers nous, nous raconta qu'après avoir vivement combattu le projet proposé par *Thomas* et *Bernard*, et n'ayant pu réussir à les y faire renoncer, il avait pris le parti de quitter aussi. Il ajouta que l'un de ces messieurs, *Bernard*, à ce que je crois, lui avait dit : « Si vous ne voulez pas participer à notre « projet, n'en détournez pas les autres. » Il nous dit enfin, qu'au moment de son départ, on paraissait résolu à agir cette nuit même.

D. Pendant que vous étiez encore à la réunion, quelqu'un n'a-t-il pas parlé du voyage de *Tricotel* à Nancy, et n'a-t-on pas tiré argument de ce voyage pour démontrer la nécessité d'opérer immédiatement le mouvement?

R. Je n'ai rien entendu relativement à ce voyage; mais je crois me rappeler que *Denevers* nous en a parlé lorsqu'il nous a rejoint au faubourg d'Alsace.

D. Que vous a-t-il été dit à ce sujet?

R. *Denevers* m'a dit, autant que je puis me le rappeler, que *Thomas* ou *Bernard* avait parlé du voyage de *Tricotel*, et ajouté qu'il fallait agir, parce que, si l'on n'agissait pas, *Tricotel* se trouverait gravement compromis.

D. *Denevers* vous a-t-il dit quel était le but du voyage de *Tricotel?*

R. Il ne me l'a pas dit, mais j'ai pensé que c'était pour préparer la réception des régiments à Nancy.

D. Ne connaissiez-vous pas déjà, dès le matin, le voyage de *Tricotel?* Ne vous étiez-vous pas trouvé au café d'Orléans avec *Thomas, Bernard, de Regnier, Bith* et autres, lorsque ce voyage a été résolu, et que *Tricotel* s'est offert à l'effectuer?

R. Je me suis trouvé ce matin avec ces messieurs au café d'Orléans; mais

comme je ne faisais pas partie de leur réunion, je n'ai pas entendu ce qui a pu être décidé à ce sujet.

D. Avez-vous déjeuné avec ces messieurs?

R. Non, monsieur.

D. *Denevers* vous a-t-il dit qu'à la réunion il avait été question de personnages qui devaient présider au mouvement? Ne vous a-t-il pas parlé d'un député dont le nom aurait été prononcé?

R. Non, il ne m'en a pas parlé.

D. Vous a-t-il dit qu'il avait des intelligences établies avec des garnisons voisines ou des habitants des villes voisines?

R. Je ne me rappelle pas lui avoir entendu parler de cela.

D. Vous-même n'avez-vous rien entendu à ce sujet à la réunion?

R. Non, monsieur.

D. Y avait-il des officiers à cette réunion; a-t-il été dit qu'il y en avait dans le complot!

R. Je n'ai pas vu d'officiers à cette réunion; je n'ai pas entendu dire qu'il y en eût dans le complot.

D. A-t-on prévu le cas de résistance de la part des officiers ou du général? Qu'a-t-il été résolu, si ce cas écheait?

R. Je n'ai rien entendu par moi-même ou par d'autres relativement à cela.

D. A-t-il été question, en votre présence, des préparatifs à faire pour le départ des troupes? A-t-on parlé de porte-manteaux à faire, de selles à paqueter, etc.?

R. Pendant que j'étais là, je n'ai pas entendu qu'il fût question de cela.

D. Quels sont les sous-officiers de votre régiment que vous avez reconnus dans la réunion?

R. Je ne puis vous nommer de manière certaine que *Denevers* et *Bourgogne;* je vous les nomme sans crainte de me tromper. Je crois encore y avoir vu *Armand, Simonin, Bouvet, Voisin;* mais je ne puis rien affirmer à cet égard.

D. Quels sont ceux des sous-officiers des autres régiments que vous avez reconnus dans la réunion?

R. *Thomas, Bernard, Hatton, de Regnier, Boissier.*

D. Quels sont ceux des sous-officiers présents à la réunion qui ont appuyé les propositions de *Thomas* et *Bernard,* soit par des discours, soit par des marques d'assentiment ou d'approbation?

R. Je n'ai entendu aucun discours à l'appui de ces propositions, et je n'ai remarqué aucun signe d'assentiment ou d'approbation.

D. Hatton n'était-il pas placé sur une hauteur pour indiquer à ceux qui arrivaient le lieu de la réunion, et ensuite n'est-il pas descendu dans la carrière au moment où *Thomas* et *Bernard* parlaient?

R. Lorsque je suis arrivé, j'ai vu, comme vous le dites, *Hatton* sur une hauteur; mais je ne sais pas s'il est descendu dans la carrière.

D. M. *Noël* et M. *Lefer*, ancien officier de votre régiment, n'ont-ils pas cherché à ébranler votre fidélité et à vous détourner de vos devoirs?

R. Je n'ai pas parlé à M. *Lefer* depuis 1830, époque à laquelle il a quitté le régiment. Quant à M. *Noël*, je n'ai eu avec lui que des rapports de service; il n'a jamais été question de politique entre nous.

D. Connaissez-vous *Guary* et *Renard*, maréchaux des logis au 7ᵉ dragons? n'ont-ils pas cherché à vous entraîner dans un complot?

R. J'ai connu *Renard* à Saumur : j'ai déjeuné une fois avec *Guary ; Chaumont* l'avait amené à notre pension, mais jamais ni l'un ni l'autre n'ont cherché à m'entraîner dans un complot.

D. Lorsque vous êtes rentré au quartier, tout était-il tranquille? ne faisait-on pas des préparatifs de départ?

R. Tout était tranquille; les hommes étaient couchés; il n'y avait aucun préparatif de départ.

D. Pourquoi, en rentrant au quartier, n'avez-vous pas fait à vos chefs la révélation de ce qui venait de se passer?

R. J'ai vu au quartier le colonel, les officiers; j'ai dû penser que tout était connu.

D. Pourquoi, devant M. le major *Perrier*, chargé de l'enquête militaire, avez-vous tu les faits que vous déclarez aujourd'hui?

R. Je ne parlais pas sous la foi du serment; je craignais d'ailleurs de compromettre mes camarades.

D. Savez-vous quelles sont les personnes qui ont déjeuné, le 16 avril, avec *Thomas* et *Bernard?*

R. Je l'ignore; quant à moi, j'ai déjeuné avec *Bourgogne*, *Quesnel*, adjudant; *Gilard*, brigadier trompette, chez *Mathias*, rue d'Allemagne.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4ᵉ, 15ᵉ témoin, page 23.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Lunéville, le 1er juin 1834, par le même magistrat.

Je persiste dans ma déposition, telle que je l'ai faite hier devant vous.

D. Lorsque *Thomas* a proposé de renverser le gouvernement, n'a-t-il pas dit par quoi on devait le remplacer? n'a-t-il pas été question, soit de Henri V, soit de la république?

R. Pendant que j'ai été à la réunion, il n'a pas été question de la république. J'ai su, le lendemain, que le projet de ceux qui voulaient renverser le gouvernement était de le remplacer par la république, et parce que tout le monde le disait.

D. *Thomas* n'a-t-il pas annoncé à la réunion qu'il était sûr des garnisons voisines, et que lui-même avait fait un voyage à Toul, pour s'entendre avec le 5e régiment de cuirassiers?

R. J'ai bien entendu *Thomas* dire que nous pouvions compter sur les garnisons des villes voisines où nous passerions; mais je n'ai pas ouï dire qu'il ait parlé d'un voyage qu'il aurait fait à Toul.

D. Au moment où vous alliez quitter la réunion, ne disait-on pas qu'il fallait se préparer à monter à cheval; et deux maréchaux des logis ne se sont-ils pas écriés que tout était prêt dans les 4e et 9e cuirassiers?

R. Il est possible que cela ait été dit; mais je ne l'ai pas entendu.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 17e témoin, page 36.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Vesoul, le 6 juillet 1834, par M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.

J'étais au café d'Orléans avec mon camarade *Bourgogne*, et beaucoup d'autres sous-officiers des trois régiments de la garnison, dans la soirée du 16 avril dernier. Le maréchal des logis chef *Thomas*, du 9e cuirassiers, qui était l'un de ces sous-officiers, me dit qu'il avait quelque chose d'important à me dire, ainsi qu'aux autres sous-officiers qui se trouvaient présents, et de me rendre le même soir, après l'appel, au champ de manœuvre. Je ne me rappelle pas s'il m'a dit d'y amener des sous-officiers de mon escadron; mais je n'en ai engagé aucun à y aller. Nous nous sommes rendus au lieu de la réunion, nous deux mon camarade *Bourgogne*, vers les huit heures et demie. Nous y avons trouvé une trentaine de sous-officiers, et particulièrement les maréchaux des logis chefs *Thomas* et *Bernard*. Il est arrivé successivement beaucoup d'autres sous-officiers, ce qui en a porté le nombre à environ soixante-dix. De ce nombre étaient les sous-officiers *Denevers*, *Simonin*, *Arnaud*, *Voisin* et *Bouret:* il y en avait peut-être d'autres, que j'ai su après y avoir été,

mais que je n'y ai pas vus alors. J'y ai vu aussi les sous-officiers *Thomas*, *Bernard*, *Boissy*, *Bith*, *Mercier*, *Régnier*, *de Bérot*, et d'autres que je ne me rappelle pas, aussi sous-officiers de la garnison.

Lorsque la réunion a été formée, les assistants se sont mis en cercle; alors *Thomas* a pris la parole et a dit que la France était mal gouvernée; qu'il n'y avait plus d'espérance d'avancement pour les sous-officiers; qu'il fallait renverser le gouvernement; que les trois régiments de la garnison se porteraient sur Nancy, dont la garnison se joindrait à eux; de là sur Metz, dont la garnison se joindrait à eux pareillement, et ensuite sur Paris. Je ne l'ai pas entendu proposer de proclamer la république; mais, en revenant de la réunion, le maréchal des logis chef *Denevers* m'a dit que *Thomas* en avait fait la proposition.

Le discours de *Thomas* avait causé beaucoup d'étonnement à l'assemblée. Chacun en conférait avec son voisin, lorsque *Bernard* a pris la parole et a parlé avec force dans le même sens que *Thomas*. L'un et l'autre ont dit que les trois régiments de la garnison devaient monter à cheval, à minuit, pour exécuter la révolution. *Denevers* a pris la parole, et a remontré que le projet était insensé; que c'était une échauffourée de collégiens, et a dit que le 10e régiment n'y prendrait point de part.

Un mois ou six semaines avant le 16 avril, étant au café avec *Bourgogne*, *Denevers*, *Thomas* et autres, qui avaient avec eux un jeune homme de Nancy, que j'ai su depuis s'appeler *Béchet*, on proposa d'aller tous ensemble à la promenade; ce fut *Thomas* qui m'en fit la proposition. Nous allâmes, après l'appel, nous promener dans le champ de manœuvre : chemin faisant, ce jeune homme de Nancy nous exprima des opinions républicaines très-exagérées, et nous dit qu'il ne concevait pas comment l'armée pouvait supporter le gouvernement actuel; que le gouvernement qui convenait à la France était une république, à la tête de laquelle seraient des hommes sages et éclairés, d'un caractère ferme et énergique, qui sauraient nous faire respecter au dehors; que cela nous attirerait la guerre, et que la guerre donnerait aux militaires des moyens d'avancement. Je n'ai point revu du tout ce jeune homme, et je n'en ai point entendu parler. J'observe que *Bourgogne* n'était pas avec nous à cette promenade, et qu'il n'est venu nous rejoindre qu'après que ce jeune homme nous a eu quittés.

Je n'ai pas connaissance que M. *Noël*, lieutenant au 10e, et les maréchaux de logis chefs *Chaumont*, *Albouy* et *Denevers* aient cherché à disposer les soldats à agir contre leurs devoirs, ni qu'il y ait eu, avant le 16 avril, des réunions pour organiser le projet qui a éclaté ledit jour 16 avril.

Je suis rentré au quartier, environ neuf heures et demie du 16 avril, avec les maréchaux des logis chefs *Denevers* et *Bourgogne* : tout était fort tranquille; le colonel et une partie des officiers étaient dans la cour du quartier; les soldats couchés dans leurs chambres. Un quart d'heure après,

mon capitaine est venu faire la visite des chambres de l'escadron; nous n'y avons trouvé aucun préparatif pour monter à cheval.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 26e, 13e témoin, page 20.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Vesoul, le 8 juillet 1834, par M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.

Je persiste dans les dépositions que j'ai déjà faites devant M. le président du tribunal civil séant à Lunéville, et devant vous, monsieur; je persiste aussi à dire que je n'ai eu aucune connaissance de l'objet de la réunion du 16 avril à la Sablonnière que lorsque *Thomas* et *Bernard* ont fait part de leur projet aux sous-officiers qu'ils y avaient convoqués. *Thomas* m'en avait prévenu seulement une demi-heure avant la réunion, sans m'en dire l'objet, quoique je le lui eusse demandé : il m'avait répondu que je le saurais quand je serais à la réunion. Nous y sommes allés nous deux mon camarade *de Bourgogne*, et nous nous en sommes revenus ensemble. Quand j'ai entendu la proposition de *Thomas*, soutenue par *Bernard*, j'ai dit à *de Bourgogne : Voilà une sottise; ne nous mêlons pas de cela; n'abandonnons jamais notre étendard, et on n'aura rien à nous reprocher! Allons nous-en!* lui ai-je dit. C'est alors que j'ai entendu le maréchal des logis chef *Denevers* combattre de tout son pouvoir les propositions de *Thomas* et de *Bernard;* et avant qu'il n'eût fini de parler, j'ai pris *Bourgogne* par le bras et nous sommes revenus ensemble. Nous sommes revenus de suite et directement à Lunéville par la route de Strasbourg. Nous nous sommes arrêtés au faubourg d'Alsace, pendant un petit quart d'heure; notre camarade *Denevers* est arrivé près de nous et nous a raconté ce qui s'était passé à la réunion après notre départ. Il nous a dit que, malgré tout ce qu'il avait pu remontrer aux sous-officiers des 4e et 9e régiments, ils avaient persisté dans leur dessein de faire monter à cheval le même soir à minuit. Il m'a dit aussi que les insurgés voulaient proclamer la république.

Je n'ai assisté à aucune réunion antérieure au 16 avril, dont l'objet ait été de préparer l'exécution du complot qui eu lieu ce jour-là.

J'ai rendu compte dans ma précédente déposition devant vous de la conversation qu'avait tenue M. *Béchet* de Nancy, qui est, à ce que que j'ai ouï dire dès lors, le même jeune homme dont j'ai parlé dans cette déposition.

Je n'ai pas entendu ce M. *Béchet* parler de M. *de Ludre*, ni du projet de se mettre à la tête de l'insurrection et de fournir de l'argent.

J'ai été au café d'Orléans, le 15 avril, comme j'y allais habituellement; il y avait aussi les sous-officiers *Quesnel, Chaumont, Albouy*, ainsi que *Denevers, Thomas, Bernard* et *Tricotel*, ainsi que beaucoup d'autres. Je n'ai point entendu *Thomas* et *Bernard* demander à *Chaumont* et à *Albouy* si, dans le cas d'insurrection des régiments de la garnison, on pouvait compter sur eux et sur leurs camarades.

J'ai été, dans la matinée du 16 avril, au café d'Orléans avec mes camarades *Quesnel, Blanchard, de Bourgogne, Denevers* et *Gillard; Thomas* et *Bernard* y étaient aussi, mais à un autre côté de la salle, et *Tricotel* avec eux; mais je ne les ai pas entendus parler du projet de *Tricotel* d'aller ce jour-là à Nancy.

Je persiste à soutenir que je n'ai dit à aucun sous-officier qu'il devait y avoir une réunion, le 16 au soir, dans le champ de manœuvre, et que je n'en ai engagé aucun à y assister.

Je n'ai pas d'autre connaissance des faits et des circonstances du complot, de ceux qui l'ont formé et qui y ont participé, que ce que j'en ai dit dans mes précédentes dépositions.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 25e, 2e témoin, page 4.)

1510. — DE BOURGOGNE (Marie-Pierre-Théodore-Justin), *âgé de 23 ans, maréchal des logis chef, au 10e régiment de cuirassier, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Lunéville, le 31 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, vers cinq heures de l'après-midi, m'étant rendu au café d'Orléans, j'y rencontrai *Thomas*, qui me dit que le soir, après l'appel, il y aurait une réunion au Champ-de-Mars et qu'il m'engageait à m'y rendre, parce qu'il avait quelque chose à me communiquer; j'y allai avec mon collégue *Lolliot*. Parvenus près de la Sablonnière, nous aperçûmes un grand nombre de sous-officiers : il pouvait y en avoir de soixante à quatre-vingts, quand tout le monde fut réuni. Peu d'instants après mon arrivée, *Thomas* a pris la parole et a dit que, depuis que l'ordonnance de dissolution des 6es escadrons était rendue, il n'y avait plus de chances et d'espoir d'avancement pour les sous-officiers; qu'il ne restait plus qu'un parti à prendre; qu'il fallait renverser le gouvernement; qu'il proposait à cet effet de monter à cheval pendant la nuit, de marcher sur Nancy, de là sur Metz, puis sur Paris, et d'enlever les garnisons que l'on rencontrerait sur la route. *Bernard* prit la parole après lui et parla absolument dans le même sens; *Denevers* parla le troisième et je crois, autant que je puis me le rappeler, qu'il y fut excité par le fourrier *Bith*. Il combattit vivement les propositions de *Thomas* et de *Bernard*, en disant que c'était une véritable folie, et qu'il ne fallait nullement compter sur le 10e régiment. Voyant que les exhortations de *Denevers* étaient mal accueillies, et que *Bernard* lui imposait silence, en lui disant : « Taisez-vous; si cela ne vous convient pas, « laissez faire les autres; l'élan étant donné, on le suivra, » je me retirai de suite avec *Lolliot*, et nous allâmes vers le faubourg d'Alsace. Étant entrés dans ce faubourg, nous fûmes rejoints, environ une demi-heure après, par *Denevers*, qui

nous raconta que son discours n'avait pas été accueilli; que les 4e et 9e régiments persistaient à vouloir monter à cheval, ce qui l'avait déterminé à quitter la réunion. Nous entrâmes avec *Denevers* au café des Quatre Auberges, pour y prendre de la bière, et à neuf heures et demi nous retournâmes au quartier, où déjà était le colonel, qui faisait chercher les officiers.

D. Thomas et *Bernard*, en proposant le renversement du gouvernement, n'ont-ils pas fait connaître par quoi ils voulaient le remplacer? ont-ils parlé de Henri V, ou de la république?

R. J'ai entendu positivement qu'ils ont parlé de renverser le gouvernement, mais je ne me rappelle pas par quoi ils voulaient le remplacer.

D. Pendant que vous étiez à la réunion, a-t-il été parlé du voyage de *Tricotel* à Nancy, et qu'a-t-on dit relativement à ce voyage?

R. Il a été parlé du voyage de *Tricotel* à Nancy; on a dit qu'il avait été envoyé en cette ville pour préparer le 1er régiment de cuirassiers à monter à cheval, et à se joindre à ceux de Lunéville au moment de leur arrivée; mais il me serait difficile aujourd'hui de vous dire si c'est à la réunion que j'ai entendu parler de ce voyage, ou si c'est *Denevers* qui nous en a parlé au faubourg d'Alsace.

D. N'a-t-on pas dit qu'il fallait agir, sans quoi *Tricotel* serait un homme perdu?

R. Oui, on l'a dit; mais pour cette circonstance je m'en réfère à ma réponse précédente.

D. A-t-on parlé de personnages puissants qui devaient diriger le mouvement, d'entrevues que *Thomas* aurait eues avec un député, d'intelligences avec des garnisons voisines ou avec des affiliations politiques?

R. Je n'ai pas entendu parler de personnages puissants, de député, d'affiliations politiques; mais j'ai entendu *Thomas* qui disait à la réunion « qu'il avait « été à Toul, pour se concerter avec le 5e régiment de cuirassiers; » il a même ajouté « que les régiments des environs étaient préparés: » ce sont les dernières paroles que j'ai entendu prononcer par lui.

D. A-t-on dit qu'il fallait se préparer à monter à cheval, faire faire les portemanteaux, paqueter les selles, etc.?

R. Oui, on l'a dit; il y a même mieux, dans le groupe où je me trouvais, deux sous-officiers ont dit: « Tout est prêt dans le 4e et dans le 9e. » Je n'ai pu connaître ces sous-officiers, parce que je me trouvais à quelque pas d'eux.

D. L'heure de l'exécution a-t-elle été fixée?

R. Je n'ai rien entendu relativement à cela; si l'heure a été fixée, c'est probablement après mon départ.

D. A-t-on prévu le cas où les officiers des régiments ou le général mettrait obstacle au mouvement? a-t-on résolu quelque chose à cet égard?

R. Je n'ai rien entendu à ce sujet.

D. Y avait-il des officiers ou des bourgeois à la réunion?

R. Je n'en ai point vu.

D. Y avait-il, à votre connaissance, des officiers dans le complot?

R. Je n'en connais point.

D. J'ai oublié de vous demander si, dès le matin, vous n'aviez pas connaissance du voyage de *Tricotel;* car, d'après la propre déclaration de ce dernier, vous vous seriez trouvé au café d'Orléans au moment où ce voyage a été résolu?

R. Il est vrai que, dans la matinée du 16, j'ai été au café d'Orléans, et que j'ai su que *Tricotel* allait à Nancy; mais la vérité est qu'il n'a pas été question devant moi, du motif de ce voyage, et que, n'étant pas dans le secret, je n'y ai attaché aucune importance.

D. Savez-vous avec qui *Thomas* et *Bernard* ont déjeuné dans la matinée du 16?

R. Je n'en sais rien.

D. Quel sont les sous-officiers de votre régiment que vous avez reconnus à la réunion de la Sablonnière?

R. Je suis sûr d'avoir vu *Lolliot* et *Denevers;* je crois aussi avoir vu *Bouvet, Billet, Voisin;* mais je n'ose l'affirmer, de crainte de me tromper.

D. Quels sont les officiers des autres régiments que vous avez vus à cette réunion?

R. J'y ai vu *Thomas, Bernard, Bith, Hatton, Guibout, de Regnier, Mercier.*

D. Parmi les personnes que vous avez rencontrées à la réunion, y en a-t-il qui aient appuyé ou combattu les propositions de *Thomas* et *Bernard?*

R. Comme je l'ai dit, *Denevers* a combattu de tous ses moyens ces propositions; mais sa voix a été couverte à différentes reprises par d'autres voix, et notamment par celle de *Bernard* qui voulait lui imposer silence; je ne puis désigner personne autre.

D. Quand vous avez quitté la réunion, la majorité des personnes qui s'y trouvaient paraissaient-elles disposées à agir dans le sens des propositions de *Bernard* et *Thomas?*

R. Oui : quant à moi, loin de partager cette opinion et cette manière d'agir, j'ai pris la résolution de me retirer quand j'ai su quel était le but de *Thomas.*

D. M. *Noël* et M. *Lefer,* ancien officier de votre régiment ont-ils cherché à ébranler votre fidélité et à vous détourner de vos devoirs?

R. Non, monsieur; je n'ai jamais connu M. *Lefer.*

D. Avez-vous eu des relations avec *Guary* et *Renard,* sous-officiers du 7ᵉ dragons?

R. Non, jamais.

D. Quand vous êtes rentré au quartier, tout était-il tranquille dans les chambrées? n'avait-on fait aucun préparatif de départ?

R. Tout était parfaitement tranquille.

D. Pourquoi n'avez-vous pas déclaré au colonel ce dont vous veniez d'être le témoin?

R. J'ai présumé qu'il en avait connaissance, puisqu'il faisait réunir tous les officiers au quartier.

D. Pourquoi n'en avez-vous pas parlé lorsque vous avez avez été appelé devant M. le capitaine de *Prailly,* chargé de faire une enquête par le général *Hulot?*

R. Je n'étais pas appelé à m'expliquer sous la foi du serment; d'ailleurs, je craignais de compromettre mes camarades.

D. Persistez-vous dans vos réponses?

R. Je crois devoir fournir une explication : vous m'avez demandé si je connaissais les sous-officiers qui ont déjeuné le 16 avril avec *Thomas* et *Bernard;* je vous ai répondu que non : je n'en savais rien alors, je l'ai su depuis; ce sont *de Regnier, Tricotel, Bith;* je crois que le sixième était de *Berot;* du reste, je n'ai rien à changer à mes réponses.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4ᵉ, 16ᵉ témoin, page 30.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Vesoul, le 6 juillet 1834, par M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.

Le 16 avril dernier, étant au café d'Orléans, sur les sept heures et demie du soir, avec mon camarade *Lolliot,* nous y avons vu *Thomas,* maréchal des logis chef au 9ᵉ de cuirassiers, qui nous a dit, à nous deux en particulier, qu'il y aurait le même soir une réunion de sous-officiers au champ de manœuvre, pour une communication importante qu'il avait à leur faire, et il nous a priés avec instance d'y assister et d'y amener un ou deux sous-officiers de nos escadrons respectifs.

Nous nous sommes rendus au champ de manœuvre, nous deux *Lolliot,* sur les huit heures et demie, sans être accompagnés d'aucun sous-officier de nos escadrons, et sans en avoir engagé aucun à nous accompagner. Nous avons

trouvé dans un bas-fond qu'on appelle *la Sablonnière,* au champ de manœuvre, une réunion de soixante à quatre-vingts sous-officiers des trois régiments de la garnison, parmi lesquels j'ai reconnu les sous-officiers *Lolliot, Denevers, Simonin, Arnaud, Billet, Bouvet,* du 10e; *Thomas, Hatton,* du 9e, et *Bernard,* du 4e. Cette assemblée s'est formée en cercle, lorsque *Thomas,* portant la parole, a dit « que la France était mal gouvernée; que les « militaires ne pouvaient plus espérer d'avancement; qu'il fallait renverser le « gouvernement. »

Je n'ai pas entendu s'il a fait la proposition de proclamer la république; mais ceux qui étaient avec moi à la réunion m'ont dit qu'il l'avait faite. Il a proposé de faire monter à cheval les trois régiments de la garnison, et de les diriger sur Nancy, de Nancy à Metz, et de Metz à Paris, en s'emparant des garnisons qui se trouveraient sur leur passage, assurant qu'il était certain de la réunion de celles de Toul et de Nancy.

Bernard a pris la parole après *Thomas,* et a parlé dans le même sens.

J'ai remarqué que, parmi les sous-officiers du 4e et du 9e régiment, la majorité était décidée à monter à cheval; mais que, dans le 10e, il y avait beaucoup d'hésitation. Le maréchal des logis chef *Denevers* a remontré à l'assemblée que le projet était une folie, une échauffourée de collége, qui ne pouvait pas réussir, et qu'en tout cas le 10e de cuirassiers resterait neutre.

Je suis revenu avec *Denevers* et *Lolliot,* et nous sommes rentrés, les trois ensemble, au quartier, sur les neuf heures et demie, après avoir bu une bouteille de bière dans le café voisin. Tout était fort tranquille au quartier; je n'ai connaissance d'aucun préparatif qui ait été fait ce soir-là pour monter à cheval.

J'affirme que je n'ai eu connaissance des projets de *Thomas* que le soir même du 16 avril, et que je n'ai engagé aucun sous-officier à se rendre à la réunion de la Sablonnière; seulement, j'ai dit aux sous-officiers *Voisin, Briclot* et *Arnaud,* que *Thomas* m'avait prévenu de la réunion qui devait avoir lieu le même soir, mais je ne les ai point engagés à y assister.

J'ai entendu le fourrier *Bith,* du 9e, interpeler le maréchal des logis chef *Denevers* de faire connaître l'opinion du 10e régiment, et le maréchal des logis chef *Bernard* lui imposer silence, en disant « qu'il fallait laisser l'élan aller en « avant, et que les deux autres régiments entraîneraient le 10e. »

Je n'ai pas entendu *Bernard* et *Thomas* parler de M. *de Ludre,* parce qu'il se faisait beaucoup de bruit dans l'assemblée; mais mes camarades m'ont dit le lendemain que *Bernard* et *Thomas* avaient mis en avant M. *de Ludre,* lors de la réunion, disant « qu'il prendrait le commandement des troupes et qu'il « fournirait de l'argent. »

J'ai aussi entendu *Thomas* dire « qu'il était allé à Toul, pour s'assurer de « disposition des sous-officiers de la garnison. »

Je n'ai pas entendu, lors de la réunion, *Thomas* et *Bernard* proposer de se

saisir des officiers, lorsqu'ils arriveraient au quartier pour arrêter le mouvement, et de les enfermer dans les salles de police; mais je l'ai appris le lendemain par le maréchal des logis *Simonin.*

Environ un mois avant le 16 avril, je me suis trouvé, avec mon camarade *Lolliot* et *Thomas*, au café d'Orléans, où s'est trouvé aussi un particulier de petite taille, que *Thomas* nommait *docteur*, et qu'il m'a dit être de Nancy. *Thomas* m'a engagé à aller faire un tour de promenade avec lui et mon camarade *Lolliot* qui était avec eux. Comme j'avais affaire ailleurs, je les ai laissés aller à la promenade, en leur disant que j'irais les rejoindre. J'y suis allé en effet, et je les ai rejoints; mais le particulier de Nancy n'y était plus. *Thomas* m'a dit que ce particulier était un républicain enragé, qu'il lui avait fait entendre que si l'armée voulait s'y prêter, il serait facile de renverser le gouvernement et d'établir la république.

Je ne sais rien des autres faits et circonstances du complot dont il s'agit, d'après les questions que vous m'avez adressées.

Lecture faite au témoin de sa déposition, il y a persisté et a signé avec nous et le commis greffier.

A l'instant, le témoin a témoigné le désir qu'il soit fait mention de sa déclaration, que si, dans la déposition qu'il a faite devant M. le président du tribunal civil de Lunéville, il n'a pas rendu compte de ce qui lui avait été dit le lendemain de la réunion, relativement à M. *de Ludre*, et à l'emprisonnement des officiers, c'est parce qu'il avait cru ne devoir parler que de ce qu'il avait vu et entendu personnellement.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 26e, 12e témoin, page 16.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Vesoul, le 8 juillet 1834, par M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.

J'ai déjà été entendu comme témoin dans l'affaire du complot dont il s'agit, devant M. le président du tribunal civil de Lunéville; j'y ai déclaré tous les faits et circonstances qui étaient à ma connaissance personnelle, et je n'y ai pas cru devoir rendre compte de ce que je ne savais que par ouï dire. J'ai aussi déposé avant hier devant vous, M. le président, et j'ai dit tout ce que je savais : je persiste dans ces deux déclarations.

Je n'ai su véritablement que dans la soirée du 16 avril qu'il y aurait une réuion de sous-officiers ce même soir à la Sablonnière. J'y suis allé par curiosité avec mon camarade *Lolliot*, parce que *Thomas* m'avait pressé de m'y trouver. Quand j'ai entendu *Thomas* et *Bernard* faire part à l'assemblée de leurs projets, je me suis retiré à l'écart, pour témoigner par là que je ne voulais pas y prendre part. J'y suis cependant resté encore pendant environ une petite demi-heure, par curiosité et pour entendre ce qui se disait dans les groupes. J'ai nommé dans ma déposition devant vous les sous-officiers que j'y

avais vus : je ne me rappelle pas les noms des autres. Nous sommes partis ensemble nous deux mon camarade *Lolliot*, et nous avons attendu notre camarade *Denevers* au faubourg d'Alsace, pour savoir ce qui s'était passé après notre départ.

Je n'ai assisté à aucune réunion antérieure à celle du 16 avril, soit au Bosquet, soit au Champ-de-Mars, si ce n'est environ un mois auparavant, que j'ai vu dans le café d'Orléans un jeune homme, qu'on m'a dit être un médecin de Nancy, qui n'avait pas ouvert la bouche et n'a point parlé politique dans ce café, ainsi que je l'ai dit dans ma déposition devant vous, et qui n'a point non plus parlé de M. *de Ludre*.

Je ne me rappelle pas d'avoir été, le 15 avril, au café d'Orléans, avec mon camarade *Quesnel*, *Chaumont* et *Albouy*, et avec *Thomas* et *Bernard*, ni d'avoir entendu ces deux derniers demander à *Chaumont* et à *Albouy* si on pouvait compter sur eux et sur leurs camarades en cas de soulèvement des régiments de la garnison. Je me rappelle seulement que je suis allé au café d'Orléans, le lendemain 16 avril, entre dix et onze heures du matin, accompagné de l'adjudant *Quesnel;* mais *Chaumont* ni *Albouy* n'y étaient pas. *Thomas* et *Bernard* y sont venus pendant que nous y étions. J'ai resté avec eux environ une demi-heure, et il n'a point été question pendant ce temps de politique ni de projet de soulèvement. Il y avait aussi alors dans ce café le fourrier *Bith* et le maréchal des logis chef *Tricotel*. J'ai entendu ce dernier parler d'un voyage qu'il devait faire à Nancy ce même jour, mais je ne l'ai point entendu dire quel était l'objet de son voyage ; j'ai pensé qu'il y allait pour son plaisir, comme faisaient de temps en temps les sous-officiers de la garnison de Lunéville.

J'ai bien dit aux sous-officiers *Arnaud*, *Voisin* et *Briclot* de mon escadron, que *Thomas* m'avait engagé à me rendre le soir au Champ-de-Mars pour assister à une réunion de sous-officiers qui devait y avoir lieu; mais je n'en connaissais point l'objet, et je n'ai point engagé ces sous-officiers à y assister.

Je persiste à nier que j'aie eu aucune connaissance du complot du 16 avril au moment où j'ai été à la réunion de la Sablonnière et que j'ai entendu *Thomas* et *Bernard* annoncer leur dessein.

Je persiste aussi à affirmer que je n'ai pas connaissance de ceux qui ont participé à ce complot ou qui y ont assisté, si ce n'est ceux dont j'ai parlé dans mes dépositions.

C'est tout ce que je sais et tout ce que je puis répondre aux questions que vous m'avez adressées.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 25e, 1er témoin, page 1re.)

1511. — ROLLIN (Étienne-Philippe-Dessaix) *âgé de 32 ans, ancien maréchal des logis au 10e de cuirassiers, demeurant à Merle, arrondissement de Montmédy* (alors inculpé).

Premier interrogatoire subi à Lunéville, le 14 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.

D. Dans la soirée du 16 avril dernier, vous êtes-vous rendu au Champ-de-Mars, à l'effet d'assister à une réunion de sous-officiers des différents régiments de la garnison?

R. Je me suis rendu au Champ-de-Mars, mais je n'ai pas assisté à la réunion des sous-officiers qui a eu lieu à la Sablonnière.

D. Qu'alliez-vous faire au Champ-de-Mars?

R. Il était huit heures dix minutes du soir, lorsque, revenant du bureau de la place où je travaillais, étant sur le point de rentrer au quartier, j'ai vu près de la porte d'entrée les maréchaux des logis chefs *Chaumont* et *Albouy*, et le maréchal des logis *Ledrupt*. Je leur demandai si, comme moi, ils avaient vu un grand nombre de sous-officiers se diriger vers le Bosquet et le Champ-de-Mars. Ils me répondirent que oui; qu'ils avaient fait la même remarque, mais qu'ils ignoraient la cause de ce mouvement. Ils me dirent qu'il y aurait peut-être une dispute de corps ou une réunion qui pourrait devenir tumultueuse; ils me proposèrent de les accompagner pour voir ce qu'il y avait: je m'y refusai d'abord, prétextant que j'étais fatigué; mais, *Ledrupt* ayant insisté, je cédai.

Nous nous mîmes en route en suivant l'allée qui longe l'Orangerie. Avant de tourner le coin, nous rencontrâmes M. *Noël*, officier de notre régiment, accompagné d'un monsieur, vêtu en bourgeois: au même instant, je vis M. *Noël* en conversation avec *Chaumont* et *Albouy*, et j'entendis ce dernier qui lui disait: « Mon lieutenant, j'ai vu un grand nombre de sous-officiers se « dirigeant du côté du Champ-de-Mars, nous ne savons pas pourquoi; mais « nous y allons pour voir s'il n'y aurait pas de bruit ou une dispute entre les « régiments. »

M. *Noël* répondit qu'il fallait y aller, et que s'il y avait des sous-officiers du régiment, il fallait les ramener, et éviter qu'ils ne se missent dans le cas d'être punis. D'après cette réponse, *Albouy* engagea M. *Noël* à venir avec nous, lui représentant que son grade lui donnerait plus d'influence pour ramener ceux qui seraient disposés à mal faire. Parvenus à une certaine distance dans un petit sentier qui traverse le Champ-de-Mars et conduit à la route de Strasbourg, nous aperçûmes un groupe de quinze à vingt sous-officiers qui revenaient vers la ville. M. *Noël*, *Albouy*, *Chaumont* et l'individu habillé en bourgeois, les ayant abordés, *Ledrupt* et moi nous nous en approchâmes également: une voix partit du groupe et demanda: *Le 10e est-il prêt?* *Ledrupt* et moi répondîmes: *A quoi faire?*

Au même instant, M. *Noël* leur adressa la parole, et leur demanda pourquoi ils étaient réunis. Au milieu des paroles qu'il prononça, j'ai pu distinguer celles-ci: *Qu'allez-vous faire? Vous êtes des étourdis; vous allez vous perdre et vous jeter dans un précipice!*

Le cercle se forma autour de lui; il leur parla encore longtemps, sans que j'aie pu comprendre ce qu'il leur disait, parce que je me trouvais en dehors du cercle, et à quelques pas en arrière. En ce moment, je vis le maréchal des logis *Albouy* qui se disputait avec un sous-officier du 4e, d'une petite stature et mince de corps. Depuis, d'après des signalements qui m'ont été donnés, j'ai supposé que ce pouvait être *Bernard:* j'ignore les motifs de cette discussion. Je me préparais à partir quand on demanda de nouveau : *Le 10e est-il des nôtres? Ledrupt, Chaumont* et moi, nous répondîmes : *Non-seulement nous n'en sommes pas, mais nous détournerons nos camarades de l'idée de se joindre à vous pour faire du bruit, s'il y en avait qui y fussent disposés.*

Alors plusieurs voix demandèrent dans le cercle : *Continuerons-nous notre projet?* D'autres voix répondirent : *Oui! oui!*

Ce sont les dernières paroles que j'entendis : je me retirai avec *Ledrupt, Chaumont* et *Albouy*, laissant M. *Noël* au milieu du groupe, et occupé à les détourner de leur projet.

Revenu en ville, je rentrai de suite au quartier.

D. Avez-vous remarqué, dans le groupe, des officiers ou des sous-officiers autres que MM. *Noël, Chaumont, Albouy* et *Ledrupt?*

R. Je n'en ai point vu d'autres.

D. Avez-vous remarqué des sous-officiers appartenant au 9e?

R. Je n'en ai point vu.

D. En avez-vous remarqué du 4e?

R. Oui; je crois que la majeure partie de ceux qui étaient là était du 4e.

D. Pouvez-vous les nommer?

R. Je n'ai reconnu personne.

D. N'avez-vous pas entendu proférer ces paroles : *Écoutez, messieurs; je suis un des plus avancés en tout ceci: j'y renonce, si vous le voulez, et je prends sur moi seul la responsabilité!* N'est-ce pas *Thomas* du 9e qui les a prononcées?

R. Je ne les ai pas entendues.

D. Aux exhortations de M. *Noël*, de renoncer au projet, n'a-t-il pas été répondu : *que tout était trop avancé?*

R. Je n'ai également pas entendu cela.

D. N'a-t-il pas été question de faire monter à cheval les régiments?

R. Je n'en sais rien; car je ne suis resté près du groupe qu'environ dix minutes.

D. Connaissiez-vous le plan et le but du complot?

R. Non; je ne l'ai connu que depuis la première arrestation des sous-officiers, et je l'ai appris au bureau de la place.

D. Il est étrange que vous vous soyez rendu à une réunion suspecte, et que vous ayez assisté à la discussion qui y a eu lieu, sans que vous puissiez faire connaître le but de cette réunion, et dire ce qui s'y est passé?

R. Je vous le répète, je ne suis resté qu'environ dix minutes: pendant ce temps, M. *Noël* a presque constamment parlé; je n'ai donc pu rien connaître de leur projet.

D. La personne habillée en bourgeois qui était avec M. *Noël* a-t-elle également parlé?

R. Je ne l'ai pas entendu.

D. Avez-vous assisté à d'autres réunions?

R. Non, jamais.

D. Fréquentiez-vous le café d'Orléans ou le restaurant du Petit-Joseph?

R. Jamais.

D. Vous a-t-il été fait des propositions pour entrer dans un complot?

R. Jamais personne ne m'en a parlé.

D. Savez-vous s'il existait des relations entre les sous-officiers de votre régiment et ceux de la garnison d'Épinal et de Lyon?

R. Non.

D. A-t-on cherché à ébranler la fidélité des soldats de votre régiment?

R. Je n'en ai jamais eu connaissance; et, si j'en avais été prévenu, j'en aurais rendu compte à mes chefs.

D. Pourquoi donc, lorsque vous êtes revenu du Champ-de-Mars, n'avez-vous pas prévenu vos chefs de ce qui se passait?

R. Parce que je ne supposais pas à ceux qui formaient la réunion les intentions qu'on leur a prêtées depuis; et, ne considérant cela que comme une faute de discipline, je ne crus pas devoir agir à l'égard des sous-officiers d'autres régiments comme je l'aurais fait à l'égard de mes subordonnés.

D. Les efforts faits par M. *Noël*, la résistance qu'il a éprouvée, ont dû vous convaincre qu'il s'agissait plus que d'une faute de discipline?

R. J'ai présumé, comme on l'a dit pour d'autres régiments, qu'on voulait manifester du mécontentement pour la suppression du sixième escadron.

D. Avez-vous déjà été repris de justice?

R. Jamais.

D. Depuis que vous êtes à Lunéville, avez-vous eu des relations avec M. *Lefer,* ancien officier de votre régiment?

R. Je ne l'ai jamais ni vu ni connu.

D. Persistez-vous dans vos réponses?

R. J'y persiste.

Deuxième interrogatoire, subi par le même inculpé, à Lunéville, le 17 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.

D. N'est-ce pas vous qui avez engagé *Chaumont, Albouy* et *Ledrupt,* que vous avez trouvés devant la porte du quartier, le 16 avril, à aller au Champ-de-Mars?

R. Non; c'est *Ledrupt* qui m'a engagé à aller avec lui.

D. Vous a-t-il dit pourquoi il vous engageait à aller avec lui?

R. Il m'a dit : *Comme il y a des sous-officiers qui se portent là, allons voir ce qui se passe.*

D. Avez-vous entendu *Albouy,* ou un autre de vos compagnons, dire aux deux officiers que vous aviez rencontrés, et avec lesquels vous cheminiez, *que les camarades qui allaient au Champ-de-Mars étaient fort animés; qu'ils avaient l'intention de manifester leur mécontentement, en montant à cheval pendant la nuit?*

R. Je n'ai pas entendu ces paroles; je marchais avec *Ledrupt,* à trois ou quatre pas derrière mes compagnons.

D. Au Champ-de-Mars, avez-vous été témoin d'une discussion animée entre *Albouy* et un maréchal des logis chef du 4e?

R. Oui; je crois vous l'avoir déjà dit : d'après le signalement qui m'en a été fait, je crois que ce maréchal des logis chef est *Bernard.*

D. Bernard ne reprochait-il pas à *Albouy* d'avoir amené au milieu de la réunion des officiers, et n'a-t-il pas ajouté que *c'était indigne de la part d'un camarade; qu'il en aurait raison?*

R. Je n'ai pas entendu cela.

D. Avez-vous vu qu'*Albouy* ait porté la main sur la poignée de son sabre?

R. Je n'ai pas remarqué qu'*Albouy* ait porté la main sur la garde de son sabre; mais j'ai vu un mouvement de colère entre eux.

D. M. *Noël* a-t-il cherché à faire taire *Albouy?*

R. Je n'ai pas vu ce qu'a fait M. *Noël;* mais j'ai entendu qu'il a dit : *Taisez-vous ; pas de mauvais mots.*

D. Qu'a dit ou fait la personne habillée en bourgeois qui est venue avec M. *Noël?*

R. Je ne lui ai entendu rien dire ni vu rien faire.

D. En abordant le groupe au Champ-de-Mars, *Albouy* n'a-t-il pas dit : *Nous vous cherchions?*

R. Je n'ai pas entendu cela.

D. Pourquoi, en rentrant en ville, n'avez-vous pas été prévenir le commandant de la place, chez lequel vous travailliez, de ce que vous aviez vu et entendu?

R. Je n'étais pas attaché au commandant de la place comme fonctionnaire, mais seulement comme scribe; je n'étais astreint à aucun devoir particulier.

D. Je vous interpelle encore une fois de déclarer les noms des sous-officiers que vous avez reconnus dans le groupe.

R. J'étais trop éloigné pour les reconnaître; je ne puis nommer que ceux qui sont venus avec moi.

D. Persistez-vous dans vos réponses?

R. Oui, monsieur.

(Dossier Rollin, n° 322 du greffe, 1re pièce.)

1512. — LEMUET (Louis-Auguste-Philibert), *âge de 26 ans, maréchal des logis chef au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Lorsque je fus entendu par M. le major *Perrier,* je n'ai pas dit tout ce que savais : je vais le dire maintenant; mais je fais observer cependant que ce que je sais, je l'avais confié le 17 à M. le lieutenant-colonel *de Lupé.* Je n'ai assisté qu'à une seule réunion des sous-officiers; ce fut celle du 15, qui eut lieu au café d'Orléans. Il avait été décidé que l'on serait monté à cheval; mais ce jour-là la chose fut ajournée, parce que les maréchaux des logis chefs du 10e, *Chaumont* et *Albouy,* déclarèrent qu'ils ne répondaient ni des sous-officiers ni de la troupe, n'ayant pas été avertis à temps : il fut décidé alors que l'affaire serait remise au lendemain 16, et on engageait *Chaumont* et *Albouy* à faire ce qui aurait dépendu d'eux pour attacher les sous-officiers au complot et le faire réussir. Le chef prépondérant de cette réunion m'a paru être le maréchal des logis chef *Thomas,* du 9e : je n'ai point entendu dire, à

cette époque, qu'une fois à cheval on aurait marché sur Nancy, puis sur Paris; je ne l'ai su que le lendemain, quand l'affaire fut manquée. Je pense que presque tous les sous-officiers des régiments étaient à cette réunion.

Sur interpellation, a déclaré ne pas savoir ce qu'on veut lui dire par la maison de commerce où l'on prétend que les sous-officiers se réunissaient.

Je ne sais pas de qui est venu l'ordre de faire les porte-manteaux ni de monter à cheval, dans la nuit du 16. J'ai connaissance que le nommé *Tricotel*, maréchal des logis chef au 4e, s'est rendu à Nancy, sur l'invitation des sous-officiers, pour savoir quelles étaient les dispositions du 1er régiment de cuirassiers, qui y est en garnison, et si, à l'exemple de la garnison de Lunéville, il aurait monté à cheval. *Tricotel* revint de Nancy le 17, vers les neuf heures du matin; il se réfugia dans une chambre, et puis, ayant envie de dormir, il alla se reposer dans un magasin où sont déposées les fournitures des hommes absents. Il me parla des dangers qu'il avait courus en allant à Nancy comme il l'avait fait; que le 1er de cuirassiers était dans l'intention de faire ce qu'auraient fait les cuirassiers de Lunéville et d'appuyer leur mouvement : il me dit aussi avoir rencontré en chemin, à Saint-Nicolas, des sous-officiers qui étaient emmenés par la gendarmerie. Je me suis trouvé également à la réunion qui eut lieu au champ de manœuvres; cette réunion n'a eu lieu que pour savoir l'heure et la manière dont on s'y prendrait pour monter à cheval. Je n'ai pas eu connaissance du complot d'arrêter les officiers qui nous commandent. Le 16, lorsque nous étions réunis, ou pour mieux dire au moment où nous nous en allions, chaque corps de sous-officiers du même régiment de son côté, deux personnes habillées en bourgeois vinrent joindre les sous-officiers du 4e, et les engagèrent à ne pas mettre le complot à exécution. D'abord on fut indécis; mais l'avis de monter à cheval prévalut : ces deux bourgeois, que depuis j'ai su être des officiers, étaient accompagnés des maréchaux des logis chefs *Chaumont* et *Albouy*, qui partageaient l'avis de ces deux messieurs. Je ne sais pas au juste le nom des deux personnes habillées en bourgeois, mais on m'a dit que l'un d'eux était M. *Noël*, officier au 9e ou au 10e. Si je me suis rendu à la réunion, ce n'a été que par l'impulsion de mes camarades et pour ne pas faire autrement qu'eux.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 16e témoin, page 20.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Lunéville, le 27 juin 1834, par M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.

Le 15 avril, vers onze heures ou midi, le maréchal des logis chef *Bernard*, de mon régiment, me dit que le soir il y aurait une réunion au Champ-de-Mars; qu'il était question de monter à cheval; qu'il y aurait un mouvement. Il n'entra pas dans d'autres détails, et il m'engagea à assister à cette réunion.

Le même jour, après l'appel du soir, c'est-à-dire entre huit heures et huit heures et demie, je sortis du quartier avec *Bernard*, et au lieu d'aller au Champ-de-Mars, nous nous rendîmes au café d'Orléans : là se trouvaient à peu près une vingtaine de sous-officiers, qui étaient assis à différentes tables. La conversation n'était pas générale, mais on parlait bas; on chuchotait et on s'entretenait du projet de monter à cheval. *Chaumont* et *Albouy* se trouvaient à l'extrémité d'une table : plusieurs sous-officiers s'approchèrent d'eux et leur demandèrent s'ils étaient prêts à monter à cheval; ils répondirent qu'ils n'avaient pas été prévenus à temps, et qu'il valait mieux remettre la partie au lendemain. D'après ce qu'ils ont dit, il m'a paru qu'ils n'étaient pas très-disposés à agir; on les engagea cependant à faire tout leur possible pour déterminer leurs hommes à monter à cheval, et il fut convenu que la partie serait remise au lendemain. Ce jour-là je fus occupé de mon service jusque vers huit heures du soir. A cette heure, je me rendis au Champ-de-Mars avec *Bernard* et *Boissier*, autant que je puis me le rappeler. Parvenu au lieu dit *la Sablonnière*, je vis la majeure partie des sous-officiers de la garnison réunis; on était d'abord pêle-mêle et sans distinction de régiment, puis on se divisa. *Thomas* prit la parole, et exposa « que l'on se battait à Paris et à Lyon; qu'il y avait une rumeur générale; et « que si, dans de pareilles circonstances, on parvenait à monter à cheval, on se « rendrait maîtres. »

Il proposa, en conséquence, de faire monter les régiments à cheval, en ajoutant que l'on se dirigerait d'abord sur Nancy, puis sur Metz et enfin sur Paris, et que l'on enlèverait toutes les garnisons que l'on rencontrerait sur le passage. *Bernard* parla après *Thomas*, et appuya à peu près ce que ce dernier venait de proposer. *Denevers* fut interpellé, sans que je puisse dire par qui, de se prononcer, et les paroles qu'il prononça me firent voir qu'il n'était pas disposé à adopter la proposition de *Thomas*. La grande majorité des 4ᵉ et 9ᵉ régiments était d'avis qu'il fallait agir; ceux du 10ᵉ n'étaient pas tout à fait d'accord. On finit par décider que l'on monterait à cheval à minuit, puis on se sépara.

En revenant en ville je me trouvai dans un groupe de sous-officiers du 4ᵉ, parmi lesquels était *Thomas;* ce groupe, étant arrivé à une certaine distance en avant du mur de clôture du Bosquet, fit rencontre des maréchaux des logis chefs *Chaumont* et *Albouy* et de deux personnes habillées en bourgeois. L'une de ces personnes s'adressa au groupe et dit, qu'ayant su que les sous-officiers étaient réunis au terrain de manœuvre, elle était venue pour les dissuader de leur projet de faire monter les régiments à cheval; elle fit sentir la témérité de l'entreprise, dit qu'il n'y avait aucun chef pour prendre le commandement, et fit tous ses efforts pour faire échouer ce projet. Cette personne fut interrompue par les cris de quelques sous-officiers, qui prétendaient qu'il était trop tard, qu'il fallait agir; d'autres au contraire voulaient qu'on s'en tînt là, et on se quitta avec l'intention de monter à cheval. Il était près de dix heures quand je rentrai dans le quartier; mais comme en revenant on aperçut un certain nombre d'officiers

sur la place des Carmes, devant le quartier, on présuma que la chose était éventée, et chacun se retira dans sa chambre.

D. Quelles sont les personnes qui étaient au café d'Orléans lorsque vous y êtes entré le 15 avril dernier avec *Bernard?*

R. Je me rappelle d'y avoir vu *Bernard*, *Thomas*, *Boissier*, *Oger*, *Lolliot*, *Chaumont* et *Albouy*.

D. Quelles sont celles qui se sont entretenues avec *Chaumont* et *Albouy*, lorsque ces derniers ont déclaré qu'ils avaient été prévenus trop tard, et qu'ils ne pouvaient répondre de leur troupe?

R. Je n'ai pas connu tous ceux qui se sont approchés d'eux; mais j'ai vu que *Thomas*, et principalement *Bernard*, leur parlaient.

D. Qui a engagé *Chaumont* et *Albouy* à déterminer les soldats à monter à cheval?

R. Il y avait autour d'eux plusieurs sous-officiers dont je ne connais pas les noms, et parmi eux était *Bernard*.

D. *Chaumont* et *Albouy* ont-ils promis d'agir ainsi qu'on leur demandait?

R. Ils ont répondu faiblement, et de manière à ne pas laisser entrevoir de disposition à coopérer.

D. Quelles sont les personnes qui ont assisté à la réunion de la Sablonnière?

R. J'y ai reconnu *Boissier*, *Bernard*, *de Regnier*, *Caillé*, *Sillègue*, *Moulins*, *Guibout*, *Hermel*, *de Berot*, *Guerchaux*, *Thomas*, *Denevers*, *Lolliot*.

D. Pourquoi les sous-officiers se sont-ils divisés par régiment?

R. On s'est divisé par régiment pour savoir qui manquait à la réunion, et pour s'assurer si tout le monde consentait à monter à cheval.

D. Y a-t-il eu beaucoup d'opposants dans les 4e et 9e régiments?

R. La presque totalité des sous-officiers de ces régiments n'a pas témoigné d'opposition: dans le 10e, au contraire, un certain nombre a montré de l'hésitation.

D. Sur quoi était fondée l'hésitation de ceux du 10e?

R. Les opposants du 10e prétendaient qu'ils n'avaient pas été prévenus à temps; que, dès lors, ils ne pouvaient pas répondre de leurs hommes.

D. *Thomas* n'a-t-il pas parlé de ses voyages à Nancy et à Toul? n'a-t-il pas dit qu'il avait établi des relations avec les 1er et 5e régiments de cuirassiers?

R. Je n'en ai pas entendu parler.

D. N'a-t-il pas dit qu'il comptait sur le concours des garnisons voisines?

R. Non.

D. N'a-t-il pas dit qu'il espérait dans l'appui des républicains de Nancy?

R. Non.

D. N'a-t-il pas parlé d'un membre de la Chambre des Députés, M. *de Ludre*, et ne l'a-t-il pas désigné comme pouvant se mettre à la tête de l'entreprise?

R. Non.

D. N'a-t-il pas parlé de M. *Béchet*, de Nancy?

R. Non.

D. N'avez-vous pas entendu parler de M. *de Ludre* et de M. *Béchet* par d'autres personnes?

R. Non.

D. Connaissez-vous M. *Béchet?* l'avez-vous vu à Lunéville?

R. Non.

D. A la réunion de la Sablonnière, n'a-t-on pas prévu le cas de résistance de la part des officiers, et n'a-t-on rien décidé à cet égard?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. N'a-t-on pas fixé l'heure du départ des régiments, et ne leur a-t-on pas assigné un lieu de rendez-vous?

R. On a fixé l'heure de minuit, et on a assigné comme rendez-vous le faubourg de Nancy.

D. Est-on convenu d'un mot d'ordre, d'un signe de ralliement?

R. Non.

D. S'est-on expliqué d'une manière certaine sur le but du complot?

R. Je crois que le but était de proclamer la république.

D. A-t-on parlé du voyage de *Tricotel* à Nancy, et qu'a-t-on dit à cet égard?

R. On a dit, et je ne puis me rappeler qui, que *Tricotel* était parti pour Nancy; que, si l'on n'agissait pas immédiatement, il serait gravement compromis: du reste, on n'a pas parlé du but de son voyage.

D. Savez-vous comment *Tricotel* est parti?

R. Je crois qu'il est parti par la voiture dite l'Hirondelle, à trois heures de l'après-midi: il est revenu le lendemain matin, car je l'ai vu après neuf heures.

D. Où l'avez-vous vu?

R. Il est venu chez moi à l'heure que je viens d'indiquer; il est allé se

réfugier dans un magasin qui est près de ma chambre, et qui est destiné à placer les effets des hommes absents.

D. Est-il resté long-temps dans ce magasin?

R. Je ne pourrais pas vous dire combien il est resté de temps dans ce magasin.

D. Qui lui a apporté à déjeuner?

R. Le cantinier *Bernard.*

D. Qui était là lorsque *Bernard* a apporté ce déjeûner?

R. Je crois que le fourrier *Petit* était là.

D. Que vous a dit *Tricotel* de son voyage à Nancy?

R. Il m'a dit que sa mission avait été périlleuse, et que, si les régiments étaient montés à cheval, ils auraient été bien reçus à Nancy.

D. Vous a-t-il nommé quelques personnes avec lesquelles il se serait mis en relation, soit dans le civil, soit dans le militaire?

R. Il ne m'en a nommé aucune.

D. Est-il à votre connaissance qu'il y ait eu des réunions de sous-officiers antérieurement au 15 avril?

R. Non.

D. Dans la soirée du 16, y a-t-il eu des préparatifs de départ faits dans les chambrées de votre escadron?

R. Non.

D. Lorsque vous avez su à la Sablonnière que l'on devait monter à cheval, et qu'il s'agissait de faire un mouvement contre le gouvernement, quelle détermination avez-vous prise, avez-vous adhéré au complot?

R. Je n'y ai pas adhéré : en me rendant à la Sablonnière, j'ai suivi l'impulsion de mes camarades; mais mon intention n'a jamais été d'agir contre le gouvernement : je n'ai d'ailleurs rien fait pour l'exécution du complot.

D. Savez-vous s'il y avait des officiers dans le complot?

R. Je n'en sais rien.

D. M. *Lefer de la Saudre,* ancien capitaine au 10e régiment de cuirassiers, *Guary* et *Renard*, maréchaux des logis au 7e dragons, en faisaient-ils partie?

R. Je ne connais point ces messieurs.

D. Lorsqu'en revenant de la Sablonnière, vous avez rencontré *Chaumont* et *Albouy, Bernard* ne leur a-t-il pas fait des reproches de ne s'être pas trouvés à la réunion?

R. Je n'ai pas entendu que *Bernard* ait fait les reproches dont vous me

parlez; seulement j'ai vu qu'il était en discussion avec quelqu'un, mais je ne puis dire ce qui s'est passé.

D. La personne habillée en bourgeois qui a adjuré les sous-officiers de renoncer à leur projet n'a-t-elle pas dit : *Surtout, messieurs, point de sang, point de son de trompette?*

R. Je crois avoir entendu dire *point de sang?*

D. Pouvez-vous fournir d'autres renseignements concernant le complot, ses auteurs et ses instigateurs? Je vous invite, dans votre intérêt, dans celui de votre pays, à dire toute la vérité.

R. J'ai dit tout ce que je savais.

(Information générale de l'affaire militaire, 4e pièce, 39e témoin, page 61.)

Autre déposition du même témoin reçue à Lunéville, le 28 juin 1834, par M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.

D. Le fourrier *Bith*, du 9e, était-il, dans la soirée du 15 avril, au café d'Orléans?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Quand le lendemain, à la réunion de la Sablonnière, la résolution d'agir fut arrêtée, *Bernard* ne donna-t-il pas rendez-vous aux sous-officiers du 4e, et ne les engagea-t-il pas à se trouver, après leur rentrée au quartier, dans la salle d'enseignement mutuel, à l'effet de déterminer les dernières dispositions à prendre?

R. Oui; ce rendez-vous a été donné à la Sablonnière, mais je ne puis dire si c'est par *Bernard :* il avait, comme vous le dites, pour objet de déterminer les dernières mesures à prendre.

D. A-t-il eu lieu?

R. Non, parce qu'en rentrant au quartier, on s'est aperçu que tout était connu.

D. Lors de votre rentrée dans les chambres affectées à votre escadron, avez-vous trouvé des préparatifs faits pour le départ?

R. Je m'en réfère à la réponse que j'ait faite hier à vos interpellations.

D. Lavigne, Moreau et *Petit,* ainsi que *Lapotaire,* étaient-ils à la Sablonnière?

R. Moreau était à l'hôpital; *Petit* n'est pas sorti du quartier; je n'ai pas vu *Lavigne*; quant à *Lapotaire*, je crois qu'il y était.

D. Pourquoi *Tricotel* s'est-il refugié, pendant la matinée du 17, dans la chambre affectée aux fournitures des hommes absents?

R. Il est venu dans ma chambre; ensuite, il est allé dans celle des hommes absents : il craignait probablement d'être vu, parce qu'il s'était absenté sans permission, depuis la veille.

D. Quelles sont les personnes qui sont allées le visiter dans l'une ou l'autre de ces chambres?

R. Je l'ignore, parce que j'étais occupé des détails de mon service.

D. Ne vous a-t-il pas dit que le 1er régiment de cuirassiers, en garnison à Nancy, était disposé à suivre le mouvement des régiments de Lunéville?

R. Autant que je puis m'en rappeler, il me l'a dit; cependant il n'est entré dans aucun détail.

D. Dans la journée du 17, un certain nombre de cuirassiers de votre régiment ne se sont-ils pas mis en route pour délivrer les sous-officiers que l'on conduisait à Nancy et à Metz?

R. J'ai su que des cuirassiers étaient partis dans ce but, mais je ne les ai pas vus.

D. Lapotaire, maréchal des logis de votre escadron, est prévenu d'avoir excité les cuirassiers à monter à cheval, pour aller délivrer les sous-officiers.

R. Je n'ai aucune connaissance de cela.

D. De Berot, autre maréchal des logis de votre escadron, est prévenu d'avoir proféré, au café d'Orléans, des paroles outrageantes contre le Roi, et tendant au renversement du gouvernement: vous avez dû en entendre parler; que vous a-t-on dit à cet égard?

R. J'en ai entendu parler vaguement dans le quartier : on a dit qu'il avait crié : *Vive la république!* mais je ne sais rien de plus.

D. Je vous interpelle de nouveau de déclarer, si, antérieurement au 15 avril, *Thomas*, *Bernard*, *Tricotel* ou d'autres ne vous ont pas fait d'ouvertures relativement au complot.

R. Non.

D. Vous a-t-on invité à assister à d'autres réunions?

R. Non.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 42e témoin, page 78.)

1513. — SILLÈGUE (Athanase-Étienne-Norbert), *âgé de 25 ans*, *maréchal des logis chef au 4e régiment de cuirassiers*, *en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril dernier, vers six heures, je fus au café d'Orléans: j'en sortis

pour revenir au quartier; je vis dans la rue beaucoup de sous-officiers. On se demandait : Pourquoi tant de sous-officiers en mouvement? Y aurait-il de la désunion parmi les régiments? Excité par la curiosité, je les ai suivis de loin et j'arrivai vers le champ de manœuvres, où je ne vis que quelques sous-officiers dispersés. Cela me donna l'idée de longer le Bosquet, afin de trouver l'endroit de la réunion; et ayant continué ma route, parce que je voyais de distance en distance des sous-officiers, j'arrivai dans un bas-fond, où il y avait une réunion. Il était alors neuf heures, ou peut-être davantage. Il régnait dans cette réunion beaucoup de désordre. Les uns disaient : « Il « est dix heures, il est temps de partir ! » les autres : « C'est une folie, cela ne « peut pas avoir lieu ! » La réunion se dissipait. Je revins et chemin faisant j'ai encore entendu discuter si l'on monterait à cheval si l'on en donnait l'ordre; on parlait de Lyon, on disait que c'était une folie : qu'il fallait attendre des ordres, et autres propos incohérents.

Sur interpellation s'il a connaissance du complot, et s'il en connaît les auteurs, a répondu n'en rien savoir; qu'il ne connaît pas ceux qui ont donné cet ordre de faire les porte-manteaux et de monter à cheval.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 17e témoin, page 22.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Lunéville, le 27 juin 1834, par M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.

Le 16 avril dernier, vers sept heures et demie ou huit heures du soir, je suis sorti du quartier et allé avec *Ruaut*, sous-officier dans mon régiment, au café d'Orléans, où nous sommes restés jusque vers huit heures et quart. En sortant de ce café, nous nous sommes dirigés vers le quartier; mais ayant appris qu'un grand nombre de sous-officiers se rendaient vers le Champ-de-Mars, la curiosité nous porta à voir ce qui se passait, et nous fit prendre le chemin qui longe la caserne de l'Orangerie et aboutit au Champs-de-Mars. M'étant arrêté un instant, j'ai perdu de vue *Ruaut*, et j'ai continué mon chemin seul. Parvenu près du bas-fond que l'on appelle la Sablonnière, j'ai aperçu une réunion de sous-officiers; elle était nombreuse, et il y régnait beaucoup d'effervescence : on y entendait des mots entrecoupés; tout le monde parlait à la fois; il était impossible de saisir ce que l'on disait. Immédiatement après mon arrivée, cette réunion se dispersa sans que j'aie pu savoir ce qui s'y était dit, si ce n'est quelques mots sans suite qu'on proférait; c'est ainsi que l'on disait : *Il faut partir* : que d'autres voix disaient : *Non; il est trop tard, il n'y a pas d'ensemble, on se verra.*

Comme déjà on partait, quelques personnes dirent : *Il faut pourtant tomber d'accord sur ce que l'on fera? — Eh bien! on montera*, répondirent quelques-uns. Sur ces entrefaites on se dispersa, et un groupe composé de sous-officiers de différents régiments suivit la direction de la

brasserie ou du chemin du canal. A environ cent pas du mur de clôture du Bosquet, ce groupe fit rencontre de deux personnes habillées en bourgeois, que j'ai su depuis être MM. *Noël* et *Vautravers*. M. *Noël* partait déjà quand je m'approchai; il engageait les sous-officiers à renoncer à leur projet, en disant qu'ils allaient se perdre et causer les malheurs de la France. Comme on ne le connaissait pas, je crus devoir me joindre à lui; faire observer qu'il se disait officier d'un des regiments de la garnison, qu'il donnait de sages conseils, qu'il fallait l'écouter. Sa voix fut interrompue par des cris: « Il est trop « tard! nous ne vous connaissons pas! » Je pris de nouveau la parole, et je dis aux sous-officiers qui composaient le groupe, que je ne partageais pas leur projet, et que pour mon compte, je m'y opposais formellement. Je me retirai là-dessus, et j'allai seul au quartier. En passant sur la place des Carmes, je vis quelques officiers en petit nombre, et je gagnai ma chambre, où je restai jusqu'à ce que le capitaine vînt me chercher et m'inviter, ainsi que les autres sous-officiers, de la part du colonel, à descendre dans la cour.

D. Avez-vous été mis dans la confidence du complot avant le 16 avril?

R. Non, Monsieur.

D. Aviez-vous remarqué de l'exaltation parmi les sous-officiers dans les derniers jours qui ont précédé le 16 avril?

R. Je n'en ai point remarqué.

D. A la réunion de la Sablonnière, il y avait des sous-officiers des trois régiments; quels sont ceux du 4ᵉ que vous y avez remarqués?

R. *Bernard*, *Boissier*, *Guerchaux*, *Lemuec*, *Lapotaire*.

D. Quels sont ceux des 9ᵉ et 10ᵉ régiments?

R. *Thomas*, *Bith*, *Hatton*, *Lolliot*.

D. Avez-vous su quel était le but de la réunion?

R. Jai su qu'on voulait remplacer le gouvernement actuel par la république.

D. Vous a-t-on dit quel moyen on devait prendre pour parvenir à ce but?

R. J'ai pensé que, pour y parvenir, on voulait soulever le régiment.

D. Devait-on également soulever les deux autres régiments?

R. Je dois le croire, d'après ce que j'ai entendu.

D. Vous a-t-on dit où les régiments devaient se rendre?

R. Non; je n'en ai rien su.

D. Vous a-t-on dit à quelle heure les régiments devaient monter à cheval?

R. Non.

D. Lors de votre arrivée à la Sablonnière, ne discutait-on pas sur les mesures d'exécution à prendre ?

R. Je n'ai pu entendre aucune phrase suivie, attendu que la réunion commençait à se disperser.

D. Saviez-vous que *Tricotel*, votre maréchal des logis chef, était parti pour Nancy dans l'après-midi du 16 ?

R. Je n'ai appris son absence que lorsque les sous-officiers ont été mandés dans la cour, par ordre du colonel.

D. Lors de son retour, qui a eu lieu le 17 au matin, vous a-t-il dit où il avait été et ce qu'il avait fait?

R. Il ne m'a parlé que très-vaguement de son voyage : je n'ai pas cru devoir le questionner, de crainte d'être indiscret.

D. En rentrant au quartier, avez-vous trouvé des préparatifs de départ faits ?

R. Non ; je suis entré directement dans ma chambre.

D. Avez-vous assisté à d'autres réunions qu'à celle de la Sablonnière?

R. Non.

D. Vous êtes-vous trouvé, dans la soirée du 15, au café d'Orléans?

R. Non.

D. Avez-vous entendu parler de MM. *Béchet* et *de Ludre*, de Nancy, comme devant appuyer l'exécution du complot?

R. Je n'en ai jamais entendu parler.

D. Ne savez-vous rien autre chose, relativement au complot?

R. Absolument rien.

D. Le dimanche 13 avril, ne vous êtes-vous pas trouvé à un dîner donné par *Bernard*, au restaurant du Petit-Chasseur?

R. Oui.

D. A la suite de ce repas, les convives ne se sont-ils pas rendus au café d'Orléans; et là, *de Berot*, l'un d'eux, n'a-t-il pas proféré des paroles outrageantes envers la personne du Roi?

R. Je ne les ai pas entendues.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 40e témoin, page 70.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Lunéville, le 28 juin 1834, par le même magistrat.

D. Vous avez dit, hier, que vous n'aviez pas entendu *de Berot* proférer des

paroles outrageantes contre la personne du Roi; vous vous trouviez cependant au café d'Orléans au moment où ces paroles ont été dites: que vous a-t-on rapporté à cet égard?

R. N'ayant pas entendu les paroles proférées par *de Berot*, je ne puis dire si je me trouvais au café d'Orléans dans ce moment : il m'a été rapporté qu'il avait parlé contre le gouvernement; mais je ne puis spécifier ce qu'il a dit.

D. A la réunion de la Sablonnière, y a-t-il eu scission entre les sous-officiers, de manière que ceux qui étaient d'avis qu'il ne fallait pas agir se sont retirés, et ont laissé sur le terrain ceux qui étaient disposés à monter à cheval?

R. Comme je suis arrivé tard, et que j'ai quitté immédiatement après, je ne puis dire si cette scission a eu lieu.

D. Lors de la rencontre de MM. *Noël* et *Vautravers*, M. *Noël* seul a-t-il parlé, ou M. *Vautravers* a-t-il joint ses efforts aux siens?

R. Je crois n'avoir entendu que M. *Noël.*

D. N'y a-t-il pas eu en ce moment une altercation entre *Bernard* et un sous-officier du 10e, qui accompagnait M. *Noël?*

R. J'ai effectivement vu que *Bernard* était en discussion avec un sous-officier; mais je ne puis dire avec qui, ni à quel propos.

D. N'avez-vous pas entendu *Thomas*, dire: « Je suis un des plus avancés « dans tout ceci; si vous voulez, messieurs, je me retirerai, je prendrai sur « moi la responsabilité du tout? »

R. Je crois, d'après un souvenir vague, que *Thomas* a dit quelque chose dans ce sens.

D. N'est-ce pas en ce moment que les cris : *Non! non! il faut monter à cheval!* se sont fait entendre?

R. Je ne me rappelle pas cette circonstance.

D. Dans la matinée du 17, *Tricotel* a-t-il rempli ses devoirs comme sous-officier, ou au contraire s'est-il caché?

R. Je ne l'ai pas vu dans la matinée du 17.

D. N'y a-t-il pas eu, dans la même matinée, un mouvement pour délivrer les sous-officiers qui venaient d'être transférés à Nancy ou à Metz?

R. Je crois avoir entendu dire que des cuirassiers, au nombre de vingt ou trente, se sont dirigés du côté de Nancy.

D. Est-il à votre connaissance que le maréchal des logis *Lapotaire* ait excité les cuirassiers à monter à cheval, pour délivrer les sous-officiers arrêtés?

R. Je n'en ai aucune connaissance.

D. Je vous interpelle de nouveau de déclarer si, avant le 16 avril, *Thomas*, *Bernard*, *Tricotel*, *Boissier* ou d'autres, ne vous auraient pas fait des ouvertures relativement au complot, ou ne vous auraient pas invité à assister à des réunions de sous-officiers?

R. Il ne m'ont fait ni ouverture, ni invitation.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4ᵉ, 41ᵉ témoin, page 76.)

1514. — GUÉRÉCHAU (Séraphin), *âgé de 27 ans, maréchal des logis chef au 4ᵉ régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 8 juillet 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil, délégué.)

D. Avez-vous assisté à la réunion de la Sablonnière, le 16 avril dernier?

R. Oui.

D. Qui vous a engagé à y assister?

R. Personne ne m'a engagé d'y aller; je m'y suis rendu parce que l'on disait qu'il devait y avoir, le 16 avril, une réunion des sous-officiers des régiments en garnison à Lunéville. Le maréchal des logis chef *Bernard* me l'avait dit.

D. Avec qui y êtes vous allé?

R. Seul.

D. Parvenu à l'emplacement de la Sablonnière, n'avez-vous pas vu un grand nombre de sous-officiers réunis? Combien à peu près y en avait-il?

R. Quarante à cinquante, sans pouvoir le préciser.

D. Après quelques conversations particulières, *Thomas*, maréchal des logis chef au 9ᵉ cuirassiers, n'a-t-il pas pris la parole, et n'a-t-il pas exposé que la France était mal gouvernée; que l'armée n'avait plus d'espoir d'avancement; qu'il fallait en finir et renverser le gouvernement; que sous un gouvernement républicain on pouvait espérer plus de justice et d'avancement? N'a-t-il pas proposé de faire monter à cheval les trois régiments, de les diriger sur Nancy, Metz et Paris, en cherchant à enlever les troupes qui se trouveraient sur le passage?

R. Je ne suis resté à cette réunion que dix minutes environ, ainsi que je l'ai déjà déclaré. A neuf heures et demie, j'étais rentré au quartier. Avant d'y rentrer, j'ai rencontré mon colonel, qui m'a demandé d'où je revenais. A cette réunion, je n'ai point entendu parler qu'il fallait renverser le gouvernement, monter à cheval et marcher sur Paris. Je me rappelle seulement d'avoir entendu dire, par le maréchal des logis chef *Thomas*, que, depuis la suppression du

sixième escadron, il n'y avait plus d'espoir d'avancement pour les sous-officiers. Je n'ai eu aucune connaissance du complot. Depuis quelques jours, avant le 16, comme il passait beaucoup de courriers à Lunéville, on pensait que le régiment aurait dû monter à cheval et se rendre à Lyon ou à Paris. C'était l'opinion du maréchal des logis chef *Thomas,* qui en parlait comme chose qui pouvait arriver.

D. *Thomas* n'a-t-il pas été appuyé par *Bernard*, maréchal des logis chef au 4e, et qui a parlé à peu près dans le même sens?

R. Je n'ai point entendu parler *Bernard.*

D. La majeure partie des sous-officiers des 4e et 9e n'était-elle pas d'avis qu'il fallait agir?

R. Cette question n'a point été agitée devant moi.

D. Une certaine hésitation ne s'est-elle pas fait remarquer dans le 10e régiment? *Bith*, fourrier au 9e, n'a-t-il pas interpellé le maréchal des logis chef *Denevers* de faire connaître l'opinion du 10e régiment?

R. Cela n'a pas eu lieu devant moi, et je n'en ai point entendu parler.

D. Pour vaincre toute résistance, n'a-t-on pas dit qu'il n'était plus temps de reculer; que déjà le maréchal des logis chef *Tricotel* était à Nancy, pour préparer l'arrivée des régiments et se concerter avec la garnison de cette ville et le parti républicain; et que, si l'on n'agissait pas, *Tricotel* était un homme perdu?

R. Je n'ai pas connaissance de cela.

D. *Thomas* et *Bernard* n'ont-ils pas fait connaître que l'on comptait sur les garnisons de Nancy et de Toul, et sur les républicains de la première de ces villes?

R. Si ces faits se sont passés à la réunion du 16 avril, je n'en ai point eu connaissance, parce que je quittai cette réunion bien avant qu'elle se soit dissoute.

Nous avons continué à donner connaissance au témoin des questions qui suivent celles que nous lui faisons, et qui font partie des questions qui nous ont été envoyées par M. le président de Lunéville, auxquelles questions le témoin a répondu n'avoir point de renseignements à donner, parce qu'il n'a point connaissance des faits que renferment lesdites questions, à l'exception de celles ci-dessous posées, auxquelles il a répondu comme suit:

D. Quels sont les sous-officiers des trois régiments que vous avez vus à la réunion? Nommez-les?

R. *Bernard, Lemuet, Boissier,* maréchaux des logis chefs; *Caillié,* maréchal des logis, tous au 4e cuirassiers; *Thomas,* maréchal des logis chef au 9e: je ne me rappelle pas d'autres. Il n'y a que *Thomas* qui a parlé à cette réunion pendant que j'y étais: j'ai rapporté plus haut les propos qu'il a tenus.

D. Êtes-vous revenu seul?

R. Oui, depuis la Sablonnière jusqu'au quartier, et la réunion existait encore lors de mon départ.

D. Avez-vous assisté, antérieurement au 16 avril, à d'autres réunions, soit au Champ-de-Mars ou au Bosquet, soit au café d'Orléans?

R. A aucune.

D. Je vous fais observer qu'un témoin qui, dans une affaire aussi grave que celle dont il s'agit, dissimule la vérité, peut être regardé, par la justice, comme participant au délit dont on poursuit la répression et dont on recherche les auteurs?

R. Je déclare, en aucune chose, n'avoir dissimulé la vérité.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 23e, 2e témoin, page 2.)

1515. — DELAVIGNE (Eugène-André), *âgé de 22 ans, maréchal des logis au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 8 juillet 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil, délégué.)

D. Avez-vous assisté à la réunion de la Sablonnière, le 16 avril dernier?

R. Oui.

D. Qui vous a engagé à y assister?

R. La curiosité, et parce qu'une femme, que je ne connais pas, parlait de cette réunion dans la rue avec une autre femme avec qui elle était.

D. Avec qui y êtes-vous allé?

R. J'y suis allé seul et suis revenu de même.

D. Parvenu à l'emplacement de la Sablonnière, n'avez-vous pas vu un grand nombre de sous-officiers réunis? Combien à peu près y en avait-il?

R. Lorsque je suis arrivé sur le terrain de manœuvres, la réunion n'existait plus. J'ai vu des sous-officiers disséminés de droite et de gauche dans la plaine; il pouvait être alors..... je ne puis pas dire quelle heure il pouvait être: j'étais parti de Lunéville à neuf heures et demie. Je ne sais pas le nombre des sous-officiers que j'ai vus; il pouvait bien, à ce que je pense, y en avoir une vingtaine.

Nous avons continué à donner connaissance au témoin de toutes les questions qui suivent celles que nous venons de lui faire et qui font partie de la série de questions qui nous ont été adressées par notre collègue de Lunéville,

lesquelles sont jointes à la procédure. Le témoin a répondu n'avoir point de renseignements à nous donner, parce qu'il n'a aucune connaissance des faits que renferment lesdites questions, à l'exception de celles ci-dessous posées, auxquelles il nous a fait les réponses suivantes :

R. Quand la réunion s'est séparée, des voix ne se sont-elles pas écriées : *A minuit, messieurs! à minuit?*

R. Je n'en ai pas connaissance.

D. Quels sont les sous-officiers des trois régiments que vous avez vus à la réunion? Nommez-les?

R. Je ne les ai pas connus.

D. Êtes-vous revenu seul?

R. Oui; je vous l'ai déjà déclaré.

D. N'avez-vous pas suivi la direction d'un groupe de sous-officiers, au milieu desquels se trouvaient *Thomas, Bernard, Bith* et autres?

R. Non; je n'ai suivi aucun groupe.

D. Avez-vous, antérieurement au 16 avril, assisté à d'autres réunions, soit au Champ-de-Mars, au Bosquet ou au café d'Orléans?

R. Non.

D. Avez-vous eu connaissance du complot qui devait éclater le 16 avril à Lunéville? En connaissez-vous les auteurs?

R. Non.

D. Avant de terminer, je crois devoir vous faire observer qu'un témoin qui dissimule à la justice la vérité se trouve, par là même, impliqué dans le crime dont elle recherche les auteurs.

R. Je suis prêt à signer ma déposition.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 23*, 3e témoin, page 5.)

1516. — CAILLEUX (Benjamin-Iréné), *âgé de 21 ans, ex-maréchal des logis au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Lunéville* (alors inculpé).

(Premier interrogatoire subi à Lunéville, le 13 juin 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

D. A quelle époque avez-vous eu connaissance du complot qui a dû éclater à Lunéville, dans la nuit du 16 au 17 avril?

R. Je n'en ai pas eu connaissance.

D. Vous êtes cependant allé à la réunion de la Sablonnière où ce complot a été proposé, débattu et agréé: qui vous a engagé à y assister?

R. Personne. J'avais entendu dire, à la pension où je mange, qu'il y aurait une réunion : j'y suis allé; mais je ne me rappelle pas le nom des personnes qui en ont parlé.

D. Y êtes-vous allé seul?

R. Oui.

D. Lorsque tous les sous-officiers ont été réunis, *Thomas* n'a-t-il pas pris la parole, et n'a-t-il pas exposé que, la veille, il avait été mandé chez le général, qui lui avait reproché de tremper dans un complot; que d'après cela il croyait que tout était connu, et qu'il conseillait de ce retirer?

R. Il est vrai que *Thomas* a pris la parole, mais il s'est borné à dire que le général lui avait reproché de faire partie de réunions de sous-officiers, et lui avait dit d'engager les sous-officiers à cesser ces réunions.

D. *Thomas* n'a-t-il pas été interrompu par des cris : « Non, non, il faut « agir ! » et lui-même ne s'est-il pas écrié : « Eh bien, Messieurs, puisque vous « le voulez, nous agirons? »

R. Je ne me rappelle pas avoir entendu prononcer ces paroles.

D. *Thomas*, continuant à parler, n'a-t-il pas dit que la France était mal gouvernée; qu'il n'y avait plus, pour l'armée, ni espoir, ni chances d'avancement; qu'il fallait en finir; que, sous une république, on pouvait compter sur plus de justice et plus de faveurs pour l'armée? N'a-t-il pas alors proposé de faire monter à cheval les trois régiments, de se porter sur Nancy, puis sur Metz et Paris, et d'enlever, chemin faisant, toutes les garnisons que l'on rencontrerait?

R. Je ne me rappelle pas d'avoir entendu ces paroles.

D. *Bernard* n'a-t-il pas appuyé *Thomas*, en ce sens qu'il a conseillé le renversement du gouvernement et l'établissement d'une république?

R. Je ne l'ai pas entendu.

D. *Denevers* n'a-t-il pas dit que l'on ne devait pas compter sur le 10e régiment?

R. Je ne connais pas *Denevers*, et je n'ai pas entendu parler au nom du 10e régiment.

D. N'avez-vous pas entendu fixer une heure pour le départ des régiments?

R. Non.

D. N'a-t-on pas délibéré sur le sort des officiers, dans le cas de résistance de leur part?

R. Je n'ai rien entendu dire à cet égard.

D. Bernard n'a-t-il pas invité les sous-officiers de votre régiment à se rendre, en rentrant au quartier, à la salle d'enseignement mutuel?

R. Je n'en sais rien.

D. Qu'avez-vous donc entendu à la réunion?

R. Comme je vous l'ai déjà déclaré, j'ai entendu *Thomas* dire que la veille il avait été mandé chez le général. Un instant après, les assistants s'étant formés par groupes, une personne que je ne puis nommer a demandé ce que nous ferions, dans le cas où nous serions appelés à charger sur le peuple. Comme je sais ce que j'ai à faire, et que cette discussion ne pouvait avoir aucune influence sur moi, je me suis retiré.

D. Etes-vous revenu seul?

R. Oui; et j'ai suivi la direction du Bosquet.

D. En revenant, n'avez-vous pas rencontré MM. *Noël* et *Vautravers*, ainsi que quatre sous-officiers du 10e régiment?

R. Non, Monsieur.

D. Il est étonnant que vous ayez quitté la réunion sans savoir ce qui y serait proposé, discuté et décidé; cela paraît d'autant plus étonnant, que, dès quatre ou cinq heures de relevée de ce jour, vous aviez entendu dire, chez le trompette *Cotty*, que l'on monterait à cheval?

R. Effectivement, j'avais entendu dire chez *Cotty* que l'on monterait à cheval, ou, pour mieux dire, que l'on s'attendait à monter à cheval, par alerte.

D. Il paraît, au contraire, que l'on n'a pas dit que l'on monterait à cheval par alerte, mais bien pour faire un mouvement?

R. Non; je n'ai pas dit cela, ni entendu dire.

D. Ce jour là, avant ou après la réunion, avez-vous fait des préparatifs de départ, préparé votre malle, fait votre porte-manteau, graissé et matelassé vos cuirasses, etc.?

R. Je n'ai fait aucun préparatif; seulement, je suis allé trouver le trompette *Cotty*, pour le prier de se charger de ma malle, dans le cas où l'on viendrait à partir par alerte.

D. Pourquoi pensiez-vous que l'on partirait par alerte?

R. Ce qui me le faisait croire, c'étaient les dépêches télégraphiques dont on nous faisait lecture à tout instant, et les bruits qui couraient au quartier au sujet des affaires de Lyon.

D. Avant la réunion, avez-vous recommandé aux hommes de votre peloton de se tenir prêts à partir?

R. Après le dîner, et avant la réunion, je suis entré dans les chambres de mon peloton, et j'ai invité les hommes à se tenir prêts à monter à cheval, en cas d'alerte; je n'ai agi que d'après les ordres qui m'avaient été donnés par *Boissier,* mon maréchal des logis chef.

D. N'avez-vous pas recommandé aux hommes de tenir le secret sur leurs préparatifs?

R. Non.

D. N'êtes-vous pas revenu dans les chambres pour voir si les préparatifs se faisaient?

R. Non.

D. Les mêmes préparatifs avaient-ils lieu dans les autres chambres de l'escadron?

R. Je n'en sais rien.

D. Pourquoi donc, si déjà, avant la réunion, vous aviez donné des ordres pour se tenir prêts à monter à cheval, n'avez-vous pas attendu la fin de cette même réunion, afin de savoir ce qui serait décidé?

R. Je n'ai pas attendu la fin de la réunion, parce que j'ai pensé qu'elle n'avait d'autre objet que l'examen de la question de ce que l'on ferait si l'on était dans le cas de se battre contre le peuple.

D. Quelle heure était-il quand vous êtes rentré au quartier?

R. Neuf heures, neuf heures et quart.

D. Quelles sont les personnes que vous avez reconnues à la Sablonnière?

R. J'y ai reconnu *Thomas.*

D. Comme il faisait clair de lune, et que l'on distinguait parfaitement, vous avez dû reconnaître d'autres personnes?

R. J'ai bien pu en reconnaître, mais je m'abstiens de les nommer.

D. Dans la soirée du 16, n'avez-vous pas vu apporter huit bouteilles d'eau-de-vie dans la chambre de *Boissier,* votre maréchal des logis chef?

R. Non, Monsieur.

D. Comment s'appellent les autres maréchaux des logis de votre escadron?

R. Ruault, Hermel, de Chartogne, Richardot et *Miolant.*

D. Ils ont dû recevoir les mêmes ordres que vous du maréchal des logis chef, pour faire préparer leurs hommes à monter à cheval; ces ordres leur ont-ils été donnés?

R. Je n'en sais rien.

D. Avez-vous vu des préparatifs dans leurs chambres?

R. Je ne suis pas allé dans leurs chambres.

D. Vous en ont-ils dit quelque chose?

R. Ils ne m'en ont pas parlé.

D. Les hommes de votre peloton ont-ils obéi à vos ordres, et ont-ils fait des préparatifs?

R. Je l'ignore, parce que je ne suis pas retourné dans le peloton.

D. Savez-vous s'il y a eu des réunions antérieurement au 16 avril, et y avez-vous assisté?

R. Je n'ai aucune connaissance de ces réunions.

D. Ainsi quoique, dans l'après-midi du 16 avril, vous ayez été prier *Cotty* de se charger de votre malle, et que vous ayez engagé les hommes de votre peleton à se tenir prêts à monter à cheval, vous prétendez que vous n'avez pas agréé le complot qui a dû éclater la nuit suivante, et que vous y êtes resté étranger?

R. Je persiste à le prétendre.

Deuxième interrogatoire subi le 14 juin 1834, par le même inculpé, devant le même magistrat.

D. Pendant que vous étiez chez *Cotty,* le 16 avril dernier, la femme *Cotty* n'a-t-elle pas témoigné de l'inquiétude, et n'a-t-elle pas demandé comment elle se procurerait un cheval, dans le cas de départ du régiment?

R. Je ne me rappelle pas de cette circonstance.

D. *Caillé,* qui était présent, n'a-t-il pas dit qu'elle ferait comme lors de la révolution de juillet; qu'alors les cantinières prenaient des chevaux dans les écuries des régiments?

R. Je n'ai aucun souvenir de cela.

D. Pendant que vous étiez à la Sablonnière, avez-vous entendu dire qu'il fallait agir, qu'il n'y avait plus moyen de reculer, que *Tricotel* était à Nancy, et que, si l'on n'agissait pas, il était un homme perdu?

R. Je n'en ai rien entendu.

D. Persistez-vous à prétendre que vous vous êtes retiré de la Sablonnière sans agréer le complot qui a été proposé?

R. Je n'ai adhéré à aucun complot et je n'ai eu connaissance d'aucun.

Troisième interrogatoire subi le 4 juillet 1834, par le même inculpé, devant le même magistrat.

D. Depuis votre dernier interrogatoire, des témoins ont été entendus. Il

résulte de la déposition de *Cotty* que, dans la soirée du 16 avril, vous êtes venu chez lui avec votre camarade *Caillé;* que ce dernier parla du complot, et dit qu'à la réunion de la veille on avait été en peine de savoir ce que l'on ferait du colonel; que lui, comme chouan, avait trouvé un moyen: que, sous prétexte de bruit au quartier, on y ferait venir le colonel, et qu'on l'enfermerait dans la salle de police. Cela a dû être dit en votre présence, et en celle de *Cotty*, de sa femme, et du trompette-major *Benoist?*

R. Je ne suis pas allé chez *Cotty* avec *Caillé.* Lorsque j'y suis allé, j'ai trouvé *Caillé* parlant des affaires de Lyon avec *Cotty* et *Benoist.* Un instant après mon arrivée, vint l'adjudant-major *Bouly*, et quelques instants après je me retirai, sans avoir entendu parler de complot.

D. Pourquoi avez-vous demandé à la femme *Cotty* si elle pouvait recevoir votre malle?

R. Parce que le bruit courait dans le quartier qu'on devait monter à cheval par alerte; dans ce cas, ma malle aurait pu s'égarer si elle n'avait été confiée à personne.

D. S'il eût été vrai que le régiment dût partir, par alerte ou autrement, pour le service du Roi, les chefs auraient été les premiers à faire ou à ordonner les préparatifs de départ : ils auraient du moins averti les hommes de se tenir prêts à partir. Cela n'ayant pas eu lieu, vous ne pouviez raisonnablement croire au départ; d'ailleurs, avant de faire des préparatifs quelconques, et d'ordonner aux hommes de votre peloton de préparer les porte-manteaux, vous pouviez en parler, soit à votre capitaine, soit à un autre officier de l'escadron, soit aux officiers de garde, soit à l'adjudant-major, soit à l'adjudant sous-officier : on ne fait point de préparatifs de départ, sans être sûr qu'on partira.

R. Je n'avais pas à m'enquérir près du capitaine ou des autres officiers de ce que j'avais à faire, parce que les ordres ne nous viennent pas d'eux, mais de nos maréchaux des logis chefs : or, le mien m'avait donné l'ordre de dire à mes hommes de se tenir prêts à monter à cheval, en cas d'alerte.

D. Quand votre maréchal des logis chef vous a-t-il donné cet ordre?

R. Dans l'après-midi du 16.

D. A quelle heure l'avez-vous fait exécuter?

R. Vers cinq heures.

D. Le même ordre a-t-il été donné aux autres maréchaux des logis de l'escadron

R. Je l'ignore.

D. Depuis le moment où vous prétendez que l'ordre vous a été donné, jusqu'à celui de la réunion de la Sablonnière, il s'est écoulé cinq ou six heures.

Comme vos chambrées étaient près de celles des autres pelotons de l'escadron, vous avez dû voir si on y faisait des préparatifs de départ; car ces préparatifs ne se font pas sans un certain mouvement?

R. Je ne me suis pas inquiété de ce qu'ont fait les autres pelotons; et dans le cas où ils auraient fait des préparatifs, qui ne pouvaient consister qu'à faire faire les porte-manteaux, cela n'aurait pas occasionné grand mouvement.

D. Comme votre dîner avait lieu à quatre heures et demie, pendant ce repas, a-t-il été question du départ et des ordres donnés par le maréchal des logis chef?

R. Il n'en a nullement été question.

D. Cependant, si les autres maréchaux des logis avaient reçu, comme vous, l'ordre de tenir leurs hommes prêts, ils en auraient, selon toute probabilité, parlé pendant le dîner?

R. Ces ordres ne leur avaient, sans doute, pas encore été communiqués.

D. Comme ils vous avaient été communiqués, vous avez dû demander à vos camarades s'ils en avaient reçu de pareils?

R. Sans doute qu'alors, moi-même, je ne les avais pas encore reçus.

D. L'heure à laquelle les préparatifs de départ ont eu lieu dans votre peloton, le rapprochement de cette heure de la réunion de la Sablonnière, la circonstance qu'au même moment des préparatifs semblables se faisaient dans différents escadrons et dans différents quartiers, portent à croire que tous ces préparatifs étaient faits dans le même but, c'est-à-dire pour l'exécution du complot qui devait éclater ce soir-là même?

R. Je ne me suis pas inquiété du but de ces préparatifs; je n'ai fait qu'exécuter l'ordre qui m'avait été donné.

D. *Richardot*, *Miolant*, maréchaux des logis de votre escadron, ont été entendus comme témoins. Il ne résulte pas de leurs dépositions qu'ils aient reçu du maréchal des logis chef l'ordre de faire des préparatifs de départ; *Ruaut*, qui est également maréchal des logis de votre escadron, a été interrogé comme prévenu, et il n'a pas déclaré avoir reçu de tels ordres. Comment se fait-il que, seul, vous en ayez reçu?

R. Je ne sais si ces sous-officiers ont reçu ou non cet ordre; quant à moi, j'affirme l'avoir reçu.

D. N'est-ce pas parce que votre maréchal des logis est en fuite et ne peut vous contredire, que vous assurez avoir reçu de lui cet ordre?

R. Jamais il n'est entré dans mon caractère d'accuser qui que ce soit à faux, présent ou absent.

D. Votre présence à la Sablonnière semble confirmer l'idée qu'en ordonnant

les préparatifs de départ, vous agissiez pour l'exécution du complot; car c'est à cette assemblée que devaient être réglées les dernières dispositions pour le départ des régiments?

R. Je le répète; en faisant faire les préparatifs de départ, j'ai exécuté les ordres de mon maréchal des logis chef, et, en allant à cette réunion, je n'en connaissais pas le but.

D. Prétendez-vous toujours qu'à la réunion vous n'avez pas connu le but réel du rassemblement des sous-officiers, et qu'il s'agissait de l'exécution d'un projet tendant au renversement du gouvernement du Roi et à son remplacement par la république?

R. Je persiste à le prétendre.

D. Cela n'est guère croyable; mais, en tous cas, avez-vous adhéré à un complot ayant ce but, et avez-vous fait des actes d'exécution pour y parvenir?

R. Je n'ai adhéré à aucun complot, et n'ai fait aucun acte d'exécution pour parvenir à ce but.

D. Le 16 avril, ou antérieurement, vous a-t-il été fait quelques ouvertures, soit directement, soit indirectement, pour entrer dans un complot?

R. Il ne m'a été fait aucune ouverture à ce sujet.

D. Avez-vous assisté à des réunions de sous-officiers, autres que celle de la Sablonnière?

R. Non.

D. A cette réunion, a-t-il été question de M. *de Ludre*, alors membre de la Chambre des Députés?

R. Je n'en ai nullement entendu parler.

D. Dans l'après-midi, ou la soirée du 15 avril, avez-vous été au café d'Orléans?

R. Je ne suis jamais allé dans ce café.

D. Je vous ferai une dernière question : êtes-vous resté entièrement étranger au complot qui a dû éclater le 16 avril?

R. Oui; entièrement étranger.

(Dossier Cailleux, n° 400 du greffe, pièce 2e.)

1517. — BOUCHUT (Justin-Philibert), *âgé de 21 ans, maréchal des logis fourrier au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril dernier, à sept heures du soir, je suis sorti de la ville avec

Testu, mon maréchal des logis fourrier, pour nous promener; ayant entendu dire par M. *Delcomines*, horloger à Lunéville, qu'il y avait une réunion de sous-officiers au champ de manœuvres, nous y sommes allés par pure curiosité: nous y avons vu quelques sous-officiers qui parlaient haut, et baissèrent la voix à notre arrivée, comme s'ils se défiaient de nous; ne voulant pas les gêner, nous nous sommes retirés.

Interpellé de déclarer s'il connaît les instigateurs du complot, il a dit ne pas les connaître et ne savoir qu'il y a eu complot que par ouï-dire.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 20e témoin, page 25.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Saint-Omer, le 10 juillet 1834, par le même magistrat.

D. Avez-vous assisté à la réunion de la Sablonnière, le 16 avril dernier?

R. Non; je suis allé sur le champ de manœuvres, mais je ne me suis point approché de la Sablonnière. Je répète ici ce que j'ai déjà dit, que sur le champ de manœuvres j'ai aperçu des groupes de militaires, que j'ai reconnus à leurs casques, sans pouvoir autrement les désigner. J'étais à dix ou quinze pas d'eux, et il pouvait être neuf heures du soir. Je n'y suis resté que quelques minutes.

D. Qui vous a engagé à y aller?

R. La curiosité; le sieur *Delcomines*, horloger à Lunéville, m'ayant dit qu'il y avait une émeute dans les trois régiments; qu'il le pensait, parce qu'on était venu chercher les officiers dans le café où il était. Il me dit aussi qu'il croyait qu'il y avait une réunion de sous-officiers au champ de manœuvres.

D. Avec qui y êtes-vous allé?

R. Avec le fourrier *Testu*, avec qui j'étais sorti du quartier.

D. Parvenu à l'emplacement de la Sablonnière, n'avez-vous pas vu un grand nombre de sous-officiers réunis? Combien, à peu près, y en avait-il?

R. Je n'ai point été, je le répète, à la Sablonnière, mais sur le terrain de manœuvres: j'ai vu de dix à quinze cuirassiers, sans pouvoir assurer que c'étaient des sous-officiers à cause de l'obscurité. Ils parlaient assez haut; mais nous ayant aperçus ils baissèrent la voix; mon camarade et moi ne voulant point les gêner, nous sommes revenus et rentrâmes au quartier. Il pouvait être alors neuf heures et demie ou dix heures moins un quart.

D'après les réponses du témoin, nous avons cru inutile de lui adresser la série des questions proposées par M. le président de Lunéville; nous nous sommes bornés à celle-ci:

D. Avez-vous, antérieurement au 16 avril, assisté à d'autres réunions, soit au Champ-de-Mars, au Bosquet ou au café d'Orléans?

R. Non, et je ne pense pas avoir jamais été au café d'Orléans.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 23e, 6e témoin, page 9.)

1518.—CARLE (Alphonse), *âgé de 24 ans, fourrier au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 20 juin 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Les sieurs *Thomas* et *Bith* ne m'ont fait aucune proposition pour me faire entrer dans un complot contre le gouvernement.

Je me promenais à la brune; plusieurs sous-officiers que je ne connais pas, appartenant aux autres régiments, m'ont rencontré et me dirent: « Eh bien! « en es-tu? » Je ne savais ce qu'ils voulaient me dire. Ils ajoutèrent: « Veux- « tu venir avec nous? » Je les suivis. Arrivés sur le chemin de manœuvres, j'ai vu un grand nombre de casques: il y avait au moins une quarantaine de sous-officiers réunis. J'y ai vu *Bith*, *Thomas*, *Hatton*. On a dit qu'il fallait se préparer à monter à cheval, qu'il ne s'agissait plus de reculer. La réunion n'a pas duré vingt minutes. On s'est retiré au moment de l'appel, pour ne pas donner l'éveil: c'est à quoi on a été engagé par quelques-uns de ceux qui assistaient à la réunion, sans que je puisse dire leurs noms.

Je ne puis vous donner plus de détails sur ce qui s'y est passé. C'était un bruit confus; tout le monde parlait ensemble. Je n'ai pu saisir que ce que je viens de vous rapporter.

Sur autre interpellation, le témoin a dit:

Je n'ai pas vu faire de préparatifs, attendu que je couchais seul dans ma chambre. A minuit, le commandant et le capitaine de semaine sont venus dans ma chambre.

J'étais endormi; ils ont visité mon porte-manteau, mais il n'était pas fait.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 7e, 11e témoin, page 17.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Lunéville le 11 juillet 1834, par M. Ouchard, juge d'instruction délégué.

Je déclare persister dans la déposition que j'ai déjà faite récemment, devant M. le président du tribunal de Cambrai; je n'ai rien à y ajouter, changer, ni à en retrancher.

Interpellé le témoin de dire s'il a assisté à la réunion qui a eu lieu à la Sablonnière, dans la soirée du 16 avril dernier, et qui l'a engagé à y assister?

R. J'ai déjà dit que j'y avais assisté; mais je ne pourrais pas dire les noms de ceux qui m'y ont engagé, car je ne les connais pas: je me promenais tran-

quillement vers le café Charles, dans la rue d'Allemagne, lorsque j'ai été abordé, à neuf heures environ un quart, par trois maréchaux des logis, qu'au défaut de parements, j'ai cru être du 10e régiment de cuirassiers; ils m'ont dit : « En êtes-vous? » Je leur ai répondu que je ne savais pas de quoi il s'agissait; sur quoi ils m'ont engagé à aller faire un tour jusques là-bas avec eux, puisqu'il faisait beau temps; en sorte que j'ignorais qui je suivais, où j'allais, et pour quel motif on m'emmenait, lorsque j'y ai consenti; mais ils ne m'ont pas parlé de la Sablière.

Enquis avec quelles personnes il était allé jusqu'à la Sablière?

R. Avec les maréchaux des logis qui m'avaient engagé à faire un tour avec eux, et qui ne m'ont pas dit un mot chemin faisant; je ne leur ai pas parlé non plus.

Enquis sur le nombre de sous-officiers qu'il y avait trouvé réunis?

R. Une cinquantaine; et nous sommes arrivés des derniers, car il n'en est venu que cinq ou six autres après nous.

Enquis si, après quelques conversations particulières, *Thomas* n'a pas pris la parole; s'il n'a pas exposé que la France était mal gouvernée; qu'il n'y avait plus pour l'armée d'espoir d'avancement; qu'il fallait en finir, et renverser le Gouvernement; que sous une république on obtiendrait plus de justice; s'il n'a pas proposé, à cet effet, de faire monter les régiments à cheval, de les faire porter sur Nancy, Metz et Paris, et d'enlever les troupes qu'on trouverait sur le passage; enfin, s'il n'a pas été appuyé par *Bernard,* qui aurait parlé à peu près dans le même sens?

R. Après qu'on a eu bien bourdonné, car tout le monde parlait, voici tout ce que j'ai entendu dire par *Thomas :* « Je vois bien que nous ne ferons qu'une « cacade. » Du reste je n'ai absolument rien entendu de tout ce qui fait l'objet de votre interpellation; j'ignore s'il avait été question de quelque chose de tout cela avant mon arrivée, mais je n'en ai rien entendu de la bouche de qui que ce fût. Quant à *Bernard,* je ne le connais même pas; *Thomas* était appuyé sur son sabre, et avait l'air d'un homme fort embarrassé.

Enquis si le 10e régiment, témoignant quelque hésitation, le fourrier *Bith* n'avait pas interpellé *Denevers* de se prononcer au nom de ce régiment, et de quelles paroles à peu près ledit *Bith* s'est servi?

R. Je me rappelle bien qu'on était classé par régiment; mais je ne sais pas si le 10e régiment a témoigné de l'hésitation, je n'y ai pas fait attention : à la vérité, j'ai entrevu *Bith* parmi les sous-officiers présents, mais j'ignore s'il a fait l'interpellation dont il s'agit à *Denevers,* que je ne connais pas même de nom; s'il la lui a faite, je ne l'ai pas entendu.

Enquis si la résolution d'agir n'a pas été arrêtée, et l'heure de l'exécution fixée à minuit?

R. Je n'ai pas entendu qu'on eût arrêté la résolution d'agir; je me rappelle pourtant qu'au moment de partir, il a été dit qu'on monterait à cheval à minuit; mais de plusieurs personnes qui ont dit cela, je n'en ai connu aucune: on ajoutait que l'essentiel était d'abord de monter à cheval, qu'on verrait ensuite ce qu'il y aurait à faire.

Enquis si *Thomas* n'a pas dit qu'il comptait sur les garnisons de Nancy et de Toul, et sur l'appui du parti républicain de Nancy?

R. Il n'a été question de cela par personne, ou du moins je ne l'ai pas entendu?

Enquis si ledit *Thomas* n'a pas parlé de M. *de Ludre,* alors membre de la Chambre des Députés; s'il n'a pas dit qu'il l'avait vu, et qu'il avait sa promesse de se mettre à la tête du mouvement?

R. Non; je n'ai seulement jamais entendu parler de ce nom de *de Ludre.*

Enquis s'il n'a pas parlé du sieur *Béchet,* de Nancy?

R. Non; il n'a été question de personne.

Enquis s'il n'a pas assisté à d'autres réunions qu'à celle de la Sablière, et s'il sait s'il y en a eu?

— A répondu négativement.

Enquis des sous-officiers qu'il avait vus à la Sablière?

R. Je n'ai connu de mon régiment que *Hatton, Bith* et *Thomas;* quant aux autres régiments, je n'y connaissais personne, d'autant plus qu'il n'y avait que quinze jours que j'étais revenu de semestre. Je crois néanmoins, à la manière dont vous m'avez signalé *Bernard* tout à l'heure, que c'était lui que j'y ai vu aussi: je veux parler d'un petit maréchal des logis chef du 4e, et qui n'a pas de barbe; mais je ne suis pas sûr cependant qu'il se nomme *Bernard.*

Interpellé spécialement relativement à *Bourdais, Verguet, Mercier, Pelletier, Roustan, Coudreau, Lapotaire, de Chartogne, Délissalde, Farolet, Moulins, Hermel, Delavigne* et *Robert?*

R. Je reconnais bien que, dans cette série de noms, il y en a plusieurs de mon régiment, tels que *Mercier, Farolet* et autres; mais je n'ai vu aucun de ceux qui les portent à la réunion dont il s'agit. Quant aux autres noms, tels que *Lapotaire, de Chartogne, Délissalde, Moulins, Hermel, Delavigne* et *Robert,* je ne les connais pas; et comme ce sont apparemment ceux de sous-officiers d'autres régiments, j'ignore si ces sous-officiers faisaient partie de la réunion.

Enquis s'il a su qu'il s'agissait d'un complot ayant pour but le renversement du gouvernement; de ce qu'il a fait; s'il a agréé ce complot, et s'il a agi en conséquence?

R. Je n'en ai nullement eu connaissance, et je n'ai absolument rien fait.

Enquis si, lorsqu'il est rentré au quartier, il a trouvé des préparatifs de départ dans les chambrées; si les porte-manteaux étaient faits et les selles paquetées?

R. Non; lorsque je suis rentré, j'ai trouvé dans le quartier, près de la porte, le lieutenant-colonel, qui venait de faire sonner à l'ordre pour les maréchaux des logis de semaine: il m'a dit de rester là, pour que j'en suppléasse un, à l'effet de quoi l'adjudant allait me donner les noms des brigadiers et le nombre d'hommes à commander pour la garde des quartiers, dans la crainte d'une émeute. Lorsque M. *Lainé,* adjudant de semaine, m'a eu donné cet ordre pour mon escadron, je me suis rendu dans les chambrées pour l'exécuter, et j'y ai trouvé les hommes bien tranquilles, et étonnés dudit ordre à pareille heure. Ils disaient tous : « Qu'est-ce qu'il y a, qu'est-ce qu'il y a donc? » Aussi je réitère que je n'ai vu aucun préparatif.

Enquis s'il sait par qui des préparatifs ont été ordonnés ou faits?

R. Je n'ai entendu nullement qu'il eût été ordonné ou fait des préparatifs par personne.

Enquis si le trompette *Riflard* n'a pas été commandé pour sonner l'alerte pendant la nuit, et s'il sait par qui il avait été dit à ce trompette de se tenir prêt?

R. Non-seulement j'ignore par qui *Riflard,* qui est de mon régiment, avait reçu cet ordre, mais je ne savais pas même qu'il dût sonner.

Enquis s'il est revenu seul de la réunion, ou si au contraire il était accompagné?

R. Je suis revenu seul, toujours courant, parce qu'il était neuf heures passées, ou du moins ignorant qu'il fût aussi tard; je tâchais de me retrouver à la caserne pour le moment de l'extinction des feux, la rentrée étant à neuf heures.

Enquis d'où vient que, sur notre troisième interpellation, il avait d'abord répondu n'avoir rien ouï dire à *Thomas,* que ces mots : « Je vois bien que nous « ne ferons qu'une cacade », quand sur la cinquième il est pourtant convenu avoir ouï dire en outre : « Qu'on devait monter à cheval à minuit » ?

R. C'est que le temps de la réunion proprement dite s'était passé en discussion, ou plutôt en bourdonnement, et que ce n'est qu'en sortant que j'ai entendu la résolution de monter à cheval à minuit; je me rappelle même, sans pouvoir dire par qui, qu'il a encore été ajouté : « Qu'on ne pouvait plus reculer, « parce qu'on était trop avancé. »

Enquis sur l'espèce de part qu'il a prise à cette réunion; si, devant être intrigué de ce qui faisait l'objet de la discussion, il n'avait pas été naturelle-

ment porté à faire, à ce sujet, des questions à l'un ou à l'autre des assistants; ce qui lui aurait été répondu; en tous cas, s'il n'avait pas été pressé de s'expliquer lui-même ?

R. Je n'ai pris aucune part à cette réunion, que de m'y être trouvé à mon insu ; je n'ai pas été du tout intrigué, et je n'ai fait aucune question, parce que, à en juger par l'heure avancée, le lieu écarté, et les bourdonnements de la réunion, j'ai bien distingué qu'il s'agissait d'une conspiration : cela me faisait trop de mal au cœur, pour que je songeasse à parler, surtout quand j'ai entendu dire qu'on était trop avancé pour reculer. N'ayant pas à me plaindre du gouvernement, je ne voulais pas prendre part à cette conspiration. Enfin, comme personne ne m'a questionné, je n'ai été dans le cas de rien répondre.

Enquis enfin, s'il a donné son assentiment à la résolution de monter à cheval à minuit?

R. Aussitôt qu'on a dit cela, et l'a dit qui a voulu, moi, à qui on ne faisait pas attention, parce que j'étais placé sur la hauteur, au bord de la Sablière, pour voir si personne ne venait, je n'ai rien répondu, et j'ai profité de ce qu'on disait : « Partons, partons », pour m'en aller.

Enquis, en conséquence de sa dernière réponse, d'indiquer par qui il avait été engagé à se poster en haut de la Sablière, ou s'il s'y était mis de son chef?

R. Ce n'est pas de mon chef que je m'y suis mis, et j'ignore par qui j'y ai été engagé; c'est une voix à moi inconnue qui a crié : « Montez là quelqu'un, « afin de prévenir, en cas que vous voyez venir du monde! » et aussitôt je m'y suis mis.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 19e.)

1519. — FRÉMONT (Louis-Marie-Édouard), *âgé de 21 ans, brigadier-fourrier au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 5 juillet 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Dans la soirée du 16 avril dernier je suis allé me promener, environ les sept heures et demie, au Bosquet près du quartier de la cavalerie à Lunéville, avec la maîtresse du fourrier *Chapuis*, mon camarade, qui m'avait engagé à y aller, ne pouvant sortir du quartier, où il était consigné. Cette fille était avec ma maîtresse; je me suis promené avec elles au Bosquet, jusque vers huit heures et demie : lorsque j'ai voulu sortir, ayant trouvé la porte de l'Orangerie fermée, j'ai passé par la porte qui donne sur le terrain de manœuvres, et j'ai vu alors une douzaine de sous-officiers de la garnison qui se dirigeaient sur ce terrain. Je n'ai connu, parmi ces sous-officiers, que les maréchaux des logis *Thomas*, du 9e, et *Bernard*, du 4e de cuirassiers. Je suis revenu de suite avec ma maîtresse et

celle de *Chapuis*, que j'ai reconduites jusqu'à la rue où elles demeurent : ensuite, j'ai fait le tour du château et j'ai rencontré le fourrier *Petitmangin*, avec lequel je suis entré au café, où nous sommes restés environ dix minutes, et nous sommes rentrés ensemble au quartier. Il était alors neuf heures et demie; tout était tranquille au quartier. Le colonel était devant la porte du corps de garde, qui est à côté de l'entrée du quartier. J'ai monté de suite dans ma chambre; j'ai rédigé mon rapport journalier et je me suis couché. Je n'ai remarqué dans la chambre où je couchais aucun préparatif de départ, et je n'ai pas appris qu'il y en eût dans les autres chambres. Je n'ai su que le lendemain, par le bruit public, qu'on devait faire monter à cheval pendant la nuit, et faire partir de Lunéville les trois régiments de la garnison. J'ai appris de la même manière que le maréchal des logis chef *Denevers* avait fait partie de la réunion où le projet en avait été formé. Quelques jours après l'arrestation des maréchaux des logis *Thomas* et *Bernard*, le maréchal des logis chef *Denevers* m'a dit qu'il avait effectivement assisté à la réunion des sous-officiers, au champ de manœuvres, et qu'il s'était efforcé de les détourner de leur projet, qu'il regardait comme insensé, et qu'il pouvait les assurer qu'aucun militaire de l'escadron dont il est sous-officier ne les suivrait.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 26e, 5e témoin, page 6.)

1520. — BRENNER (Frédéric), *âgé de 25 ans, maréchal des logis au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 5 juillet 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Je suis allé me promener, le 16 avril dernier, environ les huit heures du soir, avec le maréchal des logis *Billet*, du même régiment que moi, au faubourg d'Ainville, où j'avais un rendez-vous. J'ai vu passer beaucoup de sous-officiers, qui se tenaient sous le bras, et qui se dirigeaient du côté du terrain de manœuvres, en parlant à haute voix. Je n'ai pas entendu ce qu'ils disaient, mais j'ai été curieux de les suivre. J'étais seul alors, et je me suis dirigé du côté du champ de manœuvres. Là, j'ai trouvé une réunion de beaucoup de sous-officiers de la garnison, dont je ne puis apprécier le nombre, qui formaient un grand cercle; et j'ai reconnu deux militaires de la garnison, dont j'ignore les noms et le grade, qui parlaient à l'assemblée, et qui proposaient de faire monter à cheval, à minuit, les trois régiments de la garnison : je n'ai pas entendu pour quel motif, ni dans quelle intention. Aussitôt, j'ai quitté la réunion et je suis revenu au quartier, où je me suis couché et endormi. Je n'ai pas connaissance qu'il ait été fait aucun préparatif parmi les régiments pour monter à cheval; tout était fort tranquille dans le quartier lorsque j'y suis rentré, à environ dix heures moins un quart. J'ai trouvé le colonel et l'adjudant de semaine dans la cour. Une demi-heure environ après que j'ai été rentré, on est venu commander une garde pour

le quartier, de dix hommes par escadron ; mais tout a été tranquille pendant la nuit.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 26e, 11e témoin, page 14.)

1521. — NOËL (Nicolas-Léon), *âgé de 32 ans, lieutenant adjoint au trésorier au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Nancy* (précédemment inculpé).

(Première déclaration faite à Lunéville, le 28 avril 1834, devant M. Perrier, major au 4e régiment de cuirassiers.)

Je revenais, le 16 au soir, de chez M. *Vautravers*, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 9e régiment de cuirassiers, et il m'accompagnait, lorsque à la hauteur de l'entrée du Bosquet qui donne sur la rue de l'Orangerie, nous aperçûmes quatre sous-officiers que j'interpellai en leur demandant comment il se faisait que nous apercevions, depuis quelque temps, plusieurs sous-officiers prenant la même direction qu'eux, vers le champ de manœuvres: ils me répondirent qu'ils venaient d'apprendre que les sous-officiers de la garnison se réunisaient au Champ-de-Mars; qu'ils craignaient que ce ne fût pour quelque sottise, et qu'ils y allaient afin d'empêcher leurs camarades du 10e d'y prendre part. Ils ajoutèrent qu'en ma qualité d'officier, ayant plus d'influence qu'eux, ils seraient bien aise que je les y accompagnasse. Après avoir fait trois cents pas dans le Champ de Mars, nous aperçûmes des sous-officiers marchant de front; les ayant appelés à l'ordre, ils me répondirent : *Sous-officiers du 4e*. Alors, ils formèrent le cercle autour de moi et prenant la parole, je leur dis: que les croyant des gens d'honneur, c'était à ce titre que je les adjurais de renoncer au projet qu'ils avaient formé de se soulever; que tout, dans leur démarche prenait le caractère d'une insurrection; qu'ils allaient s'exposer à quelque malheur. Ils me répondirent qu'ils étaient trop engagés pour reculer et qu'ils allaient se diriger sur Nancy. Je leur observai qu'un pareil acte de rébellion allait avoir, pour première conséquence, de faire couler le sang dans Lunéville, porter le désordre et la terreur dans la province et dans toute la France. Leur silence ne me prouvant pas que mes raisons étaient goûtées, je leur demandai s'ils croyaient que l'exécution d'un pareil projet ne leur fût praticable que dans le cas où ils détermineraient les cuirassiers à les suivre; ceux-ci, las, dès le premier jour, des fatigues d'une véritable campagne qui allait s'ouvrir sans honneur ni profit pour eux, obéiraient aux mesures de précaution qu'ils auraient à prendre pour les maintenir dans leur rang? A cela, leur seul argument fut de répondre qu'ils ne pouvaient abandonner leurs camarades qui comptaient sur eux. Je leur fis observer qu'ils se trompaient, que ceux du 10e, entre autres, dont les quatre sous officiers ici présents qui les représentaient, s'opposaient formellement à toute démarche criminelle:

et comme j'insistai pour qu'eux-mêmes rentrassent également dans leur devoir, le maréchal des logis chef *Thomas*, du 9e, s'avança, dit qu'il se rendait pour son compte à ma raison, qu'étant le plus coupable en ceci, il était prêt à donner l'exemple en renonçant à leur projet. Pour éviter que la défection fût complète de la part de ceux qui m'entouraient de plus près, et chez lesquels je reconnus plus de propension à se rendre à la raison, quelques-uns qui s'étaient tenu le plus en dehors, voulurent rompre mes instances en observant que l'heure s'approchait et qu'ils devaient retourner à leur quartier. Je voulus insister; alors, l'un d'eux élevant le bras, demanda que ceux qui persévéraient dans leurs intentions eussent à le lever à son exemple: ce mouvement fut suivi, mais avec lenteur et toute l'hésitation que l'on remarque dans un projet auquel on ne persiste plus par conviction, et il était manifeste que la plupart d'entre eux s'immolaient au prétendu devoir de tenir leurs engagements. Je congédiai au quartier les sous-officiers du 10e, en leur prescrivant d'y maintenir l'ordre, et je repris, avec M. *Vautravers*, le chemin de la ville. En s'éloignant, j'avais entendu les sous-officiers du 4e dire: « On sonnera à cheval à minuit. » Je leur recommandai de n'en rien faire, espérant par là que leur désertion ne serait que partielle et n'entraînerait pas avec elle le malheur d'une collision. Alors nous reprîmes le chemin de la ville, où nous apprîmes que les officiers de chaque régiment étaient convoqués dans leur quartier respectif. Voyant dans cette mesure l'assurance que tout allait être arrêté, nous ne crûmes pas devoir prévenir l'autorité.

Interpellé de nous dire s'il connaissait les noms des conjurés, a répondu qu'il n'en connaissait que *Thomas* et *Bernard*. Interpellé de nouveau, s'il avait distingué le rôle que chacun avait joué dans cette affaire, a répondu ne le pouvoir, attendu la confusion de leur réponse. Interpellé encore s'il connaissait les instigateurs de ce complot et qui en étaient les auteurs, a répondu qu'il ne connaissait que le maréchal des logis chef *Thomas*, d'après la déclaration qu'il en avait faite devant eux tous. Interpellé de nouveau s'il avait à ajouter quelqu'autre renseignement, a répondu qu'il n'avait rien à ajouter.

(Dossier Noël, n° 315 du greffe, 1re pièce.)

Interrogatoire subi à Lunéville, par le sieur Noël, le 5 mai 1834, devant le même officier.

D. Comment avez-vous passé la soirée du 16 mai, de sept à neuf heures?

R. Je ne puis me rappeler l'emploi de mon temps avant huit heures et demie, heure à laquelle je me suis rendu chez M. *Vautravers*.

D. Qu'alliez-vous faire chez M. *Vautravers?*

R. Le voir comme ami, et comme il m'arrive habituellement.

D. Où êtes-vous allé en sortant de chez M. *Vautravers?*

R. Nous avons remonté la rue d'Allemagne, et nous nous sommes promenés jusqu'au moment où nous avons rencontré, vis-à-vis la grille, quatre sous-officiers.

D. Pourquoi avez-vous interrogé ces sous-officiers?

R. Parce qu'étonné d'avoir vu passer dans la rue un grand nombre de sous-officiers, et voyant ces quatre sous-officiers se diriger du même côté, j'ai été naturellement amené à leur demander le motif de leur démarche. M. *Albouy* répondit qu'ils avaient appris qu'il existait au Champ-de-Mars une réunion des sous-officiers de la division; qu'ils croyaient qu'il y avait à craindre de leur part quelque mauvais coup, et qu'ils y allaient dans la crainte que quelques-uns de leurs camarades ne s'y trouvassent, pour les en détourner.

D. Vous n'avez pas dû croire que ce fût seulement pour une querelle; qu'avez-vous pensé?

R. J'ai pensé entre autres que, par suite de l'article du *National* paru la veille, et qui avait signalé un bataillon du 52e comme en révolte ouverte, les sous-officiers pouvaient avoir quelques intentions analogues, et que d'ailleurs les réponses et l'air embarrassé des sous-officiers me le confirmaient; d'autant mieux qu'il était bruit depuis quelque temps du projet des sous-officiers du 11e dragons d'enlever leur régiment pour venir sur Lunéville et Nancy.

D. Comment avez-vous su que le 11e devait se soulever à Epinal?

R. C'est une nouvelle répandue dans la ville.

D. Vous n'avez donc pas dû croire que ce rassemblement ne fût causé que par une querelle, mais bien pour y discuter un complot?

R. J'ai dû supposer que les sous-officiers devaient en savoir quelque chose, puisque je me suis dirigé avec eux de ce côté, sur la demande qu'ils me firent de venir les appuyer de mon autorité.

D. En arrivant sur le Champ-de-Mars, comment trouvâtes-vous disposés les sous-officiers?

R. A quatre cents pas environ, sur leur retour, ils marchaient de front. Je les accostai en criant : *Qui va là?* Ils répondirent : *Sous-officiers du 4e.* Je leur dis : « Messieurs, je vous crois des gens d'honneur, et je vous somme, « à ce titre, de renoncer au projet qui vous a amenés ici, et ne peut être qu'une « insurrection. Dans les circonstances où nous nous trouvons, une pareille « démarche de votre part aurait pour premier résultat de faire couler le sang « dans Lunéville et de porter le trouble et l'effroi dans la province. »

D. Les sous-officiers étaient-ils nombreux, étaient-ils divisés par régiment, et, par suite de votre allocution, avez-vous eu des explications qui pussent vous faire reconnaître leurs projets?

R. Ils étaient une vingtaine, tous du 4e, à l'exception du maréchal des logis

chef *Thomas*, du 9e, et des quatre qui m'accompagnaient : j'ai saisi, par les mots prononcés autour de moi, l'intention de monter à cheval dans la nuit.

D. Mais dans quel but ?

R. Je leur demandai ce qu'ils comptaient faire et où ils iraient. L'un d'eux me répondit : « Qu'ils n'étaient pas embarrassés de vivre, qu'ils trouveraient « ce qu'il faudrait dans les campagnes. » Quant à leur but ils n'en ont point avoué de positif devant moi.

D. Quels sont les sous-officiers que vous avez distingués comme étant les principaux meneurs ?

R. J'ai lieu de supposer, d'après ce que j'ai su par la suite, que *Bernard* était à la tête du 4e, et *Thomas* a dit, en cherchant à détourner ses camarades, que, bien qu'il fût un des principaux dans cette affaire, il était prêt à abandonner et à prendre sur lui seul la responsabilité. Du reste je n'ai reconnu aucun autre sous-officier.

D. Vous êtes-vous opposé à ce qu'ils fissent monter le régiment à cheval ?

R. Positivement ; en leur observant, entre autres choses, qu'il suffirait d'un officier qui donnât l'ordre de mettre pied à terre, pour qu'il fût exécuté ; qu'ils ne pouvaient pas espérer rencontrer de l'obéissance dans les cuirassiers, lorsqu'ils venaient de briser tous les liens de la discipline.

D. Eûtes-vous avec eux d'autres explications ?

R. Quelques-uns répondaient à toutes mes observations, qu'il était trop tard pour reculer, et que ce qu'ils y gagneraient serait d'être conduits enchaînés en Afrique. Je leur dis qu'il n'y avait point jusqu'ici de coupables ; qu'il était toujours temps de se repentir et de rentrer dans le devoir. Sur l'observation encore répétée par eux, qu'ils ne pouvaient abandonner leurs camarades qui les attendaient, je proposai que chacun d'eux se chargeât de leur porter contre avis ; mais quelques voix répétaient que le temps ne le permettait plus, que l'heure de la rentrée approchait, et le groupe dispersé reprenait le chemin de la ville ; il ne restait autour de moi que ceux qui insistaient pour qu'on se rendît à mes raisons.

D. Les sous-officiers qui vous accompagnaient sont-ils restés avec vous jusqu'à la fin ?

R. Je leur avais donné l'ordre, dans l'intervalle de la discussion, de retourner au quartier, pour retenir ceux de leurs camarades qui pourraient avoir eu de mauvais desseins ; ils partirent sans doute, car je ne les vis point lorsque je quittai le Champ-de-Mars.

D. Que devint M. *Vautravers*, et que dit-il pendant la discussion ?

R. J'étais trop occupé moi-même pour rapporter textuellement quelques-unes de ses paroles ; mais il travaillait sans doute de son côté à dissuader

les sous-officiers de s'insurger; et je connais trop M. *Vautravers*, pour n'être pas persuadé, surtout m'ayant accompagné là, qu'il ne désapprouvât dans le cœur et par ses paroles le projet coupable des sous-officiers.

D. Comment vous séparâtes-vous de cette réunion ?

R. Le groupe qui m'entourait se dispersait au signal de l'heure; lorsqu'ils étaient déjà loin, voyant que leur résolution bien qu'ébranlée, n'était pas tout à fait abandonnée, et redoutant une alerte dans les quartiers, je leur criai de ne point donner de signal de trompette, espérant que leur crime se réduirait à une simple désertion, dans laquelle ils ne pourraient entraîner beaucoup de monde.

D. Vous eûtes donc la conviction qu'ils allaient faire monter à cheval dans la nuit ?

R. J'en avais la crainte mais non la conviction. L'absence totale des sous-officiers du 10e; le maréchal des logis chef *Thomas*, représentant seul alors, le 9e; et la propension à rentrer dans l'ordre, que manifestaient la plupart des sous-officiers du 4e, me laissaient toujours l'espoir qu'ils y renonceraient.

D. Comment êtes-vous revenu, où vous êtes vous dirigé, et, comment n'êtes-vous pas allé chez le général révéler ce que vous saviez?

R. J'ai quitté le champ de manœuvres avec M. *Vautravers*, que j'ai accompagné jusqu'à la rue du Château, et je me suis dirigé chez moi, où j'ai trouvé l'ordre que tous les officiers se réunissent immédiatement au quartier; ce qui m'a dispensé, dans ma conviction, d'aller faire une révélation désormais inutile.

D. Avez-vous entendu les sous-officiers qui vous accompagnaient, participer au projet des autres sous-officiers, ou seulement y renoncer comme à un projet inexécutable ?

R. Je ne me suis pas occupé d'eux; néanmoins, leur démarche prouvait assez que, s'ils avaient été tentés, ils ne s'étaient cependant pas engagés d'une manière positive.

D. Avez-vous remarqué une vive altercation entre *Albouy* et un sous-officier du 4e, *Bernard*?

R. J'étais occupé avec quelques autres sous-officiers, lorsque j'entendis effectivement une discussion dont je n'ai pu saisir parfaitement le motif: impatienté d'être interrompu, j'ai donné l'ordre que l'on respectât mon grade et que toute discussion ne me troublât pas; c'est alors que je réitérai aux quatre sous-officiers du 10e de retourner au quartier.

D. Comment espériez-vous vous faire respecter, lorsque vous étiez tous deux en bourgeois ?

R. Je leur avais dit avant que j'étais officier.

D. Croyez-vous qu'en vous voyant réuni à ce rassemblement les sous-officiers vous aient cru de leur bord?

R. Je ne sais pas s'ils l'ont pu supposer; mais la manière dont je leur ai parlé, et mon appel à leur honneur et à leur devoir, ont dû leur prouver assez qu'en aucune circonstance je ne me prêterais à une révolte.

D. Aviez-vous quelque connaissance des rassemblements des sous-officiers et de leurs complots avant le 16?

R. Aucune.

D. Avez-vous dîné avec *Thomas* chez M. *Vautravers*?

R. Jamais; je suis étonné qu'on me fasse cette question.

D. Les sous-officiers du 10e que vous rencontrâtes près de la grille du Bosquet vous dirent-ils qu'ils supposaient qu'il s'agissait d'une querelle de corps?

R. Il n'en fut pas question; nous marchions séparément et je causais avec M. *Vautravers;* ils peuvent donc me l'avoir dit, mais je ne l'affirme pas.

(Dossier Noël, n° 315 du greffe, pièce 2e.)

Interrogatoire subi à Lunéville, le 12 mai 1834, par le sieur Noel (alors inculpé), devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.

D. Pendant la soirée du 16 avril dernier, où étiez-vous?

R. Je ne puis dire précisément ce que j'ai fait depuis l'heure de mon dîner jusqu'à la tombée de la nuit: vers sept heures et demie ou huit heures, je me suis rendu chez M. *Vautravers,* officier payeur au 9e régiment de cuirassiers; je suis resté chez lui jusque vers neuf heures.

D. Êtes-vous sorti seul, ou M. *Vautravers* est-il sorti avec vous?

R. M. *Vautravers* est sorti pour m'accompagner chez moi.

D. Vous êtes-vous rendu directement chez vous?

R. Nous nous sommes promenés pendant quelque temps dans la rue d'Allemagne et dans les rues avoisinantes. Pendant notre promenade, nous avons remarqué plusieurs sous-officiers se dirigeant vers l'extrémité de la rue d'Allemagne, dans la direction du Champ-de-Mars. Nous avons continué notre promenade, et, parvenus au bout de la rue d'Allemagne, et vis-à-vis la grille de la promenade du Bosquet, nous avons vu un groupe de sous-officiers venant du quartier de l'Orangerie, et prenant la direction du Champ-de Mars, par le chemin qui longe la caserne de l'Orangerie.

D. Saviez-vous où ces sous-officiers se rendaient?

R. Non, Monsieur; mais reconnaissant les derniers pour être de mon régiment, je leur ai demandé pour quel motif ils se dirigeaient vers le Champ-de-

Mars, où déjà j'avais vu, quelques instants avant, d'autres sous-officiers se diriger également. L'un deux me répondit, avec hésitation d'abord, qu'ils venaient d'apprendre que les sous-officiers de la division avaient une réunion au Champ-de-Mars; je leur demandai quel était le but de cette réunion : le même sous-officier, autant que je me le rappelle, me répondit qu'il ignorait ce but, mais qu'il craignait que ce ne fût pour commettre quelque sottise, et qu'en y allant, leur objet était d'en détourner leurs camarades. Ayant insisté pour savoir au juste de quoi il s'agissait, ils me firent la proposition de les y accompagner, en prétextant qu'en ma qualité d'officier, j'aurais plus d'influence qu'eux. Le maréchal des logis chef *Chaumont* me pressa plus particulièrement pour me rendre à leur invitation, que j'acceptai. M. *Vautravers*, qui était avec moi, me dit : « Allons voir; je parie que *Thomas* se trouve fourré là-dedans. » Nous prîmes donc la route du Champ-de-Mars avec les sous-officiers, qui marchaient, soit en avant, soit à côté de nous, mais sans causer avec nous.

D. Quels sont les sous-officiers de votre régiment, qui composaient le groupe que vous avez abordé, et quel est particulièrement celui qui vous a fait les premières réponses?

R. C'étaient les maréchaux des logis en chef *Albouy* et *Chaumont;* les maréchaux des logis *Rolin* et *Ledrupt* : c'est le maréchal des logis chef *Albouy* qui m'a fait les premières réponses.

D. Quelle est la personne du nom de *Thomas* dont M. *Vautravers* a parlé?

R. C'est un maréchal des logis chef de son régiment.

D. Avez-vous demandé à M. *Vautravers* pourquoi il craignait que *Thomas* fût compris dans cette réunion?

R. Je ne me rappelle pas si, au moment même, j'ai fait cette demande à M. *Vautravers;* mais ce qu'il y a de positif, c'est que M. *Vautravers* m'a dit, sans que je puisse préciser le jour et l'heure, que *Thomas* avait été conduit devant le général *Gusler*, pour s'expliquer sur les intelligences qu'il aurait eues avec les sous-officiers du 11ᵉ régiment de dragons, en garnison à Épinal, pour porter ce régiment à la révolte.

D. Connaissez-vous personnellement *Thomas*, et avez-vous des relations habituelles avec lui?

R. Je le connaissais pour l'avoir rencontré une fois ou deux chez M. *Vautravers*, où son service l'appelait sans doute, et pour l'avoir rencontré également plusieurs fois chez le libraire *Creuzat*, où je l'ai vu prenant des abonnements à deux publications périodiques, ce qui me l'avait fait remarquer; du reste, je n'ai eu aucune relation habituelle ou intime avec lui.

D. Pourquoi, lorsque le maréchal des logis *Albouy* vous a fait connaître

le motif présumé de la réunion, ne l'avez-vous pas engagé, et au besoin sommé, de rentrer à la caserne avec ceux qui l'accompagnaient?

R. Je ne sais pourquoi je ne l'ai pas fait; l'idée ne m'en est pas venue.

D. Parvenu au Champ-de-Mars avec M. *Vautravers*, y avez-vous trouvé une réunion de sous-officiers?

R. Parvenu environ à la moitié de la distance du mur du Bosquet et de la Sablonnière, j'ai rencontré environ vingt hommes marchant en rangs; je leur ai demandé : « Qui va là? » On m'a répondu : « Sous officiers du 4e. »

D. Pourquoi leur avez-vous demandé : *Qui va là;* n'était-ce pas un mot d'ordre?

R. Ce n'était pas un mot d'ordre : si je leur ai demandé *: Qui va là*, c'était pour savoir quelles étaient les personnes que je rencontrais, et pour avoir un motif de les aborder.

D. Les avez-vous abordées?

R. Oui, Monsieur.

D. Que leur avez-vous dit, et que vous ont-elles répondu?

R. En me rendant au Champ-de-Mars j'avais de fortes raisons de croire qu'il s'agissait de quelques projets de révolte; mes croyances à cet égard étaient fondées sur un article du *National,* inséré dans un numéro de ce journal, qui avait paru à Lunéville la veille, et qui rapportait qu'un bataillon du 52e de ligne était en révolte ouverte contre ses officiers et le gouvernement; on avait aussi parlé d'un mouvement insurrectionnel tenté à Épinal par les sous-officiers du 11e dragons : j'étais donc porté à supposer quelque chose d'analogue dans le but des sous-officiers. Aussi, les interpellant vivement dès mon arrivée près d'eux, je leur dis : « Messieurs, je vous crois des gens d'honneur, et c'est à ce titre que « je vous engage à renoncer au projet, quel qu'il soit, qui a déterminé votre « réunion ici à une pareille heure. Dans les circonstances où nous nous trou- « vons, une démarche semblable à la vôtre prend le caractère du signal d'une « insurrection : elle aurait pour premier résultat de faire couler le sang dans Lu- « néville et de porter le désordre dans la province. Vous briseriez tous les liens « de la discipline, en donnant aux cuirassiers l'exemple de la désobéissance envers « vos chefs, et vous en seriez vous-mêmes les premières victimes. Croyez-moi, « retournez à vos quartiers et ne songez pas à troubler l'ordre. » Entendant de- mander autour de moi qui j'étais, je dis, en me découvrant, que j'étais officier; que j'avais le droit de m'opposer à ce qu'il ne se commît rien de contraire à la discipline, et que je n'avais pas craint de venir m'exposer parmi eux, en leur mettant sous les yeux les conséquences fatales d'un écart à cette discipline. Voyant qu'ils gardaient un silence qui fortifiait mes prévisions, je leur demandai s'ils avaient la folie d'espérer d'entraîner la troupe dans leur désordre; que s'ils avaient l'intention de persévérer dans leur projet, ils devaient réfléchir à l'im-

possibilité de trouver, entre autres, des moyens de subsistance. L'un d'eux me répondit qu'il n'en manquait pas dans les villages. Je lui fis observer que c'était là commencer une campagne, et qu'ils ne devaient pas espérer que les cuirassiers s'engageassent dans une expédition qui n'aurait ni honneur ni profit pour eux; qu'ils étaient étrangers à tous les motifs de mécontentement particuliers aux sous-officiers, et que les troupes envoyées pour les ramener à l'ordre les auraient bientôt reconduits à coups de fusil dans le quartier; qu'au surplus, on n'en arriverait pas même jusque-là, et que s'ils parvenaient un instant à séduire la troupe, il suffirait de la présence d'un officier qui donnât un ordre contraire au leur, pour qu'il fût immédiatement obéi.

Après leur avoir parlé honneur et devoir, il me restait à entrer dans des détails qui devaient leur prouver leur folie. A toutes mes raisons, quelques voix répondaient que l'on était trop avancé pour reculer, que l'on avait donné parole, et que l'on comptait les uns sur les autres. A cela, je leur dis qu'ils étaient ici en bien petit nombre, mais suffisant néanmoins pour que chacun d'eux allât donner un contre-avis à ses camarades non présents. C'est alors que, la discussion devenant générale, je reconnus à différents mots qui s'échangeaient autour de moi, que l'intention des sous-officiers était de faire un mouvement cette nuit même, et qu'ils ne croyaient plus (leurs camarades comptant sur eux) pouvoir le différer, attendu que l'heure de rentrer au quartier s'approchait. Je leur représentai qu'il n'y avait point de parole si sacrée qui pût faire persévérer dans un mauvais dessein; que leur honneur, qu'ils croyaient engagé par une promesse, ne l'était réellement pas, et qu'ayant à choisir entre deux manques à leur devoir, ils devaient préférer celui qui ne compromettait pas la tranquillité publique.

Quelques-uns m'objectèrent qu'ils ne gagneraient autre chose à rentrer dans l'ordre que d'être conduits enchaînés en Afrique : je répondis encore que ce n'était jusqu'ici qu'une peine imaginaire, mais qu'après avoir passé outre, ils encouraient infailliblement le supplice de la fusillade.

Le plus grand nombre se rangeait à mes raisons : quelques-uns me serraient les mains, en me disant que j'étais un brave homme. Le maréchal des logis chef *Thomas*, lui-même, que je n'avais pas aperçu jusque-là, ajouta : *Écoutez, Messieurs, je suis un des plus avancés en tout ceci; j'y renonce, si vous le voulez, et je prends sur moi seul la responsabilité.* « Vous le voyez, Messieurs, « repris-je alors, les sous-officiers du 10e ne prennent aucune part à vos projets; « ceux du 9e y renonceront également; il vous reste donc à vous consulter vous-« mêmes. Il n'y a point encore de coupables jusqu'ici, car il est toujours temps « de rentrer dans l'ordre, et vous y réfléchirez jusqu'au moment qui vous sépare « encore des premières tentatives. Je vous promets de garder sur ce qui vient « de se passer le plus profond silence; je vous porte un véritable intérêt et ne « veux pas vous perdre : vous n'êtes encore qu'égarés, ne devenez pas criminels. » Quelques-uns insistaient pour qu'on m'écoutât davantage; mais d'autres objec-

taient que le temps pressait, et le groupe, dispersé, reprit le chemin de la ville.

D. M. *Vautravers* s'est-il joint à vous pour faire des représentations aux sous-officiers composant le groupe, ou a-t-il gardé le silence?

R. J'ai long-temps péroré tout seul : mais lorsque la discussion est devenue plus générale, M. *Vautravers* a dissuadé de son côté les sous-officiers qui étaient à sa portée, et de préférence, sans doute, le maréchal des logis chef *Thomas ;* mais je connais trop cet officier pour ne pas me rendre garant de ses intentions comme des miennes propres.

D. Pourquoi a-t-il dissuadé plus particulièrement le maréchal des logis chef *Thomas ?*

R. Parce que *Thomas* est de son régiment, et qu'il a dû nécessairement plutôt s'adresser à lui.

D. Quels sont les sous-officiers de votre régiment que vous avez remarqués dans le groupe?

R. Je n'ai vu que les sieurs *Chaumont* et *Albouy :* je ne saurais même affirmer si les sieurs *Rolin* et *Ledrupt* m'ont accompagné jusqu'au lieu ou j'ai rencontré le groupe.

D. Quels sont les sous-officiers des 4e et 9e régiments que vous avez vus dans ce groupe?

R. J'ai reconnu *Thomas,* maréchal des logis chef au 9e, et je crois avoir reconnu, sans pouvoir l'affirmer, *Bernard,* maréchal des logis chef au 4e : les autres me sont absolument inconnus.

D. Quel est celui qui a dit qu'on trouverait des fourrages dans les campagnes?

R. Je l'ignore; l'obscurité de la nuit ne m'a pas permis de le connaître.

D. Quels sont ceux qui ont dit que l'on était trop avancé; qu'il fallait agir; que l'on ne gagnerait à rentrer dans l'ordre autre chose que d'être conduits enchaînés en Afrique?

R. Je ne puis en indiquer aucun, parce que la discussion étant devenu générale, les mots partaient de tous côtés et se croisaient, en sorte qu'il n'était pas possible de distinguer qui les avait proférés.

D. Quels sont ceux qui paraissaient être les chefs du complot?

R. Je ne puis désigner que *Thomas,* et sur la déclaration, qu'il a faite lui-même, d'être un des plus avancés dans tout ceci.

D. Indiquez ceux qui ont témoigné se rendre à vos exhortations?

R. Je voudrais pouvoir le faire ; mais n'en connaissant aucun, je ne puis satisfaire à votre demande.

D. Qu'est-ce qui vous a fait présumer que le complot devait éclater la nuit même?

R. Ce sont, comme je l'ai dit dans ma déposition, les mots qui se croisaient autour de moi.

D. A-t-il été question de faire seller les chevaux, de faire sonner à cheval; des propositions ont-elles été faites à cet effet, et agréées?

R. N'ayant point assisté au complot débattu par les sous-officiers, je ne puis rendre compte d'aucune de ces circonstances. Je sais seulement que, redoutant une alerte qui aurait amené sans doute une collision, pour rendre la désertion des sous-officiers plus difficile, et leur ôter autant que possible, les moyens de réunir les cuirassiers, j'ai crié aux sous-officiers, lorsqu'ils étaient déjà à quelque distance de moi, retournant à leur quartier, de ne point donner de signal de trompette.

D. Une heure a-t-elle été fixée pour l'exécution; un signal ou un mot d'ordre, ou une consigne ont-ils été adoptés?

R. Je ne puis rien dire à cet égard; tout ce que j'ai pu remarquer à travers les mots entendus par moi, c'est qu'ils avaient résolu précédemment de partir pendant la nuit.

D. Quel était le but du complot; n'était-ce pas de proclamer la république et d'expulser les officiers des régiments?

R. Il m'est impossible de dire quel était le but du complot : je crois qu'il s'agissait moins de proclamer la république, que de donner explosion au mécontentement occasionné par la suppression du 6e escadron dans chaque régiment. Quant à l'expulsion des officiers, je n'en ai pas entendu dire un mot.

D. Ayant cherché à ramener les sous-officiers, vous avez dû vous enquérir des motifs de leur mécontentement et du but qu'ils se proposaient?

R. Je n'ai fait aucune question à cet égard, et je n'ai été frappé que des conséquences d'une révolte militaire.

D. Savez-vous si ceux qui avaient formé le projet du complot étaient en relation avec les garnisons voisines, notamment avec celle d'Épinal?

R. Je ne pourrais le supposer que d'après l'enquête faite par M. le général *Gusler*, auprès du maréchal des logis chef *Thomas*, enquête que je ne connais qu'imparfaitement.

D. Y avait-il, dans le groupe des sous-officiers au Champ-de-Mars, quelques émissaires étrangers ou quelques habitants de cette ville?

R. Je n'en connais aucun.

D. A-t-il été question d'affiliation républicaine?

R. Nullement.

D. Les noms des personnages sous l'influence desquels le mouvement devait s'opérer ont-ils été prononcés?

R. Je n'en ai entendu prononcer aucun.

D. Quelques-uns des sous-officiers qui se trouvaient au Champ-de-Mars sont-ils, à votre connaissance, allés se mettre en relation avec les garnisons voisines, ou avec des comités siégeant dans des villes voisines?

R. Non.

D. Y a-t-il eu d'autres réunions que celle à laquelle vous avez dit que vous assistiez fortuitement?

R. Je n'en sais rien.

D. Ne vous êtes-vous pas trouvé à des réunions qui ont eu lieu au café d'Orléans?

R. Jamais je n'ai mis les pieds dans ce café.

D. Lorsque vous êtes allé avec M. *Vautravers* au Champ-de-Mars, étiez-vous en uniforme?

R. J'ai pour habitude, à la connaissance de mes camarades, de plusieurs personnes de la ville, et à la vôtre, M. le président, de sortir habillé en bourgeois à la tombée de la nuit.

D. En rentrant en ville, êtes-vous allé au quartier qu'occupait votre régiment, pour savoir si tout était dans l'ordre, et si l'on ne préparait pas les moyens d'exécution pour le complot projeté; vous êtes-vous rendu, soit chez votre colonel, soit chez le commandant de la place, soit chez le général commandant la brigade, pour révéler ce que vous aviez vu et entendu au Champ-de-Mars?

R. J'avais quitté au Champ-de-Mars les maréchaux des logis chefs *Albouy* et *Chaumont*, dont je ne pouvais certes soupçonner la ferme intention de maintenir l'ordre dans leurs escadrons : je n'avais point vu d'autres sous-officiers du régiment au Champ-de-Mars; je n'avais donc aucune inquiétude sur la tranquillité de mon régiment, et, à toute rigueur, les autres ne me regardaient pas. L'hésitation que la plupart des sous-officiers des autres régiments avaient manifestée devant moi me laissait tout lieu d'espérer que leurs résolutions, fortement ébranlées par mes remontrances, céderaient au premier obstacle. Fermement convaincu que je suis que toute tentative pour enlever la troupe doit demeurer sans résultat, j'ai dû, après avoir averti les sous-officiers qu'ils échoueraient dans leur tentative, laisser le temps à leurs réflexions et à leur repentir. Ils ne compromettaient qu'eux seuls, et devaient être arrêtés, dès leurs premiers pas, par ceux sur lesquels ils avaient eu la folie de compter; d'ailleurs, je n'ai pas eu le temps d'une longue réflexion sur ce qui me restait à faire. En quittant M. *Vautravers*, dans la rue du Château, des brigadiers et sous-officiers allaient, dans tous les logements des officiers, leur donner l'ordre de se rendre dans leurs quar-

tiers respectifs: cet ordre, que je trouvai moi-même en rentrant chez moi, m'a dispensé, dans ma conviction, de prendre le rôle important d'un dénonciateur après coup.

Du moment que leur trame était découverte, les sous-officiers ne pouvaient plus se rendre coupables: c'était surtout le cas de garder la promesse que je leur avais faite, d'autant que mes dépositions ne pouvaient porter particulièrement sur aucun d'eux. J'avais rempli mon devoir en cherchant à les ramener à la discipline; c'était dès lors à l'autorité, qui était avertie, et sans doute aussi bien informée que moi, à faire le reste.

D. Votre position comme officier vous empêchait, ce me semble, de prendre des engagements envers des sous-officiers qui avaient trahi leurs devoirs, et l'intérêt de l'État, la sûreté de vos camarades et l'honneur de votre régiment vous faisaient une loi de tout révéler à ceux qui sont chargés de maintenir le bon ordre et la paix publique.

R. Les sous-officiers n'étaient point encore coupables, et la condition tacite que renfermait ma promesse devait leur laisser le temps moral du repentir. D'ailleurs, comme j'ai eu l'honneur de vous le faire observer déjà, je n'ai pas eu le temps de recueillir mes idées, et d'arrêter ce qui me restait à faire: je n'ose affirmer que mon intention était d'arriver à une révélation. Je pourrais n'être pas cru sur cette parole; mais personne n'a, de son côté, l'assurance que je n'y serais pas arrivé. Ému comme je devais l'être par les événements de cette soirée, je n'avais point d'autres résolutions bien arrêtées, étant chez moi, que d'aller au quartier de mon régiment, contribuer, pour ma part, à maintenir l'ordre, et à être conséquent, en cela, avec ce que j'avais dit au Champ-de-Mars, concernant mon devoir de maintenir la discipline. J'ai dit que je ne croyais pas la sûreté de l'État compromise, pas même celle de la ville, quoique, pour effrayer les sous-officiers, je leur aie fait un tableau terrible du résultat de leur entreprise. Quant à la propre sûreté de mes camarades, je crois qu'ils me connaissaient trop pour douter que je ne serais venu m'exposer avec eux et partager leur danger.

D. N'avez-vous pas eu, dans ces derniers temps, des relations intimes avec M. *Lefer*, ancien officier de votre régiment, et ne vous a-t-il pas excité à l'oubli de vos devoirs et à des actes de rébellion envers le gouvernement?

R. Depuis mon retour de semestre, qui a eu lieu le 15 mars dernier, je n'ai parlé à M. *Lefer* qu'une seule fois: c'est le 24 ou le 25 avril, par conséquent, postérieurement à la découverte du complot.

D. Avez-vous déjà été repris de justice?

R. Non.

D. Persistez-vous dans vos réponses, et contiennent-elles vérité?

R. J'y persiste, et je profite de cette occasion pour protester contre certains

termes ou circonstances de mes interrogatoires précédents, en ce qu'ils pourraient avoir de contraire à celui-ci : le premier surtout a été fait avec une telle précipitation, que je puis bien y avoir donné, comme étant dans ma connaissance alors, ce qui n'y est venu que plus tard, et après les événements du 16.

Et par continuation, le sieur Noël déclare ce qui suit le 17 mai 1834, devant le même magistrat.

D. Lorsque le 16 avril dernier, vous avez, avec M. *Vautravers,* fait rencontre des sous-officiers *Albouy, Chaumont, Ledrupt* et *Rollin,* l'un d'eux, et particulièrement *Albouy,* n'a-t-il pas dit, en répondant à une de vos questions : « Que les camarades qui se rendaient au Champ-de-Mars paraissaient fort ani-« més ; qu'ils avaient l'intention de manifester leur mécontentement, en montant « à cheval pendant la nuit ? »

R. Je n'ai pas entendu cette réponse.

D. Au Champ-de-Mars, et pendant que vous étiez occupé à pérorer au milieu du groupe dont vous aviez fait rencontre, une discussion ne s'est-elle pas élevée entre *Albouy* et un maréchal des logis chef du 4e ? Dans cette discussion, ce maréchal des logis n'a-t-il pas dit à *Albouy :* « Qu'il les compromettait en ame-« nant au milieu d'eux des officiers ; que c'était indigne de la part d'un camarade, « et qu'il en aurait satisfaction ? »

R. J'ai entendu du bruit autour de moi, et qui m'a interrompu ; la seule chose que j'ai pu saisir, ce sont ces mots : « On ne vous a pas demandé ou prié « de venir ici. »

D. N'est-ce pas *Bernard* qui était en discussion avec *Albouy ?*

R. Je suis certain que c'était *Albouy,* d'une part ; mais je n'ai pas su dans le moment si c'est avec *Bernard* qu'il a eu cette discussion : j'étais trop animé alors pour en avoir fait la remarque.

D. Lorsque vous avez invité les personnes qui composaient le groupe à renoncer à leur projet, a-t-on proposé de lever les mains, pour voir si on devait ou non se rendre à votre invitation ?

R. J'ai vu ce fait-là ; mais je n'en puis faire connaître l'auteur, parce que ce fait a eu lieu dans le même moment où je faisais cesser la discussion entre *Albouy* et les sous-officiers du 4e.

D. Avez-vous remarqué qu'*Albouy* ait porté la main sur la poignée de son sabre, et avez-vous fait quelque chose pour l'arrêter ?

R. J'ai vu ce geste ; et pour terminer entre eux une affaire fâcheuse, j'ai mis la main sur la bouche à *Albouy,* en lui donnant l'ordre de se taire et de retourner immédiatement au quartier, pour y prévenir tout désordre, dans le cas où quelques-uns de ses camarades auraient eu quelques mauvaises intentions.

D. Pourquoi avez-vous jugé nécessaire d'ordonner à *Albouy* de rentrer au quartier?

R. D'après ce dont j'avais été témoin, il était tout au moins de la prudence d'aller au devant du mal; bien que je n'aie aucune certitude que les sous-officiers du 10ᵉ aient eu l'intention de faire cause commune avec ceux des autres régiments.

D. Quel rôle M. *Vautravers* a-t-il pris au milieu de cette scène? a-t-il cherché à ramener tous ou quelques-uns des sous-officiers composant ce groupe?

R. J'étais trop occupé de mon côté pour prendre attention à ce que faisait M. *Vautravers,* et avec qui il était particulièrement engagé; mais je suis bien certain qu'il a fait, de son côté, tous ses efforts pour ramener à l'ordre ceux qui étaient à portée de l'entendre.

D. Avez-vous quelque chose à ajouter ou à modifier à vos réponses?

R. Je ne prévois rien à y ajouter.

(Dossier Noël, nº 315 du greffe, pièce 3ᵉ.)

Autre interrogatoire subi par le même inculpé, à Paris, le 28 mai 1834, devant M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs.

D. Vous avez fait diverses déclarations soit devant M. le major *Perrier,* à Lunéville, soit devant M. le président du tribunal de cette ville: avez-vous quelque chose à y ajouter?

R. Non monsieur : j'ai déclaré tout ce qui était à ma connaissance, et je n'ai rien dissimulé.

D. Persistez-vous à soutenir que vous n'aviez aucune connaissance du complot formé par les sous-officiers, avant le 16 avril dernier, à neuf heures du soir, au moment où vous avez rencontré quelques sous-officiers devant la grille du Bosquet, et avec lesquels vous vous êtes rendu au Champ-de-Mars?

R. Oui monsieur : si j'en avais eu connaissance, comme ce que j'ai fait prouve que j'étais loin de partager leurs sentiments, je n'aurais pas attendu au dernier moment pour les en détourner.

D. N'aviez-vous pas cependant lieu de supposer l'existence de ce complot, encore bien que vous n'en soyez pas informé positivement?

R. Je n'avais pas connaissance du complot, mais j'avais lieu de supposer que quelque chose de semblable arriverait d'après l'effet qu'avait fait dans la ville l'article du *National,* arrivé la veille, et annonçant la prétendue révolte d'un bataillon du 52ᵉ en garnison à Béfort. Nous autres officiers, en nous rencontrant, nous disions « Est-ce que pareille chose nous menacerait? » Mais je n'ai

eu vraiment de crainte que lorsque, me rendant au Champ-de-Mars, j'ai rencontré une partie des sous-officiers rentrant à leur quartier, après la délibération à laquelle ils paraissaient avoir participé, et à laquelle je n'avais pas pris part.

D. Avez-vous remarqué dans votre régiment quelques symptômes de mécontentement?

R. Il y avait des symptômes manifestes depuis la suppression du sixième escadron.

D. Qui est-ce qui avait plus spécialement signalé ce mécontentement dans la conduite des sous-officiers?

R. C'était la mauvaise volonté qu'ils apportaient dans leur service; ce dont au surplus, une grande partie des officiers se plaignaient.

D. Qui est-ce qui vous a détourné de rendre compte à vos chefs de ce que vous aviez vu et entendu dans la soirée du 16 avril? Vous ne pouviez ignorer que c'était votre devoir?

R. D'abord je n'ai pas eu le temps de le faire immédiatement, puisqu'à mon arrivée tous les officiers étaient déjà convoqués dans leur quartier respectif, ce qui me faisait supposer que le complot était découvert. Dans les explications que j'ai eues avec les sous-officiers, lorsque je m'efforçais de les détourner de leur projet, ils m'avaient dit qu'il était trop tard, et que ce qui résulterait pour eux s'ils se désistaient de leurs projets, ce serait d'être arrêtés, et d'être conduits enchaînés en Afrique : pour leur ôter cette crainte, je leur promis de ne pas les dénoncer, et c'est le principal motif de mon silence.

D. Je vous fais observer que la supposition que l'autorité était avertie ne suffisait pas pour vous empêcher de remplir ce devoir; d'autant qu'elle pouvait avoir conçu quelques alarmes et n'être pas assez bien informée du complot pour prendre les mesures nécessaires pour le déjouer?

R. J'étais beaucoup moins instruit du complot que l'autorité, ne sachant que ce que j'avais entendu au Champ-de-Mars; savoir : qu'ils devaient faire un mouvement la nuit, et que, par conséquent, ils devaient monter à cheval, car il n'avait pas été question de cette circonstance.

D. C'est précisement ce mouvement projeté, dont vous aviez connaissance comme devant avoir lieu dans la nuit, qu'il importait que vous révélassiez, car de cette révélation pouvait dépendre la non exécution de ce projet. Vous n'aviez d'ailleurs pas de motifs pour vous taire dans l'intérêt des sous-officiers, du moment que vous avez su qu'ils étaient arrêtés.

R. C'est une chose si inusitée que la convocation de tous les officiers, à une pareille heure, aux casernes, que je n'ai pas pu douter que ce ne fût le résultat de la découverte du complot; et c'était, au contraire, l'occasion de tenir la

promesse que je leur avais faite, puisque de ce moment ils ne pouvaient plus se rendre coupables.

D. Vous ne pouviez vous croire engagé par une promesse envers ceux qui avaient refusé de céder à vos instances et de renoncer à leurs projets; et c'était, ce me semble, le plus grand nombre: c'étaient surtout les sous-officiers du 4ᵉ. Or, vous n'avez pas dû savoir, à votre quartier, s'il avait été pris des mesures à l'égard de ces derniers?

R. Ne connaissant pas les sous-officiers du 4ᵉ, je ne pouvais les désigner; ensuite lorsque je les ai quittés, ils n'avaient pas l'air bien décidés de mener l'affaire à fin. Il n'y avait que quatre ou cinq meneurs, qui ne s'approchaient pas de moi, et que je ne pus distinguer, qui témoignaient de l'opposition à mes instances, auxquelles *Thomas* lui-même avait cédé; parmi les autres qui m'entouraient, il y en avait même qui me serraient la main en me remerçiant des bons conseils que je leur donnais, et reconnaissant que je parlais dans leur intérêt.

D. N'avez-vous pas entendu en vous séparant d'eux qu'ils ont annoncé l'intention de monter à cheval à minuit?

R. Je ne puis pas affirmer ce fait de leur part; mais j'affirme que, par surcroît de précaution et par crainte de collision, je leur ai recommandé de ne donner aucun signal de trompette.

D. Quel était le but de votre recommandation?

R. Pour éviter une alerte et toute espèce de collision, et rendre leur désertion partielle dans le cas où ils auraient persévéré dans leur intention.

Lecture faite au comparant, il a persisté dans ses réponses, ajoutant seulement que ce qu'il a dit, relativement à la mauvaise volonté apportée par les sous-officiers dans leur service, ne s'applique qu'à quelques-uns.

(Dossier Noël, nº 315 du greffe, 7ᵉ pièce.)

Autre interrogatoire subi par le même inculpé, à Paris, le 6 juin 1834, pardevant M. le duc Decazes, Pair de France.

D. M. *Vautravers* ne vous a-t-il pas informé que le maréchal des logis chef *Thomas* avait été appelé chez le général *Gusler,* quelques jours avant le 16 avril, pour s'expliquer sur des soupçons élevés contre ce sous-officier?

R. Je me rappelle cette circonstance, mais je ne pourrais préciser ni le lieu ni l'époque à laquelle cette confidence m'a été faite.

D. Vous souvenez-vous des détails qu'il vous a donnés à cet égard?

R. Je ne puis rien préciser; je me rappelle seulement qu'il était question de connivence, dont *Thomas* était accusé, avec des sous-officiers du 11ᵉ de dragons.

D. M. *Vautravers* vous a-t-il dit de quelle manière il en avait été informé?

R. Non, monsieur; je ne me le rappelle pas.

D. Vous a-t-il dit tenir ce fait de *Thomas* lui-même?

R. Je ne me le rappelle pas: il faudrait pour qu'il le tînt de *Thomas,* que celui-ci le lui eût dit avant son arrestation, et que par conséquent M. *Vautravers* m'eût rapporté cette circonstance avant le 16, ce dont je ne me souviens pas. Je sais seulement qu'après avoir rencontré les sous-officiers à l'entrée du Bosquet, et au moment où nous nous décidâmes à nous diriger vers le Champ-de-Mars, *Vautravers* me dit: « Je parie que ce *Thomas* est là-dedans, allons voir. » Peut-être est-ce à ce moment que, pour me donner l'explication de ces paroles, il m'a raconté la comparution de *Thomas* devant le général.

D. N'avez-vous su que par lui cette comparution?

R. Je ne me le rappelle pas : le bruit n'en avait pas couru dans mon régiment.

D. N'avez-vous pas été informé que les sous-officiers du 4e avaient fixé à minuit le moment où ils devaient exécuter leur complot et faire monter les cuirassiers à cheval, et ne les avez-vous pas entendus se le dire entre eux lorsqu'ils se sont éloignés de vous, en quittant le Champ-de-Mars?

R. Je me rappelle très-bien qu'il résultait des divers mots proférés par eux, à la suite de notre conversation, qu'ils devaient tenter l'exécution de leurs projets dans la nuit; mais je ne pourrais affirmer qu'ils ont indiqué précisément l'heure de minuit.

D. Vous rappelez-vous les réflexions qu'ont fait naître entre vous et M. *Vautravers,* en quittant le Champ-de-Mars, la scène extraordinaire dont vous veniez d'être témoins, et pouvez-vous me dire la conversation à laquelle ces réflexions ont dû nécessairement donner lieu entre lui et vous?

R. Oui, monsieur, à peu près. Nous sommes revenus, comme vous pouvez le penser, un peu émus de cette scène; notre conversation n'était pas suivie; je sais que j'ai dit à M. *Vautravers* que, si quelques-uns d'eux étaient assez fous pour persister dans leurs desseins, ils ne sortiraient seulement pas de la cour du quartier. Il fallait, en effet, qu'ils fussent insensés pour espérer enlever le régiment pour des griefs entièrement étrangers aux cuirassiers, que la suppression d'un sixième escadron touchait fort peu, le plus grand nombre étant tout à fait sans ambition et sans espoir d'avancement, et leur plus grand désir étant de voir arriver le terme de leur libération, en faisant le moins de punitions possible.

D. N'êtes-vous pas convenu, à ce même moment, avec M. *Vautravers,* de

la conduite que vous tiendriez vis-à-vis de vos chefs à l'égard des faits que vous veniez d'apprendre, et ne lui avez-vous pas recommandé de garder le silence?

R. M. *Vautravers,* sachant que j'avais promis aux sous-officiers de ne pas les dénoncer et ayant gardé le silence lorsqu'il m'avait entendu faire cette promesse, je devais penser qu'il la ratifiait et que je n'avais pas besoin de lui recommander de la discrétion.

D. Il semblerait cependant que la prudence aurait dû naturellement vous déterminer à vous assurer s'il comptait, en effet, s'abstenir de remplir son devoir auprès de ses chefs, et la simple présomption de sa ratification de votre promesse n'a pas dû suffire pour vous rassurer?

R. Je n'avais pas intérêt personnel à ce que le secret des sous-officiers fût gardé; il m'importait seulement qu'il fût divulgué par un autre que par moi, à cause de la promesse que je leur avais faite : ayant du reste rempli mon devoir d'officier en m'efforçant de les détourner de leurs projets, j'étais d'ailleurs pénétré du désir de les sauver, et mon silence leur en offrait les moyens s'ils renonçaient à ces projets. J'ai eu d'ailleurs très-peu de temps à la réflexion; puis, lorsque je venais d'entendre *Thomas,* qui s'était annoncé lui-même comme un des plus avancés dans tout cela, déclarer qu'il se retirait, je devais croire que leurs projets étaient abandonnés ou que du moins leur résolution était ébranlée et devait céder à la moindre réflexion et au raisonnement. Le plus grand nombre disait, après m'avoir entendu : que j'avais raison et qu'il fallait se retirer; et ce ne sont que quelques meneurs, que je ne connais pas, attendu que ce sont des sous-officiers du 4e, qui rompirent la conférence en disant qu'il était trop tard et que l'heure les rappelait au quartier.

D. Les dernières paroles que vous avez entendues de la part de ces meneurs vous ont fait craindre cependant qu'ils n'exécutassent leurs projets puisque vous leur avez recommandé du moins de ne pas faire sonner la trompette; or, vous ne leur aviez promis de garder le silence que pour les détourner d'exécuter leurs projets, et, en supposant que cette promesse fût plus forte que votre devoir, vous deviez vous en croire dégagé envers ceux qui, malgré vos efforts, persistaient dans l'intention d'exécuter leurs projets?

R. Cette recommandation de ma part n'était qu'un surcroît de précaution, et je ne saurais dire qu'elle ait été provoquée par de nouvelles manifestations de la part des sous-officiers. Ensuite j'avais tout lieu d'espérer que l'avis du plus grand nombre finirait par prévaloir; et les plus mutins ne méritant pas plus d'intérêt de ma part que je ne leur en avais témoigné, pouvaient se perdre puisqu'ils le voulaient absolument.

D. Je vous fais observer qu'en se perdant ils pouvaient compromettre aussi leurs camarades, qu'ils auraient pu entraîner, et compromettre la sûreté publique; et qu'un autre intérêt que celui de ces sous-officiers devait vous engager à vous

assurer que leurs projets ne seraient pas mis à exécution, en faisant connaître ces projets à votre colonel?

R. Je n'ai pas eu le temps de réfléchir aux conséquences de ce que je venais de voir, ni à celles du parti que j'avais à prendre personnellement. Si le complot avait éclaté dans la nuit, j'eusse été fort blâmable, parce que l'événement aurait trompé mes prévisions et la conviction intime où j'étais que les coupables n'arriveraient pas à leurs fins et que tout cela n'arriverait qu'à des désertions partielles, qui me paraissaient ne pas compromettre la sûreté publique.

D. Comment n'avez-vous pas éprouvé le besoin, lorsque vous avez su l'arrestation de *Thomas*, de faire connaître qu'il avait engagé ses camarades à céder à vos instances?

R. Je n'en ai pas eu la pensée; d'ailleurs il n'en aurait pas retiré un grand avantage. Il eût été, dans tous les cas, cassé comme les sous-officiers *Albouy*, *Chaumont* et *Rollin*, qui s'étaient opposés au désordre d'une manière bien plus énergique encore; qui, comme vous le savez, m'avaient engagé à me rendre avec eux au Champ-de-Mars pour empêcher leurs camarades de prendre part à une sottise, sans me la spécifier; qui sont fort innocents, j'en suis convaincu.

D. Voulez-vous me rappeler ce qui s'est passé entre vous et ces sous-officiers, au moment où vous les avez rencontrés?

R. Ayant remarqué que plusieurs sous-officiers avaient déjà pris la direction du Champ-de-Mars, j'abordai ceux-ci et leur dis : *Qu'allez-vous faire de ce côté? j'ai remarqué que plusieurs de vos camarades ont déjà pris la même direction.* Alors *Albouy* me répondit qu'il venait d'apprendre que les sous-officiers de la division se réunissaient au Champ-de-Mars; qu'ils craignaient que ce ne fût pour quelques sottises, et qu'ils y allaient pour en détourner leurs camarades, si quelques-uns d'eux s'y trouvaient. *Albouy* était un peu en arrière des deux autres, quoiqu'en étant fort près, puisque, les considérant comme faisant partie du même groupe, autant que je puis me le rappeler, sur ce que je leur témoignai que cela ressemblait à de la révolte et que j'espérais bien qu'ils n'y comptaient prendre aucune part, *Chaumont* insista pour que je les accompagnasse, en me disant qu'en qualité d'officier, j'aurais plus d'influence qu'eux. Je fais remarquer, du reste, que je ne peux garantir les expressions mêmes dont les sous-officiers et moi nous sommes servis : j'affirme seulement que ce que je viens de dire est exactement le fond de ce qui s'est passé.

D. Ces sous-officiers ne vous ont-ils pas dit qu'ils craignaient que le but de cette réunion ne fût une querelle de corps?

R. Je ne le crois pas; et s'ils l'ont fait, je ne l'ai pas entendu; et ils l'auraient dit, que je n'y aurais pas fait attention, préoccupé de la pensée qu'avait éveillée en moi le récit du *National* sur la prétendue révolte de Béfort; je n'y avais ajouté aucune foi.

D. Ne vous auraient-ils pas avoué, au contraire, que la réunion du Champ-de-Mars avait pour objet de faire un mauvais coup ?

R. Ils peuvent s'être servi de ces expressions; mais loin que j'en aie conclu qu'ils devaient s'en rendre coupables, leurs paroles et leur conduite m'ont donné la conviction du contraire. *Albouy* même s'est tellement échauffé avec un sous-officier du 4e, pendant que je parlais à leurs camarades au Champ-de-Mars, qu'il a porté la main sur la garde de son sabre, et que j'ai dû lui fermer la bouche pour empêcher que la dispute ne devînt trop vive.

D. En vous dirigeant, avec les sous-officiers *Albouy, Chaumont* et *Rollin*, vers le Champ-de-Mars, ne les avez-vous pas pressés de vous faire connaître plus complétement en quoi consistait le mauvais coup ou la sottise qu'ils désiraient que vous empêchassiez?

R. Non, monsieur.

(Dossier Noël, n° 315 du greffe, 11e pièce.)

Dernier interrogatoire subi, à Paris, le 7 juillet 1834, par le même inculpé, devant M. le duc Decazes.

D. L'instruction a démontré que vous étiez étranger au complot qui devait éclater, le 16 au soir, dans les régiments de Lunéville: vos déclarations ont été confirmées par les personnes entendues; elles acquièrent d'autant plus de poids en ce qui touche les sous-officiers compromis dans cette affaire. Je vous demande de me déclarer en toute sincérité si le rôle des trois sous-officiers qui vous ont accompagné au Champ-de-Mars, les sieurs *Albouy, Chaumont* et *Rollin,* a été celui de militaires tenant à leurs devoirs, et s'ils se sont franchement réunis à vous pour détourner leurs camarades de leurs coupables projets?

R. Je déclare sur l'honneur que *Chaumont* et *Albouy* ont ouvertement agi dans le même sens que moi et M. *Vautravers*, pour ramener leurs camarades; je crois pouvoir affirmer la même chose pour *Rollin*, quoique je ne l'aie pas autant remarqué que les deux autres. Les deux premiers m'avaient invité à les accompagner au Champ-de-Mars, pour empêcher, m'avaient-ils dit, soit un mauvais coup, soit une sottise : je ne puis me rappeler au juste l'expression dont ils se sont servis; mais il m'a été démontré, et je suis encore intimement convaincu, qu'ils étaient de bonne foi et qu'ils souhaitaient que leurs camarades rentrassent dans le devoir. J'ignore s'ils étaient initiés dans le complot, et depuis quel temps; mais je ne doute pas, d'après ce que j'ai vu d'eux, qu'ils ne souhaitassent, au moment où je me suis trouvé avec eux au Champ-de-Mars, que ce complot fût abandonné. Je crois que si *Rollin* et *Ledrupt* ont moins parlé que les autres, c'est parce qu'ils n'étaient que maréchaux des logis, et que leurs camarades étaient maréchaux des logis chefs.

(Dossier Noël, n° 315 du greffe, 12e pièce.)

1522. — VAUTRAVERS (Paul-Léo), *âgé de 31 ans, sous-lieutenant adjoint au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai* (précédemment inculpé).

(Interrogatoire subi par cet inculpé, à Paris, le 12 mai 1834, devant M. le duc Decazes, Pair de France, délégué par M. le Président de la Cour des Pairs.)

D. Voulez-vous me rendre compte de l'emploi de votre soirée du 16 avril dernier?

R. Le 16 avril, après mon dîner, étant rentré chez moi, je reçus la visite de M. *Noël,* lieutenant comme moi et adjoint au trésorier du 10e de cuirassiers. Vers neuf heures je sortis avec lui pour le reconduire à son logement, lorsque vers le Bosquet, près le quartier du 10e, nous aperçûmes environ sept ou huit sous-officiers du 10e qui se dirigeaient vers le Champ-de-Mars. M. *Noël* alla vers eux et joignit le maréchal des logis chef *Albouy,* qui se trouvait en arrière des autres; il lui demanda où ils allaient: *Albouy* lui répondit que les sous-officiers voulaient faire un coup; que lui ne les approuvait pas; qu'il avait fait des efforts inutiles pour les détourner de leur projet; qu'il désirait qu'un officier intervînt, espérant que celui-ci aurait plus d'influence et d'autorité sur eux que lui. Nous joignîmes alors les autres sous-officiers. M. *Noël* leur parla avec force en leur faisant sentir la criminalité de leur conduite et ses conséquences funestes: ces sous-officiers se rendirent immédiatement aux observations et aux conseils de M. *Noël,* et se joignirent à nous pour se rendre au Champ-de-Mars pour joindre leurs camarades et les efforcer de les détourner du projet coupable qui les y conduisait.

Arrivés au Champ-de-Mars, nous vîmes plusieurs groupes de sous-officiers. M. *Noël* envoya des sous-officiers qui étaient près de nous, pour appeler les autres qui vinrent successivement faire cercle autour de nous; et quand ils furent réunis, il leur fit les représentations les plus énergiques.

Dans le premier moment, quelques sous-officiers du 4e firent mine de vouloir tomber sur nous en disant: « Qu'est-ce que c'est que ces gens-là? nous ne les « connaissons pas; ils auraient mieux fait de rester chez eux, » feignant ainsi de méconnaître notre qualité: nous étions l'un et l'autre en bourgeois. Ayant reconnu les sieurs *Bith* et *Thomas,* le premier fourrier d'état-major, et le second maréchal des logis chef de mon régiment, je m'adressai à ce dernier que je connaissais particulièrement, ayant été sous-officier avec lui et l'ayant toujours distingué de ses camarades: je lui fis sentir l'énormité de sa faute; il se rendit à mes raisons, et se retournant vers ses camarades, il leur dit qu'il leur avait donné de mauvais conseils, dont il sentait actuellement la culpabilité; qu'il les engageait à renoncer à leur projet et qu'il y renonçait lui-même. Mais quelques voix lui répondirent: « Vous nous avez entraînés, vous marcherez avec

nous! » ils lui reprochèrent son peu d'énergie en lui disant qu'il serait un lâche s'il les abandonnait. Il leur dit : « Puisque vous le voulez, je marcherai; mais « c'est malgré moi. »

Nous les quittâmes alors; et en rentrant chez moi je rencontrai l'adjudant, qui me remit l'ordre de me rendre en armes au quartier. En y arrivant, j'appris que *Thomas* était arrêté, ainsi que le maréchal des logis *Atton*, et le fourrier d'état-major; et on les fit partir dans la nuit pour Metz.

D. Connaissez-vous les sous-officiers du 4ᵉ qui ont refusé de vous reconnaître?

R. Non, monsieur; je ne pourrais en désigner aucun : il était neuf heures et demie ; ils étaient tous en casque et en armes, je n'aurais pu les distinguer lors même qu'ils eussent été de mon régiment.

D. Connaissez-vous les sous-officiers qui ont répondu à *Thomas* ainsi que vous venez de nous le dire?

R. Non, monsieur; il y avait un groupe considérable de sous-officiers, du sein duquel partirent les cris que j'ai indiqués; mais je ne pourrais dire qui les a proférés.

D. Quel était à peu près le nombre des sous-officiers qui ont entraîné *Thomas?*

R. Il y avait à peu près au Champ-de-Mars une quarantaine de sous-officiers. Il y avait environ huit ou dix sous-officiers du 10ᵉ; j'en ai reconnu deux du 9ᵉ : tout le reste était du 4ᵉ. Je ne crois pas me rappeler qu'il y ait eu plus de sept ou huit voix qui se sont recriées contre la proposition de *Thomas*.

D. *Thomas* vous avait-il parlé auparavant de ses projets?

R. Non, monsieur; il m'avait seulement dit vaguement qu'il y avait du mécontentement parmi les sous-officiers, par suite de la suppression du 6ᵉ escadron.

D. Ne vous avait-il pas entretenu souvent de ses opinions politiques?

R. Non, monsieur, jamais; je ne le voyais d'ailleurs que lorsque ses devoirs l'appelaient auprès de moi, par suite de mes fonctions.

D. Ne le rencontriez-vous pas quelquefois au café Suisse?

R. Je n'ai jamais mis les pieds dans ce café; je ne sais même pas au juste où il est.

D. Ne saviez-vous pas que ce café était le rendez-vous des sous-officiers mécontents?

R. Non, monsieur.

D. Ne savez-vous pas que *Thomas* a fait une absence du régiment pour aller en permission à Nancy?

R. Je l'ai complétement ignoré; je sais seulement que le 16, à onze heures, il me demanda la permission de ne pas assister au cours d'administration que je devais faire à midi.

D. Ne vous-êtes vous pas aperçu qu'il s'était absenté plusieurs jours auparavant pour aller à Nancy? est-ce que vos fonctions ne font pas qu'un sous-officier ne puisse s'absenter plus d'un jour sans que vous en soyez informé?

R. Je ne me suis pas aperçu de son absence : un sous-officier peut s'absenter un ou deux jours sans que je le sache, s'il n'y a pas eu mutation, c'est-à-dire que les permissions au delà de deux jours sont portées au rapport et visées par le sous-intendant; alors celles-là m'arrivent comme pièces justificatives à la comptabilité du trimestre.

D. Deux officiers de votre régiment sont signalés comme ayant été en rapport avec les sous-officiers mécontents, étant instruits de leurs projets : n'êtes vous pas un de ces officiers?

R. Je ne fréquentais pas les sous-officiers, et je n'avais pas connaissance de leur complot que je n'ai appris que le 16 au soir, et dont je les ai détournés, comme je viens de vous l'expliquer tout à l'heure.

D. Vous connaissiez trop vos devoirs pour ne pas savoir qu'ils vous commandaient de rendre compte à vos chefs de ce dont vous aviez été le témoin le 16 au soir; qu'est-ce qui a pu vous déterminer à manquer à ces devoirs dans une circonstance aussi grave?

R. J'en ai été détourné par l'arrestation de *Thomas* et de ses camarades, cette arrestation m'ayant prouvé que le complot était connu : je ne le connaissais nullement auparavant, ainsi que je vous l'ai dit. Je savais seulement qu'il y avait du mécontentement, et je pensais que le colonel en était informé par les officiers de l'escadron chargés de la police, tandis que mes fonctions ne m'appelaient pas à m'en mêler. Quant à mes sentiments, ils ne peuvent être douteux : j'ai fait preuve de mon dévouement en n'hésitant pas à me rendre avec M. *Noël* au milieu des sous-officiers, qui auraient pu nous faire un mauvais parti

D. N'avez-vous pas su qu'une commission d'enquête avait été chargée de recueillir les faits relatifs à cette affaire?

R. J'ai su en effet que, le lendemain ou le surlendemain, une commission d'enquête avait été réunie.

D. Comment cette connaissance ne vous a-t-elle pas rappelé à votre devoir?

R. On avait dit que cette commission était seulement chargée de faire des recherches parmi les sous-officiers: si j'avais su que ma déclaration pût être utile, je n'aurais pas manqué de la faire. Le même motif qui m'avait détourné

de faire mon rapport à mes chefs m'a empêché de me présenter à la commission sans y être appelé.

D. A quelle époque avez-vous quitté votre régiment?

R. J'ai quitté Lunéville avec le régiment le 24; j'ai été arrêté à Avesnes.

D. Quelqu'un ne vous a-t-il pas détourné de faire cette déclaration à vos chefs et à la commission?

R. Non, monsieur; personne ne savait, sauf M. *Noël* et moi, la démarche que nous avions faite auprès des sous-officiers.

D. Si les faits se sont passés tels que vous les avez déclarés, cette démarche était honorable, et vous ne deviez pas craindre de l'avouer; votre silence a pu faire croire que vos intentions et votre conduite n'ont pas été aussi exemptes de reproches?

R. Si *Thomas* n'avait pas été arrêté, j'en aurais fait ma déclaration à mes chefs : ma déclaration n'aurait été d'aucune utilité; je savais du reste qu'elle n'était qu'en ma faveur.

D. Étiez-vous convenu avec M. *Noël* de ce que vous feriez à cet égard?

R. Non, monsieur; seulement, si l'un de nous avait fait sa déclaration, l'autre aurait suivi son exemple.

D. N'étiez-vous pas convenu ensemble de garder le silence?

R. Non, monsieur; j'étais avec lui lorsque l'adjudant me rencontra; nous nous séparâmes immédiatement sans rien dire.

D. Mais lorsque la commission d'enquête fut connue de vous deux, il est difficile que vous n'ayez pas éprouvé l'un et l'autre le besoin de vous concerter sur ce qu'il serait convenable que vous fissiez, ne fût ce que pour ne pas vous nuire réciproquement?

R. N'attachant aucune importance à la déclaration que j'aurais pu faire, je ne puis pas dire si j'en ai parlé à M. *Noël,* et si lui-même m'a dit ce qu'il ferait; je sais bien seulement que si j'avais su par lui qu'il croyait utile de faire une déclaration, je l'eusse faite aussi; mais je suis bien sûr que je ne m'en suis entretenu avec aucune autre personne, et que qui que ce soit ne m'a détourné de faire cette déclaration.

(Dossier Vautravers, n° 214 du greffe, pièce 1re.)

Autre interrogatoire subi à Paris, le 13 mai 1834, par le même inculpé, devant M. le duc Decazes.

Nous avons représenté au comparant, 1° une forte caisse fermant avec cadenas, sur laquelle sont apposés quatre sceaux sur cire rouge, portant cette inscription : *Lieutenance de gendarmerie de Cambrai;* 2° un paquet cacheté,

dont la suscription indique qu'il renferme la clef de ladite caisse. Sur cette caisse il existe une plaque en fer-blanc, portant le nom de *Vautravers, officier.*

Après que le sieur *Vautravers* a eu reconnu sains et entiers les scellés, tant dudit paquet que ceux apposés sur la caisse, nous en avons fait faire l'ouverture par notre greffier, en présence du comparant.

Et après avoir visité tous les papiers et objets renfermés dans ladite caisse, et n'ayant rien trouvé qui se rapportât à l'instruction dont nous sommes chargé, nous avons remis le tout à la disposition du sieur *Vautravers,* à l'exception de douze lettres et certificats qui ont été joints au dossier, sur la demande de ce dernier. Nous avons également extrait des papiers une lettre cachetée, portant pour suscription: *A monsieur le capitaine trésorier au 9e cuirassiers, à Lunéville (Meurthe),* que nous nous réservons de transmettre au colonel du régiment.

De tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le comparant, nous et le greffier, après lecture.

Et immédiatement nous avons adressé au sieur *Vautravers* les questions suivantes :

D. Je vous ai engagé hier, en finissant votre interrogatoire, à rappeler vos souvenirs, afin de pouvoir nous dire aujourd'hui les faits qui auraient pu échapper hier à votre mémoire. Vous comprendrez combien il est de votre intérêt, si vous n'avez commis d'autre faute que celle de garder le silence sur ce dont vous avez été le témoin le 16 avril, de la réparer autant qu'il serait possible par un complet aveu de tout ce que vous avez su, avant ou après, sur les projets coupables des sous-officiers?

R. Je déclare avoir dit tout ce que je savais: je me rappelle seulement que le maréchal des logis *Albouy* nous dit que c'était à la suite d'un déjeuner au vin de Champagne que ce coup avait été monté.

D. Ne pensez-vous pas que les sous-officiers comptaient sur quelques chefs, et n'avez-vous aucune idée à cet égard?

R. Je n'ai aucune idée à cet égard: je suis certain qu'ils ne comptaient sur aucun officier du régiment. Je suis convaincu, du reste, que s'ils étaient parvenus à entraîner quelques soldats, ceux-ci les auraient quittés au bout de quelques lieues en voyant qu'ils étaient sans officiers. Du reste, les cuirassiers disaient, le lendemain, qu'ils auraient pu être emmenés de la caserne, sans savoir que c'était pour un complot; mais que, quand ils auraient vu qu'ils étaient sans officiers, ou si on avait poussé des cris séditieux, ils auraient abandonné sur-le-champ, j'en suis convaincu, les sous-officiers qui les auraient trompés.

D. Lorsque vous vous êtes trouvé, le 16 au soir, au Champ-de-Mars, au

milieu des sous-officiers, quelle connaissance vous ont-ils donnée sur leurs projets ?

R. Ils ne nous ont rien dit du tout là sur leurs projets.

D. Ne vous ont-ils pas cependant fait connaître qu'ils comptaient se diriger immédiatement sur Nancy ?

R. Il ne nous ont rien dit de la marche qu'ils voulaient suivre.

D. Lorsque le maréchal des logis chef *Thomas* eut déclaré qu'il se désistait de ses projets, les sous-officiers opposants ne mirent-ils pas publiquement en délibération le parti à prendre?

R. Ils provoquèrent *Thomas,* comme je vous l'ai raconté, en lui disant qu'il fallait qu'il marchât; et *Thomas* leur répondit qu'il le ferait, mais comme contraint. Voilà toute la délibération qui fut prise.

D. Un des maréchaux des logis n'éleva-t-il pas le bras, en invitant ceux qui persévéreraient comme lui dans leur projet à le suivre?

R. Oui, en effet, je me le rappelle.

D. Pourquoi ne nous l'avez-vous pas déclaré de vous-même? ce fait était assez important pour vous avoir frappé.

R. Je ne me le rappellais pas avant votre interpellation; maintenant je m'en souviens très-bien. Je me rappelle même que c'était au moment où nous nous retirions; nous étions déjà à une douzaine de pas d'eux; ce fut un petit groupe derrière nous qui leva la main; les sous-officiers du 10e ne la levèrent pas.

D. N'entendîtes-vous à ce moment aucun propos de leur part?

R. Non, monsieur; je ne me le rappelle pas. Je sais bien qu'ils proférèrent quelques paroles en même temps, comme: *Nous marcherons!* mais je ne puis affirmer que ce furent-là les paroles ou toutes autres.

D. Ne manifestèrent-ils pas d'une manière encore plus précise leurs projets, et ne dirent-ils pas même l'heure à laquelle ils comptaient en commencer l'exécution?

R. Je ne leur ai entendu manifester que ce que je viens de vous dire, mais quant à l'heure de l'exécution, c'était à minuit qu'ils devaient monter à cheval: les sous-officiers du 10e nous en avaient informés.

D. Comment, ayant eu cette connaissance, n'avez-vous pas fait tous vos efforts, avant de vous retirer, pour les détourner de ces projets?

D. Nous avions fait tout ce qui était en notre pouvoir pour les en empêcher. J'étais sûr de *Thomas,* qui avait renoncé à son projet; M. *Noël* était sûr des sous-officiers du 10e; il ne restait que les sous-officiers du 4e: or, comme on en arrêta le soir, je regardai le projet comme éventé, et crus inutile de le dé-

noncer; ce que je n'eusse pas manqué de faire s'il n'avait pas été découvert.

D. N'est-ce pas de la bouche même des sous-officiers du 4e que vous avez entendu, en vous retirant, qu'on sonnerait à cheval à minuit?

R. Je crois me rappeller maintenant, en effet, qu'un ou deux sous-officiers du 4e dirent, comme nous nous retirions : *A minuit!*

D. Vous nous avez déclaré, dans votre premier interrogatoire, que vous aviez appris à votre rentrée à la caserne l'arrestation de *Thomas*, du maréchal des logis *Atton*, et du fourrier d'état-major *Bith*: ces trois sous-officiers n'étaient-ils pas de votre régiment, et ne sont-ils pas les seuls qui aient été arrêtés?

R. Je ne sus pas d'autres arrestations le soir; j'appris plus tard, dans la nuit que nous passâmes tous debout dans le quartier, que les sous-officiers *Farolet* et *Roustan*, maréchaux des logis, avaient été arrêtés après *Thomas*, par suite des ordres qu'ils avaient donnés à leurs pelotons de faire les porte-manteaux pour monter à cheval; le maréchal des logis *Coudreau* fut arrêté seulement le 24, jour de notre départ.

D. Puisque vous pensiez que les sous-officiers du 4e étaient les seuls qui eussent persisté dans leurs projets, et que vous saviez qu'ils devaient faire sonner à cheval à minuit, n'avez-vous pas senti le besoin de faire connaître leur projet, afin d'en empêcher l'exécution, que l'arrestation de *Thomas* et de ses camarades pouvait ne pas empêcher, puisqu'il était possible qu'elle fût ignorée des sous-officiers du 4e?

R. L'ordre que nous reçûmes de nous rendre dans nos quartiers était un ordre commun aux trois régiments: le lieutenant-colonel du 4e était commandant de place, et vint, vingt fois pendant la nuit, informer notre colonel de ce qui se passait; de sorte que je ne pouvais ignorer que le 4e était l'objet de la même surveillance que nous.

Dès la pointe du jour, nous vîmes ramener, par des hommes de garde, les sous-officiers du 4e, dont nous avions su, pendant la nuit, l'arrestation.

(Dossier Vautravers, n° 214 du greffe, pièce 5e.)

Autre interrogatoire subi à Paris, le 3 juin 1834, par le même inculpé, devant M. le duc Decazes.

D. Lorsque vous vous êtes séparé des sous-officiers, en quittant le Champ-de-Mars, êtes-vous revenu seul avec M. *Noël*, ou avez-vous été accompagnés par quelques sous-officiers?

R. Nous sommes revenus seuls.

D. Il est impossible que, vous étant trouvés seuls après un événement aussi grave, vous n'ayez pas éprouvé le besoin de vous en entretenir ensemble,

et que vous ne vous soyez pas communiqué les impressions que ce qui venait de se passer devait faire sur chacun de vous? Je vous invite à nous donner des détails sur la conversation que vous avez eue ensemble.

R. Nous étions tellement émus de ce qui venait de se passer, que nous causâmes fort peu. Je me rappelle seulement qu'il me dit, en parlant des sous-officiers : *Ce sont des étourdis qui se feront prendre comme des écoliers et se feront tuer; mais tant pis pour eux.* Du reste, il m'exprima la conviction qu'ils ne sortiraient pas de la cour du quartier. Je ne vis pas M. *Noël* le lendemain, et ne me retrouvai avec lui que l'avant-veille du départ du régiment : étant allé faire mes adieux à son trésorier, je l'y trouvai. Le lendemain, veille de mon départ, je déjeunai avec lui à sa pension; nous allâmes ensuite à un café, que l'on appelle je crois le café Michel : ce jour-là, comme la veille, il me dit : *Vous verrez, mon cher, que nous serons dupes de notre bonté;* voulant dire par là que nous serions compromis pour nous être trouvés au Champ-de-Mars, où nous ne nous étions rendus cependant que pour détourner les sous-officiers de leur projet.

D. Dans l'intervalle qui s'est écoulé du moment où vous avez quitté le Champ-de-Mars jusqu'à ce que vous vous soyez séparé de M. *Noël,* n'êtes-vous pas convenu avec celui-ci de ce que vous diriez, ou de ce que vous tairiez, sur ce que vous veniez de voir ou d'entendre?

R. Je déclare que nous ne sommes convenus de rien; je renouvelle seulement l'assurance que, si je n'avais pas su à mon arrivée au quartier l'arrestation de *Thomas*, j'aurais fait part de ce que j'avais vu et entendu à mon lieutenant-colonel.

D. Sans doute, ce qui vous y eût déterminé, c'eût été la crainte que ce sous-officier ne mît à exécution le projet de complot qu'il avait formé?

R. J'étais convaincu, d'après ce qu'avait dit *Thomas* au Champ-de-Mars, qu'il ne donnerait aucune suite à ses projets précédents; cependant, comme j'avais entendu aussi ses camarades lui déclarer qu'ils le forceraient à marcher avec eux et à ne pas les abandonner, j'aurais cru de mon devoir d'en faire ma déclaration au lieutenant-colonel.

D. Vous avez dû penser alors qu'il était de votre devoir aussi de faire cette déclaration relativement aux sous-officiers du 4e, puisque vous saviez que, loin d'avoir renoncé à leurs projets, ils comptaient les mettre à exécution dans la nuit, et que vous ne saviez pas qu'ils eussent été arrêtés comme *Thomas?*

R. Nous avons su l'arrestation des sous-officiers du 4e aussitôt qu'elle a eu lieu, le lieutenant-colonel de ce régiment ayant communiqué nombre de fois dans la nuit avec notre colonel; nous les vîmes conduire à la pointe du jour à la prison de la ville.

D. Pouvez-vous préciser l'heure positive à laquelle vous avez été informé de leur arrestation?

R. Je ne puis la préciser.

D. Il paraît qu'ils n'ont été arrêtés qu'assez tard dans la nuit; par conséquent, plusieurs heures se seraient écoulées entre votre arrivée au quartier et le moment où vous avez pu être informé de leur arrestation : vous deviez pendant ce temps être préoccupé de la crainte qu'ils n'exécutassent leurs projets, et sentir que vous aviez besoin d'empêcher cette exécution, en faisant votre déclaration à votre colonel?

R. La mesure prise dans mon régiment l'avait été également dans les deux autres, et tous les officiers passèrent cette première nuit, comme les suivantes, dans leur quartier : j'étais bien sûr que leur présence suffirait pour rendre impuissante la mauvaise volonté des sous-officiers, lors même qu'ils persisteraient dans leurs projets.

(Dossier Vautravers, n° 244 du greffe, pièce 9e.)

Dernier interrogatoire subi, à Paris, le 7 juillet 1834, par le même inculpé, devant M. le duc Decazes.

D. L'instruction a démontré que vous étiez étranger au complot qui devait éclater, le 16 au soir, dans les régiments de Lunéville. Vos déclarations ont été confirmées par les personnes entendues; elles acquièrent d'autant plus de poids en ce qui touche les sous-officiers compromis dans cette affaire. Je vous demande de me déclarer en toute sincérité, si le rôle des trois sous-officiers qui vous ont accompagné au Champ-de-Mars, les sieurs *Albouy*, *Chaumont* et *Rollin*, a été celui de militaires tenant à leurs devoirs, et s'ils se sont franchement réunis à vous pour détourner leurs camarades de leurs coupables projets?

R. Je déclare sur l'honneur que *Chaumont* et *Albouy* m'ont paru agir de bonne foi et désirer franchement que leurs camarades abandonnassent leurs projets; il m'ont paru être satisfaits de nous avoir rencontrés, et mettre du prix à ce que nous les accompagnassions, pensant que nous aurions plus d'autorité qu'eux sur les sous-officiers réunis au Champ-de-Mars. J'ignore s'ils connaissaient le complot antérieurement, mais certainement dans ce moment ils y avaient renoncé. L'altercation d'*Albouy* avec un des sous-officiers suffirait seule pour prouver ce que je viens de dire à l'égard du premier.

(Dossier Vautravers, n° 214 du greffe, pièce 10e.)

1523.—LEDRUPT (André-Dominique), *âgé de 30 ans, maréchal des logis au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 27 mai 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, sur les huit heures et demie du soir, étant avec les

sieurs *Albouy* et *Chaumont*, maréchaux des logis chefs, sur la porte du quartier, nous vîmes passer plusieurs sous-officiers des régiments de la garnison de Lunéville, marchant deux à deux ou trois à trois, qui se dirigeaient à pas accélérés vers le champ de manœuvres. A ce moment, le maréchal des logis *Rollin* se joignit à nous : nous lui fîmes part de la remarque que nous avions faite, et il nous dit qu'il avait fait la même remarque de son côté. Croyant que ce pouvait être une querelle de corps, et que quelques-uns de nos camarades pouvaient y être engagés, nous nous dirigeâmes du côté où nous avions vu aller ces sous-officiers. Nous rencontrâmes, à l'entrée du Bosquet qui se trouve entre la caserne et le champ de manœuvres, M. *Noël*, lieutenant dans le 10e régiment de cuirassiers, qui sortait du Bosquet, et qui nous demanda où nous allions. Nous lui répondîmes qu'ayant vu passer beaucoup de sous-officiers qui se dirigeaient sur le champ de manœuvres, et craignant quelque affaire fâcheuse dans laquelle nos camarades se trouveraient compromis, nous allions voir ce qui se passait dans ce rassemblement; à quoi cet officier répondit qu'il avait fait la même remarque que nous. Alors un des deux maréchaux des logis chefs, je ne me rappelle pas lequel des deux, proposa à M. *Noël* de venir avec nous, disant qu'à cause de son grade d'officier il aurait plus d'autorité et pourrait plus facilement apaiser la querelle si c'en était une. M. *Noël* consentit à nous suivre et vint avec nous. En avançant et entrant dans le champ de manœuvres, qui commence à l'extrémité du Bosquet, nous rencontrâmes plusieurs sous-officiers, marchant deux à deux, trois à trois, qui en revenaient tranquillement. Lorsque nous passâmes à côté d'eux, ils nous dirent : « Où allez-vous? « êtes-vous des nôtres? » Ces sous-officiers n'étaient pas du 10e régiment ; je ne les ai pas connus. M. *Noël* leur demanda ce qu'ils prétendaient en demandant si nous étions prêts; que nous n'étions pas, lui et nous, disposés à faire du bruit; sur quoi ces sous-officiers dirent entre eux : « Voyez-vous, messieurs, « j'avais bien dit qu'on ne pouvait pas compter sur le 10e ! » Un peu plus loin, nous rencontrâmes un groupe de douze ou quinze sous-officiers qui revenaient de notre côté. M. *Noël* s'avança vers eux et leur dit : « Que prétendez-vous « faire? Messieurs, lorsqu'on se rassemble en aussi grand nombre, ce n'est « pas pour bien faire ! » Ces sous-officiers lui répartirent que si nous venions à eux avec de semblables idées, nous aurions mieux fait de rester chez nous; qu'il avait l'air d'un *pékin*, et que cela ne le regardait pas. Alors M. *Noël* s'avança plus près d'eux, et levant son chapeau, leur dit : « Messieurs, je suis « officier : je m'appelle *Noël;* respectez mon autorité ! » Il continua de les exhorter à se retirer, et harangua pendant cinq ou six minutes pour les y déterminer. Comme je voyais que les esprits s'échauffaient et qu'il s'était élevé une altercation assez vive entre mon camarade *Albouy* et un maréchal des logis chef d'un autre régiment de cuirassiers de la garnison; que mon camarade *Chaumont* avait une altercation avec d'autres maréchaux des logis, et que moi-même j'étais insulté, je proposai à mes camarades de nous retirer, ce que nous

fîmes, et nous laissâmes M. *Noël* au milieu d'eux. Il ne tarda pas à se retirer, et nous le vîmes, quelques instants après, qui se dirigeait d'un autre côté. Je n'ai pas connu le maréchal des logis chef qui a eu querelle avec mon camarade *Albouy;* j'ai cependant entendu dire, le lendemain, que *Bernard*, maréchal des logis au 4e de cuirassiers, avait été arrêté et qu'il avait fait partie de la réunion.

J'observe que M. *Noël* était en habit bourgeois, avec une autre personne, aussi en habit bourgeois, qui n'a pas du tout parlé.

Nous sommes rentrés ensemble au quartier, mes trois camarades et moi, vers dix heures moins un quart; nous avons trouvé dans la cour du quartier le colonel et les officiers, et j'ai trouvé en passant dans les chambres où couchent les soldats de l'escadron dont je fais partie, les chandelles éteintes et tous les hommes couchés dans leurs lits.

Je n'ai connaissance d'aucun individu qui ait fait partie du complot, ni des manœuvres qui l'ont précédé.

J'ajoute que la querelle qui a eu lieu entre mon camarade *Albouy* et le maréchal des logis chef que je n'ai pas connu, avait pour sujet que nous aurions dû, suivant ce dernier, rester chez nous, puisque nous n'étions pas de leur parti.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 2e, 12e témoin, page 16.)

1524. — CHAUMONT (Alphonse-Joseph), *âgé de 31 ans, ancien maréchal des logis chef au 10e de cuirassiers, demeurant à Evreux* (précédemment inculpé).

(Premier interrogatoire subi, à Lunéville, le 14 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

D. Le 16 avril dernier, au soir, ne vous êtes-vous pas rendu, avec les maréchaux des logis *Albouy*, *Rollin* et *Ledrupt*, au Champ-de-Mars?

R. Oui.

D. Pourquoi y êtes-vous allé?

R. Ce soir, je me trouvais devant la porte du quartier de l'Orangerie avec *Albouy* et *Ledrupt*, lorsque *Rollin*, qui revenait du bureau de la place, nous rejoignit. Il nous demanda si, comme lui, nous avions remarqué des sous-officiers en assez grand nombre, se diriger vers le Champ-de-Mars: nous répondîmes que oui; qu'il s'agissait probablement d'une querelle ou de quelque chose d'extraordinaire; que nous ferions probablement bien de ne pas y aller. Cependant l'idée nous vint qu'il pouvait se trouver là des sous-officiers de notre régiment plus jeunes que nous, qui pourraient commettre quelque sottise, et dès lors nous prîmes le parti de nous y rendre, en convenant toutefois que si nous ne rencontrions personne de notre régiment, nous nous retirerions.

D. En tournant le coin de la rue de l'Orangerie à sa jonction avec le chemin qui conduit au Champ-de-Mars, n'avez-vous pas rencontré deux personnes?

R. Oui; M. *Noël,* lieutenant au 10e, et un monsieur habillé en bourgeois, qui portait des moustaches.

D. Ces messieurs vous ont-ils abordés, ou est-ce vous qui leur avez parlé le premier?

R. M. *Noël* est venu vers nous, et nous a demandé pourquoi des sous-officiers en aussi grand nombre se portaient vers le Champ de-Mars; nous avons répondu que nous en étions étonnés comme lui, et que nous craignions qu'il y eût quelque dispute ou du bruit; que nous le priions de venir avec nous parce qu'en raison de son grade il aurait plus d'autorité que nous.

D. Vous a-t-il accompagné?

R. Oui.

D. Parvenu au Champ-de-Mars, qu'avez-vous vu?

R. A une centaine de pas en avant du mur de clôture du Bosquet, nous avons aperçu environ quinze à vingt sous-officiers qui venaient du côté de la Sablonnière.

D. Les avez-vous abordés, et qu'a-t-il été dit?

R. Lorsqu'ils nous ont aperçus, ils se sont formés en groupe; et voyant parmi nous deux personnes habillées en bourgeois, car M. *Noël* portait un habit de ville, ils demandèrent : « Qui va là? Quels sont ces bourgeois? » M. *Noël* s'avança vers eux, ôta son chapeau et leur dit : « Je suis officier, « au 10e; voilà des sous-officiers qui peuvent l'affirmer :» Il ajouta : « Messieurs « que faites-vous ici? Quand on se réunit en aussi grand nombre et dans un « lieu écarté, ce n'est pas pour bien faire. »

D. Qu'a-t-on répondu à M. *Noël?*

R. On lui a répondu que ce qui se passait ne le regardait pas. Alors M. *Noël* leur dit : « Messieurs, je viens ici pour vous donner de bons conseils, et vous « ramener à bien faire.» Je n'ai pu continuer à entendre les paroles de M. *Noël*, parce que moi-même j'étais en discussion avec des maréchaux des logis, qui nous demandaient, en nous insultant et en proférant même le mot de *lâches,* ce que nous voulions faire : nous leur dîmes que nous n'étions pas venus pour savoir ce qu'ils faisaient, mais seulement pour ramener nos camarades, si nous en avions trouvé; que nous profitions de l'occasion pour témoigner notre intention de ne prendre part à aucun trouble.

C'est moi-même qui ai proféré ces paroles.

D. Qu'est-ce qui vous portait à croire que ces sous-officiers avaient l'intention de mal faire?

R. J'ai bien vu que leur intention était de se révolter.

D. A quoi avez-vous reconnu cette intention?

R. A ces paroles, qui sont parties de toutes les bouches : « Vous voyez que « l'on ne peut pas compter sur le 10e! »

D. Quel était le caractère de cette révolte? s'agissait-il de méconnaître l'autorité du gouvernement du Roi, de reconnaître ou de proclamer un autre gouvernement?

R. Je présume que c'était une révolte militaire : je n'ai rien entendu qui pût me faire croire qu'il s'agissait de méconnaître l'autorité du gouvernement du Roi.

D. A-t-il été dit que l'on devait monter à cheval?

R. Je n'ai rien entendu de cela; mais au moment où je me retirais avec les maréchaux des logis qui m'avaient accompagné, j'ai entendu plusieurs voix qui juraient de persister dans leur projet.

D. Faites-nous connaître ce que vous avez appris concernant ce projet: ne s'agissait-il pas d'enlever les régiments, de les faire marcher sur Nancy, et de les mettre en relation avec les garnisons voisines?

R. Je n'ai aucune connaissance de cela.

D. Une heure n'a-t-elle pas été fixée pour l'exécution du projet?

R. Je l'ignore.

D. Un signal, un mot d'ordre, une consigne n'ont-ils pas été convenus?

R. Je n'ai rien entendu.

D. M. *Noël* n'a-t-il pas représenté qu'il y avait de la folie à se mettre en campagne, alors que l'on n'avait ni fourrages, ni subsistances, et quelqu'un n'a-t-il pas répondu qu'on en trouverait dans les villages?

R. Je n'ai rien entendu de cela.

D. Cet officier n'était-il pas parvenu à ébranler la résolution de plusieurs, et le maréchal des logis *Thomas*, du 9e, n'a-t-il pas dit : « Écoutez messieurs, « je suis un des plus avancés dans tout ceci; j'y renonce, si vous le voulez, et « je prends sur moi toute la responsabilité? »

R. J'ai bien entendu ces paroles, mais je ne puis dire qui les a prononcées.

D. *Thomas* était-il là?

R. Je ne l'ai pas remarqué.

D. Étiez-vous près ou loin de M. *Noël*, lorsque les paroles rapportées dans l'avant-dernière question ont été proférées?

R. J'étais à cinq ou six pas; mais il y avait des sous-officiers entre nous.

D. Connaissiez-vous *Thomas* auparavant?

R. Je le connaissais.

D. Comment donc, entendant ce qu'il disait, et placé si peu loin de lui, ne l'avez-vous pas distingué? Ne saviez-vous pas que la veille, il avait été conduit chez le général, comme étant soupçonné d'avoir participé à un projet de complot?

R. Je savais que *Thomas* avait été conduit chez le général, et moi-même, ce soir là, j'ai dit : « Je suis l'objet d'une prévention, parce qu'un maréchal des « logis de dragons est venu me trouver. »

D. Si vous n'avez pas distingué *Thomas*, vous avez, du moins, dû connaître d'autres sous-officiers faisant partie du groupe?

R. Je n'en ai pas reconnu.

D. Savez-vous quels sont ceux qui étaient en discussion avec vous, et qui vous ont adressé l'épithète de *lâche*, injure qu'un militaire français n'est guère disposé à supporter?

R. Je ne les connais pas par leurs noms; mais ils étaient du 4e, parce qu'ils avaient le collet rose.

D. Les reconnaîtriez-vous s'ils vous étaient confrontés?

R. Oui, je les reconnaîtrais.

D. Avez-vous entendu, dans le groupe, dire, lorsque M. *Noël* insistait pour qu'on se retirât : « Il est trop tard, il faut agir? »

R. Oui, j'ai entendu dire cela, mais au moment où nous nous retirions.

D. Persistez-vous dans vos réponses?

R. Oui, monsieur.

D. N'avez-vous jamais été repris de justice?

R. Non, monsieur.

Deuxième interrogatoire subi, à Lunéville, par le même inculpé, le 15 mai 1834, devant le même magistrat.

D. Les personnes qui disaient qu'il était trop tard, qu'il fallait agir, n'ont-elles pas ajouté que tout ce que l'on gagnerait à se retirer serait d'être conduits enchaînés en Afrique?

R. Je n'ai pas entendu ces paroles.

D. Faites donc connaître ce que vous avez entendu; car il est présumable que, la discussion étant engagée, ceux qui n'ont pas voulu se rendre aux exhortations de M. *Noël* ont dû faire des observations, ne fût-ce que pour faire persévérer dans leur projet les personnes sur lesquelles ils comptaient.

R. Je n'ai pu entendre les objections que l'on faisait à M. *Noël,* ni ce qui se disait dans toutes les parties du groupe, parce que moi-même j'étais engagé dans une discussion particulière avec deux ou trois maréchaux des logis.

D. Quel était l'objet de cette discussion particulière ?

R. Aux reproches que ces maréchaux des logis m'adressaient, sur la protestation que je faisais de ne vouloir participer à aucun trouble, je leur demandai si je m'étais engagé à quoi que ce fût vis-à-vis d'eux? Ils me répondirent : « Non ; mais nous avions la parole d'honneur de vos camarades. »

En entendant ces mots, je me retournai vers mes camarades, et je leur dis : « Messieurs, retirons-nous! »

D. Vous a-t-on dit quels étaient les sous-officiers de votre régiment qui avaient donné leur parole d'honneur, et pouvez-vous les faire connaître?

R. On ne m'a rien dit à cet égard, et je ne puis rien faire connaître.

D. Avez-vous assisté antérieurement à d'autres réunions de sous-officiers?

R. A aucune.

D. Savez-vous s'il s'en est tenu?

R. Je l'ai entendu dire.

D. Savez-vous où ces réunions ont eu lieu, et à quelle époque?

R. Je n'en sais rien.

D. Déclinez-nous les noms des personnes qui vous ont dit que des réunions avaient eu lieu.

R. Je l'ai entendu dire vaguement par beaucoup de personnes, sans que qui que ce soit m'en ait parlé particulièrement.

D. Vous avez parlé hier d'un maréchal des logis de dragons qui est venu vous trouver; dites-moi qui il est, et d'où il venait.

R. Je ne connais pas son nom; il m'a dit qu'il venait de Lyon; qu'il appartenait au régiment en garnison en cette ville, et qu'il avait été précédemment en garnison à Épinal.

D. Pourquoi s'est-il adressé à vous?

R. J'étais devant la porte du quartier quand il est venu vers moi, me demandant à voir le brigadier trompette *Armbruster :* je le conduisis dans l'appartement des musiciens gagistes; mais n'ayant point rencontré *Armbruster,* je l'engageai à prendre avec moi un petit verre d'eau-de-vie. S'étant aperçu, à la couleur jaune de mon pompon, que j'appartenais au 6e escadron, il me dit : « Puisque vous n'avez rien à faire, venez à Bénaménil avec moi, pour voir un « de mes amis qui est en congé. » Ayant demandé et obtenu la permission jusqu'au soir, j'allai avec ce maréchal des logis à Bénaménil, où je me proposais

de voir un nommé *Brillant,* qui avait servi avec moi dans le 1er cuirassiers de la garde, et qui est aujourd'hui aubergiste.

Arrivé à Bénaménil, nous entrâmes dans la première maison à gauche, qui appartient à M. *Renard,* où nous trouvâmes M. *Renard* fils, qui était le camarade du maréchal des logis : nous allâmes ensuite chez *Brillant,* qui était absent, parce qu'il s'était rendu au village voisin où le feu avait éclaté ; nous revînmes chez M. *Renard,* qui nous invita à dîner. Après ce dîner, nous retournâmes chez *Brillant,* qui était revenu ; nous y bûmes de la bière ; mais voyant passer le courrier de Blamont à Lunéville, je montai dans sa voiture, et je revins à Lunéville, en laissant le maréchal des logis de dragons à Bénaménil. Je dois ajouter qu'avant de partir de Lunéville, nous avions déjeuné à notre pension, et qu'ensuite nous étions allés prendre le café au café d'Orléans : l'adjudant *Quesnel* et l'artiste vétérinaire *Bergé* étaient avec nous.

D. Avez-vous revu ce maréchal des logis de dragons ?

R. Le lendemain, il est venu me retrouver à la pension où nous dînions. Il me demanda si je voulais aller dîner avec lui en ville ; je lui répondis qu'il était plus simple qu'il prît place avec nous ; ce qu'il fit. Après le dîner, il m'engagea à venir prendre le café ; nous allâmes ensemble au café d'Orléans.

Il se mit à jouer avec le maréchal des logis *Simonin,* de mon régiment ; ensuite il me demanda de l'accompagner au quartier des Carmes, pour y voir le maréchal des logis *Armbruster,* du 4e, frère du brigadier trompette de ce nom : nous y allâmes en effet ; et ayant trouvé *Armbruster,* il revint avec nous au café d'Orléans, où bientôt arriva *Renard.* Celui-ci demanda un bol de vin chaud ; et ayant aperçu à une autre table le maréchal des logis chef *Denevers,* qui avait aussi un bol de vin chaud, il lui proposa de jouer contre ; ce qui fut accepté. Nous nous retirâmes vers dix heures un quart.

Le maréchal des logis de dragons et *Renard* allèrent coucher à l'hôtel du Faisan : ils me pressèrent d'aller passer la nuit avec eux ; je m'y refusai. Le maréchal des logis me dit alors : *Puisque vous ne voulez pas passer la nuit avec nous, ne manquez pas de venir demain matin, pour boire là le vin blanc ; j'ai quelque chose à vous dire.*

Le lendemain matin, après le réveil, je fis venir le brigadier trompette *Armbruster,* et je lui dis : *Allez au Faisan ; vous y trouverez un maréchal des logis de dragons qui est de votre pays ; informez-le que je ne peux pas me rendre à son invitation, parce que mes occupations m'en empêchent.*

Armbruster y alla ; le maréchal des logis m'envoya chercher à deux reprises ; je fis répondre que je n'y étais pas. Depuis, je n'ai plus revu ce maréchal des logis ni *Renard.*

D. Ce maréchal des logis vous a-t-il fait connaître le motif de son voyage à Lunéville ?

R. Il m'a dit, en présence des sous-officiers avec lesquels nous avons dé-

jeuné, que, lors du licenciement du sixième escadron, il avait sollicité un congé d'un an qui lui avait été accordé; qu'il allait se retirer chez ses parents, qui avaient de la fortune.

D. Ne vous a-t-il pas laissé pressentir l'objet de la communication qu'il voulait vous faire?

R. Non.

D. N'avez-vous pas été surpris de ses prévenances et du désir qu'il vous a manifesté de venir passer la nuit avec lui et *Renard,* lorsque vous connaissiez peu l'un et l'autre?

R. Ce sont ces prévenances mêmes qui m'ont déterminé le lendemain à n'y pas aller.

D. Quel sentiment, quelles idées ces prévenances ont-elles fait naître dans votre esprit; pourquoi vous êtes-vous déterminé à refuser son invitation à déjeuner, réitérée trois fois?

R. Son invitation de passer la nuit dans sa chambre, son insistance à aller déjeuner avec lui m'ont paru extraordinaires, et m'ont déterminé à ne plus le revoir.

D. Savez-vous s'il a été en rapport avec d'autres sous-officiers, et notamment avec *Thomas* et *Bernard?*

R. Je n'en sais rien.

D. Ne vous a-t-il pas dit qu'il faisait partie d'une affiliation politique, et n'a-t-il pas cherché à vous entraîner dans cette affiliation?

R. Il ne m'a rien dit de cela.

D. N'a-t-il pas parlé du mécontentement des sous-officiers de la garnison de Lyon, de projets de sédition, et n'a-t-il pas fait des efforts pour vous entraîner dans un mouvement?

R. Il n'a pas été question de cela.

D. *Renard* ne vous a-t-il pas fait des propositions?

R. Aucunement.

D. Vous-même, ne faites-vous pas partie d'une affiliation politique?

R. Non.

D. Pourquoi, sachant que *Thomas* avait été mandé chez le général, êtes-vous allé déclarer à votre colonel les relations que vous aviez eues avec ce maréchal des logis de dragons?

R. C'est que j'avais appris par un camarade que des soupçons planaient sur moi, précisément parce qu'on m'avait vu avec ce maréchal des logis. Ce camarade, s'il faut que je le nomme, est le maréchal des logis *Rollin,* qui travaillait

au bureau de la place, et qui en avait entendu parler au colonel *de Luppé*, commandant de la place. Informé de cette prévention, j'ai cru devoir aller fournir des explications au commandant *Crévaux*, au major et au colonel.

D. Quand ces explications ont-elles été fournies?

R. Aussitôt que *Rollin* m'en a parlé, le lendemain ou le surlendemain de la première arrestation des sous-officiers.

D. Pourquoi, sachant avant d'aller au Champ-de-Mars que vous étiez l'objet d'un soupçon, par suite de vos relations avec un maréchal des logis de dragons, y êtes-vous allé? N'était-ce pas un moyen d'aggraver ces soupçons et de faire croire à une culpabilité réelle?

R. Je n'avais pas fait ces réflexions-là.

D. Ne saviez-vous pas, d'ailleurs, que le colonel du 4ᵉ avait rassemblé les sous-officiers de son régiment et leur avait demandé si on pouvait compter sur eux en cas d'événement?

R. Je n'ai rien su de cela.

D. Avez-vous eu des relations avec M. *Lefer,* ancien officier de votre régiment?

R. Je ne l'ai jamais connu.

D. Persistez-vous à ne pas vouloir faire connaître les personnes qui étaient dans le groupe au Champ-de-Mars?

R. Je n'en ai connu aucune.

D. Vous fréquentiez le café d'Orléans; y avez-vous entendu proférer des paroles tendant au renversement du Gouvernement ou outrageantes envers le Roi?

R. Je suis allé rarement à ce café, et n'y ai rien entendu de ce dont vous me parlez.

D. Avez-vous assisté à des dîners au restaurant du Petit-Joseph?

R. Jamais.

D. Persistez-vous dans vos réponses au présent interrogatoire?

R. Oui, monsieur.

Troisième interrogatoire subi, à Lunéville, par le même inculpé, le 16 mai 1834, devant le même magistrat.

D. Lorsque, le 16 avril dernier au soir, vous avez abordé le groupe qui revenait du côté de la Sablonnière, le maréchal des logis chef *Bernard*, du 4ᵉ, n'a-t-il pas reproché à *Albouy* de compromettre tous ceux qui se trouvaient là, en amenant au sein de la réunion des personnes qui ne devaient pas s'y

trouver; n'a-t-il pas dit *que c'était une indignité de la part d'un camarade, et qu'il en aurait raison?*

R. Je n'ai pas entendu cela.

D. Avez-vous vu *Bernard* dans le groupe?

R. Je n'ai pas vu *Bernard;* mais j'ai vu que celui qui était en discussion avec *Albouy* avait un double galon.

D. Était-il grand ou petit de stature?

R. Je n'ai vu que son bras.

D. Avez-vous reconnu dans le groupe d'autres personnes que vos camarades du 10e, avec lesquels vous étiez venus?

R. Je n'ai reconnu personne.

D. Avez-vous entendu faire la proposition de lever la main pour savoir si on persisterait dans le projet?

R. Au moment où nous nous retirions, et parvenu à cinq ou six pas du groupe, j'ai entendu que l'on demandait si l'on persisterait; et, au bruit confus qui est parvenu jusqu'à moi, il m'a semblé qu'il y avait plus de voix pour oui, que pour non.

D. Quand vous êtes rentré au quartier, des préparatifs étaient-ils faits pour monter à cheval?

R. Tout était tranquille; les sous-officiers étaient dans leurs lits : je me suis assuré s'il y avait des porte-manteaux de faits; il n'y en avait aucun.

D. Pourquoi êtes-vous allé voir s'il y avait des porte-manteaux de faits; vous saviez donc qu'on devait monter à cheval?

R. Je n'en savais rien.

D. N'avez-vous pas entendu dire, dans le groupe, qu'on devait monter à cheval à minuit?

R. Non.

D. Êtes-vous resté longtemps devant la porte de l'Orangerie, avant de vous rendre au Champ-de-Mars?

R. Environ deux heures et demie ou trois heures.

D. Avez-vous vu des sous-officiers de votre régiment, sortant de la caserne, et se diriger vers le Champ-de-Mars, soit par le chemin qui longe cette caserne, soit par le faubourg d'Alsace?

R. Je n'ai pas fait cette remarque.

D. On prétend cependant que les sous-officiers du 10e étaient les plus nombreux à la réunion du Champ-de-Mars.

R. C'est possible; je n'en sais rien.

D. Persistez-vous dans votre interrogatoire?

R. Oui, monsieur.

Quatrième interrogatoire, subi, à Lunéville, par le même inculpé, le 17 mai 1834, devant le même magistrat.

D. Quand, le 16 avril, vous avez recontré M. *Noël* et un monsieur en bourgeois, qui était avec lui, n'avez-vous pas fait marcher, soit en avant, soit de côté, *Rollin* et *Ledrupt*, et n'êtes-vous pas resté à causer avec ces messieurs?

R. Nous marchions à peu près ensemble. Je crois que c'est *Albouy* qui a parlé plutôt que moi.

D. Avez-vous entendu *Albouy* dire aux officiers que les camarades qui se rendaient au Champ-de-Mars paraissaient fort animés; que leur intention était de manifester leur mécontentement, en montant à cheval pendant la nuit?

R. Je n'ai pas entendu *Albouy* dire cela.

D. Est-ce vous qui avez répondu cela à un des officiers? est-ce *Rollin?* est-ce *Ledrupt?*

R. *Rollin* et *Ledrupt* n'ont rien dit; et moi, je n'ai pas fait cette réponse.

Cinquième interrogatoire subi, à Lunéville, par le même inculpé, le 30 mai 1834, devant le même magistrat.

D. Le lendemain du jour où vous êtes allé avec *Guary* à Bénaménil, à l'effet de voir *Renard*, ne vous êtes-vous pas trouvé avec ces deux personnes au café d'Orléans, à Lunéville, et n'y avez-vous pas vu *Thomas?*

R. Je me suis trouvé dans ce café avec *Guary* et *Renard :* je crois y avoir vu *Thomas*, avec d'autres sous-officiers.

D. Avez-vous fait connaître *Thomas* à *Guary* et à *Renard?*

R. Non, monsieur.

D. Êtes-vous sorti de la salle commune avec *Thomas*, *Guary* et *Renard*, et vous êtes-vous trouvé avec eux, ou en même temps qu'eux, dans une cour de derrière de ce café.

R. Je ne suis pas sorti avec eux; mais il est possible que je me sois trouvé en même temps qu'eux dans une dépendance de ce café, qui n'est pas une cour, mais un petit jardin, où l'on joue et où l'on fume.

D. Avez-vous entendu un entretien que *Thomas* a eu avec *Guary;* et,

dans le cours de cet entretien, *Thomas* n'a-t-il pas dit que son projet était d'enlever les trois régiments en garnison à Lunéville ; de marcher sur Nancy et Metz, ensuite sur Paris?

R. J'affirme que je n'ai rien entendu de cela.

D. Thomas n'a-t-il pas dit, du moins, que, quelques jours avant, il avait vu à Nancy M. *de Ludre*, qui était venu de Paris, et qu'ils étaient convenus ensemble du mouvement à faire faire aux régiments? N'a-t-il pas parlé d'un général qui devait servir de point de ralliement?

R. Je vous jure que je ne sais rien de tout cela.

D. Ainsi, vous prétendez que vous n'avez été le témoin d'aucune conversation entre *Thomas* et *Guary*, et que ce n'est pas vous qui avez fait connaître l'une de ces personnes à l'autre?

R. Je le prétends, parce que c'est la vérité.

D. Lorsque, le 16 au soir, vous avez fait rencontre de MM. *Noël* et *Vautravers*, *Albouy* n'a-t-il pas dit à ces deux officiers que les sous-officiers réunis au Champ-de-Mars voulaient faire un coup; que lui ne les approuvait pas; qu'il avait fait des efforts inutiles pour les détourner de leur projet; qu'il désirait qu'un officier intervînt, espérant que celui-ci aurait plus d'influence et d'autorité sur eux que lui; et *Albouy* n'a-t-il pas ajouté que c'était à la suite d'un déjeuner au vin de Champagne que ce coup avait été monté?

R. Je me souviens seulement qu'*Albouy* a prié les officiers de venir avec nous, parce que leur autorité aurait plus de poids que la nôtre, et qu'il a ajouté (je pense du moins que c'est lui) que le coup avait été monté après un repas au vin de Champagne. Je n'ai pas entendu parler d'efforts inutiles qu'il aurait faits près des sous-officiers pour les détourner de leur projet.

D. Lorsqu'au Champ-de-Mars *Thomas* manifesta l'intention de se désister de son projet, les sous-officiers opposants ne mirent-ils pas publiquement en délibération le parti à prendre; ne lui dirent-ils pas qu'il fallait qu'il marchât; et *Thomas* ne répondit-il pas qu'il le ferait, mais comme contraint?

R. Je ne sais rien à cet égard : cela s'est probablement passé au moment où nous nous retirions ; car nous sommes partis avant MM. *Noël* et *Vautravers*.

D. Persistez-vous dans vos réponses?

R. Je crois qu'une de mes réponses n'a pas été exactement rendue : je n'ai pas entendu parler de coup monté après un déjeuner au vin de Champagne; on a dit seulement que la réunion au Champ-de-Mars était la suite d'une orgie.

(Dossier Chaumont, n° 317 du greffe, 1re pièce.)

Sixième interrogatoire subi, à Lunéville, par le même inculpé, le 3 juin, devant le même magistrat.

D. Dans l'un de vos précédents interrogatoires, vous avez dit que lorsque *Guary* vous a abordé, près du quartier de l'Orangerie, en vous demandant s'il pouvait voir le brigadier trompette *Armbruster*, vous l'aviez conduit dans la chambre des musiciens gagistes, et que, ne l'y ayant pas trouvé, vous aviez invité *Guary* à venir avec vous à la cantine où vous lui aviez offert un petit verre d'eau-de-vie, en attendant qu'*Armbruster* rentrât. Celui-ci, dans sa déposition, dit au contraire que, le 8 ou le 9 avril dernier, il était dans la cantine lorsque vous y êtes entré avec *Guary*, et que vous leur avez offert de boire ensemble la goutte?

R. Lorsque je suis entré dans la cantine avec *Guary*, je n'ai pas vu *Armbruster*. Il est possible qu'il fût dans un coin de cet appartement; ce qu'il y a de positif, c'est que je ne l'ai remarqué qu'après avoir demandé au cantinier de l'eau-de-vie pour *Guary* et moi.

D. Après être sorti de la cantine, n'êtes-vous pas allé au café d'Orléans avec *Guary* et *Armbruster*, et là après avoir fait quelques consommations, *Guary* n'a-t-il pas dit à *Armbruster* qu'il pouvait se retirer, parce que lui, *Guary*, avait quelque chose à vous communiquer; n'avez-vous pas répondu qu'*Armbruster* pouvait rester, et malgré cela *Guary* n'a-t-il pas pris *Armbruster* par le bras et ne l'a-t-il pas conduit jusqu'à la porte du café?

R. Il est vrai que *Guary* a invité *Armbruster* à se retirer; mais j'ai pensé qu'il ne faisait cette invitation que parce que ce dernier n'étant que brigadier trompette, sa présence au café pourrait paraître déplacée; c'est ce qui m'a déterminé à dire à *Armbruster* qu'il pouvait rester.

D. *Guary* n'aurait-il pas invité son compatriote *Armbruster* à se retirer, que pour pouvoir vous faire une communication secrète?

R. Je ne connaissais *Guary* que depuis une demi-heure, et il ne m'a point fait de communication secrète.

D. Ne vous a-t-il pas dit qu'il y avait du mécontentement dans son régiment, et qu'il venait s'assurer si le même mécontentement n'existait pas dans la garnison de Lunéville?

R. Non, monsieur.

D. Ne vous a-t-il pas proposé d'entrer dans un complot?

R. Non.

D. Ne vous a-t-il pas parlé d'un M. *Mathieu,* d'Épinal, ou de sous-officiers du 11ᵉ régiment de dragons, nommés *Mascarène, Duchesnau, Camé* ou *Cavayé?*

R. Non.

D. Vous persistez donc à soutenir que *Guary* ne vous a fait aucune proposition pour vous détourner de vos devoirs ou vous engager dans une entreprise contre le Gouvernement?

R. Je soutiens qu'il ne m'a rien proposé de ce genre; mais je suis encore à me demander pourquoi il voulait me faire passer la nuit avec lui.

Septième interrogatoire subi, le 14 juin 1834, par le même inculpé, devant le même magistrat.

D. Savez-vous si, avant le 16 avril, il y a eu plusieurs réunions de sous-officiers au quartier?

R. J'ai entendu dire qu'il y en avait eu une.

D. Quand cette réunion a-t-elle eu lieu?

R. Avant le 16 avril.

D. Savez-vous quel était son objet?

R. Je l'ignore.

D. Où s'est elle tenue?

R. Je ne sais dans quelle partie du quartier.

D. A quelle heure?

R. Je n'en sais rien.

D. De qui était-elle composée?

R. On m'a dit qu'elle était composée de maréchaux des logis.

D. Les maréchaux des logis chefs y étaient-ils?

R. D'après ce que j'ai entendu dire, il n'y en avait aucun.

D. Y avez-vous été invité?

R. Non.

D. Comment avez-vous su que cette réunion avait eu lieu?

R. Je l'ai su parce qu'on en a parlé au quartier.

D. Qui en a parlé?

R. Je ne me le rappelle pas.

D. En votre qualité de maréchal des logis chef, vous avez dû vous en enquérir et chercher à savoir si les sous-officiers sous vos ordres en avaient fait partie?

R. Je ne m'en suis pas enquis; d'ailleurs je venais d'être placé au peloton hors rang, je n'avais plus d'escadron.

D. Avez-vous su depuis quel avait été l'objet de cette réunion?

R. Non.

Huitième interrogatoire subi, le 26 juin 1834, par le même inculpé, devant le même magistrat.

D. Le 15 avril dernier, dans l'après-midi ou la soirée, n'êtes-vous pas allé avec votre camarade *Albouy* au café d'Orléans?

R. Oui, nous y sommes allés vers quatre heures et demie, et nous y sommes restés jusqu'à sept heures moins un quart.

D. Plusieurs sous-officiers des différents régiments n'étaient-ils pas déjà au café lorsque vous y êtes entrés?

R. Il y en avait déjà sept ou huit, appartenant aux 4e et 9e.

D. Voulez-vous les nommer?

R. Je ne puis nommer que *Thomas*, *Bernard* et *Denevers*.

D. Ces sous-officiers se sont-ils réunis par suite d'une convocation?

R. Je l'ignore; quant à *Albouy* et moi, nous sommes arrivés fortuitement et sans être prévenus.

D. N'est-il pas arrivé ensuite d'autres sous-officiers?

R. Vers sept heures moins un quart, au moment de notre sortie, nous avons vu arriver un assez grand nombre de sous-officiers des différents régiments; c'est même ce qui nous a déterminés, *Albouy* et moi, à nous retirer.

D. Pendant que vous étiez au café, n'a-t-on pas parlé d'un projet de soulèvement et ne vous a-t-on pas demandé, à *Albouy* et à vous, si, en cas d'exécution de ce projet, on pouvait compter sur les sous-officiers et soldats de votre régiment?

R. Oui.

D. Expliquez-nous qui vous a fait cette demande? où a-t-elle eu lieu et en présence de qui?

R. C'est *Thomas* qui m'a fait cette demande. Voici ce qui s'est passé : les sous-officiers étaient la plupart dans le jardin attenant au café; près de *Thomas* se trouvaient environ six sous-officiers, qui discouraient ensemble. Passant près deux, *Thomas* m'appela, parla des événements de Lyon, et, en présence des autres, me dit : « S'il y avait un soulèvement dans la garnison, que « feriez-vous? pourrions-nous compter sur vous? » Je lui répondis qu'il ne fallait pas qu'il comptât sur moi, et ensuite je lui fis des observations qui étaient de nature à lui prouver la folie de son projet. *Thomas, Bernard,* qui était avec lui, et un troisième que je ne puis nommer, n'accueillirent d'abord pas mes observations; mais trois autres sous-officiers qui étaient là furent complétement de mon avis. Quand je les quittai, je crus avoir convaincu tout le monde.

D. Quels sont les trois sous-officiers qui ont partagé votre avis?

R. *Denevers,* je ne puis nommer les autres.

D. N'auriez-vous pas, au contraire, vous et *Albouy*, dit que vous ne pouviez répondre ni des sous-officiers, ni des soldats, parce que vous n'aviez pas été averti à temps; et n'est-ce pas d'après votre propre réponse que l'affaire a été remise au lendemain?

R. J'ai expliqué, ainsi qu'il est dit plus haut, mes sentiments personnels, qui étaient contraires à l'entreprise. Il est possible que j'aie dit que j'ignorais les dispositions des sous-officiers et des soldats; mais il est faux que, d'après mes observations, l'affaire ait été remise au lendemain. Pour prouver la réalité de mes dispositions, je me crois obligé de signaler deux circonstances : un sous-officier, que ma position me défend de nommer, paraissait indécis et ne savait quel parti il prendrait; je l'ai appelé à part, je l'ai conduit dans une ruelle, et là je lui ai fait sentir ce qu'il y avait de honte à écouter des propositions pareilles à celles qui nous étaient faites; je suis parvenu à vaincre son hésitation et à le déterminer à renoncer entièrement aux idées qu'on lui avaient suggérées. La seconde circonstance, c'est qu'après mon départ, *Thomas* et d'autres, doutant de ma discrétion, d'après le peu d'accueil que j'avais fait à sa proposition, demandèrent si on ne devait pas craindre que je les trahisse.

D. Le but du soulèvement dont parlait *Thomas* paraissait-il déjà fixé? Parlait-il d'un simple mouvement d'insurrection militaire, ou bien laissait-il entrevoir le projet de renverser le Gouvernement?

R. *Thomas* a parlé du licenciement des 6es escadrons, et du mécontentement qui régnait parmi les sous-officiers: il a dit qu'il serait facile de soulever ces derniers et, par eux, les soldats; mais il n'a pas été question du renversement du Gouvernement, du moins pendant que j'étais là.

D. Avant votre départ, a-t-il été question de faire monter les régiments à cheval, soit ce soir même, soit le lendemain?

R. Je vous jure que pendant que j'ai été là il n'en a pas été question.

D. Vous a-t-on assigné un rendez-vous pour le lendemain?

R. Non.

D. Le lendemain 16, avez-vous été invité à assister à la réunion de la Sablonnière?

R. Je fais serment que non; j'affirme que, pendant toute la journée du 16, je ne me suis pas éloigné du quartier.

D. Pourquoi donc, le soir, vous êtes-vous dirigé, avec *Albouy, Rollin* et *Ledrupt*, vers le Champ-de-Mars, où avait lieu la réunion de la Sablonnière?

R. Mon seul but a été, comme je vous l'ai déjà dit, de détourner ceux de mes camarades qui auraient voulu se jeter dans une mauvaise entreprise, de leurs projets. J'ignorais le lieu de la réunion; seulement, d'après la direction

que prenaient les sous-officiers, j'ai dû croire qu'il y avait un rassemblement au Champ-de-Mars.

D. Dans les derniers temps, avez-vous été invité à des repas par *Thomas*, et avez-vous accepté ses invitations?

R. Je n'ai reçu aucune invitation de la part de *Thomas*.

D. Pourquoi, lorsque, vers sept heures, vous avez vu arriver un assez grand nombre de sous-officiers au café d'Orléans, vous êtes-vous déterminé à quitter ce café avec *Albouy?*

R. Je me suis retiré parce que j'ai craint qu'on entrât dans des discussions auxquelles je ne voulais pas prendre part.

Neuvième interrogatoire subi, le 1er juillet 1834, par le même inculpé, devant le même magistrat.

D. Dans votre dernier interrogatoire, vous avez dit que six personnes à peu près étaient près de vous, *Bernard* et *Thomas*, lorsque ce dernier vous a demandé ce que vous feriez en cas de soulèvement des régiments. Les maréchaux des logis chefs *Lolliot* et *de Bourgogne* ne faisaient-ils pas partie de ces personnes?

R. Oui.

D. Les sieurs *de Sillègue* et *Bith* en faisaient-ils également partie?

R. Je crois me rappeler que *de Sillègue* y était; quant à *Bith*, j'affirme qu'il n'y était pas.

D. Pouvez-vous nommer les autres personnes qui étaient là?

R. Il n'y avait personne autre près de nous.

D. Quelles sont les personnes qui, sans être précisément près de vous, se trouvaient, soit dans le jardin, soit dans les salles du café?

R. Je ne me rappelle en ce moment que l'adjudant *Gauffre*, avec lequel j'ai causé.

D. Lorsque *Thomas* vous a demandé quelle serait votre conduite en cas de soulèvement, que lui avez-vous répondu? Lui avez-vous laissé entrevoir quelque espoir, ou, au contraire, avez-vous repoussé ses propositions?

R. Je lui ai répondu que personnellement je n'étais nullement disposé à seconder de semblables projets; que je ne connaissais pas les dispositions des sous-officiers et soldats du régiment, parce que je ne m'en étais jamais entretenu avec eux; mais que si les sous-officiers me demandaient des conseils, je les détournerais de l'idée de prendre part à une pareille entreprise. La conduite que j'ai tenue le 16 est la preuve de la vérité de ce que je dis.

D. N'avez-vous pas demandé au contraire de remettre l'affaire au lendemain, pour pouvoir vous assurer des dispositions des sous-officiers et soldats?

R. J'affirme que cela n'est pas; qu'il n'a été question, en ma présence, ni du lendemain, ni d'un autre jour; et qu'au lieu de demander la remise au lendemain, j'ai fait observer combien ce projet était inexécutable.

Dixième interrogatoire subi, le 2 juillet, par le même inculpé, devant le même magistrat.

D. Lorsque, le 16 avril au soir, vous avez rencontré au Champ-de-Mars le groupe de sous-officiers des 4ᵉ et 9ᵉ régiments, qui revenaient de la réunion de la Sablonnière, et après que le sieur *Noël* avait adjuré ceux-ci de renoncer à leur projet, ne leur a-t-on pas fait lever la main et jurer d'agir et de mettre le complot à exécution?

R. Au moment où je me retirais avec *Albouy, Ledrupt* et *Rollin*, j'ai entendu une voix qui s'écriait: *Que ceux qui sont d'avis d'agir lèvent la main!* plusieurs voix ont répondu: *Oui.* Nous quatre ne donnant aucun signe d'assentiment, on a dit, en nous regardant: *Vous le voyez, messieurs, on ne peut pas compter sur le 10ᵉ!*

D. Avez-vous vu qu'à l'interpellation que l'on faisait on ait levé des mains, en signe d'assentiment?

R. Je crois me le rappeler.

(Dossier Chaumont, nº 317 du greffe, pièce 2ᵉ.)

1525. — ALBOUY (Clément-Pierre), *âgé de 28 ans, ancien maréchal des logis chef au 10ᵉ régiment de cuirassiers, demeurant à Mautauban* (alors inculpé).

(Premier interrogatoire, subi à Lunéville, le 15 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

D. Dans la soirée du 16 avril dernier, vous êtes-vous rendu avec le maréchal des logis chef *Chaumont*, et les maréchaux des logis *Rollin* et *Ledrupt*, au Champ-de-Mars?

R. Oui, monsieur.

D. En tournant le coin de la rue de l'Orangerie, à la jonction du chemin qui conduit au Champ-de-Mars, n'avez-vous pas rencontré deux officiers vêtus en bourgeois?

R. En face de la grille du Bosquet, nous avons rencontré deux messieurs: l'un était M. Noël, vêtu en bourgeois, officier de notre régiment; quant à l'autre, je ne le connaissais pas; on m'a dit depuis que c'était un officier.

D. Ces messieurs vous ont-ils parlé, que vous ont-ils dit, et qu'avez-vous répondu ?

R. M. *Noël,* s'adressant à nous, nous demanda pourquoi des sous-officiers se dirigeaient du côté du Champ-de-Mars : nous lui avons répondu que nous l'ignorions nous-mêmes et que nous ne savions qu'en penser; que nous craignions qu'il y eût quelque bruit et que nous allions pour détourner des camarades plus jeunes que nous. Nous priâmes M. *Noël* de nous accompagner et de joindre son autorité à notre influence pour empêcher que ne l'on ne fît quelque sottise.

D. Qui a répondu d'abord à M. *Noël?*

R. C'est moi, autant que je me le rappelle.

D. Ces messieurs allèrent-ils avec vous?

R. Oui, monsieur.

D. Parvenus au Champ-de-Mars, qu'avez-vous vu ?

R. Arrivés à cent ou cent cinquante pas en avant du mur de clôture du Bosquet, nous vîmes dans la direction de la Sablonnière, environ quinze ou vingt sous-officiers, divisés en groupes de trois ou quatre personnes qui revenaient vers la ville.

D. Les avez-vous abordés et qu'a-t-il été dit de part et d'autre ?

R. M. *Noël* s'est élancé au milieu d'eux, en leur disant : « Que faites-vous « ici, messieurs? Quand on se réunit en aussi grand nombre et à pareille heure, « on ne peut pas avoir de bonnes intentions. » Les sous-officiers, entendant ces paroles, se sont groupés autour de M. *Noël,* en disant : « Qui est ce monsieur, « que veut-il? » M. *Noël,* ôtant son chapeau, leur dit : « Je suis officier au « 10e régiment, les sous-officiers qui m'accompagnent peuvent l'attester, » et continuant, il leur représenta qu'ils feraient bien de rentrer dans leur quartier.

D. Pourquoi M. *Noël* leur a-t-il fait des représentations? Avait-il ainsi que vous remarqué quelque chose qui pût lui faire croire qu'il y aurait un mouvement ou une révolte !

R. Il était facile de voir, d'après le grand nombre des sous-officiers rassemblés à une telle heure, qu'ils préméditaient une mauvaise action.

D. Les discours tenus par eux et des paroles qui ont été proférées par eux au milieu de la discussion, ne sont-ils pas venus fortifier votre croyance à cet égard ?

R. Oui.

D. Ainsi, n'a-t-il pas été dit : « Que l'on trouverait des subsistances dans « les campagnes; qu'il était trop tard pour se retirer, que tout ce que l'on

« gagnerait en abandonnant le projet, serait d'être conduits enchaînés en « Afrique? »

R. Je n'ai entendu que ces mots : « Il est trop tard pour reculer, puisque « l'élan est donné. »

D. Un maréchal des logis chef n'a-t-il pas dit : « Écoutez messieurs, je suis « un des plus avancés en tout ceci; si vous voulez vous retirer, je prends sur « moi toute responsabilité. »

R. Oui.

D. Ce maréchal des logis chef, n'est-ce pas *Thomas*, du 9ᵉ?

R. Oui; c'est le maréchal des logis chef, *Thomas*, du 9ᵉ.

D. Comment ses paroles ont-elles été accueillies?

R. Quelques-uns ont eu l'air de bien les accueillir; d'autres ont dit : « Non, « puisque nous avons tant fait que de commencer, nous persisterons. »

D. N'avez-vous pas eu une discussion particulière avec un maréchal des logis chef, petit de stature et mince de taille? n'était-il pas du 4ᵉ régiment?

R. J'ai eu, il est vrai, une discussion avec un maréchal des logis chef : je ne puis affirmer s'il est du 4ᵉ; sa taille m'a paru petite.

D. N'était-ce pas le maréchal des logis chef, *Bernard*, du 4ᵉ?

R. Je ne puis pas l'affirmer positivement.

D. Pensez-vous que ce soit lui?

R. Je pense que c'est lui, d'après ce que l'on m'a dit.

D. Que vous a-t-on dit qui pût vous faire croire que c'était lui?

R. On m'a dit que c'était lui.

D. Qui vous a dit que c'était lui?

R. On me l'a dit en revenant du Champ-de-Mars.

D. Avec qui êtes-vous revenu du Champ-de-Mars?

R. Avec *Chaumont*, *Rollin* et *Ledrupt*.

D. C'est donc un des trois qui vous l'a dit?

R. C'est un des trois ou tous trois ensemble; je ne me le rappelle pas.

D. Connaissiez-vous *Bernard* auparavant?

R. Je le connaissais de vue.

D. Le connaissant de vue, vous saviez qu'il était de taille médiocre pour l'arme des cuirassiers; or, il y avait peu ou pour mieux dire, point d'autres maréchaux des logis chefs que lui, de taille médiocre : reconnaîtriez-vous celui avec lequel vous avez eu une discussion, s'il vous était représenté?

R. Je ne puis pas l'affirmer.

D. D'autres maréchaux des logis du 4ᵉ n'ont-ils pas eu une discussion, soit

avec vous, soit avec le maréchal des logis *Chaumont,* et le mot de *lâche* ne s'est-il pas échappé de leur bouche?

R. Cela est vrai.

D. Savez-vous quels sont ces maréchaux des logis, et pouvez-vous les nommer?

R. Je ne les connais pas du tout.

D. Les reconnaîtriez-vous à la confrontation?

R. Je ne le crois pas.

D. Avez-vous reconnu dans le groupe d'autres personnes de votre régiment que MM. *Noël, Chaumont, Rollin* et *Ledrupt?*

R. Non.

D. Avez-vous reconnu des sous-officiers, soit du 4e, soit du 9e?

R. Je n'ai reconnu que *Thomas.*

D. Quelle est la nature de la discussion que vous avez eue avec le maréchal des logis *Bernard?*

R. La discussion n'a pas commencé avec lui; je disais à un autre maréchal des logis que j'avais huit ans de grade, que je ne me plaignais pas et que je les engageais à en faire autant et à prendre patience. Le maréchal des logis chef à qui je n'adressais pas la parole, me dit : « Je trouve étonnant, monsieur, que « vous, qui n'êtes pas de la réunion, cherchiez à arrêter l'élan, lorsqu'il est « donné; cela ne vous regarde pas, vous auriez mieux fait de rester chez « vous. »

D. Quelle discussion avez-vous eue avec les autres maréchaux des logis?

R. Je leur faisais des représentations dans le même genre; ils me répondirent : « Nous voyons que nous ne pouvons compter sur le 10e, c'est une « lâcheté. » J'allais riposter, lorsque M. *Noël* m'en empêcha, en me mettant la main sur la bouche.

D. Par ce qui s'est dit dans le groupe en votre présence, n'avez-vous pas su le but du complot qui avait été tramé. Ne s'agissait-il pas de porter les régiments à l'insurrection, de les mettre en mouvement à minuit sans les ordres des chefs et des officiers?

R. Je ne puis rien vous dire relativement au but du complot; seulement, parvenu, en m'en allant, à dix ou quinze pas du groupe, j'ai entendu dire, à voix assez basse : *A cheval* à telle heure, sans qu'il me soit aujourd'hui possible de préciser l'heure : *Oui! oui!* répondirent d'autres voix; *c'est convenu.!*

D. Êtes-vous parti avant M. *Noël?*

R. Oui.

D. L'officier qui était avec M. *Noël* a-t-il pris la parole?

R. Je ne l'ai pas entendu ; je n'ai pas fait attention à lui.

D. N'a-t-il pas été question de méconnaître l'autorité du gouvernement du Roi, et de proclamer un autre gouvernement?

R. Je n'ai rien entendu de cela.

D. Un mot d'ordre, un signal, une consigne, ont-ils été convenus?

R. Je n'en sais rien.

D. A-t-il été parlé de personnages sous l'influence desquels le mouvement devait s'opérer?

R. Je n'ai pas entendu parler de cela.

D. A-t-on dit que l'on était en relation avec d'autres garnisons?

R. Pendant dix minutes ou un quart d'heure que j'ai été là, il n'a pas été question de tout cela.

D. Savez-vous s'il est arrivé dans cette ville des émissaires étrangers qui se soient mis en rapport avec les sous-officiers de la garnison?

R. Rien de cette nature n'est venu à ma connaissance.

D. Avez-vous vu ici un sous-officier du 7e régiment de dragons?

R. Je ne l'ai pas vu.

D. Connaissez-vous *Renard,* ancien sous-officier de dragons, demeurant en ce moment à Bénaménil?

R. Non, monsieur.

D. Qui est-ce qui vous a porté à aller à la réunion du Champ-de-Mars?

R. Le désir de voir ce qui attirait, à cette heure, au Champ-de-Mars tant de sous-officiers, et la volonté d'empêcher des camarades plus jeunes que nous de se porter à du mal. Je dois ajouter que le maréchal des logis *Rollin*, en revenant du bureau de la place, a trouvé sur la porte du quartier, où nous étions à fumer tranquillement notre pipe, *Chaumont*, *Ledrupt* et moi, et nous a dit qu'il avait cru remarquer qu'un grand nombre de sous-officiers se dirigeaient, par groupes de trois à quatre individus, vers le Champ-de-Mars; cela nous donna l'idée d'y aller.

D. Avez-vous assisté à d'autres réunions?

R. Jamais.

D. Savez-vous s'il en a été tenu?

R. Je n'en sais rien.

D. Fréquentiez-vous le café d'Orléans?

R. Rarement.

R. N'y avez-vous pas entendu proférer des paroles tendant au renversement du gouvernement du Roi?

R. Non.

D. Avez-vous assisté à des dîners au restaurant du Petit-Joseph?

R. Jamais.

D. Connaissez-vous M. *Lefer*, ancien officier de votre régiment?

R. Oui; mais je ne lui ai pas parlé depuis 1830.

D. N'a-t-on pas tenté d'ébranler la fidélité des soldats par des excitations à la révolte?

R. Je ne sais absolument rien à cet égard; j'ose même affirmer que cela n'est pas.

D. Dans la nuit du 16 avril dernier, avait-on donné l'ordre de monter à cheval?

R Non; quand je suis rentré au quartier, j'ai trouvé tout tranquille.

D. Pourquoi n'avez-vous pas révélé à vos chefs ce que vous aviez vu et entendu au Champ-de-Mars?

R. Je n'ai point fait de révélation parce que, quelques instants après ma rentrée au quartier, j'ai reçu l'ordre de commander dix hommes de service extraordinaire. Cette circonstance, la présence du colonel à la caserne, ainsi que celle des adjudants-majors, m'ont fait présumer que tout avait été découvert; d'ailleurs, la présence de M. *Noël* à la réunion du Champ-de-Mars semblait me dispenser de ce devoir: il y a plus encore, c'est que, notre régiment n'étant pas impliqué dans tout cela, nous n'avions aucune déclaration à faire.

D. Je vous interpelle encore une fois de déclarer si le maréchal des logis chef du 4e, avec lequel vous avez eu une discussion, et qui vous a dit des mots désagréables, n'est pas *Bernard?*

R. Je ne puis pas l'affirmer.

D. Les cinq autres maréchaux des logis chefs du 4e sont-ils d'une taille plus élevée que celle de *Bernard?*

R. Je ne les connais pas assez pour pouvoir répondre positivement à votre question?

D. Avez-vous déjà été repris de justice?

R. Non.

Deuxième interrogatoire subi, à Lunéville, par le même inculpé, le 16 mai 1834, devant le même magistrat.

D. Persistez-vous à soutenir que le maréchal des logis chef du 4e avec le-

quel vous avez eu une discussion dans la soirée du 16 avril dernier, au Champ-de-Mars, n'est pas *Bernard?*

R. Je persiste à dire que je ne l'ai pas reconnu; il y avait entre lui et moi plusieurs sous-officiers, ainsi que M. *Noël.*

D. Quel a été le véritable motif de cette discussion?

R. Je ne puis que répéter ce que j'ai dit hier.

D. Il y a des motifs de croire le contraire; car ce maréchal des logis chef du 4e vous a reproché de compromettre toutes les personnes de la réunion, en amenant au milieu d'elles des officiers qui ne devaient pas s'y trouver; il a dit que c'était indigne de la part d'un camarade, et qu'il vous en demanderait satisfaction?

R. Je n'ai pas entendu ces reproches et ces paroles.

D. Bernard prétend que c'est lui qui a eu avec vous au Champ-de-Mars cette discussion, et qui vous a adressé ces reproches : qu'avez-vous à dire?

R. Je persiste à répondre que je ne l'ai pas reconnu.

D. En abordant le groupe au Champ-de-Mars, n'avez-vous pas dit que vous cherchiez la réunion depuis longtemps?

R. Je n'ai pas dit cela.

D. N'avez-vous pas entendu proposer à ceux qui se trouvaient là de lever la main, pour savoir si l'on persisterait ou non dans le projet d'agir la nuit?

R. Il m'a semblé que l'on se promettait de persévérer dans le projet, sans que je sache si on a levé la main; car nous étions déjà à vingt ou trente pas du groupe, et nous revenions vers la ville.

D. Avez-vous vu dans le groupe, indépendamment de *Thomas, de Régnier, Caillé, Cailleux, de Berot, Hatton, Roustan, Bith, Lemuec, Boissier, Tricolet?*

R. Je n'ai reconnu que *Thomas.*

D. Lors de votre rentrée au quartier, tout était-il tranquille, ou, au contraire, y avait-il eu des ordres donnés pour faire monter à cheval?

R. Tout était tranquille, et je puis affirmer qu'aucun ordre de cette nature n'avait été donné.

D. Avait-on préparé des selles, des porte-manteaux?

R. Je n'ai rien vu, et je suis sûr qu'il n'y avait rien.

D. Êtes-vous resté longtemps devant la porte du quartier, avant de vous rendre au Champ-de-Mars?

R. Pendant une heure ou deux.

D. Pendant que vous étiez là, n'avez-vous pas vu un grand nombre de sous-officiers sortir du quartier et se diriger vers le Champ-de-Mars, soit par le chemin qui longe l'Orangerie, soit par le faubourg d'Alsace?

R. Je n'y ai pas fait attention.

D. On prétend que les sous-officiers du 10e étaient les plus nombreux à la réunion de la Sablonnière; savez-vous quelque chose à ce sujet?

R. Je n'ai pas vu un seul sous-officier du 10e, à l'exception de ceux qui m'avaient accompagné.

D. Aviez-vous reçu une invitation pour assister à la réunion de la Sablonnière ou pour vous rendre au Champ-de-Mars?

R. Je n'en ai reçu aucune.

D. Avez-vous quelque chose à ajouter à vos réponses?

R. Non; j'y persiste.

Troisième interrogatoire, subi à Lunéville, par le même inculpé, le 17 mai 1834, devant le même magistrat.

D. Le 16 avril, lorsque vous avez fait rencontre de M. *Noël* et d'une autre personne habillée en bourgeois, ne leur avez-vous pas dit, en cheminant avec eux, que les camarades qui se rendaient au Champ-de-Mars paraissaient fort animés; qu'ils avaient l'intention de manifester leur mécontentement en montant à cheval pendant la nuit?

R. Je ne me rappelle pas avoir dit cela; je ne l'ai pas dit.

D. Connaissez-vous M. *Vautravers*, officier-payeur au 9e?

R. Je ne le connais pas.

D. Savez-vous si la personne qui était avec M. *Noël* n'était pas M. *Vautravers*?

R. Je n'en sais rien; on m'a dit que c'était un officier, mais je ne connaissais ni son nom, ni son régiment?

Quatrième interrogatoire, subi à Lunéville, par le même inculpé, le 30 mai 1834, devant le même magistrat.

D. Lorsque, le 16 avril dernier au soir, vous avez fait rencontre de MM. *Noël* et *Vautravers*, ne leur avez-vous pas dit que les sous-officiers réunis au Champ-de-Mars voulaient faire un coup; que vous ne les approuviez pas; que vous aviez fait des efforts inutiles pour les détourner de leur projet; que vous désiriez qu'un officier intervînt, espérant que celui-ci aurait plus d'influence et d'autorité sur eux que vous?

R. Je ne me rappelle pas avoir dit cela; je persiste dans ce que j'ai déclaré dans mes interrogatoires précédents.

D. N'avez-vous pas dit à ces messieurs que le coup avait été monté après un déjeûner au vin de Champagne?

R. Je n'ai aucun souvenir d'avoir parlé de coup monté, ni de vin de Champagne.

R. Lorsqu'au Champ-de-Mars *Thomas* manifesta l'intention de se désister de son projet, les sous-officiers opposants ne mirent-ils pas publiquement en délibération le parti à prendre, ne lui dirent-ils pas qu'il fallait qu'il marchât; et *Thomas* ne répondit-il pas qu'il le ferait, mais comme contraint?

R. Je n'ai pas entendu cela; j'étais probablement parti, si on l'a dit.

D. Persistez-vous dans vos réponses?

R. Oui, monsieur.

(Dossier Albouy, n° 316 du greffe, 1re pièce.)

Cinquième interrogatoire, subi à Lunéville, le 26 juin 1834, par le même inculpé, devant le même magistrat.

D. Le 15 avril dernier, n'avez-vous pas assisté à une réunion de sous-officiers qui a eu lieu au café d'Orléans, et dans laquelle il a été question du complot?

R. Non, monsieur.

D. Cependant il résulte de l'information que vous auriez assisté à cette réunion avec votre camarade *Chaumont*, et que vous auriez déclaré que vous ne pouviez répondre ni des sous-officiers, ni des soldats, parce que vous n'aviez pas été averti à temps; que, d'après vos observations, l'affaire a été renvoyée au lendemain, et vous et *Chaumont* engagés à faire ce qui dépendrait de vous pour attacher les sous-officiers au complot et le faire réussir?

R. Cela est complètement faux, et jamais il n'a été question de pareille chose en ma présence.

D. Ce jour, 15 avril, avez-vous été au café d'Orléans avec *Chaumont?*

R. Je ne me le rappelle pas.

Sixième interrogatoire, subi à Lunéville par le même inculpé, le 27 juin 1834, devant le même magistrat.

D. Persistez-vous à prétendre que vous ne vous êtes pas trouvé, le 15 avril dernier, vers le soir, avec votre camarade *Chaumont*, au café d'Orléans, et que là on ne vous a pas demandé, ainsi qu'à *Chaumont*, si, dans le cas de soulèvement, on pouvait compter sur vous et sur vos hommes?

R. Je me rappelle imparfaitement d'avoir été ce jour-là au café d'Orléans, et la demande que vous rapportez n'a été faite ni à moi, ni à personne, en ma présence.

D. D'après votre réponse, il est indispensable que vous soyez confronté avec les maréchaux des logis chefs *Chaumont* et *Lemuec*.

Et à l'instant, le sieur *Chaumont* ayant été introduit, nous lui avons posé cette question :

D. Le 15 avril dernier, dans la soirée, étiez-vous au café d'Orléans avec votre camarade *Albouy*, et là ne vous a-t-on pas demandé, à l'un ou à l'autre, et en présence l'un de l'autre, si, en cas de soulèvement, on pouvait compter sur vous et sur vos hommes?

R. Je ne puis pas affirmer qu'*Albouy* se soit trouvé à côté de moi lorsque cette demande m'a été faite.

D. Vous n'êtes pas d'accord avec vous-même; car, dans l'interrogatoire que vous avez subi hier devant moi, vous dites le contraire: ou vous n'avez pas dit vrai hier, ou vous ne dites pas vrai aujourd'hui.

R. Hier, il m'a semblé qu'il y était; aujourd'hui, d'après ce qu'il affirme, j'en doute.

Ces questions et réponses ayant été faites, le sieur *Lemuec* a été introduit, et nous lui avons posé la question suivante :

D. Dans la soirée du 15 avril dernier, les sieurs *Albouy* et *Chaumont* n'étaient-ils pas ensemble au café d'Orléans, lorsqu'on a demandé si, en cas de soulèvement, on pouvait compter sur eux et sur leurs hommes?

R. Je ne puis pas affirmer qu'ils étaient ensemble lorsque cette demande a été faite.

D. Avez-vous entendu que l'on ait demandé à *Albouy* si l'on pouvait compter sur lui et sur ses hommes?

R. Cette question a été posée à l'un ou à l'autre, mais je ne puis dire auquel de ces deux messieurs.

(Dossier Albouy, n° 316 du greffe, 2e pièce.)

1526. — GUILLEMIN (Claude-Joseph-Libert), *capitaine au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 4 juin 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Lors de la publication de l'ordonnance qui a licencié le 6e escadron, un jour que j'étais de semaine, les sous-officiers se réunissant pour le rapport, quel-

ques-uns étant déjà arrivés, on parlait du peu de zèle avec lequel le service se faisait; le maréchal des logis chef *Vacher* disait : *Ce n'est plus comme il y a cinq à six ans; on était sûr, étant maréchal des logis chef, de passer officier en peu de temps: maintenant nous aurons la retraite étant encore maréchaux des logis chefs.* Je lui fis observer que leur avancement était toujours le même, qu'ils avaient toujours le tiers des postes vacants. *Vacher* m'objecta que ce n'était plus comme autrefois; que les sous-officiers n'avaient plus pour débouchés, ni les gardes-du-corps, ni la garde; qu'il avait toujours cru qu'après la révolution de juillet, l'avancement ne serait plus donné à la faveur ni aux nobles. *Mercier,* qui était présent, a dit : *A la prochaine révolution, les choses ne se passeront plus ainsi.* Je répliquai : *Comment, à la prochaine révolution! il y en aura donc encore une; et pour quelle époque?* alors il me répondit : *Celle de septembre.* J'en ai parlé au déjeûner, mais le fait m'était échappé de la mémoire.

(Information générale de l'affaire militaire, 1re pièce, 15e témoin, page 40.)

1527. — VACHER (Pierre), *âgé de 28 ans, maréchal des logis chef au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 20 juin 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil délégué.)

Le 16 avril dernier, j'ai été dîner à ma pension, à cinq heures. Nous restons d'habitude une heure ou une heure et demie à table. Après le dîner, je suis rentré au quartier, pour travailler à mes écritures: je n'en suis plus sorti de la soirée. Je me suis couché vers neuf heures, après avoir rendu l'appel. A peine étais-je couché, que le maréchal des logis de semaine *Delosse* est venu me dire qu'on lui avait dit de commander un certain nombre d'hommes de garde.

Je lui ai remis le contrôle, en lui indiquant de prendre après *un tel.* Je ne savais rien de ce qui se passait; lorsque le capitaine vint à la chambre, il me trouva couché, et me demanda mon manteau, que je lui ai prêté.

Sur autre instance, il dit :

Au moment du licenciement du 6e escadron, tous les sous-officiers se plaignaient de ce que cette mesure nuisait à l'avancement.

Je ne nie pas de m'être plaint comme un autre; mais mes plaintes ne contenaient aucune menace.

(Information générale de l'affaire militaire, 7e pièce, 4e témoin, page 6.)

1528. — DE PIOGER (Augustin-Louis-Joseph), *âgé de 43 ans, capitaine au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 27 mai 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Quelque temps avant que le complot du 16 avril dernier n'eût éclaté, je savais que les sous-officiers de la garnison de Lunéville restaient plus tard avant de rentrer au quartier, et qu'ils faisaient des consommations de spiritueux plus fortes qu'à l'ordinaire; mais j'étais loin de soupçonner qu'ils fussent disposés à un soulèvement et à rien de contraire au gouvernement. Je fus averti, sur les dix heures et demie du soir du 16 avril dernier, de me rendre au quartier. J'étais déjà couché; je me levai et m'y rendis de suite. J'y trouvai le colonel et une partie des officiers du régiment; les autres y arrivèrent immédiatement après. Le colonel nous ordonna de faire, chacun dans son escadron, la visite des chambres, pour savoir si l'on n'y faisait pas de préparatifs pour monter à cheval. Je fis la visite des chambres de mon escadron; je n'y trouvai aucun préparatif de départ, point de porte-manteaux faits, point de selles apprêtées; seulement les soldats étaient inquiets de voir à cette heure-là leurs officiers dans leurs chambres; ils s'imaginaient qu'on allait leur donner l'ordre de se préparer à partir pour Lyon, à cause des événements qui s'y passaient alors. Je les rassurai et leur dis d'éteindre les chandelles et de dormir.

Je n'ai eu aucune connaissance, avant le moment, qu'il y ait eu un complot formé contre le gouvernement par des militaires de mon régiment, non plus que par d'autres militaires de la garnison de Lunéville, et tout ce que j'en ai appris n'est que par ouï dire.

(Information générale de l'affaire militaire, 2e pièce, 7e témoin, page 10.)

1529. — ARBOT (Thérèse, dite VENTZ), *âgée de 22 ans, brodeuse, demeurant à Lunéville.*

(Entendue à Lunéville, le 13 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai eu occasion de connaître *Robert,* fourrier au 10e régiment de cuirassiers. La veille du jour où des sous-officiers de la garnison ont été arrêtés, autant que je puis me le rappeler, j'ai rencontré près de la porte du Bosquet qui donne sur la rue d'Allemagne, ce *Robert,* qui, me voyant, m'aborda et me demanda si je l'aimais: je lui répondis que je ne pouvais pas l'aimer puisque j'avais un amant. Il tira de la poche de son pantalon un objet de couleur noire, long d'environ six pouces; en me le montrant il me dit : *Voilà pour ceux qui ne m'aiment pas et qui me trahissent.* Ces paroles m'effrayèrent, parce que j'avais cru

reconnaître une arme en forme de canif. Comme ce soir-là j'avais rencontré plus de sous-officiers qu'à l'ordinaire, et qu'ils se dirigeaient vers l'extrémité de la rue d'Allemagne, j'ai demandé à *Robert* où ils allaient; il me répondit qu'ils allaient voir leurs maîtresses. Je lui représentai qu'il était étonnant qu'ils allassent en si grand nombre voir leurs maîtresses; il me repliqua : *N'en dites rien, plus tard vous le saurez.*

J'avais rencontré environ une vingtaine de sous-officiers, suivant la même direction, et cela dans l'intervalle de quelques minutes.

Je ne puis trop indiquer cette direction, parce qu'à ce point de la rue d'Allemagne il y a deux communications, qui vont, l'une au quartier de l'Orangerie et l'autre au Champ-de-Mars. Au moment même où je venais de quitter *Robert,* j'ai rencontré dans la rue d'Allemagne Catherine *Houssard,* à qui j'ai fait part de la frayeur que les paroles de *Robert* m'avaient inspirée, et j'allai avec elle jusque chez ma sœur Adelaïde, à laquelle je racontai ce qui venait de se passer. Le même soir j'en ai parlé à la veuve *Piré,* chez laquelle je demeurais alors.

Depuis le licenciement des sixièmes escadrons, j'ai entendu à différentes reprises, dans le café tenu en cette ville par la veuve *Piré,* place Saint-Jacques, des sous-officiers, des brigadiers et des soldats dire qu'il y aurait du tapage.

Je ne connais pas les noms des sous-officiers; cependant j'ai vu parmi eux *Denevers* et *Robert,* sans savoir s'ils ont pris part aux propos que l'on tenait.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 1er témoin, page 1.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Lunéville le 30 mai 1834, par le même magistrat.

Je n'ai rien à ajouter à ma déposition du 13 de ce mois.

D. Lorsque vous avez rencontré le fourrier *Robert* près de la grille du Bosquet, ne vous a-t-il pas dit que vous ayez à vous retirer, qu'il arriverait quelque chose dans la nuit, et que le lendemain tout le monde serait content?

R. Il ne m'a pas dit cela; il m'a seulement engagée à me taire, en ajoutant que plus tard je le saurais.

D. S'il vous a engagée à vous taire, c'est que probablement il vous avait dit quelque chose?

R. Je présume qu'il m'a engagée à me taire, parce que je venais de lui demander où allaient un assez grand nombre de sous-officiers, qui suivaient tous la même direction, vers l'extrémité de la rue d'Allemagne, qui conduit à la fois au quartier de l'Orangerie et au Champ-de-Mars.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 6e témoin, page 9.)

1530. — Fille ARBOT (Adélaïde, dite VENTZ), *âgée de 20 ans, brodeuse, demeurant à Lunéville.*

(Entendue à Lunéville, le 30 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Un soir, ma sœur Thérèse est entrée chez moi : elle m'a raconté qu'elle venait de rencontrer le fourrier *Robert* près de la grille du Bosquet; qu'il l'a effrayée en lui montrant le manche d'un objet noir, et en disant : *Voilà pour ceux qui ne m'aiment pas et qui me trahissent.*

Ma mémoire, qui est fort mauvaise et qui souvent ne me rappelle pas le lendemain ce qui m'a été dit la veille, est cause que je ne puis m'expliquer davantage et rapporter ce que m'a dit ma sœur ce soir-là.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 7e témoin, page 10.)

1531. — Veuve PIRÉ (Françoise GENDRE), *âgée de 38 ans, limonadière, demeurant à Lunéville.*

(Entendue à Lunéville, le 30 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Dans la soirée où a eu lieu la première arrestation des sous-officiers, trois cuirassiers, dont je ne puis indiquer ni les noms, ni les régiments, sont entrés chez moi pour y prendre la bière; et pendant qu'ils buvaient cette bière, j'ai entendu qu'ils disaient entre eux, en langue allemande, qu'ils s'attendaient à partir pour Paris; que déjà les porte-manteaux étaient faits : je leur dis en français : *Voulez-vous faire comme en 1830, aller au secours du gouvernement?* ils m'ont répondu que *oui.* Il était alors huit ou neuf heures; un instant après, Thérèse *Arbot* est venue me faire part qu'elle avait rencontré le fourrier *Robert*, du 10e, près de la grille du Bosquet; que ce sous-officier lui avait dit : « Qu'elle devait se retirer; qu'il arriverait quelque chose la nuit, et « que le lendemain tout le monde serait content. »

Elle a ajouté que *Robert* lui avait montré un manche noir.

Le lendemain, ayant vu *Robert*, il m'a montré le même manche, en me disant : « Voilà pour celui qui m'arrêtera. »

Je ne crois pas que ce soit le manche d'un poignard ou d'un stilet.

Plusieurs de ses camarades, auxquels j'en ai parlé, m'ont dit que ce n'était rien; que ce n'était qu'un instrument destiné à renfermer des plumes. Je ne sais rien de plus.

D. Un assez grand nombre de sous-officiers de la garnison ne se rendaient-ils pas habituellement dans votre café?

R. Oui.

D. N'avez-vous pas entendu qu'ils aient exhalé des plaintes contre le gouvernement et manifesté l'intention de se porter à un mouvement insurrectionnel?

R. Jamais.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 5e témoin, page 8.)

1532. — Fille HOUSSARD (Catherine), *âgée de 32 ans, couturière en linge, demeurant à Lunéville.*

(Entendue à Lunéville, le 13 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

La veille du jour de la première arrestation des sous-officiers, j'ai rencontré, vers huit heures et demie du soir, Thérèse *Ventz*, dans la rue d'Allemagne, devant la maison de M. *Keller;* elle me dit qu'elle venait de rencontrer *Robert,* lequel l'avait effrayée en lui demandant si elle l'aimait. Deux ou trois jours après, elle me raconta que *Robert* lui avait montré une espèce de canif, en disant : « Voilà pour ceux qui ne m'aiment pas et qui me trahissent. »

Je vais quelquefois chez la veuve *Piré,* qui tient café; j'y ai vu des militaires des différents régiments en garnison à Lunéville, et j'ai entendu des paroles de mécontentement à l'occasion du licenciement des sixièmes escadrons des corps : on disait qu'il était affreux de renvoyer des hommes, sans même leur donner ce qui leur était dû.

Je ne puis indiquer les noms de ceux qui ont tenu des propos.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 2e témoin, page 4.)

1533. — CHOL (Charles), *âgé de 62 ans, charron, demeurant à Lunéville.*

(Entendu à Lunéville, le 5 juillet 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, j'étais déjà couché, quand la femme du brigadier trompette *Charles,* que je connaissais pour avoir vendu deux chars-à-bancs à son mari, vint chez moi et demanda si je voulais recevoir deux de ses malles : elle me dit que les trois régiments devaient monter à cheval pendant la nuit. Je la questionnai pour savoir par quel ordre et dans quel but ce mouvement s'opérait; elle me répondit qu'elle n'en savait rien. Cela me parut très-étrange : je me levai; j'allai chercher mon fils, qui était au café Henri; je lui racontai ce que la femme *Charles* venait de me dire, et j'en fis part à *Joseph,* domestique du général *Gusler,* qui était là, et qui fut surpris comme moi. Je revins chez moi, et je fis connaître à deux officiers qui logeaient dans ma maison,

mais dont je ne me rappelle pas les noms en ce moment, ce qui m'avait été dit par la femme *Charles*. Ils sortirent et allèrent joindre le colonel et le lieutenant-colonel, qui étaient sur la place des Carmes. Un instant après, les officiers reçurent l'ordre de se rendre aux quartiers, en tenue de casques et sabres. Je ne sais rien de plus; mon fils n'en sait pas davantage.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 29e, 5e témoin, page 6.)

1534. — VOINOT (Jean-Pierre), *âgé de 37 ans, brigadier attaché à la munitionnaire de Lunéville, y demeurant.*

(Entendu à Lunéville, le 5 juillet 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Je demeure vis-à-vis le quartier des Carmes, qu'occupait le 4e régiment de cuirassiers. Dans la soirée du 16 avril dernier, en rentrant chez moi, je vis un tas de paille et je demandai à ma femme d'où cela provenait; elle me répondit que, vers les huit heures, les cuirassiers avaient vidé leurs porte-manteaux, ordinairement remplis de paille, en disant: « Qu'ils s'attendaient à partir la nuit; « qu'ils en avaient été prévenus. » Et en même temps, ils lui firent voir les selles qui étaient préparées. Moi-même, vers huit et demie, j'ai vu les selles disposées sur les lits: j'ai témoigné mon étonnement, parce que M. *Lafont*, agent comptable des vivres-pain, chez lequel je travaille, n'avait reçu aucun avis du départ. L'emplacement où j'ai vu les selles était occupé par les 3e et 4e escadrons du 4e régiment.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 29e, 7e témoin, page 8.)

1535. — MAY (Édouard), *âgé de 27 ans, négociant, demeurant à Lunéville.*

(Entendu à Lunéville, le 8 juillet 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien relativement au complot, si ce n'est que, le 15 avril au soir, descendant du local du Casino, j'ai entendu une personne, dont je ne me rappelle pas le nom, dire à deux officiers de cuirassiers, que je ne connais pas, et qui étaient au café Garel, situé au-dessous du Casino: « Je parie que vous « monterez à cheval cette nuit. » Les deux officiers accueillirent cette annonce avec incrédulité.

D. Vous avez des relations d'intimité avec le sieur *Renard*, de Bénaménil; vous lui avez adressé deux lettres, l'une en date du 17 avril, l'autre de deux jours après. Veuillez faire connaître l'objet de ces deux lettres.

R. Par la première, je l'informais de l'arrestation de plusieurs sous-officiers;

et comme je ne lui avais pas fait connaître le nom des personnes arrêtées, j'ai, sur sa demande, écrit une seconde lettre, dans laquelle je lui ai fait connaître quelques-uns de ces noms : il désirait les connaître, parce que, ayant été à l'école de Saumur, il avait des relations d'amitié avec quelques-uns des sous-officiers de la garnison, et qu'il tenait à savoir s'ils n'étaient pas compromis.

D. Dans votre conviction personnelle, et d'après les confidences qu'il a pu vous faire, M. *Renard* était-il du complot?

R. Non; et il me serait facile de le prouver par sa correspondance; car ses lettres démontrent clairement qu'il n'en avait aucune connaissance.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 24e, 1er témoin, page 1.)

1536. — Veuve CARTEAU (Michou-Marie), *âgée de 33 ans, couturière, à Lunéville.*

(Entendue à Lunéville, le 8 juillet 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Je demeure vis-à-vis le quartier des Carmes, où était logé le 4e régiment de cuirassiers. Le 16 avril dernier, vers cinq ou six heures du soir, voyant un mouvement extraordinaire dans ce quartier, j'ai demandé ce qu'il y avait : on m'a répondu que les soldats se préparaient à monter à cheval pour la nuit. Quelques instants après, j'ai demandé à *Ostrui*, que je connaissais plus intimement, s'il viendrait me voir le soir; il m'a répondu qu'il ne le pouvait pas, parce qu'ils faisaient leurs porte-manteaux pour partir. J'ai témoigné le désir de savoir où le régiment allait; il m'a répondu qu'il n'en savait rien. *Ostrui* appartenait au 4e escadron du 4e régiment.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 24e, 2e témoin, page 3.)

1537. — Femme HUSSON (Gerodiasse-Catherine), *âgée de 24 ans, serrurière, demeurant à Lunéville.*

(Entendue à Lunéville, le 8 juillet 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, *Bertelle,* trompette au 5e escadron du 9e régiment de cuirassiers, me dit, vers sept heures du soir, que le régiment s'attendait à partir pendant la nuit, et que déjà les selles étaient paquetées; je lui demandai où le régiment devait aller, il me dit qu'il n'en savait rien. Le lendemain 17, *Bertelle* me dit encore que le trompette *Riflard* avait été mis à la salle de police, parce que, pendant la nuit, il devait sonner à cheval.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 24e, 5e témoin, page 6.)

1538. — GOURIEUX (Léopold), *âgé de 55 ans, cabaretier, demeurant à Lunéville.*

(Entendu à Lunéville, le 8 juillet 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, vers sept heures et demie du soir, il y avait dans mon cabaret une dizaine de cuirassiers appartenant, soit au 4e, soit au 9e régiment, quand un cuirassier du 4e vint leur dire : *Dépêchez-vous de rentrer au quartier, car le régiment s'attend à partir, ou plutôt à monter à cheval.* J'ai demandé où on voulait aller, on ne m'a pas répondu.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 24e, 3e témoin, page 4.)

1539. — SELLIER (Barbe), *âgée de 17 ans, gantière, demeurant à Lunéville.*

(Entendue à Lunéville, le 8 juillet 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, étant à me promener au Bosquet, vers sept heures du soir, je fus accostée par deux maréchaux des logis du 10e régiment, qui me demandèrent si je voulais les accompagner.

Nous allâmes ensemble chez *Gourieux,* cabaretier au faubourg de Nancy, où nous restâmes ensemble pendant une heure. Ils s'entretinrent de différents objets ; mais je me rappelle fort bien qu'ils ont dit qu'il fallait faire la révolution.

Ils me quittèrent vers huit heures : je ne les ai plus revus depuis, et je ne connais pas leurs noms.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 24e, 4e témoin, page 5.)

1540. — Veuve CUNY (Marguerite-Barbe ZIMMER), *âgée de 25 ans, locataire du café dit* du Commerce, *demeurant à Lunéville.*

(Entendue à Lunéville, le 17 avril 1834, devant M. Ouchard, juge d'instruction.)

Je ne puis vous fournir aucun renseignement sur les faits de complot au sujet desquels vous m'interpelez, comme ayant motivé cette nuit des arrestations militaires. En général, il venait fort peu de cuirassiers dans mon café ; deux seulement des maréchaux de logis arrêtés me sont connus, l'un, *Thomas,* maréchal des logis chef au 9e, parce qu'il venait régulièrement lire la *Gazette* chez moi tous les jours, et l'autre, *Bernard,* aussi maréchal des logis chef au 4e, parce qu'il y venait quelquefois s'amuser.

Thomas est encore venu hier matin chez moi, et son habitude était d'être seul ; quant à *Bernard,* il est encore venu ce matin vers neuf heures, et il

m'avait promis de revenir ce soir pour me payer ou régler de compte avec moi, car c'était une bonne paye; mais j'ai été bien étonnée de le voir partir aujourd'hui, à midi, avec d'autres de ses camarades arrêtés comme lui : ni *Bernard* ni *Thomas* n'avaient jamais tenu chez moi aucun propos séditieux.

Hier, vers deux heures après midi, un fourrier du 9e, nommé *Bith,* est venu chez moi en même temps que *Benoît,* le maître de musique du 4e, mais arrivant l'un d'un côté et l'autre de l'autre côté de ma maison, c'est-à-dire qu'il m'a semblé que l'un venait de la droite et l'autre de la gauche. Ils ont bu ensemble deux petits verres, et pendant ce temps-là *Benoît* a dit à *Bith* : « Est-il donc « vrai, comme on le dit, qu'il y ait une conspiration entre les sous-officiers? » Et j'ai entendu *Bith* lui répondre : « Ma foi, vous me l'apprenez; on dit tant de « choses, qu'on ne sait quoi croire. » Je n'ai pas regardé la figure de *Bith* en ce moment; je ne puis donc dire si cette nouvelle a paru lui faire impression. Aujourd'hui, j'ai été très-étonnée de voir ledit *Bith* au nombre de ceux arrêtés. Il ne venait plus guère chez moi qu'une fois dans quinze jours, depuis quatre mois environ qu'en grand nombre, les sous-officiers avaient quitté mon café.

Je ne faisais pas grande attention à ce qu'on pouvait dire dans mon café, mais je n'ai pas entendu des militaires, surtout en ces derniers temps, y tenir des propos séditieux. Je ne puis vous fournir aucun renseignement sur les motifs de sarrestations qui viennent d'avoir lieu parmi les sous-officiers.

(Information particulière de Lunéville, 1re pièce, 5e témoin, page 7.)

1541. — Fille GÉRAUD (Angélique), *âgée de 23 ans, couturière, demeurant à Lunéville.*

(Entendue à Lunéville, le 31 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

La veille ou l'avant-veille de la première arrestation des sous-officiers, j'ai été dîner à Sainte-Anne avec M. *Méhaut,* officier au 4e régiment de cuirassiers. A ce même dîner assistaient M. *Théry,* officier au même régiment; un capitaine, aussi de ce régiment, du nom de *Rane;* Jeannette *Abraham* et Joséphine *Clément.* Vers la fin du repas, le sieur *Henri,* boucher à Lunéville, s'est approché de notre table, et y a pris un verre de vin, que lui a offert un des officiers; puis il a dit à ces messieurs : « Comment se fait-il que vous « soyez encore là; vous ne savez donc rien de ce qui se passe dans vos régi- » ments? Il y a déjà des sous-officiers de pris. » Ces messieurs lui ayant témoigné leur étonnement, et demandé pourquoi il y avait des sous-officiers d'arrêtés, *Henri* leur a répondu : « Qu'il croyait qu'il s'agissait d'expulser des régiments les « chefs qui ne convenaient pas aux soldats » : il a désigné, entre autres, le colonel du 4e, le commandant *Grangé,* et il a ajouté : « Il y aura probablement « du bruit cette nuit; vous ne dormirez pas tranquilles. » M. *Méhaut* a répondu « qu'il ne craignait rien, qu'il était aimé de tous les cuirassiers. » Il

était alors sept heures et demie du soir. Je suis rentrée à Lunéville à huit heures; je me suis rendue chez la femme *Joseph,* mon hôtesse, où j'ai trouvé mes deux sœurs, *Victorine* et *Félicité,* auxquelles j'ai dit qu'il y aurait du bruit; et j'ai recommandé à *Victorine* de n'en pas parler à M. *Crépin,* son amant.

(Information générale de l'affaire militaire, 4e pièce, 8e témoin, page 12.)

1542. — Fille GÉRAUD (Félicité), *âgée de 25 ans, brodeuse, demeurant à Lunéville.*

(Entendue à Lunéville, le 31 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Dans la soirée qui a précédé la première arrestation des sous-officiers, ma sœur *Angélique,* qui revenait de Sainte-Anne, vers huit heures, m'a dit qu'elle avait assisté à un dîner donné par MM. *Rane, Méhaut* et *Théry,* officiers de cuirassiers, et que l'on y avait parlé de bruit qui aurait lieu la nuit; elle a même ajouté qu'un de ces messieurs avait dit: « Il n'y a plus d'avancement pour « eux. » Je me rappelle parfaitement ce propos, rapporté par ma sœur. Ma mémoire ne me fournit aucun souvenir du surplus de ce qui m'a été dit; ma sœur ne m'a pas parlé du sieur *Henri.*

Et à l'instant Angélique *Géraud* ayant été rappelée, a répondu, sur notre interpellation : « Je ne me rappelle pas que l'un de messieurs les officiers ait « dit : Il n'y a plus d'avancement pour eux. Du reste, ma mémoire est fort « mauvaise. »

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 10e témoin, page 13.)

1543. — Fille CLÉMENT (Catherine-Joséphine), *âgée de 17 ans, brodeuse, demeurant à Aire.*

(Entendue à Aire, le 17 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Je ne sais rien du complot de Lunéville; mais, trois jours avant le 16, me trouvant à Sainte-Anne avec deux autres compagnes, nommées Angélique *Géraud* et Annette *Abraham,* un bourgeois, que je ne connais pas, vint dire à MM. *Rane,* capitaine; *Méhaut,* porte-étendard; et *Théry,* sous-lieutenant au 4e régiment de cuirassiers, qui étaient avec nous, qu'on disait que les sous-officiers devaient monter à cheval: ce bourgeois, que je ne connais pas, portait de gros favoris châtains; il pouvait avoir quarante ans, et avait un gros ventre. Ce bourgeois n'a pas parlé longtemps avec les officiers; je ne sais pas s'ils le connaissent.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 10e témoin, page 15.)

1544. — CRÉPIN (Alexandre-Jérôme), *âgé de 35 ans, lieutenant-trésorier au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 17 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril, à ce que je crois, une femme nommée *Victorine* ou *Victoire Géraud,* faiseuse de gants, demeurant à Lunéville, rue des Loups, m'a dit que les sous-officiers des régiments de la garnison étaient mécontents et qu'ils devaient se révolter: je ne fis aucune attention à ce propos, et lui dis que je n'en croyais rien, de se taire; que je ne la faisais pas venir pour parler d'affaires politiques. Aussitôt que le complot fut découvert, me rappelant les paroles de cette fille, je lui demandai comment elle l'avait su; elle me répondit qu'elle le savait de sa sœur *Angélique,* qui l'avait appris, à Saint-Anne, de MM. *Rane, Méhaut* et *Théry,* le premier capitaine et les deux derniers sous-lieutenants au 4e régiment de cuirassiers. J'ai dit au colonel et à plusieurs de mes camarades ce que je viens de vous déclarer, sans toutefois avoir nommé les officiers.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 9e témoin, page 14.)

1545. — RANE (Auguste-Stanislas SAINT-ANGE), *âgé de 44 ans, capitaine en second au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Deux ou trois jours avant le 16 d'avril dernier, me trouvant à Sainte-Anne, guinguette à un quart d'heure de distance de Lunéville, et m'en retournant pour entrer en ville avec MM. *Méhaut* et *Théry,* du même régiment, je fus accosté par un bourgeois, que je ne connais pas bien, mais que je crois être un boucher de Lunéville, lequel dit qu'il y avait des sous-officiers arrêtés dans la garnison, parce qu'ils voulaient renverser le gouvernement pour obtenir des grades. Je lui répondis que ces sous-officiers n'auraient pas réussi à renverser le gouvernement; là, la conversation s'est terminée, et cet individu s'est éloigné.

Interpellé de déclarer si ce n'est pas dans la guinguette même, et en présence de plusieurs filles, que ces propos auraient été tenus par l'individu qu'il croit être un boucher, a répondu que non; que c'était lorsqu'il revenait avec MM. *Méhaut* et *Théry* que le fait s'est passé; qu'il ne connaît pas les auteurs du complot; que dans son escadron, dans la nuit du 16 au 17, on fit plusieurs paquetages; que le maréchal des logis *Delissalde* était venu dire pourquoi on ne faisait rien, que dans les autres escadrons on faisait les porte-

manteaux. *Guillement*, brigadier, lui répondit que cela ne pressait pas, n'ayant pas encore reçu les ordres du colonel ni du capitaine.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 11e témoin, page 16.)

1546. — MÉHAUT (Jean-Baptiste-Théodore), *âgé de 35 ans, sous-lieutenant porte-étendart du 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Deux ou trois jours avant le 16 avril, j'allai faire une partie à Sainte-Anne, avec MM. *Rane* et *Théry;* nous y étions avec des grisettes : en revenant, vers six heures du soir, un homme qui était à cheval, qui se nomme *Henri*, marchand épicier et charcutier à Lunéville, et qui fournit l'ordinaire des troupes, s'arrêta vis-à-vis notre groupe en disant : « Eh bien ! vous ne connaissez pas la « nouvelle; on dit que les sous-officiers des régiments à Lunéville ont voulu « faire monter à cheval, et qu'il y en avait déjà cinq ou six d'arrêtés; » à quoi je lui répondis que la chose était impossible : après avoir tenu ces propos, il continua sa route et se mit à galoper.

Interpellé de dire s'il connaît les instigateurs du complot et ceux qui y ont trempé, a répondu qu'il ne connaît pas les instigateurs du complot; qu'il y a des sous-officiers de son régiment arrêtés comme soupçonnés d'y avoir trempé.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 13e témoin, page 18.)

1547. — THÉRY (Laurent), *âgé de 35 ans, sous-lieutenant au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Deux ou trois jours avant le 16 avril dernier, je me rendis à la guinguette de Sainte-Anne; j'y arrivai seul; MM. *Méhaut* et *Rane* m'y avaient précédé: nous avions avec nous trois grisettes, dont l'une s'appelle Annette *Bernard*, de Lunéville; je ne sais pas le nom des autres. Nous nous sommes divertis toute la journée : en revenant en ville, vers le soir, un homme à cheval, que je crois être le nommé *Henri*, marchand de lard à Lunéville, rue du faubourg de Nancy, nous dit en passant que des sous-officiers du régiment qui est au château, avaient voulu faire monter le régiment à cheval, et qu'il y en avait plusieurs d'arrêtés; je lui répondis : « Tant pis pour eux. »

Interpellé de déclarer s'il connaît les instigateurs du complot et ceux qui y

ont trempé, a répondu que non; qu'il ne fréquentait aucun des sous-officiers des régiments de Lunéville.

Interpellé s'il n'a pas eu de conversation avec des femmes, lorsque le régiment passait à Saint-Pol, a répondu n'avoir eu de conversation avec personne et avoir été se promener dans les champs avec M. *Pierre*, lieutenant.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 14e témoin, page 18.)

1548. — JACQUET (Jean-Jacques), dit HENRI, *charcutier, demeurant à Lunéville.*

(Entendu à Lunéville, le 30 avril 1834, devant M. Ouchard, juge d'instruction.)

Je ne sais rien des faits pour lesquels je suis cité.

Interpellé le témoin s'il ne fournit point habituellement le 4e régiment, et si par là, ou de toute autre manière, il n'a pas été à même de connaître à l'avance les projets de complot dont il s'agit.

A répondu négativement, ou du moins est bien convenu de ce fait, qu'il fournissait de la viande et des légumes secs ainsi que du sel au 5e escadron du 4e cuirassiers; mais a prétendu n'avoir eu aucune connaissance des projets de complot dont il s'agit; qu'à la vérité il avait bien, depuis quelques jours avant le 16, entendu dire, même par des officiers, qu'il fallait se faire payer journellement des fournitures, sans accorder de crédit, parce que, d'un jour à l'autre, les régiments pouvaient partir; mais qu'il ignorait entièrement si cela devait ou non se rattacher au complot dont s'agit.

Interpellé enfin de dire si ce ne serait pas lui qui, le 16 de ce mois, et plusieurs heures avant la découverte du complot qui devait éclater dans la nuit du 16 au 17 avril, prévint la veuve *Gourdeau*, sa tante, que le régiment devait partir dans la nuit, et qu'elle eût à prendre ses arrangements, a repondu négativement; ajoutant néanmoins que, plusieurs jours avant le 16, il lui avait donné avis de se faire payer, s'il lui était dû quelque chose par les militaires; mais ne lui avoir dit cela que d'après ce que les chefs lui avaient dit à lui-même, comme il vient de l'expliquer.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 29e, 2e témoin, page 2.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Lunéville, le 31 mai 1834, par M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.

Je persiste dans ma déposition telle que je l'ai faite devant M. *Ouchard*, juge d'instruction; j'ai cependant à y ajouter qu'étant allé, avant la première arrestation des sous-officiers, à Sainte-Anne, j'ai rencontré sur le chemin qui conduit à Lunéville trois officiers du 4e régiment, parmi lesquels était M. *Mehaut*, porte-étendart; l'un d'eux m'a demandé ce qu'il y avait de nou-

veau à la ville, je lui ai répondu : « Je crois que vous ne tarderez pas à « partir, parce que le lieutenant qui est venu aujourd'hui pour veiller à la « distribution des légumes secs dont j'ai la fourniture a exigé que les bri- « gadiers me payassent ce qu'ils me devaient, et a ajouté : qu'il fallait « m'arranger de manière à ce que, le régiment venant à partir aujourd'hui ou « demain, il ne me fût plus rien dû. » Les officiers ne m'ont répondu que par un sourire, et la conversation s'est terminée là.

D. N'avez-vous pas dit à ces officiers : « Comment se fait-il que vous soyez « encore là? Vous ne savez donc rien de ce qui se passe dans vos régiments; « il y a déjà des sous-officiers de pris? »

R. Je n'ai pas dit cela.

D. Ne leur avez-vous pas dit qu'il s'agissait d'expulser des régiments les chefs qui ne leur convenaient pas? N'avez-vous pas désigné le colonel du 4ᵉ et le commandant *Grangé?* Et n'avez-vous pas ajouté qu'il y aurait probablement du bruit cette nuit, que l'on ne dormirait pas tranquille?

R. Non, monsieur.

D. M. *Mehaut* n'a-t-il pas dit qu'il ne craignait rien; qu'il était aimé de tous les cuirassiers?

R. Non, monsieur.

D. Cependant, l'un des témoins entendus vous prête toutes les paroles que je viens de rapporter?

R. Je ne puis que persister à prétendre que je n'ai rien dit de tout cela.

D. Connaissez-vous le lieutenant qui a présidé à la distribution des légumes, et qui a exigé que les brigadiers vous payassent ce qui vous était dû?

R. C'était le lieutenant de semaine; je ne connais pas son nom.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4ᵉ, 13ᵉ témoin, page 16.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Lunéville, par le même magistrat, le 5 juillet 1834.

Je n'ai rien à ajouter à mes précédentes dépositions.

D. Il résulte des dépositions de MM. *Rane*, *Mehaut* et *Théry*, que, trois jours avant le 16 avril, vous leur auriez dit, sur la route de Sainte-Anne, que les régiments devaient monter à cheval pour renverser le gouvernement, mais que déjà, cinq ou six sous-officiers étaient arrêtés : ce propos, qui est confirmé par la fille Joséphine *Clément*, fait supposer que vous étiez instruit qu'il y avait un complot, et que vous le connaissiez trois jours avant son exécution?

D. Je soutiens que je n'ai pas tenu ce propos à ces messieurs. Je les ai,

comme je vous l'ai déjà dit, rencontrés sur la route de Sainte-Anne; il m'ont demandé ce qu'il y avait de nouveau; je leur ai répondu qu'il y avait probabilité que le régiment partirait, parce que le lieutenant de semaine m'avait engagé à me faire payer des fournitures du jour par les brigadiers: ces messieurs ont accueilli ma réponse en souriant.

D. Il n'est pas présumable que six personnes se seraient entendues pour vous imputer un propos que vous n'auriez pas tenu ?

R. Je soutiens que ce propos est faux.

D. Avez-vous eu connaissance du complot avant le 16 avril?

R. J'affirme que je n'en ai eu aucune connaissance.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 29e, 8e témoin, page 9.)

DÉPOSITIONS CONCERNANT L'ACCUSÉ THOMAS.

1594. — FAUVART-BASLOUT (François-Joseph), *âgé de 51 ans, colonel du premier régiment de cuirassiers, en garnison à Nancy.*

(Entendu à Nancy, le 9 juin 1834, devant M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.)

Environ six semaines avant que le complot éclatât à Lunéville, j'ai été informé que le maréchal des logis *Thomas*, du 9e de cuirassiers, était venu à Nancy, voir le maréchal des logis chef *Barris*, de mon régiment, avec lequel depuis long temps, et même avant qu'ils fussent au service, il était lié. Je dois dire que ce n'est que depuis la découverte du complot, et les investigations que j'ai faites, que j'ai appris la visite faite par *Thomas* à *Barris*; j'ai su que *Thomas* avait dîné à la pension des sous-officiers, avec *Barris* et plusieurs de ses camarades; je crois pouvoir être certain, par les rapports qui m'ont été faits, qu'il n'y a pas été question de politique. Après ce dîner, et dans la soirée, *Barris* est venu me demander une permission de vingt-quatre heures, pour aller à Toul, et j'ai appris, depuis, qu'il avait fait le voyage avec *Thomas*. Depuis que le complot a éclaté, *Barris*, que j'ai plusieurs fois interrogé, m'a soutenu n'en avoir jamais eu connaissance; il m'a dit que lorsque *Thomas* est passé à Nancy, conduit à Metz par la gendarmerie, il lui a écrit un billet pour l'informer qu'ayant été arrêté, et n'ayant pu prendre ses effets, il se trouvait sans argent, et le priait, s'il le pouvait, de lui en envoyer; qu'en effet, il lui a fait passer quinze francs, mais qu'il ne l'a pas vu. Je n'ai aucune connaissance que des sous-officiers de mon régiment aient trempé dans le complot; je suis même

certain et en état d'affirmer qu'il n'y en a aucun, et qu'en conséquence ils n'ont eu, relativement à cette affaire, aucune relation avec des personnes de la ville.

J'ai été informé qu'un maréchal des logis du 4e cuirassiers, nommé *Tricotel*, était venu à Nancy, dans la soirée du 16 avril; qu'il avait rencontré le brigadier-fourrier *Brunelière*, qu'il connaissait depuis long-temps et avec lequel il avait fait ses études; qu'il lui a parlé du complot, en lui demandant s'il ne savait pas ce qui se passait; que *Brunelière* lui a répondu négativement, en lui disant qu'il se passerait bien de cette confidence-là; que de suite *Brunelière* est allé en faire son rapport à son maréchal des logis chef, qui lui a répondu que c'était une absurdité; qu'après s'être concertés, ils sont allés chez leur capitaine, pour l'informer de la confidence de *Tricotel;* que ne l'ayant pas trouvé, ils ont témoigné l'intention d'aller chez le colonel; mais comme il était près d'onze heures, et toujours dans la croyance que cela n'était pas vrai, ils ont remis au lendemain. Ayant appris que réellement le complot avait éclaté, alors ils ont déclaré ce qui leur était arrivé.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 10e, 1er témoin, p. 3.)

1550. — BARRIS (Luc-Nicolas-Marguerite), *âgé de 29 ans, maréchal des logis chef au 1er régiment de cuirassiers, en garnison à Nancy.*

(Entendu à Lunéville, le 22 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai connu *Thomas* lors du dernier camp: vers le 10 ou le 12 mars dernier, il est venu à Nancy et s'est présenté à notre pension, accompagné du maréchal des logis *Wolf*. Il est resté avec nous pendant à peu près une heure, puis il est sorti. Le lendemain matin, à neuf heures, il est venu déjeûner avec nous: pendant ce repas, il a parlé du projet qu'il avait formé d'aller à Toul; je lui ai dit que si j'avais la permission du colonel, je l'accompagnerais; l'adjudant *Caboche*, qui était à déjeûner avec nous, me dit de demander cette permission, ce que je fis. L'ayant obtenue, nous sommes partis pour Toul, vers deux heures de l'après-midi; et arrivés dans cette ville vers six heures et demie, nous nous sommes rendus au café où se réunissent les sous-officiers: nous y sommes restés jusqu'à minuit, puis nous nous sommes retirés à notre hôtel. Le lendemain matin, les maréchaux des logis chefs du 5e cuirassiers sont venus nous inviter à déjeûner; immédiatement après ce déjeûner, nous sommes montés en voiture: il était deux heures et demie quand nous sommes arrivés à Nancy. *Thomas* s'est occupé de trouver une place dans une voiture, et à trois heures il était en route pour Lunéville. Le 16 avril dernier, vers six heures et demie du soir, *Tricotel*, que j'ai connu à l'école de Saumur, qui est un de mes anciens camarades de lit, est venu à ma pension, où il m'a dit qu'il ne voulait pas passer sans me visiter: je l'ai engagé à dîner, mais il n'a pas accepté. Il a pris

un verre d'absinthe, et un instant après il est sorti, en me disant qu'il était pressé; qu'il fallait qu'il fût de retour avant l'appel du matin, afin que l'on ne s'aperçût pas de son absence: je ne l'ai pas revu depuis.

D. Thomas ne vous a-t-il pas témoigné un vif mécontentement?

R. Nous nous sommes témoignés mutuellement notre mécontentement à l'occasion de la suppression du 6e escadron.

D. Ne vous a-t-il pas confié que le but de son voyage à Nancy et à Toul était de lier des relations entre les garnisons de ces deux villes et celle de Lunéville?

R. Non.

D. Pendant son séjour à Nancy, n'a-t-il pas eu, à votre connaissance, des relations avec des habitants de cette ville?

R. Non.

D. Tricotel, qui est votre ancien camarade de lit, et qui conséquemment doit avoir confiance en vous, ne vous a-t-il pas fait part du but de son voyage, et ne vous a-t-il pas dit qu'il venait faire des préparatifs pour le passage des régiments de Lunéville?

R. Il ne m'a rien dit: il n'est resté avec moi qu'environ trois minutes.

D. Tricotel avait-il l'air préoccupé?

R. Il était très-gai.

D. Quelle était sa tenue?

R. Il portait le casque et le sabre; il avait de la poussière sur son habit: comme il aime la propreté, j'étais surpris de voir cette poussière.

D. A-t-on fait des démarches pour entraîner votre régiment dans un mouvement insurrectionnel?

R. Je n'ai connaissance d'aucune démarche de ce genre.

D. Ignoriez vous qu'il dût y avoir un mouvement à Lunéville?

R. Absolument.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 3e, 16e témoin, page 17.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Nancy, le 10 juin 1834, par M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.

J'ai fait, au camp à Lunéville, la connaissance de *Thomas*, que je ne connaissais pas auparavant, et je me suis lié avec lui; je l'engageai à venir dîner avec moi quand il viendrait à Nancy. Sur la fin de mars, vers six heures du soir, et après notre dîner, *Thomas* vint me voir à la pension. Je l'engageai à prendre quelque chose; il me répondit qu'il était invité en ville. Je le retins

à déjeûner pour le lendemain : il y vint en habit bourgeois. Il ne fut pas question de politique pendant le déjeûner : seulement *Thomas* témoigna son mécontentement de l'ordonnance qui supprimait le 6e escadron, mécontentement que partageaient tous les sous-officiers, qui, par là, voyaient retarder leur avancement. *Thomas* me dit qu'il allait à Toul, voir nos camarades du 5e de cuirassiers, et me demanda si je voulais l'accompagner. Des sous-officiers de la pension m'engagèrent à aller en demander la permission au colonel, qui voulut bien me l'accorder. Nous prîmes un cabriolet; et je répète, comme déjà je l'ai déclaré, que, pendant la route ni après, *Thomas* ne m'a fait la confidence d'aucun projet. Nous sommes restés à Toul jusqu'au lendemain; nous avons passé presque tout le temps avec les sous-officiers de la garnison, soit au café, soit au déjeûner qu'ils nous ont donné le lendemain; et devant moi, *Thomas*, que j'ai très-peu quitté, n'a parlé de rien à aucun des sous-officiers de la garnison. Je suis revenu le lendemain avec lui, et il n'a pas non plus été question du complot qu'il méditait. Après son arrestation, et lors de son passage ici, *Thomas*, que je n'ai pas vu, m'a écrit qu'ayant été arrêté et transporté sans pouvoir prendre ses effets, il me priait de lui prêter 15 francs, que de suite je lui envoyai. Le 16 avril, vers six heures du soir, et après notre dîner, le maréchal des logis chef *Tricotel*, que je connais depuis très-longtemps, est venu à notre pension : il était en tenue et couvert de poussière. Je lui ai offert à dîner; il me répondit qu'il était trop pressé, et n'accepta qu'un verre d'absinthe. Il me demanda l'adresse du fourrier *Stiller;* je lui répondis que je ne la savais pas précisément; que je croyais qu'il demeurait dans la rue des Quatre-Églises. Il sortit de suite, et je ne l'ai pas revu depuis. Je connais très-peu *Stiller*, que j'ai rencontré quelquefois au café ou au spectacle, et avec qui je n'ai jamais eu aucune relation intime. Pas plus que *Tricotel* et *Thomas*, *Stiller* ne m'a parlé d'aucun projet, ni d'aucun complot.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 9e, 5e témoin, page 7.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Nancy, le 20 juin 1834, par le même magistrat.

Je m'en réfère à ce que déjà j'ai eu l'honneur de vous dire dans ma première déposition. Nous avions fini de dîner, lorsque, dans le courant de mars dernier, le maréchal des logis chef *Thomas* est venu me voir: je l'ai engagé à prendre quelque chose; il m'a répondu qu'il était invité, ne m'a pas dit par qui, et je n'ai pas eu l'idée de le lui demander, de sorte que j'ignore entièrement chez qui il est allé dîner. Je n'ai jamais ouï parler de M. *de Ludre*. La première fois que j'ai entendu prononcer le nom de *Béchet*, c'est lors de l'événement qui a eu lieu à l'hôtel de l'Europe, où un jeune homme de ce nom a été tué; j'ignorais qu'il eût un frère, et ne l'ai appris que depuis

les événements du 16 avril. Je n'ai par conséquent aucune connaissance que ni *Thomas*, ni aucun autre, ait eu des relations avec un nommé *Béchet*.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 6e, 1er témoin, page 2.)

1551. — FERRÉ (Nicolas), *âgé de 40 ans, adjudant sous-officier au 1er régiment de cuirassiers, en garnison à Nancy.*

(Entendu à Nancy, le 10 juin 1834, devant M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.)

N'ayant pas été au camp de Lunéville, je n'ai jamais connu le maréchal des logis chef *Thomas*. Sur la fin du mois de mars, un sous-officier, qu'on m'a dit être *Thomas*, mais qui était en habit bourgeois, a été invité par les sous-officiers de la pension à déjeûner avec nous. Il n'a pas du tout été question de politique : on a seulement parlé de la suppression du 6e escadron, et témoigné de l'inquiétude que cela ne retardât l'avancement. *Thomas* ayant engagé le maréchal des logis chef *Barris* à l'accompagner à Toul, nous avons engagé ce dernier à aller en demander la permission au colonel, qui la lui a accordée. A l'époque de l'affaire de Lunéville, un sous-officier de cuirassiers du 4e, en tenue, est entré à notre pension, après le dîner; on m'a dit qu'il se nommait *Tricotel;* il n'est resté que quelques minutes, a pris un petit verre, que lui a offert *Barris*, qui l'avait engagé à dîner; il a refusé, et s'est retiré, en disant qu'il était très-pressé. Je ne connais pas le fourrier *Stiller*, du 9e, et n'ai pas eu la moindre connaissance du complot de Lunéville.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 9e, 4e témoin, page 6.)

1552. — PAILLET (Claude), *âgé de 40 ans, lieutenant-adjudant-major au 1er régiment de cuirassiers, en garnison à Nancy.*

(Entendu à Nancy, le 9 juin 1834, devant M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.)

Depuis la découverte du complot de Lunéville, j'ai été informé que, quelque temps auparavant, le maréchal des logis chef *Thomas*, du 9e de cuirassiers, était venu à Nancy; qu'ayant rencontré après dîner le maréchal des logis *Wolf*, il l'engagea à entrer au café prendre une demi-tasse; qu'il ne lui parla pas de ses projets, d'autant qu'il y avait beaucoup de monde au café, et notamment un gendarme; qu'ils se quittèrent ensuite. J'ai été informé depuis, je ne me rappelle pas précisément par qui, mais je le saurai ce soir, qu'on a vu le sieur *Vincenot* venir près du quartier, pour parler à des hommes du régi-

ment; je l'ai surveillé pour, s'il se présentait encore, lui demander ce qu'il venait faire au quartier; mais il n'est pas revenu.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 10e, 3e témoin, page 5.)

1553. — WOLF (Martin), *âgé de 39 ans, maréchal des logis au 1er régiment de cuirassiers, en garnison à Nancy.*

(Entendu à Lunéville, le 9 juin 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Il y a environ deux mois, plus ou moins, me trouvant près de la porte du quartier, *Thomas*, que j'avais connu à Lunéville lors du dernier camp, vint à moi et me demanda à voir le maréchal des logis chef *Barris;* je lui répondis qu'il était à sa pension, et je lui offris de l'y conduire, ce que *Thomas* accepta.

Étant arrivé à sa pension, j'entendis que *Barris* invita *Thomas* à dîner; celui-ci remercia, en disant qu'il avait déjà un engagement en ville; mais il lui demanda s'il voulait lui donner un rendez-vous au café après le dîner; ce rendez-vous fut convenu sans que je puisse dire où; je me retirai. Le lendemain, après le déjeûner, l'adjudant *Caboche,* qui était de service, annonça à *Barris* qu'il avait obtenu pour lui la permission de s'absenter.

D. Savez-vous où *Thomas* et *Barris* se sont rendus ce jour-là?

R. Je l'ignore.

D. Connaissez-vous le but de l'absence de ces deux sous-officiers?

R. Non, monsieur.

D. Thomas n'a-t-il pas cherché à vous entraîner dans un complot, ou du moins à oublier vos devoirs?

R. Non, monsieur.

D. Ne vous a-t-il fait aucune ouverture à ce sujet?

R. Non.

D. Barris ne vous a-t-il pas parlé depuis du motif de son voyage avec *Thomas?*

R. Non.

D. Est-il à votre connaissance que l'on ait proposé à des sous-officiers de votre régiment d'entrer dans un complot ayant pour but le renversement du gouvernement?

R. Non.

Et avant de clore, le témoin a ajouté qu'il n'était pas certain si l'adjudant

Caboche avait annoncé à *Barris* qu'il avait obtenu une permission, ou s'il lui a dit d'aller la demander lui-même, qu'elle ne lui serait pas refusée.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 30e témoin, page 49.)

1554. — CABOCHE (Hector-Bruno-Émile), *âgé de 34 ans, adjudant au 1er régiment de cuirassiers, en garnison à Nancy.*

(Entendu à Lunéville, le 22 mai 1834, devant M. Lallemand, président au tribunal civil, délégué.)

Il y a à peu près six semaines, *Thomas*, maréchal des logis chef au 9e régiment de cuirassiers, est venu à la pension où je mange, et où se trouvaient les maréchaux des logis chefs *Persil* et *Barris* : il ne s'est arrêté qu'un instant, et le lendemain matin il est venu déjeûner avec nous. Pendant ce repas il a parlé du projet d'aller à Toul : *Barris* a dit que s'il avait su ce projet, il aurait demandé la permission de l'accompagner. Je fis observer à *Barris* qu'il pourrait demander cette permission au colonel ; l'ayant fait et l'ayant obtenue, *Barris* et *Thomas* partirent pour Toul, et *Barris* revint le lendemain. Je n'ai plus revu *Thomas*.

Autant que je puis me le rappeler, j'ai vu, le 16 avril dernier, *Tricotel* entrer à notre pension ; il n'y est resté que deux ou trois minutes, puis il est sorti. Je n'ai pas entendu que *Thomas* ou *Tricotel* se soient livrés à des conversations politiques.

Il n'est pas à ma connaissance qu'ils aient porté les soldats de mon régiment à l'oubli de leurs devoirs et à la révolte.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 3e, 19e témoin, page 21.)

Autre déposition du même témoin, reçue à Nancy, le 10 juin 1834, par M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.

Étant au camp de Lunéville, j'ai connu le maréchal des logis chef *Thomas*, comme tous les autres sous-officiers du camp, sans avoir jamais été lié avec lui. Vers la fin de mars, sans me rappeler précisément l'époque, *Thomas* est venu à Nancy ; ayant été invité à dîner par le maréchal des logis chef *Barris*, il a refusé, ayant un engagement en ville. Le lendemain matin, il est venu déjeûner avec les sous-officiers, au nombre desquels j'étais ; il était en habit bourgeois. Pendant le déjeûner, il n'a pas du tout été question de politique ; seulement de la suppression du 6e escadron, que l'on avait appris avec peine, parce que cela devait retarder l'avancement. J'ai su qu'après le déjeûner *Thomas* était allé à Toul avec *Barris*, auquel j'ai donné le conseil d'aller demander la permission au colonel. Je ne l'ai pas vu à son retour et ne l'ai pas rencontré depuis. J'ai connu aussi à Lunéville le maréchal des logis chef *Tricotel* : je me rappelle

que, dans le mois d'avril, sans me rappeler précisément le jour, après notre dîner, vers six heures, il vint à notre pension; il était en casque et en sabre; il causa un moment avec *Barris*, qui lui offrit de prendre quelque chose; il n'accepta qu'un petit verre, dit qu'il était pressé, et partit quelques minutes après; il ne parla pas du but de son voyage à Nancy. Ni moi ni, que je sache, aucun de mes camarades ne se doutait qu'il existât un complot.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 9e, 3e témoin, page 4.)

1555. — MARTIN (Mathieu), *âgé de 36 ans, sous-lieutenant au 1er régiment de cuirassiers, en garnison à Nancy.*

(Entendu à Nancy, le 10 juin 1834, devant M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai connu au camp de Lunéville le maréchal des logis chef *Thomas;* je me suis quelquefois trouvé au café avec lui. L'ayant rencontré un matin à Nancy, je ne puis me rappeler l'époque, je l'engageai à prendre un petit verre; les sous-officiers du régiment m'invitèrent à dîner avec lui: pendant le dîner, ni avant, ni après, il n'a pas du tout été question de politique, et je n'ai rien su du complot de Lunéville, qu'en apprenant l'arrestation des sous-officiers. Je connaissais *Tricotel* pour m'être trouvé souvent en garnison avec lui; mais je n'ai pas su qu'il fût venu à Nancy. Je ne connais pas du tout le fourrier *Stiller.*

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 9e, 2e témoin, page 3.)

1556. — DE CHALENDAR (Vincent-Arsène-Joseph-Frédéric), *âgé de 42 ans, officier de la Légion-d'honneur, colonel du 5e régiment de cuirassiers, en garnison à Toul.*

(Entendu à Toul, le 9 juin 1834, devant M. Bouchon, président du tribunal civil, délégué.)

Dépose: que le jour où a éclaté le complot à Lunéville, il en a été instruit, vers sept heures et demie du matin, par une dépêche du général commandant la subdivision militaire; qu'il a aussitôt réuni chez lui les officiers supérieurs et capitaines du régiment, à l'effet d'aviser aux mesures de précaution à prendre dans cette circonstance; que, vers onze heures, le feu s'étant manifesté dans une cheminée de la caserne, et pouvant présumer que cet événement pouvait être le signal de l'insurrection, il s'y était rendu à l'instant; qu'arrivé sur les lieux, il avait été bientôt rassuré, en voyant le zèle avec lequel chacun se portait à éteindre l'incendie; que, cependant, il avait cru devoir réunir aux officiers supérieurs et capitaines tous les lieutenants et

sous-lieutenants du régiment, et leur faire part de ce qui s'était passé à Lunéville, à l'effet de leur intimer la plus exacte surveillance; que, de son côté, il a fait publier deux ordres du jour, dont il transmettra copie.

Que, le lendemain ou le surlendemain seulement, il a appris qu'un nommé *Thomas,* maréchal des logis chef au 9ᵉ de cuirassiers, en garnison à Lunéville, et un nommé *Barris,* aussi maréchal des logis chef au 1ᵉʳ régiment de cuirassiers, étaient venus à Toul; qu'ils avaient soupé et déjeûné avec des adjudants et maréchaux des logis chefs du 5ᵉ, mais qu'il n'a point appris qu'il ait été fait la moindre tentative ayant pour objet un complot quelconque; que, d'après les rapports qui lui ont été faits, il n'a dû considérer cette démarche que comme une visite d'amitié et le résultat de leur connaissance, qu'ils avaient faite pendant la tenue des camps à Lunéville, et qu'il n'avait été nullement question de politique, qui, d'ailleurs, aurait été repoussée par l'esprit qui domine les sous-officiers du régiment.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 12ᵉ, 1ᵉʳ témoin, page 1.)

1557. — THIBAULT (Pierre-Lazare), *âgé de 36 ans, capitaine adjudant-major au 5ᵉ régiment de cuirassiers, en garnison à Toul.*

(Entendu à Toul, le 9 juin 1834, devant M. Bouchon, président du tribunal civil, délégué.)

Dépose : qu'il a été instruit, ainsi que tous les officiers du régiment, du complot formé à Lunéville par la communication, que leur a donnée le colonel, de la dépêche qu'il avait reçue du général commandant la subdivision militaire; qu'il a aussi appris postérieurement que, quelques jours auparavant, un nommé *Thomas,* maréchal des logis chef au 9ᵉ régiment de cuirassiers, en garnison à Lunéville, était venu en cette ville; qu'il ignore quelles ont pu être ses relations avec des sous-officiers du régiment, si ce n'est que, d'après le rapport de ces derniers, il a bien pu être question de politique, mais nullement d'une tentative de complot; que l'esprit bien connu de ces derniers lui inspire la certitude qu'ils étaient incapables de déférer à des insinuations coupables.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 12ᵉ, 2ᵉ témoin, page 2.)

1558. — BERGERET (Jean-Claude), *âgé de 40 ans, chevalier de la Légion-d'honneur, capitaine adjudant-major au 5ᵉ régiment de cuirassiers, en garnison à Toul.*

(Entendu à Toul, le 9 juin 1834, devant M. Bouchon, président du tribunal civil, délégué.)

Dépose : qu'il a eu connaissance de la tentative de complot formée à

Lunéville par la communication que lui a donnée le colonel, ainsi qu'à tous les officiers du régiment, de la dépêche du général commandant la subdivision militaire ; que, dès-lors, il a exercé la plus exacte surveillance, et a appris qu'un nommé *Thomas*, maréchal des logis chef d'un des régiments de Lunéville, qui avait désiré entrer dans le 5ᵉ par l'effet d'une permutation, était venu en cette ville quelques jours auparavant, et avait bu et mangé avec quelques sous-officiers du régiment; que, d'après les rapports qui lui ont été faits par plusieurs de ces mêmes sous-officiers, il paraîtrait qu'il n'a pas été question, entre eux, ni d'affaires politiques, ni de complot; qu'il ignore si ce *Thomas* était acccompagné du nommé *Barris*.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 12ᵉ, 3ᵉ témoin, page 3.)

1559. — LESDALONS (Nicolas), *âgé de 30 ans, adjudant sous-officier au 5ᵉ régiment de cuirassiers, en garnison à Toul.*

(Entendu à Toul, le 9 juin 1834, devant M. Bouchon, président du tribunal civil, délégué.)

Dépose : qu'étant de service, dans les premiers jours d'avril, il apprit que *Thomas* et *Barris*, deux maréchaux des logis chefs, l'un du 9ᵉ et l'autre du 1ᵉʳ, étaient arrivés en cette ville, pour voir des camarades qu'ils avaient connus au camp de Lunéville; qu'étant arrivés fort tard, par la diligence, il n'avait pu les voir ce jour-là; que, le lendemain, il avait déjeûné avec eux, avant leur départ, à la pension au quartier; qu'il ne sait quel a été l'objet de leur conversation, le jour de leur arrivée, mais que le lendemain il n'a été nullement question d'affaires politiques et encore moins de complot.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 12ᵉ, 4ᵉ témoin, page 4.)

1560. — WEIMER (Louis), *âgé de 32 ans, adjudant sous-officier au 5ᵉ régiment de cuirassiers, en garnison à Toul.*

(Entendu à Toul, le 9 juin 1834, devant M. Bouchon, président du tribunal civil, délégué.)

Dépose : que, dans la première semaine d'avril, sans pouvoir préciser le jour, il s'est trouvé à déjeûner à la pension, au quartier, avec les nommés *Thomas* et *Barris*, qu'il ne connaissait pas ; qu'après le déjeûner, ils sont allés au café avec les autres adjudants et maréchaux des logis chefs que *Thomas* et *Barris* étaient venus visiter; que *Thomas* était en bourgeois et *Barris* en petite tenue; que, pendant tout le temps qu'il a passé avec eux, il n'a nullement été question d'af-

faires politiques; qu'il ignore ce qui s'est passé la veille, attendu qu'il ne les a pas vus.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 12e, 5e témoin, page 4.)

1561. — THIRIA (Nicolas), *âgé de 29 ans, adjudant sous-officier au 5e régiment de cuirassiers, en garnison à Toul.*

(Entendu à Toul, le 9 juin 1834, devant M. Bouchon, président du tribunal civil, délégué.)

Dépose : que, dans la première semaine d'avril, sans pouvoir préciser le jour, les nommés *Thomas* et *Barris,* maréchaux des logis chefs aux 9e et 1er régiments de cuirassiers, sont arrivés en cette ville, pour y visiter des camarades qu'ils avaient connus au camp de Lunéville : étant arrivés fort tard, il croit qu'ils ont dîné ou soupé à l'auberge de la Cloche; il ne les a vus, ce jour-là, qu'au café National, où il n'a été question que des manœuvres du camp; que le lendemain, jour de leur départ, qui a eu lieu vers onze heures, ils ont déjeûné ensemble à la pension, au quartier; qu'on n'y a parlé que de manœuvres et nullement d'affaires politiques; et que, son service l'appelant à une distribution, il les avait quittés lorsqu'ils se sont rendus au café; que *Thomas* était en bourgeois et l'autre en petite tenue.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 12e, 6e témoin, page 5.)

1562. — ENAUX (Jean-Nicolas), *âgé de 38 ans, maréchal des logis chef à la suite des escadrons du 5e régiment de cuirassiers, en garnison à Toul.*

(Entendu à Toul, le 10 juin 1834, devant M. Bouchon, président du tribunal civil, délégué.)

Dépose : qu'il se rappelle que, dans les premiers jours d'avril dernier, le sieur *Thomas,* maréchal des logis chef au 9e régiment de cuirassiers, et un autre sous-officier, qu'il croit se nommer *Barris* ou *Paris,* sont arrivés dans la soirée; qu'il a passé avec eux quelques instants au café; que le lendemain il a déjeûné avec eux à la pension, au quartier, puis s'est retrouvé encore un instant avec eux au café avant leur départ; qu'il ne les connaissait ni l'un ni l'autre; qu'il ne les a pas entendu proférer aucune parole relative à la politique; que leur conversation avait bien plutôt pour objet les manœuvres du camp de l'année précédente; qu'au surplus, son escadron se trouvant licencié, ses occupations ne lui ont pas permis de faire grande attention à l'arrivée de ces deux individus.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 12e, 7e témoin, page 6.)

1563. — ALLEMAND (François-Frédéric), *âgé de 25 ans, maréchal des logis chef au 5e régiment de cuirassiers, en garnison à Toul.*

(Entendu à Toul, le 10 juin 1834, devant M. Bouchon, président du tribunal civil, délégué.)

Dépose: que, dans les premiers jours d'avril dernier, il a été informé de l'arrivée en cette ville du nommé *Thomas,* maréchal des logis chef au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Lunéville, ayant avec lui un nommé *Barris,* aussi maréchal des logis chef au 1er régiment de cuirassiers, que le déposant avait connu à l'école de Saumur; qu'il s'est mis en devoir de joindre ce dernier, qu'il a trouvé au café, où ils ont passé ensemble une partie de la soirée; que les uns s'amusaient à jouer au billard, les autres aux cartes, et d'autres à converser d'une manière fort indifférente; que, le lendemain, ces deux individus sont venus déjeûner à la pension, au quartier; qu'après le déjeûner ils se sont rendus encore au café; que leur conversation n'a roulé que sur les manœuvres du camp de l'année précédente, et qu'il n'a nullement été question des affaires politiques; qu'il ignore quel a été le but de leur voyage.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 12e, 8e témoin, page 7.)

1564. — FAURAX (Jean-Louis), *âgé de 21 ans, maréchal des logis chef au 5e régiment de cuirassiers, en garnison à Toul.*

(Entendu à Toul, le 10 juin 1834, devant M. Bouchon, président du tribunal civil, délégué.)

Dépose: que, dans les premiers jours d'avril, il a vu arriver, vers les huit heures et demie du soir, un maréchal des logis chef, en petite tenue, accompagné d'un autre en bourgeois, et qui lui ont été indiqués de suite pour être les nommés *Barris* et *Thomas,* tous deux maréchaux des logis chefs, l'un au 1er et l'autre au 9e régiments de cuirassiers; qu'ayant été reconnus par d'autres maréchaux des logis chefs, qui s'étaient trouvés avec eux au camp de Lunéville, ils étaient allés ensemble au café, où ils avaient passé une partie de la soirée, les uns au billard, les autres aux cartes et d'autres à causer; que, le lendemain, ils ont déjeûné ensemble à la pension, au quartier; qu'après le déjeûner ils se sont encore rendus au café jusqu'au moment du départ, lors duquel ils en ont fait la conduite jusques sur le pont; que les conversations qui ont eu lieu lorsqu'ils étaient ensemble n'ont eu aucun rapport avec la politique, et ont eu bien plutôt pour objet les manœuvres du camp de l'année précédente; qu'il ignore quel a été le but de leur voyage, si ce n'est, de la part de tous deux, de féliciter M. *Ponsant*

sur sa promotion au grade d'officier, d'autant que *Barris* s'était trouvé avec lui à l'école de Saumur.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 12e, 9e témoin, page 7.)

1565. — STIRE (Jean), *âgé de 64 ans, aubergiste, demeurant à Toul.*

(Entendu à Toul, le 22 juin 1834, devant M. Bouchon, président du tribunal civil, délégué.)

Dépose : que, le 3 avril dernier, vers huit heures du soir, les nommés *Thomas* et *Barris* sont arrivés dans son hôtel; que le cheval qui les a conduits a été mis à l'écurie; qu'il leur a servi à souper; qu'après leur souper, ils sont montés dans leur chambre pour aller se coucher, et sont de suite sortis; qu'ils ne sont point rentrés pour coucher; qu'il ne les a vus le lendemain qu'au moment de leur départ, et qu'alors ils étaient accompagnés de plusieurs sous-officiers du régiment de cuirassiers, qui les ont reconduits vers onze heures; que l'un des deux était en bourgeois et l'autre en tenue militaire; qu'il les a inscrits sur son registre sous la date du 3 avril, lequel registre le témoin nous a représenté, et nous avons remarqué que cette inscription se trouve en interligne et précède le vu de l'agent de police, qui est du 4; sur quoi le témoin nous a observé que, ces deux individus n'ayant pas couché dans son hôtel, il s'était cru dispensé de porter leurs noms sur son registre. Il ajoute que pendant le temps de leur souper il n'a vu personne les fréquenter.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 12e, 15e témoin, page 11.)

1566. — Femme BRUXELLES (Adelaïde-Anastasie-Guillenne SCHLETER), *âgée de 42 ans, aubergiste, demeurant à Toul.*

(Entendue à Toul, le 21 juin 1834, devant M. Bouchon, président du tribunal civil, délégué.)

Dépose : que, le 4 avril dernier, elle a servi à déjeûner à trois militaires, savoir : le sous-officier *Cousin*, les nommés *Barris* et *Thomas*, aussi sous-officiers des garnisons de Lunéville et de Nancy, lesquels deux derniers avaient couché chez elle, pourquoi elle les a inscrits sur son registre, qui a été vu le même jour par l'agent de police, et qu'elle nous représente; qu'elle ne sait pas si, auparavant ce déjeûner, ils en avaient déjà fait un; mais que ce déjeûner, dont la dépense ne s'est portée qu'à cinquante-quatre sous, avait été commandé par le militaire *Thomas*, qui était vêtu en bourgeois; qu'elle n'a vu avec eux aucun autre militaire; qu'il lui a paru, en raison de la modicité du déjeûner demandé,

qu'il était une revanche d'honnêteté, d'autant que *Thomas* et *Cousin* demandaient à la déposante qui, l'un des deux, avait payé la dépense, qui en définitive est restée au compte de *Cousin,* qui la doit encore. Elle observe que ce *Cousin* fait partie de la garnison de Toul.

(Information générale de l'affaire militaire, 12e pièce, 16e témoin, page 12.)

1567. — MUNIER (Léonce), *âgé de 34 ans, limonadier, demeurant à Toul.*

(Entendu le 30 juin 1834, à Toul devant M. Bouchon, président du tribunal civil de Toul, délégué.)

Dépose : qu'il croit se rappeler que, dans la première quinzaine du mois d'avril dernier, deux sous-officiers, étrangers au régiment de cuirassiers qui est à Toul, sont entrés dans son café et y ont passé une partie de la soirée, depuis neuf heures et demie; qu'ils y ont été rencontrés par quelques sous-officiers de la garnison, mais en petit nombre; que, le lendemain, après leur déjeûner, ils y sont également venus avec plusieurs sous-officiers de la garnison, qu'ils y ont pris des rafraîchissements; qu'il ignore quel a été l'objet de leur conversation, et qu'ils sont partis vers dix heures et demie.

(Information générale de l'affaire militaire, 12e pièce, 13e témoin, page 10.)

1568. — HENRY (Antoine), *âgé de 32 ans, adjudant au 5e régiment de cuirassiers, en congé illimité, demeurant à Nancy, rue de l'Esplanade.*

(Entendu à Lunéville, le 3 juin 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Pendant le dernier camp de Lunéville, j'étais employé dans mon grade au 5e régiment de cuirassiers, qui a fait partie de ce camp : à cette époque j'ai fait connaissance de *Thomas,* qui était en garnison en cette ville. Après la dissolution du camp, et au mois de novembre dernier, j'ai quitté mon régiment: au mois de mars suivant, je suis venu à Lunéville où je suis resté jusque dans les premiers jours d'avril. Pendant ce temps j'ai eu occasion de voir plusieurs fois *Thomas;* il ne m'a jamais entretenu de matières politiques, ni de ses projets de complot. En quittant Lunéville, je me suis rendu à Metz, pour y voir le colonel *Blin,* qui commande la gendarmerie, parce que mon intention était d'entrer dans ce corps. En revenant de Metz, je me suis arrêté à Pont-à-Mousson, où j'ai vu quatre sous-officiers de la garnison de Lunéville, que la gendarmerie conduisait dans la première de ces villes. Parmi eux se trouvait *Thomas :* au moment où son escorte allait se mettre en route, je me suis approché de lui, je l'ai embrassé, je lui ai témoigné combien j'étais peiné de le voir dans cette

position ; il m'a répondu : *Mon cher, tais toi : nous avons été trahis!* C'est dans la chambre du concierge de la prison de Pont-à-Mousson que ces paroles m'ont été dites.

D. Ces paroles laisseraient supposer que vous aviez connaissance des projets de *Thomas* ?

R. Je n'en avais aucune connaissance.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 27e témoin, page 45.)

1569. — VIALA (Jean-Joseph-Théophile), *âgé de 26 ans, adjudant sous-officier au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 23 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Une quinzaine de jours avant le 16 avril dernier, je me rendis, vers huit heures, au café Cugny, avec le fourrier *Delavigne*, de mon escadron. (J'étais alors maréchal des logis chef.) Il se trouvait dans le café beaucoup de sous-officiers du 9e : le maréchal des logis-chef *Thomas* lisait une gazette ; il était question de l'arrestation de sous-officiers que l'on conduisait à Toulon ; il se mit à dire : *Nous laisserons-nous conduire comme ça?* ou quelque chose de semblable ; il leva la main, cria : *Vive la république!* et engagea les sous-officiers qui étaient dans le café à faire comme lui : on la leva, à l'exception de moi. Je ne puis toutefois dire que tous les sous-officiers la levèrent ; ces derniers sont du 9e, et je ne connais pas leurs noms. Je ne sais pas si mon fourrier *Delavigne* leva la main ; mais, s'adressant à moi, il me dit : *Eh bien! maréchal des logis chef, vous n'êtes donc pas républicain?* Le 18 avril, j'ai entendu dire dans le quartier, sans savoir par qui, que le maréchal des logis chef *Bernard* s'était trouvé à la réunion du 15, qui avait eu lieu au champ de manœuvres, et que, sur ce que lui observaient les sous-officiers du 9e et du 10e régiment, qu'il valait mieux attendre quelques jours, il les avait traités de lâches ; *que son régiment agirait, dût-il lui en coûter la tête.* Le maréchal des logis chef *Thomas* aurait ajouté *qu'il aurait aussi de son côté fait monter son régiment à cheval.*

D. N'avez-vous pas d'autre connaissance du complot qui devait éclater à Lunéville ; n'en connaîtriez-vous pas les auteurs ; ne savez-vous pas s'il y a eu des réunions pour former ce complot?

R. Non. Je n'ai pas connaissance de tout cela.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 31e témoin, page 38.)

1570. — THURET (Jean-Étienne-Théodore), *âgé de 30 ans, fourrier au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 20 juin 1834, devant M. Proyrat, président du tribunal civil, délégué.)

Thomas et *Bith* ne m'ont jamais proposé d'entrer dans un complot contre le gouvernement; je les ai vus quelquefois parler ensemble tout bas dans la chambre du maréchal des logis chef *Thomas*, mais je ne sais ce qu'ils s'y disaient.

Je n'ai pas assisté à la réunion de la Sablonnière, le 16 avril dernier. Je ne sais même où est située la Sablonnière; j'ignore ce qui s'est passé à la réunion.

Je n'ai pas vu faire de préparatifs de départ dans ma chambrée : aussitôt couché, je me suis endormi.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 7e, 10e témoin, page 16.)

1571. — LANDRY (François), *âgé de 28 ans, maréchal des logis chef au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 5 juillet 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, je suis entré au café Charles, avec mon camarade *Malice*, où nous avons rencontré plusieurs sous-officiers de la garnison, dont je ne sais pas les noms. Il était environ huit heures moins un quart du soir. L'un de ces sous-officiers nous a dit : « Venez-vous avec nous au terrain de ma-« nœuvres; le maréchal des logis *Thomas*, du 9e de cuirassiers, a quelque chose « à communiquer aux sous-officiers, » sans s'expliquer davantage. Nous avons dit, mon camarade et moi, que nous ne voulions pas y aller. Ils sont sortis du café et nous y sommes restés jusque vers neuf heures moins un quart; alors nous sommes allés par curiosité du côté du champ de manœuvres, pour savoir quel était l'objet de la convocation de *Thomas* : arrivés près de la réunion, nous avons rencontré une quarantaine de sous-officiers, qui se retiraient de divers côtés. L'un d'eux, que je n'ai pas connu, nous a accostés et nous a dit qu'il s'agissait de faire monter à cheval les trois régiments de la garnison et de partir, sans s'expliquer davantage sur le motif de ce mouvement. Je ne lui ai pas demandé plus d'explications; je l'ai quitté sur-le-champ, et m'en suis revenu seul au quartier

J'ai appris, quelques jours après, par la rumeur publique, que le projet de *Thomas*, en faisant monter à cheval les régiments de la garnison, avait été de proclamer la république. Je n'ai point reconnu de sous-officiers du 10e de

cuirassiers, ni même des autres régiments, parmi ceux qui revenaient du champ de manœuvres; j'ai appris seulement que le maréchal des logis chef *Denevers* avait fait partie de la réunion, et j'ai appris aussi que le maréchal des logis *Bernard*, du 4e de cuirassiers, avait, de même que *Thomas*, proposé dans la réunion de proclamer la république, ce que je n'ai appris que par la rumeur publique. Je ne connais ni les auteurs ni les complices du complot dont il s'agit, ni les autres circonstances de l'affaire.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 26e, 1er témoin, page 1.)

1572. — BRICLOT (François), *âgé de 24 ans, brigadier-fourrier au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 5 juillet 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

Le soir du 16 avril dernier, sur les sept heures trois quarts, étant avec un de mes camarades, appelé *Voisin*, maréchal des logis fourrier au 10e régiment de cuirassiers, au quartier, dans notre chambre, notre maréchal des logis chef *Bourgogne* nous a dit que *Thomas*, maréchal des logis chef au 9e de cuirassiers, l'avait prévenu qu'il avait quelque chose d'important à lui communiquer, ce même soir, au champ de manœuvres.

Nous sommes allés ensuite, nous deux mon camarade *Voisin*, au café Charles, où nous sommes restés jusqu'à environ huit heures et demie. Au sortir de là, nous avons été curieux d'aller au terrain de manœuvres, pour savoir quel était le sujet important que le maréchal des logis *Thomas* avait à communiquer. Nous y avons trouvé une réunion d'environ cinquante sous-officiers de la garnison, parmi lesquels étaient les maréchaux des logis chefs *Denevers*, *Bourgogne*, *Loliot*, et quelques autres dont les noms ne me reviennent pas. J'ai entendu le maréchal des logis chef *Thomas* dire, dans le cercle réuni autour de lui, composé d'une trentaine de sous-officiers, que l'état des choses n'était plus supportable; que les sous-officiers n'avaient plus d'espoir d'avancement : le bruit m'a empêché d'entendre ce qu'il a ajouté. J'ai entendu ensuite le maréchal des logis chef *Bernard*, du 4e de cuirassiers, appuyer ce qui venait d'être dit par *Thomas*, et proposer de faire monter à cheval les trois régiments de la garnison et de les diriger sur Nancy. Je n'ai pas entendu le surplus de ce qu'il a dit, et nous sommes partis de suite, mon camarade *Voisin* et moi. Avant de rentrer au quartier, nous sommes entrés dans le café Jacquot, où nous avons pris un petit rafraîchissement, et nous sommes rentrés au quartier sur les dix heures. Nous avons vu, en entrant, le colonel dans la cour, avec les adjudants sous-officiers : tout alors était tranquille. Je n'ai pas connaissance qu'il ait été fait, parmi les soldats et sous-officiers, aucun préparatif pour monter à cheval.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 26e, 10e témoin, page 12.)

1573. — MALICE (Louis-Henri), *âgé de 26 ans, maréchal des logis au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 5 juillet 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

J'étais au café Charles, où j'allais habituellement, sur les huit heures du soir du 16 avril dernier, où étaient aussi des maréchaux des logis des 4e et 9e régiments de cuirassiers, dont j'ignore les noms, qui m'ont engagé à aller à une réunion de sous-officiers qui devait avoir lieu, ce même soir, au champ de manœuvres, où le maréchal des logis *Thomas* avait quelque chose à leur communiquer. Je leur ai demandé quel était l'objet de cette réunion; ils m'ont répondu que, quand j'y serais, on me l'apprendrait; puis ils sont sortis du café. Je n'en suis sorti que vers neuf heures, avec le maréchal des logis chef *Landry*, mon camarade. Nous nous sommes dirigés ensemble vers le champ de manœuvres, où nous avons trouvé environ quarante ou cinquante sous-officiers de la garnison réunis, et sur le point de se séparer, qui se sont en effet séparés deux ou trois minutes après. J'ai entendu les sous-officiers de la réunion parler d'un projet de monter à cheval dans la même nuit. Je n'ai reconnu parmi eux que le maréchal des logis *Thomas*, du 9e de cuirassiers. Nous nous en sommes revenus, nous deux mon camarade *Landry*, dont j'ai été séparé aussitôt par la foule, et je suis revenu au même café, où je n'ai trouvé personne; et de là, je suis rentré au quartier, sur les dix heures : j'y ai trouvé tout tranquille, seulement le colonel et les officiers étaient dans la cour. Je n'ai vu, et je n'ai eu aucune connaissance, non plus, d'aucun préparatif fait dans les chambres du régiment pour monter à cheval, non plus que du projet des auteurs de ce mouvement. Ce n'est que quelques jours après que j'ai appris, par la rumeur publique, que le but était de proclamer la république. Au surplus, je n'ai connaissance ni des auteurs, ni des complices du complot dont il s'agit, ni des autres faits et circonstances de l'affaire.

(Information générale de l'affaire militaire, 26e pièce, 6e témoin, page 8.)

1574. — QUESNEL (Nicolas-Louis), *âgé de 33 ans, adjudant sous-officier au 10e régiment de cuirassiers, en garnison à Vesoul.*

(Entendu à Vesoul, le 6 juillet 1834, devant M. Hugon, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai été au café d'Orléans, à Lunéville, avec les maréchaux des logis chefs *Bourgogne, Denevers, Lolliot, Blanchard,* le matin du 16 avril dernier, à l'heure de dix heures et demie. Le maréchal des logis chef *Thomas*, du 9e de cuirassiers, s'y est aussi trouvé : il n'a point été question de politique dans la conversa-

tion; du moins je n'ai rien entendu de semblable, et je n'ai point eu de conversation particulière avec *Thomas*. Je ne l'ai point revu de toute la journée.

J'ai resté au quartier jusque vers huit heures et demie du soir, que je suis allé, avec l'adjudant *Blondin*, boire de la bière chez le nommé *Jacquot*, voisin du quartier; j'en suis sorti vers neuf heures et demie, et je suis rentré de suite au quartier. En y rentrant, j'ai vu dans la cour le colonel et plusieurs officiers: j'ai demandé à quelques officiers quelle était la cause de cette réunion; ils ne purent me dire de quoi il s'agissait, mais j'entendis le colonel dire qu'aucun cuirassier ne sortirait du quartier qu'en lui passant sur le corps. J'ai su après qu'il s'agissait d'un complot formé pour faire monter à cheval les trois régiments de la garnison, sans savoir le but qu'on se proposait.

Tout était tranquille dans le quartier. Le colonel a envoyé les officiers dans les chambres de leurs pelotons, pour savoir si l'on y avait fait des préparatifs de départ: les officiers, de retour de leur visite, ont assuré qu'ils n'en avaient aperçu aucun. On a commandé une garde de sûreté de cinquante hommes; tous les officiers sont restés au quartier pendant cette nuit et pendant plusieurs nuits suivantes; mais tout a été fort tranquille dans le quartier, cette nuit comme les autres.

Je n'ai rien su du complot formé à la Sablonnière que les jours suivants, et par la rumeur publique. Je n'ai connaissance non plus que par la rumeur publique des auteurs du complot du 16 avril, de ceux qui ont assisté à la réunion de la Sablonnière, et de ce qui y a été dit ou fait.

Il est possible que j'aie été dans la soirée du 15 avril au café d'Orléans, avec les sous-officiers *Denevers*, *Chaumont*, *Albouy*, *Thomas* et *Bernard*, qui comme moi fréquentaient habituellement ce café; mais, ce jour-là ni aucun autre, *Thomas* ou *Bernard* ne m'a fait de proposition relative au complot du 16, ni ne m'a demandé si, dans le cas où la garnison se soulèverait, on pouvait compter sur les sous-officiers et les soldats du 10e régiment.

Je n'ai point entendu non plus *Thomas* ni *Bernard* faire cette question à *Chaumont* et à *Albouy*, ni ceux-ci lui répondre que l'on n'avait pas été averti à temps et qu'on n'avait pu sonder les dispositions du régiment.

Il n'est pas vrai non plus que j'aurais accueilli d'abord la proposition de *Thomas*, et qu'ensuite j'aie été détourné d'agir par *Chaumont*.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 26, 14e témoin, page 23.)

1575. — Veuve CUNY (Marguerite-Barbe ZIMMER), *âgée de 25 ans, tenant le café du Commerce, à Lunéville, y demeurant.*

(Entendue à Lunéville, le 20 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien relativement au complot.

D. N'avez-vous pas été en correspondance avec le prévenu *Thomas*, depuis qu'il est en prison?

R. Oui.

D. Le petit morceau de papier que je vous représente, et sur lequel sont écrit ces mots : « J'ai vu *Guary*, 7e dragons; il m'a parlé, » n'était-il pas renfermé dans une de vos lettres et adressé à *Thomas?*

R. Oui.

D. Est-ce vous qui avez écrit ce billet, ou pouvez-vous nous dire qui l'a écrit?

R. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit : je me trompe; j'ai écrit ces mots : « J'ai « vu, et il m'a parlé. » Le reste, c'est-à-dire les mots « *Guary*, 7e dragons, » étaient écrits sur le papier que vous venez de me représenter, lorsqu'un monsieur, habillé en bourgeois, que je ne connais pas, et que je n'ai pas revu depuis, m'a remis ce même papier, en me disant : « Mettez cela dans votre « lettre, et dites-lui que vous m'avez vu. » Ce monsieur ne m'a rien dit autre chose.

D. Il vous a probablement dit autre chose, puisque vous avez mis ces mots : « Il m'a parlé? »

R. Il ne m'a dit que le peu de mots que je vous ai rapportés.

D. Comment ce monsieur inconnu savait-il que vous écriviez à *Thomas?*

R. J'avais dit dans mon établissement que j'écrivais à *Thomas* et à *Bernard.*

D. Ce monsieur était-il là, lorsque vous avez dit cela?

R. Non; il est venu le même soir à la nuit tombante.

D. Il paraît que *Thomas* a proféré, à différentes reprises, dans votre café, des paroles de mécontentement, et qu'un soir, en présence de plusieurs sous-officiers de son régiment et de *Viala*, maréchal des logis chef au 4e cuirassiers, il a crié : *Vive la république!*

R. Je n'ai jamais entendu *Thomas* crier : *Vive la république!* Il a dit, il est vrai, que l'on avait eu tort de licencier le 6e escadron.

D. Avez-vous vu quelquefois chez vous *Renard*, sous-officier au 7e dragons?

R. Il est venu plusieurs fois chez moi.

D. Était-il lié avec *Thomas, Bernard* ou *Tricotel?*

R. Je n'en sais rien.

D. Vous ne l'avez pas vu avec *Guary?*

R. Non.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 3e, 3e témoin, page 3.)

DÉPOSITIONS CONCERNANT L'ACCUSÉ BERNARD.

1576. — BOURNEL (Robert-François-Thomas-Henri-Hubert), *âgé de 50 ans, capitaine commandant au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 27 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril dernier, je me trouvais incommodé, et je me couchai à sept heures du soir. Vers dix heures, l'adjudant sous-officier *Delaplace* vint, de la part du colonel, pour me prévenir qu'il me mandait. Mon épouse, qui me savait malade et endormi, prit sur elle de ne point m'avertir; de sorte que ce ne fut que le lendemain matin 17 que j'appris ce qui s'était passé pendant la nuit. D'abord, mon maréchal des logis chef *Bernard* vint me faire son rapport. Il me dit que les maréchaux des logis *de Regnier* et *Caillié* avaient été arrêtés pendant la nuit, pour avoir tenu des propos contre le gouvernement. Je le pressai de questions: il me dit alors que le colonel et les officiers s'étaient réunis au quartier pendant la nuit; qu'on avait fait des porte-manteaux dans l'escadron et mis les pierres à feu aux pistolets. Je lui demandai qui avait donné cet ordre; il me répondit qu'il n'en savait rien, et me parla d'une façon extrêmement vague et incertaine. Je le renvoyai aussitôt, en lui faisant observer qu'il s'était compromis en ne faisant point défaire les porte-manteaux et ne faisant pas rentrer les hommes dans l'ordre. Je m'habillai, et j'allais sortir pour voir ce qui se passait, quand entra chez moi le commandant *Granger*, qui me rapporta ce qui s'était passé pendant la nuit. Je me rendis de suite au quartier. J'appris là que le colonel me mandait; je fus chez lui : j'y trouvai le major *Perier*, l'adjudant-major *Rouverol*, et mon maréchal des logis chef *Bernard*. Le colonel, m'adressant la parole, me dit : *Savez-vous bien que votre maréchal des logis chef Bernard a voulu, cette nuit, régaler votre escadron de huit litres d'eau-de-vie?* Je lui répondis que je n'en savais rien, et fis des reproches à *Bernard* d'avoir agi sans m'en prévenir et sans mes ordres. Il me dit qu'il croyait qu'il ne devait point me prévenir, et que c'était pour payer sa bienvenue: je lui observai qu'il se servait là d'une mauvaise excuse, et qu'il avait mal choisi son temps; qu'étant dans le grade depuis longtemps et entré à l'escadron depuis plus de quinze jours (il travaillait chez le quartier-maître avant d'entrer dans mon escadron), rien ne l'obligeait à le faire. Peu satisfait de ses réponses, le colonel ordonna à M. *Rouverol* de conduire *Bernard* à la salle de police; mais ce dernier s'emporta contre le colonel, et lui dit: *Qu'il sortait de ses*

attributions, qu'il n'en avait pas le droit, et qu'il commettait envers lui un acte illégal; ce qu'il répéta en disant : *Oui..... un acte illégal!* Alors le colonel changea l'ordre et le fit conduire à la prison de la ville. Je quittai le colonel et me rendis à mon escadron, pour y recueillir tous les renseignements possibles sur ce qui s'était passé. J'appris que les cuirassiers avaient fait leurs porte-manteaux, mais aucun d'eux n'a pu me désigner celui qui en avait donné l'ordre positif : c'était, disaient-ils, parce que dans les autres escadrons on les faisait, en annonçant qu'on devait monter à cheval. Ils m'ont dit encore que cela avait eu lieu un peu avant et immédiatement après l'appel du soir.

Je ne sais rien autre chose de relatif au complot, mais j'ai une certitude morale parfaite qu'il y a eu un complot formé, et que les cuirassiers n'y étaient pour rien. Ayant pris de nouvelles informations, on me remit de la part du sieur *Mercier*, à Lunéville, avant mon départ, le billet par lequel *Bernard* lui demandait huit litres d'eau-de-vie, dont il avait envie pour régaler son escadron. Je vous dépose cette pièce, ainsi que le mémoire de l'épicier *Mercier,* pour diverses livraisons faites audit *Bernard*, entre autres, de huit litres d'eau-de-vie et une livre de chandelles (comme le porte le billet), délivrés le 16 avril.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 56e témoin, page 60.)

1577. — MERCIER (Jean-Baptiste), *âgé de 44 ans, marchand épicier, demeurant à Lunéville.*

(Entendu à Lunéville, le 20 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, dans la soirée, le maréchal des logis chef *Bernard*, du 4e régiment de cuirassiers, a fait prendre chez moi, par un cuirassier, huit litres d'eau-de-vie; j'ai délivré cette marchandise sur la remise d'un bon de M. *Bernard;* ce même bon a été confié depuis par moi à M. *Bouilly,* adjudant-major, et par son entremise à M. le capitaine *Bournel,* pour obtenir le payement de la marchandise que j'ai fournie.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 3e, 1er témoin, page 2.)

1578. — FISCHER (François-Antoine), *âgé de 31 ans, cuirassier au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 24 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

J'ai reçu ordre, le 16 avril, après le pansage du soir, de mon maréchal des logis chef *Bernard,* de faire son porte-manteau et le mien, parce que, me disait-il, les affaires de Paris et de Lyon pouvaient nécessiter qu'on montât à cheval, et qu'il arrivait beaucoup d'ordonnances. Dans la nuit, l'officier de se-

maine passa dans la chambre pour savoir qui avait donné l'ordre de faire les porte-manteaux; à quoi on répondit que personne n'avait donné cet ordre: et, dans le fait, ces porte-manteaux avaient été faits, parce qu'on s'attendait à quelque alerte, et pour se mettre en mesure, afin de ne pas perdre ses effets dans un moment trop précipité.

D. N'avez-vous pas d'autre connaissance du complot qui devait éclater à Lunéville, n'en connaissez-vous pas les auteurs, ne savez-vous pas s'il y a eu des réunions, et n'y avez-vous pas assisté?

R. Non, pas du tout.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 40e témoin, page 47.)

1579. — OGER (François-Urbin), *âgé de 30 ans, maréchal des logis chef au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 27 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Je n'ai point eu connaissance du complot ni de ses auteurs. Quelques jours après le 16 avril, le bruit courait dans le quartier que le principal auteur de ce complot était *Bernard*, maréchal des logis chef; je n'ai assisté à aucune réunion qui avait pour but ce complot, ni au Champ-de-Mars, ni au café d'Orléans, ni ailleurs. Le 16 avril, je faisais les fonctions d'adjudant au quartier, je ne m'aperçus de rien: je me couchai à huit heures; l'adjudant sous-officier *Viala*, alors comme moi maréchal des logis chef, vint m'éveiller à neuf, me disant que le colonel était dans la cour du quartier; je descendis aussitôt, et allai le joindre. Il fit assembler les sous-officiers et réunir près de lui les officiers du régiment. A dix heures je reçus du colonel l'ordre de monter dans les chambres de mon escadron, pour faire coucher les cuirassiers, et faire éteindre les lumières. Je vis alors beaucoup de porte-manteaux de faits et de selles paquetées: j'ordonnai qu'on défît tout ce paquetage; ce qui fut exécuté à l'instant. Je demandai aux cuirassiers pourquoi ils avaient fait leurs porte-manteaux, et par quel ordre; ils me répondirent que c'était parce que le bruit courait qu'on devait monter à cheval. Le 17 ou le 18 du même mois d'avril, le brigadier *Guillement* me dit que le maréchal des logis de semaine *Delissalde* avait donné l'ordre, le 16, en passant dans les chambres, de faire les porte-manteaux, parce qu'on devait monter à cheval, à quoi *Guillement* lui aurait répondu que cela n'était pas nécessaire.

(Information générale de l'affaire militaire, 5e pièce, 51e témoin, page 56.)

1580. — GUÉRÉCHEAU (Séraphin), *âgé de 27 ans, maréchal des logis chef au 4e régiment de cuirassiers en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

A l'époque du 16 avril dernier, j'avais entendu dire que les affaires de Lyon allaient mal, que la garnison de Lunéville aurait pu recevoir l'ordre de s'y rendre, comme cela avait eu lieu pour les régiments que nous avions remplacés; qu'il était bon de s'entendre pour savoir ce que l'on aurait à faire en pareil cas : j'en ai entendu parler par le maréchal des logis chef *Bernard;* les sous-officiers étaient invités à se réunir le soir de ce jour-là au terrain de manœuvres : j'avais perdu de vue cette réunion; mais, me la rappelant à huit heures et demie, je m'y suis rendu; je n'y restai peut-être pas dix minutes; j'étais rentré au quartier à neuf heures et demie; j'avais même rencontré le colonel sur le pont, près du quartier.

Interpellé de déclarer ce qu'il a entendu dire au champ de manœuvres, et sur ce qui s'y est passé, a répondu : *On y parlait des affaires de Lyon, disant qu'il aurait été bien pénible de se battre contre la population.* Je n'ai été instruit que plus tard du projet de monter à cheval. Je ne connais pas les auteurs du complot : j'ai entendu le maréchal des logis *Thomas,* du 9e, se plaindre de ce que l'on avait supprimé le sixième escadron, ce qui était malheureux pour les sous-officiers, qui, en effet, n'avaient plus d'espérance. Je n'ai aucune connaissance de ceux qui ont pu donner les ordres de monter à cheval, et de faire les porte-manteaux.

(Information générale de l'affaire militaire, 5e pièce, 18e témoin, page 23.)

1581. — GANGEL (Augustin), *âgé de 63 ans, banquier, demeurant à Lunéville.*

(Entendu à Lunéville, le 20 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Avant l'arrestation du maréchal des logis chef *Bernard,* je lui ai remis, en trois fois différentes, une somme d'à peu près quinze cents francs, sur différents mandats qu'il m'a donnés : la dernière remise a eu lieu environ six semaines avant l'événement d'avril. M. *Bernard* n'avait point de crédit ouvert chez moi : je lui ai avancé des fonds ayant confiance dans sa solvabilité : je ne sais rien relativement au complot.

(Information générale de l'affaire militaire, 3e pièce, 2e témoin, page 2.)

DÉPOSITIONS CONCERNANT L'ACCUSÉ TRICOTEL.

1582. — ROMAND (Auguste-Étienne), *âgé de 36 ans, pharmacien sous-aide-major à l'hôpital militaire de Nancy, y demeurant.*

(Entendu à Lunéville, le 22 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Au moment du retour de la dernière campagne de Belgique, le 4e régiment de cuirassiers a été envoyé en cantonnement dans les faubourgs de Lille, où je tenais alors une pharmacie. *Boissier,* qui, à cette époque, était fourrier, et qui depuis est devenu maréchal des logis chef, a été logé chez moi, et il y est resté pendant environ cinq semaines; c'est ainsi que j'ai fait sa connaissance, et que j'ai contracté avec lui des relations d'amitié. Depuis que le régiment a quitté Lille, j'ai eu occasion de le voir à Beauvais; le régiment ayant été envoyé à Lunéville, et moi placé à l'hôpital militaire de Nancy, nos anciennes relations se sont renouvelées. *Boissier* est venu me voir plusieurs fois à Nancy, et, le 10 avril dernier, je suis venu le voir à Lunéville : j'ai passé cette journée avec lui et avec une dame qui m'avait accompagné. Le lendemain, *Boissier* m'engagea à un déjeuner dînatoire, au restaurant du Petit-Joseph; il invita à déjeuner avec nous *Tricotel,* que je ne connaissais pas, et que je n'avais jamais vu. Le repas se passa sans qu'il y fût question de matières politiques. Après le déjeuner, ces messieurs me proposèrent de me reconduire jusqu'à Saint-Nicolas. Parvenus dans cette ville, ils se décidèrent à venir jusqu'à Nancy. Ils allèrent déposer leur voiture à l'hôtel des Halles, et vinrent souper chez moi. Vers neuf heures, ils me quittèrent pour aller au café Charles (de la Comédie), puis allèrent, à ce qu'on m'a dit, dans une maison de filles publiques, et partirent pendant la nuit. Je n'ai pas revu depuis *Tricotel;* quant à *Boissier,* je l'ai revu à Nancy, sept ou huit jours après l'événement de Lunéville. Il était en bourgeois, pâle et préoccupé; je lui demandai ce qui l'amenait à Nancy, il me répondit qu'il m'en ferait part dans quelques instants; puis, après une vingtaine de minutes, il me fit part que des soupçons planaient sur lui, que, lors de la visite des chambres, on avait trouvé dans la sienne quelques bouteilles que l'on prétendait contenir de l'eau-de-vie; qu'il n'en était rien, mais que l'on en inférait de là qu'il avait pris part à l'événement du 16. Il me confia que son intention était de s'enfuir plutôt que de se faire arrêter et traiter comme ses camarades : il ajouta même qu'il irait voir un de ses frères, qui était en garnison à Paris. Je le dissuadai de son projet; je l'engageai à retourner à son régiment; à écrire à son colonel, pour réclamer sa justice, et je

parvins le lendemain à le déterminer à retourner à sa garnison. Il partit en effet pour Lunéville; mais, au moment où il allait y arriver, il apprit qu'il avait été dégradé, et que la gendarmerie était à sa recherche. Il paraît que cette nouvelle le détermina à s'enfuir.

D. Pendant son dernier séjour chez vous, *Boissier* vous a-t-il parlé du voyage de *Tricotel?* vous a-t-il fait connaître le but de ce voyage? veuillez me répondre, sous la foi du serment que vous venez de prêter.

R. *Boissier* m'a demandé si j'avais vu *Tricotel :* lui ayant répondu négativement, il m'a dit que *Tricotel* avait passé sous mes croisées; mais que, ne m'ayant pas aperçu, il n'avait pas jugé à propos d'entrer. Puis *Boissier* a ajouté que *Tricotel* était venu à Nancy à la hâte; que le but de son voyage était de faire des préparatifs.

D. *Boissier* vous a-t-il dit à quoi se rattachaient ces préparatifs, et s'ils n'avaient pas un rapport direct avec l'événement de Lunéville?

R. Effectivement, *Boissier* m'a dit que le voyage avait un motif semblable; mais ma mémoire ne me permet pas de rappeler toutes les circonstances qu'il a pu me détailler.

D. Recueillez bien vos souvenirs, et dites-moi si, d'après ce que *Boissier* vous a déclaré, l'objet du voyage de *Tricotel* n'était pas, soit de préparer ce qui était nécessaire pour le passage de la garnison de Lunéville à Nancy, soit de se mettre en rapport avec quelques personnes de cette dernière ville?

R. Je ne puis rien préciser à cet égard; seulement, d'après le souvenir général qui me reste, le voyage de *Tricotel* pourrait se rattacher à une de ces circonstances.

D. A laquelle des deux?

R. Je me souviens bien que *Boissier* m'a parlé de quelque chose qui se rattache à cela; mais il me serait impossible aujourd'hui de m'expliquer davantage : mon attention ne s'est portée que sur ce qui était relatif à *Boissier,* et non sur ce qui concernait *Tricotel,* que je ne connaissais pas intimement.

D. *Boissier* ne vous a-t-il pas nommé une ou plusieurs personnes de Nancy, avec lesquelles *Tricotel* devait se mettre en rapport?

R. *Boissier* ne m'a pas dit que *Tricotel* dût se mettre directement en rapport avec qui que ce fût; mais il m'a confié qu'il y avait à Nancy des personnes qui entretenaient des relations avec le 4e régiment de cuirassiers.

D. Vous a-t-il fait connaître la nature de ces relations, et n'avaient-elles pas, d'après ce qu'il vous a dit, pour but de porter les troupes à un mouvement?

R. *Boissier* m'a confié que le but du complot formé à Lunéville était de

mettre en mouvement les régiments de cuirassiers en garnison à Lunéville, Nancy et Toul, et de les faire marcher, autant que je me le rappelle, sur Metz.

D. Boissier vous a-t-il nommé quelques-unes des personnes qui entretenaient des relations avec le 4e régiment de cuirassiers ou les autres corps de Lunéville?

R. Il m'a dit que des personnes habitant Nancy, et appartenant à la classe civile, entretenaient des relations avec la garnison de Lunéville.

D. Ne vous a-t-il pas parlé spécialement d'un sieur *Béchet*, frère du médecin de ce nom, tué à l'hôtel de l'Europe?

R. Je crois que oui; je pourrais presque l'affirmer, sans pourtant oser le faire positivement.

D. N'avez-vous pas rencontré ce sieur *Béchet* à Lunéville, pendant le séjour que vous y avez fait le 10 et le 11 avril dernier?

R. Je ne connais pas M. *Béchet.*

D. Boissier a-t-il prononcé d'autres noms?

R. Il n'en a pas prononcé d'autres.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 3e, 15e témoin, page 14.)

1583. — PIERRE (Louis-Eusèbe), *âgé de 38 ans, lieutenant au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 23 juillet 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil, délégué.)

D. Le 16 avril dernier, avez-vous accordé au maréchal des logis chef *Tricotel* la permission de trois à huit heures, pour se rendre à Nancy?

R. Je n'ai pas donné la permission à *Tricotel* d'aller à Nancy. Je ne le pouvais pas sans manquer à mon devoir; mais je lui ai permis seulement de s'absenter de l'appel depuis trois heures après midi jusqu'à dix heures, pour rester ce jour-là en ville, et non autrement.

A lui demandé s'il a quelque notion sur le complot qui devait éclater le 16 avril dernier à Lunéville,

A répondu qu'il n'en avait aucune, et qu'il n'a eu connaissance du complot que dans la soirée du 16, lorsque le colonel a fait appeler les officiers au quartier.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 18e, 1er témoin, page 1.)

1584. — MAILFER (Joseph), *âgé de 59 ans, conducteur de la voiture de* l'Hirondelle, *de Nancy à Lunéville, demeurant à Nancy.*

(Entendu à Lunéville, le 16 juin 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, à trois heures de l'après-midi, au moment de mon départ de Lunéville pour Nancy, j'ai fait monter dans la voiture de l'Hirondelle, dont je suis conducteur, un sous-officier de cuirassiers, en tenue de casque et de sabre; il a occupé une place de la rotonde. Je suis arrivé à Nancy à six heures et quart. Le lendemain matin, retournant avec ma voiture à Lunéville, à cinq heures et quart, le même sous-officier, que j'ai rencontré au faubourg Saint-Pierre à Nancy, m'a demandé s'il pouvait avoir une place, et, sur ma réponse affirmative, il est monté dans ma voiture : nous sommes arrivés à Lunéville à neuf heures. Dans le trajet de Nancy à Lunéville, j'ai vu, entre Saint-Nicolas et La Neuville, plusieurs sous-officiers de cuirassiers que la gendarmerie conduisait. Je crois que le sous-officier que vous venez de me représenter, et qui se nomme *Tricotel,* est celui que j'ai conduit.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 4e, 34e témoin, page 57.)

1585. — BRUNELLIÈRE (Louis Marie), *âgé de 28 ans, maréchal des logis fourrier au 1er régiment de cuirassiers, en garnison à Nancy.*

(Entendu à Lunéville, le 22 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, immédiatement après la retraite, c'est-à-dire vers sept heures et demie du soir, j'ai rencontré sur la place Stanislas, à Nancy, *Tricotel* qui était en tenue de casque et de sabre. Il m'a dit qu'il était venu à cheval et sans permission. Je lui ai demandé ce qu'il venait faire à Nancy; il m'a répondu : *Tu ne sais donc pas ce qui se passe!* et, sur ma réplique négative, il m'a dit que les trois régiments en garnison à Lunéville devaient arriver à Nancy le lendemain matin. Je lui ai témoigné mon étonnement de le voir engagé dans une pareille entreprise; il m'a répondu : *Oui, nous partons! C'est étonnant que tu n'en saches rien! On compte plus sur votre régiment que sur les autres. Je suis fâché de te l'avoir dit, puisque tu n'en savais rien.* Je ne pus m'empêcher de lui dire que j'aurais mieux aimé recevoir vingt-cinq soufflets que d'apprendre pareille chose de lui, avec qui j'avais d'anciennes liaisons; il me dit encore : *Que veux-tu? je suis engagé là-dedans! Actuellement il est trop tard pour s'en retirer, puisque je suis déjà signalé au régiment!* Il ajouta qu'il était venu à Nancy pour voir deux messieurs, l'un rédacteur de l'un des journaux du département, l'autre frère

d'un médecin qui avait été tué à l'hôtel de l'Europe. Après cette conversation, nous sommes entrés ensemble dans un café, près de la comédie, où nous avons pris de la bierre. Il était huit heures quand nous nous sommes quittés. Je me suis rendu au quartier, où j'ai confié à M. *Salin*, maréchal des logis chef, l'entretien que j'avais eu avec *Tricotel*, et je lui ai témoigné que mon intention était d'en rendre compte à mes chefs. M. *Salin* m'en a empêché, en me disant : *Attendez; nous sommes toujours à même de le faire : ce projet est trop hardi pour pouvoir réussir.*

D. *Tricotel* ne vous a-t-il pas dit qu'un sous-officier de la garnison de Lunéville était parti pour Metz?

R. Oui; mais il ne m'a pas fait connaître le nom de ce sous-officier, ni le régiment auquel il appartient.

D. Avez-vous revu *Tricotel*, ce soir?

R. Je l'ai revu qui se promenait seul sur la place Stanislas; mais je ne l'ai pas abordé.

D. Quelles relations existaient entre vous et lui?

R. J'ai connu son oncle et sa sœur en Italie; depuis, son oncle étant venu s'établir à Paris, a pris une habitation dans une rue voisine de celle où demeurait mon père. *Tricotel* venait nous voir habituellement, et a couché souvent chez mon père.

D. Est-il à votre connaissance que l'on ait fait des tentatives pour engager votre régiment dans un mouvement insurrectionnel?

R. Non.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 3e, 17e témoin, page 18.)

1586. — SALIN (Valentin-André), *âgé de 27 ans, maréchal des logis chef au 1er régiment de cuirassiers, en garnison à Nancy.*

(Entendu à Lunéville, le 22 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Dans la soirée du 16 avril dernier, après l'appel, le fourrier *Brunellière*, de mon escadron, me dit de sortir du quartier et de venir avec lui. Étant sorti, il me confia qu'il avait fait rencontre, sur la place Stanislas, d'un maréchal des logis chef du 4e, nommé *Tricotel;* que ce dernier lui avait dit qu'une révolution, qu'un mouvement devait s'opérer dans la nuit dans les régiments de la garnison de Lunéville; que les régiments devaient arriver à Nancy à cinq heures du matin. Cette confidence me parut tellement étrange, que je l'engageai à ne pas en parler au colonel, comme il en avait l'intention; que c'était probablement un conte qu'on lui avait fait; que la chose était impos-

sible; que l'on ne pouvait pas faire une révolution sans chef, ni argent; que même les régiments ne pourraient pas venir jusqu'à Nancy. Étant parvenus sur la place Stanislas, nous entrâmes au café du Commerce, et nous y restâmes à peu près une bonne demi-heure. Lorsque nous en sortîmes, nous aperçûmes sur la place un sous-officier en casque et sabre; *Brunellière* me dit: *Je crois que voilà* Tricotel. — Je lui ai demandé s'il voulait aller lui parler; il me répondit que non. Le lendemain, *Brunellière* me rappela la conversation de la veille, et me dit: *Tu vois bien que je t'avais dit la vérité.* — *Je le vois bien maintenant*, lui répondis-je.

D. A-t-on, à votre connaissance, fait des tentatives pour entraîner votre régiment à la révolte?

R. Non. Je dois même déclarer que, dans la soirée du 16, aucun sous-officier de mon escadron n'est sorti, excepté *Brunellière* et moi.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 3ᵉ, 18ᵉ témoin, page 20.)

1587. — Veuve MASSON (Catherine MINGER), *âgée de 51 ans, aubergiste, demeurant à Nancy, faubourg Saint-Pierre, nº 11.*

(Entendue à Nancy, le 20 juin 1834, devant M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, vers neuf heures du soir, un jeune sous-officier de cavalerie, que j'ai su se nommer *Tricotel*, est venu dans mon auberge et m'a demandé à souper; pendant qu'il mangeait, il m'a demandé si je pourrais lui procurer une voiture pour se rendre de suite à Lunéville, et il a ajouté qu'il venait du côté de Metz voir ses parents. J'appelai Christophe *Pierron*, charron, qui demeure dans la même maison que moi, lequel, accompagné du jeune sous-officier, est allé chercher une voiture. N'ayant pu en trouver, ils sont revenus, et le militaire m'a demandé si je pourrais le loger pour la nuit: je lui ai fait préparer un lit; il s'est couché, et ne s'est levé que le lendemain, un moment avant cinq heures, pour monter dans la diligence de Lunéville. Personne n'est venu le voir pendant tout le temps qu'il est resté chez moi.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 6ᵉ, 2ᵉ témoin, page 2.)

1588. — PIERRON (Christophe), *âgé de 47 ans, charron, demeurant à Nancy, faubourg Saint-Pierre, nº 11.*

(Entendu à Nancy, le 20 juin 1834, devant M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.)

Dans la soirée du 16 avril dernier, en revenant de mon ouvrage, étant entré chez la veuve *Masson*, où je demeure, après le souper, de neuf à dix

heures, un jeune sous-officier est survenu, et a demandé s'il pouvait avoir quelque chose à souper; la veuve *Masson* de suite lui a servi à manger. Pendant son repas, ce jeune militaire nous dit qu'il voulait se rendre immédiatement à Lunéville, et qu'étant très-fatigué, il voulait avoir une voiture. Je lui proposai alors de m'accompagner chez le sieur *Joly*, entrepreneur des convois militaires; chez lequel effectivement nous nous rendîmes. Le sieur *Joly* n'ayant point de voiture disponible, et ne connaissant pas d'autre voiturier qui, pendant la nuit, voudrait se mettre en route, nous rentrâmes à l'auberge.

Ce militaire demanda qu'on lui préparât un lit, et me dit de prendre garde, le lendemain matin, quand la diligence de Lunéville passerait, et de le prévenir. Le lendemain, je suis allé à mon ouvrage : je n'ai pu avertir ce sous-officier; mais j'ai appris qu'il était parti par la diligence. Pendant tout le temps que j'ai été avec lui chez la veuve *Masson*, personne n'est venu le demander, et je ne l'ai vu parler à qui que ce soit.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 6e, 3e témoin, page 3.)

1589. — BERNARD (Jean-François-Antoine), *âgé de 37 ans, cuirassier au 4e régiment, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 17 avril au matin, j'ai été porter à déjeûner chez le maréchal des logis *Lemuet*, pour *Tricotel*, qui était caché chez lui. Il y avait, chez *Lemuet*, *Lapotaire*, *de Bérot*, *Petit* et *Tricotel*. On me fit jurer de garder le silence sur la retraite de *Tricotel;* qu'il y allait de ma vie. Le fourrier *Petit* me présenta un pistolet à la tête, en me disant : *Prends garde à toi; si tu dis quelque chose, ce sera fait de toi!* Je les ai entendus dire entre eux : *Notre affaire est manquée; nous sommes perdus.*

Le 16 au soir, le fourrier *Petit* est venu chez moi, proposer à ma femme d'acheter des draps; il me dit que les sous-officiers devaient s'emparer du colonel et du lieutenant-colonel et les mettre à la salle de police des cuirassiers; qu'on devait assassiner le commandant *Béranger*, le capitaine *Bouly*, adjudant-major, ainsi que M. *Couanon*, faisant fonctions d'adjudant-major; que l'on devait s'emparer de la caisse du régiment et de l'étendard. La menace qui m'avait été faite le 17 s'appliquait également à ce que l'on m'avait dit le 16 du colonel et du lieutenant-colonel.

Le 16 au soir, le maréchal des logis chef *Boissier* m'envoya chercher huit bouteilles d'eau-de-vie dont il ne se servit pas; il me fit dire, le lendemain matin, de les venir chercher chez le cantinier *Bruchon*, où elles étaient déposées,

et il me dit, lorsque j'étais dans sa chambre où il m'avait fait appeler, que si je disais quelque chose, je serais perdu.

Interpellé de déclarer pourquoi il n'a pas fait ces révélations lorsqu'il a été entendu par M. le major *Perrier*, a répondu que c'était par suite des menaces qui lui étaient faites.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 26e témoin, p. 31.)

1590. — PETIT (Louis-Charles-Alfred), *âgé de 22 ans, fourrier au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Je n'ai aucune connaissance du complot tramé à Lunéville. Si j'ai vendu des draps, appartenant à l'escadron et dont j'avais la surveillance, c'est que je n'avais pas d'argent et des dettes à payer. Je n'ai point dit que je vendais des draps, parce qu'il devait y avoir un bouleversement et que tout aurait été perdu. Sur interpellation, déclare ne pas connaître les instigateurs du complot.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 12e témoin, page 17.)

1591. — DERVIER-DU-VILLARS (Jean-Claude-Élisabeth-Marie), *âgé de 38 ans, capitaine-commandant au 4e régiment de cuirassiers en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 17 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril, vers sept heures du soir, étant sur la place des Carmes, à Lunéville, avec M. *Pouly*, capitaine adjudant-major, je rencontrai M. *Couanon*, lieutenant au même régiment, qui me dit, d'un air empressé, qu'un bourgeois venait de lui apprendre que les trois régiments de la garnison devaient être enlevés dans la nuit par les sous-officiers; il nous dit qu'il allait en prévenir immédiatement le colonel. Je me rendis de ma personne dans les chambres de mon escadron, pour voir ce qui s'y passait; tout, à cette heure, y était parfaitement tranquille. Le colonel fit réunir les officiers sur la place des Carmes pour se rendre au quartier, et je fus désigné pour commander le piquet de cinquante hommes qui devait s'opposer à l'exécution du projet des sous-officiers. A dix heures, étant retourné dans les chambres de mon escadron, je m'aperçus que différents paquetages étaient préparés, ce qui annonçait l'intention manifeste de monter à cheval. J'en demandai la cause, et on me répondit que l'on s'attendait à une alerte (et dans le fait, à Lunéville, de temps en temps, les généraux font faire de ces alertes, pour exercer la troupe à monter promptement à

cheval la nuit). Je fis défaire les paquetages et donnai l'ordre aux hommes de se coucher, ce qu'ils exécutèrent à l'instant, sans rien dire. Je réunis alors les sous-officiers de mon escadron et leur demandai qui s'était permis de donner des ordres de paquetage à une heure aussi avancée de la nuit. A quoi ils répondirent qu'ils n'avaient donné aucun ordre. Je leur demandai si je pouvais compter sur eux, et tous me répondirent affirmativement, à l'exception du maréchal des logis *Guibout*, qui me répondit ne pouvoir dire ni oui ni non, ce qui me le fit observer avec plus de soin pendant le reste de la nuit. Je fis cette interpellation après que le colonel eût réuni les sous-officiers au quartier.

Interpellé de déclarer ce qu'il sait du nommé *Tricotel*, son maréchal des logis chef, a fait cette réponse : Le maréchal des logis chef *Tricotel* avait obtenu la permission de M. *Pierre*, lieutenant de semaine, de l'appel du soir, le 16; il ne rentra pas à dix heures, comme il aurait dû le faire, et il découcha, et déclara ensuite avoir passé la nuit à Saint-Nicolas, avec un homme et une femme, dont il n'a pas dit les noms. Jusqu'au 17 avril au matin je n'eus rien à reprocher à *Tricotel*, sous aucun rapport; j'en aurais même répondu corps pour corps; mais, d'après la déclaration qui a été faite sur son compte et les circonstances de son arrestation, je m'étais empressé de prévenir le colonel que je l'abandonnais entièrement.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 4e témoin, page 8.)

DÉPOSITIONS CONCERNANT L'ACCUSÉ FAROLET.

1592.— LEROUX (Jacques-Adolphe), *âgé de 26 ans, maréchal des logis au 9e régiment de cuirassiers en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 2 juin 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Je n'ai entendu parler du complot que depuis la réunion des officiers au quartier, qui a eu lieu le 16 avril dernier, mais j'ignore encore s'il y a eu complot. Je ne puis en conséquence donner aucun renseignement à ce sujet. Tout ce que je puis dire, c'est que, le 16, à sept heures du soir, j'ai reçu l'ordre du maréchal des logis *Farolet* de faire faire les porte-manteaux, et que l'on s'attendait à monter à cheval la nuit.

De minuit à une heure, le capitaine est venu à la chambre : ayant trouvé les porte-manteaux faits, il demanda aux cuirassiers qui leur avait donné cet ordre. Ils lui répondirent que c'était moi. Il vint alors m'éveiller et me demanda

qui avait ordonné les préparatifs du départ. Je lui répondis que je l'avais reçu du maréchal des logis *Farolet*.

(Information générale de l'affaire militaire, 1re pièce, 12e témoin, page 23.)

1593. — SUBIÈRE (Jacques-Théophile), *âgé de 26 ans, cuirassier au 9e régiment, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 2 juin 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais s'il a existé un complot contre le gouvernement.

Le 16 avril dernier, en rentrant au quartier, le brigadier *Leroux* me donna l'ordre de faire mon porte-manteau; je lui répondis que je ne le ferais pas. Il me menaça de la salle de police; je répliquai que je ne devais faire mon porte-manteau que quand j'en aurais reçu l'ordre du maréchal des logis chef; que si l'on montait à cheval, je me faisais fort d'être aussi vite prêt qu'un autre. Étant ensuite descendu à la cour, après l'appel, je vis le maréchal des logis *Farolet* qui me demanda si mon porte-manteau était fait. Je lui répondis : Non; il me dit *Faites-le; car soyez sûr que dans une heure on montera à cheval.*

(Information générale de l'affaire militaire, 1re pièce, 13e témoin, page 25.)

1594. — BAYARD (Nicolas-Charles), *âgé de 35 ans, sous-lieutenant au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 4 juin 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier j'étais de garde à la place de Lunéville : le maréchal des logis *Farolet* y était aussi, mais à un autre poste dont il était le chef. Il est faux que je lui aie dit que l'on monterait à cheval, et que l'on devait se tenir prêt.

(Information générale de l'affaire militaire, 15e pièce, 1er témoin page 1.)

1595. — DANIEL (Auguste), *âgé de 24 ans, maréchal des logis au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 4 juin 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Le 16 avril dernier, j'étais de garde au quartier : le lieutenant *Bayard* commandait le poste de la place, voisin du nôtre. Je n'ai pas entendu M. *Bayard* dire à *Farolet* que l'on devait monter à cheval. Cependant j'ai passé avec *Farolet* la plupart du temps avec cet officier; je fais observer cependant que *Farolet*

s'est trouvé dans le corps de garde avec le lieutenant *Bayard* lorsque je n'y étais pas.

Sur interpellation, il a dit: Je crois pouvoir assurer que le maréchal des logis *Coudreau* a passé la soirée du 16 avril, depuis huit heures jusqu'à neuf heures et demie du soir, au quartier sans en sortir. Je ne pourrais pas en faire le serment; mais voici les raisons qui me portent à dire qu'il n'est pas sorti. D'abord, je ne l'ai pas vu sortir; ensuite, il était de semaine: il a dû être présent à l'appel des consignés, au repas des chevaux, à sept heures, et à l'appel du soir à huit heures, et, comme sous-officier de semaine, il ne pouvait pas sortir après huit heures. Et s'il était sorti, il n'aurait pu le faire que par la porte dont j'avais la garde, et je répète que je ne l'ai pas vu sortir.

(Information générale de l'affaire militaire, 15e pièce, 4e témoin, page 4.)

1596. — DÉLOS (Jean-Achille), *âgé de 22 ans, maréchal des logis au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 4 juin 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Le jour de l'arrestation des sous-officiers à Lunéville, j'étais de garde au quartier, en remplacement d'un maréchal des logis nommé *Capitaine*. Envoyé à la salle de police, je suis arrivé au poste à neuf heures, et j'y suis resté jusqu'à trois heures moins un quart.

Je ne suis pas allé au poste commandé par le lieutenant *Bayard*. Cet officier n'est pas venu non plus au mien. Je ne lui ai pas entendu dire à *Farolet* que l'on monterait à cheval, et que l'on devait se tenir prêt.

(Information générale de l'affaire militaire, 15e pièce, 2e témoin, page 2.)

1597. — PRÉVOT (François), *âgé de 25 ans, brigadier au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 4 juin 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Je n'ai pas entendu M. *Bayard*, sous-lieutenant, dire à *Farolet* qu'on devait monter à cheval, pas plus le 16 avril qu'un autre jour.

(Information générale de l'affaire militaire, 15e pièce, 3e témoin, page 3.)

1598. — MARTIN (Édouard-Jean-Baptiste), *âgé de 24 ans, fourrier au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Cambrai.*

(Entendu à Cambrai, le 10 juillet 1834, devant M. Proyart, président du tribunal civil, délégué.)

Lorsque j'étais à la salle de police avec *Bourdais*, le 16 avril dernier, le

maréchal des logis *Farolet* ne nous a pas apporté de pistolets chargés ni non chargés : il y a mieux ; le maréchal des logis *Farolet* n'est pas venu à la salle de police de toute la journée.

J'ai donné, avec d'autres, un dîner à M. *Bailly*, officier rayé du contrôle; il n'y a pas été quesiton de politique.

Nous faisons observer au témoin que cela parait étonnant. M. *Bailly*, rayé du contrôle, devait en manifester son mécontentement.

Ce témoin répond : Cela est vrai ; mais ce n'était pas au gouvernement qu'il s'en prenait, mais bien à ses chefs.

Sur autre interpellation :

M. *Bailly* n'a pas engagé les sous-officiers présents à assister à un complot.

Sur autre interpellation :

Les sous-officiers qui étaient au dîner sont les sieurs : 1° *Destourmel*, maréchal des logis au 10ᵉ régiment; 2° *Farolet*, maréchal des logis au 9ᵉ; 3° un maréchal des logis du 4ᵉ, dont je ne me rappelle pas le nom ; 4° le sieur *Hatton*, maréchal des logis au 9ᵉ régiment ; 5° le sieur *Dupont*, maréchal des logis au 9ᵉ, libéré depuis par congé, et actuellement dans ses foyers, dans les environs de Poitiers. Nous étions sept ou huit ; je ne me rappelle pas les noms des autres.

(Information générale de l'affaire militaire, 21ᵉ pièce.)

DÉPOSITIONS CONCERNANT LES ACCUSÉS CAILLIÉ ET DE REGNIER.

1599. — COTTY (Pierre-Noël), *âgé de 40 ans, trompette au 4ᵉ régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril dernier, vers trois heures de l'après-dînée, le maréchal des logis *Caillé* vint chez moi et me dit : *Vous êtes mon ami et je vais vous confier un secret ; je crois que vous ne me trahirez pas. Nous sommes tous les jours maltraités par le commandant Granger et par M. Couanon ; on nous fait faire le service de gendarmes ; à Paris et à Lyon, on nous fait tirer sur nos parents et sur nos amis : les sous-officiers des trois régiments, nous nous sommes réunis hier soir au terrain de manœuvres, pour aviser au complot de révolte.* Je lui dis : *A quoi pensez-vous ? Pourquoi me confier ce secret, à moi qui suis l'un des plus vieux soldats du régiment?* Il me dit que je n'étais pas encore décoré, quoique je méritasse de l'être; que les régiments devaient monter à cheval dans la nuit ; qu'ils devaient marcher

sur Nancy et Metz; qu'ils étaient attendus à Nancy et se dirigeraient ensuite sur Paris; que l'on avait envoyé des courriers pour faire rétrograder un régiment qui marchait sur Lyon; que le maréchal des logis chef *Tricotel* était parti pour Nancy; qu'on l'attendait le soir; que je devais me tenir sur mes gardes et me préparer. Je lui répondis que je n'étais pas comme un cuirassier; que je n'avais pas qu'un porte-manteau à faire; que j'avais femme et enfants, et ne pouvais les abandonner pour suivre le régiment. *Caillé* alors me dit: *Que le parti était pris. Nous montons à cheval dans la nuit; nos pistolets sont chargés, et ceux qui s'opposeront à notre départ nous leur brûlerons la cervelle. Nos mesures sont prises: nous établirons des postes autour du quartier. Comme le général est bien aimé de la troupe et qu'il a de l'influence sur le soldat, nous le cernerons de manière à ce qu'il ne puisse pas sortir de chez lui.* Il me parla d'un vieux général de l'empire, retiré à Nancy, qui les y attendait et devait prendre le commandement, sans m'en dire le nom. Il ajouta qu'il y avait beaucoup d'officiers du régiment qui étaient avec eux. Il me quitta, en me répétant de me tenir sur mes gardes. Après ces révélations je rentrai dans ma chambre.

Vers cinq heures, je suis allé trouver le trompette-major *Benoit*, à qui je fis part à peu près de tout ce que l'on m'avait dit, et le priai d'en aller prévenir le colonel. Je fus chez mon marchand de vin, *Barnathan*, à Lunéville. Je ne trouvai que sa femme. Je lui dis que les sous-officiers étaient dans l'intention de faire soulever le régiment dans la nuit; que si son mari entendait quelque bruit pendant cette nuit, je le priais de venir aussitôt chez moi m'aider à sauver mes effets.

Entre six et sept heures, étant rentré au quartier avec le cuirassier *Colois*, le maréchal des logis *de Regnier* vint chez moi et me demanda si je savais ce qui se passait. Je lui répondis que le maréchal des logis *Caillé* m'avait parlé de quelque chose. Il me dit que c'était décidé: *Nous montons à cheval cette nuit; les jeunes gens de la société des Droits de l'homme de Nancy nous attendent; nous ne pouvons pas reculer: nous sommes vendus; il faut absolument en finir. De Regnier*, en tirant de sa poche une poignée de pierres à feu, dont j'ai pris deux, me dit: *Voilà de quoi*..... Sur ces entrefaites arriva le trompette-major *Benoit*. *De Regnier* lui demanda s'il serait des leurs? *Benoit*, qui déjà avait été informé par moi de ce qui se passait, répondit: *Je ne me mêle pas de tout cela, mais de faire mes notes.* A quoi *de Regnier* dit: *Nous verrons ce soir ceux qui manqueront à l'appel.*

Caillé revint de nouveau avec le maréchal des logis *Cailleux*. *Caillé* parla encore du projet, et dit qu'à la réunion de la veille on était en peine de savoir ce que l'on aurait fait du colonel; que lui, comme chouan, avait trouvé un projet: que, sous prétexte de bruit au quartier, on y ferait venir le colonel, et qu'on l'aurait mis à la salle de police. Tous ces propos se sont tenus en présence de *Benoit*, trompette-major.

Sur mon observation que ma voiture était enfermée chez le quartier-maître et que je n'avais pas de cheval, *Caillé* me dit qu'il ne serait pas difficile de faire ouvrir la porte et de me procurer un cheval.

Cailleux a demandé à ma femme si elle pourrait recevoir une malle chez elle, sur quoi elle a répondu qu'elle ne le pouvait pas, ayant assez de ses effets.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 21e témoin, page 26.)

1600. — Femme COTTY (Sophie LEROUX), *âgée de 27 ans, demeurant à Aire.*

(Entendue à Aire, le 17 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril dernier, vers trois heures, le maréchal des logis *Caillé* est venu chez moi, a demandé à parler à mon mari, lui fit signe, et mon mari est allé lui parler à la porte. Je ne sais pas ce qu'il lui a dit; mais étant rentré tout inquiet, il me dit que *Caillié* venait de lui dire qu'on devait monter à cheval la nuit; il alla en prévenir le trompette-major *Benoit*. Le même *Caillié* est revenu avec *Cailleux*, et le premier dit à *Benoit*, qui était chez nous : *Eh bien, M. Benoit, savez-vous ce qui doit arriver cette nuit ? Les trois régiments doivent monter à cheval cette nuit. Benoit* en parut étonné et ne dit rien. *Cailleux* me demanda si je pourrais me charger de la malle, à quoi je répondis que non, ayant assez de mes effets.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 22e témoin, page 28.)

1601. — Femme BER (Nathan MINETTE), *âgée de 32 ans, marchande, demeurant à Lunéville.*

(Entendue à Lunéville, le 20 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Dans l'après-midi qui a précédé la nuit pendant laquelle les sous-officiers ont été arrêtés, le sieur *Cotty*, trompette cantinier au 4e régiment, est venu chez moi, vers cinq ou six heures du soir, et m'a dit qu'il avait entendu dire que l'on monterait à cheval pendant la nuit; qu'il était très-embarassé de ses effets; qu'il me priait de lui rendre le service de les recevoir. Ayant eu des relations d'affaires avec *Cotty* pour des fournitures de marchandises, et cela depuis l'arrivée du régiment à Lunéville, je n'ai pas cru devoir lui refuser sa demande. Je n'ai pas revu *Cotty* de la journée, ni reçu de lui aucun effet. Le lendemain il est revenu à la maison, et m'a dit qu'il y avait eu du bruit dans

les quartiers pendant la nuit, ce que nous avions déjà appris par la rumeur publique.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 3e, 6e témoin, page 6.)

1602. — BENOIST (Pierre-Laurent), *âgé de 38 ans, maréchal des logis trompette au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril dernier, vers six heures et demie du soir, le trompette *Cotty* vint chez moi me dire qu'on avait averti que le régiment devait monter à cheval dans la nuit, et m'engagea à en aller prévenir le colonel : je lui répondis que la chose était grave; que si cela paraissait certain, il devait y aller lui-même, étant en tenue. Je suis allé chez *Cotty* vers huit heures; en arrivant je trouvai le maréchal des logis *de Regnier* causant avec *Cotty* à sa porte; de *Regnier* disait à *Cotty :* « C'est une chose arrangée, nous montons à cheval cette nuit; » alors je lui dis : « Pourquoi donc faire monter à cheval? » *De Regnier*, me regardant d'un air menaçant, me dit : « Nous verrons si tout le monde répondra à l'appel! » et il s'en est allé. Sur ce, je vis venir M. *Bouly*, adjudant-major, et rentrai chez *Cotty*, où arrivèrent les maréchaux de logis *Caillé* et *Cailleux*. *Caillé* dit à Mme *Cotty :* « Eh bien! vous n'êtes donc pas encore prête à partir? » Sur son observation qu'elle n'avait pas de cheval, il répondit : « Vous êtes bien embarrassée; il y a des chevaux assez, vous en aurez un. » *Cailleux* a demandé à Mme *Cotty* si elle ne pourrait pas se charger de sa malle, à quoi elle répondit : « Que ce n'était pas « possible, ayant assez des siennes. »

Interpellé de déclarer s'il connaît les chefs du complot, a répondu qu'il ne les connaît pas; mais que, d'après ce que l'on dit, on pense que le maréchal des logis chef *Bernard* est le plus coupable.

Interpellé de dire si, huit jours avant cette époque, il n'a pas dit à *Bith :* « Est-« ce que tout cela ne finira pas bientôt? il est temps d'agir : » a déclaré que ce fait est faux.

Interpellé de déclarer si, dans la soirée du 16 avril, il n'a pas dit au brigadier trompette *Charles :* « Faites vos préparatifs; si le régiment monte à cheval, la « musique suivra, » a répondu qu'il a dit à *Charles :* « Que si le régiment et le « colonel montaient à cheval, il pensait que la musique suivrait. »

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 23e témoin, page 28.)

1603. — CHARLES (François), *âgé de 35 ans, brigadier trompette au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril, vers huit heures du soir, *Benoist*, trompette-major, vint me trouver et m'avertit que dans la nuit le régiment montait à cheval, à ce que l'on disait dans le quartier. Je répondis que je n'en croyais rien, que c'était une plaisanterie; cependant déjà Mme *Cotty* en avait parlé à ma femme: j'avais aussi regardé cela comme propos de femme, sans y faire attention; mais comme ce bruit se propageait, ma femme est allée chez M. *Scholl*, charron en face le quartier des Carmes, le prier, si le régiment partait réellement, de recevoir ses malles chez lui. Interpellé de déclarer s'il connaît les fauteurs du complot, a répondu que non; que les sous-officiers arrêtés passent pour être les coupables.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 24e témoin, page 30.)

1604. — Femme CHARLES (Thérèse NUSS), *brigadier trompette au 4e régiment de cuirassiers, âgée de 35 ans, en garnison à Aire.*

(Entendue à Aire, le 18 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Le 16 avril dernier, vers huit heures du soir, la femme *Cotty*, cantinière, est venue me dire que le régiment partait dans la nuit; qu'il était nécessaire que je fisse mes malles, parce que s'il y avait une insurrection et que le régiment fût dans le cas de partir, mes effets auraient pu être volés; que c'était ce qui lui était arrivé à Paris. D'après cela je fis une malle et je fus prier un charron nommé *Scholl* de recevoir cette malle s'il en était besoin; mais le régiment n'étant pas parti, je n'ai pas fait sortir ma malle.

Sur interpellation si elle connaît quelque chose du complot qui devait éclater, a répondu que non.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 25e témoin, page 30.)

1605. — CHENAU (Marie-Jacques), *âgé de 32 ans, cuirassier au 4e régiment, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 27 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Je ne sais rien de particulier touchant le complot qui devait éclater le 16, ni de ses auteurs. Le maréchal des logis *de Regnier* m'avait chargé de nettoyer et

polir sa cuirasse pour le dimanche 20 avril; mais il vint me trouver le 16, à l'appel du matin, et me dit qu'il en avait un besoin absolu pour le soir. Je lui observai qu'on ne devait monter à cheval que le dimanche, et lui demandai la raison pour laquelle il la lui fallait plus tôt; il me répondit: *Peu vous importe! Il me la faut de suite.* Je continuai à travailler pour le satisfaire. Il vint me voir plusieurs fois dans le courant de la journée et m'excitait à terminer, en me disant: *Quand le derrière ne serait pas aussi propre que le devant, cela m'est égal; mais il faut que vous me l'apportiez ce soir dans ma chambre.* Il promit de me dédommager de mes peines. Dans mon peloton, comme ailleurs, on avait fait des porte-manteaux, par suite du bruit qui courait qu'on devait monter à cheval pendant la nuit. Le maréchal des logis *Guérachin* vint le soir commander de les défaire.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 54e témoin, page 59.)

1606. — POILVÉ (François-Mathurin), *âgé de 25 ans, cuirassier au 4e régiment, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 24 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Je n'ai aucune connaissance du complot dont vous me parlez, ni de ses auteurs, ni des réunions qui ont pu avoir eu lieu à cette occasion; mais je me rappelle que, le 16 avril dernier, à cinq heures du soir, après la soupe, le maréchal des logis *de Regnier* vint dans la chambre où j'étais, pour voir si sa cuirasse, qu'il faisait polir, était arrangée. J'étais occupé à *astiquer* la poignée de mon sabre (la nettoyer). Il me dit que je ferais mieux d'en astiquer la lame. Ce jour là, je fis comme les autres mon porte-manteau, sans ordre particulier, mais par l'effet d'un mouvement général et spontané. Le maréchal des logis de semaine nous donna ensuite l'ordre de le défaire.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 41e témoin, page 47.)

1607. — VILLAIN (Edme-Joseph), *âgé de 31 ans, cuirassier au 4e régiment, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 27 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Je ne sais rien du complot ni de ses auteurs. Seulement je me rappelle que, le 16 avril dernier, après la soupe du soir, le maréchal des logis *de Regnier* nous donna ordre de faire nos porte-manteaux et de nous tenir prêts à monter à cheval dans la nuit. Il ne nous en a point dit la cause; mais les cuirassiers pensaient que c'était à cause de ce qui venait de se passer à Lyon. Dans ce moment *Bernard,* maréchal des logis de notre peloton, était malade à l'hôpital, et

notre sous-lieutenant, M. *Belville*, ne comptait point non plus, étant employé au magasin d'habillement : c'est à cause de ces absences que le maréchal des logis *de Regnier* est venu donner des ordres dans notre peloton. Le lendemain 17, le colonel est passé dans la chambre et nous a dit qu'il ne fallait faire de porte-manteaux et monter à cheval que par ses ordres.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 53e témoin, page 58.)

1608. — JACQUET (Charles-Ignace), *âgé de 19 ans et demi, trompette au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 24 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Je n'ai aucune connaissance du complot qui devait éclater à Lunéville le 16 avril; mais je me rappelle que ce jour-là j'étais de garde au quartier. Après l'appel du soir, je mis en loterie un bonnet de police dont je voulais me défaire; j'allai dans les chambres afin d'engager qu'on prenne des billets: je remarquai que partout les cuirassiers faisaient leurs porte-manteaux, et particulièrement dans le 2e escadron. J'en demandai la cause; on me répondit qu'on s'attendait à monter à cheval dans la nuit, sans qu'on m'en ait dit le motif. Je descendis et allai en faire part au maréchal des logis *Hambruster,* qui était de garde avec moi, qui me déclara que cela ne nous regardait pas, que nous étions de garde et que nous devions rester à notre poste. J'observe que le même jour, 16 au matin, le maréchal des logis *de Regnier,* passant dans la chambre, après la soupe du matin, vit le cuirassier *Baraton* qui faisait son porte-manteau; il lui en demanda la raison; l'autre lui répondit que c'était pour monter à cheval le dimanche suivant, pour la revue du général; *de Regnier* lui ordonna de le défaire, en lui disant qu'il y avait encore trois jours à passer pour atteindre le dimanche, et que c'était beaucoup trop tôt s'y prendre.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 38e témoin, page 45.)

DÉPOSITIONS CONCERNANT L'ACCUSÉ LAPOTAIRE.

1609. — ERNST (Pancrace), *âgé de 34 ans, cuirassier au 4e régiment, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 27 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien du complot, ni de relatif au complot. Mais je me rappelle que,

le 17 avril, le maréchal des logis *Lapotaire* monta, entre midi et une heure, dans la chambre de mon peloton, et demanda à chaque cuirassier: *Voulez-vous marcher? voulez-vous marcher?* Quand il vint à moi, et qu'il m'eut fait la même question, je lui dis qu'avant tout je voulais savoir pourquoi c'était faire; à quoi il ne répondit rien, et continua à dire : *Il faut marcher! marchons de bon cœur!* Il ordonna de se mettre en tenue, habit, casque et sabre, et de rabattre les jugulaires. *Lapotaire* ne m'a point dit pourquoi il voulait nous faire marcher, mais j'ai entendu dire que, dans les autres pelotons, il avait annoncé que c'était pour délivrer les sous-officiers arrêtés, que la gendarmerie emmenait. *Lapotaire* ne s'est point ouvert à moi, à ce que je pense, parce que je suis le cuirassier d'ordonnance de M. *Rouverol,* adjudant-major. C'est d'après les ordres de *Lapotaire* que quelques cuirassiers ivres se sont portés sur le chemin de Nancy. M. *Sebire,* alors adjudant sous-officier, courut après eux et les ramena.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 52e témoin, page 57.)

1610. — FEUVRE (François), *âgé de 24 ans, cuirassier au 4e régiment, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 26 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil, délégué.)

Le 15 avril je rentrai au quartier vers sept heures du soir; je vis qu'on faisait les porte-manteaux dans mon peloton. Je fis comme les autres, sans que j'aie su qui en avait donné l'ordre : on s'attendait à quelque chose, mais on ne savait pas au juste à quoi. Le lendemain 17, vers midi, le maréchal des logis *Lapotaire* disait aux cuirassiers du 5e escadron qu'il fallait qu'ils montassent à cheval, pour aller délivrer ses camarades qui étaient emmenés par la gendarmerie. Il paraissait exalté et parlait avec feu. Quand j'ai entendu tenir ces propos par *Lapotaire*, je passais dans la cour. M. *Bouilly,* capitaine adjudant-major, se trouvait là à ce moment.

Je ne sais aucune chose qui soit relative au complot.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 49e témoin, page 54.)

1611. — DESRUE (Antoine), *âgé de 25 ans, maréchal des logis au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 9 juillet 1834, devant M. d'Assenoy, juge de paix, délégué.)

D. Avez-vous entendu le cuirassier *Lefeuvre* menacer de se venger du maréchal des logis *Lapotaire*, à cause de punitions infligées par ce dernier?

R. Non, jamais; je crois que *Lefeuvre* ne connaît point M. *Lapotaire*, et qu'ils ne sont point du même escadron.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 22e, 6e témoin, page 10.)

1612. — ROCHE (Joseph), *âgé de 37 ans, chirurgien-major au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 17 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, délégué.)

Je ne sais rien touchant le complot qui a été fait à Lunéville, dans le courant d'avril dernier; mais le nommé *Feuvre*, cuirassier, qui me sert d'ordonnance, m'a dit, le 17 avril, qu'il avait entendu le maréchal des logis *Lapotaire* engager les hommes à monter à cheval, et ce, dans la nuit du 16; il m'a également parlé de *Charton*, mais sans le charger autant que *Lapotaire*.

Interpellé de déclarer s'il connaît les fauteurs de ce complot, a dit qu'il n'en avait aucune connaissance.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 8e témoin, page 14.)

1613. — SCHULER (François), *âgé de 29 ans, trompette au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 26 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil, délégué.)

Je n'ai aucune connaissance du complot, ni de ceux qui ont pu y participer. Le 16 avril j'étais couché lorsque, par ordre du colonel, je descendis dans une chambre avec tous les autres trompettes du régiment, et y passai, comme eux, la nuit sur la paille. Nous étions renfermés à clef par l'adjudant sous-officier *Delaplace:* c'était une mesure de sûreté que l'on prenait, à ce que j'ai appris depuis, pour nous mettre dans l'impossibilité de sonner à cheval. Le lendemain 17, *Flipo*, élève trompette, vint me dire que le maréchal des logis *Lapotaire* lui avait fait dire, par le cuirassier *Vilain*, qu'il fallait à la hâte qu'il sonnât pour monter à cheval. Je lui répondis qu'il fallait qu'il n'en fît rien, et il suivit mon conseil. Depuis j'ai ouï dire que c'était dans l'intention d'aller débarrasser plusieurs sous-officiers que la gendarmerie emmenait.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 50e témoin, page 55.)

1614. — FLIPO (Simon-Ernest-Joseph), *âgé de 23 ans, trompette au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 27 juin 1834, devant M. Defrance, président du tribunal civil, délégué.)

Je n'ai aucune connaissance du complot qui devait éclater le 16 avril, ni de ses auteurs. Ce jour-là, je suis rentré au quartier à dix heures moins un quart du soir. A peine étais-je couché de quelque temps, que le brigadier-trompette, *Mannier,* vint me dire de m'habiller et de descendre dans la chambre de l'adjudant *Delaplace.* Les autres trompettes du régiment s'y rendirent également. Nous y passâmes la nuit sans pouvoir en sortir, et ce, par mesure de sûreté. Le lendemain 17, le maréchal des logis *de Bérot* vint dans ma chambre. Il y avait encore quelques cuirassiers qui travaillaient à leur porte-manteaux; *de Bérot* leur dit de rester tranquilles; que, quand on aurait monté à cheval, on aurait donné l'ordre assez longtemps à l'avance. Le même jour, vers neuf à dix heures, le cuirassier *Vilain* est venu dans ma chambre, et me dit: *Flipo, prends ta trompette et descends, de la part des maréchaux des logis, pour sonner à cheval;* à quoi j'ai répondu : *Je n'ai pas d'ordres à recevoir des maréchaux des logis, ni de vous : je ne sonnerai à cheval que quand le colonel m'en donnera l'ordre, ou l'adjudant-major.*

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 5e, 57e témoin, page 62.)

1615. — DE SILLÈGUE (Athanase-Étienne-Norbert-Jules), *âgé de 25 ans, maréchal des logis chef au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 16 juillet 1834, devant M. d'Assenoy, juge de paix délégué.)

D. Veuillez déclarer si vous persistez à prétendre que vous avez reconnu dans la réunion de la Sablonnière le maréchal des logis *Lapotaire?*

R. Je ne pourrais plus l'affirmer, quant à ce sous-officier-là ; si je l'ai déjà affirmé, je crois que je l'ai fait légèrement : quant aux autres que j'ai nommés, je crois en être à peu près sûr.

D. Expliquez-nous aussi comment il se fait que, devant M. le président du tribunal civil de Lunéville, vous ayez soutenu que le sieur *Lapotaire* n'était pas au café d'Orléans, dans la soirée du 15 avril dernier, tandis qu'il résulte des interrogatoires de *Denevers* et *Chaumont,* qu'il était dans ce café au moment où *Thomas* et *Bernard* ont fait auxdits *Denevers* et *Chaumont* des ouvertures pour entrer dans le complot?

R. D'abord, je ne me souviens pas d'avoir fait cette réponse à M. le président de Lunéville, à qui, s'il me l'eût demandé, j'aurais répondu que je n'avais point

été au café ce soir-là, parce que j'étais de garde à la place. M. le président doit se rappeler aussi que, lorsqu'il me demanda si j'avais été au café d'Orléans ce soir-là, je lui répondis que non.

D. Dites tout ce qui est à votre connaissance à cet égard.

R. Je déclare ne rien savoir à cet égard, c'est-à-dire à l'égard de toutes les personnes ci-dessus nommées, et des ouvertures qui auraient pu être faites pour entrer dans le complot.

D. Vous ne pouvez donc point rendre compte de toutes ces circonstances, et faire connaître quelles personnes étaient là, au café.

R. Je ne le puis pas puisque, comme je l'ai dit plus haut, je n'y ai pas assisté.

D. Dites notamment si les maréchaux des logis chefs *Lolliot* et *Bourgogne*, ainsi que l'adjudant *Quesnel*, n'étaient pas présents?

R. Comme j'ai déjà répondu, n'y étant pas, je n'ai pas pu le savoir.

(Information générale de l'affaire militaire, 22e pièce, 8e témoin, page 13.)

1616. — RIVAUX (André), *âgé de 24 ans, cuirassier au 4e régiment, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 9 juillet 1834, devant M. d'Assenoy, juge de paix, délégué.)

D. Lorsque vous étiez en garnison à Lunéville, le maréchal des logis *Lapotaire* ne vous a-t-il pas donné l'ordre, dans la journée du 17 avril dernier, de monter à cheval pour aller délivrer les sous-officiers arrêtés?

R. Non. *Lapotaire* ne m'a pas donné l'ordre de monter à cheval; mais ce jour-là il est monté, et après avoir vu les hommes de l'escadron, il m'a demandé où j'allais, car je m'apprêtais, vers dix heures et demie du matin, pour monter la garde, et comme je lui disais que c'était pour cela, il me répondit: « Il n'y a pas de garde qui tienne; il faut prendre votre sabre, votre casque et « votre habit, pour me suivre et aller délivrer les sous-officiers » qu'on avait pris le matin même, qu'on avait vu, du quartier, passer dans une voiture couverte, et que l'on conduisait à Nancy. Je ne suis pas certain que ce maréchal des logis soit passé dans tout l'escadron pour donner le même ordre; mais dans les quatre chambres de mon peloton, il l'a donné comme je le rapporte.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 22e, 4e témoin, page 7.)

1617. — RAMETTE (Louis), *âgé de 23 ans, brigadier au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 9 juillet 1834, devant M. d'Assenoy, juge de paix, délégué.)

D. Veuillez déclarer si le maréchal des logis *Lapotaire* vous a donné l'ordre, lorsque vous teniez garnison à Lunéville, pendant la journée du 17 avril dernier, de monter à cheval pour aller délivrer les sous-officiers arrêtés?

R. Non, il ne m'a pas donné l'ordre de monter à cheval.

D. Ce maréchal des logis ne s'est-il pas rendu dans les chambres de votre escadron pour ordonner aux cuirassiers de s'armer et de le suivre, pour aller délivrer les sous-officiers arrêtés?

R. Dans le courant et vers le milieu de cette journée, j'étais couché quand *Lapotaire* est venu dans la chambre, et je l'ai entendu dire aux cuirassiers de prendre leurs casques et leurs sabres, de descendre..... Là-dessus il s'est retiré, et on a dit qu'il était pris de boisson.

D. Les cuirassiers ont-ils obéi à son ordre?

R. Oui; dans le moment, ils s'étaient armés; puis, se regardant les uns les autres, ils ont remis leurs sabres au ratelier, et ça a fini comme ça.

D. Vous-même qu'avez-vous fait?

R. Je me suis levé; mais, comme les autres, je suis resté dans la chambre.

D. Vous connaissiez l'arrestation de quelques sous-officiers?

R. Oui; je savais qu'on en avait pris dans la nuit.

D. N'était-ce point pour les mettre en liberté que *Lapotaire* commandait de prendre les armes?

R. Je ne sais pas; il n'a parlé aucunement que c'était pour opérer la délivrance des sous-officiers arrêtés.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 22e, 5e témoin, page 8.)

1618. — BEHAY (Pierre-Jean-Napoléon), *âgé de 23 ans, cuirassier au 4e régiment, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 9 juillet 1834, devant M. d'Assenoy, juge de paix, délégué.)

D. Veuillez déposer si le maréchal des logis *Lapotaire*, lorsque vous étiez en garnison à Lunéville, vous a donné l'ordre, dans la journée du 17 avril

dernier, de monter à cheval pour aller délivrer des sous-officiers qui avaient été arrêtés?

R. J'étais de service en ville ce jour-là, et je n'ai pu entendre donner ces ordres dans le quartier par ce maréchal des logis.

D. Ne savez-vous pas qu'il ait donné de pareils ordres à vos camarades?

R. Non; personne ne m'a répété de pareilles choses.

D. N'étiez-vous pas au service particulier de ce sous-officier?

R. Je pansais son cheval, nettoyais ses armes et ses habits, et jamais, dans sa chambre, il ne m'a entretenu de pareilles propositions.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 22e, 7e témoin, page 11.)

1619.—SEBIRE (Charles-Rémond), *âgé de 30 ans, sous-lieutenant adjoint au trésorier, au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 16 juillet 1834, devant M. d'Assenoy, juge de paix, délégué.)

D. Savez-vous si le maréchal des logis *Lapotaire* n'a pas, en la journée du 17 avril dernier, à Lunéville, dans le quartier, donné aux cuirassiers du cinquième escadron de votre régiment l'ordre de monter à cheval pour aller délivrer des sous-officiers qui avaient été arrêtés?

R. Non; je n'ai pas eu connaissance de cela.

D. Un groupe d'une cinquantaine d'hommes, se rendant à Nancy à l'époque susdite, n'a-t-il pas été ramené par vous à la garnison de Lunéville?

R. Ce jour-là, en effet, d'après l'ordre du colonel, je montai à cheval et me rendis sur la route de Nancy, pour faire retourner un nombre de quarante à cinquante hommes, qui se dirigeaient sur Nancy, pour chercher leurs maréchaux des logis; et les ayant atteints à quatre ou cinq cents pas de la ville de Lunéville, en les convaincant de leur fausse démarche, je les fis retourner à la garnison, ainsi que quatre à cinq autres militaires qui étaient plus en avant.

D. Veuillez nommer quelques-uns des chefs qui se trouvaient parmi ces militaires se rendant à Nancy?

R. Il n'y avait parmi eux que des cuirassiers; et quatre d'entre eux dont je crois me rappeler les noms, *Chambert*, *Boulin*, *Nodin* et *Muller*, tous du 5e escadron, me dirent qu'ils ne voulaient ravoir que leur maréchal des logis chef *Bernard*.

D. Les hommes n'étaient point à cheval; mais ne les avez-vous pas vus armés de leurs casques et sabres?

R. Non; ils n'étaient point montés, mais ils portaient le casque et le sabre, tenue de sortie, avec la veste ou l'habit.

D. Ces hommes ne vous ont donc point dit qui les avait poussés à la démarche qu'ils avaient entreprise?

R. Non.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 22e, 9e témoin, page 15.)

1620. — RIVAUX (André), *âgé de 24 ans et demi, cuirassier au 4e régiment, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 16 juillet 1834, devant M. d'Assenoy, juge de paix, délégué.)

D. Après que le maréchal des logis *Lapotaire* vous eut donné, le 17 avril dernier, vers dix à onze heures du matin, l'ordre de mettre votre habit et de prendre votre casque et votre sabre, pour marcher à la délivrance des sous-officiers arrêtés, vous et d'autres cuirassiers êtes-vous alors immédiatement partis pour Nancy à cet effet?

R. Non: moi je suis resté dans la chambre et me suis rendu après à mon poste, étant commandé de garde; mes autres camarades n'ont point alors non plus sorti de leur chambre, et je ne sais pas ce qui s'est passé après.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 22e, 10e témoin, page 17.)

1621. — SCHEVATTERLÉ (Antoine), *âgé de 27 ans, cuirassier au 4e régiment, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 16 juillet 1834, devant M. d'Assenoy, juge de paix, délégué.)

D. N'étiez-vous pas du nombre des militaires de votre régiment qui, dans le mois d'avril dernier, vous étiez rendus sur la route de Nancy, pour aller délivrer des sous-officiers arrêtés?

R. Non.

D. Le maréchal des logis *Lapotaire* ne vous a-t-il pas, ainsi qu'à vos camarades, dans la journée du 17 dudit mois d'avril, donné l'ordre de vous armer, pour aller opérer cette délivrance?

R. Non; il n'est pas venu dans ma chambre, et je ne sais pas s'il s'est rendu dans les autres chambres à ce sujet.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 22e, 11e témoin, page 18)

1622. — MULLER (Antoine), *âgé de 24 ans, cuirassier au 4e régiment, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 16 juillet 1834, devant M. d'Assenoy, juge de paix, délégué.)

D. Dans le mois d'avril dernier, vous étiez parmi les cuirassiers qui sont sortis de Lunéville pour aller à Nancy réclamer les maréchaux des logis arrêtés?

R. Oui; je m'y mêlai, parce que le maréchal des logis chef *Bernard* était du nombre des sous-officiers arrêtés; que c'est un très-brave homme, qui n'a jamais fait de tort à notre escadron. La veille du jour où nous avons entrepris, vers le soir six heures, cette promenade pour Nancy, il y avait eu parmi nous beaucoup d'agitation, dont je ne connaissais point la cause, parce que j'étais de garde d'écurie. Nous étions, sur la route de Nancy, beaucoup, de vingt à trente hommes, et comme nous étions en bottes et qu'il faisait chaud, plusieurs s'arrêtèrent en chemin; enfin, quand nous eûmes fait environ trois quarts de lieues, nous allions nous désaltérer dans un village voisin de la route, quand M. *Sebire*, adjudant, accourut à nous et nous invita à retourner, ce que nous fîmes après quelques pourparlers.

D. N'était-ce point le maréchal des logis *Lapotaire* qui vous avait commandé cette marche sur Lunéville, pour délivrer les prisonniers?

R. Je n'en sais rien, parce que, comme je l'ai dit, j'étais de service à l'écurie.

D. Pourriez-vous désigner les camarades qui étaient avec vous sur la route de Nancy?

R. Je me rapppelle de *Chambert*, de *Boulin*, de *Courden*, de *Rambon* et de *Crax*, et tous ont été comme moi les premiers d'avis de retourner à la garnison, après nous être amusés assez longtemps près d'un chameau et son singe, que nous avons rencontrés sur la route.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 22e, 12e témoin, page 19.)

1623. — LEBEC (Pierre), *âgé de 26 ans, cuirassier au 4e régiment, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 16 juillet 1834, devant M. d'Assenoy, juge de paix, délégué.)

D. Dans la journée du 17 avril dernier, dans le quartier de Lunéville où vous étiez en garnison, le maréchal des logis *Lapotaire* n'a-t-il pas donné l'ordre de s'armer et de le suivre pour aller délivrer des sous-officiers arrêtés?

R. Ayant été de piquet avec une soixantaine de mes camarades, dans la nuit du 16 au 17 avril dernier, j'étais couché pour me reposer, dans la ma-

tinée du 17, lorsque *Lapotaire* vint dans ma chambre et m'éveilla. Il pleurait et me dit de le suivre; je lui demandai pour où aller? Il me répondit: *Lève-toi toujours.* Il alla aussi dans les autres chambres donner les mêmes ordres. Je mis mon pantalon, et regardant si les autres cuirassiers descendaient, et ne les voyant pas, je me suis recouché et tout en resta là.

D. Le soir, n'avez-vous pas fait partie des hommes qui, après le pansage, se sont rendus, casque en tête, sabre au côté, sur la route de Nancy, pour aller délivrer les prisonniers?

R. Non; je suis au contraire resté dans ma chambre, et de la fenêtre je les ai vus, ces hommes, se rassembler dans la cour; et quand ils en ont été sortis, je suis allé voir en chemise à la porte du quartier si on les laisserait aller; mais ils étaient déjà partis à mon arrivée. Je suis allé me recoucher, et je ne connais pas la suite de leur démarche.

D. Pourriez-vous désigner quelques-uns de ceux qui faisaient partie du rassemblement dans la cour?

R. La cour étant grande et les hommes éloignés de moi, je n'ai pu en reconnaître.

D. *Lapotaire* ne vous a donc point dit pourquoi il vous commandait de le suivre?

R. J'ai déjà répondu qu'il n'en a pas exprimé le motif, quoique je le lui aie demandé.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 22e, 13e témoin, page 21.)

1624.—RADÉ (Paschal), *âgé de 26 ans, cuirassier au 4e régiment, en garnison à Aire.*

(Entendu à Aire, le 16 juillet 1834, devant M. d'Assenoy, juge de paix délégué.)

D. Le maréchal des logis *Lapotaire* n'est-il pas allé dans les chambres du quartier de Lunéville, donner l'ordre, le 17 du mois d'avril dernier, de monter à cheval pour aller délivrer les sous-officiers arrêtés?

R. Je ne connais rien de cela. J'avais été en ville, et je rentrai au moment de la parade; et comme j'avais été de piquet, et que j'étais un peu en ribotte, on m'a fait coucher. Pendant mon sommeil, j'ai bien entendu quelque rumeur dans les chambres; mais je ne me souviens plus de la cause, et je n'ai point vu *Lapotaire* de toute cette journée.

D. Mais, le soir, n'étiez-vous pas de l'équipée de ceux qui se sont rendus sur la route de Nancy pour aller réclamer ou délivrer les prisonniers?

R. Non ; je suis resté couché au quartier, et j'avais trop besoin de repos pour m'occuper du dehors. Je ne sais rien de cette affaire-là.

(Information générale de l'affaire militaire, 22e pièce, 14e témoin, page 23.)

DÉPOSITIONS CONCERNANT LES ACCUSÉS DE LUDRE ET BÉCHET.

1625. — DURAND (Pierre-Félix-Ferdinand), *âgé de 35 ans, capitaine au 9e régiment de cuirassiers, en garnison à Lunéville.*

(Entendu à Lunéville, le 20 mai 1834, devant M. Lallemand, président du tribunal civil, délégué.)

Quelques jours avant le 16 avril, nous entendîmes parler vaguement, dans nos pensions et dans les cafés, de réunions de sous-officiers : on prétendait qu'on les travaillait pour les porter à l'oubli de leurs devoirs; on disait que des émissaires étaient venus de Nancy; on citait plusieurs noms, entre autres celui de M. *de Ludre;* mais je ne puis rien dire de positif à cet égard, car je ne parle que de bruits de ville. Je n'ai pas été appelé à la caserne dans la soirée du 16; je n'ai appris ce qui s'était passé que le lendemain à six heures du matin. Je me suis transporté au quartier, où l'on m'a informé que l'on avait trouvé des porte-manteaux faits et des selles paquetées; je n'ai rien vu par moi-même.

(Information générale de l'affaire militaire, 3e pièce, 5e témoin, page 5.)

1626. — DUGAILLON (Auguste-Eudes), *âgé de 32 ans, rédacteur-gérant du journal* le Patriote, *demeurant à Nancy.*

(Entendu à Nancy, le 5 juillet 1834, devant M de Luxer, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne connais aucun des sous-officiers que vous m'indiquez, ni *Tricotel,* ni *Brunelière,* ni *Thomas,* ni *Stiller;* j'ai seulement ouï parler de quelques-uns d'eux depuis leur arrestation, et je ne puis comprendre qu'ils aient pu me citer, n'ayant jamais parlé à aucun d'eux. J'ai connu M. *de Ludre* et M. *Béchet* comme patriotes; le dernier est médecin de la maison : mais je n'ai, ni directement ni indirectement, aucune connaissance qu'ils aient eu des relations avec les sous-officiers de Lunéville, ni que l'un ou l'autre soit allé dans cette ville. Il m'était d'autant plus difficile d'avoir connaissance de ce qui se

méditait à Lunéville, que, jusqu'au 14 avril, je suis resté à Moivrons, à ma campagne, à quatre lieues de Nancy, sur la route de Metz, où j'étais occupé à traverser mes vins, et je suis revenu sur l'invitation des actionnaires du *Patriote*, dont je suis rédacteur, après les événements de Paris.

(Information générale de l'affaire militaire, pièce 27e.)

1627. — DELAPLACE (Jean-Baptiste-Hippolyte), *âgé de 29 ans, adjudant-sous-officier au 4e régiment de cuirassiers, en garnison à Aire.*

(Entendu à Saint-Omer, le 23 juin 1834, devant M. Defrance, président au tribunal civil, délégué.)

Je suis arrivé de Metz, où j'étais appelé en témoignage pour déposer dans l'affaire du nommé *Dumortier*, le vendredi 11 ou samedi 12 avril; je ne savais rien de ce qui se tramait. Le dimanche 13, vers six heures du soir, j'allai me promener au Bosquet, où je fis la rencontre de M. le capitaine *Dervieux*, qui était accompagné de son frère. La promenade finie, le capitaine nous quitta; j'offris à son frère une tasse de café, que nous allâmes prendre au café d'Orléans, dit le café Suisse. Entre autres personnes, j'y rencontrai les maréchaux des logis *de Bérot*, *de Regnier*, et les fourriers *Hennerie* et *Vimy;* il y avait aussi le cuirassier *de Regnier*, frère du maréchal des logis. Ils avaient tous la tête échauffée, mais plus particulièrement le maréchal des logis *de Berot*, dont l'état approchait de l'ivresse. J'étais assez éloigné de lui, et cependant je lui ai entendu crier : *A bas Louis-Philippe!* Alors je m'approchai de lui; je cherchai, conjointement avec un bourgeois qui se trouvait là, à le calmer et de le rappeler à l'ordre; j'en parlai aussi au maréchal des logis *de Regnier*, qui me promit de le maintenir. Je partis du café un quart d'heure après; et, pendant que j'y restai, je ne vis plus rien de contraire à l'ordre.

D. N'avez-vous pas eu connaissance du complot qui devait avoir lieu à Lunéville; en connaissez-vous les auteurs; ne savez-vous pas s'il y a eu des réunions pour former le complot?

R. Non; seulement j'ai entendu dire vaguement, et sans même pouvoir dire par qui, qu'un sieur *de Ludre* était venu à cette époque à Lunéville ou dans les environs, et que son voyage avait pour objet le complot; j'ai entendu dire encore, par des sous-officiers, que le maréchal des logis chef *Bernard* était un des moteurs du complot; mais je n'ai rien de positif à cet égard.

(Information générale de l'affaire militaire, 5e pièce, 30e témoin, page 37. Voir, au n° 1415 ci-dessus, l'interrogatoire de l'officier *Guary*.)

1628. — MATHIEU (Jean-Claude), *âgé de 44 ans, commissaire de police à Nancy, y demeurant.*

(Entendu à Nancy, le 12 juin 1834, devant M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai su que, quelque temps avant les événements de Lyon, M. *de Ludre* était arrivé à Nancy; j'ignore ce qu'il y a fait, et les personnes qu'il y a vues. Je me rappelle que, quelques jours après les événements de Lyon, M. *Viriot*, lieutenant-colonel en retraite et membre du conseil municipal, se trouvant à la mairie, annonça que M. *de Ludre* avait dit à un officier d'artillerie, ami de M. *Viriot*, que la république était sur le point d'être proclamée, que l'on mettrait à la tête des régiments des personnes qui y soient dévouées; que, quant à l'artillerie, c'était une arme spéciale dont on avait besoin, qui pouvait rendre de grands services et qu'on n'y toucherait pas : à quoi cet officier aurait répondu : « Vous m'attaquerez si vous voulez, mais je vous brûlerai la moustache. » Je n'en sais pas davantage.

(Dossier de Ludre, n° 331 du greffe, 3e pièce, 1er témoin.)

1629. — LAMBERT (Didier-Antoine), *âgé de 44 ans, commissaire de police à Nancy.*

(Entendu à Nancy le 12 juin 1834, devant M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.)

J'ai été informé qu'à la fin de mars, M. *de Ludre* était arrivé à Nancy; comme il n'habite pas la ville, mais sa campagne, à Beuxières, j'ignore qu'elles étaient ses démarches et les personnes qu'il fréquentait; je l'ai vu quelquefois dans la ville. Quelques jours après les événements de Lyon, sans pouvoir préciser la date, M. *Viriot*, lieutenant-colonel en retraite et membre du conseil municipal, se trouvant à la mairie, je l'entendis parler de M. *de Ludre*, de la république, d'un officier d'artillerie de ses amis; n'ayant pas saisi l'ensemble de la conversation, et comme précédemment il avait déjà été question de M. *de Ludre*, je demandai de quoi il s'agissait; quelqu'un, que je ne puis plus me rappeler, me dit que M. *Viriot* avait raconté que M. *de Ludre* aurait dit en sa présence à un de ses amis, que la république était à peu près décidée; que l'on mettrat à la tête des régiments des personnes dévouées à la cause. *Quant à vous,* a-t-il ajouté à cet officier d'artillerie, *vous serez conservé parce que votre arme est spéciale;* à quoi cette officier aurait répondu : *Qu'est-ce que c'est que cette république dont vous parlez toujours? Les pièces que nous commanderons seront dirigées sur vous, et je vous brûlerai la moustache.*

Je ne sais pas si M. *de Ludre* a eu des relations avec personne; mais ce qui

d'après mon avis, a pu donner lieu au bruit généralement répandu, c'est l'opinion bien connue de ce député, ses discours à la Chambre, dans lesquels lui-même a annoncé une bataille, son arrivée à Nancy : alors tout le monde se disait qu'il venait organiser ses projets, mais personne ne peut donner d'indice certain.

(Dossier de Ludre, n° 331 du greffe, 3e pièce, 2e témoin.)

1630 — VALDENAIRE (François), *âgé de 42 ans, adjoint du maire de la ville de Nancy, y demeurant.*

(Entendu à Nancy, le 12 juin 1834, devant M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais rien de particulier sur ce qui concerne M. *de Ludre;* à son arrivée à Nancy, au mois de mars, d'après son opinion connue et ses discours à la Chambre, on se demandait: est-ce qu'il vient ici pour faire proclamer la république? Des confidences, que l'on disait qu'il aurait faites à un de ses parents, semblaient justifier ces soupçons; mais rien d'ostensible que je sache, ne les a confirmés. A l'époque des événements de Lyon, sans pouvoir la préciser, rentrant au bureau, un des commissaires de police m'a fait part d'une conversation qui venait d'avoir lieu; que M. le lieutenant-colonel *Viriot,* se trouvant à la mairie, aurait raconté que M. de Ludre aurait dit à un officier d'artillerie de ses amis que, dans le cas où la république serait proclamée, on mettrait à la tête des troupes un général plus connu par son patriotisme que par ses talents militaires; que quant à l'artillerie, comme c'était une arme spéciale, on n'y ferait pas de changements; que cet officier d'artillerie aurait répondu avec son énergie militaire : « Adressez-vous à nous, nous vous brûlerons la moustache. »

(Dossier de Ludre, n° 331 du greffe, 3e pièce, 3e témoin.)

1631. — VIRIOT (Pierre-Nicolas), *âgé de 62 ans, colonel en retraite, demeurant à Nancy.*

(Entendu à Nancy, le 13 juin 1834, devant M. de Luxer, président au tribunal civil, délégué.)

Je connais très-peu M. *de Ludre,* et seulement pour avoir eu des rapports de service avec lui, lorsqu'il était lieutenant-colonel de la garde nationale. Lors de son voyage à Nancy, sur la fin de mars dernier, je ne me suis pas rencontré avec lui; j'ai ouï dire, sans pouvoir me rappeler par qui, que ce député avait dit à M. *Olry,* capitaine commandant une batterie d'artillerie, à Metz, que lorsqu'on aurait la république, on organiserait l'armée sur un autre pied; quant à l'artillerie, comme c'était une arme spéciale, on la conserverait; que cet of-

ficier avait répondu : « Ne comptez pas sur moi; je commande une batterie de fusées à la congrève, et je vous en lancerai de manière à vous brûler la moustache. »

J'ai rapporté cet ouï dire pour prouver que les républicains ne trouveraient pas de sympathies dans l'armée : mais ce n'est pas de M. *Olry* que je le tiens.

Je ne sais rien de plus relativement à **M.** *de Ludre.*

(Dossier de Ludre, n° 331 du greffe, 4e pièce, 1er témoin.)

1632. — Bourcier de Villers (Charles-Dieudonné-Gabriel), *âgé de 75 ans, propriétaire, demeurant à Nancy.*

(Entendu à Nancy, le 17 juin 1834, devant M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne sais absolument rien relativement à M. *de Ludre*, auquel je n'ai jamais parlé. Seulement j'ai ouï dire dans le monde, sans pouvoir préciser ni personne, ni comment, que M. *de Ludre*, député, était venu à Nancy pour annoncer la république; et j'ai répété ce que j'ai ouï dire, comme j'aurais pu parler d'un article de gazette. Je ne sais rien de plus.

(Dossier de Ludre, n° 331 du greffe, 8e pièce, 1er témoin.)

1633. — Reinhartz (Jean-Frédéric-Augustin), *âgé de 61 ans, colonel honoraire en retraite, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Nancy.*

(Entendu à Nancy, le 17 juin 1834, devant M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne connais M. *de Ludre* que pour avoir eu avec lui des relations de service, lorsque j'étais chef de bataillon dans la garde nationale. J'ai ouï dire par M. *Bourcier de Villers*, que le bruit courait qu'il était arrivé à Nancy, à l'époque des affaires de Lyon, pour y organiser la république. Je ne sais pas qu'il ait eu de relations avec personne, n'en ayant pas moi-même avec lui. Je ne puis rien dire autre chose, n'en sachant pas davantage.

(Dossier de Ludre, n° 331 du greffe, 8e pièce, 2e témoin.)

1634. — Olry (Jean-Louis-Auguste), *âgé de 42 ans, capitaine commandant la 4e batterie du 3e régiment d'artillerie, en garnison à Strasbourg, en congé momentané à Nancy, pour les élections.*

(Entendu à Nancy, le 23 juin 1834, devant M. de Luxer, président du tribunal civil, délégué.)

Je ne conçois pas les dépositions dont vous venez de me donner connais-

sance : je n'ai jamais parlé de M. *de Ludre* au lieutenant-colonel *Viriot ;* je ne commande pas une batterie à la congrève ; je suis en garnison à Strasbourg.

Vers le 9 avril dernier, me trouvant à Nancy, et ne sachant pas même que M. *de Ludre* y fût, je suis allé voir sa femme, qui est ma parente ; je rencontrai M. *de Ludre*, qui me dit avoir le projet de partir le lendemain pour Paris : nous causâmes d'armes et de choses relatives à l'artillerie ; il ne me parla pas politique ; et, du reste, il ne m'en parle jamais quand nous nous rencontrons, parce qu'il sait que je suis loin de partager ses opinions.

(Dossier de Ludre, n° 331 du greffe, 11e pièce.)

Pour copie conforme aux pièces de la procédure :

Le Greffier en chef,

E. CAUCHY.

TABLEAU

DES DIVISIONS DU TOME SECOND.

SAINT-ÉTIENNE.

PREMIÈRE SÉRIE. — ÉVÉNEMENTS DE FÉVRIER.

Pag.

Déclarations concernant les accusés *Tiphaine* et *Caussidière* (Marc) 1.

Déclarations et dépositions concernant les accusés *Caussidière* (Marc), *Nicot* et *Rossary*..... 7.

DEUXIÈME SÉRIE. — ÉVÉNEMENTS D'AVRIL.

Déclarations et dépositions concernant les faits généraux..... 111.

Déclarations et dépositions concernant l'accusé *Reverchon*, cadet,... 162.

GRENOBLE.

INFORMATION CONCERNANT LES FAITS GÉNÉRAUX QUI SE SONT PASSÉS DANS CETTE VILLE ET LES ACCUSÉS *RIBAN* FILS, *PIRODON* ET *CHANCEL*..... 172.

CHALONS-SUR-SAONE.

INFORMATION CONCERNANT LES FAITS QUI SE SONT PASSÉS DANS CETTE VILLE.

Dépositions concernant les faits généraux..... 233.

Dépositions concernant l'accusé *Menand*..... 258.

ARBOIS.

INFORMATION CONCERNANT LES FAITS QUI SE SONT PASSÉS A ARBOIS ET DANS LES COMMUNES ENVIRONNANTES.

Dépositions concernant les faits généraux d'Arbois et les accusés *Regnaud Dépercy*, *Froidevaux*, *Carrey* et *Goudot*..... 267.

Dépositions concernant plus spécialement l'accusé *Froidevaux*..... 344.

Pag.

Dépositions concernant plus spécialement l'accusé *Carrey*..... 348.

Dépositions concernant plus spécialement l'accusé *Goudot*..... 349.

Dépositions concernant les faits généraux de Poligny et l'accusé *Bouvard* 350.

Dépositions concernant les faits généraux de Grozon et l'accusé *Lambert*..... 359.

Dépositions concernant les faits qui se sont passés dans les communes de Villette, Montigny, Mathenay..... 366.

BESANÇON.

INFORMATION CONCERNANT LES FAITS QUI SE SONT PASSÉS DANS CETTE VILLE ET L'ACCUSÉ *GILBERT* DIT *MIRAN*..... 373.

MARSEILLE.

INFORMATION CONCERNANT LES FAITS QUI SE SONT PASSÉS DANS CETTE VILLE ET LES ACCUSÉS *IMBERT* ET *MAILLEFER*..... 389.

ÉPINAL.

INFORMATION CONCERNANT L'ACCUSÉ *MATHIEU*..... 431.

LUNÉVILLE.

INFORMATION CONCERNANT LES FAITS QUI SE SONT PASSÉS DANS CETTE VILLE.

Dépositions et déclarations relatives aux faits généraux ou communes à plusieurs accusés..... 507.

Dépositions concernant l'accusé *Thomas*..... 675.

Dépositions concernant l'accusé *Bernard*..... 695.

Dépositions concernant l'accusé *Tricotel*..... 699.

Dépositions concernant l'accusé *Farolet*..... 707.

Dépositions concernant les accusés *Caillé* et *De Regnier*..... 710.

Dépositions concernant l'accusé *Lapotaire*..... 716.

Dépositions concernant les accusés *de Ludre* et *Béchet*..... 726.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES TÉMOINS

DONT LES DÉPOSITIONS SE TROUVENT RAPPORTÉES

DANS CE SECOND TOME.

NOTA. Les chiffres de la première colonne indiquent le numéro de chaque déposition, et ceux de la seconde, la page du volume.

A

	Nos	Pag.
ABRIAL	1032.	143.
ACHARD	1392.	419.
ADRIAN	1426.	463.
AGARD	1258.	318.
AGENON	1388.	416.
Le même	1388.	416.
ALBOUY	1525.	651.
Le même	1525.	656.
Le même	1525.	658.
Le même	1525.	658.
Le même	1525.	659.
Le même	1525.	659.
ALLEMAND	1563.	686.
ANIN	1434.	473.
ANTOINE	1471.	517.
ARBOT (Thérèse), dite VENTZ	1529.	662.
La même	1529.	663.
ARBOT (Adelaïde), dite VENTZ	1530.	664.
ARMBRUSTER	1424.	447.
ARNAUD (Antoine-Joseph-Philippe)	900.	33.
ARNAUD (Frédéric)	1493.	537.
AUBÉ	1265.	326.
AVIENY	1111.	188.

B

BACHE	1037.	146.
Le même	1073.	164.
Le même	1084.	171.
BAGOD	875.	12.
BAILLAUD	1291.	346.
BARET	929.	55.
BARON	1051.	153.
BAROULIER	1005.	118.
Le même	1007.	120.
Le même	1015.	127.
BARRELON	869.	7.
BARRIS	1550.	676.
Le même	1550.	677.
Le même	1550.	678.
BARTHÉLEMY	1392.	418.

	Nos	Pag.
Basson	1075.	165.
Baudot	1220.	262.
Baullier	1335.	382.
Baune	966.	79.
Le même	976.	90.
Baux	1390.	417.
Le même	1390.	417.
Bayard	1594.	708.
Bazire	1484.	531.
Bédrines	906.	38.
Le même	1028.	138.
Behay	1618.	721.
Belhomme	1449.	489.
Bellier	1381.	413.
Benaud	1067.	161.
Benoist	1602	713.
Benoit	1145.	214.
Le même	1145	214.
Beny	919.	46.
Ber (Femme)	1601.	712.
Berger de Castellan	1418.	445.
Bergeret	1558.	683.
Berlier	992.	101.
Bernard (Auguste-Marguerite)	1377.	412.
Bernard (Julien)	1096.	180.
Bernard (Jean-François-Antoine)	1589.	705.
Bernier	1454.	497.
Berthault	973.	88.
Berthier	921.	47.
Berthon	1045.	149.
Bertier	1092.	178.
Bessac	1334.	382.
Besson	944.	66.
Bichat	940.	63.
Biehler (Eugène)	1230.	273.
Le même	1281.	337.
Biehler (Louis-Annibal)	1231.	274.
Bigou	1271.	331.
Bijourdate (veuve)	1176.	232.
Billon	908.	40.
Biottot	1362.	400.
Le même	1362.	403.
Blanc (Jules-Emmanuel)	1233.	279.
Blanc (Antoine)	1173.	230.
Blanc (Louis)	1366.	404.
Blanchet	896.	29.
Blondin	1485.	532.
Bodin	1322.	373.
Bois	1139.	201.
Boisserand	1224.	264.
Boiteux	1179.	235.
Bolmont	1460.	501.
Bonneau	1194.	245.
Bonnemain	1223.	263.
Borelvivier	1502.	548.
Bosarel	1421.	446.
Bouchet	1382.	414.
Bouchut	1517.	596.
Le même	1517.	597.
Boudret	1446.	486.
Boufier	1172.	230.
Bouly	1467.	510.
Boumet	1105.	184.
Bourcier de Villers	1632.	730.
Bourdonneau	1440.	479.
Bourgeat	1182.	238.
Bourgeois	1210.	256.
Bourget	957.	74.
Bourlier	1106.	185.
Bournel	1576.	695.
Boyer	1365.	404.
Breitmayer	1196.	246.
Brenner	1520.	603.
Briclot	1572.	691.
Bruant	1501.	546.
Le même	1501.	547.
Le même	1501.	547.
Bruet	1302.	356.
Le même	1303.	357.
Brun	1153.	218.
Brunellière	1585.	702.
Brunet	1114.	189.

	Nos	Pag.
Bruny	1371.	407.
Bruxelles (Femme)	1566.	687.
Bryon	1255.	310.
Le même	1255.	313.
Buisson	1272.	331.

C

Caboche	1554.	681.
Le même	1554.	681.
Cadot	885.	20.
Le même	988.	99.
Caillet	1420.	446.
Cailleux	1516.	589.
Le même	1516.	593.
Le même	1516.	593.
Calmé	1399.	422.
Le même	1400.	422.
Cambier	1147.	215.
Camet	1445.	485.
Carisey	1298.	350.
Carle	1518.	598.
Le même	1518.	598.
Carpentras	1355.	397.
Carrey (Ignace)	1244.	303.
Carrey (Thibaud)	1296.	348.
Carrier	991.	100.
Carron	1024.	135.
Carteau (Veuve)	1536.	667.
Cassien	1125.	195.
Cassien (Femme)	1124.	195.
Caussidière	939.	62.
Caussidière (Femme)	993.	101.
Cavayé	1444.	484.
Cave (Jean-Louis)	1036.	145.
Cave (Jean-Marie)	935.	59.
Le même	963.	77.
Cavillon (Louis)	970.	85.
Cavillon (Louis-Léon)	918.	45.
Cayol	1402.	423.
Chabanne	1074.	165.
Le même	1076.	165.
Chabany	999.	112.
Le même	1010.	122.
Le même	1018.	129.
Chabassié	872.	10.
Chabaud (Barthélemy-Antony)	1441.	481.
Chabaud (Jean-Baptiste)	1413.	429.
Chabaud (Femme)	1412.	429.
Chaix	1131.	198.
Chalendar (De)	1556.	682.
Chambellant	1198.	248.
Chapon	876.	12.
Charles	1603.	714.
Charles (Femme)	1604.	714.
Charpentier	1321.	371.
Chateauneuf	1407.	425.
Chaumont (Alphonse-Joseph)	1524.	635.
Le même	1524.	638.
Le même	1524.	642.
Le même	1524.	644.
Le même	1524.	644.
Le même	1524.	646.
Le même	1524.	647.
Le même	1524.	648.
Le même	1524.	650.
Le même	1524.	651.
Chaumont (Antoine)	1206.	253.
Chaussard	1204.	251.
Chauve	915.	43.
Le même	1044.	149.
Chauvy (Pierre-Paul)	965.	78.
Le même	997.	108.
Chavanon (dit Blaize)	1008.	121.
Chenau	1605.	714.
Cherbouquet	917.	45.
Le même	967.	80.
Chol	1533.	665.
Chollier	1438.	474.
Chomier	887.	22.
Chossegros	1000.	114.
Le même	1000.	115.

	Nos	Pag.
Chossegros	1019.	129.
Christophe (Fille)	1376.	411.
Clément	1483.	530.
Clément (Fille)	1543.	670.
Clément (Jean-Jacques)	1052.	154.
Clément (Pierre-Fois)	938.	62.
Cognet (Antoine)	882.	16.
Cognet (Charles)	1041.	147.
Coignet (Jean-Baptiste)	1043.	148.
Coignet (Jean-Marie)	933.	58.
Le même	960.	75.
Col	1261.	323.
Le même	1262.	324.
Colin	1339.	384.
Combalot	1134.	201.
Combes	1396.	421.
Combette	1288.	344.
Commeglise (Fille)	1379.	412.
Consolat	1348.	391.
Cordeil	1370.	406.
Corneille	1458.	501.
Cornu	1278.	335.
Corréard	971.	86.
Coste	902.	34.
Cotty	1599.	710.
Cotty (Femme)	1600.	712.
Couanon	1470.	515.
Le même	1470.	516.
Coullet	1199.	248.
Courbon	1049.	152.
Courtoy	1289.	344.
Courty	1404.	424.
Couturier	1137.	202.
Crépin	1544.	671.
Creveaux	1475.	523.
Cuny (Veuve)	1540.	668.
La même	1575.	693.
Daniel	1595.	708.
Daumas	1201.	250.
Davezac	888.	23.
Débost	1186.	241.
De Bourgogne	1520.	563.
Le même	1520.	566.
Le même	1520.	568.
Dechambarlhac	1259.	320.
Dechamp	1093.	179.
Deflandre	1468.	513.
Dehy	1295.	348.
Delaburthe	1472.	517.
Delaplace	1627.	727.
Delaporte	1416.	444.
Delavigne	1515.	588.
Delimosin (de St-Michel)	1103.	183.
Delorme	1437.	474.
Delos	1596.	709.
Delubac	961.	76.
Demeurs	880.	15.
Demolombe	1180.	236.
Denevers	1507.	553.
Dervier du Villars	1591.	706.
Desarbres	1181.	237.
Deschamps	1142.	210.
Deschamps (Femme)	1148.	216.
Desrue	1611.	717.
Domerc	1263.	324.
Dorel	878.	14.
Dorgeon	1257.	317.
Dormand	879.	14.
Dornant	1482.	529.
Doucet	1417.	444.
Drevrard	989.	99.
Drouignon	1364.	404.
Drouot	1450.	490.
Drutel	899.	32.
Dubet	892.	26.
Dubost	883.	17.
Duboz	1285.	340.
Duboz (Femme)	1286.	342.
Dubuis	1373.	409.
Dagier	1443.	483.
Damremont (Le comte de)	1349.	393.

D

	Nos	Pag.
Duchesne	1023.	134.
Duchesneau	1419.	445.
Ducousin	1369.	406.
Ducouvert	1117.	191.
Dugaillon	1626.	726.
Dulet	1447.	486.
Dumas (André)	885.	21.
Dumas (Jean-Baptiste)	981.	94.
Duon	1457.	500.
Duplan	1397.	421.
Duplécy	1452.	493.
Le même	1452.	496.
Dupré	897.	30.
Duquesne	1191.	244.
Durand	1625.	726.
Duranton	881.	16.
Durrière	937.	61.
Dury	1205.	252.

E

Emmerich	1497.	540.
Énaux	1562.	685.
Érard	1508.	556.
Ernst	1609.	716.
Eyraud (Veuve)	995.	106.

F

Faivre	1325.	376.
Fantapié	1398.	421.
Farconet (Femme)	1249.	306.
La même	1249.	306.
Faucheux	1022.	133.
Fauquet	1115.	190.
Faurax	1564.	686.
Faure	1069.	162.
Faure-Veyron	1079.	168.
Fauvart-Baslout	1594.	675.
Favre	913.	42.
Favreaux	1063.	159.
Favrot	936.	60.
Fayard	1082.	169.
Le même	1082.	170.
Ferré	1551.	679
Ferton	868.	4.
Feuvre	1610.	717.
Filioz	1152.	218.
Fischer	1578.	696.
Flavizet	1089.	176.
Flipo	1614.	719.
Florin	1327.	378.
Le même	1328.	378.
Le même	1329.	379.
Fohrenbach	1462.	503.
Fontenu	1280.	336.
Fourgous	1100.	182.
Fournier (Joseph-François)	1060.	158.
Fournier (Marie-François)	1409.	427.
Fournot	1338.	383.
Fraisse	962.	77.
Fraisse (Femme)	1053.	154.
Franconal	1490.	535.
Fray	1448.	487.
Le même	1448	488.
Frémont	1519.	602.
Frier	1144.	212.
Fumat	1021.	132.
Fuzier (Femme)	1159.	223.
Fuzier (Joseph)	1162.	225.

G

Gachet	1109.	187.
Gaillard	1208.	254.
Galliot	1332.	381.
Gamon	1446.	214.
Gangel	1581.	698.
Garcin	1130.	197.
Garlent	1185 *b*.	241.
Garnero	1374.	409.

	Nos	Pag.
Garniron (Claude-Augustin-Baptiste)	1341.	385.
Garniron (Claude-François)	1342.	386.
Garrel	934.	59.
Gatel	1095.	180.
Gauffre	1503.	548.
Gauthier	1237.	290.
Le même	1237.	293.
Le même	1247.	304.
Le même	1294.	347.
Genissieux	951.	69.
Le même	994.	105.
Gérard	1165.	226.
Geraud (Fille) (Angélique)	1541.	669.
Geraud (Fille) (Félicité)	1542.	670.
Gerbaut	1439.	475.
Le même	1439.	478.
Le même	1439.	478.
Gerbet	1287.	343.
Germain	1239.	295.
Gibert	1353.	397.
Gibey	1318.	368.
Giboudeau	1320.	370.
Giboudot	1262.	324.
Le même	1262.	324.
Gillet	1351.	395.
Gilly	1039.	147.
Girard	1324.	375.
Giraudot	1463.	504.
Girod	1292.	346.
Giroud (Michel-Benoît)	1088.	175.
Giroud (François)	1242.	301.
Glauron (Femme)	1345.	388.
Gondrecourt (De)	1453.	497.
Gontier	1154.	219.
Gorrand	980.	93.
Gourieux	1538.	668.
Gourland	1168.	228.
Grandchamp	1422.	447.
Gras	1083.	170.
Gremaud	1283.	338.
Grenet	1175.	231.
Griffond	1228.	269.
Grillot (Femme)	1211.	256.
Grousson	990.	99.
Guary	1415.	442.
Guérécheau	1514.	586.
Le même	1580.	698.
Guerrini	1403.	423.
Guiamier (Femme)	1126.	195.
Guignard	1346.	388.
Guillemin	1473.	521.
Le même	1526.	660.
Guilliarme	1193.	245.
Guttin	1104.	184.
Guttmann	904.	36.
Guy (Femme)	1269.	329.

H

Hachette	1495.	538.
Hall	1197.	247.
Hane	1428.	464.
Henry	1568.	688.
Heysch	1477.	525.
Hiesc	1491.	535.
Houssard (Fille)	1532.	665.
Huguenet	1279.	336.
Humbert	1240.	299.
Hunkler	1031.	142.
Hupin	1167.	228.
Le même	1167.	228.
Hurtin	1064.	160.
Husson (Femme)	1537.	667.

I

Idt	1203.	251.
Imbert	969.	85.

J

Jacquet, dit Henri (Jean-Jacques)	1548.	673.

	Nos	Pag.
Le même	1548.	673.
Le même	1548.	674.
JACQUET (Charles-Ignace).	1608.	716.
JAMEN	893.	27.
JANTELET	964.	77.
Le même	968.	83.
Le même	975.	89.
Le même	978.	92.
JANTELET (Femme)	974.	88.
JARLIER	1489.	534.
JASSERAND	1150.	217.
JAVEL (Désiré)	1243.	302.
JAVEL (Philippe-Augte)	1297.	349.
JAVELLE	1071.	163.
JAYET	1140.	204.
JEUNET	1290.	345.
JIQUEL	871.	10.
JOBIN	1411.	428.
JOSSERAND	1128.	196.
JOSSET	1461.	503.
JOURDAIN	1326.	377.
JOURJON (Femme)	1048.	151.
JOURNET	927.	50.
Le même	927.	51.
Le même	927.	53.
JOUVE	1050.	152.
JOUVENOT (Jean-Louis)	1253.	309.
JOUVENOT (Jean-Baptе)	1301.	355.
JOUY	1185.	240.
JUBIN	911.	41.
JUILLET	1209.	255.
JUNIER	1189.	243.

K

KARTNER (Femme)	1336.	383.

L

LABACHELERIE (DE)	1465.	507.
LABLANCHE	1488.	533.
LABOURET	1337.	383.
LAGET	1352.	396.
LAIR	870.	8.
Le même	870.	8.
LAMBERT	1629.	728.
LAMOTTE	874.	11.
LANDRY	1571.	690.
LANGE	1408.	426.
LANES	1504.	549.
Le même	1504.	550.
LAPALISSE	1478.	525.
LARDERET	910.	41.
LARDIER	1360.	399.
Le même	1393.	419.
LAROCHE	1170.	229.
LAROUE	1303.	356.
LAUGIER	1250.	322.
Le même	1262.	324.
LAURENCEOT	1256.	313.
Le même	1256.	317.
LEBEC	1623.	724.
LECLAIR	1300.	353.
LEDRU	1410.	427.
LEDRUPT	1523.	633.
LEFÈVRE (Veuve)	1149.	216.
LEFONDEUR	1129.	197.
LEFROU	1423.	447.
LEGRAND (Veuve)	1157.	221.
LEMAIRE (Femme)	1464.	504.
LEMUET	1512.	574.
Le même	1512.	575.
Le même	1512.	580.
LEROUX (Jean)	1171.	229.
LEROUX (Jacq.-Adolphe)	1592.	707.
LESDALONS	1559.	684.
LESERGENT	1451.	491.
LESPAGNIOL	1212.	257.
LETERRIER	1350.	395.
Le même	1385.	415.
LIEUMOND	1264.	325.
Le même	1264.	325.
LINOSSIER (Benoît-Joseph)	1042.	148.
Le même	1046.	150.

	Nos	Pag.
Linossier (Jean-Pierre)..	923.	48.
Liotier.....	922.	48.
Lippman.....	1323.	374.
Loguier.....	1102.	183.
Lolliot.....	1509.	556.
Le même.....	1509.	560.
Le même.....	1509.	560.
Le même.....	1509	562.
Lustig.....	1077.	166.
Le même.....	1077.	166.
Le même.....	1077.	167.
Lyotard..	912.	42.

M

	Nos	Pag.
Mailfer.....	1584.	702.
Maire (François).....	1251.	308.
Maire *dit* Lemaire (Pierre-Ultraine).....	1360.	385.
Magnard.....	1307.	359.
Magnenot.....	1268.	328.
Magnien.....	1190.	243.
Magnin.....	1038.	146.
Maguin.....	1070.	163.
Le même.....	1080.	168.
Malice.....	1573.	692.
Mallet (Antoine).....	1009.	121.
Mallet (Pierre).....	936 *b.*	61.
Mamiot (Femme).....	1123.	194.
Mangin.....	1108.	187.
Marchalle (Fille).....	1498.	541.
Marchand.....	1229.	270.
Le même.....	1229.	272.
Le même.....	1235.	285.
Martin (Dominique)....	1059.	157.
Martin (Henri).....	1252.	308.
Martin (Mathieu).....	1555.	682.
Martin (Édouard-Jean-Baptiste).....	1598.	709.
Martiny.....	1384.	414.
Mascarène.....	1414.	431.
Le même.....	1414.	434.
Le même.....	1414.	436.
Le même.....	1414.	437.
Le même.....	1414.	438.
Le même.....	1414.	439.
Le même.....	1414.	441.
Massardier-Pichard....	1003.	116.
Masse.....	1097.	180.
Masson.....	1183.	239.
Masson (Veuve).....	1587.	704.
Mathieu.....	1628.	728.
May.....	1535.	666.
Mayol de Leyré.....	1466.	508.
Mazuy (Jean-Joseph-Marie).....	1368.	406.
Mazuy (François-Bernard)	1367.	405.
Mea.....	1299.	351.
Mehaut.....	1546.	672.
Ménétrier.....	1192.	244.
Merazzy.....	946.	67.
Le même.....	947.	68.
Mercier (Jean-Baptiste).	1577.	696.
Mercier (Joseph).....	943.	66.
Mérienne.....	1479.	526.
Merley-Duon.....	1040.	147.
Meunier (Eustache)....	1432.	472.
Meunier (Pierre).....	952.	70.
Meunier (Thomas).....	1431.	471.
Meynier.....	1361.	400.
Michalet.....	1163.	225.
Michalond.....	932.	58.
Michaud (Veuve).....	1254.	310.
Michel (Claude-François).	1234.	281.
Le même.....	1234.	284.
Le même.....	1246.	304.
Michel (Pierre) dit Baron.	1101.	182.
Michel (Jean).....	1119.	192.
Michel (François-Augustin) dit Tout-Cru.....	1277.	335.
Michel (Louis-Joseph)..	1372.	408.
Micolon-Levans.....	894.	28.
Le même.....	894.	28.
Le même.....	979.	93.

	Nos	Pag.
Milair	1304.	357.
Millot	996.	106.
Mittenhoff	1027.	137.
Mollière	1132.	198.
Monet (Jean-Joseph)	1110.	188.
Monnet (François)	984.	96.
Monnoyeur	1238.	293.
Le même	1276.	334.
Moreau (Jean-François)	1314.	364.
Moreau (Henri)	1057.	156.
Moreau-de-Charny	1442.	483.
Moulin	928.	54.
Le même	945.	67.
Mourgue	949.	69.
Moussin	1122.	193.
Mozier	986.	97.
Mugnier	1187.	242.
Muller	1622.	724.
Munier	1567.	688.
Murat	1066.	161.

N

Nicolle	1273.	332.
Nicot père	993.	101.
Nivet (Veuve)	1222.	263.
Nodier	1274.	333.
Noël	1521.	604.
Le même	1521.	605.
Le même	1521.	609.
Le même	1521.	617.
Le même	1521.	618.
Le même	1521.	620.
Le même	1521.	624.

O

Odet	1113.	189.
Odile	1118.	191.
Oger	1579.	697.
Olive (Femme)	1378.	412.
Olivier (Hippolyte)	1487.	533.
Olivier (Démosthènes)	1391.	418
Le même	1394.	420.
Olry	1634.	730.
Oudans (Veuve)	1312.	364.
Outhier	1305.	357.
Outhier (Femme)	1306.	358.
La même	1306.	359.

P

Pagal	895.	29.
Paignard	982.	95.
Paillet	1552.	679.
Palle	914.	43.
Pansard	1308.	359.
Papaquer	1158.	222.
Paradès (Femme)	1127.	196.
Parandier	1227.	267.
Le même	1248.	305.
Parent	1435.	473.
Patornay	1284.	339.
Pavillet	867.	1re.
Le même	867.	3.
Pechie	1025.	137.
Pelliat	1177.	233.
Perret-Gentil	1330.	380.
Le même	1331.	381.
Perrellon	998.	111.
Le même	1014.	127.
Le même	1017.	128.
Perrin (Femme)	1098.	181.
Perusson	1188.	242.
Petit	1590.	706.
Petit-Mangin	1494.	538.
Petot	1226.	265.
Peyrebère	1505.	550.
Le même	1505.	551.
Peyret	1004.	117.
Le même	1013.	126.
Peyron	903.	35.
Philippe	1480.	527.
Piaud	905.	37.

	Nos	Pag.
Piaud	1030.	141.
Le même	1055.	155.
Pierre	1583.	701.
Pierron	1588.	704.
Piette (Veuve)	1054.	155.
Pinatel	884.	18.
Le même	1029.	140.
Pioger (De)	1528.	662.
Piré (Veuve)	1531.	664.
Pisani (Femme)	1380.	413.
Plantier (François)	1429.	469.
Plantier (Étienne)	1430.	470.
Poilvé	1606.	715.
Poirot	1164.	226.
Poncel	877.	13.
Poncet (Jean)	1056.	156.
Poncet (Jérôme)	1133.	200.
Le même	1133.	200.
Poncet fils (Jérôme)	1136.	202.
Poncet (femme)	1135.	201.
Ponson	907.	39.
Potard	1236.	286.
Le même	1236.	288.
Potier	1121.	193.
Potton	1085.	172.
Le même	1085.	173.
Poyet (Femme)	1072.	164.
La même	1081.	169.
Prat	1200.	249.
Prevot	1597.	709.
Prudhomme	1143.	210.
Puffeney	1319.	369.

Q

Querné	1160.	223
Quesnel	1574.	692.

R

Rachoux	948.	68.
Radé	1624.	725.
Ramagni	1354.	399.
Ramette	1617.	721.
Rane	1545.	671.
Rastel	1156.	220.
Raynaud	1315.	365.
Reinhartz	1633.	730.
Remuzat	1405.	424.
Remy	983.	96.
Renard	1425.	449.
Le même	1425.	451.
Le même	1425.	453.
Le même	1425.	454.
Le même	1425.	457.
Le même	1425.	461.
Renaud	1221.	262.
Revel	898.	31.
Reverchon	954.	72.
Le même	955.	72.
Rey	977.	90.
Reybaud	1359.	399.
Reymond (Prosper)	1061.	158.
Reymond (Jean-Ambroise)	1141.	206.
Richard	1155.	220.
Richon	1062.	159.
Riduet	1344.	387.
Rigaud	1047.	150.
Rigollet	972.	87.
Rigozzi	1406.	425.
Rimonenq	1270.	329.
Le même	1270.	330.
Rivaux	1616.	720.
Le même	1620.	723.
Robert	1232.	274.
Robert (Femme)	1427.	463.
Rocault (Jean-Baptiste)	1214.	259.
Rocault cadet	1219.	261.
Roch	1293.	347.
Rochas	1085 *b*.	173.
Roche	1612.	718.
Rollin	1511.	570.
Le même	1511.	573.
Roman	931.	58.

	Nos	Pag.
Le même	942.	65.
ROMAND	1582.	699.
RONAT	1068.	162.
ROPPER	1476.	524.
ROSELOT	1058.	157.
ROSSARY (Femme)	916.	44.
ROSSARY	956.	73.
ROSTAING	1161.	224.
ROUCHOUZE (Femme)	920.	46.
ROUDET-CORNEILLE	1091.	177.
ROUGEOT	1225.	265.
ROUSSEAU	1245.	303.
ROUSSOT-MENAND	1207.	253.
ROUSTAN	1025.	136.
ROUSTANT	1267.	327.
Le même	1267.	328.
ROUTY	1310.	362.
ROUVEROL	1469.	514.
ROYET (Jean - François - Hippolyte)	890.	24.
Le même	987.	98.
Le même	1033.	143.
ROYET (Jean-Louis)	909.	40.
ROYON	1094.	179.
RUARD	1006.	119.
Le même	1011.	124.

S

SABATIER	1363.	403.
SAINT-PIERRE	1431.	473.
SAINT-ROMME	1087.	174.
SALAFAU	1166.	227.
SALIN	1586.	703.
SALLES	1375.	410.
SARRUT	941.	64.
SASSIER	1184.	239.
SATURNIN	1266.	326.
SAUMON	1178.	234.
SAUVAGET	1120.	192.
SAUVIGNET	1035.	144.
SCHEVATTERLÉ	1621.	723.
SCHLENZENGER	1116.	190.
SCHULER	1613.	718.
SEBILE	1250.	307.
SEBIRE	1506.	552.
Le même	1619.	722.
SEGOND	1354.	397.
SEGUIN	930.	57.
Le même	958.	74.
Le même	959.	75.
SELLIER (Fille)	1539.	668.
SERS	1020.	131.
SIGONNEY (Femme)	1311.	363.
SILLÈGUE	1513.	581.
Le même	1513.	582.
Le même	1513.	584.
Le même	1615.	719.
SIMONNEAU	1169.	229.
SIMONNOT-COQUARD (Jac.)	1217.	260.
SIMONOT (Barthélemy)	1195.	246.
SORDET	1202.	250.
SOURDILLON	925.	49.
SPINOLA	1138.	201.
STIRE	1565.	687.
SUBIÈRE	1593.	708.
SUBRIN	1034.	144.
SUISSE	1499.	541.
Le même	1499.	542.
Le même	1500.	544.
Le même	1500.	545.

T

TAVAILLON	1401.	423.
TEMPIER	1356.	398.
TEYTER	926.	50.
THÉRY	1547.	672.
THÉVENEL	1090.	176.
THIBAULT	1557.	683.
THIRIA	1561.	685.
THIVANT	1275.	333.
THOMAS	1347.	389.

	Nos	Pag.
THURET	1570.	690.
TIPHAINE	953.	70.
TOLLET	950.	69.
TOURAISIN	1282.	337.
TRÉHIOU	873.	11.
TRÉMOLLET	889.	24.
TUPINIER	1213.	258.
TREUVEY (Anatole)	1316.	366.
TREUVEY (Rémy)	1317.	367.

V

VACHER	1527.	661.
VALANCOGNE	891.	26.
VALDENAIRE	1630.	729.
VALET-DESRIVES	1107.	186.
Le même	1151.	217.
VARENNES	924.	48.
VASSELON	1383.	414.
VAUTRAVERS	1522.	625.
Le même	1522.	628.
Le même	1522.	631.
Le même	1522.	633.
VENNER	1456.	499.
VERDOT	1459.	501.
VERNET	985.	97.
VERRENY (Femme)	1241.	300.
VERVEAU	1099.	181.
VEYER	1486.	532.
VEYTARD	1481.	528.
VIALA	1569.	689.
VIEUX (Femme)	1174.	230.
VILLAIN	1607.	715.
VILLARS	1436.	473.
VILLEMEJEANNE	1065.	160.
VIOLET (Femme)	1333.	381.
VIONNET	1309.	361.
VIRIOT (Pierre-Nicolas)	1631.	729.
VIRIOT (Nicolas)	1455.	498.
VITALIS	1395.	420.
VITON	1386.	415.
Le même	1386.	416.
VITTEAUT (Benoît)	1218.	261.
VITTEAUT (Claude)	1216.	260.
VITTEAUT (Guillaume)	1215.	259.
VOCANSON	901.	34.
VOINOT	1534.	666.
VOISIN	1492.	536.
VUILLEMOT	1343.	387.

W

WALDENER (De)	1474.	522.
WEICK	1357.	398.
WEIMER	1560.	684.
WILLESME	1002.	115.
Le même	1012.	125.
Le même	1016.	128.
WIMY	1496.	539.
WOLFF	1553.	680.



COUR

DES PAIRS

ANNAIRE

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

18